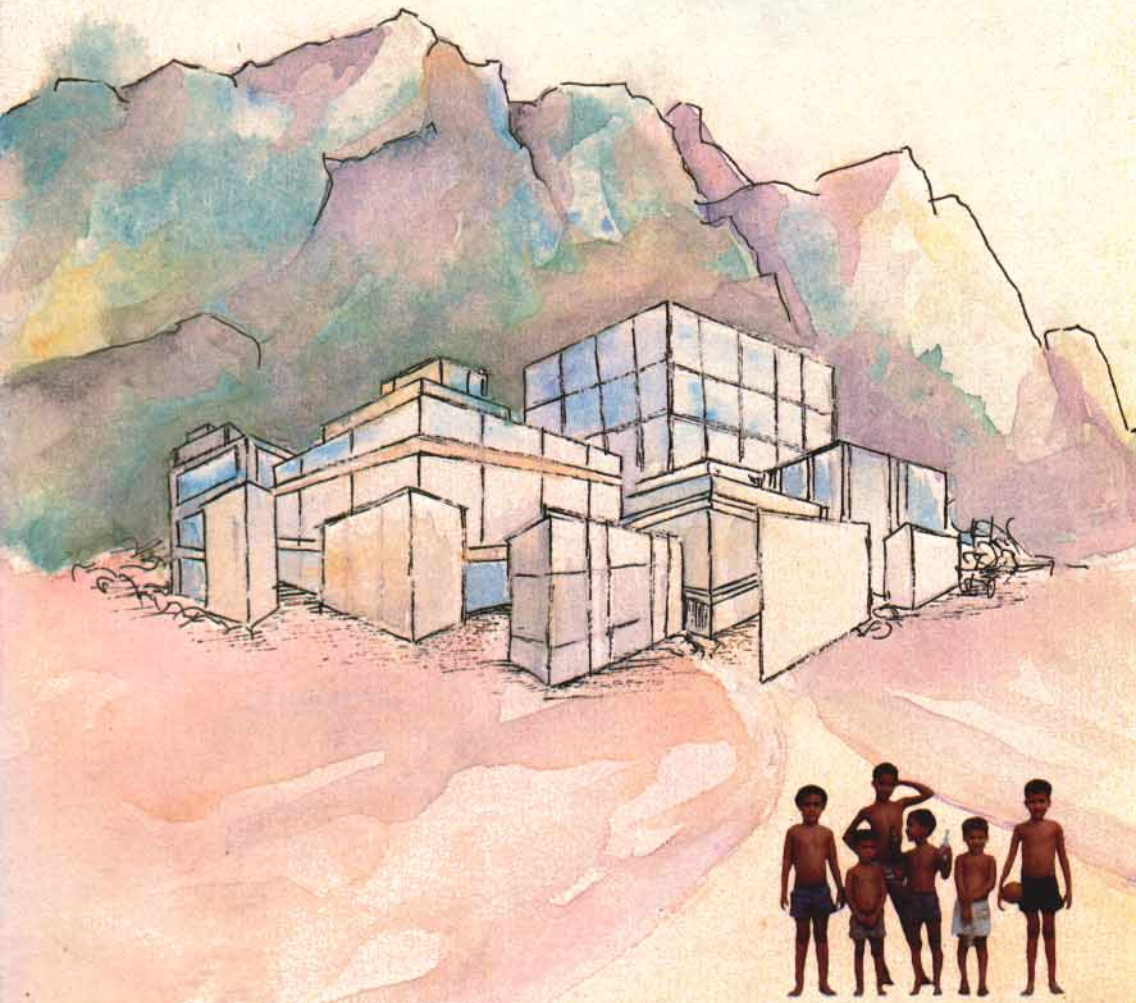
TRADITION ET MODERNITÉ AUX ILES DE LA SOCIÉTÉ

LIVRE I

Du coprah à l'atome

CLAUDE ROBINEAU



Éditions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer

— Maquette de couverture: Michèle SAINT-LÉGER.
— Dessins: auteur, centre Oritom de Papeete et J. BOUNIOL.
— Fabrication-coordination: Hélène DARDENNE.

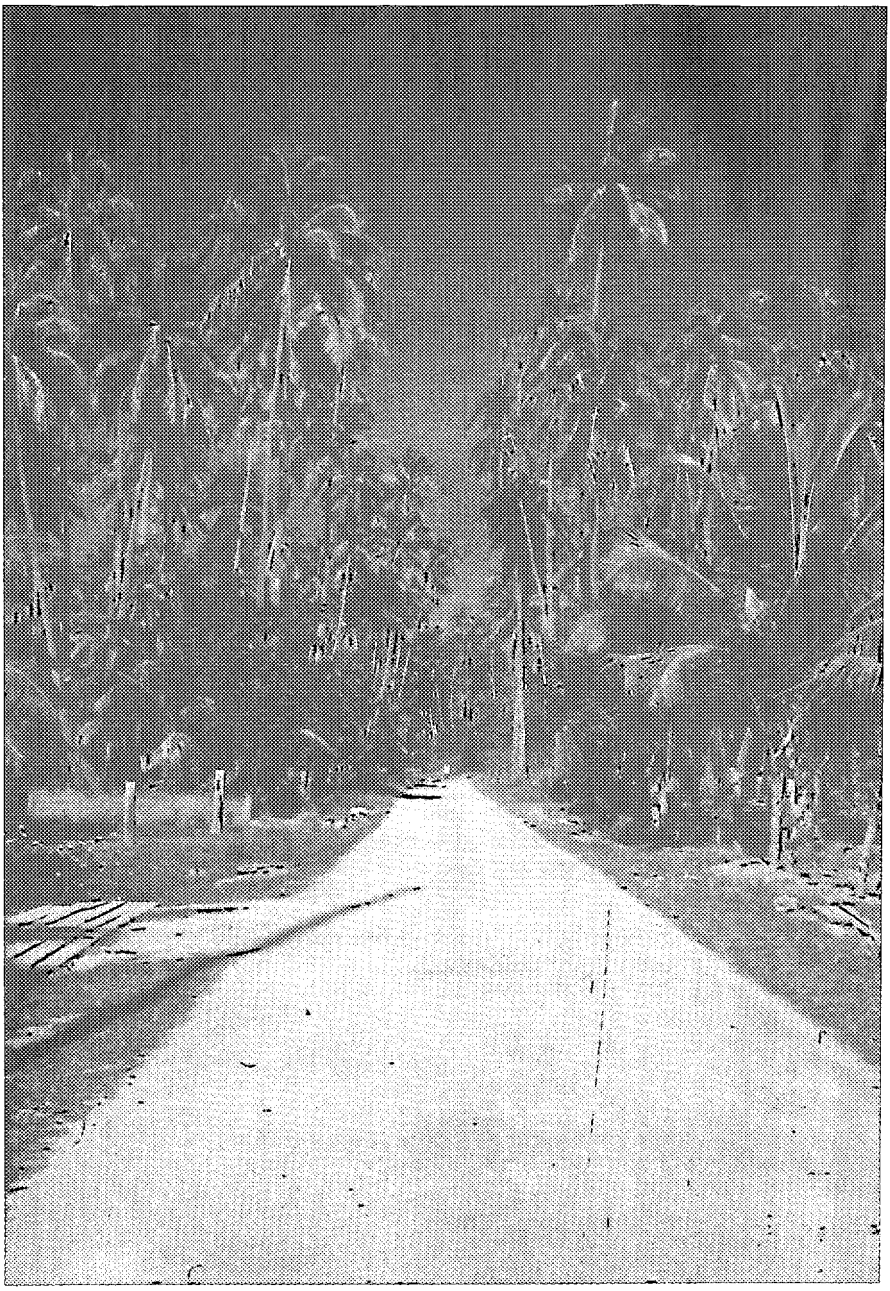
Cette étude a fait l'objet d'une thèse de Doctorat d'État ès Lettres et Sciences humaines, préparée sous la direction du Professeur Georges BALANDIER et soutenue en février 1982 à l'Université de Paris V René-Descartes devant le jury suivant: *Président:* J. GARANGER. *Membres:* G. BALANDIER, J. GUIART, H. LAVONDES, Cl. RIVIÈRE.

Elle a été obtenue avec la mention « Très honorable » et les félicitations unanimes du jury à titre personnel.

TRADITION ET MODERNITÉ AUX ILES DE LA SOCIÉTÉ

LIVRE I

Du coprah à l'atome



Moorea : la route de ceinture. Entrée Nord-Est de Maatea.

CLAUDE ROBINEAU
Docteur ès Lettres et Sciences humaines

TRADITION ET MODERNITÉ AUX ILES DE LA SOCIÉTÉ

LIVRE I

Du coprah à l'atome

Éditions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer
Collection MÉMOIRES N° 100
PARIS - 1984

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

© O.R.S.T.O.M. 1983
I.S.B.N. 2-7099-0685-6 édition complète
2-7099-0686-4 livre I

Aux Ma'ohi du temps présent

« MON AMI !... DANS QUEL ÉTAT
MON PAYS EST-IL TOMBÉ !
O O-TAITI ! AHOUAI ! AHOUAI !
AHOUAI !

LE DERNIER GRAND PRÊTRE MAORI
A J.A. MORENHOUT (1831). »

D'après Victor SÉGALEN en page 1 des *Immémoriaux* dédiés « **aux Maori des temps oubliés** ».

A mes parents

Préface

La Polynésie semblait faite d'îles aimables, abri des poètes (Segalen et les « immémoriaux ») et des peintres (Gauguin et la passion des corps féminins). Elle est, en réalité, constituée des lieux où les sociétés et les hommes subissent depuis plusieurs siècles les plus rudes épreuves. La découverte les engendre, la modernité les exaspère. Peu de temps après l'établissement des Européens, les récits des voyageurs signalent la dégradation sociale et le changement des mœurs, puis la dépopulation, les ravages des maladies et de l'alcoolisme et, enfin, la perte du goût de vivre. Les Polynésiens sont évangélisés, certains d'entre eux éduqués, mais leurs civilisations tombent en ruines. Au début du XIX^e^ siècle, l'amnésie culturelle s'est généralisée ; la tradition *n'est plus celle qui vient du passé, mais celle qui se forme à partir d'éléments autochtones et surtout étrangers, afin de tenter de vivre. Une société et une culture autres se consolident à la fin du siècle. Mais d'autres épreuves se préparent, celles des guerres qui livrent les îles aux militaires et à leurs « expériences », celles d'une économie qui introduit les séductions de la marchandise, puis les consommateurs d'exotisme multipliés par le tourisme de masse. Les défis nouveaux ne sont pas sans réponses, encore culturelles, mais surtout politiques ; elles associent l'exigence d'identité à l'affirmation d'une « patrie ».*

Claude Robineau, dans ce livre qui fera date parce qu'il sera une référence indispensable, traite des îles de la Société, *de Tahiti et Moorea mises ensemble en rapport comparatif. Il s'agit d'un système insulaire estimé « moyennement représentatif », envisagé sous l'aspect de deux transformations : celle qui assure le passage de la forme pré-européenne à la forme dite traditionnelle (perspective de l'anthropologie historique) ; celle qui effectue la transition de cette dernière forme vers une « société nouvelle » en voie de formation (perspective de l'anthropologie actuelle alliée à la socio-*

logie). C'est dire que la démarche se caractérise par une double exigence. Elle accorde une grande place à une histoire reconnue dans son foisonnement et sa complexité. Elle fait sienne l'affirmation de Mauss occultée par les auteurs structuralistes : « derrière tout fait social, il y a de l'histoire ». Elle montre l'économie moins dans le jeu des décisions et des flux, que dans un mouvement historique qui le « conditionne », y compris par l'idéologie dont l'histoire assure la transmission.

La démarche, en raison de la visée qui la qualifie, doit aussi être dite dynamiste. Elle tient grand compte du fait que les phénomènes sociaux ne se révèlent pas seulement dynamiques durant les temps de changement, mais dans leur nature même, dans ce qui régit leur existence et leur « comportement ». Rapportée à l'opposition conventionnelle tradition/modernité, cette manière de voir incite à une interprétation qui la met en cause en manifestant un mouvement sans terme et non un temps des ruptures : « La tradition actuelle, celle des années soixante, est l'aboutissement, l'enracinement, d'une modernité ancienne introduite au cours du XIX^e^ siècle ; cette modernité résultant du dépassement obligé d'une tradition encore plus ancienne, pré-européenne. De la sorte, la modernité actuelle résulterait du dépassement de la tradition présente et constituerait la base d'une tradition future ». Dans le débat relatif à la « reproduction sociale », l'étude de Cl. Robineau apporte un argument validé et de poids : il s'agit bien plus d'une production *constante de la société, sous la double impulsion des dynamismes internes et externes, que d'une reproduction. C'est mon point de vue depuis longtemps, établi sur une autre base empirique.*

L'ouvrage propose d'abord une double présentation : celle du « phénomène insulaire », dans son enracinement (et notamment son ancrage religieux), sa dynamique démographique affectée par une mobilité multiforme, son évolution économique récente ; celle du « phénomène villageois » situé dans un espace, lié à un système économique en mouvement, constitué par des rapports sociaux indissociables d'une idéologie. Pourtant, rien n'obéit simplement à ce partage. Le territoire villageois n'est ni socialement ni juridiquement défini ; il est « délimité pour l'essentiel par des lignes naturelles [*et*] *se compose d'un certain nombre de terres* (fenua) *appropriées » ; les droits sur celles-ci ne s'actualisent que par la résidence et l'usage ; les maisonnées sont des « confédérations mouvantes d'individus apparentés » et l'instabilité des personnes fait que des*

terres deviennent vacantes, occupées de fait ou données en garde. La mobilité des gens — trait dominant de ce monde des îles — entraîne une composition fluctuante des ensembles sociaux. A la base, la maison comme lieu, le groupe des siblings ('opu ho'e) *comme unité sociale de constante référence. Au-dessus, les rapports de solidarité qui sont constitutifs de « réseaux », les liens qui résultent de l'appartenance à une paroisse, la relation au chef qui permet de négocier à l'avantage collectif le prestige et l'influence.*

Traitant de la transformation des couches sociales, Cl. Robineau retient essentiellement trois facteurs ; « la salarisation, le surplus de masse, la généralisation de l'éducation publique ». A l'opposition dite traditionnelle des « propriétaires fonciers dominants » et de la « masse villageoise » se substitue une division plus fine à trois éléments : « dominants », par la politique et la haute administration, l'industrie et le grand commerce, membres d'une « classe moyenne en gestation », salariés avec pour couche inférieure ceux ne disposant pas d'un « emploi solide ». Mais là encore, la netteté du modèle est pour une part trompeuse. La logique de la parenté interfère, de même que le jeu des coopérations et des affrontements qui maintient la formation de factions et de ligues affectant la vie économique.

Ce que manifeste l'ensemble de l'ouvrage, c'est un emploi de l'anthropologie économique non dissociée de la considération des dynamismes sociaux et culturels. Le « système économique tahitien » est défini en tant que forme par référence à des catégories (abondance, prélèvement, réciprocité et redistribution) et à un ensemble idéologique. Il est montré comment le système social sous-tend le système économique, et le système religieux, le système social. Le procédé retenu n'est pas de type régressif : partir de l'économique pour parvenir aux assises sociales et symboliques. Il est choisi de déterminer l'économie en envisageant au départ *les produits* et *les groupes sociaux — avec leur marquage par les symboles et les rites — par l'idéologie. C'est ainsi que se trouve construite la forme économique ancienne et résistante. L'étude des transformations en résulte, de même que la mise en évidence de la part de continuité dans les processus et les comportements. L'interrelation complexe des éléments se révèle par l'agencement en réseaux : la parenté est formellement constituée selon ce mode, ce qui permet à chacun de choisir les liens familiaux qu'il privilégie ; les rapports à la terre se modèlent sur les réseaux parentaux ; le*

travail (même salarié) et les rapports économiques intra- et extra-insulaires s'organisent selon ces mêmes principes; enfin, les réseaux anciens d'alliances politiques, militaires et rituelles se retrouvent transformés en « coalitions socio-économico-politiques » actuelles. Cl. Robineau a su échapper aux pièges théoriques qui ne captent que ce qui leur convient. Il montre un univers polynésien mouvant, incertain, complexe, mais où la production sociale ne cesse de s'effectuer dans un rapport au passé, dans une tension vers l'avenir.

Georges BALANDIER,
Sorbonne.

Avant-propos

Le présent travail est, avant toutes choses, l'œuvre des Polynésiens. C'est à des femmes et à des hommes des îles de la Société que je dois de savoir quelque chose sur leur patrie *('ai'a)* et, si le peu que je sais et qui a été relaté dans ce livre peut atteindre les générations montantes et être de quelque profit pour elles, ce sera le signe tangible que l'échange qui doit présider aux relations entre l'anthropologue et ses interlocuteurs a reçu un commencement de réciprocité.

Ma dette de chercheur, je la dois, d'abord, à Paul OTTINO qui me guida vers l'une des rares institutions de recherche œuvrant avant la décennie des années soixante dans les pays en développement. Je la dois ensuite à André LEROI-GOURHAN qui m'initia à l'anthropologie dans ses cours pétillants d'intelligence sur le phénomène ethnique, l'évolution urbaine et la civilisation du paléolithique supérieur. Je la dois enfin à Georges CONDOMINAS que la trop courte fréquentation à Paris, alors qu'il s'apprêtait à rejoindre une jeune équipe dynamique dans le Sud-Ouest de Madagascar, me permit cependant d'acquérir l'idée auprès de ce « maître du terrain » de ce que pouvait être et faire l'ethnologue « sur le terrain » ; la lecture de *Nous avons mangé la forêt,* puis à Madagascar la fréquentation épisodique de l'« équipe du Mangoky » permirent de combler des lacunes. Je bénéficiai aussi, à cette époque, de la compréhension d'Hubert DESCHAMPS, directeur à Paris des Sciences humaines à l'Office de la Recherche Scientifique et Technique outre-mer, et à Antananarivo de celle de M. Renaud PAULIAN, directeur de l'Institut de la Recherche Scientifique de Madagascar. Ce séjour malgache et comorien me permit, entre autres, de connaître et d'apprécier les qualités de cœur et de chercheur d'Anne et d'Henri LAVONDÈS que je retrouvai quelques années plus tard en milieu polynésien, après un « crochet » de deux ans effectué en République populaire du Congo.

M. Georges BALANDIER, Président du Comité technique de sociologie de l'O.R.S.T.O.M. voulut bien accepter de diriger la recherche que je commençais à concevoir à mon arrivée en Polynésie. L'ethnologie des dynamismes sociaux qu'il avait, avec Paul MERCIER, fortement contribué à développer en Afrique, et dont *Sens et Puissance* constitue une sorte de sociologie générale du Développement, me sembla apte à rendre compte de la situation dans laquelle se trouvaient les archipels de la Polynésie centrale lorsque la France y installa une base d'expéri-

mentation pour le développement de sa défense nucléaire.

Arrivant en compagnie de Gérard RINGON, jeune sociologue dont les travaux remarquables sur cette dynamique polynésienne ont eu seulement pour égal le souvenir ému qu'il a laissé chez les Polynésiens qui l'ont approché, je fus accueilli par le géographe Francis RAVAULT à qui je demeure très reconnaissant de la chaleur de son accueil, qui nous fit partager une expérience polynésienne alors vieille d'une année, et auquel nous sommes redevables de notre introduction dans ce milieu polynésien nouveau pour nous. Par la suite, l'arrivée d'un autre géographe, Jean FAGES, la venue d'Henri LAVONDÈS, le passage de Paul OTTINO, les séjours de José GARANGER furent autant d'occasions d'enrichissement mutuel. Je suis extrêmement redevable à José GARANGER et Henri LAVONDÈS d'avoir trouvé auprès d'eux conseil et encouragement pour la poursuite et l'achèvement de ce travail. Les discussions avec H. LAVONDÈS furent très précieuses, tant au départ dans le développement de l'idée initiale qui a présidé à cette recherche, la rémanence de comportements ancestraux tel le prestige, que bien plus tard, dans la discussion de maintes questions ayant trait, soit à la sociologie actuelle, soit à la société ancienne. Paul OTTINO m'apporta la connaissance de la parenté central-polynésienne qu'il élaborait en vue de soutenir sa thèse sur les Tuamotu de l'Ouest et qui privilégiait le *'opu ho'e,* groupe des frères et sœurs, dont je retrouvai la validité dans les îles hautes de l'Archipel tahitien. J'ai emprunté à François RAVAULT son cadre d'analyse des rapports fonciers tel qu'il l'a expérimenté, d'abord *in Maharepa, étude de structures agraires,* puis dans (son) « Exemple de Papeari » *in* FAGES *et alii: Tahiti et Moorea;* et sans doute j'ai été influencé par sa conviction bien motivée de l'authenticité du phénomène polynésien de l'indivision. Je dois à Gérard RINGON, ainsi qu'à Jean FAGES, le bénéfice du regard neuf que nous portions, nouveaux arrivants, sur les gens et les choses de Polynésie centrale, ainsi que l'acquis de plusieurs mois de travail quotidien en équipe lors de l'élaboration du livre *Tahiti et Moorea* déjà cité. Enfin, ma connaissance de la Polynésie d'autrefois s'est trouvée considérablement confortée à suivre les travaux de José GARANGER, Anne LAVONDÈS et de Bertrand GÉRARD de reconstitution des anciennes structures lithiques religieuses, *marae* notamment à Tahiti et Moorea.

Et nous devons tous à Yves LEMAÎTRE de pouvoir écrire les mots de la langue tahitienne contemporaine selon des normes scientifiques et en harmonie avec l'écriture actuelle des autres langues ou dialectes polynésiens.

Ma dette vis-à-vis des Tahitiens d'origine ou d'adoption est évidemment considérable et dans l'impossibilité matérielle de citer tous ceux qui, à Moorea notamment, m'ont apporté leur concours, je me bornerai à un tout petit nombre de noms qui me viennent, sans ordre, sous la plume: Joseph TEURI et Teaviu TUPATU, Pauline TEARIKI, Jacques et Laurence MAIHI, Alexis et Kone TETUANUI, Ahutua ARAPARI, M. et M^me^ Toni TEARIKI, M. et M^me^ Mateha MARAMA, M. et M^me^ Pierrot TUAIVA, M. et M^me^ Benjamin TERAIHAROA, Line et Pierre GERST, Christa WINCKELSTROTER, Pauline SCHYLLE, Flora et René-Jean DEVATINE-URIMA, M^r^ Éric LECQUERRÉ, Aurora NATUA, Raoul TEISSIER, M. et M^me^ Albert SCHNEIDER...

Ma reconnaissance va enfin à toutes celles et tous ceux qui, par leurs travaux souvent ingrats, ont permis à cet ouvrage de voir le jour.

Que tous trouvent ici ma gratitude.

*
**

Ce travail se veut d'anthropologie économique et, *comme tel,* fait une large place à l'histoire. Cela résulte, tant d'une orientation actuelle de l'anthropologie économique, que d'une affinité personnelle. Les *préliminaires* sont consacrés à l'explication de la problématique et de la démarche.

La première partie, qui fait l'objet du Livre I, expose les résultats du *terrain.* Leur aspect monographique résulte d'un choix délibéré, celui de présenter au lecteur l'ensemble des faits recueillis, non seulement ceux qui ont affaire avec la problématique définie, mais également tous les autres qui témoignent du vécu des Tahitiens de Moorea et des îles de la Société entre 1967 et 1975.

La deuxième partie (Livre II) est historique et comparative. La préoccupation essentielle en est l'explication de l'économie des Anciens Tahitiens qui continue de gouverner les comportements présents.

Cette histoire tahitienne souligne les idées de relativité et de non-linéarité : la perception des aspects de réseau vient relativiser les constructions portant sur la stratification sociale ; l'évolution sociale n'est pas linéaire mais, tout au plus, en forme de spirale ; l'exposition elle-même, en dépit d'une apparence rectiligne de l'enchaînement des chapitres, reflète cette non-linéarité dans les allées et venues entre le présent et les multiples passés.

*
**

Un mot doit être dit de la présentation matérielle.

Cet ouvrage est articulé en deux volumes correspondant à ses deux parties.

La table des matières a été placée à la fin du second volume ; elle est précédée de la table des illustrations, des glossaires et index et de la bibliographie. Les annexes ont été publiées sous forme de microfiches insérées dans la couverture du Livre II.

AVERTISSEMENT

Table des sigles et abréviations employés

Ann.	Annexe.
B.D.P.A.	Bureau pour le Développement de la Production Agricole, Paris.
Bibliogr.	Bibliographie.
B.S.E.O.	Bulletin de la Société des Etudes Océaniennes.
Bull.	Bulletin.
Cartograph.	Cartographie.
C.E.P.	Centre d'Expérimentations du Pacifique.
C.E.R.M.	Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes, Paris.
C.N.R.S.	Centre National de la Recherche Scientifique, Paris.
Coll.	Collection.
D.C.A.N.	Direction des Constructions et Armes Navales, Papeete.
Diagr.	Diagramme.
éd.	Éditeur, édition (anglais : ed.).
E.F.O.	Etablissement Français de l'Océanie, ancien nom du Territoire de la Polynésie française.
F.I.D.E.S.	Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social, France.
Fig.	Figure.
G.E.C.O.F.	Groupement des Exportateurs de Coprah de l'Océanie Française, Papeete.
Hab.	Habitant(s).
h.-t.	hors-texte.
Illustr.	Illustration(s).
I.N.E.D.	Institut National d'Etudes Démographiques, Paris.
I.N.S.E.E.	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, Paris.
I.R.M.	Institut de Recherches Médicales de la Polynésie française « Louis-Malardé », Papeete.
J.O.E.F.O.	Journal Officiel des Etablissements Français de l'Océanie.
J.O.P.F.	Journal Officiel de la Polynésie Française.
J.P.H.	*(The) Journal of Pacific History.*
J.P.S.	*Journal of the Polynesian Society.*
J.S.O.	*Journal de la Société des Océanistes.*
L.M.S.	*London Missionary Society*, Société missionnaire de Londres.
Multigr., multigraph.	Multigraphié.
n.d.	non daté.
n.l.	sans lieu (non localisé).
O.R.S.T.O.M.	Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer, Paris.
Pl.	Planche(s).
Pron.	Prononcer(ez).
P.U.F.	Presses Universitaires de France, Paris.
Réédit.	Réédité, réédition.
Réf., référ.	Référence (s).
Rév.	Révérend.
S.E.D.E.S.	Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social, Paris.
S.O.C.R.E.D.O.	Société de Crédit et de Développement de l'Océanie, Papeete (Tahiti).
S.S.J.	*South Seas Journals.*
Suiv.	Suivante(s).
Tabl.	Tableau(x).
t.	tome.
Vol.	Volume.

NOTE CONCERNANT L'ÉCRITURE DES MOTS VERNACULAIRES

Les mots tahitiens ont été glottalisés, comme il se doit, à l'exception des noms propres, pour les raisons suivantes :

— s'agissant des *noms de personnes,* c'était déformer le nom officiel de gens inscrits à l'état civil. C'est à l'état civil, ou aux intéressés qui y ont affaire, à décider de l'écriture des noms ;

— s'agissant des *noms géographiques,* il n'y avait pas de raison de tahitianiser seulement les noms susceptibles d'être glottalisés. L'usage, qui n'a pas encore été modifié par les Autorités polynésiennes compétentes, veut que l'on écrive et parle de Bora-Bora et non de Pora-Pora, de Tubuai et non de Tupuai, sauf lorsqu'on parle et écrit en langue tahitienne auquel cas il est normal (et nécessaire) d'utiliser les toponymes sous leur forme polynésienne.

L'occlusive glottale (notée ') a été introduite partout où elle est nécessaire : on ne l'a pas omise des redoublements de voyelles comme cela a été fait parfois ; d'ailleurs, lorsqu'on a affaire à une triple succession de voyelles, il n'est pas sûr que la seconde et la troisième soient toujours glottalisées.

Les mots tahitiens existant dans les textes cités ont été écrits de la manière dont ils se présentent dans le texte.

En ce qui concerne les mots anciens se trouvant dans des textes historiques ou des traditions écrites, ils n'ont été glottalisés que lorsqu'on était sûr de la présence de la glottale : ainsi, bien que le mot tahitien *arioi* semble avoir pour correspondant *ka'ioi* en langue marquisienne, on n'est pas sûr que le marquisien k ait pu ici correspondre à une glottale en tahitien et on a écrit le mot tahitien sans le glottaliser.

En outre, et bien que l'on reconnaisse que cela est important, on n'a pas noté la longueur vocalique, pour ne pas surcharger la typographie, et parce que la longueur peut être encore plus inconnue dans les mots anciens que la place des glottales.

Préliminaires

Voici deux cents ans, les premiers Européens connus mettaient le pied à Tahiti ; il y a quarante ans, la guerre du Pacifique, qui faisait rage en Mélanésie, occasionnait en Polynésie des concentrations militaires qui y transportaient brutalement l'économie de consommation prévalant alors en Amérique du nord ; voici vingt ans, les îles de la Société et la Polynésie centrale — entre autres — pénétraient, avec l'avion, le tourisme de masse et, ici, les effets économiques et sociaux des expérimentations nucléaires françaises, dans la banlieue des sociétés occidentales.

C'est dire que la Polynésie, et tout particulièrement Tahiti et les îles de la Société, ont été, depuis deux siècles, soumis aux changements venus de l'extérieur, et, de façon accélérée, depuis les dernières décennies.

Il est de fait que très tôt, après l'arrivée des premiers Européens, les voyageurs ont signalé la transformation de la société, l'abandon des institutions et des coutumes, l'européanisation du vêtement et de l'habitation ; ils dépeignaient aussi la dépopulation, les progrès effrayants de l'alcoolisme et de la maladie et jusqu'à la perte du goût de vivre : on montrera pour Tahiti l'impact de ces calamités, calamités qui ont été générales, dans le Pacifique, au XIX^e^ siècle. Le changement, à l'aube du XIX^e^ siècle, a été à ce point net qu'il a dépossédé les Tahitiens — l'idéologie évangélique aidant — de leur passé pré-européen : une nouvelle société est née des ruines de l'ancienne et, à tel point, que la tradition *(peu)* apparaîtra, moins comme procédant de cette forme ancienne, que de l'édifice social nouveau européanisé qui lui succède, et plus encore, de la société nouvelle *consolidée* de la fin du XIX^e^ siècle, mais intégrant en elle le legs des périodes passées.

Car le recours à la tradition — à ce qui est objectivement une nouvelle tradition — constitue pour les Tahitiens un rempart sécurisant, tandis qu'ils s'interrogent, devant les assauts répétés depuis les dernières décennies de l'Occident et de la modernité, sur l'avenir de leur patrie *('ai'a)* et la manière de demeurer tahitien dans un monde dévorant. En quoi consiste cette tradition ; quelle place fait-elle à la modernité dans laquelle baigne, à présent, Tahiti ; quelle place les Tahitiens lui font-ils dans leur vie, en particulier dans leurs déterminations éco-

nomiques; quelles forces de transformation recèle-t-elle? Ce sont là quelques interrogations auxquelles on voudrait répondre.

Peu de sociétés offrent, comme Tahiti, sur une aussi longue période et avec des modalités d'intervention extérieure aussi diverses et répétées — jusqu'à nos jours — un champ aussi privilégié pour l'étude des rapports de la tradition et de la modernité, mais la contrepartie de cette qualité favorable du terrain est l'exiguïté des dimensions humaines — à l'échelle des autres continents — et l'insularité qui fait du Pacifique un monde spécifique, deux facteurs qui nuiront à la validité d'une extension générale de la recherche aux autres sociétés humaines. Mais cette spécificité suggère seulement que le changement n'est pas unilinéaire et que, de même qu'il existe à la surface du globe une pluralité de sociétés d'évolution et d'organisation diverses, il existe différents modes de changement et de développement de ces sociétés.

Un dernier mot, enfin, qui justifie, à nos yeux, la légitimité de cette recherche: elle se fonde sur la préoccupation actuelle profonde des Tahitiens, la portée du concept de patrie et la préoccupation de Tahiti quant à son avenir. Faisant face à une longue série de changements anciens et récents, et à de nouveaux changements prévisibles, les Tahitiens ont la préoccupation fondamentale d'être; la constance des aspirations politiques de la majorité du peuple, en dépit d'une certaine prospérité récente, indéniable — mais peut-être passée —, en fait foi.

On envisagera, dans les sections qui suivent: le cadre géographique de l'étude; sa problématique: la dynamique sociale, la tradition et la modernité, le recours à l'anthropologie économique et à l'histoire comme instruments d'investigation; les problèmes de méthode que pose l'étude; la démarche adoptée et le plan suivi.

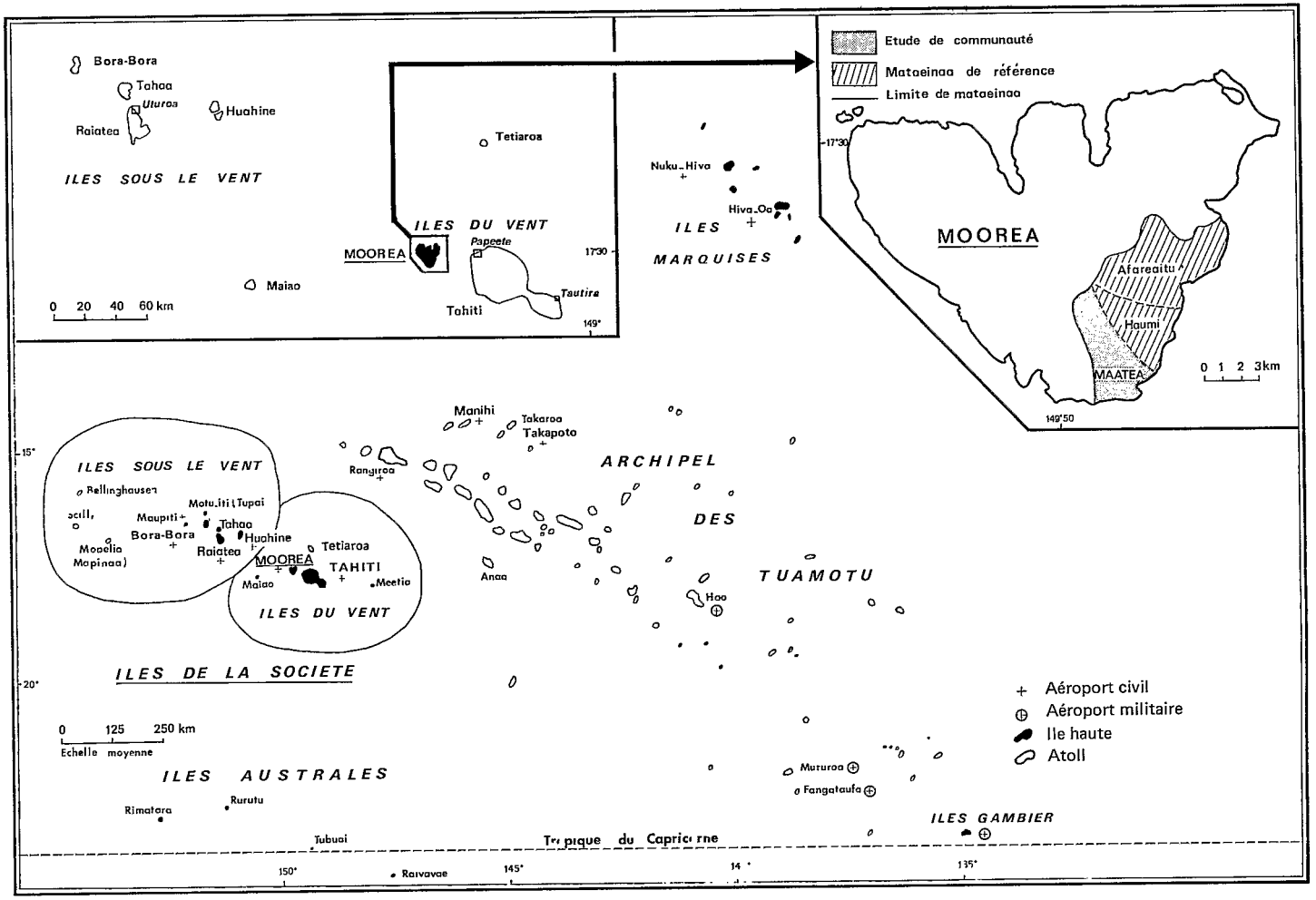


FIG. 1. — *Carte de localisation des recherches*

Le cadre géographique

Les iles de la Société

Les îles de la Société (1.626 km² - 116.993 hab. en 1977) forment à l'intérieur du Territoire de la Polynésie française un archipel articulé en deux sous-groupes qui constituent chacun une subdivision administrative:

— *les îles du Vent,* le plus à l'Est, essentiellement constituées par Tahiti (1.196 km² - 95.604 hab.)[1], flanquée à l'Ouest-Nord-Ouest de Moorea et, par ailleurs, d'autres « îles hautes »[2]: Meetia et Maiao, et d'un atoll: Tetiaroa; le chef-lieu en est Papeete, capitale du Territoire (22.967 hab. dans les limites de la commune, 77.781 hab. dans l'agglomération qui représente ainsi 81 % de la population de Tahiti);

— *les îles Sous-le-Vent,* à l'Ouest-Nord-Ouest des premières, chef-lieu Uturoa (2.517 hab.), l'un des deux centrés urbains du Territoire avec la capitale Papeete; Uturoa est situé dans l'île de Raiatea qui, avec les autres îles hautes de Tahaa, île jumelle enfermée avec Raiatea dans un même lagon, Huahine, Bora-Bora (Pora-Pora) et Maupiti, et les Atolls de Tupai, Mopelia (Mapihaa), Scilly (Manuae ou Fenua-Ura) et Bellinghausen (Motu-One) constituent ce groupe des îles Sous-le-Vent. La population urbaine (Papeete et Uturoa) représente donc 69 % de la population des îles de la Société et 58 % de celle du Territoire.

Cette collectivité polynésienne, qui recouvre une portion d'océan de plusieurs millions de km²[3], 3.673 km² de terres émergées et compte 137.382 hab., comprend, en outre, deux autres grands groupes: l'archipel des Tuamotu-Gambier et celui des Marquises, et un chapelet d'îles hautes isolées au Sud, au Sud-Ouest et au Sud-Est de Tahiti et appelées îles Australes. Les îles de la Société représentent donc 85 % de la population de l'ensemble.

Avec l'archipel des Cook au Sud-Ouest de Tahiti, et quelques îlots au Sud-Est dont Pitcairn, lieu de refuge des révoltés du *Bounty,* le Territoire constitue ce que l'on peut appeler la Polynésie centrale qui a formé, depuis l'arrivée des Européens jusqu'à l'affaiblissement relativement récent des liaisons maritimes locales[4], un ensemble historique, économique et religieux indiscutable au milieu d'un univers polynésien beaucoup plus étendu.

---

(1) Tous les chiffres de population donnés ici sont ceux du recensement de 1977 (cf. *Résultats du recensement de la population de la Polynésie française, 29 avril 1977,* INSEE/FIDES, n.d.).

(2) Cf. infra pour l'explicitation de cette expression.

(3) On a trouvé des affirmations contradictoires (2 à 4 millions de km²), mais toujours considérables. Cependant, nombre d'auteurs font état du dernier de ces chiffres (cf. Huetz de Lemps, 1963, *L'Océanie française,* p. 87; Fages Jean, 1975 b, *Petit atlas de la Polynésie française,* p. 10.

(4) A partir des années 1920 et 1930 avec la réorganisation en fonction des métropoles des lignes de navigation, les Cook étant orientées vers la Nouvelle-Zélande et à partir de 1960 avec l'avion. Mais après 1970, l'ouverture de lignes aériennes vers l'île de Pâques, et surtout les Cook, a permis de resserrer des relations étroites (de parenté notamment).

Pour situer cette partie de la Polynésie dans l'ensemble du Pacifique, il convient de se reporter à la carte spécialement élaborée à cet effet et, au surplus, à la carte « Océanie » publiée par J. GARANGER dans l'introduction à son *Archéologie des Nouvelles-Hébrides*[5].

On connaît la division ternaire des îles du Pacifique en Polynésie, Micronésie, Mélanésie[6]. Dans son ensemble, la Polynésie constitue un triangle dont les pointes sont constituées par l'archipel des Hawaii au Nord, l'île de Pâques au Sud-Est et la Nouvelle-Zélande au Sud-Ouest. Dans cet ensemble vivent quelque 700.000 à un million de Polynésiens[7] parlant des langues apparentées[8] qui appartiennent à la variante orientale de la grande famille austronésienne.

Les divisions internes de la Polynésie, qui n'ont d'autre objet que d'éclairer les faits polynésiens, opposent au sein du « triangle polynésien » une *Polynésie occidentale* essentiellement formée des archipels de Tonga et des Samoa[9] à une Polynésie orientale composée par le centre déjà défini *(Polynésie centrale),* à l'extrême Est, par l'île de Pâques[10], et au Nord et au Sud du triangle, par Hawaii et la Nouvelle-Zélande où survivent des minorités polynésiennes[11] et que l'on pourrait appeler *Polynésie périphérique.* On ajoutera à ces ensembles les *Polynesian Outliers,* noyaux de culture polynésienne isolés dans les ensembles mélanésiens et micronésiens, tel Tikopia par exemple[12].

Les ensembles politiques notables de la Polynésie se réduisent, outre la Polynésie rattachée à la République française, au Royaume de Tonga

---

(5) GARANGER, 1972a.

(6) Il s'agit d'une division classique commode pour simplifier. Mais du fait des interpénétrations culturelles, en particulier entre Mélanésie et Polynésie, on tend de plus en plus à repousser l'idée d'une frontière nette qui séparerait deux mondes et à privilégier les traits communs, les aspects progressifs de l'évolution de l'ensemble, et les relations qui les ont mis, de tous temps, en communication. Cf. GARANGER, 1972b, Mythes et archéologie en Océanie, *La Recherche,* n° 21, pp. 223-242 et Peter BELLWOOD, 1975, The Prehistory of Oceania, *Current Anthropology,* vol. 16, n° 1, pp. 9-28.

(7) F. DOUMENGE (1966, p. 2) avait calculé en 1966 le chiffre de la population des « Océaniens purs » de la Polynésie et de la Micronésie du Sud, parce que la colonie des Gilbert et Ellice, à cheval sur les deux ensembles ne permettait pas la distinction ; il la fixait à 356.000, soit, avec Hawaii et la Nouvelle-Zélande, à 496.000 ; les Mélanésiens insulaires (donc à l'exception de la Nouvelle-Guinée) représentaient 504.000 personnes ; les calculs que nous avons effectués (ann. 1) font apparaître 700.000 Polynésiens au sein desquels la Polynésie centrale n'en représente que le sixième, soit la moitié des Maori de Nouvelle-Zélande. A noter le caractère discutable de la notion d'« océanien pur », mais il est parfois difficile, statistiquement, de ne pas en tenir compte pour évaluer la qualité océanienne, du fait que les données regroupent quelquefois les Européens et les métis (DOUMENGE, 1966, *L'homme dans le Pacifique Sud, étude géographique*). J. GUIART, qui estime de 600.000 à 700.000 le nombre des Maori par suite de l'intégration des métis dans le groupe, souligne que la population polynésienne dépasse le million (1982).

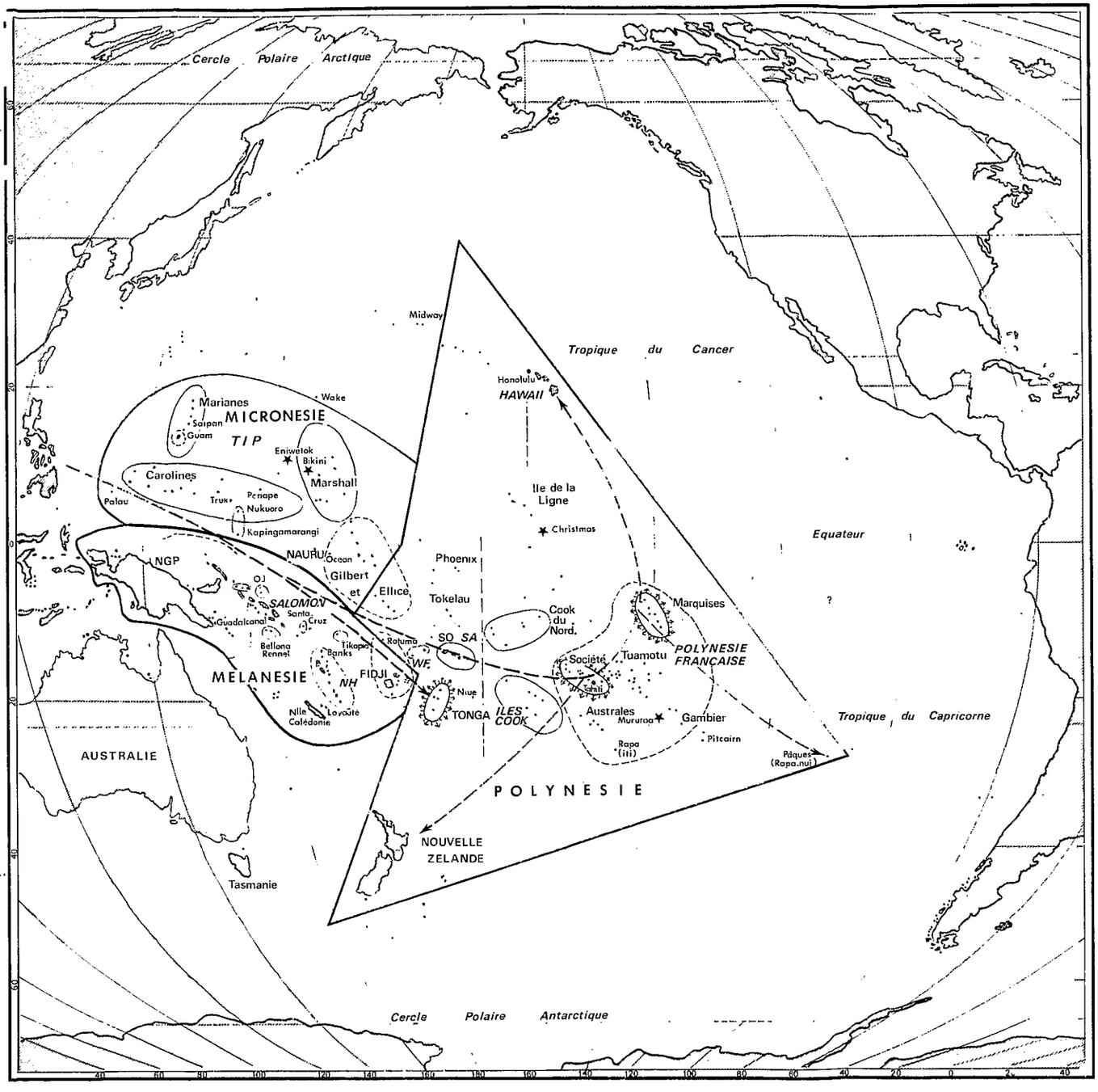
(8) Même structure ; seuls changent partiellement les phonèmes (tel phonème devient tel autre d'une langue à une autre) et le vocabulaire. Cf. Sir Peter BUCK (Te Rangi Hiroa), 1949, *The Coming of the Maori.*

(9) Auxquels il faut ajouter les îles Tokelau (ou de l'Union), Tuvalu (îles Ellice), Wallis et Futuna, Niue. Les îles Cook du Nord, atolls au Nord-Ouest des îles de la Société et politiquement rattachés aux îles Cook ont une culture mixte correspondant à leur position géographique intermédiaire. Cette Polynésie occidentale d'où procède le peuplement du reste de la Polynésie est parfois appelée « Polynésie nucléaire ».

(10) Rapa-Nui. Des liens épisodiques ont été entretenus entre l'île de Pâques et les archipels de la Polynésie centrale. Cf. au XIX^{e} siècle les essais d'un peuplement pascuan à Moorea (îles de la Société), infra, chapitre I.

(11) En 1956, à Hawaii sur 725.000 hab., 10.000 Hawaiiens, le reste étant formé d'une centaine de milliers de métis, et d'Européens (Américains) et d'Asiatiques (particulièrement Japonais) de Hawaii ; en Nouvelle-Zélande, sur un total de 2.600.000 personnes, 130.000 Maori (DOUMENGE, 1966, *op. cit.,* p. 2).

(12) Cf. carte Pacifique : grandes aires culturelles et Andrew PAWLEY, 1967, J. GARANGER (1972a) utilise l'expression « Polynésie marginale occidentale » pour désigner les *Polynesian Outliers.* Cf. également sur le sujet Janet DAVIDSON, 1970.



LEGENDE

———	Limite des grandes aires culturelles
— — —	Séparation Polynésie occidentale / orientale
	Groupes insulaires
	Centre de dispersion des Polynésiens (GARANGER 1972)
——→	Direction du peuplement (Synthèse GARANGER 1972)
←- ? -→	Contacts épisodiques
	Polynesian outliers (Groupes polynésiens enclavés en Mélanésie et Micronésie)
	Ensembles politiques composés de plusieurs groupes insulaires
	Lieux d'expérimentations nucléaires
TONGA	Nom d'Etat indépendant
ILES COOK	Nom de Territoire dépendant
SO	Samoa Occidentales (Etat)
SA	Samoa Américaines
WF	Territoire de Wallis et Futuna (France)
NH	Condominium des Nouvelles Hébrides
NGP	Nouvelle Guinée - Papouasie (Etat)
OJ	Ontong - Java
TIP	Territoires sous tutelle des Iles du Pacifique (Etats-Unis)

FIG. 2. — *Pacifique : Grandes aires culturelles*

ADDENDUM

Depuis l'élaboration de la carte, un certain nombre de changements sont intervenus dont voici les plus notables :

— Colonie des îles Gilbert et Ellice qui a donné naissance aux États indépendants de Kiribati (pron. Kiribass) (îles Gilbert, micronésiennes, plus les îles polynésiennes de Phoenix, Christmas et de la Ligne) et Tuvalu (îles Ellice, polynésiennes) ;

— Protectorat des Salomon britanniques devenu État indépendant des îles Salomon ;

— *Condominium* des Nouvelles-Hébrides devenu État indépendant du Vanuatu ;

— on notera également la transformation (complexe) du statut du Territoire sous tutelle (américaine) des îles du Pacifique : Marianes, dont Saipan, Marshall, Carolines.

Polynesian Outliers : il faut ajouter aux îles mentionnées les îles et îlots polynésiens englobés dans le Vanuatu : Emae, Mele, Vila, Aniwa, Futuna (cette dernière, homonyme de l'île englobée dans le Territoire dit de Wallis et Futuna, qui fait partie de la Polynésie occidentale).

Juin 1981.

(92.000 hab.), à l'État des Samoa occidentales (152.000 hab.), et à deux unités plus petites, les Samoa américaines (28.000 hab., dépendances des États-Unis dotées d'une certaine autonomie), et les îles Cook (28.000 hab.) qui sont autonomes, la Nouvelle-Zélande conservant les prérogatives de souveraineté extérieure[13]. Mis à part l'État indépendant de Fidji (580.000 hab.) dont la masse relative se manifeste par une présence de même ordre dans les affaires du Pacifique, l'État indépendant du Vanuatu (Nouvelles-Hébrides) et la Nouvelle-Calédonie, c'est à l'extérieur du Pacifique des petites îles que se situent les forces directionnelles susceptibles d'influer sur le destin des peuples polynésiens: Hawaii, Nouvelle-Zélande, Australie. Il s'agit d'un Pacifique anglophone, largement protestant, et doté de l'autonomie ou de l'indépendance politique à l'exception des Samoa américaines et des actuels Territoires d'Outre-Mer français[14], et pour lequel la France, principalement, fait figure de puissance dominante contestée; l'installation, en Polynésie française, en 1964, de la base atomique n'a fait qu'aviver l'hostilité marquée de l'entourage océanien; et au fil des années, cette hostilité est restée vivace et n'est pas demeurée sans effets sur l'évolution politique de l'opinion publique à Tahiti et dans les archipels voisins.

L'origine sud-asiatique des Polynésiens ne fait plus de doute chez les spécialistes[15] en dépit de tentatives voulant démontrer le contraire, c'est-à-dire une origine américaine; mais on trouve, dans des couches moyennes, *ma'ohi* et *demies* de la population, la tendance à se flatter de cette dernière; cela correspondrait à la fois à la double tendance actuelle à valoriser ce qui est américain et à dévaloriser ce qui vient de l'Asie. Par recoupement des travaux des archéologues et des linguistes, il est admis que les ancêtres des Polynésiens, partis de l'Asie du Sud-Est, ont atteint par dépassements successifs[16], dans le cadre d'une lente migration, les archipels océaniens, utilisant une voie moyenne entre la Micronésie au Nord et les terres déjà occupées par les Mélanésiens au Sud[17]. Il y a eu apparition progressive d'un peuplement polynésien lorsque, après avoir atteint Tonga et les Samoa, ces Océaniens sont arrivés en Polynésie centrale[18], Marquises et/ou îles de la Société, d'où ils ont rayonné vers Hawaii, Pâques et la Nouvelle-Zélande à des dates relativement récentes[19]. Pour les îles de la Société, il convient de souligner, à la suite de J. GARANGER (1972 *a*, p. 6), leur place vraisemblablement éminente dans la dispersion et la différenciation des peuples de la Polynésie orientale en dépit de l'absence de datations très anciennes. Il convient de noter aussi que les datations obtenues le plus récemment sont plus anciennes que celles que l'on pouvait plus anciennement inférer des traditions: ce

(13) Cf. annexe 1 et les principales sources: *le Bulletin statistique de la Commission du Pacifique Sud,* Nouméa (Nouvelle-Calédonie) et la collection des *Pacific Islands Year Books,* Sydney (Australie).

(14) Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna.

(15) Cf. J. GARANGER, 1972 a, particulièrement, son introduction générale pp. 3 et 4 et, dans la partie « Illustrations », la figure « Océanie », carte dont nous nous sommes servis pour élaborer notre propre carte.

(16) Cf. J. GARANGER: « Systèmes de réseaux de relations multi-directionnels » in Cultural continuity, replacement and contacts in Prehistoric Oceania, *9th International Union for Quaternary Research,* Christchurch (New Zealand), 1973; également, 1974, La poterie Lapita et les Polynésiens, *Journ. Soc. Océanistes,* n^{os} 42-43, pp. 7-15.

(17) GARANGER, 1972 a, pp. 134-135.

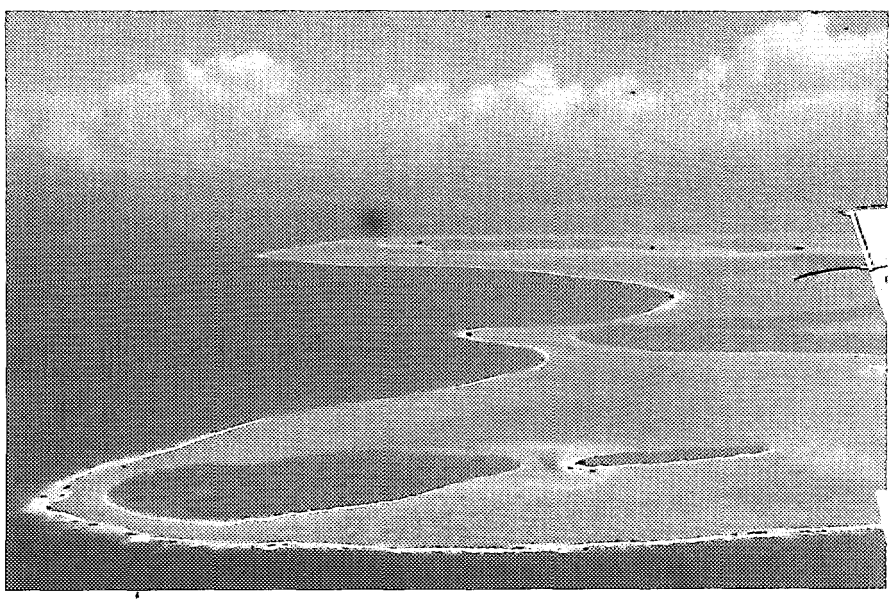
(18) D'où l'expression « Polynésie nucléaire » (Nuclear Polynesia) utilisé par certains auteurs anglo-saxons pour désigner Tonga et Samoa (PAWLEY, 1967). Robert WILLIAMSON (1924, *The social and political systems of central Polynesia,* rééd. 1967) donnait à l'expression « Polynésie centrale » une acception purement géographique d'où le rattachement à cette entité de Tonga et de Samoa.

(19) Marquises: 300 après J.-C.; Pâques: 700 après J.-C.; Hawaii: 600 après J.-C.; îles de la Société: 600 après J.-C.; Nouvelle-Zélande: 900 après J.-C. (GARANGER, 1980, Océanie: Préhistoire et archéologie in *Encyclopaedia Universalis,* supplément, 2, p. 1060 (toutes ces dates sont assorties de points d'interrogation).

qui donnerait à penser simplement — nous en reparlerons — que les mouvements inter-insulaires n'ont pas cessé après l'installation des premiers immigrants et que l'existence d'un réseau d'échanges étendu, fonctionnant dans les temps préeuropéens, est à prendre en compte. Cette notion de réseau trouve, comme on le verra, des correspondances dans l'organisation sociale.

Il y a donc une très grande unité culturelle de la Polynésie[20], si ce n'est de l'Océanie[21]: les voyages se faisaient à bord de grandes pirogues dont on s'est efforcé de reconstituer les caractéristiques; avec leurs familles, les Polynésiens emmenaient un petit nombre de plantes et d'animaux domestiques qu'ils ont contribué à répandre dans le Pacifique sud-oriental selon l'écologie du lieu. Ils ont, à cet égard, rencontré quatre types de milieux plus ou moins contraignants (photos 1, 2).

— *L'atoll,* où la vie n'est possible que sur la mince ceinture de sol (corallien) qui entoure le lagon intérieur; la sécheresse, l'absence de sol cultivable ont



1. Atoll de Tetiaroa (au nord de Tahiti), ancien domaine économique des ari'i de Pare (Pomare) (cliché auteur).

obligé à une maigre horticulture en fosses et à une adaptation aux ressources spécifiques locales; la richesse du lagon et du large en poisson permettait et permet encore d'assurer une large part des subsistances[22]. Mais l'isolement, les aspirations à la modernité, les besoins monétaires, le déséquilibre entre la popu-

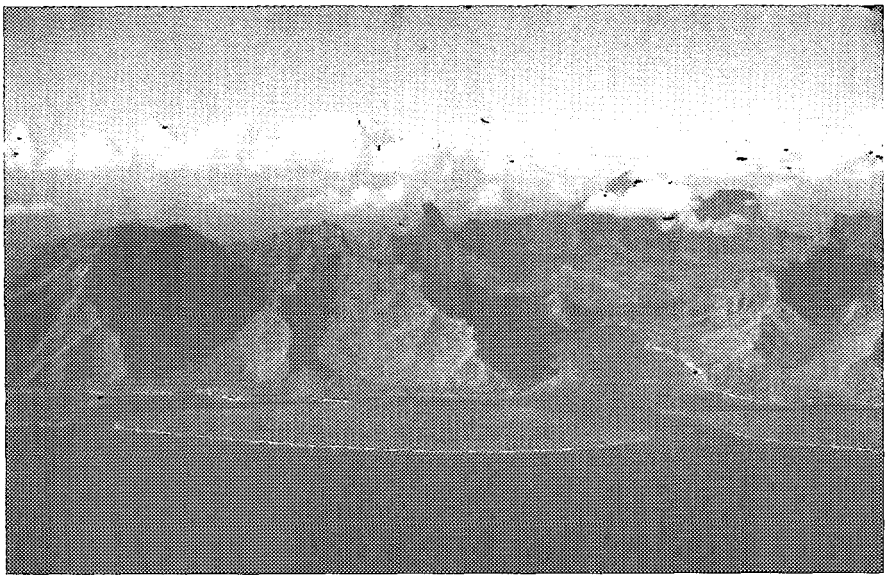
(20) BUCK (Te Rangi Hiroa), 1938, *Vikings of the Sunrise;* BURROWS, 1940, Culture Areas in Polynesia; GOLDMAN, 1955, Status Rivalry and Evolution in Polynesia; SAHLINS, 1957, Differenciation by adaptation in Polynesian Societies.

(21) GUIART J., 1963 a, *L'Univers des formes: l'Océanie,* p. 14: « Du point de vue ethnique et culturel, il n'y a pas de solution de continuité entre Polynésie et Mélanésie... »

(22) A propos de l'alimentation dans les atolls, cf. H. JACQUIER, 1949, Contribution à l'étude de l'alimenta-

lation et les ressources, vite atteint dans les collectivités économiques de quelques centaines d'habitants, incitent à l'exode en dépit des innovations suscitées[23].

— *L'île haute,* tropicale et équatoriale, d'origine volcanique, offrait et offre encore, avec ses oppositions littoral/vallées/plateaux intérieurs de bien plus riches possibilités. Le thème de la vie facile qui procède de la description de Bougainville et des romantiques de l'île qui ont marché sur ses traces en découle[24]. Il convient de noter que la morphogenèse fait apparaître, la plupart du temps[25], un lagon poissonneux ceinturant l'île et séparé lui-même du grand large par un récif-barrière d'origine corallienne; parfois, les îlots analogues à ceux des atolls sont ancrés sur le récif: l'île haute combine ainsi ses spécificités avec celles de l'atoll; cela dérive du fait que l'un et l'autre ont même origine, combinaison de volcanisme et d'édification corallienne: l'atoll est une île haute pourvue d'une ceinture corallienne dont l'île centrale proprement dite a peu à peu disparu dans les flots (SUGGS, 1960, p. 18; GUILCHER, 1969, pp. 27-28).



2. Une île haute: Moorea; façade septentrionale avec les deux baies, Cook et Opunohu (cliché auteur).

— *L'archipel tropical ou sub-tropical:* c'est le cas des Hawaii. Les conditions géomorphologiques sont défavorables (absence de lagon, sécheresse, coulées volcaniques stérilisant de grandes portions de l'espace habitable), les possibilités végétales et animales réduites: l'irrigation a été nécessaire; ce défi naturel ou cette nécessité expliqueraient le développement des formations politiques

---

tion et de l'hygiène alimentaire en Océanie française, *Bull. Soc. Et. Océan.*, n° 86, B. DANIELSSON, 1956, *Work and life on Raroia.*

(23) C. ROBINEAU, 1977 a, Takapoto: étude socio-économique, *Journ. Soc. Océanistes,* n^{os} 54-55, pp. 3-37.

(24) Citons quelques jalons: Bougainville, 1768 (*Voyage autour du monde,* 1re édition 1771); Melville, 1847 *(Omoo);* Pierre Loti, 1880 *(Le mariage de Loti);* Robert MERLE, 1962 *(L'île).*

(25) Il y a des exceptions: les îles Marquises par exemple.

hawaiiennes selon que l'on se réfère aux conceptions de A. Toynbee ou de K. Wittfogel[26].

— *L'archipel tempéré:* c'est Te-Aotearoa, la Nouvelle-Zélande; la culture matérielle des Polynésiens (Maori suivant l'appellation d'usage)[27] subit un véritable remaniement du fait du climat qui rend impossible l'obtention de la plupart des subsistances auxquelles ils sont habitués; à noter que ce défi naturel a débouché sur des communautés villageoises très structurées et enserrées dans un système lignager, non sur des formes nettement étatiques de type hawaiien.

Hormis quelques atolls inhabités, les îles de la Société appartiennent au type des îles hautes et, par ses dimensions considérables par rapport aux autres îles, Tahiti s'est imposé, dès avant l'arrivée des premiers Européens, comme le champ principal des compétitions politiques, puis après leur arrivée, a tendu à devenir le pôle économique, politique, voire religieux du Pacifique sud-oriental.

Dans la période préeuropéenne, Moorea et les autres îles de la Société apparaissent comme des Tahiti en réduction, avec toutefois pour Moorea cette différence que l'île, toute proche de Tahiti, fait aussi partie de la scène politique tahitienne. Et, avec l'arrivée des Européens, la constitution d'un État tahitien d'abord indépendant, puis placé sous protectorat français et, dans les années 1880, la formation d'un État colonial aux dimensions de la Polynésie française, Moorea devient, comme les différents districts de Tahiti et chacune des îles Sous-le-Vent, une province de cet État avec la particularité due à sa proximité de la capitale et à son insularité d'être à la fois, comme les districts de Tahiti, une partie proche du centre, et, comme chacune des îles Sous-le-Vent, une totalité.

POLYNÉSIENS, TAHITIENS, MA'OHI

Il est nécessaire de préciser le sens que l'on accordera ici aux mots se rapportant aux entités géographiques « Tahiti » et « Polynésie »:

— Tahiti, Tahitien, tahitien stricto sensu: l'île proprement dite, ses habitants (Polynésiens, Européens, Chinois, métis ou autres) et ce qui s'y rapporte;

— Lato sensu, Tahiti (sous-entendu: et ses archipels) peut être employé de façon vague pour désigner ce que recouvre l'expression juridique « Territoire de la Polynésie française »; en revanche, de façon très précise, les dérivés Tahitien, tahitien font référence à ce qui a trait à l'aire linguistique tahitienne et particulièrement sont employés pour désigner les habitants des îles de la Société et ce qui s'y rapporte. C'est cette dernière acception que l'on utilisera le plus souvent, l'emploi du sens strict étant clairement indiqué par le contexte.

— Polynésien, polynésien lato sensu: l'habitant et ce qui se rapporte à la Polynésie, entité définie par la langue et la culture. De façon plus précise, ces mots désignent à Tahiti — ou ailleurs en Polynésie — les habitants de souche « indigène » (*ma'ohi* en tahitien) par opposition aux *Papa'a* (Européens,

(26) Concepts de *challenge* (défi) de TOYNBEE (in, *A study of history*, abrégé et traduit sous le titre: *l'histoire, un essai d'interprétation*, Paris, 1951) ou du « pouvoir hydraulique » de WITTFOGEL (in, *Le despotisme oriental*, Paris, 1954).

(27) *maori* à longtemps été donné comme synonyme de polynésien: cf. la religion maorie de Gauguin (GAUGUIN, 1951). A Tahiti, la forme *ma'ohi* du mot signifie « indigène »: exemple, *e ta'ata ma'ohi:* c'est un Polynésien (littéralement: un homme du pays).

« Blancs », plus exactement Euro-Américains que ces derniers appellent *Caucasoïds),* aux *Tinito* (chinois) et aux *Ta'ata afa papa'a* (littéralement « hommes demi-*papa'a* ») ou *Ta'ata afa ma'ohi* (« hommes demi-*ma'ohi* ») appelés couramment *Demis.*

— Stricto sensu, il s'agit des habitants du Territoire de la Polynésie française et de ce qui s'y rapporte (exemple : l'économie polynésienne pour l'économie du Territoire). On emploiera peu cette acception de façon à ne pas entraîner de confusion avec l'acception précédente (lato sensu). En outre, on emploiera le mot *ma'ohi* pour qualifier les aspects proprement polynésiens de la société tahitienne.

SURVOL DE L'HISTOIRE TAHITIENNE

Il s'agit de l'histoire des îles de la Société, marquée par le déplacement de cette histoire des îles Sous-le-Vent à Tahiti.

Les découpages classiques entre l'archéologie et l'histoire ont tendu à classer la période qui couvre l'extrême passé de Tahiti jusqu'à l'arrivée des premiers Européens et l'introduction de l'écriture dans la préhistoire ou encore la proto-histoire, c'est-à-dire dans un cadre que les préhistoriens pensent devoir restituer à l'histoire mais pour lequel ils estiment cependant pouvoir fournir des apports essentiels. C'est parce qu'il est difficile d'écrire une histoire « classique » du Tahiti préeuropéen que se justifie le traitement de ce passé par l'analyse de structure et l'étude comparative (Livre II, chap. I, II et III).

Les Européens étant arrivés aux Philippines pour la première fois en 1521 et *via* l'Amérique, il n'y a aucune raison de penser que jusqu'à l'arrivée de Wallis qui, le premier, atteignit en 1767 les îles de la Société, il n'y ait eu dans cet intervalle aucune venue d'Européens : s'il y en eut, nous n'en avons simplement aucune trace parce qu'ils n'en sont pas repartis. Peut-être faudrait-il attribuer à de telles venues, et au vague souvenir qu'elles ont laissé dans l'esprit des gens, l'origine de prophéties concernant l'arrivée (prochaine ?) des Européens[28].

L'archéologie, les généalogies, les traditions constituent les sources « directes » de la proto-histoire de Tahiti ; il faut leur ajouter les sources indirectes que constituent les relations des premiers voyageurs. Mis à part Maupiti, les premiers sites proto-historiques datés jusqu'ici (restes lithiques des anciens lieux de culte ou de réunion, plates-formes d'archers, soubassements de maisons, pavages) ne remontent pas au-delà du XIV^e^ siècle[29]. Les généalogies connues ne remontent guère au-delà de la 30^e^ génération c'est-à-dire, sur une base de vingt-cinq ans, avant le XI^e^ ou le XII^e^ siècle après J.-C., mais cette base a été elle-même contestée par des informateurs tahitiens qui ont pensé qu'il était, dans le contexte tahitien, plus réaliste de compter les générations par quinze ans, ce qui nous

(28) Teuira HENRY, 1962, *Tahiti aux temps anciens,* p. 16 ; MARAU TAAROA, 1971, *Mémoires de Marau Taaroa, dernière reine de Tahiti,* p. 259. Noter aussi que les premiers Européens qui s'installèrent à Tahiti furent appelés les « oiseaux migrateurs » (MARAU, *ibid.,* pp. 174, 199 et 259) ; le titre du poème de la p. 259 : « les oiseaux migrateurs se perchèrent » peut donner à penser que d'autres « oiseaux migrateurs » avaient pu passer auparavant sans se poser, c'est-à-dire s'installer.

(29) GARANGER, 1980, Océanie : Préhistoire et archéologie in *Encyclopaedia Universalis,* suppl. II, p. 1063 ; 1969, l'archéologie et les îles de la Société, *Bull. Soc. Et. Océan.,* n^os^ 168-169, pp. 252-253.

ramènerait à 1450[30] ; les généalogies fournissent des listes d'*ari'i* (chefs) et de leurs descendants, répercutent l'évolution politique (alliances, conflits, vicissitudes des hégémonies) et permettent de dater divers événements : création de *marae* (anciens lieux de culte), installation de nouveaux venus, etc...

L'apport majeur de la tradition à la diachronie va consister dans la venue des *Hui Ari'i,* couche culturelle venue se superposer aux populations déjà installées, *Manahune,* et les refoulant dans l'intérieur ; cette thèse vient de la reine Marau et a été exploitée par l'ethnologue E.S.C. HANDY[31] ; elle se complète d'une vision de la « civilisation » progressive d'Ouest en Est — des îles Sous-le-Vent vers Tahiti — qui fait des premières un foyer civilisateur et de la dernière un champ de conquête et un refuge des derniers non-civilisés ; elle donne une explication de la stratification sociale des îles de la Société et, maniée par les gens à qui elle profite (les descendants des anciens princes, *ari'i*), elle constitue une idéologie justificatrice de cette stratification ; elle ne peut donc être tenue que pour une hypothèse. On discutera de la valeur à accorder à la tradition et aux généalogies dans la seconde partie de ce travail (Livre II, chap. II).

Il est peu de dire que l'arrivée des Européens bouleverse les structures de la société tahitienne : elle les conduit en une quarantaine d'années à l'effondrement ; nulle part, dans le monde polynésien, la rupture ne sera aussi complète, ni en Nouvelle-Zélande en dépit des guerres anglo-maori du milieu du siècle, ni aux Hawaii bien que l'ethnie hawaiienne se soit trouvée submergée par un afflux américain et asiatique postérieur ; par rapport au reste de la Polynésie, cette rupture est précoce, elle entraîne des troubles qui s'étaleront jusqu'à la fin du siècle : mais, comparé à ce qui se passera tant aux Hawaii qu'en Nouvelle-Zélande, le protectorat français n'amènera qu'une faible proportion de colons étrangers au pays ; infiniment plus qu'à Tonga ou aux Samoa atteintes plus tardivement par le contact européen, infiniment moins que dans la Polynésie des marges du Nord et du Sud : à cet égard et jusqu'à aujourd'hui, les îles de la Société occuperont une place intermédiaire entre les uns et les autres ; elles constituent ainsi un bon *moyen terme* de la transformation polynésienne.

La littérature spécialisée qui s'est attachée à l'étude de cette transformation, anglo-saxonne surtout, étant donné la quasi-inexistence de la recherche française en Polynésie orientale jusque dans les années 1960, a vu les choses sous l'aspect de l'acculturation, a souligné, au mieux, la dénaturation culturelle dont ont souffert ces divers archipels qui composent la Polynésie, en marquant tout au plus une vague culpabilité objective des Européens apportant un mal, la civilisation, aux heureux indigènes des mers du Sud. Cette vision des choses, nouvelle ré-édition du mythe rousseauiste du bon sauvage, était bien commode, car elle a permis de gommer ce qui n'est rien moins que le phénomène colonial ; pourtant, rien ne manque dans le panorama de la colonisation océanienne : missionnaires, trafiquants, traite de produits, traite d'hommes, canonnières, terres spoliées, populations expulsées ou cantonnées dans des réserves, guerres fratricides, épi-

(30) GÉRARD (B.), 1974 b, Origine traditionnelle et rôle social des *marae* aux îles de la Société, *Cahiers O.R.S.T.O.M. : Sciences Humaines,* vol. XI, n[os] 3-4, p. 212 ; Gérard rappelle le conseil donné par la reine Marau à l'ethnologue E.S.C. Handy (HANDY, 1930, *History and culture in the Society Islands,* réimpression 1971, p. 6).

(31) HANDY, 1971, pp. 7-8.

démies, dénatalité, jusqu'à la perte du goût de vivre[32]. Là encore, les îles de la Société occupent une voie moyenne : la guerre de l'indépendance tahitienne n'est pas comparable aux campagnes anglo-maori ; les spoliations foncières n'atteignirent pas les proportions hawaiiennes.

La raison doit en être trouvée, entre autres, dans la faiblesse relative du capitalisme français qui était moins vigoureux outre-mer que les capitalismes anglo-saxons et s'intéressa peu à cette possession petite et lointaine qui évoquait toujours chez les métropolitains le mythe du bon sauvage agrémenté de l'image de la *vahine,* rapportée par Bougainville et renforcée par Loti.

L'entrée de Tahiti dans le monde contemporain peut se résumer en la participation d'un contingent tahitien aux deux « guerres mondiales ». L'atteinte de la Polynésie centrale par une épidémie de grippe en 1918 manifeste paradoxalement le grand fait nouveau : la renaissance démographique. D'une portée considérable à l'époque, puisqu'elle endeuille toutes les familles et élimine les derniers porteurs non de la tradition ancienne, mais de celle élaborée au XIX[e] siècle, l'épidémie n'occasionne qu'une petite indentation de la courbe démographique résolument ascendante. Là encore, cette renaissance a favorisé Tahiti : l'aspect conservatoire, muséographique du colonialisme français a sauvé Tahiti d'une submersion par l'immigration au plus bas de l'évolution démographique, ce dont n'a pu bénéficier Hawaii ; lorsque la transformation s'est approfondie, dans les années 1960, il était bien trop tard : la Polynésie centrale est en pleine vitalité.

Un colonialisme endormi, un paternalisme que le film a naïvement exprimé[33] a longtemps masqué des aspirations naturelles que seules les tracasseries administratives ont stimulées ; la gentillesse qui recouvre une profonde réserve masquait aux yeux des dominants le besoin des Tahitiens d'être eux-mêmes, dans leurs sentiments et dans leurs actes ; une courtoisie naturelle, souriante et profonde était vue comme légèreté et insouciance. Ainsi il s'explique que le mouvement d'émancipation, symbolisé en la personne de Pouvanaa a Oopa, n'ait pas été compris par l'Administration tutélaire dans sa potentialité à apporter une réponse que les Tahitiens cherchaient dans leur quête d'identité.

En ce sens, prendre la Polynésie centrale comme champ d'expérimentation nucléaire était psychologiquement remettre les Tahitiens et les populations des archipels voisins en face de la mort qu'ils avaient connue tout au long du XIX[e] siècle avec les multiples épidémies et la décroissance démographique que le contact européen leur avait apportées : c'était réactualiser le thème d'un « Pacifique-laboratoire » assignant aux populations océaniennes la fonction de cobayes, thème dont a usé et abusé une certaine recherche occidentale dans le Pacifique[34] ; c'était, enfin, par effet induit dans un espace de petite dimension, et par propension sociologique du corps militaire à créer et nourrir un complexe de peuplement et de consommation et à sécréter une économie et une société artificielles en *marge* de l'économie et de la société naturelle, provoquer le boulever-

(32) E. BEAGLEHOLE (1957, *Social Change in the South Pacific,* p. 46) cite le missionnaire George Gill qui exprime cette idée du fatalisme agissant comme cause de la dépopulation dès 1855 « anticipant, dit-il de presque soixante-dix ans sur la théorie psychologique de la dépopulation avancée par Rivers en 1922 ».

(33) Dans un Hawaii de fiction colonisé par la France et pourvu d'un gouverneur débonnaire à bicorne, d'un missionnaire et de quelques religieuses, un jeune médecin américain s'éprend d'une belle et jeune hawaiienne. Le film exprime à la fois le ridicule d'une colonisation française en Océanie dont le modèle simplifié et idéalisé est emprunté à Tahiti, et le regret que la colonisation américaine à Hawaii n'ait pas été autre qu'elle n'a été réellement.

(34) On peut estimer que les expériences nucléaires menées par les puissances occidentales dans le Pacifique (Bikini et Eniwetok, États-Unis ; Christmas, Royaume-Uni ; Mururoa, France) ne pouvaient qu'accréditer cette idée.

sement subit d'une société traditionnelle confrontée à un double problème de démographie « galopante » et de coexistence avec un monde industriel devenu proche ; et quels que soient les avantages que les intéressés ont pu, localement et temporairement en retirer, c'était perturber une évolution inéluctable qui aurait dû, dans l'intérêt des individus comme dans celui du peuple tout entier, être dirigée pas à pas et non soumise à des effets chaotiques et incontrôlables.

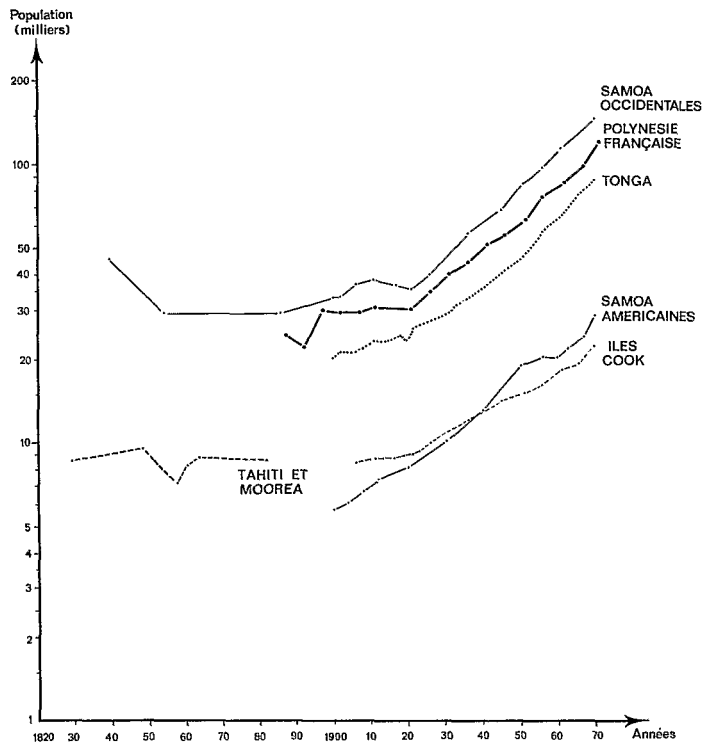


FIG. 3. — *Évolution de la population de divers territoires et États de Polynésie*

LA DYNAMIQUE TAHITIENNE

A la lumière de ce survol de l'histoire tahitienne prise au sens large, se dégagent les deux moments essentiels de rupture : à la fin du XVIII[e] siècle (premiers contacts européens), dans la décennie des années 1960 (entrée de Tahiti de plain-pied dans le monde contemporain). Ce sont des moments majeurs du changement, plus exactement des moments de déclenchement d'une suite de changements profonds, qui, pour la décennie des années 1960, sont en cours.

Ces moments trouvent, dans la vision tahitienne du temps, leur authenticité. Le contact européen correspond à l'évangélisation qui divise l'histoire tahitienne

en deux périodes: les temps païens (*etene*) opposés aux temps nouveaux et à ce credo auquel adhéra sans conteste la majeure partie du peuple des îles de la Société: Tahiti, peuple de la Bible; cela correspond à une certaine habitude de diviser le temps des anciens Tahitiens, telle, par exemple, la division que rapporte le pasteur ELLIS entre « l'âge primitif, ancien, méprisable, grossier », *hau hupehupe* et l'« âge moderne ou policé », *hau una* et dont B. GÉRARD souligne l'ambiguïté et l'ironie[35]. L'autre moment est lié à la conscience des Tahitiens que, depuis 1960, tout a changé: deux épisodes permettent, selon eux, de le situer. Le premier est celui du tournage du film « Les mutinés de la Bounty » réalisé par la firme cinématographique américaine M.G.M.; toutes les activités traditionnelles: culture, pêche, récolte du coprah cessèrent tandis qu'un pactole de dollars se déversait sur le pays: les uns s'embauchaient, les autres louaient leurs maisons ou leurs terres[36]; puis, le film tourné, tout cependant ne rentra pas dans l'ordre: on se remit, qui à pêcher, qui à cultiver, qui à récolter, mais on avait pris goût à l'argent. Le second est évidemment, la venue du Centre d'expérimentations nucléaires, connu habituellement sous le sigle C.E.P.[37]: pour l'économie et la société tahitiennes ce fut une nouvelle « Bounty » à une toute autre échelle. La « Bounty » et le C.E.P. ont été accompagnés, d'un point de vue objectif, mais de façon atténuée dans l'esprit des gens, d'autres vecteurs de changement profond, la venue des jets, le tourisme de masse: ceux-ci renforcent l'impression d'un changement radical; de ce fait, ce qui se passait avant tend à se situer sur un même plan, l'unique plan d'un âge d'or qui est la tradition, la coutume (*peu*)[38].

Le problème tahitien est un problème de devenir total, politique, social, culturel. Le recours à la tradition peut, en vue de ce devenir, constituer un avantage si elle est porteuse d'un dynamisme, si elle n'est pas seulement passéisme. L'intérêt de la recherche paraît être de s'interroger sur la manière dont s'est faite, dans le passé, l'évolution tahitienne en vue d'en tirer une leçon pour l'avenir; plus précisément et en particulier, comment s'est opérée la rupture entre l'Ancien Tahiti et le Tahiti nouveau à l'aube du XIX[e] siècle, comment s'est transformé —et se transforme — le Tahiti traditionnel en ce nouveau Tahiti de l'âge atomique. On veut montrer en quoi consiste le procès d'évolution économique et sociale, en quoi il est un produit de l'histoire, quelles sont les parts respectives, dans ce procès, du facteur politique, de l'idéologie, des mécanismes économiques (surplus, accumulation), des comportements et du dynamisme des groupes et des individus.

Il s'agit, dans l'aire tahitienne, de s'attacher aux phénomènes et aux processus qui intéressent la majorité *ma'ohi* de la population et les franges acculturées, *demies,* de cette population. L'économie de Tahiti se trouve pénétrée de capitalisme et, dans de nombreux secteurs, aux mains d'étrangers à la Polynésie, Européens, Asiatiques. Ce procès sera étudié dans la mesure où il affecte les compor-

(35) GERARD (B.), 1974 a, p. 22, d'après ELLIS, 1972, (in *Polynésie d'autrefois,* traduction française des *Polynesian Researches).*

(36) Ce film de la *Metro Goldwin Mayer* fut tourné en 1960-1961 durant une dizaine de mois; il occupa 2.000 personnes pour une population active habituelle de 8.000 et coûta 27 millions de dollars (ROBINEAU, in FAGES et alii, 1970, *Tahiti et Moorea,* livre II, p. 14).

(37) C.E.P.: Centre d'Expérimentations du Pacifique.

(38) *Peu:* coutume, habitude, ordonnance, institution (DAVIES, 1851, *A Tahitian and English Dictionary,* London Missionary Society.

tements *ma'ohi* ou *demis*, non pour lui-même car la dynamique en échappe aux caractéristiques polynésiennes.

On veut suggérer, en définitive, qu'il existe à Tahiti une dynamique économique spécifiquement *ma'ohi* qui peut et doit s'exprimer pour le plus grand bénéfice de la majorité de la population des îles de la Société, en quoi elle consiste et quel en est le moteur.

Étude de la dynamique sociale

TRADITION ET MODERNITÉ

L'étude du changement dans les sociétés (*social change* selon la terminologie anglo-saxonne la plus commune) se trouve, dans l'histoire des sciences sociales, justifiée par plusieurs faits au nombre desquels la première, fondamentale, paraît être la dynamique intrinsèque des formations sociales, exprimée comme le souligne Georges BALANDIER sous ses deux aspects complémentaires interne et externe[39].

La situation dominée des sociétés en voie de développement justifie cette étude à tel point que la littérature anthropologique, principalement anglo-américaine, l'a systématiquement prise en compte, d'abord comme le wagon surnuméraire que l'on a accroché au train de l'anthropologie classique, puis comme un objet premier de la recherche.

Mais on doit souligner, nous référant au même auteur[40], que prendre en compte le changement dans les sociétés sous étude ne suffit pas à épuiser le contenu dynamique de ces sociétés, et que celui-ci ne peut être atteint qu'à partir d'une vision radicale des phénomènes sociaux. Autrement dit, l'on n'atteindra le changement dont ces sociétés sont porteuses qu'à travers une vision au départ dynamique de leurs systèmes et pour laquelle l'histoire est un instrument privilégié de pénétration.

Le langage le plus courant oppose, dans le procès de changement, la tradition à la modernité. On sait le succès de cette opposition dans l'analyse économique et sociale « dualiste » des pays en voie de développement, également la fortune du concept de « société traditionnelle » dépeignant une société « pré-européenne » que l'on voulait immobile, afin de mieux stigmatiser le « progrès » induit par la colonisation à partir de ce « point zéro » consciemment ou inconsciemment défini.

Le schématisme de cette opposition l'a fait abandonner, au moins par les cercles les plus soucieux de rigueur au sein des sciences sociales, encore qu'elle demeure sous-jacente dans bien des pratiques de développement.

Mais, par un retournement paradoxal qui traduit l'inversion en voie de se faire des rapports de force entre dominateurs et dominés, on voit le dualisme

(39) Dynamique « du dedans » et « du dehors », BALANDIER (G.), 1971, *Sens et puissance*, p. 6.
(40) BALANDIER, op. cit., p. 15.

refleurir en une opposition entre une tradition magnifiée et mythifiée par les héritiers de ceux qui en furent les porteurs et une modernité dénoncée comme vecteur de la domination rejetée en même temps qu'acceptée et adoptée parce que signe ou symbole de développement et de libération.

Même si elle n'est pas exprimée de façon explicite, cette contradiction entre le besoin d'identification et d'enracinement par un retour aux sources et les nécessités du développement doit éclater et poser le problème des rapports entre la tradition et la modernité aux îles de la Société.

Au niveau des faits et dans le cas tahitien, l'opposition paraît plus complexe. On forme l'hypothèse que la tradition actuelle, celle des années soixante, est l'aboutissement, l'enracinement, d'une modernité ancienne, introduite au cours du XIX[e] siècle ; cette modernité résultant du dépassement obligé d'une tradition encore plus ancienne, préeuropéenne. De la sorte, la modernité actuelle résulterait du dépassement de l'actuelle tradition et constituerait la base d'une tradition future.

Il y aurait, ainsi, une dialectique de la tradition et de la modernité, et le changement (ou la continuité) résulterait de la tension qui s'établit entre ces deux pôles de la vie sociale que constituent la tradition et la modernité.

Il y a continuité ; pourra-t-on dire pour autant qu'il y a *reproduction sociale ?* Ce concept renvoie, dans l'analyse marxiste, à un processus précis au terme duquel les rapports de production, soumis à la confrontation des forces productives d'une part, de l'idéologie d'autre part, se trouvent perpétués au sein d'une formation sociale demeurée inchangée. Dans un sens plus vague, le concept est employé pour caractériser l'état stationnaire d'une société qui suppose, pour se maintenir tel, le jeu de mécanismes reproducteurs. Ce concept est le dénominateur commun d'une publication collective de l'O.R.S.T.O.M. concernant la reproduction de formations sociales dominées en Afrique, à Madagascar et en Océanie à laquelle on a participé[41]. Or il apparaît, à la lumière des différentes contributions à ce travail collectif, que les auteurs, en utilisant le concept à propos de processus sociaux précis, ont moins résolu la problématique qui leur était posée par l'enrichissement du concept, qu'ils n'ont multiplié les cas de figures, faisant éclater, du coup, cette problématique : ceci parce que le terme de société recouvre un complexe de phénomènes en rapport les uns avec les autres et en constante évolution et que s'il y a, en schématisant, reproduction dans certains secteurs, il y a aussi, au même moment, changement dans d'autres.

Les notions de changement et de reproduction, de dialectique de la tradition et de la modernité font appel à une périodisation de l'histoire. On connaît la division de F. BRAUDEL des temps multiples de l'histoire en courte, moyenne et longue durée, division qui permet de réconcilier l'histoire des individus — ou de l'événement — avec celle de la société et des institutions (au sens que les historiens donnent à ce mot)[42]. Cette division débouche, aussi, sur une vision quelque peu structuraliste de la société impliquant l'idée de permanence que l'on retrouve dans les préoccupations de Cl. LEVI-STRAUSS[43] et qui est différente, par

(41) Reproduction sociale ou changement en Polynésie orientale. Le cas tahitien in *Essais sur la reproduction de formations sociales dominées,* O.R.S.T.O.M., coll. « Travaux et documents », n° 64, Paris, 1977, pp. 159-192.

(42) BRAUDEL (F.), 1958, Histoire et sociologie, in GURVITCH et alii, *Traité de sociologie,* I., pp. 92-94.

(43) Par la recherche des catégories fondamentales de l'esprit humain (LEVI-STRAUSS, 1950. Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss in MAUSS, *Sociologie et anthropologie*), « des catégories universelles de la culture » (LEVI-STRAUSS, 1958, *Anthropologie structurale,* p. 303), « du problème de l'invariance » (1973, *Anthropologie structurale deux,* p. 35).

conséquent, de la vision de G. GURVITCH dont la conception de la structure privilégiait les phénomènes de dynamique sociale[44]. La décomposition du temps historique en périodes pertinentes est importante car elle permet de repérer les différentes phases de continuité et de changement et lors desquelles la tradition fait place à la modernité ou la modernité devient tradition.

Le présent travail est, dans une large mesure, une histoire, celle des rapports sociaux tahitiens et spécialement économiques et de leur genèse. D'une manière générale, on peut dire que cette étude relève d'une anthropologie économique lato sensu. Précisons.

L'ANTHROPOLOGIE ÉCONOMIQUE INSTRUMENT D'INVESTIGATION

En première approximation, on dira que l'anthropologie économique est un carrefour: de la sociologie, de l'économie, de l'histoire. Dans une communication déjà ancienne, André Gunder FRANCK pourfend une conception stricte de la discipline exprimée par G. Dalton, conception qu'on peut résumer brièvement en disant qu'il s'agit de la section de l'anthropologie — au sens américain, c'est-à-dire à la fois large et précis du terme — qui s'occupe de l'économie. Ironisant sur le champ restrictif que la plupart des anthropologues paraissent concéder aux termes constitutifs de l'anthropologie économique (anthropos et oikos), A. G. FRANCK critique une conception de la discipline qui ne prend pas d'emblée en compte la situation dominée dans laquelle se trouvent les sociétés sous étude et n'intègre pas pour l'explicitation de cette situation des acquis dérivés de Marx, telles les notions de surplus et de rapport de production[45]. Mais par ailleurs, dans un essai au titre incisif, l'anthropologue structuraliste et marxiste M. GODELIER sacrifie sur l'autel de l'histoire la discipline dans laquelle il avait cru, auparavant comme d'autres, placer beaucoup d'espoir[46].

De fait, et sans entrer dans un débat qui n'a pas sa place ici, on soulignera seulement que, depuis quelques décennies, telle discipline s'efforçant d'acquérir par l'extension de son champ et de ses méthodes un caractère totalisant tend, pour un temps donné, à une fonction de synthèse au sein des sciences sociales et particulièrement dans le carré déterminé par la géographie, la sociologie, l'économie, l'histoire: ce fut le rôle de la géographie humaine dans sa conception française, puis dans la plage de temps 1945-1965, la sociologie africaniste, relayée dans les années soixante par l'anthropologie économique, tandis que depuis quelque temps, c'est l'histoire qui domine avec la multiplication de travaux fortement inspirés par « l'école des Annales »[47].

Dans leurs manifestations de synthèse, ces disciplines font une large place aux phénomènes économiques qu'elles ont le mérite de « désenclaver » — comme

(44) GURVITCH (G.), 1958, Les structures sociales in *Traité de sociologie,* op. cit., I, p. 214.

(45) FRANK (A. G.), 1969, *Current Anthropology,* n° 11, vol. 1, p. 67, « Discussion and Criticism », faisant suite à l'article publié par G. DALTON, 1969, « Theoretical Issues in Economic Anthropology », *Current Anthropology,* n° 10, vol. 1, pp. 63-102. Cf. également la réponse de Dalton à la critique de Frank, *Current Anthropology,* n° 12, vol. 2, 1971, p. 237.

(46) GODELIER (M.), 1974, *Un domaine contesté: l'anthropologie économique,* Paris, La Haye, Mouton éd.

(47) *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations,* revue fondée en 1929 par Lucien FEBVRE et Marc BLOCH, Paris, A. Colin éd.

disent les économistes — pour les restituer dans leur contexte social, de temps et d'espace. On peut estimer, sans parti pris, que cette insertion — ou plutôt cette réinsertion — de l'économie dans le champ de la problématique des sciences sociales constitue l'apport majeur du marxisme[48] et que ce dernier contribue largement à inspirer à partir des balbutiements d'une anthropologie économique qui se cherche [(anthropologie des pionniers tels THURNWALD[49], BARTON[50], TAX[51], EINZIG[52]; œuvres de Raymond FIRTH et d'autres contemporains, Richard SALISBURY, Harold SCHNEIDER, Cyril BELSHAW, Marshall SAHLINS; l'équipe de Karl POLANYI et de *Trade and Market;* débats des scientifiques américains autour de la notion de surplus et querelle des « substantivistes » et des « formalistes »[53]; une école française fortement marquée par l'histoire[54])].

Ce n'est pas ici le lieu de retracer une histoire de l'anthropologie économique qui reste à faire. Pour l'heure, la bibliographie la plus accessible repose sur celle que R. FIRTH a publié dans *Economics of the New Zealand Maori* (2e édition, 1959) pour les travaux les plus anciens, sur les références publiées par George DALTON à la suite de l'article déjà cité (« Theoretical Issues... », 1969), et sur l'ouvrage bibliographique publié en 1973 par H.T. VAN DER PAS[55]. On dira simplement que l'ensemble de ces travaux témoigne toujours, en quelque manière que ce soit, de l'insuffisance conceptuelle et méthodologique de la science économique pour l'analyse des phénomènes plus ou moins concernés par l'économie dans les sociétés en développement et du souci de replacer ces phénomènes, pour les comprendre, dans l'anthropologie de la société étudiée.

Une définition de l'anthropologie économique

Il n'est pas nécessaire de souligner, à ce propos, et l'indigence de la théorie économique au sujet de ce qu'elle nomme « l'environnement socio-culturel » et l'ancienneté et l'étendue de la contribution que les anthropologues ont apportées à la connaissance des économies qui sont plus ou moins « encastrées », « prises dans le filet »[56] de la structure sociale - qui ne sont pas dégagées de cet « environnement socio-culturel ». On n'insistera pas, non plus, sur le point selon lequel il nous semble que *toutes* ces économies, à des degrés différents, demeurent dépendantes de cet environnement. On répondra seulement aux questions stratégiques: de quelle économie, de quelle anthropologie s'agit-il?

Une définition «substantive» de l'économie

On sait que l'une des contributions majeures de l'ouvrage *Trade and Market in the Early Empires* publié sous la direction de K. POLANYI pour la première fois

---

(48) On peut parler de réinsertion dans la mesure où, au XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe siècle, la discipline des sciences sociales la plus développée est l'économique et que cette économique veut atteindre et atteint à une certaine totalité, ce que justifie son titre d'« économie politique » qu'elle n'aurait jamais dû abandonner.

(49) *L'économie primitive,* 1937, traduction de l'ouvrage paru en allemand en 1932.

(50) Ifugao Economics, 1922.

(51) *Penny capitalism: a Guatemalan Indian Economy,* 1953.

(52) *Primitive Money in its Ethnological, Historical and Economic Aspects,* 1949.

(53) Cf. DALTON, 1969, Theoretical Issues in Economic Anthropology, op. cit., supra.

(54) MONIOT (H.), 1976, En France une anthropologie d'inspiration marxiste in *L'Anthropologie économique: courants et problèmes,* Maspéro, coll. « Dossiers africains ».

(55) VAN DER PAS (H.T.), 1973, *Economic Anthropology 1940-1972, An Annoted Bibliography.*

(56) *Embedded and emmeshed:* ces deux expressions sont empruntées à K. POLANYI, 1965, p. 250. Dans la traduction française (1975), *emmeshed* est traduit par « englobé ».

en 1957[57] a été de souligner la dualité des définitions possibles de l'économie et d'opposer à l'acception néo-classique[58] courante qui fit de la rareté et de la relation des moyens aux fins le critère fondamental des phénomènes économiques, une acception qui privilégie la substance ou la réalité des phénomènes[59] ; l'économie « substantive » ainsi définie est qualifiée d'empirique : « on peut la définir... comme un procès institutionnalisé d'interaction entre l'homme et son environnement qui se traduit par la fourniture de moyens matériels permettant la satisfaction des besoins »[60] ; elle est aussi qualifiée d'économie « humaine » par opposition à l'économie « formelle » des néo-classiques ; elle rejoint, comme l'a fait remarquer M. GODELIER, l'antique définition de l'économique, formulée de Platon à Adam Smith comme la science de la richesse matérielle des sociétés[61].

Le choix de cette définition « substantive » ou « réaliste » dépend des objectifs que l'on s'est assignés. Il ne s'agit pas, comme le ferait un économiste, de dégager les lignes d'une action impliquant des problèmes de choix et d'adéquation des moyens aux fins (rationalité d'une entreprise, d'un marché, planification) mais de comprendre des interactions entre les phénomènes constitutifs d'une même société, d'un même ensemble ou qui les expriment. L'économique est alors la production du groupe considéré et la circulation, la répartition, la consommation, l'accumulation des produits résultant de cette production ou des échanges auxquels elle donne lieu[62].

La carence des économistes quant à l'étude des économies où il n'y a pas de prix et de marchés[63] a fait apparaître le travail de POLANYI et de ses associés comme une œuvre pionnière à laquelle le premier en date des anthropologues économistes français, Cl. MEILLASSOUX, s'est référé dès 1960[64]. Dans cet article, MEILLASSOUX rappelait, d'abord, que les économistes avaient nié l'existence du phénomène économique dans les sociétés primitives ; il soulignait que les chercheurs de terrain, économistes ou ethnologues, qui avaient eu affaire avec ces sociétés non ou peu marchandes et n'y avaient pas nié le phénomène économique existant en leur sein, avaient, à l'inverse des premiers, été tentés d'y reconnaître « l'universalité du système capitaliste » au lieu de dépasser ces deux attitudes et reconnaître que ces sociétés « avaient une forme d'économie » et « que

---

(57) POLANYI, C. M. ARENSBERG, H. W. PEARSON (éd.), 1957, (1re édition) ; 1965 (2e édition) ; traduction française : 1975.

(58) Néo-classique : on entend par ce terme tout le courant non marxiste des économistes qui, dans l'évolution de la pensée économique au XIXe siècle, se situe après Marx (et consciemment ou inconsciemment en réaction contre lui) : marginalistes, néo-marginalistes, A. Marshall, Wicksell, Samuelson, etc...

(59) Cf. L. ROBBINS : « (l'économie est la) science qui étudie le comportement humain comme une relation entre des fins et des moyens qui ont des usages alternatifs » (*The Subject Matter of Economics*, 1932, p. 6).

(60) « *It can be... defined as an instituted process of interaction between man and his environment, which results in a continuous supply of want satisfying material means* » (POLANYI, 1965, p. 248 et 1975, p. 242).

(61) M. GODELIER, 1965, pp. 34-35.

(62) Il ne faut pas attribuer un caractère absolu aux choix qu'implique cette définition ; ils indiquent plutôt une tendance qu'ils ne formulent une exclusive. On ne nie pas l'importance que la rareté ou la pénurie peut revêtir. Mais dans les débats auxquels a donné lieu, depuis deux décennies, l'opposition des définitions « substantive » et « formaliste », il convient de ne pas méconnaître la portée très différente de l'une et de l'autre. Dans le premier cas, il s'agit de justifier une orientation à promouvoir des recherches ; elle correspond donc, au moins, à une problématique consistante. Dans le second, il s'est agi, a posteriori, de formuler la définition d'une discipline désarticulée entre un ou plusieurs corps de théories sans applications et des techniques empiriques éprouvées sans relations avec les théories. En poussant les choses à l'extrême, on peut considérer qu'il n'y aurait pas lieu d'opposer l'anthropologie économique à la science économique parce que cette dernière ne serait pas une science.

(63) Plus exactement, de prix et de marchés de produits et de facteurs de production de type capitaliste ou socialiste des économies hyper-industrielles.

(64) MEILLASSOUX (Cl.), 1960, Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés d'autosubsistance, *Cahiers d'Études Africaines*, n° 4, pp. 40-41.

(cette) économie obéissait à des lois qui (lui étaient) propres » ; il rappelait que « Marx et Engels (avaient su) très tôt reconnaître le caractère particulier de (ces) phénomènes économiques... en les liant aux conditions sociales historiques[65].

Au milieu des années 1960, les débats qui se sont ouverts sur le mode de production asiatique, les premières sociétés de classes et les sociétés précapitalistes ont mis à l'honneur le concept de mode de production[66].

Cette notion qui revêt dans la pensée marxiste un caractère général lié à une loi du développement économique des sociétés a fait l'objet, de la part d'anthropologues et de sociologues français, d'une utilisation abondante qui l'a — en quelque sorte — sécularisée — « fait rentrer dans le siècle » — au grand avantage de l'anthropologie économique, notamment pour une compréhension plus pénétrante de la période coloniale et des phénomènes de domination et d'exploitation qui s'y sont développés. Ce qu'on demande à un instrument, c'est d'être opérant : il n'est pas d'usage qu'un artisan utilise un outil inadéquat, ni inversement, qu'il se refuse à l'emploi d'un outil efficace parce que son esthétique ne lui convient pas ; ainsi, il en est du concept et de son contenu qui rend l'histoire, en quelque sorte, opérationnelle. De là vient, aussi, qu'à la différence de l'anthropologie économique américaine, très empreinte de l'anthropologie culturelle américaine qui est elle-même très peu historique[67], l'anthropologie économique française qui est née dans les années 1960 est historisante[68].

Une acception dynamique de l'anthropologie

Cela implique une anthropologie qui prenne en compte l'histoire et, ce faisant, se démarque d'une conception statique de l'ethnologie « tournée vers..., l'accompli, le figé »[69] qui la répudie : une anthropologie qui ne soit pas seulement une ethnologie mais une sociologie dans le sens où Marcel MAUSS employait simultanément les deux termes : « ... la sociologie... est une partie de cette partie de la biologie qu'est l'anthropologie, c'est-à-dire, le total des sciences qui considèrent l'homme comme être vivant, conscient et social ». Et plus loin, MAUSS précisait la place de l'histoire : « ... derrière tout fait social, il y a de

---

(65) MEILLASSOUX (Cl.), 1960, ibid, p. 39.

(66) Cf. les ouvrages parus, préparés ou préfacés par J. CHESNAUX, Ch. PARAIN, J. SURET-CANALE (*Recherches internationales,* 1967), de R. GARAUDY (C.E.R.M., 1969) et M. GODELIER (C.E.R.M., 1970). Des articles avaient paru à partir de 1964 dans *La Pensée* mais les trois recueils précités résument parfaitement les débats (pour un rappel de cette notion, cf. annexe 2).

(67) On résume là deux propositions : 1) L'anthropologie économique américaine est imprégnée de l'anthropologie culturelle américaine ; 2) Celle-ci est a-historique. Pour la première proposition, on se fonde sur l'essai de G. DALTON, (Theoretical issues..., *Current Anthropology,* 1969) qui résume les différents courants de l'anthropologie économique américaine et examine les choses d'un point de vue culturel : cette anthropologie économique, c'est l'économie des sociétés « primitives » et « paysannes », non ou peu machinistes. En ce qui concerne la seconde proposition, et en dépit des protestations de G.P. MURDOCK à l'encontre des fonctionnalistes britanniques tels E. E. EVANS-PRITCHARD et ses déclarations à la B.B.C. en 1950 (*Social Anthropology,* 4e édition, 1960, notamment p. 48), on affirme que l'anthropologie culturelle américaine est a-historique : contrairement à Evans-Pritchard qui niait l'utilité de l'histoire en anthropologie sociale, MURDOCK (*Africa,* 1959, notamment chap. 7, p. 40) affirmait hautement la validité de ce qu'il appelait l'anthropologie historique en qualifiant la position britannique de préjugé. Mais qu'était-ce cette histoire selon Murdock qui envisageait l'évolution comme le transfert d'un peuple à un autre de traits culturels isolés de tout leur contexte économique, social, politique, etc., privés de leur signification profonde et dépeignait le passé de l'Afrique comme un spectacle d'acteurs fous se déplaçant en tous sens et sans raison sur une scène de théâtre. L'histoire culturelle est, on le concédera, une section de l'histoire, ce n'est pas pour cela de l'histoire : c'est seulement une *histoire.*

(68) MONIOT, 1976, op. cit., pp. 53-55. A noter toutefois (1980), la pénétration de la pensée de Marx dans les sciences sociales aux États-Unis et une prise en considération de l'histoire de plus en plus poussée : à titre d'exemple, cf. D. CHIROT, 1976, *Social Change in a Peripheral Society,* concernant la formation et l'évolution de la société rurale roumaine, étude publiée dans la collection « *Studies in Social Discontinuity* », Academic Press, New York.

l'histoire... » ; et encore : « le sociologue doit sentir toujours qu'un fait social quelconque, même quand il paraît neuf et révolutionnaire, est, au contraire tout chargé du passé »[70].

Cela correspond (inspiration, convergence, sans doute les deux) à une conception dynamique de la structure sociale, « équilibre précaire » selon G. GURVITCH, au sein d'un « phénomène social total », de hiérarchies en tension ou en concurrence, prises dans un « mouvement de structuration, destructuration, restructuration, éclatement » ; en bref, à une dynamique sociale que l'histoire manifeste[71].

Nous avons parlé de Marcel MAUSS et de son plaidoyer pour l'histoire : précisons, après ce rappel de la pensée de Gurvitch, que la conception de ce dernier n'était pas entièrement celle de MAUSS, l'allusion de l'*Essai sur le Don* à ces « rocs humains sur lesquels sont bâties (les) sociétés »[72] paraissant refléter une conception structuraliste proche de la pensée de Cl. LÉVI-STRAUSS.

En résumé, la décennie de débats théoriques auxquels a donné lieu l'anthropologie économique paraît seulement avoir quelque peu épuisé la verve de ceux qui s'y sont adonnés ; elle n'a, en revanche, ni modifié les conceptualisations et les méthodes de la science économique, ni fait disparaître les problèmes de changement dans les sociétés en développement ; le besoin subsiste d'une étude substantive de l'économie de ces sociétés en relation avec leur organisation sociale (au sens le plus large du terme, incluant leurs aspects politique, idéologique, culturel) et dans une perspective dynamique nécessitant, par conséquent, un recours à l'histoire : c'est cette mise en relation dans une perspective historique que l'on appellera anthropologie économique.

Un objectif privilégié : le phénomène de transition

Sociétés colonisées et dominées, les sociétés océaniennes sont des sociétés en voie de développement rapide. On parlait naguère de changement social à propos des problèmes posés par le passage des sociétés dites traditionnelles sous le régime de la colonisation, ou dans les sociétés en voie de développement par l'irruption de la modernité. Dans une perspective peut-être plus large que celle qui est impliquée par la notion de changement, et dans le propos de quelques-uns, dans une perspective certainement plus précise, l'on parle de transition. Par rapport à la notion de changement, celle de transition explicite l'idée de durée, elle explicite, aussi, l'idée de totalité lorsqu'elle est entendue comme l'ensemble des processus en jeu dans le passage d'une formation sociale à une autre, mais elle renvoie alors à une conception plus précise fondée sur la notion de formation sociale ; enfin, et dans une perspective qui n'est pas dénuée d'« européocentrisme », cette notion de transition peut être entendue (ou plus exactement sous-entendue) comme évolution vers un mode capitaliste de production, lequel, s'il est partiellement présent au sein de la formation sociale en développement, est aussi coexistant au sein de cette formation avec d'autres modes qui ne sont pas forcément condamnés à disparaître : les voies vers un avenir qui n'est pas

(69) G. Balandier in BALANDIER et PAUVERT, 1952, p. 5.
(70) MAUSS, 1924, Repris in *Sociologie et Anthropologie*, 1re éd. 1950, pp. 287-288.
(71) GURVITCH, 1958, pp. 213-214.
(72) MAUSS, 1950, p. 148.

forcément un sont diverses et nul ne peut prédire, à plus ou moins long terme, où, sur la planète, se situeront les pôles éminents — s'il en existe — et quelle forme sociale ils revêtiront.

Ici, l'on retiendra pour une analyse des rapports de la tradition et de la modernité le cadre conceptuel fourni par la notion de formation sociale et de son évolution (la transition par laquelle s'effectue le passage d'une formation à une autre) lors des deux points de rupture constatés dans l'histoire tahitienne :

— à la fin du XVIII[e] siècle et aux premiers contacts avec les Européens, le passage de la formation sociale tahitienne ancienne à une formation nouvelle, caractérisée par une nouvelle idéologie (l'Évangile), de nouveaux rapports de pouvoir (création d'un État tahitien), une nouvelle structuration sociale, l'apparition du commerce de traite et l'altération, à des fins marchandes, des anciens rapports de dépendance destinés à l'entretien des « classes dirigeantes » et à l'accomplissement des cérémonies ;

— deux siècles plus tard, dans le cours des années 1960, effondrement de la formation sociale traditionnelle, économiquement fondée sur le commerce de traite (coprah), socialement organisée de façon pyramidale (pyramide coloniale) et intégrée par l'idéologie religieuse et son rituel (Église protestante essentiellement, Église catholique à un moindre titre).

On se propose, dans ce travail, de caractériser chacune de ces formations sociales, d'étudier les processus par lesquels s'opère la transition de l'une à l'autre et de montrer, dans le stock des comportements polynésiens concernant l'économie domestique et ses supports sociaux et idéologiques, la part de la tradition récente (modernité ancienne datant de la formation tahitienne du XIX[e] siècle) et celle de la tradition ancienne datant de la formation tahitienne préeuropéenne.

Un outil : le concept de surplus

Le fonctionnement économique de chacune de ces formations repose sur la constitution d'un surplus ou excédent dont la captation et l'accumulation au sein de la société par un groupe dynamique permettent la réalisation d'investissements économiques et/ou sociaux[(73)].

Ignorée depuis Ricardo et Karl Marx, la notion de surplus tend à rentrer dans la conceptualisation de l'économie politique[(74)] mais elle ne peut y prendre de signification que si elle s'intègre dans un système de compréhension et d'analyse de la réalité, tel que le permet une acception « substantive » des phénomènes économiques.

En anthropologie économique, la validité de cette notion a été niée, en lien, semble-t-il, avec l'intention d'élaborer, grâce à l'apport de l'anthropologie, une théorie générale qui ne doive rien au Marxisme ; cette « opération », qui se reflète dans la publication de *Trade and Market*[(75)], a donné le signal d'une discussion

(73) Celso FURTADO (1970, *Théorie du Développement économique,* Paris PUF, coll. « Économiste »), parle d'excédent (p. 102). En 1956, Raymond BARRE avait introduit le mot à propos de la théorie de la rente (*Économie politique,* 2[e] éd., 1958, Paris, P.U.F., coll. « Thémis », p. 63).

(74) ROBINEAU (Cl.), 1970 a, Surplus ou dynamique de groupe : un exemple polynésien, *Cahiers internationaux de Sociologie,* vol. 49, p. 111.

(75) POLANYI, ARENSBERG, PEARSON (Ed.), 1957, op. cit., Harry Pearson écrivait : The economy has no surplus (op. cit., pp. 320 et suivantes de l'édition américaine de 1965). Cf. dans la traduction française pp. 301 et suiv.

entre tenants de l'anthropologie économique américaine qui a eu l'intérêt d'appeler davantage l'attention sur la portée et le bien-fondé du concept.

Le surplus et ses implications sont nés, semble-t-il, d'une conjonction de l'économie politique et de l'histoire qui exploitent l'une et l'autre l'idée d'un surproduit social qui permet à une classe productrice de services de subsister et à la société tout entière de dépasser le niveau de l'économie de subsistances[76]. Cette idée de surplus est omniprésente dès la formation de l'économie politique au XVIII[e] siècle, qu'il s'agisse de CANTILLON, des physiocrates, d'Adam SMITH ou de RICARDO[77] et on la retrouve avec la notion de Marx de la plus-value, mais il s'agit là, non d'un développement conceptuel qui ferait que la plus-value découle du surplus de Cantillon, mais seulement du dénominateur commun à plusieurs conceptualisations différentes: le produit net n'a rien à voir ni avec la rente différentielle de Ricardo ni avec la plus-value; vouloir donc mettre à bas la théorie de la plus-value en démontrant l'inanité de la notion de surplus suppose une falsification de l'évolution de la pensée économique; d'autant que la démonstration qui prétend justifier l'inanité de cette notion n'est guère convaincante: pour démontrer l'existence du surplus et pour demeurer dans le cadre de l'économie politique préclassique, point n'est besoin de recourir aux argumentations des auteurs mais seulement à la base factuelle sur laquelle reposent ces argumentations: par exemple, le grand seigneur de Cantillon, le propriétaire terrien de Ricardo sont des êtres bien réels[78].

L'élaboration du surplus en forme de théorie vient de Engels qui voit, dans sa formation, la condition de la division du travail, la spécialisation progressive de la société et l'organisation d'une économie d'échange[79]. C'est cette idée de surplus que les archéologues et les historiens, notamment V. Gordon CHILDE, ont reprise pour expliquer la « révolution » urbaine du Moyen-Orient et le passage du néolithique à l'âge des cités[80].

Les auteurs marxistes ont lié l'absence du concept de surplus dans la pensée néo-classique (à partir des « Marginalistes ») à leur abstention de l'analyse du procès de production et à la concentration de leurs efforts sur le procès de circulation[81]: ce qui correspond au choix par les auteurs néo-classiques d'une définition de l'économie en termes formels à la place de la définition « substantive » donnée par Adam Smith. La remise en cause, dans le monde de l'économie libérale, et au moins partiellement, de cette orientation, s'est effectuée sous l'action de deux contraintes: l'élaboration d'un système d'analyse comptable au

(76) Dans l'article de 1970 déjà cité [ROBINEAU (C.), 1970 a], on a donné un bref aperçu de cette discussion et souligné l'impasse à laquelle elle a abouti.

(77) CANTILLON: *Essai sur la nature du commerce en général,* publié en 1951 par l'I.N.E.D.; le « produit net » des Physiocrates: cf. QUESNAY in *François Quesnay et la physiocratie,* I.N.E.D., 1958; Adam SMITH: *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations,* 1776; RICARDO,: la rente différentielle in *Principes de l'économie politique et de l'impôt,* 1817.

(78) Cf. H. PEARSON in *Trade and Market:* « The Economy has no surplus », sa distinction d'un surplus biologique ou absolu et d'un surplus social ou relatif et la négation à laquelle il aboutit quant à la propriété de l'un et de l'autre d'engendrer un développement économique quelconque: il est piquant d'opposer à ces ratiocinations le réalisme candide d'un Cantillon qui examine deux cents ans plus tôt l'action économique optimum du grand seigneur dans son appropriation et son utilisation du surplus.

(79) ENGELS in *l'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État.*

(80) CHILDE (V.G.), 1946, *What happened in History* (trad. française 1963, *De la préhistoire à l'histoire,* Paris, Gallimard, N.R.F., Coll. « Idées », 365 p., tableau).

(81) BARAN (P.), 1967, *Économie politique de la croissance,* Paris, Maspéro, pp. 71-92 et BETTELHEIM (Ch.), 1971, *Planification et croissance accélérée,* Paris, F.M./Petite collection Maspéro, pp. 57-98.

niveau des économies développées, la compréhension du sous-développement au niveau des économies en voie de se faire[82].

Pour nous, il convient de se placer dans un champ de recherche concret et d'examiner ce que devient le produit qui se forme dans le cours du processus de production : s'il y a surplus, en quoi il consiste, par qui, comment il est capté et utilisé, pour quelle raison et avec quelle finalité. En termes économiques, c'est dans la mesure où et de la manière dont le surplus qui se forme est diffusé dans l'économie tout entière et réinjecté dans les circuits productifs qu'il y a développement ; ce qui implique le jeu des agents et du milieu de diffusion, des conditions sociales et historiques et de l'extérieur.

En termes sociologiques, le surplus se trouve souvent capté par un groupe qui le confisque pour son propre usage ; c'est alors dans la mesure où et de la manière dont il est utilisé par le groupe (pour sa consommation, pour ses besoins d'autorité et de prestige, pour ses investissements) et diffusé dans l'espace économique (dépendants, clients, partenaires) que le groupe contrôle qu'on a à apprécier le dynamisme du groupe à l'intérieur de la société dont il fait partie. En d'autres termes, on se propose, pour chacune des formations qui se succèdent aux îles de la Société, d'étudier la formation des excédents et leurs conséquences sur la dynamique sociale.

Rôle de l'histoire : quelle histoire ?

On a dit que l'anthropologie économique se trouvait placée au carrefour de l'histoire, souligné avec H. Moniot l'apport de l'histoire aux études d'anthropologie économique entreprises par ce qu'il convient d'appeler « l'école française » ; on a dit aussi que l'anthropologie économique reposait sur une vision « dynamique » de l'anthropologie, prenant en compte l'histoire ; on soulignera en outre que, ni la poursuite d'un objectif tel que l'explicitation des phénomènes de transition, ni l'utilisation d'un outil comme le concept d'excédent ou de surplus ne peuvent être rendues effectives sans une analyse historique de la société concernée. Plus, une telle entreprise consiste à elle seule à faire œuvre d'histoire.

Soit ; mais quelle histoire ? La vieille distinction histoire événementielle/histoire institutionnelle que recouvre partiellement la non moins ancienne division histoire individualisante/histoire sociologisante paraît à notre propos quelque peu dépassée. Il est sûr que l'histoire d'une formation sociale ne sera ni individualisante ni événementielle, ce qui ne veut pas dire qu'elle refuse pour illustration à mettre en scène quelques acteurs privilégiés, que la chronique du temps soit négligeable. Le problème n'est pas là. Il tient en ce que bien des sociétés en développement sont des sociétés à tradition orale qui passent sous l'impact européen à l'état de sociétés à écriture, plus exactement deviennent brutalement des sociétés administratives productives d'abondantes archives et que l'on a tenté de rendre compte du continuum historique de la société concernée à travers une hétérogénéité radicale des sources : à une histoire préeuropéenne que l'on peut reconstituer difficilement, où le problème devient d'établir une chronologie, s'oppose une histoire justiciable de méthodes sophistiquées pour laquelle il s'agit,

(82) Dans l'un et l'autre cas, il a bien fallu en revenir à l'analyse de la production et, sans le dire, opter pour une définition substantive de l'économie.

entre autres choses, de se dégager de l'univers chronologique. Mais il y a plus: cette rupture des sources s'accompagne d'un changement radical des dimensions qui déplace les enjeux de l'histoire, substituant à des histoires parcellaires et autonomes une histoire centralisée et unifiante. On soulignera enfin que ces ruptures, tant dans les sources que dans la structure même de l'histoire, sont d'autant plus marquées dans les sociétés océaniennes en général que ces dernières, à la différence par exemple des sociétés africaines, ont été jusqu'à l'arrivée des premiers Européens particulièrement isolées de l'évolution du reste de l'humanité: quelques contacts épisodiques éventuels n'ont pas l'effet historique de courants réguliers d'échanges.

Plan et méthode de la recherche

TRAVAUX EFFECTUÉS

Les travaux de dynamique sociale, qui ont déjà été effectués aux îles de la Société, n'ont pas concerné jusqu'à présent l'anthropologie économique en général et encore moins les phénomènes de formation sociale et de transition, mais seulement le changement social dans le début des années soixante et la mutation provoquée par l'implantation du Centre d'expérimentations nucléaires dans le cours de la décennie.

Le projet de recherches collectives dirigé par le P[r] Douglas OLIVER visait à étudier le changement social aux îles de la Société à travers les différences postulées entre les districts ruraux et la ville à Tahiti, entre Tahiti représenté par un district rural et une petite île du groupe des îles du Vent, entre une île Sous-le-Vent proche du chef-lieu et une petite île éloignée de cet archipel; D. OLIVER s'attachait à l'étude d'une collectivité de Moorea, donc proche de la ville, tandis qu'une autre étude de collectivité était entreprise en dehors des îles de la Société mais dans une île « haute », dans la plus éloignée des îles Australes[83]. Par ailleurs, l'étude du phénomène économique chinois tout particulièrement important dans l'économie tahitienne était envisagée[84], tandis que deux recherches spécifiques, entreprises en dehors de l'équipe, venaient compléter les travaux de celle-ci, l'une relative au phénomène urbain[85], l'autre concernant les comportements psychologiques des Tahitiens[86].

Mise à part l'étude de phénomènes spécifiques telle « l'économie chinoise »

(83) Recherches symétriques de P. KAY opposant le Tahiti rural (district de Mahaena) au Tahiti urbain (quartier de Manuhoe), de B. FINNEY opposant la petite île du Vent (Maiao) au district rural de Tahiti (quartier de Aoua dans le district de Paea), de A. HOOPER opposant une petite île Sous-le-Vent (Maupiti) à une collectivité d'une des îles moyennes de l'archipel proche du chef-lieu (Murifenua dans l'île de Tahaa, proche d'Uturoa), de D. OLIVER (district de Papetoai à Moorea) contrastant avec l'étude de Rapa-iti entreprise par A. HANSON.

(84) Recherches de P. MOENCH, publiées en 1963 sous la forme d'une thèse miméographiée: *Economic Relations of the Chinese in the Society Islands.* La société chinoise à Tahiti a fait l'objet d'un travail de G. Coppenrath (1967).

(85) Recherches entreprises par M. Jullien: 1963, Aspects de la configuration ethnique et socio-économique de Papeete in Alexander SPOEHR (Ed.), *Pacific Port Towns and Cities;* 1964, *Inventaire sociologique des foyers de Papeete (Tahiti) 1959-1962,* O.R.S.T.O.M.

(86) Recherches de R. LÉVY publiées en 1973 sous le titre: *Tahitians. Man and Experience in the Society Islands.*

aux îles de la Société, le projet postulait que Papeete était le pôle de modernité introducteur du changement social dans la région et que celui-ci décroissait à mesure que l'on s'éloignait de Papeete en passant par des strates successives: Tahiti rural/Moorea/petite île du Vent; île moyenne/petite île Sous-le-Vent; île très isolée de l'archipel des Australes. La diversité des préoccupations des anthropologues constituant l'équipe fit que chacun, en réalité, privilégia soit un aspect du changement (socio-économique, relations matrimoniales), soit un terme de la comparaison (Papeete); de la sorte, aucun bilan d'ensemble ne fut effectué. Dans le domaine de l'organisation sociale, l'étude la plus approfondie est celle de Allan HANSON consacrée à Rapa-iti[87], mais, malheureusement, de par sa localisation, peu soumise au changement récent; dans les aspects socio-économiques, aux îles de la Société, l'étude la plus dynamique fut celle de B. R. FINNEY[88] opposant la relative stabilité de Maiao aux changements profonds subis par un district de Tahiti, Paea, que l'on range à présent au sein de l'agglomération urbaine.

Avant l'installation du Centre d'expérimentations, le problème foncier et ses déterminants sociaux firent l'objet d'une recherche de M. PANOFF[89]. Conçue de façon extensive, mais dans un cadre de temps limité, cette recherche ne pouvait pas procurer les avantages que confère en Polynésie, pour l'obtention des résultats, l'enquête intensive en profondeur qui permet, avec le temps, de déceler le jeu des multiples facteurs que régissent les structures sociales et leur dynamisme. C'est cette méthode intensive qui fut appliquée par P. OTTINO à l'étude de la parenté, de la résidence et de la terre dans l'archipel tahitianisé des Tuamotu de l'Ouest[90] puis par l'équipe interdisciplinaire O.R.S.T.O.M. formée avec F. RAVAULT, J. FAGES et G. RINGON pour l'étude du changement rural introduit aux îles de la Société par le Centre d'expérimentations[91]. Par la suite, cette recherche fut prolongée par les propres travaux du géographe François RAVAULT concernant les structures foncières et l'évolution de l'agriculture polynésienne et dont Maharepa et Papeari constituent un apport méthodologique remarquable[92], du géographe Jean FAGES concernant les rapports ville-campagne à Tahiti[93], enfin par les recherches urbaines du sociologue Gérard RINGON et par nos propres recherches. L'étude d'un quartier, Vaitupa, puis une belle monographie concernant une commune urbaine à l'heure de l'atome, et qui a été l'objet d'une publication malheureusement peu diffusée, constituent les premières véri-

(87) HANSON, 1966, *Continuity and Change in Rapan social organization,* thèse éditée en anglais en 1970 et traduite en français en 1973.

(88) FINNEY (B. R.), 1965, *Polynesian Peasants and Proletarians. Socio-economic Change among the Tahitians of French Polynesia.*

(89) PANOFF (M.), 1970, *La terre et l'organisation sociale en Polynésie.* Il convient d'ajouter notamment à cet ouvrage deux articles très suggestifs, l'un consacré à l'évolution politique de Tahiti (1965), l'autre à l'évolution de la législation foncière et à son application en Polynésie française (1966).

(90) OTTINO (P.), 1972, *Rangiroa. Parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien.* Cet ouvrage a été résumé dans un compte-rendu du *Journal* de la Société des Océanistes (ROBINEAU, 1976, *Journ. Soc. Océanistes,* n° 50, t. XXXII, mars, pp. 121-128. Deux articles importants concernant les lignages (*'ati*) (1967) et l'adoption (1970) sont à joindre à l'ouvrage.

(91) FAGES (J.), RAVAULT (F.), RINGON (G), ROBINEAU (C.), 1970, *Tahiti et Moorea. Études sur la Société, l'Économie et l'utilisation de l'Espace.*

(92) RAVAULT (F.), 1967, *Maharepa. Étude de structure agraire;* 1980, *Papeari. L'organisation de l'espace dans un district de la côte Sud de Tahiti.* Il convient d'ajouter, au nombre des articles publiés par ailleurs, un article consacré à l'origine de la propriété foncière des îles de la Société (1972).

(93) FAGES (J.), 1975 a, *Punaauia-Paea. Contacts ville-campagne et croissance urbaine de la côte Ouest de Tahiti.*

tables études de dynamique sociale écrites à Tahiti[94]. Ces études montrent la situation d'une société colonisée qui connaît une grave crise de structures: démographique (une population jeune à forte croissance), politique (l'écrasement du mouvement de Pouvanaa a Oopa), économique (le déclin des bases économiques traditionnelles coprah-vanille confronté à des aspirations de modernisation du genre de vie) et se trouve soumise aux chocs brutaux — aux mutations — évoqués par ailleurs, que lui infligent l'installation du C.E.P. et le développement du tourisme; la propension à la mobilité posée par P. OTTINO comme un axiome de la sociologie polynésienne[95] favorise l'exode rural et insulaire vers l'agglomération urbaine et la formation de quartiers de migrants établis sur des bases foncières précaires, sans bases économiques très solides (emplois « informels », à temps partiel, chomâge)[96], mal adaptés à la vie urbaine; la bourgeoisie foncière tahitienne, *demie,* voire européenne, que l'auteur a étudiée dans sa version rurale à Moorea[97] se trouve, en ville, en position inconfortable, d'une part en conflit d'intérêt avec les migrants qui en occupent à titre précaire les propriétés (la base foncière), d'autre part en compétition économique avec la nouvelle classe en gestation qui naît de l'expansion que provoque le C.E.P. au sein de l'économie tahitienne au milieu des années soixante[98]. Dans ces études, ainsi que dans celles effectuées de façon concomitante ou auparavant par Ben Rudolph FINNEY, François RAVAULT, Jean FAGES, il est procédé à une analyse de situation actuelle qui, partant des faits de structure (organisation en maisonnées, domination foncière, croissance démographique, mobilité), montre l'impact des phénomènes conjoncturels (intensification des relations avec le reste du monde — on dira aujourd'hui « mondialisation », C.E.P., tourisme). Cette distinction de la structure et de la conjoncture, que les économistes utilisent pour l'étude des phénomènes quantitatifs, paraît devoir être retenue pour une analyse socio-économique des faits de situation.

LA DÉMARCHE

Théorie et « terrain »

La théorie de la dynamique sociale, dont on prétend avoir retenu seulement quelques éléments — ceux en rapport avec le sujet de nos préoccupations —, conduit, en fonction du contenu de ces éléments, à souligner le primat des faits, c'est-à-dire que la démarche sociologique effectuée ici tend à une explication généralisante à partir de la collecte et de l'analyse de ces faits. On se place donc

(94) RINGON (G.), 1969, Vaitupa: étude d'un quartier de migrants ruraux en milieu urbain in *Rénovation urbaine, Agglomération de Papeete,* publié en 1971 dans le *Journal de la Société des Océanistes* sous le titre: Vaitapu un quartier de migrants dans la zone urbaine de Tahiti, n° 32, t. XXVII, pp. 235-250. — RINGON (G.), 1971, *Une commune de Tahiti à l'heure du Centre d'Expérimentations du Pacifique : Faaa. Une sociologie du présent,* Paris, O.R.S.T.O.M. Des extraits de cette étude ont été publiés en 1972 dans le *Cahier O.R.S.T.O.M. série Sciences humaines,* vol. IX, n° 1, intitulé: *Sociétés et espaces océaniens en transition. Études sociales et économiques en Polynésie orientale et en Mélanésie du Sud* sous les titres: Les changements d'une commune de Tahiti entre 1960 et 1970: Faaa (pp. 25-40), Une minorité européenne dans le Pacifique: les Français à Tahiti (pp. 41-48).

(95) OTTINO (P.), 1972, *Rangiroa,* p. 322: (un) « concept central de la sociologie polynésienne ».

(96) « Secteur informel »: expression inexistante ou peu employée lors de l'étude de l'auteur.

(97) Dans le cadre de l'enquête interdisciplinaire précitée. Cf. FAGES et alii, 1970, *Tahiti et Moorea...;* RINGON (G.), 1968, *Changements sociaux à Afareaitu* publié en 1970 dans le *Journal de la Société des Océanistes,* n° 28, t. XXVI, pp. 177-234.

(98) Phénomène de formation d'une classe moyenne soulignée par GUIART (J.), lors d'une conférence de la Société des Océanistes tenue à Tahiti en 1972.

en position inverse de la démarche qui, partant d'une théorie ou d'un corps de théories structurées, cherche à travers l'analyse des faits la vérification de cette (ou de ces) théorie(s).

On pourra dire, pour la commodité du langage, et sans que cela veuille impliquer le choix de telle ou telle théorie, que l'on associe souvent, et de façon à mon sens abusive, à une discipline déterminée (structuralisme et anthropologie, marxisme et sociologie, etc.), que l'on privilégie ici une démarche de type anthropologique par opposition à une démarche qui est, plus couramment, celle de sociologues.

L'emploi du mot « démarche » implique, en gros, deux choses: un cheminement théorique et l'attaque des faits « sur le terrain ». C'est cette deuxième acception qui est d'abord privilégiée ici, l'ambition de cette recherche étant de déboucher, sinon sur une théorie de la structure et de l'évolution des sociétés de la Polynésie centrale, du moins sur une contribution substantielle à l'élaboration d'une telle théorie.

Historique de la recherche et démarche historique

La présente recherche s'inscrit dans le cadre des travaux déjà effectués et de la démarche anthropologique adoptée.

Ces travaux montrent l'intérêt de l'étude en profondeur d'une collectivité judicieusement choisie au sein des îles de la Société et de son analyse à ses différents niveaux repérables: domestique, villageois, insulaire. Ce choix de la méthode de l'étude en profondeur d'une collectivité se prête à l'analyse de situation, qui est le point de départ de la recherche, et à la démarche fondée sur le primat de la collecte et de l'analyse des faits.

Dans le cas de ce travail, le choix de la collectivité de référence a découlé de mon insertion dans les dispositifs de recherche de l'O.R.S.T.O.M. mis en œuvre en 1966-1967 et qui plaça l'île de Moorea dans le champ des investigations dévolues au sociologue et à l'anthropologue économiste, c'est-à-dire à Gérard RINGON et moi-même.

Le choix de Moorea reposait sur des hypothèses fondées qui ont paru avec le temps, suffisantes pour y entreprendre une recherche en profondeur:

— appartenance de Moorea et de Tahiti à un même ensemble géographique et historique (réseau de chefferies préeuropéennes en inter-relations étroites, économiques, matrimoniales, militaires; zone politico-économique centrale du royaume tahitien, du protectorat puis de la colonie du XIX[e] siècle); cet ensemble apparaît, dans la période proto-historique, avoir été soumis à l'influence des îles Sous-le-Vent, sièges de Havaii, la patrie mythique des Polynésiens orientaux, des lieux de cultes les plus prestigieux des îles de la Société et des dynasties d'*ari'i* (chefs, princes) auxquelles tendent à s'unir les titulaires des chefferies de Tahiti et de Moorea;

— dans le continuum des situations socio-économiques qui, à l'intérieur de la Polynésie centrale, nous font passer de la capitale pôle de modernité et de diffusion de la modernité aux archipels et aux îles les plus périphériques à cette diffusion, situation à la fois « polaire » de Moorea (Moorea, banlieue de Papeete au même titre que les districts ruraux de Tahiti les plus proches de l'agglomération) et intermédiaire (Moorea, île isolée de Tahiti comme l'archipel le plus proche — les îles Sous-le-Vent —, mais, en même temps, à proximité de Tahiti et

de sa capitale); rapportée au cadre restreint des îles de la Société centré sur Papeete, Moorea occupe dans ce cadre une situation « polaire » et intermédiaire renforcée permettant d'y étudier à la fois les phénomènes d'urbanisation et les phénomènes manifestant le maintien d'une certaine ruralité;

— du fait que Moorea constitue, par rapport à Tahiti, une unité insulaire d'une certaine envergure, on y rencontre une organisation amplement structurée faisant apparaître (en simplifiant), entre le niveau global insulaire et le niveau micro-sociologique que représentent les maisonnées, deux niveaux intermédiaires, de villages ou quartiers, et de districts ou sections de communes appelés proprement *mata'eina'a,* cet ensemble insulaire à quatre niveaux permettant le fonctionnement de réseaux complexes de relations fondées sur la parenté, la terre, l'économie, l'appartenance religieuse, le pouvoir.

Dans le dispositif de recherche au sein duquel on s'est trouvé intégré, Moorea avait fait l'objet, en 1966, de la part du géographe F. RAVAULT, d'une étude modèle de structure agraire au niveau d'un quartier, Maharepa, du *mata'eina'a* de Paopao. François RAVAULT fut notre premier introducteur à Moorea et il nous communiqua d'emblée les fruits de sa toute jeune et déjà riche expérience polynésienne. Le tour de l'île permit, par la considération du paysage rural, de l'influence touristique et en fonction des premières indications concernant la structure de la propriété et l'exploitation de la terre qu'il donna, de dégager de façon très grossière un certain nombre d'oppositions socio-économiques, et le choix se porta, à l'opposé de la côte septentrionale, sur la partie Sud de Moorea. Au Sud-Est, dans le *mata'eina'a* d'Afareaitu où nous fûmes accueillis par J.F. et S. TEARIKI avec cette chaleur intérieure des sentiments *ma'ohi* qui se laisse à peine deviner derrière le mélange de cordialité un peu cérémonieuse, de simplicité et de réserve, le choix des deux collectivités d'Afareaitu et de Maatea, termes d'un couple sans cesse uni et désuni, s'imposa progressivement. Les débuts furent rudes, surtout à Maatea, et ne pouvaient laisser présager l'émotion que l'on ressent à évoquer parmi tant d'autres les figures de Teaviu TUTAPU, de Lucella et de Mateha MARAMA, de Teriimana et de Faahotu ARAPARI, de Rootama a MARE, de Tehei TEURI, d'Alexis TETUANUI. Au quartier d'Afareaitu, collectivité étudiée par G. RINGON où je m'interdis de travailler, bien des souvenirs affleurent, de Pauline TEARIKI, de Hapoto a TERAI, de Pierrot TUAIVA, d'Isabelle MAITI, de Richard et Tetu PAPAI... et à Haumi, petit quartier coincé entre Maatea et Afareaitu, comment ne pas évoquer Alfred DEANE et le dévoué Jacques MAIHI et bien d'autres encore.

Dans l'évolution du dispositif de recherche évoqué plus haut, G. RINGON s'attacha, avant de quitter Moorea et d'entreprendre une étude des problèmes urbains, à établir une comparaison du quartier d'Afareaitu avec celui de Paopao, dans le *mata'eina'a* du même nom, sur la façade septentrionale de l'île, tandis que j'effectuais, en fonction des résultats obtenus tant à Maatea qu'à Afareaitu par G. RINGON, une étude économique d'ensemble de Moorea qui faisait apparaître l'opposition entre un système traditionnel fondé sur l'économie du coprah — définitivement ou provisoirement révolu — et un mode d'évolution induit par le C.E.P. puis l'extension du tourisme, et largement fondé sur le salariat. Parallèlement, l'analyse villageoise faisait apparaître la persistance de comportements susceptibles de renvoyer à un passé plus ancien qui furent évoqués dans une

contribution à l'étude de l'économie ostentatoire[99]. C'était poser la nécessité d'une démarche historique permettant, d'une part, de caractériser un système traditionnel que les bouleversements du milieu des années soixante atteignaient de plein fouet et, d'autre part, de s'interroger sur la persistance d'un système ancien préexistant différent que l'on admettait généralement avoir été détruit par l'impact européen.

Cette démarche historique a consisté, d'une part, en recourant à une méthode d'« histoire régressive », à prendre en considération les éléments les plus importants qui forment le système traditionnel et à rechercher leur origine en allant aussi loin que possible dans le passé, aussi loin qu'il est possible de le faire en partant du présent ; et d'autre part, et par une démarche inverse, à partir d'un passé « ancien », préeuropéen, qu'il a fallu caractériser, voire s'efforcer de reconstruire, à analyser la transformation de ce passé dans le système traditionnel qu'il est devenu. Pour illustrer cette double démarche, et en anticipant sur la conclusion de ce travail, prenons l'exemple du système traditionnel dans ses aspects économiques : ce système est économiquement fondé entre autres éléments sur l'exploitation du coprah dont la recherche des origines par l'analyse historique renvoie à la colonisation qui opère dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, à l'acquisition du contrôle des terres exploitables au détriment de la population *ma'ohi* et à l'utilisation de rapports de *ti'a'au* (gardiens-métayers) pour l'exploitation de la cocoteraie. Mais l'origine de ce rapport de production ne peut être atteinte qu'en partant de l'analyse des rapports économiques et sociaux dans le système ancien et en tentant de définir ce que sont devenus ces rapports lorsque les îles de la Société entrent, après leur découverte par les Européens, dans la zone d'influence du marché capitaliste.

Cette double démarche a conditionné la division de l'ouvrage en deux parties qui font chacune l'objet d'un volume :

— d'une part, l'analyse socio-économique des Polynésiens des îles de la Société consistant dans le travail de sociologie actuelle effectué « sur le terrain » et la recherche des racines historiques du système traditionnel perçu ;

— d'autre part, l'analyse des fondements historiques du système traditionnel à partir d'un système *ma'ohi* ancien reconstitué par un traitement spécifique des travaux et des sources concernant Tahiti et par une étude comparative portant sur les autres sociétés polynésiennes et, notamment, leur ancienne économie.

Analyse socio-économique actuelle

L'un des thèmes communs à la plupart des travaux récents effectués dans l'aire culturelle tahitienne est celui de la mobilité géographique de la population. Ce phénomène, souligné avec force par le géographe F. RAVAULT dès ses premiers travaux (Maharepa, 1967), prend, avec l'ethnologue P. OTTINO (Rangiroa, 1972), une dimension sociale plus large telle que celui-ci estime pouvoir parler d'un « concept central de la sociologie polynésienne ». Dans cette perspective, le point de départ est l'expression de l'insularité au regard de la population et de ses mouvements. Dans le cadre choisi, l'île de Moorea, qui est représentatif des

(99) ROBINEAU (C.), 1968, Economie ostentatoire chez les Polynésiens : l'exemple des îles de la Société, *Cahiers de l'I.S.E.A.*

îles de la Société, la démarche première consiste dans une analyse du nombre et de ses variations dans l'espace tahitien ; c'est un indice concret de la situation de l'île qui est déterminée à la fois par ses structures et la dynamique créée par le C.E.P. (Centre d'expérimentations nucléaires) et qui permet de mesurer l'importance et d'atteindre la nature du phénomène de mobilité. Ce préalable, notamment épistémologique, étant levé, l'analyse prend en compte la dynamique propre des structures internes (parenté, rapport à la terre, phénomène religieux, rapports de solidarité et de coopération) et celle créée par les processus externes dans lesquels l'île se trouve prise (salarisation, urbanisation, modernisation) ; elle opère ainsi, dans une seconde phase, au niveau de la collectivité villageoise et des rapports entre les unités élémentaires familiales d'habitat que sont les maisonnées : cela pose un double problème de savoir en quoi consiste le phénomène villageois et de connaître la représentativité au sein de l'ensemble insulaire de la collectivité choisie. Enfin, dans une troisième étape, il s'agit de donner aux résultats obtenus par le « détour », au niveau de la collectivité villageoise, leur éventuelle dimension insulaire, voire celle de l'ensemble des îles de la Société ; de là, la succession suivante des chapitres :

Première phase ..... I. Moorea : le phénomène insulaire.
Seconde phase ..... II. Maatea : le phénomène villageois.
III. Structures et idéologie.
IV. Le système économique villageois.
V. La dynamique de l'économie villageoise.
Troisième phase ..... VI. La dynamique de l'économie insulaire : novations et incertitudes.

Les fondements historiques

L'analyse socio-économique actuelle conduisant par une démarche de « retour en arrière » à rechercher dans le passé la genèse des éléments constituant le système traditionnel (économie du coprah, « bourgeoisie » terrienne, vécu au niveau de l'Église, comportements *ma'ohi*), l'analyse proprement historique consiste, a-t-on dit, dans une démarche inverse visant à montrer comment — et dans quelle mesure — le système traditionnel du XIX[e] siècle procède de la société ancienne préeuropéenne, et pour ce faire, s'efforce de dessiner une image synthétique du système ancien *ma'ohi*. Pour dessiner cette image, on n'a pas voulu se contenter de traiter, à nouveau et après d'autres, les sources et travaux disponibles, mais partant du postulat de l'unité dans la diversité des sociétés polynésiennes et formant l'hypothèse du caractère comparable — mais non identique — des anciens systèmes sociaux polynésiens, on a procédé, dans un premier temps, à une analyse des travaux disponibles. En anthropologie économique polynésienne, les œuvres spécifiques de Raymond FIRTH ne pouvaient être ignorées et si la seconde dans la chronologie, *Primitive Polynesian Economy,* concernait un *Polynesian Outlier* (Tikopia), la première, *Primitive Economics of the New Zealand Maori*[(100)], avait l'avantage supplémentaire de relever de l'aire culturelle de la Polynésie orientale. En outre, l'on s'est cru obligé de devoir procéder à la critique des deux ouvrages de synthèse les plus récents concernant l'ensemble de la Poly-

(100) 1929, réédition en 1959. *Primitive Polynesian Economy,* 1[re] éd. 1939, 2[e] éd. 1965.

nésie. Ceci étant, l'on est arrivé à construire un schéma du système socio-économique polynésien ancien susceptible de servir, sinon de modèle, du moins de canevas grossier pour l'analyse des phénomènes proprement tahitiens.

Cette analyse part des faits religieux parce que les meilleurs analystes de la société tahitienne ancienne (de BOVIS, HANDY, OLIVER)[101] partent de ce point de départ, parce qu'il est indéniable que les représentations religieuses sont au centre de ce que nous pouvons savoir des préoccupations des anciens Tahitiens, parce qu'enfin, les Tahitiens font découler les autres phénomènes qui caractérisent leur système de l'idéologie religieuse et de ses représentations[102]. Les mêmes raisons font que l'analyse suit les enchaînements: stratification sociale - parenté - terre - chefferie - phénomène militaire - phénomène *arioi* - phénomènes économiques. L'étude spécifique du système économique *ma'ohi* ancien, qui n'a pas été réalisée jusqu'ici, à ma connaissance, occupe une place particulière[103]. Enfin, une troisième étape s'efforce de montrer la dégradation du système ancien à partir de l'arrivée des premiers Européens et sa transmutation dans un système nouveau. De là, la succession des chapitres:

Première étape	I.	L'ancienne économie polynésienne.
Seconde étape	II.	Le cadre social de l'économie tahitienne.
	III.	Le système économique tahitien.
Troisième étape	IV.	Des *ari'i* aux missionnaires ou la formation de la société traditionnelle.

POINTS DE MÉTHODE

Dans son travail concernant Rangiroa, atoll tahitianisé des Tuamotu de l'Ouest[104], Paul OTTINO exprime les exigences auxquelles il a cru, en tant qu'ethnologue, devoir se soumettre: présenter, d'abord, une documentation devant « *permettre aux lecteurs de reprendre l'analyse pour leur propre compte et, surtout, de faire porter leur critique sur le fond...* » (op. cit., p. 20). Il se refuse également, entre autres choses, à présenter des thèmes dont l'agencement est seulement légitimé par les « besoins de la démonstration »: « *une telle construction n'est légitime que dans la mesure où ces thèmes correspondent bien à ce que les intéressés appréhendent habituellement, les uns en relation avec les autres comme formant à leurs yeux un ensemble cohérent et significatif...* » (ibid., p. 21).

La première idée contenue dans ce texte est de faire œuvre de documentation. On a, ici, bénéficié des matériaux présentés par l'équipe de D. OLIVER, notamment lorsqu'ils étaient accessibles sous la forme d'une dissertation de doc-

---

(101) BOVIS (DE), 1909, *État de la société taïtienne à l'arrivée des Européens,* réédition d'un article publié en 1855 dans la *Revue coloniale;* HANDY (E.S.C.), 1930, *History and Culture in the Society Islands* (op. cit.); OLIVER (D.), 1974, *Ancient Tahitian Society,* 3 vol.

(102) Aurora NATUA, Communication personnelle.

(103) J. POIRIER, dont certaines de ses préoccupations l'attachent à l'ethnologie économique [voir notamment POIRIER (J.), 1968, Problèmes d'ethnologie économique in POIRIER et alii. *Ethnologie générale.* Paris, N.R.F Gallimard, coll. « Encyclopédie de la Pléiade »] n'a fourni dans sa description de la Polynésie centrale que des éléments du système économique: « la vie matérielle », « l'organisation sociale », « la religion » (POIRIER, 1952, La Polynésie française in LEROI-GOURHAN et POIRIER, *Ethnologie de l'Union française,* II).

Dans le chapitre qu'il consacre à la Polynésie, B. Danielsson (in POIRIER et alii, 1972, *Ethnologie régionale I,* pp. 1236 et suiv.) donne une description du système économique mais concernant la Polynésie en général (op. cit., pp. 1262-1265).

torat conservant, en vue de la soutenance de thèse, les données brutes qu'une publication imprimée tend à éliminer. On a tendu dans le présent travail à conserver, à des fins documentaires, l'essentiel des descriptions, en jouant au besoin sur la disposition du texte pour séparer l'essentiel de ce qui ne l'était pas ; en outre, un certain nombre de données d'enquêtes particulières, dont seuls les résultats importaient ici, ont été rangées en annexe.

Une autre idée exprimée par l'auteur consiste dans ce qu'on peut appeler l'authenticité de la recherche. Cette authenticité repose sur le repérage fidèle de thèmes qui expriment la pensée autochtone dans le domaine de la parenté et de la terre et sur l'agencement de ces thèmes, non en fonction des préoccupations de l'analyste, mais selon la construction que les autochtones élaborent. C'est pour reprendre un exemple cher à J. GUIART, le refus de plaquer sur les phénomènes de parenté océaniens les catégories progressivement élaborées par les scientifiques occidentaux à partir d'observations effectuées ailleurs, et à la remise en cause au profit de notions de réseaux de parenté qui « collent » plus étroitement aux réalités (observations et dires des intéressés eux-mêmes) des conceptions plus rigides auxquelles aboutit une vision en terme de lignage ou de ramage systématiquement poussée à l'extrême. Il faut, à mon sens, s'inspirer des distinctions que Georges CONDOMINAS a fortement soulignées dès ses premières œuvres[105] : entre l'observation par l'ethnologue ou le sociologue (qui peut être, et même, est toujours, plus ou moins rendue subjective par l'interférence de ses propres théories explicites ou implicites) ; la théorie autochtone qui est la représentation que les autochtones se donnent des faits et l'idéalisation de ces faits par leur pensée, théorie évidemment conditionnée par leur idéologie ou l'idéologie qu'ils construisent à des fins bien particulières ; enfin, la pratique sociale qui peut différer, et le plus souvent, diffère largement de la théorie : ainsi, la formulation des phénomènes de parenté océaniens en termes de réseaux qui est le résultat d'une convergence entre la pratique observée et la pratique exprimée n'oblitère en rien la réalité des phénomènes de ramification et de rang qui sont — partiellement — du domaine de l'observation et — plus généralement — du domaine de la théorie et peuvent traduire (et traduisent le plus souvent) une idéologie.

SOURCES

Le présent ouvrage repose, comme on l'a dit, sur un travail de terrain effectué essentiellement à Moorea, selon les méthodes de l'enquête directe, et sur un travail historique concernant principalement Moorea et Tahiti, et effectué à partir des sources spécifiques essentiellement écrites (récits, documents, traditions rédigées, études). L'examen et la critique de ces dernières seront faits en introduction au second livre et l'on veut, ici, discuter essentiellement de la méthode du travail de terrain.

Pour avoir déjà été dits et redits[106], les problèmes que pose l'insertion du

(105) CONDOMINAS (G.), 1957, *Nous avons mangé la forêt de la pierre-génie Gôo. Chronique de Sar Luk, village Mnong Gar*, Paris, Mercure de France, cf. l'avant-propos pp 7-12. Également, 1980, *L'Espace social à propos de l'Asie du Sud-Est*, p. 101.

(106) Cf. Robert CRESSWELL, « le laboratoire de l'ethnologue » in CRESSWELL (R.) et alii, 1975, *Éléments d'ethnologie*, I, pp. 21-23.

chercheur sur le terrain et la démarche qu'il adopte dans ses rapports avec les « ethnographiés » n'en demeurent pas moins susceptibles dans chaque cas de solutions spécifiques que, d'une manière générale, l'évolution rapide du monde tend à rendre de plus en plus ardues et précaires.

Dans les pays de la Polynésie centrale, et particulièrement à Tahiti, le grand nombre et la fréquence des étrangers qui sillonnent les îles ne facilitent pas les contacts avec la population qui a, depuis longtemps, repéré les différents statuts de ces « visiteurs » (voyageurs-enquêteurs administratifs, touristes, écrivains ou photographes venus faire de l'argent, navigateurs plus ou moins solitaires, représentants de commerce, prospecteurs en vue d'une installation dans le pays, etc...) et défini pour chaque cas les comportements stéréotypés qui lui ont paru le plus avantageux — ou le moins désavantageux — d'adopter.

L'apprentissage de la langue — qui ne constitue malheureusement pas la seule « clé » du monde des « ethnographiés »[107] — n'en demeure pas moins le premier effort que le chercheur accomplit ; sinon pour se passer complètement de médiateurs qui peuvent se révéler des introducteurs de premier ordre, du moins pour témoigner de l'attention qu'il porte à ce qui constitue l'un des biens les plus précieux de la culture du peuple avec lequel il prétend entrer en contact ; parce qu'également nombre de concepts vernaculaires ne trouveront dans sa propre langue qu'une traduction approchée, et que des tournures idiomatiques, sinon la structure de la langue vernaculaire elle-même, pourront se révéler éclairantes de comportements demeurés obscurs par ailleurs. Pour ma part, ce que j'ai éprouvé au début est moins le barrage de la langue que le dépaysement psychologique auquel je me suis trouvé confronté pour appréhender une situation qui n'apparaissait pas très différente de celle de ma propre société, dépaysement qu'un anthropologue originaire du pays n'aurait pas eu à subir, au moins avec autant d'acuité. Nous aurons à revenir plus tard sur ce point.

Un autre aspect concernant « le terrain » mérite d'être souligné : les notations de M. PANOFF sur les aspects de représentation que revêtent entre Tahitiens ou entre Tahitiens et étrangers leurs relations interpersonnelles m'ont toujours paru fort justes[108]. C'est peut-être pour cette raison que le séjour de l'étranger dans l'intimité de la vie tahitienne, du moins l'intimité que tresse l'ethnologue avec ses questions et ses indiscrétions sur les gens et les choses, ne peut s'allonger trop sans devenir lassante, puis insupportable pour son entourage tahitien. Il faut savoir partir, et quand partir pour pouvoir revenir avec le plus de profit.

L'enquête ethnologique en Polynésie centrale ne m'a jamais paru plus mal justifier ce terme d'enquête : il s'agit tout au plus d'une quête patiente d'informations, souvent à première vue sans intérêt, mais qu'on ne doit jamais se dispenser de consigner, car elles viendront un jour prendre place dans la trame des faits recueillis progressivement. En outre, ces informations ont d'autant plus de valeur

---

(107) Parce que certains chercheurs n'ont pu atteindre à une perfection de la connaissance de la langue vernaculaire leur permettant de mener des entretiens sur des sujets très spécialisés ; parce qu'il peut exister, comme dans l'ancien tahitien, des niveaux de langue spécifiques de l'usage de certaines catégories sociales, niveaux que le profane ne peut (facilement) atteindre ; parce qu'enfin si une collectivité ou une société oppose un refus, qui peut être plus ou moins voilé, à se laisser pénétrer dans ses structures et ses comportements intimes, ce n'est pas seulement la connaissance par l'étranger de la langue qui fera fondre le barrage psychologique et fera qu'elle accepte de se livrer, mais en outre la patience, l'altruisme et un don exceptionnel des relations humaines de ce dernier, encore que la maîtrise du langage puisse être un indice de la possession de telles qualités. D'ailleurs on en vient de plus en plus à penser que l'ethnologie suppose une connaissance de la psychologie des « ethnographiés » et que le meilleur anthropologue est, sinon l'« ethnographié » lui-même, au moins l'ethnologue issu de sa propre culture.

(108) PANOFF (M.), 1970, *La terre et l'organisation sociale en Polynésie*, p. 4.

qu'elles ne sont pas sollicitées, mais viennent spontanément des interlocuteurs, jaillissant du cours de la conversation. Ceci dit, il m'est arrivé d'avoir, avec des interlocuteurs privilégiés, des entretiens plus construits, à l'aide de guides de conversation, et de recourir, afin d'obtenir des précisions quantitatives, à des enquêtes par questionnaire simple que j'ai, le plus souvent, administrées moi-même :

— mais, d'une part, dans ces entretiens plus construits, je me suis efforcé de laisser parler, quitte à abandonner la direction que devait prendre l'entretien, persuadé que ce que mon interlocuteur me disait spontanément reflétait ce qui le préoccupait et que la connaissance de ses préoccupations valait mille fois mieux que l'expression de son opinion sollicitée sur des questions que je pouvais lui poser ;

— d'autre part, les enquêtes par questionnaire ont porté sur des inventaires ou des flux susceptibles d'être vérifiés par recoupement, les intéressés sachant par ailleurs qu'un tel recoupement était possible.

Deux autres points de méthode doivent encore être signalés :

— il s'est avéré que l'information la plus fructueuse et la plus sûre a été recueillie lorsque l'interlocuteur pouvait soupçonner, du fait de ce qu'on lui disait, que l'on connaissait le sujet ou une partie du sujet auquel se rattachait l'information, le contexte ou une partie du contexte dans lequel elle s'insérait ;

— hormis les relevés quantitatifs systématiques, on s'est généralement abstenu de noter immédiatement les informations au fur et à mesure qu'on les recueillait, non parce que l'on voulait donner à l'interlocuteur l'image d'un dialogue spontané, mais parce que, très souvent, celui-ci s'estimait paralysé si l'écrit venait s'introduire dans le dialogue. Cela a donc nécessité, de la part du chercheur, un effort d'entraînement à mémoriser et reproduire après coup le dialogue entretenu avec l'informateur, mais on a certainement gagné en qualité de l'information recueillie du fait de la spontanéité de l'entretien.

Les différentes sources utilisées pour le travail de terrain seront décrites et critiquées lors de leur emploi. Ces sources sont essentiellement constituées par la documentation de l'Institut de Recherches médicales Louis-Malardé concernant les foyers et leur composition nominative, le rencensement de 1967 effectué par l'Administration territoriale, l'état civil et la documentation foncière (cadastre, titres de propriété, service des hypothèques). Pour l'écriture et le champ sémantique des mots tahitiens, on a utilisé pour la langue tahitienne contemporaine le lexique d'Yves LEMAÎTRE[109], et à défaut le dictionnaire de Mgr Tepano JAUSSEN[110] ; pour les références à des mots plus anciens, on a eu recours au dictionnaire dit de DAVIES, publié en 1851 par la Société missionnaire de Londres, annoté et portant le cachet de « Louis Drollet, interprète assermenté, Papeete, Tahiti »[111].

---

(109) LEMAITRE (Y.), 1973, *Lexique du tahitien contemporain.* Paris, O.R.S.T.O.M.

(110) TEPANO JAUSSEN (Mgr), 1969, *Grammaire et dictionnaire de la langue tahitienne,* Papeete, Archevêché de Papeete, 5e éd.

(111) DAVIES (J.), 1851, *A Tahitian and English Dictionary...,* Tahiti, London Missionary Society's Press. Annotations manuscrites de l'interprète Drollet avec le cachet de Louis Drollet décrit ci-dessus. Les personnes qui font autorité attribuent ces annotations à l'interprète Alexandre Drollet (1865-1944) frère de Louis Drollet (1871-1963) ; ces annotations datent donc des premières décennies du XXe siècle. L'exemplaire en notre possession qui ne porte pas explicitement le nom de J. Davies, bien que la bibliographie du R.P. O'Reilly le mentionne en nom d'auteur (O'REILLY et REITMAN, 1967, p. 511, n° 5761), est un photostat d'un exemplaire détenu par *The Reorganized Church of the Latter Day Saints* (Église réformé des Saints du dernier Jour), Église mormone réformée appelée à Tahiti *Sanito* (prononcer *Tanito*) et dont le siège est situé à Indépendence, Missouri (États-Unis).

Le lexique d'Y. LEMAÎTRE a été composé à partir de 1969-1970 et fournit donc un état de la langue contemporaine ; le dictionnaire de Mgr. Tepano JAUSSEN, qui a été constitué dans la seconde moitié du XIX[e] siècle et publié sous sa forme définitive pour la première fois en 1887, décrit donc dans sa première édition la langue datant d'une centaine d'années ; quant au dictionnaire de la L.M.S. *(London Missionary Society),* il est le résultat d'une collecte animée par le Révérend John Davies et à laquelle le missionnaire Orsmond prit une grande part, et portant sur la langue parlée à Tahiti entre les années 1820 et 1840, c'est-à-dire datant, par rapport à la langue de Tepano Jaussen, d'une cinquantaine d'années auparavant.

CHAPITRE PREMIER

Moorea : le phénomène insulaire

Cadre et orientation de l'étude

Par ses dimensions et sa proximité de Tahiti, Moorea constitue, pour l'étude de l'évolution sociale dans les îles de la Société, un bon exemple de la « petite île extérieure » comparable à l'une quelconque des îles Sous-le-Vent avec la distance à la capitale comme seul facteur principal de différenciation. Ainsi, Moorea entre dans cette catégorie géographique que l'on a appelée la petite (ou moyenne) île haute, ayant ses analogues tant aux îles Australes que dans les Cook du Sud ou l'archipel Sous-le-Vent. Ce type socio-économique s'oppose, d'une part, au monde des atolls, distinction soulignée par les géographes et les anthropologues [1] et dont les Tuamotu et les Cook du Nord constituent des exemples remarquables, d'autre part, au type de la « grande île haute » structurée en nombreux districts ruraux comparables chacun en taille et structure à Moorea, et animée par une capitale : Tahiti ou les deux Samoa occidentales, par exemple [2], ou encore Oahu dans l'État de Hawaii si la dimension de la ville de Honolulu ne rendait moins admissible la comparaison.

Moorea constitue un type socio-économique localisé qui reproduit en réduction la trame de la société globale et, à mi-chemin entre le niveau relativement simple constitué d'un côté par les maisonnées et de l'autre par les formations complexes régionales ou étatiques, illustre un niveau intermédiaire capable d'élucider et d'expliciter le jeu des processus sociaux dont les Polynésiens sont à la fois les acteurs et l'objet.

Il existe un certain nombre de travaux antérieurs qui concernent Moorea.

---

(1) OLIVIER (D. L.), 1952, pp. 16-17 ; SUGGS (R. C.), 1962, pp. 15-17 ; THOMAS (W. L.), 1965, pp. 15-28 ; DOUMENGE (F.), 1966, pp. 41-58.

(2) Tahiti : 1.042 km², 1967 : 61.519 hab. ; Samoa occidentales - Savaii : 1.820 km², 1966 : 36.159 hab. ; Upolu : 1.100 km², 1966 : 95.528 hab. Sources : *Pacific Islands Year Book*, 1972, p. 83 ; DOUMENGE (F.), 1966, pp. 99 et 104 ; *Polynésie française. Résultats du dénombrement de la population effectué en 1967*, p. 1.

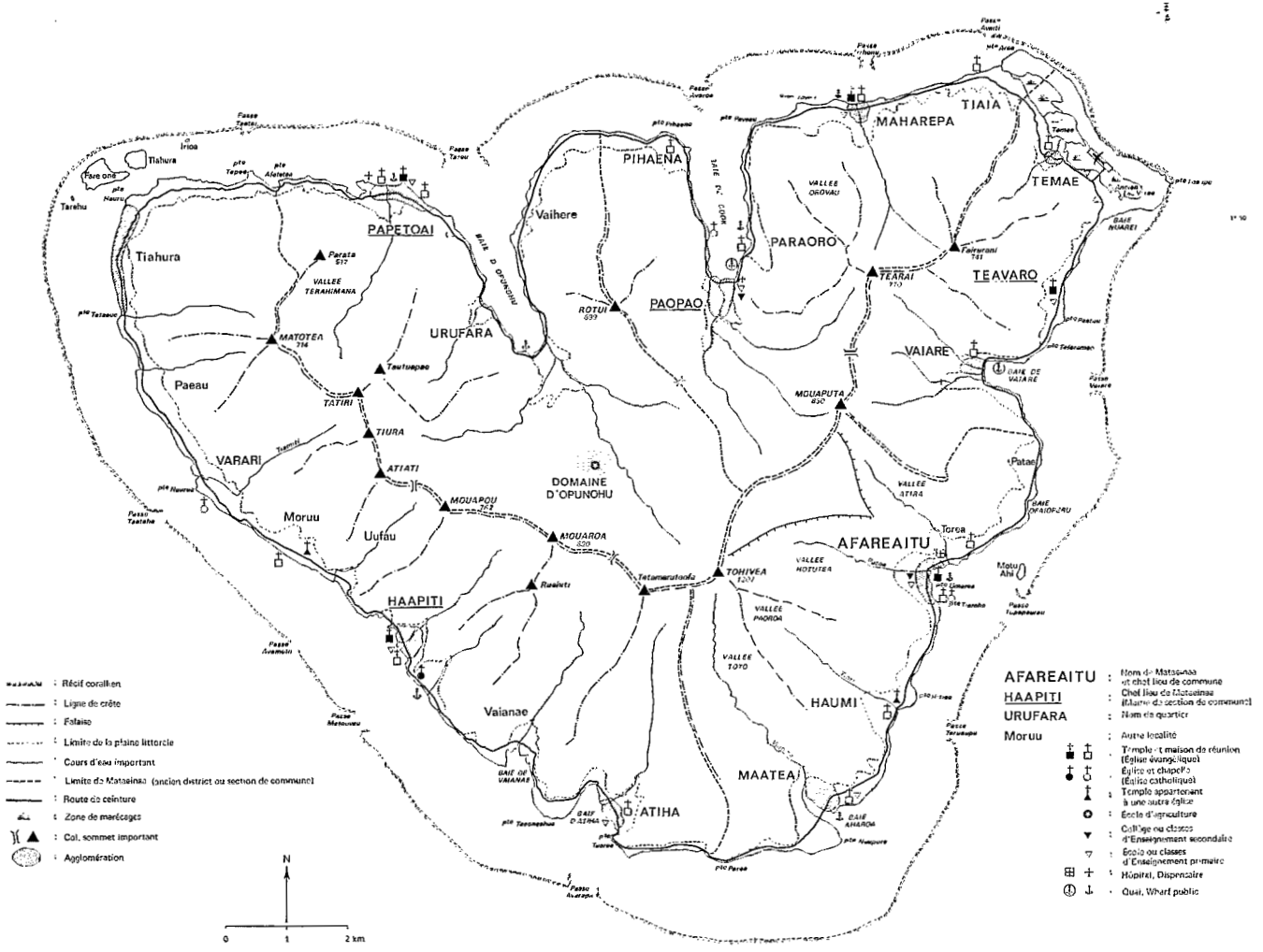


FIG. 4. — *Moorea, carte générale*

Ce sont surtout des archéologues qui ont opéré, relevant des structures lithiques anciennes et effectuant des datations[3]. Dans le cadre de l'exotisme littéraire, la plupart des ouvrages publiés parlent de Moorea, mais apportent peu[4] ; et, dans le domaine socio-économique, en dehors des travaux toujours non publiés de D. OLIVER[5] et d'une monographie de M. PANOFF se rapportant à Teavaro[6], la seule étude de fond concernant les structures agraires avec leurs implications sur l'histoire du peuplement et de la colonisation foncière et l'évolution actuelle de l'agriculture polynésienne est celle du géographe F. RAVAULT sur Maharepa[7]. A noter, pour notre étude, que les travaux d'archéologie de B. GÉRARD à Afareaitu, Haumi, Maatea soulignent l'ancienneté et le rôle du *mata'eina'a* dans le Moorea préeuropéen.

La présente étude a pour point de départ le repérage des activités actuelles et les perspectives d'évolution dans le cadre de la situation définie par un accroissement démographique considérable, la décadence de l'agriculture traditionnelle et le « nouveau cours » introduit à partir de 1963 par la présence du Centre d'Expérimentations du Pacifique. Elle porte sur l'analyse des comportements réels et personnels, des relations que les Tahitiens de Moorea entretiennent avec les choses dans le domaine de la production et des échanges, et des rapports inter-personnels ou collectifs qu'expriment les actuels réseaux de forces en jeu au sein de la société. Par là, elle exige une analyse de situation, une mesure des idéologies et de leurs représentations et, pour ce, un recours permanent à une histoire qui paraît comporter trois temps. A la suite de l'époque préeuropéenne du Moorea ancien, a succédé une période de reconstruction et de reconversion, notamment illustrée, dans l'ordre économique, par la mise en place d'une économie coloniale fondée sur l'exportation des produits primaires attendus par les sociétés industrielles d'Europe et d'Amérique du Nord ; au point de vue social, on peut parler de l'enracinement d'une nouvelle tradition. Mais avec l'éveil (ou le réveil) d'une conscience politique stimulée par la participation des Tahitiens aux guerres mondiales, le processus de radicalisation politique illustré par le nom du *metua* (père) Pouvanaa a Oopa[8], son mouvement et les événements auxquels il fut lié, le développement des moyens d'information et de circulation et du tourisme et, après 1960, les bouleversements inhérents à l'installation massive du C.E.P., les îles de la Société sont entrées dans un nouvel âge tel qu'on pouvait qualifier en 1967 les structures politiques existantes de « paléo-coloniales »[9].

La recherche fut amorcée en 1967 à Moorea par deux études au niveau des communautés villageoises dans le *mata'eina'a* d'Afareaitu[10]. Elle fut poursuivie

---

(3) Notamment EMORY (K.), SINOTO (Y.), KELLUM (M.), DAVIDSON (J.), GREEN (R.C.), VERIN (P.), GERARD (B.). Sites notamment étudiés : Maatea, Afareaitu, Opunohu. Cf. infra.

(4) MELVILLE, 1951, pp. 215-231 : T'SERSTEVENS, 1950, I, pp. 195-236 ; CHABBERT (C.), 1941.

(5) Travaux effectués dans le cadre des enquêtes sur les changements sociaux à Tahiti effectuées entre 1960 et 1964 sous la direction du professeur D. Oliver. Ce dernier a publié en 1974 un monumental ouvrage sur l'ancienne société tahitienne et l'on attend encore un travail de sociologie actuelle sur Tahiti (1980).

(6) PANOFF (M.), 1964.

(7) RAVAULT (F.), 1967.

(8) Cf. GRAND (A.R.), 1981, *Pouvanaa a Oopa et nationalisme à Tahiti,* thèse de Doctorat de Troisième cycle de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.

(9) Un nouveau statut, accepté en 1976 par la représentation politique tahitienne, constitue certainement une étape dans le recouvrement par la Polynésie centrale, de sa personnalité politique.

(10) ROBINEAU (C.), Approche socio-économique de Maatea. Les données recueillies ont servi à illustrer dans la présente étude le fonctionnement d'une communauté villageoise prise à titre d'exemple.

RINGON (G.), étude sociologique du village d'Afareaitu dans le district du même nom, publié dans le *Journal de la Société des Océanistes,* Paris, septembre 1970, pp. 174-234 et résumée dans FAGES et alii, 1970, livre II, pp. 72-100.

en 1968 au niveau de l'île entière afin de prendre la mesure des phénomènes qui concernaient les communautés étudiées et les dépassaient. Par la suite, Moorea fut considérée comme terrain d'observation permanente à mesure que les processus liés au développement du tourisme et à l'adaptation aux fluctuations de la nouvelle économie tahitienne se développaient.

Le point de départ de la recherche est une analyse de la population dans sa dynamique, son évolution historique, sa répartition géographique et sa mobilité. Mettre l'accent sur le fait population et les caractères ci-dessus définis relève d'une intention délibérée d'anti-économisme qui se refuse à définir les processus économiques seulement comme des combinaisons de moyens rares quantifiables, mettant entre parenthèses les facteurs sociaux de ces processus, c'est-à-dire les êtres humains. Toute démarche économique ne peut, selon nous, acquérir de validité qu'à travers une analyse préalable de la population considérée sous l'aspect de ce qui constitue une banalité pour les anthropologues et les sociologues, l'idée de totalité, laquelle demeure, par malheur, superbement étrangère à l'esprit de l'économiste néo-classique.

Dans une analyse de la population, il est bien évident que devait être souligné, en regard de la baisse démographique du XIX[e] siècle, de triste notoriété, le fait nouveau, la reprise du dynamisme du nombre qui conditionne la problématique sociale actuelle, aussi bien que les tensions ou les crises futures. Devaient être soulignés, aussi, le caractère profondément polynésien de Moorea qui fait de cette île un témoignage représentatif d'un ensemble avant tout *ma'ohi* par le nombre[(11)] et l'articulation du peuplement en collectivités villageoises qui traduisent le poids inéluctable de la nature et de la géographie dans de petites îles montagneuses.

Mais ces collectivités sont aussi des « produits » historiques et sociologiques, intermédiaires entre les communautés familiales et le « monde insulaire » que constitue Moorea et une rapide investigation concernant leur origine nous a paru nécessaire, renvoyant cependant à une seconde partie de l'ouvrage l'analyse institutionnelle de Moorea aux temps anciens. Un dernier point a cru devoir appeler plus longuement notre attention et lui dévouer un assez long développement de notre traitement statistique: c'est le phénomène de *mobilité géographique* qui a des correspondances familiales et professionnelles, a été souvent mis sur le compte de l'insouciance et de la légèreté des insulaires, mais également été retenu par des auteurs aussi sérieux que P. OTTINO ou le pasteur MAUER.

Paul OTTINO écrit à propos de « *ce concept central de la sociologie polynésienne qui est celui de la mobilité* »: « *Pour ne s'en tenir qu'au sens géographique immédiat, cette mobilité culturelle... disperse largement les membres des mêmes groupements de descendance au travers des Tuamotu et des îles de la Société. Les raisons apparentes et agissantes (...) ne sont que les conséquences de causes structurales plus profondes...* »[(12)]

Il est certain qu'un bref aperçu historique des îles de la Société convaincra, par suite des transformations profondes successives subies au cours des siècles, du caractère plausible du phénomène. La plasticité et l'adaptabilité dans la résis-

(11) Aussi importantes que soient dans la sociologie et l'économie des archipels de Polynésie centrale les catégories « ethniques » constituées par les *Demis* ou les Chinois, voire les Européens de souche locale, il n'empêche que la très grande masse de la population est et demeure *ma'ohi* (Cf. infra).

(12) OTTINO (P.), 1972, *Rangiroa...*, p. 322.

dence, les activités, la soumission à des règles de pouvoirs successifs de nature variée (d'ordre familial, politique, religieux) constituent les effets naturels de changements répétés. A leurs propos, notre thèse en retient deux auxquels on peut donner le nom de révolutions, mais il ne s'agit là que d'une simplification commode pour l'esprit, tant les transformations opèrent sur des plans différents, tout en demeurant étroitement imbriquées entre elles. La découverte et l'évangélisation sont le champ d'une crise où paraît sombrer la société ancienne. Une formation sociale nouvelle s'en dégage qui, après des convulsions religieuses, politiques et sociales, aboutit à un système politico-économique de domination coloniale qui remet en cause, après un siècle de gestation et de perfectionnement, l'irruption d'un « nouvel âge atomique » dont nous avons parlé.

Rien que de très banal à première vue par rapport à d'autres sociétés mises en contact avec l'Occident, sauf l'ancienneté des processus de transformations exogènes (deux siècles), leurs complexités et leurs effets récurrents dans ces mondes spatialement et humainement limités que constituent les îles. La généralité du phénomène de mobilité, si tant est qu'il n'est pas en trompe-l'œil, pose aux acteurs sociaux un problème d'identité : continuer à être tout en changeant ne se résout que par la fidélité à autre chose, à un invariant ou du moins à un corpus qui ne varie que très lentement, et à propos duquel les intéressés peuvent ne pas avoir conscience qu'il varie. Ce premier chapitre de Moorea se termine sur les aspects quantitatifs de la mobilité et les facteurs pérennes ou de transformation auxquels elle renvoie.

Du second au cinquième, les chapitres envisagent les processus eux-mêmes, d'abord, en détail dans le cadre de la petite collectivité villageoise dont on a souligné le rôle de relais entre les familles et l'ensemble insulaire, ensuite, de façon synthétique à l'échelle de l'île entière.

Cette démarche a l'avantage de permettre l'analyse des processus au niveau le plus pertinent. Elle a aussi l'intérêt de proposer une méthode d'attaque des faits sociaux dans des formations articulées de façon complexe, telles, ici, que les îles du Pacifique.

On parlera ici, jusqu'à plus d'avancement dans l'analyse, de collectivité et non de communauté, ce dernier terme étant celui dont on se sert pour traduire le plus communément le mot anglais d'usage général *community;* s'appuyant en cela sur une ancienne définition de GURVITCH qui faisait de la notion de communauté une forme de sociabilité particulièrement accentuée, et reprenant aussi une récente distinction d'Henri MENDRAS qui, à propos des formations paysannes, se refuse à appeler communauté un simple rassemblement localisé de résidences sur un territoire commun[13].

C'est l'analyse au niveau de la petite collectivité villageoise qui introduit aux structures de la famille et de l'espace polynésiens ; qui fait apparaître au plan de l'idéologie ancestrale (l'entraide) ou importée (la religion) le fait communautaire ; qui dénombre par le jeu de la combinaison de ces différents facteurs : parenté, terre, Église, solidarité, la constitution et la hiérarchisation de la collectivité en maisonnées, unités à la fois concrètes et mouvantes de la société et de l'économie polynésiennes ; qui montre comment ces unités et les individualités qui les com-

(13) MENDRAS (H.), 1976, *Sociétés paysannes*, p. 74.

posent se trouvent prises dans les processus exogènes, ancien de la colonisation et de l'exploitation par le coprah, récent de la salarisation, de la modernisation et de l'urbanisation.

Le sixième chapitre reprend, à l'échelle de Moorea, ces processus en les ordonnant dans leur séquence historique et en montrant leurs effets différentiels, tant au plan social que géographique, soulignant les effets de différenciation et de restructuration sociales et les distorsions régionales à l'intérieur d'une petite île.

« Le système du coprah » avec ses effets de domination/dépendance tels qu'ils apparaissent à l'habitant et à l'observateur de Maatea, notre petite collectivité villageoise de référence, acquiert ses dimensions véritables au plan de l'île entière, apothéose d'un âge que les gens disent « traditionnel » et précédant le cours des bouleversements contemporains. Et le double phénomène parallèle d'aliénation et d'émancipation que l'on observe à Maatea s'inscrit, au plan de l'ensemble insulaire, dans le cours d'une transformation profonde, non point dépourvue d'ambiguïté, qui souligne à la fois le caractère suranné des structures économiques et sociales traditionnelles, les effets de masque, mais aussi de « recul des échéances » qu'a revêtus le phénomène lié à l'installation du Centre d'Expérimentations, les hésitations d'un essor touristique qui ne sont pas forcément à affecter d'un signe négatif, tant le tourisme des capitalistes occidentaux apparaît loin de constituer la panacée des pays « visités », enfin la recherche de procédures originales faisant plus largement appel aux capacités inventives et d'adaptation des Polynésiens qu'aux solutions toutes faites des experts internationaux ou qu'à des appétits économiques étrangers semblables à ceux qui gouvernent déjà le Nord du Pacifique.

La transformation sociale de cette partie de la Polynésie à travers l'exemple de Moorea étant appréhendée selon la méthode de l'« histoire régressive » qui part du présent pour en rechercher les racines dans le passé, il restera, dans la seconde partie de l'ouvrage, à procéder à la démarche inverse et à écrire une histoire qui, parlant du passé, s'efforce d'expliquer le présent.

La population

Par sa *taille* et sa *population*, Moorea s'apparente à un type de petite île haute que l'on trouve aussi bien aux îles Sous-le-Vent que dans l'archipel des Cook du Sud: 136 km^2, 5.610 habitants en 1977, soit 41 au km^2. A la fin du siècle dernier, il y en avait 1.596, soit moins de 12 habitants au km^2[14]. Ce remarquable accroissement de la population de 2,5 % par an en moyenne durant quatre-vingts ans, d'ailleurs à peu près comparable à beaucoup de terres polynésiennes, ne s'est accompagné d'aucune immigration importante de minorités qui ne représentaient que 6,1 % de la population totale en 1971:

— Européens et assimilés (Américains, Australiens) ..... 2,4 %
— Chinois de souche (ressortissants français ou non) ..... 3,7 %

Et tant par rapport aux îles de la Société qu'à l'ensemble du territoire, Moorea apparaissait plus polynésienne, mais recélant, à la différence de certaines

(14) Recensement de 1897. TEISSIER, 1953, p. 25.

des îles Sous-le-Vent comme Tahaa ou Huahine ou des archipels périphériques, une plus forte proportion d'Européens, de Chinois et de *Demis*[15].

Tabl. 1. — *Population comparée de Moorea par origine (a) en 1971*[16]

	Polynésiens		*Demis*		Chinois de souche		Européens et divers		Total	
		%		%		%		%		%
Moorea	4.279	88,4	264	5,5	178	3,7	119	2,4	4.840	100
Tahaa	3.432	93,1	159	4,3	65	1,8	30	0,8	3.686	100
Huahine	2.480	87,1	261	9,2	77	2,7	29	1	2.847	100
Iles de la Société	68.404	71,6	8700	9,1	7901	8,3	10493	11	95.498	100(b)
Iles Australes ...	4.821	95,3	140	2,8	26	0,5	69	1,4	5.056	100
Tuamotu-Gambier	6.494	91,1	240	3,4	38	0,5	357	5	7.129	100
Marquises	5.265	94,3	141	2,5	18	0,3	159	2,9	5.583	100
Polynésie française	84.984	75	9221	8,2	7983	7	11078	9,8	113.266	100(c)

Source: Polynésie française, Service du Plan, n.d., n.l.: *Recensement du 8 février 1971.*
Notes: (a) A des fins de clarté, on a simplifié la présentation des tableaux concernant la nationalité et l'appartenance ethnique. — (b) chiffre obtenu par addition des différentes composantes fournies, pp. 17, 19, 26 et 28. — (c) Chiffre de la population des recensés non-C.E.P.

Par rapport à 1962, les composantes polynésienne et européenne se sont renforcées au détriment des groupes *demi* et chinois:

Tabl. 2. — *Évolution de la population de Moorea par origine entre 1962 et 1971*

Origine	1962		1971
Polynésiens	3.170 hab.	76,4 %	88,4 %
Demis	474 hab.	11,4 %	5,5 %
Chinois de souche	446 hab.	10,8 %	3,7 %
Européens et divers	57 hab.	1,4 %	2,4 %
Total Moorea	4.147 hab.	100 %	100 %

Source: I.N.S.E.E., 1962, p. 34 et calculs personnels. Le tableau de cette page de l'ouvrage précité comporte une erreur dont on n'a pu localiser l'origine et opérer, de ce fait, le redressement.

Comment se répartit par origine à l'intérieur de Moorea cette population?

Tabl. 3. — *Population de Moorea par mata'eina'a et origine en 1971*

Mata'eina'a	Polynésiens		*Demis*		Chinois de souche		Européens et divers		Total	
		%		%		%		%		%
Afareaitu	1.080	92,9	30	2,6	31	2,6	22	1,9	1.163	100
Teavaro	585	96,1	7	1,1	12	2	5	0,8	609	100
Paopao	1.104	82,7	106	8,9	74	5,5	51	3,8	1.335	100
Papetoai	628	89,8	34	4,9	14	2	23	3,3	699	100
Haapiti	882	85,3	87	8,4	47	4,6	18	1,7	1.034	100
Ensemble Moorea	4.279	88,4	264	5,5	178	3,7	119	2,4	4.840	100

Source: Polynésie française, Service du Plan, n.d., n.l.: *Recensement du 8 février 1971,* pp. 17 et 26 et calculs personnels.

(15) Excepté pour les *Demis* le cas de Huahine.
(16) Dernier recensement détaillé au niveau de Moorea.

Comme les deux tableaux précédents, celui-ci utilise une catégorisation des origines de la population différente de la présentation officielle: cette dernière combine la nationalité (Français/Étrangers) avec l'origine ethnique (Polynésiens/Européens/Chinois/*Demis* polynésiens-européens/*Demis* polynésiens-chinois/Autre origine). Nous verrons que, sociologiquement, comptent quatre groupes, dont un, le plus ambigu, *Demi,* nécessitera quelques explications; dans notre présentation, nous avons regroupé sous le terme *Demi* les deux catégories qui figurent sous ce vocable dans la présentation officielle du recensement de 1971.

A la lumière de ce tableau, quelques lignes de force se dégagent:

— le caractère *polynésien* très accusé d'*Afareaitu* et de Teavaro; soulignons *Afareaitu*, site de notre étude de collectivité: *Maatea;*

— l'importance relative des *Demis* à Paopao et Haapiti: ici, c'est l'effet d'une colonisation d'Européens à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, fils de familles installées à Papeete et essaimant dans l'île voisine; là, c'est plutôt une colonisation d'Européens venus en direct de l'extérieur s'installer notamment entre les deux guerres et faisant souche dans le pays;

— l'importance des Chinois à Paopao et dans une moindre mesure à Haapiti: à Paopao, c'est à n'en pas douter un reliquat des anciens cultivateurs de vanille qui, nous le verrons, se sont reconvertis dans le maraîchage et la production pour le marché de cultures vivrières;

— enfin, la plus grande importance à Paopao et, dans une moindre mesure, à Papetoai qu'ailleurs, des Européens; le groupe le plus important est celui du *mata'eina'a* de Paopao qu'explique la concentration d'importantes activités de services (hôtellerie, enseignement).

Ces quelques traits ont-ils un certain degré de permanence, ou bien, au contraire, résultent-ils des transformations toutes récentes de Moorea durant la décennie 1960-1970? Du fait de la non-homogénéité des présentations officielles, les comparaisons d'un recensement sur l'autre ne sont pas toujours possibles: ainsi la catégorie des *Demis* n'apparaît pas dans le recensement de 1956 et nous oblige à nous contenter des résultats de 1962 qui sont consignés en pourcentage dans le tableau ci-après:

Tabl. 4. — *Évolution de la population de Moorea par mata'eina'a et origine entre 1962 et 1971* (en %)

Mata'eina'a	Polynésiens		*Demis*		Chinois de souche		Européens et divers		Total	
	1962	1971	1962	1971	1962	1971	1962	1971	1962	1971
Afareaitu	81,1	92,9	13,2	2,6	4,4	2,6	1,3	1,9	100	100
Teavaro	90,4	96,1	2,6	1,1	6,8	2	0,2	0,8	100	100
Paopao	67,9	82,7	10,9	8,9	18,5	5,5	2,7	3,8	100	100
Papetoai	81,9	89,8	7,2	4,9	9,9	2	1	3,3	100	100
Haapiti	71,5	85,3	18,6	8,4	9,2	4,6	0,7	1,7	100	100
Ensemble Moorea ...	76,4	88,4	11,4	5,5	10,8	3,7	1,4	2,4	100	100

Source : Recensements officiels de 1962 (I.N.S.E.E.) et de 1971 (Polynésie française, Service du Plan) et calculs personnels.

— d'une manière générale, la population est devenue en 1971 plus polyné-

sienne qu'elle ne l'était en 1962, peut-être par suite de la diminution de certains groupes (*Demis,* Chinois), mais peut-être aussi d'un plus fort dynamisme naturel de la population polynésienne;

— si la diminution du groupe chinois a des causes économiques déjà mentionnées, celle des *Demis* aurait une cause sociale, l'ascension sociale, la scolarisation, la formation d'une classe moyenne amenant les familles *Demies* à s'installer à Tahiti, près de la capitale (à noter que les recensements de l'I.N.S.E.E. ont pu traiter les migrations régulières de travail comme des départs définitifs);

— ceci mis à part, 1971 ne paraît que renforcer les tendances qui apparaissaient en 1962.

La disposition naturelle de Moorea, compartimentée par le système orographique, définit trois ensembles: Nord, Sud-Est et Sud-Ouest; ils sont délimités par les dorsales montagneuses qui se réunissent au mont Tohivea, point culminant, et correspondent à chacune des façades maritimes de l'île. Comme le système montagneux est décentré vers le Sud, la façade septentrionale couvre une zone de superficie *maximum* (5.400 ha sur 13.600)[17] comportant les deux bassins intérieurs de Paopao et Opunohu (la *caldeira* de l'ancien volcan qu'était Moorea) qui s'ouvrent chacun sur l'une des deux grandes baies du Nord (Opunohu et Cook) entre lesquelles se dresse le mont Rotui; la façade Sud-Est, de plus petite dimension (4.300 ha), comporte deux cirques intérieurs: Vaiare et la grande vallée d'Afareaitu; quant au Sud-Ouest (3.900 ha), il est essentiellement formé de vallées radiales qui s'ouvrent sur une plaine littorale allant s'élargissant vers le Nord. Cadre de l'histoire de Moorea, cette division tripartite a persisté jusqu'à nos jours comme facteur différentiel du dynamisme économique.

Tabl. 5. — *Population de Moorea par zone entre 1960 et 1977*

Mata'eina'a		1960 (a)		1962 (b)		1967 (a)		1971 (c)		1977 (d)	
			%		%		%		%		%
Afareaitu Teavaro	Sud-Est ..	1.358	33,9	1.400	33,8	1.596	36,4	1.772	36,6	2.048	36,5
Paopao Papetoai	Nord	1.894	47,3	1.859	44,8	1.895	43,2	2.034	42	2.409	42,9
Haapiti	Sud-Ouest	754	18,8	888	21,4	894	20,4	1.034	21,4	1.153	20,6
Ensemble Moorea ...		4.006	100	4.147	100	4.385	100	4.840	100	5.610	100

Source: (a) États corrigés de l'I.R.M. et calculs personnels. — (b) I.N.S.E.E., *Recensement du 9 novembre 1962.* — (c) Polynésie française, *Recensement du 8 février 1971.* — (d) I.N.S.E.E./F.I.D.E.S., *Résultats du 29 avril 1977.*

Les deux séries, tirées des états de l'I.R.M. et des recensements officiels de l'I.N.S.E.E. montrent la légère progression du littoral Sud-Ouest, la diminution de poids relatif de la zone Nord et l'augmentation de population de la façade Sud-Est; cette diminution de la région septentrionale traduit les changements économiques intervenus durant la période étudiée: la crise agricole du début des années 1960 a été résorbée et relayée par un mouvement de créations économiques, de telle façon que les chefferies de 1971 et de 1977 manifestent la stabilisation des trois zones durant les dix dernières années.

Les sources que l'on possède pour Moorea sur l'évolution de la population, sa dynamique, sa distribution entre les différents *mata'eina'a* qui composent l'île et ses mouvements internes et externes sont de diverses sortes quoique peu nombreuses et susceptibles de critiques. Il s'agit, en outre, de documents qui couvrent l'ensemble du Territoire, aucun travail spécifique n'ayant été publié sur Moorea.

Pour les données les plus anciennes, on dispose, malgré leurs imperfections, des recensements officiels, qui, à partir du milieu du XIX[e] siècle, acquirent une périodicité régulière, décennale d'abord, quinquennale ensuite, et dont les résultats furent publiés dans le *Messager de Tahiti,* dans l'*Annuaire de Tahiti,* puis au *Journal officiel*; en outre quelques ouvrages sur Tahiti fournissent des chiffres complémentaires, par exemple celui de CUZENT (1860, p. 36) [18] et celui de E. CAILLOT (1909, p. 71)[19]. Jusqu'en 1956, ces résultats ont fait l'objet de trois études: de C. VALENZIANI sur la « renaissance démographique en Polynésie française »[20], de R. TEISSIER qui retrace l'évolution de la population jusqu'en 1951[21], et de N. MACARTHUR qui reprend l'ensemble de cette documentation jusqu'en 1956[22]. On signalera en outre l'article bibliographique de R. C. SCHMITT concernant les recensements officiels de la Polynésie française[23].

Après cette date, trois recensements officiels, effectués par l'I.N.S.E.E., sont intervenus en 1962, 1971, 1977 [24] et entre lesquels s'intercale un dénombrement effectué par l'administration du territoire en 1967 [25]. C'était rompre avec la pratique régulière qui s'était instaurée depuis la fin du siècle dernier en Polynésie d'obédience française et, de ce fait, nous avons cru nécessaire, lors de notre terrain à Moorea, d'utiliser concurremment d'autres sources de documentation, notamment pour obtenir une répartition de la population par village à l'intérieur du *mata'eina'a* [26]. Pour 1971, les résultats du recensement donnèrent lieu à différentes notes, à un article de R. CLAIRIN dans la revue *Population,* puis à leur publication systématique [27]. Pour 1977, ont été produits les documents déjà évoqués [28]. En outre, la population du Territoire a donné lieu à des études de J. FAGES (1968 et 1974) et de B. GROSSAT (*Les relations entre démographie et développement: la Polynésie française,* Paris, 1979).

Le diagramme *(fig. 5)* et le tableau retracent, d'après ces documents, l'évolution démographique de Moorea depuis le début du XIX[e] siècle ; à titre de comparaison, on a retracé aussi celle de l'ensemble du Territoire ainsi que les courbes

(18) CUZENT (M. G.), 1860, *Tahiti. Recherches sur les principales productions végétales de l'île.*
(19) CAILLOT (A. C. E.), 1909.
(20) VALENZIANI (C.), 1940 et 1949.
(21) TEISSIER, 1953, *Étude démographique sur les Établissements français de l'Océanie.*
(22) MACARTHUR, 1968, *Island Populations of the Pacific.*
(23) SCHMITT (R. C.), 1966, *B.S.E.O.,* t. XIII, pp. 651-656.
(24) I.N.S.E.E., 1962, *Résultats statistiques du recensement général de la population de la Polynésie française effectué le 9 novembre 1962.* Polynésie française, *Recensement du 8 février 1971 : données individuelles.* I.N.S.E.E./F.I.D.E.S., *Résultats du recensement de la population de la Polynésie française, 29 avril 1977, études.*
(25) Polynésie française. Service des Affaires administratives, GN/ET, *Résultats du dénombrement de la population effectué en 1967.* Polynésie française. Service des Affaires administratives, *Résultats du dénombrement de la population effectué en 1967: répartition de la population par sexe et groupe d'âge.*
(26) Dénombrements périodiques de la population effectués par maisonnées par l'Institut de Recherches Médicales Louis-Malardé (I.R.M.) pour le dépistage de la filariose au sein de la population.
(27) Polynésie française. Service du Plan. Section d'Études statistiques, RBB/ST, *Recensement de la Polynésie française, 1971; ...Enseignements ...*
CLAIRIN (R.), 1971, *Polynésie française. Comparaison... Situation et problème démographiques en Polynésie française (de R. de Bascou).*
CLAIRIN (R.), 1972, *in Population.* Polynésie française, *Recensement du 8 février 1971* (4 fascicules).
(28) I.N.S.E.E./F.I.D.E.S., *Résultat du recensement... 29 avril 1977, études. Population..., résultats par section de commune, recensement... 29 avril 1977.*

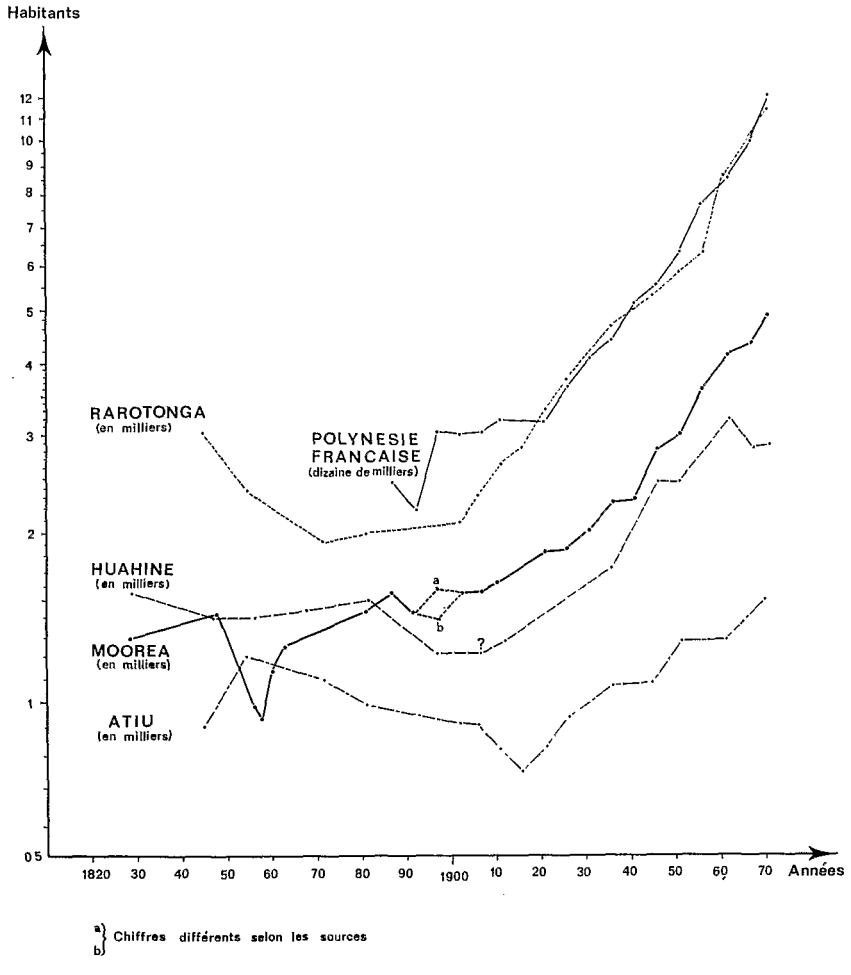


FIG. 5. — *Évolution comparée de la population de Moorea et de quelques ensembles*

d'évolution de quelques îles de référence : une, de taille comparable, prise dans le groupe des îles Sous-le-Vent (Huahine) ; une autre qui représente approximativement le double de Moorea (Rarotonga), prise dans le groupe voisin, mais extérieur à la Polynésie d'obédience française, des îles Cook du Sud ; enfin, une dernière, Atiu, prise dans le même groupe, comparable au début du XIX[e] siècle à Moorea et Huahine et qui a fourni les immigrants au village de Maatea que nous étudierons à Moorea.

Il ne semble pas qu'il faille accorder, surtout au cours du XIX[e] siècle, une créance absolue aux documents que nous utilisons ; les premières décennies du siècle passé ont fait l'objet de recensements non officiels, de décomptes effectués par les missions religieuses ; toutefois, il ne faut pas perdre de vue que ces

Tabl. 6. — *Évolution comparée de la population de Moorea et de quelques ensembles de 1829 à 1977*

Année	Moorea	Huahine	Polynésie française	Rarotonga	Atiu
1829	1.300	1.550			
1845				3.000	900
1847		1.396			
1848	1.412				
1854-1855				2.374	1 200
1856-1857	960	1.399			
1858	923				
1860	1.114				
1863	1.261				
1868		1.440			
1871-1872				1.936	1 100
1881	1.428			2.000	1 002
1882		1.500			
1887	1.557		24.400		
1892	1.407		22.100		
1897	1.596 a 1.383 b	1.237	30.400		
1902	1.558		29.900	2.060	918
1906				2.334	914
1907	1.564	1.237 ?	30.600		
1911	1.616	1.260	31.900	2.620	810
1916				2.853	757
1921	1.826		31.600	3.297	830
1926	1.837		35.862	3.731	924
1931	2.011		40.391		
1936	2.251	1.730	44.044	4.818	1 074
1941	2.279		51.221		
1945				5.307	1 083
1946	2.838	2.464	55.424		
1951	3.001	2.456	62.678	5.802	1 264
1956	3.596	2.796	76.327	6.417	
1961				8.676	1 266
1962	4.147	3.214	84.551		
1967	4.370	2.814	98.378		
1970				11.239	1 485
1971	4.840	2.856	119.168		
1977	5.610	3.140	137.382		

Sources: Rarotonga et Atiu, MACARTHUR, 1968, excepté 1956 et 1961 ; pour 1956, BEAGLEHOLE, 1957 ; pour 1961 et 1970, *Pacific Islands Year Book* 1963 et 1972.

Polynésie française, pour 1887 à 1921 et 1962, I.N.S.E.E. n.d., pp. 13-14 ; pour 1926 à 1941, TEISSIER, 1953, p. 28 ; pour 1946 à 1956, recensement 1956 (Paris, 1960), p. 10 ; pour 1967 et 1971, CLAIRIN, 1971, p. 8. Jusqu'en 1902, R. Clairin (CLAIRIN, 1972, p. 704) a noté que les recensements ne s'appliquaient pas à tout le territoire actuel ; leurs résultats ne sont donc pas comparables à ceux des recensements qui ont suivi. Par ailleurs, N. MacArthur (MACARTHUR, 1968, pp. 315 et 320) a noté des discordances à propos des résultats de certaines années.

Pour Huahine, 1829 à 1882, MACARTHUR, 1968, pp. 266 à 269 ; après 1887, résultats mentionnés dans TEISSIER 1953 et documents ultérieurs (recensements de 1956 et 1962, dénombrement de 1967, recensements de 1971 et de 1977).

Mêmes sources pour Moorea sauf pour les années 1856-1857, 1858 et 1897 b : 1829 à 1951, TEISSIER, 1953 ; après 1951, documents ultérieurs. Pour 1857 et 1858, CUZENT, 1860, pp. 35-36 ; pour 1897 b, chiffre avancé par N. MACARTHUR d'après les archives de la France d'Outre-Mer.

décomptes ont été faits très sérieusement par des gens intéressés à connaître le pays qu'ils avaient en charge et que la décroissance, sinon la faiblesse numérique de la population à l'époque, leur permettaient de cerner d'assez près les effectifs. Il en est de même pour les décomptes effectués par les premières autorités européennes qui régissaient des populations peu importantes avec l'assistance de

chefs, d'instituteurs, de pasteurs et de juges dont le sérieux et la compétence étaient au moins égaux, sinon supérieurs à ceux de nos modernes enquêteurs que l'on recrute en masse à la sortie de l'école pour un travail de quelques semaines et qui viennent essentiellement s'embaucher pour percevoir un salaire. Dans son ouvrage N. MacArthur [29] cite les appréciations opposées de C. Valenziani et de l'I.N.S.E.E. concernant la valeur des recencements effectués au cours de ce siècle ; tandis que Valenziani exprime à leur propos un point de vue optimiste sur leur validité [30], l'I.N.S.E.E. fait une critique très vive d'opérations dites « recensements »... dont « les résultats publiés sont des plus sommaires... et souvent partiels » [31]. Sur le vu des critiques avancées à propos des recensements qui ont précédé les derniers qui ont eu lieu et après avoir observé le déroulement des opérations concernant l'un d'eux, il semble que cette sévérité à l'égard du passé soit quelque peu exagérée [32].

Sauf pour la période la plus récente, l'essentiel des données dont on dispose a fait l'objet d'une critique serrée de N. MacArthur dont l'ouvrage fait autorité en la matière. Finalement, l'un des chiffres les plus suspects est celui du dénombrement de 1967 opéré par les services d'administration générale du Territoire (Affaires administratives et circonscriptions) ; organisé avec du personnel recruté sur place et n'ayant reçu aucune formation spécialisée, dépourvu de toute organisation de contrôle des enquêteurs, privé du caractère impératif qui s'attache aux recensements légaux, ce dénombrement a été imparfaitement effectué, soit que les enquêteurs aient ignoré des maisonnées, voire des îlots ou même des quartiers entiers, soit qu'ils aient imparfaitement rempli les imprimés utilisés, soit encore que la population, particulièrement des Européens expatriés, habitués à traiter de haut des enquêteurs tahitiens, ait refusé de répondre.

Depuis le début du siècle, les recensements légaux avaient lieu tous les cinq ans et, si la Première Guerre mondiale avait nécessité une entorse à cette pratique (il n'y eut pas de recensement en 1916), la Seconde s'y conforma ; or, en 1967, il apparut que le prochain recensement légal n'aurait pas lieu dans le Territoire et, sur l'initiative de l'Administration locale, un dénombrement y suppléa. Quand nous commençâmes à travailler à Moorea au début de l'année, il n'était question ni de l'un, ni de l'autre, et suivant une méthode déjà appliquée par les chercheurs en sciences humaines [33], nous eûmes recours aux fichiers de l'Institut Malardé pour le contrôle de la filariose ; on reviendra un peu plus loin sur la critique de cette utilisation ; disons que les résultats obtenus, d'une part, permirent une connaissance d'année en année de l'évolution de la population de Moorea à un moment où l'île se trouvait en pleine transformation économique, et, d'autre part, servirent à contrôler fiche par fiche, maisonnée par maisonnée, individu par individu, les résultats du dénombrement administratif de 1967.

(29) MacArthur, 1968, pp. 314-316.
(30) Valenziani, 1949, p. 95.
(31) I.N.S.E.E., 1950, pp. 3-4.
(32) « Les recensements antérieurs à 1956 étaient sans doute un peu sous-estimés » (Clairin, 1972, p. 704). « Il n'est pas absurde d'émettre l'hypothèse que le chiffre de 1956 a été surestimé » (I.N.S.E.E., n.d., Recensement 1962, p. 16).
(33) Jullien, 1963 et 1964. Finney, 1965 (et 1973). Panoff, 1964 (et 1970). Ravault, 1967, 1970 in Fages et alii. Ringon, 1968 (et 1970 a), 1969, 1970 b, 1971. Fages, 1970 et 1975 a.

L'ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Le tableau et le diagramme précédents montrent que l'augmentation de la population de Moorea a été régulière depuis la fin du XIX[e] siècle et tend actuellement à s'accélérer, depuis les années 1940, après un fléchissement au cours du siècle dernier. Le premier décompte paraît être, de l'avis de N. MACARTHUR, celui de 1848 avec 1.372 habitants plus 40 étrangers [34]; auparavant, le chiffre de 1.300, avancé en 1829, n'était qu'une estimation du missionnaire Wilson rapportée par R. TEISSIER mais que, très curieusement, N. MACARTHUR ne mentionne pas [35]. Un premier chiffre, que cet auteur considère, avec raisons à l'appui, comme inférieur à la réalité, est celui avancé en 1804 par les missionnaires J. ELDER et C. WILSON: 2.533 personnes [36]. Quant au compte de 1.300 pour l'année 1829, il nous paraît valable dans la mesure où, selon le missionnaire J. DAVIES, il y avait à Moorea, en 1827, 1.254 baptisés « *many more than the number supposed by the Deputation to be the number of inhabitants in the whole island* » [37].

Après 1848, le plus proche décompte fut celui donné par R. CUZENT pour l'année 1857 et qu'il fait suivre d'un nouveau décompte pour l'année suivante: il y aurait eu 960 habitants en 1857 et 923 en 1858 [38]. L'intérêt du second chiffre est qu'il est ventilé par *mata'eina'a* et fait apparaître la population de notre village, Maatea, mais ces données de Cuzent qui expriment une notable et passagère baisse de la population de l'île ont été critiquées par N. MACARTHUR qui a conclu à une sous-estimation d'environ 15 %: Moorea aurait eu 1.130 à 1.200 habitants en 1857 [39]; c'est cependant moins qu'en 1848, 1863 et 1881 et la raison paraît en être une recrudescence des maladies.

Déjà en 1805, les missionnaires J. ELDER et J. YOUL trouvèrent l'île « *very thin of inhabitants there is a visible decrease, many are sick, and some districts almost without inhabitants* » [40]. 1820: épidémie de grippe, 1840: épidémie de coqueluche, 1841: de variole, 1843: de dysenterie [41]. 1850 fut une année inhabituelle de maladie et de mortalité [42]; en 1852, une maladie connue sous le nom de « *coast fever* » s'étend de Papeete au reste de Tahiti et aux îles voisines [43] et, en 1854, c'est la variole apportée par un bateau américain allant de Newcastle, en Nouvelle-Galles du Sud, à San-Francisco [44]. En 1854, le missionnaire G. PLATT peut écrire que Moorea a presque perdu le dixième de sa population [45].

---

(34) MACARTHUR, 1968, p. 264.
(35) TEISSIER, 1953, p. 17 et MACARTHUR, 1968, p. 253.
(36) MACARTHUR, 1968, p. 252, citant J. ELDER and C. WILSON, 1804.
(37) DAVIES, 1961, p. 240 (« Beaucoup plus que le nombre des habitants de l'île entière que la délégation supposait »).
(38) CUZENT, 1860, pp. 35-36.
(39) MACARTHUR, 1968, p. 257.
(40) ELDER and YOUL, 1805, cités par MACARTHUR, 1968, p. 252 (« très peu habitée; la diminution était visible, beaucoup étaient malades et quelques districts presque sans habitants »).
(41) *South Seas Letters* envoyées à la L.M.S. par les missionnaires Henry, Platt and Bicknell (1820), Blossom (1840 et 1843), Howe (1841). Citées par MACARTHUR, 1968, p. 253.
(42) DAVIES, 1850, cité par MACARTHUR, 1968, p. 256.
(43) BARFF, 1853 et SPENCER, 1853, cités par MACARTHUR, ibid.
(44) BARFF, 1854, cité par MACARTHUR, ibid.
(45) PLATT, 1854, cité par MACARTHUR, ibid.

N. MacArthur [46] a noté que, dans la période courant de 1829 à 1840, les missionnaires n'avaient pas fait mention d'épidémie et cela explique la croissance de la population de Moorea à cette époque (cf. diagramme ci-dessus). En revanche, la baisse de population enregistrée entre 1848 et 1857, même si elle doit, comme le croit N. MacArthur, être minorée, correspond à cette recrudescence des maladies que nous avons relevée autour des années 1850.

Jusqu'aux années 1860, la population de Moorea est stagnante, avec de rudes à-coups infligés par les épidémies et, aussi sans doute, la guerre contre les Français ; on sait que l'établissement du protectorat sur Tahiti, en 1843, fut suivi d'une insurrection dont on reparlera, qui dura de 1844 à 1847, et qui, même si elle se déroula à Tahiti, n'en entraîna pas moins la participation des gens de Moorea [47]. Cette stagnation s'inscrit dans un fléchissement plus général, que les chiffres expriment à cette époque, avec les réserves d'usage qui s'imposent, pour des îles comme Huahine ou Rarotonga (cf. diagramme supra).

Souligné par F. Doumenge un peu partout en Océanie [48], il a été analysé dans le détail par E. Beaglehole pour les îles Cook [49]. Il s'agit d'une réaction de contact avec les Européens qui, à leur venue, apportent l'alcoolisme et des maladies auxquels les Polynésiens n'étaient pas habitués, bouleversent l'univers social et religieux des autochtones, accentuent les effets meurtriers des guerres internes par l'introduction d'armes à feu, enfin, opèrent localement des razzias, heureusement limitées, d'êtres humains pour le travail en Amérique du Sud. Dès les premiers contacts avec les Européens, l'alcool fut, par exemple, apprécié à Tahiti et il faut lire le journal de bord d'un navire venu faire le commerce du porc salé comme le brick « Norfolk » jetant l'ancre à Matavai (Tahiti), en 1802 et dont le capitaine se trouva constamment en butte aux demandes pressantes des princes pour obtenir des bouteilles d'alcool [50] ; le capitaine de ce navire laisse paraître qu'il s'efforçait de ne pas trop satisfaire les exigences de ses hôtes, peut-être à des fins de négoce — il lui fallait obtenir des cochons et l'alcool était une monnaie d'échange —, peut-être parce qu'isolé à Tahiti il avait à craindre d'éventuelles conséquences de l'ivresse des grands chefs, sans doute aussi parce que le puritanisme des autorités officielles de la Nouvelle-Galles du Sud aurait mal supporté qu'il dise avoir méthodiquement enivré la population. Mais c'était au début du contact et tant les structures politiques encore solides de Tahiti que le contrôle puritain qui pouvait s'exercer sur les navires permettaient la retenue ; quand ces structures furent abattues et qu'il y eut un afflux de baleiniers et autres venus d'un peu partout, il y eut certainement moins de scrupules à débarquer de l'alcool en dépit des interdictions royales et missionnaires : dans les dernières années de l'indépendance, les observateurs ont noté le développement de l'alcoolisme, qu'il s'agisse de Français ou partisans français enclins à noircir le tableau présenté par le royaume pour justifier le protectorat, ou de missionnaires

(46) MacArthur, 1968, p. 253.
(47) MacArthur, 1968, p. 255.
(48) Doumenge, 1966, pp. 153-157. Pour la Mélanésie, l'auteur rapporte au titre des causes du déclin démographique « un véritable dégoût de vivre et un refus de se perpétuer ». Le missionnaire George Gill avait émis cette idée dès le milieu du XIX[e] siècle et, dans les années 1920, l'ethnologue Rivers l'avait reprise pour la Mélanésie (cf. supra et E. Beaglehole, 1957, p. 46). Et lorsqu'on lit le récit de E. Beaglehole concernant la domination missionnaire à Rarotonga et Aitutaki, on ne peut s'empêcher de penser que pareil phénomène a pu jouer ici (cf. Beaglehole, 1957, pp. 23-56).
(49) Beaglehole, 1957, pp. 45-47 et 129-130.
(50) Mitchell Library manuscript C. 229, pp. 5, 7, 8, 12, 13, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 34.

anglais tentés de rejeter sur le parti français cette recrudescence de l'alcoolisme [51], mais, quoi qu'il en soit, le fait est avéré que les Européens déversèrent à Tahiti (et dans les autres îles) entre 1830 et 1840 de grandes quantités d'alcool qui abrutirent la population [52].

Leurs armes à feu eurent aussi leur part dans le déclin de la population; elles n'avaient de cesse d'être réclamées par Pomare et ses parents au capitaine du « Norfolk » qui finit par leur en donner sous le prétexte qu'un autre bateau arrivé un peu plus tard, le « Porpoise », l'avait déjà fait [53]; Fei-pi, la grande bataille de Punaauia qui vit défaire les grands chefs partisans de la tradition devant les forces de Pomare II, amenées sinon encadrées par les missionnaires [54], fut le résultat des armes à feu; et la guerre contre les Français entre 1844 et 1847 fut gagnée par ces derniers à cause de la disproportion des armes [55]. Quant aux razzias pour le Pérou, elles ne touchèrent ni Moorea, ni Tahiti, ni les autres îles de la Société, mais elles furent, ailleurs, assez fréquentes durant quelques années, principalement vers 1862-1863: à Rapa, aux îles Marquises, à Tonga, à Tokelau, à l'île de Pâques, et aux Cook du Nord, notamment à Tongareva (Penrhyn) [56]; elles furent combattues par les forces navales françaises auxquelles s'adjoignirent les forces britanniques [57]. Mais des engagements d'Océaniens pour des plantations situées à longue distance de leurs pays d'origine furent aussi effectués dans des conditions qui, quoique légales, moins coercitives, contrôlées, n'étaient pas sans rappeler les recrutements pour le Pérou: ainsi, d'un engagement de Gilbertiens pour la plantation tahitienne d'Atimaono [58], d'un engagement de Rarotongans pour aller faire du guano à Malden et que le capitaine du navire les transportant refuse de rapatrier [59], du vol perpétré par un capitaine de navire à l'encontre de travailleurs d'Atimaono qu'il devait rapatrier à Penrhyn après leur contrat [60]. Outre des engagements de Gilbertiens et de Néo-Hébridais pour Tahiti, eurent lieu aussi des mouvements de main-d'œuvre vers Tahiti et Moorea en provenance des Cook du Sud, mouvements qui se répartirent sur toute une moitié de siècle; qu'on en juge:

— engagement en 1847 pour travailler à Tahiti d'un groupe de gens d'Aitutaki [61];

— 1885: départ de 200 Atiu sur une population de 1.000 pour Tahiti et

---

(51) MOERENHOUT, 1837, t. I, pp. 310-312: « Plus les visites des navires se multipliaient, plus les cabarets se multipliaient aussi » (p. 311); « ces excès des étrangers ne laissaient pas d'avoir une influence très fâcheuse sur les Indiens qui, comme dans toutes les nations de leur état, ne sont que trop portés à l'ivrognerie » (p. 312). CAILLOT, 1910, pp. 186-187.

(52) CAILLOT, 1910, p. 187. Avec son hostilité aux missionnaires anglais, son colonialisme français militant et son paternalisme inconscient, E. Caillot donne de Tahiti une peinture atroce dont les Blancs portent largement la responsabilité: « Ainsi donc, un peuple dépravé et des autorités brutales, telle était la société tahitienne à cette époque. La population avait diminué d'une façon effroyable... » Quoique partial, le tableau n'en est pas moins révélateur.

(53) Mitchell Library manuscript C. 229, pp. 21-26.

(54) ADAMS, pp. 122-124. « *On croyait fermement que Opuhara* (chef des forces traditionnelles) *aurait gagné la bataille si les missionnaires indigènes n'avaient été instruits à tirer... Ceux de Papara considérèrent la mort d'Opuhara comme une sorte d'assassinat par un étranger loué et armé à cet effet.* » Du côté de Pomare II et des missionnaires, il y avait un canon monté sur pirogue et actionné par un Anglais (ELLIS, 1972, I, p. 331).

(55) C'est ce qui ressort de l'article de C. Newbury (NEWBURY, 1973).

(56) DOUMENGE, 1966, p. 155. MACARTHUR, 1968, p. 184.

(57) MACARTHUR, ibid. Voir aussi Mitchell Library manuscripts ML/MSS/24/5, novembre-décembre 1862 et janvier 1863.

(58) Affaire de la *Moaroa,* cf. J.-L. YOUNG, 1947, *B.S.E.O.,* n° 79, pp. 331-333.

(59) Mitchell Library manuscripts ML/MSS/24/5, lettre n° 119 du 6 octobre 1865 du Commissaire impérial français au Consul britannique à Papeete.

(60) Mitchell Library manuscripts ML/MSS/24/6, plainte de W. Stewart au consul britannique.

(61) MACARTHUR, 1968, p. 179. On ne connaît ni le nombre, ni les conditions, ni les suites de ce recrutement.

Moorea [62] ; ces Atiu formèrent, à Papeete, un quartier et constituèrent à Maatea, Moorea le noyau de peuplement du village actuel d'après ce qu'en disent des habitants ;

— départ en 1897 d'environ 400 insulaires des Cook pour Tahiti [63]. De ceci, l'on peut conclure :

1. qu'il a existé au XIX[e] siècle des mouvements interinsulaires qui rendent difficiles les estimations de population par l'application d'un taux moyen ou localisé d'accroissement naturel ;

2. que ces mouvements ne sont pas systématiquement connus, qu'en particulier, il a pu y avoir des mouvements illicites qui ont échappé à nos sources étant donné que seuls ont été connus les mouvements qui ont donné lieu, soit à plainte, soit à répression ;

3. qu'avec la maladie et les armes à feu, les « négriers », et surtout les « petits négriers », les « semi-négriers », ceux qu'on repérait mal — ou qu'on n'a jamais repéré mais n'en ont pas moins sévi —, ont constitué un fléau pour les populations océaniennes. Ce que Jules Verne appelle dans son Pacifique de fiction, les pirates malais et les convicts échappés des bagnes de Nouvelle-Hollande, ne sont-ils pas nés de la vision de ces forbans de toutes espèces qui sévissaient à l'époque en Océanie et dont quelques éclats parvenaient à la connaissance de l'opinion européenne ?

C'est à partir de 1881 que commence pour Moorea la série des recensements quinquennaux, seulement interrompue en 1916 et après 1962, et c'est en 1902 que débute le mouvement d'ascension de la population ; ce changement de tendance paraît se situer pour Huahine à la même époque [64], de même que pour Rarotonga, tandis que, pour Atiu, il faudra attendre 1911 : mais il s'agit là des modalités d'un même mouvement, d'un renversement complet de tendance qui fait passer des populations à l'état stationnaire ou en diminution à une situation d'accroissement rapide. Il convient de remarquer que la baisse de la population au siècle dernier a favorisé ou facilité une restructuration de la société et de l'économie, l'élaboration d'une nouvelle tradition ; c'est dans ce nouveau cadre que s'inscrit l'accroissement accéléré de la population, accroissement qui permet le développement de la société et l'évolution de l'économie et, dans la mesure où des facteurs exogènes n'interviennent pas — et ils n'interviendront pas avant la fin de la Seconde Guerre mondiale —, la croissance de tout l'ensemble. On peut dire que Moorea va progresser — malgré injustices et spoliations — durant la première moitié de ce siècle sous un régime colonial spécifique et sans trop de tensions, contrastant violemment avec un XIX[e] siècle qui, sous beaucoup de points, fut simplement atroce ; le contraste sera aussi net avec la plupart des autres pays placés sous domination coloniale (Afrique, Madagascar, Asie du Sud-Est, Proche-Orient) ou pseudo-indépendante (Extrême-Orient, Amérique latine). Le contraste sera net, aussi, lorsque les facteurs exogènes vont intervenir massivement à partir des années 1950-1960, que les bases, devenues traditionnelles, de l'économie vont apparaître incapables de soutenir les besoins de

(62) MACARTHUR, 1968, p. 181. Cependant il semblerait, d'après l'auteur, qu'il ne s'agit pour beaucoup que d'une absence temporaire.

(63) MACARTHUR, 1968, p. 173.

(64) Il y a pour Huahine quelques incertitudes concernant les chiffres : 1.237 pour 1897 et 1907, aucune donnée entre 1911 et 1936.

consommation de la population et que la salarisation de la population à grande échelle va lui faire connaître le caractère précaire des bases de la vie matérielle moderne : alors, le progrès antérieur de Moorea va devenir un âge d'or dans un monde qui s'urbanise, se mécanise et socialement s'effrite. Ce sera le moment où l'accroissement rapide de la population va se trouver confronté à un problème d'emploi.

La courbe de référence de l'évolution du territoire montre qu'après une stabilisation de deux décennies (1900-1920), la population entre dans une phase d'accroissement rapide. Dans un article précité, R. CLAIRIN (1972) expose les résultats des travaux effectués à partir des recensements et du dépouillement des registres de l'état civil ; pour la période 1946-1967, le taux de natalité le plus bas est 39,3 ‰ et le plus élevé 46,3 ; les taux de mortalité varient entre 18,1 et 10,7 ‰ et ceux de l'accroissement naturel entre 21,2 et 35,6 ‰ [65]. Le diagramme de l'évolution des principaux taux démographiques de 1946 à 1968 montre par année un accroissement du taux de natalité, une décroissance du taux de mortalité et l'augmentation du taux d'accroissement naturel [66].

Durant cette période, eurent lieu deux grands accidents qui expliquent des taux de natalité relativement faibles et des taux de mortalité comparativement élevés : une importante épidémie de grippe en 1918-1919 et une épidémie de rougeole en 1951 ; la première entraîna la mort de personnes de tous âges, frappant particulièrement les enfants et les vieillards, mais elle eut aussi pour effet de réduire les naissances du fait que de nombreux couples furent rompus par la mort de l'un des époux [67] et, également, du fait qu'à dix et quinze ans de distance, les classes de jeunes gens arrivés en âge de procréer se trouvèrent peu étoffées ; en revanche, à Tahiti et Moorea du moins, l'attaque de rougeole de 1951 ne frappa que les enfants et les adolescents [68].

En dépit des surestimations ou sous-estimations d'un recensement sur l'autre, la courbe de l'évolution de la population de Moorea retrace parfaitement ces accidents avec un palier entre 1921 et 1926, suivi d'un autre entre 1936 et 1940 et d'un troisième entre 1946 et 1951 ; le quatrième palier entre 1962 et 1967 serait suspect parce que basé sur les résultats du dénombrement administratif de 1967 dont on a dit qu'il a donné lieu à critique : d'où la nécessité d'en vérifier les résultats au vu de ceux obtenus lors des dénombrements pour la filariose. Mais pour Moorea interfèrent avec les accidents de cet ordre pour l'explication de l'accélération ou de la décélération de l'évolution démographique les faits de conjoncture économique.

L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE RÉCENTE

Limitons-nous à présent pour Moorea aux vingt dernières années. De 1951 à 1956, les recensements font apparaître un taux d'accroissement annuel de 3,5 % et de 1956 à 1962 un taux de 2,4 % [69] ; cette différence est pour une part

(65) CLAIRIN, 1972, p. 705.
(66) CLAIRIN, 1972, p. 707.
(67) MACARTHUR, 1968, pp. 321-322.
(68) MACARTHUR, 1968, p. 323.
(69) I.N.S.E.E., 1962, p. 16.

artificielle parce qu'il est admis que les résultats de 1956 ont été surestimés [70]. Entre 1962 et 1967, le taux d'accroissement n'est plus que de 2,1 % mais la conjoncture économique a beaucoup joué (crise agricole, *boom* du tourisme, érosion du salariat happé par la ville) et nécessite un affinement des données : nous pouvons l'obtenir par les dénombrements tirés de l'Institut Malardé.

Ces dénombrements, effectués périodiquement, sont le support du contrôle nécessaire de l'action menée par cet Institut de Recherches médicales pour le dépistage et la prophylaxie de la filariose au sein de la population de la Polynésie française. Moorea a bénéficié des premières actions entreprises en 1954 et d'une continuation des efforts qui a souvent manqué dans d'autres *mata'eina'a,* dans d'autres îles ou à Papeete même. De plus, et par chance, le sérieux de l'agent médical et son long maintien à Moorea ont permis une exploitation maximum des données recueillies.

Avant que la procédure soit mise au point, il fallut quelques années de tâtonnement et de rodage et nous avons pu utiliser des documents exploitables sous plusieurs aspects à partir de 1960 ; aussi avons-nous utilisé le chiffre brut de population donné par l'Institut pour la première année des dénombrements à Moorea, 1954, sans essayer de faire la jonction entre cette date et 1960. En 1960, la population de Moorea est enregistrée sur fichier ; il y a une fiche par maisonnée repérée par un numéro qui est aussi porté sur un plan permettant à l'agent médical de la localiser ; le système de repérage de la localisation utilise la caractéristique du peuplement de Moorea de se trouver situé principalement le long de la plaine côtière et accessoirement dans les vallées qui débouchent sur cette plaine : Moorea a été ainsi divisée en secteurs d'une longueur de 1 km chacun et le numéro de la maisonnée se compose d'un premier chiffre qui désigne le secteur kilométrique et d'un second qui est le numéro d'ordre de l'habitation dans le secteur ; quand l'habitat de vallée est important, des secteurs dits « de montagne » ont été délimités. Pour le détail et l'anecdote, disons que le point de départ des secteurs fut fixé à Afareaitu dont le village fut ainsi partagé entre deux secteurs intitulés « zéro », celui du Nord-Est étant appelé « zéro Ouest » et codé selon l'usage anglo-saxon « 0^{W} », celui du Sud-Ouest constituant « zéro Est » ; comme le point d'arrivée était situé à Papetoai et qu'il y avait d'un côté ou de l'autre 30 km entre les deux villages, Papetoai se trouva aussi partagé entre deux secteurs qui furent 29^{W} et 29^{E}, de sorte que les secteurs kilométriques dits « Ouest » longèrent le littoral Nord-Est et Nord et que les secteurs « Est » couvrirent les côtes Sud-Est, Sud-Ouest et Nord ; de plus, on utilisa un vieux découpage de la route de ceinture émanant du service des Travaux publics qui comportait 62 km de sorte que chaque secteur fit en réalité un peu moins de 1 km et qu'il fallut intercaler au Nord d'Afareaitu des « kilomètres » supplémentaires : on eut ainsi en partant de la place du village et en allant au Nord-Est cet ordre bizarre : 0^{W}, 1^{BW}, 1^{AW}, 1^{W}, 2^{W}, etc... On dut évidemment rectifier tout cela pour notre carte de densité kilométrique.

A l'intérieur de chaque secteur, le système prévoit les déplacements de l'habitat, la construction de nouvelles maisons, la destruction des anciennes, chaque nouvelle maison recevant un nouveau numéro d'ordre qui permet de la

(70) I.N.S.E.E., 1962, ibid.

repérer auprès des demeures avoisinantes. A chaque maison, une fiche qui comporte en colonne le nom, le prénom, le sexe, la date de naissance et le numéro d'ordre de chacun des membres de la maisonnée et en ligne les différents contrôles effectués par année ou tous les deux ans avec les mentions « présent », « absent », « parti à » — à Moorea avec référence de la nouvelle maisonnée, hors de Moorea avec mention de la localité ou du pays —, « venant de ». Des mentions comme « élève », « soldat », élève-pasteur (« Heremona » c'est-à-dire Hermon, lieu de Papeete où se trouve l'École pastorale), « travailleur Papeete » (c'est-à-dire travaillant en ville durant la semaine et retournant en week-end dans son foyer) ont apporté des renseignements inestimables sur la mobilité des gens qu'on pouvait ensuite interroger pour connaître la nature de leur absence. Ces dénombrements effectués périodiquement s'accompagnent d'un contrôle permanent du fait du « suivi » médical et des soins à effectuer ; à côté de la fiche de dénombrement existe une fiche identique servant à indiquer l'état sanitaire de chaque individu et les soins qui lui sont apportés ; à l'occasion des visites médicales, l'Inspecteur de la filariose recueille un certain nombre de renseignements complémentaires qu'il transcrit ensuite à tête reposée sur la fiche de dénombrement. Un double de la fiche de soins — mais il s'agit d'un double obtenu manuellement, donc comportant des risques d'erreur à la transcription — est centralisé à la direction de l'Institut Malardé à Papeete et y est donc disponible mais il a été préférable d'accéder aux sources, chez l'inspecteur, au village de Haumi à Moorea.

L'utilisation du fichier, quelle que soit la conscience avec laquelle il est tenu par l'agent de la filariose, n'est pas sans risques. Les erreurs de noms, fréquentes à Tahiti à cause de la multiplicité des noms que porte un même individu sont limitées dans la mesure où, lors du dénombrement, l'agent a exigé qu'on lui présente les papiers officiels, carte d'identité, livret de famille ; mais lorsqu'à l'occasion des soins, il recueille des renseignements complémentaires, il est à la merci des erreurs de nom qu'on peut lui faire commettre. Les nouveau-nés seront repérés, mais pas forcément tout de suite ; cela dépend du degré de coopération dont font preuve les intéressés. On doit aussi considérer que l'inspecteur de la filariose n'est pas un agent recenseur et que ce qui lui importe n'est pas d'obtenir un chiffre exact du nombre des habitants ou une photographie exacte de leur déplacement mais d'avoir la certitude que personne n'a échappé au contrôle médical : de sorte que les mentions d'absence temporaire seront maintenues jusqu'à ce qu'il soit sûr que les intéressés sont contrôlés ailleurs. Il y a donc à partir de ces fiches de l'I.R.M. un dépouillement serré à faire pour dépister les doubles inscriptions.

Pour la période 1960-1967, les dénombrements eurent lieu en février 1960, décembre 1961 et janvier 1962, janvier 1964, mars 1966, avril 1967 ; rappelons que durant cette période eurent lieu parallèlement le recensement de l'I.N.S.E.E. en novembre 1962 et le dénombrement administratif de mars-octobre 1967 (pour Moorea, ce dénombrement fut effectué durant le printemps boréal 1967). Le tableau ci-dessous présente les résultats des dénombrements auxquels on est parvenu avec le rappel des données obtenues par les décomptes officiels (recensements et dénombrement administratif) ; vis-à-vis des recensements officiels, ces chiffres n'ont pas forcément la même signification du fait qu'on ignore dans le détail comment ont été comptés les absents, et qui a été considéré comme

Tabl. 8. — *Évolution détaillée 1960-1967 de la population de Moorea*

	Afareaitu	Teavaro	Paopao	Papetoai	Haapiti	Moorea
1960	844	514	1.316	578	754	4.006
Déplacements						
Départs						
internes *mata'eina'a*	50	15	114	21	45	245
externes *mata'eina'a*						
internes Moorea	11	8	38	10	10	77
externes Moorea						
à Papeete	60	45	175	51	84	415
hors Papeete	34	19	38	13	34	138
Arrivées	107	48	117	57	167	496
Accroissement naturel						
Naissances	56	33	71	41	66	267
Décès	11	7	21	5	16	60
1962	841	501	1.118	576	798	3.834
Déplacements						
Départs						
internes *mata'eina'a*	80	29	73	12	28	222
externes *mata'eina'a*						
internes Moorea	9	13	27	7	9	65
externes Moorea						
à Papeete	46	63	150	26	86	371
hors Papeete	16	10	23	12	13	74
Arrivées	181	116	167	47	89	600
Accroissement naturel						
Naissances	65	39	77	40	40	261
Décès	10	8	19	3	9	49
1964	926	533	1.070	603	782	3.914
Déplacements						
Départs						
internes *mata'eina'a*	66	29	108	14	66	283
externes *mata'eina'a*						
internes Moorea	16	26	12	4	9	67
externes Moorea						
à Papeete	70	30	98	44	84	326
hors Papeete	17	9	37	30	50	143
Arrivées	155	93	342	70	249	909
Accroissement naturel						
Naissances	82	35	79	39	54	289
Décès	18	12	16	12	11	69
1966	976	555	1.220	608	865	4.224
Déplacements						
Départs						
internes *mata'eina'a*	84	18	103	69	123	397
externes *mata'eina'a*						
internes Moorea	12	18	19	13	18	80
externes Moorea						
à Papeete	22	15	50	20	60	167
hors Papeete	8	25	51	3	13	100
Arrivées	139	67	211	141	201	759
Accroissement naturel						
Naissances	44	31	41	26	52	194
Décès	10	4	18	6	10	48
1967	1.023	573	1.231	664	894	4.385
1960	844	514	1.316	578	754	4.006
Déplacements						
Départs						
internes *mata'eina'a*	280	91	398	116	262	1.147
externes *mata'eina'a*						
internes Moorea	48	65	96	34	46	289
externes Moorea						
à Papeete	198	153	473	141	314	1.279
hors Papeete	75	63	149	58	110	455
Arrivées	582	324	837	315	706	2.764
Accroissement naturel						
Naissances	247	138	268	146	212	1.011
Décès	49	31	74	26	46	226
1967	1.023	573	1.231	664	894	4.385

Sources: Dénombrements et calculs personnels effectués d'après les états corrigés de l'I.R.M.

présent; en fonction des phénomènes concernant la mobilité que l'on veut décrire, il y a là une question de définition qui sera abordée concrètement dans le cadre de l'étude de village; en outre, il y a, entre les deux séries de décomptes, d'importants décalages en mois au sein d'une même année. Pour 1967, le fichier de l'I.R.M., avons-nous dit, a permis de vérifier la validité pour Moorea du dénombrement administratif; celui-ci a donné lieu à l'établissement, par maisonnée ou par familles élémentaires [71] de fiches analogues en colonne à celles des agents de l'I.R.M. mais présentant, en ligne, outre les renseignements concernant le sexe et la date de naissance, les liens de parenté avec les autres inscrits de la fiche, le lieu de naissance, le domicile, la profession et la résidence ou lieu de travail; un premier travail consista à repérer sur ce fichier les maisonnées de façon à le raccrocher au fichier de l'I.R.M.; puis un pointage fut effectué, maisonnée par maisonnée, qui permit aussi un contrôle réciproque du fichier de l'I.R.M.; après décompte, les discordances entre les deux fichiers ont porté sur 81 personnes sur un total de plus de 4.370, qui pour le *mata'eina'a* d'Afareaitu ont correspondu à des arrivées après le passage de l'inspecteur de l'I.R.M.

Tabl. 7. — *Écart entre les dénombrements administratif et basé sur l'I.R.M. en 1967*

	Afareaitu	Teavaro	Paopao	Papetoai	Haapiti	Ensemble Moorea
Dénombrement administratif	1.055	546	1.231	643	895	4.370
D'après I.R.M. ..	1.023	573	1.231	664	894	4.385
Différence	— 32	+ 27	0	+ 21	— 1	+ 15

Sources: Dénombrement 1967 et calculs personnels sur fichier I.R.M.

Ceci étant, comment se présente l'évolution de la population de Moorea de 1951 à 1977?

Tabl. 9. — *Évolution 1951-1977 de la population globale de Moorea*

	Recensements		Dénombrements I.R.M. (c)		
	hab.			hab.	
1951 (a)	3.001				
			1954	2.989	
1956 (a)	3.596	+ 3,5 %			
			1960	4.006	6 %
			1961-1962	3.834	— 2 %
1962 (a)	4.147	+ 2,4 %			
			1964	3.914	+ 1 %
			1966	4.224	+ 4 %
1967 (b)	4.370	+ 2,1 %	1967	4.385	+ 4 %
1971 (a)	4.840	+ 2,7 %			
1977 (a)	5.610				

Sources: (a) I.N.S.E.E., (b) dénombrement ordonné par les autorités du Territoire, (c) pour 1954, chiffre fourni par l'I.R.M. Pour les années suivantes, calculs personnels sur dénombrements de l'I.R.M.

(71) Les enquêteurs étant rémunérés à la fiche, certains les ont multipliées. J'emploie « famille élémentaire » au sens de « famille conjugale » (cf. RADCLIFFE-BROWN, 1953, pp. 5-6).

De 1954 à 1960, on a pu calculer d'après les dénombrements de l'I.R.M. un taux d'accroissement annuel de 6 % et de — 2 % entre 1960 et 1962 ; par la suite, l'accroissement est de 1 % entre 1962 et 1964, 4 % entre 1964 et 1966 et également 4 % entre 1966 et 1967 ; en revenant aux chiffres officiels, il apparaît que l'accroissement annuel entre 1967 et 1971 a été de 2,7 % [72]. 1960 a donc pu apparaître au regard de ces chiffres comme une année charnière [73], un moment où la tendance se renverse, plus exactement un moment où les chiffres révèlent un changement ; à court terme, 1960 est, sur le plan économique, le début d'une période marquée par l'exode rural déclenché par la crise agricole (crise de la vanille), exode qui se tasse au bout de quelques années, se trouve noyé dans les effets du croît naturel de la population, éventuellement renforcé par un léger courant vers Moorea déterminé par les nouvelles conditions qui y prévalent (maraîchage, cultures fruitières, tourisme, construction, services) ; en quelque sorte, les effets démographiques de la crise se trouvent pour Moorea colmatés, et après un accroissement de récupération important (4 % entre 1964 et 1967), le développement de la population de l'île s'établit à un niveau de croisière (moins de 3 %). Il ne faut trop s'attacher au détail de la conjoncture, très près de nous : trop près du moment où nous écrivons, les fluctuations peuvent prendre un relief exagéré si leur orientation n'est pas durable, si l'on ne peut les juger sur une assez longue période. Disons simplement ici, pour la compréhension de l'évolution démographique de Moorea à court terme, que l'utilisation simultanée des

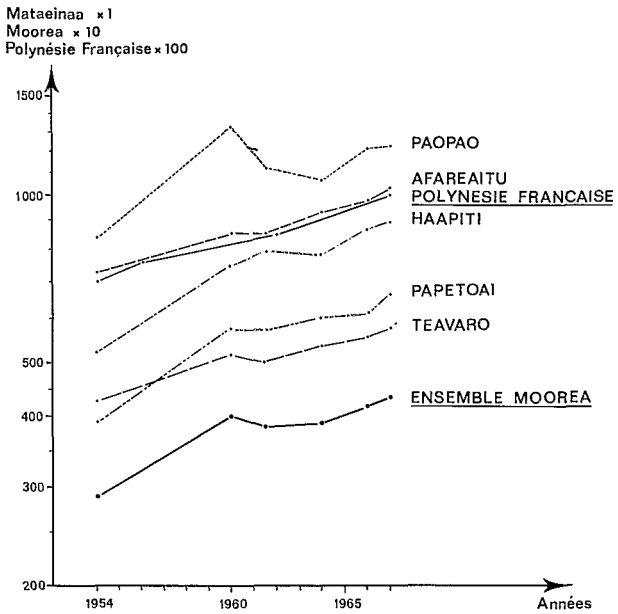


FIG. 6. — *Évolution 1954-1957 de la population de Moorea par* mata'eina'a

(72) 472 personnes, soit 10,8 % d'accroissement pour la période.
(73) ROBINEAU, 1969 a, p. 7 et 1970 in FAGES et alii, livre II, p. 36.

différentes sources (officielles, I.R.M.) permet de combler des lacunes et que cette évolution se présente comme suit :

— accroissement en augmentation entre 1954 et 1960 (3,5 % entre 1951 et 1956 mais 6 % entre 1954 et 1960) ;

— crise entre 1960 et 1962 (— 2 %) ;

— colmatage et reconversion entre 1962 et 1967 (de 1 à 4 % par an pour 1962-1964 et 1964-1967) ;

— développement de croisière entre 1967 et 1971 (2,7 %). Mais à cette époque, l'étude démographique et économique de notre village va mettre en lumière le mouvement de départ de travailleurs pour Nouméa lié au *boom* du nickel et qui s'amorce dès la fin de 1968 : les moindres accroissements annuels de la période 1967-1971 (2,7 %) par rapport à ceux de l'époque précédente 1964-1967 (4 %) n'ont-ils pas pour cause les départs pour Nouméa plutôt qu'un ralentissement de l'activité générale à Moorea dont l'observateur ne voit guère de signes ?

Comment se caractérise ce mouvement par *mata'eina'a* ?

Tabl. 10. — *Évolution 1954-1967 de la population de Moorea par* mata'eina'a

Années	Afareaitu	Teavaro	Paopao	Papetoai	Haapiti	Ensemble Moorea
1954 (a)	723	426	833	394	522	2.898
1960 (b)	844	514	1.316	578	754	4.006
1961-1962	841	501	1.118	576	798	3.834
1964	926	533	1.070	603	782	3.914
1966	976	555	1.220	608	865	4.224
1967	1.023	573	1.231	664	894	4.385

Sources : (a) Pour 1954, source I.R.M. ; (b) A partir de 1960, dénombrements personnels sur états contrôlés de l'I.R.M.

Trois *mata'eina'a* sont particulièrement touchés par cet accroissement : Paopao, Haapiti, Teavaro qui suivent la courbe d'évolution de Moorea ; Teavaro et surtout le *mata'eina'a* d'Afareaitu (c'est-à-dire Afareaitu, Haumi, Maatea) suivent la courbe de croissance de la Polynésie française, c'est-à-dire que dans les limites d'un accroissement naturel à peu près identique de Moorea et du Territoire que nous avons montré :

— l'île a gagné jusqu'en 1960 de la population en provenance du reste du Territoire ;

— ce gain a affecté particulièrement les *mata'eina'a* de Paopao, Haapiti et Teavaro. En l'absence, à l'époque, de toute autre ressource fondamentale autre qu'agricole, c'est à un développement de l'économie rurale qu'il faut bien attribuer ce bilan migratoire positif, tout comme il faudra attribuer après 1960, à sa détérioration, la chute générale de population de l'île, particulièrement marquée à Teavaro, Papetoai et surtout Paopao (crise de la vanille). Il convient de rappeler ici, à ce propos, que ces trois *mata'eina'a* présentent sur la période 1960-1967 les taux d'accroissement les plus faibles et que ce fait peut être interprété comme dû au départ de ces *mata'eina'a* des éléments les plus actifs, c'est-à-dire les adultes les plus jeunes.

Si nous nous limitons à la période 1960-1967, les données nous permettent d'inférer un fort accroissement de la population ; en particulier, la période 1964-1967 est révélatrice :

— Augmentation de la population, 471 hab., soit, sur la base de 3.914 hab. en 1964, un taux annuel de ..... 4 %
— Arrivées, 841 hab., soit, un taux annuel de ..... 7,2 %
— Départs, 736 hab., soit, un taux annuel de ..... 6,3 %
— Accroissement naturel 366 hab., soit un taux annuel de ... 3,1 %

A quoi correspond ce taux naturel de 3 %? Un décompte effectué sur la base des documents fournis par l'I.R.M. faisait apparaître pour la période 1960-1967 un accroissement de 2,76 % par an: c'est que la crise agricole du début des années 1960 avait fait partir des éléments actifs, donc les plus jeunes de la population. Un relevé d'état civil concernant les naissances et les décès à Moorea pour la période 1963-1967 nous a été fourni par le Service des Statistiques du Territoire dans le cadre des dépouillements effectués par la Division des T.O.M. et D.O.M. de l'I.N.S.E.E.; il a fait apparaître un taux identique de 3,1 %.

Tabl. 11. — *Accroissement naturel à Moorea 1963-1967*

	Naissances	Décès	Accroissement naturel
Total 1963-1967	873	236	637
Moyenne annuelle 1963-1967	174,6	47,2	127,4
Taux annuels	42,5 ‰	11,5 ‰	31 ‰

Sources: Données du Service de Statistiques du Territoire et calculs personnels.

Pour la même période, les taux calculés par l'I.N.S.E.E. pour l'ensemble du Territoire varient selon les années entre 31,4 et 39,2 ‰; pour les îles du Vent et pour la période 1959-1963, le taux était de 33,1 (pour un taux d'ensemble de 33,5), c'est-à-dire que Moorea paraît avoir un accroissement naturel plus faible que l'ensemble des îles du Vent [74]. Cette étude citée de R. CLAIRIN indique aussi les taux de natalité et de mortalité respectifs pour la Polynésie française et le groupe des îles du Vent; pour la période 1963-1967, les taux de natalité et de mortalité pour le Territoire s'établissent respectivement entre 42,9 et 49,1 et entre 9,9 et 11,5, tandis que, pour les îles du Vent et en 1959-1963, ils sont respectivement de 43,3 et 10,2 ‰: ainsi donc, Moorea a, par rapport à l'un ou l'autre de ces ensembles, le taux de natalité le plus faible et le taux de mortalité le plus fort. Cela traduit le caractère rural de Moorea placé dans l'orbitre de l'agglomération de Papeete qui absorbe les jeunes actifs, tandis que Moorea reçoit en retour des ménages déjà constitués et revenus s'installer de façon quasi définitive dans l'île; l'étude de détail de Maatea précisera ce phénomène.

UNE POPULATION DYNAMIQUE

Avant d'aller plus loin, il ne paraît pas inutile de montrer à l'intérieur de Moorea le caractère général de ce phénomène d'accroissement naturel élevé. Pour l'ensemble de la période 1960-1967 et à partir du matériel I.R.M. corrigé

(74) CLAIRIN (R.), 1972, La population de la Polynésie française, *Population*, n[os] 4-5, pp. 703-727.

par nos soins, on a pu calculer des taux à partir des naissances et des décès enregistrés au niveau de chaque maisonnée; ces taux établis dans le cadre de chaque *mata'eina'a* ont été calculés sur la base de la population moyenne de l'unité considérée au sein de la période.

Tabl. 12. — *Accroissement naturel de la population de Moorea par* mata'eina'a *entre 1960 et 1967*

Mata'eina'a	Population moyenne	Naissances	Décès	Croît naturel	Taux annuel
Afareaitu	921,8	247	49	198	30,7 ‰
Teavaro	535,2	138	31	107	28,5 ‰
Paopao	1.191	268	74	194	23,4 ‰
Papetoai	605,2	146	26	120	27,9 ‰
Haapiti	819,4	212	46	166	29,3 ‰
Ensemble Moorea	4.072,6	1.011	226	785	27,5 ‰

Sources: Documents I.R.M. corrigés et calculs personnels.

A l'exception du *mata'eina'a* de Paopao, le taux d'accroissement naturel par *mata'eina'a* avoisine 3 %; ce sont les *mata'eina'a* qui ont connu dans les premières années 1960 une forte émigration du fait de la crise agricole qui enregistrent les taux les plus bas: Paopao et dans une bien moindre mesure Papetoai et Teavaro, Papetoai à cause de la désertion du bassin d'Opunohu, Teavaro à cause de celle du bassin de Vaiare; les départs ont privé ces *mata'eina'a* d'éléments jeunes, en activité, qui, plus que les autres classes d'âge, étaient susceptibles d'avoir fréquemment des enfants.

La structure par âges de la population permet d'en vérifier les principales caractéristiques: importance des jeunes, effets des dernières épidémies, départs

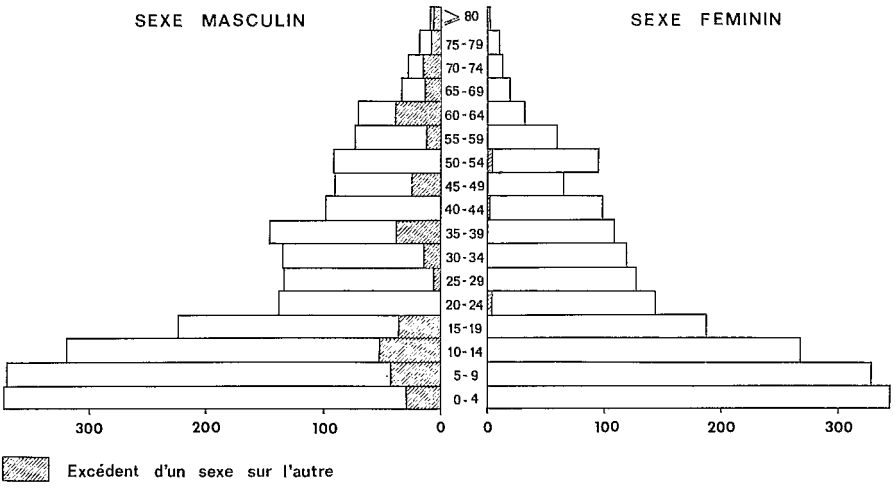


FIG. 7. — *Structure par âge de la population de Moorea en 1967*

Tabl. 13. — *Structure par âges de la population de Moorea en 1967*

Tranches d'âge	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
ans			
80	9	3	12
75-79	19	11	30
70-74	28	13	41
65-69	33	19	52
60-64	71	32	103
55-59	72	60	132
50-54	92	96	188
45-49	90	65	155
40-44	98	99	197
35-39	147	109	256
30-34	135	120	255
25-29	134	128	262
20-24	140	144	284
15-19	224	188	412
10-14	320	268	588
5- 9	372	328	700
0- 4	374	344	718
TOTAL	2.358	2.027	4.385

Sources: Documents I.R.M. et calculs personnels.

occasionnés par la crise agricole de 1960. Nous avons utilisé à ce propos les résultats obtenus pour 1967 à partir des documents de l'I.R.M. (fig. 7 et tabl. 13).

Si l'on regroupe la population par grandes tranches d'âge, on observe que les jeunes de moins de 15 ans représentent 46 % et ceux de moins de 20 ans 55 %. Ces grandes tranches d'âge ont été déterminées afin de faciliter la comparaison avec les autres sources ; l'I.N.S.E.E. [75] compte par grands groupes définis par les âges de 20 à 60 ans ; il utilise aussi la catégorie « population de plus de 15 ans ». Si l'on se base sur la conception tahitienne des catégories d'âge, il faut distinguer les *tamari'i* (enfants), puis les *taure'are'a* (adolescents et jeunes gens), les *ta'ata pa'ari* (adultes) et les *ta'ata ru'au* (vieillards) ; on reviendra plus en détail sur ces catégories qui sont très importantes pour la délimitation de la vie active ; disons ici simplement et très grossièrement que du point de vue de l'âge, elles correspondent au découpage 0-14 ans, 15-24, 25-59 et 60 et plus.

Tabl. 14. — *Structure, par grandes tranches d'âge, de la population de Moorea en 1967*

Grandes tranches d'âge	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
Moins de 15 ans	1.066	940	2.006
De 15 à 19 ans	224	188	412
De 20 à 24 ans	140	144	284
De 25 à 59 ans	768	677	1.445
Plus de 60 ans	160	78	238
TOTAL	2.358	2.027	4.385

Sources: Documents I.R.M. et calculs personnels.

(75) I.N.S.E.E., 1962, p. 107 (moins de 20 ans, de 20 à 59 ans, plus de 60 ans) et p. 119.

En examinant le dénombrement local de 1967 dont les résultats, rappelons-le, diffèrent de peu de ceux que l'on obtient à partir de l'I.R.M., on constate les mêmes proportions pour les jeunes de moins de 15 ans ou ceux de moins de 20 ans [76]; en compulsant dans le détail les documents de l'I.R.M., on constate chez les jeunes ménages une très grande fréquence des naissances, que la plupart de ceux dont les époux ont moins de 30 ans ont facilement un enfant tous les deux ans et quelquefois plus [77]. La pyramide des âges de Moorea corrobore cet état de chose quoique son dessin ne s'apparente pas à celle, beaucoup plus régulière, de populations qui, dans le monde, connaissent de très forts taux d'accroissement; c'est, qu'en fait, pour les deux sexes, apparaît une série de rétrécissements au niveau des années 1913-1922 (âges 45-54), 1933-1947 (âges 20-34) et 1958-1967 (âges 0-9) qui correspondent à un certain nombre d'accidents dont on a déjà parlé:

— importante épidémie de grippe de 1918 dont les effets sur l'évolution démographique se répercutent à chaque génération;

— épidémie de rougeole de 1951, moins importante et à laquelle on peut attribuer le faible effectif de la tranche d'âge 15-19 (années 1948-1952);

— crise agricole du début des années 1960, qui, par le départ de jeunes actifs, a contribué à limiter ces années-là le nombre de naissances.

Ces quelques données seront précisées avec l'étude approfondie du village de Maatea. Résumons: après avoir subi comme toute la Polynésie les terribles contrecoups de l'installation européenne aux XVIII-XIX[e] siècles et de ses séquelles, Moorea a connu une reprise démographique, qui, en dépit de quelques accidents, l'a amené dans les années 1960 à une expansion au taux naturel de 3 %, taux d'expansion qui aboutit au doublement de la population d'un pays en un peu plus de vingt ans [78]. Peut-être, comme le faisait remarquer le géographe F. RAVAUD dans une discussion de travail à propos de l'expansion démographique à Tahiti, les taux étaient-ils surestimés du fait que la grande épidémie de grippe de 1918-1919 avait contribué à rajeunir l'ensemble de la population [79]. Quoi qu'il en soit, un problème classique de surpeuplement interne se poserait à Moorea dans une ou deux générations si l'île ne se trouvait pas de plus en plus placée sous la dépendance économique de Papeete; en réalité, c'est à l'échelle de la Polynésie centrale qu'un tel problème se posera mais dont Moorea aura à subir les contrecoups; le travail salarié à Tahiti ayant constitué pour Moorea, depuis 1960, une « soupape de sécurité », la restriction de la demande de travail sur le marché tahitien posera alors, pour les jeunes de Moorea, un problème d'emploi; nous verrons qu'une telle situation s'est dessiné vers 1968 et qu'elle a été — provisoirement — résolue par l'émigration de travail sur Nouméa rendue possible par le *boom* du nickel; en définitive, c'est tout de même sur les ressources intrinsèques de l'île que la population peut compter pour assurer son avenir.

La structure par sexe de la population de Moorea est assez déséquilibrée:

---

(76) *Dénombrement 1967. Population par sexe et âge,* p. 2: 2.204 jeunes ont moins de 25 ans et 397 ont de 15 à 19 ans pour 4.370 habitants à Moorea.

(77) Dépouillement des fiches concernant le *mata'eina'a* d'Afareaitu.

(78) Cf. CLAIRIN, 1972, pp. 717-718: avec un taux d'accroissement naturel de 3,35 % par an, on obtient un doublement de la population en 21,04 années.

(79) Enquête interdisciplinaire ORSTOM en Polynésie française 1967-1968: communication personnelle de F. RAVAULT.

116,32 hommes pour 100 femmes d'après le dénombrement tiré de l'I.R.M., 114,11 d'après le dénombrement administratif en 1967 ; en 1962, le taux de masculinité était de de 116,55 [80] ; en 1971, il était de 113,23. Ce taux est nettement plus fort que dans l'ensemble de la Polynésie française où il était de 105,32 en 1962 [81] et de 111,05 en 1967 [82] ou dans l'ensemble des îles au Vent où il était de 104,29 en 1962 [81] et de 113 en 1967 [82]. Cependant, les données de 1962 montraient à ce propos que le taux de masculinité était, un peu partout dans la Polynésie d'obédience française, le plus marqué dans le groupe des gens les plus âgés (60 ans et plus) : 124 au lieu de 104 pour les îles du Vent, 129 au lieu de 103 pour le Territoire [83] ; pour Moorea, en 1967, nous tirons du tableau précédent les taux suivants :

— pour les moins de 15 ans (*Tamari'i*) 113
— de 15 à 24 ans (*taure'are'a*) 110
— de 25 à 59 ans (*ta'ata pa'ari*) 114
— pour les plus de 60 ans (*ta'ata ru'au*) 205

Dans l'article précité [84], R. CLAIRIN explique l'importance du taux de masculinité par la sous-estimation (éventuelle) du nombre des femmes lors des recensements et l'importance de la mortalité féminine ; il ne semble pas que la première raison soit valable, ni dans le cas des dénombrements basés sur les états de l'I.R.M., le contrôle médical pouvant plutôt laisser échapper des hommes absents (travail) que les femmes présentes, ni dans le cas du dénombrement administratif, les enquêtes ayant été parfois effectuées à Moorea par des femmes (institutrices, infirmières). L'importance de la mortalité féminine, en l'absence à Moorea jusqu'en 1967 d'un hôpital où les femmes puissent accoucher, serait un argument plus valable expliquant en particulier le rapport de masculinité concernant les vieilles gens ; la proche présence de Papeete, offrant, plus qu'à Moorea, des emplois féminins, aussi bien qualifiés que non qualifiés, pourrait aussi expliquer ces taux concernant les autres tranches d'âge. Mais il nous semble que ce niveau statistique d'ensemble est insuffisant pour rendre compte de ces faits et que l'examen de cas concrets, possible au niveau des collectivités villageoises, les éclairera mieux.

Le peuplement

LA DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

Dans son travail sur les structures agraires du village de Maharepa [85], sur la côte Nord de Moorea, F. RAVAULT a opposé le milieu naturel et humain de la plaine littorale à celui de la vallée intérieure ; l'opposition tient, essentiellement, à

(80) I.N.S.E.E., 1962, p. 107 : sur 4.147 habitants, il y en avait 2.232 de sexe masculin et 1.915 de sexe féminin.
(81) I.N.S.E.E., 1962, p. 23.
(82) *Dénombrements 1967. Population par sexe et âge,* tableau « Ensemble de la Polynésie ».
(83) I.N.S.E.E., 1962, p. 23.
(84) CLAIRIN, 1972, pp. 718-719.
(85) RAVAULT, 1967, p. 8.

ce qu'à présent, ces vallées intérieures sont vides d'habitants. La remarque vaut pour la plupart des régions de l'Océanie : « abandon des montagnes et congestion du littoral » écrit F. DOUMENGE [86] ; de ce fait, l'analyse du peuplement de la petite île haute se confond avec celle des différences dans la congestion du littoral, dont rend clairement compte la notion de « densité kilométrique » de la population.

Le tableau et le diagramme suivants ainsi que la carte ci-après intitulée « Moorea : répartition de la population » rendent compte de cette densité ; le tableau dont le diagramme est la traduction a été établi d'après les documents

Tabl. 15. — *Distribution kilométrique de la population de Moorea*

Km I.R.M.	Population 1960	Population 1967	Km I.R.M.	Population 1960	Population 1967
0 W Afareaitu Nord	155	166	0 E Afareaitu Sud	99	131
1 BW (a)	40	41	1 E	55	80
1 AW (a)	24	19	2 E Haumi	122	165
1 W	21	33	3 E	20	18
2 W	26	34	4 E Maatea	282	343
3 W Vaiare	241	210	5 E	26	27
4 W	9	8	6 E	0	0
5 W Teavaro	105	114	7 E	14	0
6 W	8	10	8 E	0	0
7 W et 7 WL (b)	9	19	9 E Atiha	129	171
8 W et 8 WL (b) Temae	116	178	10 E	34	25
9 W	19	20	11 E	9	7
10 W Tiaia	28	30	12 E Vaianae	53	43
11 W	9	30	13 E	39	36
12 W Maharepa	187	236	14 E Haapiti Sud	62	79
13 W	19	44	15 E Haapiti Nord	155	162
14 W	10	24	16 E	14	26
15 W	13	13	17 E Uufau	36	30
16 W Paraoro	212	170	18 E Moruu	64	97
17 W. 17 WA, 17 WM (c) Paopao	660	543	19 E Varari	80	115
18 W	36	7	20 E	7	15
19 W	22	31	21 E	2	6
20 W Pihaena	74	58	22 E	10	9
21 W	27	25	23 E Tiahura	35	51
22 W	0	6	24 E	0	0
23 W	3	12	25 E	10	21
24 W	14	26	26 E	1	1
25 W	10	8	27 E	21	32
26 W	34	30	28 E	12	16
27 W Urufara	64	76	29 E Papetoai Ouest	315	324
28 W	14	12			
29 W Papetoai Est	91	122	TOTAL	1.706	2.030
			REPORT	2.300	2.355
TOTAL	2.300	2.355			
			TOTAL GÉNÉRAL	4.006	4.385

Sources: Documents I.R.M. et calculs personnels.
Notes: (a) *Cf. supra*; (b) 7 WL et 8 WL: *motu* de Temae, au-delà du lac entre celui-ci et la mer; (c) 17 WA: peuplement intérieur des vallées de Paopao. 17 WM: montagne.

(86) DOUMENGE, 1966, pp. 245-248.

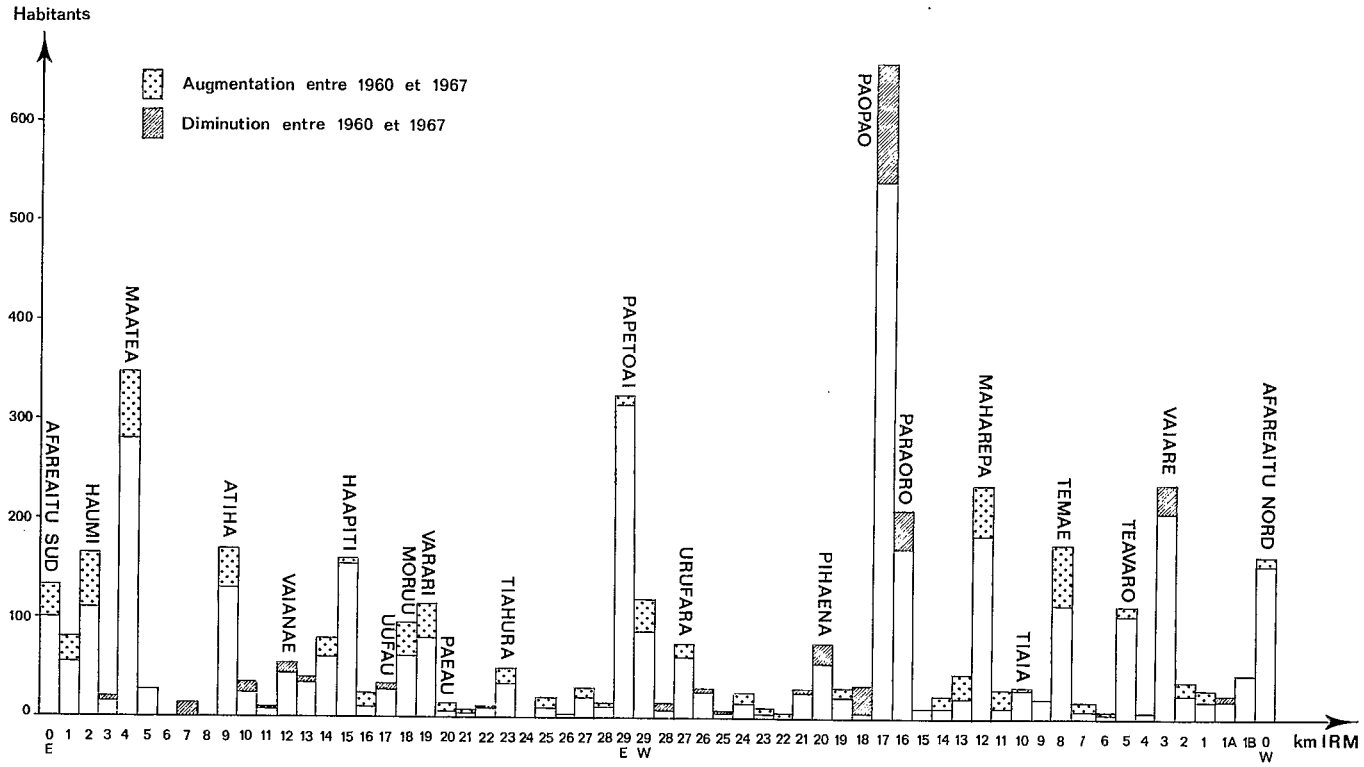


FIG. 8. — *Distribution kilométrique de la population de Moorea 1960-1967*

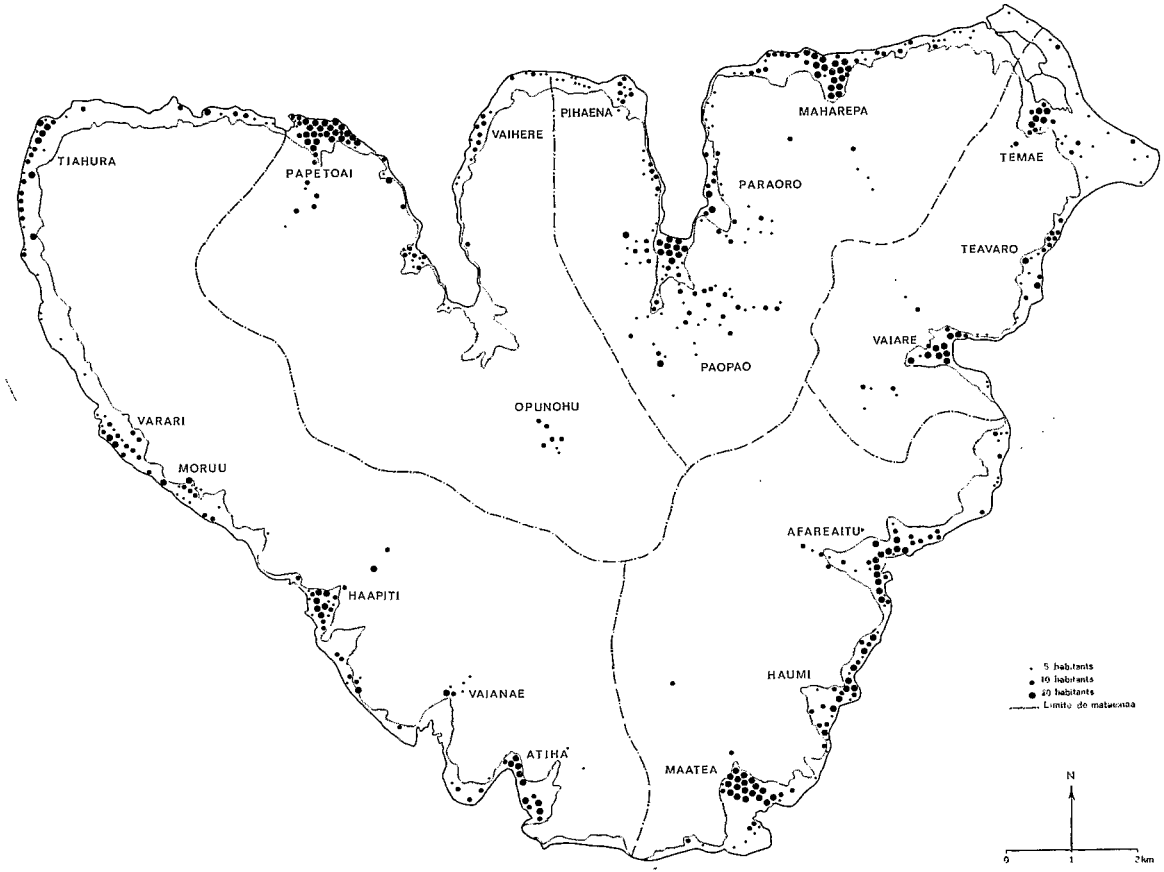


FIG. 9. — *Répartition de la population*

corrigés de l'I.R.M. pour 1967 : on a conservé la distribution kilométrique telle qu'elle existe dans ces documents (cf. supra). La carte, analogue à celle qui a été publiée dans le cadre des résultats de l'enquête interdisciplinaire ORSTOM pour l'année 1967 [87], a été établie, après rectification du kilométrage, d'après les documents de l'I.R.M. pour l'année 1975 et avec l'aide des croquis de situation des maisonnées, des photographies aériennes disponibles et d'une vérification sur le terrain.

La population de Moorea se distribue sur le pourtour de l'île en noyaux coagulés au débouché des grandes vallées, s'étirant un peu dans l'intérieur de la montagne et surtout dans les « vides » du littoral qui séparent les points de coagulation. Le *mata'eina'a* d'Afareaitu se compose ainsi de trois noyaux villageois, Afareaitu même, Haumi et Maatea, distants d'un à deux kilomètres chacun, avec, dans les intervalles, un semis lâche de maisonnées ; de plus, la large vallée d'Afareaitu présente un éparpillement des maisonnées dans l'intérieur. A l'Ouest, Atiha, village de pêcheurs, Haapiti, chef-lieu du *mata'eina'a* du même nom et le groupement plus lâche formé par l'ensemble Moruu-Varari des points kilométriques 18 et 19 à l'Ouest de Haapiti, constituent autant de noyaux de peuplement ; au Nord-Est d'Afareaitu, le *mata'eina'a* de Teavaro présente la même structure : hameau de Vaiare avec, en arrière-pays, l'habitat du bassin du même nom, village de Temae et, entre les deux et au débouché de la petite vallée de Teavaro proprement dite, l'agglomération formée par le chef-lieu du *mata'eina'a* avec l'école, la chefferie et le temple. La côte Nord de Moorea avec les deux grandes baies et le bassin central de Paopao-Opunohu reproduit le même dessin, avec les villages de Maharepa, Paopao et Papetoai au débouché des plus grandes vallées et les hameaux de Pihaena et d'Urufara au débouché des plus petites ; seule exception, le débouché de l'ensemble des vallées d'Opunohu est dépourvu de toute agglomération mais l'histoire du peuplement peut en donner la raison.

Il est aussi remarquable de constater que les noyaux de peuplement correspondent à un maximum d'émiettement de la teneur foncière, que l'émiettement est moindre dans l'intérieur des vallées et qu'il est minimum dans les zones intercalaires entre deux noyaux ; le *mata'eina'a* d'Afareaitu et le village de Maatea nous permettront de montrer et de préciser ce qui n'est ici qu'une simple indication. On ne s'étendra pas ici, non plus, sur les phénomènes liés à l'évolution du peuplement telle qu'elle apparaît d'après le tableau et le diagramme précédents, ni sur les tendances qui se sont manifestées après 1967 : ceci entre dans le cadre de l'évolution socio-économique telle qu'elle est exposée dans les trois derniers chapitres consacrés aux systèmes et à la dynamique sociale tant insulaires que villageois : cette évolution conduit à la formation de zones au sein de Moorea dans le cadre desquelles les comportements actuels diffèrent. En revanche, les présentes données reflètent une structure traditionnelle du peuplement dont la genèse nous est fournie par l'histoire.

(87) FAGES et alii, 1970, t. II, planche n° 9. Cette carte par points, élaborée en harmonie avec les cartes de Tahiti, constitue pour celle que l'on a établie pour 1975 un document de référence historique éloquent. La comparaison des deux cartes montre, pour la période 1967-1975, l'accentuation des tendances de la période précédente 1960-1967 : le double processus d'abandon de certaines vallées et de « comblement » des « vides » du peuplement littoral.

On doit souligner, au préalable, la difficulté d'écrire une histoire de Moorea. Société sans écriture, le Moorea ancien n'a pas été pour autant dépourvu d'histoire et ce que nous pouvons appeler « les origines » n'est jamais que celles de la connaissance: qu'il s'agisse de la connaissance des autochtones ou de la nôtre.

Il est devenu un lieu commun d'estimer, avec les historiens, que l'histoire commence avec l'apparition de l'homme ; mais cela fait deux choses, aussi, d'estimer que toute société humaine a une histoire et de vouloir l'écrire ; en l'absence d'écriture demeurent: la tradition orale — si elle est parvenue jusqu'à nous —; l'archéologie; l'ethnographie présente — si elle est encore significative —; enfin, les études comparées. Pour la Polynésie centrale, les temps anciens sont trop lointains, l'acculturation de la vie matérielle a été trop forte pour que l'ethnographie soit encore significative; quant à la tradition orale, elle a été très atteinte, encore que dans ce domaine, Moorea ait eu de la chance: et la connaissance que nous pouvons acquérir du Moorea ancien contribue à faire l'histoire des îles de la Société et de la Polynésie centrale aux temps préeuropéens.

Mais, une autre difficulté attend l'historien des sociétés à tradition orale; c'est, qu'avec leur intégration dans la communauté universelle, ces sociétés adoptent l'écriture: ainsi Moorea après l'arrivée des premiers voyageurs et surtout des premiers missionnaires. Mais alors, parce que l'archéologie et la tradition n'ont pas la même orientation, que les récits et documents ne sont pas soumis au même éclairage, parce que, surtout, la tradition orale, comme les sources proprement historiques, sont le reflet des hommes qui font l'histoire et qu'avec l'introduction des Européens, il y a un changement d'acteurs, les Polynésiens subissant leur histoire au lieu de la faire, apparaît une rupture fondamentale dans les sources qui est créatrice d'une discontinuité de l'histoire: le passé de Moorea va sans transition du récit généalogique des anciens chefs entretenu par la mémoire collective à la chronique, par les Européens, de leur installation et des réactions qu'ils suscitent.

Et, en outre, les sources pour Moorea deviennent insuffisantes; c'est, pour d'autres lieux, la même constatation qu'à mesure l'on approfondit l'histoire aux niveaux les plus locaux, la documentation se fait plus rare [88]: on a incontestablement moins de documents sur Moorea au XIX[e] siècle que sur l'ensemble de la Polynésie d'obédience française; mais c'est parce que le type de société centralisée dans laquelle s'insère progressivement Moorea tend à regrouper à la capitale l'information: constituant un État, puis une section d'État entourée de toutes parts de dominations étrangères, la Polynésie qui passera en 1880 directement sous domination française sécrète les éléments d'une histoire générale au sein de laquelle agissent, à côté d'autres gens, ceux de Moorea et l'histoire locale de l'île se trouve ne plus relater que la partie de la vie des gens qui n'est pas atteinte par leur appartenance à l'ensemble territorial.

Comme il ne s'agit pas, ici, d'écrire une histoire exhaustive de Moorea, on n'abordera pas la question des sources, posée par un article de Niel GUNSON (1963),

(88) CRESSWEL, 1969, *Une communauté rurale de l'Irlande*, p. 161.

sauf à citer les principales. Teuira HENRY [89], la princesse Arii TAIMAI [90], la reine MARAU [91] constituent, du côté des autochtones les principales; du côté des étrangers, il faut mentionner entre autres les marins Samuel WALLIS [92], James COOK [93] et James MORRISON [94], les missionnaires William ELLIS [95] et John DAVIES [96]. Les navigateurs ont écrit ce qu'ils voyaient, ont donné leur journal de voyage et relaté, dès celui-ci terminé, ce qu'on leur avait dit; les missionnaires, eux, ont pris du champ par rapport à leur sujet et, à ce qu'ils ont vu et ce qu'on leur a dit, ils ont ajouté ce qu'on savait, à l'époque, de la Polynésie: en un mot, et ceci et encore plus valable pour Ellis que pour Davies, leur distance, à l'égard de leur sujet, est plus grande que celle des marins; certaines parties du travail de W. ELLIS sont plus du domaine de la bibliographie que de celui des sources. Est à ranger dans le domaine bibliographique, enfin, l'étude de l'ethnologue E. S. C. HANDY [97], ce qui implique soit un contrôle par les sources qu'il cite, soit une réserve qui fasse la part de l'interprétation de l'auteur.

Ce que nous savons de Moorea commence dans la légende. Dénommée par WALLIS, île de Duc d'York [98], Moorea s'appelait autrefois Aimeho [99] — corrompu en Aimeo ou Eimeo —, nom qui est dit rappeler, selon Teuira HENRY, que l'île servait de refuge aux guerriers tahitiens fugitifs [100]; appelée aussi Tahiti-iti (petit Tahiti) ou Fe'e (pieuvre) [101], ces noms rappellent que, comme Tahiti, Moorea a été comparée à un poisson, ainsi que le veut le mythe de l'origine de l'île. TE RANGI HIROA (Sir Peter Buck) rapporte ainsi la création de Moorea: à la suite de la rupture d'un interdit par une jeune fille à Opoa (île de Raiatea), centre religieux des îles de la Société, celle-ci fut avalée par une anguille géante qui devint possédée par son esprit, se rendit enragée et brisa la base de la terre entre Raiatea et sa jumelle Tahaa; la terre ainsi détachée flotta sur l'océan comme un gros poisson qui nagea vers l'emplacement actuel de Tahiti et Moorea, guidé par Tu, l'exécuteur des œuvres du dieu suprême Taaroa; le poisson était Tahiti-nui (grand Tahiti) et sa première nageoire dorsale se hérissa pour former la montagne Orofena; sa seconde nageoire dorsale se détacha et se mit à flotter dans le sillage de Tahiti-nui comme un petit poisson: c'était Tahiti-iti qui devint l'île de 'Ai-meo (ou Moorea); le gros poisson perdit aussi d'autres fragments qui devinrent les îles de Meetia et Tetiaroa et le petit poisson donna aussi naissance à un fragment qui devint l'île de Maiao [102]. Ainsi est transposée en mythe la tradition qui fait de Raiatea, considérée comme Havaii, nom qui dénote lui-même dans la mythologie polynésienne l'idée de la terre-mère, le foyer religieux et le centre d'où partit le peuplement des îles du Vent, essentiellement Tahiti et Moorea.

---

(89) HENRY (Teuira), 1962, *Tahiti aux temps anciens.*
(90) ADAMS, 1964, *Mémoires d'Arii Taimai.*
(91) MARAU TAAROA, 1971, *Mémoires de la Reine Marau Taaroa.*
(92) WALLIS, 1774, *Relation...*, rédigée par J. HAWKESWORTH.
(93) COOK, 1955-1961-1967, Journal.
(94) MORRISON, 1966, Journal.
(95) ELLIS, 1972, traduction française de *Polynesian Researches.*
(96) DAVIES, 1961, *The History of the Tahitian Mission, 1797-1830.*
(97) HANDY, 1930, *History and Culture in the Society Islands.*
(98) WALLIS, 1774, p. 165; HENRY, 1962, p. 26; ELLIS, 1972, p. 33.
(99) NATUA (Aurora), communication personnelle.
(100) HENRY, 1962, p. 97. Dans la suite du texte, on utilisera le terme employé dans les documents de référence c'est-à-dire, le plus souvent, « Eimeo ».
(101) HENRY, 1962, ib.
(102) BUCK, 1952 (d'après la première édition en anglais de 1938), p. 77. Réédité en anglais en 1959.

Tabl. 16. — *Divisions anciennes de Moorea*

Henry (a)	Districts Handy (b)	Clans Handy (b)	Handy 3e série (b)	Ribourt (c)	Protectorat 1859 (d)
Te-io-i-nia	*Te-io-i-nia*	*Te-ha-i-nia*	Rotu?	*Eha-te-io-inia*	*Te-io-i-nia* (k)
Afareaitu	Afareaitu	Afareaitu	Te farerii, Farearii?	Afareaitu 1 et 2 (j)	Afareaitu
Haumi	Haumi			Haumi	Haumi
Maatea	Maatea			Maatea	Maatea
			Ati-tane?		
			Te-Fanautai-tahi?	*Eha-te-io-iraro*	*Te-io-i-raro* (1)
Atimaha (e)		Atiha		Atimaha (m)	Atimaha
		Apitia? (n)			
Haapiti (f)	Haapiti			Haapiti (q)	Haapiti
Moruu (f)		Moruu		Moruu (q)	Moruu
Varari (f)		Varari		Varari	Varari
Oio (g)					
Te-io-i-raro	*Te-io-i-raro*	*Te-ha-i-raro*	Te Fanau-a-raa?		
Vaiare					
Teavaro	Teavaro	Atituhani		Teavaro (q)	Teavaro
	Temae	Apitia?	Apitia? (o)		
Teaharoa (h)	Teaharoa	Tupaururu (p)	Tupaururu		
		Amehiti (p)	Amehiti	Teaharoa (m)	Teaharoa
Papetoai (i)	Papetoai			Papetoai	Papetoai

Sources et notes : (a) 1962 ; (b) 1930 d'après Marau ; (c) 1863 ; (d) 1859 ; (e) La Nageoire dans le Sud ; (f) Les supports du poisson ; (g) District non identifié autre part ; (h) La Nageoire dans le Nord ; (i) La limite extérieure du poisson ; (j) Deux districts non désignés dans Afareaitu ; (k) 7e division de Tahiti et Moorea ; (l) 6e division ; (m) Fait partie du district de Teaharoa ; (n) MARAU TAAROA, 1971, p. 54 ; (o) D'après HANDY, 1930, carte p. 80 ; (p) D'après HANDY op. cit. et cf. in ADAMS, 1964, p. 130, l'identification à Opunohu ; (q) District de Paiuma.

LES DIVISIONS ANCIENNES DE MOOREA

Dans la tradition, l'assimilation de Moorea à un poisson va très loin puisque ses caractéristiques physiques externes servent à la description de l'île. Jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, les divisions majeures de Moorea ont été : Te-io-inía (la chair supérieure du poisson) et Te-io-i-raro (la chair inférieure du poisson) ; la pointe de Tiaia (Nord-Nord Est) et la pointe Paroa (Sud) représentaient les deux nageoires (ventrale et dorsale) [103] ; quant à la tête, elle était située à Eimeo (Aimeho), siège, à Haapiti, sur la côte Sud-Ouest, de la famille régnante des *Marama* [104]. Ceux-ci étaient qualifiés « d'Eimeo » (*Marama i Eimeo*) mais, comme ils prétendirent à la souveraineté de l'île, on ne peut savoir si Eimeo fait référence à la localité ou à l'île ; il faut se méfier de la tradition qui écrase la chronologie avec d'autant plus d'allégresse qu'elle sert l'idéologie régnante : il se peut que le nom d'Eimeo ait été donné par les *Marama* à leur place ancestrale après qu'ils aient conquis ou pu prétendre à la conquête de l'île. Lors du mariage d'une fille de cette famille (Teura-i-te-rai) avec un prince, *ari'i nui* ou roi de Tahiti, le père est qualifié par les messagers de *ari'i nui* d'Eimeo, ce qui est manifestement une anticipation audacieuse puisque ce sont les descendants à quelques vingt générations qui pourront y prétendre [105] ; Teuira HENRY rapporte aussi du *mata'eina'a* de Haapiti où siègeaient les Marama qu'on disait « Haapiti qui attendit les dieux » car l'on pensait que les dieux venant de Raiatea avaient d'abord atterri là [106] ; dans ce cas précis, la géographie, la titulature, la mythologie auraient été mobilisées par la tradition pour donner aux Marama parvenus à la puissance suprême et effective de Moorea le support idéologique qui leur manquait comme on le verra plus loin [107].

Moorea était dite aussi « Aimeo aux huit radiations » ; c'était une manière de reproduire à l'échelle de l'île et par les chaînes de montagnes et les secteurs qu'elles déterminent le dessin de l'univers polynésien centré sur Havaii tel qu'il est décrit par BUCK [108] ; d'où, aussi, le nom de pieuvre (*fe'e*) donné à Moorea : l'île était ainsi dite partagée en huit « divisions naturelles » tandis que la surabondance des divisions réelles obligeait à des regroupements. Il serait fastidieux de décrire par le menu ces divisions ; aussi a-t-on cru possible de les organiser dans un tableau ; tout au moins, l'on peut rapidement en passer la revue : car on a, là, la genèse des *mata'eina'a* actuels au sein desquels s'organise la vie publique, religieuse, sociale et ses formulations économiques.

Teuira HENRY, qui annonce huit divisions naturelles, en propose six qui se subdivisent en districts et sous-districts [109] ; parmi elles, les deux divisions

(103) HENRY, 1962, pp. 97-102.

(104) HANDY, 1930, p. 81. Mais je n'ai pas retrouvé cette indication dans MARAU TAAROA, 1971. Le lieu de la demeure des Marama me paraît se situer dans la vallée Uufau, quartier actuel de Moruu, *mata'eina'a* de Haapiti, là où s'élevait leur *marae* (lieu de culte), *Marae Tefano,* et où se trouve aujourd'hui en bordure de mer une *terre* qui porte ce nom.

(105) MARAU TAAROA, 1971, p. 105. Les généalogies établies à l'aide des *Mémoires* de Arii Taimai et de sa fille Marau Taaroa montrent l'écart entre le mythe et la réalité (cf. infra).

(106) HENRY, 1962, p. 101.

(107) E.S.C. Handy affirme avoir recueilli sa documentation auprès de Marau ; celle-ci ainsi que sa mère étaient des *Teva* et des *Marama;* de là, « l'orientation » de la tradition rapportée.

(108) BUCK, 1959, op. cit., pp. 87-88.

(109) HENRY, 1962, op. cit., pp. 97-102 (de sorte que l'on peut arriver à huit divisions).

majeures dont on a déjà parlé parce qu'on les retrouve dans la plupart des sources et qu'elles seront officialisées durant le protectorat français. E. S. C. HANDY a fourni trois séries de divisions d'après les informations que lui donna la reine Marau [110].

— il annonce huit « districts » (quel terme tahitien utilisa Marau si elle ne parla pas en anglais ou en français?) qui comprennent, pour l'un, Haapiti et, pour les sept autres, le reste de l'île;

— il parle de huit « clans » (c'est lui qui souligne) ou « groupes tribaux » qu'il traduit par *mata'eina'a* qui ont tous sauf un, Apitia — mais il y a peut-être de la part de Handy une erreur de localisation [111] —, la particularité de correspondre au territoire des Marama à un certain état de son expansion: quatre se réfèreraient à Haapiti et les quatre autres à l'extension des Marama hors de Haapiti;

— la troisième série est différente des deux premières, encore que l'on y retrouve quelques termes, mais elle se compose de deux groupes de quatre divisions chacun dont l'un est rapporté par E. S. C. HANDY comme héritage familial, pouvant ainsi correspondre à l'actuel *mata'eina'a* de Haapiti et l'autre comme terres de conquête; on trouve exprimée là cette idée de la dualité entre le noyau familial et l'extension qui peut rendre compte de la validité d'imbriquer entre elles les deux premières classifications; HANDY déclare, en outre, que cette dernière série paraît plus ancienne que les deux premières alors qu'elle semble se rapporter à des faits d'extension relativement récents (HANDY, 1930, op. cit., pp. 80-81).

Dans un article paru dans la *Revue coloniale* en 1850 et reproduit dans l'*Annuaire de Tahiti* de 1863, le capitaine RIBOURT qui faisait partie de l'état-major du gouverneur Bruat dans les toutes premières années du protectorat a, dans le cadre de l'effort de connaissance fait par les autorités françaises en vue du contrôle des rouages internes de la société, enquêté auprès des notabilités autochtones de l'époque sur la dénomination et les limites de Tahiti et Moorea [112]; il déclare que les divisions anciennes de Moorea sont difficiles à bien distinguer les unes des autres et surtout à délimiter exactement, que « presque toutes se composent de plusieurs parties séparées, à des distances quelquefois considérables, résultat de conquêtes successives », qu'enfin, il a consulté un grand nombre de Tahitiens à qui l'âge et l'expérience donnaient compétence et qu'il s'en est trouvé un petit nombre qui sache au juste à quoi elles correspondaient [113]. Les huit divisions qu'il relate sont regroupées en deux ensembles E-ha-te-io-i-nia et E-ha-te-io-i-raro qui reprennent la dichotomie de Teuira HENRY [114] avec, pour le premier, la même consistance, c'est-à-dire, l'actuel *mata'eina'a* d'Afareaitu; ainsi, cette division binaire de Moorea s'oppose, dans sa consistance, à celle qu'a proposée HANDY en sus des autres séries de divisions et qui étend Te-io-i-nia au *mata'eina'a* actuel de Haapiti [115]: c'est sur cette base qu'est organisée Moorea dans le cadre du protectorat en 1859 [116] et non sur celle dont fait état HANDY. Dans son *Journal,* le missionnaire John DAVIES notait, à la

(110) HANDY, 1930, pp. 79-80.
(111) Cf. MARAU TAAROA, 1971, p. 54. « Apitia, un sous-district de Haapiti. » Sur sa carte de la page 80, Handy place Apitia à Temae; il existe, d'ailleurs, une *terre Apitia* dans ce quartier et dans celui voisin de Tiaia.
(112) RIBOURT, 1863, État de l'île Taiti pendant les années 1847-1848.
(113) RIBOURT, 1863, pp. 311-312.
(114) HENRY, 1962, op. cit., pp. 97-102.
(115) HANDY, 1930, carte p. 80.
(116) *Messager de Tahiti* du 25 mai 1859.

date de 1825 et autour d'Afareaitu, l'existence de « *that subdivision of the inhabitants called by themselves Teio i nia* » et une note de C. NEWBURY, éditeur du *Journal*, définit cette aire par les districts de Maatea, Haumi et Afareaitu [117] ; l'historien anglais n'a donc pas retenu à ce propos l'assertion de E. S. C. HANDY mais les définitions de Teuira HENRY et de RIBOURT au moins pour Te-io-i-nia, élément en faveur de l'individualité de l'actuel *mata'eina'a* d'Afareaitu eu égard au reste de Moorea.

LES VESTIGES LITHIQUES : LES MARAE
(voir photos Livre II)

Outre la tradition exprimée par les généalogies et les récits, les sources concernant le Moorea ancien sont constituées par les vestiges lithiques, essentiellement, les places de culte appelées communément *marae* et accompagnées ou non d'autres éléments qui existent aussi à l'état isolé : emplacements ou pavages d'entrées de maisons (souvent la maison du prêtre à proximité du *marae*), plates-formes de tir à l'arc, terrasses construites, murs, pavages ou gradins isolés. Un échantillon de ces « structures » lithiques sera donné dans deux études particulières à Moorea ; il suffit ici de repérer les principales en regard de leur signification quant à la consistance du peuplement et de l'habitat dans le Moorea ancien. Il existe trois listes de *marae* de l'île : l'une exposée par Teuira HENRY dans la nomenclature des districts et de leurs particularités qui vient notamment de Pomare II [118], une autre établie par Arii TAIMAI [119], la dernière, enfin, le recensement de K.-P. EMORY qui date de 1925-1930 [120] (cf. tabl. 17).

Comme on le voit, ces listes sont incomplètes et ne se recoupent que partiellement ; l'intérêt du tableau 17 est qu'il traduit des idéologies opposées dont les informations (colonnes a et b) sont corroborées ou infirmées cent ans après par un archéologue, neutre en la matière (colonne c). Il est nécessaire, ici, pour comprendre le tableau, de situer l'orientation idéologique des deux premières sources. Teuira HENRY, petite-fille du révérend J.-M. Orsmond, a mis au point le manuscrit de son grand-père qui, durant son ministère à Tahiti, de 1817 à 1856, fréquenta la maison royale de Tahiti et fut en contact avec des chefs dont certains avaient été mis en place par les Pomare ; en l'occurrence, la source serait pour les *marae* de Moorea Pomare II lui-même qui, hormis Papetoai et Teaharoa, le Nord de l'île, connaissait moins Moorea que Tahiti et assez peu, sans doute, les domaines de la famille des Marama que son ascension semble avoir rejetée dans l'ombre à Moorea : Arii TAIMAI, au contraire, est descendante directe des Marama et du grand chef tahitien Tati qui a favorisé l'installation des Français et contribué à mettre en tutelle la reine Aimata, sa cousine, que l'on connaît à Tahiti sous le nom de Pomare IV et, en France, sous celui de la « Reine Pomare ». Il est donc naturel que Arii Taimai donne une liste des *marae* liés à ses ancêtres et l'on peut considérer cette liste comme exacte, de sorte qu'en cas de discordance, on mettra plutôt l'erreur sur le compte de Teuira Henry. Pour les omissions de cette dernière, on choisira à volonté l'ignorance de Pomare II ou sa

(117) DAVIES, 1961, pp. 240-241 (« cette subdivision que les habitants appelaient eux-mêmes *Teio i nia* »).
(118) HENRY, 1962, pp. 76 et 97-102.
(119) ADAMS, 1964, p. 19.
(120) EMORY. 1933, pp. 97-109.

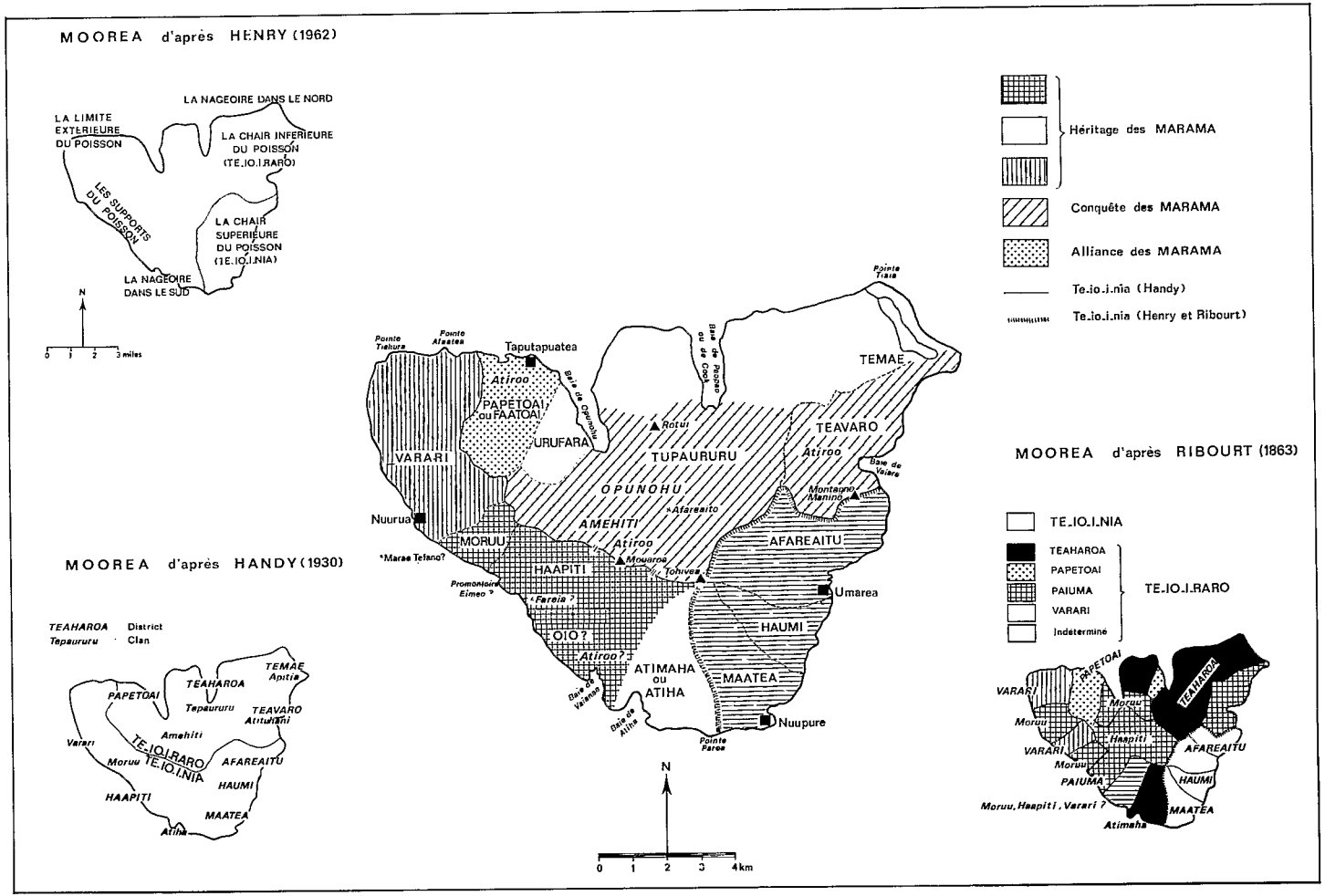


FIG. 10. — *Moorea ancien, carte*

CARTE DU MOOREA ANCIEN (fig. 10)

La principale carte de Moorea aux temps anciens a été établie sur le thème de l'expansion maximum du domaine des Marama ; à titre d'information complémentaire figurent, en cartons, les esquisses du Moorea ancien d'après les principales sources : Teuira HENRY, Marau TAAROA dans l'interprétation qu'en donne E.S.C. HANDY dans *History and Culture,* P. RIBOURT dans l'enquête qu'il mena en 1847-1848 auprès des principaux chefs et notables. Cette carte sera également à consulter dans la seconde partie de l'ouvrage (Histoire de Moorea).

Moorea à l'apogée des Marama

L'autorité des Marama se compose à son apogée de ce qu'on peut appeler le domaine propre de Marama, qui peut se définir par les chefferies où Marama est l'*ari'i* en titre, et des chefferies dans lesquelles il exerce une supériorité qu'implique son état d'*ari'i nui* sans qu'il soit le titulaire propre de ces chefferies : c'est en particulier le cas de Papetoai, encore que des réserves sont à faire sur le rattachement de cette chefferie (a).

Dans le domaine propre de Marama, la conception de la reine Marau qu'exprime E.S.C. HANDY distingue les terres d'héritage des terres de conquête. Mis à part le cas d'Atimaha sur lequel nous ne savons rien sauf l'étymologie que l'on peut donner : ati-maha = le *'ati* (lignage) quatrième, ces terres d'héritage correspondent à la division Te-io-i-nia dans la consistance qu'en donne Marau selon HANDY ; le cas de Moruu, tantôt chefferie distincte, tantôt résidence des *ari'i* de Haapiti demeure incertain : peut-être était-ce une petite chefferie pourvue d'un *ari'i ri'i* et incluse dans celle de Haapiti et sous l'autorité de l'*ari'i* de cette dernière ; par ailleurs, Haumi et Maatea étaient-ils distincts de Afareaitu ? Pour Maatea (on le verra plus tard dans la suite de l'exposé historique), un élément le donnerait à penser (b) ; ce qui tend à faire sous-estimer l'individualité de Haumi et de Maatea est que les sources autres que HANDY (d'après Marau) ont limité la division Te-io-i-nia à l'ensemble Afareaitu-Haumi-Maatea et que cela paraît avoir été adopté par un historien tel que C. Newbury (cf. exposé supra).

Informations complémentaires

La description mythique de Moorea (empruntée à Teuira HENRY) et la topographie des districts et des clans exposée par Handy sont données pour mémoire (c). En revanche, le dernier carton constitue un essai de cartographie des divisions décrites par le Capitaine P. RIBOURT dans son article de la *Revue coloniale* (1860) reproduit dans l'*Annuaire de Tahiti* de 1863.

Te-io-i-nia a été représenté par l'aire figurée en blanc avec ses quatre divisions : les deux d'Afareaitu, Haumi, Maatea (cf. exposé infra et le chapitre suivant consacré à Maatea). Les aires en grisé représentent Te-io-i-Raro avec ses quatre divisions, à savoir :

— Papetoai avec son établissement principal dans la vallée actuelle que nous connaissons, plus une enclave sur la baie de Cook (en pointillé) ;

— Varari établissement principal à la corne Nord-Ouest de l'île (en hachures verticales) ;

— Teaharoa séparé par Papetoai de son annexe entre les deux baies du Nord, plus Atimaha (en teinte sombre) ;

— l'ensemble Haapiti, Moruu, Teavaro appelé Paiuma avec leurs établissements principaux là où nous les connaissons aujourd'hui, plus Opunohu (en quadrillé). On a, en outre, porté pour Moruu et Varari les indications reproduites sur la carte marine de 1876 de Tahiti et Moorea (d) et celle publiée par C. NEWBURY *in* DAVIES, 1961.

volonté de minimiser tout ce qui est lié aux Marama ; et, à propos de la liste d'Arii Taimai, on optera volontiers pour une intention symétrique de sa part à l'égard de tout ce qui est lié aux Pomare, car il est extrêmement surprenant que cette princesse, très au fait de l'histoire de son pays, ait omis d'inscrire dans sa

(a) Cf. TERII VAHINE, 1970, p. 398, qui nomme Marama « Terii-vao-i-te-rai-Taputapuatea-i-Faatoai » (cf. infra).

(b) TERII VAHINE, 1970, p. 398 : « Hamau-i-Maruia-i-Ativavau, beau-père de Marama, commandait le district de Maatea (cf. infra).

(c) Croquis reproduit de HANDY, 1930, p. 80.

(d) Service hydrographique de la Marine, 1876, *Tahiti et Moorea.*

Tabl. 17. — *Liste comparée des marae de Moorea*

Mata'eina'a et site	Teuira Henry (a)	Arii Taimai (b)	Emory (c)
Afareaitu (Maatea)	Nuupure, m. national		Nuupure
(Haumi)	Taero	Natoofa	Tetii
(Afareaitu)	Umarea, m. national	Umarea	Umarea
		Matairea	Horora (Matiti)
			Teroro (Tearataha)
Haapiti (Varari)	Nuurua, m. national	Nuurua	Nuurua
			(Poairoa)
			(Tahie)
(Moruu)	Vaiotaha	Vaiotaha	
(Haapiti)	Maraetehoro	Marae Tefano	
		Fareia	Fareia (Tetauaru)
			(Tepo)
(Oio?)	Oio		
Teavaro (Vaiare)	Maraetefano		
(Teavaro)	Paetou		(Ofaipapa)
			(Tauteata)
(Temae)	Tiaia		
Papetoai (Opunohu)	Maraeteuta		Titiroa
			Afareaito
(Urufara)	Urufara		
(Papetoai)	Taputapuatea, m. national		Taputapuatea
			Apootaatea
Paopao (Maharepa)	Ahuare		
Non identifiés:		Punuatoofa (d)	
		Fanautaitahi (d)	

Sources et notes: (a) HENRY, 1962, pp. 97-102; (b) ADAMS, 1964, p. 19; (c) EMORY, 1933, pp. 97-109. Les noms des *marae* entre parenthèses figurent, non l'appellation exacte des *marae* mais celle des *terres* sur lesquelles ils sont situés; (d) Toofa et Fanautai-tahi, noms de divisions de Moorea donnés par Marau à Handy (HANDY, 1930, p. 80).

liste le grand *marae Taputapuatea* de Papetoai sur lequel on reviendra. Ceci nous amène à dire, qu'en dépit des ignorances ou des intentions de Pomare II, il y avait bien plus de *marae* fameux sur le domaine (d'héritage ou de conquête) des Marama que sur celui qui échut aux Pomare et que, tout compte fait, l'on peut raisonnablement estimer que la partie Nord de Moorea ne joua qu'un faible rôle avant la fin du XVIII[e] siècle; et que, si cela fut, c'est qu'elle avait peut-être moins de population et qu'elle jouait, de ce fait, un rôle mineur. Dans cette proto-histoire de Moorea, l'on peut estimer que les sources disponibles, généalogies et récits décrivant les hauts faits d'une ancienne famille régnante sont entachés d'idéologie: les vestiges lithiques fameux repérés nous fournissent la preuve, par le quasi-silence qu'observent les témoins opposés à cette famille sur ce qui fut d'abord leur propre domaine, que l'histoire de Moorea se situait plus sur les rivages Sud-Ouest de l'île que sur la côte Nord.

Après le premier relevé d'Emory que l'on a donné dans le tableau précédent et avant 1970, les principaux travaux archéologiques se sont déroulés avec K. EMORY, Y. SINOTO, P. VÉRIN et l'équipe de R. GREEN dans le *mata'eina'a* actuel d'Afareaitu et dans la vallée de Opunohu qui fait actuellement partie de

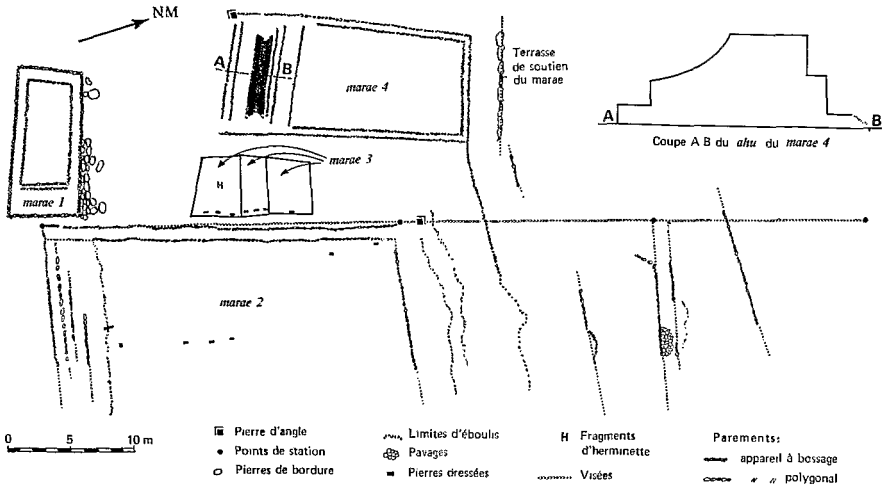


FIG. 11. — *Moorea - Afareaitu. Terre Ateteura*
(plan général des structures lithiques relevées, B. GÉRARD)

celui de Papetoai[121]. Les travaux sur Opunohu se sont situés dans les anciennes divisions d'Amehiti et de Tupaururu qui devinrent la résidence des Marama après la défaite des *Atiroo*[122] ; ils ont montré que le pays était peuplé, étudié les *marae* des Marama, tel *Afareaito,* et, à la lumière des traditions et des premières sources historiques (WILSON, BICKNELL, HENRY), émis l'hypothèse qu'après l'installation des missionnaires à Papetoai, Opunohu se vida et que la population alla garnir, au cours des décennies successives, cette nouvelle agglomération[123] (Livre II, photos 2 et 3).

Dans le *mata'eina'a* d'Afareaitu, les recherches ont concerné ce que Pierre VÉRIN appelle, dans un compte rendu, « l'ancien village d'Afareaitu ». Des maisons, des *marae,* des hameçons, des restes de sépultures ont été trouvés[124]. Dans le rapport précité (1967), R. GREEN souligne l'existence de quatre *marae,* d'une plate-forme cérémonielle et d'une fondation de maison.

Après 1970, de nouvelles fouilles furent entreprises à Afareaitu par B. GÉRARD[125]. Elles permirent de dégager dans la grande vallée d'Afareaitu sur la terre *Ateteura* et à proximité tout un ensemble cérémoniel constitué par deux grands *marae* de facture différente, chacun toutefois ressemblant aux types entrevus à Opunohu (type *Afareaito* et type *Ahu o Mahine*) ; un autre de plus petite taille ; trois petits *marae* adjacents à ces grandes structures ; enfin, à l'avant, une succession de grandes terrasses orientées vers le talweg de la vallée.

(121) L'ensemble des travaux effectués avant 1970 a été résumé par J. GARANGER dans son article : L'Archéologie et les îles de la Société, *B.S.E.O.*, 1969, n[os] 168-169, pp. 246 et suivantes. Le compte rendu des recherches archéologiques entreprises à Opunohu par R. GREEN et son équipe a été publié en 1967 in GREEN et alii , Archaeology on the island of Mo'orea.

(122) Ennemis des *Marama* qu'ils avaient offensés et dont les terres furent conquises en punition (cf. seconde partie : Histoire de Moorea).

(123) GREEN et alii, 1967, ib., pp. 221-222 et 224.

(124) VERIN, *B.S.E.O.*, n° 141, n° 4, t. XII, pp. 67-68.

(125) GERARD, 1974, *Contribution à l'étude des structures...*, pp. 101 et suiv.

Élevé sur un éperon perpendiculaire à l'axe de la vallée et flanqué, d'un côté, par un mur courant sur le versant Sud de cette vallée, et de l'autre, par l'aménagement en terrasses de cultures d'un petit vallon adjacent, cet ensemble présente des dimensions analogues à celles de l'ancien village avec une organisation de l'espace très élaborée.

L'ÉVOLUTION DU PEUPLEMENT DURANT LA PÉRIODE INTERMÉDIAIRE

On retracera plus en détail, dans la partie historique, la transformation opérée par la découverte, l'évangélisation et la colonisation. On sait que Moorea fut la base d'où partit l'évangélisation de Tahiti, des îles Sous-le-Vent puis des îles Cook, qu'elle fut à Afareaitu le siège de la première presse à imprimer et dans ce district et à Papetoai celui des premières institutions scolaires modernes.

La bataille de Fei-pi (à Punaaula, en 1815) fut autant la défaite des défenseurs de la tradition et des nationalistes tahitiens que des « païens » par ceux qui étaient autant « novateurs » et occidentalistes que chrétiens. Elle signifia la mise en place d'un État moderne recouvrant les anciennes souverainetés réduites à l'état de chefferies administratives au bénéfice de Pomare II et de ses descendants, et épaulé par une Église quasi officialisée fondée par des missionnaires de la *London Missionary Society* (L.M.S.), dissidents de la très officielle Église « établie » d'Angleterre.

Les crises se succédèrent (mouvement visionnaire *Mamaia,* visées coloniales, entreprises catholiques, guerre de Tahiti) et affectèrent plus ou moins Moorea, mais comme l'histoire nationale affecte l'histoire d'une province, les facteurs exogènes prenant de plus en plus le pas sur les facteurs endogènes.

En 1847, la guerre de l'Indépendance tahitienne était terminée et Moorea incluse dans les États du Protectorat placés sous la double autorité de la Reine et d'un gouverneur ou commissaire français qui fut longtemps un officier de marine de haut grade. A côté de ces hautes autorités, une assemblée législative de chefs et de députés fonctionna jusqu'en 1866, ainsi que ce qu'on appela la Cour des *Toohitu* (« les Sept ») ou Haute-Cour tahitienne dont la compétence fut réduite progressivement.

Moorea n'a plus de statut particulier sauf que quelques personnalités y représentent les autorités centrales : un chef-juge, membre des *Toohitu* ; le missionnaire, « chef du culte protestant » ; le gendarme ; parfois un juge de paix ou un lieutenant de juge.

C'est Papetoai, sur la côte Nord de l'île, qui est en fait le chef-lieu et c'est là que résident le gendarme, le missionnaire et aussi la Reine qui y vient fréquemment, mais il n'y a pas d'institution particulière qui, au sein des « États du protectorat », représente l'île ; en revanche, et au niveau local, l'autorité tend à se structurer, comme à Tahiti, sur des bases territoriales : il y a ainsi dix districts territoriaux administrés par conseil depuis 1855 et regroupés d'abord selon les divisions traditionnelles Te-io-i-nia et Te-io-i-raro[126], puis en « villages ou com-

(126) *Messager de Tahiti* du 22 mai 1859.

Tabl. 18. — *Divisions modernes de Moorea*

Districts 1859	« Villages » 1863	Districts actuels	Quartiers	*'Amuira'a* (e)
			Pihaena	Pihaena
			Paopao (c)	Paraoro
Teaharoa	Teaharoa (a)	Teaharoa	Maharepa	Maharepa (f)
				Tiaia
			Temae	Temae
Teavaro		Teavaro (b) (f)	Teavaro (d)	Teavaro
			Vaiare	Vaiare
Afareaitu	Afareaitu (a)	Afareaitu (f)	Afareaitu	*Fetia* (g)
				Gileata (g)
Haumi			Haumi	Haumi
Maatea			Maatea	Maatea
Atimaha			Atiha	Atiha
Haapiti	Haapiti	Haapiti (f)	Haapiti	Haapiti
Moruu				
Varari			Varari	Varari
Papetoai	Papetoai (a)	Papetoai (f)	Papetoai	*Daniela* (g)
				Hagai (g)
			Urufara	Urufara
			Opunohu	Vaihere

Sources: Messager de Tahiti, 22 mai 1859; *Annuaire de Tahiti,* 1863; Ordonnance de la Reine et du Commissaire impérial français du 28 janvier 1862 sur la répartition à Moorea des juges de districts (*Messager de Tahiti,* 2 février 1862); enquête directe auprès de l'Administration des Iles du Vent et de l'Église évangélique.

Notes: (a) Juges de districts; (b) Le district de Teavaro fut constitué en district autonome tout d'abord, puis uni après l'année 1863 au district de Teaharoa, le quartier de Vaiare étant rattaché à Afareaitu; puis Vaiare fut, à l'annexion, détaché d'Afareaitu et lié à nouveau à Teaharoa-Teavaro; ce dernier scindé à nouveau en 1942 en 2 districts : un district de Paopao (c) et un district de Teavaro (d); (e) *'Amuira'a* de l'Église évangélique; (f) Paroisses de l'Église évangélique. Moorea forme, par ailleurs, une paroisse catholique; (g) Noms de *'Amuira'a.*

munes »[127]; les divisions traditionnelles disparaîtront définitivement de la toponymie administrative et les « villages » tendront, par regroupement des districts les composant, à s'identifier à ces derniers; ces districts deviendront la matrice d'un développement municipal qui n'aboutira jamais : l'organisation municipale de 1972 créera des entités supérieures dont ils ne seront, à Moorea, que les composantes.

Le district-paroisse, distingué par les termes *mata'eina'a* (district) et *paroita* (paroisse), mais que le langage courant, faisant référence à la population qui le peuple, désigne du mot *mata'eina'a,* tend à devenir pour un Tahitien le cadre social intermédiaire entre l'État et la maisonnée. Il est doté d'un chef : *tavana* nommé par le pouvoir suprême qui préside l'instance fondamentale, le conseil du district composé, outre lui-même, du juge de district, du chef *muto'i* (chef des agents de police) et de deux conseillers élus par les habitants. Chaque district, outre son *tavana,* a un juge (qui peut être commun à plusieurs districts), une école, un chef *muto'i* et un ministre du culte; les juges sont élus par les habitants du district sur la proposition du *tavana;* les *muto'i* sont nommés par Papeete, de même que les ministres du culte, mais les habitants peuvent avoir part à leur désignation : ainsi Terai, ministre du culte d'Afareaitu destitué en mai 1859 sur

(127) *Annuaire de Tahiti,* année 1863. Le mot « village » qui désigne ici des territoires et non des agglomérations me paraît être la mauvaise traduction du mot tahitien *'oire* qui veut dire « ville » et dont on s'est servi pour traduire en tahitien le mot « commune ».

plainte du révérend Stimpson, chef du culte à Moorea, fut réintégré un an plus tard dans les mêmes fonctions à la demande des *hui ra'atira* du district ; l'acte de réintégration, qui mentionne Hapoto et non Terai, se réfère à sa destitution l'an passé et donc à Terai, seul nom mentionné dans l'acte de destitution[128]. Hapoto fait aussi référence comme neveu et fils adoptif à Vara, chef d'Afareaitu, qui appartenait à une famille de *'iatoai* du district et fut fait *tavana* par Pomare II[129] ; l'*Annuaire de Tahiti* pour 1863 mentionne trois fois le nom de Hapoto pour des fonctions publiques à Afareaitu : Hapoto Vahine comme chef-fesse, un Hapoto comme ministre du culte, un Hapoto instituteur suppléant du district ; cette famille est intéressante à signaler car nous en retrouverons les descendants par les femmes aux postes de commande politique et économique d'Afareaitu.

Le « village » ou « commune », décrit dans l'*Annuaire* de 1863, constitue aussi un fait intéressant car il témoigne non seulement d'un effort pour regrouper les communautés que la régression démographique dépeuple (cf. sur point l'état de la population donné par Cuzent, infra) mais encore de la volonté de regrouper la population autour de la trilogie *tavana*/temple/école, et de sa réussite : c'est, par rapport à cette structure communautaire et, en référence à son modèle, que s'opérera le repeuplement de Moorea à partir de la seconde moitié du XIX[e] siècle :

— par étoffement des villages existants et multiplication de centres secondaires ;

— extension de l'habitat dans les vallées ;

— dissémination intercalaire littorale entre les noyaux de peuplement.

C'est l'ordonnance du 19 février 1863 qui a définitivement fixé la liste des districts de Moorea en même temps que ceux de Tahiti[130] ; leur statut administratif fut précisé, ils étaient une étape dans la municipalisation du protectorat sur le modèle français, les conseils furent entièrement élus et le président du conseil de district — *tavana* — devait l'être par le conseil à partir de 1933 et excepté durant la période 1939-1945. Le poste de gendarmerie de Moorea fut installé vers 1850 à Papetoai, puis déplacé vers 1900 à Afareaitu : si l'on considère qu'en règle générale l'administration française va là où est l'activité, c'est le signe, sinon d'un transfert de prééminence économique d'un village à l'autre, du moins de l'importance de Te-io-i-nia dans la communauté insulaire ; le représentant de la gendarmerie détenait, aux îles de la Société et en Polynésie orientale sous obédience française, plus que l'autorité militaire et de police conférée habituellement à ce corps dans l'administration locale française : il était aussi chef de poste administratif et relevait de l'administrateur chargé des îles du Vent, soit qu'il s'agisse d'un administrateur en titre ou que sa fonction soit exercée par le secrétaire général placé auprès du gouverneur français. Dans le langage tahitien, la nouvelle hiérarchie coloniale se construisit sur le modèle de l'ancienne hiérarchie traditionnelle à partir du terme novateur *tavana* que l'on a de bonnes raisons de

(128) *Messager* du 22 mai 1859. Sur plainte du référend Stimpson chef du culte protestant, Terai, ministre du culte d'Afareaitu fut destitué. *Messager* du 22 avril 1860 : sur demande des *hui ra'atira* du district d'Afareaitu, Hapoto, ministre (du culte) de ce district destitué l'an passé, est réintégré dans ses fonctions.

(129) *'Iatoai*, « sous-chef » dans la hiérarchie sociale de l'ancienne société tahitienne ; *tavana*, gouverneur, chef, président du conseil de district. Cf. COTTEZ, 1955, *B.S.E.O.*, n° 112, p. 455 et DAVIES, 1961, *History of the Tahitian Mission*, p. 237. Voir infra, chap. III.

(130) *Circonscription des îles du Vent, 1968*, p. 4.

croire tiré de l'anglais *governor* en dépit des affirmations de MOERENHOUT[131] : *tavana hau,* le chef du (envoyé par le) gouvernement, désigna le chef de poste, l'administrateur placé au-dessus du *tavana mata'eina'a,* chef de district ; et le

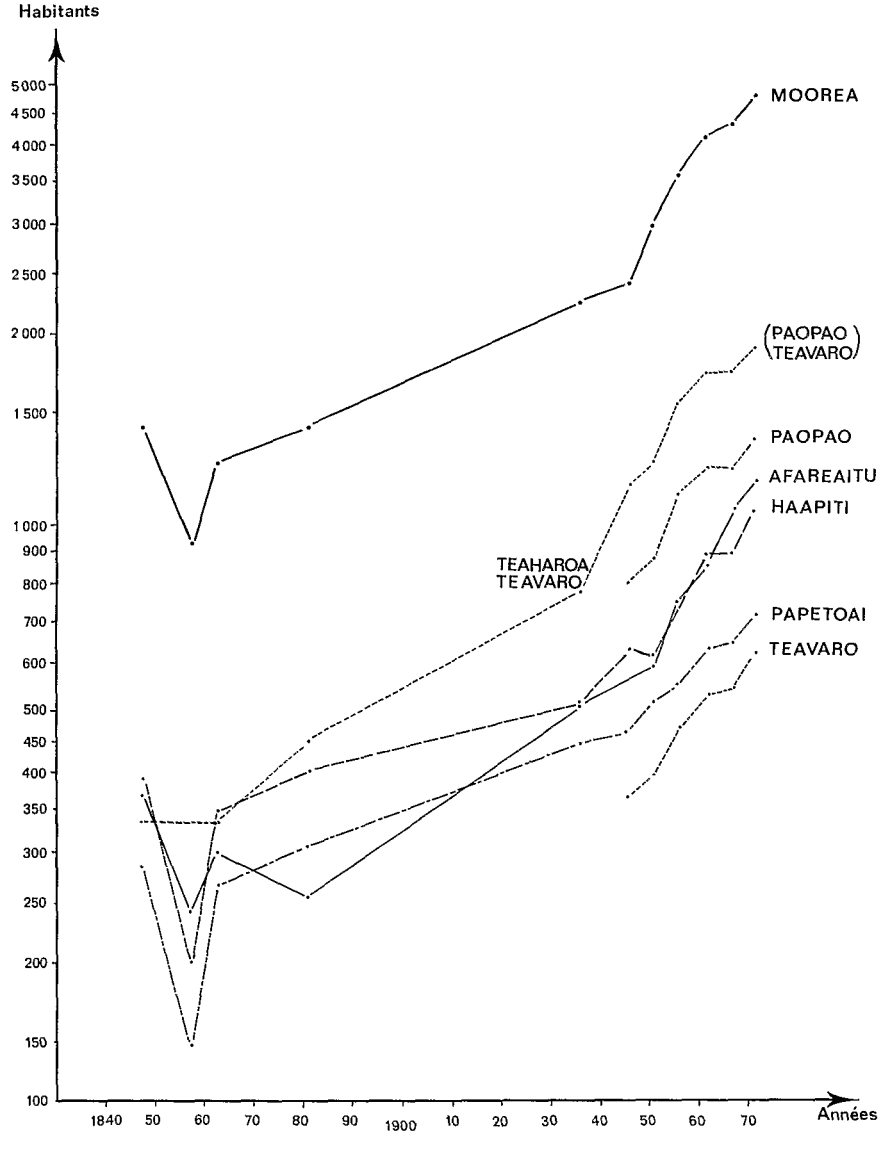


FIG. 12. — *Évolution de la population de Moorea par* mata'eina'a *de 1848 à 1971 (diagramme)*

(131) MOERENHOUT, 1837, II, p. 9 ; cité par VINDENDON-DUMOULIN, 1844, p. 304 : « Outre la haute aristocratie, il y avait nombre de chefs inférieurs, espèces de *barons,* dit *tavanas*... Il s'agit d'un anachronisme des informateurs de Moerenhout, sinon de lui-même.

tavana rahi, expression construite sur le modèle *ari'i rahi,* désigna dans le nouvel ordre le chef suprême, le gouverneur colonial tout comme l'*ari'i rahi* le faisait dans l'ordre ancien. Quant à l'Église protestante, elle trouva à Moorea son organisateur dans le pasteur Prosper Brun en poste à Papetoai de 1872 à 1900, successeur du missionnaire britannique Simpson, dernier représentant de la Mission Londonienne.

C'est à partir du milieu du XIX[e] siècle que l'on possède les premières données numériques, et sur la consistance des districts, et sur la dynamique de leur population. Le terme *mata'eina'a* a l'avantage de désigner à la fois les districts au sens administratif du terme, tels qu'ils furent définis par l'ordonnance de 1863 et la loi de 1866, et les sections de communes qu'ils devinrent par application des décrets de 1972 relatifs à l'organisation des communes; aussi l'utilisons-nous de préférence au mot district qui désigne de façon stricte une phase historique de cette division humaine.

La figure 12 et le tableau 19 retracent l'évolution de la population de Moorea par *mata'eina'a* sur une longue période:

Tabl. 19. — *Évolution de la population de Moorea par* mata'eina'a *de 1848 à 1977*

Années	Afareaitu Haumi Maatea	Teavaro	Teaharoa Paopao	Papetoai	Haapiti	Tahitiens	Autres
1848	372		335	284	381	1.372	40
1858 (a)	242	135	199	149	198	923	
1863	299		336	263	344	1.242	19
1881	254		453	315	406	1.428	
1936	507		785	448	511	2.251	
1946	564	367	811	466	630	2.838	
1951	593	395	879	518	616	3.001	
1956	755	461	1.110	552	718	3.596	
1962	868	532	1.235	624	888	4.147	
1967 (b)	1.055	546	1.231	643	895	4.370	
1971	1.163	609	1.335	699	1.034	4.840	
1977	1.245	803	1.690	719	1.153	5.610	

Sources: De 1848 à 1951 inclus, TEISSIER, 1953, p. 18, excepté 1858; (a) CUZENT, 1860, p. 40. De 1956 à 1977, recensements officiels excepté 1967; (b) Dénombrement administratif de 1967.

Le décompte fourni par CUZENT fait apparaître, dans le détail, trois types de collectivités:

— celles du *mata'eina'a* de Haapiti dont la taille va de 43 à 60 habitants et qui correspondent aux anciennes chefferies traditionnelles: Varari, Moruu, Haapiti, Atimaha (qui deviendra Atiha);

— celles de Te-io-i-nia (77 à 84 habitants sur un territoire plus ramassé que celui du *mata'eina'a* de Haapiti), c'est-à-dire les trois chefferies d'Afareaitu, Haumi, Maatea; avec l'installation de la station missionnaire, de l'Institution des Mers du Sud puis de l'Église autonome et, compte tenu de l'incitation des missionnaires au regroupement de la population, Afareaitu a dû constituer assez vite un village, ce que peut confirmer la nomenclature administrative de 1863 si elle correspond, dans l'espace, à une réalité[(132)];

(132) *Annuaire de Tahiti,* année 1863, cf. supra.

— Teavaro, Papetoai, Teaharoa qui ont respectivement 135, 149 et 199 habitants; Papetoai, ancien siège du *marae Taputapuatea* de Moorea, première station missionnaire et chef-lieu de l'Église de l'île[133], également résidence royale, est, rappelons-le, la première capitale de Moorea: elle se présente comme un village groupé dont nous voyons encore le noyau actuellement, caractéristique avec ses *fare tupuna* (« maisons de famille » ou « des ancêtres ») appelées aussi *fare vanira* (parce que construites souvent avec de l'argent gagné de la vanille; Teaharoa, le troisième lieu de culte à avoir été fondé à Moorea, reconnu comme village administratif en 1863, se présente encore actuellement comme un village groupé, Maharepa, où se trouve le temple de la paroisse qui couvre l'actuel district de Paopao; c'était le village de la côte Nord-Est avant que se crée au fond de la baie de Cook l'actuelle agglomération de Paopao qui a fini par donner son nom au *mata'eina'a*; Teaharoa, qui désigna le *mata'eina'a* autour de Maharepa et de la baie de Cook avant d'être ensuite regroupé dans un grand district Teaharoa-Teavaro, tirait son nom de la chefferie mise en place par les Pomare dans le Nord de l'île et à laquelle était attaché le nom de Taaroa-arii que portèrent Taaroa Vahine, femme de Pomare II, et le fils de Mahine, chef suprême de Huahine et fils adoptif de Pomare II. Les remaniements que l'on a notés enlèvent beaucoup de valeur à une étude de l'évolution démographique par *mata'eina'a* et, étant donné un accroissement naturel moyen à peu près identique de la population entre les différents districts, aux mouvements internes et externes qu'elle ferait apparaître: il faut se résigner aux notations que l'on peut tirer des diverses sources historiques en notre possession.

A partir des années 1860[134], les aliénations de terres au profit des étrangers (Français, Américains, Anglais et autres) démarrent pour la mise en place en quelque sorte d'une colonisation agricole. Moorea, toute proche de Tahiti, n'échappe pas au mouvement, et c'est dans la seconde moitié du XIX[e] et le premier quart du XX[e] siècle que se constituent les grands domaines:

— domaine de Opunohu formé à partir de diverses propriétés ayant appartenu, entre autre, à la Reine Pomare IV, qui avait été le théâtre des premières entreprises cotonnières et sucrières inspirées par les missionnaires, et qui fut converti en cocoteraie et terre d'élevage; il passa aux mains d'un Allemand, Hort, puis d'un colon italien, Micheli, et, enfin, acquis par une compagnie commerciale allemande mise sous séquestre à la guerre 1914-1918, il devint ensuite la propriété Kellum avant d'être racheté dans les années 1960 par le Territoire;

— domaines de Varari et de Vaianae, sur la côte Sud-Ouest, nés du désir des autorités catholiques d'établir des colons catholiques, tuamotu et pascuans, pour fonder là un noyau de catholicité;

— divers domaines ou grandes propriétés (*Pater, Germain, Quesnot*) qui correspondent à un épanouissement des cultures de rapport avec le coprah, le café, la vanille, les oranges, le coton. Mais certains furent ruinés lors du cyclone de mars 1889.

(133) Cf. actes de destitution et de réintégration de Hapoto qualifiant le révérend Simpson de chef du culte protestant, supra.

(134) NEWBURY, 1973, p. 21.

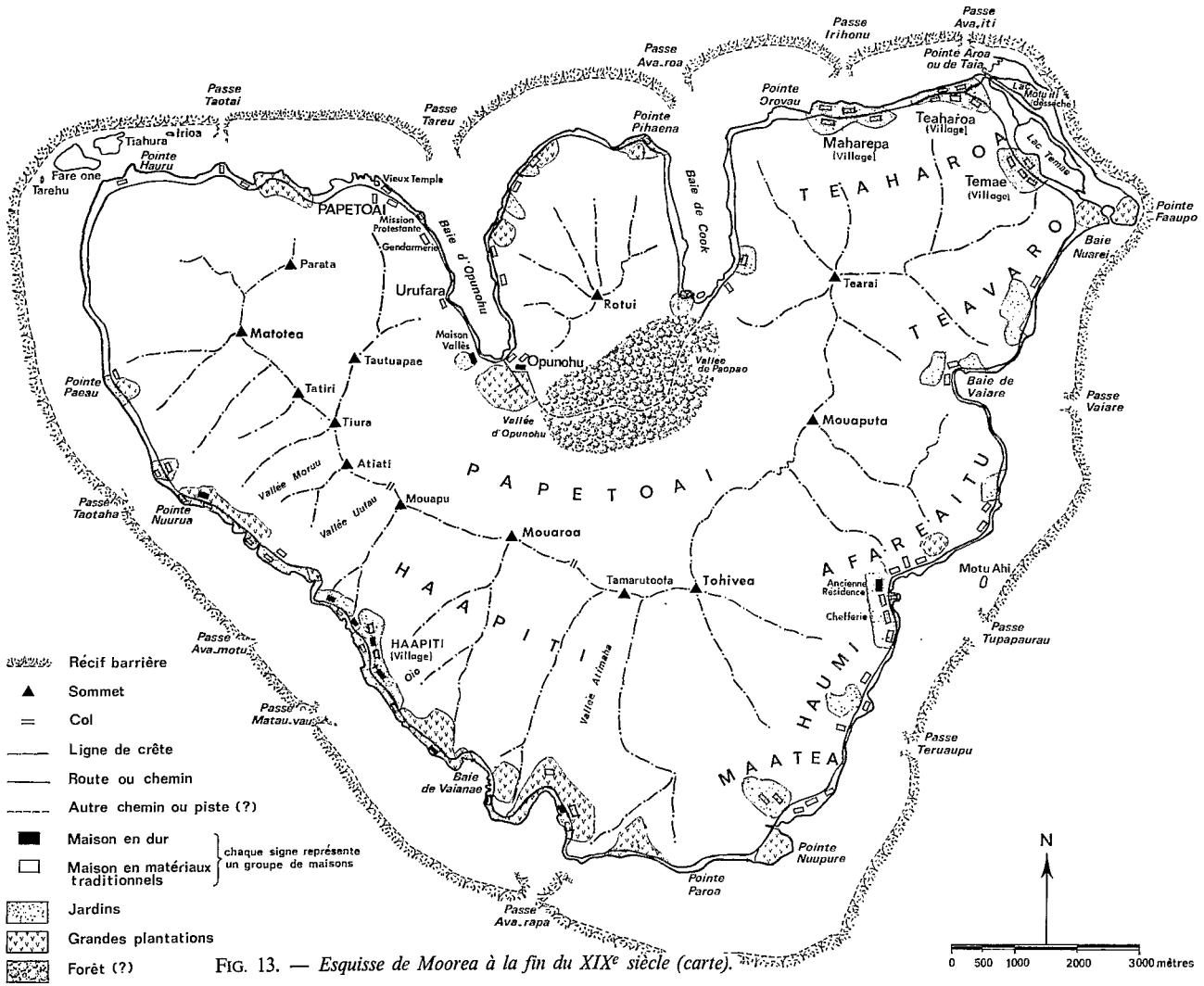


FIG. 13. — *Esquisse de Moorea à la fin du XIX^e siècle (carte).*

ESQUISSE DE MOOREA A LA FIN DU XIX^{e} SIÈCLE
(Fig. 13)

Réalisée d'après la carte du Service hydrographique de la Marine de 1886, cette carte a été élaborée à partir de levées qui datent de 1875 et de 1881-1882; l'hydrographie marine proprement dite (relevés des côtes et récifs et des profondeurs) a été remise à jour ultérieurement, mais la topographie terrestre n'a pas été retouchée, constituant ainsi, malgré ses imperfections, un précieux document.

1. Malgré des déformations qui apparaissent au vu de la carte récente de l'Institut géographique national (1955), le découpé du relief est reproduit dans le détail (au contraire d'autres cartes marines) avec la chaîne centrale et différentes crêtes radiales; ainsi, les différents districts et sous-districts sont localisables.

2. Le détail de la topographie côtière (végétation, plantations, habitat, chemin) semble reproduit fidèlement tandis que l'intérieur des vallées est décrit sous une végétation uniforme sans traces humaines: seule la reproduction de la plaine littorale est vraisemblablement fidèle tandis que l'absence de l'homme dans l'intérieur n'a d'autre signification que l'absence des cartographes eux-mêmes. Les signes utilisés distinguent de grandes plantations (cocoteraies?) et des jardins (qui peuvent être aussi des petites plantations comme des cultures de café, de coton ou de canne à sucre effectuées sur de faibles espaces).

3. Tout ce qui est toponymie terrestre doit être utilisé avec précaution, les marins ayant dû se reporter non seulement aux informations recueillies sur place au moment de l'établissement de la carte mais aussi à celles que leurs bureaux ont accumulées — avec leurs erreurs — depuis des décennies.

Moorea se décompose en sept divisions principales: Papetoai (qui englobe Opunohu), Teaharoa (qui correspond à Maharepa avec peut-être Temae), Teavaro (Vaiare et Teavaro proprement dit), Afareaitu, Haumi, Maatea, et Haapiti.

L'agglomération de *Papetoai* est la plus importante par l'écriture du nom (en capitales), le nombre des maisons, la maison de la *mission protestante* et de la *gendarmerie.* A l'Ouest, quelques grandes plantations, de même que sur la rive Est de la baie de Opunohu, mais surtout dans la basse vallée de Opunohu, avec l'indication *Maison Vallès* à propos de laquelle le *Messager* du 28 septembre 1862 parlait d'une plantation de café à Papetoai: Papetoai est bien le pôle administratif, religieux et économique de l'île.

A *Teaharoa,* trois villages sont mentionnés sous ce vocable: Maharepa, Teaharoa (à l'emplacement actuel de Tiaia), Temae; une quatrième agglomération est située à Pihaena. Pas de grandes plantations mais des cultures de jardins à proximité des maisons autour des agglomérations: la basse vallée de Paopao jusqu'en bordure de la baie est vierge de traces humaines, de même que le *motu* de Temae.

L'ensemble de la côte Sud-Est (de *Teavaro* à *Maatea*) ne porte pas, non plus, de plantations; la principale agglomération est *Afareaitu* qui porte les mentions: *ancienne résidence* et *chefferie; Haumi* et *Maatea* apparaissent comme des hameaux pourvus de jardins.

C'est dans les vallées de *Haapiti* entre Varari et Atiha que se situent, en dehors de *Papetoai,* les grandes plantations de l'île: à Varari, Moruu et sur une ligne presque continue de Haapiti à Atiha; deux agglomérations, Haapiti, qui porte la mention *village,* et Atiha; à Haapiti est mentionnée, en outre, l'actuelle chapelle catholique bâtie en chaux; c'est d'ailleurs dans cette agglomération que l'on rencontre le plus d'habitations « en dur ». Si les grandes plantations de la carte figurent des cocoteraies ayant une trentaine d'années d'âge vers 1860, on peut, à propos de Haapiti, raisonnablement penser qu'il s'agit là de la base économique moderne que Atiau Vahine, dernier *ari'i* de Haapiti et mère d'Arii Taimai, possédait là en vertu de ses droits ancestraux sur Moorea.

La carte de Moorea de 1886 constitue une source précieuse pour la connaissance du peuplement et de l'état de l'économie de l'île[135].

Comme pour beaucoup de cartes des pays d'outre-mer, il convient de faire la part d'un certain retard dans la documentation de la carte, de sorte qu'il vaut mieux dater des années 1860 cette carte levée en 1875 et 1881 qui montre une population groupée en villages: Papetoai le chef-lieu, Maharepa, Teaharoa,

(135) Service hydrographique de la Marine, 1886, *Moorea.*

Temae, Afareaitu, Atiha, Haapiti, hormis quelques noyaux secondaires de peuplement ; Paopao est vide et il y a peu de choses à Vaiare, localités qui seront, un siècle plus tard, les grands bassins de production de la vanille ; Opunohu, vide à présent, mais qui fut il y a une trentaine d'années l'un des grands centres de production vanillère, est, à l'époque, occupé par la plus grosse exploitation cocotière avec une usine[136] ; Afareaitu, Haumi, Maatea forment une zone de peuplement dense, mais sans grandes plantations : c'est la façade de Haapiti qui présente la plus grande densité de plantations, vraisemblablement de la cocoteraie plantée dans les années 1830, fief d'Atiau Vahine, la dernière des *Marama* et des *ari'i* de Haapiti dont le district constituait une des bases productives.

On reprendra plus en détail, dans le dernier chapitre de cette partie, l'histoire des « cultures riches » à Moorea, selon l'expression des Services agricoles des Colonies françaises, plus exactement de l'économie des cultures de rapport jusqu'à son épuisement dans les années 1960. Il suffira ici de brosser quelques grands traits de l'évolution économique de l'île :

— plantation vers les années 1880-1890 de la cocoteraie littorale ;

— premier développement au début du XX[e] siècle des plantations de vanille à grande échelle ;

— plantation après la Première Guerre mondiale de la cocoteraie de vallée et de montagne et de la caféraie.

Ce mouvement affecta l'ensemble des vallées de Moorea mais avec une plus grande intensité dans le *mata'eina'a* d'Afareaitu qui devint le « district caféier » par excellence, aux dires des gens de Moorea. Jusqu'aux années 1960 et au développement du tourisme, la prééminence passa à la côte Sud-Est, servie à Afareaitu par des *tavana* remarquables, à l'image des *chefs polynésiens* dont nous reparlerons, et cette notoriété culmina avec l'ascension d'un John Teariki après la guerre de 1939-1945.

Moorea subit, naturellement, le contrecoup des crises qui secouèrent le monde et la Polynésie centrale, grippe espagnole, crise de 1929, pénurie de la dernière guerre, participation aux contingents tahitiens qui combattirent au cours des deux grands conflits dits « mondiaux » ; mais dans l'ensemble, l'île connut dans le cadre du système qui la gouvernait un essor qui, dans les années 1960, fit voir ce système comme un produit de la tradition et la période de cet essor comme un « âge d'or ».

Les années soixante, avec leurs profondes transformations et leurs grappes de changements ont eu leurs répercussions sur la répartition et les mouvements de la population, et je pense que c'est ce sentiment de mobilité, particulièrement ressenti au cours d'une évolution économique brutale, qui, recueillis par les scientifiques et liés par eux à des aspects plus profonds de la vie sociale des Polynésiens, a donné naissance à cette problématique de la mobilité.

(136) Service hydrographique de la Marine, 1876, *Tahiti et Moorea.*

La mobilité

Un des intérêts majeurs de l'étude 1960-1967 de la population d'après la documentation de l'Institut Malardé est, rappelons-le, la possibilité de saisir les déplacements de population, plus généralement de procéder à l'analyse de la mobilité géographique. Il suffira, pour l'exposé de la méthode, de se remémorer le mécanisme des enregistrements de la population : le comptage de la population par maisonnée repérée et inventoriée par individu, la notation des absences et départs et du lieu de destination (île, *mata'eina'a*, secteur kilométrique, numéro de maisonnée d'accueil), des retours et arrivées et du lieu de provenance selon les mêmes critères.

Les tableaux ci-après rendent compte du phénomène ; ils ont été construits à partir du tableau d'ensemble retraçant l'évolution détaillée de la population de Moorea de 1960 à 1967 d'après les données de l'I.R.M. et publiés au début du présent chapitre. Toutefois, et du fait que le lieu d'origine des arrivées n'est pas toujours connu, ce sont les départs qui ont fait l'objet du décompte le plus poussé ; on connaît avec certitude par période le nombre des arrivées par maisonnée (donc par *mata'eina'a*) et par soustraction des déplacements à l'intérieur des *mata'eina'a* de Moorea et entre ceux-ci, on peut obtenir le chiffre des arrivées à Moorea en provenance de l'extérieur.

En sept ans, le nombre des départs et des arrivées à partir de ou vers les maisonnées de Moorea correspond à une fois et demie (148,1 %) le chiffre de la population de l'île ; certains *mata'eina'a* ont été plus affectés que d'autres par le phénomène mais le nombre total des mouvements n'a jamais été inférieur à une fois la population en cause s'il a pu parfois atteindre les deux fois.

Si l'on ne s'exprime plus en termes de mouvements (ajoutant les départs aux arrivées, donc faisant apparaître deux fois la même personne dans les statistiques des mouvements internes) mais en déplacements nets effectifs, il apparaît que c'est plus de 75 % de la population en moyenne qui ont été touchés par le phénomène :

Tabl. 20. — *Mouvements d'ensemble de la population de Moorea de 1960 à 1967*

	Déplacements				Accroissement naturel	Accroissement total
	Internes *mata'eina'a*	Entre *mata'eina'a*	Départs de Moorea	Arrivées à Moorea		
1960-1961-1962	245	77	553	174	207	— 172
1964	222	65	445	313	212	80
1966	283	67	469	559	220	310
1967	397	80	267	282	146	161
1960-1967	1.147	289	1.734	1.328	785	379
Mouvements de départs + arrivées	2.294	578	3.062			
	5.934					

Sources : Évolution détaillée de la population de Moorea de 1960 à 1967, supra.

Tabl. 21. — *Mouvements par* mata'eina'a *de la population de Moorea de 1960 à 1967*

Mata'eina'a	Déplacements				Accroissement naturel	Accroissement total
	Internes *mata'eina'a*	Entre *mata'a eina'a* (a)	Départs de Moorea	Arrivées à Moorea (b)		
Afareaitu	280	48	273		198	179
Teavaro	91	65	216		107	59
Paopao	398	96	622		194	— 85
Papetoai	116	34	199		120	86
Haapiti	262	46	424		166	140
Ensemble Moorea	1.147	289	1.734	1.328	785	379

Sources: Évolution détaillée de la population de Moorea de 1960 à 1967, supra. (a) Départs des *mata'eina'a* désignés vers d'autres *mata'eina'a* de Moorea. Comme on n'a pu faire par lieu de départ la ventilation des partants vers les lieux d'arrivées, on ne peut connaître complètement, par différence, le nombre (b) des arrivées à Moorea pour chaque *mata'eina'a.*

Tabl. 22. — *Mobilité de la population de Moorea de 1960 à 1967*

Mata'eina'a	Mouvements (départs + arrivées)	% population 1960	% annuel population initiale (a)	% mouvements internes *mata'eina'a* (b)	% mouvements externes *mata'eina'a* (c)
Afareaitu	1.183	140,2	19	47,3	52,7
Teavaro	696	135,4	19	26,1	73,9
Paopao	1.953	148,4	23,9	40,8	59,2
Papetoai	664	114,9	16	34,9	65,1
Haapiti	1.438	190,7	25,7	36,4	63,6
Ensemble Moorea	5.934	148,1	21,2	38,7	61,3

Sources: Évolution détaillée de la population de Moorea de 1960 à 1967, supra. (a) Rapport moyen du nombre des mouvements enregistrés pour chacune des périodes 1960-1962, 1962-1964, 1964-1966, 1966-1967 à la population en début de période; (b) % des mouvements internes à chaque *mata'eina'a* par rapport à l'ensemble des mouvements enregistrés en première colonne; (c) % des mouvements externes (départs + arrivées) à chaque *mata'eina'a.*

— 1.436 personnes, soit 35,8 % de la population de 1960 concernée par les déplacements internes à Moorea;

— 3.062 (1.734 partants et 1.328 arrivants, soit 76,4 %) au titre des déplacements externes;

— au total, 4.498 personnes, soit 1,12 fois la population de 1960 ou une proportion à peu près semblable (1,10) de la population moyenne de la période considérée (4.072,5 personnes);

— en moyenne, par an, au cours de la période, 643 personnes, soit 15,8 % de la population considérée.

Ces chiffres sont l'indice d'une très forte mobilité jouant à plusieurs niveaux: à l'intérieur du *mata'eina'a,* entre *mata'eina'a* à l'intérieur de Moorea, entre Moorea et le reste du monde.

Si, pour rendre les mouvements internes et externes comparables, l'on s'exprime en termes d'arrivées et départs, ce sont les déplacements entre Moorea et l'extérieur qui sont prépondérants (plus de la moitié — 51,6 % — du total des déplacements): la ville proche avec ses services et le marché du travail les justifie en grande partie; les déplacements entre *mata'eina'a* à l'intérieur de l'île sont très faibles (578 mouvements sur 5.934, soit moins de 10 %); près de deux cin-

quièmes (38,7 %) sont des déplacements internes à chaque *mata'eina'a*. Il apparaît ainsi nettement que Moorea ne forme pas un tout: à côté des micro-mouvements internes aux *mata'eina'a,* l'essentiel consiste en des relations bilatérales entre les *mata'eina'a* et collectivités de l'île et l'extérieur, surtout Tahiti et Papeete.

Les déplacements à l'intérieur des mata'eina'a représentent en moyenne sur le septennat considéré 28,2 % de la population résidante[137] pour l'ensemble de Moorea, soit par *mata'eina'a* et par année:

Tabl. 23. — *Déplacements internes aux* mata'eina'a *de Moorea entre 1960 et 1967 (a)*

Mata'eina'a	1960-62	1962-64	1964-66	1966-67	1960-67
	%	%	%	%	%
Afareaitu	3	4,8	3,6	8,6	4,7
Teavaro	1,5	2,9	2,7	3,2	2,5
Paopao	4,3	3,3	5,1	8,4	4,3
Papetoai	1,8	1	1,2	11,4	2,9
Haapiti	3	1,8	4,2	14,2	5
Ensemble Moorea	3,1	2,9	3,6	9,4	4,1

Sources: Évolution détaillée de la population de Moorea de 1960 à 1967, supra. (a) % sur population initiale en début de période.

Les *mata'eina'a* de Teavaro et Papetoai reflètent, au moins jusqu'en 1966, une mobilité essentiellement due à des raisons familiales, qu'il s'agisse d'une modification dans la composition de la famille (adjonction ou départ d'enfants adoptifs *fa'a'amu,* recueil de vieux parents âgés ou leur va-et-vient entre les demeures de leurs enfants), ou de l'acquisition par les ménages de leur autonomie économique. A la suite de leur mariage, les jeunes époux habitent chez les parents de l'un ou de l'autre avant d'obtenir une parcelle de terre ou une section de parcelle pour bâtir leur propre demeure; cette dernière, souvent construite en matériaux légers (bois, *pinex,* bambou)[138] pourra être abandonnée pour une autre plus confortable ou plus grande — car naissent rapidement les enfants — qu'un parent a lui-même laissé pour une demeure en dur lorsqu'il a capitalisé lui-même assez d'argent. Ce processus de déplacements au sein du *mata'eina'a* (ou plutôt du village) est étroitement lié à l'émergence, à la stabilisation, puis à l'ascension économique des ménages qui prévalent lorsque les intéressés sont intégrés dans une économie monétaire qui, plus que l'économie traditionnelle, se prête à l'accumulation. Parfois aussi, lorsqu'il s'agit de résidents non originaires du village — et venus s'installer dans le *mata'eina'a* parce qu'ils y ont obtenu un emploi salarié —, ils iront de location en location avant de s'installer définitivement; à noter que les cas de location sont à Moorea, pour des gens de Moorea, relativement rares du fait de l'éparpillement des liens familiaux et des multiples droits d'indivision qui peuvent être réactualisés pour des raisons de résidence: encore faut-il que les intéressés eux-mêmes connaissent leurs droits. De toute

(137) Population résidante moyenne entre 1960 et 1967: 4.072,5 personnes.
(138) *Pinex:* aggloméré de fibres de bois.

façon, ces micro-déplacements intra-villageois, que nous verrons dans le détail dans le cadre de Maatea, renvoient :

1. à l'établissement d'une activité monétaire, qu'il s'agisse de culture ou de pêche commerciales, d'entreprises artisanale ou de service, ou de salariat, activité qui est productive, progressivement, d'une accumulation permettant un investissement foncier ; le moteur économique est le plus souvent un homme mais il arrive aussi que c'est une femme : une institutrice, une infirmière ; il y a au sein du ménage une promotion progressive des revenus jusqu'à un optimum au niveau duquel il y a fixation ;

2. à une mobilité technique de l'habitation ; car cette fixation de la demeure est l'aboutissement d'un processus : il s'agit d'une mobilité de l'habitation permise par la légèreté, le bon marché et la maniabilité des matériaux de construction ; à la promotion des revenus correspond la promotion de l'habitation ;

3. à une multiplicité des possibilités potentielles d'installation inhérente à l'émiettement des droits fonciers, à la possession généralisée de droits et au régime effectif de la détention de la terre dans le système culturel polynésien prévalant aux îles de la Société ; ce système foncier effectif permet en particulier de résoudre les conflits familiaux par un changement de résidence à l'intérieur du village ou du *mata'eina'a* : tel, brouillé avec ses parents ou *siblings* ou cousins, quittera le centre du village pour aller se construire une maison en matériaux légers en amont dans la vallée sur une terre de famille.

On constate ainsi une instabilité des jeunes ménages quant au logement qui contraste avec l'immobilité des couples d'adultes d'âge mûr. Cela peut venir de la rupture de la grande famille étendue qui donne aux jeunes couples l'indépendance du foyer sans qu'ils disposent des moyens nécessaires d'installation, d'où le recours à des solutions plus ou moins provisoires (migrations entre l'une ou l'autre des lignées familiales, cohabitation avec un couple ami, installation dans un logement prêté ou loué...). L'adoption et les mouvements que le phénomène entraîne de famille à famille jouent aussi ; en outre, les visites de parents qui se prolongent plusieurs mois entrent dans le cadre de cette mobilité familiale.

Dans ces déplacements internes, les taux les plus élevés illustrent à l'intérieur des *mata'eina'a* concernés une transformation économique récente :

— à Paopao, c'est depuis 1960 le dépeuplement des vallées intérieures au profit des agglomérations du littoral, consécutif à la crise de la vanille ; alors qu'à Opunohu (*mata'eina'a* de Papetoai) et à Vaiare (Teavaro), cette crise a provoqué le départ des cultivateurs (Chinois) sur Papeete ;

— à Haapiti, même phénomène avec concentration de la population en quelques points : à Atiha village de pêcheurs, au village chef-lieu, auprès du Club Méditerranée à Tiahura ;

— à Afareaitu, c'est, en sens inverse, un phénomène d'extension des deux collectivités villageoises de Maatea et d'Afareaitu dans l'hinterland qui les sépare et le repeuplement de ce fait du quartier de Haumi.

Les déplacements entre mata'eina'a *à l'intérieur de Moorea* sont, avons-nous dit, très faibles comparés aux autres courants :

Tabl. 24. — *Déplacements entre* mata'eina'a *à l'intérieur de Moorea en 1960-1967*

Mouvements (départs + arrivées) (a)					Départs (b)		
	internes *Mata'eina'a*	entre *Mata'eina'a*	externes Moorea	*Mata'eina'a*	intérieurs *Mata'eina'a*	intérieurs Moorea (c)	hors Moorea
	%	%	%		%	%	%
				Afareaitu	46,6	8	45,4
1961-1962	35,7	11,2	53	Teavaro	24,5	17,5	58
1964	33,3	9,8	56,9	Paopao	35,7	8,6	55,8
1966	32,8	7,8	59,4	Papetoai	33,2	9,8	57
1967	52,8	10,7	36,5	Haapiti	35,8	6,3	57,9
1960-1967	38,7	9,7	51,6	Ens. Moorea	36,2	9,1	54,7

Sources : tableaux publiés ci-avant. (a) % des différents courants par rapport à l'ensemble des mouvements enregistrés durant chaque période ; (b) % des différentes zones de destination par rapport à l'ensemble des départs pour la période 1960-1967 pour chaque *mata'eina'a* et pour l'ensemble de Moorea ; (c) Mouvements entre *mata'eina'a* intérieurs à Moorea.

Les raisons en sont familiales ou professionnelles, parce que les familles des ascendants des deux époux d'un ménage résident dans des *mata'eina'a* différents et que le jeune ménage habite provisoirement chez les uns ou les autres, parce que l'homme ou la femme a trouvé chez des parents ou cousins un emploi et que le ménage a préféré (et a pu) venir s'installer à proximité du lieu où s'exerce cet emploi. Il n'existe pas à Moorea de complémentarité économique entre les différents *mata'eina'a* du genre de celle que l'on trouve à l'intérieur d'une même collectivité villageoise entre la montagne et le bord de mer et qui occasionne des déplacements de la population ; en outre, la polarisation des emplois salariés en

Tabl. 25. — *Départs de Moorea*

	Nombre de départs par origine (a)					Ens. Moo.	Par destination		
	Af.	Tea.	Pao.	Pap.	Haa.		PPt.	Tht.	Ext.
1960	94	64	213	64	118	553	415	53	85
1961-1962	62	73	173	38	99	445	371	28	46
1964	87	39	135	74	134	469	326	56	87
1966	30	40	101	23	73	267	167	29	71
1967									
Ens. 1960-1967	273	216	622	199	424	1.734	1.279	166	189
Moy. ann. 1960-1967	39	31	89	28	61	248	183	24	41
	Départs en % de l'ensemble de Moorea (b)								
1960	17	11,6	38,5	11,6	21,3	100	75	9,6	15,4
1961-1962	13,9	16,4	38,9	8,5	22,3	100	83,4	6,3	10,3
1964	18,6	8,3	28,8	15,8	28,5	100	69,5	11,9	18,6
1966	11,2	15	37,8	8,6	27,4	100	62,5	10,9	26,6
1967									
1960-1967	15,8	12,5	35,9	11,3	24,4	100	73,8	9,6	16,6

	Nombre de départs par origine (a)					Ens. Moo.	Par destination		
	Af.	Tea.	Pao.	Pap.	Haa.		PPt.	Tht.	Ext.
	Départs annuels en % de la population de référence (c)								
1960	5,6	6,3	8,1	5,6	7,8	6,9			
1961-1962	3,8	7,3	7,8	3,3	6,2	5,8			
1964	4,7	3,7	6,3	6,2	8,6	6			
1966	3,1	7,2	8,3	3,8	8,4	6,3			
1967									
1960-1967	4,5	6	7,5	4,9	7,7	6,2			

Sources: Évolution détaillée de la population de Moorea de 1960 à 1967, supra. Af., Afareaitu; Tea., Teavaro; Pao., Paopao; Pap., Papetoai; Haa., Haapiti; Moo., Moorea; PPt., Papeete; Ext., extérieur; Ens., ensemble; Moy. ann., moyenne annuelle. (a) Chiffres absolus; (b) % par période des départs dans chaque *mata'eina'a* par rapport à l'ensemble des départs de Moorea pour chaque période; (c) % par période des départs dans chaque *mata'eina'a* par rapport à la population de chacun d'eux en début de la période considérée.

quelques points privilégiés n'oblige pas, du fait de l'exiguité de l'île, les travailleurs à changer de résidence d'un *mata'eina'a* à un autre; pourtant, les trajets de la résidence au lieu de travail peuvent être très longs (une heure ou plus, parfois) mais il faudrait, pour rendre possible un changement de *mata'eina'a*, que trois conditions soient remplies:

— que le ménage du travailleur trouve à s'installer sur le lieu de travail;

— que la durée de l'emploi, sa permanence justifient un tel changement;

— que le ménage abandonne le réseau d'amitiés, de solidarités et de liens communautaires religieux dans lequel il est pris pour s'intégrer dans le ou les réseaux fonctionnant au lieu d'accueil, ce qui ne paraît possible qu'avec du temps et des parents ou amis pouvant servir d'introducteurs.

MOBILITÉ EXTRA-INSULAIRE

C'est avec *l'extérieur* que se font plus de la moitié des déplacements (cf. tableau n° 25). Essayons d'y voir plus clair, et quant aux origines des départs et à leurs points de destination, et quant à la provenance des arrivées et aux lieux d'installation à Moorea.

Deux *mata'eina'a* sont particulièrement touchés par les départs: Paopao et Haapiti, ce, de façon à peu près constante tout au long de la période de référence : avec respectivement 89 et 61 départs par an, Paopao représente près de 36 % des mouvements et Haapiti près d'un quart ; mais les trois autres *mata'eina'a* connaissent à un moment précis des mouvements de départs notables, quoique moins amples que Haapiti et surtout Paopao:

— Afareaitu entre 1960-1962 et 1964-1966 avec près d'une centaine de départs;

— Teavaro entre 1960 et 1964;

— Papetoai entre 1964 et 1966, tous deux avec un effectif de partants un peu plus élevé qu'à l'habitude.

En pourcentage de la population, ce sont les départs de Paopao et de Haapiti qui sont importants (plus de 7 % par an); Teavaro représente 6 % et Afareaitu et Papetoai 4,5 à 5 %. D'une manière générale, tous les *mata'eina'a* ont le

plus grand pourcentage de départs entre 1960 et 1962 (6 à 8 % de la population, soit 3 à 4 % par an), signe de la crise agricole de ces années; le mouvement continue pour Teavaro et Paopao entre 1962 et 1964 et 1966-1967, et pour Paopao et Papetoai entre 1964 et 1966. En ces années, jouent depuis 1964 les effets propres à l'installation du Centre d'Expérimentations nucléaires, soit qu'il s'agisse d'embauche à Papeete du fait de l'augmentation de la demande de travail dans les secteurs touchés de l'économie tahitienne, soit de contrat d'emploi sur les sites d'expérimentation dans les Tuamotu.

C'est par un dépouillement, maisonnée par maisonnée, des mouvements de la population que l'on peut faire le départ entre ce qui est causes économiques et phénomène — disons habituel — de mobilité; hormis les années 1960 à 1962 et les *mata'eina'a* de Paopao et Haapiti, les taux de départs notables sont contrebalancés par des arrivées aussi importantes: on peut seulement avancer que le démarrage après 1964 de la croissance économique a stimulé la mobilité des travailleurs (et de leurs familles) dans certains *mata'eina'a.*

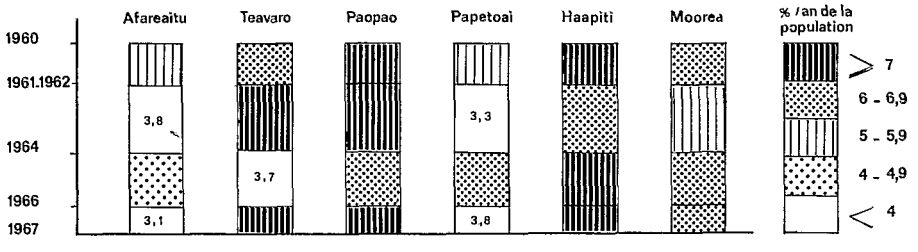


FIG. 14. — *Évolution des départs de Moorea par* mata'eina'a *1960-1967*

Les départs pour des raisons économiques ont eu, dans l'ensemble, pour destination Papeete, hormis le cas précis d'embauche par contrat sur les sites d'expérimentation nucléaire aux Tuamotu; c'est que, dans le langage, et des enquêteurs et des enquêtés, Papeete symbolise le marché du travail et le pôle économique de la Polynésie française: tel qui travaille dans une entreprise de construction à Punaauia dans la partie Ouest de l'agglomération se dit être à Papeete parce que son entreprise travaille pour Papeete, qu'il réside — ailleurs qu'à Punaauia peut-être — mais dans l'agglomération et que Papeete symbolise à la fois le lieu de travail dans l'agglomération et la résidence imposée par celui-ci dans ou à proximité de cette agglomération; en revanche, telle autre qui va vivre quelque temps chez un parent à Punaauia où la famille est déjà implantée au moins depuis une ou deux générations affirmera qu'elle va dans cette localité car c'est l'idée de *mata'eina'a* qui s'impose à elle dès que l'on parle de relations familiales ou de terres et non pas celle de l'agglomération qu'au demeurant l'abondance et l'exubérance de la végétation rendent fort discrète.

C'est vers Papeete que se sont orientés les départs provoqués par la crise de la vanille.

Tabl. 26. — *Départs vers Papeete*

	1960-1962	1962-1964	1964-1966	1966-1967	1960-1967
Ensemble Moorea					
— départs Papeete	415	371	326	167	1.279
— % population totale	10,4	9,7	8,3	4	31,9
Paopao					
— départs Papeete	175	150	98	50	473
— % population totale	13,3	13,4	9,2	4,1	35,9
— % ens. départs Moorea	31,6	33,7	20,9	18,7	27,3
Papetoai (Opunohu)					
— départs Papeete	51	26	44	20	141
— % population totale	8,8	4,5	7,3	3,3	24,4
— % ens. départs Moorea	9,2	5,8	9,4	7,5	8,1
Vaiare (Teavaro)					
— départs Papeete	30	44	23	5	102
— % population totale	10,9	17,7	9,3	2,1	37
— % ens. départs Moorea	5,4	9,9	7,1	1,9	8
Haapiti					
— départs Papeete	84	86	84	60	314
— % population totale	11,1	10,8	10,8	6,9	41,6
— % ens. départs Moorea	15,2	19,3	17,9	22,5	18,1
Afareaitu					
— départs Papeete	60	46	70	22	198
— % population totale	7,1	5,5	7,6	2,3	23,5
— % ens. départs Moorea	10,8	10,3	14,9	8,2	11,4

Sources: Dénombrements et calculs personnels effectués d'après les États corrigés de l'Institut Malardé qui ont fait l'objet du tableau, supra: *Évolution détaillée de la population de Moorea de 1960 à 1967.*

A Paopao, à Opunohu dans le *mata'eina'a* de Papetoai, à Vaiare dans celui de Teavaro, ce sont des maisonnées chinoises qui, entre 1960 et 1964, ont déserté massivement et brutalement les zones vanillières ou, au contraire, par érosion progressive se sont amenuisées jusqu'à disparaître complètement: à Paopao, c'est près de 27 % de la population du *mata'eina'a* qui est partie à Papeete, ce qui signifie plus si l'on se limite au bassin de Paopao et que l'on exclut la vallée moins concernée de Maharepa; pour Opunohu, ce sont les chiffres d'ensemble du *mata'eina'a* qui sont pertinents car les cultivateurs chinois ne résidaient pas sur les vanillières, mais alors, les proportions (13 % en 1960-1964) sont faussées du fait qu'elles englobent la masse de la population du village; pour Vaiare, c'est 28 % de la population qui a fait exode à Papeete, pour Haapiti 22 % (mais 33 % entre 1960 et 1966) et pour Afareaitu 13 % seulement de la population qui a été touchée par le mouvement. Au total, 42 % de la population de Haapiti, 36 % de celle de Paopao et 37 % de celle de Vaiare sont partis à Papeete au cours de la période étudiée; la proportion de la population de Papetoai concernée par le mouvement est celle d'Afareaitu où la production de vanille était moindre qu'ailleurs, ce qui n'a pas empêché un exode de 24 % de la population en sept ans. C'est que ces chiffres recouvrent, outre les effets de l'évolution économique (crise à Moorea, appel de main-d'œuvre à Tahiti), ceux d'une mobilité en quelque sorte « normale »:

— Mobilité familiale liée aux réseaux de parenté et d'alliances qui tissent

des relations entre Moorea et surtout Tahiti. Par son volume même, la population de Papeete, entendue par les intéressés dans un sens très strict (la Commune plus à la rigueur Faaa, Pirae et Arue) représente sept ou huit fois celle de Moorea.

— Mouvements liés à la fonction métropolitaine jouée par Papeete: siège des établissements scolaires et hospitaliers, centre de recrutement pour le service militaire des jeunes polynésiens, lieu de concentration des emplois, donc des effectifs administratifs. Ce sont les personnes hospitalisées à Papeete qui, après leur sortie d'hôpital, peuvent demeurer assez longtemps chez des *feti'i* en ville, les élèves des lycées et collèges secondaires et de l'École pastorale, les appelés au service militaire dans les unités stationnées à Papeete ou dans les environs (Faaa, Arue); à noter que, dans l'analyse plus fine à laquelle on a procédé à Maatea, on a dégagé, à propos de ces personnes, une notion *d'absence* qui, pour être correctement appliquée, suppose une connaissance précise de chaque mouvement et de ses motivations, une analyse de cas impossible à obtenir dans le cadre d'une étude statistique; sont aussi concernées, et par ménage entier, les personnes qui, du fait de leur instruction, ont acquis à Papeete un emploi lié à la présence de l'Administration et des services commerciaux: donc au titre de la promotion des enfants de Moorea aux échelons de direction de la société impartis aux natifs du Territoire.

— Mobilité de jeunes à la recherche d'un emploi, de jeunes ménages à la recherche d'un débouché, puis d'une stabilisation professionnelle. A partir de la puberté, les jeunes vont chercher un emploi, dans le village, à Moorea, à Papeete: comme manœuvre, comme main-d'œuvre dans les restaurants et l'hôtellerie, agent de courses dans les services publics ou commerciaux et les entreprises...; puis s'opère une spécialisation: les jeunes passent conducteurs de véhicules ou d'engins, ouvriers, employés de bureau; entre-temps mariage et la femme demeure avec les enfants à Moorea, puis lorsque les revenus deviennent plus importants, si l'on obtient une bonne occasion de location pour le logement, si les *feti'i* peuvent aider le jeune ménage (en lui concédant une parcelle de terre où implanter sa maison par exemple ou en lui louant ou donnant une de leurs maisons inoccupées — parce que le précédent détenteur est parti au district, aux Marquises, en Nouvelle-Calédonie, en France ou à Moorea...), ou encore, si la famille augmentant, les possibilités de logement à Moorea deviennent difficiles, alors on s'installe à Papeete, en ville, mais surtout dans les faubourgs de l'agglomération.

La figure 14 obtenue à l'aide des tableaux précédents permet de préciser à la suite de ce que nous venons de dire la dynamique des départs vers l'extérieur qui affecte la population de Moorea:

— il y a d'abord une mobilité normale qui affecte la population et n'est pas inférieure à 1,5 % par an de départs: ce qui signifie qu'en sept ans un dixième de la population est parti;

— l'exode rural créé par la crise de la vanille du début des années 1960 est général: les départs ne sont pas inférieurs à 5 % par an et peuvent dépasser 7 %; à Teavaro et Paopao, cette crise se prolonge jusqu'en 1964 et vient, à Paopao, prendre le relai d'une deuxième vague de départs liée à l'appel de main-d'œuvre suscité par l'installation du C.E.P.;

— ce type d'*économie artificielle* détermine donc entre 1964 et 1966 un second train de départs: à la différence du premier train des années 1960-62 qui

était particulièrement (mais non exclusivement) le fait de Chinois et de *Demis* s'adonnant à la culture de la vanille, celui-ci est le fait de Polynésiens (*Ma'ohi*) à la recherche des plus hauts salaires que la ville et le C.E.P. leur offrent brutalement et des emplois qui permettent d'y prétendre : les taux de départs remontent dans tous les *mata'eina'a ;* après 1966, il faut expliquer la baisse des taux par les aménagements qui interviennent : non qu'il y ait tassement dans la demande de travail émanant de *l'économie artificielle,* mais, d'une part, ajustement des distorsions entre les points de travail et les possibilités de logement par dissociation du ménage entre les hommes vivant au lieu de travail les jours ouvrables et le reste du ménage demeurant à Moorea et se reconstituant chaque *week-end* par le retour hebdomadaire des travailleurs et, d'autre part, ouverture de débouchés de travail sur place liés à l'expansion touristico-hôtelière et permettant aux travailleurs et aux ménages de demeurer dans le village de leur résidence ;

— l'importance du nombre des départs à Haapiti vient de l'importance de la population agricole du *mata'eina'a,* donc relativement plus touchée que d'autres par la crise de la vanille, et également la crise agricole que provoque l'implantation du C.E.P. : en même temps que de plus hauts salaires sont proposés, le coût de la vie augmente et les revenus agricoles liés à l'exportation des produits traditionnels (coprah, café) ne suivent pas son rythme ; en outre, peu d'emplois sur place à Haapiti — nous y reviendrons —, d'où exode (supérieur à 7 % par an de la population en place).

Si nous revenons à présent à notre typologie des départs hors de Moorea, nous constatons, au vu des tableaux précédents, que Papeete (avec les réserves et les sous-entendus que nous avons faits à propos de ce vocable) absorbe les trois quarts des partants, qu'un dixième — c'est surtout un effet de mobilité familiale — va dans le reste de Tahiti, c'est-à-dire plus exactement dans les *mata'eina'a* en dehors des trois premières Communes (Papeete, Faaa, Pirae), et que le sixième restant va dans le reste du monde : où et pour quelle raison ?

Un certain nombre est originaire des archipels extérieurs à Tahiti et Moorea, qu'il s'agisse de gens des îles Sous-le-Vent, des Australes ou plus rarement des Tuamotu ou des Marquises ; quelques-uns sont venus voir des parents à Moorea et repartent dans leur île, ils ont visité les parents qu'ils peuvent avoir dans les différents *mata'eina'a* de Moorea ou de Tahiti et ont au besoin séjourné auprès d'eux quelques mois, voire une année ou plus ; notre trame des mouvements de personnes sur la courte période 1960-1967 saisit d'eux des arrivées, des départs, des déplacements entre *mata'eina'a* de Moorea après l'arrivée dans l'île ou avant le départ de celle-ci.

D'autres ont été scolarisés à Papeete mais, par la suite, ont acquis un poste dans l'Enseignement ou le Service de Santé qui les amène hors de Tahiti et de Moorea, dans un archipel extérieur ; ou bien ont commencé leur service militaire à Papeete et sont partis en France le terminer, affectés tout particulièrement à Fontenay-le-Comte où ils acquièrent une formation professionnelle. Les vocables utilisés ne permettent pas toujours de repérer le départ pour le service militaire : à côté de l'indication « Caserne », il y a aussi celle de « Papeete » concurremment employée, « Taravao » qui fait référence à une affectation aux unités du BIMAT (Bataillon d'infanterie de Marine de Tahiti) cantonnées à Taravao, dans la presqu'île de Tahiti, « Marine » qui fait référence à la Marine Nationale (comme appelé) mais aussi à la D.C.A.N., Direction des Constructions et Armes Navales — l'arsenal (comme ouvrier civil).

Le service militaire conduit aussi aux emplois sur les sites d'expérimentations nucléaires (ce sont les vocables « Hao », « Mururoa » qui permettent de les repérer) avec, à l'issue, soit retour à Moorea, soit embauche à Tahiti. A la suite d'un emploi à Papeete, peuvent s'ouvrir des séjours sur les sites, suivis de retour à Tahiti (ou à Moorea), eux-mêmes suivis de nouveaux départs sur les sites. Parfois aussi, les départs de longue durée se font vers Nouméa où l'économie locale, basée sur l'extraction du nickel, pouvait offrir des emplois surtout d'ouvriers spécialisés, mais à notre époque, ces mouvements étaient relativement limités :

— ils avaient été plus importants avant 1963, puisque l'on comptait à cette date 2.542 Polynésiens français, alors qu'il n'y en avait que 790 en 1956 [139] ;

— ils devaient reprendre après 1968 dans le cadre de l'expansion rapide de la production de nickel et de son impact sur l'économie tout entière : sur un effectif d'environ 5.400 personnes en 1971, 51 % étaient arrivés depuis 1968 tandis que 40 % étaient venus entre 1950 et 1963 [140].

Enfin, on peut noter quelques mouvements vers Hawaii, les États-Unis, la France : il s'agit souvent de voyages touristiques — les Mormons en organisent parfois vers les États-Unis — ou de visite à un parent installé à Hawaii, voire en Californie, de consultation médicale ou d'hospitalisation à Auckland (Nouvelle-Zélande) ou Honolulu (Hawaii) parce que les intéressés estiment les services hospitaliers du Territoire — publics ou privés — peu compétents, cette opinion trouvant particulièrement son fondement dans l'attrait que l'extérieur possède pour les Tahitiens ; quelquefois aussi c'est une jeune femme qu'un Américain emmène — pour quelque temps — en Amérique, c'est l'enfant né d'un Américain auquel celui-ci paye un séjour, voire des études à Hawaii ou en Californie. Mais il faut aussi noter que, par suite des relations familiales qui existent entre Moorea et Tahiti, ces mouvements vers l'extérieur se font depuis Papeete, la ville servant en quelque sorte de relais ou d'étape intermédiaire.

Les arrivées à Moorea sont, pour la période étudiée, décrites dans le tableau ci-après :

Tabl. 27. — *Arrivées à et départs de Moorea de 1960 à 1967*

	Nombre d'arrivées (a)	Arrivées annuelles en % de la population de référence (b)	Départs annuels en % de la population de référence (b)
1960	174	2,2	6,9
1961-1962	313	4,1	5,8
1964	559	7,1	6
1966	282	6,7	6,3
1967			
1960-1967	1.328	4,8	6,2

Source : Évolution détaillée de la population de Moorea de 1960 à 1967, supra. (a) Chiffres absolus ; (b) % par période par rapport à la population en début de chaque période.

Comme cela a déjà été expliqué, on n'a pu comptabiliser les arrivées à Moorea par *mata'eina'a* de destination et l'on est obligé de se contenter des résultats pour l'ensemble de l'île. Hormis la période 1960-1963, moment crucial

(139) I.N.S.E.E., *Recensement 1962*, p. 16.

(140) FAGES, 1972, p. 76 (cf. aussi FAGES, 1974 « Migrations et urbanisation en Polynésie française », et 1976 « Les Tahitiens de Nouvelle-Calédonie en 1974 ».

de crise et d'exode rural, les arrivées ne sont pas moins nombreuses que les départs ; or, après cette date, les départs qui ne ressortissent pas à la mobilité normale affèrent à l'appel de main-d'œuvre du C.E.P. ; sans doute, la recherche de travail liée à un emploi à Papeete ou dans le cadre du C.E.P. passe, nous l'avons vu, par des retours à Moorea qui accroissent d'autant le nombre des arrivées ; ces mouvements mis à part, il faut bien reconnaître que c'est la mobilité normale, relativement élevée, qui est en cause.

*
* *

Pour la période d'analyse 1960-1967, il apparaît que la population a eu un rythme d'évolution correspondant à un fort accroissement naturel (forte natalité, mortalité faible) tempéré dans les premières années par l'exode causé par la détérioration de l'économie rurale. De là, une certaine stabilisation de la population de l'île qui tend à faire place à une ère de forts accroissements à présent que l'effet compensateur opéré par l'émigration sur le mouvement naturel a cessé. A remarquer, en outre, qu'à la contrainte migratoire des premières années 1960 a correspondu une parfaite mobilité de la population, amplification des déplacements habituels à motivation socio-culturelle. Mais il est certain que la transformation de l'habitat, sa modernisation, la pérennisation de la demeure — si l'on peut dire — qu'opèrent l'argent et le modèle européen d'habitation risquent de gêner — par la cristallisation d'intérêts économiques individuels bien localisés — les tendances habituelles à la mobilité qui avaient paru résoudre de façon heureuse la crise agricole des années 1960.

Nous allons reprendre de façon plus fine, grâce à l'analyse du phénomène villageois, cette question de la mobilité dont l'étude, ici, nous a permis de montrer l'importance. Elle s'inscrit dans un phénomène plus large d'évolution démographique qui a pesé, pèse et pèsera fortement sur le devenir de la société tahitienne.

L'importance de ces phénomènes de population montre, au point de vue de la méthode, la nécessité d'évaluer leur consistance et de déceler leur impact préalablement à toute étude socio-économique. A ne pas le faire, on se condamne à opérer une analyse de situation imparfaite parce que ne prenant pas en compte le facteur premier qui délimite l'espace social sous étude, la quantité des humains et ses variations dans le temps et l'espace.

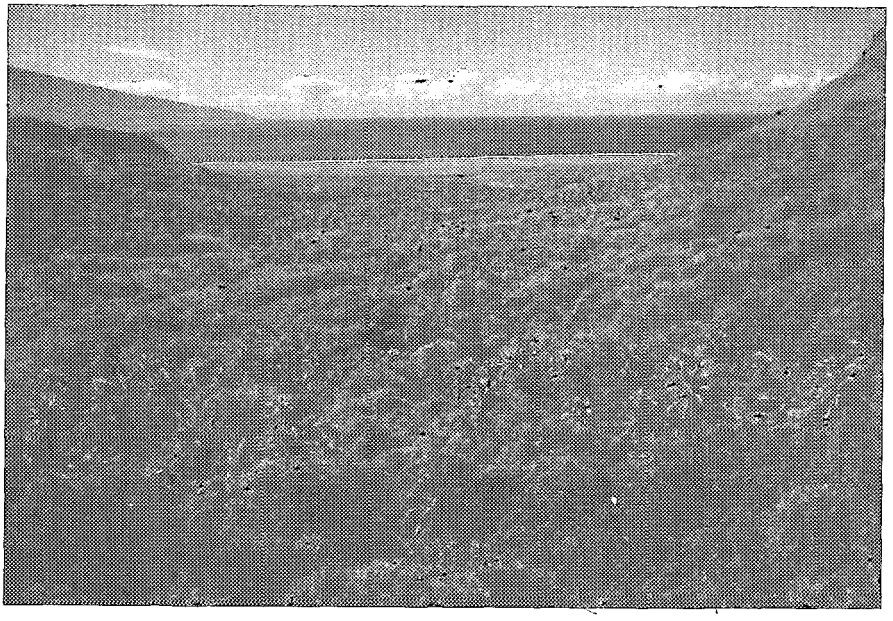
L'insularité est, dans le langage courant, synonyme d'un espace isolé. Le phénomène insulaire tahitien, caractérisé par la mobilité relativement importante de la population, montre au contraire son implication dans un double réseau de relations humaines et de rapports sociaux, internes ou externes, dont le fonctionnement se traduit par les manifestations de cette mobilité.

CHAPITRE II

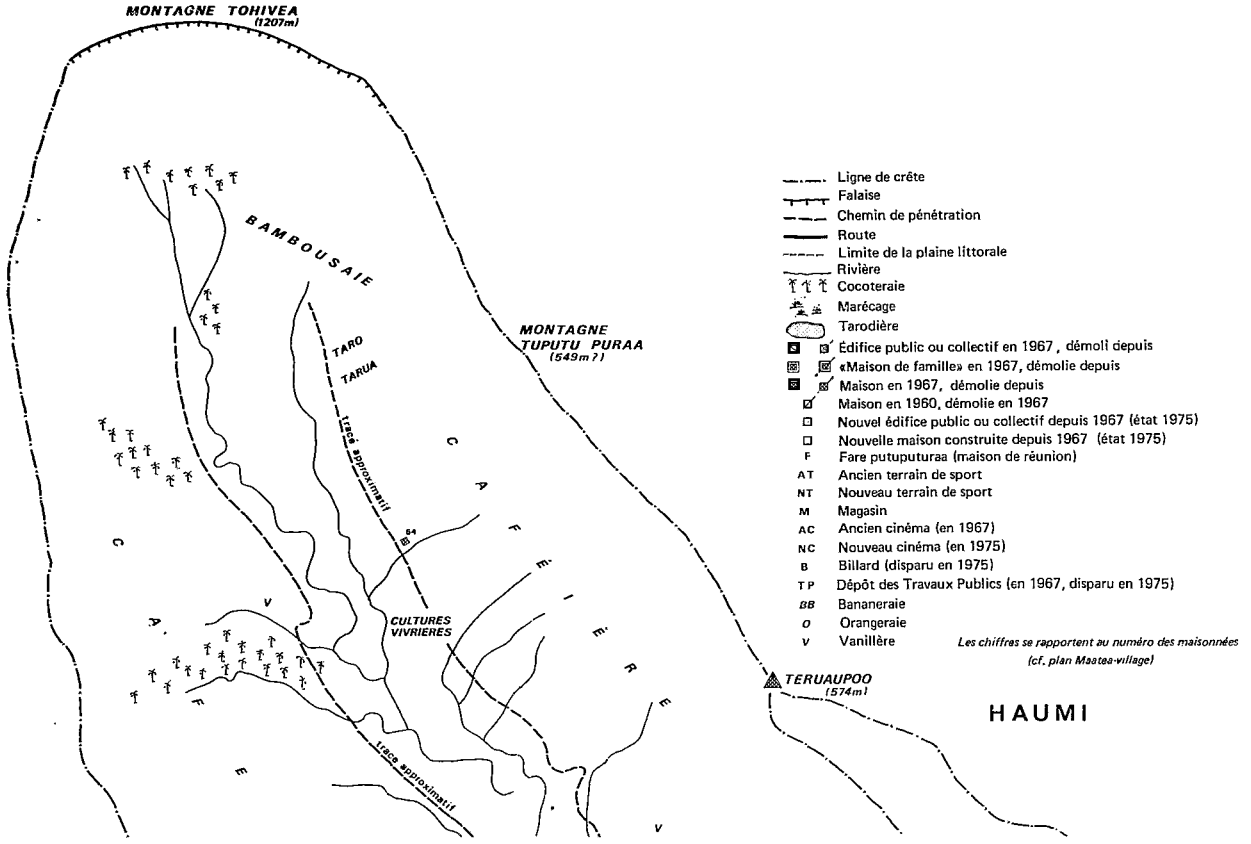
Maatea : le phénomène villageois

PRÉSENTATION

Le village de Maatea est situé au sud de l'île, à une quinzaine de kilomètres de Tahiti et du port-capitale du Territoire ; il est établi, comme toutes les agglomérations de Moorea, sur la plaine littorale, au débouché d'une des vallées qui entaillent profondément la montagne ; limité d'un côté par la mer et les terres salées qui l'avoisinent, enserré sur un autre par les premières pentes abruptes au pied desquelles se déroule une grande tarodière, il est cerné sur le troisième par le marécage côtier où se jette le torrent venu de la vallée. La route littorale qui fait



3. En bas, l'ample vallée de Maatea. Au premier plan, « plaque » de cocoteraie (cliché auteur).


MONTAGNE TOHIVEA
(1207m)
BAMBOUSAIE
TARO
TARUA
tracé approximatif
MONTAGNE
TUPUTU PURAA
(549m ?)
CAFEIERE
CULTURES
VIVRIERES
CAFEE
tracé approximatif
TERUAUPOO
(574m)
HAUMI
Ligne de crête
Falaise
Chemin de pénétration
Route
Limite de la plaine littorale
Rivière
Cocoteraie
Marécage
Tarodière
Édifice public ou collectif en 1967, démoli depuis
«Maison de famille» en 1967, démolie depuis
Maison en 1967, démolie depuis
Maison en 1960, démolie en 1967
Nouvel édifice public ou collectif depuis 1967 (état 1975)
Nouvelle maison construite depuis 1967 (état 1975)
F Fare putuputuraa (maison de réunion)
AT Ancien terrain de sport
NT Nouveau terrain de sport
M Magasin
AC Ancien cinéma (en 1967)
NC Nouveau cinéma (en 1975)
B Billard (disparu en 1975)
TP Dépôt des Travaux Publics (en 1967, disparu en 1975)
BB Bananeraie
O Orangeraie
V Vanillère
Les chiffres se rapportent au numéro des maisonnées
(cf. plan Maatea-village)

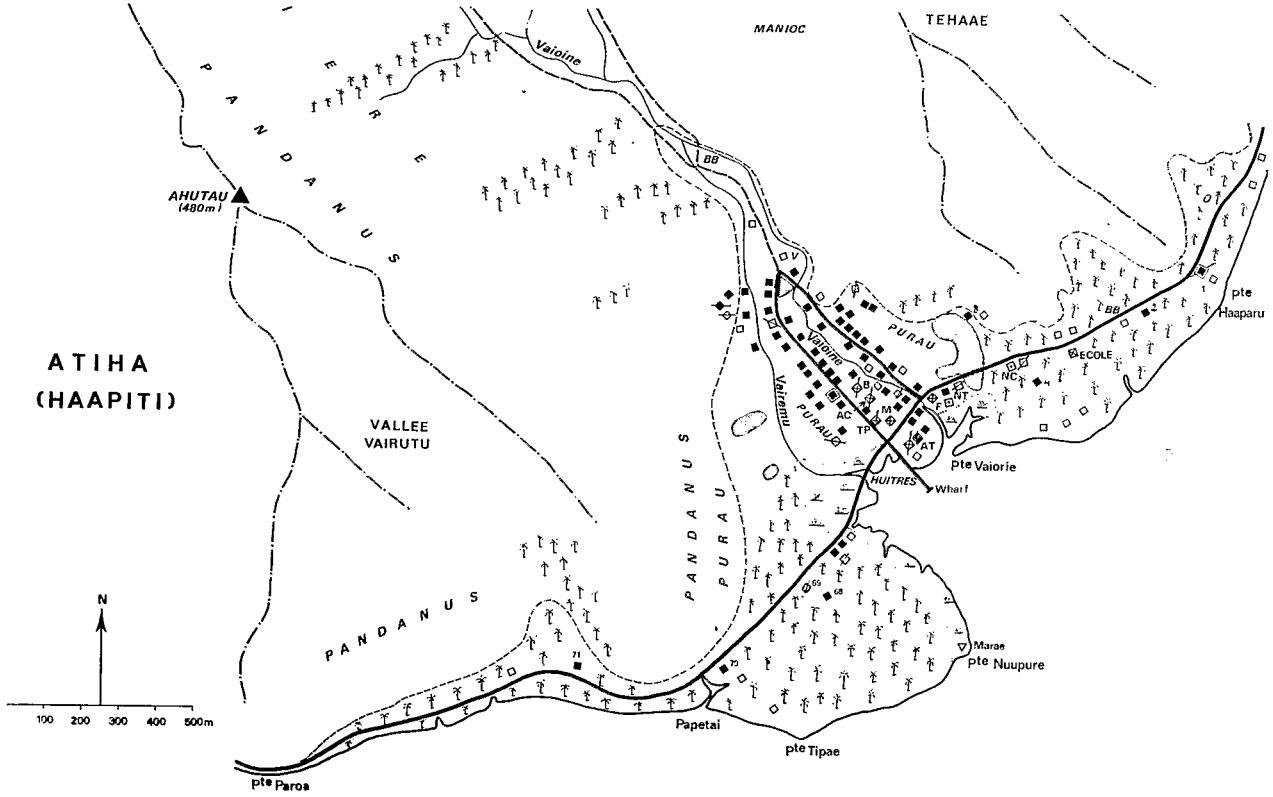


FIG. 15. — *Maatea: site, village, vallée Toto*

le tour de Moorea partage l'espace villageois entre les bonnes terres d'amont sur lesquelles s'agglomèrent la plupart des maisons et de leurs enclos, et les vases ou les sables salés sur lesquels sont édifiés le wharf pour les bonitiers ou la goélette occasionnelle, le terrain de jeux, la maison de réunion pour les fidèles de Maatea qui appartiennent à l'Église évangélique, la boutique du « Chinois » (*te Tinito*) et ses appendices (garage, groupe électrogène, grand tas de bois pour le four à pain), enfin le garage-atelier du Service des Travaux publics ouvert à tout vent. C'était en 1967 et depuis la topographie des lieux s'est un peu modifiée.

Le torrent s'écoulait autrefois au milieu du village et les maisons se distribuaient de part et d'autre de son axe ; détourné vers le marécage côtier du Sud-Est, il a libéré un espace assez grand pour que le village s'ordonne autour d'un chemin circulaire dont une portion est constituée par la route de ceinture de Moorea : tel est l'espace proprement villageois ; en s'enfonçant dans la vallée, en s'éloignant de part et d'autre le long de la plaine littorale, on atteint des maisons isolées dont les habitants se reconnaissent comme faisant partie du groupe paroissial du village : c'est d'ailleurs l'originalité de Maatea, partagée avec le village de Papetoai à l'extrêmité opposée de l'île, de constituer un ensemble très aggloméré, à la différence d'autres collectivités de Moorea.

Maatea fait partie du *mata'eina'a* (district) d'Afareaitu dont le village chef-lieu est situé à cinq kilomètres au Nord-Est : critère unique pour caractériser Maatea sur le plan administratif, ce qui signifie que nous avons à élucider un problème préalable, celui de définir la collectivité. Pour le résoudre, la tradition entérinée par l'histoire et l'usage courant de la toponymie fournissent un premier élément : la division du *mata'eina'a* selon les habitants et la plupart des documents en trois quartiers principaux, Afareaitu, Haumi, Maatea ; sans doute y a-t-il dans ces quartiers d'autres lieux identifiables par des noms spécifiques notamment à Afareaitu, mais il ne s'agit que de « sous-quartiers » : la division première est tripartite et Maatea en est l'un des termes. Cette conscience de la division du district en trois — et de l'originalité de Maatea — vient certainement au premier chef de la réalité de l'organisation ecclésiastique protestante qui reconnaît à l'intérieur des paroisses que constituent les *mata'eina'a* ou districts l'existence de groupements fondés à l'origine sur la localité et le voisinage : des quatre groupes, *pupu* ou *'amuira'a*, qui constituent la paroisse d'Afareaitu, un se rapporte au quartier de Haumi et un à celui de Maatea. Peut-être y a-t-il aussi, quant à la conscience de l'originalité de Maatea, un souvenir de l'ancienne situation historique qui, au milieu du XIX^e^ siècle, faisait apparaître trois *mata'eina'a* distincts dont celui de Maatea ? Mais cela est difficile à dire du fait que l'Église protestante a épousé, dans son organisation, les cadres spatiaux de la société et du gouvernement ainsi que leur évolution ultérieure, de sorte qu'il y a confusion, à propos de Maatea, entre la collectivité politico-religieuse du siècle passé et le collectif religieux actuel. Mais la division du XIX^e^ siècle — et la spécificité de la collectivité de Maatea — ne faisait que relayer les divisions politiques d'avant l'arrivée des Européens dont nous avons parlé.

HISTORIQUE DU VILLAGE

L'ensemble Afareaitu-Haumi-Maatea forme d'après Teuira HENRY la division Te-io-i-nia ; d'après elle, Maatea est compris entre les deux promontoires de

Te-rua-upoo à l'Est et Paroa à l'Ouest. Te-io-i-nia, défini par Afareaitu et les *mata'eina'a* avoisinants, est cité par le missionnaire John DAVIES comme une division traditionnelle de Moorea à laquelle se réfèrent les habitants. Le capitaine RIBOURT limite également Te-io-i-nia à l'actuel *mata'eina'a* d'Afareaitu, le reste de Moorea constituant Te-io-i-raro, mais il donne quatre districts pour Te-io-i-nia: deux pour Afareaitu, un pour Haumi, un pour Maatea, division quatripartite qui rappelle celle de la paroisse en quatre *'amuira'a* dotés de leurs maisons de réunions respectives: *Fetia* et *Gileata* (Tireata) pour Afareaitu; Haumi; Maatea. Allant à l'encontre de cette identification de Te-io-i-nia comme le *mata'eina'a* actuel d'Afareaitu, nous trouvons l'anthropologue E.S.C. HANDY qui se fonde sur les informations de la reine Marau que celle-ci a publiées dans ses Mémoires: un Te-io-i-nia regroupant les actuels *mata'eina'a* d'Afareaitu et Haapiti; nous avons dit que cette définition n'est pas séparable d'une vision historique de Moorea montrant l'ascension politique de la famille Marama, les *ari'i* de Haapiti; pour une sociologie actuelle qui est, à présent, notre objet, peu importe la consistance d'une dénomination que les habitants ne connaissent plus: c'est la réalité de la communauté qui compte; il faut alors souligner dans la tradition et l'histoire l'individualité de celle-ci. Arii Taimai et Terii-Vahine-te-tauo-o-te-rai mentionnent dans cet ensemble l'existence de deux grands chefs à Maatea et à Afareaitu: Tepau-arii-i-Umarea est le titre traditionnel des *ari'i* d'Afareaitu que les *Marama* obtiennent à la suite de l'allégeance de deux sous-chefs du district; à Maatea, c'est Te-arii-mana dont un des titulaires de la charge fut Hamau-i-Maruia-i-Ativavau, père de la femme du Marama des temps de la découverte dont le père lui-même avait acquis le titre d'*ari'i* d'Afareaitu: Te-io-i-nia fut donc, à un moment, aux mains des Marama avec les deux *marae ari'i* d'*Umarea* (à Afareaitu) et de *Nuupure* (à Maatea); mais ç'avait été, au moins à Afareaitu, une installation d'assez fraîche date: argument en faveur d'une individualité certaine de cet ensemble au sein de Moorea. Lorsque vinrent les missionnaires, tout ce que nous savons se résume dans l'épisode du vieux chef Matuau d'Afareaitu venu à Papetoai se convertir avec ses gens en septembre 1814 et dans la personnalité de Vara, un *'iatoai* d'Afareaitu qui fut fait *tavana* par Pomare II et devint diacre du révérend Orsmond, chef de la seconde station de la L.M.S. à Moorea; c'est peut-être lui qui avait rendu à Pare l'hommage à Tu (Pomare II) dont parle MORRISON (1966, p. 91). Après sa mort en 1835, le fils de sa sœur, Hapoto, fut fait chef à sa place, puis nommé par le gouverneur Lavaud grand juge de Moorea; à la mort de celui-ci, c'est sa fille qui fut nommée cheffesse par l'amiral Bonnard avec administration provisoire de la veuve de Hapoto durant la minorité de la nouvelle cheffesse.

A Maatea, les deux chefs secondaires traditionnels semblent avoir été, selon P. RIBOURT, supplantés par Pee qui fut nommé à la chefferie par Pomare Vahine, reine titulaire durant le règne de Pomare II et devenue régente à la mort de celui-ci et durant tout le règne de Pomare III; Pee était aussi devenu grand juge de Moorea; le manuscrit de Cottez dont on tire ces indications affirme que Pomare II avait donné à Pee des terres de chefferie et que, celui-ci étant mort en 1848 après avoir joué à Moorea un rôle en faveur des Français au cours de la guerre d'indépendance, son neveu qui lui succéda fut privé par la reine Pomare de ces terres de chefferie en raison de l'attitude collaboratrice de son oncle à l'égard des Français; cette reprise des terres de chefferie fut faite, semble-t-il,

avec l'accord du gouverneur Lavaud, mais lorsque l'amiral Bonnard arriva en poste, il fut mis au courant et fit porter l'affaire devant la Haute-Cour des *To'ohitu* qui, en mars 1851, déclarèrent les terres de chefferie inaliénables et annulèrent la rétrocession des terres que Peu a Pee, le neveu, avait faite au profit de la reine.

En 1863, l'on a vu que les districts qui étaient encore, dans Te-io-i-nia, distincts les uns des autres (Maatea/Haumi/Afareaitu), quoique réunis dans un seul « village », avaient, sur le plan administratif, une certaine personnalité avec un conseil autour du *tavana,* un juge, un instituteur et un ministre du culte. Le *tavana* de Maatea était Peu a Pee, tandis que Haumi avait pour chef Taero qui était aussi président du conseil de « village » et Afareaitu Hapoto Vahine; ce Taero descendait des anciens grands chefs de Haumi selon le manuscrit de Cottez, selon R. TEISSIER (1978), des *ari'i* de Punaauia et de *ra'atira* de Moorea; dans le manuscrit d'Orsmond (Teuira Henry), Taero est cité à Haumi comme grand chef aux côtés de Mairau, lui-même donné comme ancien chef par Ribourt. Le ministre du culte était, comme nous l'avons vu, un Hapoto qui portait aussi le nom de Terai, de même qu'un Hapoto était aussi instituteur; quant au juge, il s'appelait Arato. Maatea devait devenir un quartier du *mata'eina'a* d'Afareaitu tout comme un *'amuira'a* parmi les trois autres de la *paroita* (paroisse), mais sans que celui-ci absorbe celui-là: au sein des instances du *mata'eina'a*-paroisse, les deux villages seront corrélativement représentés et, dans la mesure où les autorités principales *tavana* et pasteur ne seront pas étrangères au *mata'eina'a*, un certain principe d'alternance jouera.

La carte de la Marine de 1886 (dont la planimétrie date de 1876 et de 1881) ne montre pas une très grosse agglomération à Maatea: celle d'Afareaitu est plus conséquente; pourtant les chiffres donnés pour 1858 par Cuzent attribuent à Maatea une population honorable par rapport aux autres localités de l'île et un peu supérieure à celle d'Afareaitu.

Tabl. 28. — *Population de Moorea en 1858 d'après CUZENT (1861)*

Mata'eina'a de 1858	hab.	*Mata'eina'a* actuels	hab.
Maatea	81		
Haumi	84	Afareaitu	242
Afareaitu	77		
Teavaro	135	Teavaro	135
Teaharoa	199	Paopao	199
Papetoai	149	Papetoai	149
Varari	43		
Moruu	52	Haapiti	198
Haapiti	43		
Atimaha (Atiha)	60		
	923		923

Source: CUZENT, 1861, p. 40.

Par la suite, la spécificité de Maatea comme entité administrative a disparu — plus exactement, Maatea fut réduit à l'état de quartier du *mata'eina'a* d'Afareaitu — de sorte qu'il n'est pas possible, à moins de disposer des documents de

base ayant servi aux recensements officiels successifs, de connaître l'évolution de la population de Maatea. C'est au moins pour connaître cette évolution à court terme que l'on a eu recours, entre autres raisons, au matériel de dénombrement réuni par l'Institut Malardé ; on sait que la base de ces recensements non officiels est la *maisonnée,* c'est-à-dire, en première approximation, le contenu permanent d'une demeure. En prenant pour critère de rattachement au village l'appartenance au *'amuira'a,* on a pu déterminer la consistance des trois quartiers du *mata'eina'a* en termes de population, et particulièrement Maatea, sans toutefois empêcher que cette définition du village ne pose quelques problèmes d'ordre topographique susceptibles de la remettre en cause à terme. En outre, il convient de souligner, qu'outre les problèmes d'espace, la définition d'un village polynésien pose, comme on le verra, des problèmes de temps, dans la mesure où jouent des phénomènes importants de mobilité géographique qui obligent à une définition rigoureuse de ce qu'on entend par présence, absence, résidence, déplacement, migration de la population.

La population et les limites de la collectivité

Par sa population, Maatea est un des deux villages les plus importants du *mata'eina'a.*

Tabl. 29. — *Évolution de la population du* mata'eina'a *d'Afareaitu par quartiers, de 1960 à 1967*

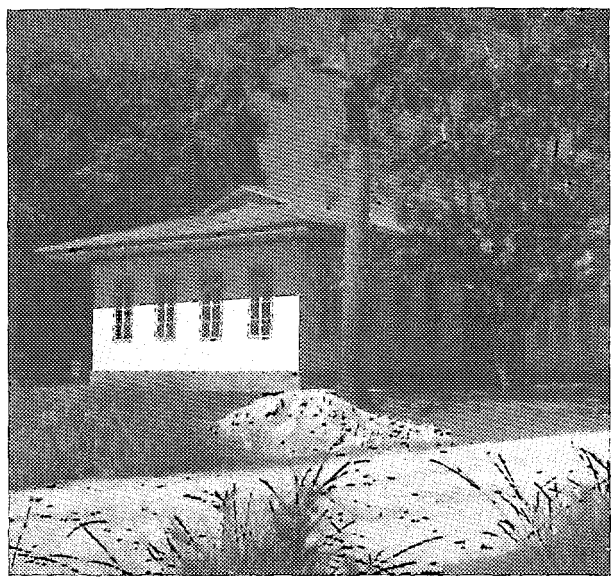
Années	Maatea	Haumi	Afareaitu stricto sensu	Ensemble *mata'eina'a*
1960	321	179	344	844
1961	323	184	334	841
1964	333	209	384	926
1966	366	202	408	976
1967	381	232	410	1.023

Source: Dénombrement d'après les états corrigés de l'I.R.M.

Que recouvre dans l'espace cette collectivité de Maatea? Reportons-nous, pour ce faire, au tableau et au diagramme de la distribution kilométrique de la population publiés dans le premier chapitre de l'ouvrage, ainsi qu'à la carte de répartition de la population. La vallée de Maatea, bien délimitée entre les crêtes qui, partant du mont Tohivea, la séparent des quartiers voisins, ne crée pas d'incertitude quant à l'appartenance du peuplement, au demeurant très faible ; c'est dans la plaine littorale que résident les ambiguïtés de délimitation. A l'Ouest, les secteurs kilométriques 6 E et 7 E qui avoisinent la pointe Paroa, limite traditionnelle entre Maatea et Atiha depuis les temps préeuropéens[1], sont vides d'habitants ; en revanche, au nord-est, les secteurs 3 E et 2 E qui jouxtent la limite entre Maatea et Haumi sont habités ; la limite traditionnelle est elle-même controversée.

(1) HENRY, 1962, pp. 97 et 101.

Lorsqu'on se réfère à ce que disent des gens du village, Maatea se serait étendu autrefois jusqu'à la rivière de Haumi, ce qui est une manière de nier l'existence de ce dernier village, alors que nous le voyons bien consistant au XIX[e] siècle encore ; pour Teuira Henry, la limite traditionnelle avec Haumi est sur la montagne Te-rua-upoo qui termine la ligne de crête venant du Tohivea et séparant les grandes vallées de Maatea et de Haumi : ce qui laisse incertain le tracé de la limite entre la montagne Te-rua-upoo et le lagon. Si l'on veut préciser,



4. Maatea, village de Moorea, *Fare putuputura'a* (maison de réunion) de Maatea à l'entrée du village. Devant, un arbre à pain ; derrière, un manguier ; au premier plan, le tas de sable de corail pour recharger la route (cliché auteur).

on peut recourir aux limites de terres qui divergent de la montagne Te-rua-upoo pour découper des secteurs adjacents qui, selon la distance et leur situation, paraissent appartenir plutôt à l'un qu'à l'autre des quartiers en cause : mais ces secteurs, éléments de grande propriété, appartiennent à la famille éminente de Maatea, qu'ils se rattachent à Maatea ou à Haumi selon leur position ; on est donc conduit à abandonner dans cette recherche des limites du village une détermination géographique au profit d'une détermination humaine : c'est l'appartenance sociologiquement et historiquement démontrée des habitants au village qui détermine, du fait de l'emplacement de leur résidence, les limites du village. L'appartenance au *'amuira'a Ierusalema (Ierutarema)* (Jérusalem) de Maatea constituera donc, en vertu de ce principe, la règle d'appartenance à la collectivité villageoise et, par voie de conséquence, déterminera, du fait de la situation de résidence des intéressés, l'espace occupé par la collectivité : on serait ainsi conduit à intégrer dans le territoire de Maatea des terres de résidence nettement situées dans l'espace géographique de Haumi, ce du fait de l'installation sur ces terres de gens de Maatea. D'un côté comme de l'autre, il y a entre Maatea et Haumi ambiguïté, et cela, nous semble-t-il, parce que ces deux entités ont cessé formellement d'être des communautés de droit inscrites sur le sol : ce que pouvait être la chefferie préeuropéenne de Maatea aussi bien que le ***mata'eina'a*** du même nom du temps du protectorat.

Le langage lui-même vient confirmer cette assertion : l'absence de la notion de village, à la différence d'autres cultures polynésiennes, telle la culture maori où existent, outre la chose, l'idée et le mot[2]. Quand il parle des autres quartiers du *mata'eina'a*, de Haumi ou d'Afareaitu, un habitant de Maatea les désigne par leur nom propre ou, parfois, utilise le mot *mata'eina'a* bien que ce mot désigne aussi le district (ou la section de commune qui lui a succédé) ; sans qu'on puisse en avoir la preuve auprès des gens, on peut former l'hypothèse que cet emploi du



5. Maatea, la rue intérieure du village ; les maisons sont en retrait de la rue, noyées dans la verdure ; à l'extrême gauche et à droite, des arbres à pain ; à gauche, des manguiers (cliché auteur).

mot est un résidu du temps (le XIX[e] siècle) où les trois villages de Maatea, Haumi et Afareaitu étaient effectivement des *mata'eina'a*. Les habitants qui vont dans une autre partie de Maatea (du village proprement dit) disent aller chez un tel ; dans la vallée, ils vont *i uta* (vers la montagne), vers le lagon, ils vont *i tai* (vers la mer) ; un habitant de l'intérieur de la vallée allant au village va *i tai* et quelqu'un qui habite dans le secteur excentrique du kilomètre 3 dira aller « à Maatea ».

Revenons à présent aux données numériques.

LA POPULATION DU VILLAGE : MÉTHODE ET RÉSULTATS

A partir de 1960, nous avons opéré, à l'aide des matériaux fournis par l'Institut Malardé (I.R.M.), au niveau du quartier, puis, à la date de 1967, nous avons vérifié les données consignées dans les dossiers de l'I.R.M. à la suite des passages successifs effectués par les agents en 1961, 1964, 1966 et 1967. J'ai déjà souligné comment, au niveau de l'ensemble des dossiers concernant les *mata'eina'a* de Moorea, et par le jeu de la complexité des notations enregistrées, les

(2) Cf. FIRTH (R.), 1929, *Primitive Economics of the New Zealand Maori*, éd. 1959, pp. 91 et suiv.

erreurs de dénombrement pouvaient être redressées; comment, également, les fiches du dénombrement territorial de 1967 confrontées aux dossiers de l'I.R.M. avaient permis un contrôle mutuel. Dans le cas de Maatea, nous avons en 1967 effectué notre propre recensement et, à partir des indications fournies par les dossiers de l'I.R.M. confrontées avec les propres déclarations des habitants ou de leurs parents et voisins, reconstitué l'évolution des maisonnées et de leur composition entre les années 1960 et 1967. A cause de la différence d'échelle et parce



6. La tarodière de Maatea en bordure de la route de ceinture de Moorea; au premier plan à gauche, paillage de carrés fraîchement plantés; au fond, cocoteraie littorale du N.E. de Maatea (cliché auteur).

que celle-ci a permis une recherche plus fine, j'ai enregistré une différence avec les résultats obtenus à Maatea dans le cadre de Moorea:

— parce que la contre-enquête exhaustive directe a permis de déceler et corriger quelques erreurs non repérables par la simple exigence de cohérence interne des documents;

Tabl. 30. — *Population de Maatea en 1967*

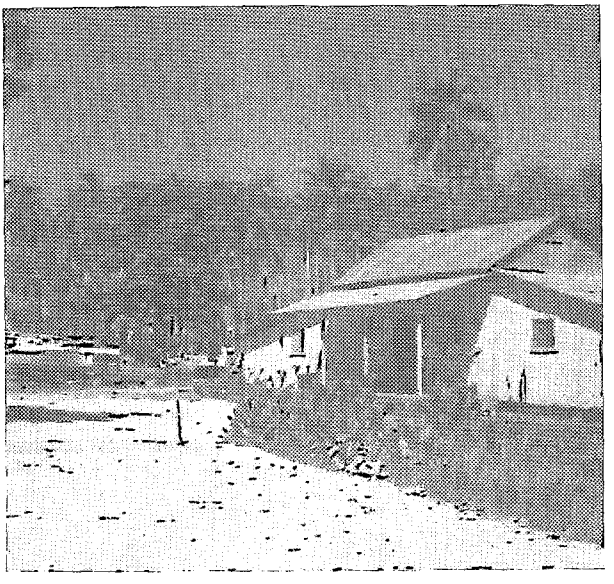
Secteurs kilométriques	Dénombrement I.R.M. (a)			Recensement personnel		
	Population	Nombre de maisonnées	Population moyenne/ maisonnée	Population présente (b)	Nombre de maisonnées	Population moyenne/ maisonnée
3E	11	1	11	11	1	11
4E	343	53	6,5	337	53	6,4
5E	27	5	5,4	27	5	5,4
Ensemble Maatea	381	59	6,5	375 (b)	59	6,4

(a) États I.R.M. corrigés.
(b) A ajouter sept absents pour avoir le nombre de résidents à Maatea et retrancher un résident temporaire pour obtenir le chiffre des résidents permanents au village à la date retenue.

— parce que l'on a pu préciser les notions de *présence,* d'*absence,* et de *résidence* au niveau du village.

Les tableaux (31 et 32) décrivent la population présente à Maatea par maisonnées entre 1960 et 1967 en comparant les deux sources: les états corrigés de l'Institut Malardé et nos propres travaux; on s'est efforcé de retrouver les raisons des différences qui apparaissent.

Sur un total de 2.226 opérations enregistrées (1.713 constatations de popula-



7. Maâtea. La route de ceinture de Moorea dans sa traversée du village, la boutique du commerçant chinois ; à gauche, un « bonitier », petit bateau à moteur pour la pêche au thon et à la bonite, monté sur une remorque ; au fond la cocoteraie littorale du S.O. du village (cliché auteur).

tion des maisonnées, 38 constatations d'absences, 355 mouvements de départs et d'arrivées et 120 naissances et décès, 99 différences portant sur 47 maisonnées, soit 4,45 % de l'ensemble des opérations enregistrées ont été constatées, ce, pour les raisons ci-après:

— erreurs de décompte des présents et des absents: 9 (1 maisonnée);
— erreurs de décompte des personnes: 2 (1 maisonnée);
— erreurs sur les naissances et les décès: 1;
— erreurs sur les mouvements: 16 (7 maisonnées);
— erreur de maisonnée (double emploi?): 1;
— omission de maisonnée: 1;
— omission de mouvements: 22 (1 maisonnée);
— omission de naissance ou de décès: 1;
— états de l'I.R.M. non mis à jour (dernière année): 1;
— erreurs de date de naissance ou de décès: 4 (4 maisonnées);
— décalages de date concernant les naissances, les décès, les adoptions, l'installation dans la maisonnée, son abandon, les changements de maisonnées, les départs, les retours, les arrivées: 20 (13 maisonnées);
— non-enregistrement d'enfants mort-nés ou morts en bas âge: 2 (2 maisonnées);
— erreurs d'interprétation des états de l'I.R.M.: 1;
— décomptes différents concernant les absences: 13 (8 maisonnées);
— décomptes différents concernant les déplacements de travailleurs: 4 (4 maisonnées);
— décomptes différents concernant les résidents temporaires: 1

Les décomptes différents concernant les absences des élèves, des militaires, des hospitalisés à Papeete et de tous ceux qui vont et viennent entre Maatea et Tahiti, ainsi que les travailleurs employés à Tahiti et rentrant en week-end à Maatea et ceux qui, en sens inverse, viennent travailler temporairement à Maatea représentent un cinquième de l'ensemble des différences constatées; si l'on y ajoute celles qui consistent, non en omissions ou déformations, mais en déplacement de séjour dans le temps (erreurs et décalage de date, enfants mort-nés, non-mise à jour en 1967 des états consultés), on arrive à expliquer 46 sur 99 des

Tabl. 31. — *Population de Maatea par maisonnée de 1960 à 1967*

	Dénombrement I.R.M.					Recensement personnel												Observations
	1960	1961	1964	1966	1967	1960		1961		1964			1966			1967		
						P	A	P	A	P	A	RT	P	A	RT	P	A	
1	13	11	12	10	11	12	2	12	2	14		2	15		3	11		Err. dcpte P/A
2	6	6	7	6	5	6		6		7		1	5			4		Err. dcpte pers.
3	12	11	11	11		12		11		11			-					Décal. an.
4	4	4	4	4	4	4		4		4			3	1		3	1	A.
5		3	3				4	4		3			3					A. décal. an. enf.†.
6				7	8								7			7		Err. naiss.
7	6	4	5	6	4	6		4	1	5	1		6	1		4		
8	9	10	10	4	4	9		10		10			5		1	3		Om. dép.
9	11	10	11	4	4	11		10		11			2	2		4	1	A.
10	5	6	7	8	8	5		6		7			9			8		Enf.†.
11	7	3	2	8	9	7		3		2			9			10		Err. mt.
12				5	6								6			6		Err. date naiss.
13				9	10								10			10		Err. date naiss.
14			4							4								
15																2		Mise à jour état I.R.M.
16	7	8	8	9	10	7		7		8			10			10		Err. date naiss.
17	10	12	10	12	11	11		12		10	1		11			10		Décal. an. om. dép.
18	4	6	6	7	7	4		5		5			7			7		Décal. date naiss.
19	3	5	5	6	6	3		5		5			6			6		
20	2	2	2	2	2	2		2		2			2			2		
21					3											3		
22	2	2	1			2		2		1								
23	6	6	6	6	7	6		6		8			6	1		6	2	Err. mt. A.
24	8	8	8	7	8	8		8		8			7			9		Déplac. travailleur
25				5	5								5			5		
26	6	7	7	9	9	6		7		7			9			9		
27	5	4	4	5	1	5		4		4			5			1		
28	2	1	1	1				1		1		1						Err. date décès. Décal.
29	13	9	8	11	11	13		9		8	1		8	1		11	1	Err. date arr. A.
30	15	14	10	10	10	14		13		10			10			10		Err. mt.
31				6	6								6			6		
32	7	7	9	11	11	7		7		9			9			11		Enf.†. Déplac. travailleur
33	2	2	2	1	1	2		2		2			2			1		Err. mt.
34	4			7		4		4		4			-	5	1			Err. mt.
35	9	10	12	15	15	9		9		11			15			16	1	Décal. date naiss. Om. mts.
36	4	5	5	4	5	4		5		5			4			5		
37	1	2	5	5	5	1		2		5		3	2			2		Om. mt.

Source: États I.R.M. et enquête personnelle.

P.: présents; err.: erreur; an.: année; om.: omission; A: absent; dcpte: décompte; décal.: décalage; dép.: départ; RT: résident temporaire; pers.: personne; naiss.: naissance; mt: mouvement; enf.†: enfant mort-né ou mort en bas âge avant d'être enregistré; déplac. trv.: déplacement travailleur.

cas de différences, de sorte que les erreurs et omissions nettes (53 cas) ne représentent que 2,38 % des opérations effectuées : un tel pourcentage d'erreur de 2 % paraît valider, à partir de l'exemple de Maatea, la confiance que l'on peut avoir sur l'ensemble des documents de cet ordre concernant Moorea tout entier, compte tenu du fait que ces documents de l'I.R.M. ont été contrôlés à l'aide du dénombrement administratif de 1967 et que l'on a opéré au préalable à leur endroit une critique serrée fondée sur la cohérence interne qu'ils doivent présenter.

Tabl. 32. — *Population de Maatea par maisonnée de 1960 à 1967* (suite)

	Dénombrement I.R.M.					Recensement personnel															Observations
	1960	1961	1964	1966	1967	1960		1961			1964			1966			1967				
						P	A	P	A	RT	P	A	RT	P	A	RT	P	A	RT	
38	5	5	4	4	6	4		4			4			4			6				Décal. dat. naiss.
39	7	8	5	5	6	6		8		1	4			5			6				Décal. dat. adopt.
40			2	2	3						2			2			3				
41	4	5	6			4		5			6										
42					8									8			9				Décal. an. Mise à jour état I.R.M.
43	8	10	13	19	13	8		11			14			17			15				Om. décal. an.
44					7												6				Om. mt.
45	9	9	8	11	12	9		9			8			12			14			1	Décal. an. Om. naiss. RT.
46	4	4	6	5	6	4		4			6			4			6				Om. mt.
47		4	3	2	3			3			3			3			3				Décal. an.
48	10	11	11	9	11	10		11			11			6			6				Om. err. mts.
49	5	5	5	6	9	4		5			5			6			9				Décal. dat. adopt.
50			5	5	5	5		5			5			5			5				Om.
51	7	5	4	4	6	7		5			5			5			7				Err. mts.
52					2												2				
53	7	7	8	9	10	6		7			9			10			10				Om. et décal. mts.
54	2	2				2		2													
55	3	3	3	4	4	3		3			3			4			4				
56	3	3	3	3	3																Err. confus. mais.
57	12	9	10	7	7	12	1	9	1		10			8			8				Déplac. trv.
58	6	3	4	4	3	6		6			6			4			3				Err. mt.
59				5	6									5			6				
60	1					1															
61	3	2	2	3	3	2		2			2			3			3				Err. interprétation états I.R.M.
62	6	6	6	7	7	6		6			6			7			7				
63	4	4	4	3	2	4		4			4			3			2				
64	6	6	6	6	6	6	1	6	1		6	1		5	1		6	1			A.
65	8	7	8	8	9	7		7	2		8	2	1	7			9				A.
66	2	4	4			2		3			4										Décal. dat. naiss.
67	6	6	6	5	5	6		6			5			4	1		5				A.
68	4	4	4	3	3	4		4			4			3			3				
69	1	1				1		1				1									A.
70	5	12	8	6	5	5		12		5	8			7			5				Déplac. trv.
71					5												5				
Total	321	323	333	366	381	315	8	328	7	6	339	7	7	356	9	4	375	7	1		

Source et abréviations : cf. tableau précédent.
Adopt. : adoption ; confus. : confusion ; mais. : maisonnée.

Ce problème de la validité de la méthode pour la détermination de la population actuelle de Moorea sur la base des documents accessibles étant résolu, revenons à Maatea et à l'évolution de la collectivité dans le temps. Le *mata'eina'a* de Maatea en tant qu'unité administrative autonome a disparu, nous l'avons vu, dans la seconde moitié du XIX[e] siècle et, mises à part les données fournies par CUZENT (1861) dans son ouvrage pour 1858, tous les recensements et dénombre-

Tabl. 33. — *Évolution comparée de la population des quartiers d'Afareaitu entre 1858 et 1960-1967*

Dates	Maatea	Haumi	Afareaitu	Ensemble *mata'eina'a*
Période 1960-1967				
Population moyenne	344,8	201,2	376	922
%	37,4	21,8	40,8	100
Année 1858				
%	33,5	34,7	31,8	100

Sources: CUZENT 1861, I.R.M. corrigé et calculs personnels.

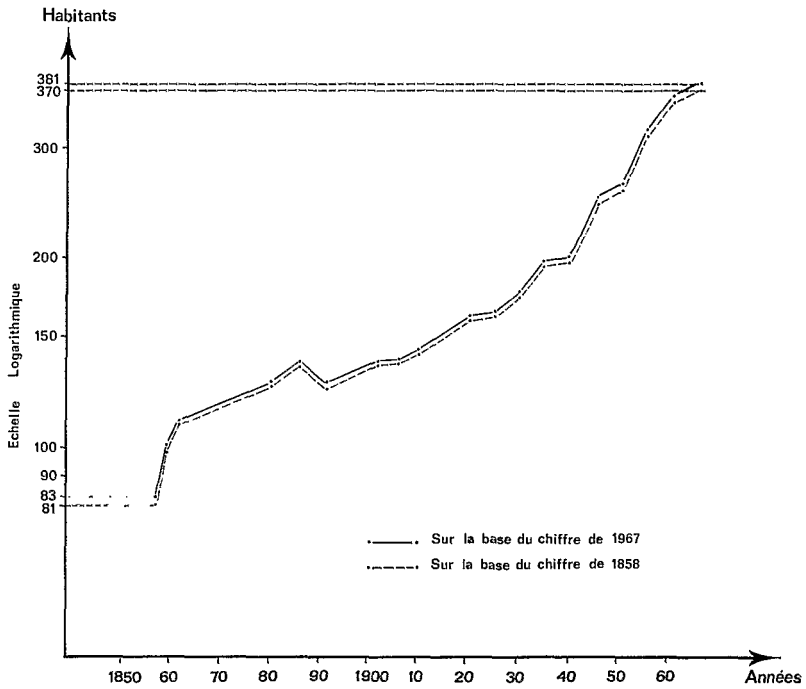


FIG. 16. — *Hypothèse d'évolution de la population de Maatea*

ments effectués à Moorea ont porté sur le grand *mata'eina'a* d'Afareaitu englobant, avec Maatea, les deux autres villages voisins. Excepté des trouvailles d'archives improbables par le fait qu'il faudrait obtenir, outre un recensement par maisonnées, un plan pour les localiser à Maatea en raison de l'inexistence administrative du village, c'est seulement de la comparaison entre les données fournies par CUZENT et les nôtres, un siècle plus tard, que l'on peut obtenir une indication sur le sens de l'évolution démographique de la collectivité : mince indication puisque nous n'avons aucune donnée brute disponible qui vienne rompre cet écart séculaire.

A un siècle de distance, la dynamique de la population du *mata'eina'a* fait apparaître la réduction du quartier de Haumi au profit de Maatea et surtout d'Afareaitu, réduction effective qui a pu servir de support à l'idée des gens de Maatea d'une collectivité maatéenne empiétant sur ce qui est le territoire manifeste de Haumi et que les gens de ce village considèrent comme tel.

Moindre croissance, disons-nous, de Maatea par rapport au quartier d'Afareaitu, sans doute parce que celui-ci est devenu, avant la Première Guerre mondiale, le chef-lieu de Moorea : comment retracer cette croissance avec plus de précision, à défaut de données brutes, si ce n'est qu'en recourant à des moyens indirects :

— reconstituer, en recourant aux informations des anciens du village et par les investigations généalogiques requises, le peuplement de la collectivité du début du siècle ;

— utiliser, sur la base de la démographie naturelle de Moorea et, si possible du *mata'eina'a*, la méthode des projections qui consistera à se demander, d'une part, ce qu'aurait pu devenir en 1967 la population du Maatea de 1858, et d'autre part, ce qu'aurait dû être, sur la base du Maatea de 1967 la population du village de 1858, une discordance dans les résultats de ces deux opérations traduisant un bouleversement de la démographie naturelle.

A priori, la première méthode nous paraît très hasardeuse dans la mesure où d'importants mouvements migratoires ont eu lieu, du fait desquels ont disparu du village un certain nombre de familles dont le souvenir n'est pas demeuré dans la mémoire des informateurs, surtout s'il s'agit de remonter à plusieurs générations, et si les brassages de population ont été importants. Nous avons essayé la seconde en recourant à un double système de projection reproduit dans le diagramme ci-après (fig. 16) et qui aboutit dans un sens ou dans l'autre à des chiffres voisins :

— 370 habitants en 1967 en partant des données de 1858 (81 habitants) ;

— 83 en 1858 en partant, inversement, des données de 1967 (381 habitants).

On fera cependant les plus vives réserves sur cette méthode, non seulement du fait que la dynamique de Moorea qui a servi de modèle est loin de présenter la régularité d'évolution souhaitable, mais encore parce que la concordance des projections aux deux points extrêmes de la courbe ne saurait empêcher que s'intercalent entre ces deux points des mouvements écartant la dynamique du village de celle du modèle ; enfin, n'est-il peut-être pas inutile de rappeler le danger de toute manipulation statistique reposant sur des bases numériques trop faibles.

Hormis l'indication déjà donnée dans le chapitre I de l'étude de la venue d'Atiu dans le village dans la seconde moitié du XIX^e siècle, c'est seulement par des moyens encore plus indirects que nous pouvons connaître l'évolution de la

collectivité. Qu'en est-il en courte période? On a pris pour référence le septennat 1960-1967 et, comme nous l'avons dit, nous sommes confrontés à des situations et des problèmes de définition liés à la présence et à l'absence de la population dans la collectivité.

Tabl. 34. — *Évolution de la population de Maatea de 1960 à 1967*

Années	Présents	Absents	Résidents	Dont résidents temporaires	Population retenue
1960	315	8	323		323
1961	328	7	335	6	329
1964	339	7	346	7	339
1966	356	9	365	4	361
1967	375	7	382	1	381

Sources: Enquête directe préparée à partir des états de l'I.R.M.

Pour préciser la signification du chiffre retenu pour la population de la collectivité, quelques exemples sont nécessaires.

MAISONNÉE 1 (cf. fig. 17)

En septembre 1960, la maisonnée se compose de 12 personnes présentes, rassemblant autour de l'aïeule deux ménages ou pseudo-ménages de *siblings* avec leurs enfants venant de différents lits; un des enfants est marié et vit avec sa femme dans la maisonnée; en outre, bien que la femme légitime de l'un des deux *siblings* vive à Papeete, certains de ses enfants sont présents ici, mais deux de ceux-ci, qui seront présents, en mars 1966 sont absents, étant élèves des écoles de Papeete et vivant chez leur mère.

En septembre 1961, il y a également 12 personnes présentes et 2 absents, les élèves de Papeete qui vivent en ville avec leur mère, mais viennent passer le week-end à Maatea: mais la femme non légitime de l'un des *siblings* a regagné sa famille d'origine dans un village voisin, tandis que l'enfant marié a eu un nouveau-né.

En janvier 1964, il y a 14 personnes présentes: les deux adolescents à Papeete ont quitté l'école, mais restent près de leur mère et un autre enfant du même lit les a rejoints; mais un autre, qui vivait près de celle-ci à Papeete, a rejoint son père à Maatea, et pas pour longtemps: en mars 1966, il sera à nouveau à Papeete. Un autre enfant, de l'autre lit, a été retrouver sa mère installée à présent au village voisin. Enfin, deux nouveaux-nés sont venus s'ajouter entre 1961 et 1964 au premier garçon de l'enfant marié et un adolescent est présent dans la maisonnée en qualité de domestique: il sera définitivement parti à Papeete en mars 1966 et, par convention, on admettra que lui-même et cet enfant élevé à Papeete et venu pour un ou deux ans à Maatea sont *résidents temporaires;* je vais m'en expliquer plus loin.

En mars 1966, la maisonnée compte 15 présents: une naissance s'est ajoutée à la progéniture du jeune ménage, mais la mère, la femme de l'enfant marié, est décédée; un enfant légitime de l'un des *siblings* ainsi que l'adolescent domestique ont quitté Maatea; en revanche 3 enfants légitimes vivant à Papeete sont présents temporairement. En mars-avril 1967, ils seront partis rejoindre leur mère, l'aïeule sera décédée et la maisonnée ne comptera plus que 11 personnes présentes.

PRÉSENCE, RÉSIDENCE, ABSENCE

Je dois préciser, à présent, ce que j'entends par *absence* et par *résidence temporaire.* Le point de vue du sociologue n'est pas exactement le même que celui du statisticien. Lorsqu'il opère un recensement de population, le sociologue

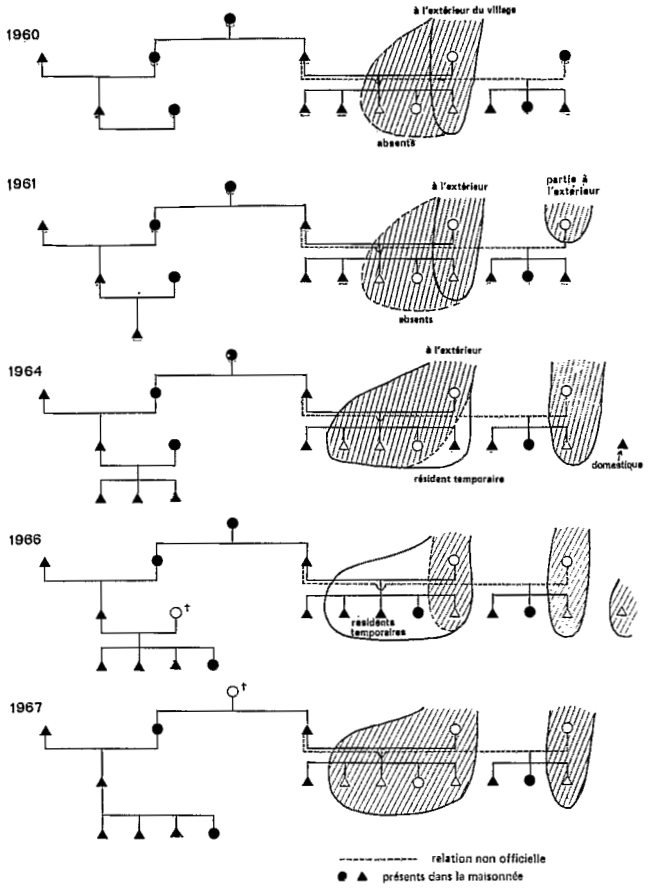


FIG. 17. — *Maatea - Maisonnée 1*

se donne pour tâche de mesurer les dimensions de la communauté, le nombre des gens vivant habituellement en son sein. La saisie dans l'instant de la consistance de la maisonnée par celle des gens présents qui s'y trouvent est à la fois superfétatoire et insuffisante: parce que la saisie instantanée peut englober des passagers qui n'y vivent pas habituellement; parce que pour des causes spécifiques temporaires de scolarité, de service militaire, d'hospitalisation, la maisonnée compte un certain nombre d'absents. Lorsqu'on a affaire à des gens dont la résidence est stable durant plusieurs années, le statisticien, comme le sociologue arrivent facilement à obtenir des intéressés l'aveu de leur résidence habituelle, tandis que, dans le cas d'une population mobile, comme dans l'exemple que j'ai donné, cet aveu ne peut suffire, risquant de ne couvrir, en fait, qu'une partie de la réalité: d'où la nécessité d'observer la résidence durant une séquence de plusieurs années et d'en tirer les conséquences qui s'imposent. Alors, logiquement, cette observation devrait se faire suivant une chronologie très fine, mais on risquerait aussi, et de rendre impossible toute appréciation des mouve-

ments d'ensemble au niveau d'une même collectivité du fait que les coupures dans la résidence se situeraient à des moments différents pour chaque élément, et de tomber dans le travers de la quête du détail inutile. Force est donc de recourir à l'observation à des moments précis et de se contenter d'une connaissance schématique, à l'échelle d'une ou deux années des mouvements de la population. Au niveau d'une collectivité telle que Maatea, on peut alors distinguer à chacun de ces moments :

— *la population présente :* pour chaque maisonnée, c'est celle qui y vit, soit qu'elle y ait vécu aussi auparavant, soit qu'elle vienne d'un autre lieu repéré et contrôlé au précédent recensement, soit enfin qu'il y ait eu naissance dans l'intervalle (contrôlable par l'âge et le recours à l'état civil) ;

— *les absents :* les départs de la collectivité peuvent se produire pour des raisons diverses, familiales, professionnelles et créer une absence plus ou moins longue, une émigration temporaire, voire définitive. Comme l'absence de courte durée n'est pas repérable, et le serait-elle qu'elle serait de faible signification sociologique, il reste à distinguer l'absence de moyenne ou longue durée de l'émigration temporaire, ce qui ne peut se faire sans difficultés sauf si des faits

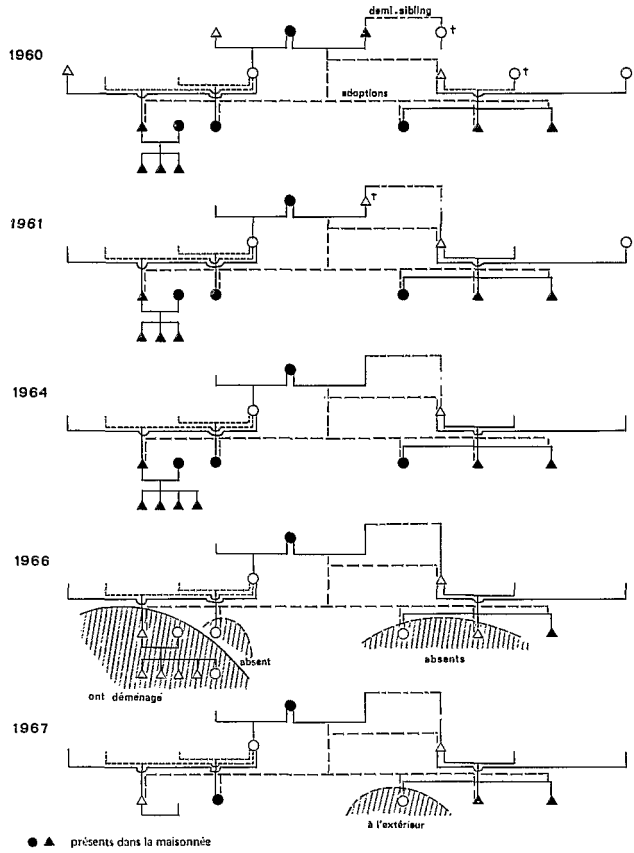


FIG. 18. — *Maatea - Maisonnée 9*

précis permettent d'opérer la distinction et de caractériser l'absence ; c'est le cas des élèves des écoles de la ville dont la famille demeure à Maatea, qui passent leurs congés en son sein et y reviendront à l'issue de la scolarité ; par analogie, le cas des jeunes gens accomplissant leur service militaire, des étudiants envoyés en France, à l'extrême, des jeunes fonctionnaires qui n'ont pas fondé un foyer et dont le point d'attache demeure le village indépendamment de leur lieu d'affectation. Serait aussi réputée absente une personne qui, continuant à vivre depuis de longues années dans la collectivité, aurait l'habitude de faire des séjours réguliers et intermittents hors de celle-ci ;

— *la résidence temporaire :* elle correspond au temps d'absence des habitants des autres collectivités qui passent ce temps à effectuer un séjour dans le village : si Maatea était doté d'un hôpital ou d'un internat de collège, ces établissements auraient une population de résidents temporaires ; la population que l'on veut valablement retenir à tous points de vue pour Maatea exclut les résidents temporaires, notamment pour les formes de sociabilité religieuse pour lesquelles compte l'enracinement dans le quartier ; elle ne les prend en compte que pour l'action qu'ils peuvent avoir dans le village, en particulier, pour le décompte de la population active et pour la consommation.

MAISONNÉE 9 (fig. 18)

En 1960, la maisonnée se compose de 11 personnes présentes ; elle rassemble, autour de deux aïeuls, 5 petits-fils dont 4 sont encore enfants ou adolescents ; un seul est marié et le ménage a 3 enfants ; tous les petits-fils sont adoptés par le vieux couple.

En 1961, il n'y a plus que 10 présents à cause de la mort de l'aïeul, mais en 1964 le petit-fils en ménage a eu un quatrième enfant de sorte que nous retrouvons le chiffre de 11 présents.

En 1966, d'importants changements sont survenus : les 6 personnes composant le ménage du petit-fils marié se sont déplacées dans le village (avec ses économies, des prêts, le petit-fils a bâti sa propre demeure sur une terre d'héritage, créant ainsi une nouvelle maisonnée qui ne demeurera pas sans liens économiques et sociologiques avec l'ancienne ; une petite-fille a émigré à Papeete (chercher du travail, se faire soigner plus commodément qu'à Maatea car alors, il n'y a pas d'hôpital à Moorea : cela aurait pu durer plusieurs années mais, en fait, elle reviendra à Maatea l'année suivante et jusqu'en 1970) ; enfin 2 petits-enfants célibataires sont nommés moniteurs d'enseignement et affectés hors de Maatea : on peut les considérer comme résidents absents car la maisonnée demeure leur port d'attache, au moins tant qu'ils n'ont pas fondé leur propre foyer ; ils y reviennent dès qu'ils ne sont pas en service, l'un d'eux nommé par la suite au district voisin reviendra tous les soirs, l'autre, qui abandonnera son emploi, reviendra au village travailler sur place.

En 1966, la maisonnée ne comprend donc plus que l'aïeule, le plus jeune des petits-fils et 2 absents et, en 1967, il y aura donc 4 présents et 1 absent avec le retour de la petite-fille de Papeete et celui de l'ex-enseignant.

MAISONNÉE 11 (fig. 19)

Sept personnes présentes en 1960 : 2 aïeuls, le plus jeune des enfants et sa femme, 1 adopté et 2 petits-enfants venant du ménage de la fille ; celle-ci est en ménage dans une autre maisonnée du village.

En 1961, la maisonnée ne compte plus que 3 présents : le fils et sa femme sont partis chez les parents de celle-ci dans un autre village de Moorea et ils ne seront de nouveau présents à Maatea qu'en 1966, s'installant dans une petite demeure, à proximité de la maison paternelle avec les enfants qui leur seront nés entre-temps ; le fils adopté est parti dans un autre district de Moorea pour se marier et ne sera à nouveau au village qu'en 1964 avec sa femme et ses propres enfants créant une nouvelle maisonnée ; enfin, un des petits-enfants est parti aux Tuamotu. En 1964, la seule différence avec 1961 est la disparition d'un aïeul. En 1966, installation de la fille

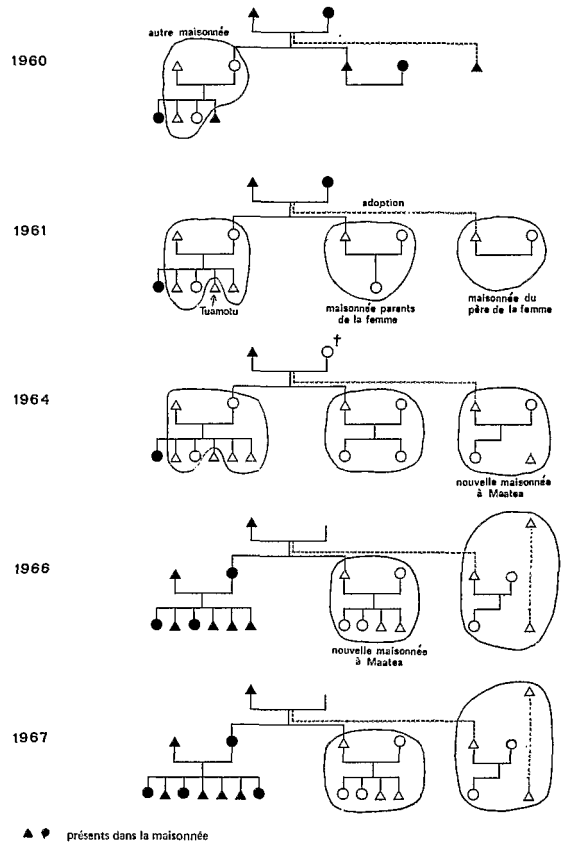


FIG. 19. — *Maatea - Maisonnée 11*

et de son ménage chez l'aïeul survivant; le petit-fils parti aux Tuamotu en est revenu: 9 personnes présentes au total, 10 en 1967 avec une naissance dans le ménage de la fille.

MAISONNÉE 65 (fig. 20)

La maisonnée se compose en 1960 de 7 personnes présentes: un couple de vieilles gens, 4 de leurs enfants et l'époux de l'un d'eux. En 1961, 7 personnes présentes également: mais tandis qu'un jeune fils est rentré de Papeete et qu'une petite-fille est hébergée ici par le vieux couple, un fils aîné est parti faire son service militaire et une fille poursuivre ses études à Papeete: 7 présents et 2 absents.

En 1964, la maisonnée compte 8 personnes: le fils de retour du service militaire s'est marié et a émigré dans sa belle-famille, dans le village où il se fixe; une fille est partie se marier dans un village voisin; le fils revenu de Papeete y est reparti; mais 2 personnes nouvelles sont arrivées: un frère cadet du vieux monsieur qui va alterner entre cette maisonnée-ci et celle, voisine, d'un fils — un neveu du vieux monsieur venu comme domestique et qui sera reparti en 1966 pour ne plus revenir jusqu'ici: exemple de résidence temporaire.

En 1966, 7 personnes présentes: le vieux couple, la fille mariée et son ménage (2 enfants en sont déjà nés), la petite-fille adoptée par le vieux couple; enfin le fils qui était à Papeete s'est marié et réside avec sa femme institutrice. En 1967, il y aura 2 personnes de plus: une naissance dans le ménage de la fille et le frère du vieux monsieur revenu de la maisonnée voisine.

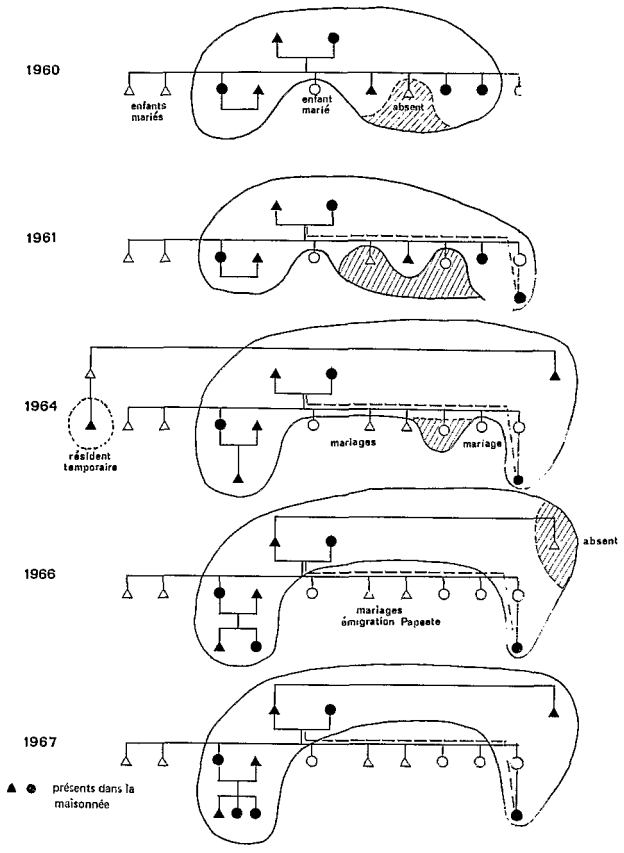


FIG. 20. — *Maatea - Maisonnée 65*

**
*

Il y a des résidents *présents* et des résidents *absents.* Les présents peuvent avoir une activité qui les occupe toute la semaine ailleurs : ce qui rattache ces travailleurs extérieurs à Maatea, c'est l'implantation de leur famille — adolescents ou jeunes célibataires : les parents, la famille d'origine — gens mariés : leur ménage, leur foyer familial. Les absents sont ceux qui sont encore moins présents au village, mais généralement, du fait d'obligations qui s'imposent à eux et à caractère provisoire : il a paru que ce genre d'absence (scolarité, à Papeete ou ailleurs, service militaire, hospitalisation) devait être comptabilisé à part. Ce qui distingue l'absence, comme je l'entends ici, de l'émigration, c'est, à la fois, le caractère volontaire du mouvement et sa longue durée ; il y aura évidemment toujours une certaine dose d'arbitraire que l'on ne pourra éviter dans la spécification des mouvements ; c'est, par exemple, le cas fréquent du jeune homme qui va prendre femme ailleurs, disparaît quelque temps et revient s'installer au village : au niveau du village, phénomène d'absence, mais plutôt émigration à l'échelle de la maisonnée du fait que le nouveau ménage ne revient pas dans la famille paternelle mais s'installe dans sa propre demeure.

Définir la consistance humaine de la collectivité achoppe sur le phénomène de la *mobilité* dont les mouvements de la population sont la traduction au plan de l'espace. L'examen de l'évolution démographique de ce village ramène à ses deux composantes: le mouvement naturel, la mobilité géographique.

LE MOUVEMENT DÉMOGRAPHIQUE NATUREL

L'étude de Maatea ne peut pas prétendre apporter grand-chose à ce que nous savons déjà concernant l'accroissement naturel de la population à Moorea si ce n'est une plus grande exactitude des données compensée par la faiblesse de la base statistique. La structure de la population de Maatea par classes d'âge ne diffère guère de celle du *mata'eina'a* d'Afareaitu qui l'englobe ni de celle de l'ensemble de Moorea sauf que la faiblesse des effectifs en cause tend à accuser certaines différences sensibles au niveau des classes d'adultes. Les détails que nous possédons pour la collectivité permettent de souligner l'importance de la natalité dans un milieu rural comme celui-ci. Parmi les cinquante-neuf maisonnées existant en 1967, il y avait soixante-treize ménages chacun défini sommairement par un couple, leurs enfants et les personnes qui s'agrègent autour d'eux, *sibling* isolé, enfants adoptés, enfants « naturels » ou issus d'un précédent mariage gardés par l'un des époux, orphelins d'un autre lit à la charge du parent survivant, etc... ; et parmi eux, il y en avait plus d'un quart qui avaient eu de trois à cinq enfants en sept ans ; et parmi les couples qui avaient moins de quarante ans en moyenne en

Tabl. 35. — *Nombre d'enfants par ménage présent à Maatea en 1967*

Nombre ménages ayant eu n enfants en 1960-67			Parmi ces ménages, nombre de ceux ayant eu n' enfants en 1950-59					
			n'=0	1	2	3	4	5
n=0	35		24	3	6		1	1
1	8	53	1		1	2	2	2
2	10		4	3	1	1		1
3	7		4		2		1	
4	11	20	5	2		1	3	
5	2		1		1			
TOTAL	73		39	8	11	4	7	4
				58			15	
n=0	9		8		1			
1	5	21	1		1		1	2
2	7		3	2	1	1		
3	6		4		1		1	
4	9	17	5	2			2	
5	2		1		1			
TOTAL	38		22	4	5	1	4	2
				31			7	

Sources: Enquête directe préparée à partir des états de l'I.R.M.

1967, il y en avait 45 %. On retrouve d'ailleurs, pour la décennie précédente, cette même cadence des naissances parmi les jeunes ménages de l'époque qui étaient encore présents en 1967: ainsi, sur l'ensemble des ménages présents à Maatea à cette date, un cinquième avait eu de trois à cinq enfants dans les dix années 1950-1960, et pour ceux des ménages qui avaient en moyenne moins de quarante ans, il y en avait également près d'un cinquième.

On peut résumer ce tableau de la façon suivante:

Tabl. 36. — *Nombre d'enfants par ménage à Maatea (résumé)*

		Ménages ayant eu n enfants en 1960-1967		Parmi eux nombre ayant eu en 1950-1959			
				0 à 2		3 à 5 enfants	
			%		%		%
Ensemble ménages	n=0 à 2	53	73	43		10	
	3 à 5	20	27	15		5	
	TOTAL	73	100	58	79	15	21
Ménages âge moyen couple ⩽ 40 ans	n=0 à 2	21	55	17		4	
	3 à 5	17	45	14		3	
	TOTAL	38	100	31	82	7	18

Sources: Enquête directe préparée à partir des états de l'I.R.M. (résultats résumés).

Tabl. 37. — *Structure par âge de la population de Maatea comparée à celle de l'ensemble du* mata'eina'a *en 1967*

Tranches d'âge	MAATEA			ENSEMBLE *MATA'EINA'A*		
	Masc.	Fém.	Ensemble	Mas.	Fém.	Ensemble
⩾ 80 ans	1		1	1	1	2
75-79				1	2	3
70-74	1	2	3	6	5	11
65-69	5	2	7	7	4	11
60-64	6	3	9	18	6	24
55-59	5	5	10	16	14	30
50-54	7	8	15	23	24	47
45-49	9	4	13	21	13	34
40-44	8	6	14	17	17	34
35-39	16	9	25	32	26	58
30-34	8	15	23	33	29	62
25-29	15	9	24	37	33	70
20-24	14	13	27	44	41	85
15-19	17	10	27	51	35	86
10-14	25	29	54	77	64	141
5- 9	26	29	55	80	76	156
0- 4	37	37	74	77	92	169
TOTAL	200	181	381	541	482	1.023

Sources: Enquête directe préparée à partir des états de l'I.R.M.

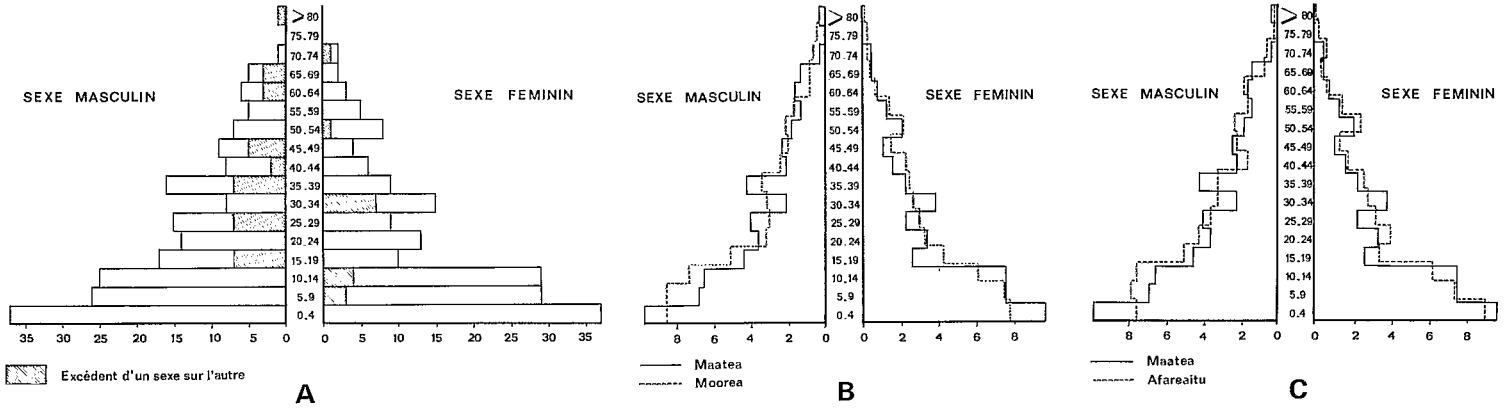


FIG. 21. — *Structure par âge de la population de Maatea en 1967*
Pyramide des âges: A - en chiffres absolus - B - comparée à Moorea (en %)
C - comparée à Afareaitu (en %)

De l'importance de la natalité résulte le caractère jeune de la population de Maatea : 48 % ont moins de quinze ans et 68 % en ont moins de trente. Le *sex-ratio* de l'ensemble de cette population s'établit comme pour Moorea et comme pour la Polynésie française en faveur des hommes : pour cent femmes, on compte 110,5 mâles (Moorea 1967 : 116,32, Polynésie française 1967 : 111,05). La structure par âge de la population et la pyramide que l'on peut construire à partir d'elle témoigne du dynamisme de la population et est assez comparable à celles de l'ensemble du *mata'eina'a* et de l'île tout entière en dépit de la déformation inhérente aux ensembles statistiques de dimension insuffisante.

N'ayant par la prétention d'avancer plus loin dans la démographie du village, nous nous bornerons à en souligner le caractère, pour nous, essentiel : la jeunesse de la population qui, conjuguée à l'adoption des modèles d'activité et de consommation diffusés de l'extérieur, contribue à l'érosion rapide des comportements perpétués jusqu'à présent.

MOBILITÉ

Reprenons maintenant cette question de la mobilité. Nous raisonnons sur une courte période (1960-1967) parce que les données en notre possession permettent une connaissance objective assez poussée des déplacements de population que l'on a pu, ensuite, vérifier et compléter sur le terrain ; on a retenu, aussi, comme chiffre de la population à chaque dénombrement celui obtenu après élimination des résidents temporaires et, en sens contraire, intégration des absents provisoires (population scolarisée hors de Moorea, militaires du contingent).

Tabl. 38. — *Mouvements détaillés de la population de Maatea de 1960 à 1967*

	DÉPLACEMENTS														Population
	Internes Maatea		Arr. du reste du Mat.	Dép. vers le reste du Mat.	Arr. des autres *mat.* de Moor.	Dép. vers *mat.* de Moor.	Arrivées à Moorea			Départs de Moorea			Autres arr. (indéterminé)		
	Arr.	Dép.					de P.P.T.	reste P.F.	d'ailleurs	vers P.P.T.	reste P.F.	vers ailleurs			
1960	1	1	3	2	3	3	2	2	0	11	2	0	4	10	323
1961	6	6	0	8	4	4	5	4	0	11	1	0	4	17	329
1964	52	52	2	1	7	8	7	5	0	10	12	0	1	31	339
1966	21	21	1	2	1	0	12	4	0	5	7	0	2	14	361
1967															381
	80	80	6	13	15	15	26	15	0	37	22	0			
								41			59				
1960-67	160		19		30				100				11	72	
	320 dont { arr. 153 dont externes Maatea 73 ; arr. 167 dont externes Maatea 87														

Sources : Enquête directe préparée à partir des états de l'I.R.M.
Arr. : arrivée ; dép. : départ ; *mat.* : *mata'eina'a* (districts) ; Mat. : *mata'eina'a* (d'Afareaitu) ; P.P.T. : Papeete ; P.F. : Polynésie française.

Tabl. 39. — *Mouvements résumés de la population de Maatea de 1960 à 1967*

	DÉPLACEMENTS									
	Internes à Maatea	De/vers reste Mat.	De/vers autres *mat.* Moorea	De/vers Moorea		Arr. (indéterminé)	Total Arr. à Maatea	Total Dép. de Maatea	Accroissement naturel	Population
				De/vers Papeete	De/vers ailleurs					
1960										323
1961	1	5	6	13	4	4	14	18	10	329
1964	6	8	8	16	5	4	17	24	17	339
1966	52	3	15	17	17	1	22	31	31	361
1967	21	3	1	17	11	2	20	14	14	381
1960-67	80						73	87	72	
Tot. arr. + dép.	160	19	30	63	37	11	160			
				320						

Sources: Dénombrement et calculs personnels effectués d'après enquête directe préparée à partir des états de l'I.R.M. (résultats résumés).

De 1960 à 1967, la population de la collectivité s'est accrue de 58 unités; comme l'accroissement naturel, c'est-à-dire le solde des naissances sur les décès, a été de 72 personnes, le bilan des déplacements extérieurs au village (arrivées moins départs) a été négatif, portant sur 14 unités: il y a eu 73 arrivées pour 87 départs. En outre, le nombre des mouvements entre Maatea et l'extérieur a été égal à celui des déplacements à l'intérieur: 160 de part et d'autre; de sorte que *l'ensemble des déplacements notés pour ces sept années équivaut à la population du village tout entier, l'augmentation de celle-ci durant la période correspondant, et au-delà, au croît naturel.* La mobilité de la population est apparemment grande et confirme ce que l'on avait observé à l'échelle de Moorea; en utilisant à ce propos les statistiques dont nous disposons pour l'ensemble de l'île, plus imparfaites que celles-ci, nous voyons que les déplacements pour le *mata'eina'a d'Afareaitu* tout entier dépassent le chiffre de la population du village et pour Moorea, le phénomène est encore plus accentué ainsi que nous l'avons déjà vu. Le recours aux données chiffrées n'est cependant pas suffisant car celles-ci se contentent, en quelque sorte de dessiner le contour du phénomène: il nous faut exposer quelques cas concrets.

*
* *

Reprenons *l'exemple 11* (fig. 18) et suivons le cheminement des deux enfants présents en 1960. L'enfant légitime qui vit à Maatea avec sa jeune femme émigre dans le *mata'eina'a* voisin et la femme met au monde son premier-né; d'autres naissances suivent avant que le jeune ménage ne revienne à Maatea où il est à nouveau installé en 1966 dans une maison construite à côté de la demeure paternelle: 2 personnes sont parties, 6 sont revenues, afflux de 4 unités nouvelles qui auraient dû compter parmi les naissances du village si la migration des jeunes époux n'avait pas eu lieu — et qui faussent ainsi la statistique des mouvements; mais en sens contraire, on verra de jeunes ménages revenir à Maatea, village de l'époux pour y avoir leurs premiers-nés.

L'enfant adoptif quitte de son côté Maatea après 1960 pour aller prendre femme dans un autre district et, en 1964, il ramène fille, femme et petit-frère de celle-ci dans un logement provisoire qu'il a quitté en 1966 pour une demeure plus stable: et, à ce moment, le père de sa femme est venu se joindre à la maisonnée; parti seul, il revient avec 3 autres personnes, puis une quatrième s'adjoint: avec une pérégrination dans le village avant de se fixer, soit au total 1 départ initial suivi de 4 retours que suivent 4 nouveaux départs avant l'arrivée (définitive?) à 5 unités, soit, pour 5 personnes au total, 14 déplacements.

Quant à l'aîné des enfants, son ménage est installé dans une vieille demeure sur un terrain dévolu à son oncle et, lorsque cette demeure est démolie, le fils de celui-ci vient s'installer avec son ménage dans une nouvelle construction et la cousine revient vivre dans la demeure paternelle qu'ont désertée successivement les premiers enfants, puis l'aïeule décédée; ajoutons qu'un de ses propres enfants qui vivait en 1960 chez l'aïeul a été envoyé aux Tuamotu et n'en est revenu que lorsque tout le ménage est venu se réinstaller dans la demeure paternelle.

*
* *

A travers cet exemple, il apparaît que les *données numériques sont grossies* et donnent à penser qu'*il y a beaucoup plus de mouvements qu'il n'y en a en réalité;* toutefois ce grossissement reflète *la seule mobilité des personnes en cause:* en d'autres termes, si toute la population du village paraît avoir bougé, ce n'est pas

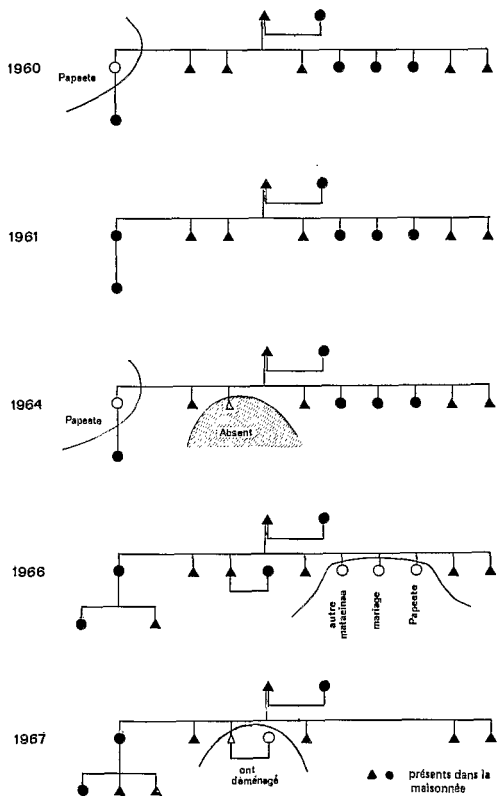


FIG. 22. — *Maatea - Maisonnée 17*

qu'elle l'ait faite tout entière, c'est parce que ceux qui ont bougé l'ont beaucoup fait et que les ménages concernés ont beaucoup d'enfants. Également, que les personnes qui partent reviennent et que, tout compte fait, la mobilité des personnes ne signifie pas l'instabilité de la collectivité : *au niveau de la collectivité, la mobilité n'est pas instabilité.*

MAISONNÉE 17 (fig. 22)

Cette nombreuse maisonnée (onze personnes, un couple au seuil de la vieillesse, les enfants du père dont certains en âge de se marier, plus une petite-fille) s'augmente d'abord de la mère de cette petite-fille revenue de Papeete ; puis celle-ci repart à Papeete pour un à deux ans tandis qu'un fils, ayant fait son service militaire en ville, s'y marie et ramène sa femme chez ses parents à lui (1966) ; à ce moment, 3 autres filles ont quitté la maison des parents : pour prendre un emploi à Papeete, pour se marier ; et, en 1967, le fils en ménage a été s'installer dans une demeure à part, à proximité de la maison paternelle.

Au total, sur 13 personnes concernées, 12 déplacements mais 7 personnes ne bougeront pas. Notons, aussi, le changement progressif de structure de la maisonnée : à un schéma initial de famille élémentaire se substitue progressivement une famille composée formée des quelques résidents persistants du noyau élémentaire plus la progéniture d'une fille (divorcée, jamais remariée) venue se fixer à nouveau au village auprès de ses parents. On pourrait se demander si cette progéniture n'a pas été adoptée *('ua fa'a'amuhia)* par les grands-parents, mais les gens du village lient l'adoption à l'idée de nourrir et comme c'est la fille qui, par son travail, nourrit ses enfants en même temps qu'elle va nourrir ses parents, il n'est pas question d'adoption de ceux-là par ceux-ci.

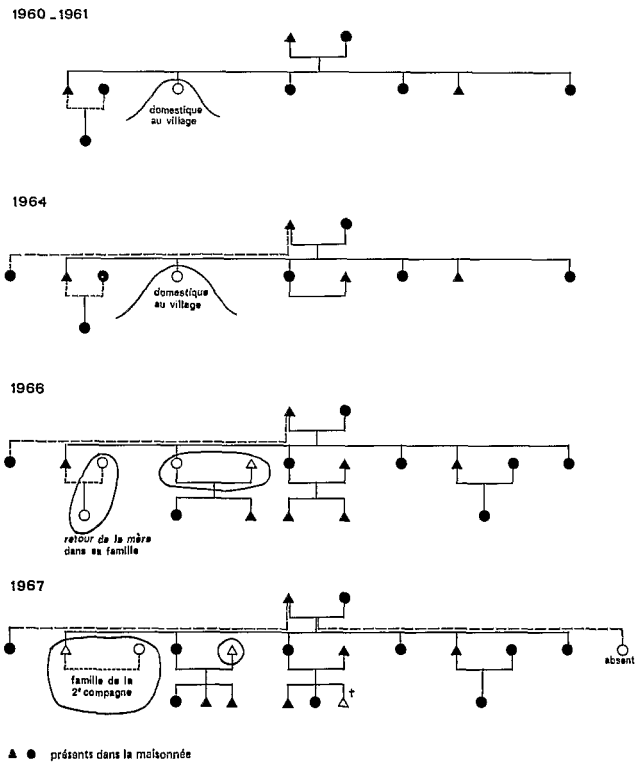


FIG. 23. — *Maatea - Maisonnée 35*

*
* *

Il est très difficile de rendre compte, de façon simple, des multiples mouvements qui ont affecté la population du village durant la période d'étude, tant interviennent nombre de facteurs différents : la taille (variable dans le temps) des maisonnées, la diversité des provenances ou des destinations, l'ampleur variable des mouvements. On peut, à l'examen de ceux-ci, dégager quelques grossières tendances. Une première est qu'il existe un nombre de maisonnées relativement — ou absolument — stables : 23 sur 59 existant en 1967 ; une autre constatation est que beaucoup de mouvements ne mettent en cause qu'une ou deux personnes ; une troisième est que les transferts de ménages, qui provoquent des déplacements de groupes importants, opèrent essentiellement à l'intérieur du village, très rarement à l'extérieur ; donc la mobilité importante perçue dans le cadre de Moorea au niveau des *mata'eina'a* et interne à ces derniers est, en réalité, une mobilité *interne au village.* Par ailleurs, on voit que deux types de déplacements sont à considérer : les déplacements individuels ou isolés d'une part, les déplacements de groupes, de ménages notamment, de l'autre.

MAISONNÉE 35 (fig. 23)

Maisonnée formée en 1960 de deux ménages, un des fils vivant en ménage (mais non marié) dans la demeure paternelle. Puis, en 1964, une fille s'est mariée et le nouvel époux est venu vivre dans la maison des parents de sa femme ; dans le même temps, adoption d'une fillette par le père. Un an après, la compagne du fils a rompu avec celui-ci et est revenue avec leur enfant chez ses propres parents adoptifs ; deux ans après, le fils a quitté la demeure et est allé se mettre en ménage dans la maison paternelle de sa nouvelle compagne. En 1966, un autre fils s'est marié et a amené sa femme dans la demeure de ses parents et, en 1967, une autre fille, qui était domestique dans une maison du village et y vivait, est revenue chez ses parents, tandis qu'apparaissait aussi une fille adoptive venue de Papeete.

*
* *

Nous n'avons affaire ici qu'à des déplacements individuels et les raisons qui leur sont liées sont toute familiales, qu'il s'agisse d'alliance ou d'adoption. Les cas précédents, notamment les *exemples 11, 17 et 35* mettent l'accent sur les rapports matrimoniaux : au moment de leur conclusion, les nouveaux époux vont vivre chez les parents de l'un ou l'autre côté ; il s'agit aussi souvent d'une solution provisoire qui finit par aboutir, le cas échéant, après un séjour successif du couple des deux côtés, à l'autonomie de résidence, à proximité parfois de la demeure des parents. Les cas d'adoption *fa'a'amu,* fréquents, sont l'occasion de mouvements. L'instabilité matrimoniale est aussi facteur de mouvement, ainsi que nous le voyons dans l'exemple 35. La mobilité des personnes apparaît ainsi comme une *conséquence des institutions familiales vécues.*

MAISONNÉE 43 (fig. 24)

La maisonnée comprend en 1960 un ménage : couple d'âge mûr, plus ou moins grands enfants dont un adoptif. L'année suivante, une fille est partie se marier à Papeete et un enfant est né qu'hébergent les grands-parents ; un fils avec femme et enfant est revenu du *mata'eina'a*

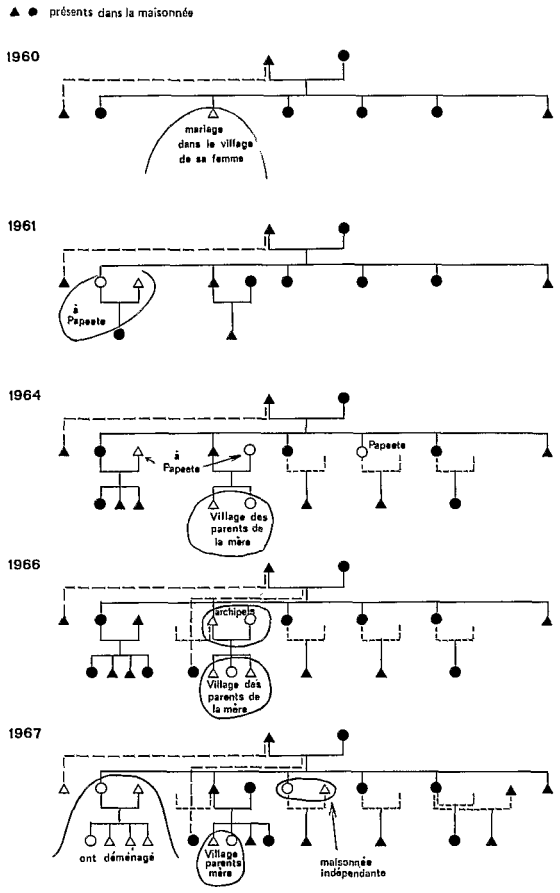


FIG. 24. — *Maatea - Maisonnée 43*

de la famille de sa femme ; celle-ci nommée institutrice à Papeete laisse l'enfant dans sa propre famille tandis que son mari fait la navette entre le village et Papeete ; en 1968, affectation dans un autre archipel, le mari suit et, l'année suivante, retour du couple à Maatea. Entre temps, la première fille mariée à Papeete est revenue chez ses parents avec ses autres enfants et le mari l'a rejoint un an après ; et en 1967, le ménage est installé dans une demeure indépendante. Cette même année, une autre fille s'est mise en ménage et le couple habite à part ; en outre, une troisième a pris, chez ses parents, un compagnon dont elle a un enfant.

*
* *

A mesure que les ménages augmentent de taille, les mouvements s'amplifient et l'on passe progressivement du déplacement individuel ou semi-individuel au déplacement de groupe. En outre, les facteurs familiaux de la mobilité se combinent avec d'autres facteurs économiques : le travail salarié peut être facteur d'instabilité, et doublement, car il perturbe la vie du ménage, dissociant le mari

de la femme et dissociant le couple des enfants, et il provoque le transfert en groupe de la famille ; les considérations économiques sont facteur de mobilité et parallèlement remettent en cause le jeu des facteurs familiaux qui réagissent sur la mobilité.

Reprenons sous cet angle la maisonnée 11. Le transfert du ménage de la fille dans la demeure paternelle est occasionné par la mort de la mère et est acte de solidarité familiale. La maisonnée du cousin peut alors transférer sa résidence sur la terre ainsi libérée.

Nous avons établi que les données concernant les déplacements n'étaient pas à prendre à la lettre, qu'elles ne donnaient pas le nombre de migrants véritables, mais qu'elles traduisaient en chiffre la fréquence des déplacements. Cette réserve faite, considérons les résultats qu'elles nous apportent. *Les déplacements internes au village* et les mouvements avec l'extérieur sont égaux (160 arrivées et départs) ; à l'échelle de tout le *mata'eina'a* et en ce qui concerne seulement les départs, il y a déséquilibre (280 internes, 321 extérieurs) ; pour l'ensemble des *mata'eina'a,* la disproportion est grande (2.294 arrivées et départs contre 3.640), mais nous savons qu'a joué l'exode rural consécutif à la crise de la vanille qui a particulièrement touché les *mata'eina'a* de Teavaro, Paopao et Haapiti. A Maatea, c'est l'ampleur des déplacements internes entre 1964 et 1967 qui soulève l'interrogation : 73 au lieu de 7 dans les quatre années précédentes ; dans l'ensemble du *mata'eina'a* d'Afareaitu, 130 contre 150 ; pour l'ensemble de Moorea, 680 contre 467. Il y a donc une tendance à l'augmentation, mais à Maatea, elle est très sensible. A quoi correspond-elle ?

Dans la maisonnée 9, le ménage du petit-fils adoptif s'est installé en 1966 dans sa propre demeure ; dans la maisonnée 11, le fils légitime revenant du *mata'eina'a* de sa femme a installé son ménage dans une maison nouvelle, également le fils adoptif, après un bref séjour dans une maison voisine, et le ménage de la fille a abandonné une vieille demeure de son oncle que le fils de celui-ci a abattue et remplacée par une construction nouvelle où il est venu habiter. De même, nouvelle maisonnée du fils marié en 1967 (dans la maisonnée 17) ; et dans la maisonnée 43, deux nouvelles demeures apparaissent liées à la segmentation de la famille et à la progression des générations.

Que les nouvelles demeures traduisent les déplacements familiaux ou qu'elles les occasionnent, il n'est pas sans intérêt de savoir si la liaison est évidente. On a beaucoup construit ces temps-ci à Maatea, disaient en 1967, à la fois

Tabl. 40. — *Évolution du nombre des maisonnées de Maatea entre 1960 et 1967*

	Nombre	Dissoutes				Nouvelles				Ensemble Population concernée
		Nombre		Population concernée		Nombre		Population concernée		
1960	54									
1961	55	1	3	1	4	2	4	7	13	15
1964	55	2		3		2		6		
1966	56	6	8	27	35	6	11	42	60	83
1967	59	2		8		5		18		
			11		39		15		73	98

Sources: Enquête directe et tableau : *Population de Maatea par maisonnées de 1960 à 1967,* cf. supra.

les observateurs extérieurs au village et ses habitants. Mis à part deux cas, l'un d'une maison existante en 1960 et temporairement occupée durant l'année 1964 et l'autre d'une demeure non habitée dès 1966, toutes les maisonnées disparues ou nouvelles correspondent à des démolitions ou à de nouvelles constructions.

Quelques précisions sont nécessaires pour la compréhension du tableau précédent. Le nombre des maisonnées habitées par la population présente est différent de celui des maisonnées existantes: les ménages absents ont gardé leur demeure et peuvent la réoccuper une ou deux années plus tard; de plus, lorsque la maisonnée est dissoute par le départ de ses membres hors du village ou vers les autres maisonnées de celui-ci, la demeure ne disparaît pas forcément: la démolition peut intervenir plus tard, à moins qu'un nouveau ménage n'obtienne l'autorisation de ses possesseurs de s'y installer. Quant à l'ensemble de la population concernée, elle est moins nombreuse en réalité que celle concernée par les mouvements détaillés de dissolution ou d'apparition des maisonnées du fait des déplacements internes. Entre 1960 et 1967, c'est donc 28 % de la population résidente moyenne qui a été touchée par la transformation des habitations; on reprendra plus loin cette question dans le cadre de la dynamique des maisonnées: contentons-nous ici de dire que *le facteur économique a été essentiel* dans les mouvements internes de la population.

Dans les mouvements externes, la relation avec Papeete est prépondérante et est allée s'accentuant avec les années: rappelons que sur les 320 arrivées et départs enregistrés, la moitié était interne au village et que sur les 160 qui étaient effectués hors du village, 100 se faisaient à l'extérieur de Moorea dont 63 vers ou depuis Papeete; il s'agissait de 48 cas dont les causes sont explicitées par le tableau ci-après:

Tabl. 41. — *Déplacements entre Maatea et Papeete de 1960 à 1967*

	Nombre de cas	Nombre de déplacements
— Travail à Papeete:		
- Hommes	6	11
- Femmes	8	11
— Déplacements familiaux consécutifs à des déplacements de travail:		
- Conjoints	2	3
- Enfants	4	4
— Autres déplacements familiaux:		
- Pour mariage	2	3
- Venue du conjoint	2	3
- Venue des enfants	8	8
— Travail à Maatea	1	1
— Déplacements consécutifs à une adoption *fa'a'amu*	4	4
— Autres déplacements:		
- Hommes	3	4
- Femmes	4	7
— Conséquences familiales des autres déplacements	4	4
	48	63

Sources: Mouvements détaillés de la population de Maatea de 1960 à 1967 (cf. supra) et enquête directe.

L'obtention à Papeete d'emplois salariés concerne 20 cas, entraînant 46 % des déplacements; les déplacements familiaux consécutifs ne représentent que 6 cas sur 20: il s'agit, particulièrement, de jeunes qui *s'installent* à Papeete, les

autres travailleurs revenant dans leur foyer le *week-end* n'entrant pas ici en ligne de compte ; ces jeunes qui sont dans la période du *taure'are'a* travaillent la semaine et utilisent le week-end à danser, faire le rituel tour de Tahiti du dimanche, faire la bringue ; plus âgés ou ayant femme à Moorea, ils reviendraient chez eux à la fin de chaque semaine, ils reprendraient attache avec Moorea. Ainsi, à cause de cette particularité de Moorea d'être à la fois très proche de la ville et de ne pas permettre (sauf par avion et de façon beaucoup trop onéreuse pour un budget de travailleur) des allées et venues quotidiennes, une large fraction des emplois détenus en ville par la population de Maatea n'entraîne pas de véritable migration, en dépit du rôle que joue Papeete comme marché du travail, qu'il s'agisse de fournir des emplois occasionnels à des gens sans qualification ou d'employer des compétences que Moorea ne peut, sur place, utiliser.

MAISONNÉE 53

Le fils aîné s'embauche à l'âge de 18 ans à Papeete en 1964 pour la construction d'un hôtel ; demeuré en ville durant un an, il redevient à Maatea cultivateur-pêcheur, avant de s'embaucher à nouveau comme manœuvre dans une entreprise de travaux publics de la ville, mais en gardant cette fois ses attaches avec le village (dans le cadre de la maisonnée de ses parents, passant les fins de semaine à Maatea et participant aux activités collectives du village, sport par exemple).

*
**

Reprenons le cas de la maisonnée 65 dont le troisième fils était à Papeete en 1960, est revenu en 1961 et y est reparti, marié à une institutrice : durant toute cette période, il a été employé à Papeete comme mécanicien ou aide-mécanicien, sauf quelques mois entre 1963 et 1964 et a résidé, soit en permanence à Papeete, soit partiellement à Maatea par le jeu des retours hebdomadaires ; il s'est finalement fixé à Papeete à cause du poste permanent et rémunérateur d'institutrice de sa femme : à ce titre, il remplit le rôle social du « mari de l'institutrice », la femme devenant le pivot économique du ménage (1967).

*
**

A côté des déplacements de travail, ceux qu'entraînent les rapports familiaux sont assez nombreux (16 cas sur 48, soit 29 % des déplacements) mais à l'inverse des précédents, ils ne sont pas spécifiques des relations avec Papeete : on verra, lors de l'étude des alliances matrimoniales des habitants de Maatea avec l'extérieur, que le village est en relation avec les différents districts et îles de l'archipel de la Société au moins ; mais il est évident que, concentrant une large fraction de la population de cet archipel, l'agglomération de Papeete joue nécessairement un rôle important. Ainsi, Papeete peut être le lieu, pour de jeunes femmes issues des zones rurales, où trouver un mari (maisonnée 43).

Les mouvements occasionnés par des causes diverses touchent, avec les déplacements de famille qui en sont la conséquence, 11 cas : il s'agit moins ici de déplacements occasionnés par une « humeur voyageuse des gens » que des cas dont nous n'avons pu élucider les causes : ils expriment, en quelque sorte, les limites de l'enquête.

Avec ce qui n'est ni Moorea, ni Papeete, les déplacements sont par leur nombre, de moindre importance (37 au lieu de 63 avec Papeete, 209 à l'intérieur de Moorea dont 160 arrivées et départs internes au village).

Tabl. 42. — *Déplacements entre Maatea et le reste du monde de 1960 à 1967 (Moorea et Papeete exceptés)*

Localités	Liens familiaux		Unions/ mariages		Adoption		Retour au lieu d'origine		Déplacements professionnels		Indéterminés	
Tahiti:												
Punaauia							1	1				
Paea			1	1								
Mataiea	2	2										
Papenoo	1	1										
Tiarei			1	1								
Hitiaa							1	1				
Faaone			2	2							1	1
Total Tahiti	3	3	4	4			2	2			1	1
Iles Sous-le-Vent:												
Raiatea									6	6		
Bora-Bora	1	2										
Tuamotu:												
Rangiroa											1	1
Hao									3	4		
Autres					1	2						
Marquises	4	4							4	4	1	1
Iles Australes:												
Rurutu									3	3		
TOTAL	8	9	4	4	1	2	2	2	16	17	3	3

Sources: Enquête directe. Le premier chiffre de chaque colonne désigne le nombre de cas rencontrés, et le second le nombre des allers et retours effectués.

Les rapports familiaux concernent 15 cas sur 34: sur ces 15 cas, 10 renvoient à des déplacements aux îles de la Société dont 9 à Tahiti; en revanche, les 16 cas occasionnés par des motivations professionnelles entraînent des déplacements hors de Tahiti. Les motivations d'ordre familial à ces déplacements sont de trois sortes:

— mouvements matrimoniaux ou quasi matrimoniaux consistant, soit en la venue d'un conjoint à Maatea, soit en un départ de conjoint vers son nouveau foyer;

— mouvements d'adultes ou d'enfants entraînés par les liens familiaux préexistants; en particulier, les adoptions entraînent de tels mouvements entre la famille d'adoption et la famille par le sang;

— retour de certains parents, souvent âgés, auprès de leur famille d'origine hors de Moorea.

Les quatre cas marquisiens notés ne concernent pas des Tahitiens mais des Marquisiens venus à Maatea et qui en sont repartis. Les déplacements familiaux

au sens large concernent donc l'aire culturelle proprement tahitienne et principalement l'île de Tahiti, soulignant ainsi l'étroitesse des relations traditionnelles entre Moorea et Tahiti.

Les raisons professionnelles expliquent les déplacements hors de Tahiti: à Raiatea et à Rurutu, il s'agit de pasteurs de l'Église évangélique affectés dans ces îles pour prendre en charge une paroisse, entraînant ainsi le déplacement de la femme et des enfants; à Hao, un cas concerne un déplacement de travailleurs sur les sites d'expérimentation nucléaire, les deux autres ainsi que les cas marquisiens se rapportant à l'envoi d'institutrices qui entraîne le déplacement du mari et des enfants.

On n'a pas noté de déplacement hors de la Polynésie mais cela tient à des raisons très contingentes:

— les militaires et étudiants envoyés en France ont été comptés comme résidents absents tout comme ceux envoyés à Papeete ou à Taravao: c'étaient plus la durée de l'absence et sa raison que l'éloignement relatif qui pouvaient, à nos yeux, définir le statut des intéressés;

— un ménage était parti avant 1960 à Nouméa pour obtenir un emploi; d'autres sont partis pour les mêmes raisons en 1968: la période d'investigation limitée à 1960-1967 n'a donc pas permis d'en saisir les déplacements;

— une jeune femme est partie en Allemagne, s'y est mariée et n'est point revenue avant 1968 au village: mais avant son départ pour l'Europe, elle avait transité par Papeete quelque temps.

Sur la courte période 1960-1967, que nous avons choisi d'étudier, la mobilité de la population est déjà significative: l'ensemble des déplacements sur sept ans représente une fois la population du village tout entier en début de période: pour le *mata'eina'a* d'Afareaitu, les déplacements représentaient, durant la même période, 140,2 % de la population et pour l'ensemble de Moorea 150 %. En termes de déplacements effectifs (c'est-à-dire un départ + le retour de la même personne ou vice versa comptant pour un déplacement), ces mouvements représentaient pour Moorea 75 % de la population de l'île en début de période, soit en moyenne par an 15,8 %; pour Maatea, les déplacements effectifs représentaient 74,3 % de la population de 1960, soit en moyenne par an 10,6 %: autrement dit, les mouvements de la population de Maatea étaient inférieurs d'un tiers au nombre de ceux de Moorea tout entier; à cela, deux explications:

— Maatea n'avait pas subi durant cette période le contrecoup de la crise agricole aussi intensément que Moorea;

— davantage peut-être que les autres villages de Moorea, Maatea avait répondu à l'augmentation de l'offre de travail par l'embauche sur place et par l'embauche en ville avec retour hebdomadaire des travailleurs au village au lieu de recourir à l'émigration en ville pure et simple.

Dans l'étude d'ensemble de Moorea, on avait constaté que les deux cinquièmes des déplacements (arrivées + départs), soit 38,7 %, étaient *internes* au *mata'eina'a:* à Maatea, sur un total de 320 déplacements, il y en avait 179 qui étaient internes au *mata'eina'a* (d'Afareaitu), soit 55,9 % mais 160 (50 %) au niveau des deux autres villages a permis de faire une constatation identique, à savoir que *c'était le niveau du village et non celui du* mata'eina'a *qui était le cadre pertinent des déplacements internes.* Les déplacements entre *mata'eina'a* à l'intérieur de Moorea étaient tout aussi peu importants par rapport aux déplacements internes aux villages:

— pour la population de Maatea, 30 sur 320 déplacements au total, soit 9,4 %;

— pour la population de Moorea, 289 sur 5.934, soit 4,9 %.

L'étude de Maatea a permis de rendre compte de cette disproportion. Les déplacements internes au village relèvent d'une *dynamique des maisonnées* dont les facteurs essentiels sont sociaux: la segmentation des groupes familiaux du fait de la progression des générations, la densité des relations familiales entre maisonnées du village du fait des rapports familiaux existants (parenté, unions, adoptions) et économiques: la promotion de l'habitat qui suit la promotion des revenus au sein de chaque maisonnée; l'investissement du surplus monétaire en demeures à partir de 1964. On avait noté cela dans le cadre de Moorea au niveau des *mata'eina'a:* Maatea permet de situer le phénomène au niveau des collectivités villageoises; inversement, celui-ci confirme le cadre villageois comme niveau pertinent d'une certaine réalité économique et sociale. Si les déplacements hors village dans le cadre du *mata'eina'a* ou entre *mata'eina'a* dans le cadre de Moorea sont peu fréquents, c'est que joue ici un seul facteur social qui favorise les relations et, par suite, les déplacements: les unions matrimoniales.

1. On va prendre femme dans le *mata'eina'a* voisin, de sorte que l'on va s'installer dans la famille de cette dernière, avant de revenir au village; ou bien, on vient du *mata'eina'a* voisin chercher femme au village et l'on demeure quelque temps ici avant de ramener le nouveau ménage au *mata'eina'a* d'où l'on est venu.

2. Quand un rapport matrimonial est établi, peuvent s'en suivre toutes les relations familiales possibles entre les deux familles alliées, en particulier les nombreuses allées et venues d'enfants entre les deux pôles familiaux connectés par l'union.

L'équivalent en fréquence des *mouvements intra-villageois* est constitué par les déplacements avec *l'extérieur de Moorea:* pour l'île tout entière, ces déplacements représentaient 51,6 % de l'ensemble des déplacements de la population; pour Maatea, 31,3 %. Expliquons d'abord cette disproportion:

— les mouvements intra-villageois (et internes au *mata'eina'a*) étant apparus plus sensibles au niveau de Maatea que de Moorea (du fait que Maatea a relativement moins subi la crise agricole que la moyenne de Moorea), les mouvements externes à Moorea sont donc moins sensibles au niveau de Maatea qu'à celui de l'île tout entière;

— raisons de méthode: l'étude de Maatea résultant d'enquête directe a laissé un résidu d'indétermination (3,4 %) qui est absent des résultats au niveau de Moorea du fait que l'étude dans le cadre de l'île tout entière a été menée par déduction (cf supra); en outre, l'étude de Maatea a éliminé des calculs la catégorie des absents considérés comme des résidents, absents dont les mouvements sont, la plupart du temps, effectués en relation avec Papeete: or, l'étude au niveau de Moorea ne pouvait pas faire une telle distinction et réputait déplacement tout mouvement de/vers Papeete.

Ceci dit, il nous apparaît, tant à propos de Maatea que de Moorea, que *la relation avec Papeete est prépondérante:* 1.279 départs pour Papeete pour l'ensemble de Moorea entre 1960 et 1967 sur un total de 1.734 départs vers l'extérieur de l'île (73,8 %); 63 déplacements depuis/vers Papeete pour Maatea sur un total de mouvements extérieurs de 100 (63 %): l'écart nous paraît résider, comme nous l'avons dit dans la différence entre les méthodes de décompte. A

propos des causes, on a déjà souligné, et le rôle de Papeete comme marché du travail, et sa fonction métropolitaine, et l'importance sociale de l'agglomération du fait que la concentration de la population tahitienne qui y existe entraîne la multiplication des rapports familiaux entre Maatea ou Moorea et Papeete. L'exemple de Maatea montre que les relations avec Papeete sont déterminées pour près de la moitié (46 %) par le facteur économique et pour près d'un tiers (29 %) par les rapports familiaux.

Ce sont ces rapports qui expliquent les déplacements avec le reste de Tahiti et des îles de la Société tandis que ce sont des raisons professionnelles qui déterminent ceux avec le reste du Territoire.

On a donc, sur cette courte période d'observation 1960-1967, une trame de déplacements provoqués ou entraînés par l'organisation, l'affermissement, le développement ou la rupture des rapports familiaux, qu'il s'agisse des déplacements entraînés par les unions qui se font ou se défont, la concrétisation des relations entre pôles alliés, les adoptions, les passages des enfants entre familles apparentées ou alliées: mobilité qui dépend des institutions familiales et de la manière dont elles sont vécues par les Polynésiens, *mobilité culturelle traditionnelle* en quelque sorte. Cette trame comprend plusieurs secteurs:

— un secteur villageois où la concentration familiale et la segmentation des familles favorisent une certaine densité des rapports familiaux et multiplie les déplacements correspondants;

— un secteur représenté par les autres *mata'eina'a* de Moorea, de Tahiti et des îles Sous-le-Vent avec lesquels les gens de Maatea s'allient; la dispersion et la diminution de fréquence des unions introduisent des différences à l'intérieur de ce secteur qui représente à peu près *l'aire culturelle tahitienne;*

— les aires culturelles des insulaires non tahitiens (Rurutu, Marquisiens) installés à Maatea et qui entretiennent avec leurs parents installés dans leur zone d'origine ou à Papeete des rapports étroits.

Sur cette trame se superposent les phénomènes de mobilité dus à des effets économiques:

— effet dans le secteur villageois de l'investissement du surplus monétaire en nouvelles demeures après 1964;

— recherche d'emplois sur le marché du travail, à Moorea, surtout à Papeete, sur les sites d'installations nucléaires après 1963, à Nouméa;

— affectation à Papeete et dans les îles et les archipels éloignés d'employés, d'institutrices, de pasteurs originaires de Maatea et dont les qualités et le niveau professionnel ne peuvent trouver d'emplois ni à Maatea, ni même à Moorea; en outre, ces déplacements durables de travailleurs entraînant une fixation de leur ménage près d'eux, loin de Maatea, déterminent l'organisation de relations entre eux et les familles d'origine demeurées à Maatea et Moorea. Il s'agit là dirons-nous d'une *mobilité socio-économique moderne.*

La mobilité dans le passé

Dans son travail sur les structures agraires à Maharepa, le géographe F. Ravault (1967, p. 34) avait, en 1966, constaté la mobilité à court terme considérable de la population de ce village. Sur la base des naissances, il avait

ensuite calculé que 41 % de la population âgée de 20 à 50 ans était née hors de Moorea et ce taux atteignait 62 % pour la population âgée de 50 ans et plus, ce qui correspondait à un phénomène assez ancien.

Pour son village d'Afareaitu, G. RINGON (1970, p. 190) a souligné également l'importance du phénomène sans toutefois apporter de données chiffrées[3].

Tabl. 43. — *Lieux de naissance des gens de Maatea de 20 ans et plus en 1967*

Lieux de naissance	De 20 à 50 ans		50 ans et plus		Total
		%		%	
Mata'eina'a (a)	78	62	28	62	106
Reste de Moorea	9		4		13
Total Moorea	87	69	32	71	119
Tahiti	27		7		34
Reste de la Polynésie (b)	11		5		16
Ailleurs	1				1
Total hors Moorea	39	31	12	27	51
Indéterminé			1	€	1
TOTAL	126	100	45	100	171

Sources: Enquête directe, à partir des états de l'I.R.M.
(a) Le quartier n'étant pas une entité administrative officielle, les pièces officielles mentionnent « Afareaitu » comme lieu de naissance des personnes nées à Maatea ; (b) Y compris un cas de naissance à Rarotonga (îles Cook).

Un peu moins des deux tiers des actuels habitants de Maatea sont nés dans le district (*mata'eina'a*) et plus des deux tiers sont nés à Moorea. Par ailleurs, il y a peu de différences significatives entre la population de 20 à 50 ans et celle de 50 ans et plus. Ceci contraste d'autant avec les données apportées par Ravault pour Maharepa qu'il y a dans les naissances hors de la collectivité de référence une part de normalité : le taux d'exogamie inévitable d'un groupe territorial de petite dimension[4]. Ce qui paraît à Maharepa nettement significatif d'une mobilité passée, c'est la part plus grande de l'extérieur dans les générations passées que dans les générations actuelles, les personnes étant venues s'installer anciennement dans le village ayant donné naturellement naissance à des enfants nés dans le village. Or, Maatea manifeste de ce point de vue une constance remarquable, qui peut permettre de former l'hypothèse d'une communauté stable liée à une assez forte endogamie. Ceci est évidemment à revoir avec l'examen de la parenté et de l'alliance (cf. infra)[5].

(3) Dans son enquête, Ringon établit qu'entre 1880 et 1945, 18 hommes vinrent s'établir dans le village, s'y marier et donner naissance à plus de 50 maisonnées, ce pour une population qui était de 250 en 1939 et 445 en 1967 (pp. 185 et 190) ; cela laisse entendre qu'ils s'unirent à un même nombre de femmes originaires du village, unions auxquelles il faut ajouter celles endogames au village. Ravault (F.), avec ses données numériques me paraît bien plus concluant.

(4) Ce taux diminue d'autant la part significative d'arrivées de l'extérieur dans la collectivité ; il en est de même à Maatea, de sorte que la part de l'extérieur y est significativement plus faible ; pour éclairer tout ceci, prenons un exemple chiffré ; supposons — à supposer que nous puissions déterminer un tel taux — que le taux d'exogamie « normale » s'établisse autour de 20 % ; pour les gens de 20 à 50 ans, la part de l'extérieur qui est significative dans la naissance des habitants de Maharepa se réduit à 21 % au lieu de 41 %, et pour Maatea passera à 11 % au lieu de 31 %.

(5) OTTINO (P.) (1972, p. 323) accorde importance à la notion de *feia tumu* ou habitants « originaires » qui n'a pas forcément de rapport avec le lieu de naissance. A Maatea, on a constaté que l'on a « donné » telle personne venant de tel *mata'eina'a* ou de tel *motu* (île) alors que le lieu de naissance consigné dans les actes officiels était tout différent. C'est pourquoi on s'est fié à ce que disaient les gens à ce propos lorsque l'on a dressé le tableau de l'origine des conjoints dans les unions matrimoniales à Maatea (cf. infra).

La mobilité, phénomène ambivalent

Bien qu'elle ne soit pas aussi marquée que dans l'ensemble de l'île de Moorea, la mobilité actuelle de la population de la petite collectivité villageoise de Maatea est considérable. Elle ne signifie pas, pour autant, instabilité de cette collectivité. La mobilité s'articule, en fait, en deux phénomènes distincts qui conjuguent leurs effets, phénomènes qui suscitent l'interrogation et une investigation ultérieure :

1. Une mobilité que, faute de mieux, j'ai appelée « culturelle » et « traditionnelle » et qui porte sur les relations familiales et la manière dont elles sont vécues par les Polynésiens. Allant plus loin, on peut former l'hypothèse que c'est la flexibilité du système de parenté qui, sinon permet, du moins explique une telle mobilité. Et c'est également la flexibilité du système des rapports à la terre qui la rend possible quand elle ne la sollicite pas. Ceci à court terme : car à très long terme, on peut penser que c'est le phénomène de mobilité, découlant de la formation du peuplement, qui explique la flexibilité des systèmes familiaux et fonciers ;

2. A côté de ces faits de structure, des faits induits par la dynamique contemporaine de relations, exogène, dans laquelle se trouve prise la collectivité de Maatea (et Moorea tout entière) : l'intégration étroite dans le système capitaliste qui, au niveau qui nous occupe, privilégie la condition salariale ; l'urbanisation qui s'exprime, entre autres choses, par le travail en ville dont on a déjà souligné l'importance pour nos collectivités rurales, la poursuite en ville de la scolarisation, le débouché sur le marché du travail urbain ou régional (hors de Maatea et de Moorea) pour les jeunes qui viennent d'acquérir une formation supérieure à la moyenne, enfin, l'agglomération en ville ou à proximité de parents qui convie aux visites et séjours, et facilite des installations plus ou moins longues. C'est à ce faisceau de faits que correspond la mobilité socio-économique « moderne » décrite ;

3. Cette mobilité actuelle, « à court terme », s'accompagne en outre à Maatea d'une stabilité à plus long terme, dans le passé. Structure, conjoncture, passé, présent, « court terme », « moyen » ou « long terme », constituent les éléments d'un langage par quoi s'expriment la problématique et le devenir de la collectivité. On commencera par l'examen des faits de structure.

CHAPITRE III

Structures et idéologie : parenté, terre, église, tauturu

Feti'i, Fenua, Ekalesia (pron. *Etaretia*), *Tauturu* (c'est-à-dire entraide, coopération) : ce sont là les termes tahitiens qui s'imposent à peu près d'emblée à l'observateur après quelques mois de vie au village. Ce sont aussi les grandes « têtes de chapitres » que nos prédécesseurs dans l'analyse actuelle des sociétés de Polynésie centrale ont retenues, qu'il s'agisse de Ben FINNEY, de Allan HANSON ou de Paul OTTINO. La parenté, la terre, l'Église, quelles que soient les acceptions que recouvrent ces institutions dans la pensée et la pratique des Polynésiens, sont des données qui s'imposent à eux. L'organisation en maisonnées *'utuafare* est une construction encore plus proprement polynésienne (encore que non spécifique à ces sociétés) en ce qu'elle apparaît comme un choix entre plusieurs possibles. Le concept de *tauturu,* lui, constitue un principe directeur explicite dans l'idéologie tahitienne, qui irradie toute la pratique sociale. Ce seront là les points successifs de ce développement.

LA PARENTÉ ET L'ALLIANCE

Dans les sociétés où l'économie est peu détachée de la sphère des activités sociales, on sait que la parenté en constitue le ciment essentiel. Pris dans le changement social au cours duquel les activités proprement économiques prennent plus d'autonomie (la part de l'argent, par exemple), Maatea se trouve placé au passage qui conduit des formes sociales à solidarité parentale à celles qui privilégient les liens d'ordre économique et les rapports marchands.

On sait, par ailleurs, que, dans la culture polynésienne, la parenté et l'alliance jouent un très grand rôle, mais opèrent selon des règles moins rigides que dans d'autres sociétés traditionnelles. La description et la théorie de la parenté ont été récemment étudiées aux îles de la Société et dans des aires culturelles

relativement proches (Tuamotu de l'Ouest, îles Australes) par M. PANOFF[1], B. FINNEY[2], A. HOOPER[3], A. HANSON[4] et surtout P. OTTINO[5]. C'est à ce dernier, dont l'étude systématique porte sur l'atoll tahitianisé de Rangiroa (exactement Ra'iroa en tahitien) auquel l'on fera appel parce qu'il apporte la contribution la plus originale et la plus neuve aux problèmes tahitiens concernant la parenté.

On résume ici un compte rendu de la thèse de l'auteur[6]. Il s'agit d'une « étude de sociologie domestique et d'ethnologie polynésienne », d'une étude structurale en ce sens qu'elle vise, par-delà les modalités actuelles et l'évolution amorcée par la venue des Européens, à trouver les éléments permanents dont le système qu'ils forment constitue le modèle, le *pattern* des agencements familiaux passés et présents. L'auteur affirme aussi que « sous toute relation sociologique ou économique, il y a de fortes chances de découvrir une relation de parenté »[7]. Le point de départ nécessaire pour la compréhension de la parenté en Polynésie centrale est le « concept clé de *feti'i* » à partir duquel le « principe structural très simple » (du) sang *(toto)*... vient découper à l'intérieur de l'univers des *feti'i* des catégories ou groupements de parenté... reconnus et formellement nommés... *'opu, ...'opu feti'i, 'opu ho'e.* Mais ces unités ont un caractère théorique et formel car elles « demeurent de simples modèles distincts (des) unités sociologiques réelles que sont les groupements résidentiels localisés », lesquels résultent de la combinaison du principe de sang avec des faits matériels tels que la résidence, l'absence temporaire et des notions culturelles: habitants originaires *ta'ata* ou *feia tumu,* parenté par le patrimoine[8].

La terminologie de la parenté n'est pas différente de celle en usage à Maatea ; celle-ci diffère un peu de celle que donne A. HOOPER pour les îles Sous-le-Vent, davantage de celle de M. PANOFF pour Tahiti ; elle correspond à peu près à ce que rapporte A. HANSON pour Rapa (Rapa-iti, la plus méridionale des îles Australes).

Plutôt que de faire un exposé didactique du contenu de l'ouvrage de P. OTTINO, il semble préférable de consigner au fur et à mesure les observations effectuées à Maatea, quitte à faire, chaque fois, le départ entre ce qui est observations personnelles à Maatea et faits comparatifs tirés des auteurs précités.

La terminologie de la parenté à Maatea est ainsi la suivante à partir de *Ego,* individu de référence.

(1) PANOFF, 1962, 1965, puis 1970, *La terre et l'organisation sociale en Polynésie.*
(2) FINNEY, 1965, 1973, *Polynesian Peasants and Proletarians.*
(3) HOOPER, 1966, *Marriage and Household Structure in two Tahitian Communities.*
(4) HANSON, 1966, 1970, 1973, *Rapan Lifeways (Rapa: une île polynésienne hier et aujourd'hui).*
(5) OTTINO, 1972, *Rangiroa: Parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien.*
(6) ROBINEAU, 1976, Compte rendu de l'ouvrage précédent, in *Journ. Soc. Océan.,* n° 50.
(7) OTTINO, op. cit., p. 16.
(8) OTTINO, op. cit., p. 24. Rappelons que l'auteur appelle Polynésie orientale ce que nous dénommons Polynésie centrale.

Tabl. 44. — *Parenté par le sang à Maatea*

Génération	Termes masculins	Termes neutres	Termes féminins
G + 3 + n	*Tupuna* (tous les parents de la génération des arrière-grands-parents et au-dessus et leurs conjoints; plus généralement, les ancêtres).		
G + 2	*Papa ru'au* (tous les mâles de la génération des grands-parents y compris les conjoints des femmes de cette génération).		*Mama ru'au* (toutes les femmes de la génération des grands-parents y compris les conjoints des mâles de cette génération).
G + 1	*Metua tane* ou *papa* (tous les mâles de la génération des parents y compris les conjoints des femmes de cette génération).		*Metua vahine* ou *mama* (toutes les femmes de la génération des parents y compris les conjoints des mâles de cette génération).
G	*Tae'ae* (les *siblings* de la même génération et leurs collatéraux sans distinction de sexe). *Matahiapo* (l'aîné absolu d'un groupe de frères et sœurs, de l'un ou l'autre sexe).		
	Tu'ane (frère ou collatéral d'une femme, sans distinction d'âge par rapport à cette femme).	*Tua'ana (siblings* ou collatéraux de même sexe qu'*Ego*, aînés). *Teina (siblings* ou collatéraux de même sexe qu'*Ego*, cadets).	*Tuahine* (sœur ou collatérale d'un homme, sans distinction d'âge par rapport à cet homme).
G — 1	*Tamari'i* (les enfants [pluriel]; s'applique, soit à toutes les générations descendantes, soit aux deux premières, soit aux neveux, nièces et autres parents de la génération des enfants).		
	Tamaroa (garçon). *Tamaiti* (fils).		*Tamahine* (fille).
G — 2	*Mo'otua* (tous les parents de la génération des petits-enfants).		
G — 3	*Hina* (tous les parents de la génération des arrière-petits-enfants).		
G — 4	*Hinarere* (tous les parents de la génération des arrière-arrière-petits-enfants).		
G — 5	*Hinatapu* (tous les parents de la 5e génération descendante).		
G — 6 — n	*Hinatini* (tous les parents de la 6e génération descendante et au-delà).		

Source: Enquête directe Maatea.
Note: G = génération d'*Ego*; n = nombre $\geqslant 0$.

L'originalité de la terminologie à Maatea consiste surtout dans l'exclusion des neveux, nièces et autres parents de la génération des enfants du champ sémantique respectif des termes *tamaiti* et *tamahine.* Ceci dit et, comme à Rangiroa, il est clair que cette terminologie est classificatoire et qu'elle privilégie les groupes de frères et sœurs:

— dans les générations ascendantes, la terminologie est organisée, non par souche, mais par couche de génération avec, à l'intérieur de chaque couche, une différenciation des sexes ;

— au niveau de la génération d'*Ego* intervient une différenciation en sous-groupes de *siblings* qui montre l'intérêt porté par la langue à cette catégorie : terme générique pour l'ensemble des *siblings,* désignation de l'aîné absolu très importante dans le fonctionnement sur le plan social et économique des groupes de *siblings,* distinction des aînés et des cadets combinée avec celle des *siblings* de même sexe et de ceux de sexes différents qui permet au membre d'un groupe de frères et sœurs de se situer immédiatement au sein de son groupe :

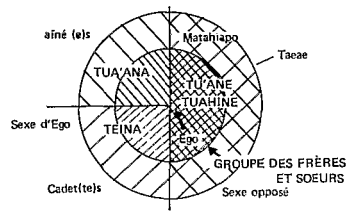


FIG. 25. — *Situation d'*Ego *par rapport à ses* siblings *vrais et classificatoires*

— dans les générations descendantes, l'exclusion des neveux et nièces du champ des *tamaiti* et des *tamahine* limite ainsi ceux-ci au groupe des frères et sœurs descendant d'*Ego.* En outre, le langage repère parmi les couches généalogiques différentes strates qui isolent ainsi, outre le groupe des frères et sœurs descendant d'*Ego,* celui des *mo'otua,* enfants des membres de ce groupe :

tamaiti-tamahine

mo'otua

hina

Enfin, parmi les *hina,* les *hinatapu* qui correspondent à la 5^{e} génération font sémantiquement référence au principe des cinq sangs *(pae toto)* dont il sera plus loin question et à la prohibition de mariage qui en découle.

Tabl. 45. — *Parenté par alliance à Maatea*

Génération	Termes masculins	Termes féminins
G + 1	*Metua ho'ovai* (père et mère, biologiques ou adoptifs, du conjoint).	
G	*Tane* (compagnon ou mari, partenaire masculin, ami [d'une femme] ; mari de la sœur d'Ego ou de la sœur de sa femme).	*Vahine* (femme, partenaire, maîtresse, épouse ; femme d'un frère d'Ego ou d'un frère de sa femme).
	Tao'ete [« beau-frère », « belle-sœur » : conjoint des frères et sœurs, des demi-*siblings,* quelquefois des premiers cousins (a)].	
G — 1	*Huno'a* (« gendre », « belle-fille » : conjoint des *tamaiti* ou des *tamahine).*	

Source : Enquête directe à Maatea.
Note : (a) Variante de prononciation à Maatea : *tau'ete.*

Si, à présent, on se réfère aux sources que l'on a précédemment mentionnées, on peut établir le tableau comparatif suivant :

Tabl. 46. — *Terminologie comparée de la parenté aux îles de la Société, à Rangiroa et à Rapa-iti*

RANGIROA	MAATEA (a)	HOOPER	PANOFF	HANSON
tupuna	tupuna	tupuna	tupuna	tupuna
metua ru'au	papa ru'au mama ru'au	tupuna	tupuna	papa ru'au mama ru'au
metua tane metua vahine	metua tane metua vahine	metua tane metua vahine	metua	metua tane metua vahine
tae'ae	tae'ae		tae'ae	
tua'ana	tua'ana	tua'ana	tua'ana	tua'ana
teina	teina	teina	teina	teina
tuahine	tuahine	tuahine	tuahine	tuahine
tu'ane	tu'ane		tu'ane	tu'ane
matahiapo	matahiapo			matahiapo hope'a (c)
tane	tane	tane	tane	tane
vahine	vahine	vahine	vahine	vahine
tao'ete	tao'ete (b)	tao'ete	tao'ete	tau'ate
tamari'i	tamari'i			
tamaroa		tamaroa		
tamaiti	tamaiti	tamaiti	tamaiti	tamaiti
tamahine	tamahine	tamahine	tamahine	tamahine
metua ho'ovai	metua ho'ovai	metua ho'ovai		metua ho'ovai
huno'a	huno'a	huno'a	huno'a	huno'a
mo'otua	mo'otua	mo'otua	mo'otua	mo'otua
hina	hina	hina	hina	'ina
hinarere	hinarere	hinarere	hinarere	'inarere
hinatapu	hinatapu			rere
hinatini	hinatini			rere

Sources: OTTINO, 1972, pp. 173-174 et glossaire, pp. 175 et suivantes ; Maatea : enquête personnelle ; HOOPER, 1966, pp. 143 et 148 ; PANOFF, 1965, p. 80 ; HANSON, 1973, pp. 83, 89 et 90.

Notes: (a) La quête sur la parenté à Maatea a montré que différents niveaux d'actualisation sont à considérer : parmi les termes de références, il y a ceux qui sont les plus employés qui se distinguent de ceux parmi les moins utilisés ; il y a les termes génériques, par exemple, *hina* qui reviennent la plupart du temps dans la conversation et qui viennent immédiatement à la mémoire et ceux, plus précis, d'emploi plus limité mais qui n'en existent pas moins ; (b) Variante : *tau'ete ;* (c) *hope'a :* dernier-né.

Les propriétés structurales des terminologies de Polynésie centrale, comme on l'a vu de façon détaillée pour Maatea, font apparaître, au sein de l'univers de la parenté, le groupe des frères et sœurs issus d'une même souche comme une unité privilégiée. C'est, à mon sens, l'un des apports importants d'OTTINO que d'avoir « découvert » le rôle fondamental de cette structure élémentaire qu'est le *'opu ho'e.* L'étude structurale rejoint ainsi les catégories de la connaissance et de la sociologie de Polynésie centrale et l'observation qui les repère. Le *'opu ho'e* est défini à Maatea, comme à Rangiroa aussi par exemple, comme le groupe des *siblings* issus d'un même père et d'une même mère ; P. OTTINO remarque d'ailleurs à ce propos que la signification littérale — un ventre — est porteuse d'ambiguïté et pourrait donner à penser que le groupe se définit sur la base des *siblings,* non pas germains, mais utérins seulement[9]. On a obtenu d'un jeune de Maatea

(9) OTTINO, op. cit., pp. 192-193.

une définition qui inclut aux frères et sœurs germains leurs parents; peut-être s'agit-il d'une façon d'affirmer par là que le *'opu ho'e* concerne bien les *siblings* de même père et de même mère. Un *'opu ho'e* n'est pas à Maatea un groupe défini dans l'absolu, mais relativement à un individu déterminé; lorsque quelqu'un a des enfants, ceux-ci forment un nouveau *'opu ho'e* et, lorsqu'on admet que les parents font partie du *'opu ho'e,* chacun fait partie de deux de ces groupes: celui de ses frères et sœurs et celui de ses enfants. Apparemment, cette définition d'inclusion des parents donne au *'opu ho'e* une composition différente de l'institution

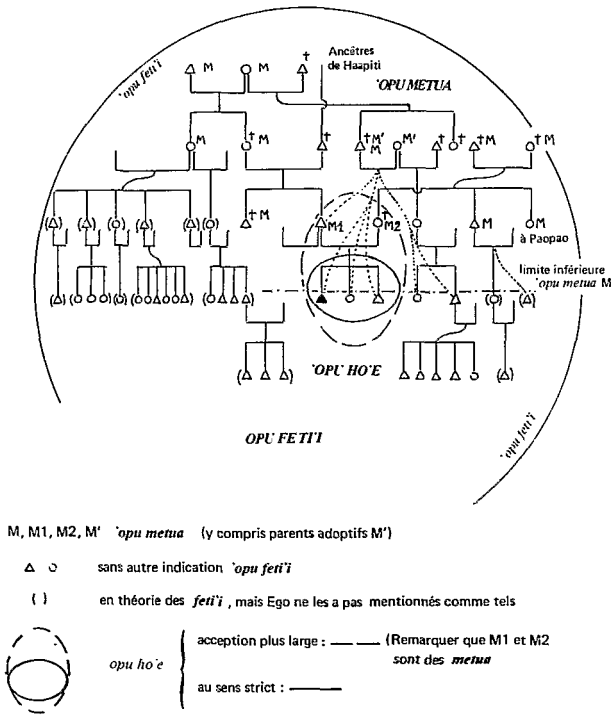


FIG. 25. — *Situation d'*Ego *par rapport à ses* siblings *vrais et classificatoires*

du même nom qu'OTTINO décrit à Rangiroa; apparemment seulement car, pour les gens de Maatea, et en particulier notre interlocuteur, il n'existe pas, du point de vue d'*Ego,* de terme pour désigner le groupe formé par *Ego,* son conjoint et ses enfants directs, c'est-à-dire celui que l'un de ses enfants appellerait *'opu ho'e:* cette contradiction n'est levée que s'il est admis que le *'opu ho'e* se réduit fondamentalement aux enfants, les parents y étant englobés par annexion parce qu'ils constituent la référence, le support du groupe des *siblings* et permettent, en outre, aussi de limiter ce groupe aux frères et sœurs germains.

Ainsi défini par le groupe des frères et sœurs descendant des mêmes parents, le *'opu ho'e* constitue la structure élémentaire des maisonnées, cellules de base de l'habitat des Tahitiens, puis lorsque chacun de ses membres est devenu autonome, le lien de solidarité entre maisonnées apparentées le plus étroitement.

Le langage employé à Maatea distingue dans l'univers de la parenté deux autres groupes: *'opu metua, 'opu feti'i. 'Opu metua* se rapporte aux ascendants vrais et classificatoires des deux premières générations parents et grands-parents; au-delà, c'est le monde des *tupuna,* ancêtres. *'Opu feti'i* englobe l'ensemble de la parenté par le sang, directe et collatérale, ascendants et descendants par rapport à *Ego.*

Dans le cheminement de l'analyse de P. OTTINO, ces catégories sont replacées dans le contexte de la structure familiale dont elles sont l'expression. Le point de départ est la notion large de *feti'i* ou de parentèle que l'auteur s'efforce de définir en se référant, outre à sa propre expérience de terrain, à l'étude de A. HOOPER aux îles Sous-le-Vent et à une analyse théorique de J. D. FREEMAN[10] consacrée à la notion de *kindred* dans les sociétés à principe d'organisation cognatique. Cette notion de *feti'i* est des plus importantes pour nous puisqu'elle sous-tend une large part des rapports sociaux à contenu économique, entraide, groupe d'activité économique, relations d'affaires, emplois salariés. Le langage à Maatea définit les *feti'i* dans des acceptions identiques à celles qu'en donne OTTINO pour Rangiroa[11]:

— l'ensemble des « consanguins reconnus d'un individu », sa « parentèle »;

— les groupements d'activités recrutés sur la base de la parenté. P. OTTINO avait, dans un ouvrage antérieur consacré à la pêche au grand filet à Tahiti, montré le rôle capital des *feti'i* dans l'organisation de cette pêche et la répartition de son produit[12]. A Maatea, les solidarités familiales, la *totaiete* (société), le salariat, diverses formes de gestion ou d'équipes de travail soulignent le rôle directeur des *feti'i;*

— des ensembles ou des unités précises de descendance[13];

— OTTINO ajoute: « des membres d'un même parti politique, des personnes qui se rassemblent parce qu'elles ont les mêmes penchants... des terres présentant des caractéristiques semblables »[14]. En un mot, la parenté, les *feti'i* constituent un modèle sur lequel viennent s'inscrire la plupart des relations sociales, notamment à caractère économique.

De la consanguinité découlent les notions d'exogamie et d'inceste pour lesquelles l'idée de *sang (toto)* a été mise en évidence par HOOPER avant d'être analysée par OTTINO. On retrouve naturellement cette notion à Maatea, mais avec une distinction moins établie des niveaux d'inceste proprement dit et des niveaux où l'union est simplement prohibée. Selon l'auteur, « la théorie des sangs » est d'importation européenne et a été introduite par les missionnaires de la *London Missionary Society* qui l'ont tirée du « comput des sangs que le droit Canon dans sa réglementation du mariage a repris aux vieilles coutumes anglo-saxonnes »[15]. En revanche, les notions d'exogamie et d'endogamie doivent être appréciées en fonction des groupes de descendance dont l'auteur a dégagé l'existence à Rangiroa: *'ati* et *'opu.* Dans cet atoll, la notion de *'ati* revêt deux formes: celle, diffuse, d'unité de descendance à partir d'un ancêtre commun; celle de

(10) FREEMAN, 1961, pp. 192-220.
(11) OTTINO, 1972, p. 204.
(12) OTTINO, 1965.
(13) « Les "ensembles" ou "classes" formés par des personnes descendant en ligne directe d'une "souche" commune... »; « des unités de descendance que différents auteurs qualifient de groupes de descendance cognatiques, bilatéraux ou encore non-unilinéaires » (OTTINO, 1972, p. 204).
(14) OTTINO, op. cit., même page.
(15) OTTINO, op. cit., p. 208.

groupe individualisé par un quartier ou une activité que l'auteur appelle *'ati-quartier* ou *'ati-pupu;* la première forme est le vestige des *'ati* anciens entre lesquels se partageait la population de l'atoll et auxquels les habitants actuels se rattachent par descendance, la seconde, l'actualisation de ces *'ati* dans la vie quotidienne des gens de Rangiroa.

A Maatea, en particulier chez les jeunes qui sont les premiers intéressés à l'affaire et se rapportent, dans leur ignorance, aux dires des vieux, le principe des sangs se résume à la notion d'un sang commun, *toto ho'e,* qui empêche éventuellement les relations matrimoniales entre partenaires apparentés. Du fait de l'apparentement très étroit, ainsi que nous allons le voir, des familles du village entre elles, cette question est presque cruciale pour les jeunes. A la différence de quelques anciens, on ne connaît pas à Maatea, surtout chez les jeunes, de règles bien établies semblables à celles dont P. OTTINO donne l'explicitation pour Rangiroa ; plus précisément, on ne déduit pas la prohibition des relations de l'application de principes, mais du cheminement généalogique, *haerera'a feti'i* — remontée vers l'ancêtre commun, puis descente vers le partenaire — et de la place parentale qu'occupe celui-ci vis-à-vis de l'ancêtre commun, la prohibition englobant les *mo'otua* et les *hina* de cet ancêtre, jusques et y compris les *hinatapu.*

En ce qui concerne les *'ati,* cette notion apparaît encore plus obscure aux gens de Maatea, qu'il s'agisse de jeunes, d'anciens, de Polynésiens ou de *Demis.* C'est encore P. OTTINO qui, à ma connaissance, a exhumé à partir de son expérience des Tuamotu de l'Ouest cette institution[16] dont ni M. PANOFF, ni A. HOOPER, ni B. FINNEY n'ont parlé, que A. HANSON n'a point connu à Rapa-iti et qui est seulement attestée, dans la littérature contemporaine, par R. CROCOMBE pour les îles Cook[17], par B. DANIELSSON pour les Tuamotu centrales[18], et aux Gambier[19]. OTTINO qui avait fait un certain nombre de sondages aux îles de la Société écrit que les *'ati* ont « disparu dans presque toute la Polynésie orientale où le mot n'apparaît plus guère que dans la toponymie »[20]. A Maatea, le mot *'ati* qui entre en composition dans le nom de plusieurs « *terres* » évoque l'idée de descendants liés à l'histoire biblique : « les enfants d'Israël », *te 'ati Israela* (prononcer *Itera'era);* mais « les douze tribus d'Israël » se dit : *te 'opu ahuru ma piti no Israela* et pour notre interlocuteur « *'ati* et *'opu,* c'est la même chose ». Une enquête effectuée sur la signification que revêt le terme *'ati* en tahitien montre qu'il est perçu dans les noms de terres comme l'équivalent d'« ensemble », « famille », « groupe » au sens de descendants, mais presque toujours revient la référence biblique, de sorte que c'est par le biais de cette référence que la signification du terme apparaît perçue.

Si nous nous sommes occupés de la réalité du *'ati* à Maatea, c'est que celui-ci joue, dans l'étude structurale de la parenté à laquelle se livre OTTINO et dans la progression de son analyse, le rôle d'un chaînon indispensable à la compréhension du système. Du fait du caractère indifférencié des systèmes de parenté de Polynésie centrale, la parenté se détermine par les *'ati,* groupe de descendants d'un ancêtre commun, leurs branches généalogiques *'opu* et leurs implantations

(16) OTTINO, 1967.
(17) CROCOMBE, 1964. Il s'agit des Cook dites du Sud, au Sud-Ouest de Tahiti.
(18) DANIELSSON, 1956.
(19) « (Les *'ati*) sont encore vivants... aux Gambier » (OTTINO, 1972, p. 239).
(20) OTTINO, 1972, p. 239. Dans son article sur les anciens *'ati* des Tuamotu de l'Ouest, P. Ottino écrivait : « *The notion of 'ati, while forgotten in the Society Islands...* » (OTTINO, 1967, p. 451).

en espaces résidentiels distincts. Parlant de la réalité des *'ati* et des *'opu* telle qu'elle est actuellement perceptible à Rangiroa, P. OTTINO redécouvre la réalité ancienne des *'ati* et leur fonction, avant que les guerres préeuropéennes du XVIIIe siècle, puis la venue des Européens, la pénétration de l'économie coloniale et ses conséquences sociales n'altèrent la géographie humaine de l'atoll et le contenu de la notion de *'ati.* « Le *'ati,* c'est la grande famille souche depuis toujours originaire de l'île dont on est soi-même originaire, non pas particulièrement par les hasards de la naissance, mais par l'affiliation au *'ati* »[21]. Unités réduites groupant trente à cinquante personnes, et nombreuses, quinze à vingt dispersées sur toute la périphérie de l'atoll, les *'ati* anciens (et leurs subdivisions appelées aussi *'ati* et non *'opu* comme à présent) étaient qualifiés par la résidence ; « (ils) constituaient des quasi-isolats matrimoniaux » et les unités de localité *'ati* dont ils étaient constitués étaient formées par affiliation automatique et exclusive du fait de la résidence après mariage des personnes nées sur place et rattachées, soit paternellement, soit maternellement à l'ancêtre commun :

> « *en dépit de ce principe cognatique, l'affiliation était automatique et exclusive comme s'il s'était agi de lignages patri- ou matrilinéaires mais, ne pouvant résulter d'un principe de filiation "juridique"*[22]*, résultait de la résidence post-maritale des parents. L'intervention de la notion de localité venait exclure toute ambiguïté et tout conflit d'allégeance* »[23]. Il poursuit : « *Ce sont ces derniers caractères qui m'ont incité à utiliser le terme lignage pour désigner les* 'ati *anciens. La différence entre ce type de lignage cognatique restreint et unilocal et les lignages unilinéaires (patri- ou matrilinéaires) tient au principe de recrutement indifférencié* »[24].

Ce texte capital permet de comprendre l'importance du principe de résidence dans l'organisation familiale de Polynésie centrale ; il suggère le caractère crucial des problèmes de terres ; dans la sociologie des îles de la Société, il permet d'envisager de combler la lacune qui existe entre, d'une part, la sociologie ancienne que nous pouvons reconstituer au niveau politico-religieux et, d'autre part, la sociologie actuelle que nous percevons au niveau familial et domestique.

L'affiliation non exclusive et l'exogamie actuelles des *'ati* de Rangiroa ne sont que les conséquences de l'évolution de l'institution sous l'influence des facteurs précités entraînant à la fois le regroupement des *'ati* en un tout petit nombre d'espaces résidentiels (trois puis deux), la constitution sur ces espaces de solidarités nouvelles sur la base du sexe et de l'âge et recoupant les divisions anciennes, enfin l'introduction par les missionnaires de la théorie des sangs transformant les anciens *'ati* en unités exogamiques du fait de leur peu de profondeur généalogique mise en regard des nouveaux principes.

Grâce à la persistance, sous une forme « pervertie » de la notion de *'ati,* l'étude de la parenté à Rangiroa permet de comprendre, et sur quoi reposent les systèmes de Polynésie centrale (et en particulier celui des îles de la Société), et les connexions entre les formes sociales actuelles de la parenté — *'opu ho'e, 'opu feti'i* — la composition des maisonnées, les faits de résidence, la mobilité géographique à moyen et long terme, les alliances matrimoniales, l'adoption, les droits sur la terre. C'est au terme de notre investigation sociologique que nous pour-

(21) OTTINO, 1972, p. 242.
(22) C'est l'auteur qui souligne.
(23) OTTINO, 1972, p. 244.
(24) OTTINO, 1972, pp. 244-245.

rons évaluer la place exacte, même « en creux », de cette forme sociale et sa fonction possible dans une reconstitution des institutions anciennes des îles de la Société. Reprenons donc à présent l'observation directe de Maatea.

Maatea se présente comme un « champ » de maisonnées, *'utuafare,* apparentées et/ou alliées entre elles, et dont la connexion est renforcée par les faits d'adoption, toutes choses que l'on résumera ici sous le terme d'« apparentement » afin de simplifier le langage. Voulant rendre compte du degré d'apparentement au sein du village, la démarche consiste à définir la consistance de chaque maisonnée au regard des catégories de la parenté, à décrire les rapports de parenté entre maisonnées — rapports qui sous-tendent les faits économiques dont nous avons à parler — et à montrer la part de l'extérieur dans ces rapports, ce dernier point tendant à préciser le contenu et les limites de la collectivité villageoise qui nous avaient préoccupé dès l'abord du présent chapitre.

LES MAISONNÉES

Mais, tout d'abord, qu'est-ce qu'une maisonnée? On partira, en première approche, de la définition simple qu'en donne B. FINNEY dans son étude socio-économique comparée de Maiao et de Aua (*mata'eina'a* de Paea, Tahiti)[25] et qui considère la maisonnée notée en tahitien *'utuafare* ou simplement *fare* (maison) comme un groupe de personnes qui vivent ensemble et prennent leurs repas en commun[26]. Cette définition qui met l'accent sur le groupe soulève aussi la question du lieu et la notion d'espace. Elle renvoie au statut de la terre que nous allons examiner plus loin.

Dans son étude sur Maiao et Aua, B. FINNEY[27] classe ainsi la consistance des maisonnées :

1° Maisonnées à famille nucléaire comprenant :
(a) celles formées d'une famille nucléaire simple ;
(b) celles dont le cœur est constitué par une famille nucléaire à laquelle s'ajoutent quelques isolés *(Core nuclear family) ;*
(c) les familles nucléaires incomplètes.
2° Maisonnées à famille étendue qui peuvent être :
(d) deux ou plusieurs familles nucléaires des types a ou/et b ;
(e) une famille de type a ou b à laquelle s'ajoutent une ou plusieurs familles de type c.

Dans cette typologie, on considère que la forme élémentaire de la structure familiale est le noyau conjugal qui, par adjonction d'isolés ou d'autres noyaux, permet de décrire la complexité des familles réelles. Ce modèle est, abstraction faite de tout principe unilinéaire, le décalque en termes de Murdock de celui exprimé par Radcliffe-Brown qui est un modèle objectivement construit et fondé sur les données biologiques de l'espèce humaine[28]. Il ne correspond pas à la

(25) FINNEY, 1965 et 1973.
(26) Ben FINNEY écrit (1965, pp. 21-22), « *In conformity with Tahitian usage I regard the household, known as the 'utuafare or simply fare ("house"), to be that group of persons who live together and take their meals in common* ». Cf. aussi HOOPER, 1966, pp. 196-244 et KAY, 1963 a, p. 325.
(27) FINNEY, 1965, p. 31.
(28) RADCLIFFE-BROWN A. R., DARYLL-FORDE, 1950, pp. 4 et suiv. De l'année précédente date l'ouvrage *Social Structure* de G. P. MURDOCK. Ce que l'un appelle *famille élémentaire,* l'autre l'appelle *famille nucléaire.* Le point de départ est la réalité biologique (le couple) sur laquelle se surimposent les usages sociaux codifiés (le droit, la coutume) ou vécus (la pratique).

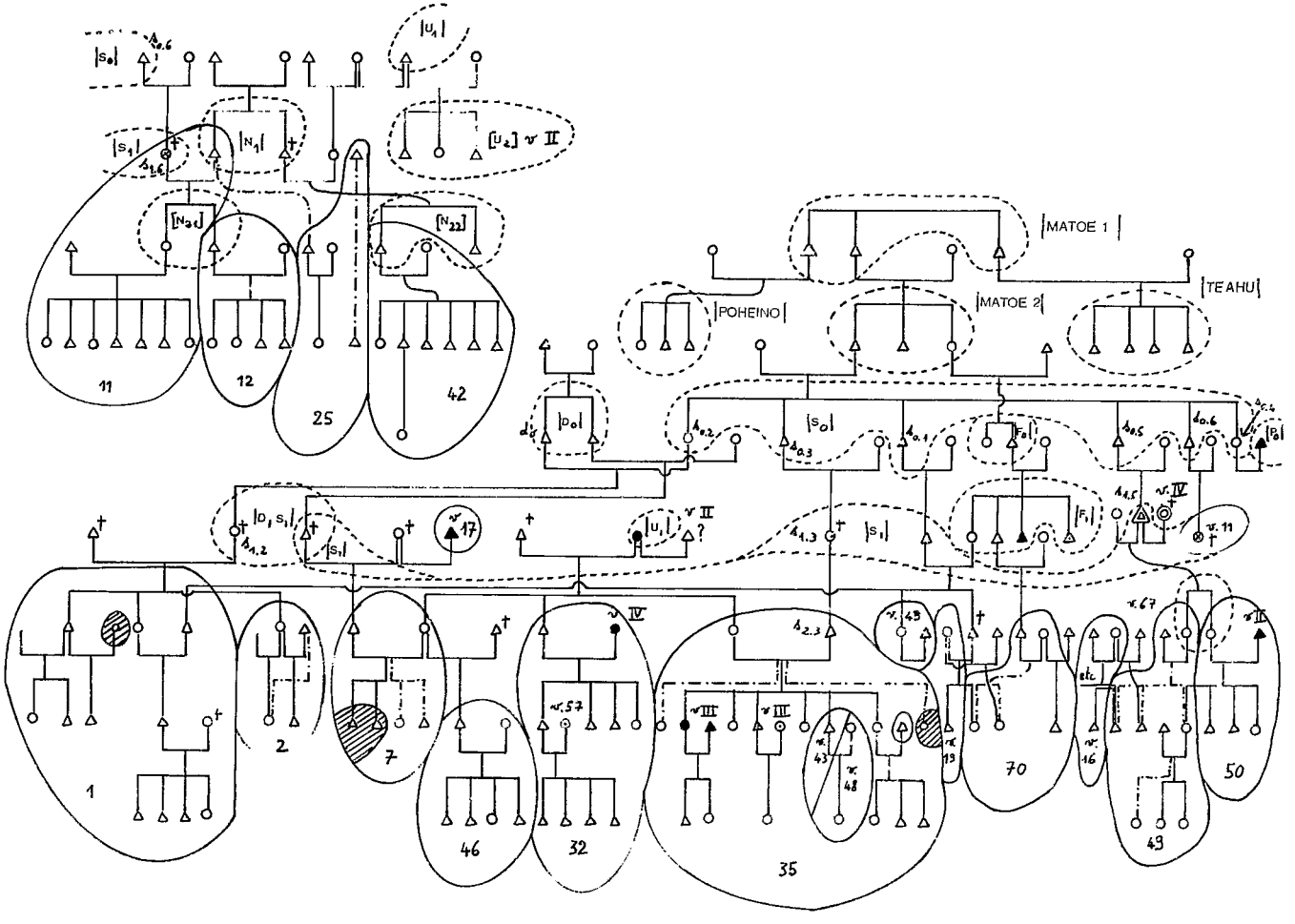


FIG. 27. — *Maatea - Maisonnées: composition généalogique (nos 1, 2, 7, 32, 35, 46, 49, 50, 70)*

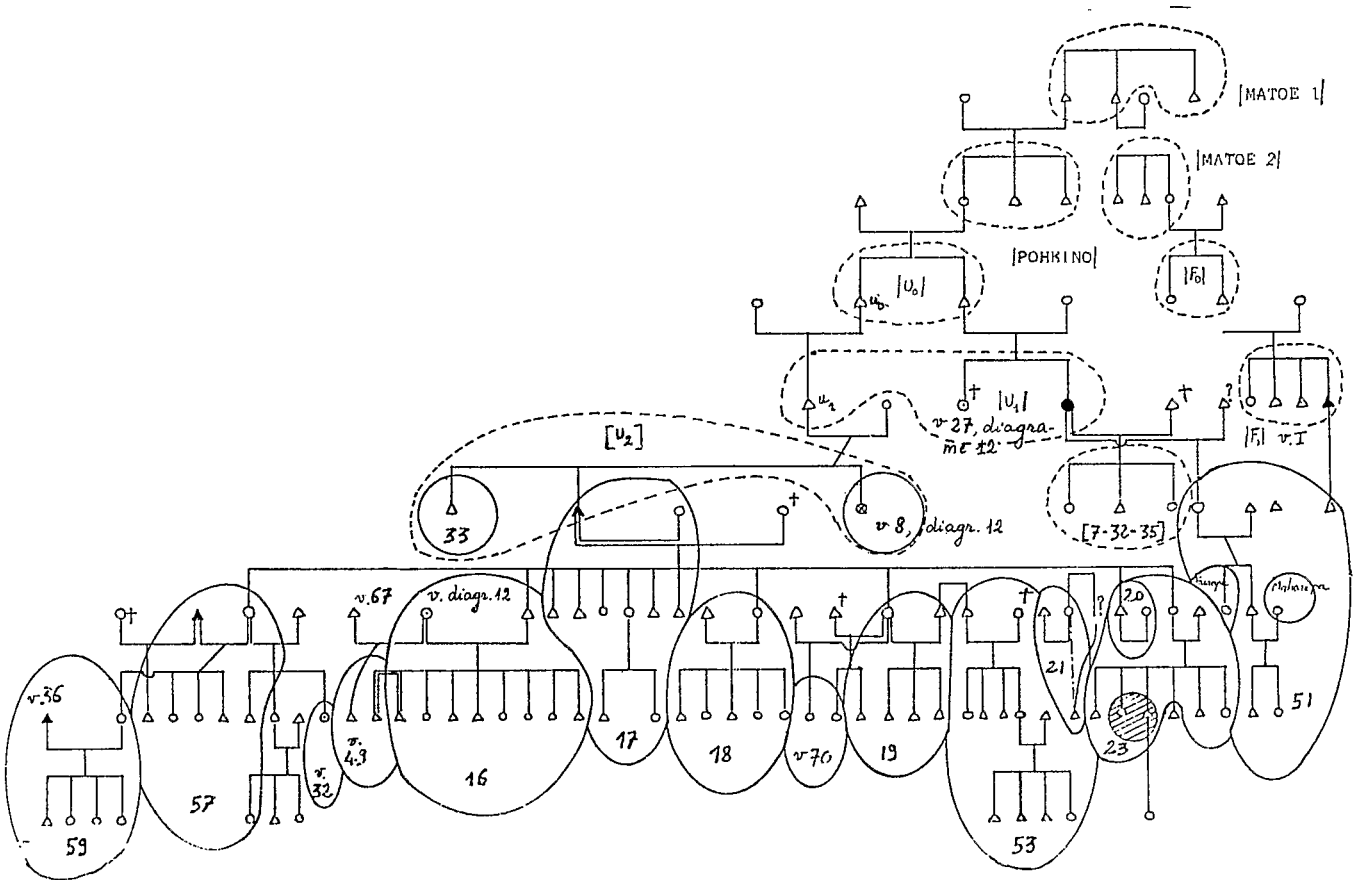


FIG. 28. — *Maatea - Maisonnées: composition généalogique (nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 33, 51, 53, 57, 59)*

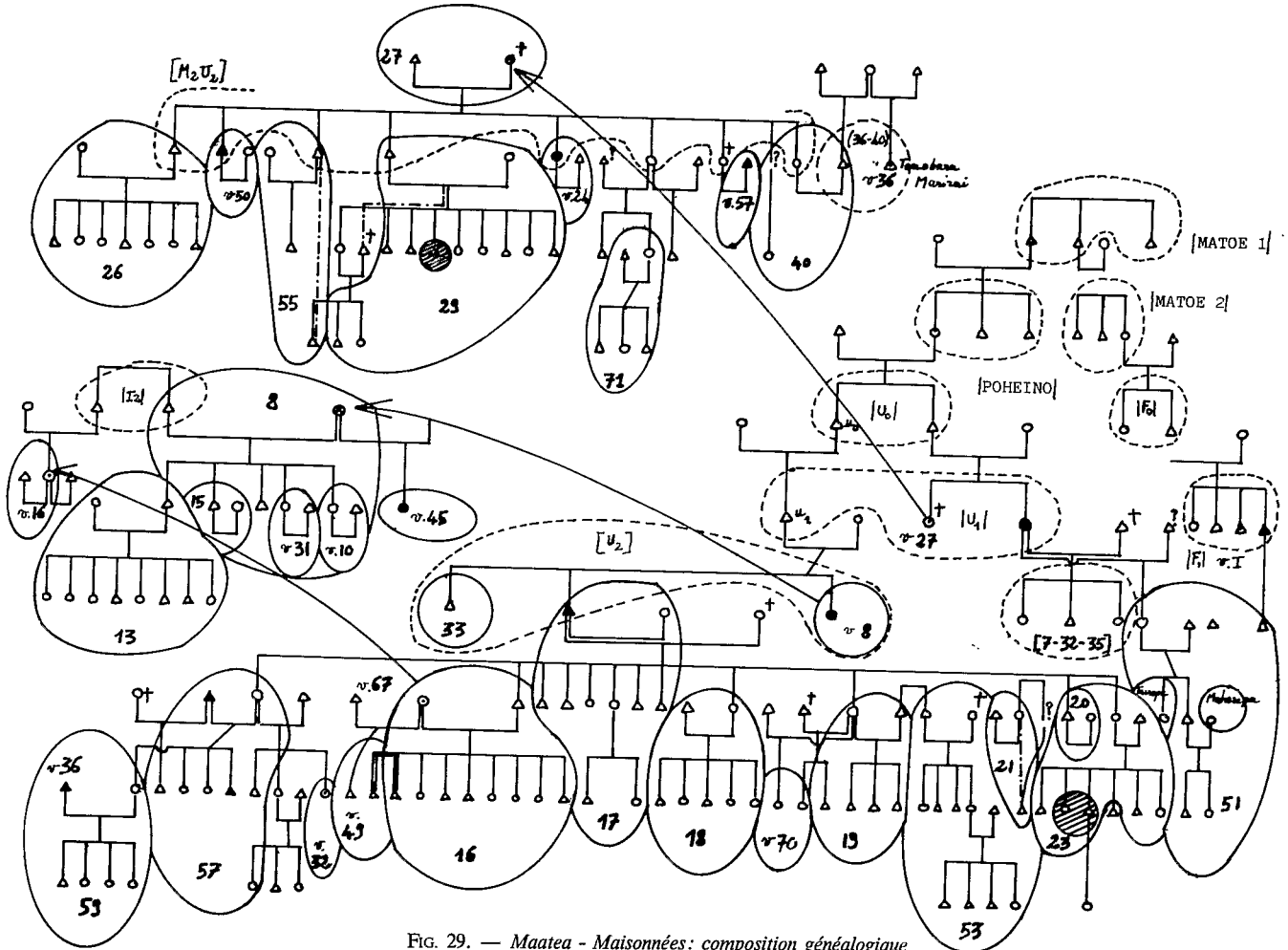


FIG. 29. — *Maatea - Maisonnées: composition généalogique (nos 8, 13, 15, 26, 27, 29, 40, 55, 71, 11, 12, 25, 42)*

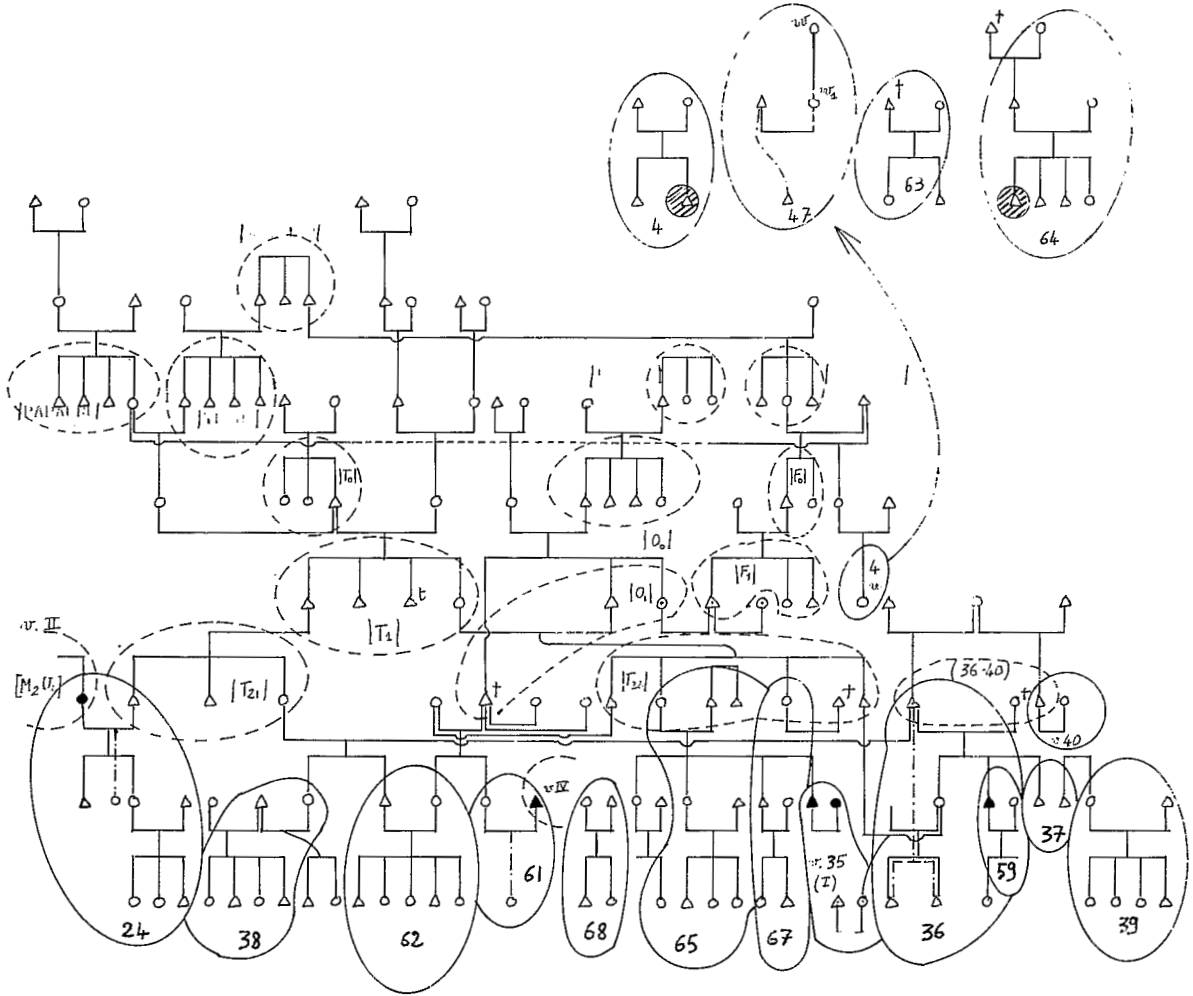


FIG. 30. — *Maatea - Maisonnées: composition généalogique*
(nos 4, 24, 36, 37, 3°, 39, 47, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 6°)

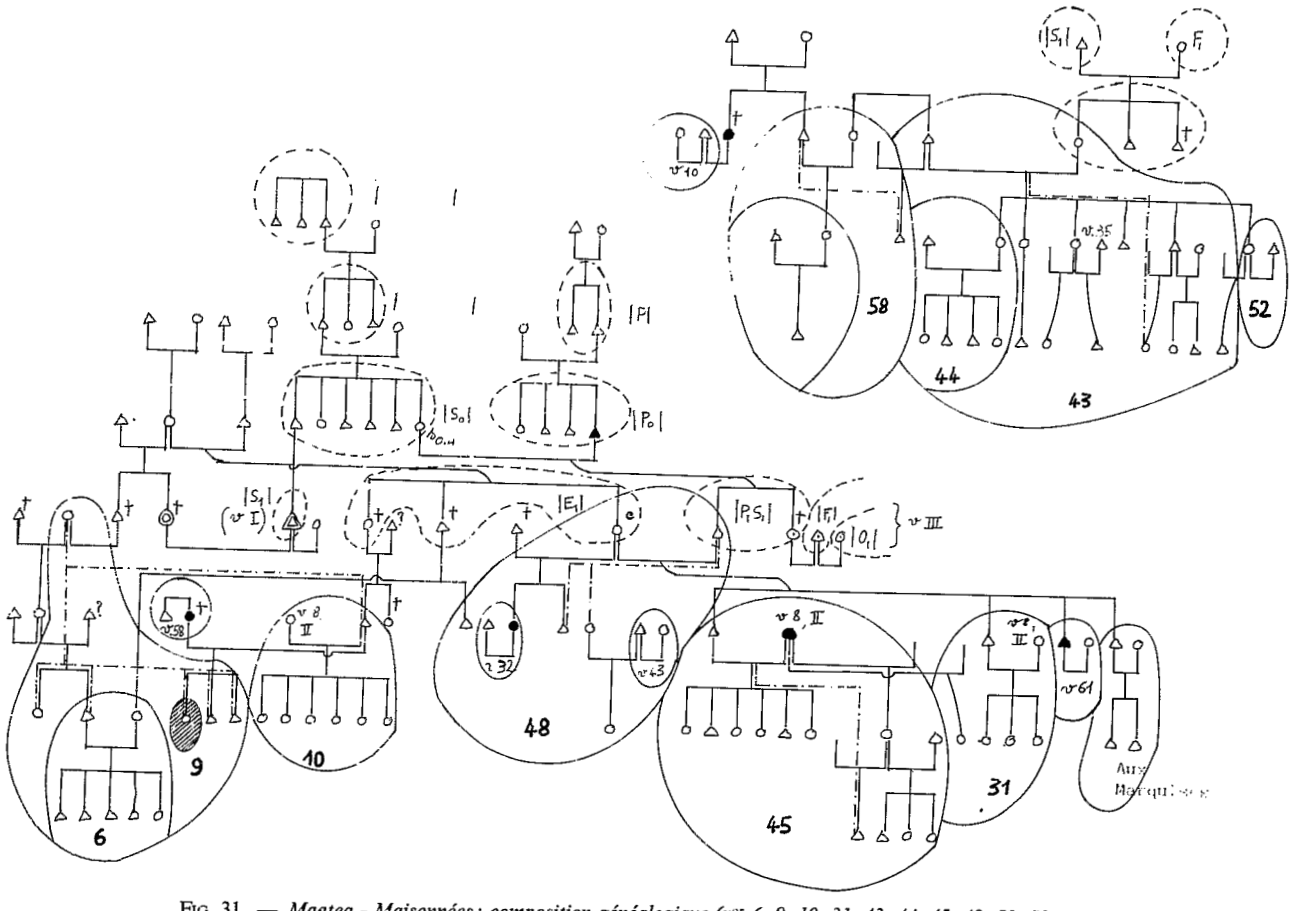


FIG. 31. — *Maatea - Maisonnées : composition généalogique (nos 6, 9, 10, 31, 43, 44, 45, 48, 52, 58)*

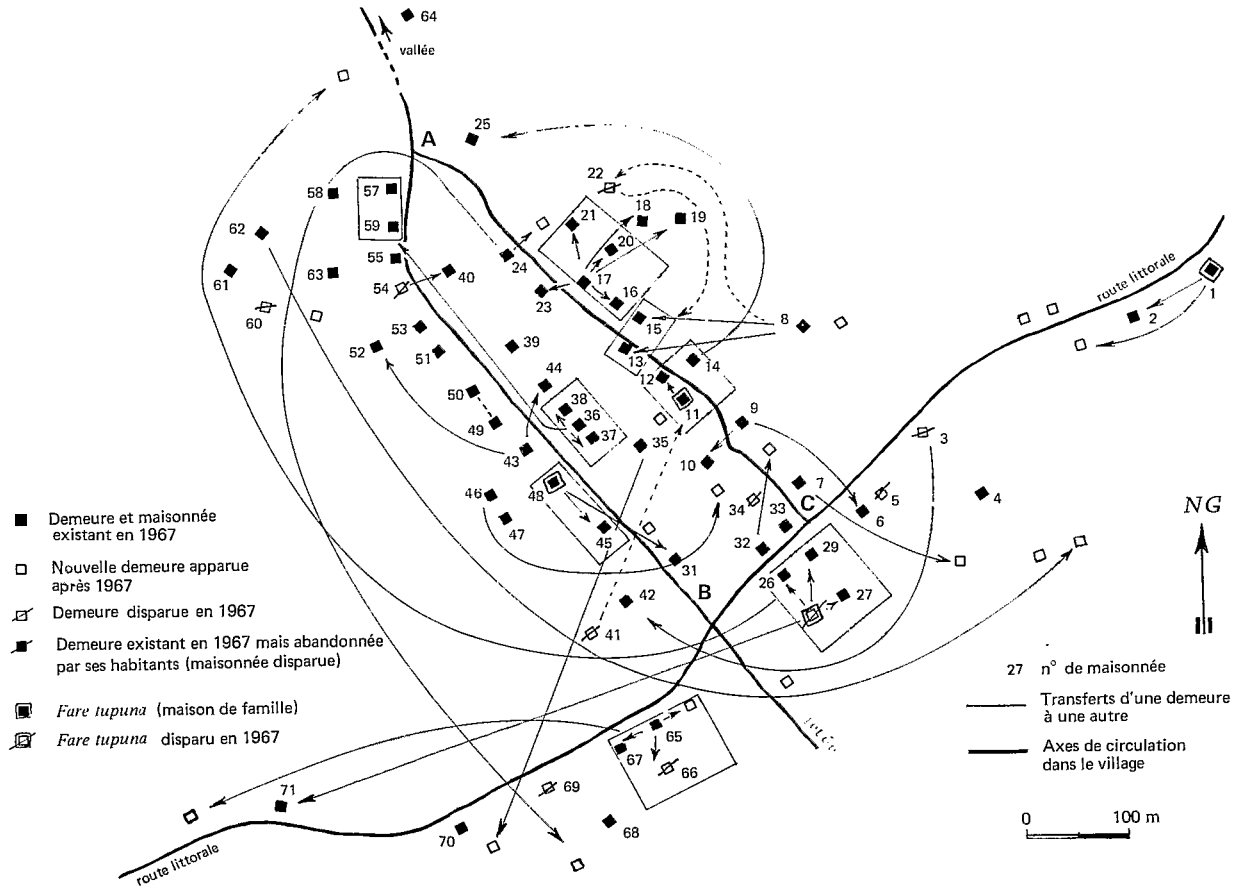


FIG. 32. — *Maatea - Maisonnées: situation et dynamique récentes (1960-1975)*

culture tahitienne mais, en revanche, peut exprimer la consistance familiale dans le langage socio-économique moderne qui privilégie le couple comme unité de production et de consommation dans une économie fondée sur l'argent.

Ce qui correspond à la culture tahitienne est le groupement des frères et sœurs qui sert d'expression à une solidarité traditionnelle lorsque des facteurs centrifuges modernes (le travail, l'argent, la propriété individualiste de la terre) ne bouleversent pas cette solidarité.

On peut donc exprimer, selon ces deux langages, la consistance des maisonnées du village :

Tabl. 47. — *Composition interne des maisonnées de Maatea*

N° mais.	Pop. retenue	RT	Modèle objectif (a)	Modèle tahitien
1	11	0	Segments résultant de la rupture d'une famille étendue. Nouvelle famille étendue (FE) résultant de l'arrivée d'une génération.	Segments d'un *'opu ho'e* (oh) plus les conjoints plus les enfants (e).
2	4	0	Famille élémentaire (fe).	
4	4	0	fe.	
6	7	0	fe.	
7	4	0	fe - e biologiques et adoptifs.	
8	3	0	Segment résultant de la rupture d'une FE.	
9	5	0		1 oh d'adoptés plus un ascendant adoptant.
10	8	0	fe.	
11	10	0	fe plus 1 ascendant.	1 oh au niveau du *'aua fare* (cour ou enceinte résidentielle) regroupant les 2 maisonnées.
12	6	0	fe.	
13	10	0	fe.	
15	2	0	fe.	
16	10	0	fe.	1 oh au niveau *'aua fare*.
17	10	0	FE au niveau *'aua fare*.	
18	7	0	fe.	1 oh (segment) au niveau du bloc de *terres* détenues.
19	6	0	fe plus e d'un autre lit.	
20	2	0	fe.	
21	3	0	fe plus e adoptif.	
23	8	0	fe plus e d'un e.	
24	9	0	FE plus e adoptif.	
25	5	0	fe plus ascendant plus adopté.	
26	9	0	fe.	
27	1	0	Ascendant demeurant après segmentation FE.	1 oh au niveau *'aua fare*.
29	12	0	fe plus 2 petits e.	
31	6	0	fe plus la fille de la belle-sœur du mari de la fille.	
32	11	0	FE (1 ascendant plus 1 fe souche plus 1 fe descendante).	
33	1	0	Rupture fe.	
35	17	0	FE (fe souche de 4 nouvelles fe plus 2 e adoptifs).	1 oh plus 2 ascendants.
36	5	0	fe incomplète plus 1 ascendant.	
37	2	0	fe adoptive incomplète.	
38	6	0	fe plus e d'un autre lit.	
39	6	0	fe.	
40	3	0	fe plus nièce adoptive.	
42	9	0	fe plus e d'e.	
43	15	0	FE plus e d'e.	1 oh plus 2 ascendants.
44	6	0	fe.	
45	14	1	Famille composée (fe plus fe d'un e d'un autre lit) plus 1 résidant temporaire.	

N° mais.	Pop. retenue	RT	Modèle objectif (a)	Modèle tahitien
46	6	0	fe.	
47	3	0	fe plus 1 ascendant plus 1 adopté.	
48	6	0	Segment résultant de la rupture d'une FE.	
49	9	0	F adoptive étendue.	1 oh d'adoptés plus les ascendants adoptants.
50	5	0	fe.	
51	7	0	Segment de FE.	
52	2	0	fe.	
53	10	0	FE.	oh plus 1 ascendant.
55	4	0	fe plus e adoptif.	
57	8	0	fe plus e d'autres lits.	
58	3	0	fe.	
59	6	0	fe.	
61	3	0	fe.	
62	7	0	fe.	
63	2	0	fe incomplète.	
64	7	0	fe plus 1 ascendant.	
65	9	0	Segment de FE après rupture plus un *sibling* d'ascendant.	
67	5	0	fe plus un ascendant de collatéral.	
68	3	0	fe.	
70	5	0	fe (avec e adoptifs).	
71	5	0	fe.	

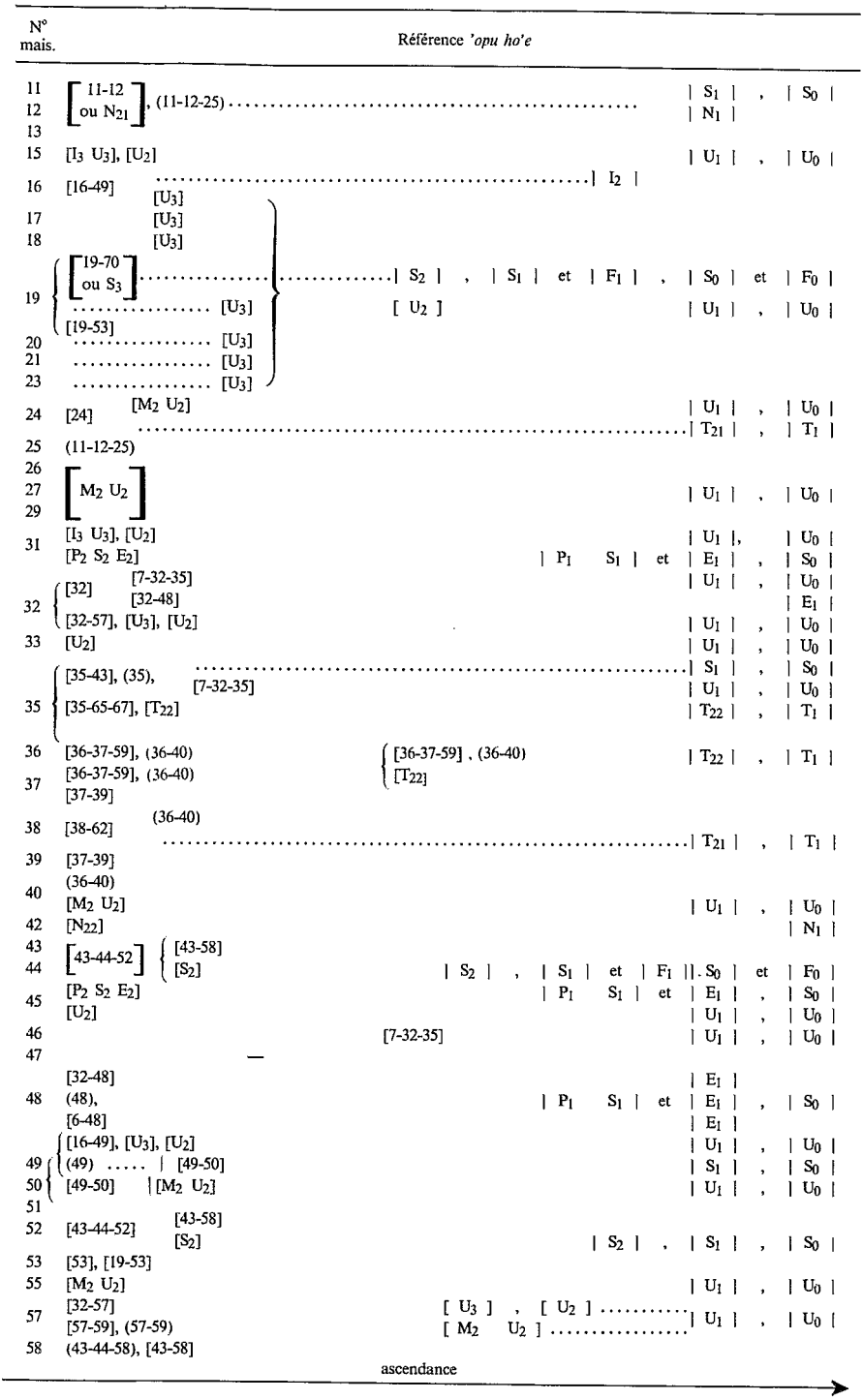
Source: Enquête directe à Maatea.
Notes: (a) On a ajouté aux liens de sang les liens adoptifs qui n'ont des effets différents que sur le plan juridique et, dans les usages tahitiens, dans certains domaines spécifiques (droits des enfants biologiques des enfants adoptifs par rapport aux adoptants) mais non dans la vie quotidienne, donc dans la réalité des maisonnées.
FE = famille étendue; FC = famille composée; fe = famille élémentaire; e = enfants; oh = *'opu ho'e;* F = famille.

Ce tableau montre, outre la fréquence des maisonnées constituées sur la base de la famille élémentaire, la persistance, moins de familles étendues, que de formes domestiques du modèle *'opu ho'e,* soit au niveau des maisonnées, soit au niveau du groupe des maisonnées incluses au sein d'une même cour, comprises dans une même enceinte résidentielle *'aua fare.*

Et si l'on dresse un tableau montrant « l'apparentement » des maisonnées entre elles, on voit apparaître d'emblée, par leur fréquence, l'importance des *'opu ho'e:*

Tabl. 48. — *Apparentement des maisonnées de Maatea:* 'opu ho'e

N° mais.	Référence *'opu ho'e*
1 [1-2] [S_2]	| S_2 | , | S_1 | et | F_1 | , | S_0 | et | F_0 |
2 [1-2]	| D_1 S_1 | , | S_0 | et | D_0 |
4	—
6 (6-9), [6-48]	| E_1 |
7 [7-32-35]	| U_1 | , | U_0 |
7 [7-32-35]	| D_1 S_1 | , | S_0 | et | D_0 |
8 [I_3 U_3], [U_2]	| U_1 | , | U_0 |
9 [9], (6-9)	
10 [I_3 U_3], [U_2] et	| E_2 | , | E_1 |
10 [I_3 U_3], [U_2] et	| I_2 | , | U_1 | , | U_0 |
	ascendance →


N° mais.
Référence 'opu ho'e
11
12
13
15
16
17
18
19
20
21
23
24
25
26
27
29
31
32
33
35
36
37
38
39
40
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
55
57
58
11-12
ou N21
(11-12-25)
[I3 U3], [U2]
[16-49]
[U3]
[19-70
ou S3
[19-53]
[24]
[M2 U2]
(11-12-25)
[I3 U3], [U2]
[P2 S2 E2]
[32]
[7-32-35]
[32-48]
[32-57], [U3], [U2]
[U2]
[35-43], (35),
[7-32-35]
[35-65-67], [T22]
[36-37-59], (36-40)
[37-39]
[38-62]
(36-40)
[M2 U2]
[N22]
[43-44-52]
[43-58]
[S2]
[P2 S2 E2]
[U2]
[7-32-35]
[32-48]
(48),
[6-48]
[16-49], [U3], [U2]
(49)
[49-50]
[49-50]
[M2 U2]
[43-44-52]
[43-58]
[S2]
[53], [19-53]
[M2 U2]
[32-57]
[57-59], (57-59)
[43-44-58), [43-58]
S2 , S1 et F1 , S0 et F0
U3
U2
I2
S1 , S0
N1
U1 , U0
T21 , T1
P1 S1 et E1
T22
ascendance

N° mais.	Référence *'opu ho'e*																
59	[57-59], (57,59) [36-37-59], (36-40)					[M_2 [U_3],	U_2] [U_2]	.....					| U_1 |	,	| U_0 |
61	[P_2 S_2 E_2]								| P_1	S_1 |	et	| E_1 |	,	| S_0 |
62	[61-62], (61-62-68) [38-62] (36-40)	.....										| T_{21} |	,	| T_1 |
63			—												
64			—												
65	[35-65-67] [65]														
67	[T_{22}]											| T_{22} |	,	| T_1 |
68	(61-62-68)														
70	(70), [S_3]									| S_2 |	,	| S_1 |	,	| S_0 |
71	[71-], [M_2 U_2]											| U_1 |	,	| U_0 |

ascendance →

Sources: Enquête directe à Maatea et exploitation de l'état civil.
Notes:
[S_2] = [1-43]; [S_3] = [19-70].
[I_3 U_3] = [8-10-13-15-31].
[U_3] = [16-17-18-19-20-21-23-57].
[M_2 U_2] = [24-26-29-40-50-55].
[N_{21}] = [11-12].
[T_{22}] = [65-67].
[U_2] = [8-17-33].
[P_2 S_2 E_2] = [34-45-61].

Commentaire du tableau 48

Les *'opu ho'e* stricto sensu actuels (1967) sont désignés entre crochets [ ], les chiffres correspondant aux numéros des maisonnées qui abritent les *siblings* qui en sont membres. Ainsi [9] désigne un *'opu ho'e* à l'intérieur de la maisonnée n° 9, [16-49] un *'opu ho'e* à cheval sur les maisonnées 16 et 49. Les parenthèses [ex. (6-9)] désignent les *'opu ho'e* au sens large, formés d'adoptés *fa'a'amu,* de demi-*siblings* ou de descendants à la même génération de deux *siblings.*

Une maisonnée apparaît ainsi:

— comme le foyer d'un *'opu ho'e:* ex. [9];

— comme un point d'articulation de deux ou plusieurs *'opu ho'e* différents, correspondant à ceux de chacun des maris et femmes qui composent le ou les couple(s) faisant partie de la maisonnée: par exemple, dans la maisonnée 6, le mari se rattache au *'opu ho'e* d'adoptés (6-9) et la femme à [6-48];

— comme une aire de dispersion d'un même *'opu ho'e* entre les maisonnées où les *siblings* du groupe ont pris femme: ex., pour la maisonnée 35, [35-43]; pour la maisonnée 65, [35-65-67].

Les *'opu ho'e* qui concernent beaucoup de maisonnées, et qui sont généralement les plus grands ont été désignés par des symboles comme DS, S_1, T_{22}, M_2U_2.

Les symboles placés entre | | désignent les principaux *'opu ho'e* disparus par la mort de leurs membres, mais dont la descendance se perpétue dans les maisonnées à travers les *'opu ho'e* actuels. |D_1S_1| désigne, au sens large, un *'opu ho'e* antérieur (à G + 1 par rapport au *'opu ho'e* [1-2]), progénitures des *'opu ho'e* |D_0| et |S_0| situés à la génération G + 2.

|S_0|, |S_1|, [S_2], [S_3] désignent des *'opu ho'e* successifs (dont deux sont disparus), appartenant à la même lignée désignée par la lettre S et déterminée par le ou les ancêtre(s) connu(s) habitant le village. Il est évident que, dans le cas des *'opu ho'e* disparus, les maisonnées actuelles leur sont rattachées par les descendants actuels des membres de ces *'opu ho'e* et qui habitent lesdites maisonnées; la mobilité de l'habitat est telle que n'existent plus les maisonnées au sein desquelles les membres véritables de ces *'opu ho'e* disparus ont pu résider. L'intérêt est, d'ailleurs, de montrer plutôt quels *'opu ho'e* actuels, faisant référence à telle et telle maisonnée, se rattachent à ces *'opu ho'e* antérieurs.

**
*

Ceux-ci sont au nombre de 7, mais pour 2 d'entre eux, il s'agit de *'opu ho'e* étrangers au village et au district ($|D_0|$ et $|N_1|$); les autres sont originaires du *mata'eina'a.* Parmi eux, $|S_0|$ se rapporte plus particulièrement à Maatea et a, avec $|U_0|$ et $|F_0|$, une origine commune propre au *mata'eina'a.* Le diagramme ci-joint, qui décrit la composition et l'origine du *'opu ho'e* $|S_0|$, aide aussi à comprendre la notation des symboles:

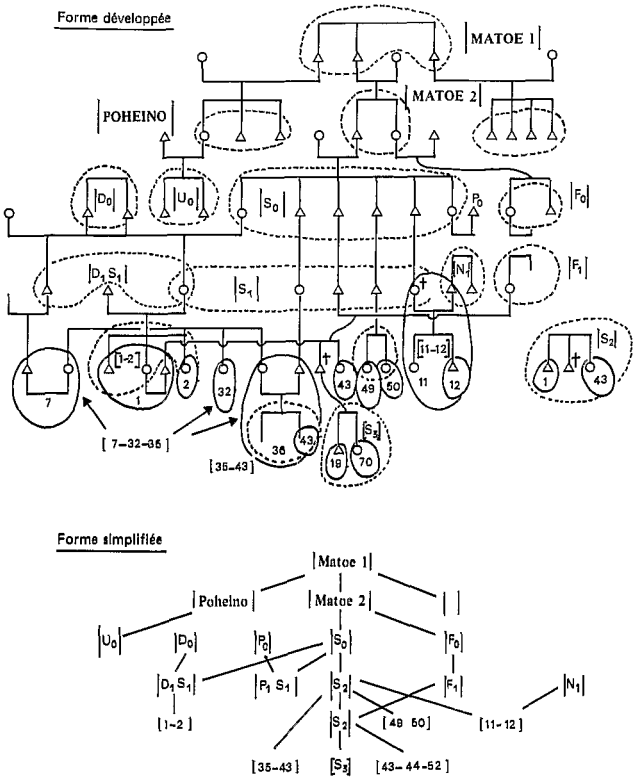


FIG. 33. — *Origine et composition du 'opu ho'e* $|S_0|$

LES *'OPU HO'E*

Les généalogies du village de Maatea présentées (fig. 27 à 31) montrent comment les *'opu ho'e* actuels se rattachent, à travers cinq à six générations en amont, à quelques groupes de *siblings* que j'ai appelé Matoe, Poheino du fait qu'à leur époque, les noms de personnes sont déterminés par le nom du père ou à défaut de la mère, selon le mode: S a Matoe, S' a Matoe, S" a Matoe; le père, Matoe, étant lui-même Matoe a Matoe, à côté de Poheino a Matoe et Teahu a Matoe, ses *siblings.*

Les *actes de notoriété* établis en 1866 pour la constitution de l'état civil d'Afareaitu donnent un Matoe (de la seconde génération des Matoe, |Matoe 2|), un Poheino et les |Teahu| (ceux que les actes ont repérés) comme étant de Maatea, l'ensemble des actes couvrant le district tout entier.

Le raccordement de ces actes de notoriété avec les actes courants de l'état civil (et ceux-ci avec les données de l'enquête directe et les diverses sources en notre possession pour 1967) a permis de dresser la généalogie des *'opu ho'e* de Maatea (cf. figures précédentes).

A la génération suivante, Matoe 2 (de Maatea) a engendré un très nombreux *'opu ho'e* $|S_0|$ dont un élément engendra lui-même, à son tour, un très nombreux *'opu ho'e* $|S_1|$, $|S_0|$ et $|S_1|$ étant localisés presque tout entiers à Maatea (à noter qu'à partir de ce moment, la dévolution du nom devient patronymique).

Cela correspond à l'assertion selon laquelle les S constituaient une très importante et ancienne famille de Maatea.

Les |Teahu| n'ont pas laissé de descendants directs à Maatea repérables aujourd'hui, non plus que les |Poheino|, à l'exception d'un des leurs qui a engendré $|U_0|$, *'opu ho'e* qui est lui-même à l'origine d'un grand développement.

A côté de $|S_0|$, les |Matoe 2| ont donné naissance par mariage d'une sœur avec un F de Huahine à $|F_0|$ qui eut lui-même $|F_1|$ dont une sœur se maria avec un S_1 pour engendrer $|S_2|$. Par ailleurs, une S_0 se maria avec un garçon de la famille P installée au quartier d'Afareaitu pour engendrer $|P_1\ S_1|$ qui, par union avec $|E_1|$, donna l'important *'opu ho'e* $[P_2\ S_2\ E_2]$.

Reste, pour finir de brosser ce panaroma, à parler des T. |Teahu| et |Papauru| engendrèrent une femme qui s'unit à $|T_0|$ mais ne laissa pas de descendants (repérables actuellement) à Maatea ; par une autre union le T_0 dont il s'agit engendra $|T_1|$ qui engendra lui-même $|T_{21}|$ et $|T_{22}|$.

Quelle est la force actuelle de ces différentes « familles » de *'opu ho'e*, de ces lignées, ces *feia tumu* (habitants de même origine) comme disent les Tahitiens ?

Sur 58 maisonnées, 6 sont sans lien de parenté avec le reste du village et sans liens entre elles ; ce sont des maisonnées d'isolés, d'étrangers au village. Sur les 53 maisonnées restantes, 5 ne sont rattachées que par alliance ou adoption avec le reste du village. Les 48 maisonnées résiduelles ressortissent, à la quatrième ou cinquième génération des ascendants des gens qui avaient une trentaine d'années en 1967, au tout petit nombre de *'opu ho'e* déjà mentionnés. Ces *'opu ho'e* que l'on appellera « antérieurs » recouvraient en 1967 :

- $|S_0|$ 17 maisonnées
- $|U_0|$ 29 maisonnées
- $|E_1|$ 8 maisonnées
- $|T_1|$ 6 maisonnées

soit 46 issues de |Matoe 1| sur 48 ;

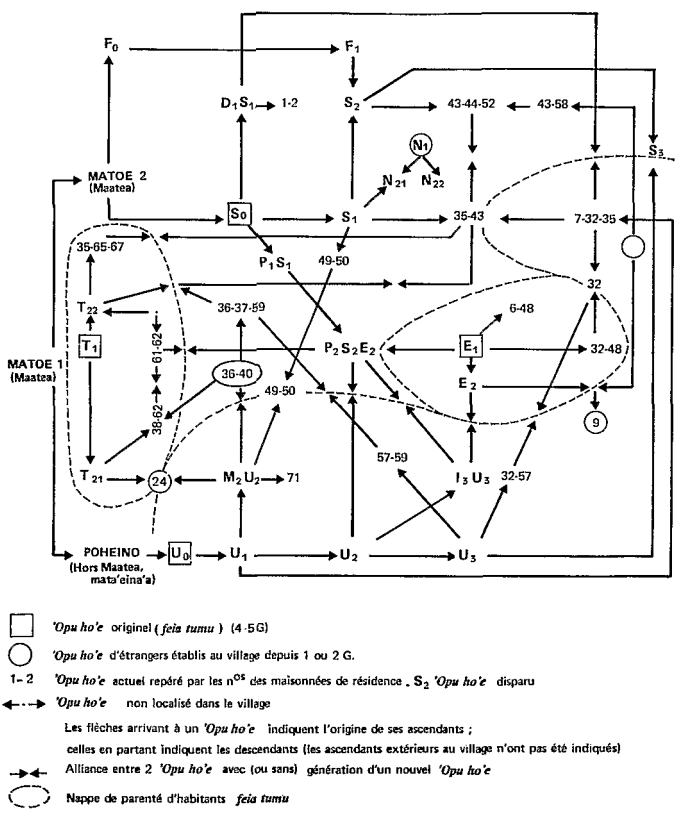
Cette commune origine, assez remarquable, des gens de Maatea, retracée à travers des *'opu ho'e* successifs s'accompagnait, à la fois, d'une grande dispersion de ces *'opu ho'e* dans le *mata'eina'a* et à l'extérieur, et de l'insertion de nombreux éléments venus conclure alliance dans le village, n'était-ce qu'à cause des limites que l'inceste (ou la « proximité » des « sangs » *toto*) opposait nécessairement à l'endogamie. M, D, N, P, I sont autant d'éléments extérieurs venus s'intégrer dans la communauté de sang de Maatea.

Les rapports entre la force représentée par cette commune origine et la place des éléments extérieurs ne sont pas simples à interpréter, et on ne peut pas

déduire de la simple quantité relative des éléments extérieurs existant dans les maisonnées du village le caractère endogène ou exogène de la vie sociale. Parmi les éléments extérieurs, nous verrons que D a joué un grand rôle dans l'économie passée du village, mais non M, N, P et I qui n'ont pris d'importance qu'à travers certains de leurs descendants issus d'unions avec S et U : tels éléments des *'opu ho'e* [M_2 U_2], [P_2 S_2 E_2], [I_3 U_3].

L'importance actuelle beaucoup plus grande de la lignée U par rapport à S souligne le relatif effacement de S et l'expansion récente de U : l'examen des généalogies montre le phénomène. Mais répétons-le, cette dynamique familiale n'explique pas, à elle seule, la dynamique économique du village ; elle n'est qu'un « possible » à l'intérieur duquel les agents économiques (colon, entrepreneur) jouent leur propre jeu selon la logique dans laquelle ils sont enfermés.

Par un diagramme, on retrace le réseau qui unit les différents *'opu ho'e* à travers les lignées déjà dessinées (fig. 34).



Sources: enquête directe, état civil.
Note: il n'a pas été tenu compte des *'opu ho'e* lato sensu (adoptifs, demi-*siblings*).

FIG. 34. — *Réseau des* 'opu ho'e *à Maatea*

Le champ de parenté apparaît à Maatea organisé en zones ou nappes qui correspondent à chacune des lignées qui descendent des *'opu ho'e* « antérieurs » (que l'on peut appeler « originels » sur la base de la documentation dont on dispose) et qui constituent des « pôles » de parenté à Maatea.

S et U constituent deux grandes nappes près desquelles font contraste les petites zones ou noyaux E et T. Le décompte des alliances directes entre *'opu ho'e* dépendant des « pôles » retenus mesure la différence qui apparaît:

S≡U U≡S E=U T—U

S—E U=E E—S

U—T

soit:



Cette relation entre les quatre termes désignés ci-dessus souligne la place secondaire des pôles E et T par rapport à S et U, le caractère étroit des relations entre ces pôles-ci et la prépondérance de U par rapport à S.

Cette situation relationnelle entre S et U découle d'un passé différent. A l'origine des documents dont nous disposons (c'est-à-dire au milieu du XIX^e siècle, les *actes de notoriété* constitutifs de l'état civil datent, rappelons-le de 1866), un *'opu ho'e* à Maatea, que j'ai appelé |Matoe 1|. Il donne naissance à |Matoe 2|, puis ce dernier à $|S_0|$ puis $|S_1|$, $|S_0|$ et $|S_1|$ étant constatés, généalogiquement, très importants sans que l'on puisse savoir exactement s'ils couvrent ou non tout Maatea (Maatea n'étant pas une unité administrative, l'état civil couvre l'ensemble du district d'Afareaitu dont Maatea fait partie).

Un des éléments *(siblings)* de |Poheino|, *'opu ho'e* qui descend également de |Matoe 1| et est établi dans le district, mais en dehors de Maatea, vient s'installer dans le village et donne naissance au *'opu ho'e* $|U_0|$ qui multiplie ses descendants. En revanche, $|S_1|$ a peu laissé de descendants: plus exactement, les constatations que nous avons faites à la consultation de l'état civil montrent le décès de beaucoup de S vers 1918 au moment de l'épidémie de grippe dite « espagnole ». En contraste, l'extension de U est récente, se situant au niveau de la troisième génération (M_2 U_2) et de la quatrième (U_3).

Maatea montre ainsi à l'œuvre le processus du remplacement d'une lignée résidentielle par une autre, par extension de la nappe couverte par l'une, et par cela même, limitation relative de la zone couverte par l'autre.

Ce processus ne peut pas être isolé du phénomène de dévolution de la terre. Le système de parenté indifférencié qui s'exprime à Maatea (comme à Rangiroa, pour reprendre l'exemple donné par OTTINO) suppose pour fonctionner avons-nous dit, une *surdétermination* par la terre et la résidence. Mais réciproquement, doit-on considérer qu'un tel système permet la dispersion des groupements familiaux lorsque des terres libres d'usage, potentiellement appropriées par des utilisateurs éventuels, peuvent être mises en exploitation par ces derniers lorsqu'il suffit qu'ils actualisent leur résidence dans la collectivité du territoire de laquelle dépend la terre en question.

La liberté de dispersion des membres d'un groupement familial dépend aussi des règles de résidence matrimoniale. Or il y a là encore, nous allons le voir, indifférenciation, la résidence étant uxori- ou viri-locale, contribuant à

favoriser la mobilité familiale et, en l'espèce, l'évolution du processus de remplacement déjà évoqué.

Pour en terminer avec la parenté et avant d'en envisager les aspects matrimoniaux, il convient de considérer, pour n'y plus revenir, la question de l'adoption, thème fort dans l'idéologie tahitienne de la famille.

L'ADOPTION

Revenons à notre exemple de la maisonnée 9 et à son diagramme (fig. 18) qui expose, à partir d'une aïeule, la constitution d'une « famille adoptive », par agglutination d'enfants *fa'a'amu* (adoptifs).

Cette aïeule a eu deux époux.

Le premier, mort en 1960, a laissé de leur union une fille qui, mariée elle-même à Haumi, a eu, de deux unions éphémères, respectivement un garçon et une fille qui ont été adoptés par l'aïeule dès leur naissance.

Le second encore vivant en 1960, avait une demi-sœur qui était décédée, et avait laissé un fils qui fut adopté par l'aïeule et son mari dès sa naissance.

Ce fils lui-même se maria et perdit sa femme lors de la naissance de leur troisième enfant ; celui-ci et les deux autres furent adoptés par l'aïeule « parce que la mère était morte ».

Vers 1970, l'aïeule adopta encore deux enfants sur les sept du garçon adopté dont nous avons parlé en premier.

Pendant près de trente années, et jusqu'à sa mort survenue vers 1976, cette vieille dame a constitué autour d'elle, et sur trois générations, une famille adoptive que j'ai vu fonctionner et évoluer pendant une huitaine d'années.

Quelles sont les raisons qui sont données ou que l'on peut trouver à ces adoptions ? Elles découlent, d'une part, de la situation objective dans laquelle se trouvent les enfants adoptifs, situation qui peut être due à l'expression de la volonté des parents biologiques qui sont prêts à accepter à ce que d'autres adoptent leurs enfants ; d'autre part, de la volonté des parents adoptifs d'adopter.

Dans les deux premiers cas (enfants nés d'unions éphémères), la mère s'est mariée, a un foyer, un mari, des enfants et les enfants nés des premières unions ont été placés auprès de la grand-mère. Cette solution est courante dans les situations nées de la pratique du mariage et de l'union.

Le droit civil français applicable à Tahiti comme la règle de l'Église ne reconnaît que deux situations : les enfants légitimes et les enfants illégitimes. La pratique tahitienne est plus complexe du fait qu'elle dépend de l'union du couple qui donne naissance aux enfants et de sa stabilité. Aux deux termes extrêmes, l'on trouve, d'un bout, l'union éphémère, de l'autre, le mariage civil et religieux [on sera « marié-marié », comme l'on dit, *ti'ama* (en règle) en tahitien, pour distinguer ce mariage des unions non reconnues par la loi et l'Église, on deviendra alors membre d'Église — *etaretia* — membre à part entière de l'Église] ; entre ces deux termes, des unions passagères qui vont tendre à se fixer progressivement avec l'âge : le mariage consacrera à 40 ou 50 ans parfois l'union qui a réussi et dure depuis 10 ou 15 ans. Le moment des unions éphémères correspond donc à la période *taure'are'a,* qui, dans la vie des individus, se situe entre l'enfance (on est *tamari'i*) et l'âge adulte ou mûr (on est *ta'ata pa'ari,* personne sage).

Dans le cas qui nous occupe, la mère se trouve installée dans une union stable qui tend vers le mariage officiel (s'il n'est pas déjà intervenu) et ce sont les grands-parents qui élèvent les fruits des premiers amours.

Dans le quatrième cas (adoption des enfants de la mère décédée), il s'agit de prendre acte du fait que le père veuf n'est pas en mesure d'élever des petits-enfants, d'autant qu'il ne saurait rester seul dans la vie à cultiver son veuvage et qu'il va avoir à fonder un nouveau foyer (et le vouloir).

Tous ces cas relèvent de l'idée forte de la solidarité des *feti'i* (parents) et du sentiment de *arofa* (pitié) en vertu duquel on ne peut pas laisser à l'abandon de petits orphelins véritables ou de facto, au surplus du même sang que soi-même.

Dans le troisième cas (celui du père de ces enfants), qui a été adopté par le demi-frère de la mère décédée et sa femme (notre aïeule), il y a le souci de ces derniers de suppléer une absence de descendance biologique par la descendance adoptive. Cela correspond à l'idée (pas seulement polynésienne d'ailleurs) de la nécessité d'avoir des descendants, et, dans tous les cas que l'on vient d'exposer, il apparaît que la nécessité de recueillir les enfants au nom de la solidarité des *feti'i* et de la compassion *(arofa)* s'est rencontrée avec la volonté des parents adoptifs de se recréer une famille.

Après 1967, l'aïeule va demeurer seule avec le dernier de ses petits-fils adoptifs (c'est la plus jeune du *'opu ho'e* [9] des tableaux et diagrammes précédents). Elle sera économiquement soutenue, au niveau quotidien, par la maisonnée du premier petit-fils qu'elle a adoptée (premier cas); dans cette maisonnée 6, les enfants naissent à un rythme rapide (cf. fig. 18, maisonnée 9) et lorsque arrivent le sixième et le septième, l'aïeule demande à adopter un, puis deux de ses arrière-petits-fils [à noter que ce sont des arrière-petits-fils *fanau* (par le sang), fils du petit-fils par le sang qu'elle a adopté]. Que signifie ce lien de *fa'a'amu:* elle va héberger les enfants, les nourrir (étymologiquement *fa'a'amu* veut dire nourrir et vient de *'amu,* manger)[29], avec certes ce que la maisonnée 6 lui procure, mais aussi avec la pension d'ancien combattant de son mari, avec ce que lui apportent de façon intermittente, mais ininterrompue, ses autres petits-enfants adoptifs vivant à la ville. A noter, aussi, que ces dernières adoptions coïncident avec le fait que le dernier de ceux-ci (du *'opu ho'e* [9]), largement entré dans la période *taure'are'a* fait des séjours de plus en plus longs en ville où il exerce des métiers divers et donc laisse toute seule l'aïeule.

L'examen de cet exemple, ainsi que la logique qui préside aux raisons d'adopter que l'on vient d'exposer, montrent que le phénomène d'adoption a les plus grandes chances de se situer dans les zones de proche parenté qui entourent les adoptés et les adoptants. En outre, l'adoption ne crée pas de lien entre l'adoptant et les enfants de l'adopté; pour créer un lien, il faut adopter ces derniers. C'étaient là deux des conclusions majeures de l'adoption étudiée par P. OTTINO dans l'atoll tahitianisé de Ra'iora (Rangiroa). Dans le système de parenté indifférenciée déterminé par la résidence qui prévaut dans l'atoll, OTTINO assigne à l'adoption la double fonction d'assurer, à côté et au même titre de la descendance biologique, la perpétuation des groupements résidentiels et de renforcer la parenté. La conséquence, sur le plan de la parenté, est de créer, à côté et au-delà du *'opu ho'e* « idéal » formé du groupe des *siblings* par le sang, un *'opu ho'e*

(29) *Fa'a'amu* est formé de *'amu* (manger) et de *fa'a-*, préfixe productif (LEMAITRE, 1973, p. 47) que l'on peut traduire par: faire..., rendre...

« vrai » constitué par les frères et sœurs biologiques et adoptifs qui ont été élevés ensemble, *'opu ho'e* « vrai » qui se trouve lié concrétisé et cristallisé par la notion de maisonnée, puisque ne font pas partie de ce *'opu ho'e* ceux qui n'ont pas été élevés au sein de la maisonnée qui a abrité ce dernier[30].

Pour l'ensemble de Maatea, on a recensé 34 cas d'adoptions sur une population de 381 habitants, intéressant 22 maisonnées sur un total de 58 (non comptés les cas des adoptifs qui ont quitté le village).

Tabl. 49. — *Les adoptions à Maatea*

N° réf. adopt.	Mais. concern.	Parenté adoptant adopté	Circonstances	Raison invoquée Observation
1	2	Fille de sœur mariée.	Depuis naissance.	
2	7		Depuis naissance.	Désir enfants du couple adoptant.
3			Donné à 3 ans.	
4	9	Petits-enfants de la demi-sœur du mari.	Mort de la mère.	Adoptants sans enfants.
5				
6				
7	24		Depuis naissance.	Désir enfant *fa'a' amu.*
8	25		Orphelin.	Désir d'adopter de l'aïeul.
9	29	Petits-enfants.	Depuis naissance.	Père des enfants (fils de l'adoptant décédé).
10				
11	35		Depuis naissance.	Désir enfant *fa'a'amu.*
12			Depuis âge 3 ans.	Enfant recueilli.
13	40	Nièce.	Depuis naissance.	Désir enfant *fa'a'amu.*
14	45	Petit-fils.	Depuis naissance.	Parents partis à Nouméa.
15	48	Fils d'un premier lit de la femme.	Depuis naissance.	Orphelin.
16	47		Depuis naissance.	Orphelin.
17	49		Depuis naissance.	Désir enfant *fa'a'amu.*
18				
19	49		Depuis âge d'un an.	Orphelin.
20	55	Petit-fils de frère.	Depuis naissance.	Père de l'enfant décédé.
21	61		Depuis naissance.	Orphel. - adopt. sans enf.
22	58	Fils de frère.	Depuis naissance.	Désir enfant *fa'a'amu.*
23	70		Père mort et parti.	Adoptants sans enfants.
24			Mère remariée.	Désir enfants *fa'a'amu.*
25	6	Enfants de fille mariée ailleurs.	Depuis naissance.	
26	9			Adoptant sans enfants.
27	10	Fils de demi-sœur.	Depuis naissance.	
28	49			
29	48			
30	43	Petit-fils.		Fils marié ailleurs.
31	36	Petits-fils.		Fille mariée ailleurs.
32				
33	11-25			
34	21	Fils de *Sibling.*		Adoptants sans enfants.

On ne peut donc pas faire sienne, ici, la conclusion d'OTTINO pour Rangiroa où l'adoption est généralisée et constitue la norme. A Maatea, cela apparaît comme un moyen secondaire d'avoir une descendance pour les couples stériles ; de « caser » la progéniture malencontreuse née d'unions malheureuses ou passagères, pour les jeunes gens qui désirent conserver leur liberté lorsqu'ils sont *taure'are'a* ou, au contraire, qui désirent se ranger, prendre femme et fonder un

(30) OTTINO, 1970 a et 1972, et ROBINEAU, 1976, p. 126.

foyer ; pour les enfants orphelins ou délaissés ou que leurs pères et mères biologiques désirent abandonner, l'assurance de recouvrer un toit et de nouveaux parents pour les héberger, les nourrir et les élever. C'est l'adoption qui explique la formation de quelques *'opu ho'e* et qui assure la cohésion d'un certain nombre de maisonnées. Comme il ne s'agit pas ici d'étudier principalement la parenté, on n'avancera pas plus loin sur cette question de l'adoption, notre propos ayant été ici d'en faire mention et d'en souligner l'importance pour les spécialistes.

LES ALLIANCES : LA COMMUNAUTÉ ENDOGAME

OTTINO repère, dans le vocabulaire de Rangiroa, les trois états que peuvent schématiquement revêtir les unions d'après leur solidarité et leur durée : sont *fa'aturi* ceux qui sont engagés dans une union peu stable, *ti'ama* ceux que l'on considère comme mariés sans que l'union ait été célébrée officiellement, c'est-à-dire religieusement et civilement, *fa'aipoipo* ceux pour lesquels une telle union a été célébrée.

A Maatea, le champ de ces différents termes est un peu différent et même inverse pour l'un d'entre eux :

— *fa'aturi* a une connotation de débauche et de prostitution ; cependant, en milieu catholique à Moorea ou ailleurs, le mot se rapporte au concubinage, donc note une situation plus faible ; Y. LEMAÎTRE, d'ailleurs, lie aux milieux protestants l'acception excessive du mot : sans doute s'agit-il ici d'une acception péjorative, par les missionnaires et les pasteurs, donnée à un mot qui traduit une situation qu'ils réprouvent hautement[31] ;

— *ti'ama* a pour signification, d'une part, être libre, d'autre part, être en règle, marié légalement (sous-entendu, à l'état civil et au temple) ; ce second sens du mot va à l'encontre de son acception à Rangiroa, laquelle paraît correspondre au sens premier.

— *fa'aipo'ipo* a, sans plus, l'acception de : marié, être marié, sans que l'on veuille signifier particulièrement qu'il s'agisse de « marié-marié », expression qui traduit le mot *ti'ama.*

Donc à Rangiroa comme à Maatea, on repère les trois états que j'avais précédemment dégagés de la « dynamique » des unions matrimoniales à propos des faits d'adoption ; les différences de vocabulaire traduisent l'attitude, sur le plan de l'expression au moins, plus ou moins sévère des Églises et la réaction des chrétiens, que sont les habitants, à cette sévérité.

A Maatea, le fait d'être marié, c'est-à-dire d'être engagé dans une union stable qui a abouti ou va aboutir au mariage officiel, est exprimé par le mot *fa'aipoipo ;* dans cet état, *ti'ama* précise les gens qui sont en règle ; quant aux autres, ils « restent » ou « vivent » (avec quelqu'un) selon l'expression *fa'aea,* qui signifie demeurer, rester et qui, précisément, désigne des unions que l'on ne peut qualifier autrement du fait de la péjoration attachée à des mots tels que *fa'aturi*[32].

---

(31) LEMAITRE, 1973, p. 51. D'autant que deux synonymes existent pour exprimer les idées de débauche et de prostitution : *tai'ata, taute'a.*

(32) Cette expression *fa'aea* est employée aux Australes et aux îles Sous-le-Vent. Cf. PANOFF, 1962 ; HOOPER, 1966, p. 158 sq. et OTTINO, 1972, p. 335. Ottino et Panoff font état de l'expression *fa'aea roa.*

La solution qui prévaut pour déterminer le sort des enfants qui naissent d'unions de *fa'aea,* c'est l'adoption. C'est une adoption *fa'a'amu* interne à la société polynésienne, qui ne reçoit pas d'officialisation juridique, qui ne débouche pas sur l'adoption légale ; l'enfant qui naît de telles unions est donc, au regard de la loi et, au premier chef, lors de la déclaration à l'état civil qui est le seul acte juridico-administratif qui concernera la naissance de cet enfant, un enfant né de telle mère, voire de tel père (ou de père inconnu) et qui portera, à défaut du nom du père, celui de la mère ; donc, en dépit de l'adoption, il s'agira d'un enfant rattaché par le nom, sur le seul plan légal qui le définira[33] à l'un ou l'autre de ses parents biologiques ; lien ténu certes, mais pas plus ténu que l'adoption *fa'a'amu,* laquelle n'étant pas juridiquement reconnue, n'aura pas d'effets juridiques, au plan de la propriété et de la terre par exemple, ce qui empêchera l'intéressé d'entrer dans le groupe d'intérêts que constituent les *siblings* biologiques déclarés comme nés de père et de mère connus et mariés. Car si beaucoup d'enfants naissent de père et de mère connus et déclarés, mais non mariés, il faut voir qu'il s'agit d'enfants de *fa'aea,* lesquels deviendront *ti'ama* un jour, légitimant ainsi du coup leur progéniture déjà venue au monde.

C'est la raison pour laquelle on n'a pas tenu compte du fait de savoir s'il y avait ou non une union officielle lorsqu'on a établi les liaisons entre *'opu ho'e* sur la base des alliances matrimoniales ; c'est aussi pour cette même raison que l'on prend en considération dans la suite de l'exposé toutes les unions de *fa'aipoipo* et de *fa'aea,* qui d'ailleurs s'expriment, sauf exception, par la résidence des conjoints dans la même maisonnée, sans s'arrêter aux seuls *ti'ama.*

Une autre difficulté pour l'établissement des tableaux (50 et 51) a porté sur la détermination de l'origine des conjoints, car cette détermination pose le problème des *feia tumu,* des habitants « originaires » selon l'expression d'OTTINO[34]. Nos interlocuteurs savaient qu'un tel était de tel district, ce qui ne coïncidait pas toujours, ou même rarement, avec son lieu de naissance officiel ; interrogeant à nouveau les interlocuteurs, on obtenait confirmation que la personne intéressée appartenait bien à tel *mata'eina'a* (district) parce qu'elle y avait des *feti'i,* des *fenua* (terres) et que l'on sait que les Tuahu ou les Teuri ou telle branche d'entre eux sont de tel lieu.

Tout ceci trouve son explication si l'on veut bien se rappeler que la parenté tahitienne est indifférenciée au niveau des lignées, et que la résidence continue, la « domiciliation » fournit la surdétermination nécessaire pour rattacher X à l'un de ses ascendants X_1 ou X_2, X_1 à X_{11} ou X_{12}, X_{12} à X_{121}, etc.., de façon que l'on ait la lignée : $X_{121} \rightarrow X_{12} \rightarrow X_1 \rightarrow X$.

Quant à l'extériorité des lieux de naissance, elle découle simplement de cette complexe *mobilité à court terme* des gens que nous avons mise en évidence tant pour Maatea que pour Moorea.

Les alliances concernant les membres d'une collectivité comprennent celles qui s'établissent en son sein et celles qui s'établissent au dehors. Les premières se composent d'unions endogames et exogames, ces dernières étant, par rapport à la collectivité, viri- ou uxorilocales ; à cet ensemble d'unions, il faut ajouter les couples d'étrangers au village, sans relations aucunes jusqu'ici avec les familles

(33) En dehors des actes de mariage et de décès, du fait qu'il ne sera jamais l'objet, ni d'une légitimation, ni d'une adoption légale, ni de la moindre recherche de paternité.

(34) OTTINO, 1972, p. 25.

villageoises, couples qui ont cependant de fortes chances d'établir des relations avec ces dernières à la génération suivante s'ils n'ont pas quitté le village. Soulignons ici le caractère exhaustif de l'information nécessaire.

Les secondes se composent également d'unions endogames et exogames; l'homme ou la femme, voire les deux, sont partis du village pour s'installer ailleurs et s'y marier s'ils ne l'étaient pas. Cela concerne les *siblings* partis de ceux qui sont restés. Une première difficulté est d'être exhaustif dans la mesure où les absents ne sont pas présents pour dire où ils sont et ce qu'ils font et où c'est la quête indirecte, auprès des présents, à l'état civil, qui peut suppléer à l'absence d'informations directes. Une seconde difficulté réside dans la délimitation du phénomène: car les gens que l'on peut considérer comme partis peuvent être des descendants de ceux qui ont quitté le village et sont morts depuis. Bien qu'une telle investigation puisse être séduisante pour mesurer la place exacte des familles

Tabl. 50. — *Alliances matrimoniales à Maatea*

N° mais.	Masc.	Fém.	(a)	(b)	(c)	N° mais.	Masc.	Fém.	(a)	(b)	(c)
1	Maa	Af. village	O	V	m	38	Raiatea	Maa	O	U	P
"	Maa	Maa	O	Maa		39	Papenoo	Haumi	O	Etr	
2	Tautira	Maa	O	U	T	40	Maa	Maa	O	Maa	
4	Papeete	Papeete	O	Etr		42	Maa	Haapiti	O	V	Moo
6	Maa	Maa	O	Maa		43	Haapiti	Maa	O	U	Moo
7	Maa	Maa	O	Maa		"	Maa	Maa	O	Maa	
8	Af. village	Maa	O	U	m	"	Maa	Paopao	O	V	Moo
13	Maa	Haapiti	O	V	Moo	44	Tubuai	Maa	O	U	P
15	Maa	Papeete	O	V	T	52	Paea	Maa	O	U	T
10	Maa	Maa	O	Maa		45	Maa	Maa	O	Maa	
11	Maupiti	Maa	O	U	P	"	Papetoai	Maa	O	U	Moo
12	Maa	Teavaro	O	V	Moo	46	Maa	Bora-Bora	O	V	P
16	Maa	Maa	O	Maa		47	Tuamotu	Bora-Bora	O	Etr	
17	Maa	Tahaa	O	V	P	48	Afareaitu	Maa	O	U	m
18	Vairao	Maa	O	U	T	49	Vairao	Maa	O	U	T
19	Vaiare	Maa	O	U	Moo	"	Nice	Maa	O	U	Ex
20	Maa	Raiatea	O	V	P	50	Maa	Maa	O	Maa	
21	Maa	Faaone	O	V	T	51	Raiatea	Maa	O	U	P
23	Tiarei	Maa	O	U	T	"	Maa	Divorcée	—		
24	Maa	Maa	O	Maa		53	Mataiea	Maa	O	U	T
"	Faaone	Maa	O	U	T	55	Maa	Haumi	O	V	m
25	Punaauia *	Maharepa	O	V	Moo	57	Tautira	Maa	O	U	T
26	Maa	Pirae	O	V	T	58	Maa	Haapiti	O	V	Moo
27	Bora-Bora	†	—			59	Maa	Maa	O	Maa	
29	Maa	Haapiti	O	V	Moo	61	Maa	Maa	O	Maa	
31	Maa	Maa	O	Maa		62	Maa	Maa	O	Maa	
32	Maa	Maa	O	Maa		68	Raiatea	Maa	O	U	P
"	Maa	Maa	O	Maa		63	†	Tahaa	—		
33	Maa	—	—			64	Teavaro	Rarotonga	O	Etr	
35	Maa	Maa	O	Maa		65	Mataiea	Maa	O	U	T
"	Maa	Maa	O	Maa		"	Mataiea	Maa	O	U	T
"	Maa	Maa	O	Maa		67	Maa	Papara	O	V	T
36	Maa	†	—			70	Maa	Marquises	O	V	P
37	—	—	—			71	Temae	Maa	O	U	Moo

Notes: (a) Alliances retenues: 62 (notées par le signe O); (b) Localisation des couples: localisés à Maatea: Maa; virilocale: V; uxorilocale: U; Etr: couple étranger installé à Maatea; (c) Origine du conjoint qui n'est pas de Maatea: du reste du *mata'eina'a*: m; du reste de Moorea: Moo; de Tahiti: T; du reste de la Polynésie: P; de l'extérieur: ex; * enfant adoptif de l'aïeul de la maisonnée 11 élevé à Maataa: † conjoint décédé; Af.: Afareaitu.

villageoises dans la société globale, elle est quasi impossible à envisager parce qu'en droit elle est illimitée (à quelle génération s'arrêter?) et qu'en fait, l'information risque d'être d'autant plus rare et difficile à collecter que le champ d'investigation se trouve plus éloigné des présents vivants. On a donc limité l'investigation aux *'opu ho'e* vivants, et encore, on ne pense pas avoir eu la chance d'être exhaustif: si l'on a pu, grâce aux parents vivants, déterminer ceux de leurs enfants qui avaient quitté le village, cela a été beaucoup plus difficile au niveau de leurs propres *siblings;* par ailleurs, l'état civil a aidé pour ce repérage, mais s'est révélé inopérant lorsqu'on ne pouvait pas recueillir de la bouche d'un vivant une information concernant son sort. A noter aussi que la multiplicité des noms portés par un Polynésien ne facilite pas le raccordement entre l'information écrite officielle et celle, villageoise, véhiculée de bouche à oreille.

1. *A Maatea,* sur 62 unions recensées, il y en avait:
— 19 internes au village, soit 31 %;
— 39 « exogames » (par rapport à la collectivité villageoise), soit: 17 virilocales (l'homme de Maatea a été chercher femme ailleurs); 22 uxorilocales (un « étranger » est venu prendre femme et s'installer dans le village);
— 4 « étrangères » au village.

Parmi les trente-neuf unions exogames, l'origine du conjoint qui n'appartenait pas à la collectivité villageoise était la suivante:
— du reste du *mata'eina'a* (villages de Haumi et Afareaitu): 4;
— du reste de Moorea (autres *mata'eina'a):* 11, soit au niveau de Moorea 34 unions qui concernaient les gens de l'île (soit 55 %);
— de Tahiti: 14;
— du reste de la Polynésie: 9;
— d'ailleurs: 1 (tableau 50).

Si l'on faisait les décomptes précédents concernant les 58 unions « non-étrangères » sur la base de 116 conjoints, il apparaissait que 77 étaient de Maatea, soit les deux tiers, tandis que 39 seulement, qui avaient pour conjoint une personne de Maatea, venaient de l'extérieur (un tiers); ceci pour une population totale retenue de la collectivité villageoise de 381 habitants. C'est-à-dire que dans cette très petite collectivité, il y avait une endogamie des deux tiers au sein de laquelle les inter-relations s'établissaient selon le réseau des *'opu ho'e* que l'on a établi précédemment. Ou autrement dit, cette forte proportion d'endogamie valide le réseau en tant que gouvernant les rapports de parenté (et les solidarités ou les tensions qui s'en nourrissent) des deux tiers de la population, le dernier tiers étant uni à ce qu'on peut bien appeler une *communauté parentale* par la solidarité conjugale et les obligations de solidarité que créent, pour les parents, l'existence du *'opu ho'e* de jeunes qu'ils engendrent.

Seconde constatation: dans les trente-neuf unions exogames, les relations avec les autres villages à l'intérieur du *mata'eina'a* sont très peu nombreuses (4), moins qu'avec le reste de Moorea, encore moins qu'avec Tahiti; surtout, ce nombre est à mettre en parallèle avec celui des conjoints issus de Maatea (77): cela manifeste qu'au plan de la parenté, c'est la communauté villageoise de Maatea qui constitue le groupe pertinent, non le *mata'eina'a;* autrement dit, il y a correspondance entre la communauté villageoise moderne et la chefferie ancestrale d'avant le Protectorat, avant la fusion des trois *mata'eina'a* de Maatea, Haumi et Afareaitu en un seul: Afareaitu lato sensu.

Communauté fortement intégrée au plan interne par la parenté, très forte-

ment délimitée des voisines au plan extérieur: telle apparaît la collectivité de Maatea au niveau de l'analyse familiale.

2. *Maatea et l'extérieur* (tableau 51).

30 unions ont été conclues avec des gens de Maatea et se sont établies à l'extérieur:

— 15 cas représentent une résidence hors de Maatea (néo-locale de personnes dont l'un au moins des conjoints est originaire de Maatea;

— 9 cas représentent une résidence virilocale (la femme de Maatea est allée vivre chez son mari);

— 6 cas, une résidence uxorilocale (l'homme de Maatea est allé s'installer chez sa femme).

Parmi ces 30 unions, 4 sont constituées uniquement par des gens de Maatea [dans un cas, il s'agit d'un couple qui a été s'installer à Haumi, à la limite de Maatea, dans une « amorce » de quartier qui constitue en fait une « extension » de Maatea (voir supra, chap. I et II); dans 2 autres cas, il s'agit de jeunes pas-

Tabl. 51. — *Alliances matrimoniales des gens de Maatea résidant à l'extérieur*

N° mais. de référ.	Masc.	Fém.	Localisation	Alliances retenues	Code localis.	Origine conjoints
8	Maa	X	Nouv. Calédonie	O	N	X
9	Raiatea	Maa	Haapiti	O	N	P
17	Papetoai	Maa	Papetoai	O	V	Moo
"	Temae	Maa	Temae	O	V	Moo
"	?	Maa	Papeete	—		
"	?	Maa	Papeete	—		
27	Papeete	Maa	Papeete	O	V	T
"	Papeete	Maa	Papeete	O	V	T
"	Chinois	Maa	Hitiaa	—	N ou V?	
1	Maa	Papeete	Papeete	O	U	T
"	Papeete	Maa	Papeete	O	V	T
3	Maa		Papeete	—		
"	Paea	Maa	Papeete	O	N	T
7	Maa	X	Papeete	O	N	X
"	X	Maa	Papeete	O	N	X
11	Papeete	Maa	Papeete	O	V	T
16	Maa	Mataiea	Mataiea	O	U	T
23	Maa	?	Tiarei	—		
29	X	Maa	Papeete	O	N	X
"	X	Maa	Papeete	O	N	X
"	Haapiti	Maa	Haapiti	O	V	Moo
34	Maa	Maa	Raiatea	O	N	Maa
37	Afareaitu	Maa	Atiha	O	N	m
48	Maa	Raiatea	Marquises	O	N	P
51	France	Maa	Allemagne	O	N	Ex
53	Maa	Afareaitu village	Afareaitu village	O	V	m
57	Maa	Maa	Papeete	O	N	Maa
58	Maa	Maa	Rurutu	O	N	Maa
68	Paopao	Maa	Paopao	O	V	Moo
65	X	Maa	Papeete	O	N	X
"	?	Maa	Papeete	—		
"	Maa	Maharepa	Paopao	O	U	Moo
"	Maa	Haumi	Haumi*	O	U	m
36	Haumi	Maa	Haumi*	O	V	m
"	Maa	Maa	Haumi*	O	N	Maa
7	Maa	Haumi	Haumi*	O	U	m

Notes: 1re et 2e colonnes: lieux d'origine des conjoints; 3e colonne: localisation de l'union; O: alliance retenue pour les décomptes; N: résidence néo-locale; V: virilocale; U: uxorilocale; dernière colonne: origine du 2e conjoint, le 1er étant par définition de Maatea (P: Polynésie, T: Tahiti, m: *mata'eina'a* autre que Maatea, Moo: reste de Moorea, Ex: extérieur, Maa: Maatea et, dans ce cas, les 2 conjoints sont de Maatea); X: origine indéterminée; ?: on ne sait si la personne est mariée ou non; * quartier de Haumi, extension de Maatea.

teurs affectés par l'Église, l'un à Rurutu (îles Australes), l'autre à Raiatea (îles Sous-le-Vent); dans le dernier, il s'agit d'une institutrice affectée à Papeete].

Dans les 26 autres unions, l'un des conjoints est originaire d'un lieu autre que Maatea:
— 5 du reste du *mata'eina'a,* mais pour 3 de ces unions, il s'agit d'une installation dans l'« extension » de Maatea dont nous parlions;
— 5 du reste de Moorea;
— 7 de Tahiti;
— 2 du reste de la Polynésie;
— 1 d'ailleurs;
— 6 conjoints n'ont pu être déterminés quant à leur origine.

Si l'on englobe « l'extension de Maatea » dans la collectivité villageoise, on a affaire à 66 unions dont:
— 20 endogames;
— 42 exogames (19 virilocales, 23 uxorilocales);
— 4 étrangères au village.

Par ailleurs et en contrepartie, on a repéré 23 unions exogames installées à l'extérieur (dont 8 virilocales, 4 uxorilocales et 11 néo-locales) et 3 unions de gens de Maatea (unions endogames) installés à l'extérieur.

Ce décompte souligne (mais en faisant les réserves d'usage du fait des difficultés de repérage et de la petitesse des nombres en cause) la *relative non-intégration des gens de Maatea avec l'extérieur même immédiat* (Moorea par exemple). Par ailleurs, on ne peut rien conclure quant au caractère viri- ou uxorilocal des unions exogames. Le point important est le caractère intégré de la communauté à cause des comportements parentaux de la population, en particulier des comportements matrimoniaux et le vrai problème est de savoir si ces comportements ne sont pas *anomiques.*

Soulignons, d'abord, que ce degré d'endogamie dans une collectivité d'aussi petite taille signifie quelques entorses à la règle de prohibition due à la possession d'un « sang commun » *(toto ho'e).* Mais là n'est pas notre sujet.

Mais également, soulignons que ces comportements correspondent à l'image de stabilité que présentait Maatea à l'analyse bien imparfaite des lieux de naissance[35], image contrastant avec celle que dessinait Fr. Ravault de la collectivité de Maharepa à propos de laquelle il parlait d'une « population en grande partie allogène »[36].

Pour la comparaison, on a recherché, dans les monographies publiées précédemment, des données analogues, mais on s'est heurté, ou bien à une absence de l'information sur ces données, ou bien à une trop grande différence des milieux qui rend la comparaison peu pertinente. Le tableau ci-après consigne des données disponibles sur la Polynésie centrale; on y a inclus un décompte qu'on a fait dans les deux autres collectivités voisines du *mata'eina'a:* Haumi et le village d'Afareaitu.

(35) Cf. infra, en particulier la notion de *feia tumu,* « habitant originaire » et la critique d'Ottino à l'égard de la méthode utilisant les lieux de naissance (OTTINO, 1972, p. 325).
(36) RAVAULT, 1967, p. 34.

Tabl. 52. — *Endogamie et exogamie dans diverses collectivités est-polynésiennes* (a)

Collectivité	Date enquête	Réf.	Taille	Analogie conditions avec Maatea	Endogamie collectivité	Endogamie unité englobante
			hab.			
Murifenua (Tahaa)	Début	(b)	200	Ile haute, I.S.L.V.	(c)	(d)
Maupiti	1960	(b)	650	Ile haute, I.S.L.V. (plus isolée)		(e)
Hauti (Rurutu)	"	(f)	270	Ile haute, archipel isolé	26/60 soit 43 %	105/120 soit 88 %
Taahuaia (Tubuai)	1961-1963	(g)	?	"		70 %
Teavaro (Moorea)		(f)	430	"	29 %	61 %
Faaaha (Tahaa)		(f)	621	Ile haute, I.S.L.V.	10 %	41 %
Vairao (presqu'île de Tahiti)		(g)	696	Ile haute	29 %	147/218 soit 67 % (h)
Tiputa (Rangiroa)	1963-1965	(i)	700	Atoll des Tuamotu	—	36 %
Afareaitu (village)	1967	(j)	410	*Mata'eina'a*	13 %	22 % (k)
Haumi		(j)	232	"	19 %	31 % (k)
Maatea		(j)	381	"	31 %	55 % (k)

(a) On a évidemment exclu Rapa-iti, beaucoup trop isolée pour être significative.
(b) HOOPER, 1966, pp. 6 et 93.
(c) (d) Les conjoints proviennent pour 46 % de la collectivité et pour 67 % de l'île englobante.
(e) Les conjoints proviennent pour 71 % de l'île (à Maatea, ils proviennent pour les deux tiers de la petite collectivité villageoise).
(f) PANOFF, 1970, pp. 66, 104, 119, 120.
(g) PANOFF, 1962, pp. 129-139.
(h) Par rapport à la presqu'île de Tahiti-iti.
(i) OTTINO, 1972, p. 336. Les 700 habitants représentent la population de l'atoll.
(j) Calculs personnels.
(k) Par rapport à l'île entière de Moorea.
I.S.L.V.: Iles Sous-le-Vent.

Au vu de ces données, il apparaît que Maatea se classe parmi les collectivités les plus endogames sans que la proportion de l'endogamie s'y trouve beaucoup plus accusée que dans les autres collectivités fortement caractérisées par ce phénomène.

Le contraste est évidemment assez grand avec les autres collectivités villageoises du *mata'eina'a* et c'est cette communauté parentale, plus fortement affirmée ici que là, qui a toujours fait dire dans le *mata'eina'a* que les gens de Maatea sont « à part », font bloc, sont tous « *feti'i* », sont tous solidaires (s'entraident : *e tauturu ratou te tahi i te tahi*). De là aussi de la part de l'opinion *papa'a* (européenne) de Moorea, peu aux faits du détail de la structure sociale polynésienne, la traduction de la cohésion « maatéenne » perçue par le langage de l'autorité : « *c'est un village de chefs... qui est bien différent des autres villages..., où les anciens ont (avaient) de l'autorité sur les jeunes..., alors que dans ceux-ci (les autres villages), il n'y a pas de chefs, celui qui a une fonction d'autorité ne peut se faire obéir...* ».

On verra plus loin ce qu'il en est des chefs. En fait, ce qui est pris pour l'effet de l'autorité des chefs est la cohésion qui résulte de la forte intégration de la communauté. La force de cette intégration repose sur l'inter-relation étroite qui unit les différents *'opu ho'e* qui composent la communauté, non pas seulement de façon horizontale, à la manière d'un puzzle, mais aussi, verticalement, à la façon d'une pyramide dont quelques éléments supérieurs (les *'opu ho'e* les plus anciens) soudent les éléments inférieurs (les *'opu ho'e* les plus récents).

« *A Maatea, on retrouve partout la même famille...* » (Il s'agit de la « famille » S, mais on pourrait dire la même chose de U, encore que U et S se trouvent descendre du même ancêtre). Un travail de remontée généalogique jusqu'aux *actes de notoriété* établis dans l'année 1866 s'est imposé, mais ce serait ici sortir des limites du présent travail. Pour notre objet, contentons-nous de constater avec les gens de Maatea que S, T, U, E sont *feia tumu.* D'après nos interlocuteurs à Maatea et non des moindres puisqu'il s'agissait de membres du *'opu ho'e* [1-2], donc descendant de S, les gens de Maatea descendaient des Atiu venus à Tahiti depuis les îles Cook dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle. On a souligné, dans la partie démographique consacrée à Moorea (chap. I), la notation par Norma MARC-ARTHUR d'une arrivée à Tahiti de gens venant de l'île de Atiu et on a trouvé aussi dans le *Messager de Tahiti* mention de l'installation de ces gens dans le quartier de Vaininiore à Papeete. Population étrangère en milieu « mooréen » bigarré, population aux fortes traditions communautaires reconnues, et rompue, de surcroît, à des pratiques de forte endogamie du fait de l'isolement, ainsi qu'on l'a vu à Rurutu et Tubuai (cf. tableau n° 52), voilà qui pourrait tenter d'expliquer « l'insolite » de Maatea. Mais n'exagérons pas non plus l'originalité de ce village : les données comparatives font apparaître que les collectivités villageoises polynésiennes examinées constituent, à des degrés divers, des *communautés parentales.*

Revenons à cette structure de *'opu ho'e* pour souligner que ce qui est original, ce n'est pas que la parenté tahitienne s'organise en *'opu ho'e*, c'est-à-dire en groupes de *siblings,* c'est que les Tahitiens vivent la parenté en termes de *'opu ho'e* au lieu de la vivre en termes de famille étendue, élémentaire, ménage, etc... C'est ce que l'on va tenter d'expliquer tant à propos de la terre, support sur le sol de la structure de parenté, que du fonctionnement économique de la maisonnée, institution que les Tahitiens repèrent sous le terme de *'utuafare.*

LA TERRE A MAATEA

Dans les limites de l'espace villageois que nous avons retenu, le territoire de Maatea a une superficie de 723 ha selon les évaluations que l'on peut faire à partir du cadastre ; 21 ha représentent l'espace villageois proprement dit (l'emplacement du village) (3 %) ; la vallée (principalement en amont du village) a une superficie de 513 ha (71 % du territoire) : presque tout entière occupée par la

Tabl. 53. — *Maatea - Décomposition du territoire du village*

Secteurs	Plaine	Montagne	Ensemble
	ha	ha	ha
Village	21	—	21
Vallée	22	491	513
Périphérie	66	123	189
TOTAL	109	614	723

Source: Cadastre et calculs personnels.

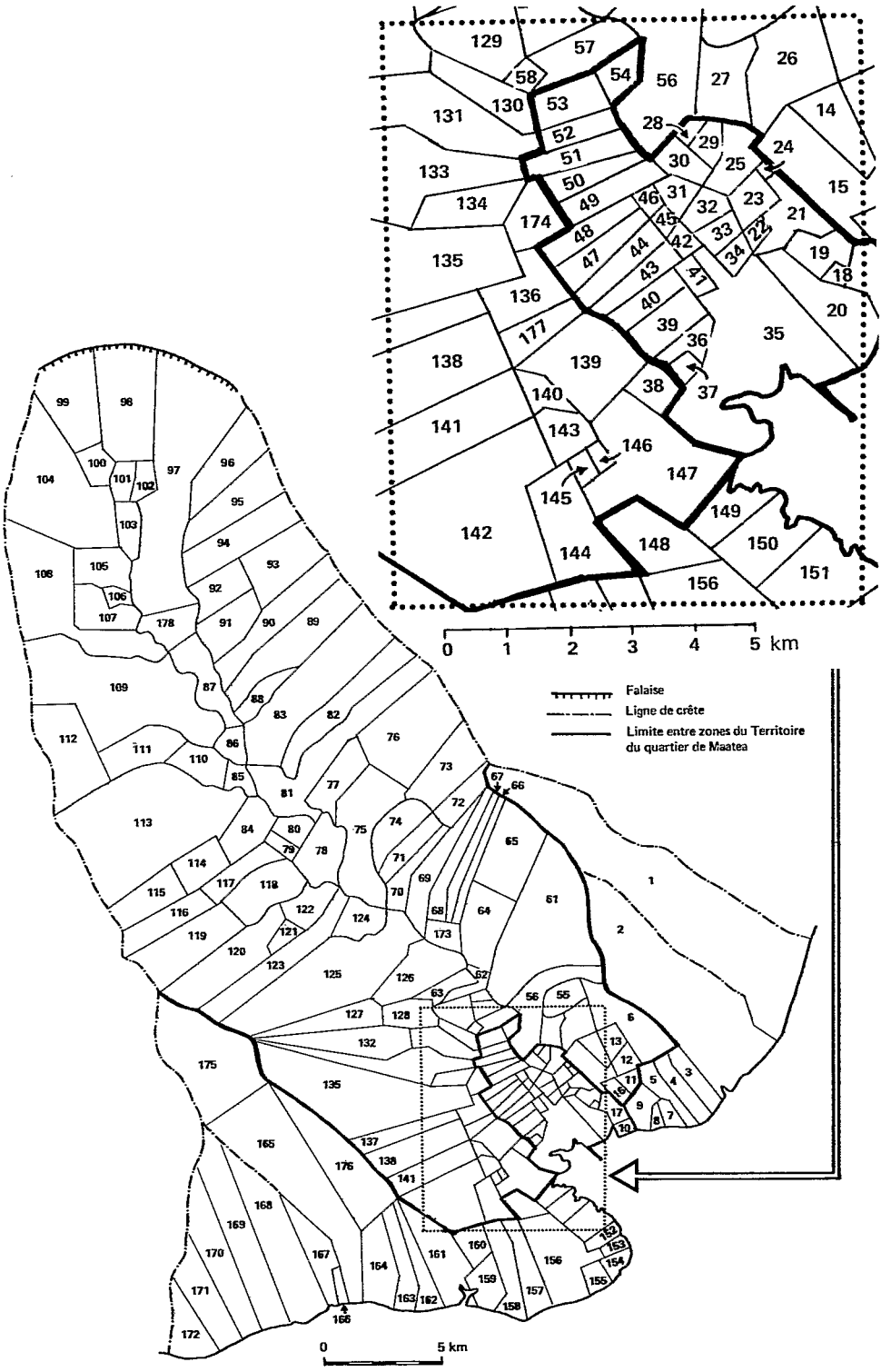


FIG. 35. — *Maatea - Parcellaire (plan)*

montagne, du fait de sa forme en V aigu, sauf à son débouché à l'orée du village et dans les tarodières de part et d'autre de ce dernier (en tout 22 ha, soit 3 %). Quant à la partie littorale, au Nord-Est et au Sud-Ouest du village, les pentes représentent 123 ha (17 %) et la plaine littorale proprement dite (c'est-à-dire la cocoteraie de mer), 66 ha (9 %).

Comme dans toutes les îles de la Société et presque partout en Polynésie centrale, l'unité foncière est une surface de terre repérée par un nom propre et sur laquelle les individus et/ou les groupes possèdent des droits. Ces unités sont appelées *fenua* en tahitien, *terre* en français. A présent, d'assez nombreuses études ont été consacrées à la situation foncière et à ses problèmes en Polynésie centrale. Dans les années 1950, Bengt DANIELSSON avait étudié le système foncier d'un atoll des Tuamotu du Nord-Est, Raroia[37]. C'est M. PANOFF qui a fait les premières recherches systématiques sur le système foncier[38] et donné un article précieux sur l'origine et l'évolution de la propriété foncière[39] repris et reformulé par Fr. RAVAULT[40]. Le statut de la terre a été envisagé dans les monographies de l'équipe de recherches de D. OLIVER, notamment à propos de l'île de Maiao et du quartier Aua (Paea, côte Ouest de Tahiti) étudiés par B. FINNEY[41], de l'île de Maupiti et du village de Murifenua (*mata'eina'a* de Tapuamu, île de Tahaa) étudiés par A. HOOPER[42]. Les premières monographies intéressantes concernant la situation foncière ont été dues à A. R. GRAND et Fr. RAVAULT et elles intéressent respectivement les districts de Pueu et Paea à Tahiti et le village de Maharepa à Moorea[43], mais c'est P. OTTINO qui, dans son travail sur l'atoll tahitianisé de Rangiroa, a étudié le premier avec finesse les rapports entre la parenté et la terre[44].

Ce rapide tour d'horizon nous permet d'avancer que les problèmes concernant le système foncier actuel sont à présent connus et que leur règlement tient moins à un défaut de connaissance qu'à une pesanteur sociologique et à une volonté politique délibérée. On reprendra, dans la seconde partie de cet ouvrage, la question foncière et on exposera ce qu'on sait de la théorie ancienne de la terre et son évolution. Il s'agit ici d'expliciter la situation foncière au niveau d'une communauté villageoise et d'en mesurer les conséquences. Il suffira, pour comprendre ce qui suit, de fournir quelques données élémentaires.

Le régime foncier français s'applique aux îles de la Société depuis la seconde moitié du XIX[e] siècle. En vertu du Code civil français, toute terre a un propriétaire qui dispose sur celle-ci des trois droits civils souverains qui dérivent du droit romain et que résume la formule: *usus, fructus, abusus:*

— droit d'usage et de libre administration;
— droit de jouir des fruits;
— droit de libre disposition.

A la différence des droits du Moyen Age européen ou des droits coutumiers africains ou encore de la tradition de la terre dans l'ancienne société tahitienne,

(37) DANIELSSON, 1956, *Work and life on Raroia.*
(38) PANOFF, 1964, puis 1970.
(39) PANOFF, 1966, Un demi-siècle de contorsions juridiques, *Journ. Pacif. Hist.*
(40) RAVAULT, 1972, L'origine de la propriété foncière, *Cah. ORSTOM sér. Sci. Hum.*
(41) FINNEY, 1965 et 1973.
(42) HOOPER, 1966.
(43) RAVAULT, 1967, *Maharepa, étude de structure agraire;* GRAND, n.d., *L'indivision foncière et le développement économique et social de la Polynésie française. Pueu et Paea,* publié en 1971, in *Journal de la Société des Océanistes,* n[os] 30 et 31.
(44) OTTINO, 1972, *Rangiroa: Parenté étendue, résidence et terre dans un atoll polynésien.*

ces droits sont civils et non politiques en ce sens qu'ils s'exercent à l'intérieur des droits souverains des États (États du Protectorat, puis État français à partir de l'annexion) ; ils sont toutefois protégés des atteintes du pouvoir politique du fait de la législation et des usages qui découlent de la Déclaration des Droits de 1789 sur laquelle repose la sécurité de la propriété en système capitaliste[45].

Ce droit de propriété quasi absolu au profit de son titulaire (les impôts perçus par la puissance politique montrant cependant les limites de cet « absolutisme ») n'est pas forcément un droit individuel ; des groupes (Associations, Sociétés) juridiquement constitués peuvent en être titulaires, mais ils agissent « en corps », comme une seule personne, ceci en application du principe de la personnalité civile ou morale qui donne à ces groupes les droits d'une personne physique. Une terre peut être encore, en droit français, propriété de plusieurs : ceci, dans le cas d'une succession où la pluralité des héritiers avant partage crée une indivision.

A Tahiti, l'application de ces quelques principes de droit français a engendré une situation complexe sur laquelle nous reviendrons lorsque nous envisagerons les rapports fonciers. Disons simplement ici qu'à Maatea comme ailleurs, au moins aux îles de la Société, la base juridique de la propriété de la terre est le *tomite* (de l'anglais *committee* désignant le Conseil de district), décision du Conseil de District attribuant à un tel (et un tel) la propriété de la terre revendiquée par eux du fait de leur possession, de la présence de tel *marae* et de leur appartenance à la généalogie descendant de ce *marae.* Ces décisions des Conseils de districts, éventuellement confirmées à la suite d'appel par la Haute Cour Tahitienne, constituent les titres initiaux de propriété à la suite desquels s'ajoutèrent des actes réguliers de transfert (héritage, partage, échange, donations, achats, ventes, etc...). Inutile de dire que cette conception romaine de la propriété n'a pas de rapport avec celle des Polynésiens, et que les usages fonciers sont un compromis toujours remis en question entre la tradition tahitienne et le droit français ; également que le « vide » juridique existant à l'origine du point de vue français et la situation coloniale que connaissait Tahiti engendrèrent, quant à l'attribution, la dévolution et la mutation des terres des pratiques juridiquement avalisées et grosses de conflits ultérieurs. Il nous importe d'abord de décrire la structure foncière.

STRUCTURE FONCIÈRE

Le territoire a été cadastré en 1939. Il comporte cent soixante-dix-huit parcelles pour chacune desquelles il existe, en principe, un titre de propriété (*tomite,* acte de succession, de partage, de donation, de vente...) et qui ont fait l'objet d'un bornage constaté par procès-verbal. Les procès-verbaux de bornage mentionnent le nom du *mata'eina'a,* le numéro d'ordre de la parcelle, sa superficie, le nom de la terre, le nom du propriétaire lors de l'établissement du cadastre, éventuellement sa signature ou celle de l'occupant ; les procès-verbaux font aussi référence assez souvent aux titres originels constitutifs de propriété *(tomite),* égale-

(45) Article XVII de la Déclaration.

Tabl. 54. — *Maatea - Description du parcellaire*

N° (1)	Situation géographique (2)	Superficie (en ha)	Situation juridique (3)	Ethnie propriétaire (4)	Mode d'acquisition (5)	Propriétaires (6)	Usagers (7)	Nature de l'utilisation (8)	Observations
I. PÉRIPHÉRIE (LITTORAL NORD-EST)									
1	Périph. pl./mtgne	40,6	1	E	V	1	1	Hab., cocot.	
2	Périph. pl./mtgne	28,3	1	E	V	1	2	Hab., cocot.	
3	Périph. plaine	2,2	1	E	V	1	[1-2]	Cocoteraie	École
4	Périph. plaine	1,7	2	P	H	$\|T_{21}\|$	24	Cocoteraie	
5	Périph. plaine	2,3	2	P	Z	$[N_{21}]$	11	Hab., cocot.	(Hab. m. 4)
6	Cf. III Vallée								
7	Périph. plaine	0,9	2	P	T	$[U_2]$	17	Cocoteraie	
8	Périph. plaine	0,5	2	P	H	$\|E_1\|$	48	Cocoteraie	
9	Périph. plaine	1,6	2	P	H	$\|T_{22}\|$	67	Cocoteraie	
II. VILLAGE									
10	Village	0,4	Dom.	—	—	Dom.	—	—	T. aquatique
11 à 16 cf. III Vallée									
17	Village	0,8	2	P	H	$\|T_{22}\|$ et 9	67 et 6	Habitation	De la m. 6; achat terre après 1939
18	Village	ϵ	Paroisse	—	Z	Paroisse	*'Amuira'a*		Maison de réunion
19	Village	0,4	2	P	T	[7-32-35]	7	Habitation	
20	Village	1,3	2	P	E	$\|U_1\|$	$[M_2\ U_2]$ [7-32-35]	Habitations	m. 27, 26, 29, 32, 33
21	Village	0,9	2	P	H	$\|E_1\|$, |Haari|	9	Habitations	m. 9 et 10
22	Village	0,1	2	P	T	A	10 (gard.)	Caféraie	
23	Village	0,5	2	P	H	$[N_{21}]$	11, 12	Habitations	Enceinte résident.
24	Village	0,1	1	P	Z	?	?		
25	Village	0,7	2	P	T	$[U_2]$	8	Habitations	m. 13 et 15 (enc. rés.)
26 et 27 cf. III Vallée									
28	Village	0,3	2	P	H/V	$[U_2]$	17, 16,	Habitations (enceinte résidentielle)	Avec m. 18 et 19 sur t. 27 voisine
29	Village	0,1	Z	Z	O	$[U_2]$	20, 21		
30	Village	0,4	2	P	T	$[U_2]$	23	Habitation	
31	Village	0,4	2	P	H	[1-2]	1	Caféraie	
32	Village	0,2	2	P	V	(S_1)	35	Tamarins	
33	Village	0,2	1	E	V	1	35	Habitation	m. 35 occupante
34	Village	0,3	2	P	Z	$[N_{21}]$	11, 12	Bananeraie	
35	Village	4,8	1	P	M	Pomare	35	Divers	Hab. m. 31 Services - Tr. publ. Cult. vivr. m. 48
36	Village	0,4	2	P	H/V	$\|N_1\|$	42	Habitation	
37	Village	0,2	2	P	H	Indivision	36 (gard.)		*Purau*
38	Cf. III Vallée								
39	Village	0,9	Z	Z	O	—	48 (occup.)	Cocoteraie	*Purau*
40	Village	0,7	2	P	H	|47|	47	Cocoteraie Habitation	*Purau*
41	Village	0,2	2	P	V	$\|P_1\ S_1\|$	48, 45	Habitations	Enceinte résid.
42	Village	0,3	Z	Z	Z	(36-40)	36	Habitations	Enc. rés. m. 36, 37, 38
43	Village	0,7	1	P	H	2	43 et 46	Habitations	Parc à bœufs m. 2
44	Village	0,7	2	P	V	[49-50]	49	Habitation tarodière	
45	Village	0,1	..	P	Z	[49-50]	49	Habitation	m. 44
46	Village	0,2	2	P	H	[61-62] et 65	39	Habitation	
47	Village	0,4	2	P	H	[49-50]	50	Habitation et tarodière	V. terre 44
48	Village	0,4	2	P	H	[49-50]			
49	Village	0,8	2	P	P	Pomare	51 (occup.)	Habitation	Manguiers

N° (1)	Situation géographique (2)	Superficie (en ha)	Situation juridique (3)	Ethnie propriétaire (4)	Mode d'acquisition (5)	Propriétaires (6)	Usagers (7)	Nature de l'utilisation (8)	Observations
50	Village	0,7	Z	Z	Z	$\|O_1\|$	29, 53	Habitation cult. vivr.	m. 53 m. 29
51	Village	0,5	1	P	Z	(36-40)	40	Habitations	m. 40 et 63
52	Village	0,4	2	P	H	$[M_2\ U_2]$	55	Habitation	
53	Village	0,8	1	P	V	57	57 et 59	Habitations	Enceinte résid. tarodière
54	Village	0,6	Dom.	—	—	Dom.	25 (occup.)	Habitation	Bananeraie ananas
III. VALLÉE									
6	Vallée, montagne	5,5	2	P	H	$\|T_1\|$	(24-65)	Cocoteraie	
11	Vallée, plaine	0,5	1	P	V	$[U_2]$ [7-32-35]	8 32	Tarodière	m. 15 exploit. héritage de u_1
12	Vallée, plaine	1	1	P	H	Propr. non rés.	65 (gard.)	Tarodière	m. 33, 45, 65 expl.
13	Vallée, pl./mtgne	1,4	2	P	H/V	$[U_2]$	8	Habitation tarodière	m. 8 m. 8, 15 expl.
14	Vallée, pl./mtgne	1,1	2	P	T	$[U_2]$	8	Cocoteraie	m. 15 expl.
15	Vallée, pl./mtgne	2,1	2	P	H	$\|T_{22}\|$	67	Cocoteraie	
16	Vallée, plaine	0,6	2	P	H	$\|E_1\|$ $\|Haari\|$	9 et 48	Tarodière	m. 9, 10, 48 expl.
26	Vallée, pl/mtgne	1,8	2	P	H	$\|T_{21}\|$	24		
27	Vallée, pl./mtgne	1,2	1	P	V	$[U_2]$	17	Hab. m. 18 et 19	$[U_2]$ hérit. de u_1
38	Vallée, plaine	0,5	2	P	H	|47|	36		
55	Vallée, montagne	1,9	2	P	H	$\|E_1\|$	6 et 10		
56	Vallée pl./mtgne	5,3	2	P	H/V	Indivision	24, 27, 65, 70	Hab. m. 24 cult. vivr.	*Fenua taiete (fen. huira'atira)*
57	Vallée, plaine	0,7	1	P	H	Propr. non rés.	65 (gard.)	Vanillière	
58	Vallée, pl./mtgne	0,2	2	P	H	Indivision	36		
59	Vallée, plaine	0,8	1	E	V	1	1		
60	Vallée, plaine	0,4	Z	Z	V	?	?		
61	Vallée, montagne	18,6	1	E	V	1	2	Cocoteraie	
62	Vallée, pl./mtgne	1,1	2	P/E	H	[49-50]	49		Hab. nouv. m. 26
63	Vallée, pl./mtgne	1,7	Z	Z	O	$\|T_{22}\|$	65	Cocoteraie	
64	Vallée, pl./mtgne	5,4	2	P	T	A	7 et 9 (g.)		
65	Vallée, montagne	7,7	2	P	T	A	9 (gard.)	Manioc	6 expl.
66	Vallée, montagne	1,9	2	P	H	$[N_{21}]$	11, 12		
67	Vallée, montagne	2,3	1	P	H	$\|F_1\|$	70	Arbres à pain	
68	Vallée, montagne	3,3	1	P	Z	$\|F_1\|$	70	Arbres à pain	
69	Vallée, montagne	3,9	2	P	H/V	$[U_2]$	17	Café, vanille	
70	Vallée, montagne	2,3	1	P	V	$[U_2]$	17	Caféraie	$[U_2]$ hérit. de u_1
71	Vallée, montagne	2,8	2	P	H/V	$[N_{21}]$	11, 12	Caféraie	
72	Vallée, montagne	2,3	Dom.	—	—	—	—		Sur crête
73	Vallée, montagne	6	2	P	T	A	?		Sur crête
74	Vallée, montagne	3,4	2	P	T	$[U_2]$	17	Caféraie	
75	Vallée, montagne	9,5	2	P	H	$\|T_{22}\|$	65	Caféraie	
76	Vallée, montagne	12,2	1	P	H	$\|F_1\|$	70	Arbres à pain	
77	Vallée, montagne	3,7	1	P	V	$[U_2]$	45 et 57		Héritage de u_1
78	Vallée, montagne	4,8	2	P	H	$\|T_{22}\|$	40	Café, cocot.	Par alliance
79	Vallée, montagne	0,9	Z	Z	Z	(36-40)	36	Cocoteraie	Talweg
80	Vallée, montagne	1,6	2	P	H	|47|	47	Cocoteraie	Talweg
81	Vallée, montagne	7,9	2	P	H	[49-50]	49		Talweg
82	Vallée, montagne	6,7	1	P	V	Propr. non rés.	6 (occup.)	Café, *féi, uru*	
83	Vallée, montagne	19,2	2	P	H	$\|T_{22}\|$	65	Cult. vivr.	
84	Vallée, montagne	3,8	1	P	P	$\|T_{22}\|$	65 (gard.)	Café	Talweg
85	Vallée, montagne	1,9	1	E	V	1	1	Café, ban., coc., arbres à pain	

N° (1)	Situation géographique (2)	Superficie (en ha)	Situation juridique (3)	Ethnie propriétaire (4)	Mode d'acquisition (5)	Propriétaires (6)	Usagers (7)	Nature de l'utilisation (8)	Observations
86	Vallée, montagne	1,6	Dom.	—	—	Dom.	26, 27, 29 (occ.)		*Purau,* talweg
87	Vallée, montagne	4,3	1	P	V	[U_2]	33	Caféraie	Talweg
88	Vallée, montagne	2,1	2	P	H/V	|N_1|	11, 12, 42	Café, *féi, uru*	
89	Vallée, montagne	(0,1 ?)	2	P	T	A	64 (gard.)	Cult. vivr.	*Mape* (ât. tah)
90	Vallée, montagne	7,3	2	P	H/V	Indivision	11 et 42 (gard.)	Café, ban., *uru*	Indiv. (U_1) et (N_1)
91	Vallée, montagne	3,4	2	P	H/V	Prop. non rés.	65 (gard.)	Caféraie	
92	Vallée, montagne	4	1	P	V	[I_3 U_3]	15 (expl.)	*Taro, tarua,* c.v.	Hérit. de i_1
93	Vallée, montagne	7	2	P	Z	|N_1|	11, 12, 42	Caféraie	
94	Vallée, montagne	6,8	Z	Z	Z	Propr. non rés.	15 (occup.)	*Taro, féi,* ban.	
95	Vallée, montagne	7,1	Z	Z	Z	Propr. non rés.	15 (occup.)	*Tarua,* banan.	
96	Vallée, montagne	6,2	2	P	H/V	|F_1|	65, 70	Café, *uru*	Fond vallée
97	Vallée, montagne	25	1	E	V	I	I	Café, *fe'i*	Fond vallée.
98	Vallée, montagne	11,4	2	P	V/D	|T_{22}|	65	Cocotiers	Fond vallée
99	Vallée, montagne	8,3	Z	Z	Z	—	26, 27, 29	Cocotiers	Fond vallée
100	Vallée, montagne	2,1	1	P	V	[M_2 U_2]	26, 27, 29	Cocotiers	Hérit. de u_1
101	Vallée, montagne	1,8	2	P	H	[M_2 U_2]	26, 27, 29	Café, coc., *uru*	(Arbres à pain)
102	Vallée, montagne	1,2	1	P	Z	(36-40)	40	Café, cocot.	Fond vallée
103	Vallée, montagne	2,2	2	P	H	|P_1 S_1|	48	Café, coco, *uru*	Fond vallée
104	Vallée, montagne	17,5	2	P	H	[M_2 U_2]	26, 27, 29		Fond vallée
105	Vallée, montagne	3,9	2	P	H	|S_2|	43	Caféraie	
106	Vallée, montagne	0,8	2	P	H	|T_{22}|	36	Cocotiers	Par alliance
107	Vallée, montagne	4,1	2	P	H	(36-40)	40	Café, cocot.	
108	Vallée, montagne	14,9	2	P	H	|47|	36 (expl.)	Café, cocot.	
109	Vallée, montagne	22	2	P	H	[7-32-35]	32	Caféraie	
110	Vallée, montagne	3	2	P	H	|N_{21}|	11, 12	Café, *fe'i,* ban. cocotiers	
111	Vallée, montagne	5,1	2	P	Z	Propr. non rés.	36 (gard.)	Café, cocot.	
112	Vallée, montagne	8,8	Z	Z	Z	—	36 (occup.)	Cocoteraie	Pandanus
113	Vallée, montagne	26,4	2	P	H	[7-32-35]	32	Caféraie	
114	Vallée, montagne	3,1	2	P	H	[M_2 U_2]	26, 27, 29	Café, coc., *uru*	
115	Vallée, montagne	4,3	2	P	Z	(36-40)	36	Café, cocot.	
116	Vallée, montagne	4,3	2	P	Z	(36-40)	36	*Uru,* cocot.	
117	Vallée, montagne	2,8	2	P	H	(S_1)	1, 35	Café, *uru*	
118	Vallée, montagne	5,1	Z	Z	Z	(36-40)	(36-40)	Cocoteraie	Terre fam.
119	Vallée, montagne	7,9	2	P	Z	(36-40)	(36-40)	Cocoteraie	
120	Vallée, montagne	8,6	2	P	H	|T_{22}|	(36-40)	Café, cocot.	Par alliance
121	Vallée, montagne	1,2	1	P	Z	(36-40)	36	Café, cocot.	
122	Vallée, montagne	2,9	2	P	H	|P_1 S_1|	31	Manioc, *tarua*	
123	Vallée, montagne	6,9	2	P	H	[M_2 U_2]	55	Café, cocot.	
124	Vallée, montagne	2,8	1	P	V	I	I	Cult. vivr., coc.	
125	Vallée, montagne	19,3	2	P	Z	|F_1|	1, 2, 70	Cocoteraie	*Expl. par tours*
126	Vallée, montagne	5,4	1	E	V	I	2	Cocoteraie	
127	Vallée, montagne	3,5	Z	Z	Z	?	?		
128	Vallée, montagne	2,5	1	P	Z	(36-40)	36 (gard.)	Cocotiers	
129	Vallée, montagne	1,5	1	P	D	r_{0-3}	35	Cocoteraie	r_{0-3} épouse de s_{0-3}
130	Vallée, montagne	1,2	2	P	H	|T_{22}|	65	Cocoteraie	Hab. m. 58
131	Vallée, montagne	1,9	Z	Z	Z	Propr. non rés.	36 (gard.)	Cocoteraie	
132	Vallée, montagne	5,9	Z	Z	O	(U_1)	29, 32, 33	Cocoteraie	*Expl. par tours*
133	Vallée, montagne	5	2	P	H	(61-62-68)	62	Habitation	m. 62
134	Vallée, montagne	1,1	Dom.	—	—	Dom.	65 (occup.)	Pandanus	
135	Vallée, montagne	18,9	2	P	V	|P_1 S_1|	48	Habitation	m. 61
136	Vallée, plaine	0,9	2	P/E	H	[1-2]	[1-2]	Tarodière	V. terres 44, 47
137	Vallée, montagne	3,1	1	E	V	I	[1-2]		

N° (1)	Situation géographique (2)	Superficie (en ha)	Situation juridique (3)	Ethnie propriétaire (4)	Mode d'acquisition (5)	Propriétaires (6)	Usagers (7)	Nature de l'utilisation (8)	Observations
138	Vallée, montagne	5,1	1	E	V	1	[1-2]		
139	Vallée, plaine	1,8	1	E	V	1	[1-2]		
140	Vallée, plaine	0,3	2	P	Z	(36-40)	36		
141	Vallée, montagne	3,1	Z	Z	Z	—	36	Pandanus	m. 36 voisine t. 141
142	Vallée, pl./mtgne	6,5	1	E	H	1	[1-2]		
143	Vallée, plaine	0,6	2	P	Z	[61-62] et 65	61, 62, 65	—	*Purau*
144	Vallée, plaine	2,1	2	P	H	$\|T_{22}\|$	65	Pandanus	*Purau*
145	Vallée, plaine	0,2	1	P	H	Propr. non rés.	36 (gard.)	Cocoteraie	
146	Vallée, plaine	0,1	2	P	T	[7-32-35]	32	Cocoteraie	Pandanus
147	Vallée, plaine	3	1	P	Z	(36-40)	36	Cocoteraie	(et marécages)
173	Vallée, montagne	1,9	1	E	V	1	1		
174	Vallée, plaine	(0.9 ≃)	Dom.	—	—	Dom.	70 (occup.)	Pandanus	Hab. m. 52
177	Vallée, plaine	0,8	2	P	H	$[M_2\ U_2]$	29	Tarodière	V. terres 44, 47, 136
178	Vallée, montagne	3,1	Dom.	—	—	Dom.	1 (occup.)	Café, banan.	Vallée (talweg)

IV. PÉRIPHÉRIE (LITTORAL SUD-OUEST)

148	*Périphérie plaine*	0,8	Z	Z	Z	(36-40)	40 (gard.)	Cocoteraie	
149	Périphérie plaine	0,9	2	P	T	$\|T_{22}\|$	65	Habitations	m. 65 et 67 (enc. rés.)
150	Périphérie plaine	1,4	Z	Z	Z	Propr. non rés.	40 (expl.)	Cocoteraie	
151	Périphérie plaine	1,9	2	P	T	Pomare	65	Cocoteraie	
152	Périphérie plaine	0,9	1	P	V	A	65 ?	Cocoteraie	
153	Périphérie plaine	0,6	2	P	T	A	9 (gard.)	Cocoteraie	
154	Périphérie plaine	1	1	E	H	Pomare	68 (gard.)	Cocoteraie	*Marae Nuupure*
155	Périphérie plaine	1,3	2	P	H	|47|	46 (expl.)	Cocoteraie	m. 47 hérit.
156	Périphérie plaine	7	2	P	Z	$\|T_{22}\|$	65	Cocoteraie	Hab. m. 68
157	Périphérie plaine	3	2	P	H	$\|U_0\|$	17, 29, 32, 33	Cocoteraie	*Expl. par tours*
158	Périphérie plaine	3,7	2	P	T	$\|T_{22}\|$	65	Cocoteraie	
159	Périphérie plaine	2,2	1	E	H	|Matoe 2|	2, 70	Hab. m. 70 cocot. expl. 2	$s_{1,2}$ déclarés propr.
160	Périphérie pl./mtgne	1,5	Z	Z	Z	Domaines	2, (70, g.)	Cocoteraie	Pandanus
161	Périphérie pl./mtgne	5,7	Z	Z	Z	$\|F_1\|$	1, 2, 70	Habitation cocoteraie	m. 71 *expl. par tours*
162	Périphérie pl./mtgne	2,5	2	P	H	|47|	46 (expl.)	Cocoteraie	m. 47 hérit.
163	Périphérie pl./mtgne	3,4	2	P	H	$\|T_{22}\|$	65	Cocoteraie	*Purau*
164	Périphérie pl./mtgne	4,1	1	P	H	$\|U_0\|$	17, 32, 33	Cocoteraie	u_0 de $\|U_0\|$, propr. *expl. par tours*
165	Périphérie pl./mtgne	19,3	2	P	T	$\|T_{22}\|$	65	Cocoteraie	
166	Périphérie plaine	0,6	Dom.	—	—	Dom.	65 (expl.)		
167	Périphérie pl./mtgne	4	1	P	Z	$\|T_{22}\|$	65	Cocoteraie	
168	Périphérie pl./mtgne	10	2	P/E	H	[49-50]	49 (gard.)	Cocoteraie	
169	Périphérie pl./mtgne	10,5	2	P	H	$\|T_{22}\|$	65	Cocoteraie Pandanus	
170	Périphérie pl./mtgne	7,3	Z	Z	Z	Propr. non rés.	65 (occup.)	Cocoteraie	
171	Périphérie mtgne	5,2	Dom.	—	—	Dom.	65 (occup.)	Cocoteraie	
172	Périphérie mtgne	3,2	2	P	H	[49-50]	49	Cocoteraie	*Purau*
173	Cf. III Vallée								
174	Cf. III Vallée								
175	Périphérie mtgne	(15 ≃)	Z	Z	Z	?	?		Crêtes
176	Périphérie mtgne	9,1	2	P	H	$\|U_0\|$	27, 32, 33	Cocoteraie Pandanus	*Expl. par tours*
177	Cf. III Vallée								
178	Cf. III Vallée								

ment aux titres de propriété des détenteurs actuels (lors du cadastrage); il est aussi mentionné où et à quelle date ces titres ont été enregistrés et transcrits; en outre, les procès-verbaux peuvent mentionner le nom, le numéro d'ordre et le nom du ou des propriétaires des terres riveraines.

En son état actuel, le cadastre tahitien ne présente pas, d'emblée, l'état de la propriété au moment où nous écrivons, mais seulement son état au moment où le cadastrage a été opéré; en revanche, les procès-verbaux permettent, à partir des informations qui y sont portées, d'effectuer au Service des Domaines, au Service de l'Enregistrement et à la Conservation des Hypothèques, les recherches nécessaires pour connaître l'état actuel de la propriété; en outre, et en vertu de la législation en vigueur[46], la connaissance des mutations récentes en matière de propriété (vente, location, échange, donation, partage) est constatée par décision administrative publiée au *Journal Officiel de la Polynésie française.* Notons enfin que les procès-verbaux de bornage permettent de retrouver l'histoire de la terre en remontant jusqu'aux origines de la constitution de la propriété.

Le plan d'assemblage au dix-millième du cadastre du *mata'eina'a* d'Afareaitu (division Te-io-i-nia) montre, à première vue, la concentration de la propriété en petites parcelles dans les noyaux villageois correspondant aux trois anciens districts de Maatea, Haumi et Afareaitu (carte hors texte). Il montre, en outre:

— le découpage, dans les trois *mata'eina'a* du littoral, en lanières perpendiculaires au rivage, la terre allant, entre deux crêtes perpendiculaires à la côte, de la montagne au lagon;

— le découpage des grandes vallées en lanières perpendiculaires au talweg, la terre allant de la crête qui sépare la vallée de sa voisine au fond de la vallée.

Ces caractéristiques ne sont pas propres à Maatea ni à l'ensemble du *mata'eina'a ;* elles s'observent un peu partout en Polynésie centrale. Ron CROCOMBE, par ailleurs, a fait, notamment aux îles Cook, les mêmes observations[47]. D'une manière générale, on observe au niveau de Moorea ce que nous voyons sur la carte foncière du *mata'eina'a* (carte hors texte): c'est la trame plus ou moins serrée du parcellaire qui dénote l'existence des agglomérations qui se trouvent séparées les unes des autres par une trame plus lâche, voire de grandes propriétés. On pourrait ainsi superposer au peuplement linéaire de Moorea (voir

(46) Décret du 25 juin 1934 sur le transfert des propriétés dans le Territoire.

(47) CROCOMBE, 1963, *Land tenure in the Cook Islands,* pp. 16 et suiv., cf. notamment la figure 3 de la page 21.

Sources: Cadastre plus informations collectées auprès des gens du village.

(1) Numéro de parcelle: numéro fictif renvoyant à la carte du parcellaire.

(2) Situation géographique: a) par rapport à la localisation du village: I et IV périphérie, II village, III vallée; b) par rapport à l'opposition plaine/montagne (pl./mtgne).

(3) 1: propriété individuelle, 2: propriété indivise, Dom. Domaines, Z appartenance à aucune de ces catégories (indéterminéee), (en 1939).

(4) P Polynésien, E Européen et/ou *Demi,* Z Ethnie indéterminée (en 1939).

(5) Mode d'acquisition: H héritage, P partage, V vente, T testament, D donation, H/V héritage et vente (chacun pour partie), M mixte (mais sans que les modes soient précisés), Z indéterminé, O occupation sans titre (en 1939).

(6) Maisonnée ou *'opu ho'e* (les chiffres expriment les maisonnées) des propriétaires réputés tels par les gens du village. Les *'opu ho'e* sont indiqués par [ ] ou | | (en 1967).

(7) Maisonnées ou *'opu ho'e* des usagers. Les *'opu ho'e* sont indiqués comme en (6) (en 1967).

(8) Nature de l'utilisation: habitation, plantations, cultures, autres usages. Principales plantations: *uru* = arbres à pain; *fe'i* = *Musa troglodytarum,* bananier spécifique de l'Océanie; ban. = bananiers; coc., cocot., cc = cocotiers, cocoteraie; cult. vivr., c.v. = cultures vivrières.

Gard, g. = gardien; Expl. = exploitant; m. = maisonnée; t. = terre (parcelle).

supra) une distribution linéaire du parcellaire qui ferait correspondre aux sommets de la courbe de la population, correspondant aux agglomérations, les *minima* d'une courbe retraçant, kilomètre par kilomètre, la taille moyenne des parcelles littorales.

CARACTÉRISTIQUES DU PARCELLAIRE

L'étude du parcellaire de Maatea, comparé à celui du *mata'eina'a* et à l'île tout entière, permet de dégager certaines caractéristiques (cf. annexe 3).

Taille des parcelles

Le diagramme ci-joint fait apparaître une constante d'ensemble, la nette prépondérance des petites parcelles (inférieures à 5 ha), puis l'existence notable de parcelles moyennes (entre 5 et 20 ha).

La courbe de Maatea a la même allure que celle du quartier d'Afareaitu (diagr. A) à ceci près que la proportion des petites parcelles est plus grande à Afareaitu ; également, que celle du *mata'eina'a* de Haapiti à cette différence près que la proportion des parcelles de taille moyenne y est nettement plus grande (diagr. B).

A Haumi (diagr. A), comme à Papetoai (diagr. B), c'est le nombre des mini-parcelles (moins de 1 ha) qui l'emporte.

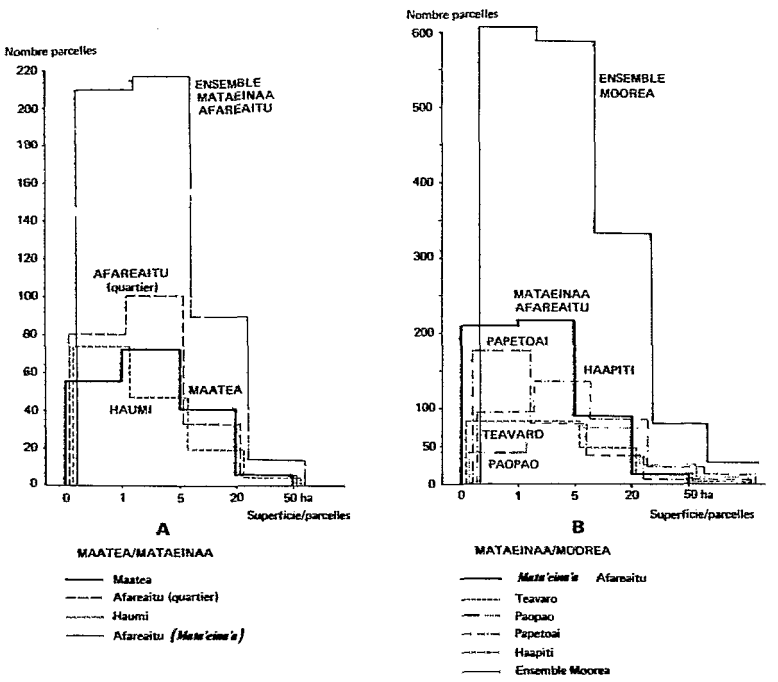


FIG. 36. — *Moorea - Parcellaire : taille des parcelles (diagramme)*

Ces mini-parcelles correspondent généralement aux agglomérations. De très petites parcelles (moins de 10 a), de forme rectangulaire, peuvent correspondre à l'emplacement d'anciens lieux de culte *(marae)* ou de demeures de chefs. C'est par le nom de la parcelle de très petite dimension que j'ai pu repérer, dans la vallée de Uufau, ancien « district » de Moruu, actuel *mata'eina'a* de Haapiti, le lieu du *marae Maraetefano,* centre cérémoniel des Marama dans le Moorea ancien. Un certain nombre de petites parcelles (à Maatea par exemple), qui portent en composition dans leur nom le mot *marae,* sont des indices de localisation d'anciens lieux de culte préeuropéens.

Papao, enfin, a une courbe dont le dessin se rapproche de celui de Haapiti, mais avec une proportion plus grande encore de moyennes (5 à 20 ha) et grandes parcelles (20 à 50 ha).

Les très grandes parcelles (plus de 50 ha) sont absentes du *mata'eina'a* d'Afareaitu alors qu'on les trouve dans les autres *mata'eina'a*: c'est la grande propriété *demie* ou européenne qui n'existe qu'à l'état d'agrégats de parcelles à Afareaitu (et Maatea), alors qu'on la trouve à l'état de grands blocs ailleurs (ce qui n'empêche pas non plus l'existence de grandes propriétés formées d'agrégats).

Donc, sans être inexistante, la grande propriété européenne et *demie* était, en 1939, moins dessinée à Maatea et Afareaitu qu'ailleurs.

Dans le reste de Moorea, on trouvait en effet (propriétés d'environ 100 ha et plus):

Tabl. 55. — *Moorea - Propriétés de 100 ha et plus*

Mata'eina'a	Désignation	Superficie	Situation actuelle (1975)
		ha	
Teavaro	Domaine *Apitia.*	228	Exploitation agricole.
	Propr. Princesse Tekau Pomare.	115	Complexe hôtelier.
Paopao	Vallée (indivision Ta.).	177	Zone maraîchère et fruitière.
	Vallée (indivision Agn.).	130	Coprah, culture, élevage.
	Vallée Paparoa (prop. Wk).	150	Dépendance hôtelière.
Papetoai	*Terres Urufara* et *Uraau* (1).	259	Lotissements. Aviculture.
	Domaine de Opunohu.	1 570	Domaine territorial.
	Domaine *Vaianae* (2).	348	Élevage extensif.
	Domaine *Varari* (3).	265	Lotissements bord mer.
	Domaine X.M.	352	Créations hôtelières et résidentielles.
	Domaine de Tiahura.	569	Complexe hôtelier.
	Terres *Afaatetea* (4).	98	Projets hôteliers et résidentiels.

Sources: Étude du cadastre de Moorea. V. annexe n° 3.
(1) Domaine de *Urufara* partagé et loti.
(2) Partagé en deux propriétés dont l'une conservée en 1939 par la mission catholique, l'autre vendue.
(3) En 1939, 39 ha lotis, 226 ha possédés par la Corporation catholique de l'Océanie.
(4) Composées de deux petites parcelles et d'une terre de 89 ha. A ajouter une terre contiguë *Afaatetea* de 1 ha située dans le *mata'eina'a* voisin de Papetoai.

Ces propriétés de plus de 100 ha représentaient tout de même près du quart de la superficie de l'île, et si l'on prend en compte à présent l'ensemble des propriétés de 50 ha et plus, l'on voit qu'il s'agit de plus du tiers de cette superficie (4.900 ha sur 12.500)[48].

(48) 4.905, 8 ha sur 12.545,5 soit 39 % (cf. tabl. A, annexe 3). A noter que la superficie admise aujourd'hui pour Moorea est 136 km².

Nous retrouverons ces très grandes propriétés comme piliers de l'économie du coprah pour la plupart (chap. VI), car elles se sont constituées au cours et surtout dans la seconde moitié du XIX^e siècle et elles traduisent diverses périphéries de la colonisation économique de Moorea. Et pour certaines, simplement démembrées en gros morceaux depuis 1939, elles sont devenues dans leurs parties littorales, et après transferts, des lieux privilégiés d'implantation touristico-hôteliers ou d'urbanisation secondaire.

Propriétés individuelles et propriétés indivises

Les Tahitiens appellent les propriétés indivises *fenua feti'i* (terres familiales). Quand on sait l'importance de la parenté dans l'organisation et l'idéologie tahitiennes, telle que nous l'avons vu et le verrons encore à Maatea, c'est dire combien, dans la pensée et la réalité tahitiennes traditionnelles (par opposition aux tendances modernistes), la terre indivise demeure la norme.

La propriété individuelle, au sens du Code civil français appliqué à Tahiti, constitue une création européenne, encore que les lois tahitiennes précédant le Protectorat (1843) n'ignoraient pas une certaine possession individuelle, mais ceci à une époque fortement marquée par les missionnaires et où le commerce de l'extérieur pénétrait peu à peu dans la capitale.

Cette création européenne a été, dès le départ, affirmée par les autorités officielles comme la norme, l'indivision (quoique parfaitement prévue par le Code civil et longtemps pratiquée par la société paysanne française issue de la Révolution) ayant à Tahiti été considérée avec constance comme un état déplorable faisant problème. On reviendra sur cette question, voulant seulement souligner ici simplement la validité d'une analyse de la situation foncière sous ce critère, opposant norme polynésienne et norme française.

Sous cet aspect, Maatea apparaît plus fortement typé par la propriété indivise que les autres quartiers du *mata'eina'a*, avec plus de deux fois plus de parcelles indivises qu'individuelles et presque deux fois plus de superficies indivises (cf. tableau B 2)[49]. Du fait que l'objet de ce travail n'était pas l'étude de la structure foncière, et que l'exploitation sous différents critères de l'ensemble du parcellaire de Moorea nécessitait un travail de contrôle que ne justifiait pas l'objet de la recherche, nous avons dû limiter le champ de la comparaison avec Maatea aux autres quartiers du *mata'eina'a*. Des travaux faits par d'autres, on peut extraire quelques données comparatives:

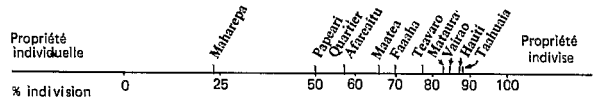
(49) 43 parcelles individuelles pour 101 indivises, soit 215,4 ha pour 420,2 pour Maatea. Pour le quartier d'Afareaitu, il y avait, en 1939, 78 parcelles individuelles pour 115 indivises, soit 261,9 ha pour 342,3. En superficie, la propriété indivise représentait 66 % pour Maatea, 57 % pour le quartier d'Afareaitu et 63 % pour l'ensemble du *mata'eina'a* (cf. tabl. B 2, annexe n° 3).

Tabl. 56. — *Polynésie - Propriétés individuelles et indivises*

Localisation et date	Propriétés individuelles		Propriétés indivises	
	ha	%	ha	%
Maatea 1939 (a)	215	34	420	66
Quartier Afareaitu 1939 (a)	262	43	342	57
A Moorea hors du mata'ein'a:				
Teavaro 1939 (b)	?	22,5	1.100 (e)	77,5
Maharepa (Paopao) 1966 (c)	860	77	262	23
A Tahiti:				
Papeari (Tahiti-nui) 1967 (d)	573 (e)	50	575 (e)	50
Vairao (Tahiti-iti) 1939 (b)		15		85
Iles Sous-le-Vent:				
Faaaha (Ile de Tahaa) 1939 (b)		30 (e)		70 (e)
Iles Australes:				
Hauti (île Rurutu) 1939 (b)	27 (e)	12,5 (e)		87,5
Taahuaia (île Tubuai 1939 (b) (a)	153 (e)	12	1.123 (e)	88
Mataura (île Tubuai 1939 (b) (a)	325 (e)	17	1.625 (e)	83

Sources: Pour Afareaitu et Maatea nos propres calculs plus:
(b) PANOFF, 1964 et 1970; (c) RAVAULT, 1967, *Maharepa;* (d) RAVAULT, 1970, La vie rurale dans un district de la côte Ouest de Tahiti: l'exemple de Papeari in FAGES et alii, *Tahiti et Moorea.*
Notes: (a) Calculs et pourcentages sur l'ensemble pertinent (à l'exclusion des terres domaniales) et sur les terres déterminées (à l'exclusion des terres à propos desquelles l'information manque); (e) données fournies, le reste ayant été calculé par déduction.

Avec les réserves que soulève la comparaison de données hétérogènes[50], on peut cependant se former une idée quant à la place qu'occupe Maatea dans le maintien de la tradition indivise des terres. Cette place peut être exprimée de la façon suivante:



Maatea occupe une position moyenne entre, d'une part, des villages tahitiens dont l'économie même fortement agricole est ouverte sur l'extérieur ou encore la zone touristico-résidentielle de la côte Nord de Moorea, et d'autre part, des îles beaucoup plus éloignées de Papeete et de Tahiti et moins soumises aux influences modernistes, telle Tahaa (collectivité de Faaaha) ou les îles Australes (Mataura, Hauti, Taahuaia).

Pour les références de Papeari (Tahiti) et de Maharepa (Moorea), il faut rappeler qu'il s'agit d'enquêtes approfondies de qualité comparable à notre étude de Maatea, mais entreprises beaucoup plus récemment que les autres; nous pouvons donc leur comparer Maatea dans sa situation à la même période. Or cette situation présente plus un renforcement qu'une dégradation de l'indivision à

(50) Hétérogénéité de dates, de sources, de traitement des mêmes sources. On a souligné que l'utilisation du cadastre nécessite un traitement et un contrôle de l'information qui y est contenue. La comparaison du cadastre de Maatea (1939) avec des enquêtes très postérieures n'est pas très gênante dans la mesure où, comme on va le montrer, la situation de l'indivision à Maatea s'est, depuis cette date, plutôt renforcée qu'elle ne s'est dégradée.

Maharepa : en effet, hormis quelques lotissements, partages et ventes très récents (cf. *infra*), la situation foncière n'a pas changé depuis 1939, sauf qu'un certain nombre de propriétaires individuels sont morts et qu'un lot très important de *terres* détenues de façon individuelle est passé à l'état d'indivision, les héritiers n'ayant pas procédé au partage. Non point fondamentalement, comme on le croit ou comme on l'a écrit, par négligence ou parce que les partages coûtent chers (frais de géomètres, etc...), ou encore parce que les Polynésiens se sentent désarmés devant la perspective de formalités juridico-administratives à accomplir — toutes raisons valables les unes comme les autres —; mais parce que si les individus qui le composent n'y ont pas d'intérêt contraire, c'est le *'opu ho'e* issu du propriétaire décédé qui doit être le nouveau propriétaire, la terre étant entre autres choses un signe tangible de la manifestation concrète de l'existence du *'opu ho'e*. Par une convergence qui est de la nature des choses, les Tahitiens qui asseoient sur la terre la solidité de leur groupe fondamental de parenté retrouvent la démarche du droit romain et les droits européens qui en dérivent ou s'en inspirent, qui conforte par des droits *réels* la matérialité des droits personnels préalablement définis.

A l'intérieur de Maatea, la propriété indivise correspond, dans l'ensemble, à des parcelles de plus petite taille que la propriété individuelle et cette corrélation apparaît de façon plus atténuée au niveau de l'ensemble du *mata'eina'a* :

— 97 % des parcelles de moins de 1 ha sont indivises à Maatea, 59 % des parcelles de 1 à 5 ha et 84 % de celles de 5 à 20 ha le sont aussi. Pour l'ensemble du *mata'eina'a*, les valeurs sont respectivement de 68, 58 et 73 %, donc un peu plus faibles dans l'ensemble ;

— ou encore, les parcelles inférieures à 20 ha représentent 88 % des superficies de la propriété indivise (87 % pour le *mata'eina'a*) ;

— en sens inverse, 66 % des parcelles au-dessus de 20 ha sont appropriées individuellement (57 % pour le *mata'eina'a*) et 66 % encore des propriétés individuelles sont constituées par des parcelles supérieures à 5 ha (63 % pour l'ensemble du *mata'eina'a*).

Propriétaires polynésiens ou demis

Outre son intérêt général, cette distinction revêt ici un intérêt particulier, du fait de l'opposition entre la conception polynésienne et la conception européenne de la propriété, et trouve son application dans les formes différentes d'appartenance, indivise ou individuelle, de la propriété.

En chiffres bruts, la propriété détenue par les *Demis* représente 23 % de l'ensemble de la propriété détenue par les particuliers, contre 75 % aux Polynésiens, les 2 % restant étant constitués de terres indivises où interviennent Polynésiens et *Demis*. Pour l'ensemble du *mata'eina'a*, les chiffres sont plus accusés à l'avantage de la propriété polynésienne : respectivement 15 et 82 %. Donc, la propriété *demie* caractérise Maatea par rapport au reste de l'ensemble.

Bien qu'il s'agisse d'une analyse qui repose sur des matériaux datant de 1939, on peut rappeler qu'en 1971, le *mata'eina'a* d'Afareaitu était parmi les deux des cinq districts les plus polynésiens de Moorea (à 93 % contre une moyenne de 88 %) et que Moorea elle-même était plus polynésienne que la moyenne des îles

de la Société (72 %) qui comprenaient évidemment la population *demie* et européenne fixée dans l'agglomération urbaine de Papeete.

Comme la présence européenne et *demie* était et demeure un vecteur de propriété européenne et *demie,* on peut inférer que dans le *mata'eina'a* fortement polynésien d'Afareaitu, Maatea était un foyer de propriété *demie* (il n'y avait pas d'Européens établis) qui se rapprochait davantage que le reste d'Afareaitu de la moyenne de Moorea.

La corrélation entre la forme de la propriété et l'ethnie est éloquente:

— à Maatea, la propriété individuelle était *demie* à 67 % et polynésienne à 33 %; la propriété indivise était absolument polynésienne à 97 %, mixte (des *Demis* dans les indivisions) à 3 %;

— ou encore, les Polynésiens possédaient à titre individuel 15 % de la superficie qu'ils détenaient en propriété et 85 % à titre indivis; la totalité de la propriété *demie* était individuelle;

— dans l'ensemble du *mata'eina'a,* ces valeurs étaient moins accusées: la propriété individuelle était pour 61 % aux Polynésiens; mais la propriété indivise l'était pour 95 %; les Polynésiens possédaient 28 % à titre individuel et 72 % à titre indivis.

La propriété indivise restait donc une chose essentiellement polynésienne, la propriété *demie* essentiellement individuelle.

Modes d'acquisition

Ces modes répertoriés résultent d'une analyse « objective » des données concernant l'accession à la propriété. Cela découle évidemment des catégories juridiques du Code Napoléon. Les titres permettent de repérer six modes d'acquisition connus: « héritage », « partage », « vente », « testament », « donation », « échange ». Héritage et partage font référence à une succession sans testament. La catégorie « héritage » s'entend d'une succession sans partage, la catégorie « partage » s'entend d'un héritage à propos duquel il y a partage. Il existe aussi des acquisitions qui se font selon plusieurs modes. Enfin, une catégorie permet la détention sans titre, l'occupation d'une parcelle.

A Maatea, la propriété individuelle a été acquise par achat à 81 % et à 16 % par héritage. Dans ces 81 % figure pour 60 % environ la propriété *demie;* 7 % représentent l'héritage d'une propriété européenne à l'origine.

La propriété indivise a été acquise à 67 % par héritage et à 6 % par achat (des achats de propriétés qui, après ouverture d'une succession, ont donné lieu à constitution d'indivision), 15 % par testament, 12 % par plusieurs modes à la fois (il s'agit de parcelles composées de plusieurs sections ou *terres* acquises de façons différentes et cadastrées ensemble).

Pour l'ensemble du *mata'eina'a,* les données correspondantes sont moins accusées: la propriété individuelle acquise par héritage est plus importante (20 % au lieu de 16), la part de l'héritage dans la constitution de la propriété indivise est plus faible (52 % au lieu de 67), la part des achats y est plus grande (20 % au lieu de 6), la part des achats dans la formation de la propriété individuelle y est plus faible (59 % au lieu de 81).

Ceci dit, la part des achats de terre est à peu près identique: 33 % à Maatea, 35 pour l'ensemble du *mata'eina'a.* Pour Maatea, ces achats correspondent essen-

tiellement (89 %) à de la propriété individuelle, *donc plutôt demie que polynésienne* et qui n'a pas eu le temps de se transformer, par la succession des générations en indivision, *donc récente. Il s'agit d'un mouvement de colonisation,* créateur d'un type d'économie à tendance féodale, dont nous allons dessiner l'évolution après avoir rappelé les données indispensables à la compréhension des origines de la propriété foncière à Tahiti et à Moorea.

L'ORIGINE DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE A TAHITI ET MOOREA

Le régime de la propriété traditionnelle (opposé au système ancien des rapports à la terre) est, à Tahiti et Moorea, une création législative (au sens d'un système de droit écrit substitué à l'organisation sociale ancienne dont la terre était un des principaux éléments).

Un premier statut de la terre fut ébauché dans les lois qui furent promulguées pour Tahiti à partir de 1819 par le roi Pomare II sous l'inspiration des missionnaires de la Société londonienne (*London Missionary Society,* L.M.S.). Des lois semblables furent édictées en 1820 pour Raiatea (code Tamatòa) et en 1823 pour Huahine *(E Ture na Huahine).* Elles affirment, selon le missionnaire Ellis, « le droit inaliénable au sol, (transmis) de père en fils », considéré « pour tout homme (comme) un droit naturel »[51]. Elles défendent aux Tahitiens de vendre ou de louer des terres aux habitants ou aux Européens. La loi sur les terres, introduite à la suite du Code de Huahine, organise un « livre des limites des terres » qui se propose de faire enregistrer par l'autorité royale les droits des particuliers sur les *terres.*

Ces dispositions (interdiction de vente ou de location, interdiction des transactions foncières entre Tahitiens ou entre Tahitiens et Européens) furent reprises dans le Code Pomare de 1842, juste avant la promulgation de l'acte de protectorat par la France (lois XII et XIII).

Ainsi que le fait remarquer justement M. PANOFF[52], ces lois traduisent la conception puritaine de la famille des missionnaires, qui se trouve coïncider avec le principe « authentiquement polynésien » selon lequel « la terre est affaire de famille et non d'individus ». Les missionnaires n'avaient pas en vue la même notion de famille que les Polynésiens, mais l'effet résultant de conceptions différentes était le même : « la terre devait rester en dehors du commerce, cette société de nouveaux chrétiens » qu'était Tahiti devait être protégée des atteintes dissolvantes que pouvait provoquer l'introduction de la propriété individuelle.

La première atteinte à cette esquisse d'un régime légal autochtone de la terre date de 1844 et organise la location des terres au profit des Européens. Cet arrêté qui, selon PANOFF, reconnaissait que la propriété des terres (était) régie par des coutumes différentes du droit français, du moins de façon implicite, fut suivi par les « lois révisées » de 1845 qui abrogeaient les lois XII et XIII du Code Pomare et, par la loi XII de 1845, autorisaient les transactions foncières (location ou vente) au profit de n'importe qui (Tahitiens ou Européens) à la seule réserve que,

(51) ELLIS, 1972, *A la recherche de la Polynésie d'autrefois,* p. 588.
(52) PANOFF, 1966, Un demi-siècle de contorsions juridiques, *Journal of Pacific History,* p. 116.

pour ces derniers, il fallait l'autorisation de l'Administration du Protectorat[53].

Aux termes de la loi XII de 1845, était organisée la constitution de la propriété foncière, en vertu de l'idée chère aux administrateurs et magistrats français, et soulignée par PANOFF, que la population autochtone était *ignorante de tout droit foncier* et que, dans la construction juridique et procédurale à édifier, on pouvait faire « table rase » du passé[54]. Il s'agit de constituer des titres de propriétés (arrêté d'application de la loi XII, du 13 octobre 1845) et, pour ce faire, de procéder à l'enregistrement des terres. Ce fut d'abord l'arrêté du 13 septembre 1847, puis la loi tahitienne du 24 mars 1852 votée par l'Assemblée législative. Cette démarche supposait, elle-même, deux opérations, la première la reconnaissance des droits de propriété, la seconde le repérage sur le sol, par le cadastre. Mais chacune de ces opérations n'alla pas sans soulever de multiples problèmes.

La loi du 24 mars 1852 avait prévu l'inscription sur un registre des parcelles avec indication du nom du propriétaire, des limites et de la contenance approximative. Ce registre devait être tenu en langue tahitienne à la Cour des *Toohitu* ou Haute Cour tahitienne qui devait aussi enregistrer les mutations ultérieures de la propriété. En outre, une ordonnance du 22 novembre 1858 réglait le sort des réclamations faites contre les inscriptions enregistrées par la Cour et donnait aux réclamants éventuels un délai de cinq ans pour se faire connaître, à l'issue duquel plus aucune réclamation ne pourrait être élevée contre les enregistrements qui deviendraient ainsi définitifs.

Les premiers enregistrements révélèrent, sur la plupart des parcelles, la multiplicité des ayants droit, « dispersés d'un bout à l'autre du Pacifique », écrit sans trop d'exagération M. PANOFF (1966, op. cit., p. 119), et, ce qu'il aurait pu en outre ajouter, pas toujours connus. En outre, « dans de nombreux cas, le chef de famille avait fait enregistrer en son nom les terres de toute la famille »[55], « ce procédé (ouvrant) la porte à tous les abus » (PANOFF, 1966, p. 122).

Une autre difficulté s'éleva à propos des territoires soumis à la juridiction des *tavana* (gouverneurs ou chefs de districts, *mata'eina'a*), qui fut compliquée par la question des « terres de chefferie » ou d'« apanage » *(fari'i hau).*

Certains *tavana* revendiquèrent (et firent inscrire) comme propriété personnelle le territoire de leur juridiction. Le fait a été attesté par PANOFF (1966, p. 122); nous en avons, pour notre part, trouvé des exemples, non, à Moorea, mais à Tahiti: telle vallée tout entière du *mata'eina'a* de Arue enregistrée, fait étrange, par le président du Conseil de District en son nom propre, au milieu d'un parcellaire par ailleurs extrêmement découpé[56].

---

(53) PANOFF, 1966, op. cit., pp. 117-118. L'arrêté n° 33 du 1er octobre 1844 était un acte de la puissance protectrice qui, tout en organisant la location des terres, tendait à protéger les instances autochtones en matière de terres des ingérences des étrangers. Selon Panoff, les lois de 1845 tendent, elles, à remettre en cause ces instances, « première bataille de la longue guerre que la France mènera contre les institutions tahitiennes ». Mais cet acte, passé un an après seulement la signature du Protectorat par la France, signifie déjà le souci de la colonisation d'organiser un régime foncier qui lui fournisse les terres nécessaires à son expansion.

(54) M. Bonneau, président du Tribunal supérieur d'Appel, écrivait encore en 1965: « lorsqu'en 1842, la France établit son Protectorat sur le royaume de Tahiti, aucun titre de propriété ne garantissait à chacun son droit, *l'occupation de fait de la terre* étant, en règle générale, *la source et la preuve de ce droit* » (c'est moi qui souligne). « Il était indispensable, continue l'auteur, de mettre quelque ordre dans ce néant » (R. BONNEAU, 1965, les problèmes de la tenure des terres en Polynésie française, *Cahiers de Documentation,* n° 4, Papeete, cité par F. RAVAULT, 1972, l'origine de la propriété foncière..., op. cit., in *Cah. ORSTOM Sci. Hum.,* vol. IX, n° 1, p. 21).

(55) C. W. NEWBURY, L'Administration de l'Océanie française de 1849 à 1866, *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer,* n° 46, 1960, p. 126, cité par PANOFF, 1966, op. cit., p. 122.

(56) Consulter simplement le plan cadastral et les procès-verbaux de bornage du district, Service du Cadastre, Papeete.

Les terres de chefferies ou terres d'apanage *(fari'i hau)* étaient des terres qui furent données aux chefs sous la reine Pomare IV pour que ces derniers disposent de « moyens d'existence en rapport avec leur position élevée » (loi du 24 mars 1852). Il s'agissait, en fait, selon PANOFF, pour la puissance protectrice de pouvoir nommer et défaire les chefs à volonté sans que ceux-ci, démis, ne prétendent conserver en propriété la terre dont ils avaient l'administration (PANOFF, 1966, op. cit., p. 121). Là-dessus éclate l'affaire du chef Pee de Maatea, qui nous est contée dans le manuscrit de Cottez, dont les apanages étaient, par successions, passé à son neveu, chef lui aussi de Maatea, puis avaient été confisqués par la Reine, comme mesure de rétorsion contre cette famille qui avait aidé les Français lors de la guerre d'Indépendance (cf. supra, rappel historique, chap. II). Le gouverneur ayant entériné l'acte de Pomare IV, son successeur, sur la réclamation du neveu, Peu a Pee, fit porter l'affaire aux *Toohitu* qui, en 1851, déclarèrent les *fari'i hau* inaliénables et en ordonnèrent la rétrocession par la Reine au plaignant. D'où, ensuite, l'institutionnalisation des *fari'i hau* dans la loi tahitienne du 24 mars 1852.

> « *La loi du 24 mars 1852 n'ayant pas donné les résultats attendus* (comme on peut à présent s'en douter), *intervint l'ordonnance du 6 octobre 1868, également sur l'enregistrement des terres* »[57].

Le but de cet enregistrement était toujours la constitution d'une propriété foncière susceptible de dégager des terres pour les colons. M. PANOFF montre, dans l'article déjà cité, le souci de l'Administration du Protectorat d'arriver à ce résultat[58]. Parallèlement, et pour dégager la tenure foncière tahitienne des entraves que la tradition polynésienne et les usages en matière de terres pouvaient apporter à la réalisation de cet objectif, l'un des objectifs de l'Administration du Protectorat devint de transférer la juridiction des litiges fonciers, des mains des juges tahitiens à celles des magistrats français du Protectorat. La loi tahitienne du 28 mars 1866 aboutit partiellement — et non sans douleur — à ce résultat[59]. Je dois simplement remarquer que la résistance tahitienne à ce transfert, si elle n'eut pas pour effet la mise en sommeil définitive — le sommeil de la mort — de l'Assemblée législative des États du Protectorat, coïncida avec celle-ci.

> « *En 1877, la plupart des terres n'étant pas encore inscrites, intervint le 30 octobre une nouvelle ordonnance sur la régularisation des titres de propriété des terres du Protectorat, non encore enregistrées* »[60].

Cette ordonnance simplifiait la procédure: déclaration au président du Conseil de District, publication au *Journal Officiel* de la déclaration, enregistrement à titre de propriété passé un certain délai (six mois à un an) pour faire opposition. S'il y avait opposition, le jugement réglant le litige constituait le titre de propriété.

Après l'annexion du Royaume de Tahiti et « *la propriété* (restant) *aussi indécise par suite du défaut d'observation de ce dernier texte...* » (ROUCAUTE, ibid., p. 12), fut promulgué le décret du Président de la République française du 24 avril 1887 qui reprenait les dispositions d'enregistrement précédentes, mais

---

(57) J. ROUCAUTE, 1951, *La réglementation foncière et les différents domaines dans le Territoire des E.F.O.*, manuscrit non publié, Service des Domaines et du Cadastre, p. 10.
(58) PANOFF, 1966, op. cit., p. 123.
(59) NEWBURY, 1960, cité par Panoff, 1966, ibid., p. 123.
(60) ROUCAUTE, ibid.

obligeait les propriétaires tahitiens à faire enregistrer leurs terres, puisque, faute d'avoir été enregistrées, ces dernières devaient être, dans le délai d'un an, réputées possession des Domaines. Le décret avait fixé à cinq ans à partir de la date de sa promulgation le délai de prescription acquisitive au bout duquel aucune opposition concernant les déclarations de revendication des terres n'était plus recevable, mais du fait de la lenteur des opérations d'enregistrement, ce délai fut reculé par deux décrets successifs ; passé le délai, la contestation ne pouvait plus se faire que suivant les modes de preuve et les règles du Code civil.

> « *En précisant que toute terre non déclarée reviendrait aux Domaines,* (cela obligea) *les Polynésiens à enregistrer les terres qu'ils occupaient. Certains le firent en leur nom personnel, mais à la génération suivante, bon nombre de ces propriétés, faute d'avoir été partagées, devinrent indivises entre leurs héritiers. D'autres... revendiquèrent collectivement et se retrouvèrent ipso facto, avec la promulgation du Code civil, dans l'indivision* » (Fr. RAVAULT, 1972, op. cit., p. 21).

La plupart des auteurs européens, magistrats, fonctionnaires spécialisés de l'enregistrement ou des Domaines, hommes de loi ont lié l'indivision à un défaut de partage causé d'abord par la négligence des Tahitiens, ensuite par la longueur et la complexité de la procédure que le partage nécessite et par la lenteur du cadastrage des terres. Comme le pressent très bien alors RAVAULT, la cause de l'indivision n'est point ici, mais dans « *l'existence... d'un système d'appropriation et d'utilisation collectives du sol* », « *témoin (d'une) culture tahitienne* »[61] que je dis gouverné par une conception *d'emboîtement de droits multiples* et une idéologie familiale fondée sur l'organisation des rapports de parenté en *'opu ho'e*, groupement des frères et sœurs issus des mêmes parents.

Le souci d'obtenir des terres pour la colonisation continue à poursuivre les autorités coloniales, non plus dans la foulée de l'enregistrement des terres polynésiennes (encore que de grands domaines ont pu s'édifier tout au long de cette longue période de gestation de la propriété à la française, propice aux rapts fonciers, au dol des propriétaires et aux abus), mais à partir des nombreuses indivisions existantes que la législation et la réglementation édictées s'efforcèrent de casser. Ce fut notamment l'objet du décret du 22 mars 1923 qui simplifiait la procédure de partage et faisait de la licitation, c'est-à-dire de la vente du fonds indivis avec partage du produit de la vente, la règle face au partage en nature qui devenait l'exception.

Dans une étude inédite, un ancien sénateur et homme de loi, G. COPPENRATH écrit :

> « *Elle* (l'indivision) *est restée décriée, car jadis, elle avait favorisé les abus de personnes parfois peu scrupuleuses qui, achetant les droits d'un indigène, faisaient vendre la terre, et grâce à l'impécuniosité ou l'apathie des autres co-indivisaires indigènes, se la faisaient adjuger à bon compte* »[62].

De fait, les numéros du *Journal Officiel* des établissements français de l'Océanie sont, à partir de ces années 1923-1924, remplis d'insertions concernant des ventes de terres sur licitation et d'adjudications.

Alain GERBAULT qui se fit, dans l'entre-deux guerres, le défenseur des *ta'ata ma'ohi* (hommes du pays, « indigènes ») et batailla contre l'Administration, les

(61) RAVAULT, 1972, op. cit., p. 23.
(62) G. COPPENRATH, n.d., *Incidence économique des divers modes de sortie d'indivision aux E.F.O.*, inédit, dactyl., p. 2.

missions et les colons, dénonça la pratique scandaleuse qui découla de la nouvelle procédure (GERBAULT, 1941, 1949).

Les effets des licitations et adjudications sur le transfert de la propriété et la dépossession des Polynésiens au profit des Européens et des familles *demies* ont été décrits notamment par M. PANOFF pour l'île de Tahaa[63], par A. R. GRAND pour Pueu et Paea[64], Fr. RAVAULT pour Maharepa[65] et Papeari[66], par G. RINGON pour le quartier de Paopao[67] et l'on peut faire sienne cette conclusion de RAVAULT :

> « *Une bonne partie du patrimoine foncier de la Polynésie française a changé de mains — ce dont résulte une structure de la propriété très défavorable aux intérêts de la plus grande partie de la population sans que le moindre contrôle fût exercé sur les modalités de ces transactions* » (RAVAULT, 1979, op. cit., livre I, p. 22).

Cela dura effectivement jusqu'en 1934, date de promulgation d'un décret soumettant désormais à l'autorisation administrative préalable les « transferts immobiliers entre vifs » (décret du 25 juin) et ce n'est qu'en 1938 que la transcription devint obligatoire (décret-loi du 30 décembre 1937).

LES EFFETS DE LA CONSTITUTION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE A MAATEA

Les premiers actes de constitution de la propriété à Maatea datent de 1850 et consistent en des *arrêts de la Haute Cour Tahitienne;* les autres arrêts s'égrennent de 1859 jusqu'à 1893, le plus grand nombre étant daté de 1887 et de 1892. Les *décisions du Conseil de district* s'échelonnent entre 1876 et 1892 et sont moins nombreuses (24 contre 35). Ce sont les *déclarations de propriété* parfois homologuées par la Haute Cour Tahitienne qui constituent les actes les plus nombreux (66 sur 163); à quelques exceptions, elles s'échelonnent de novembre 1888 à janvier 1889: Maatea n'a pas échappé au comportement commun qui a voulu que ce soit la menace de « nationalisation » de la terre contenue dans le décret de 1887 qui ait été efficace! Quelques actes (cinq) consistent en *certificats de propriété* délivrés aux intéressés et enregistrés; vingt-trois titres reposent sur des *actes de vente* dont cinq sur adjudication datant tous de 1913, donc avant la période des ventes sur licitation: Maatea ni tout Afareiatu n'ont connu les abus de la propriété européenne ou *demie* privant des collectivités entières de tout ou partie de leurs terres, tel Parea à Huahine ou plusieurs villages dans l'île de Tahaa (îles Sous-le-Vent)[68]. Enfin, une dizaine d'actes consistent en jugements du tribunal, inscriptions au *Journal Officiel,* déclarations de succession, testaments, jugements de partage, actes d'échange notariés...

---

(63) PANOFF, 1964, *Les structures agraires en Polynésie Française,* pp. 87 et suiv.

(64) A. R. GRAND, n.d., *L'indivision foncière et le développement économique et social de la Polynésie française,* op. cit.

(65) F. RAVAULT, 1967, *Maharepa,* pp. 86 et 96, notamment p. 86, note 13: « ...la procédure d'adjudication, fort en honneur entre les deux guerres, n'a pas peu contribué, au prix d'injustices criantes, à favoriser une telle situation » (c'est-à-dire l'aliénation de la terre).

(66) RAVAULT, 1970, in FAGES et alii, *Tahiti et Moorea,* livre II, pp. 118 et suiv., notamment p. 121.

(67) G. RINGON, 1970, in FAGES et alii, ibid. Livre II, pp. 89 et suiv.

(68) Faits de notoriété publique, rapportés pour Tahaa par PANOFF (1964) et HOOPER (1966). On consultera avec profit les recherches beaucoup plus récentes de F. RAVAULT, tant pour Tahaa que Huahine.

Les principales sortes d'actes *(arrêts, décisions, déclarations),* distingués en outre par la date à laquelle ceux-ci ont été passés, permettent un premier repérage des principaux cheminements de l'évolution de la propriété parcourus par les différentes parcelles: il s'agit des parcelles qui, ayant la même origine juridique et étant aux mains des mêmes propriétaires à l'origine, ont subi la même dévolution et sont passées entre les mêmes mains pour aboutir, au moment du cadastre, aux mêmes détenteurs en vertu du même titre de propriété ou d'un titre identique, formant par là une même famille de parcelles correspondant à un même profil de dévolution.

Nous allons examiner en détail cette dévolution et l'allocation de la terre au sein de la « famille » la plus importante, puis nous donnerons un aperçu des autres « familles » qui permettra de vérifier les hypothèses que nous avons formulées à l'analyse de la « famille » la plus importante (tabl. 57 à 60).

Cette « famille » qui regroupe trente-quatre terres d'héritage et quatre terres d'acquisition (depuis la constitution de la propriété selon le droit français), sur un total de cent soixante-dix-huit parcelles correspond, sinon au principal, du moins au plus ancien réseau de parenté repérable actuellement et que nous avons identifié sous le code S (tabl. 57).

Prenons l'exemple de la terre 117 dont l'acte constitutif est une décision du Conseil de District en date du 28 avril 1876 homologué par arrêt de la Haute Cour Tahitienne du 13 janvier 1877. Cet acte donne la propriété de la terre à deux membres du *'opu ho'e* |Matoe 2| et « aux divers membres de la famille » de ces deux personnes. Le propriétaire (ou son représentant) qui a signé le procès-verbal du bornage du cadastre en date du 10 mai 1939 est un descendant, à la seconde génération, des siblings qui formaient |Matoe 2|, de sorte que pour remonter jusqu'à ce *'opu ho'e*, il faut passer par le *'opu ho'e* $|S_0|$. Par ailleurs et par enquête directe sur le terrain, on repère que les occupants — utilisateurs de la terre — sont des chefs respectifs des maisonnées 1 et 35, de sorte que pour faire le raccord avec le propriétaire signataire du procès-verbal, il faut remonter en fait au *'opu ho'e* $|S_0|$ dont ce dernier et les chefs utilisateurs actuels sont issus.

On peut résumer tout ceci dans la chaîne décrite ci-après:

$$|\text{Matoe 2}| \rightarrow |S_0| \text{ dont } \begin{cases} S_{0.1} \rightarrow \text{le propriétaire signataire} \rightarrow |S_2| \rightarrow \text{maisonnée 1.} \\ S_{0.2} \rightarrow s_{1.2} \rightarrow [1\text{-}2] \rightarrow \text{chef de maisonnée 1} \\ S_{0.3} \rightarrow \ldots\ldots\ldots\ldots \text{chef de la maisonnée 35.} \end{cases}$$

(Cf. fig. 27 et tabl. 57.)

Ainsi:

1) La propriété réelle de la terre n'appartient ou n'a appartenu, ni aux personnes mentionnées à l'acte constitutif, ni au propriétaire indiqué au procès-verbal de cadastre (ni à ceux des autres actes juridiques qui justifient cette indication au procès-verbal), *mais aux* 'opu ho'e *successifs auxquels ces personnes appartiennent ou dont elles sont issues.*

2) Les utilisateurs actuels appartiennent à des *'opu ho'e* dont les membres n'ont pas tous l'utilisation des terres qui s'y rapportent ou, plutôt, tout se passe de façon que les différentes terres dépendant des *'opu ho'e* actuels se trouvent réparties, pour leur utilisation, entre les différents membres de ces *'opu ho'e* (ou les différentes maisonnées les composant). S'exercent en réalité, sur une même terre, deux sortes de droits: *un droit éminent* (ou plutôt une série de droits éminents) correspondant au(x) *'opu ho'e* qui en sont titulaires par la tradition et la

Tabl. 57. — *Généalogie de la terre à Maatea*

TERRES S

(A) *Terres d'héritage*

Terres n^{os}								Maisonnées n^{os}	(Terres attribuées)
62, 101	| Matoe 1 |	→	| Matoe 2 |	→	| S_0 |	→ (S_1)	→ [49-50]	49	(62)
			| Poheino |	→	| U_0 |	→ | U_1 |		27	(101)
52, 114, 113	| Matoe 1 |	→	| Poheino |	→	| U_0 |	→ | U_1 |	→	27 (55)	(52, 114)
							→ [7-32-35]	32	(113)
45	| Matoe 1 |	→	| Matoe 2 |	→	| S_0 |	→ (S_1)	→ [49-50]	49	
47, 48, 103, 104	| Matoe 1 |	→	| Matoe 2 |	→	| S_0 |	→ | S_1 |	→ [49-50]	50	(47, 48)
106						→ | P_1 S_1 |	→	48	(103)
			| Poheino |	→	| U_0 |	→ | U_1 |	→	27	(104)
							→ [M_2 U_2] = (36-40)	36	(106)
							= |N_1| → [N_{21}]	11, 12	(23)
23, 81, 172	| Matoe 1 |	→	| Matoe 2 |	→	| S_0 |	→ (S_1)	→ [49-50]	49	(81, 172)
105, 109	| Matoe 1 |	→	| Matoe 2 |	→	| S_0 |	→ (S_1)	→ |S_2| plus précisém^t [1-43]	43	(105)
					| F_0 |	→ | F_1 |			
			| Poheino |	→	| U_0 |	→ | U_1 |	→ [7-32-35]	32	(109)
164, 176	| Matoe 1 |	→	| Poheino |	→	| U_0 |	→ (U_1)	→ [U_2] ou [8-17-33]	17, 33	17, 32, 33 (16
							| U_1 | → [7-32-35]	32	27, 32, 33 (17
							.....	27	
123, 136, 159	| Matoe 1 |	→	| Poheino |	→	| U_0 |	→ | U_1 |	→ [M_2 U_2]	55	(123)
			| Matoe 2 |	→	| S_0 |	→ (S_1)	→ [1-2]	1,2	(136)
								2	
					| F_0 |	→ | F_1 |	→	70	(159)
								1, 2	(142)
117, 122, 142, 168			| Matoe 2 |	→	| S_0 |	→ (S_1)	→ [1-2]	1, 35	(117)
							→ S_{2-3}		
							[49-50]	49	(168)
						|P_1 S_1|	→ [P_2 S_2 E_2]	31	(122)
31, 110			| Matoe 2 |	→	| S_0 |	→ (S_1)	→ [1-2]	1	(31)
						| S_1 |	= |N_1|	11	(110)
157			| Poheino |	→	| U_0 |	→ (U_1)	→ [U_2] ou [8-17-33]	17, 33	
							| U_1 | → [7-32-35]	32	(157)
							→ [M_2 U_2]	29	
66					| S_0 |	→ | S_1 |	= |N_1|	11, 12	
20, 177					| U_0 |	→ | U_1 |	→	27 (26, 29)	(20)
							→ [M_2 U_2]	29	(177)
125, 161					x ?	→ | F_1 |	→	70	(125)
							→ |S_2| plus précisém^t [1-43]	1	(161)
					| F_0 |	.....	?	2	

(B) *Terre d'héritage occupée par d'autres*

63	| Matoe 2 | → | S_0 |.—Occ. |O_1| → |T_2 O_2| appelé aussi |T_{22}|	65	

(C) *Terres d'acquisition tombées dans l'héritage*

32	Vente en 1906 à s_{0-3} de |S_0| → s_{1-3} de (S_1) → s_{2-3} de la maisonnée	35	
44	Vente en 1899 à s_{0-5} de |S_0| s_{1-5} de (S_1) → [49-50]	49	
129	Donation en 1911 à r_{0-3} épouse de s_{0-3} → s_{2-3}	35	

(D) *Acquisition de droits*

138	|Matoe 1| → |Matoe 2| → |S_0| → s_{1-2} de (S_1) y ? → y_1 ?. Vente en 1929 de y_1 à l'époux de s_{1-2}	→	1, 2

succession des générations, et un *droit d'utilisation* découlant de ce droit éminent et confié à des *'opu ho'e* actuels ou à différents membres de ces *'opu ho'e* selon une répartition interne en fonction des différentes terres détenues.

3) L'analyse de la propriété peut partir de ces trois séries de données: la constitution originelle lors de l'instauration du Code civil français, la propriété mentionnée au cadastre, l'utilisation actuelle. La bonne connaissance généalogique que nous avons de Maatea permet de faire les raccords nécessaires à l'explication de la détention de la terre; en outre, la juxtaposition et le raccord de ces trois séries permettent, par les dates auxquelles les données se rapportent, de dresser un historique de la propriété avec les jalons: fin du XIX^{e} siècle, début du XX^{e} siècle, 1939, 1967.

Prenons à présent l'exemple de la *terre* 122. Même origine juridique. Le procès-verbal de cadastre a été signé « pour les propriétaires » par le pasteur d'Afareaitu et le chef de maisonnée 48. L'utilisateur (en 1967) est un fils de ce dernier, chef de maisonnée 31. La chaîne de la dévolution est la suivante:

$|\text{Matoe } 2| \rightarrow |S_0|$ dont $s_{0.4}$ qui, par mariage avec un représentant de la famille P, a engendré le *'opu ho'e* $|P_1\ S_1|$. A ce *'opu ho'e* appartiennent la femme du pasteur et le chef de la maisonnée 48.

$|P_1\ S_1| \rightarrow$ le pasteur et sa descendance (qui ne réside pas à Maatea); chef de la maisonnée 48 et sa descendance $[P_2\ S_2\ E_2] \rightarrow$ un des membres de ce *'opu ho'e*, chef de la maisonnée 31 (fig. 27, 31 et tabl. 57).

Ainsi, la dévolution des droits éminents d'un *'opu ho'e* aux *'opu ho'e* qui naissent des membres du premier n'opère pas également au profit de chacun de ces nouveaux *'opu ho'e*, mais seulement de quelques-uns. Se trouvent exclus, non seulement les *'opu ho'e* des membres qui sont pourvus par ailleurs de terres leur venant au même titre (selon le même cheminement de la propriété), mais d'abord *ceux qui ne résident pas:* c'est une règle, dans toutes ces dévolutions, que les branches qui ne résident pas et ne font pas souche dans le village, ne se concrétisant pas par un *'opu ho'e* descendant dont l'éducation au moins se fait dans le village, deviendront des branches mortes, sans droits lorsque à la troisième génération descendante se fera le partage définitif.

***Terre* 168:**

Même origine juridique. Le procès-verbal du cadastre est signé de la fille d'un membre de $|S_0|$, mère de [1-2], de son mari et d'un membre du *'opu ho'e* [49-50] qui descend, à la 2^{e} génération du *'opu ho'e* $|S_0|$. Cette terre est exploitée par la maisonnée 49. On a donc la chaîne:

$$|\text{Matoe } 2| \rightarrow |S_0| \begin{cases} s_{0.2} \rightarrow s_{1.2} \rightarrow [1\text{-}2] & \text{(non exploitant)} \\ s_{0.5} \rightarrow s_{1.5} \rightarrow [49\text{-}50] & \text{maisonnée 49 (exploitante)} \\ & \text{maisonnée 50 (non exploitante)} \end{cases}$$

(annexe I: 10 et 18).

Ainsi, la branche [1-2], pourvue par ailleurs, n'exploite pas cette terre, en dépit de la propriété excipée par la dame, mère du *'opu ho'e* [1-2] et représentant les droits éminents détenus par sa propre mère, membre de $|S_0|$. Les droits d'utilisation ont échu à la branche qui se concrétise par le *'opu ho'e* actuel [49-50] et, dans la répartition des terres qui ont échu à ce *'opu ho'e*, la *terre* 168 est allée à l'une des deux maisonnées qui le composent: 49.

Terre 142:

|Matoe 2| → $|S_0|$ → $s_{1.2}$ → [1-2], terre exploitée en commun par les maisonnées 1 et 2 (fig. 27 et tabl. 57).

On voit, ici, que parmi les membres de $|S_0|$, les droits sont allés à $s_{0.2}$ (et non $s_{0.1}$, ou $s_{0.3}$, ou $s_{0.4}$, ou $s_{0.5}$), qu'ils sont passés, ensuite, à sa descendance $s_{1.2}$ et au *'opu ho'e* qui en descend [1-2]. La question est donc de savoir, à présent, comment s'est fait le choix entre les différents membres du *'opu ho'e* $|S_0|$. Cela s'est fait du vivant de S. a Matoe, père des *siblings* S et en fonction de leur présence au village, de l'importance de la propre famille de chacun, des terres qu'il leur était échu par leurs épouses; cela ne s'est pas fait en réalité d'un coup, même si la répartition formelle a été donnée comme telle par la suite; la répartition a tenu compte, a entériné les droits que les *siblings* avaient acquis l'un après l'autre en recevant du père telle ou telle parcelle pour les exploiter et ces droits sont apparus d'autant plus intangibles que l'exploitation avait été plus durable.

Telle est l'explication que l'on peut avancer à ce point de l'analyse en s'appuyant sur la façon dont s'est effectuée la répartition des terres plus près de nous. Je reprendrai cette procédure de la répartition et de l'allocation à partir de l'exemple fourni par le *'opu ho'e* [1-2], mais seulement lorsque j'aurai pu faire le tour de l'ensemble des terres que ce groupe détient, c'est-à-dire lorsque j'en aurai fini avec les différentes « familles » de terres.

Terres 62 et 101:

Ces deux parcelles ont été déclarées attribuées, par une décision du Conseil de district de 1878 à S. a Matoe, T. a Teahu, U. a Poheino, ainsi qu'à deux autres personnes, dont une ne figure que dans quelques autres actes à la suite desquels elle a vendu les droits, et l'autre est demeurée parfaitement inconnue. Ce dernier trait ne doit d'ailleurs pas surprendre, tant la parenté se trouve dispersée à Tahiti et dans les îles.

Les trois premières personnes font référence aux *'opu ho'e* |Matoe 2|, |Teahu|, |Poheino| lesquels renvoient eux-mêmes à |Matoe 1|.

Ces *'opu ho'e* correspondent chacun à travers un de leurs membres à un héritier à la génération suivante, un des trois transférant à la génération suivante la totalité des droits d'utilisation: ceci pour l'une des terres.

Pour l'autre terre, c'est un des *'opu ho'e* non productif de droits transférables pour la précédente terre qui opère, le troisième *'opu ho'e* restant ne donnant pas lieu à transferts de droits du fait de non-résidence. On peut ainsi reconstituer la dévolution et l'allocation des deux terres:

|Matoe 1| → |Matoe 2|, soit par S. a Matoe → $|S_0|$ puis:
par $s_{0.2}$ → $s_{1.2}$ et [1-2] : aucun droit
par $s_{0.6}$ → $s_{1.6}$ et $[N_{21}]$: aucun droit
par $s_{0.5}$ → $s_{1.5}$ et [49-50]: maisonnée 49 pour la *terre* 62

|Matoe 1| → |Teahu|, mentionné par T. a Teahu: non-résidence, aucun droit.

|Matoe 1| → |Poheino|, soit par U. a Poheino → $|U_0|$ → $|U_1|$ une branche: aucun droit
l'autre branche: maisonnée 27 pour la *terre* 101.

(fig. 27, 28 et tabl. 57).

Ainsi, la dévolution des droits fonciers que manifestent ces exemples soulève deux questions connexes qui sont la transmission d'une génération à une autre et, à l'intérieur de la génération considérée, l'allocation proprement dite de la terre.

La transmission se fait de *'opu ho'e* à *'opu ho'e*, mais à l'intérieur de chaque *'opu ho'e* opère une sélection entre leurs membres qui tend à ne garder à chaque génération qu'un ou deux utilisateurs pour chaque parcelle, les autres membres étant éliminés, soit parce qu'ils ne résident pas, soit parce qu'ils sont pourvus par ailleurs, soit parce qu'ils ont moins de besoins du fait de la taille de la maisonnée dont ils ont la charge.

A noter — ou rappeler — que les membres qui transmettent la terre d'un *'opu ho'e* à un autre sont aussi bien des femmes que des hommes : $s_{0.2}$ et $s_{1.2}$ furent des femmes, aussi bien que l'agent qui a permis à la terre 101 d'aller de $|U_1|$ à la maisonnée 27.

La difficulté d'éclairer complètement les processus de dévolution réside dans le fait que, tout se passant en dehors d'un cadre juridique ou organisé déterminé, au niveau des *'opu ho'e* et de leurs aînés (père ou mère, frère ou sœur aîné), au jour le jour, par à-coups, il n'est pas possible de dire pourquoi, par exemple, le *'opu ho'e* à un autre sont aussi bien des femmes que des hommes : $s_{0.2}$ et $s_{1.2}$ c'était par souci d'équilibre, parce qu'il avait d'autres terres, mais il n'est pas possible de le montrer ; car ce qu'il faudrait montrer en fait, c'est pourquoi $s_{0.5}$ a eu la terre et pas $s_{0.2}$: or, ces personnes qui sont nées respectivement en 1850 ou 60 et en 1870 sont disparues depuis longtemps.

Ce qu'on peut montrer, c'est, d'une part, la dévolution de la terre à travers la filiation des *'opu ho'e* et, d'autre part, la répartition de la terre provenant d'une même souche entre les maisonnées descendant de cette souche.

L'examen de la dévolution des terres de la « famille » S confirme, s'il en était besoin, la généralité du processus de transmission par *'opu ho'e*. Plus de la moitié (21 sur 34) ont une origine commune (à la cinquième génération), |Matoe 1|, c'est-à-dire l'ensemble des *siblings* qui portent le nom — a Matoe. Un certain nombre d'autres terres (sept) apparaissent à la quatrième génération et il y a une chance sur deux pour qu'elles aient pour origine |Matoe 1| (même plus d'une chance sur deux, car les conjoints de ces *siblings* n'étant pas d'Afareaitu, il y a peu de chances pour que ce ne soient pas les membres du *'opu ho'e* |Matoe 1| qui aient transmis la terre à |Matoe 2| et |Poheino|. Pour les cinq dernières terres restantes, cette possibilité est moindre, car nous ne connaissons que deux des six ascendants immédiats de $|S_0|$ et $|U_0|$: à la cinquième génération, quelqu'un de Maatea a pu s'allier à l'extérieur, son descendant à la quatrième génération est né à l'extérieur, donc non repérable à partir de l'état civil d'Afareaitu et il a transmis à ses descendants $|S_0|$ ou $|U_0|$ les droits sur la terre de Maatea dont il a pu hériter. Ceci pour souligner que l'on ne peut réputer venir de |Matoe 1| la totalité des terres regroupées dans la « famille » S.

Disons tout de suite, pour lever une équivoque possible, que *cette transmission par 'opu ho'e opère par individus définis.* Cela vient du choix qui s'effectue à chaque génération pour l'allocation de la terre.

Prenons une ligne du même tableau 57, celle de la *terre* 45, par exemple (tabl. 57 à mettre en rapport avec la fig. 27) :

[49-50] possède les droits sur la *terre* 45, mais c'est 49 qui les actualise par son exploitation, et non pas 50.

[49-50] détenait ses droits du *'opu ho'e* étendu que j'ai appelé (S_1), mais dans ce *'opu ho'e* étendu (S_1), c'est $s_{1.5}$ qui les avait; $s_{1.2}$ ou $s_{1.3}$, *siblings* qui appartiennent aussi à (S_1), en avaient d'autres, sur d'autres terres, pas sur la *terre* 45.

Et $s_{1.5}$ détenait ses droits de $s_{0.5}$, son ascendant du *'opu ho'e* $|S_0|$. Et $s_{0.5}$ les détenait de S. a Matoe du *'opu ho'e* |Matoe 2|; à côté de $s_{0.1}$, $s_{0.2}$, $s_{0.3}$, $s_{0.4}$, $s_{0.6}$, ses autres *siblings* de $|S_0|$. Autrement dit, S. a Matoe a, à sa mort ou bien avant sa mort, au fur et à mesure qu'il avançait en âge et que les besoins de ses fils croissaient, alloué les terres qu'il avait à chacun d'eux.

Ainsi (et à supposer qu'il n'y ait pas eu remaniements internes, échanges, etc...), le *'opu ho'e* $|S_0|$ a vu les terres qu'il détenait du père, S. a Matoe, ainsi réparties:

— $s_{0.1}$: *terre* 105 plus la moitié de la *terre* 117;
— $s_{0.2}$: 31, 138, 142 et la moitié de 62, 117 et 159;
— $s_{0.3}$: la moitié de 62;
— $s_{0.4}$: 103 et 122;
— $s_{0.5}$: 45, 47, 48, 81, 168, 172;
— $s_{0.6}$: 23 et 110.

Il faut voir que, dans cette question de la dévolution et de l'allocation de la terre, il y a deux plans: ce que l'on peut appeler par analogie le *droit éminent* et qui appartient au groupe, au *'opu ho'e*: *fenua 'opu;* et à l'intérieur de ce droit éminent du groupe, le droit d'usage qui appartient à un membre du groupe qui peut être modifié le cas échéant à l'intérieur du groupe tant que celui-ci existe, tant que par la mort de ses membres, les *'opu ho'e* qui sont issus de ces derniers ne sont pas investis à leur tour du pouvoir.

Qu'en revanche cela soit, et les *'opu ho'e* qui résultent de la disparition du groupe initial ne forment plus qu'un *'opu ho'e étendu* à l'intérieur duquel un consensus sera d'autant plus difficile à dégager que ce groupe étendu sera constitué de nouveaux *'opu ho'e* dans la jeunesse de leur pouvoir.

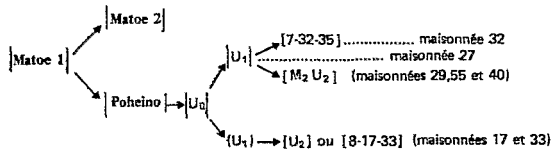
La dévolution de la terre se fait donc sur deux plans: à un niveau « éminent » qui est celui de *'opu ho'e*, la terre passant de *'opu ho'e* en *'opu ho'e* et au niveau du « droit d'usage » qui est celui de l'individu, accessoirement de deux ou trois parents qui exploitent en commun: la terre passe alors d'usager en usager.

L'allocation de la terre se fait donc selon la filiation des *'opu ho'e* et à l'intérieur de ceux-ci, à travers les lignes de force que constituent les généalogies des usagers membres des *'opu ho'e*; et avant la dislocation des *'opu ho'e* du fait de la mort des ascendants et de la succession des générations, par la répartition des terres entre les membres du *'opu ho'e* qui vont être, à leur tour, générateur chacun d'un (voire de plusieurs) *'opu ho'e* nouveau(x). Mais avec également comme correctif que les membres qui ont quitté le village et se sont établis ailleurs ne seront pas servis, leurs héritiers perdant leurs droits à la troisième génération si eux et leurs descendants n'ont eu soin de les ré-activer.

Revenons, pour en finir avec cette « famille » de terres, à celles qui ne sont pas échues à S. a Matoe et à ses descendants; ce sont d'une part, celles qui, allant à Tehahe a Matoe, frère de S. a Matoe, ont été transmises ensuite à $|F_0|$, $|F_1|$ puis, soit à la maisonnée 70 occupée par un descendant de cette lignée F, soit par alliance, au niveau de $|F_1|$ et de (S_1), à $|S_2|$. Ce sont d'autre part, les

terres qui furent attribuées à Poheino a Matoe au sein du *'opu ho'e* que j'ai appelé |Matoe 1|, puis au *'opu ho'e* |Poheino| auquel il a donné naissance.

Les enchaînements sont les suivants:



Comme pour les maisonnées issues de S. a. Matoe, il apparaît une certaine inégalité dans la répartition de la terre, certaines maisonnées n'étant pas servies du tout. La maisonnée 35 a été servie à partir de |Matoe 2| et non par |Poheino|. Cela signifie que certaines maisonnées ont pu recevoir de la terre à partir d'autres origines de la parenté et qu'il convient de n'examiner cette question de l'inégalité de la répartition de la terre qu'à la suite de l'examen complet de la situation foncière du village. Les tableaux suivants présentent cette situation (tabl. 58 et 59).

Les « familles » de terres « traitées » sont au nombre de dix, dont: T, A, N/U, E, 36-40, 47, « Pomare », DS. Cette dernière résulte d'achats. Une terre concernant une personne alliée dans la maisonnée 2 dont les possessions ancestrales se rattachent à la « famille » S a été incorporée dans cette dernière (cf. tableau ad hoc précédent). Deux autres « familles » ont été constituées, regroupant les autres achats de terres effectués par les habitants de Maatea et les occupations de terres sans titres. A cet ensemble, il conviendra d'ajouter, pour clore le tableau, la *terre* 18 qui est affectée par la paroisse protestante d'Afareaitu à la « maison de réunion » *(fare putuputura'a)* de Maatea et trois *terres,* n^{os} 10, 72 et 127 qui, en 1967, n'étaient pas occupées: l'une d'elles était « privée » mais appartenait à quelqu'un qui n'était pas de Maatea; les deux autres étaient des parcelles des Domaines inutilisables (terre aquatique et crête escarpée). A noter que huit autres parcelles des Domaines étaient exploitées par les maisonnées de Maatea.

Ces parcelles des Domaines sont de taille généralement petite : de 0,9 à 5,2 ha; pour un territoire comme celui de Maatea qui n'est pas bien grand, elles sont relativement nombreuses: onze, et cela conduit à s'interroger sur leur origine. Celle-ci devrait être cherchée dans les « apanages », terme traduisant l'expression tahitienne *fari'i hau* pour désigner les terres qui, sous la reine Pomare IV, furent allouées aux chefs, qui n'étaient plus héréditaires mais nommés, pour subvenir à leurs besoins. Une liste des « apanages » que je tiens de M. Raoul Teissier, à la suite de ses recherches dans le *Messager de Tahiti,* ne correspond pas à celle des parcelles domaniales. Elle fait en revanche référence, pour trois sur quatre de ces terres, à trois sur cinq des parcelles enregistrées au nom de descendants de la famille royale, la quatrième de ces terres (n° 1) ayant été enregistrée comme une indivision qui a fait, par la suite, l'objet de transfert (cf. « familles » 47 et DS). Ce qui signifie, d'abord, que les trois quarts des « apanages » ou « terres de chefferie » de Maatea passèrent en propriété à la reine Pomare IV et à ses héritiers: le prince Teriihinoiatua Pomare dit le prince Hinoi, le prince Tuavira Pomare dit Joinville, les princesses Terii nui o Tahiti et Takau Pomare. Or il faut se souvenir, à ce propos, de cette affaire des terres de cheffe-

Tabl. 58. — *Généalogie de la terre à Maatea* (suite)

TERRES T

(A) Terres d'héritage

Terres n[os]			Maisonnées n[os]	(Terres attribuées)
		|T_{21}|	24	(4)
4, 6, 75	Tutavae a Teihotaata → | T'_0 | → | T_1 | →	....	24, 65	(6)
		|T_{22}|	65	(75)
9, 15, 26	Tutavae a Teihotaata → | T'_0 | → |T_1| →	|T_{21}|	24	(26)
		|T_{22}| → [35-65-67]	67	(9,15)
17	| T_0 | → | T_1 | →	|T_{22}| → [35-65-67]	67	
149, 158, 165	| Teahu | ou | Papauru | → | T_0 | → | T_1 | →	|T_{22}|	65	
		(61-62-68)	62	(133)
			61	(46, 143)
46, 78, 83, 120, 130, 133	| O_0 | → | O_1 | →	|O_2 T_2|	65	(83, 130, 144, 156, 163, 169)
143, 144, 156, 163, 169		ou |T_{22}|	.....	(78)
		[36-37-59]	36	(120)
		(36-40)	36, 40	
56, 67, 68, 76		|T_{22}|	65 (gard.)	(91)
96	|Mani| →| F_1 | →	.....	65, 70	(96)
			70	(67, 68, 76)
	Tutavae a Teihotaata → | T'_0 | → | T_1 | →			
	|Nuu| Vente en 1917 à t de | T_1 |	|T_{21}|	24	(56)
	|Poheino| →| U_0 | → | U_1 | →	.....	27	
	|Teahu|			
50, 167	| O_0 | → | O_1 | →	..... ?	29, 53 (locat.)	(50)
		|O_2 T_2| ou |T_{22}| ...	65	(167)

(B) Acquisition de droits

98	Ajudication en ? à	| O_0 | → | O_1 | → |O_2 T_2| ou |T_{22}| ...	65	
		| U_0 | ..... ?		

TERRES A

Terres indivises *(fenua feti'i)* au sein desquelles la parenté de A (d'Afareaitu) a été introduite par testament

7, 14, 19, 22, 25, 30, 64, 65, 73, 74 146, 153	Divers → |U_0| Co indiv.	(|U_1| → [U_2] ou [8-17-33]	.....	8 (25)
			[I_3 U_3]	15 (14)
			.....	17 (7, 74)
			[U_3]	23 (30)
		|U_1| → [7-32-35]	.....	7 (19 et part. 64)
			.....	32 (146)
	→ Testaments en 1917, 1919 et 1930 à A			6 ..... (65)
				9 ..... (gard.) (part. 64 et 153)
				10 (gard.) (22)
				? (73)
89	Divers co-indivisaires → testaments en 1919 et 1930 à A			64 (gard.)
152	Achat en 1914			65 (gard.)

TERRES N/U

5, 13, 28, 34, 36 69, 71, 88, 90, 93	Divers co-indivis. → ..... ? ..... |N_0| →	[N_{21}]	11, 12	(5, 34, 71)
		[N_{21}] et [N_{22}]	11, 42	(88, 93, 36)
		.....	11, 42 (gard.)	(90)
	Vente en 1910 à u_1 de (U_1)	.....	8	(13)
		... [U_2] ou [8-17-33]	17	(28, 69)
27, 70	|Teehu| → Vente en 1910 à u_1 de (U_1) → [U_2] ou [8-17-33]		17	
11	? Vente en 1898 à u_1 de (U_1) →	→ [U_2] ou [8-17-33]	8	
		|U_1| ? → [7-32-35]	32	
77, 87, 100	? Vente en 1913 à u_1 de (U_1) →	|U_1| ? →	27	(100)
		→ [U_2] ou [8-17-33] par 8	45	(77)
		.....	33	(87)
29	*Occupant* u_1 de (U_1) → [U_2] ou [8-17-33]		17	
132	Occupant u_1 de (U_1) →	→ [U_2] ou [8-17-33]	33	
		|U_1| → [7-32-35]	32	
		[M_2 U_2]	29	

ries du chef Pee de Maatea qui avaient été reprises par Pomare IV, et qui avaient ensuite été rendues à sa fille, son héritière, sur les instances du gouverneur français qui voulait favoriser cette famille qui s'était montrée francophile lors de la guerre pour le maintien de l'Indépendance : il semble bien que les terres en question soient finalement revenues entre les mains de la Reine.

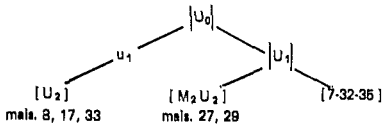
Ce qui signifie, aussi, que certains chefs de districts ont approprié privativement les « terres de chefferies » qui avaient été conçues comme des terres de fonction : le *'opu ho'e* au nom de qui a été revendiquée la quatrième des terres d'apanage de la liste de R. TEISSIER comporte le nom du chef du district sous le gouvernement duquel elle a été revendiquée.

« *Famille* » *de terres T.* — Ces terres sont, après les *terres* S, les plus nombreuses (trente). Les maisonnées tiennent leur droit d'usage des *'opu ho'e* dont elles procèdent elles-mêmes : ce sont surtout les maisonnées 24, 65, 67 et le *'opu ho'e* de demi-*siblings* (61-62-68) ; la terre vient des habitants « originels » *(feia tumu)* correspondant aux *'opu ho'e* $|T_1|$ et $|O_1|$.

Terres A. — Ces terres viennent d'un certain nombre de détenteurs qui n'habitaient pas forcément Maatea, mais dans tout le *mata'eina'a* (district) et au nombre desquels certains ont eu pour descendants le *'opu ho'e* $|U_0|$, tandis que d'autres, apparentés en ligne non directe à la famille que nous avons appelé A, dans le quartier d'Afareaitu proprement dit, ont cédé à cette dernière leurs droits sur ces terres, par testaments datés de 1917, 1919 et 1930.

Ces terres étaient au nombre de douze en 1939 et étaient indivises entre les *'opu ho'e* issus de $|U_0|$ formant un grand *'opu ho'e* étendu, et des frères et sœurs appartenant à la famille A. Sept d'entre elles étaient en 1967 réparties entre les maisonnées issues de $|U_1|$, à l'exception de la maisonnée 27 et des maisonnées dépendant du *'opu ho'e* $[M_2\ U_2]$ qui en est issu ; les autres étaient considérées en 1967 comme appartenant à [A] (ou du moins au *tavana* d'Afareaitu et à la cheffesse de Paopao au nom de qui les testaments avaient été établis), et elles étaient exploitées par les maisonnées 6, 9, 10, et 64 dont les hommes en étaient les gardiens.

Terres N/U. — Ces terres concernent deux nappes de parenté, N et U. Dix sur dix-huit ont échu par héritage, en indivision au *'opu ho'e* $|N_1|$ qui, par segmentation en $[N_{21}]$ et $[N_{22}]$ se domicilie dans les maisonnées 11, 12 et 42 ; et par vente en 1910 de droits indivis d'un co-indivisaire à u_1 du *'opu ho'e* large (U_1), à $[U_2]$ et aux maisonnées 8, 17, 33 et, moins clairement, aux maisonnées 27, 29 et 32 qui ne descendent pas de u_1 mais, par un cousin, du *'opu ho'e* $|U_0|$ dont u_1 descend lui-même :



A ce groupe de terres s'ajoutent les acquisitions par achats effectués en 1898, en 1910 et en 1913 par u_1, ainsi que les droits hérités d'occupations faites par ce dernier.

A noter que, de même que dans le cas des terres A, l'indivision formée par le *'opu ho'e* héritier $|N_1|$ et l'acquéreur u_1 (et leurs descendants) se résout au niveau de l'utilisation par un partage de facto dans le lot des différentes parcelles, les unes allant du côté N, les autres du côté U. De même, l'indivision $|U_0|$-A

Tabl. 59. — *Généalogie de la terre à Maata* (fin)

TERRES E

Terres n^{os}			Maisonnées n^{os}	(Terres attribuées)
8, 16, 21	Divers co-indivisaires dont	|Teehu| → |Haari|	48	(8)
		|E_1|	9, 48	(16)
		.....	9	(21)
55	|Teehu| → |E_1|	[6-48]	6	
		|E_2|	10	

TERRES 36-40

Dénominateur commun: plutôt la détention actuelle que l'origine

		.....	36	(42, 147, 121)
42, 51, 102, 118 121, 147	|Tahiri| → |Teie| → (36-40)	.....	40	(102)
		.....	36,40	(51, 118)
79, 107, 115, 116 148, 119, 128, 140	Divers co-indivisaires dont: |Tahiri| → |Teie| → (36,40)	.....	36	(79, 115, 116, 128, 140
		.....	40	(107, 148 g.)
	v	.....	36 (gard.)	(115, 116, 128,
		.....	36, 40	(119)
37, 58	Divers co-indivisaires → v		36 (gard.)	
111, 145, 150	Divers co-indivisaires → v		36 (gard.)	(145)
			40 (exploit.)	(150)
131	Propriétaire hors de Moorea		36 (gard.)	
141	Maisonnée 36 voisine de la *terre* 141		36	

TERRES 47

40, 80	|Papauru| → |w| → w_1 de la maisonnée 47	47
155, 162	|Papauru| → |w| → w_1 (47)	46 (exploit.)
38, 108	|Papauru| → |w| → w_1 (47)	36 (exploit.)

TERRES POMARE

35, 84		48 (gard.)
49		51 (occup.)
154		68 (gard.)
151	Transfert (testament de 1917) à z → ?	65

TERRES DS

(A) Achats

1	..... «terre d'apanage»	|Papauru| Vente en 1895 et 1899 à d_0 → $s_{1\text{-}2}$ → [1-2]	1
		? Vente en 1930 à l'époux de $s_{1\text{-}2}$	
2, 61, 126		Vente en 1916 et 1917 à d_0 père de $s_{1\text{-}2}$ → $s_{1\text{-}2}$ → [1-2]	2
3, 59, 85, 97		→ Vente en 1918, 1923, 1926 à l'époux de $s_{1\text{-}2}$ → [1-2]	1 ([s_2]) (3)
124, 137, 139, 173			1 (59, 85, 97, 124, 1
			1,2 (139, 137)
33		Vente en 1923 et 1924 à l'époux de $s_{1\text{-}2}$ → [1-2]	1 propr., 35 occup.

(B) Héritage

43	De |F_0| à l'époux de la dame de la maisonnée 2 (de [1-2])	2

(C) Achats divers

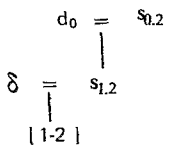
41	Vente en 1911 à T.a.P. de |P_1 S_1| → mais. 48 de |P_1 S_1|	48
135	Vente en 1899 à p_0 → |P_1 S_1| →	48
53	Vente à l'épouse de T.N. de [M_2 U_2]	57
92	Vente en 1938 à i_1 → i_2 → [I_3 U_3]	15 (exploit.)

s'était elle-même résolue, ainsi qu'on l'a vu, en une affectation à U et une affectation à A, A exploitant indirectement, par le moyen de maisonnées qu'on peut appeler « clientes ».

Trois de celles-ci, avec une quatrième, ont reçu des terres au titre de la descendance issue de $|E_1|$: quatre terres en tout, soit pour ces trois maisonnées, deux terres et la moitié d'une (cf. *terres* E). Or, il faut noter que la personne qui leur a transmis ces terres (du *'opu ho'e* $|E_1|$, appelons-la e) a fait par ailleurs deux mariages, l'un avec un homme de Tahiti et les descendants ne résident pas à Maatea, l'autre avec le chef actuel de la maisonnée 48, du *'opu ho'e* $|P_1\ S_1|$, et d'où est issu le *'opu ho'e* $[P_2\ S_2\ E_2]$. Des quatre *terres* E, e n'a rien transmis ni à ses descendants de Tahiti — mais c'est normal, ils ne résident pas —, ni à $[P_2\ S_2\ E_2]$: mais on doit observer que la maisonnée 48, d'où $[P_2\ S_2\ E_2]$ est issu, et $|P_2\ S_2\ E_2|$ lui-même ont reçu des terres au titre de leur origine S. En outre, nous allons voir qu'ils en ont reçu d'achats faits par T. a P., frère du mari de e et par p_0, père de ce mari et de ce frère ; et puis ce mari de e, chef de la maisonnée 48, a aussi le gardiennage de deux terres royales: 4 ha dans le centre du village et 4 ha au milieu de la vallée, dans le talweg pourvu de bananiers, caféiers et de cocotiers.

Les maisonnées 36 et 40 utilisent vingt et une terres dont la plupart leur sont venues par héritage ; certaines sont exploitées à titre de gardiennage, au compte de v qui n'habite pas le village ou d'un propriétaire vivant hors de Moorea ; une terre, dont le détenteur est inconnu, est exploitée parce que la maisonnée 36 en est la voisine. A noter aussi, que deux des six terres héritées par w_2 de la maisonnée 47 sont exploitées par la maisonnée 36, deux autres par la maisonnée 46 : ce sont là les deux seules terres dont dispose cette dernière maisonnée.

Terres DS. — Il s'agit surtout de treize achats de terres qui ont été effectués entre 1895 et 1930 à d'anciens titulaires de droits de Maatea par d_0, un fils de colon venu s'installer à Maatea et se marier avec $s_{0.2}$ du *'opu ho'e* $|S_0|$ et par $s_{1.2}$ fille de d_0 et de $s_{0.2}$.



Ces terres s'ajoutent donc à celles issues de la parenté S par héritage, mais on avait déjà noté que la plupart de ces terres était allée plutôt ailleurs qu'au *'opu ho'e* [1-2], peut-être par un souci d'égalité dans la répartition de la terre comme on le soulignait dans l'entourage de cette famille éminente, peut-être aussi parce que la masse foncière représentée par les terres que j'ai appelées DS rendait difficile pour ses détenteurs de revendiquer l'usage d'autres terres, lors des héritages ; encore que certaines de ces dernières ont tout de même échu à ces maisonnées 1 et 2.

Ces acquisitions représentent 133 ha sur une superficie de 723 ha pour tout le territoire de Maatea. La carte hors texte « la propriété à Afareaitu » les représente par un point noir. En 1967, et à la différence des terres détenues par A (qui figurent sur la carte avec une étoile), elles n'étaient pas allouées par leurs propriétaires à des maisonnées nécessiteuses (il est vrai qu'à la différence de A, les détenteurs [1-2] résidaient dans le village).

Le point de départ est 1895 et 1899 au profit de d_0, fils d'un planteur usinier de Tahiti, d'origine anglaise, voire anglo-bordelaise, et qui se maria avec une demoiselle Émilie qui appartenait à l'une des plus grandes familles *demies* de Tahiti. d_0 se marie en 1900 avec $s_{0.2}$ qui appartient à la grande famille S (L.M. qui appartient à [1-2] me dira soixante-dix ans plus tard: « à Maatea, les S sont partout » et je mettrai cela au compte de l'exagération avant que l'analyse ne m'en ait convaincu); mais $s_{1.2}$, leur fille, est née neuf ans auparavant: le « mariage-mariage » est intervenu un peu plus tard, comme le veut l'habitude ou la coutume tahitienne. Dix ou vingt hectares (inclus dans la parcelle 1) sont acquis et serviront, en bord de mer, à l'édification de la demeure « coloniale » *fare tupuna* des DS: je verrai encore cette vieille et majestueuse demeure en 1967 avant qu'on ne l'abatte pour faire place à une maison moderne en ciment et parpaings.

Puis en 1916, en mai-juin, toujours dans le même secteur, sur les collines littorales au nord du village, c'est l'acquisition d'une partie d'un ensemble de 47 ha (*terres* 2 et 61), l'autre partie étant acquise un an après en deux fois. A souligner le caractère fragmenté des transactions tenant à la nécessité d'obtenir l'accord des co-indivisaires des terres à transférer; également, qu'il s'agit d'actes de ventes notariés (pour plus de sûreté pour le transfert de la propriété, le notaire se chargeant du contentieux à venir si besoin); enfin, cela suppose toute une tactique — voire une stratégie — de la conquête de la terre qui saisit toutes les occasions pour ne pas laisser échapper de proies.

Puis c'est la *terre* 59 (78 a) acquise en deux fois, la première, par d_0 en 1918 (il mourra avec sa femme $s_{0.2}$ de la grippe dite espagnole quelques mois plus tard), la seconde en 1923 par son gendre, mari de $s_{1.2}$; en même temps, le gendre acquiert quatre autres terres (85, 124, 126, 173) d'une superficie totale d'environ 12 ha. Mais une partie de deux d'entre elles avait été déjà acquise quatre à cinq mois auparavant en même temps que deux autres (n^{os} 33 et 139) (deux hectares en tout); et encore, la *terre* 33, d'une surface de 24 a, ne sera acquise en totalité qu'en 1924! Ensuite, ce seront 3 ha en 1926 (*terre* 137), 2 ha en 1928 (*terre* 3), 5 ha en 1929 (*terre* 138) et, enfin, le reste de la *terre* 1 en 1930. En outre, huit terres auront été acquises au fond de la vallée, sous l'abrupt luxuriant de végétation et bruissant des cascades du mont Tohivea, soit 25 ha « cadastrés » (?) sous un même numéro de parcelle (97 dans ma numérotation).

Dans l'édification de cette « fortune » foncière, quelques dates charnières sont à retenir: avant le siècle, l'installation (1895 et 1899); 1916, 1917, 1918, c'est, nous le verrons, un premier âge d'or des planteurs, le coprah qui se vend bien, la vanille qui rapporte un pactole. Après 1920, c'est peut-être de la terre disponible du fait de l'hécatombe de population faite par la grippe espagnole; ce sont aussi des facilités d'acquisition juridiques de la terre; c'est enfin la période d'euphorie économique qui précède la grande crise de 1930.

Ce ne sont pas les terres qui appartiennent à la famille DS qui forment le plus gros paquet de transferts. Depuis le début de la constitution de la propriété jusqu'en 1939, c'est-à-dire sur une cinquantaine d'années, on peut compter sommairement (par terre) 36 ventes, 14 testaments et 1 donation ; sur ces 36 ventes, la constitution de la propriété DS représente 13 transferts, tandis que les acquisitions de u_1 pour la constitution du stock foncier des familles U et N en représentent 16: mais sur ces 16, 10 n'opèrent que des transferts partiels, u_1 se

substituant à un co-indivisaire dans une indivision qui subsiste, tandis que dans leurs 13 terres acquises par achats, les représentants de la famille DS se sont efforcés de collecter auprès de *tous* les co-indivisaires connus, morceau par morceau, année par année, *tous les droits.*

On n'a pu suivre dans les actes la dévolution de la propriété de 1939, date du cadastre, à 1967, date de notre enquête, mais la correspondance stricte qui s'établit entre, d'une part, les titulaires de 1939 et leurs héritiers connus en fonction du réseau local de la parenté que j'ai établi, et d'autre part, les utilisateurs de la terre en 1967, convainc que peu de transferts ont eu cours durant cette période de trente années.

A partir de 1960, et année par année, on dispose d'un relevé des mutations immobilières obtenu grâce à la compréhension de M[e] Éric LEQUERRÉ, alors chef du Service de l'Enregistrement et des Domaines et à l'obligeance de J. FAGES et de F. RAVAULT, chercheurs au centre ORSTOM de Papeete qui ont organisé le dépouillement des documents officiels. Mais ceci, qui évoque un autre phénomène social, la transformation de la Polynésie des années soixante, doit être envisagé dans la perspective de la dynamique récente.

LA RÉPARTITION DE LA TERRE

Il reste, pour achever ce tableau, à faire la liste, par maisonnées, des occupants sans titre, je ne veux pas dire seulement juridique, mais aussi familial puisque la parenté est le canal le plus courant de la transmission de la terre :

— Six maisonnées occupent huit parcelles qui appartiennent en propriété aux domaines :

Parcelle 54	Maisonnée 25
Parcelle 86	Maisonnée 27
Parcelles 134, 166, 171	Maisonnée 65
Parcelle 174	Maisonnée 70
Parcelle 178	Maisonnée 1
Parcelle 160	Maisonnée 2, gardien m. 70

— Trois maisonnées occupent sept parcelles appartenant à des propriétaires connus, mais non résidents ou disparus :

Parcelle 95	Maisonnée 15
Parcelles 94 et 170	Maisonnée 15 Maisonnée 65
Parcelle 82	Maisonnée 6
Parcelles 12, 57, 91	Maisonnée 65 (gardiennage)

— Enfin, trois maisonnées occupent des parcelles dont les propriétaires sont inconnus :

Parcelle 99	Maisonnée 27
Parcelle 39	Maisonnée 48
Parcelle 112	Maisonnée 36

Le tableau 60 montre comment les différentes maisonnées se répartissent finalement la terre à Maatea.

On a regroupé, selon leur apparentement, les différentes maisonnées autour des réseaux de *'opu ho'e* que nous avons dégagés de l'analyse (cf. diagramme n° 82), et sur la base des tableaux précédemment établis montrant la généalogie de la terre dans le village, on a reconstitué, à la date de 1967, la distribution des « familles » de terres déjà repérées entre ces réseaux de maisonnées. Contentons-nous de souligner, ici, les gros traits de cette répartition.

Tabl. 60. — *Répartition de la terre par maisonnées à Maatea*

RÉSEAU DE PARENTÉ S

Mais. n° 1	*T. dom.* 178. *Terres S:* 31, 142 (av. 2), 117 (av. 35), 125 et 162 (av. 2 et 70), 136 et 138 (av. m. 2). *Terres DS:* 1, 3, 59, 85, 97, 124, 173; 139 et 137 (av. 2), 33 (m. 35 occup.)
2	*Terres S:* (voir m. 1); 159 (av. m. 70). *Terres DS:* 2, 61, 126, 43; v. aussi m. 1.
70	*Terres S:* v. m. 1 et 2. *T. dom.* 160 et 174. *Terres T:* 56 (av. 24, 27, 65); 96 (av. 65); 67, 68, 76.
35	*Terres S:* 32, 129 plus v. m. 1. *Terres DS:* v. m. 1.
43	*Terres S:* 105.
49	*Terres S:* 45, 81, 172, 168, 44, 62.
50	47 et 48 et droits de *'opu ho'e* [49-50].
44, 52	Néant. Droits de *'opu ho'e* [43-44-52].

Sous-réseau N ('opu ho'e $|N_1|$, $|N_{21}|$, $|N_{22}|$*):*

11	*Terres S* (av. m. 12): 23, 66, 110. *Terres N/U:* 5; 34 et 71 (av. 12); 90 (gard. av. m. 42); 88 et 93 (av. m. 12 et 42).
12	V. m. 11.
42	V. m. 11; *terre N/U* 36.
25	*Terre dom.* 54.

Sous-réseau PS ('opu ho'e $|P_1\ S_1|$, $[P_2\ S_2\ E_2]$*):*

31	*Terres S:* 103, 122.
45	*Terres N/U:* 77 (avec m. 57).
48	*Terres E:* 8, 16 (av. m. 9). *Terres Pomare:* 35 et 84 (gard.). *Achats:* 41 et 135. *Occup. terre* 39.

RÉSEAU U

Sous-réseau M_2 U_2*:*

27 (26, 29)	*Terres S:* 101, 20, 114, 104, 176 (av. m. 32 et 33). *Terre T:* 56 (av. 24, 65, 70). *Terre N/U* 100. *Terre dom.* 86. *Occup. terre* 99.
29	*Terres S:* 177; 157 (av. m. 17, 32, 33). *Terre T:* 50 (locat. m. 53). *Terre N/U:* 132 (av. m. 32 et 33).
55	*Terres S:* 123 et 52.
71	Néant. Habite sur *terre* 161 (v. m. 1, 2 et 70).

'Opu ho'e [7-32-35]:

7	*Terres A:* 19 et part. 64 (av. m. 9).
32	*Terres S:* 113, 109; 164 (av. m. 17 et 33); 176 (av. 27 et 33); 157 (av. 17, 29, 33). *Terre A:* 146. *Terres N/U:* 11 (av. m. 8); 132 (av. m.29 et 33).

Sous-réseau I_3 U_3*:*

8	*Terre A:* 25. *Terres N/U:* 13, 11 (av. m. 32).
13	Néant. Droits de *'opu'ho'e* [I_3 U_3].
15	*Terre A:* 14 - Achat: 92 (exploit.). *Occup. terres:* 95; 94 et 170 (av. m. 65).

Sous-réseau U_2/U_3 *('opu ho'e)* [17-33] et descendants:

17	*Terres S:* 164 (av. m. 32 et 33); 157 (av. 29, 33). *Terres A:* 7, 74. *Terres N/U:* 27, 28, 29, 69, 70.
16, 17, 18, 19 20, 21, 23	Droits de *'opu ho'e* U_3 sur terrain de m. 17. Plus pour m. 23, *terre A* n° 30.
57	*Achat terre* 53. *Terre N/U:* 77 (av. m. 45).
59	Néant.
33	*Terres S:* v. m. 17. *Terres N/U:* 87, 132 (av. m. 29 et 32).

RÉSEAU T

24	*Terres T:* 4; 6 (av. m. 65); 26; 56 (av. 27, 65, 7
38	Néant. Droits de *'opu ho'e* [38-62].
62	*Terre T:* 133.
61	*Terre T:* 46 et 143 (av. m. 65).
65	*Terre S:* 63. *Terre A* 152: g. ? *Terres T:* 75; 6 (av. m. 24); 149, 158, 165; 46 et 113 (av. 61); 83, 130, 144, 156, 163, 169; 167 et 98; 96 (av. m. 70); 56 (av. m. 24, 27 et 70). *Terres dom.* 134, 166, 171. *Terre Pomare* 151. *Occup. terres* 94 et 170 (av. m. 15); 12, 57, 91,
67	*Terres T:* 9, 15, 17.
68	*Terre Pomare* 154 (gard.).

RÉSEAU E

6	*Terre A:* 65 (av. m. 9). *Terre E:* 55 (av. m. 10 *Occup. terre* 82.
9	*Terres A:* 65 (av. 6); 153 (gard.); part 64 (av. 7, *Terres E:* 21; 16 (av. m. 48).
10	*Terre A:* 22 (gard.). *Terre E:* 55 (av. 6).

MAISONNÉES 36, 40

36	*Terres 36-40:* 42, 147, 79, 115, 116, 128, 141, 121, 37, 58, 140; 145, 111, 131, g. *Terres S:* 106. *Terres 47:* 38 et 108, expl. *Occup. terre* 112.
40	*Terre T:* 78. *Terres 36-40:* 102, 150 (expl.), 107, 148 (g.).
36, 40	*Terre T:* 120. *Terres 36-40:* 51, 118, 119.

MAISONNÉES ISOLÉES

53	(Rattachement par alliance à m. 19): *terre T* n° 50 louée à m. 29.
64	*Terre A* n° 89 (gard.).
47	*Terres 47:* 40 et 80.
46	*Terres 47:* 155 et 162 (expl.).
51	*Terre Pomare* 49 (occup.).

Maisonnées 4, 37, 39, 58 et 62 sans terres ni droits potentiels. Soi ainsi localisées:

4	*Terre 5,* m. 11.
37	*Terre* 42, m. 36.
39	*Terre* 46, m. 61 et 65.
58	*Terre dom.* 134, m. 65.
63	*Terre* 51, m. 36 et 40.

Dans le réseau de maisonnées de parenté S, ce sont surtout les maisonnées 1 et 2 qui ont accès à la terre, parce qu'elles bénéficient d'un flux important de terres de « famille » S et parce que viennent s'y ajouter les achats DS dont nous avons déjà parlé. Un flux un peu moins important de terres S va à la maisonnée 49, plus exactement au *'opu ho'e* [49-50], mais, au niveau de l'utilisation, à la maisonnée 49, et non à 50, car l'explication donnée est que la femme de cette dernière maisonnée étant institutrice, la maisonnée a des revenus de travail salarié que n'a pas la maisonnée 49. Si dans les années soixante et suivantes, l'économie était demeurée comme par le passé essentiellement agricole et que les enfants de ces maisonnées eussent dû continuer à vivre de la terre, il s'eût produit un réajustement dans la répartition des terres [49-50] entre les maisonnées composantes en fonction des besoins et de la jeune force de travail présente au village qui en seraient issus, et c'est sur la base de ce réajustement que se serait faite l'allocation de la terre entre les *'opu ho'e* engendrés par chacune des maisonnées 49 et 50.

Ainsi, l'étude de ce cas rappelle que l'allocation de la terre se fait, d'abord, par *'opu ho'e*, dont les maisonnées composantes excercent sur la terre qui leur est allouée un droit potentiel ; que l'utilisation se fait par individu (les chefs ou les hommes des maisonnées composantes), en fonction des besoins respectifs de ces maisonnées ; que les allocations pour l'utilisation de la terre peuvent être remises en cause en fonction de ces besoins, cela par accord des frères et sœurs composant le *'opu ho'e*, détenteurs éminents, par arbitrage du père ou de la mère, s'ils vivent encore, par arbitrage du frère aîné, si cela est admis par les cadets. Il y a là, évidemment, des sources éventuelles de friction si les maisonnées composant le *'opu ho'e* ne sont pas d'accord sur l'attribution entre elles des terres qui en relèvent.

Mais s'il n'y a pas de frictions, la pratique de la vie au village va, dans les années à venir, *créer un pouvoir de plus en plus fort des maisonnées composantes sur les terres qu'elles utilisent,* pouvoir qui va se renforcer avec les années. Chaque chef de maisonnée donnant naissance, avec la succession des générations, à un nouveau *'opu ho'e*, c'est le père, le chef de la maisonnée qui va procéder à une affectation progressive des terres qu'il détient entre ses jeunes fils et gendres *présents,* aux aînés puis aux cadets, affectation provisoire en fonction des vicissitudes qui affectent la maisonnée, des départs, des retours, des mariages et du lieu d'installation des nouveaux mariés. Et peu à peu, il va se dessiner, du vivant du chef de la maisonnée, une répartition stabilisée des terres que celui-ci détient à ce titre, entre les *siblings* du nouveau *'opu ho'e* auquel il a donné naissance.

C'est à ce point d'articulation entre les père et mère, détenteurs-utilisateurs dans le cadre d'un *'opu ho'e* dont ils sont membres, et les fils et filles *présents,* que se fait en réalité l'allocation de la terre, puisque c'est cette répartition à ces fils et filles qui conditionne l'héritage des *'opu ho'e* qu'eux et leurs propres enfants engendreront. Et, évidemment, lorsque ces enfants recevront de la terre à leur tour, ce sera sur la base du droit éminent détenu par le *'opu ho'e* de leur père (ou de leur mère), de l'allocation opérée à l'intérieur de ce *'opu ho'e* entre ces membres, ce droit éminent découlant des droits des *'opu ho'e* antérieurs et de la chaîne généalogique formée au sein de ces *'opu ho'e* par les utilisateurs (individus ou maisonnées) successifs. Et passées trois générations, interviendra le partage de

droit, traditionnel, au niveau du *'opu ho'e* ancestral concerné et entre les *'opu ho'e* présents qui en descendent.

Pour en terminer avec cet exposé, reprenons l'origine des droits du *'opu ho'e* [49-50]. Pour les huit terres détenues par ce *'opu ho'e*, sept viennent du *'opu ho'e* $|S_0|$ dont [49-50] est un des successeurs, la huitième étant une acquisition par achat de $s_{0.5}$, *sibling*-souche dont provient [49-50] par $s_{1.5}$. Ces terres sont des terres d'héritage qui font partie de la « famille » S et proviennent, pour l'essentiel, de |Matoe 1|, ancêtre de $|S_0|$. L'ensemble des *terres* S (cf. tabl. 57) s'est divisé entre |Matoe 2| et |Poheino|, et au niveau de |Matoe 2|, entre $|S_0|$ et $|F_0|$. Au niveau de $|S_0|$, il y a eu allocation des différentes terres entre $s_{0.5}$, $s_{0.4}$, $s_{0.6}$, $s_{0.1}$, $s_{0.2}$ et $s_{0.3}$: sur 18 terres, $s_{0.5}$ en a eu 7. Ensuite $s_{0.5}$ a eu des descendants au nombre desquels $s_{1.5}$ qui formaient un *'opu ho'e* restreint et faisaient partie du *'opu ho'e* étendu (S_1) constitué par les descendants du groupe de *siblings* $|S_0|$; les *siblings* de $s_{1.5}$ sont partis ou morts sans descendants, de telle façon que $s_{1.5}$ est demeuré à Maatea le seul représentant de la souche issue de $s_{0.5}$; il n'en est pas moins demeuré qu'au niveau des droits éminents, le *'opu ho'e* de $s_{1.5}$ a recueilli les droits de $|S_0|$ qui avaient été actualisés par l'ancêtre $s_{0.5}$ qui en faisait partie, tandis qu'au niveau de l'utilisation, les droits sont passés de $s_{0.5}$ à $s_{1.5}$. Puis le *'opu ho'e* de $s_{1.5}$ a été censé transférer ses droits éminents à [49-50], tandis que $s_{1.5}$ lui-même allouait les parcelles en sa possession entre ses deux filles qui constituaient le *'opu ho'e* [49-50], deux allant à la tête féminine de la maisonnée 50 et le reste à celle de la maisonnée 49.

On peut donc schématiser le *processus d'allocation de la terre* en disant que la terre est dévolue, pour les droits éminents (distincts des droits d'utilisation) de *'opu ho'e* en *'opu ho'e* héritier ; qu'elle se transmet, en terme de *droits utiles,* d'individu, membre de *'opu ho'e* antérieur, à individu membre de *'opu ho'e* héritier ; qu'à chaque héritage (ou en vue de chaque héritage) par le *'opu ho'e* successeur, il y a répartition des lots de terres qu'il détient entre ses différents membres, répartition qui se fait, en pratique, par ajustement, en puisant dans le lot des terres détenues à titre d'utilisation par la souche (père ou mère) du *'opu ho'e* ; enfin que ce partage, en termes de droits d'utilisation, du lot des terres détenues à titre éminent par le *'opu ho'e* donnera lieu, avec la succession de trois générations et l'apparition, à partir de chacun de ses membres, d'un *'opu ho'e* nouveau, à segmentation des droits éminents du *'opu ho'e* entre les nouveaux *'opu ho'e.*

Reprenons à présent la question de la répartition de la terre entre les différentes maisonnées.

La parentèle N est formée de deux frères venus de Tahiti (*'opu ho'e* $|N_1|$) ; l'aîné s'est marié avec $s_{1.6}$ et a ainsi permis à ses descendants [N_{21}] d'hériter de terres de la « famille » S (issues de $|S_0|$ par $s_{0.6}$ et $s_{1.6}$) ; il a obtenu aussi avec son cadet des terres issues du stock N/U. En 1967, cet aîné, que j'appelerai $n_{1.1}$ était un vieillard censé avoir toujours l'utilisation d'un certain nombre de terres ; en réalité, ces terres étaient physiquement exploitées par son fils et le mari de sa fille et il s'esquissait ainsi, à l'intérieur du *'opu ho'e* [N_{21}] qu'il avait engendré, une répartition qui serait encore remaniée éventuellement tant qu'il vivrait, mais qui deviendrait quasi définitive quand il aurait disparu ($s_{1.6}$ était déjà décédée en 1967), que les enfants de ses enfants auraient grandi et que ces derniers, organisés en *'opu ho'e* distincts, pourraient prétendre à la détention éminente des terres utilisées par leurs pères respectifs.

La parentèle PS regroupe un tout petit nombre de maisonnées en marge du réseau général de la parenté à Maatea, le noyau principal de la famille se trouvant au village d'Afareaitu ; elle est, en fait, ancrée dans Maatea par ses liens avec le noyau E et le groupe S. Mais e et son mari sont à l'origine d'un nombreux *'opu ho'e* dont les membres forment à leur tour autant de familles élémentaires, les unes constituant des maisonnées de Maatea, d'autres à l'extérieur ; en 1967, l'une d'elles était aux Marquises ; par la suite, son chef va rentrer à Maatea et devenir le grand homme du village : peut-être est-ce cette marginalité de sa famille dans le réseau clos de la parenté à Maatea qui a stimulé ce dernier et l'a incité à rechercher dans les rapports économiques le moyen de pallier le manque de rapports familiaux avec le reste du village. En tout cas, cette marginalité est corroborée par le caractère hétérogène des tenures foncières qui viennent de différents stocks (S, N/U, E, Pomare, achats, occupation).

Le réseau U avec ses sous-réseaux U_2/U_3, M_2 U_2, I_3 U_3 et le *'opu ho'e* [7-32-35] constitue, nous l'avons vu, la nappe de parenté dominante à Maatea et ayant tendu à supplanter, par son importance surtout récente, la nappe S. Les stocks de *terres* S et N/U constituent les principales bases de la dotation en terres de ce réseau, avec également des terres de stock A résultant des droits indivis possédés avec A sur un certain nombre de parcelles et qui ont été résolus par une attribution de ces derniers, soit du côté U, soit du côté A.

La répartition des terres a été inégale à l'intérieur de l'ensemble U : par exemple, i_2 et sa femme (qui appartient au *'opu ho'e* [U_2] et les maisonnées de leurs enfants qui constituent le *'opu ho'e* [I_3 U_3] n'ont bénéficié que d'une *terre* N/U à part entière, à moitié d'une *terre* N/U avec la maisonnée 32 (du *'opu ho'e* [7-32-35]) et de deux *terres* A. A ce lot, s'ajoutent un achat et quelques occupations de terres disponibles : à noter que ces occupations correspondaient aux besoins d'un fils de i_2 (de la maisonnée 15), agriculteur très actif ; la maisonnée 13 ne disposait pas de terres, hormis celle sur laquelle reposait sa demeure, mais son chef, étant entrepreneur en bâtiments, n'en avait pas besoin : il faut prendre garde, dans l'analyse, que la notion d'utilisation n'étant pas institutionnalisée est fonction, non seulement des droits théoriques que tout membre d'un *'opu ho'e* possède sur les terres éminemment détenues par ce dernier, mais aussi et surtout des besoins relatifs des uns et des autres. Mais comme la possession de droits d'utilisation est le vecteur des droits éminents (et d'utilisation) des descendants, on suppose qu'à la génération suivante, et si la conjoncture économique fait que les jeunes s'orientent à nouveau vers l'agriculture, les futurs agriculteurs issus de la maisonnée 13 pourront obtenir des terres de l'ensemble I_3 U_3, des terres que leur oncle de la maisonnée 15, en 1967 agriculteur plein d'allan, mais plus tard moins actif, pourra leur confier et qu'ils transmettront à leurs propres enfants.

Dans le réseau T, la maisonnée 65 frappe par le grand nombre de terres qu'elle détient du stock T surtout, mais aussi des terres domaniales, des terres occupées de propriétaires inconnus, des terres en gardiennage). La maisonnée 65 est à la tête d'un *'opu ho'e* nombreux formé de familles élémentaires, pour quelques-unes à Maatea, pour les autres ailleurs (selon les emplois de l'homme ou de la femme) ; il s'agit, comme à propos de la parentèle PS, d'un ensemble très dynamique qui, sur le plan économique, fait alliance avec cette dernière.

Les maisonnées 36, 40 et 47 frappent aussi par le stock de terres à leur

disposition ; le *'opu ho'e* de demi-*siblings* (36-40) a hérité de la totalité du stock qu'on a appelé 36-40 qui vient d'indivisions anciennes, héritages de *'opu ho'e* dont ces maisonnées sont les seuls descendants. La maisonnée 47 dispose de quelques terres de son propre stock ; d'autres sont exploitées par (36-40) ; d'autres encore par une maisonnée sans terre (n° 46).

Très peu de maisonnées sont vraiment sans terre, le stock A, le stock 47, les alliances permettant d'en obtenir à titre plus ou moins précaire. Mais on constate, par ailleurs, une très grande inégalité dans la répartition. Des maisonnées comme les maisonnées 1 et 2, 11, 27 et 29, 65, 36 en ont beaucoup par rapport à d'autres qui en ont peu ou très peu. Ces inégalités reflètent le jeu des allocations passées (la maisonnée 65 a recueilli une très large partie du stock T), une politique d'achats très affinée (maisonnées 1 et 2), l'heureux héritage de stocks anciens à l'exclusion de tout autre héritier existant dans le village (maisonnée 36).

Ces inégalités n'ont pas empêché à la totalité des maisonnées de subsister, mais elles ont permis, avec la caféraie dans la vallée et le coprah sur le littoral, aux détenteurs de grandes surfaces de prospérer, les maisonnées pauvres venant quêter le travail lors de la récolte des productions chez les gros propriétaires.

Cet examen de la situation foncière à Maatea, qui englobe les mouvements de la propriété sur presque un siècle, souligne, d'une part, le rôle social de la terre dans le fonctionnement de la structure parentale et, d'autre part, sa fonction économique dans l'évolution de Maatea, de Moorea, voire de Tahiti.

L'exemple de Maatea illustre l'adaptation des Tahitiens au nouveau statut de la terre imposé par l'autorité coloniale française en contradiction avec le statut autochtone et l'adaptation par les Tahitiens de ce nouveau statut à la réalité foncière tahitienne.

Aux deux niveaux existants, le droit éminent du *'opu ho'e* et le droit d'usage de la maisonnée, encastrés l'un dans l'autre, celui-ci découlant de celui-là mais distincts, les Tahitiens en créent un troisième que j'appellerai le niveau *papa'a,* celui du droit institutionnalisé : ou plus exactement, ce droit institutionnalisé qui est censé régler le statut de la terre selon le Code civil des Français, ils ne l'intègrent pas dans la réalité tahitienne en transformant, comme le voulaient les tenants de la politique coloniale, leurs droits sur la terre en une propriété individuelle ; ils se contentent — et parce qu'on les y oblige instamment — de revendiquer la terre au nom d'indivisions qui enregistrent (à peu près) la liste des ayants droit au moment de la revendication, indivisions qui, en principe, demeurent telles quelles avec, quand on en parle, le vocable tahitien de *fenua feti'i :* la terre des parents ; autrement dit, ils gèlent le processus européen de dévolution de la propriété tout en continuant à faire fonctionner, en dessous, le processus autochtone fondé sur la distinction des droits et leur évolution.

Cela ne veut pas dire que les procédés de transferts de la propriété de type européen, achats, testaments — pour ne citer que ceux rencontrés à Maatea — ne soient pas employés ; mais le bénéficiaire se retrouve placé — à moins qu'il ne veuille précisément se dégager du système autochtone — dans la position du bénéficiaire des droits d'utilisation qui, lors du passage à la génération de ses enfants, voit ses droits d'usage transformés en un droit éminent au profit du *'opu ho'e* que lesdits enfants constituent, chacun de ces derniers obtenant à l'intérieur du droit éminent collectif un droit d'usage individuel sur une fraction de l'héri-

tage. Autrement dit, des procédés juridiques étrangers se trouvent en quelque sorte « naturalisés » et leurs effets digérés par le système tahitien selon ses propres processus.

Logiquement, ce système tahitien devrait buter, avec la succession des générations et la multiplication des héritiers, sur une parcellisation à l'extrême des droits, s'il n'existait pas les deux correctifs qui limitent cette parcellisation : la perte des droits occasionnée par l'absence, la mise entre parenthèse de ces droits créée par l'existence d'autres ressources, l'absence entraînant le partage à la troisième génération.

Dans la dévolution, sur près d'un siècle, de la plupart des terres de Maatea et mettant en cause des tenanciers d'origines géographiques diverses, un fait est constant : les membres du *'opu ho'e*, qui disparaissent de l'horizon villageois et ne s'y manifestent pas, perdent leurs droits : d'usage pour eux-mêmes et, pour les *'opu ho'e* issus d'eux et de leurs enfants, leurs droits éminents et les droits d'usage qui pourraient en découler.

Ceci simplement parce que le droit éminent d'un *'opu ho'e* découle de l'usage exercé par ceux dont il est généalogiquement issu. Ou plus exactement parce qu'il découle du droit des *'opu ho'e* antérieurs, mais actualisé par l'intermédiaire de l'usage exercé par le membre concerné du *'opu ho'e* antérieur.

Mais cette perte n'est pas forcément définitive. Prenons le cas de la parentèle E (tabl. 59 et 60 et diagramme fig. 31). Le *'opu ho'e* $|E_1|$ donne, à la génération suivante, du côté des *siblings* autres que e, naissance à deux nouveaux *'opu ho'e*, l'un demeurant à Maatea dont un membre est le chef de la maisonnée 10, et l'autre apparaissant à Papenoo et perdant ses droits sur les terres ancestrales de Maatea, du fait de l'installation du frère de e dans ce dernier district (de Tahiti). A ce moment, la *terre* 55 se trouve, au plan des droits éminents, aux mains des deux *siblings* de $|E_1|$ restant à Maatea et, au plan de l'usage, entre les mains de h, du *'opu ho'e* |Haari| qui a, avec $|E_1|$, une origine commune au niveau de la génération précédente. Puis après la mort du frère de e, deux enfants qui en sont issus viennent à Maatea et s'installent, le garçon chez sa tante paternelle e au sein de la maisonnée 48, la fille dans la nouvelle maisonnée 6 par son mariage avec un garçon issu d'un premier mariage de la femme de h. De ce côté, le nouveau ménage ne peut acquérir de terres puisque celles du groupe E ont pour origine les *'opu ho'e* |Haari| et $|E_1|$ dont il ne procède pas ; mais du côté de la femme, le ménage récupère, à moitié avec la chef de la maisonnée 10, cette terre (n° 55) qui appartenait à $|E_1|$ et dont le *sibling*, parti à Papenoo, s'était trouvé écarté du fait de son départ. Ainsi, la maisonnée 6 bénéficie d'une réactivation des droits éminents que son ascendant avait perdus et qui se trouvent plus exactement avoir été *mis en sommeil* du fait de son départ. Donc, les droits éminents ne se perdent pas définitivement à la suite d'une absence, fût-elle d'une dizaine d'années, mais on ne saurait cependant affirmer qu'après une absence encore plus longue, la récupération ne fait pas problème surtout lorsqu'il s'agit non seulement de l'intéressé, mais de ses enfants ou de ses petits-enfants, la seule certitude étant que les arrière-petits-enfants de l'absent et de ses héritiers absents n'auront pas de droits.

Si les Tahitiens ont adapté le statut juridique européen de la terre à leur réalité sociale, ce n'est pas simplement pour cultiver leur tradition, mais parce que la terre occupe dans le système social tahitien une place particulière, parce qu'elle est une variable d'un système fondé sur la dominance de la parenté. La

« surdétermination » par la résidence du système de parenté tahitien, qualifié d'indéterminé par P. OTTINO, à propos de l'aire tahitianisée des Tuamotu de l'Ouest et dont nous avons reconnu la validité pour les îles de la Société à partir de l'exemple de Maatea, s'opère en réalité, l'exemple de Maatea le montre, par la fonction de la terre : les droits sur la terre découlent des rapports de parenté (appartenance à un *'opu ho'e*, descendance généalogique des *'opu ho'e*), ils se réalisent par la présence, celle-ci cristallisant des droits potentiels (droits éminents de *'opu ho'e*) des descendants des membres présents. Ce qui fait la réalité d'un *'opu ho'e*, ce sont les droits éminents des membres présents sur un groupe de terres pris dans le territoire de la résidence desdits membres et les droits d'usage de chacun de ces membres sur une fraction de ce groupe de terres : *la terre cristallise la parenté.*

La « soupape de sécurité » du système, compte tenu de la tendance à la parcellisation et à l'émiettement, c'est, avons-nous dit, la possibilité d'absence, le départ : en un mot, la mobilité. Mobilité géographique, mobilité de l'emploi : le « travailleur » (c'est-à-dire le salarié), l'instituteur ou le mari de l'institutrice n'ont pas ou peu de terre, du moins peu ou pas de droits d'usage sur la terre : c'est ce que nous avons déjà dit à propos de Maatea. C'est la mobilité des gens qui permet au système de fonctionner sans blocage. S'il y a blocage, c'est parce que, pour des raisons précises, des titulaires de droits fonciers se mettent à exiger le fonctionnement du système européen d'appropriation de la terre et s'efforcent de faire sortir la tenure du système foncier traditionnel tahitien.

Jusque dans les années soixante, et mise à part la politique d'accumulation foncière décrite à propos des terres DS et des maisonnées 1 et 2, il n'y a pas eu beaucoup de translation de terres du système traditionnel tahitien dans le système français et les acquisitions faites, tant par achats que par testaments au profit de propriétaires non-résidents, ont abouti, soit à l'occupation, soit à la mise en gardiennage des terres concernées à l'avantage des résidents de Maatea : on peut prendre pour exemple le cas des terres A qui, indivises entre A et Maatea, sont retombées, soit entre les mains de co-indivisaires de Maatea et se sont trouvées versées dans le système traditionnel tahitien, soit entre les mains de A qui en a confié l'usage à quelques maisonnées du village, moyennant une part sur les récoltes ramassées sur ses terres.

Le fait économique colonial à Maatea n'a donc pas joué à partir de la grande ou moyenne propriété « absentéiste » comme dans d'autres endroits de Moorea ou des îles de la Société, voire de la Polynésie centrale, mais à partir d'une certaine dose d'accumulation de la terre opérée, tant selon le mode européen que selon le mode traditionnel tahitien, et fonctionnant avec de la main-d'œuvre locale dont la disponibilité était dégagée par l'inégale répartition de la terre. Ce fut le cas de la propriété DS (accumulée selon le mode européen, achats de terres, cessions de parts d'indivision), de la propriété de la maisonnée 65 (rassemblant par héritage une grande part du stock des *terres* T), de la propriété de la maisonnée 36 (captant au titre du *'opu ho'e* de demi-*siblings* (36-40) l'héritage de certaines indivisions aujourd'hui mal connues).

En superficie, ces accumulations de terre ne sont pas négligeables et parce qu'elles privaient (en un sens objectif du terme) d'autres maisonnées, permettaient la constitution d'une force de travail nécessaire à leur exploitation. C'est ce qu'on a appelé le système du coprah, valable aussi *mutatis mutandis* pour

l'exploitation de la caféraie, et qu'on analysera dans le développement consacré à l'examen des ressources du village.

L'ORGANISATION SUPRA-DOMESTIQUE: L'ÉGLISE

La terre, considérée comme un instrument économique et politique par la mise en place d'une colonisation foncière, évoque à Moorea la tentative de l'Église catholique de créer sur la côte ouest de l'île un bastion non protestant. Ce qui est une manière, et de souligner la prépondérance protestante qui, à Maatea, confine à l'absolu, et d'illustrer le rôle sinon « total », du moins moteur, accordé par les dirigeants des Églises à la structure religieuse au sein de la réalité tahitienne.

Comme la terre, dont le statut a été soumis à la pression de la colonisation et de l'autorité coloniales, la famille est affaire d'adaptation de la part des Tahitiens, car l'idéologie officielle et tenue pour telle par les Tahitiens n'est point le *'opu ho'e* et le mariage considéré comme consécration sociale d'une longue habitude fortifiée par le temps, c'est la famille biblique patrilinéraire fondée sur la consécration chrétienne de l'union matrimoniale, organisée sur un mode patriarcal et consistant, selon le modèle de l'Europe occidentale que connaissaient les missionnaires vivant à la fin du XVIII[e] siècle, en de petites maisonnées cristallisant des unités conjugales.

Et si le modèle de la famille patrilinéaire est venu oblitérer, aux yeux de l'observateur ou de l'homme de loi, la réalité parentale tahitienne fondée sur le groupe des *siblings,* c'est parce que l'homme de loi et l'observateur ont été, de par leur origine, conditionnés par ce modèle qui, au surplus, assurait pour les Tahitiens eux-mêmes la représentation officielle de la famille.

C'est dire, pour l'idéologie et la réalité tahitienne, l'importance de l'Église que nous allons appréhender dans ses différentes manifestations.

L'inauguration d'une maison de paroisse à Afareaitu

Vers le mois de septembre 1967, je vis une grande activité régner près de la demeure du pasteur de la paroisse d'Afareaitu (qui incluait le village de Maatea) et, lorsque je m'informai, l'on me dit que l'on construisait une maison de paroisse *(fare paroita)* pour faire des réunions, accueillir les jeunes venant de Tahiti, des autres districts ou d'ailleurs, les quatre maisons de réunions (de prière, *fare putuputura'a*) existantes, outre le temple, ne suffisant pas. Cela servirait aussi pour les *tama'ara'a* (festivités) de la paroisse et pour le cinéma[(69)].

Les travaux étaient placés sous la direction de deux entrepreneurs du village de Maatea, l'un appartenant à la maisonnée 13 et au groupe de parenté que j'ai appelé I_3 U_3, l'autre à la maisonnée 23 et au groupe de parenté U_3. C'étaient les deux entrepreneurs disponibles du *mata'eina'a* (district), apparentés par alliance (par le noyau de la parenté U), l'oncle du premier occupant, en outre, une fonction éminente dans le district (*tavana piti,* chef en second). Un autre

(69) Cette dernière destination ne fut jamais accomplie.

entrepreneur lié à Afareaitu par sa parenté aurait pu faire l'affaire, mais il avait en chantier des constructions en ville (on était à l'époque du *boom* provoqué par l'installation du Centre d'expérimentation nucléaire) et il se serait fait payer plus cher certainement; tandis que les deux intéressés donnèrent leurs services (leur temps) à la paroisse, à titre de travail d'entraide *('ohipa tauturu),* requis par le pasteur et le conseil des diacres pour la construction du *fare paroita.*

L'entrepreneur de la maisonnée 13 de Maatea, qui fabriquait des parpaings dans son atelier, vendit à la paroisse le matériau; la paroisse acheta par l'intermédiaire des deux entrepreneurs le ciment pour le béton de la dalle sur laquelle devait reposer la maison, les poutres métalliques de la charpente et les tôles de la toiture, les montures des portes et les fenêtres, des louvres pour ces dernières.

La main-d'œuvre, pour faire les terrassements et construire la maison, fut fournie à tour de rôle par les différents groupes *('amuira'a)* composant la paroisse au prorata de leur population: *Fetia* et *Gileata* pour le quartier d'Afareaitu et Haumi et Maatea pour le reste. Et à l'intérieur de chaque *'amuira'a,* un tour fut organisé parmi les hommes disponibles: les non-salariés et les salariés ayant du temps.

Il avait été décidé à l'échelon de la paroisse que les travailleurs, qui ne pourraient pas aider à la construction, verseraient 100 F par semaine, ce qui permettrait de couvrir une partie des dépenses. Chaque *'amuira'a* ayant à cœur de fournir sa part de travail ou d'argent, la main-d'œuvre fut abondante, les deux entrepreneurs n'eurent pas de difficultés à diriger le travail et l'affaire fut menée rondement: commencée en septembre, elle fut terminée en novembre et inaugurée le 15 décembre.

Ç'avait été pour les habitants une question de fierté et de honte: fierté d'avoir dans la paroisse une grande maison où accueillir les Éclaireurs et les Éclaireuses venus de la ville, plutôt que de les inviter à loger sous des tentes à la belle étoile, fierté vis-à-vis des autres paroisses et des autorités religieuses de la ville que l'on invite, de recevoir pour un *tama'ara'a* dans une belle maison, plutôt que sous des abris de feuillages construits à la hâte le moment venu; honte que pour réaliser cette belle œuvre, le *'amuira'a* parmi les *'amuira'a* de la paroisse, la maisonnée parmi les maisonnées du *'amuira'a* ne fournissent pas l'effort attendu et que les autres (*'amuira'a* ou maisonnées) puissent le penser.

Fa'ahiahia, fa'ateitei, fa'aahaaha sont des verbes tahitiens qui se rattachent à l'idée de fierté que nous dirons « légitime », par rapport à l'idée d'orgueil qui est notée par un plus grand nombre d'autres termes encore et avec un sens péjoratif. *Fa'ahiahia* est l'idée de quelque chose d'admirable, digne d'être admiré: avoir une voiture et se montrer avec, avoir de beaux vêtements et les porter le dimanche pour épater les gens, avoir une belle maison bien tenue avec des fleurs, pour soi et en faire un objet d'admiration pour les gens. Tels sont les exemples qu'on m'a donnés, dans les conversations, pour expliciter ce terme ; donc quelque chose qui suscite l'admiration, laquelle rejaillit sur l'auteur de la chose. Les autres termes, donnés à Maatea pour synonymes, notent plus précisément:

— pour *fa'ateitei* les idées d'éloge, d'exalter, d'élever;

— pour *fa'aahaaha* l'idée de se vanter, de s'enorgueillir [sans aller jusqu'à la péjoration[70]].

(70) LEMAITRE, 1973; TEPANO JAUSSEN, 5e éd., 1969; DAVIES, 1851. J'ai relevé entre autres pour l'idée d'orgueil les mots tahitiens suivants (ma liste n'est pas exhaustive): *te'ote'o,* fierté, fier, orgueil, orgueilleux, hauteur; *fa'aieie,* fier, orgueilleux, être vain, *to act in a vain foppish manner; fa'ahipa,* fier; *hipa,* orgueil, pointe de voile (!); *oteoteo; orotefa; mata ofefa.*

En sens contraire, ne pas participer eût été risquer à coup sûr se couvrir de honte : à l'intérieur du *'amàuira'a* vis-à-vis des autres maisonnées ; contribuer à couvrir de honte le *'amuira'a* à l'intérieur de la paroisse et vis-à-vis des autres *'amuira'a. Fa'aha'ama* signifie honteux (qui fait honte) : *e mea fa'aha'ama,* cela fait honte, quelle honte ![71]. Ne pas faire honte, faire « bonne figure », donner de soi une image admirable, digne d'éloge, dont on puisse s'enorgueillir : ce sont les soucis des gens, tant durant la construction de la maison de paroisse pour la participation à cette construction, que durant la fête d'inauguration qui couronne l'entreprise ; soucis tant pour leur propre renommée et celle de leur maisonnée que pour la renommée du village et du *'amuira'a* dont ils font partie et celle de la paroisse et du district tout entiers[72].

La fête d'inauguration qui eut lieu le 15 décembre 1967 rassemblait tout le Moorea protestant, c'est-à-dire toute la population sauf les Européens (hormis ceux qui avaient été invités, enseignants et fonctionnaires notamment) et les Chinois. En fait, évidemment, les vieillards, les gens qui travaillaient à Papeete, ceux qui n'étaient pas *etaretia* (membres d'Église, *Ekalesia, Etaretia*) n'étaient pas venus. Mais en plus, il y avait, outre les notabilités du district, l'ancien député *tavana,* l'ingénieur de l'Agriculture, les représentants de l'Église venus de Papeete, ainsi qu'un groupe de chanteurs Rurutu issus de l'île dont le pasteur d'Afareaitu était originaire.

La fête se décomposa en trois parties : cérémonie d'inauguration à deux heures moins le quart, dans le bâtiment nouvellement construit ; *tama'ara'a* (agapes) vers trois heures et demie, de mille couverts me dit-on, dont cent cinquante pour les gens venus de Papeete, se déroulant sous un abri en feuillage spécialement construit ; enfin vers 19 ou 20 heures, chants sacrés, *himene tarava* et *papa'a* dans la nouvelle maison de paroisse, entrecoupés de consommation de café et de gâteaux, ce jusque très tard dans la nuit.

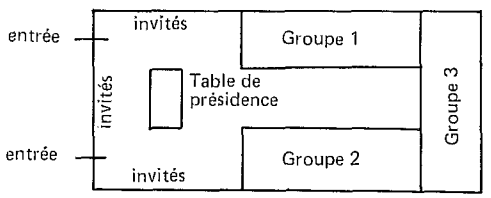
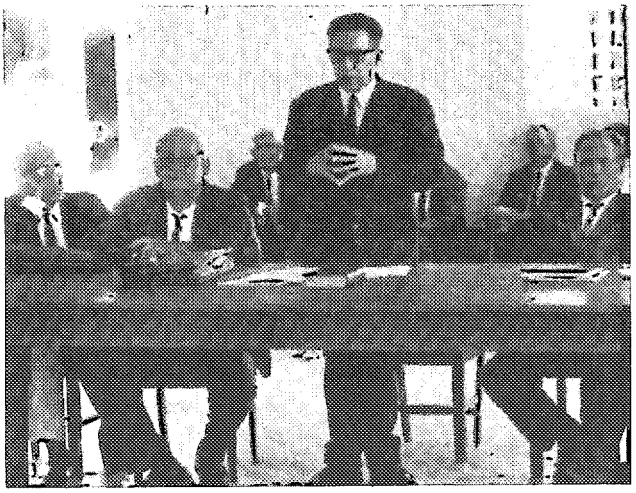


FIG. 37. — *Plan de la maison de paroisse d'Afareaitu (inauguration)*

La première partie se déroule sous la présidence du pasteur Raapoto, président du Conseil supérieur de l'Église évangélique de Polynésie française, assisté du pasteur d'Afareaitu, d'un pasteur européen (helvétique, le missionnaire) et des quatre autres pasteurs correspondant aux *mata'eina'a*-paroisses de Moorea (Maharepa, Teavaro, Papetoai, Haapiti) : toutes ces personnalités religieuses sont assises à une grande table placée en bout de salle. Les notabilités, les invités de marque sont assis le long des murs à côté de la table des pasteurs et derrière elle. Les gens des districts, membres d'Église, hommes et femmes sont assis par terre

(71) *Mea ha'ama roa,* quelle honte !
(72) Paroisse *(paroisa, paroita)* et district *(mata'eina'a)* étaient identiques à Moorea.

sur des nattes et forment trois groupes distincts, l'un placé au fond de la salle à l'opposé de la table de présidence et lui faisant face, les deux autres rangés latéralement le long des grands côtés de la salle, ménageant entre eux un espace dominé par la table de présidence, et se faisant face: situation qui rappelle un peu la disposition, en Angleterre, de la Chambre des Communes ou de la Chambre des Lords.



« Le président de l'Église prononçant son allocution. *A sa droite,* le pasteur de la paroisse ; *à sa gauche,* deux autres pasteurs. »

Dans chacun des groupes, hommes et femmes ne sont pas mélangés: les femmes sont assises, jambes croisées et placées devant, les hommes rangés derrière, assis ou debout, adossés aux murs. L'entrée se fait principalement par les extrémités de la salle où se trouve la table de présidence: l'assistance s'est mise en place, puis les pasteurs sont entrés, se sont installés à la table de présidence, tandis que les notabilités et invités les suivant derrière se sont rangés sur les chaises le long des murs jouxtant les portes d'entrée. A la fin de la cérémonie, le départ s'effectuera dans l'ordre inverse.

Le dispositif a ainsi ménagé un parvis *(purupiti)* analogue à celui des temples à Tahiti, sauf que nulle barrière ne l'isole de l'assistance.

Toutes les femmes sont habillées de blanc, coiffées de grands chapeaux de paille blancs finement tressés, à larges bords, surchargés de motifs tressés et tarabiscotés ; les hommes sont en pantalons foncés et chemises blanches, quelques-uns en complets et cravates noires ou bleu foncé ; quelques-uns sont en chapeau de paille finement tressé, orné d'une couronne de tissu de couleur noire. Les pasteurs et les notables sont en complet, chemise blanche et cravate sombre, bleue ou rouge (photos n^{os} 8 et 9).

La cérémonie commence par un discours du pasteur d'Afareaitu rappelant l'objet de la réunion, disant l'honneur qu'il ressent de recevoir le président de l'Église, saluant nommément le missionnaire, les pasteurs des autres districts de Moorea, ainsi que les notables et invités qu'il remercie d'avoir bien voulu assister à la cérémonie, saluant enfin les groupes représentant chaque district, ainsi que le groupe Rurutu venu de Papeete. Les deux groupes latéraux étaient constitués par

la représentation des quatre districts de Moorea, deux à deux, tandis que celui du fond se composait des Rurutu.

Puis le président de l'Église prit la parole pour remercier le pasteur d'Afareaitu, saluer à son tour les autres pasteurs et les groupes, exprimer ses félicitations au pasteur d'Afareaitu, aux diacres et aux *'amuira'a* pour la construction de cette belle maison de paroisse, enfin la déclarer inaugurée.



L'assistance. Noter le caractère cérémonieux des costumes des hommes et des femmes, en contraste avec le naturel des attitudes.

8 et 9 : clichés Église évangélique reproduits in Robineau, n.d. Moorea, *Société des Océanistes.*

Puis ce fut au tour du pasteur *papa'a* (européen) et des quatre autres pasteurs de Moorea de prendre la parole[73].

Chaque discours était entrecoupé de chants, *himene papa'a* analogues aux cantiques religieux en usage dans les temples protestants en France ou en Angleterre, *himene tarava,* plus spécifiquement tahitiens, les uns alternant avec les autres, chaque groupe chantant à son tour.

Hormis les diacres, aucun fidèle d'Afareaitu n'assistait à cette cérémonie, tous étant occupés à mettre la dernière main à préparer les agapes qui devaient suivre, les jeunes gens et jeunes filles sous la direction des femmes s'affairant à la cuisine et apportant les plats sur les tables du festin, les hommes mettant la dernière main à l'installation, ouvrant le four tahitien *(hima'a),* rapportant des maisons voisines ou des autres villages du district des objets manquants.

Le *tama'ara'a* suit, sitôt finie la cérémonie d'inauguration : ici, pas de discours, on mange. Les agapes se tiennent sous un vaste abri recouvert de tôle ondulée, supportée par une armature de poteaux et poutres en bois. Les poteaux sont décorés de palmes vertes de cocotier qui sont tressées et les dérobent ainsi au regard. La toiture en tôle est, sur le dessus, recouverte de palmes qui la masquent ; par en dessous, il y a tout un réseau de fils supportant des folioles vertes de cocotier qui se balancent au vent ; le bord des tôles est aussi masqué par des folioles vertes de cocotier. Le sol est recouvert d'une couche de sable de corail blanc.

(73) *Popa'a* ou *papa'a* pour être plus exact : *popa'a* est une déformation du mot *papa'a.*

Cette décoration, malgré tout l'amour de la beauté et du jeu des couleurs, ainsi que le savoir-faire qu'elle suppose de la part de ses réalisateurs, n'est en rien originale: on la retrouve partout en Polynésie centrale dès lors qu'il s'agit de festivités, que ce soit pour un grand mariage, pour les fêtes du *tiurai* (mois de juillet), pour une inauguration de temple, pour un repas de réception ou d'adieu. A ceci près que, parfois, les motifs floraux peuvent être plus abondants qu'ils ne l'étaient pour l'inauguration du *fare paroita* d'Afareaitu.

Cinq longues tables avaient été disposées, quatre parallèles pour les districts invités et le groupe Rurutu, une en travers pour les pasteurs, les notabilités et les invités. Sur les tables sont disposés les plats garnis de nourriture, des brocs contenant de la boisson (de l'eau additionnée de jus d'ananas), les assiettes et les gobelets des convives, le tout posé sur de larges feuilles de bananiers et de *purau (Hibiscus tiliaceus)* et entrelacé de grandes fleurs roses de *'aute* (hibiscus, *Hibiscus rosasinensis*). On se sert et on mange avec ses doigts, plus exactement avec le pouce et l'index de la main droite, et très rapidement: les convives engloutissent la nourriture sans parler, pratiquement. J'ai noté les plats servis non seulement pour la couleur locale, mais parce qu'ils sont un indicateur du travail et de la dépense qui ont incombé à la paroisse d'Afareaitu.

Il y avait de la nourriture chinoise et de la nourriture tahitienne. Les plats tahitiens consistaient en fruits et tubercules cuits au four tahitien, *fe'i (Musa troglodytarum)* et *taro,* en *taioro* de chevrettes[74] en chair de bénitier *(pahua, Tridacna maxima)* préparé au jus de citron, cochon rôti (petit cochon cuit au four tahitien), *po'e* cuit également au four[75]. Les plats chinois furent de facture très simple, correspondant à ce qu'on trouve à Papeete, c'est-à-dire une cuisine de descendants de la province de Canton; à noter aussi du poisson à la tahitienne (cru additionné de jus de citron vert), accommodé de légumes chinois. Après, un café très léger fut servi.

C'était le sous-chef du district d'Afareaitu *(tavana piti)* qui avait placé les groupes à table, les appelant, non plus comme lors de la cérémonie en utilisant le mot *paroita* (paroisse), mais le mot *mata'eina'a* (district), réservant ainsi le mot paroisse pour les solennités rituelles.

Il doit être souligné la très grande abondance de nourriture. Trop disaient certains notables: on en fait toujours trop, on a peur qu'il n'y en ait pas assez. Et une dame de dire: le reste ira aux cochons.

Le fait est que si la paroisse avait fait largement les choses, c'était pour ne pas tomber dans le péché de ladrerie, de se faire suspecter de compter trop juste. *Pa'ari i te moni,* c'est être avare; *pa'ari* signifie aussi dur, résistant (au moral comme au physique): l'avarice est identifiée à la dureté morale; mais l'autre sens de *pa'ari* c'est être sage, raisonnable, adulte; *upo'o pa'ari,* c'est quelqu'un d'économe (littéralement: tête avare); *ta'ata pa'ari,* c'est l'adulte par opposition au *taure'are'a,* le jeune à la folle jeunesse. Donc, habituellement, on compte juste, on vit frugalement (on va le voir à Maatea); lorsque vient le temps de la fête, on doit savoir dépenser, ne plus être *ta'ata pa'ari,* mais faire les choses largement comme le *taure'are'a;* donc, si on ne le fait, c'est qu'on ne sait pas festoyer dignement, ce n'est pas admirable, *fa'ahiahia,* c'est honteux; *e mea fa'aha'ama,*

(74) *Taioro,* sauce fermentée de coco rapé, d'eau salée et de chevrettes, crevettes d'eau douce.
(75) *Po'e:* préparation culinaire de fruit cuit et d'amidon. Banane et papaye sont le plus souvent employées, mais aussi du manioc et du *'ape, Alocasia macrorrhiza.*

« cela fait honte », selon les expressions consacrées, tant en tahitien qu'en français.

Le repas rapidement achevé, nous fîmes place aux gens du district qui, eux-mêmes, se restaurèrent avant de tout nettoyer et faire place nette. Par la suite, le soir et tard dans la nuit, des gâteaux et du café seront servis, et l'on utilisa le *fare tama'ara'a* (maison pour manger, c'est-à-dire l'abri confectionné à cet effet dont j'ai parlé). Ce fut le district qui servit les invités (personnalités et groupes) sur place. En outre, ce *fare tama'ara'a* servit le lendemain, la nourriture *(ma'a)* restante étant mangée en groupe par le *mata'eina'a*, tandis que le surlendemain, ce qui restait fut distribué entre *'amuira'a* et, à l'intérieur de chaque *'amuira'a*, à chaque maisonnée et principalement aux plus démunies, aux vieillards, à ceux qui n'avaient pas pu venir. Le quatrième jour étant un dimanche, la population se remit des fatigues de cette gigantesque réception.

Pour cette réception, tout le district était présent ; je vis œuvrer un grand nombre de Jeunes que je n'avais pas l'habitude de voir dans le *mata'eina'a*, excepté pour les week-ends, et encore, pas toujours. A cette occasion, un grand nombre de salariés avait demandé deux jours de congé (le jeudi et le vendredi, le samedi étant souvent chômé à Tahiti), et le jour de la cérémonie avait été fixé d'ailleurs à cet effet ; un certain nombre d'autres avait demandé et obtenu la semaine entière, voire deux semaines, car il avait fallu beaucoup de bras pour préparer le *tama'ara'a.*

Le *ma'a tahiti* (les mets polynésiens) avait été préparé par les gens du district. Les *taro (Colocasia esculenta)* venaient d'un agriculteur du quartier d'Afareaitu ayant autrefois habité Maatea ; les poulets venaient du district ; le poisson avait été pêché par les pêcheurs de Maatea et de Haumi (le quartier voisin de Maatea) avec le filet d'un entrepreneur d'Afareaitu. Les chevrettes (*'oura pape,* crevettes d'eau douce)[76] avaient été pêchées dans les cours d'eau du domaine de l'agriculture à Opunohu par les gens d'Afareaitu (qui en avaient l'habitude puisqu'ils travaillaient sur le Domaine et qu'ils avaient l'habitude de les y pêcher). Les petits cochons tahitiens (cuits tout entiers dans le four polynésien) et les *fe'i (musa troglodytarum)*[77] avaient été achetés à Maharepa et Paopao, dans le *mata'eina'a* du nord de Moorea. Des poulets avaient été achetés aux Chinois d'Afareaitu ou à Papeete. Là encore, les gens du district qui n'avaient pu participer en travail ou en produits à la confection du *tama'ara'a* avaient donné de l'argent ou encore fait envoyer par les bateaux de la marchandise de Papeete.

Les *mata'eina'a* de Moorea invités ainsi que certaines personnalités avaient apporté avec eux des dons : les paroisses de Maharepa, Papetoai, Haapiti avaient donné chacune 25.000 F, celle de Teavaro, 24.000 F. Une haute personnalité d'Afareaitu, que nous appelons A dans le cours de notre exposé, donna 15.000 F. Les bateaux apportèrent gratuitement les marchandises pour le *tama'ara'a* comme les fournitures pour la construction de la maison de paroisse : c'était une manière de contribuer par un geste à l'œuvre collective. Donner est une prérogative et une obligation des puissants : un des synonymes en tahitien pour avare est *horo'a 'ino,* littéralement : mauvais donneur, donneur méchant. Pareillement, les

(76) Chevrette : *Palaemon eupalaemon,* crevette d'eau douce appelée « chevrette » à Tahiti.

(77) *Fe'i :* Musacée. Bananier à régime érigé, aux fruits couleur jaune orangé, originaire de la côte nord de la Nouvelle-Guinée et spécifique à l'Océanie.

plats chinois furent confectionnés chez les commerçants (chinois) du district, mais ceux-ci ne firent pas payer trop chers leurs services: c'eût été mal vu de la population étant donné les circonstances; il valait mieux paraître généreux, quitte à se rattraper les semaines et les mois suivants sur leur clientèle habituelle qui était, naturellement, toute la population du district.

La troisième partie de la cérémonie commença vers sept ou huit heures, dans le nouveau *fare paroita* ainsi inauguré. Elle regroupait le district d'Afareaitu avec les autres districts invités, ainsi que le groupe Rurutu aux voix puissantes pour une audition de *himene* durant la soirée et la nuit. C'était en décembre, à la saison chaude et pluvieuse; la nuit était fraîche et agréable après les chaleurs de la journée; la paroisse d'Afareaitu, qui n'avait pas « démobilisé » depuis le début de la construction de l'édifice, qui avait vu sa tâche s'accroître jour après jour, l'organisation de la cérémonie venant s'ajouter aux travaux de finition de la maison, qui n'avait pas eu un instant « pour souffler » depuis le début de la journée, allait prendre place au sein du nouvel édifice et participer enfin pleinement à une cérémonie dont elle n'avait eu jusqu'ici que la charge.

Cette partie, qui avait pour fonction d'intégrer Afareaitu à l'ensemble des paroisses de Moorea et de réaliser une communion chorale de toute l'île, avait aussi une autre fonction: de compléter les ressources de la paroisse pour payer les dettes occasionnées par la construction et la fête. Car pendant qu'un *mata'eina'a* allait chanter, un autre allait se lever et venir défiler devant la table de présidence, et individu par individu, femme ou homme, allait déposer son obole devant les pasteurs ou les diacres qui les représentaient, vingt *tara* par vingt *tara* (par billets de 100 F)[78].

Les hautes personnalités étaient parties, reconduites au bateau rentrant à Papeete exceptionnellement dans la soirée. Le pasteur et les diacres d'Afareaitu présidaient à présent. Notables et invités demeuraient dehors à papoter par petits groupes, tandis que chants et oboles se succédaient à l'intérieur. Sur un banc, M^me^ A, du quartier d'Afareaitu bavardait avec entrain avec M^me^ 2, de Maatea. Nul n'eût jamais cru à les voir que les deux familles étaient rivales, et brouillées de surcroît. Il y avait aussi les instituteurs, l'ingénieur de l'Agriculture, le « volontaire de l'aide technique » instituteur, l'infirmier, etc... Quelques marchands de sandwiches, brochettes grillées ou de *mape* (châtaignes tahitiennes, *Inocarpus fagiferus)* étaient venus s'installer, débitant aussi des limonades ou des sodas (ils n'avaient pas de licence pour vendre de la bière et, s'ils l'avaient pu, c'eût été une insulte cinglante faite à l'Église qui lutte inlassablement pour la tempérance et pourchasse les débits de boisson installés à proximité de ses édifices au nom de cette lutte).

De temps en temps, il y avait une pause, un diacre sortait et disait d'une voix forte aux gens qui étaient dehors: *Ha mai!* (venez! pour *Haere mai*) et les gens rentraient, déposaient leur obole et sortaient à nouveau.

Vers minuit, il y eut une pause plus importante, les gens sortirent et s'installèrent sous le *fare tama'ara'a* pour se restaurer: serveurs et serveuses, des jeunes, pleins d'ardeur, distribuaient du café, du lait en boîte, de l'eau claire, des gâteaux, en particulier ces gâteaux mousseline à la vanille et au chocolat fabri-

(78) Un *tara* égale 5 F Pacifique, soit 0,275 F français.

qués par les Chinois et qu'affectionnent les Tahitiens. Puis, les gens rentrèrent à nouveau dans la maison de paroisse.

Cependant, peu à peu, certains partaient, des « trucks », ceux de A, en particulier, ramenaient les gens des districts chez eux. L'éclairage avait été fourni par un groupe mobile appartenant à l'exploitant du cinéma de Maatea (maisonnée 4). Beaucoup de gens restaient ainsi à bavarder attablés sous le *fare tama'ara'a;* tout le monde se plaisait dans cette fête calme, sans réjouissances autres que celles de voir là tout Moorea.

Il faut s'interroger sur le sens à accorder à cette entreprise et à l'inauguration qui l'a clôturée.

Au départ de l'entreprise, c'est une affaire de prestige autant que de besoins. Par la suite, on verra que, la plupart du temps, cet édifice reste fermé, faute de besoin de l'utiliser. Certaines paroisses à Tahiti ont construit un édifice semblable et la paroisse d'Afareaitu n'a pas voulu être en reste, d'autant qu'elle est la paroisse du chef-lieu de l'île depuis le début du siècle et le transfert de la gendarmerie de Papetoai à Afareaitu.

La construction a été vite menée et les éléments divers de la population y ont participé selon leurs moyens et avec ardeur. Il s'agissait de mener à bien la construction, la fierté de la paroisse était en jeu, l'émulation entre *'amuira'a* rivaux a favorisé l'entreprise.

Dans la fête d'inauguration elle-même, la population, jeunes et adultes, s'active avec ardeur pour satisfaire les invités, pour que Afareaitu leur fasse honneur, pour qu'ils remportent une image admirative du district et de ses habitants.

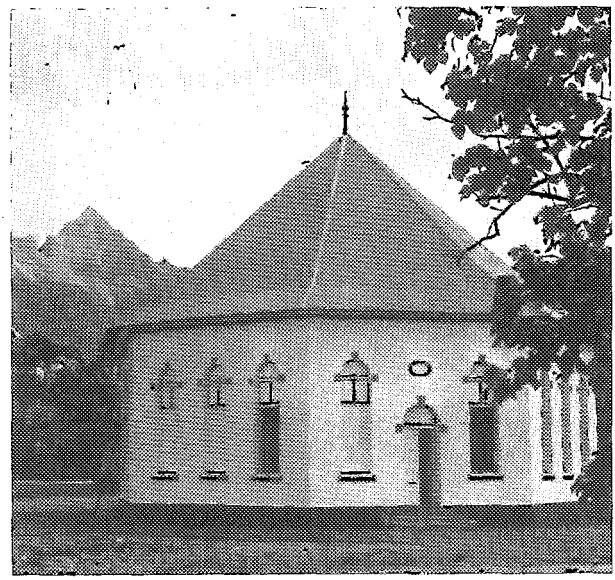
Les chants et les oboles sont le remerciement des districts et des groupes invités à la réception qu'Afareaitu leur a faite.

La fête est, en quelque sorte, une occasion pour tout Moorea de se retrouver, aux Polynésiens de Moorea de communier ensemble à travers un rassemblement général, et à travers des gestes bien précis, ce qui n'exclut pas la compétition entre groupes à l'intérieur de l'île. Cette communion est d'ailleurs fondée sur la compétition des groupes constitutifs, les paroisses.

Dans la partie consacrée aux *himene* et au versement des oboles, les gens viennent un à un, déposent leur offrande et, pendant qu'un autre groupe chante, les pasteurs et les diacres comptent les offrandes et en inscrivent le montant en regard du district concerné. Cela signifie que le prochain groupe doit dépasser le chiffre. Il y a donc un phénomène de surenchères qui fait qu'Afareaitu doit plus donner que les autres districts. La paroisse atteindra le chiffre de 60.000 F, mais on parlera de 150.000 F pour le groupe Rurutu. Et les gens d'Afareaitu qui ont donné en travail, en argent, en produits pour la construction de l'édifice, qui ont pareillement donné pour le festin, vont encore donner pour ne pas être en reste vis-à-vis des autres paroisses. Il ne faut pas être en reste, ne pas demeurer sourd aux sollicitations clairement formulées des orateurs, montrer qu'on n'est pas pauvre : tel qui est criblé de dettes chez le commerçant chinois prend sa revanche en plastronnant devant la table de présidence, en donnant avec ostentation les quelques billets en sa possession (en prenant soin, aussi, d'étaler ses dons et de les fractionner de façon à repasser le plus souvent possible avec son groupe devant la table de présidence).

Ces gestes suscitent deux réflexions :

1) L'importance du prestige dans le comportement des Tahitiens. Donner pour susciter l'admiration, donner plus pour ne pas faire honte, montrer qu'on n'est pas avare ; bien que dans la vie de tous les jours, ce ne soit pas toujours facile et qu'on n'est pas très riche, on sait et on peut, lorsqu'on organise une fête et qu'on a des invités, bien traiter ces derniers et être à la hauteur, de telle façon qu'eux-mêmes seront pleins d'admiration à votre endroit.



10. Temple octogonal de Papetoai. Il remplace un premier édifice, également octogonal, qui fut le premier temple chrétien élevé en Polynésie. Autour, un espace herbagé strictement clos. Situé en bord de mer, il est proche de l'emplacement de l'ancien *marae Taputapuatea* (cliché auteur).

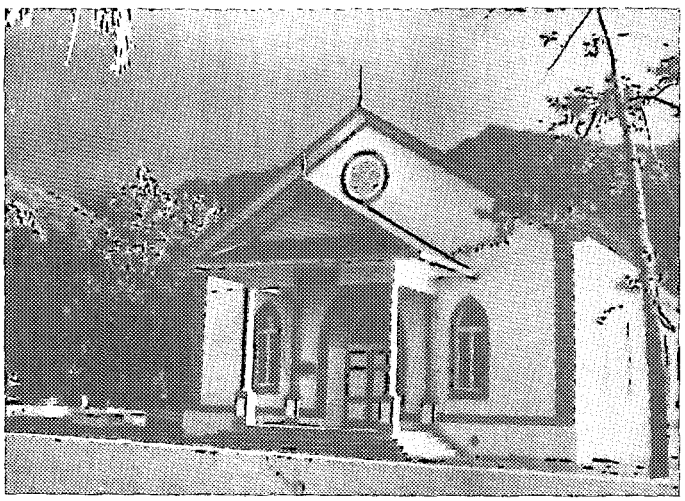
2) Dans cet exemple de Moorea, l'Église apparaît comme cristallisée en gestes qui peuvent paraître sordides. Mais ce qu'il faut voir aussi, et surtout, c'est l'ardeur des participants, ardeur soutenue depuis des mois pour les gens d'Afareaitu, et l'aspect communiel auquel ces gestes donnent lieu à travers ce qu'on appellera l'idéologie tahitienne du prestige, de la fierté et de la honte. Cela, sans peut-être que les participants s'en rendent compte, parce que l'Église, et singulièrement l'Église protestante, avec toute la richesse de sa structuration interne sur laquelle nous allons revenir, est demeurée, depuis l'abolition des chefferies royales et des structures anciennes, la seule structure sociale supra-familiale existante et la seule forme de sociabilité totalisante des Polynésiens actuels.

On peut trouver dans le passé récent une illustration de ce rôle totalisant de l'Église, en reprenant les rapports envoyés par l'Église de Moorea à la Société des Missions évangéliques, à Paris.

Les inaugurations religieuses dans le passé

Le missionnaire Prosper Brun, qui demeura longtemps (de 1872 à 1902) pasteur de la paroisse de Papetoai, et connu comme tel chef de l'Église de Moorea, décrit ainsi en 1886 une fête religieuse donnée par la paroisse de Haapiti (à l'ouest de Maatea). Les trois groupes dont elle se compose (les *'amuira'a),*

Papoua, Jérusalem, Macédoine (Matetiona) étudièrent « les méditations originales composées par le pasteur et quelques diacres » ; « les chœurs apprirent de nouveaux chants et repassèrent les plus beaux d'entre eux ». La paroisse de Papetoai fut invitée, et cinquante personnes se rendirent à Haapiti par mer, le samedi, réparties en trois baleinières et trois pirogues. Arrivée à destination, la délégation de Papetoai répéta avec les groupes de Haapiti des chants pour le lendemain, il y eut des « récitations » (dont on reparlera), de nouveaux chants, l'oraison dominicale et la bénédiction : il était onze heures du soir. Le lendemain, il y eut un



11. Temple *Horeba* (Horeb) d'Afareaitu. Autour, muret d'enceinte et espace herbagé. Le temple est aussi en bord de mer (cliché A. LAVONDES).

service à sept heures où la moitié de la paroisse était présente ; à neuf heures, une école du dimanche où il y eut tous les enfants et beaucoup d'adultes ; à dix, le service solennel avec prédication, prière, chœur et communion et qui réunit cinq cents personnes ; à trois heures de l'après-midi, nouveau service avec lecture de la bible, sermon, chants et prières ; le soir, une nouvelle réunion avec méditations entremêlées de chants. Un thé finit la soirée et le lundi fut occupé par un déjeuner. Les gens de Papetoai repartirent dans leur district avec les provisions : *fe'i*, biscuit (?), poisson que ceux de Haapiti leur avaient offerts[79].

La lettre du pasteur Brun, qui est un rapport à la Mission de Paris passe rapidement sur les aspects matériels (festin, etc...) que revêtit la fête. D'autres descriptions ainsi que la critique que fit plus tard le même pasteur de ces pratiques — des « agapes » selon sa propre expression — donnent à penser que la fête ne fut pas simplement liturgique. Mais la description par le menu du cérémonial montre, à l'évidence, l'emprise de l'Église sur la population.

Trois ans plus tard, en 1889, eut lieu la dédicace du temple de Teaharoa à Maharepa, dans l'actuel *mata'eina'a* de Paopao, sur la côte Nord de l'île[80].

(79) Journal de la *Société des Missions évangéliques* de Paris, photostat consulté au Service de documentation de l'Église évangélique de Polynésie française, au siège de Paofai, Papeete. Année 1886, p. 401.
(80) Ibid., année 1889, p. 464.

Ce temple, « construit grâce à l'activité de plusieurs membres d'Église *(etaretia),* de quelques conseillers de district et du pasteur », fut dédicacé au jour fixé par décision du *tavana* (chef du district) qui invita toute l'île de Moorea, à l'exception du district de Haapiti, à participer à cette cérémonie « qui devait être suivie, selon la coutume, de quelques jours de réjouissance et de festin » (sic). A remarquer qu'en 1889, l'Église de Moorea (comme les Églises tahitiennes) était officielle et que c'était le représentant de l'Administration qui fixait le jour de la dédicace. La veille, la paroisse reçut en grande pompe, avec tambours, chœurs et orateurs le district de Papetoai, pasteur Brun en tête qui retrouva les ministres (pasteurs) tahitiens de Faaa et d'Arue ainsi que le roi Pomare V et la jeune reine de Bora-Bora (Tahiti était devenue une « colonie » depuis 1880, mais il semble, ainsi que le fait remarquer Brun, que l'on devait tenir ici encore à la royauté[81]. Le jour de la dédicace, le roi et les deux pasteurs européens en tête vont en cortège jusqu'à l'entrée du nouvel édifice dont le pasteur Brun reçoit les clés des mains du *tavana* puis les transmet au roi qui pénètre le premier dans le temple ; le pasteur en prend ensuite possession au nom de la paroisse de Teaharoa et le consacre. Prédication et chœurs suivirent. Après la prière finale, et quelques poignées de mains, ce fut le *tama'ara'a :* « un des devoirs que le Tahitien remplit avec le plus d'entrain, de vitesse et de plaisir ». Les fêtes durèrent trois jours et furent « très convenables » ! (sic).

Cette description nous montre qu'à près de quatre-vingts ans de distance et dans un autre district, les choses se passaient comme à Afareaitu à présent : la construction du temple et la fête avaient été payées avec le travail, les produits et l'argent des habitants, le roi et la reine avaient dû faire des présents en rapport avec leur condition. Et les autres paroisses invitées ont donné leur obole. Ainsi (p. 429), P. Brun écrit à propos de la paroisse d'Afareaitu :

« Elle a donné un beau témoignage de l'amour qu'elle ressent pour le temple de Teaharoa », ce qui, traduit en langage ordinaire, signifie que malgré qu'ils n'avaient pas beaucoup de ressources, les gens d'Afareaitu avaient versé une belle somme d'argent pour cette inauguration.

La description d'une visite pastorale aux îles Sous-le-Vent en 1885 par le pasteur F. Vernier, missionnaire en chef des Églises tahitiennes depuis 1867, ne diffère pas non plus, malgré le temps et le lieu, de la cérémonie de 1967 à Afareaitu[82]

> *A Tahaa, le dimanche 15 mars 1885.*
>
> *Lorsque la députation (le missionnaire et sa suite) est aperçue par les fidèles depuis le temple* (je pense qu'il s'agit du temple de Vaitoare, construit sur le bord de mer et d'où l'on peut voir au loin les arrivants), *les membres d'Église arrivent portant sur de longues perches une trentaine de paniers pleins de vivres qui ont été cuits sur des cailloux brûlants (au four tahitien) : tubercules de* taro, *ignames, bananes* fe'i, *des volailles en quantité et un jeune porc rôtis, des homards (des langoustes,* 'oura miti*), du poisson, du gâteau d'*arrow-root *au lait d'amandes de coco* (du *po'e,* sans doute). *Il y en avait assez pour rassasier soixante-dix convives.*
>
> *Serviteur de Dieu, dit le porte-parole après avoir énuméré le contenu des paniers, voici les preuves extérieures de l'amitié de notre roi* (le roi de Tahaa, cette île étant encore indépendante) *et de sa suite, de l'Église, des diacres, des enfants des écoles, de la population tout entière... Mange et sois rassasié pendant*

(81) L'annexion de Tahiti résultait, rappelons-le, d'une « donation » de Pomare V, le roi conservant toutefois son titre et les honneurs qui en résultaient.

(82) *Société des Missions évangéliques de Paris,* op. cit., année 1885, p. 392.

que tu seras notre hôte et puissions-nous avoir beaucoup de joie de notre rencontre en ce jour.

Il ne semble pas y avoir eu de *tama'ara'a* car, d'après la relation de Frédéric Vernier, il apparaît que la délégation arrivée le matin repartit dès l'après-midi, cela expliquant les présents dont elle fut l'objet dès son arrivée.

C'était un cas particulier. La lettre du missionnaire Moreau (année 1905, p. 131) voit dans ces festivités « une vieille coutume polynésienne », donc un phénomène général. O. Moreau rencontre dans ses tournées beaucoup de temples nouvellement construits qui ne sont pas utilisés, ceci pour deux raisons :

— parce que le Conseil supérieur des Églises tahitiennes a décidé que les temples neufs ne seraient inaugurés que lorsque les dettes contractées pour leur construction seraient intégralement payées, et,

— parce qu'alors la population n'a plus d'argent pour payer le festin d'inauguration.

> *A Tahiti,* poursuit-il, *et dans cette partie de la Polynésie, un rassemblement d'hommes ne se comprend pas sans festin. Le moindre prétexte suffit pour se rassembler et manger; les grandes réunions religieuses, les dédicaces de temple ne font pas exception et il faut amasser de quoi préparer le festin pantagruélique pour les hôtes et les gens du lieu.*
>
> C'est une affaire d'amour-propre (c'est moi qui souligne). *On cherche à éclipser les autres paroisses: c'est à qui invitera le plus grand nombre d'hôtes; on y va par villages, par paroisses entières. La plus grande partie des Blancs de l'île sont priés. Il faut des goélettes pour transporter tout ce monde et les routes sont sillonnées de voitures et de bicyclettes...*

J'ai collecté encore ces expressions qui pourraient illustrer ma description d'Afareaitu :

> *« Un hangar provisoire fait de feuilles de cocotiers tressées et entièrement décoré de plantes et de fleurs tahitiennes dont les rapprochements font éclater les contrastes », « de longues tables dressées toutes chargées de vaisselle », « une armée de cuisiniers et de cuisinières improvisés et de gens de service qui vont et viennent, affairés », « plus loin des monticules d'où s'échappe une légère fumée bleue » (ce sont des* hima'a, *fours tahitiens).*

Et Moreau note :

> *« Vaincu par ce spectacle, bon nombre d'hôtes ont oublié le temple et ce qui va s'y faire. » « Le festin — qui aurait dû être une agape — dégénère en ripaille. Il était difficile de l'empêcher. Ici le pasteur n'a plus voix au chapitre, cette partie de la fête est sous le contrôle du chef de district et la* paroisse aurait trop honte (c'est moi qui souligne) *si elle paraissait avoir fait les choses trop petitement: c'est un emballement, c'est une folie »*[83].

Ces textes viennent conforter les interprétations que l'on peut tirer des observations faites à propos de l'inauguration d'Afareaitu sur le goût de la fête et le souci, dans la fête, de faire les choses largement ; ce, à la fois pour susciter l'admiration (souci de prestige) et éviter la honte de la part des autres (que les autres me fassent honte) ; donc, l'esprit de compétition, la compétitivité qui éclate à tous les niveaux et qui s'exprime par l'idée de faire aussi bien et même mieux que les autres :

— entre maisonnées au sein d'un même *'amuira'a* ;

— entre *'amuira'a* au sein d'un même district *(mata'eina'a)* ;

— entre *mata'eina'a* au sein d'une même île ;

— entre l'île de Papeete lorsque ces deux termes se trouvent confrontés dans un même ensemble.

(83) *Société des Missions évangéliques de Paris.*

Ils soulignent aussi, et l'ancienneté de ces pratiques, et la structure hiérarchisée de cette Église qui a non seulement pour effet de prendre en charge le fidèle dès son plus jeune âge, mais aussi d'aménager un système compétitif qui fait de l'Église le moule des relations individuelles et collectives supra-familiales.

L'organisation actuelle de l'Église évangélique

Il faut rappeler ici que l'évangélisation des îles de la Société s'est faite par des missionnaires de la *Société des Missions de Londres*[84] qui ont façonné de telle façon les institutions des nouvelles Églises qu'ils ont fondé que, lorsqu'à quelques exceptions près, les survivants quittèrent Tahiti lors de l'installation du Protectorat français, il existait une structure ecclésiastique autochtone que les missionnaires des Missions évangéliques, arrivés à partir de 1863, ont surtout améliorée, s'efforçant seulement de rompre l'isolement dans lequel ces Églises se trouvaient et, surtout, d'innover dans un domaine, l'école[85].

Jusqu'en 1963, les Églises tahitiennes (tel était le titre de l'Église protestante à Tahiti), et, parmi elles, l'Église de Moorea, étaient une Église d'État, de l'État tahitien d'abord, jusqu'à la donation de Pomare V et à l'annexion de Tahiti (appelé États du Protectorat), de la République française ensuite, jusqu'au jour de l'autonomie de l'Église, le 1er septembre 1963. La loi de séparation des Églises et de l'État n'a pas été appliquée à Tahiti puisque le Président de la République réformait encore, par décret daté de 1927, les Églises tahitiennes. A noter, en revanche, que les Églises des îles Sous-le-Vent ne furent jamais officielles ni après ni avant 1905, date de la Séparation parce que ces îles, étant indépendantes des États du Protectorat, ne furent annexées qu'après la transformation du Protectorat en Colonie.

Les textes officiels régissant les Églises tahitiennes datent de 1851, 1852, 1873, 1884 et 1927[86] et la constitution de ces Églises est la suivante:

La base en est le district *(mata'eina'a).* Chaque district forme une paroisse et chaque paroisse constitue une Église. Dans chaque Église, il y a un pasteur assisté d'un conseil de paroisse. Le texte de 1852 prévoyait l'élection des pasteurs par les électeurs du district, de sorte qu'un certain nombre de *tavana* furent élus pasteurs et que dans un district, ce fut le curé catholique qui fut élu pasteur. Aussi ce texte fut-il amendé pour éviter ces « interférences ».

Les districts-paroisses-Églises furent regroupés en arrondissements dotés d'un conseil et d'un président élus. Moorea, avec ses quatre paroisses, forma un arrondissement, Tahiti, deux autres. L'ensemble des Conseils d'arrondissements élisait un Synode qui devint Conseil supérieur, autorité suprême des Églises tahitiennes.

A l'intérieur des paroisses, les lettres des missionnaires[87] montrent une structuration en groupes de prières, écoles bibliques, chœurs qui correspondent

(84) *London Missionary Society,* L.M.S.
(85) Daniel MAUER, 1972, *Aimer Tahiti,* p. 97 (chapitre: le Protestantisme à Tahiti).
(86) 1851: Loi votée par l'Assemblée législative des États du Protectorat sur les ministres du culte. — 1852: Loi tahitienne sur l'élection des ministres du culte. — 1873: Décret conjoint de la reine Pomare IV et du commissaire de la République à Tahiti portant constitution des Églises tahitiennes et du régime synodal. — 1884: Décret du président de la République sanctionnant la constitution des Églises tahitiennes (reprise d'une ordonnance conjointe de Pomare V et du commissaire de la République à Tahiti). — 1927 : Décret du président de la République française.
(87) *Société des Missions évangéliques de Paris,* op. cit.

aux *pupu* ou *'amuira'a* actuels. Ils portent des noms souvent bibliques; par exemple, la paroisse de Papetoai comprend trois groupes: *Daniel, Aggee, Abeille* (Haapiti avait, nous l'avons vu, *Papoua, Jérusalem, Macédoine*).

A côté des Églises ainsi structurées, la Mission protestante européenne existait comme une organisation parallèle dont les membres coiffaient les principaux rouages des Églises: ainsi, le président du Conseil supérieur était le chef de la Mission et le président du Conseil de l'arrrondissement de Moorea était le pasteur de Papetoai qui était un missionnaire.

L'autonomie de l'Église, obtenue en 1963, à la suite de négociations avec les autorités protestantes de France a, en quelque sorte, cristallisé cette organisation. Cette autonomie a une double signification. D'abord que la Mission qui la coifferait et, sur le papier du moins, la contrôlait disparaît. L'Église évangélique de Polynésie française [*Te Ekalesia (etaretia) evanelia (evaneria) i te Polinesia (Porinetia) faraní*], qui regroupe désormais les Églises tahitiennes et celles des îles Sous-le-Vent, des îles Australes, des Tuamotu-Gambier et des Marquises, est adulte et l'autorité suprême s'y exerce par le Conseil supérieur élu et son président: c'est le Conseil supérieur qui nomme, en particulier, les pasteurs des paroisses sur la proposition ou après consultation des instances inférieures, paroisse et arrondissements concernés. La Mission disparaît en titre et les missionnaires deviennent des *rima tauturu* (conseillers) qui se chargent de certaines tâches (jeunesse, école pastorale, paroisse de langue française de Bethel à Tahiti). Le champ géographique de leur recrutement s'élargit d'ailleurs à des pasteurs helvétiques notamment: somme toute, la nouvelle Église se trouve mutatis mutandis dans la situation des États africains francophones nouvellement indépendants de la période des années soixante.

Mais l'autonomie signifie aussi l'absence de lien formel avec le pouvoir civil. Depuis 1927, le régime législatif du Territoire a été modifié à deux reprises, en 1945-1946 et 1957-1958, avec répartition d'attributions entre Assemblée, Conseil de gouvernement et État, et l'Église n'est entrée dans le lot de personne, de sorte qu'il eût été difficile de sanctionner par un acte officiel sa nouvelle constitution. Mais ceci dit, les relations informelles entre l'Église et le Pouvoir n'en existent pas moins, et c'est en allant à une audience du représentant de l'État français que le premier président tahitien de l'Église, Samuel Raapoto, a succombé à une attaque cardiaque dans la voiture qui le transportait aux côtés du président John Teariki (1975).

L'Église se divise en huit arrondissements qui correspondent aux divisions historiques du Territoire et aux besoins pastoraux[88]. Tahiti (hormis Papeete, à part) en constitue deux, opposant la « Côte Est », c'est-à-dire les divisions historiques Teaharoa et le nord de Teva-i-tai, à la « Côte Ouest », c'est-à-dire Te Fana, Attahuru, Teva-i-uta et le sud de Teva-i-tai[89]. Moorea forme un seul arrondissement. A noter aussi que l'émigration tahitienne à Nouméa a incité à créer en Nouvelle-Calédonie une nouvelle formation ecclésiastique.

Ces arrondissements ne sont pas de simples divisions dans l'administration ecclésiastique, mais ont une fonction sociologique, regroupant des paroisses en

(88) Papeete, Côte Est, Côte Ouest, Moorea, îles Sous-le-Vent, îles Australes, Tuamotu-Gambier-Marquises, Nouméa (Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides).

(89) Côte Est: de Pirae à Tautira avec Afaahiti. Côte Ouest: de Faaa à Papetoai et de Tuahotu à Teahupoo.

compétition au sein d'une unité, elle-même en « super-compétition » vis-à-vis des autres unités de même rang. Nous allons en voir l'intérêt à propos des collectes du mois de mai *('Aufaura'a Me). Mutatis mutandis, cette Église reproduit avec sa hiérarchie d'unités en compétition à différents niveaux l'ancienne organisation politico-militaire du Tahiti d'avant la venue des premiers Européens,* ce, non seulement parce qu'il y a une coïncidence assez grossière des unités ecclésiastiques actuelles avec les unités anciennes (le déterminisme géographique à l'intérieur de petites îles montagneuses conduit à des convergences), mais surtout parce que l'actuelle compétition des réalisations y reproduit l'ancienne compétition politico-religio-militaire dont nous reparlerons dans la seconde partie.

Pour Moorea, les textes des missionnaires, aussi bien que la description que nous avons rapportée, soulignent cet aspect compétitif, l'organisation ecclésiastique reproduisant l'organisation administrative civile qui procède elle-même, nous le verrons, de l'ancienne organisation politico-militaire pré-européenne. Nous avons déjà dit que la paroisse d'Afareaitu, qui correspond au *mata'eina'a* du même nom et était l'une des cinq formations religieuses de l'arrondissement protestant de Moorea[90], se divisait en quatre *pupu* ou *'amuira'a,* correspondant pour deux d'entre eux au village-quartier d'Afareaitu et, pour les deux autres, à chacun des villages-quartiers de Haumi et de Maatea[91]. L'étude historique (seconde partie) mettra en évidence l'ancienneté de cette division quaternaire qui, reproduisant un agencement très ancien du peuplement de cette partie de l'île, s'avère semblable à l'une des versions de la double division en quatre de Moorea[92].

En 1967, le pasteur d'Afareaitu était (c'était la même personne en 1980) originaire des îles Australes. C'était un Rurutu plein de finesse et de bon sens qui cumulait ses fonctions pastorales avec celles de président du Conseil d'arrondissement de Moorea et membre du Conseil supérieur de l'Église. Comme les autres pasteurs, il n'était pas « à plein temps », mais « à mi-temps », ce qui signifiait qu'il devait avoir une autre activité pour vivre et subvenir aux besoins de sa nombreuse famille : le pasteur d'Afareaitu avait pu résoudre la chose en louant une terre, en y créant une tarodière et en faisant l'élevage des cochons ; également, et avec l'aide de ses compatriotes Rurutu qu'il faisait venir de Papeete, il se louait, avec l'équipe qu'il avait formée, pour la récolte du café.

Cette forme de pastorale à mi-temps préoccupait dans les années 1970 l'état-major de l'Église car, conçue à une époque où le pasteur était issu du village où il officiait et où il avait, en particulier, ses attaches économiques, cette forme devenait inadéquate lorsque le pasteur, nommé par le Conseil supérieur, était de moins en moins originaire de la paroisse qui lui était dévolue et donc coupé des possibilités naturelles d'exercer en milieu rural polynésien l'activité économique complémentaire nécessitée par son emploi à temps partiel.

De sorte que l'acheminement vers un emploi des pasteurs à plein temps, nécessitait un remodelage et une réduction du nombre de paroisses, donc, tout

(90) Afareaitu, Teavaro, Maharepa (correspondant au *mata'eina'a* de Paopao), Papetoai, Haapiti.

(91) *'amuira'a* de *Fetia* (Étoile ?) et *Gileata (Tireata)* pour le quartier d'Afareaitu, *Naphatalia (Nafataria)* pour Haumi, Jérusalem *(Ierusalema, Ierutarema)* pour Maatea.

(92) Division de Moorea en Te-io-i-nia et Te-io-i-raro selon la version de P. Ribourt (RIBOURT, 1863), Te-io-i-nia correspondant à l'actuel *mata'eina'a* et comportant une division quaternaire qui renvoie, pour l'ensemble de Moorea, à la traditionnelle division en huit.

un remaniement de la structure ecclésiastique et de la structure sociale qui se trouvait embrayée avec la première.

La tendance à ne plus nommer le pasteur dans sa paroisse d'origine correspondait à un souci de renforcer le statut théologique des pasteurs au détriment de leur insertion dans le monde profane.

La grande tâche entreprise par les missionnaires de la Société des Missions évangéliques de Paris avait été moins d'organiser que d'éduquer et de former[93]. C'est le pasteur Prosper Brun qui, succédant à Papetoai et pour tout Morrea, au missionnaire britannique Simpson, organisa dans sa paroisse la première École théologique pour la formation des pasteurs qui fonctionna jusqu'en 1900 ; après, elle fut transférée à Mataiea (Tahiti), puis à Papeete où elle finit par occuper, auprès de l'état-major de la Mission, une colline du quartier de Faiere qui fut appelée Hermon (Heremona). (Parallèlement d'ailleurs fut créée, dans le bas de la ville, une école protestante pour les laïcs qui devint l'École Viénot, du nom de son fondateur)[94].

L'ancienne figure du pasteur, tels Teheiura a S. (le $S_{0.3}$ de ma codification des gens de Maatea) que cite dans ses lettres le pasteur Moreau[95] ou Vehiarii a Maihi, est dépeinte par le pasteur Mauer dans les lignes suivantes (MAUER, 1972, op. cit, p. 151):

> *Le pasteur était souvent un ancien du village choisi par le Conseil des Anciens* (l'Apooraa Diakono) [*'apo'ora'a diakono,* littéralement Assemblée des Diacres], *lorsque venait à décéder un vieux pasteur. Le candidat (un peu malgré lui) partait à Moria* [l'école pastorale avait été installée en ce lieu après avoir quitté Mataiea et avant d'aller à Hermon] *ou à Hermon, et revenait dans le village qu'il ne quittait à son tour qu'au moment de mourir. Il en « fallait » un, comme il fallait un temple, un presbytère et toute la gamme des maisons. Un adage disait d'ailleurs : « un village, une paroisse, un pasteur ». Seuls les villages à population infime allaient se trouver privés de conducteurs spirituels. On doit ajouter qu'il avait aussi sa terre... et qu'il allait passer là trente ans ou quarante ans, pièce essentielle de l'échiquier du district, orateur reconnu, traditionnellement choisi pour haranguer les hôtes de passage, amiraux, gouverneurs, députés et, dans les dernières années, ministres, dans un langage aux images tout inspirées de la Bible. Son rôle se limitait aux cultes, aux sacrements, aux mariages et inhumations, à la présidence des réunions.*

Le terme tahitien pour pasteur est *'orometua a'o. 'Orometua* signifie maître et *a'o,* conseil, avertissement: le pasteur est, pour les fidèles, un conseiller, une référence, un modèle. Mais également — et MAUER continue:

> *Il est d'abord Tahitien..., homme de la terre, manuel, bon pêcheur, bon marin, charpentier, et il emporte facilement le prix au concours agricole. Qu'il soit un peu entreprenant et sa maison est la plus belle du village, celle qu'on envie, et si le chef* (le *tavana,* le président du Conseil de district) *n'est qu'une pâle silhouette, le pasteur assumera l'autorité défaillante* (MAUER, 1972, op. cit., p. 151).

Maatea est un de ces « villages à population infime... privés de conducteur spirituel », encore que la collectivité ait fourni certains pasteurs au *mata'eina'a,*

---

(93) Daniel MAUER écrit : « *Les missionnaires français trouveront une Église bien en place, formée en dehors d'eux, ayant déjà connu un temps d'autonomie de fait. Ils ne seront plus jamais les maîtres de cette Église et ils n'exerceront d'autorité réelle que là où ils seront novateurs : dans les écoles où s'affirme la forte personnalité de Ch. Viénot* » (MAUER, 1972, p. 97).

(94) Dédoublée par la suite en école primaire et en collège secondaire.

(95) « Troupeaux sans berger », lettre adressée au Comité des Missions de Paris, *Société des Missions évangéliques de Paris,* 1910-1916, p. 283.

tel Teheiura a S. ; et cela peut expliquer le comportement de réserve affiché généralement par les gens de Maatea à l'égard du reste du district et cette culture du particularisme soulignée par les observateurs extérieurs, qu'il s'agisse d'un éminent conseiller de district ou du mari d'une originaire du village installée à Papeete. Et c'est peut-être ce caractère périphérique de Maatea par rapport au centre de la paroisse et à son incarnation, caractère périphérique ressenti par les gens qui, par contraste, tend à en renforcer les formes religieuses propres à la collectivité, le *'amuira'a,* le *fare putuputura'a,* les *tuaro'i.*

'Amui, c'est être ensemble, (agir) ensemble, en association. Les gens admettent qu'il s'agit là d'une ancienne valeur ; *'amuira'a* signifie donc rassemblement, groupement, voire politique : ainsi, l'on parle des *'amuira'a Fetia* et *Gileata* à Afareaitu, *Naphatalia* à Haumi, *Ierusalema (Ierutarema)* à Maatea. *'Amuira'a* employé sans qualificatif (la réunion, le rassemblement, le groupe) fait référence à la formation des fidèles d'un village ou d'un quartier, subdivision de la paroisse : autrement dit, c'est le rassemblement, la réunion, le groupe par excellence.

Un autre synonyme est *pupu,* équipe, groupe de personnes. Là encore, le mot peut être qualifié : *te pupu himene no Papara* signifie le groupe des chanteurs de Papara (LEMAITRE, 1973, p. 103), mais employé tout seul ou seulement accompagné d'un nom de lieu, le mot évoque le sous-groupe de la paroisse. Toutefois, et au moins à Maatea, il me semble que tout en désignant la même chose, *'amuira'a* et *pupu* ont un champ sémantique différent, analogue à l'opposition *paroita/mata'eina'a* et que *'amuira'a* tend à noter les aspects religieux de la vie du groupe, tandis que *pupu* tend à noter les aspects profanes, sociologiques, économiques : on parlera plutôt de *'amuira'a* quand il s'agit de la collecte du mois de mai *('Aufaura'a Me)* et de *pupu* quand on bâtit le *fare putuputura'a* ou qu'on plante la caféraie.

Le *'amuira'a* a pour chef un ou plusieurs diacres *(diakono, ti'atono),* dont l'ensemble forme, au niveau de la paroisse, le Conseil des Diacres qui assiste et conseille le pasteur. Quand je suis arrivé au village, en 1967, il y avait un seul diacre qui était le chef de la maisonnée 24. C'était un vieillard plein de sagesse que m'avait recommandé le président de l'Église, le regretté Samuel Raapoto. Il appartenait au *'opu ho'e* que j'ai appelé $|T_{21}|$. Il y avait aussi deux sous-diacres, l'un le chef de la maisonnée 8 du groupe I_2, l'autre, tête de la maisonnée 31 et beau-père du premier et appartenant au *'opu ho'e* $[P_2\ S_2\ E_2]$.

Puis, le chef de la maisonnée 8 devint diacre et le diacre en titre (de la maisonnée 24) étant décédé, c'est le chef de la maisonnée 31 qui fut choisi, quatre autres personnes étant désignées pour être sous-diacres.

Les gens de Maatea ont remarqué qu'il y avait plus de diacres et sous-diacres qu'auparavant et l'état-major de l'Église (et D. Mauer, également) donne pour explication l'accroissement de la population et la décentralisation du travail pastoral.

Pour expliquer comment se sont faites ces désignations, il est nécessaire de partir de la structure du *'amuira'a* et de la qualité de « membre d'Église », *mero Ekalesia,* couramment, *etaretia.* On est *etaretia* si l'on est pieux, chrétien assidu aux services, aux réunions du *fare putuputura'a* (maison de réunion et de prières du *'amuira'a*), si l'on est « marié-marié », c'est-à-dire au temple et à l'état civil, si l'on est fidèle et que l'on ne commette pas de scandale (adultère, éthylisme, vie dissolue).

Autrefois, dit-on à Maatea, c'étaient les gens mariés et les « vieux » qui étaient *etaretia.* J'ai expliqué comment, dans le cycle de la vie des individus, la stabilisation s'introduisait avec l'âge, à la fois dans les relations de couple, dans l'activité professionnelle et dans la résidence, la mobilité étant à la fois matrimoniale, professionnelle et géographique et se trouvant forte, maximum, aux premiers temps du *taure'are'a* pour s'atténuer progressivement et devenir nulle, lorsque le *taure'are'a* devenait pleinement *ta'ata pa'ari* (adulte, littéralement homme sage). Dans la masse des fidèles, *etaretia* était une manière de sélection, de cooptation des sages, ou des arrivés de la sagesse — par les plus sages et/ou les plus anciens ; c'était un « marchepied » pour acquérir les dignités de l'Église, le diaconat notamment, l'ordre pastoral éventuellement.

Par rapport au pasteur qui est à présent nommé par le Conseil supérieur, et de préférence originaire d'une autre paroisse, le diacre est le représentant de la population dont il est originaire. Il est désigné par le Conseil des diacres sur la proposition du pasteur qui a pris soin de prendre l'avis du *'amuira'a,* plus exactement des *etaretia* du *'amuira'a* dont il est originaire et dont il sera le porte-parole.

« Les *etaretia,* me dit un jour le pasteur de la paroisse d'Arue, dans la banlieue est de Papeete, *sont le noyau actif de l'Église, les personnes en qui les diacres ont confiance pour transmettre leurs directives à la population* ».

Une des tâches des diacres est de déceler les fidèles susceptibles de devenir membres d'Église. Lorsque les diacres d'un *'amuira'a* estiment que telle personne est digne de devenir *etaretia,* le pasteur et le premier diacre (du *'amuira'a*) se rendent chez lui et essaient de le persuader d'entrer dans l'Église. Ensuite, il devient catéchumène, recevant une instruction religieuse durant un certain nombre de mois et, enfin, il est reçu dans l'Église.

A présent, l'on dit à Maatea que l'on fait entrer les jeunes comme membres d'Église, même les gens non mariés. Mais il faut remarquer aussi que les jeunes se marient à l'Église beaucoup plus tôt qu'autrefois et cela est une tendance assez générale aux îles de la Société.

En 1975, les deux diacres et les quatre sous-diacres du *'amuira'a* de Maatea avaient les âges suivants :

— diacres :
  - chef maisonnée 8, *'opu ho'e* [I_2], 71 ans ;
  - chef maisonnée 31, *'opu ho'e* [P_2 S_2 E_2], 46 ans ;

— sous-diacres :
  - chef maisonnée 2, allié à la famille DS, 52 ans ;
  - chef maisonnée 10, *'opu ho'e* |E_2|, 53 ans ;
  - chef maisonnée aux Marquises en 1967, *'opu ho'e* [P_2 S_2 E_2], âge 39 ans ;
  - chef maisonnée à Papeete en 1967, *'opu ho'e* [35-65-67],

issu de |T_{22}|, qui comptait aussi un jeune pasteur pour mari d'une des *siblings,* le *'opu ho'e* |T_{22}| ayant aussi parmi ses descendants un pasteur de la génération de [35-65-67]. Age de l'intéressé : 33 ans.

Cette liste est intéressante à plus d'un titre. Elle souligne que l'état-major de l'Église à Maatea n'est pas très âgé, exception faite du vieux diacre de la maisonnée 8 et que l'âge moyen se situe parmi les adultes jeunes ou assez jeunes. En 1967, cet état-major qui se réduisait à trois personnes était en moyenne plus âgé,

respectivement 59 ans, 63 ans et 38 ans. Le recrutement des diacres et sous-diacres paraît se faire dans des zones de parenté privilégiées :

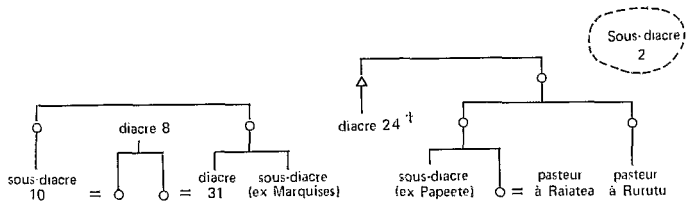


FIG. 38. — *Diaconat et parenté à Maatea*

Peut-on aller jusqu'à voir dans cette distribution un effet des relations familiales, voire la formation des dynasties familiales de diacres, le diaconat étant l'apanage de quelques familles, ou plutôt, un effet d'éducation familiale, l'orientation (réussie par l'obtention du diaconat) d'un enfant vers le sacerdoce venant de l'imprégnation et de l'exemple reçus d'un milieu plus religieux que la moyenne des maisonnées de Maatea ?

C'est plutôt cette dernière vue qui paraîtrait la plus exacte. Il n'y a rien d'étonnant, par exemple, que la famille dont faisait partie le diacre 24 ait pu « sécréter » un sous-diacre puisqu'elle a aussi « sécrété » deux pasteurs dont l'ordination fut évidemment extérieure aux contingences propres à Maatea. D'ailleurs, la distribution des fonctions de diaconat mise en parallèle avec le réseau des *'opu ho'e* à Maatea, tel que nous l'avons dessiné, montre plutôt une répartition de cette dignité entre les différentes nappes de parenté mises en évidence.

Enfin, troisième caractéristique que nous reprendrons plus tard, cette distribution correspond plus particulièrement, avec les maisonnées 31, « papéétéenne » et « marquisienne », à la constitution d'une équipe de jeunes (ou de relativement jeunes), dynamique et dotée, comme on le verra, d'un nouveau pouvoir dans le domaine économique.

Parmi les formes religieuses propres à Maatea, nous avons mentionné l'existence d'un *fare putuputura'a* appelé maison de prières ou maison de réunion, mot qui vient de *putuputu,* être rassemblé. Il s'agit d'une construction « en dur », blanchie à la chaux, quadrangulaire, sur socle de béton, élevée sur une petite parcelle de terre appartenant à la paroisse protestante et qui porte le nom de Jérusalem *(Ierutarema),* appellation, comme nous l'avons dit, du *'amuira'a* de Maatea. L'intérieur est sobre, le sol garni de *peue* (nattes) avec une table et quelques chaises.

Le bâtiment date des alentours de l'année 1960, construit par le *'amuira'a* avec pour maître d'œuvre un spécialiste, le charpentier de la maisonnée 23, que nous avons vu à l'œuvre pour la construction du *fare paroita.* La construction s'est faite en *pupu,* c'est-à-dire en groupe, dans le cadre de l'entraide, *tauturu:* c'est ce que soulignent les gens lorsqu'on parle de cette construction. Mais le financement lui-même s'est fait dans le cadre de l'entraide à partir de la production : au titre de *tauturu,* le *'amuira'a* a eu une part de la production de café qui, vendu, a fourni l'argent nécessaire pour acheter les matériaux nécessaires à la construction.

On sait qu'une large partie de la vallée de Maatea est occupée par la caféraie, et vers la fin des années cinquante et jusqu'en 1960-1962, il y avait beaucoup de café à Maatea. Comme il n'y avait pas encore le Centre d'Expérimentations, peu de monde travaillait à l'extérieur et hommes, jeunes, femmes, enfants étaient disponibles et furent mobilisés au titre du *'amuira'a.* Deux groupes — *pupu* — furent constitués pour aller ramasser le café mûr simultanément, un jour chez l'un, le lendemain chez l'autre. C'était en début de la pleine saison mais, comme le café ne mûrit pas d'un coup sur tous les pieds, les *pupu* ne ramassèrent qu'une petite fraction de la récolte de l'année qui s'étale sur un mois environ, le propriétaire pouvant ramasser, pour lui-même, le reste du temps.

On voit bien ici ce qui fait la différence entre *'amuira'a* et *pupu,* le *pupu* bien que procédant du *'amuira'a* (il en était ici une subdivision) étant le groupe opératoire qui se charge du travail, le *'amuira'a* demeurant le groupe de référence fournissant aux *pupu* l'encadrement procuré par les diacres et les membres d'Église, bien que dans le cadre de *tauturu,* chacun sache ce qu'il ait à faire et que cet encadrement soit peu nécessaire.

Les *pupu* dépulpèrent le café, le séchèrent et le *'amuira'a* (c'est-à-dire les gens de confiance de son état-major) le vendit à la boutique chinoise de Maatea et à Papeete (parce que mieux vendu à la ville).

Le bénéfice servit à acheter les matériaux de la construction, poutres de charpente, tôles de la toiture, sable acheté aux propriétaires du *motu* (ilôt) de *Temae,* au Nord-Est de Moorea.

Tout le temps que dura la construction, quatre semaines à partir de la réunion des matériaux — dimanche et samedi exclus[96] — le *'amuira'a* travailla en *pupu* sous la direction du charpentier, les hommes et femmes servant de main-d'œuvre. Le charpentier fut payé par le *'amuira'a,* mais compte tenu de l'aide que lui-même devait apporter à la construction, il ne fut payé que la moitié du temps, le reste étant donné comme *tauturu* au *'amuira'a.* Durant tout le temps de la construction du *fare putuputura'a,* les repas furent pris en *pupu:* chaque *pupu* assembla les provisions et les femmes firent la cuisine.

Cette construction, entreprise avant l'époque du Centre d'Expérimentations et la salarisation généralisée de la population, se fit donc très rapidement sous l'influence de trois facteurs:

— l'objectif religieux (la construction d'une maison de prière) dans un cadre religieux (le *'amuira'a*) doté d'une structure d'encadrement (diacres et membres d'Église). Cet objectif religieux était aussi relayé par cet aspect profane du projet qui consistait à doter, dans le cadre de la paroisse, le *'amuira'a* d'une maison digne de lui, face aux autres *'amuira'a*, fierté du *'amuira'a* et de la collectivité villageoise qui prenait un aspect de compétition;

— la rapidité d'exécution dans la conception du projet: travailler rapidement, en groupe et par gros efforts fournis d'un coup, plaît énormément aux Polynésiens;

— le travail en groupe: ce travail était l'occasion de vivre en groupe et l'ardeur était d'autant multipliée que le *'amuira'a* s'était scindé en *pupu* qui entrèrent en compétition, tant pour le ramassage du café et le bénéfice de sa vente,

(96) Dimanche, *tapati,* jour du sabbat d'où tout travail est exclu, samedi *mahana ma'a,* jour de la nourriture consacré à la pêche et à la cueillette des produits pour le repos du dimanche.

que l'accomplissement du travail de construction : compétition dans l'émulation.

Dans cet exemple, le cadre religieux fournissait le modèle de l'organisation du travail en vue d'une entreprise économique à finalité religieuse ; mais également, il était le cadre d'une opération de production « d'amont » destinée à financer l'entreprise et d'une opération de vie en communauté à l'occasion de la réalisation de cette entreprise : nous verrons, dans la seconde partie de cet ouvrage, que l'entreprise qui vient d'être décrite paraît très proche dans son agencement et ses caractères des entreprises des anciens Maori décrites par Raymond FIRTH.

Nous allons voir aussi que cette entreprise est, dans la compréhension des applications du modèle religieux formé par le *'amuira'a*, un maillon qui conduit à l'utilisation de ce modèle à des fins de plus en plus profanes, en bref, à l'explicitation et à la réalisation au plan de la vie active du concept de *tauturu*.

La vie de l'Église à Maatea

Les manifestations religieuses qui affectent la collectivité villageoise consistent dans les réunions hebdomadaires ou bi-hebdomadaires au *fare putuputura'a*, le service du culte au temple d'Afareaitu et l'école du dimanche (*ha'api'ira'a Sabati*, pron. *Tapati*), et, au cours de l'année, le *Po matahiti* (nuit du jour de l'An, plus exactement la veillée avant l'heure zéro de la nouvelle année) et le *'Aufaura'a Me*, la collecte du mois de mai.

Dans son livre, le pasteur Mauer parle des *Parau Tamau*, récitations de « paroles permanentes » qui ont valeur de catéchisme et ont encore cours dans certaines paroisses des îles Sous-le-Vent[97]. Cela existait aussi à Moorea du temps du pasteur Prosper Brun qui décrit ces « Récitations de l'Église » et le décorum auquel elles donnent lieu dans sa paroisse de Papetoai[98]. Ce qui existe encore à présent, ce sont ces réunions d'explication et de discussion des versets de la Bible entrecoupées par l'exécution de *himene* (chants religieux).

De telles réunions se tiennent le lundi et le mercredi ou encore le dimanche en soirée : le *fare putuputura'a*, habituellement fermé et désert, est ouvert, fréquenté par les fidèles, quelques lumières y brillent et des chants montent à pleine gorge, couvrant le bruit familier des vagues sur le bord du lagon. Ces veillées, qui commencent vers sept ou huit heures du soir, portent le nom de *tuaro'i*.

Une description précise en a été donnée par t'SERSTEVENS dans son livre *Tahiti et sa couronne* lors d'un *tuaro'i* qui avait lieu dans le *fare putuputura'a Kana Galilea (Tana Tarirea)* du hameau de Tiaia, dans la paroisse de Maharepa (*mata'eina'a* de Paopao), et, en dépit de quelques petites invraisemblances (ce n'est pas un « office » et c'est plus une affaire de diacre que de pasteur, surtout dans un *'amuira'a* qui est hors du chef-lieu de la paroisse), la peinture qui en est faite rend bien compte de l'atmosphère à la fois sérieuse et bon enfant ; t'SERSTEVENS décrit particulièrement les *himene tarava*, « vieux chants d'une brumeuse origine, peut-être ceux-là même que psalmodiaient autour des *marae* (anciens lieux de culte pré-européens) leurs ancêtres tatoués, ces chants que les

(97) MAUER, 1972, p. 105.

(98) *Société des Missions évangéliques de Paris*, année 1873, Mission de Tahiti, lettre du missionnaire P. Brun, p. 287.

(99) t'SERSTEVENS, 1950, *Tahiti et sa couronne*, 1, *Tahiti-Moorea*, pp. 205 et suiv.

premiers missionnaires..., faute de pouvoir les arracher de l'âme polynésienne, ont adapté aux nouvelles croyances (t'SERSTEVENS, op. cit., p. 210).

Mais je préfère, pour ma part, la peinture de D. MAUER que je reproduis ici, tant il me semble qu'une description de ma main serait bien impuissante à rendre compte des fortes sensations ressenties lors de l'assistance à un *tuaro'i*:

> *Le fare putuputura'a... est facilement plein. Sur le sol, des nattes... et serrés les uns derrière les autres, les enfants (parfois fort jeunes, il n'est pas rare d'y déposer des bébés rapidement endormis...), les fillettes, les jeunes filles, les femmes; peu d'hommes, ce n'est pas leur place, sauf ceux qui soutiendront tout à l'heure les « himene tarava », non assis, mais accroupis...*
>
> *Le verset biblique que l'on explique n'est, au départ, qu'un prétexte. Il y a tout un préambule où l'on laisse la parole aux enfants et à la jeunesse; c'est en quelque sorte une mise en train, un « échauffement » du tuaroi qui prend son temps, puisqu'il dispose normalement de quatre à cinq heures... On peut comparer le tuaroi à quelque pêche gigantesque... où l'on doit bien finir par ferrer le verset, à force de l'avoir cerné et fatigué. S'il coule sur l'assistance des dizaines de commentaires insipides, il est parfois des observations pleines de sève, des réflexions marquées au coin du bon sens, des témoignages qui ne manquent pas de profondeur, petites perles que l'on guette en fin de soirée, à l'heure où le sommeil vous prend. Le tuaroi court vers sa conclusion, on appose les « tapa'o »* (tapa'o, marque, signe, but, cible)[100], *les jalons, les derniers mots d'ordre que peut offrir le verset, les chants se font plus pressés comme pour crier l'halali: on n'a plus qu'à attendre le feu d'artifice, l'explication finale réservée au pasteur (ou au diacre)*[101], *ou à l'hôte de passage, invité d'honneur dont on savourera la finesse par quelques hoquetements d'arrière-glotte* (D. MAUER, 1972, op. cit., p. 104).

Cette description d'un *tuaro'i* au moment de la collecte de mai a valeur générale, sauf qu'en temps ordinaire, il s'en faut que la maison de réunion soit pleine. Et il en est de même aussi, pour le service du dimanche qui se tient au temple d'Afareaitu appelé *Horeba,* de 10 heures jusqu'à midi, 13, voire 14 heures. Un peu avant, il y a toute une activité à Maatea pour transporter les fidèles au quartier d'Afareaitu où se trouve le temple: c'est le *truck*[102] du chef de la maisonnée 1, c'est un véhicule du chef de la maisonnée 65, c'est un *truck* du chef de la maisonnée 2, ce sont aussi les voitures des deux Chinois, le commerçant et un pêcheur marié avec une fille du chef de la maisonnée 35. Ce transport au temple est payant, tout comme les déplacements à l'hôpital sis également à Afareaitu; tous ces gens ont une licence de transport de voyageurs et font payer assez chers leurs services; pas trop pour le temple (30 à 50 F l'aller-retour), mais plus en semaine pour l'hôpital: 250 F pour une course aller-retour, jusqu'à 400 F s'il fallait attendre, ce pour les quatre à cinq kilomètres séparant les deux villages, une somme correspondant à l'époque au salaire versé pour les deux cinquièmes ou la moitié d'une journée de travailleur rural à Moorea. C'est seulement dans les grandes occasions ou pour la collecte du mois de mai que tout le monde transportant tout le monde, les transporteurs patentés ne faisaient plus payer qu'une somme modique, de l'ordre de 10 ou 20 F.

Cette collecte du mois de mai *('aufaura'a me)* constitue encore le grand moment de l'Église dans l'année, et en 1967 a mobilisé tout le *'amuira'a* durant

---

(100) LEMAITRE, 1973, p. 117.
(101) C'est moi qui ajoute.
(102) *Truck:* véhicule utilitaire, recarrossé en bois à cause de la corrosion marine et servant à la fois au transport des voyageurs et des marchandises.

un bon mois. *'Aufau* signifie impôt, taxe (LEMAITRE); un tribut ou taxe, une contribution, payer une taxe ou un tribut, verser une contribution pour un but quelconque *(to contribute property for any purpose)* (DAVIES, 1851, op. cit., p. 48). De fait, cette « dîme » (on retrouve le mot dans les rapports envoyés à la *Société des Missions évangéliques de Paris* et sous la plume de Daniel Mauer) est, pour les gens de Maatea, un *moni tauturu,* un don, un « argent de (ou pour) l'aide ».

D'abord, le diacre fait lancer, au précédent service du culte au temple, ou au précédent *tuaro'i* à la maison de réunion, un *titaura'a,* demande par laquelle les gens sont invités à être présents lors du passage du diacre dans toutes les maisons du village. C'est un avis de convocation en quelque sorte qui est aussi répandu dans le village par les membres d'Église, relais naturels des diacres dans l'exercice de leurs fonctions au sein de la collectivité villageoise. Au début de mai 1967, le diacre est passé dans toutes les maisons et a collecté le *moni tauturu* à raison de 250 F par grande personne (adultes *ta'ata pa'ari* et jeunes, *taure'are'a*) et 150 F par enfant.

Certains ont fait des dons supplémentaires dont il sera fait état avec ostentation par la suite: M^me^ N, mère du *'opu ho'e* [1-2] qui a donné 15.000 F (elle est décédée peu après); le *sibling* du *'opu ho'e* [I_3 U_3] qui travaille à Nouméa et dont le père, de la maisonnée 8, est sous-diacre: il a donné 10.000 F; la petite sœur du *'opu ho'e* [9], qui n'a pas vingt ans, est institutrice aux Tuamotu, vient de se marier et a un enfant: elle a donné 5.000 F, soit le tiers de son salaire mensuel.

Dans les autres *'amuira'a,* les diacres ont procédé également au ramassage des contributions et des dons. Ainsi, A, dans le quartier d'Afareaitu (*'amuira'a Gileata*) a donné 30.000 F.

Il y a eu une réunion de toute la paroisse au temple d'Afareaitu. Y assistaient le pasteur, les diacres et un pasteur venu de Papeete pour présider. Après un *purera'a* (prière), chaque diacre a annoncé les sommes recueillies dans chaque *'amuira'a* avec les dons personnels et le nom des donateurs, puis le président a fait appel à la générosité des fidèles.

L'auditoire est, comme toujours, rangé par *'amuira'a,* les femmes au milieu, les hommes sur les côtés, le *purupiti* étant occupé par le président et ses assesseurs. Le pasteur de la paroisse est assis avec les invités et les notables, sur les côtés, en arrière du *purupiti;* les diacres, au contraire, sont à la tête des *'amuira'a* qu'ils exhortent, soit à chanter, soit à donner.

Au départ, *Gileata* a donné 80.000 F (dons personnels compris), *Fetia* moins (c'est un tout petit *'amuira'a*), Maatea est arrivé à 100.000 F.

A tour de rôle, chaque *'amuira'a* vient défiler devant la table de présidence et chacun dépose son obole par billets de 4, 10, 20 *tara* (20, 50, 100 F), tandis qu'un autre exécute un *himene papa'a* ou *tarava,* que le troisième se prépare à venir défiler et le quatrième à chanter.

Puis le président et ses assesseurs comptent le tas des billets déposés, plus ou moins froissés, ils annoncent la somme obtenue, le total atteint par le *'amuira'a* qui vient de donner, passent le tas de billets à l'un des assesseurs qui, derrière la table de présidence, encaisse l'argent, et enfin s'apprêtent à recueillir les dons d'un nouveau groupe.

La séance met en évidence la rivalité de Maatea avec le *'amuira'a Gileata* et de surenchère en surenchère, *Jérusalem, 'amuira'a* de Maatea, arrivera à 200.000 F.

Le décompte que j'ai obtenu a été le suivant:

— *Ierusalema* (Maatea)	200.000 F
— *Naphatalia* (Haumi)	70.000 F
— *Gileata* (Afareaitu)	165.000 F
— *Fetia* (Afareaitu)	63.680 F
plus les dons personnels	
Soit au total	600.515 F

Selon les gens de Maatea, les fidèles ont donné par esprit de *tauturu,* aide (ou plus exactement, aide à l'Église). Mais le phénomène d'enchère, la rivalité entre groupes n'a pas été niée par eux: on a voulu donner plus pour faire mieux, pour être plus généreux que l'autre, pour être plus admiré *(fa'ahiahia,* l'admiration), pour être digne d'éloge (*fa'ateitei,* exalter, élever, faire l'éloge), s'enorgueillir *(fa'aahaaha),* ne pas faire honte *(fa'aha'ama).*

La réunion au temple a été suivie d'un grand repas organisé par les *'amuira'a* en l'honneur des hôtes venus de Papeete et aussi pour se retrouver ensemble. En 1967, ce fut au tour de Maatea d'organiser le *tama'ara'a.* Les gens apportèrent *fe'i* (bananes océaniennes), *taro,* noix de coco, *tarua* (un tubercule de la famille des Aracées, *Xanthosoma sagittifolium),* manioc, patates douces, *'uru* (fruits de l'arbre à pain). Ils allèrent acheter des cochons aux villages voisins, pêchèrent le poisson nécessaire et achetèrent aussi des limonades. Une collecte particulière fut organisée pour amasser l'argent nécessaire pour payer ces dépenses. Comme Maatea avait eu la charge d'organiser le *tama'ara'a* et de recevoir les hôtes et le reste de la paroisse, il fallait donc que les dons du *'amuira'a* se trouvent à la hauteur d'un tel honneur et qu'ils surpassent ceux des autres *'amuira'a.*

La pratique d'annoncer les dons personnels répond au souci d'honorer ceux qui donnent, ces derniers estimant devoir donner s'ils en ont les moyens — et si on le sait — à peine de faire honte. La petite institutrice, bien que débutante et ayant charge de famille — son mari n'avait pas d'emploi salarié aux Tuamotu — devait donner, car être institutrice, infirmière, fonctionnaire est un statut considéré comme étant au-dessus de celui de la masse de la population. De même, devait donner l'absent dont on sait qu'il est à Nouméa où il est censé gagner de l'argent, ce à peine de se trouver rejeté de la collectivité par le mépris des gens.

Il ne serait certainement pas exact de réduire à des seuls soucis de prestige l'ardeur à donner et des témoins de l'Église qui analysent son devenir et en parlent sans indulgence, tel Daniel MAUER [103], soulignent cependant l'esprit de sacrifice qui prévaut chez ceux qui donnent: ils donnent aussi pour la gloire des différentes collectivités auxquelles ils appartiennent. Et puis joue aussi l'ivresse de ce que MAUER appelle le plaisir d'être ensemble, de faire quelque chose ensemble, d'organiser la fête ensemble, de participer ensemble, en groupe, à une réunion générale de l'Église.

Il est évidemment sûr que l'organisation du *Me* favorise l'émulation, la compétition et l'on ne sait plus évidemment ce qui joue en second (après l'esprit de *tauturu* qui me paraît venir en premier), du souci de prestige qui entraîne la compétition, ou du jeu de la compétition qu'adorent les Tahitiens (qu'il s'agisse de combats de coqs ou des compétitions sportives) et qui se nourrit de l'esprit de

(103) MAUER, 1972, op. cit., pp. 94-115: « *Le Protestantisme à Tahiti, religion du peuple* ». MAUER analyse sans complaisance les dangers d'assoupissement qui guettent cette Église majoritaire trop confite, à son goût, dans les rites et les gestes.

grandeur (voir grand, faire grand) dans lequel MAUER voit « le démon familier du peuple »[104].

Car le *'aufaura'a me* est basé, pour une bonne part, sur l'esprit de compétition et il est permis de penser que c'est là le moteur que ses créateurs ont vu, il y a cent cinquante ans, comme le fondement du *self support* (auto-suffisance) de l'Église tahitienne.

Compétition des maisonnées à l'intérieur du *'amuira'a*: si comme en 1967 à Maatea, le *Me* donnait lieu, d'abord, au prélèvement d'une cotisation fixée d'avance, il y avait aussi la séance au temple et il eût été mal vu que, lors des passages répétés du *'amuira'a* devant la table de présidence, un fidèle s'en abstînt.

Compétition des *'amuira'a* à l'intérieur de la paroisse.

Compétition des paroisses au sein de Moorea: la règle est, premièrement, qu'il faut mieux faire que l'année précédente — ne pas trop exagérer en ce sens non plus, car l'année suivante, il faudra encore mieux faire — et deuxièmement, qu'il faut conserver l'avance que l'on a sur les groupes qui ont moins donné la dernière fois. Et ce, sous l'œil des représentants de l'Église de Papeete qui organisent le *me* à Moorea.

A Tahiti, l'aspect organisationnel de la compétition est encore plus net: ce sont les paroisses de l'arrondissement de la Côte Est qui dirigent le *me* des paroisses de la Côte Ouest, et vice versa, chacune de ces paroisses recevant la venue d'une paroisse de l'autre arrondissement pour l'organisation, la présidence et l'encaissement de la collecte, cette dernière n'agissant pas pour son propre compte, mais pour celui du Conseil supérieur.

Il y a quelque soixante-dix ou quatre-vingts ans, un texte du pasteur Moreau montre l'enracinement actuel de ces comportements[105]. En voici un résumé:

> *L'Église de Tahiti* [et de Moorea] *aurait voulu apporter à la Société* [des Missions évangéliques de Paris] de riches offrandes (c'est moi qui souligne), *surtout pour compenser les charges infligées par la loi nouvelle* [la loi de séparation des Églises et de l'État].
>
> *Le cyclone de février 1905 ruinant les « stations »* [paroisses: c'est du langage de missionnaire venant tout droit de la période d'évangélisation, lorsque les missionnaires de Londres créaient des *Missionary Stations* (postes missionnaires)], *« nous nous demandions de combien nous irions au-dessus de l'an passé »*.
>
> *Teaharoa-Teavaro, ayant été dévastée, demandait à être exonérée d'impôts* [de la part du gouvernement] *et se proposait de ne pas faire de collecte. Papetoai ayant été endommagée, il y avait une forte baisse en perspective.*
>
> *Afareaitu avait peu souffert du cyclone, mais avait « surtout souffert de dissensions intestines aiguës pendant le cours de l'année » ...et ils* [les fidèles] *avaient avisé l'Église* [l'état-major de la mission à Papetoai, chef lieu de l'Église de Moorea] *qu'il était inutile de faire la collecte.*
>
> *Finalement, les gens de Teaharoa-Teavaro firent savoir qu'ils la feraient puisque le gouvernement ne les dispensait pas d'impôts et que, puisqu'ils verseraient de l'argent au gouvernement, il était juste qu'il en verse aussi à l'Église.*
>
> A Haapiti, (la collecte se fit avec un) entrain remarquable: « *Toute la nuit, nos gens restèrent à chanter et à expliquer un texte, apportant l'un*

(104) MAUER, ibid., p. 106: « (les) démons familiers du peuple: le goût du grandiose et du spectaculaire ».

(105) « A propos du Self-support: les traditions de notre Société. Ce qu'ont été les collectes cette année malgré le cyclone. Raisons d'espérer » par O. MOREAU, missionnaire à Teaharoa, *Journal de la Société des Missions évangéliques de Paris*, année 1906, p. 196.

après l'autre, [il s'agit des *'amuira'a* sans doute] *leurs offrandes supplémentaires, car le gros avait déjà été apporté sur la table* [de présidence] *dans de grands mouchoirs.* »

« *Tout au matin, nous étions sur le point de partir. Il manquait encore 350 F pour atteindre le total de 1905. Nous fîmes connaître le total, croyant que c'était fini...* » (On empêche les missionnaires de partir.) « *On avait décidé de nous empêcher de partir jusqu'à ce que l'on ait complété la somme. Et les pièces blanches de pleuvoir. Quand il se produisait un repos, nous voulions nous lever pour dire: cela suffit. Impossible! Un chant entonné à toute voix nous forçait à nous rasseoir.* »

Un enfant apporta une pièce de 0,20 F. Un homme se lève et s'avance: qu'est ceci? Nous ne connaissons pas cette monnaie, elle n'a pas de valeur. Et il la jette au loin, la remplaçant par une pièce de 5 F.

En approchant d'Afareaitu, nous étions un peu inquiets: nous ne tardâmes pas à nous rassurer, voyant les préparatifs de la fête, l'immense hangar volant qui venait d'être élevé et la joie qui se lisait sur les visages.

On avait à cœur d'effacer du souvenir du missionnaire les choses pénibles de l'année écoulée. Et ce fut de toutes nos paroisses celle qui voulut dépasser les résultats de 1905 — et qui les dépassa de quelques francs, malgré les dégâts du cyclone.

Malgré quelques contradictions[106], et en dépit d'un certain ton propre aux récits de missionnaires, ce texte restitue assez bien le *me* d'aujourd'hui avec tous ses traits spécifiques et aussi ses ambiguïtés:

Une incontestable ardeur, une communion interne de la paroisse et une communion des fidèles et de la paroisse avec l'Église tout entière.

Les missionnaires misent sur le succès du *me*: ils souhaitent que leur Église apporte une obole à la métropole; ils sont dans le ravissement lorsque Haapiti fait son gros effort de dernière heure; ils sont anxieux en approchant d'Afareaitu — « paroisse déconcertante » dira-t-on par ailleurs (*Rapport 1905-1906,* p. 275), puis soulagés lorsqu'ils voient que tout se passera bien.

Le souci de prestige des paroisses et des groupes n'apparaît pas explicitement dans le texte, mais il y transparaît. Le texte laisse penser que les comportements ont pour unique mobile la gloire de Dieu et de l'Église, mais c'est bien normal, puisqu'il ne s'agit pas d'étude sociologique, mais d'un compte rendu d'une instance religieuse locale à une instance religieuse supérieure.

Et la critique du pasteur Mauer à l'égard du *me* actuel, d'être en quelque sorte le baromètre de la vigueur de l'Église est aussi celle du *me* du pasteur Moreau et de l'Église considérant sa réussite à la mesure du *me.* Et cette critique de l'Église, à propos de laquelle Mauer fait le procès de la propension à bâtir et à identifier son œuvre dans la construction (« Pour se convaincre qu'elle n'est pas à la traîne, l'Église redécouvre les chemins des démons familiers du peuple: le goût du grandiose et du spectaculaire, elle se laisse prendre par une fièvre de construction »)[107], s'applique encore merveilleusement aux comportements d'il y a quatre-vingts ans, lorsque le pasteur Gaston BRUNEL écrivait:

« *à Teaharoa-Teavaro, la mise en état de la maison de Dieu a été pour ainsi dire le point de départ de progrès spirituels des enfants de Dieu; le*

(106) Afareaitu est dit être la seule des paroisses de Moorea à dépasser les résultats de 1905, mais Haapiti a aussi tendu à ce but ou au moins à celui d'atteindre 1905: effet d'exagération dans l'enthousiasme du missionnaire, sans doute.

En début du texte, il est dit qu'Afareaitu avait peu souffert du cyclone, tandis qu'à la fin, il semble que les dégâts aient été plus sensibles que cela n'avait été dit au début.

(107) MAUER, 1972, p. 106.

dicton populaire recevrait donc ici sa confirmation: quand le bâtiment va, tout va »[108].

Présent et avenir

Revenons à Maatea et à Afareaitu et faisons le point de ce que signifie l'Église pour ces collectivités et les personnes qui les composent.

C'est une institution et la seule institution tahitienne existante depuis au moins la disparition de la royauté et même, bien plus, la disparition du Tahiti ancien. Jusqu'en 1972, de toutes les institutions auprès desquelles les Tahitiens avaient à faire (administration, écoles, justice, organisations économiques, etc...), c'était, en dépit de la présence missionnaire, la seule authentiquement tahitienne, exclusivement formée d'un personnel tahitien de pasteurs et de diacres émanant de la population, parlant le tahitien, monopolisant la presque totalité de l'imprimé en langue tahitienne, dispensant à la population depuis le plus jeune âge jusqu'à la mort à travers l'école du Dimanche, le culte, les *tuaro'i,* la seule éducation de longue durée, en langue tahitienne et par des Tahitiens, l'éducation publique ne constituant qu'un court moment de la vie de l'individu, limitée à une fraction de la journée et sans relais dans la vie ultérieure en l'absence, au moins jusqu'à mon départ (1975), d'une radio et de journaux polynésiens.

La seule institution qui aurait pu rivaliser avec l'Église était la chefferie, mais depuis le Protectorat, c'était une chefferie administrative servant surtout de relais entre l'Administration et la population. Certains chefs de districts ont été des conducteurs d'hommes, des chefs polynésiens, mais ils transcendaient alors leurs fonctions administratives. Et lorsque le chef était pâle, sans envergure, il est arrivé que ce soit le pasteur qui assume en fait ce rôle de chef polynésien. La différence entre la chefferie administrative (jusqu'en 1972, date de l'installation des Communes, d'une tout autre portée) et l'Église, c'est que l'Église demeurait prépondérante dans les esprits et les gestes, quelle que soit la valeur personnelle du pasteur qui la représentait, tandis que la chefferie ne prenait du relief qu'à l'aide de la personnalité qui se trouvait l'assumer et la transcendait.

Cette Église a eu une quadruple action:

Elle a façonné le peuple tahitien à l'image du peuple de la Bible. Les Tahitiens sont aussi pétris de Bible que les Français de la III[e] République, avant 1914, l'étaient d'Histoire de France.

Elle était le principe directeur de l'organisation sociale contrôlant par le mariage la vie des individus et, par un système de hiérarchie interne fondé sur le mérite, eu égard à ses propres valeurs, contrôlant le mariage lui-même. Le *'opu ho'e* et son système tel que nous l'avons explicité, c'est ce qui paraît lorsque l'on gratte les comportements sociaux et que l'on enlève la couche de la famille patrilinéaire qui le recouvre et qui correspond à l'idéologie puritano-biblique de l'Église. Certes, l'Église a dû composer, nous l'avons vu, avec le mariage, mais son système de filtrage des bons chrétiens à travers la jeunesse chrétienne (les *hui api,* la qualité de membre d'Église et le diaconat pour les plus méritants), tend à encadrer étroitement les fidèles et les amener au « mariage-mariage », consécration civile et religieuse de la famille-couple.

---

(108) Rapport annuel de la conférence missionnaire pour 1903 (secrétaire rapporteur G. Brunel), *Journal de la Société des Missions évangéliques de Paris,* année 1903, p. 44.

Elle était aussi le monde des grandes communions populaires où l'on se retrouve ensemble, où l'on agit ensemble, prie ensemble, festoie ensemble. *Tauturu* est le maître mot, et nous allons voir que les actions collectives que nécessitait la vie économique avant les années soixante avaient l'Église et ses *'amuira'a* pour modèle.

Elle était enfin le champ privilégié où le peuple, selon l'expression de Mauer, retrouvait ses démons, le grandiose (et la compétition, aurait-il pu ajouter), grâce à ses constructions, à son *me*, à ses inaugurations, à ses consécrations et tous les *tama'ara'a* qui les accompagnaient, et j'entends par *tama'ara'a* non point seulement l'acte lui-même, que les Tahitiens expédient en quelques minutes, mais tout l'ensemble qui englobe organisation, préparation, la « traque » de la nourriture dans le lagon, les torrents, au fond des vallées pendant quinze jours au moins, la plantation du décor.

On a écrit tout cela à l'imparfait, non comme si l'Église n'existait plus, mais sans aller jusque-là, en prenant acte de ce que l'on appelle « une certaine désaffection actuelle pour l'Église », qui repose à la fois sur un certain absentéisme de la part des fidèles, et sur ce que certains observateurs estiment être une réduction de la foi à l'accomplissement de certains gestes.

Je ne suis pas moi-même un spécialiste de la sociologie religieuse pour pouvoir prétendre constater, à l'expérience du fonctionnement de l'Église protestante tahitienne, l'existence d'un tel mouvement et je ne veux que me limiter à certaines observations.

La première est, qu'hormis le *'aufaura'a me,* les temples « ne font pas le plein ». On n'y voit pas beaucoup de jeunes, adolescents à partir de quinze ans principalement, mais n'est-ce pas l'âge du *taure'are'a* et n'est-ce pas quand on devient *ta'ata pa'ari* (homme sage, adulte) que l'on réintègre l'Église ? En général, également lorsqu'on affirme cette proposition, on l'exprime aussi par rapport au passé : il y a moins de monde dans les temples et les maisons de réunion qu'autrefois ; or qu'en savons-nous ? Les rapports des missionnaires [109] donnent l'impression d'une importante assistance dans les réunions qu'ils relatent mais, comme il s'agit de fêtes, d'inaugurations, de *me*, ils feraient aujourd'hui les mêmes constatations. L'Église de Tahiti n'en est pas, tout de même, au point que son président ne fasse pas foule lorsqu'il vient en visite. Les rapports parlent aussi d'alcoolisme, de *'amuira'a* qui menace de passer chez les Mormons [110] : le passé de l'Église n'est pas un âge d'or qui resplendirait en contraste avec les grises et tristes réalités d'aujourd'hui.

La seconde observation qui me paraît avoir plus de valeur est l'inquiétude que manifestent certains praticiens de l'Église, au nombre desquels le pasteur MAUER [111]. L'Église protestante tahitienne lui apparaît encore trop vivre sur le passé : parce qu'on est majoritaire (« une légère majorité de 54 % qui s'effiloche d'année en année », MAUER, 1972, p. 100), parce qu'on a le passé avec soi (l'évangélisation, c'est l'Église protestante), parce que l'Église fonctionne bien (le *me* n'a jamais cesser de progresser d'année en année, les temples sont toujours

(109) Société des Missions évangéliques de Paris. Mission de Tahiti : extraits concernant l'Église de Moorea (op. cit.).

(110) Rapport général sur l'œuvre missionnaire en Océanie française présenté au Comité des Missions de Paris 1909-1910, *Société des Missions...*, op. cit., p. 283.

(111) Daniel MAUER, 1970, *l'Église protestante à Tahiti* et, 1972, *Aimer Tahiti,* chapitre : « Le protestantisme à Tahiti ».

pimpants[112], les multiples inaugurations rassemblent autant que par le passé), parce que « Tahiti est protestante, Moorea est protestante, les îles Sous-le-Vent sont protestantes, les chefs le sont en majorité (et) est-ce qu'on peut imaginer une autre manière de vivre et de penser? » (op. cit., même page). Et plus loin: « ces 54 % lui donnent (à l'Église protestante) environ entre 50 et 55.000 fidèles. Mais dès qu'on s'arrête à ce chiffre, on se demande: ces 50.000 fidèles, où sont-ils, où est-il possible de les rencontrer? » (même page). « Si le "Mai" réussit bien, c'est que l'Église est vivante, et on n'est pas loin de penser que la plupart des difficultés sont résolues » (op. cit., p. 106).

Ce diagnostic sévère n'en souligne pas moins les aspects positifs, constatations qui intéressent particulièrement le sociologue, « les grandes concentrations qu'elle affectionne » (op. cit., même page), « l'originalité essentielle de l'Église... l'existence d'un corps pastoral tahitien en place depuis plus de cent ans » (p. 111).

Ce sont là des considérations qui expliquent, dans le passé, le rôle de l'Église, non point qui la préparent particulièrement à un aggiornamento.

En fait, et on rejoindra les préoccupations du pasteur Mauer, il y a un certain nombre de signes (l'influence récente des *media* en contraste avec l'isolement antérieur, la rupture entre les thèmes de la vie quotidienne prêchés par l'Église et les conditions objectives actuelles de la vie dominées par l'argent et les aspirations matérielles, enfin les promiscuités multipliées par le tourisme et l'ouverture sur l'extérieur) qui sont susceptibles de remettre en cause la place de l'Église dans la société de demain.

Mais a contrario, affirmer que les différents facteurs qui viennent d'être énumérés tendent à cette remise en cause, c'est souligner le rôle éminent joué par l'Église dans le passé, même immédiat, en tant que structure sociale, à tel point que ce sont ses constituants de base, les *'amuira'a*, qui ont servi de modèle ou de moule pour l'exercice, au sein de la communauté villageoise, des formes d'activités collectives que note le terme tahitien *tauturu.*

TAUTURU

Ce mot signifie « aide, soutien; aider, soutenir quelqu'un » (LEMAITRE, 1973, p. 122), « soutien, assistance; aider, assister » (TEPANO JAUSSEN, 1969, p. 135), « *a prop, help, assistence; to help, assist, support some one* » (DAVIES, 1851, p. 262). Souvenons-nous, à propos du *'aufaura'a me* que l'explication donnée par les Tahitiens à cette collecte est *tauturu,* l'aide de l'Église.

Dans le domaine économique, le mot entre en composition, surtout dans deux expressions:

— *'ohipa tauturu:* l'entraide, l'occupation, le travail pour aider; cette expression s'oppose à *'ohipa moni,* le travail salarié (littéralement le travail pour l'argent);

— *moni tauturu:* l'argent pour l'aide. Selon la théorie qui nous en a été faite à Maatea, il s'agit de l'une des trois utilisations de l'argent, les deux autres étant *moni orara'a* et *moni faufa'a:*

(112) « Le temple est toujours propre, neuf, presque sorti d'un écrin » (MAUER, 1972, p. 101).

a) *moni orara'a: orara'a* signifie état de vie, santé, façon de vivre, moyen de subsistance (LEMAITRE, 1973). *Moni orara'a,* c'est l'argent pour tous les jours, ce qu'on appellera : l'argent pour la vie quotidienne, par opposition à *moni faufa'a,* l'argent pour les grandes occasions, les grosses dépenses ;

b) *Faufa'a* signifie (LEMAITRE, 1973, p. 53) : « utilité, importance ; richesse des biens ». *Moni faufa'a* est l'argent pour les choses importantes, pour acquérir la richesse.

Moni tauturu, c'est le don et c'est essentiellement, nous l'avons vu, la contribution à l'Église, contribution qui n'est certes pas exempte d'autres motivations, mais qui est aussi, sincèrement, une aide.

Tauturu a un sens général. « *Ua tauturu to'u teina i te hamanira'a i te fare:* mon jeune frère m'a aidé à faire la maison » (LEMAITRE, 1973, op. cit.)) : il s'agit ici d'une aide parentale ; *arofa* (la pitié, la sympathie, la compassion), sentiment de très grande importance chez les Tahitiens, détermine aussi des aides : la vieille dame de la maisonnée 9, qui a des « cuillères » de nacre pour la pêche au thon lui venant de son mari, les prête (ou les donne, car je ne sais si celui qui les a reçues ne les a pas toujours) à un jeune pêcheur du village qui en est dépourvu et celui-ci lui apporte en retour du poisson.

On entre, par cet exemple, dans le domaine des dons et des contre-dons en matière économique qui s'établissent à deux niveaux, à celui de la maisonnée (intra- ou inter-maisonnées) et à celui du village. Laissons de côté le premier qui sera repris lors de l'examen des subsistances et du fonctionnement économique des maisonnées, pour nous occuper du second.

Il s'agit de la coopération des maisonnées au niveau de la collectivité villageoise (laquelle est une communauté à forte dominante parentale et une communauté religieuse) en vue de réaliser en commun un certain nombre d'ouvrages, soit à usage collectif, soit à usage individuel : il s'agit donc essentiellement de *'ohipa tauturu,* de travail d'entraide.

La construction des maisons, d'une manière générale, des grands travaux comme la plantation de la caféraie, en sont d'autres.

Les maisons

La demeure qu'occupait la vieille dame de la maisonnée 9, en 1967, était en bois, les murs posés sur un socle de béton, le toit en *pinex,* un aggloméré de fibres de bois importé de Nouvelle-Zélande. La vieille dame avait fait venir les matériaux de Papeete (ciment, planches, portes et fenêtres, vitres, *pinex*), les avait payés et chargé un des entrepreneurs du village (de la maisonnée 23) de construire la maison ; l'entrepreneur avait été également réglé en argent par la vieille dame, et il est vrai que cette dernière disposait de revenus monétaires réguliers, sous forme de la pension d'ancien combattant qui lui venait de son mari. Mais la maison qui existait auparavant, tout en bois également, était de facture plus traditionnelle : surélevée sur pilotis, les pieux en bois dur la soutenant venant de la vallée, les murs et les portes en planches achetées à Papeete, les volets en bambou tressé et le toit en pandanus. C'était le mari qui avait construit cette demeure, posé les pieux, construit la charpente, confectionné les panneaux de bambou tressé pour les volets, aidé en cela par quelques jeunes parents qu'il avait payé ; en revanche, la toiture en pandanus avait été confectionnée par tout le *'amuira'a* : tressage des éléments en pandanus et pose, ce à titre de *tauturu,* par

entraide réciproque au niveau du *'amuira'a*. Il s'agissait d'un gros travail, qu'il fallait refaire à intervalle régulier (une toiture en pandanus durait cinq ans) auquel tous les habitants du *'amuira'a* étaient intéressés puisqu'ils avaient tous des demeures à toiture en végétal, et qui, chacun s'y mettant, était l'affaire de peu de jours pour une maison.

Toutes les maisons de ce temps-là, couvertes en *ni'au* (tressage de palmes de cocotiers) ou en pandanus l'avaient été par du travail collectif au niveau du *'amuira'a*, chaque maisonnée tressant sa part de *ni'au* et de pandanus.

Pareillement, fut construit le toit en pandanus du *fare tama'ara'a* de la maison de famille transformée à Afareaitu en petit hôtel: il y avait un *pupu* (groupe), chacun avait confectionné sa part de tressage et la toiture fut montée par tout le *pupu* qui travaillait chaque jour de 6 heures du matin à 2 heures de l'après-midi: le propriétaire fournissait, ensuite, le repas.

Le remplacement du pandanus par la tôle ondulée explique, selon des témoignages convergents, la disparition du travail collectif.

> *Le groupe n'a plus marché* (sic) *lorsque certains ont voulu mettre des toitures en tôle* (Afareaitu).
>
> *Les gens étaient très unis. A présent, cela n'existe plus. Lorsqu'ils ont mis des tôles à la place des* ni'au, *les gens ont d'abord voulu continuer: cotiser, donner leur obole pour acheter les tôles de la maison à couvrir. Mais finalement, les gens ont préféré mettre de l'argent de côté pour acheter leurs tôles, surtout les jeunes* (Maatea).

Cette dernière opinion, venant d'une personne qui, tout en conservant ses attaches familiales à Maatea et y faisant de fréquents séjours, travaille et vit en ville, paraît quelque peu radicale par rapport à ce que les habitants disent de la situation actuelle (septembre 1967): à présent, il y a une Société *(totaiete, taiete)* qui construit les maisons du village. A la différence du *'amuira'a*, ce n'est pas tout le village qui y participe, mais seulement un certain nombre de maisonnées: ainsi, les groupes M_2 U_2, 36-40, les maisonnées 35 et 46; n'en font pas partie les maisonnées 9 et 10, le groupe N_{21}. Cette Société fonctionne depuis trois ans: tous ceux qui veulent construire peuvent y entrer après accord des participants actuels et moyennant le versement d'une cotisation. Celui qui veut construire apporte les fournitures (bois, ciment, portes et fenêtres et le sable). La Société donne 1.000 F par membre au propriétaire pour l'achat de ces matériaux, fournit les tôles de la toiture et construit la maison. La personne avec laquelle je parlais de cela me dit aussi que la maisonnée 65 faisait également partie de la Société, mais que son chef avait démissionné depuis, parce que, me dit-on, il avait achevé les trois demeures qu'il voulait construire (pour sa parentèle, c'est-à-dire son propre *'opu ho'e* et certains membres de celui formé par ses enfants: les maisonnées 65 et 67 plus une troisième demeure qui fut habitée après 1967. Ceux qui ne sont pas dans la Société sont ceux qui n'ont pas à construire. Cette personne dit aussi que si elle avait à construire une maison, elle pourrait entrer dans la Société, mais ne pourrait pas construire tout de suite: il y aurait des réunions et des discussions pour l'acceptation du nouvel adhérent et la détermination du délai au bout duquel l'intéressé pourrait construire.

Cette Société est, à l'analyse, analogue à une *tontine* et a permis, à ceux qui avaient de l'argent (ou un salaire) et désiraient moderniser leur habitation, de le faire en recourant aux principes d'entraide existant au sein du *'amuira'a*:

— elle est ouverte aux membres du *'amuira'a* (lequel est l'unique forme

institutionnelle existante du village), elle en procède, comme les *pupu* d'avant, mais l'adhésion y est individuelle et volontaire et non quasi-obligatoire, comme c'était le cas pour les *pupu;*

— elle est adaptée à un système d'économie où l'argent est prépondérant et où l'achat de matériaux manufacturés remplace ceux de la propre production du propriétaire ou, tout au moins, du village. On peut remarquer que la Société ne fournit que la toiture, élément standardisé (on n'en est pas, à Maatea, à rechercher le style que l'on a appelé « néo-polynésien » avec retour à la couverture en pandanus). Les matériaux modernes sont plus variés que le matériau traditionnel à base de bois de la vallée, de cocotiers, bambous et pandanus tressés et de planches manufacturées, et la Société préfère laisser ses membres faire leur choix en leur allouant un capital en argent. Dans notre exemple, le pouvoir de l'argent apparaît bien comme un instrument d'échange généralisé[113] et une réserve de valeur, et il est significatif que la date de création de la Société se situe en 1964, année de l'installation du Centre d'Expérimentation nucléaire, de la salarisation en masse et de la hausse des salaires;

— la Société est adaptation à une économie salariale en vue d'une modernisation massive des habitations (nous y reviendrons): les intéressés forment une tontine, accumulent et programment la construction. Jusque-là, pas de problème, mais lorsque les participants ont obtenu ce qu'ils cherchaient, ils se retirent: évidemment, ils ne peuvent continuer à payer indéfiniment des cotisations mais, se retirant, ils mettent ceux qui n'ont pas encore construit en difficulté. Les habitants de Maatea ont été confrontés à un double problème nouveau pour eux:

a) celui d'une *association volontaire* impliquant une discipline stricte, à laquelle le fonctionnement du *'amuira'a*, assemblée générale perpétuelle d'adhésion quasi obligatoire, ne les avait pas habitués;

b) celui de la gestion financière d'une collectivité au sein de laquelle on peut entrer ou sortir, et qui a pour objet de capitaliser et de répartir le produit de cette capitalisation.

On comprend alors l'opinion radicale de la personne de Maatea citée plus haut qui met moins en cause l'existence de la Société que, dès l'abord, la réserve observée par certains habitants; également, que le groupe d'Afareaitu dont on a parlé se soit dissous lorsqu'il s'est agi de construire avec de l'argent, en matériaux modernes; enfin, la mise en sommeil de la Société à Maatea.

A partir de 1965, le tourisme aidant et avec l'apparition à Moorea des premières « résidences secondaires », on voit fleurir le style « néo-polynésien » qui implique le retour à une toiture en pandanus. Des hôtels ont été bâtis dans ce style, notamment à Moorea, et en particulier, l'unité hôtelière moderne de la baie de Cook eut recours pour la couverture, puis quelques années plus tard, sa réfection, à des gens de Maatea.

Le père de la maisonnée 8 dirigeait une équipe de jeunes pour ce travail commandé et payé par la direction de l'hôtel. Celle-ci avait traité avec l'intéressé pour tout l'ensemble du travail, la confection des éléments de toit en pandanus tressé et leur pose sur la charpente en bois. Cet homme était donc, au sens économique du terme, *l'entrepreneur* et d'ailleurs, perçu comme tel par la direc-

(113) Un *general purpose money*, une monnaie à usage général, un équivalent général (POLANYI, 1965, pp. 264-266; BOHANNAN, 1959, pp. 491-492; GODELIER, 1969, p. 26).

tion de l'hôtel. Cependant ses représentants furent frappés par l'autorité qui émanait de l'entrepreneur, par la diligence que ses ouvriers mettaient à accomplir leur tâche en contraste avec les comportements *attendus* de la main-d'œuvre locale : « *Le vieux commandait sec et les jeunes exécutaient sans murmure.* ».

Lorsque l'on replace les données dans le contexte sociologique, le comportement de ces ouvriers s'explique.

Le chef de la maisonnée 8 était le père du *'opu ho'e* [I_3 U_3], fraction de la grande aire de parenté U en relation avec l'aire E et le *'opu ho'e* [P_2 S_2 E_2] (cf. supra) ; l'un de ses fils était l'un des deux entrepreneurs modernes du village ; il occupait donc, au sein de la collectivité, une place bien intégrée dans le réseau de la parenté et, ipso facto, dans les possibilités d'appel à des formes de coopération et d'aide compensées. Il était aussi second diacre (après le chef de la maisonnée 24, du *'opu ho'e* |T_{21}|) et frère du *tavana piti* (chef adjoint, vice-président) du *mata'eina'a* (district) d'Afareaitu, ce qui lui conférait une autorité morale supplémentaire au sein du système villageois. Enfin, il était un spécialiste de la construction traditionnelle, sa femme et lui-même tressant des pandanus tandis que ses trois fils étaient dans le « bâtiment » « moderne » : l'entrepreneur de la maisonnée 13, un fils parti sur les chantiers à Nouméa et le plus jeune, employé au Service des Travaux publics de Moorea précisément localisé à Maatea.

Le « vieux » exposa donc l'affaire à Maatea au sein de sa parentèle, détermina le nombre des éléments de pandanus à confectionner, donc les maisonnées à solliciter, le nombre de jeunes ouvriers dont il avait besoin. Il avait accepté le prix offert par la direction de l'hôtel qui, étant d'origine locale, savait évaluer le coût de l'entreprise et proposer aux participants leur rémunération sur la base des prix et salaires de l'époque et compte tenu de ce que la direction de l'hôtel lui avait elle-même proposé. Le double accord « vieux »/direction de l'hôtel et « vieux »/participants étant conclu, il estimait être engagé auprès de la direction et, en contrepartie de ce qu'il avait proposé aux participants, estimait que ces derniers se trouvaient engagés pareillement envers lui. Le « vieux » et son équipe constituaient donc une *communauté de réciprocités* qui évoque irrésistiblement le chef maori de Raymond FIRTH (cf. infra, seconde partie)[114] et illustre le concept de *chef polynésien* que je reprendrai et qui est fondé sur les principes de prestige et de réciprocité : le prestige du chef est engagé, son peuple lui apporte aide *(tauturu)* sans lésiner moyennant la contrepartie attendue, l'affaire s'exécute et le prestige qu'en ramène le chef rejaillit sur le peuple qui l'a aidé et sur la communauté tout entière : celle-ci acquiert du prestige à l'extérieur, et le peuple, reconnaissant de ce prestige qu'il acquiert, en crédite le chef en retour pour l'entreprise si moralement fructueuse qu'il a su monter.

Une telle « communauté de réciprocités » entre « l'entrepreneur » et ses prestataires de produits et de travail explique la célérité avec laquelle l'entreprise fut exécutée. C'est une analyse analogue qui aide à expliquer la participation des fidèles aux grandes manifestations d'Église déjà décrites (inaugurations, *Me*) avec cette différence que l'adhésion à un individu (le chef) est remplacée par celle à un corps institutionnel hiérarchisé, l'Église. Dira-t-on que, dans ce dernier cas, l'éducation et la pression sociale limitent le caractère volontaire de l'adhésion de la part des fidèles : on pourra rétorquer que des Tahitiens, mécontents de leur

(114) FIRTH, 1959, *(Primitive) Economics of the New Zealand Maori* et 1965, *Primitive Polynesian Economy.*

Église ancestrale, n'hésitent pas à faire schisme (tel les *Keretitano,* chrétiens, en rupture avec l'Église évangélique), ou encore à devenir *Momoni* (Mormons, Église des Saints du Dernier Jour, Salt Lake City, Utah) ou encore *Tanito (Sanito,* Église réorganisée des Saints du Dernier Jour, Independence, Missouri), voire Adventistes ou Témoins de Jéhovah.

La caféraie

On a parlé des récoltes de café opérées en *pupu* en vue de la construction du *fare putuputura'a* (maison de réunion) de Maatea. Mais la caféraie elle-même fut plantée en groupe (par équipes constituées dans le cadre du *'amuira'a*) à l'instigation du *tavana* du district qui était alors un personnage de prestige et d'autorité : c'était un enfant adoptif du roi Pomare V qui fut à la tête du *mata'eina'a* (district) pendant près de cinquante ans et qui « assura par sa forte personnalité et son esprit d'initiative un rôle pilote à son district au sein de Moorea »[115]. Chaque équipe avait reçu un lot de terres et le défrichait et le plantait. Ensuite, l'entretien se fit « en famille », c'est-à-dire par les détenteurs de la terre.

La construction des chemins de pénétration de la vallée, le détournement de la rivière du milieu du village où se situait auparavant son ancien lit ont également été faits en groupe avec l'aide du matériel du Service des Travaux publics.

D'autres activités ont pour cadre le *'amuira'a* avec du travail d'entraide *('ohipa tauturu)* ou des contributions *(moni tauturu) :*

Le cinéma

En 1967, c'était un grand *fare* (maison) en bambou et *ni'au* (palmes de cocotier tressées) placé au cœur du village sur la terre de la Princesse (Takau Pomare) et construit en *pupu* (groupe). Le *fare teata* (maison de théâtre) était géré par le *'amuira'a* sous la direction du diacre. L'opérateur de cinéma était de Maatea (maisonnée 4).

Tous les quinze jours, il y avait une séance organisée par l'équipe sportive de Maatea *Te Manava* (Bienvenue) et à son profit. Le prix de la place (40 F) est un don pour aider l'équipe : *moni tauturu ;* d'autres personnes donnent, toujours dans un but d'aide *(tauturu),* des noix de coco à boire ; les jeunes de l'équipe viennent organiser la séance : vendre les billets, préparer les cocos à boire. Avec l'argent récolté, l'équipe sportive paie la location du film (et du matériel de cinéma) à l'opérateur qui se charge de fournir les moyens de projection.

Tous les quinze autres jours, en alternance, la séance était donnée au profit du *'amuira'a* pour l'entretien du *fare putuputura'a* (maison de réunion et de prière) de Maatea, du temple de la paroisse à Afareaitu, également en vue du prochain *'aufaura'a me.* Le *'amuira'a* payait le film, mais l'opérateur fournissait son temps gratuitement (travail bénévole pour aider l'Église, *'ohipa tauturu).* Des gens donnaient également des cocos à boire.

Il y avait aussi, de temps en temps, des séances pour l'entretien de la maison de réunion des jeunes (où se trouve le billard et le poste de télévision) gérée par les jeunes du *'amuira'a* ; également, pour l'entretien des chemins de pénétration : pour payer le Service des Travaux publics, son matériel et ses manœuvres.

(115) G. RINGON, 1970, Changements sociaux à Afareaitu, *Jour. Soc. Océanistes,* n° 28, p. 181.

Au quartier d'Afareaitu, le cinéma fonctionnait de la même façon dans une salle ad hoc et avec l'opérateur de Maatea au bénéfice de la paroisse et pour l'entretien des chemins de pénétration (pour chacun des *'amuira'a* du village d'Afareaitu). Il avait fonctionné aussi pour l'équipe sportive *Tohivea* qui avait construit ainsi son terrain de jeu ; ayant procédé à l'inauguration de ce dernier en novembre 1967 avec matches, bal et fourniture de repas, et tout cela ayant attiré foule (venue des quatre coins de Moorea), l'équipe sportive n'avait plus besoin des séances de cinéma pour subvenir à son fonctionnement.

En résumé

Tauturu (l'aide) motive un certain nombre d'activités collectives dans le cadre du *'amuira'a*. Ces activités ont un but religieux (la paroisse) ou profane (de subsistance lato sensu : construire des maisons, entretenir des chemins — ou de loisir : cinéma, équipe sportive). Ce sont ces trois éléments : nature de l'activité, cadre social, but qui caractérisent chaque opération d'aide.

Le cadre social est essentiellement le *'amuira'a*, le cas échéant articulé en *pupu* distincts de façon à former des équipes compétitives entre lesquelles il y ait émulation. Cela sans doute parce que l'Église est la structure totalisante dont on a déjà parlé, mais aussi, parce que Maatea est plus qu'une simple collectivité d'individus, constitue une communauté de familles apparentées entre elles et les soudent face à l'extérieur, même si de très fortes tensions internes n'en existent pas moins. Communauté religieuse et communauté parentale, le *'amuira'a* devient aussi *communauté de travail* (maisons traditionnelles, caféraie, chemins de la vallée), *communauté de services* (cinéma), *communauté de réalisations et d'entreprises* (couvertures en pandanus, terrain de sports), communautés scellées par des repas pendant ou à la fin de chaque entreprise ou travail collectif.

Reprenons un exemple, celui du terrain de sport de l'équipe de *Tohivea* (quartier d'Afareaitu) : c'est le cinéma qui a permis à l'équipe sportive d'accumuler les fonds pour la construction du terrain de sport, le cinéma étant lui-même une émanation des *'amuira'a Gileata* et *Fetia* du quartier. Le cinéma en tant qu'assemblée de participants à des spectacles fournit donc un cadre pour la collecte et l'accumulation en vue d'objectifs collectifs. C'est en quelque sorte un cadre social dérivé du *'amuira'a*, organiquement lié à ce dernier, mais servant, lors de son fonctionnement, de support à d'autres activités collectives. En revanche, des formations comme l'équipe sportive (*Te Manava* à Maatea) ou la *totaiete* qui dérivent aussi du *'amuira'a* (en ce qu'elles en sont une expression spécifique — sportive ou financière — et qu'elles regroupent, à leur tête, les mêmes personnalités) ne constituent pas des *cadres-supports* pour d'autres réalisations collectives. Pourtant, le cinéma aurait pu servir de support économique pour une organisation collective de construction des maisons modernes et, inversement, l'équipe sportive aurait pu assumer le même rôle de support économique que le cinéma pour la construction des chemins de pénétration et, plus particulièrement ici, le fonctionnement du cinéma. Tout au plus, l'on peut souligner, pour expliquer le rôle de support joué par le cinéma et l'autonomie dont bénéficie au sein du *'amuira'a*, tant la *totaiete* que l'équipe sportive, le caractère volontariste et particularisant de ces deux formations par opposition aux aspects généralisants et de quasi-obligation contenus dans la définition et l'action du *'amuira'a*. Cette opposition, en fait, traduit une distinction plus profonde qui est celle de l'entraide par rapport à l'aide.

Le terme tahitien de base est, avons-nous dit, *tauturu:* on aide l'Église; on aide, à travers le cinéma, l'équipe sportive qui est l'expression, au plan des compétitions sportives, de l'existence de la communauté formée par le village; on aide la communauté, tous et soi-même, en plantant la caféraie, en ouvrant le chemin de pénétration dans la vallée; de la même manière, on aidait à la construction des maisons traditionnelles que chacun possédait et, par extension, on voit encore la parentèle aider l'entrepreneur en couverture de pandanus.

En revanche, la construction des maisons modernes ne regroupe dans la formation ad hoc constituée (la *totaiete,* traduction tahitienne du mot société prononcé à l'anglaise : *society*) que *des intéressés* qui l'abandonnent même dès lors qu'ils ont réalisé leur propre objectif. Pourtant l'expression « s'entraider » existe aussi en tahitien: *tauturu te tahi i te tahi,* expression certes composée, mais tout comme en français d'ailleurs. Mais cette entraide concernant la construction des maisons modernes ne paraît pas s'accommoder, en fait, de ce que des buts *subjectifs* soient substitués aux buts objectifs d'autrefois: quand on construisait les maisons traditionnelles, leur facture ne traduisait que le rang social reconnu par tous au *tavana,* au pasteur, au diacre; lorsqu'on construit à présent une maison moderne, sa facture ne traduit que le propre rang que s'attribue son propriétaire grâce à l'argent qu'il peut y mettre.

On aide son frère, on aide les parents (tous les enfants aident les parents), on aide un malheureux, on aide le *'amuira'a,* on aide l'Église: on n'aide pas simplement plus riche que soit, même s'il doit y avoir réciprocité; le but, ce sont les *feti'i* (parents), *arofa* (la pitié), le *mata'eina'a* (la collectivité formée par le district ou la section du district), l'Église évangélique (ou catholique ou autre); on aide parce que si l'on n'aide pas, cela « fait honte ».

L'entraide contient la notion de réciprocité. Au plan des *feti'i* (parents), la réciprocité est horizontale: le parent qu'on a aidé vous le rendra (sinon pour lui, cela « ferait honte »). En ce qui concerne le malheureux, on l'aide par pitié, comme l'on vous aiderait, par pitié, si vous étiez malheureux. Reste le collectif. On aide le Dieu à travers le corps de l'Église (les pasteurs et les diacres) parce qu'on est le peuple de Dieu; en retour, on en tire cette fierté, cette satisfaction qui épanouit chaque Polynésien lors des grands rassemblements organisés par l'Église: il y a réciprocité, une réciprocité que j'appellerai « verticale ». L'aide au *mata'eina'a* ou au *'amuira'a,* c'est mettre l'un ou l'autre en compétition avec leurs homologues: cela vaudra, en retour, du prestige à leurs membres: réciprocité verticale également. Collective enfin, l'entreprise lancée par quelque esprit audacieux, pasteur, *tavana,* qui réussit et donne à la fois satisfaction et prestige à ses participants: ainsi de l'entreprise rapportée du chef de la maisonnée 8 qui évoque des rapports déjà décrits par Firth à propos des Maori de Nouvelle-Zélande et des habitants de Tikopia: les rapports du chef polynésien et de son peuple et la *communauté de réciprocités* qui en résulte. *Tauturu* (l'aide), *'opiha tauturu* (le travail d'aide), *moni tauturu* (l'argent pour l'aide), constituent les premiers éléments de cette communauté, l'apport du peuple en échange duquel ce dernier doit recevoir le service attendu, service sans lequel le peuple distendrait puis romprait la communauté. Un exemple de ce genre nous est fourni par Maatea; un autre par

le *mata'eina'a* d'Afareaitu tout entier: nous y reviendrons (chap. IV, V et VI infra).

Dernier élément de la notion d'aide: la nature de l'activité

Toutes les activités qui pourraient être couvertes par l'aide ne le sont pas et ce qui était couvert à Maatea en 1967 apparaissait comme les vestiges existants d'un système plus vaste tombé en ruine.

On a montré le fiasco auquel était en train d'aboutir la construction collective des maisons modernes. Il suffira de rappeler ce que l'on a dit à propos du culte du dimanche au temple d'Afareaitu, du système de transport des habitants de Maatea vers le chef-lieu du *mata'eina'a.* S'il y avait un système collectif relativement simple à organiser, c'était bien celui-là, avec un ou plusieurs voyages aller-retour à assurer à l'hôpital, aux boutiques du chef-lieu, aux bureaux de la chefferie (devenu mairie de la commune depuis 1972) et la gendarmerie, deux à quatre voyages à assurer pour l'école secondaire sise également au chef-lieu, enfin les services du dimanche. Mais outre que quelques personnes de Maatea faisaient avec leur véhicule du transport à la demande et que l'organisation d'un tel service collectif les eût privées de la plupart de leurs clients, il n'est pas sûr, du fait qu'un certain nombre d'adultes et beaucoup de jeunes étaient en 1967 motorisés, que l'aide requise par un tel service collectif eût été obtenue de tous: le véhicule personnel était, en 1967, d'acquisition trop récente pour que ses détenteurs ne recherchent pas dans son usage des effets de prestige. L'argent, médiateur entre les Polynésiens et la société de consommation, dévoyait les valeurs ancestrales, tel le prestige, de leur champ collectif traditionnel au bénéfice de l'épanouissement des individus.

Dans le champ des activités décrites en 1967, on peut distinguer les activités passées des activités actuelles: la création de la tarodière, la plantation de la caféraie, la construction des maisons traditionnelles relèvent des premières; le fonctionnement du cinéma, la construction des maisons modernes par la *totaiete,* l'inauguration du terrain de sports d'Afareaitu relèvent des secondes. Celles-ci consistent toutes en des activités modernes, celles-là en des activités traditionnelles. Les premières font référence à une économie de subsistance dans laquelle l'argent ne jouait pas un très grand rôle, les secondes à une économie de salariat dans laquelle l'argent est prépondérant. Les unes constituent quelques aspects d'un système de production qui devait être en grande partie gouverné par le travail collectif: *'ohipa tauturu;* les autres quelques aspects collectifs d'un système d'économie monétaire fondé sur le salariat, donc la domination du capital et l'organisation individuelle.

En dépit de sa charge idéologique, voire affective, confortée par l'esprit de groupe (opposé à l'extérieur) et découlant à la fois d'une quasi-communauté de sang et d'une communauté individualisée au sein de l'Église, *tauturu* à Maatea représentait concrètement en 1967 bien peu de choses, mais demeurait un potentiel de comportements que les années allaient révéler.

L'analyse des systèmes économiques qui se sont succédés à Maatea va permettre d'éclairer ce point.

CHAPITRE IV

Le système économique villageois

Dans le village, la production, la circulation, la consommation et l'accumulation des biens et services, qui satisfont à la subsistance des habitants et à la satisfaction des obligations d'ordre cérémoniel que l'analyse du système social a fait apparaître, s'effectuent au travers de la trame des relations qui composent ce système ; entre individus agissant pour le compte des maisonnées dont ils font partie, en fonction des rapports familiaux ; ou pour eux-mêmes dans la mesure où ils se trouvent plus ou moins mal intégrés à leur maisonnée d'origine dans le village.

Le système économique villageois est le système formé par des unités sociales de base que sont les maisonnées et l'espace économique qu'elles gouvernent. Ces groupes sociaux que sont les maisonnées transforment les ressources en produits ; ils fournissent, en outre, à l'extérieur de la collectivité villageoise, une force de travail qui, par l'argent qu'elle introduit au sein des maisonnées, permet la pénétration des marchandises dans l'univers et le système économique villageois.

L'économie du village peut être appréhendée, tant à partir des ressources de l'espace villageois, que du groupe social qui fournit le travail nécessaire à leur transformation en produits, c'est-à-dire en biens consommables ou échangeables. Le procès de production et de reproduction met en évidence le rôle du ou des groupes sociaux qui assurent ce procès ; réciproquement, l'examen de la maisonnée, comme cadre spatial et social des activités économiques, permet le repérage des ressources et de leur emploi selon les besoins sociaux et celui des flux auxquels elles donnent lieu. C'est à cette double attaque, qui permet d'aller du groupe social au produit et du produit au groupe social, que l'on se tiendra.

L'analyse de l'économie du village repose sur le rôle des maisonnées et de la place que tiennent les individus qui les composent au sein de ces maisonnées. En quoi les maisonnées sont ou ne sont pas l'unité économique pertinente pose question à laquelle il faudra répondre. Cette analyse a été opérée à partir d'une enquête de consommation, résumée ci-après, que l'on a lancée en 1967-1968 et renouvelée en 1974. Cela doit nous donner des indications de première main sur l'évolution du niveau de vie durant la période actuelle, liée à la venue du Centre d'expérimentation nucléaire, mais aussi du point de vue des activités économiques et de la place relative des maisonnées et des personnes qui les composent : aperçu des structures de l'économie domestique.

Un dernier mot enfin : peut-on parler de système économique villageois ? Il

est certain que la proximité de la ville, l'insertion du village dans une île traversée par les courants modernistes, le salariat, la fréquentation de la boutique du village et des boutiques voisines, le passage des commerçants itinérants, l'existence d'une production marchande intègrent Maatea dans le système économique polynésien gouverné par Papeete ; cependant, le degré d'autonomie dans les subsistances, l'existence d'une petite production marchande écoulée au sein du village, la place des maisonnées dans l'économie du village peuvent permettre de penser, qu'au sein de ce système économique général des îles de la Société (et du Territoire de la Polynésie), Maatea, en tant que collectivité villageoise économiquement intégrée, constitue un sous-système (Moorea constituant alors un système intermédiaire).

LES RESSOURCES

Village polynésien appartenant à une vaste aire au sein de laquelle a toujours existé une très forte unité culturelle, Maatea dispose — ou disposait — des ressources que nous apporte la connaissance anthropologique des Polynésiens. Une seconde source résulte évidemment de l'analyse de l'espace économique du village, analyse que nous suggère l'observation du paysage déjà entrevu au début de ce chapitre. Enfin, l'enquête sur la consommation, effectuée dans une vingtaine de maisonnées, a permis de relever des notations d'emploi de différentes productions. La confrontation entre ces trois sources donne une idée du potentiel économique à la disposition de la communauté et de sa marge de manœuvre eu égard à ses besoins et à une raréfaction possible de certains moyens actuels, emplois salariés notamment.

Les différentes monographies concernant la Polynésie centrale ont énuméré et classé ces ressources[1]. Les travaux systématiques de J. BARRAU relatifs à l'ensemble de la Polynésie constituent un répertoire commode pour l'agriculture de subsistance[2]. On peut y ajouter les études de René PAPY et de P.-H. PÉTARD[3]. Dans notre étude consacrée au marché de Papeete, nous avons recensé et classé les produits polynésiens, dont la plupart de ceux vendus sur le marché sont à usage alimentaire[4].

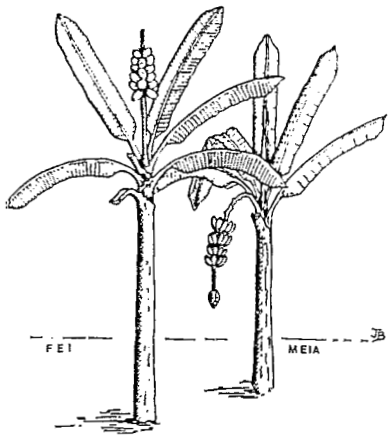
Prenons l'exemple de Rarotonga, une des îles de l'archipel des Cook, au Sud-Ouest des îles de la Société, dans la zone inter-tropicale (CROCOMBE, 1964). La plupart de la nourriture était obtenue par plantation et les principales récoltes étaient le taro, les fruits de l'arbre à pain, les bananes, les patates douces, les ignames, les noix de coco. L'auteur signale aussi l'*arrow-root (Tacca leontopetaloides* L., le *pia* tahitien) et l'usage ancien du *kawa* (*'ava* en tahitien, *Piper methysticum,* racine aux propriétés enivrantes à ne pas confondre avec ce que les Tahi-

(1) CROCOMBE, 1964, *Land tenure in the Cook Islands;* DANIELSSON, 1956, *Work and life on Raroia* (concerne un atoll au lieu d'une île haute, d'où une étendue des ressources beaucoup moins grande) ; FINNEY, 1965 et 1973, *Polynesian Peasants and Proletarians;* HANSON, 1966, 1970 et 1973 (Rapa) ; RAVAULT, 1967, *Maharepa...* ; 1970, Papeari in FAGES et alii, *Tahiti et Moorea* ; 1980, *Papeari.*

(2) BARRAU, 1961, *Subsistence agriculture in Polynesia and Micronesia,* et 1971, *Plantes utiles de Tahiti.*

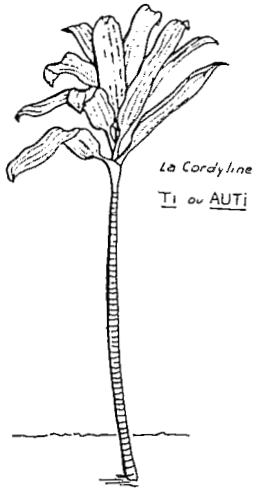
(3) PAPY René, 1951-1954, *Tahiti et les îles voisines. La végétation...* PETARD P.H., n.d., *Quelques plantes utiles de la Polynésie française.*

(4) ROBINEAU, 1975, *Papeete premier marché de Tahiti.*



Bananiers de Tahiti. "fei" et "meia"

B



C



A

A. Fruit de l'arbre à pain (*source:* ELLIS, 1972, p. 50).

B. Bananiers de Tahiti; « fei » et « meia » (*source:* BARRAU, 1971, p. 8).

C. La Cordyline *Ti* ou *Auti* (*source:* BARRAU, 1971, p. 20).

tiens appellent aujourd'hui *kava, Pometia pinnata* Forster, qui est un arbre fruitier); également, il note l'utilisation du *ti* ou *'auti (Cordyline fructicosa,* une liliacée proche parente des *dracaena).* Volailles et cochons étaient élevés en abondance, mais les cochons étaient seulement consommés pour les fêtes (ce qui est toujours le cas à Tahiti); la chasse était limitée au piégeage des oiseaux et des coqs sauvages. Une importante partie de la nourriture était obtenue par la pêche dans les cours d'eau, le lagon et en pleine mer: les anguilles venaient des tarodières; le cresson d'eau, du lit des rivières; les crabes, des plages; des algues comestibles, du lagon. Des pièges-viviers à poissons étaient construits avec du corail à l'intérieur du lagon. D'autres nourritures n'étaient pas cultivées, mais seulement collectées: bananes *fe'i* (*Musa troglodytarum* L., spécifiques de l'Océanie, appelées souvent « plantains » par les voyageurs et les missionnaires), châtaignes tahitiennes *(Inocarpus fagiferus),* diverses racines et baies. Dans les périodes difficiles, les Rarotongans mangeaient des noix de bancoul, des drupes de pandanus, des troncs de bananiers. Les feuilles de taro étaient consommées, comme aujourd'hui encore, aux îles de la Société (fig. 39).

Les principales matières premières venaient du sol et aussi de la mer: si l'on ne fabrique plus d'étoffe en écorce battue, que ce soit à partir du mûrier à papier *(Broussonetia papyrifera)* ou de l'arbre à pain, on utilise, encore en revanche, le *purau (Hibiscus tiliaceus)* pour faire des cordages, des poutres et chevrons, le cocotier et le pandanus pour divers tressages (nattes, chapeaux, sacs, parois, toitures). Le bois de construction était obtenu à partir du cocotier, de l'arbre à pain, et de divers bois de la montagne. D'autres produits secondaires étaient tirés du sol: la noix de bancoul (appelée *ti'a'iri* en tahitien) pour l'éclairage (dont on se servait encore à Moorea, il y a une cinquantaine d'années); le *hotu* tahitien *(Barringtonia asiatica),* amande qui servait à la pêche par empoisonnement des poissons du lagon[5]; le *pua (Fragraea berteriana),* arbre aux fleurs très odorantes qui servait pour les parfums; enfin, une variété de plantes médicinales.

R. Crocombe remarque alors, que du fait que ces plantes n'étaient pas cultivées et que leurs productions étaient collectées à partir d'arbres, arbustes ou tiges qui se propageaient naturellement, une étendue considérable de terres était nécessaire pour obtenir une quantité adéquate de ces produits[6]. Nous aurons incidemment à nous souvenir de cela, d'une part, lorsque nous aurons à parler du peuplement, dans la période préeuropéenne, et, d'autre part, à propos des terres et à la période historique, nous aurons à nous demander comment la structure foncière très inégalitaire, telle que nous l'avons mise à jour à Maatea, pouvait se satisfaire d'un tel besoin de surface de la part des habitants.

Ce panorama théorique des ressources de la petite île ayant été exposé, nous avons à présent à voir ce qu'en devenaient ses éléments constitutifs dans le cadre formé par l'espace économique villageois de Maatea et nous reprenons, à ce propos, les catégories de l'espace qui étaient apparues à l'analyse succincte du paysage, lors de la présentation de la collectivité et de la section consacrée à l'étude de la terre.

Le territoire du village se décomposait en trois parties: l'emplacement du village proprement dit (1°), situé sur la plaine littorale et au débouché de la

(5) Aux îles de la Société, l'amande du *hotu* est mélangée à la racine de *hora* (*Tephrosia purpurea*) pour empoisonner le poisson.

(6) Crocombe, 1964, p. 18.

grande vallée, et flanqué, tant au Nord-Est qu'à l'Ouest, de tarodières constituant la partie « plaine » de la vallée ; les zones périphériques littorales du village, au-delà des tarodières, tant au Nord-Est qu'à l'Ouest (2°) ; la grande vallée, essentiellement enserrée dans la montagne, sauf à son débouché en plaine, avec le site du village et les tarodières (3°). Pour faciliter l'exposé, on retiendra les fractions suivantes de l'espace économique que constitue le territoire du village :

— la cocoteraie littorale, correspondant aux zones périphériques de part et d'autre de l'emplacement du village et de ses tarodières : en tout 23 % ;

— le site du village, économiquement important par ses cours et les jardins et cultures intersticielles qui s'y développent ; on y rattachera les tarodières parce que leur exploitation s'apparente à celle des jardins et des cultures intersticielles : objectif de subsistance, proximité du village, exploitation intensive. En tout, un peu moins de 6 %[7] ;

— la vallée, représentant un peu plus de 71 % des 723 ha qui forment le territoire de Maatea, tel que l'on a dû le définir au début du chapitre II ;

— enfin, fait partie de l'espace économique de la collectivité le lagon enserré entre le littoral et le récif barrière et bien délimité de ce fait, d'où provient la plus large partie de la pêche du village, ainsi que le corail nécessaire à divers usages : remblaiement des terrains marécageux et des chemins d'accès, fabrication de la chaux.

Reprenons l'examen de chacune de ces zones.

La cocoteraie littorale

Elle s'étend sur les sables de la plaine de niveau de base et les pentes qui la jouxtent. Elle comprend trente-cinq parcelles, totalement plantées en cocotiers en plaine (vieille cocoteraie de 60 ans et plus), partiellement sur les pentes (cocoteraie plus jeune, de 20 à 30 ans d'âge). A la rupture de pente, on trouve souvent des bananiers. Des pentes, à l'Ouest surtout, sont occupées par des *purau (Hibiscus tiliaceus)* et des pandanus.

Les 189 ha de sa superficie sont occupés pour 69 ha par de la grande propriété (2 parcelles de plus de 20 ha chacune), pour 80 ha par de la moyenne propriété (9 parcelles de 5 à 20 ha) et pour le reste (40 ha en 24 parcelles) par de la petite propriété.

On n'a pas de données sur l'appartenance de la propriété ou la détention actuelle d'une quinzaine d'hectares de crêtes, domaine des fougères, mais 78 ha (dont les 69 classés dans la grande propriété) sont de la propriété *demie,* d'origine DS et appartenant, sauf 2 ou 3 ha, au *'opu ho'e* [1-2] ; avec la maisonnée 70 qui lui est apparentée par l'ancien *'opu ho'e* |Matoe 2|, il faut porter ce chiffre à 80 ha. Parmi les autres parcelles, la maisonnée 65 en occupe 65 ha, de sorte que quatorze autres maisonnées occupent le reste disponible, soit 29 ha.

Un certain nombre de terres indivises plantées en cocotiers sont exploitées *par tour* (à tour de rôle des co-indivisaires) : par exemple la terre 157, d'une contenance de 3 ha, est exploitée à tour de rôle par les maisonnées 17, 29, 32 et 33, dont les droits viennent du *'opu ho'e* $|U_0|$.

---

(7) Les 22 ha de vallée situés dans la plaine (débouché de la vallée dans la plaine de niveau de base) sont constitués par des tarodières situées de part et d'autre du village qui occupe le centre de ce débouché et par la partie de la vallée en amont du village qui se trouve encore au niveau de la plaine, de sorte que les tarodières ne font pas ces 22 ha, mais un peu moins.

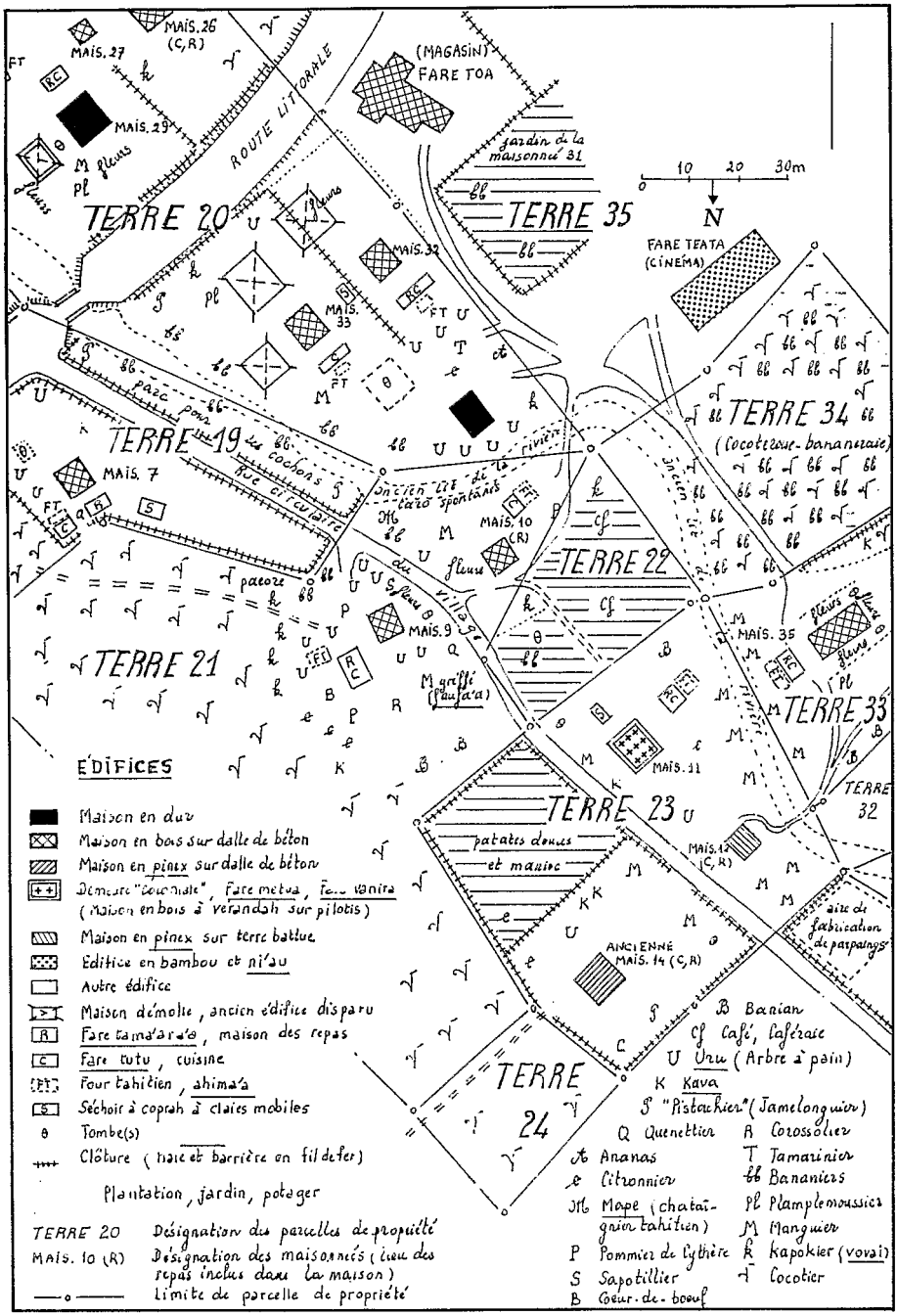


FIG. 40. — *Maatea - Extrait de relevé des parcelles du centre du village, 1967*

On n'a pu recueillir de données sur le potentiel de production en coprah de la zone littorale parce que certains propriétaires ont été réticents, parce qu'il leur était impossible de savoir ce qui venait de la zone littorale ou de la vallée, parce que leurs collections de récépissés des collectes du coprah étaient incomplètes ; en outre, l'état de la cocoteraie n'a pas permis de faire des estimations de production : dans la plaine, l'ancienneté de la plantation empêchait de se fonder sur les normes de rendement généralement admises ; sur les pentes, c'était le caractère discontinu *(plantation par plaques)* de la cocoteraie qui ne permettait pas d'estimer valablement le nombre des arbres.

Telle qu'elle existait en 1967, la cocoteraie littorale manifestait une très grande inégalité dans la répartition du potentiel de production, puisque sur les 59 maisonnées de Maatea, 17 seulement y avaient accès et que sur ces 17, 3 accaparaient 145 des 174 ha occupés. A noter toutefois que ces 145 ha représentaient pour une bonne moitié une surface non cultivée, *mais l'inégalité en surface utile,* approximativement 72 sur 87, *n'en était pas moins flagrante.*

Nous nous expliquerons, dans les chapitres suivants, sur ce système du coprah pratiqué à Maatea. Il nous faut ici dire ce qu'est devenu le rôle de cette cocoteraie littorale après 1967. Les gens interrogés disaient : « on ne fait plus le coprah » et, au niveau de Moorea, on a enregistré une baisse sensible de la commercialisation (cf. infra). Parallèlement, un certain nombre de demeures ont été édifiées sous la cocoteraie, site agréable, arboré, à l'allure de parc, avec, en primes, le bord de la mer, l'accès immédiat au lagon et l'air frais du large. Un certain nombre de maisonnées du village s'y sont transportées ou dédoublées. Les propriétaires du *'opu ho'e* [1-2] ont partagé les parcelles 1 et 2 et les ont loties : à un horticulteur travaillant pour les centres touristiques de l'île, à des habitants de la ville pour leur résidence secondaire, etc... De ce fait, un assez grand nombre de cocotiers étant abattus, la cocoteraie s'est trouvée éclaircie. Ainsi, Maatea a subi un peu l'assaut de la vague d'urbanisation qui a déferlé sur Moorea à partir de cette époque, en liaison avec le tourisme et le développement urbain de Papeete.

Le site villageois : cours et tarodières

En 1967, la plupart des demeures étaient groupées sur le site du village, mais toutes disposaient d'une cour, *'aua,* correspondant le plus souvent aux limites de la terre sur laquelle elles étaient édifiées et comportant, en outre, divers édifices : cuisine ; maison pour manger ; emplacement du *ahima'a,* four polynésien ; tombes des ancêtres ; parfois abri pour les pirogues ou les véhicules routiers. La cour était toujours un espace de terre dénudée et balayée chaque matin : travail des femmes et souvent des vieillards accompli dès l'aurore, consistant à débarrasser la cour des feuilles mortes et autres détritus à l'aide d'un balai à lamelles métalliques flexibles, venu tout droit du *fenua marite* (l'Amérique) qui a la propriété de racler la terre et les cailloux avec une sonorité déchirant au petit matin les oreilles endormies. Mais la cour, parfois clôturée avec une haie d'hibiscus aux fleurs pourpres (*Hibiscus rosasinensis, 'aute* en tahitien) ou simplement de fil de fer barbelé (parce que l'on n'importe pas d'autre espèce de fil de fer dans le

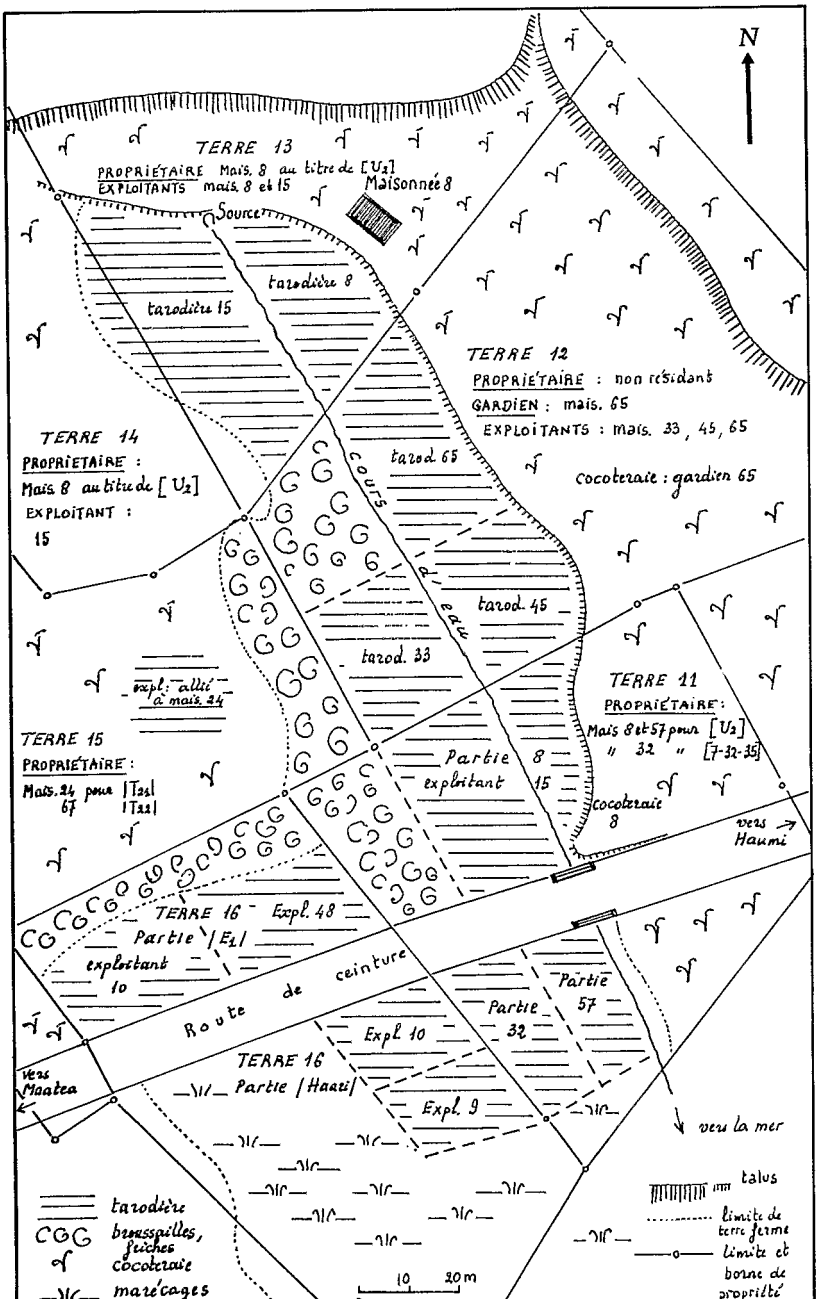


FIG. 41. — *Grande tarodière de Maatea (plan)*

Territoire), souvent ornée de massifs de fleurs aux alentours de la demeure, munie de l'inévitable robinet de l'adduction d'eau, était, en outre, l'espace des services domestiques nécessaires, un espace productif, tant à cause des arbres utiles qui la recouvraient que des plantations qui l'occupaient sur les marges.

Cocotiers, arbres à pain, citronniers, manguiers étaient les plus utiles, les cocotiers fournissant l'eau pour boire, le lait de coco, les toitures en palmes tressées *(ni'au),* les paniers en folioles tressées ; les arbres à pain produisaient à la saison des pluies les féculents nécessaires à l'alimentation ; les citrons servaient à confectionner le poisson cru ; enfin, les manguiers donnaient à la saison des pluies, également, les fruits consommés par tous, les mangues greffées, appelées *faufa'a* (riche) en tahitien, étant très appréciées et constituant pour le possesseur de l'arbre une marque de prestige. Mais on trouvait aussi de nombreux autres arbres fruitiers : avocatiers (dont les fruits étaient éventuellement vendus, ou encore donnés à la parentèle citadine ayant emprunté à la population *papa'a* cette mode de consommation, mais peu mangés par les Polynésiens ; pommiers de cythère (*vi* ou *evi tahiti, Spondias dulcis,* une anacardiacée) ; pamplemoussiers ; cœur de bœuf (*tapotapo popa'a, Annona reticulata)* et corossoliers voisins (une autre annonacée) ; tamariniers ; « pistachiers » appelés *pistach* en tahitien, arbres porteurs de fruits appelés proprement jamelongues (Myrtacées) ; *mape* (« châtaigniers » tahitiens, *Inocarpus fagiferus*) ; quenettiers *(kenet, Melicocca bijuga) ;* sapotilliers (*Achras zapota* L.) ; on trouvait aussi d'autres arbres utiles : des kapokiers (*vovai* en tahitien), des banians (*'ora* en tahitien, qui servaient autrefois à fabriquer des étoffes en écorce battue, *tapa*).

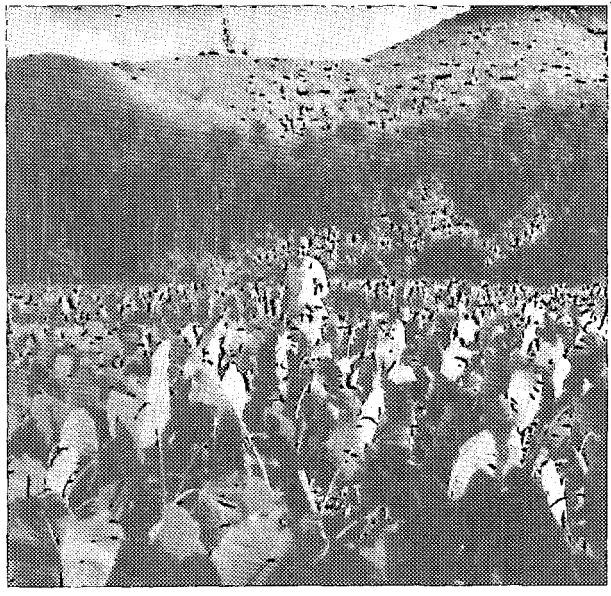
Parmi les plantations de cours, un peu partout des bananiers, mais j'avais relevé aussi en 1967 au cœur du village (45 maisonnées sur 59) : 15 bananeraies, 1 plantation mixte de bananes et manioc, 2 plantations de manioc, 1 plantation de *fe'i* (*Musa troglodytarum,* banane spécifique de l'Océanie), 1 potager, 2 plantations d'ananas, 5 plantations de caféiers, 5 plantations de *tiare tahiti* (*Gardenia tahitensis* dont les fleurs odorantes servent à faire des colliers et des couronnes de tête pour les réceptions et sont vendues à Papeete, outre l'usage qu'on peut avoir à leur donner dans les festivités au village). Il fallait, en outre, noter, pour parfaire l'observation, deux parcs pour l'élevage des cochons, l'un en plein village, l'autre sur les confins : en général, les Polynésiens élèvent les porcs assez loin des habitations, dans la vallée, dans un enclos fermé, leur donnant des noix de coco pour nourriture.

Dans la zone du village, mais à l'arrière d'une longue parcelle, et au-delà de la rivière, il y avait aussi un parc à bœufs appartenant à la maisonnée 2.

Un certain nombre de plantations denses constituaient, de par leurs dimensions, de véritables jardins très souvent clôturés : bananeraies de 1.200 à 2.500 m^2, champ de manioc de 1.200 m^2, potager de 1.500 m^2, champ de patates douces de 900 m^2, caféraie de 4.200 m^2.

Une petite tarodière située en amont de Maatea, à proximité de l'ancien lit de la rivière détournée du milieu du village, occupait 1.250 m^2, partagée à moitié, du fait des limites de terres, entre trois maisonnées (25 et 57-59). Mais les tarodières les plus importantes étaient situées en dehors du site du village, deux à l'ouest, près du nouveau lit de la rivière, la plus grande au Nord-Est, irriguée par une source indépendante de la rivière (fig. 41, photo 12).

En 1967, cette tarodière était à son optimum de développement. Elle était axée autour d'un cours d'eau s'écoulant d'une source vers la mer à travers des marécages situés en bordure de celle-ci. S'étalant dans la plaine de niveau de base, et dominée au Nord par les premières pentes de la montagne, elle était cernée de part et d'autre par la cocoteraie plantée sur le sol sableux et, par rapport à elle, légèrement surélevée. Les limites de terres ne coïncidaient pas du tout avec celles de la tarodière, mais recoupaient ces dernières, déterminant un certain nombre de parcelles, elles-mêmes subdivisées entre co-indivisaires ou par arrangements amiables.



12. Tarodière de Maatea enchassée dans sa ceinture de cocotiers ; à l'horizon les croupes dénudées (couvertes de fougères) des premières crêtes (cliché auteur).

La structure foncière de la tarodière, mise en relation avec la structure de l'exploitation, permet de vérifier les principes de dévolution et d'exploitation de la terre dégagés précédemment.

Six terres recoupent la tarodière : 11, 12, 13, 14, 15, 16. Les *terres* 11 et 13 appartiennent au stock N/U. Provenant d'une vente de divers co-indivisaires à un membre de la famille en 1910, elles ont échu, pour l'une (la *terre* 13) au *'opu ho'e* [8-17-33] et, de là, à la maisonnée 8 ; pour l'autre (la *terre* 11) aux deux *'opu ho'e* [8-17-33] et [7-32-35] et, de là, aux maisonnées 8 et 32, ceci s'étant effectué chaque fois dans le cadre d'un règlement plus général concernant un lot de terres, les maisonnées non servies ici l'ayant été avec les autres terres du lot. La *terre* 14, qui appartient au stock A, s'est trouvée aussi dévolue au *'opu ho'e* [8-17-33] et, de là, à la maisonnée 8. La maisonnée 8 est donc censée exploiter la moitié de la *terre* 11 et la totalité des *terres* 13 et 14. Ces terres sont constituées, pour une part, de la tarodière (plus exactement un sol et un site propre à l'établissement d'une tarodière) et, pour le reste, par de la cocoteraie. Le maître de la maisonnée 8 étant un vieux diacre qui restait en 1967 à la maison avec sa femme pour tresser des pandanus en vue de les vendre (*rauoro* pour les toitures des

bungalows en style néo-polynésien), c'est le *'opu ho'e* [I_3 U_3] formé de ses enfants qui devait se charger de ces terres : parmi ceux-ci, l'un était engagé sous contrat à Nouméa, le second avait, dans le village, une entreprise de fabrication de parpaings (maisonnée 13) ; une fille était mariée dans la maisonnée 10, disposant de terres dans la tarodière au titre de son mari (voir plus loin), et le plus jeune des fils, non marié et vivant dans la demeure des parents, travaillait aux travaux publics ; restait un fils, l'homme de la maisonnée 15, agriculteur et pêcheur et qui se chargeait d'exploiter la cocoteraie et de cultiver ses parcelles de tarodière : les relevés de l'enquête de consommation nous montreront que la maisonnée 15 était au centre d'un réseau de répartition et d'échanges de produits avec, notamment, les maisonnées 8 (les parents), 13 (le frère fabricant de parpaings), 10 (maisonnée de la sœur mariée). Sur la terre 11, le maître de la maisonnée 57 cultivait une parcelle de tarodière, ceci par droit de sa femme née de la maisonnée 17, du *'opu ho'e* [8-17-33], tandis que le reste de la cocoteraie et de la tarodière allait à l'agriculteur, fils de la maisonnée 8 et au maître de la maisonnée 32.

La *terre* 16 appartient au stock E ; indivision des *'opu ho'e* |E_1| et |Haari|, elle est passée aux mains des survivants présents au village, la dame de la maisonnée 48 et la veuve de l'homme de la maisonnée 9 ; pour l'exploitation, la dame de la maisonnée 48 a divisé la part de la terre lui revenant entre le descendant du *'opu ho'e* |E_1| dont elle fait partie (un neveu) et sa propre descendance en second lit (*'opu ho'e* [P_2 S_2 E_2]), les descendants du premier lit qui venaient de son mariage avec un homme de Papeete et vivaient eux-mêmes à Papeete, n'étant pas, de ce fait, ayants-droit ; de fait, c'est son neveu (l'homme de la maisonnée 10) et son mari actuel, le maître de la maisonnée 48 (décédé depuis 1967) qui exploitaient la part de cette dame. Reste la part de la veuve de la maisonnée 10 et les enfants qui étaient résultés d'un premier mariage de cet homme et qui constituent ce que j'ai appelé le *'opu ho'e* [9] (cf. exemple 9 de l'étude des maisonnées dans le chapitre consacré à la mobilité et le paragraphe relatif à l'adoption dans le chapitre suivant consacré à la parenté). La part de la veuve se trouve donc exploitée en deux parcelles, l'une par l'homme de la maisonnée 10, l'autre par ses deux fils, adoptifs de la veuve, et vivant dans la maisonnée 9. (Sa fille, institutrice, mariée à un garçon de Fetuna, Raiatea, îles Sous-le-Vent, et vivant dans le district de Haapiti voisin, n'avait pas part à l'exploitation.)

Exploitation de la *terre* 15. Appartenant au stock T, elle est passée du *'opu ho'e* |T_1| aux *'opu ho'e* |T_{21}| et |T_{22}| et de là, d'une part, à la maisonnée 24 et au *'opu ho'e* [24], l'exploitant de la tarodière étant marié avec l'une des *siblings* de ce *'opu ho'e* ; d'autre part, au *'opu ho'e* [35-65-67] et de là, à la maisonnée 67. Il s'agit d'une parcelle de terre défrichée un peu à l'écart de la grande tarodière, irrigable cependant à partir du cours d'eau, non plantée en cocotiers, le reste de la *terre* 15 étant constitué en cocoteraie (cette absence de cocotiers et de leurs racines a permis l'établissement de la tarodière). Il faut souligner ici qu'il s'agit d'une terre en indivision, exploitée pour les cocotiers par la maisonnée 67, mais que, bien que non-exploitant, le *'opu ho'e* [24] n'en avait pas moins des droits potentiels. Alors, c'est le travail de l'homme qui a fait la tarodière qui actualise ses droits et justifie son exploitation de cette parcelle de la *terre* 15 : la maisonnée 67 détentrice ne pouvant refuser au *'opu ho'e* [24] le droit de défricher une parcelle dont elle ne faisait rien et sur laquelle ce *'opu ho'e* avait des droits potentiels ; l'accord étant donné, c'est l'exploitation qui prime, renforce le droit

et interdirait si besoin à un autre ayant-droit de prétendre à un quelconque dommage : car la terre n'est que le support et c'est le travail accompli qui justifie le droit aux fruits, droit opposable à quiconque.

Terre 12. — Elle appartient à un propriétaire non résident (originaire du quartier voisin de Haumi). Le maître de la maisonnée 65 en est le gardien et en exploite la partie plantée en cocotiers ; la partie organisée en tarodière est divisée en deux par le cours d'eau et détermine quatre quartiers : l'un est en friche, un autre est exploité par le gardien, et les deux autres sont cultivés par les hommes des maisonnées 33 et 45. Il s'agit là, encore plus que précédemment à propos de la *terre* 15, du *droit donné par le travail,* non pas sur *la propriété de la terre, mais sur l'œuvre obtenue et ses fruits,* et cela, sans rémunération du propriétaire ; il s'agit plus que d'un gardiennage, comme dans le cas de la cocoteraie, puisqu'il y a eu plantation avec les aménagements considérables du sol que cela suppose : donc il apparaît, à ce point du raisonnement, normal qu'aucune part de la récolte n'aille au propriétaire. Mais alors, que dire, comme nous allons le voir, des vanillières pour lesquelles il y a plantation par le cultivateur, aménagements préalables et dont le produit va cependant pour un cinquième au propriétaire de la terre ? Je crois que ce qui peut justifier la distinction dans la répartition du produit, entre une tarodière et une vanillière, est la finalité du travail et l'univers historique et culturel différents auxquels ces ouvrages renvoient :

— dans le cas de la tarodière, il s'agit de subsistance et d'une agriculture traditionnelle, ancestrale, de la base même, de toute éternité, de l'alimentation des Polynésiens ; le mot tahitien pour plantation est *fa'a'apu* et une plantation de vanille se dira : *fa'a'apu vanira* (*vanira :* vanille), mais on ne parlera point de *fa'a'apu taro*[8], mais de *pa'i taro* ou tout simplement *pa'i* pour une tarodière ; l'utilisation d'un mot spécifique souligne le caractère exceptionnel accordé à la culture du taro[9] ;

— dans le cas de la vanillière, il s'agit d'une culture de rapport : *'ohipa moni,* littéralement, travail pour de l'argent ; il s'agit d'une activité apparue dans le cadre de la « mercantilisation » de l'économie, tandis qu'en même temps, on voit la terre prendre une valeur marchande du fait de la colonisation terrienne, tout cela dans le dernier tiers ou le dernier quart du XIX^e^ siècle. Que quelqu'un à Tahiti se mette à cultiver du taro à grande échelle pour le marché et sollicite un propriétaire pour cela et il aura alors à payer, soit un loyer de la terre, soit une part sur le bénéfice de la récolte ; alors qu'à Moorea, et pour sa propre subsistance, il aurait tout au plus à faire quelques cadeaux de taro au propriétaire. On a là le passage d'une *idéologie traditionnelle* fondée sur le travail personnel, l'échange personnalisé, voire la réciprocité, à une *idéologie marchande* dans laquelle on constate que le produit peut devenir de l'argent, devient de ce fait une marchandise et d'où l'on en déduit que ce qui contribue à produire, la terre, le travail, devient marchandise qui doit être rémunérée comme telle.

La tarodière de Maatea avait, en 1967, une superficie d'environ 1 ha et il y

(8) Notre mot taro vient de la langue polynésienne.

(9) Encore que je ne saurai trop m'astreindre à la prudence dans ce domaine, car : 1. *fa'a'apu* a la signification de culture, plantation, *champ* et une tarodière irriguée est plus qu'un champ, surtout lorsque *fa'a'apu* s'entend de façon culturale très sommaire (creuser un trou et planter) ; 2. *pa'i* c'est aussi la gencive, *pa'i niho* également, *niho* signifiant dent ; de là à penser qu'une tarodière est la gencive des pieds du taro, il n'y a plus très loin à aller.

avait un demi-hectare encore en friche ou pouvant être gagné sur les marécages. Cette tarodière « inondée » ou « irriguée » ressemblait à toutes celles que l'on trouve aux îles de la Société et, plus particulièrement, dans les communes de Papara et Teva-i-uta (Mataiea et Papeari) de la côte Sud de Tahiti-nui (ancienne division historique de Teva-i-uta)[10] et à Huahine aux îles Sous-le-Vent[11]. Hormis les zones en friche, la tarodière se présentait comme un damier de plates-bandes ou carrés de culture d'environ 9 à 10 m de côté et bordés de fossés larges de 1 m et profonds de 50 à 80 cm, inondés par l'eau venue de la source et amenée par le cours d'eau central. Dans chaque carré, les pieds de taro étaient repiqués à 75 cm les uns des autres, mis en terre dans un trou de 20 à 25 cm de diamètre et d'une trentaine de centimètres de profondeur. Avant la plantation, la terre avait été complètement retournée à la bêche. Les fossés ont deux usages: alimenter en eau les plates-bandes (du fait qu'il s'agit d'un terrain marécageux, l'eau se trouve à quelques dizaines de centimètres de profondeur), drainer la tarodière à la fin du cycle de production lorsqu'il s'agit de remettre celle-ci en état. Une fois plantés, les pieds sont recouverts de palmes sèches de cocotiers, d'une part pour empêcher la pousse des mauvaises herbes, d'autre part, pour protéger les jeunes plants du soleil et conserver à la croûte superficielle du sol sa fraîcheur. On plante en général en octobre, au début de la saison des pluies et l'on récolte les tubercules à partir du huitième mois jusqu'au quatorzième. Étaient alors cultivés à Maatea les taro rouges *manaura,* les plus appréciés et les taro noirs *'ere'ere.* A partir de rejets mis en terre, une deuxième, puis une troisième récoltes pouvaient être obtenues, mais les tubercules étaient de moins en moins gros ; après cela, il fallait, après avoir laissé reposer le sol, le débrousser et retourner toute la terre pour faire une nouvelle plantation.

Les travaux de construction et de plantation d'une tarodière sont donc considérables. S'y ajoutent l'entretien des fossés et des talus, le renouvellement de la protection végétale, la récolte et le repiquage des rejets. Par carrés de 10 m de côté, le travail nécessaire est de 5 à 6 jours par an, et au bout de 8 à 9 mois, la première récolte est d'une cinquantaine de paquets de gros taro, tandis qu'à l'issue d'une autre période équivalente, la deuxième récolte est d'une centaine de paquets de taro plus petits (4 à 5 par pied et par paquet). D'où aux prix pratiqués, tant à Maatea qu'à Papeete, et pour l'ensemble des deux récoltes sur 18 mois, un revenu brut de 18.750 F Pacifique, soit en moyenne sur l'année 12.500 F[13].

Plusieurs personnes de Maatea m'ont rapporté — et les friches étaient éloquentes — que la tarodière était beaucoup moins importante qu'autrefois. D'ailleurs, à partir de 1968 et durant plusieurs années, les friches s'accrurent considérablement, puis, à partir de 1972, elles se réduisirent, résultat à la fois du jeu de la main-d'œuvre, moins disponible après 1967, et cependant des besoins de nourriture locale après 1972, à cause de l'élévation du coût de la vie.

---

(10) La réforme municipale de 1972 a créé avec les *mata'eina'a* de Papeari et Mataiea une commune *'oire,* qui a été appelée du nom de la division historique de Tahiti-nui correspondant à la côte Sud: Teva-i-uta, et regroupant outre ces deux *mata'eina'a,* celui de Papara.

(11) Le Teva-i-uta historique approvisionnait en 1968-1969 le marché municipal de Papeete en *taro* à raison de 67 % et Huahine à raison de 16 % (ROBINEAU, 1975, p. 51). En 1974-1975, cette zone et la côte Sud de la presqu'île de Tahiti fournissaient 75 % (CAMBACERES et ROBINEAU, 1976, p. 359).

(12) Au prix de 125 F par paquet, 6.250 F pour la première récolte et 12.500 F pour la seconde ; 12.500 F, qui correspondaient à un travail de cinq à six jours, représentaient en 1967 l'équivalent d'un petit mois de travail d'un manœuvre peu payé ou la moitié d'un gros mois de travail d'un manœuvre bien payé.

En 1967, la tarodière rapportait bien à ceux qui la cultivaient, ainsi qu'en témoigne ce portrait d'un agriculteur de Maatea aimant son métier et refusant le travail salarié.

LE CULTIVATEUR DE LA MAISONNÉE 15

Cet homme dont nous avons déjà parlé à propos des *terres* 11, 13 et 14 de la tarodière était, aux dires de l'agent vulgarisateur du service de l'Agriculture, dires confirmés par la renommée dont il jouissait, l'un des deux plus importants cultivateurs de Maatea, le second étant le père de famille de la maisonnée 64, sise plus haut dans la vallée.

Il cultivait donc 32 a de tarodière, plus une terre à *tarua* (*Xanthosoma sagittifolium,* chou caraïbe — LEMAITRE, 1973, p. 120) située au fond de la vallée au-dessus de la maisonnée 64.

L'agriculture lui plaisait, il appréciait la liberté qu'elle lui laissait de demeurer son propre maître ; elle lui rapportait (les 32 a de la tarodière lui procuraient quelque 400.000 F par an en moyenne, soit à l'époque, près de deux fois plus qu'un manœuvre embauché par le Centre d'expérimentations nucléaires et bien payé) ; il aimait qu'on lui parle de ses cultures, qu'on l'encourage à les continuer.

Il était organisé dans son travail, partageant régulièrement sa semaine entre ses différentes activités (il faisait autrefois trois jours de travail agricole et trois jours de tressage de pandanus et, comme la pêche rapportait plus que le pandanus, et que l'agriculture exigeait beaucoup de travail et de temps, il faisait à présent cinq jours de culture pour un jour de pêche, ce qui l'amenait parfois à aller le septième jour au marché de Papeete vendre son poisson et ses *taro* ou *tarua*). Pour ses activités agricoles, il passait l'essentiel de son temps dans la vallée, travaillant à la tarodière, au passage le matin ou le soir avant d'aller dans la vallée. Enfin, il tenait régulièrement un livre de comptes de ses productions et des ventes de pandanus, *taro, tarua,* produits de pêche, pesant *taro* et *tarua ;* l'argent était comptabilisé en *tara,* monnaie de compte des Tahitiens venant de la déformation du mot *dollar* dont l'unité valait immuablement 5 F Pacifique (indépendamment de toute variation du dollar américain).

Il avait appris la culture avec l'instituteur, également propriétaire et cultivateur de la maisonnée 1, qui faisait lui-même ses cultures vivrières et maraîchères pour la vente et dont on reparlera à propos du *leadership* dans le village. La pêche était celle des bénitiers (*pahua,* tridacne) très appréciés des Tahitiens dans les repas de dimanche ou de fête ; il en ramassait une touque qu'il envoyait à Papeete (par accord avec le bateau et un vendeur du marché) et qui lui rapportait 2.500 F par semaine : cette recette était du *moni ma'a* (argent pour la nourriture), *moni orara'a* (argent pour la subsistance, la vie quotidienne), tandis qu'il réservait les revenus du *taro* et du *tarua* pour les grosses dépenses : *moni faufa'a* (de *faufa'a,* utile, important, richesse ; littéralement : argent important pour acquérir la richesse).

Cette distinction de la dépense entre la dépense quotidienne, la subsistance et les grosses dépenses et l'affectation des activités à chacun de ces types de dépense, avec la conséquence que l'argent affecté au premier (dépense quotidienne), file entre les doigts tandis que l'autre est mis en réserve, constituent des principes d'usage de l'argent et de l'économie domestique très souvent mis en pratique dans les ménages tahitiens.

Travailleur infatigable, et organisé en tout, économe de ses gains, cet homme avait, dès 1967, une maison neuve qu'il avait construite lui-même avec un prêt de la Société de Crédit pour le Développement de l'Océanie (la SOCREDO), organisme public de crédit social ; c'était une maison pimpante, bien équipée (avec cuisinière, frigidaire à pétrole et installations sanitaires), environnée d'un jardinet garni d'une pelouse et d'une profusion de massifs de fleurs.

Marié avec une femme de Papeete, celle-ci préférait la ville à Maatea, et, n'appréciant pas les contraintes de labeur de son mari, souffrait du préjugé défavorable attaché à la condition d'agriculteur. Elle faisait souvent des séjours en ville et, vers les années 1970, le mari se fit manœuvre dans le quartier industriel de Papeete, à Fare Ute ; par la suite, il se retrouvait, en 1975, couvreur dans un groupe de travail de Maatea organisé par l'homme de la maisonnée 59, redevenant pêcheur et cultivateur dans les moments d'inactivité.

L'enquête de consommation que j'ai menée en 1967-1968, c'est-à-dire aux temps où il exerçait pleinement son activité de cultivateur-pêcheur, le fait apparaître comme disposant, par tête, des revenus les plus élevés de l'échantillon (10.000 F) ; il était au deuxième rang (3.050 F) pour les dépenses de nourriture par tête et au deuxième rang aussi pour l'estimation de la valeur de la nourriture par tête, incluant l'autoconsommation, soit 4.545 F (rappelons

les moyennes respectives concernant ces données pour l'ensemble de l'échantillon: 3.420 F, 1.160 F, 1.930 F).

Il disposait donc de revenus considérables qui expliquent la construction rapide de la maison estimée à 300.000 F, auxquels il convient d'ajouter plusieurs dizaines de milliers de francs pour son équipement.

L'enquête précitée fait aussi apparaître qu'il se trouvait au septième rang sur un échantillon de 24 maisonnées pour les échanges, dons et prestations en nature de nourriture entre les maisonnées (12 dons, moyenne de l'échantillon 10,3). Des relations privilégiées existaient avec la maisonnée des parents (n° 8), mais six autres maisonnées étaient concernées également: quatre de cet ensemble de sept maisonnées étaient en relation de *'opu ho'e.*

En réalité, je pense que la faible durée de l'enquête (25 jours pour la maisonnée 15) et les imperfections mêmes de cette enquête (oublis d'enregistrer certaines prestations) ont minoré les dons, en particulier aux maisonnées des parents et en relation de *'opu ho'e.* La frugalité de l'intéressé ne peut expliquer les niveaux de dépense dont j'ai précédemment fait état. Aussi ai-je procédé à une nouvelle analyse détaillée des repas (12 jours d'enquête qui faisaient apparaître des consommations inférieures aux achats effectués et ne correspondant pas aux entrées enregistrées dans la maisonnée de productions de l'intéressé. Les dons de productions et de marchandises achetées, notamment aux vieux parents assez démunis de la maisonnée 8, étaient beaucoup plus importants: le fils cultivateur les faisait vivre. Par ailleurs, les allées et venues de la femme entre le domicile conjugal de Maatea et sa propre famille à Papeete devaient impliquer des transferts de produits et de marchandises, ainsi que cela se fait habituellement: transferts évidemment multipliés du fait des allées et venues de la dame.

Ce portrait souligne, entre autres choses, l'atout objectif que représentait l'exploitation de la tarodière pour l'économie de Maatea. Mais elle ne concernait pas plus de 10 maisonnées sur les 59 du village. Les autres tarodières ne concernaient pas plus de huit maisonnées:

— *terres* 53 et 54: maisonnées 25, 57 et 59, la maisonnée 57 disposant déjà d'une parcelle dans la grande tarodière déjà décrite (*terre* 11);

— *terres* 44 et 47: maisonnées 49 et 50;

— *terres* 136 et 177: maisonnées 1, 2, 29.

Soit en tout 17 maisonnées appartenant aux groupes familiaux I_3 U_3, T_{22}, E_1, 7-32-35, M_2 U_2, DS, N_{21}. Je ne pense pas qu'ici l'on puisse parler d'inégalité en ce sens que, dans le contexte économique du moment, les tarodières ne représentaient que les maisonnées dont la main-d'œuvre se trouvait encore disponible pour les cultiver, ce qui fut confirmé dans les années suivantes, l'extension du salariat venant limiter le travail sur les tarodières et, surtout, les besoins dont on avait de leur mise en culture. Atout donc que les tarodières, à condition que l'on veuille en mettre le prix, c'est-à-dire un travail rapportant bien, mais assez pénible à côté des emplois qui s'offraient en ville et qui apportaient rapidement de l'argent: *moni vitiviti,* l'argent rapide est encore une autre catégorie polynésienne qui a pour les gens de l'attrait et leur faisait considérer avec défaveur le travail agricole. C'était d'ailleurs ce qu'avait souligné le cultivateur de la maisonnée 15 lorsqu'il avait modifié son emploi du temps au profit de la pêche: un jour de pêche lui procurait le *moni vitiviti* pour la vie quotidienne.

Revenons-en, à présent, à notre tableau des ressources dont le troisième terme est *la vallée.*

La vallée

C'était en 1968 plus une curiosité historique témoignant du travail de l'homme dans un passé récent, qu'une zone d'exploitation vitale pour Maatea, tant son abandon à la nature paraissait net, dès l'orée du village. Ce qu'on pouvait y voir, c'étaient des *plaques de culture* isolées au sein d'une nature végé-

tale en expansion et des vestiges d'agriculture passée, abandonnés et rendus à la vie sauvage.

Je transcris de mes notes à la date d'avril 1968 :

A la sortie du village émergent des cocotiers et des arbres à pain du fouillis végétal qui couvre le sol ; à gauche, une plantation de pamplemoussiers de [mais. 65] datant de 1959-1960 ; à droite, une vanillière de la même personne plantée en 1960 également ; la vanillière n'est pas entretenue, ni la vanille fécondée depuis l'an dernier[13], mais elle sera remise en état dès que les cours s'élèveront[14] (au bout de quelques années, la végétation sauvage ayant pris le dessus, les seules traces de la vanillière consistaient dans les supports buissonnants appelés *piti* — *Stenobolium stans* — qui émergeaient du fouillis et auxquels s'accrochaient, à la faveur de la pénombre et de l'humidité que la végétation apportait, non plus de frêles tiges, mais de luxuriantes lianes emmêlées au feuillage épais, telle la plante domestiquée, puis délivrée de la tutuelle humaine et de ses soins épuisants, prospérant sauvagement dans la poussée de cette nature libérée).

Plus loin, à gauche, une plantation de *kava* et de café de [mais. 1] datant de 1961 et complètement envahie par une brousse de goyaviers sauvages... De part et d'autre du chemin, une brousse arborée de manguiers, *purau (Hibiscus tiliaceus),* cocotiers ; on arrive ensuite à une clairière clôturée et plantée de bananiers ; cette bananeraie de huit mois mesure 70 m × 30 m et appartient à [mais. 2] ; sur l'extrême droite, et au-delà de l'ancien lit de la rivière qui la borde, commence le versant recouvert d'un bois de *purau* au milieu duquel émerge un carré de manioc de 30 m de côté datant de moins d'un an... On arrive à l'intersection des deux chemins de pénétration de la vallée.

Le chemin de droite : c'est un tunnel de végétation ; sur la droite, une cocoteraie composée de jeunes arbres déjà producteurs, mais enfouis dans la brousse de goyaviers et de *piti* de laquelle n'émerge que le haut des palmes ; à gauche, un bas-fond humide au fond duquel court et mugit la rivière de cascade en cascade et qui abrite *purau, 'ape* (une aracée ressemblant au *taro, Alocasia macrorrhiza*), pieds de café...

Un premier sentier monte sur la droite à de grands *purau,* à la suite desquels se présente un champ de repousses de bananiers abandonné après la coupe des régimes de bananes, puis commence la caféraie : les pieds sont devenus des arbres, la plantation un bois touffu ; puis, une clairière se présente, la poivrière de [mais. 7] ou plutôt ce qu'il en reste, c'est-à-dire les tuteurs (l'homme de la maisonnée 7 a « essuyé les plâtres » d'innovations peu réussies, lancées par le Service de l'Agriculture ; cf. chapitre VI, infra)...

Un second sentier conduit dans la caféraie jusqu'à un champ de manioc et à une ancienne vanillière de [mais. 7]...

Ce chemin de pénétration de la vallée conduit ainsi, à travers un paysage touffu, essentiellement occupé par la caféraie non entretenue et, de place en place, par des bosquets de cocotiers le plus souvent émergeant d'une brousse de *purau,* de goyaviers sauvages et de lianes *pohue,* à une zone de cultures où œuvrent la dame de la maisonnée 67, puis la maisonnée 64 (qui réside sur place), enfin notre cultivateur de la maisonnée 15.

L'autre chemin de pénétration conduit également à travers un paysage analogue à des bosquets de cocotiers, une petite tarodière inondée de 44 m² de superficie, alimentée par une source adjacente, une vanillière encore bien visible, des traces de vanillières, et surtout, à la caféraie. La partie supérieure de la vallée est parcourue par des torrents affluant à la rivière principale et bordés de *mape* (chataîgniers tahitiens, *Inocarpus fagiferus*), très grands arbres dont le feuillage empêche la constitution d'un sous-bois, leurs magnifiques troncs ainsi dégagés s'élançant jusqu'à la voûte de verdure, à la manière des piliers d'une église gothique.

L'extrémité de la vallée, au pied de la montagne, très humide, est occupée

(13) Pour que la liane de vanille produise une gousse, il faut que la fleur de la vanille soit fécondée, c'est-à-dire que le pollen soit déposé sur le stigmate, chose effectuée dans la culture de la vanille par l'homme, d'où l'expression française « marier » la vanille et son équivalent en tahitien *fa'atito.*

(14) L'explication donnée pour l'abandon de la culture était, en général, outre la maladie de la liane, la chute des cours (cf. chap. VI, infra).

par des buissons de framboisiers sauvages et, surtout, importante du point de vue économique par une bambousaie. Les bambous servent dans la construction polynésienne ou en style néo-polynésien à confectionner des panneaux, des parois, des murs, voire des plafonds (par tressage des éléments des troncs éclatés); dans l'agriculture de vallée, à capter l'eau des sources de pente et à l'amener dans les champs cultivés en contrebas; à servir de vaisselle dans les repas cérémoniels qui s'attachent à remettre en vigueur les usages passés.

Les versants de la vallée sont occupés, au-dessus des bas-fonds où court la rivière et où l'on trouve bananiers, arbres à pain, *fe'i* (bananes spécifiques de l'Océanie), *purau,* manguiers, d'abord par une zone de caféraie enfouie dans la brousse et surmontée des panaches de cocotiers, puis par une seconde zone de caféraie sous de grands arbres (*mape* notamment), puis, au-delà de cette zone, par une ceinture de grands *purau* à laquelle succède la zone des pandanus poussant sur un sol rocailleux et que terminent les gros rochers qui forment la ligne de crête.

Dans la caféraie sous grands arbres, les alignements lithiques sont fréquents, murs de pierre sèche construits de main d'homme et courant parallèlement aux courbes de niveaux; des plates-formes dallées présentant certaines des caractéristiques visibles des *marae* (pierres d'angle, pierres dressées adossées contre le talus, voire contre une seconde plate-forme en pierre surmontant la première et adossée au talus) peuvent s'y trouver; il arrive aussi que des *ti'i* (tiki), images anthropomorphes, sculptées en pierres des anciens esprits et auxquelles la population continue d'attribuer des pouvoirs surnaturels, reposent sur ces plates-formes, cachés aux regards curieux ou concupiscents des *papa'a* indiscrets. Ces vestiges soulignent l'ancienneté (ou la relative ancienneté) du peuplement, certainement la présence d'un habitat permanent auprès de ces structures religieuses et si ce n'est de façon continue dans le temps, du moins à certaines époques qui pouvaient correspondre à des troubles sur le littoral.

Des traces d'abandon de l'habitat[15] viennent renforcer le sentiment d'isolement et d'oppression que laissent les marques d'abandon de l'agriculture. Cela n'en signifiait pas pour autant que toute production était bannie de la vallée, et, en se limitant au domaine de la nourriture, les deux enquêtes effectuées en 1967-1968, et en 1974, montrent que les habitants tiraient de la vallée un certain nombre de produits de consommation courante.

Par ailleurs, l'inventaire des terres auquel nous avons procédé dans le chapitre consacré au système social montre l'existence, dans la vallée, de nombreuses productions et ressources exploitées (ou qui avaient été exploitées avant l'arrivée du Centre d'expérimentation nucléaire): *plaques de cocoteraies* de montagne, caféraie, taro de montagne, *tarua,* manioc, bananes *fe'i,* arbres à pain, pandanus, *purau*[16]. Mais en 1967, beaucoup de ces productions, à l'abandon, perdues dans la brousse, ne se présentaient pas en surface de plantation dense, ni ne faisaient l'objet d'une exploitation régulière et intensive, de sorte qu'un décompte par nombre de terres ou par superficie desdites terres, qui les recé-

(15) Il s'agit de restes de végétation spécifiques des alentours ou des cours des demeures, ces dernières autrefois uniquement construites en matières végétales (bois et tressages) ne laissant pas de traces: arbres à pain, hibiscus (*Hibiscus rosasinensis*).

(16) *Tarua,* choux caraïbe, *Xanthosoma sagittifolium; fe'i,* banane spécifique de l'Océanie, *Musa troglodytarum; purau, Hibiscus tiliaceus.*

laient, m'a paru fallacieuse et qu'il valait mieux, sur la base des données fournies par l'enquête sur la consommation, s'en tenir aux productions qui avaient été effectivement sollicitées.

Le tableau n° 61 fait ressortir pour les trois zones: 1) cours du village et tarodière, 2) littoral et 3) vallée, l'appel fait par chacune des maisonnées aux ressources et productions de ces trois zones.

Ainsi, par exemple, pour l'enquête 1967-1968, 14 maisonnées ont fait appel aux ressources des bananeraies de cours, et 4 à celles de la vallée (mais parmi ces 4 dernières, il se peut que l'une d'elles ait aussi fait appel aux ressources des cours et se retrouve donc également au nombre des 14 précédentes).

Tabl. 61. — *Répartition des ressources exploitées par les maisonnées*

Productions	1967-1968		1974	
	Mais.		Mais.	
Village (cours et jardins) et tarodières				
Noix de coco	15		8	
Bananes	14		6	
Taro	6		7	
Fruits de l'arbre à pain *('uru)*	8		4	
Citrons	8		3	
Bananes *fe'i*	1		—	
Mangues	2		—	
Pamplemousse	—		1	
Patates douces	—		1	
	54 soit	63 %	30 soit	48,5 %
Littoral				
Noix de coco	4	5 %	2	3 %
Vallée				
Café	12		12	
Chevrettes (crevettes de torrents) (a)	1		—	
Noix de coco	4		4	
Bananes	4		5	
Fruits de l'arbre à pain	4		2	
Bananes *fe'i*	1		—	
Patates douces	—		1	
Manioc	1		5	
Tarua	1		1	
	28	32 %	30	48,5 %
Nombre total de maisonnées ayant fait appel aux productions vivrières durant la période d'enquête (b)	86 (c)	100 %	62 (d)	100 %

Sources: Enquête de consommation 1967-1968 et 1974.
Notes: (a) chevrettes: *'oura pape. Palaemon eupalaemon* Lar; (b) période d'enquête: deux semaines en principe, séparées par un intervalle d'une semaine; (c) 24 maisonnées ont participé à l'enquête 1967-1968; (d) 18 maisonnées ont participé à l'enquête dont 16 avaient participé à l'enquête précédente (1967-1968).

La production des cours et des jardins est essentielle, mais la vallée n'en est pas moins présente dans la constitution du fonds de subsistance des maisonnées, la caféraie entrant pour près de la moitié dans cette présence. Le littoral ne participe, en revanche, que pour très peu à la subsistance, parce qu'il n'y a que des noix de coco (à boire ou pour fabriquer le lait de coco utilisé dans diverses

préparations) à en retirer, parce qu'il est consacré à la culture d'exportation (coprah), enfin parce que la concentration de la propriété sur le littoral limite d'autant l'accès des maisonnées.

La caféraie

12 maisonnées sur 24 tiraient leur café de la caféraie en 1967-1968 et 12 également, sur un total de 18 maisonnées, le faisaient en 1974. Bien qu'essentiellement situées dans la vallée, on trouvait des parcelles de café sur quelques terres à l'intérieur du village. Bien que les parcelles ne soient pas homogènes, on peut tenter de donner un ordre de grandeur à la caféraie de vallée : 34 terres couvrant 245,7 ha, soit 48 % du territoire que nous avons défini comme celui de la vallée et 34 % du territoire du *mata'eina'a* (quartier) de Maatea.

On a déjà souligné qu'hormis quelques exceptions la caféraie n'était plus entretenue, depuis la baisse des cours et surtout depuis les années 1964-1965, moment des grandes désertions de la main-d'œuvre provoquées par l'expansion liée au C.E.P. et point de départ de l'inflation, du fait de l'augmentation brutale et considérable des salaires.

Le Service de l'Agriculture avait préconisé quelques remèdes pour le rajeunissement de la caféraie dont le *mata'eina'a* d'Afareaitu constituait, à Moorea, le domaine le plus important (recépage des plantations les moins âgées, remplacement des plus vieilles). Vœux pieux que la fureur de l'économie artificielle, grosse mobilisatrice de main-d'œuvre et dispensatrice de hauts salaires, empêcha radicalement de passer à l'acte. Et puis le Service de l'Agriculture, à Papeete, fut bien plus préoccupé de pousser les cultures maraîchères pour les besoins du Centre d'Expérimentation et de la colonie *papa'a* qui accompagna son arrivée, que de s'occuper de l'économie vivrière qui intéressait exclusivement les Polynésiens.

Comme la cocoteraie, la caféraie est inégalement répartie entre les groupes et les maisonnées, mais le système du ramassage par la main-d'œuvre locale, rémunérée par une part de la récolte, permet une meilleure répartition du produit que celle de la terre qui le supporte. Une dizaine de groupes (U_2, N, T_{22}, S et DS, F_1, M_2 U_2, P_1 S_1, 47, 7-32-35, 36-40), correspondant à 20 maisonnées sur 59 que compte le village, détiennent les 246 ha de caféraie, mais sur cette superficie, plus de la moitié (141 ha) est aux mains de 4 maisonnées et d'un *'opu ho'e* formé de 3 maisonnées (28 ha à la maisonnée 1 ; 48 ha à la maisonnée 32 ; 32 ha à la maisonnée 65 ; 15 ha à la maisonnée 47, 18 ha au groupe formé par les maisonnées 26, 27 et 29).

En 1967, j'ai pu assister à la récolte du café dans la vallée de Maatea ; les chemins de pénétration avaient été débroussés à cette occasion, la radio des collecteurs rompait le silence habituel, et les gens utilisaient les quelques chevaux dont ils disposaient pour en transporter la charge au village. Sur 36 maisonnées enquêtées en 1967, il y avait 22 chevaux, mais huit ans plus tard, sur les 65 que comptait alors le village, il y avait tout de même 20 chevaux qui ne servaient, naturellement, qu'à l'exploitation de la vallée. Le café était ramassé par les propriétaires, mais surtout et pour le compte de ces derniers, par d'autres habitants, des *feti'i* (parents) notamment.

Par exemple, les 25 ha de la maisonnée 1 étaient ramassés par les familles des maisonnées 11 et 12 (apparentement par adoption par le vieillard de la mai-

sonnée 11 d'une personne *feti'i fanau* — parente par le sang — avec la dame de la maisonnée 2, sœur du maître de la maisonnée 1). Pour le ramassage, le partage se faisait à moitié pour le ramasseur et pour le propriétaire ; mais il fallait ajouter des moitiés supplémentaires pour le transport au village. Les cerises de café mûres (des baies rouges) étaient mises dans des touques, encordées deux à deux et placées sur le dos du cheval (ces touques venaient de la récupération des emballages de pétrole lampant importé d'Australie ou des États-Unis et d'une contenance de quatre gallons impériaux ou américains, soit 16 à 17 l). On arrivait donc finalement au partage suivant :

— 2 touques pour le propriétaire, 3 pour le ramasseur ;

— 3 touques pour le propriétaire, 4 pour le ramasseur.

Ce système n'évitait pas les conflits, surtout lorsque les propriétaires ne participaient pas par eux-mêmes au ramassage, d'où les récriminations : « les gens ne collectent qu'une partie du café qui tombe sur le sol et qu'ils viennent ensuite ramasser pour eux » (comme le glanage sur les champs de blé dans l'ancienne société paysanne française).

Une dame amie d'un village voisin estimait qu'une personne pouvait ramasser dans sa journée trois touques pour elle-même ; une touque de cerise donnant 3 kg de café sec (dépulpé) et le café se vendant — c'était alors en 1968 — 90 F le kg, cela lui assurait un revenu de 270 F, alors que les salaires agricoles tournaient autour de 500 F par jour : les plaintes que les possédants (cette bourgeoisie terrienne de petits propriétaires locaux) formulaient à l'égard de la main-d'œuvre potentielle — les non-possédants — et de son manque d'intérêt pour ce travail (paresse, appât de l'argent, attrait de la ville) reflétait surtout une méconnaissance des conditions de vie antérieure et des aspirations de ces dépendants qu'ils considéraient comme leurs « travailleurs » *(ta'ata rave 'ohipa).*

D'autres systèmes de partage coexistaient : le café étant ramassé, dépulpé, séché, le propriétaire recevait un ou deux sacs sur cinq ou six produits.

En 1968, la maisonnée 65 (32 ha) fit ramasser son café par un *pupu* formé du pasteur, un Rurutu, et de femmes originaires de la même île que ce dernier avait fait venir de la ville, une des filles de la maison étant mariée avec le fils du pasteur : *services personnels à base de parenté et de commune origine ;* la récolte était partagée à moitié. Vers 1960 et avant, « lorsqu'il y avait beaucoup de café » (lorsque la caféraie était entretenue et que la récolte se faisait régulièrement), les possédants faisaient appel à des *feti'i* (parents) de la ville : exemple, le groupe M_2 U_2.

On ne peut pas quitter la vallée de Maatea sans jeter un regard sur le travail des quelques (quatre) exploitants qui, régulièrement, y œuvrent.

LE CULTIVATEUR DE LA MAISONNÉE 64

Il s'agit d'un isolé (parentalement dans le village) qui vit avec sa femme, ses enfants et sa mère sur une terre appartenant au propriétaire A du village d'Afareaitu et qui, nanti de la confiance de ce dernier, a suivi les conseils du Service de l'Agriculture dans sa prospection de nouveaux cultivateurs et bénéficié des soins de l'agent vulgarisateur de ce Service.

Il est installé ici depuis une dizaine d'années et a planté cacaoyiers, caféiers, citronniers, poivriers, ananas, bananiers *fe'i,* et légumes, tomates et salades. Originaire de Tahiti, il a pu démarrer sur cette terre dont il est le gardien, en recourant à des travailleurs pour planter notamment les 2.000 cacaoyiers, les 7.000 caféiers et les 700 poivriers ; la caféraie a été entretenue (recépage, c'est-à-dire étêtage lorsque l'arbuste devient trop haut, des rejets apparaissant après qu'il a été étêté) ; sous les cacaoyiers et les caféiers et entre les poivriers (ces frêles lianes

accrochées à leurs tuteurs), il a planté du *mahapape,* herbe épaisse gorgée d'eau qui étouffe toute autre végétation adventice ; ses ananas, il les a plantés suivant les courbes de niveau : on retrouve là l'application de toute une anthologie des conseils du Service de l'Agriculture.

Les cacaoyiers sont en production — mais personne, hormis le Service de l'Agriculture, n'a acheté du cacao à Tahiti ; le café produit, mais il ne peut tout ramasser, faute de main-d'œuvre : en mars 1967, les salaires agricoles étaient, dit-il, de 600 F par jour avec la nourriture, tandis qu'avant les expérimentations, ils étaient de 125 F.

En définitive, lui rapportent les ananas et les *fe'i* qu'il va vendre au marché dès qu'il en a suffisamment. Et il complète ces ressources par la cueillette des *mape* (chataîgnes tahitiennes), qui sont décortiquées, lavées, puis mises en sacs et envoyées à Papeete. Ces chataîgnes se vendent par petits tas au marché ou sur le port (25 F le tas de 12), ou cuites et embrochées deux par deux (20 F la broche).



13. Construction de pirogues à balancier à l'herminette, par évidement d'un tronc d'arbre. *Motu* de Temae, Moorea (cliché auteur).

Si nous résumons tout cela, nous avons l'impression, non d'une affaire qui marche, mais d'une famille qui survit, subissant les aléas d'une politique agricole qui fut mise en place, nous le verrons, vers 1960 et fut sacrifiée après 1965 aux impératifs de l'expansion liée au Centre d'Expérimentations nucléaires.

La dame de la maisonnée 67 s'adonnait aussi, dans le même temps, à l'agriculture. Je l'ai retrouvée, quelques années plus tard, cuisinière en chef de l'hôpital de Moorea, à Afareaitu.

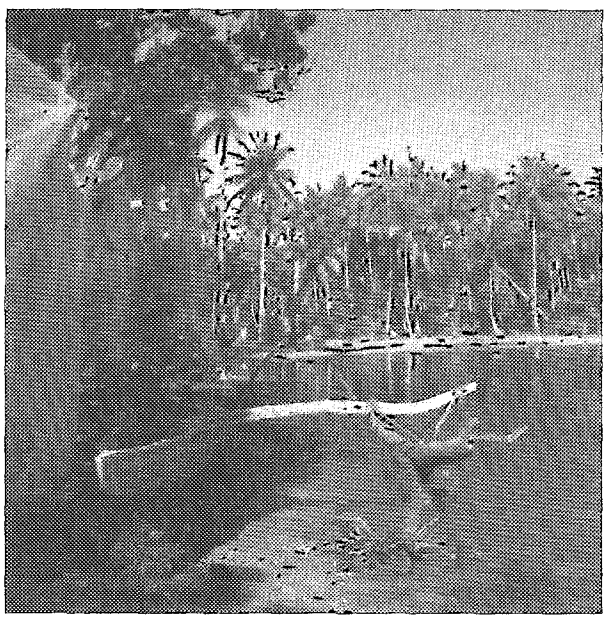
Si les ressources vivrières de la vallée sont à présent limitées, *le lagon et la mer* (le large) viennent considérablement compléter le fond des subsistances.

Le lagon et la mer

Dans un très grand nombre de maisonnées (presque dans toutes, ainsi que le montre l'enquête), un ou deux de leurs membres pêchent, à la foëne *(patia)*, au fusil sous-marin, au filet ; tantôt, il s'agit de grands adolescents qui demeurent à

la maison, ayant quitté l'école et dépourvus d'un emploi salarié ; tantôt ce sont des salariés (« travailleurs », *ta'ata rave 'ohipa,* littéralement hommes prenant le travail, prenant une occupation, une affaire) qui, le *week-end* venu, vont pêcher dès le vendredi soir pour les repas du samedi ou dimanche ; ou ne travaillant plus pendant un mois ou deux (pour rester à la maison ou cueillir le café), ou faute d'emploi, pêchent pour la maisonnée.

La pêche à la foëne ou au fusil sous-marin de fabrication locale se fait souvent le soir, à la lueur d'une lampe tempête *(mori mata'i)* ou d'une lampe à pétrole à pression *(mori-gaz)* pour attirer le poisson. Les pêcheurs partent généra-



14. Filets de pêche (en nylon), pirogue à balancier et cocoteraie au déversoir du lac de Temae, Moorea, *motu* de Temae (cliché auteur).

lement à deux, en pirogue, jusqu'au récif-barrière dont les anfractuosités sont riches en faune aquatique.

22 maisonnées sur 36 avaient une pirogue ou un canot à moteur pour la pêche en 1967, et 30 sur 65 en 1975 ; 13 sur 36 avaient un moteur hors-bord (pour le canot ou la pirogue) en 1967 et 26 sur 65 en 1975 ; il y avait en 1967, 19 filets de pêche (dont 8 filets moyens et 2 grands filets) et 12 en 1975. Mais pirogues, canots et filets étaient souvent prêtés entre *'opu ho'e* ou entre copains, quitte à faire au prêteur un présent en produit de la pêche.

Dans les échanges de nourriture, de même que dans les ventes de produits locaux à l'intérieur de Maatea, le poisson occupait, tant en 1967-1968 qu'en 1974, une place non négligeable.

Les espèces pêchées à Maatea ne diffèrent pas de ce qu'on trouve à Tahiti, voire dans l'ensemble des îles de la Société, et je renvoie à l'étude de la pêche que j'ai effectuée à propos du marché de Papeete (ROBINEAU, 1975), ainsi qu'à l'excel-

lent livre *'Upe'a rahi* « La pêche au grand filet à Tahiti » (OTTINO, 1965). Quelques observations suffiront :

— l'importance de la production saisonnière avec la venue des *ature* et la pêche des thons. Le *ature* est un chinchard qui, à certaines époques de l'année, franchit les passes et est pêché au filet dans le lagon ; c'est une pêche collective qu'OTTINO a étudiée et dont l'importance vient de ce que le produit en est très prisé des Polynésiens. Les thons sont pêchés au large, à la ligne, dans des bateaux à moteurs dont le maître de la maisonnée 1 avait un exemplaire ; ces bateaux servent à la pêche au thon et à la bonite, assez gros poisson de la famille des scombridés, et sont appelés pour cela *bonitiers.* Un jeune Chinois dynamique, allié à la maisonnée 35, avait un bonitier et une équipe de pêche originaire du village et ravitaillait en poisson, notamment à la saison des thons, Maatea et les *mata'eina'a* voisins ;

— autre notation, l'intérêt de la pêche aux oursins, tridacnes (bénitiers, *pahua*), *ma'oa* (turbo soyeux ou escargot de mer), notamment pour les préparations des repas du dimanche ;

— j'ai relevé aussi dans les enquêtes précitées la consommation de *maito,* appelé poisson-chirurgien, et qui, par sa toxicité, défraie de temps en temps la chronique journalistique à la suite des accidents, parfois mortels, qu'il provoque.

L'indice le plus net de l'importance du lagon et de la mer dans l'économie vivrière des Polynésiens peut être facilement défini par la place du poisson et des crustacés dans les repas. Les décomptes que j'ai faits sur la base des repas principaux de midi où le poisson entrait comme l'un des deux éléments essentiels de ces repas, et sur la base des repas du matin et du soir où il entrait le plus souvent, soit à titre de supplément, soit de restes de la journée ou de la veille, montrent l'importance du poisson dans l'alimentation à Maatea avec, de 1967-1968 à 1974, un net accroissement de cette importance.

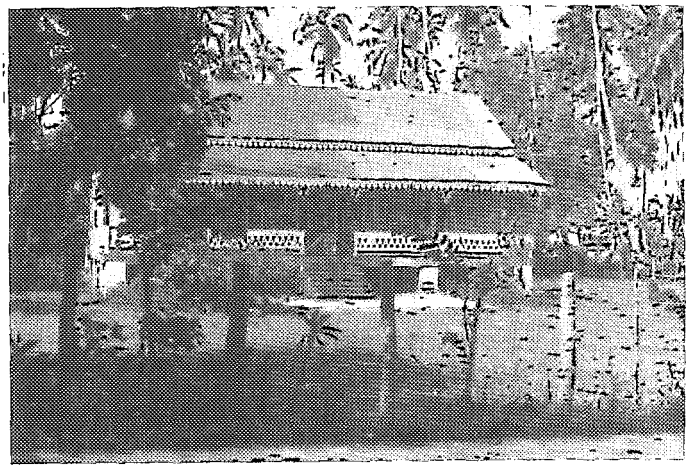
Tabl. 62. — *Les produits de la pêche dans la subsistance*

Types de repas	1967-1968	1974
	%	%
Repas de la mi-journée	49	62
Repas du matin et du soir	4	28

Note: % du nombre de repas où figurait du poisson (ou des crustacés ou une préparation à base de produits de mer) par rapport au nombre de repas dont la composition a été enregistrée par l'enquête.
Source: Enquête personnelle de consommation à Maatea 1967-1968 et 1974.

L'accentuation du phénomène entre ces deux dates correspond, d'une part, à la récession engagée après l'achèvement des installations nucléaires et adjacentes ou liées, et d'autre part, aux effets inflationnistes d'origine métropolitaine et mondiale se répercutant sur une économie du Territoire très dépendante (hausse très sensible des produits alimentaires importés) ; cela n'aboutit pas forcément à un développement à Maatea du chômage — nous examinerons cela plus loin — mais à coup sûr, à un souci d'économie de la part des ménages et des individus et, dans cette optique, à une utilisation accrue de la main-d'œuvre disponible au village (jeunes en particulier) à la fourniture des subsistances : alors que de plus larges disponibilités monétaires auraient, comme cela se passait en 1967-1968, engagé leurs détenteurs à recourir aux produits importés.

Les maisonnées concentrant à la fois les produits qui viennent des cours et jardins, de la tarodière, du littoral et de la mer, rassemblent, dans le cadre des liens de filiation et de *'opu ho'e*, les individus salariés *(ta'ata 'ohipa moni)* qui ramènent une plus ou moins large partie de l'argent qu'ils gagnent et les mar-



15. Une demeure « coloniale », *fare vanira* (maison de la vanille) ou maison de famille (*fare tupuna,* maison des ancêtres) à Papetoai, Moorea. En bois, surélevée sur piliers de ciment, pourvue d'une galerie à balustrade en bois ouvragé, le plus souvent en bordure de la route de ceinture (principale voie de circulation dans l'île) dont une pelouse-parc l'en sépare. Ces demeures tranchent par leur majesté sur les maisons de plus humble facture comme sur les habitations modernes.

chandises acquises avec cet argent. Ici s'y effectue la plus large partie de la consommation des membres qui s'y rattachent. C'est dans le cadre de ces maisonnées que se réalise une plus ou moins grande partie de l'équipement domestique : pirogues, canots, véhicules, bien que très souvent personnels, tendent, non seulement à devenir le bien du groupe plus ou moins fluctuant qu'abrite la demeure, mais à être perçus par les emprunteurs éventuels, voisins, parents, connaissances, comme *ressortissant de la maisonnée* à laquelle appartiennent le ou les véritable(s) propriétaire(s).

Moins qu'une unité économique, la maisonnée tahitienne va nous apparaître comme *un ordre spatial et social des activités économiques de subsistance des individus* et *un lieu de confrontation, une confédération mouvante d'unités économiques qui la composent et qui conjuguent leur action de façon variée :* d'où l'existence de types économiques de maisonnées.

La demeure polynésienne

En dépit de la mobilité résidentielle et du caractère fluctuant, dans la pratique, de leur population, en dépit aussi de leur caractère itinérant et de la faible durée de leur existence, les maisons polynésiennes (*fare* en est le terme générique) représentent pour leurs habitants une valeur considérable, tant ils prennent de

soins à les embellir, à les décorer et à les aménager, et plutôt que de mettre l'accent comme on le fait souvent sur le caractère peu durable de la demeure — qui est, en outre, le propre de tous les édifices en végétal léger des régions intertropicales —, peut-être vaut-il mieux, avec plus d'à-propos, souligner combien, dans toutes les couches de la société, la demeure prend le caractère de *bien de prestige* et manifeste dans le paysage villageois la place que s'assigne chaque famille qui l'habite dans la collectivité : selon une juste note, avec ostenta-



16. Petite maison quadrangulaire en bambou tressé et surélevé, toit de *ni'au* de Moorea ; à l'arrière, la cuisine. Par son humble facture et sa vocation, cette maison constitue l'antithétique du *fare vanira*, résidence d'une certaine bourgeoisie terrienne traditionnelle.

tion certes, mais en accord avec le rang économique et social occupé par ailleurs, car si la ladrerie est un péché, la prétention injustifiée en est un pire.

De sorte que l'apparence des demeures manifeste à l'observateur tant la hiérarchisation sociale de la collectivité que son histoire. Maatea (et Moorea) présentent un petit nombre de types physiques de demeures que l'on retrouve à l'identique partout dans les îles de la Société avec la même signification sociale.

C'est cette valeur de prestige attachée à la demeure qui explique le rapide renouvellement des constructions. Les types décrits par E.S.C. Handy dans *Houses, Boats and Fishings* (HANDY, 1932) n'ont pas beaucoup à voir avec ceux qu'on trouve à Maatea (et Moorea), même lorsque l'on considère les édifices les plus anciens et, plutôt que sur des types encore présents, l'ouvrage nous éclaire sur des procédés de construction qui, eux, ont beaucoup moins varié, comme s'il était agi, pour les Polynésiens, d'améliorer la parure de l'habitation.

Très brièvement, nous dirons que les maisons sont quadrangulaires ; assises sur le sol (terre battue pour les plus pauvres ou les plus anciennes, dalle de ciment pour les plus modernes et les plus récentes) ou construites sur pilotis ; aux murs de bambous tressés (actuellement remplacés par de la fibre de bois, *pinex*), ou fabriqués en planches de bois importé et peintes, ou construites en dur (parpaings revêtus d'un crépi peint) ; à la toiture tressée en palmes de cocotiers *(ni'au)* ou en feuilles de pandanus *(rauoro)*, ou couverte de tôle ondulée ou à présent de tôles plates galvanisées avec, en dessous, un plafond en *pinex* peint.

Il y avait à Maatea un petit nombre de ces maisons de famille (*fare tupuna,* littéralement, maisons d'ancêtres), correspondant à un certain nombre de noyaux familiaux primitifs qui ont éclaté entre de multiples nouvelles maisonnées, et auprès desquelles, dans la cour, on trouve des tombes d'ascendants; en bois, construites sur pilotis, amples, majestueusement entourées d'une véranda couverte à laquelle on accède par un large escalier de pierre ou de bois bordé de chaque côté d'une rampe ouvragée, ces demeures (appelées aussi *fare vanira* parce qu'elles furent souvent construites avec l'argent gagné avec la vanille (cf. infra, chap. VI) me paraissent plus témoigner, en réalité, de l'histoire économique de la Polynésie et du prestige accordé par les Tahitiens à la demeure en général, que la signification concédée par le terme *fare tupuna* d'être des pôles où vient s'ancrer l'ancestralité. Dans un article publié dans *L'Homme*[17], P. OTTINO parle, à propos de ces maisons de famille des Tuamotu, de l'abandon qui les condamne par suite des mésententes entre *siblings* et descendants de *siblings* héritiers polynésiens co-indivisaires: voilà bien l'indice qu'elles sont des corps étrangers dans le monde parental polynésien des *'opu ho'e*, manifestation de l'idéologie patrilinéaire des colons et de leurs héritiers *demis* en flagrante contradiction avec l'idéologie polynésienne du *'opu ho'e*, mais cependant corps étranger récupéré un moment par la pratique polynésienne par souci de prestige: faire aussi bien que les colons et *demis,* la propriété d'être des *fare tupuna* étant empruntée à la réalité coloniale et *demie;* car ces demeures furent souvent les pôles d'ancrage des colons dans le milieu villageois.

A Maatea, il y avait en 1967 trois de ces demeures (maisonnées 1, 11 et 48) appartenant à une famille *demie* (DS), à N et à P_1 S_1; en 1975, deux ont été démolies et remplacées selon la fortune des possesseurs par une maison moderne et par une habitation plus modeste.

La maison la plus courante à Maatea était en 1967 la maison en bois industriel peint, posée sur une dalle de ciment et recouverte de tôle. Le mouvement de construction qui s'est développé au village dans les années soixante a souvent remplacé les murs en bois par de la construction en dur (parpaing, crépi et peint) mais n'a pas modifié souvent l'agencement intérieur.

Cette maison comprend toujours une pièce d'entrée qui fait salon, pourvue de rideaux, de divans surmontés d'un grand nombre de coussins barriolés, avec un ou deux fauteuils, une petite table, des objets décoratifs, coquillages, colliers et couronnes le plus souvent, avec parfois même une vitrine abondamment garnie de ces objets. Dans cette pièce, on n'y vient jamais sauf pour recevoir solennellement le *papa'a* ou le pasteur: en revanche, la porte d'entrée sur laquelle elle s'ouvre est généralement grande ouverte de façon que le passant puisse, du chemin, l'admirer; la vue du passant se trouve d'ailleurs préparée à ce touchant spectacle riche en couleurs par l'abondance et la variété des massifs de fleurs qui ornent le devant de la maison et mettent une touche de diversité sur le bleu, le rose, le jaune ou le vert soutenu de la façade.

Dans la maison, il y a, évidemment, les chambres dans lesquelles on dort, mais pas toujours lorsqu'il fait trop chaud, parfois une cuisine, une salle d'eau, dans les maisons modernes en dur, tout cela équipé mais ne servant pas forcément. Car la demeure est, dans la pratique, seulement *fare taoto*, maison pour

(17) OTTINO, 1970 b.

dormir et il lui est généralement accolé — ou encore se trouvent à quelque distance de là, dans la cour et sur l'arrière de la maison —, les autres édifices nécessaires au fonctionnement de la maisonnée : *fare tutu* (maison pour faire la cuisine) auprès de laquelle se trouve l'emplacement du *ahima'a* ou *hima'a* (four polynésien) ; *fare tama'ara'a* (maison pour prendre les repas) qui, parfois, se trouve jumelée avec le *fare tutu* ; et puis le robinet d'eau extérieur dans la cour avec parfois une douchière extérieure, même si l'eau est installée et dans la maison et dans le *fare tutu. Fare tutu, fare tama'ara'a* constrastent nettement avec la maison : édifices construits très sommairement, en bois, en tressage ou en *pinex*, toiture de tôle ou de *ni'au* (palmes de cocotiers tressées), seulement pourvus de murs à mi-hauteur permettant la circulation de l'air, avec éventuellement, des volets en bois rabattables. C'est vraiment là qu'on vit, au milieu de la cour, et non dans la maison.

Reste à décrire la petite maison des plus humbles, parfois surélevée sur pilotis, en tressage ou en *pinex*, à volets en bois rabattables. Les fenêtres sont pourvues de rideaux multicolores destinés à soustraire l'intérieur aux regards : chambres, salle à manger, salle d'eau en occupent l'essentiel, car il n'y a pas de *fare tutu* ni de *fare tama'ara'a* à l'extérieur, pas plus qu'il n'y a de salon à l'intérieur : on se repose dehors dans un fauteuil devant la porte d'entrée et la cuisine se fait également dehors, dans un coin à l'abri du vent, derrière la maison.

La demeure est donc, en réalité, une cour pourvue d'une petite maison abri pour les plus pauvres (peinturlurée et environnée de fleurs néanmoins, car il faut en toute occasion toujours faire bonne figure), organisée en hameau avec une maison principale-musée, bien de prestige et objet de fierté destiné à l'admiration d'autrui. Le devant de la maison (et de la cour), c'est pour l'apparat : là sont les fleurs, la pelouse, les tombes des parents couvertes de sable fin ; l'arrière, c'est pour le fonctionnement de la maisonnée sous ses aspects économiques, essentiellement : c'est d'ailleurs près de la cuisine, de la salle à manger, du point d'eau que l'on trouve les cocotiers, les arbres à pain, la bananeraie, les cultures de cour ou le jardin vivrier.

Voici la demeure de [mais. 9], cette très vieille dame qui se trouve à la tête d'une importante famille adoptive et qui demeure le pivot d'une maisonnée dont les autres membres sont extrêmement mobiles (cf. chap. II, mais. 9 et fig. 18).

C'est dans une maison de bois construite en 1962, sur une dalle de ciment, bâtie en planches (bois industriel importé acheté à Papeete) peintes en bleu ; elle est munie de portes et de fenêtres vitrées ; couverte en tôle plate peinte, l'intérieur est plafonné en *pinex* (agglomérat de fibre de bois). L'entrée-salon est meublée de lits bas servant de canapés, de fauteuils simples (un cadre de bois auquel est fixée une toile), d'une petite table ; les canapés sont recouverts de *tifaifai* (couverture composée de pièces d'étoffe de couleurs différentes, de formes irrégulières et cousues ensemble), et ils disparaissent sous des montagnes de coussins de toutes couleurs. Les murs sont peints et ornés de tableaux en tissu représentant des scènes de chasse du XVIII^e^-XIX^e^ siècle européen avec des couleurs très vives. L'entrée-salon se trouve du côté de la route et l'espace entre cette dernière et la maison est couvert de massifs de fleurs ; notamment, on y voit quelques pieds de *tiare tahiti* (*Gardenia tahitensis*), une pelouse formée d'un gazon extrêmement fin et d'un vert tendre que la vieille dame entretient amoureusement et une tombe surmontée d'un coffrage de ciment à l'intérieur duquel on met régulièrement du sable blanc et fin de corail venant du *motu* de Temae, à la corne Nord-Est de l'île. C'est d'ailleurs une habitude, à Tahiti, de remplacer la pierre tombale par un réceptacle où l'on vient mettre du sable que l'on renouvelle souvent (à l'approche du jour des morts, chaque année, vers la Toussaint, tout un commerce de sable pouvant venir de fort loin — Maupiti, aux îles Sous-le-Vent ou des Tuamotu — se développe dans une ambiance de spéculation qui dépasse de loin les transactions en France, sur les chrysanthèmes à la même époque).

La *terre* 21 qui abrite la maison est une indivision appartenant à deux *'opu ho'e*. Partagée en deux parties inégales par la petite route intérieure qui court dans le village en forme de boucle, c'est le plus grand morceau qui se trouve du côté de la demeure. Derrière celle-ci, un abri en bois, fermé à mi-hauteur et servant de cuisine et de salle à manger et, à côté, le *ahima'a* (four tahitien). Demeure et édifices secondaires se trouvent ennoyés dans la végétation ; des arbres tout d'abord : arbres à pain (huit), manguier greffé, deux banyans, trois citronniers, pommiers de Cythère (*vi tahiti* ou *evi, Spondias dulcis,* une anacardiacée), sapotillier (*Achras sapota*), quenettier (*Melicocca bijuga*), quatre kapokiers, arbre à kava (*Pometia pinnata*), un « cœur de bœuf » et un corossolier (deux anonacées) ; puis en arrière, une petite cocoteraie envahie par la brousse et des pieds de pandanus inerme (sans épines), *paeore*, qui sert à faire des chapeaux ; à côté et derrière la maison, des pieds de bananiers. A l'exception des banyans, des kapokiers et du pandanus inerme, toute une végétation productive de fruits comestibles.

Voici une autre demeure, sise non à Maatea mais à Haumi, le quartier voisin au Nord-Est de Maatea, dont nous avons pu suivre l'extension au fil des ans. Elle montre tout l'investissement affectif et le prix que les Tahitiens attachent à leur demeure en même temps qu'une remarquable plasticité aux conditions de vie qui s'imposent aux familles tahitiennes.

En 1967, c'était une petite maison de *pinex* au toit de tôle, édifiée sur une dalle de ciment surélevée par rapport au sol, et à laquelle on accédait du jardin situé à l'entrée par quelques degrés (la maison est adossée à un versant de colline et la surélévation des édifices est, en général, la règle dès que l'on a quitté la plaine littorale : de là les sites d'anciennes maisons en terrasses de pierres sèches que l'on trouve dans les vallées).

Maison carrée composée de trois pièces qui sont plus exactement des boxes, la quatrième cloison étant constituée par un rideau que l'on écarte ou déploie à volonté. L'armature de la maison a été constituée par un cadre de bois complété par des parois de *pinex*, des volets rabattables, des louvres (lamelles parallèles de verre, orientables). La porte d'entrée est une porte-baie coulissante en verre à monture d'aluminium.

La maison est plafonnée (du *pinex* cloué sur un quadrillage de lattes). Poutres, parois et volets sont peints en rose ; les rideaux sont confectionnés en *pareu* bleu marine. Il y a une pièce d'entrée-salon et trois chambres. Douches et toilettes constituent un bloc « en dur » placé en appendice latéralement à la maison. La cuisine-salle à manger consiste en un appendice placé à l'arrière, construit en bois et *pinex* et ouvert à mi-hauteur.

Le salon comporte vitrine, fauteuils de toile et table basse. Une des chambres comporte un grand lit en bois avec deux oreillers multicolores, un dessus de lit en cretonne et une couverture en *tifaifai ;* sur le côté, une garde-robe portative, armature en tiges plastifiées et parois en tissu de plastique fermée par une « fermeture éclair » ; dans la vitrine, colliers et couronnes de coquillages, quelques beaux livres achetés à tempérament auprès de démarcheurs venus au Service administratif qui emploie le maître de maison, album photos de famille. L'éclairage se fait à la *mori-gaz* (lampe à pétrole à pression), à la « lampe-tempête » et à la lampe à pétrole à mèche.

Puis, après 1967, du module quatre pièces, on est passé au module six pièces, par extension, ceci parce que la famille a grandi en âge et dimension, parce que le salaire acquis par le maître de maison dans les temps d'installation du Centre d'Expérimentation nucléaire a permis une accumulation, aussitôt investie en équipement, parce qu'enfin, le mode de construction de la maison permettait toutes les extensions possibles, un peu à la manière des jeux de constructions du genre Légo. Le salon a triplé de surface, pourvu à présent d'un canapé et d'un poste de télévision (on a démonté deux cloisons et obturé la partie des pièces conservées par un rideau). Deux autres pièces ont été construites sur l'arrière par extension de l'armature de la maison : la chambre des parents et une cuisine fermée avec réfrigérateur à pétrole et cuisinière à butane (il s'agit de la transformation de l'ancienne cuisine-salle à manger et de son annexion à la maison, puis de sa conversion en deux pièces aux normes de la maison). Le bloc sanitaire a été doublé de superficie et aménagé (chauffe-eau à gaz, porte-serviettes, etc...).

Un groupe électrogène a été acheté et l'éclairage électrique installé, y compris dans le jardin.

Passage du module six au module huit pièces : une salle à manger-cuisine a certes été installée dans la maison (module six) mais l'habitude s'est très vite prise de faire la cuisine à l'extérieur, à l'arrière de la maison, d'où, adossée à la maison, la construction d'un appenti où l'on a mis la cuisinière, puis le réfrigérateur, puis une table et des bancs pour prendre les repas ; s'y sont ajoutés un établi en bois pour mettre la vaisselle et un garde-manger. A droite, le logement du groupe électrogène que l'on a fermé, à gauche, un espace vide que l'on a construit

pour compléter le carré formé par la maison dans sa troisième version. Et à nouveau, édification des parois, mise en place des louvres, plafonnement des nouvelles pièces. La dernière pièce est devenue à la fois un bureau, une pièce où l'on reçoit les amis sans avoir à gêner la maîtresse de maison évoluant avec les enfants dans la salle à manger-cuisine, et qui peut aussi servir de dégagement, pour les *tama'ara'a* (grands repas de fête) par exemple (on voit alors que le salon prend une autre fonction : pièce solennelle de réception pour les visiteurs de marque — la porte d'entrée est à présent fermée et il faut que l'on rentre dans la maison en faisant le tour par l'arrière pour ouvrir la porte à ses visiteurs —, pièce d'intimité, le soir, où l'on regarde la télévision, et où l'on fait un séjour intermédiaire entre le séjour à la cuisine-salle à manger (pour le repas) et le séjour à la chambre (pour passer la nuit).

Et cette maison pimpante, placée à l'aplomb de la colline en arrière de la plaine littorale, à la naissance de la vallée, dans un site sombre et un peu retiré, à l'ombre de la cocoteraie voisine, se trouve enchâssée dans un merveilleux jardin de plantes utiles ou inutiles et de toutes dimensions allant des grands arbres à pain et des volumineux manguiers, aux hibiscus (*Hibiscus rosasinensis*) au *tiare tahiti (Gardenia tahitensis),* aux *ti (Cordyline fructicosa,* apparentés à nos dracaena), aux lauriers-roses, aux *opuhi (Amomun cevuga),* aux pervenches de Madagascar, aux oiseaux de paradis et à diverses fougères, sans oublier les morceaux de pelouse amoureusement tondus et toute une quantité de plantes en pots que la maîtresse de maison ramène chaque fois de Papeete. Cette maison et son jardin témoignent dans tous leurs recoins et à chacune des étapes de leur aménagement de l'amour des Tahitiens pour la maison, la nature, la nature aménagée et la beauté selon leurs moyens et selon les canons propres à la culture polynésienne.

On peut comprendre alors ce que représente cette maison pour les enfants dont les plus grands l'ont vu se développer et s'épanouir à la manière d'une fleur, dont les plus petits n'ont jamais connu qu'elle, enfants qui partiront à la recherche du travail, d'un foyer mais pour lesquels elle demeurera un point fixe autour d'incessantes allées et venues, quelles que soient les fluctuations de la populations qui l'habitera dans l'avenir.

Le fonctionnement de la maisonnée

Si je me suis appesanti sur cette maison de Haumi, c'est qu'elle donne une idée de ce qu'avait pu être la demeure de la maisonnée 9 aux temps où la très vieille dame qui l'habite était jeune, belle et entourée. Revenons à présent à cette maisonnée 9 et regardons-la fonctionner.

Rappelons que la population de cette maisonnée se trouve vers la mi-1967 atteindre un effectif de quatre personnes résultant des effets d'une mobilité géographique qui, durant la période d'observation portant sur six années précédentes (1960-1967) a, d'année en année, fait varier l'effectif, non de façon considérable, mais sans arrêt non plus. Rappelons aussi que cet effectif sera renforcé dans les années qui viendront par des adoptions faites par la vieille dame, remplaçant ceux qui partent — ou plutôt tendent à partir : c'est *ex-post* que l'on pourra dire s'ils sont partis ou non — par des petits enfants venant de la maisonnée 6 dont l'homme est lui-même un enfant adoptif de la vieille dame.

Vers la fin de l'année 1967 et au début de 1968, moment où se déroule l'enquête de consommation pour la maisonnée 9, la maisonnée se compose, outre la vieille dame, de Ke, une petite fille par le sang que la vieille dame a adoptée (*ua fa'a'amu*) parce que la mère était mariée par ailleurs, et de Jo et Co qui ne sont que des enfants d'un petit-cousin de son mari, mais que ce dernier et elle-même ont adopté parce que leur mère est morte alors qu'ils étaient

en bas-âge. A ces deux *siblings,* il faut ajouter pour que le *'opu ho'e* soit complet, El, la sœur aînée qui est comptée comme absente, mais a été aussi adoptée par la vieille dame.

Le père par le sang de ce *'opu ho'e*, qui s'est remarié, est Te et forme la maisonnée 10, située sur la même terre que 9. Il a pour grand-mère maternelle par le sang la mère du mari de la vieille dame et sa propre mère étant décédée lorsqu'il était enfant, lui et sa sœur (décédée depuis) ont été adoptés par la vieille dame et son mari. Un autre petit-fils de la vieille dame, frère de Ke, est Mo et a été adopté comme Ke ; il forme la maisonnée 6 (cf. *Maatea, mais.* 9, p. 125 et fig. 18).

Ke est femme de ménage (« ménagère » comme l'on dit ici) chez un infirmier de l'hôpital qui habite le logement vacant annexé à l'école primaire de Maatea. Jo travaille sur place à Maatea après avoir passé son certificat d'études (« avoir été certifié », « avoir eu le métro »), subi une année de cours « normal », c'est-à-dire de formation complémentaire et pédagogique à Papeete, et été maître auxiliaire à Maupiti (îles Sous-le-Vent) ; il a ensuite démissionné lorsqu'il a été question pour lui d'aller aux Tuamotu et s'est embauché comme manœuvre dans le chantier d'extension du Club Méditerranée, à la corne Nord-Ouest de l'île. Jo n'avait fait que suivre le chemin tracé par El qui est demeurée institutrice : elle a été en poste à Takaroa (Tuamotu) et est revenue affectée à un poste à Haapiti. Elle s'est mariée avec un garçon de Fetuna (île de Raiatea, une des îles Sous-le-Vent) qui est chauffeur à Papeete : elle revient donc à l'époque, chaque soir dormir à Maatea, Haapiti n'étant qu'à une dizaine de kilomètres de Maatea et chaque week-end, le mari revient à Maatea. Puis viendra le temps où il abandonnera son métier de chauffeur et restera à Maatea, consacrant son temps à la pêche et aidant à la cuisine son jeune beau-frère Co, qui ne va plus à l'école mais n'a pas d'emploi, tandis que la vieille dame s'occupera du, puis des bébés que le jeune couple ne tarde pas à mettre au monde. Un peu plus tard, El et sa famille (mari et enfants) trouveront à leur tour un logement à Haapiti et ils ne viendront plus voir la vieille dame que pour les *week-end;* et cela durera plusieurs années (jusqu'en 1975 au moins) : à ce moment, on pourra les considérer alors comme ayant migré hors de la maisonnée et ne figureront plus parmi les commensaux habituels.

Il ressort de l'inventaire et de l'analyse des ressources que nous avons faits que l'économie d'une maisonnée — et par agrégation, celle du village — repose sur une base productive composée de trois paramètres :

— la production de subsistances (tirée des cours et des jardins pour une large part, des tarodières, de la cocoteraie littorale — quelques pourcentages —, de la vallée, du lagon et de la mer ;

— la production des cultures de rapport (c'est-à-dire la trilogie coprah-vanille-café en passe d'être remplacée sinon en équivalence de revenus, du moins, en temps de travail par le binôme pandanus-*mape ;* plus exactement une petite production marchande pour le marché intérieur se dessine, au sein de laquelle des flux de cultures vivrières (*taro, tarua*) et de produits de la pêche pour le marché de Papeete viennent s'ajouter au binôme pandanus-*mape* (châtaignes tahitiennes) ;

— la location de la force de travail à où hors de Moorea, d'où découle un flux de salaires qui atteint en tout ou partie la maisonnée. De là vient que la définition de la maisonnée en termes d'effectifs conditionne largement son irrigation en argent, de là l'intérêt de connaître le statut résidentiel (présent, présent travaillant à Papeete avec retour hebdomadaire, absent temporaire, absent de longue durée, émigré...) de chacun, ce statut résidentiel définissant le statut économique de l'individu par rapport à la maisonnée (membre permanent, membre « à éclipse », visiteur, etc...), et finalement, la base économique de cette maisonnée.

Groupe fluctuant de personnes aux statuts divers et parfois difficilement définissables, la maisonnée est, toujours du point de vue économique, en revanche *un espace strictement défini.* J'ai déjà décrit le potentiel productif de la cour de la maisonnée 9 (cf. supra) et également énuméré, à propos de la grande tarodière, la maisonnée parmi les bénéficiaires de parcelles : Jo, qui, à partir de la fin 1967

va résider de façon intermittente au village, cultive une parcelle de 500 m², défrichée, en aval sur le marécage. La vieille dame, aussi, dispose dans la vallée de la *terre* 65 dont son mari avait le gardiennage pour le compte de A, le propriétaire d'Afareaitu (il s'agit plus exactement d'une indivision correspondant au *'opu ho'e* de A); également, de la *terre* 64 appartenant au *'opu ho'e* A et partagée pour le gardiennage entre son mari et l'homme de la maisonnée 7, ce voisin apparenté au groupe DS. La *terre* 64 et la *terre* 65 (pour moitié) sont plantées en café dont la récolte, moyennant une part (1 à 2 sacs sur 5 ou 6) allant à A, fournit la maisonnée pour son breuvage quotidien obligatoire du matin et du soir. Enfin, la maisonnée dispose aussi d'une parcelle dans la zone littorale (la cocoteraie de la *terre* 153 du *'opu ho'e* A dont elle assure le gardiennage et la récolte moyennant la moitié du coprah à titre de rémunération. Jo, Co et aussi le mari de El lorsqu'il était présent ont fait le coprah, c'est-à-dire entassé tous les trois ou quatre mois les noix tombées des arbres, fendu ces noix en deux et les ont mises à sécher, puis séparé de la pulpe — le *ma'a* dit-on — de la coque et mis la pulpe à sécher sur un séchoir à coprah (des claies mobiles qui glissent sur des rails et qu'on peut abriter sous une petite couverture de tôle ou de *ni'au*), enfin ensaché le coprah séché qui a ensuite été porté au bateau dont Mo, le frère adoptif de la maisonnée 6, est le subrécargue. Il est arrivé aussi que le coprah a dû être fait par quelqu'un d'autre qui a été rémunéré avec la moitié de la récolte du gardien.

Ce groupe fluctuant de personnes, ancré dans une demeure et disposant d'un espace strictement défini, dispose aussi, soit collectivement, soit par le biais de ses membres qui en ont la propriété individuelle, d'un petit lot d'*instruments de production.* En réalité, ce n'est pas la maisonnée qui a, collectivement, acheté tel bien mais c'est plutôt un ou deux ou trois individus, membres de la maisonnée, qui l'ont acquis; ce peut être évidemment tous les membres, auquel cas, on peut estimer que c'est la maisonnée qui l'a acheté, mais que l'un de ces membres vienne à partir, on tiendra compte qu'il a toujours un droit sur le bien acquis en commun. Mais si donc la maisonnée n'acquiert pas collectivement, en revanche, elle use collectivement et la collectivité qui use du bien peut très souvent dépasser le cadre de la maisonnée et s'ouvrir aux parents ou aux amis et copains des membres de cette maisonnée. De sorte qu'au bout du compte et progressivement dans le temps, la maisonnée devient par l'usage le possesseur de l'instrument, comme si le temps opérait progressivement un transfert de propriété du (ou des) payeur(s) à la collectivité utilisatrice: d'ailleurs, l'instrument n'est-il pas en fin de course passé en propriété au groupe, puisque, hors d'usage, il rouille ou pourrit dans un coin sans que son (ou ses) acquéreurs ai(en)t l'intention de le réclamer.

Ceci étant, on pouvait mettre en 1967 au compte de la maisonnée une pirogue, un petit et un moyen filet pour la pêche et un cheval pour le transport des produits de la vallée, notamment du café. La pirogue servait à Jo, Co et éventuellement au mari d'El et même à Ke qui étaient les pêcheurs de la maisonnée; les filets de pêche servaient en outre à Te, le père par le sang du *'opu ho'e*, fils adoptif de la vieille dame et maître de la maisonnée 10; le cheval était utilisé également, outre les maisonnées 9 et 10, par Mo, petit-fils adoptif de la vieille dame, *sibling* de Ke et membre, avec cette dernière et les trois frères et sœurs El, Jo et Co, d'un *'opu ho'e* d'adoptifs.

De fait, l'on voit que ces trois maisonnées 6, 9 et 10 se trouvaient étroi-

tement reliées par un réseau de relations économiques d'échanges réciproques, constituant, sur le plan économique, le décalque du tissu des rapports de parenté par le sang et adoptive qui les unissaient.

La production de subsistance pendant le mois d'enquête n'apparaît pas très importante eu égard à celle d'autres maisonnées : bananes cueillies à l'arrière de la maison, noix de coco à boire et pour le lait nécessaire à certaines préparations culinaires (poisson cru, *po'e, taioro*), fruits (mangues) cueillis dans la cour, chevrettes (crevettes de torrents) pêchées dans la vallée. La pêche est la plus importante des productions puisqu'elle représente 750 F sur un total d'autoconsommation de 2.110 F. Le *po'e* est — je le rappelle — un pudding de fruits cuits (bananes, papaye, etc...) et d'amidon ; *taioro* est une sauce fermentée de coco rapé, d'eau salée et de chevrettes. Mais il faut ajouter à cette autoconsommation une valeur de 1.700 F de produits qui ont été reçus en dons en échange de denrées données venant pour une large part de la production vivrière. Si l'on ajoute à ces sommes la dépense effective de nourriture : 4.244 F, on aura une estimation de la valeur de la nourriture de 8.054 F, soit par tête 1.790 F : ce chiffre n'est pas le plus faible (1.078 F pour la maisonnée 6), mais n'est pas et de loin, le plus fort (6.816 F, maisonnée 58), la moyenne mensuelle pour cette enquête de 1967-1968 portant sur 24 maisonnées se situant légèrement plus haut à 1.930 F.

Le nombre de têtes ayant servi au calcul n'est pas l'effectif de la maisonnée, mais le rapport du nombre de repas servis, le matin, au milieu de la journée et le soir, au nombre de jours d'enquête. (Arbitrairement, faute de mieux, les repas du matin et du soir, à base de café, et le plus souvent de pain beurré, ont été comptés pour moitié des repas de la mi-journée qui sont des repas plus substantiels.) Autrement dit, c'est un taux de commensalité différent de l'effectif théorique de la maisonnée, entre autres raisons :

— à cause des écoliers qui déjeunent à la cantine scolaire ;

— à cause des travailleurs de Moorea qui ne rentrent pas déjeuner à midi ;

— à cause des lycéens et des salariés employés à Papeete qui ne reviennent chez eux que pour le *week-end;*

— sans compter les courtes absences à un repas ou deux de ceux qui sont normalement présents tout au long de la semaine.

Disons un mot aussi de l'évaluation monétaire de la nourriture, soit de l'autoconsommation, soit des aliments provenant des dons reçus. Lors de telles évaluations, on se heurte toujours à deux sortes de difficultés : pratique et théorique. Pratique parce que l'on ne dispose pas toujours d'une échelle complète de prix locaux, soit que certains produits ne se vendent qu'à certaines époques, soit que d'autres ne sont jamais vendus localement, mais seulement échangés ; théorique, parce que l'autosubsistance obéit à une logique différente de la logique marchande, que dans la première, les produits ont une valeur d'usage, et que s'il y a échange de produits entre unités économiques, l'échange se fait en fonction des valeurs d'usage et non de revenus monétaires anticipés sur le marché.

Une évaluation en travail est bien préférable, mais celle-ci n'est pas toujours possible : en particulier, si la production vivrière locale vient interférer avec des produits manufacturés nombreux et variés. On a donc dû s'en tenir à une évaluation monétaire, rendue possible à Maatea par l'existence d'une petite production vivrière marchande villageoise, qu'on a complétée par l'échelle des prix du marché voisin de Papeete (seulement à moins de dix milles marins de Maatea) pour certains produits, tels les fruits de l'arbre à pain qui ne sont pas vendus, mais échangés à Maatea ou d'autres produits qui ne firent pas l'objet de transactions dans le village à l'époque de l'enquête. De plus, le recours au marché de Papeete fut facilité par le fait qu'il fut constaté peu d'écarts entre les prix des produits de

la petite production marchande de Maatea et celui de leurs homologues du Marché.

Les dépenses comptabilisées par l'enquête sont des *dépenses de subsistance* et de consommation courante (nourriture principalement, boisson, savon, cigarettes, pétrole, parfois essence); elles sont faites par les divers membres de la maisonnée, la vieille dame (qui a payé 20 fois), Jo (10 fois), Ke (19 fois), El (une fois), soit en tout 12.389 F; sur cette somme, 380 F représentent l'achat à Papeete d'un sac de papates douces et de *tarua* qui apparaît plus, du fait de la marginalité d'El dans le fonctionnement économique de la maisonnée, un don à ladite maisonnée qu'un achat effectué par celle-ci.

Car les rentrées d'argent enregistrées concernent la vieille dame (la réversion au profit de la veuve de la pension d'ancien combattant de son mari décédé), Jo et Ke (des salaires) et enfin un don d'El de 1.000 F à la vieille dame, soit en tout 37.000 F pour le mois d'enquête; ce don d'El fait partie d'un ensemble de cadeaux faits à la vieille dame qui a reçu aussi 500 F de Jo et 300 F de Co; Jo a donné aussi 200 F à la vieille dame et 140 F à des enfants de Mo de la maisonnée 6 que la vieille dame a (ou va) adopter[18].

Le don d'El, ainsi que le sac de nourriture qu'elle a apporté de Papeete représentent plus une contribution de compensation au séjour qu'elle a fait à la maisonnée que sa participation habituelle aux dépenses de la maisonnée; la maisonnée, c'est, outre la vieille dame, Ke, Jo et Co.

Ce qui apparaît dans le fonctionnement monétaire de cette maisonnée, c'est *l'absence d'unité de caisse: chacun de ceux qui ont touché de l'argent* (pension, salaires) *contribue grosso modo en raison de ses facultés contributives:* cela est vrai pour Ke, Jo et Co:

Ke salaire 6.000 F: dépenses 19 fois.
Jo salaire 3.000 F; dépenses 10 fois.
Co salaire 3.000 F; dépenses 0 fois.

La vieille dame, qui a perçu 27.000 F, mais cela pour un trimestre, mais aussi a réglé une traite de 7.000 F à la Société de crédit de l'Océanie (SOCREDO) pour le prêt perçu pour la construction de la maison, a contribué aux dépenses pour vingt fois; les dons que j'ai rapportés précédemment se sont ajoutés à son revenu; mais elle a aussi moins de besoins en sa qualité de vieillard que ses petits-enfants, d'où sa contribution aurait dû être relativement moins élevée eu égard à ses facultés contributives; d'un autre côté, les enfants de Mo qu'elle allait (ou avait) adoptés augmentaient ses besoins, donc ses charges: de fait sa contribution correspond exactement à celle des autres membres[19].

La différence entre les recettes et les dépenses, enregistrées au cours du mois d'enquête, a laissé un disponible théorique de 24.611 F pour les quatre personnes présentes qui a servi à l'habillement, aux dépenses d'équipements et de loisirs de chacun: l'achat par Jo d'un scooter, qui se situe vers cette époque, a dû absorber pour le règlement des traites une large partie du disponible de ce dernier.

---

(18) On traduit par adoptif (adopter) le mot tahitien *fa'a'amu* qui veut dire aussi nourrir, nourricier; ce mot est formé de *'amu,* manger et du préfixe causatif *fa'a.* L'adoption tahitienne c'est d'abord nourrir, d'où l'incertitude à ce moment, l'absence d'adoption n'empêchant pas les enfants de son petit-fils par le sang de venir manger chez la vieille dame.

(19) Soit 27.000 F (pension) — 7.000 F (traite pour la demeure, dont chacun profite), reste 20.000 F pour un trimestre, ce qui correspond à un peu plus des 6.000 F du salaire de Ke: cette dernière a contribué aux dépenses pour dix-neuf fois et la vieille dame pour vingt fois.

Pour cette enquête de 1967-1968, j'ai fait comptabiliser à part les recettes de l'année passée (1967) et enregistrer celles des trois premiers mois de 1968, en examinant les principaux postes possibles de rentrées : salaires, pensions, allocations familiales, ventes de produits locaux (coprah, café, *mape* — châtaignes tahitiennes —, pandanus tressé, *taro* et *tarua,* produits de la pêche). La moyenne entre ces éléments a donné une rentrée de 28.000 F plus conforme aux ressources réelles que la recette enregistrée pendant l'enquête[20] ; cela laissait 7.000 F par tête, le maximum enregistré s'élevant à 10.000 F et la moyenne — me semble-t-il sous-estimée (omission par des maisonnées de ressources patentes, mais difficiles à chiffrer) — à 3.420 F.

Restent deux points à étudier : l'autonomie et la dépendance alimentaire de la maisonnée et sa part dans le réseau des échanges intérieurs de Maatea.

La dépendance alimentaire

L'enquête a permis de la cerner de deux façons : par l'estimation de la valeur de la nourriture et par le dénombrement des repas observés en fonction de leur composition.

Rappelons que l'évaluation de la nourriture (8.054 F) se décomposait en autoconsommation (2.110 F, soit 26 %), en dons reçus (1.700 F, soit 21 %) qui avaient donné lieu à des contre-dons et des dons effectués et *donc, reposaient, comme les produits autoconsommés, sur la production vivrière de la maisonnée,* et enfin en nourriture achetée (4.244 F, soit 53 %).

L'observation de la composition des repas (du matin, de la mi-journée et du soir, durant deux semaines séparées à une semaine d'intervalle durant laquelle l'enquête se faisait plus légère et plus sommaire) visait à déterminer, d'une part, l'acculturation alimentaire, d'autre part, la dépendance alimentaire.

L'acculturation alimentaire des Tahitiens est, d'un point de vue qualitatif, un phénomène très intéressant à étudier car, outre le fait que l'on ne peut pas s'abandonner sans examen aux idées qui ont généralement cours chez les Européens et dans les milieux économiques selon lesquelles, mises à part le poisson cru, les *taro,* les fruits de l'arbre à pain et les petits cochons des festivités, les Tahitiens se nourrissent principalement de produits importés et de conserves, et également selon lesquelles il n'y a plus — ou il n'y avait plus — d'agriculture, on constate que la consommation tahitienne se fait selon des registres différents : « européen », « polynésien » ou « polynéso-européen » dont il faut expliciter le contenu et selon des règles plus subtiles que ne les laissent entendre les idées générales dont je parlais.

Or, une telle catégorisation de l'alimentation présente, en outre, lorsqu'elle est quantifiée, l'avantage d'introduire à une mesure, certes imparfaite, mais cependant indicative, de l'état de dépendance à l'égard du marché, au sens général du terme (à Maatea, petite production marchande locale + boutiques villageoises + marché et magasins de commerce de Papeete). Il nous faut, ici, souligner d'emblée en quoi cette correspondance entre l'acculturation et la dépendance alimentaire est imparfaite :

— la petite production marchande (*taro, tarua,* poisson, etc...) est pour les maisonnées qui y recourent pour leur consommation un facteur limitatif de l'acculturation, mais aussi un facteur d'accroissement de la dépendance (à leur

(20) Réduction de la pension de la vieille dame à sa part mensuelle, introduction des recettes de ventes de produits non apparues durant le mois d'enquête.

niveau s'entend, puisqu'au niveau de Maatea tout entier et des *mata'eina'a* voisins, il n'y a que de l'autoconsommation villageoise);

— le riz, mais aussi parfois les patates douces et les *tarua* (choux caraïbes), sont achetés par sacs à Papeete et de tels achats de produits polynésiens (patates et *tarua*) contribuent à accroître la dépendance alimentaire par rapport à l'acculturation.

Le point de départ de cette notion d'acculturation alimentaire est la distinction tahitienne (polynésienne et *demie*) entre *ma'a tahiti* et *ma'a papa'a.* Le *ma'a tahiti* (nourriture tahitienne) est symbolisé par la consommation au *tama'ara'a* (repas, festin) traditionnel dont j'ai donné de longues descriptions dans le chapitre précédent (le système social, paragraphe consacré à l'Église), et que l'on peut brièvement caractériser par l'accumulation de quelques termes: *ahima'a, i'a ota* (« poisson cru »), *fafaru* (poisson fermenté), *taioro, po'e.* Dans le langage courant, *tama'ara'a* s'oppose à *'amura'ama'a* qui signifie à la fois table et repas et correspond aux repas de tous les jours. Les relevés de repas qui ont été consignés font apparaître quelques constantes:

1. Distinction entre les repas du matin et du soir et ceux de la mi-journée. Ces repas sont *toujours* (une exception sur 24 et pour le repas du soir) *à base de café au lait* (café de la vallée ou acheté ou *nestcafé,* lait en boîte ou lait de coco) *et de pain* (sauf en 1974, un exemple sur 18 et deux jours sur 14, j'ai vu apparaître du *'ipo* tuamotu[21] à la place du pain); ils comportent très souvent du beurre (en 1967, c'était du beurre en boîte fondu d'une marque australienne qui se conservait sans réfrigérateur), parfois du poisson, quelquefois les restes du repas de la veille ou de la mi-journée.

Les repas de la mi-journée ne comportent ni café au lait, ni beurre et pas de pain [sauf si le repas est un simple casse-croûte (*'amuara'a*)], tels les enfants qui, allant à l'école à Afareaitu et ne rentrant pas chez eux à midi, s'achetaient à la boutique chinoise un morceau de pain et, parfois, un bâton de chocolat; tels les travailleurs des chantiers ou sur les bateaux qui se nourrissent à midi d'une miche de pain qu'ils vident de la mie et garnissent du contenu d'une boîte de *pua'a toro* (bœuf en boîte) ou de *pork-and-beans,* conserve de haricots à la tomate parsemés de quelques dés de porc et fabriquée par une firme américaine à Samoa.

A ces exceptions près (qui ne concernent que les absents de la maisonnée), les repas de midi comprennent toujours deux ou trois éléments: poisson, bœuf en boîte, poulet congelé; tubercules, riz; petits pois, nouilles; les petits pois en conserve accompagnent assez obligatoirement le poulet, les nouilles sont malaxées avec le bœuf en boîte; du riz, surtout lorsqu'il y a de jeunes bouches à nourrir ou de solides appétits de jeunes hommes, vient renforcer les petits pois ou accompagner le plat nouilles-*pua'a toro.*

2. Distinction entre les repas des jours ordinaires de la semaine et ceux du dimanche. Ce jour-là, on fait cuire souvent la nourriture au four tahitien; bien des descriptions en ont été données pour qu'on s'y risque à nouveau: disons très brièvement qu'il s'agit d'une cuisson à l'étouffée sur des pierres brûlantes; on y cuit notamment les tubercules, le *po'e,* les *fafa*[22]; les autres éléments du repas

(21) Préparation tuamotu de sucre, lait de coco et farine.

(22) Feuilles d'une variété de *tarua* cultivée dans les vallées spécialement pour ses feuilles et qui sont cuites à la manière des épinards et souvent mélangées avec du lait de coco (communication personnelle de Flora Devatine-

sont à base de poisson ou de crustacés: poisson cru, *fafaru, taioro,* bénitier (*pahua*, tridacne); ces plats de poisson et de crustacés peuvent figurer aux repas du dimanche matin ou du dimanche soir. Ces plats, *po'e, fafa, fafaru, taioro,* font assez souvent l'objet de dons et de contre-dons (c'est un plat, une assiette, un saladier que l'on donne à la maisonnée avec laquelle on est en relation d'échange de nourriture lorsqu'on a confectionné une de ces préparations qui demandent du travail). Le dimanche matin, le pain est généralement remplacé par les *firifiri*, beignets de farine de blé confectionnés par les boulangers chinois des boutiques chinoises dans les villages et qui tiendraient leur nom de leur forme tordue[23].

Lorsque le repas principal du dimanche n'est pas fait du *ma'a tahiti* (tubercules, poissons, crustacés et préparations dont nous venons de parler), il consiste en *ma'a papa'a* (poulet, petits pois, pommes de terre, viande fraîche de bœuf): *on est dans l'un ou l'autre registre,* mais il peut y avoir des formes mixtes, ces formes mixtes pouvant également apparaître en semaine; autre constatation: les maisonnées se classent, eu égard au repas dominical de la mi-journée, en deux catégories d'attitudes, celles pour lesquelles le repas tahitien (ou le repas européen) revient *immanquablement,* et celles qui *recourent le plus souvent au repas tahitien, mais de temps à autre, consomment un repas de mets européens.*

Ce faisceau d'attitudes stéréotypées a permis de dégager des indications d'acculturation alimentaire relativement simples. En prenant un certain nombre de conventions pour caractériser les repas entre les catégories « tahitien », « européen » et « mixte » et en distinguant, d'une part, entre les jours « ouvrables » et le dimanche, on a pu déterminer le profil d'acculturation alimentaire de chaque maisonnée.

La maisonnée 9 était ainsi caractérisée en 1967-1968:

Repas du matin et du soir

Jours de semaine: 30 repas européens[24] sur 30 soit acculturation à 100 %; le dimanche: 1 repas mixte, 3 repas européens sur 4; un repas mixte témoignant d'une acculturation à 50 % par définition, le taux d'acculturation était de 87 %.

Repas de la mi-journée

Semaine: 5 repas polynésiens[25], 6 repas européens, 4 repas mixtes, soit un taux d'acculturation de 56 %; dimanche: 2 repas mixtes sur deux, soit un taux de 50 %.

Il aurait été souhaitable de réduire ces quatre indicateurs à un seul mais cela supposait qu'on établisse une double équivalence, entre, d'une part, les repas du matin et du soir et ceux de la mi-journée et, d'autre part, entre ceux des jours de semaine et ceux du dimanche. Comme les repas de la semaine et du dimanche portaient sur des mets comparables, j'ai admis, avec une certaine dose d'arbitraire, mais après avoir testé les quantités consommées ici et là que les repas du dimanche étaient, en moyenne, deux fois plus copieux que ceux de la semaine et on a pu réduire les quatre indicateurs à deux:

— taux d'acculturation des repas du matin et du soir: 97 % pour la maisonnée 9;

Urima). Y. Lemaître (1973, p. 51) parle simplement de *taro* et *tarua.* P.-H. Pétard (1960, p. 54) parle, à propos du *fafa*, des jeunes tiges de *taro,* les jeunes feuilles de cette plante ou du *tarua* étant appelées *pota* (voir également LEMAITRE, p. 102).

(23) Communication personnelle de Joseph Teuri, *firi* signifiant (LEMAITRE, 1973, p. 54): « tresser en longueur »; ces beignets ont souvent la forme du chiffre huit.

(24) Composés de produits non spécifiquement polynésiens: café, pain, beurre, etc...

(25) On a admis que le poisson était un produit non acculturé (encore aurait-il fallu tenir compte de son mode de préparation!), que le riz était un produit d'acculturation.

— taux d'acculturation des repas de la mi-journée : 54 % pour cette maisonnée.

Le taux de dépendance alimentaire

Ce qui était acheté était un élément de dépendance, ce qui était autoconsommé ou obtenu par don était un élément contraire ; les repas composés de mets d'origines différentes ont été qualifiés de mixtes (dépendance à 50 %). En s'attachant à analyser les repas principaux (ceux de la mi-journée) et en procédant comme auparavant pour le taux d'acculturation, on a pu déterminer un taux de dépendance de 58 % pour la maisonnée 9. Rapproché du taux d'acculturation de 54 %, le chiffre soulignait le recours de cette maisonnée à la petite production marchande tahitienne.

Au niveau d'une maisonnée, ces indicateurs ne sont pas extrêmement significatifs étant donné la faiblesse du nombre des données de base sur lesquels ils reposent mais au niveau de l'échantillon (24 maisonnées), ils acquièrent une signification beaucoup plus grande.

Exprimée en monnaie, la dépendance alimentaire était de 53 % (4244/8054). L'intérêt de la démarche précédente était donc de confirmer ici les données monétaires, donc d'éliminer le risque de distorsion inhérent à la disparité des prix entre produits polynésiens et produits importés, la prime dont bénéficiaient les premiers risquant d'aboutir à surestimer l'autoconsommation exprimée en monnaie par rapport aux quantités physiques réellement consommées.

Le réseau des échanges inter-maisonnés

La maisonnée 9 a été concernée durant le mois d'enquête par 20 prestations de nourriture effectuées ou reçues. Les dons reçus (16, soit 1.700 F) représentaient 21 % de la valeur totale estimée de la nourriture. Pour l'ensemble de l'enquête et de l'échantillon, cette maisonnée a été concernée en tout par 65 prestations ; la maisonnée 9 est ainsi en relation avec les maisonnées 6 (trente-six prestations), 10 (quinze prestations), 42, 32, 35 et 64 ; remarquons les relations privilégiées avec les maisonnées 6 et 10, appartenant au groupe de parenté E et en relation de *'opu ho'e* et d'adoption ; notons aussi que 8 prestations ont été effectuées en dehors de la communauté tahitienne de Maatea : le pêcheur chinois possesseur d'un bonitier et allié aux tenanciers de la boutique chinoise de Maatea ; un gendre de la vieille dame qui habite le village voisin de Haumi et emploie sur son bateau Mo, de la maisonnée 6, son beau-fils ; l'employeur de Ke qui a donné à Ke et à la vieille dame des victuailles et des boissons à l'occasion de la Noël et du Nouvel An ; enfin, El qui a donné des produits à la maisonnée.

Regardons en détail en quoi ont consisté les prestations et comment elles ont été effectuées.

Le pêcheur chinois a donné à la vieille dame deux fois un thon : c'est en remerciement des leurres en nacre pour la pêche au thon que la vieille dame tenait de son mari et a prêté — ou donné — à ce jeune pêcheur.

Le cultivateur de la maisonnée 64 a donné des *tarua* (choux caraïbe), des patates douces et des ananas qu'il cultive à la vieille dame ; une partie de ces denrées a été donnée par la maisonnée 9 à la maisonnée 6 (Mo).

Ont été données aussi à 6 par la maisonnée 9 des bananes, des noix de coco et des mangues ; ces productions dont la cour de la demeure 6 est dépourvue viennent de la cour de la maisonnée 9.

A été aussi donné par 9 à 6 du poisson et du *po'e* (*pudding*) ; cela vient de ce que Jo et Co ont été pêcher et ont donné à Mo une partie de leur pêche : Mo fera de même lorsqu'il ira pêcher à son tour ; quant au *po'e*, on en a fait plusieurs plats et on a donné à Mo.

Mais la chronologie des prestations est importante car elle montre comment se fait presque au jour le jour l'équilibre de ces échanges entre maisonnées.

Au moment où l'on a commencé à enregistrer ces échanges, Mo a donné à la vieille dame des patates douces (huit) ; c'était pour un repas, il y en avait chez Mo et celui-ci (ou plutôt sa femme) en a donné à la vieille dame : cela traduit une osmose que l'on pourrait qualifier de naturelle entre maisonnées étroitement apparentées.

Puis Mo a été cueillir des bananes *fe'i* dans la vallée et en a donné à la maisonnée 9 et a reçu en échange des patates douces, des bananes, des noix de coco. Les patates douces venaient d'un achat de El à Papeete et avaient été données à la maisonnée 9.

Lorsque Mo a reçu une partie des dons que le cultivateur de la maisonnée 64 avait faits à la vieille dame, d'autres dons (noix de coco, poisson, mangues) ont été ajoutés par celle-ci, puis, en sens contraire, vers la semaine suivante, Mo a donné des patates douces, des pommes de terre (achetées à Papeete, naturellement) et du sucre, et une caisse de limonade. Ayant été à la pêche, il a donné deux poissons à la vieille dame et la maisonnée 9 a donné, en échange, des bananes et du *po'e*.

Puis la maisonnée 9 a donné elle-même du poisson pêché par Jo et Co et, en échange, elle a reçu des gâteaux qu'avait faits la femme de Mo, puis un peu plus tard, un panier de citrons et un paquet de *taro*.

En ayant bien à l'esprit qu'il s'agit de deux maisonnées fortement apparentées (liens par le sang, *'opu ho'e*, parenté adoptive), on peut dégager de ces usages d'échanges une série d'hypothèses concernant les principes qui les sous-tendent :

1. *On fait des dons aux vieux parents :* c'est le gendre de Haumi, c'est Te apparenté au mari défunt de la vieille dame et son fils adoptif (maisonnée 10), c'est aussi Mo, petit-fils par le sang et fils adoptif ; lorsqu'on prépare de la nourriture (gâteaux par exemple), on pense à eux.

2. *Cela comporte réciprocité* surtout lorsqu'il s'agit, comme dans le cas du ménage de Mo, d'une famille nombreuse dont les ressources ne sont pas très importantes (recettes par tête en 1967-1968 : 2.666 F, moyenne de l'échantillon 3.420 F ; valeur de la nourriture par tête 1.078 F, moyenne 1.930 F). Alors, lorsqu'on reçoit des dons, on les partage avec le jeune ménage par ailleurs si attentif aux vieux parents ; de même, lorsqu'on fait une bonne pêche, lorsqu'on fait une préparation culinaire importante.

3. *Solidarité de 'opu ho'e* : les maisonnées 9 et 6 constituent un *'opu ho'e* d'adoptifs dont El fait partie en dépit de son mariage et de sa vie à l'écart de la maisonnée d'origine ; en outre, la maisonnée 9 abrite son *'opu ho'e* au sens strict (frères et sœurs par le sang de même père et de même mère) et El a été élevée avec lui par leur grand-mère adoptive, la vieille dame[26] ; d'où son attachement à la maisonnée qui se marque par des dons en argent ou des commandes passées en gros à Papeete, qu'elle peut plus facilement supporter en qualité de fonctionnaire rétribué régulièrement, que le reste du *'opu ho'e* aux ressources plus irrégulières et aux charges plus lourdes (Mo, notamment).

4. *Une stricte observation de la réciprocité :* de l'analyse des dons et contre-dons entre les deux maisonnées 6 et 9, on tire le sentiment que la réciprocité s'exerce, sinon au jour le jour, du moins dès que possible. Si l'on ne tient pas

(26) A vrai dire, c'est une mère adoptive, mais comme le père par le sang a été lui-même adopté par cette dame, les enfants pensent naturellement en terme d'aïeule à son propos.

compte de cette perspective, on arrive à des constatations aberrantes, par exemple, dans les prestations que l'on a décrites, que les deux maisonnées ont passé leur temps à s'échanger des patates douces venues de divers horizons, ou du poisson ; ou pis : lorsqu'on voit Mo, qui n'a pas de tarodière, qui donne un paquet de *taro* à Jo qui, lui, en cultive une.

5. *La réciprocité ne porte pas que sur les produits mais aussi sur des services.* Il y a deux enfants de Mo qui sont en train d'être adoptés par la vieille dame : des prestations de Mo viennent pour diminuer la charge de la maisonnée 9 consécutive aux séjours de plus en plus prolongés (avec nourriture) de ces enfants futurs adoptés. De même, un premier bébé d'El va séjourner auprès de la vieille dame, surtout tant que le ménage n'est pas installé sur les lieux de travail de l'institutrice et que le mari est toujours à Papeete : une aide plus que substantielle est fournie alors par El à la maisonnée.

L'idéologie polynésienne qui gouverne ces comportements

Lorsqu'on interroge les protagonistes sur les mobiles de ces dons, un certain nombre de mots clés tahitiens interviennent : *feti'i, 'opu ho'e, arofa, tauturu. Arofa,* la sympathie, la pitié, la compassion pour la vieille dame veuve, qui n'a plus qu'une fille par le sang (qui ne vit pas à Maatea), et qu'on ne peut pas laisser. Viendra le temps où la vieille dame sera beaucoup plus isolée qu'elle ne l'était en 1967 (lorsque El, l'institutrice, aura aménagé à Haapiti, que Ke, Jo et Co seront à Papeete) : alors, la maison de Mo prendra encore plus en charge la vieille dame, apportant les repas pour elle et ses petits adoptés.

Arofa, c'est aussi en 1967, la sympathie, la pitié pour le ménage de Mo, pas tellement riche et en pleine expansion démographique : lorsque la vieille dame adopte, c'est pour avoir jeunesse auprès de soi, c'est pour ne pas être seule, mais c'est aussi parce qu'elle a pitié de la femme de Mo, c'est pour l'aider, *paturu,* apporter un soutien, une aide.

Tauturu, c'est l'aide que les dons apportent aux deux maisonnées, aides réciproques de celles-ci, aide de El, de Te ou du gendre à l'une ou l'autre. On ne s'entendra pas sur ce thème abondamment traité dans le dernier paragraphe du chapitre précédent, mais on va plutôt reprendre, d'une part, à propos de la maisonnée 9 que nous étudions, les résultats de l'enquête qui s'est déroulée sept ans plus tard en 1974, d'autre part, examiner en détail le fonctionnement des maisonnées 6 et 10 très apparentées.

La maisonnée 9 en 1974

L'intérêt de cette vision diachronique de la même maisonnée à sept ans de distance est double : confirmer les propriétés de structure dégagées par l'analyse des résultats de la première enquête de 1967-1968 et faire apparaître le phénomène d'évolution à deux moments très différents de l'histoire immédiate de la Polynésie centrale, avec ses caractéristiques propres tirées, non d'impressions générales comme cela a souvent été fait, mais d'une lecture rigoureuse des faits et de leur signification. Il est évident que ce second intérêt n'aura de sens que dans le cadre d'une interprétation globale qui interviendra lorsqu'on fera l'exposé d'ensemble des résultats des deux enquêtes ; considérer une évolution au niveau d'*une* maisonnée nous enlisant dans l'événementiel et le particulier.

Effectif: 3 personnes au lieu de 4.
Nombre moyen de convives: 3,2 au lieu de 4,5.
Recettes par tête: 4.223 F au lieu de 7.000 F.
Valeur estimée de la nourriture par tête: 2.627 F au lieu de 1.790 F.
Dépense de nourriture par tête: 1.755 F au lieu de 943 F.
Importance en valeur de l'autoconsommation et des dons reçus en % de la valeur de la nourriture: 67 % au lieu de 47 %.
Importance des dons dans la valeur totale de la nourriture: 24 % au lieu de 21 %.
Nombre de dons reçus ou effectués: 13 au lieu de 20.
Degré d'acculturation des repas: 76 et 50 % au lieu de 97 et 54 %.
Degré de dépendance alimentaire pour les principaux repas: 54 % au lieu de 58 %.

Commentaires

La vieille dame a adopté deux des enfants de la maisonnée 6; en revanche, Ke, Jo et Co vivent à Papeete où ils travaillent; cependant, lors de l'enquête, Jo et Co ont été irrégulièrement présents à Maatea, plus exactement irrégulièrement absents de Papeete: ils ont été à Maatea des résidents temporaires, d'où un taux de commensalité légèrement supérieur à l'effectif de la maisonnée.

La baisse des revenus (40 %) correspond à la tendance moyenne constatée dans l'échantillon (baisse de 34 %); la cause en est ici bien particulière et liée au départ des personnes précédentes qui n'apportent plus à Maatea qu'un flux partiel de leurs gains. Le décompte des revenus fait apparaître *comment la maisonnée de la vieille dame* (elle et ses deux petits adoptés) *subsiste économiquement* avec la participation de Jo mais aussi avec l'aide de El et de son mari pourtant bien établis à présent à Haapiti mais faisant de fréquentes visites à Maatea: l'économie de la maisonnée traduit moins celle du *'opu ho'e* que *l'aide que ce 'opu ho'e devenu extérieur apporte à la maisonnée.*

Les recettes enregistrées ont consisté en dons de Jo à Co (qui se trouvait alors à Maatea) et de Co à la vieille dame: en tout, 7.500 F auxquels sont ajoutés 500 F donnés par le mari d'El à cette dernière. Mais à ces 8.000 F qui, pour 2.778 F, ont servi à payer des dépenses de la maisonnée, il faut ajouter les dépenses que Jo, El et Mo ont payées directement gonflant d'autant les recettes réelles:

Jo	3.864 F
El	600 F
Mo	205 F

qui, ajoutés aux 8.000 F, donnent le chiffre réel de 12.669 F.

Dans cette aide, c'est Jo qui a été présent pour une grande partie du temps à Maatea qui a fourni l'essentiel. Mais El et son mari présents pour les week-ends ont aussi fourni leur quote-part, de même que Mo « qui a eu un geste », eu égard aux deux enfants pris en charge par la vieille dame qui dispose toujours — bien que cela n'ait pas apparu dans les résultats de l'enquête — de sa réversion de pension.

La définition économique de la maisonnée, que nous avions donnée, d'être *un groupe fluctuant* (assis sur un espace strictement déterminé) et caractérisé par *l'absence d'unité de caisse* et la *contribution directe de chacun aux charges de la maisonnée en fonction de son propre poids dans les charges et de ses facultés contributives,* paraît vérifiée à l'analyse de son fonctionnement à nouveau six ans plus tard.

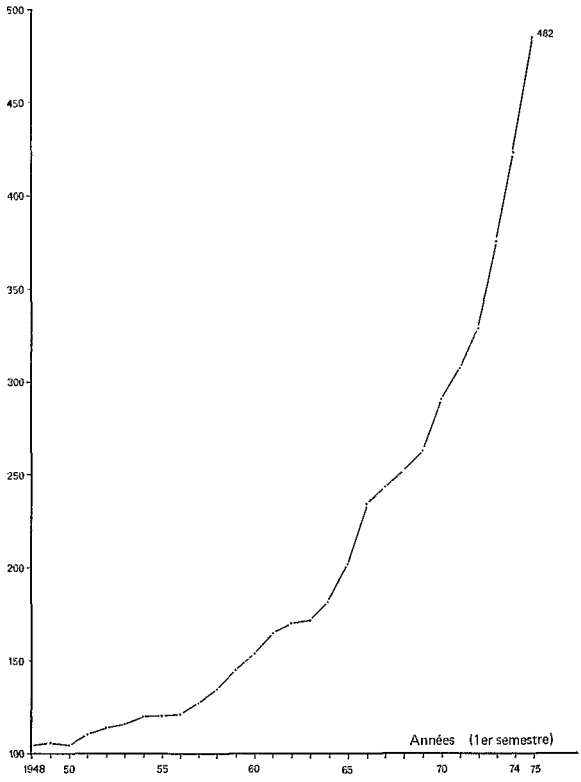


FIG. 42. — *Polynésie française. Indice du coût de la vie*

Dépenses

Tandis que les recettes par tête ont considérablement baissé — conformément à la tendance générale, mais en l'espèce, en raison des changements intervenus dans la structure de la maisonnée —, les dépenses de nourriture (qu'il s'agisse des dépenses monétaires — achats —, d'autoconsommation ou des dons) ont considérablement crû (47 % pour la valeur estimée de l'ensemble, 85 % pour les dépenses en argent proprement dites). C'est aussi la tendance générale: 46 % pour l'ensemble de la valeur de la nourriture et 46 % également pour les dépenses proprement dites[27]. L'augmentation du coût de la vie entre ces deux dates n'est pas étrangère à un tel accroissement; en 1967-1968, l'indice des prix se situe vers 250 (entre 244 et 253), base 100 en 1959 et en 1974, à 418 (même base), soit un accroissement de 67 % en 1974 par rapport à 1967-1968[28]. Il apparaît ainsi:

1. Que les dépenses monétaires moyennes de nourriture à Maatea ont été moindres que l'accroissement du coût de la vie en Polynésie, deux facteurs ayant pu jouer:

(27) Moyennes de l'échantillon : valeur de l'ensemble de la nourriture par tête, 1.930 F en 1967-1968 ; 2.819 F en 1974, soit une augmentation de 46 % en 1974 par rapport à 1967-1968; dépenses monétaires de nourriture par tête, 1.160 F en 1967-1968, 1.698 F en 1974, soit une augmentation de 46 %.

(28) Calculs personnels à partir des données fournies par le Service des Prix (cf. diagramme 104).

a) réduction en quantités physiques de la nourriture achetée;

b) moindre répercussion à Maatea et Moorea des augmentations de prix sur les produits vivriers (tubercules, poisson); de fait, de très grosses augmentations furent constatées à Tahiti sur certains produits: riz, sucre, bœuf en boîte...

2. Que les dépenses monétaires de nourriture de la maisonnée ont été supérieures à l'augmentation du coût de la vie, cette constatation renvoyant à deux explications complémentaires:

a) la condition sociale — et économique — des « bailleurs de fonds » de la maisonnée, Jo et dans une moindre mesure El, s'est considérablement améliorée depuis 1967-1968. Celle-ci est fonctionnaire titulaire de l'État (institutrice) pourvue d'une ancienneté notable (dix ans) et assimilée au personnel titulaire du baccalauréat. Celui-là est un para-fonctionnaire, disposant d'un statut que donne la convention collective du personnel des services publics et d'avantages financiers égaux ou sinon supérieurs à ceux des fonctionnaires. Auparavant l'un était manœuvre, et l'autre moniteur d'enseignement. Cette amélioration de la condition avec ce que cela appelle de considération sociale dans les actes de la vie courante implique que l'on achète un peu plus largement et que l'on recourre à des produits plus chers;

b) ce recours aux achats a pu être intensifié du fait que les membres actifs de la maisonnée qui procuraient la production vivrière autoconsommée, Jo, Co et Ke, étaient, pour les premiers, moins souvent présents, la dernière ayant quitté la maisonnée.

La dépendance alimentaire de la maisonnée se serait donc accrue? Pour y répondre, il faut éliminer le facteur élévation du coût de la vie. La valeur estimée de la nourriture, de l'autoconsommation et des dons reçus a augmenté: rien d'étonnant à cela puisqu'on a donné à des quantités physiques une valeur arbitraire fondée sur les prix pratiqués à Maatea ou à défaut à Papeete. Si la valeur de l'autoconsommation et des dons reçus a augmenté par rapport aux achats entre 1967-1968 et 1974, cela ne signifie pas nécessairement que cela corresponde à un accroissement des quantités physiques: l'augmentation peut résider simplement dans celle de la valeur monétaire attribuée à ces produits. Or, les prix que j'ai collectés à Maatea font apparaître des accroissements du simple au double:

— thon: 1967-1968 = 80 à 100 F; 1974 = 200 à 300 F;
— *taro*: le paquet 125 F en 1967-1968; 150 à 300 F en 1974;
— poisson: le paquet 100 à 125 F en 1967-1968; 150 à 250 F en 1974;
— *fe'i*: 40 F les 5 (1967-1968); 200 F les 15 en 1974 (en 1967-1968, les 15 valaient donc 120 F).

L'augmentation générale du coût de la vie, les distorsions dans les augmentations de prix qui se sont produites entre le marché de Papeete et Tahiti d'une part, baromètre général, et d'autre part, le microcosme économique que constitue Maatea, les distorsions également entre produits faussent les conclusions que l'on voudrait tirer d'une analyse précise des dépenses, d'où pour apprécier la dépendance alimentaire et son évolution depuis 1967-1968 l'intérêt de la démarche par l'analyse physique des repas.

Les petits repas (matin et soir) sont acculturés à 76 % en 1974 au lieu de 97 % en 1967-1968, ce qui signifie l'introduction du poisson dans ces repas, poisson pêché par Co ou donné par Mo; les repas principaux sont acculturés à 50 % à présent, au lieu de 54 % en 1967-1968, et la dépendance pour ces repas s'est atténuée; passant de 58 % en 1967-1968 à 54 % en 1974; cela signifie que la maisonnée recourt autant en 1974 à la petite production marchande qu'elle le faisait en 1967-1968, mais il ne faut pas perdre de vue que ces pourcentages ne faisant pas état de variations très sensibles, on ne peut en déduire un changement de comportement affirmé quant à l'autonomie économique de la maisonnée. C'est à une échelle plus globale que les indicateurs de cette sorte peuvent avoir une signification plus précise.

Échanges de nourriture

On ne va pas, à nouveau, faire la chronique de ces échanges, mais souligner en les illustrant les points importants que l'on avait déjà dégagés :

1) *Arofa* (la piété) ou l'aide à la vieille dame.

Durant la première semaine d'enquête, on enregistre 6 prestations de Mo (mais. 6) à la vieille dame (saladier et plat de poisson préparé, deux prestations de 6 et 20 poissons, un saladier de *taioro*) ; durant la seconde semaine, 3 prestations de Mo (dont un demi-thon : on a acheté un thon et on a pensé à la vieille dame), une de Te (de la mais. 10), une de la fille de la vieille dame (1 sac de fruits d'arbre à pain)[29], et une du mari d'El (il est allé à la pêche et porte un « paquet » de poisson — *tui i'a* — à la maisonnée 9). La troisième semaine, six prestations de Mo (10 poissons, un plat de poisson — préparé —, un saladier de riz, un bol de *taioro*, un plat de ragoût, une cafetière de café) ; quatre de Ke (un saladier de « pieuvre » — *fe'e*, poulpe —, 8 tubercules de manioc, 2 fois du lait de coco) ; trois prestations de El (4 morceaux de viande, une boîte de purée, deux paquets de salade). Enfin, la dernière semaine : 7 prestations de Mo (assiettes de *taro*, assiettes de poisson, mangues), deux du mari de El et deux de El elle-même (1 kg de viande, 1 kg de choux).

2) *Réciprocité.* La vieille dame a rendu — ou fait rendre — une contrepartie à ce qu'elle a reçu et cela, à chaque prestation reçue, à quelques jours près. Ainsi, à ce que Mo lui a donné la première semaine, a correspondu trois contre-dons : un bol de riz, six *'uru* (fruits de l'arbre à pain), puis un sac de *'uru* ; de même pour les autres semaines :

— deuxième semaine : des noix de coco à boire et pour le lait de coco ;

— troisième semaine : un panier de bananes et sept cocos envoyés par la vieille dame, puis de la viande et du sucre donnés par Jo ;

— quatrième semaine : des noix de coco.

3) *La solidarité de 'opu ho'e* : c'est le *'opu ho'e* (Jo, Mo, Ke, El) qui vient en aide (*tauturu*) à la vieille dame ; ce n'est plus de l'entraide entre membres du *'opu ho'e* mais c'est le *'opu ho'e en corps* qui, à travers ses divers membres, intervient. Uni par le sang et renforcé par l'adoption, s'inscrivant par des droits précis sur le strict espace économique que l'on a défini, ce *'opu ho'e* se manifeste vis-à-vis de la vieille dame comme une personne collective (une « personne morale » dit-on en droit), un *corporate group,* expression de l'anthropologie anglo-américaine que P. OTTINO traduit par « corporation », que G. BALANDIER transcrit, faute de mieux, par « groupe en corps », mais que, pour ma part je préférerai rendre par *groupe personnalisé* ou *communauté de droit*[30].

4) Une réciprocité dépassant le cadre économique, une *réciprocité totale.*

L'aide que Mo fournit à la vieille dame, c'est en quelque sorte l'accompagnement d'un autre transfert opéré de l'une à l'autre des maisonnées lors de l'adoption par la vieille dame des deux petits enfants de Mo ; les contre-dons (ou les dons) de cette dernière, c'est non seulement la réciprocité des transferts matériels, physiques de subsistance, mais aussi l'effet de la sollicitude de la vieille dame pour le ménage et la progéniture d'un enfant adoptif. Les dons et contre-dons finissent pas n'être plus que *les signes* (*certes substantiels*) de rapports

(29) Il s'agit de la fille vivant à Haumi. Sachant par Jo que la vieille dame avait des droits sur des terres dans ce quartier (ce que j'ai vérifié sur le parcellaire), je formerai ici plutôt l'hypothèse qu'il s'agit d'un cadeau redevance, le cadeau se situant dans le *geste* plutôt que dans l'objet qui pouvait bien être un *fructus* du droit de propriété de la vieille dame.

(30) Ce terme de *corporation* peut paraître osé dans un texte français, mais le passage du texte d'Ottino dans lequel il est employé ne peut prêter à confusion (OTTINO, 1972, pp. 402-403). « Groupe en corps », BALANDIER, 1967, p. 62. Marc AUGÉ (1969, p. 88) utilise l'expression « groupe organique » comme équivalent de *corporate group.*

sociaux réciproques *entre maisonnées apparentées et dont l'apparentement se trouve renforcé* tant par l'établissement de nouveaux liens sociaux que leur traduction en termes de flux économiques.

Ayant examiné le fonctionnement en détail d'une maisonnée (la mais. 9), l'on croit nécessaire de regarder d'assez près celui de maisonnées qui lui sont proches : 6 et 10.

La maisonnée 6. — C'est une famille élémentaire provenant de la segmentation de la maisonnée 9. Elle est passée de 7 à 12 personnes entre 1967-1968 et 1974 (taux de convivialité évoluant de 5,5 à 5,7 par suite des adoptions faites par la vieille dame (mais. 9)[31]. En 1967, l'homme a un emploi salarié (subrécargue sur le bateau qui relie Afareaitu à Papeete) de sorte que la production vivrière de la maisonnée est insignifiante en dépit des terres auxquelles elle a accès et de leur potentiel productif (café, *fe'i,* arbres à pain, manioc, *taro*). En 1974, l'homme n'a plus cet emploi salarié et fait des cultures sur les terres de la vallée (patates douces, manioc, légumes), pêche en vue du marché de Papeete du samedi[32], élève des cochons vendus à un *Demi* chinois, vend un peu de café ; mais il a, à présent, un fils qui est employé sur le bateau[33].

La formation de la production de la maisonnée a donc évolué ; essentiellement composée en 1967-1968 de force de travail louée et de dons reçus (les produits donnés en échange consistant en partie en denrées achetées — riz, pommes de terre — soit 36 % de la valeur de la nourriture consommée), elle est devenue *quaternaire* en 1974 : autoconsommation, dons (respectivement 29 % et 16 % de la valeur estimée de la nourriture), petite production marchande, salariat. De cette évolution découle un recul, tant de l'acculturation alimentaire, que de la dépendance vivrière :

Petits repas : acculturation de 89 à 78 %.
Repas principaux : acculturation de *52 à 28 %* ;
dépendance de *72 à 37 %*.

Les ressources de la maisonnée ne sont quantitativement pas très élevées : les revenus par tête sont inférieurs à la moyenne de l'échantillon (2.666 F contre 3.420 F) en 1967-1968 mais sont encore inférieurs en 1974 (770 F contre 1.858 F ; cependant, ce chiffre de 770 n'a pas inclus la valeur de la petite production marchande). Un indice indubitable de cette faiblesse est la basse valeur de la nourriture par tête : 1.078 F en 1967-1968 (moyenne 1.930 F), 2.059 F en 1974 (moyenne 2.819 F).

Il n'y a pas à revenir sur les échanges de nourriture effectués notamment avec la maisonnée 9 et leur signification. Mais on peut être sûr que ces échanges, en faisant apparaître le *'opu ho'e* comme un corps uni, apportent une aide, non seulement physique, mais morale à cette nombreuse maisonnée.

Famille élémentaire, la maisonnée fonctionne, au plan monétaire, comme une seule caisse. Tel est, du moins, ce qui se passe en 1967-1968, l'argent arrivant d'une seule source, Mo, et les dépenses étant effectuées par la femme et par le mari suivant les cas (à la femme, la nourriture quotidienne, au mari les achats de

(31) Les enfants adoptés figurent toujours à l'effectif de la maisonnée 6 ; si la vieille dame venait à décéder, ces enfants reviendraient bien sûr à leur maisonnée d'origine.

(32) Dans l'après-midi et la soirée du samedi se tient à Papeete un grand marché au poisson sur le carreau de la halle.

(33) Bateau qui appartient au gendre de la vieille dame. Mo, l'homme de la maisonnée 6, est un beau-fils

cigarettes, de boissons, ou, à cause de son travail sur le bateau, les achats à Papeete). En 1974, il y a une seconde source, le fils, qui verse à son père son salaire (ou une large part) de celui-ci (5.000 F) et qui, en outre, prend en charge une partie des dépenses de la maisonnée (1.543 F). On est donc passé de *l'unité de caisse* à un système mixte dans lequel la jeune génération à la fois conserve une partie de son gain et également participe sur celui-ci au fonctionnement de la maisonnée. Lorsque les enfants seront grands et que l'argent viendra d'eux et non plus des parents, on imagine que la maisonnée — ou ce qui en restera — puisse fonctionner, comme la maisonnée 9, selon le *principe des contributions individuelles et de la répartition des charges entre individus membres.*

C'est selon le même principe que fonctionne la *maisonnée 10,* famille élémentaire de huit personnes dont le poids économique grossit avec les années[34] : en 1967-1968, c'est le principe de *l'unité de caisse;* en 1974, une des filles est arrivée à l'âge d'avoir un emploi : elle apporte donc un salaire (ou plus exactement une part de salaire puisqu'elle participe également à certaines dépenses de la maisonnée) et elle assure en plus, cette part des dépenses.

Le père, Te (père également du *'opu ho'e* par le sang El-Jo-Co de la maisonnée 9 et fils adoptif de la vieille dame de cette maisonnée) est employé aux travaux publics de Maatea[35] et, en 1967-1968, il est petit producteur marchand (vente de *taro* dans le village puisqu'il a une parcelle de la tarodière, cf. supra) ; en 1974, il a, en outre, un taxi. De plus, sa fille aînée travaille. La *formation de la production* de la maisonnée est donc composée *d'autoconsommation* et de *prestations reçues* (soit respectivement 18 % et 27 % de la valeur estimée de la nourriture en 1967-1968, 34 % et 8 % en 1974), de *petite production marchande,* de *production de service* (taxi qui a répercuté un tiers des recettes enregistrées) et de *salariat* (moins d'un tiers de ces recettes pour Te et près de 60 % pour sa fille)[36].

Les ressources monétaires réelles de la maisonnée ont dépassé ces gains puisqu'il faut leur ajouter ce que la fille a payé directement pour subvenir aux dépenses : 2.708 F sur un total enregistré de 8.806 F, ces 2.708 F ayant servi aux achats de nourriture qui se sont montés à 7.265 F : *la fille en a réglé 37 %.*

La maisonnée se situe dans l'échantillon étudié, en 1967-1968, en dessous de la moyenne, et en 1974, à son niveau pour les revenus par tête, mais très en dessous (au niveau de la maisonnée 6 précédente) pour l'évaluation de la nourriture par tête[37].

Les degrés d'acculturation et de dépendance alimentaire ont varié en sens contraire, ce qui signifie une régression réelle de l'autoconsommation (ou/et des dons) : la diminution de l'acculturation alimentaire a surtout porté sur les repas du matin et du soir (introduction de poisson pêché dans ces repas, pêche pratiquée par la femme aidée de ses aînées, à l'exception de celle qui travaille) ; elle a peu varié pour les repas principaux (33 et 31 %), et le degré de dépendance pour

---

pour celui-ci (fils d'une première union de sa femme, fille de la vieille dame).

(34) La maisonnée est passée de 5 unités de consommation en 1967-1968 à 7 en 1974 par suite de l'avancée en âge des enfants (même phénomène dans la maisonnée 6 passant de 4,5 à 8,5 unités, une unité étant arbitrairement définie par une personne âgée de 15 ans et plus, les personnes de moins de 15 ans comptant pour 0,5 unité).

(35) C'est l'atelier et le parc des travaux publics pour Moorea.

(36) Décomposition des recettes enregistrées par la maisonnée 10 : salaire de Te 3.000 F, salaire de la fille 4.500 F, taxi 3.600 F.

(37) 2.800 F de recettes par tête en 1967-1968 pour une moyenne de 3.420 F, 1.973 F en 1974 pour 1.858 F en moyenne ; mais 1.083 F pour la nourriture par tête en 1967-1968 pour une moyenne de 1.930 F (Mo : 1.078 F), 2.149 F en 1974 pour 2.819 F en moyenne (Mo : 2.059 F).

ces repas est passé de 40 à 47 %[39]: 1974 accuse, dans cette maisonnée, une tendance marquée pour la nourriture polynésienne (33 et 31 % pour les mets non polynésiens) mais aussi la nécessité de recourir aux achats, poisson principalement: Te est bien trop pris par ses activités (les travaux publics, la tarodière, le taxi) pour avoir le temps d'aller à la pêche: et puis il n'est plus tout jeune: il a dépassé la cinquantaine.

L'étude des échanges inter-maisonnées montre qu'ils se déroulent dans un champ différent de celui des maisonnées 6 et 9 précédentes, que leur nombre a considérablement diminué entre 1967-1968 et 1974, passant de 24 à 11; parallèlement, la part des dons reçus dans la valeur globale de la nourriture est passée de 27 à 8 %.

En 1967-1968, sur 19 dons reçus, 13 venaient de la maisonnée 9 (la vieille dame, mère adoptive de Te), 10 portaient exclusivement sur des *'uru* (fruits de l'arbre à pain) et 2 autres incluaient des *'uru* (avec du poisson pêché par Jo et des mangues); 4 autres prestations venaient du cultivateur de la maisonnée 15 (voir supra), qui est le frère de la femme de Te, tous deux faisant partie du *'opu ho'e* [I_3 U_3]; un de ces dons portait sur des *'uru*, deux autres sur des *tarua* (choux caraïbe). Une autre prestation venait de son beau-père, le sous-diacre de la maisonnée 8 et le père de [I_3 U_3]: *'uru* toujours; enfin *'uru* venant du cultivateur de la maisonnée 64 (dans la vallée).

En sens inverse, la maisonnée 10 avait donné des *taro* que Te cultivait [échanges avec la vieille dame (mais. 9) et le sous-diacre (mais. 8) *taro* contre *'uru*].

En 1974, les dons reçus portent sur du poisson fourni par le beau-frère de la maisonnée 15 et des thons pêchés par un pêcheur qui habite la maisonnée 37 ainsi qu'un pêcheur installé récemment dans le village: en échange, *taro* et mangues. La vieille dame (mais. 9) et le beau-père (devenu diacre, mais. 8) bénéficient de dons de *taro*. *Arofa, tauturu,* réciprocité, manifestation de *'opu ho'e* sont les thèmes évoqués par ces prestations.

L'accumulation au sein de la maisonnée

L'étude du fonctionnement de la maisonnée polynésienne à laquelle nous venons de nous livrer à travers ces trois exemples a mis en évidence la *fonction de subsistance du groupe,* fonction qui s'exprime par la manière dont *se forme la production,* dont *se répartit la charge monétaire* du groupe fluctuant qui compose la maisonnée entre les individus qui estiment en faire partie, enfin par *le jeu des prestations inter-maisonnées* qui renvoie au caractère total des rapports sociaux au sein de la communauté villageoise et met en scène les valeurs et normes de la société polynésienne: *arofa, tauturu,* réciprocité, parenté y compris *adoptive* et plus particulièrement le *'opu ho'e* considéré comme *un seul corps.*

Mais l'étude met également en évidence une seconde fonction, d'accumulation que nous allons nous efforcer de cerner.

La comparaison entre les revenus et les dépenses enregistrées en 1967-1968 fait apparaître des excédents considérables (relativement):

Maisonnée 9

- Recettes enregistrées: 37.000 F, recettes corrigées 28.000 F[39].
- Dépenses enregistrées: 12.389 F dont 4.244 F de dépenses de nourriture.
- Disponible enregistré: 24.611 F.
- Disponible corrigé: 15.611 F soit 56 % des recettes.

(38) Évolution du degré d'acculturation de 1967-1968 à 1974: de 97 % à 33 % pour les petits repas (matin et soir).

(39) Les 37.000 F ont enregistré la pension trimestrielle de la vieille dame mais aussi des ventes de produits. Un calcul plus serré a permis d'arriver à un chiffre plus valable de 28.800 F arrondi par défaut à 28.000 F.

Maisonnée 6

— Recettes enregistrées : 6.000 F (pour une quinzaine), rectifiées pour le mois 12.000 F[40].
— Dépenses enregistrées : 4.316 F dont 3.810 F pour la nourriture.
— Disponible : 7.684 F soit 64 % des recettes.

Maisonnée 10

— Recettes enregistrées : 14.000 F.
— Dépenses enregistrées : 5.335 F dont 4.061 F pour la nourriture.
— Disponible : 8.665 F soit 62 % des recettes.

L'examen minutieux des dépenses enregistrées fait apparaître qu'en dehors des dépenses de nourriture, seules les dépenses quotidiennes ont été comptabilisées. On a bien essayé, par ailleurs, de cerner les autres postes de dépenses : vêtement, transport, dépenses des travailleurs à Papeete, etc... Mais on n'est pas arrivé à des résultats satisfaisants : du fait de l'oubli des sommes dépensées ; de ma certitude que certaines dépenses (boissons, mais aussi loisirs) ont été minorées ou passées sous silence — cela fait honte — et de ma propre crainte, qu'en sens inverse, d'autres dépenses aient été majorées par souci de fierté, parce que l'on savait que je verrai à ce propos d'autres personnes pour leurs propres dépenses et qu'il fallait donc, qu'à mes yeux, ceux auprès desquels j'enquêtai ne passent pour des gens de peu comparés aux autres.

Donc le disponible est beaucoup moins considérable qu'il n'y paraît au premier abord. Qu'en est-il en 1974 ?

Maisonnée 9

— Recettes corrigées[41] : 12.669 F.
— Dépenses enregistrées : 7.447 F dont 5.617 F pour la nourriture.
— Disponible : 5.222 F soit 41 % des recettes.

Maisonnée 6

— Recettes corrigées : 6.543 F[42].
— Dépenses enregistrées : 10.530 F dont 6.485 F pour la nourriture.
— Disponible : voir note 42.

Maisonnée 10

— Recettes corrigées : 13.808 F.
— Dépenses enregistrées : 8.806 F dont 7.265 F pour la nourriture.
— Disponible : 5.002 F soit 36 % des recettes.

Si l'on tient compte du fait que les dépenses enregistrées sont largement sous-estimées, l'on peut penser que le disponible réel en 1974 est faible ou très faible et que l'évolution a tendu à un resserrement considérable de l'écart entre les dépenses et les revenus. Nos maisonnées vont dans le sens général de l'échantillon :

Moyenne 1967-1968

— Recettes corrigées : 21.888 F.
— Dépenses enregistrées : 9.658 F dont 5.334 F pour la nourriture.
— Disponible : 12.230 F soit 56 % des recettes.

---

(40) Salaire déclaré par Mo comme subrécargue sur le bateau : 40.000 F de janvier à mars 1968, soit 13.333 F par mois.

(41) Cf. supra : dans ces chiffres de ressources, sont incorporées les dépenses que certains membres de la maisonnée ont faites directement, donc ont versées à titre de contribution à la maisonnée.

(42) Ce chiffre n'a pas enregistré les revenus tirés des diverses activités de Mo qui ne produisent pas des rentrées régulières mais font apparaître au mieux un solde nul, au moins un léger disponible.

Moyenne 1974

— Recettes corrigées : 13.933 F.
— Dépenses enregistrées : 9.083 F dont 7.641 F pour la nourriture.
— Disponible : 4.850 F soit 35 % des recettes.

Le disponible enregistré est passé de 56 à 35 % des recettes entre ces deux moments pour l'ensemble de l'échantillon.

Il y avait en 1967-1968 une accumulation possible, beaucoup moins probable en 1974. Une autre manière de cerner le phénomène est, non plus d'essayer de calculer un disponible, mais de repérer les biens durables que ce disponible a permis d'acquérir. Une telle attaque a, en outre, l'avantage d'ignorer le phénomène très répandu du crédit fourni par la SOCREDO[43], les banques, les autres organismes de prêts ou les établissements de vente à crédit, phénomène que nous n'avons pas voulu enregistrer parce que trop délicat vis-à-vis des enquêtés dont la bonne volonté avait été déjà beaucoup mise à contribution.

J'ai déjà décrit la demeure de la maisonnée 9 qui date de 1962. En 1967, l'équipement domestique en est sommaire : un réchaud *primus* deux feux (réchaud à pétrole à pression), une lampe à pression, à pétrole, une machine à coudre. J'ai déjà parlé aussi des instruments de travail : pirogues, filets de pêche, cheval. Les récentes acquisitions de la maisonnée qui sont significatives consistent en un appareil de radio à transistor, un *électrophone* et un *scooter* (une *Vespa*).

En 1974, le réchaud à pétrole à pression a été remplacé par une *cuisinière à pétrole* à pression ; *l'éclairage électrique* a été installé à partir d'une ligne tirée depuis le groupe électrogène de Mo ; un *poste de télévision* a été acheté. Mais la *Vespa* est hors d'usage et la maison aurait besoin d'être réparée et repeinte.

Donc un certain disponible a pu être dégagé pour acquérir ces objets, dès 1967-1968 et dans la période qui suit. Mais cette période est aussi celle de l'installation de Ke ailleurs, celle d'El à Haapiti, celle de Jo à Papeete. Autrement dit, *il n'y a jamais eu de disponible propre à la maisonnée, mais seulement la somme comptable résultant des disponibles de chacun* qui ont été employés selon les propres besoins de chaque personne, les objets acquis à la maisonnée l'étant sur la fortune de chacun et selon ce que chacun espérait faire. Par exemple, le *scooter*, l'éclairage électrique, la télévision ont été un apport de Jo, le *scooter* pour lui, mais aussi pour parader dans le village, l'électricité et la télévision pour la vieille dame, pour Jo et sa famille quand ils viendraient à Maatea, et aussi pour soutenir le prestige de la maisonnée alors que d'autres demeures à Maatea ou ailleurs commençaient à s'éclairer à l'électricité et à acquérir des postes de télévision.

Maisonnée 6. — La demeure date de 1964, petite maison en bois sur une dalle de ciment, peinte, au toit de tôle. L'équipement domestique comprend en 1967 une *cuisinière à pétrole,* un *réfrigérateur à pétrole,* éclairage par lampe à pression à pétrole. Parmi les instruments de travail, une pirogue, un petit filet de pêche, un *moteur hors-bord.* Transports : deux *scooters* (*vespa*). Instruments de loisir : un « transistor », un *appareil photo,* un *magnétophone.*

En 1974, l'équipement domestique s'est augmenté d'un *groupe électrogène* permettant l'éclairage des maisonnées 9 et 10 (outre la maisonnée 6) et aussi des voisins (maisonnée 7 et une nouvelle maisonnée apparue depuis 1968). Mêmes instruments de pêche, tandis que les moyens de transports se sont enrichis d'une *camionnette* (les *scooters* sont hors d'usage). La télévision est apparue.

La maisonnée de Mo (maisonnée 6) montre une forte propension à s'équiper : cuisinière, réfrigérateur dès 1967 alors que la plupart des maisonnées

(43) SOCREDO, Société de Crédit pour le Développement de l'Océanie, service public de Crédit aux particuliers et aux entreprises.

du village font leur cuisine au *primus* (appareil de chauffage à pétrole à pression) et viennent mettre leurs denrées dans les bacs de réfrigération de la boutique pour les conserver au froid; les moteurs hors-bord ne sont pas très nombreux non plus; puis viennent progressivement le groupe électrogène, une camionnette, la télévision. Un disponible de 64 % des revenus, une fois les dépenses quotidiennes réglées; la faiblesse de la nourriture par tête tant en 1967-1968 qu'en 1974; une demeure récente (1964), donc que Mo, jeune subrécargue alors, avait bien dû devoir payer, à moins qu'il n'ait eu à régler les traites dans les années qui suivirent: tout cela suppose un coefficient d'investissement important des revenus obtenus lors des années 1967-1968 dans la conjoncture de hauts salaires qui caractérisait ces années-là, mais aussi avec une certaine austérité relativement aux dépenses de subsistance.

La demeure 10 date, elle aussi, de 1964 (maison en bois, peinte, de type moderne, posée sur une dalle de béton); *l'eau et le sanitaire sont dans la maison.* L'équipement domestique comprend en 1967 *une cuisinière à pétrole* et un *réfrigérateur à pétrole;* éclairage à la lampe à pétrole à pression. Pour la pêche, une pirogue, mais pas de filets: mais Mo, de la maisonnée 6, a un « hors-bord », et la maisonnée 9 des filets. Transport: une *mobylette* et un *camion.* Loisirs: un « transistor ».

En 1974, apparaît *l'éclairage électrique* (par le groupe électrogène de Mo) et la *télévision.*

A propos de l'évolution rapide des conditions du cadre de vie, on peut parler me semble-t-il, sans trop forcer les termes, d'un *dynamisme de l'équipement des maisonnées.* Ce dynamisme est évidemment la traduction en termes matériels de l'*accumulation* formée au sein des maisonnées ou, dit sous une autre forme, du *surplus* constitué au-delà des nécessités de la subsistance et de la reproduction des maisonnées. Le plus fort dynamisme constaté paraît celui de la maisonnée 6; il se fait au prix d'une limitation du niveau des subsistances. Le dynamisme des maisonnées 6 et 10 est cependant supérieur à celui de la maisonnée 9; la raison en est peut-être, d'abord, que la part des subsistances y est plus élevée ici que là:

Tabl. 63. — *Parts respectives de la nourriture dans les maisonnées 9, 6 et 10*

	Dépense de nourriture/tête		Valeur totale de la nourriture/tête	
	1967-1968	1974	1967-1968	1974
	F	F	F	F
Maisonnée 9	943	1.755	1.790	2.627
Maisonnée 6	693	1.138	1.078	2.059
Maisonnée 10	589	1.253	1.083	2.149

Source: Enquête personnelle à Maatea 1967-1968 et 1974.

Mais également, que la structure de la maisonnée, dans laquelle chacun se répartit les charges de subsistance et d'entretien et les assume directement tout en poursuivant ailleurs des desseins économiques différents, ne peut pas favoriser l'éclosion d'un dynamisme égal à celui des maisonnées 6 et 10.

Le dégagement d'un disponible monétaire conséquent suppose, en théorie, des revenus monétaires élevés et une limitation des dépenses. Des revenus élevés peuvent être obtenus par le *salariat* si plus d'un salaire entrent dans la maisonnée, à condition toutefois que la rétention par le salarié à la paye ne soit pas trop forte et que l'unité de caisse existe; ils peuvent être obtenus également si la production de la maisonnée se forme à plusieurs sources: *petite production mar-*

chande, production de *services.* Les dépenses peuvent être également limitées de plusieurs façons : si la production vivrière destinée à la consommation (autoconsommation au sens strict et production échangée) est élevée, limitant d'autant les dépenses de nourriture ; si le niveau des subsistances y compris l'autoconsommation est maintenu assez bas, libérant d'autant la production pour la vente ; si le système de gestion de la maisonnée favorise au maximum la centralisation des dépenses, limite leur dispersion. L'examen comparatif des trois maisonnées montre, d'une part, que la maisonnée 9 a les revenus les plus élevés (sources monétaires multiples) en même temps que la production pour la nourriture y est la plus élevée des trois [47 % en 1967-1968 et 67 % en 1974 contre 45 % et 42 % pour la maisonnée 10 (Te) et 36 % et 45 % chez Mo] ; d'autre part, que les maisonnées 6 et 10 ont des revenus moins élevés en dépit de leur diversification des sources de production (2.666 F et 2.800 F par tête au lieu de 7.000 en 1967-1968, 770 et 1973 au lieu de 4.223 F en 1974), et un niveau de subsistance bien plus faible, ceci expliquant donc cela. Pourtant, l'équipement de celles-ci a été supérieur à l'équipement de celle-là : le facteur différentiel qui l'explique tient au fonctionnement comparé des maisonnées. La maisonnée 9 fonctionne, nous l'avons dit, selon un *système de répartition des charges* par assomption directe des dépenses par les individus : système décentralisé ; les deux autres maisonnées fonctionnent selon un système centralisé *d'unité de caisse* ; mais si l'on regarde la nature des gros investissements faits par ces dernières (« hors-bord », groupe électrogène, camionnette, camion), on y voit qu'il s'agit d'équipements désirés par les ménages, que la décision a été prise, d'abord, par le mari et la femme, qu'elle s'inscrit, ensuite, dans une logique de progression de l'équipement technique de la maisonnée. Question d'âge aussi : une vieille femme d'un côté, des petits-enfants plus ou moins soumis à des forces centrifuges de l'autre : voilà la maisonnée 9 ; et voici deux autres maisonnées : des familles élémentaires dont les têtes sont « en pleine force de l'âge » et que la jeune génération commence en outre « à épauler ». C'est pour toutes ces raisons que c'est dans ces familles que l'accumulation se fait le mieux, du fait de l'unité de décision qu'elles favorisent et d'un dynamisme lié à l'âge et à ce qu'elles ont à attendre de l'avenir.

De façon formelle, il peut apparaître que la structure de *'opu ho'e* défavorise le dynamisme économique d'une maisonnée constituée de cette façon et que ce dynamisme se manifeste mieux dans une structure élémentaire ; mais en réalité, les facteurs qui tiennent à l'âge, à l'horizon économique et aux perspectives des individus et des groupes sont, sans doute, autant et sinon plus déterminants.

Unité et diversité des maisonnées

Les études précédentes mettent en valeur un certain nombre de variables caractérisant l'organisation économique et le comportement des maisonnées face à l'évolution économique :

— *la taille de la maisonnée ;*

— *la forme sociale de la maisonnée* qui est famille élémentaire, famille étendue, *'opu ho'e* ;

— *le système de gestion :* système de répartition des charges (et des décisions), système d'unité de décisions et de caisse, système unitaire avec participation directe, également, aux charges et aux décisions des jeunes membres de la maisonnée devenus économiquement actifs ;

— l'intensité des *relations inter-maisonnées;*

— *la formation de la production* plus ou moins composée de ces divers éléments: production autoconsommée et dons (ces derniers correspondant logiquement à une production de contre-dons); petite production marchande; productions traditionnelles d'exportation; production de services; salariat et entreprises modernes;

— *le type de consommation alimentaire:* acculturée ou, au contraire, traditionnelle;

— *le niveau de subsistance,* valeur de la consommation alimentaire totale par tête;

— *le surplus au-delà de la subsistance,* différence entre le total des recettes et la dépense totale de nourriture ; ce surplus est un indicateur très imparfait d'accumulation puisque, d'une part, il englobe les dépenses autres que la nourriture et, notamment, pour les gens qui travaillent hors de Moorea, les dépenses que ces gens sont obligés de faire hors de la maisonnée; puisque, d'autre part, il ne s'agit, souvent, que d'un solde théorique résultant de l'agrégation de disponibles réels de différentes caisses;

— *le niveau d'équipement de la maisonnée,* indicateur concret d'une épargne ou, très souvent aussi, lorsqu'il y a eu crédit et passation de traites, d'un emploi immédiat du surplus au-delà de la subsistance;

— *la progression de l'équipement,* comparaison entre l'état d'équipement de la maisonnée en 1967-1968 et en 1974;

— *une variable idéologique* indicative dans les comportements relatifs au fonctionnement économique des maisonnées du jeu des notions de *arofa, tauturu, 'opu ho'e,* réciprocité, parenté, prestige...

Quel est le degré de généralisation que nous pouvons accorder à ces variables? (cf. tabl. 64).

Taille (en unités de consommation)

Elle se distribue de 2 à 13 unités avec une moyenne de 6,4 pour les 24 maisonnées de l'enquête de 1967-1968 et de 7,5 pour les 18 maisonnées retenues en 1974. Un critère plus affiné et davantage significatif du point de vue économique est le rapport de la population ayant une activité à la population totale: il va de 17 à 100 % avec la moyenne de 41 % pour 1967-1968 et 36 % pour 1974.

Forme sociale des maisonnées

Sur un ensemble de 26 maisonnées ayant fait l'objet des enquêtes, 20 avaient la forme d'une famille élémentaire (81 %) avec éventuellement un ou deux individus en plus (vieux parent recueilli, adopté, cousin recueilli, etc...), 6 présentaient la forme d'une famille étendue (23 %), mais pour l'une d'entre elles, il s'agissait d'un vestige, un enfant marié ayant quitté la maisonnée avec femme et enfants; enfin, 6 également avaient la forme d'un *'opu ho'e* (groupe de *siblings,* 23 %); ceci cumulant les observations faites à deux moments différents (1967-1968 et 1974) entre lesquels, d'une part, trois maisonnées avaient changé de forme (passage à une forme de *'opu ho'e* de deux maisonnées, réduction d'une famille étendue à la forme de famille élémentaire) et, d'autre part, trois maisonnées étaient en cours d'évolution d'une forme de famille élémentaire à celle de

Tabl. 64. — *Maatea - Maisonné*

Variables	9		6		10		42		4	29		7		43		17
Taille (rapport actifs/pop. totale)	75	66	22	25	25	25	44	50	100	18	27	50	40	33	25	30
Forme sociale :																
— F. élémentaire			×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	
— F. étendue																×
— *'Opu ho'e*	×	×														
Gestion :																
— Répartition des charges	×	×		(×)		(×)		(×)			(×)			(×)	×	×
— Unité de caisse			×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×		
Production :																
— Autoconsomm., dons	42	46	28	63	60	53	38	58	28	17	41	25	47	33	47	62
— Petite product. march.				×	×	×					×		×	×	×	
— Product. tradi. export.	×		×						×	×		×				
— Product. de services					×									×		
— Salariat, entrepr. mod.	3	2	1	2	1	2	3	4	①	4	4	2	1	2	4	2
Formule dominante de la product.	V	AS	PS	V	V	V	AS	AS	PE	PS	V	PS	V	V	V	AS
Type consomm. (accultur. aliment.)	44	50	52	28	33	31	40	39	53	53	56	50	41	44	47	38
Niveau de subsistance	—	—	⊖	—	⊖	—	⊖	—	○	⊖	+	—	⊖	—	+	—
Surplus :																
— Total absolu	+	○	⊖	⊖	—	○	⊕	○	?	○	○	⊖	○	⊖	?	○
— Total relatif (%)	⊕	+	—	⊖	—	○	⊕	○	?	○	—	⊖	+	⊖	?	⊕
— Par tête	+	+	—	⊖	—	○	+	—	?	—	○	—	+	⊖	?	—
Équipement	○	+	+	+	⊕	+	—	+	⊛	⊕	⊛	○	⊕	+	+	○
Progression de l'équipement		+		+		+		⊕			⊕		⊕		○	
Idéologie :																
— *Arofa*	×	×	×	×	×	×										×
— *Tauturu*	×	×														
— Parenté	×	×			×	×	×	×				×	×			×
— *'Opu ho'e*	×	×	×	×	×	×				×	×					×
— Réciprocité	×	×	×	×	×	×			×		×					
— Prestige		×		?		?										
Relations inter-maisonnées	+	⊕	⊕	⊕	+	+	○	○	○	+	+	+	○	⊖	⊕	○

×: caractère existant; (×): existant secondairement; taille: rapport de la population ayant une activité à la population totale autoconsommation, dons: % d'indépendance alimentaire de la maisonnée; acculturation alimentaire: en %; salariat: nombre de sa ①, ②; entreprise moderne: chef d'entreprise et salariés; ⊖, —, ○, +, ⊕, ⊛: classement des maisonnées par rapport à la mo de l'échantillon (pour *niveau de subsistances, surplus, relations inter-maisonnées*); ○: moyenne.

'opu ho'e par suite de la croissance en âge des jeunes générations et de la réduction progressive (de deux à une puis zéro unités) des ascendants.

De fait, les catégories que nous utilisons ont pour objet de sérier les faits, non de les couper d'une dynamique qui transforme les familles étendues en *'opu ho'e* par suite de l'effacement, sinon physique du moins social et économique, des ascendants très âgés ou de leur survivant, qui fait éclater les *'opu ho'e* des maisonnées en familles élémentaires, qui fait évoluer les familles élémentaires en familles étendues ou en *'opu ho'e*.

11		45		62		50		35	67		15	70		32	49	25		58	57	23	72	12
20	25	28	18	22	50	40	80	31	40	33	50	80	50	45	56	60	60	100	50	50	40	17
	×	×		×	×	×	×		×	×	×	×	×			×	×	×	×	×	×	×
×					↓		↓	×					↓	×	×							
			×		×		×						×									
	(×)	×	×		×		×	×		(×)		(×)	×	×	×							
×	×			×		×			×	×	×	×				×	×	×		×	×	×
25	45	21	65	6	62	45	37	14	33	21	45	30	32	42	44	38	66	36	13	9	54	54
×		×	×	×	×	×	×		×		×	×	×		×	×	×	×	×			
×		×		×	×		×		×			×		×	×	×		×	×			
2	2	3	3	1	1	2	3	4	1	2		2	1	2	2	1	1	1	1	②	1	1
PS	V	PS	V	PS	V	V	V	S	V	S	P	V	V	V	V	V	V	V	PS	E	AS	AS
50	51	47	12	62	25	59	37	59	60	59	55	50	68	52	26	62	37	64	87	62	46	40
⊖	—	—	○	+	+	+	+	+	+	⊕	⊕	+	—	+	+	⊕	—	⊕	—	+	○	+
+	—	+	⊕	⊖	?	—	?	?	+	?	—	—	⊖	+	—	⊖	+	—	+	⊕	⊕	?
⊕	—	+	⊕	⊖	?	—	?	?	+	?	—	—	⊖	+	—	⊖	+	—	+	+	⊕	?
○	—	—	+	⊖	?	—	?	?	+	?	⊕	—	—	○	—	⊖	⊕	○	○	⊕	⊕	?
○	+	+	⊕	○	+	⊕	◎	+	+	◎	⊕	○	+	—	+	○	⊕	?	+	?	+	+
	+		⊕		+		◎			⊕			+				⊕					
×		×									×									×		
		×	×		×		×	×			×	×	×		×				×	×		
×		×	×	×		×	×	×			×		×	×						×		×
×	×	×	×		×	×	×	×			×		×		×	×	×		×			×
×				×	×	×	×	×			×				×	×	×					
⊖	○	—	○	—	○	—	⊕	—	⊖	⊖	—	⊖	—	⊖	—	—	⊖	○	⊖	—	○	○

Équipement. ○: traditionnel; —: très faible; +: notable; ⊕, ◎: important ou très important.

Maisonnées à 2 colonnes (9, 6, etc.): 1re colonne, 1967-1968; 2e colonne, 1974. Maisonnées à 1 colonne: 1967-1968: 4, 35, 15, 32, 49, , 23; 1974: 72, 12.

Formule productive. V: formule variée; A: autoconsommation; S: salariat; P: petite production marchande et exportation; treprise moderne.

Système de gestion: par répartition des charges ou par unité de caisse

Là encore, il y a évolution. Douze maisonnées sur 26 fonctionnent suivant le système de répartition des décisions et des charges déjà décrit (46 %), mais sur ces 12, 5 avaient précédemment un fonctionnement différent (unité de caisse ou unité de caisse avec participation hors caisse de certains membres); 19 maisonnées ont connu ou connaissent un système d'unité des décisions et de caisse, mais 6 d'entre elles ont évolué vers un système mixte au sein duquel coexistent le système unitaire et une participation directe de certains membres au fonction-

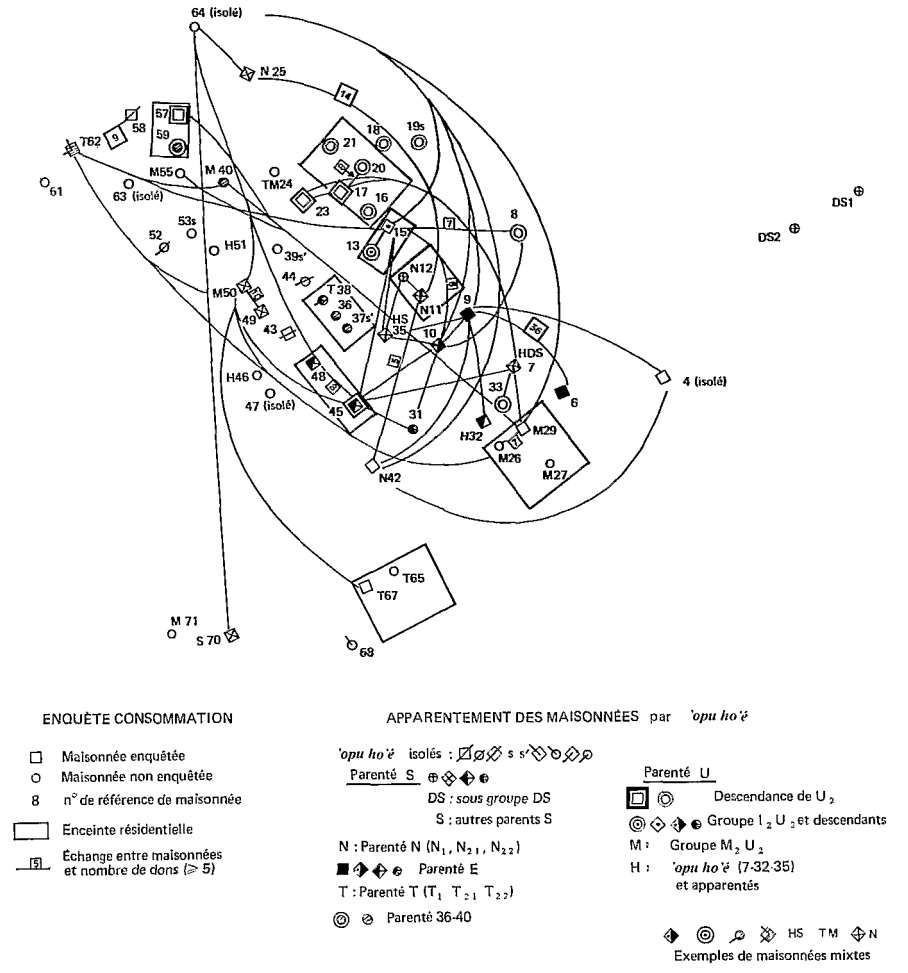


FIG. 43. — *Parenté et échanges entre maisonnées. I: 1967-1968*

nement de la maisonnée: ceux-ci, essentiellement les enfants devenus de jeunes travailleurs, à la fois, versent aux parents détenteurs de la caisse leur salaire, déduction faite de leurs propres besoins, et également, prennent directement en charge certaines dépenses, la nourriture du dimanche, par exemple, ou une partie de celle-ci. Trois autres maisonnées connaissent en 1967-1968 ce système mixte et elles ont évolué toutes les trois vers un système de répartition des charges.

Les rapports entre la forme sociale et le système de gestion sont nets.

1. Dans 7 cas sur 12, il y a correspondance entre *'opu ho'e* et système de répartition des décisions et des charges ; dans 4 cas, le support social de ce système est une famille étendue, dans un seul cas, une famille élémentaire.

2. Dans 18 cas sur 25, il y a correspondance entre la famille élémentaire et le système d'unité de décision et de caisse, mais dans 6 cas ce système évolue entre 1967-1968 et 1974 vers le système mixte plus haut décrit.

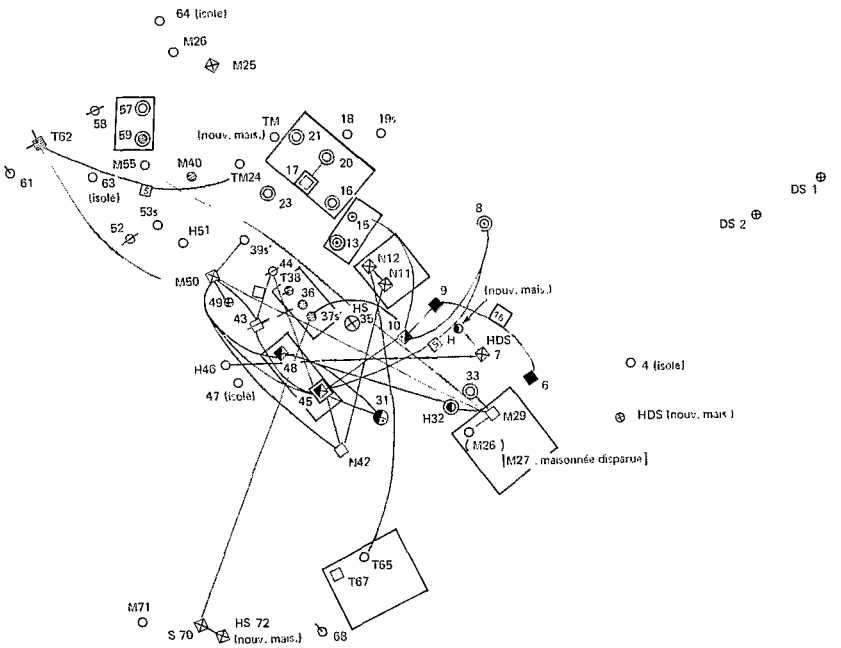


FIG. 44. — *Parenté et échanges entre maisonnées. II: 1974*

Il y a une dynamique du système de gestion comme il y a une dynamique de la forme sociale de la maisonnée; les maisonnées évoluent du système unitaire vers le système que l'on a appelé « mixte » faute de mieux (6 cas sur 16), et de ce système vers le système de répartition (3 cas sur 3); en outre, deux maisonnées sur ces seize passent directement du système unitaire au système de répartition: le système dit mixte constitue une étape intermédiaire dans le passage d'une maisonnée gérée suivant ce que j'ai appelé le système d'unité de caisse à celui de répartition des charges.

Il y a, en outre, une *relation entre la dynamique du système de gestion et celle de la forme sociale de la maisonnée.* Le passage de l'unité de caisse à un système mixte concerne des familles élémentaires qui demeurent telles; celles qui évoluent vers une forme de *'opu ho'e* passent directement du système unitaire au système de répartition. De fait, l'on ne peut pas isoler le système de gestion de la forme sociale de la maisonnée. Notre échantillon montre que dans cinq cas sur sept, *les familles étendues ont un système de gestion par répartition;* devenant *'opu ho'e* par disparition ou neutralisation — sociale et économique — des ascendants, ces maisonnées conservent ce système de gestion: dans six cas sur six, *les 'opu ho'e existants fonctionnent suivant le système de répartition.* Puis avec le temps, les *'opu ho'e* se fractionnent en maisonnées correspondant aux différentes familles élémentaires qui les composent: il y a donc par la force des choses *rupture du système de répartition,* la famille élémentaire composée d'un couple et de petits enfants formant autour du couple une unité de décision et de caisse. Puis, les

enfants grandissent, deviennent de jeunes travailleurs qui acquièrent leur autonomie financière : ils vont conserver de leur salaire ce dont ils ont besoin et vont contribuer à la maisonnée des parents de deux façons : soit en versant leur contribution à la caisse parentale (le système unitaire est maintenu), soit en prenant directement en charge certaines dépenses (lorsque les parents deviennent âgés, ne gagnent presque plus d'argent, que les enfants contributeurs sont nombreux, on passe du système unitaire à un système de répartition) ; soit enfin, en pratiquant les deux procédures (système mixte) ; et lorsque la famille élémentaire (ou devenue étendue) se transforme dans le cadre de la maisonnée en *'opu ho'e*, on passe *du système mixte au système de répartition.*

Relations inter-maisonnées (fig. 43 et 44)

Il s'agit ici des dons et contre-dons enregistrés entre maisonnées. Les diagrammes constitués pour les observations de 1967-1968 et celles de 1974 montrent que la plupart de ces relations s'inscrivent dans le cadre des groupements de parenté et plus particulièrement dans celui des *'opu ho'e* qui unissent entre elles plusieurs maisonnées : mais ces relations n'épuisent pas la totalité des liens de *'opu ho'e*. Cependant, il faut aussi considérer que ces relations de dons et de contre-dons ne constituent qu'une partie des rapports qui unissent entre elles des maisonnées apparentées par *'opu ho'e* : *l'exploitation en commun des terres de caféraie,* les *rahui* (collecte du coprah à tour de rôle sur un *fenua feti'i,* cocoteraie indivise entre membres d'un même *'opu ho'e*), l'utilisation par les uns et les autres des instruments de travail ou de transport de l'une ou l'autre des maisonnées apparentées constituent aussi et sinon plus une manifestation des liens de *'opu ho'e*. Aussi, est-ce sans doute pour cette raison qu'il n'y a pas de correspondance précise entre l'intensité des relations entre maisonnées et les liaisons de *'opu ho'e* qui existent entre elles.

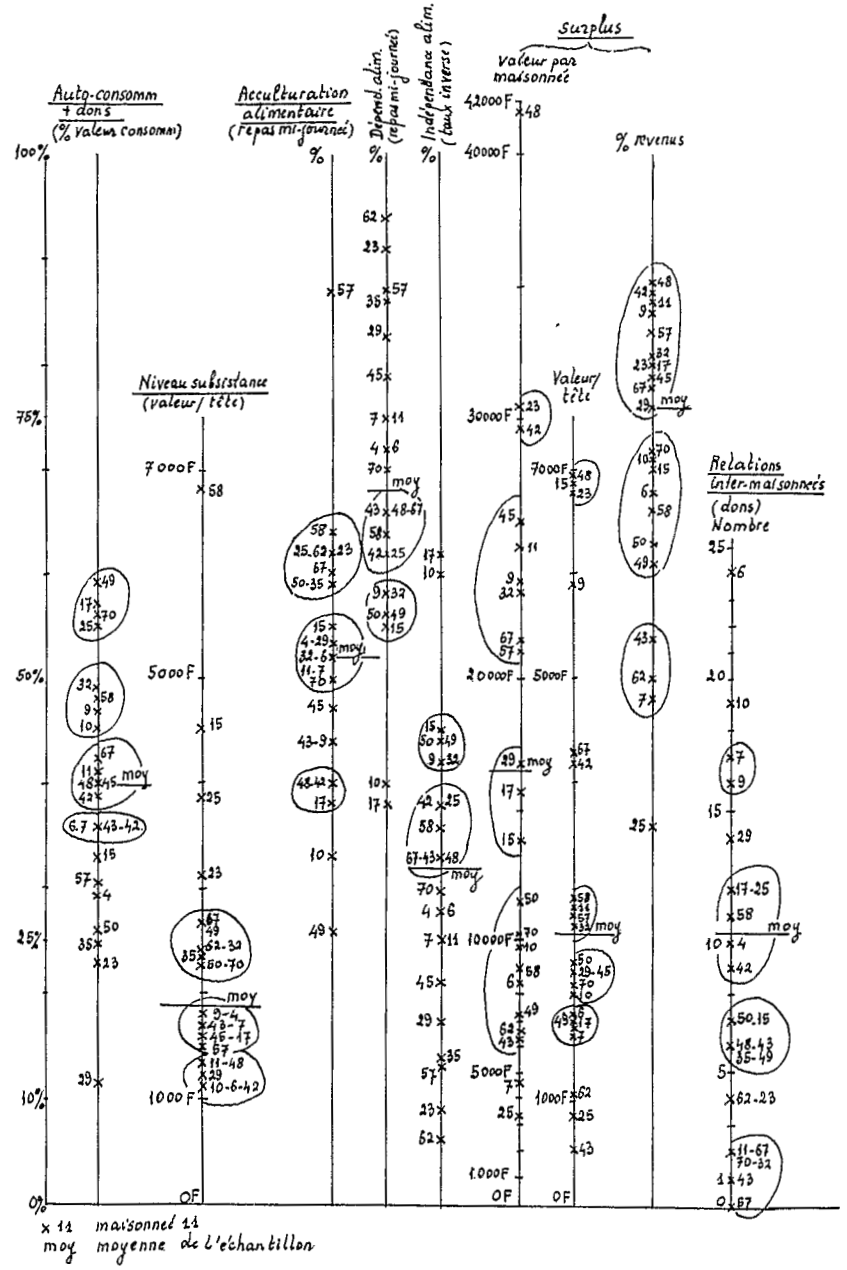
La formation de la production (tabl. 65 et 66)

Le niveau de la production des maisonnées est fonction des composantes de la production, de leur nombre et de l'importance de chacune d'entre elles.

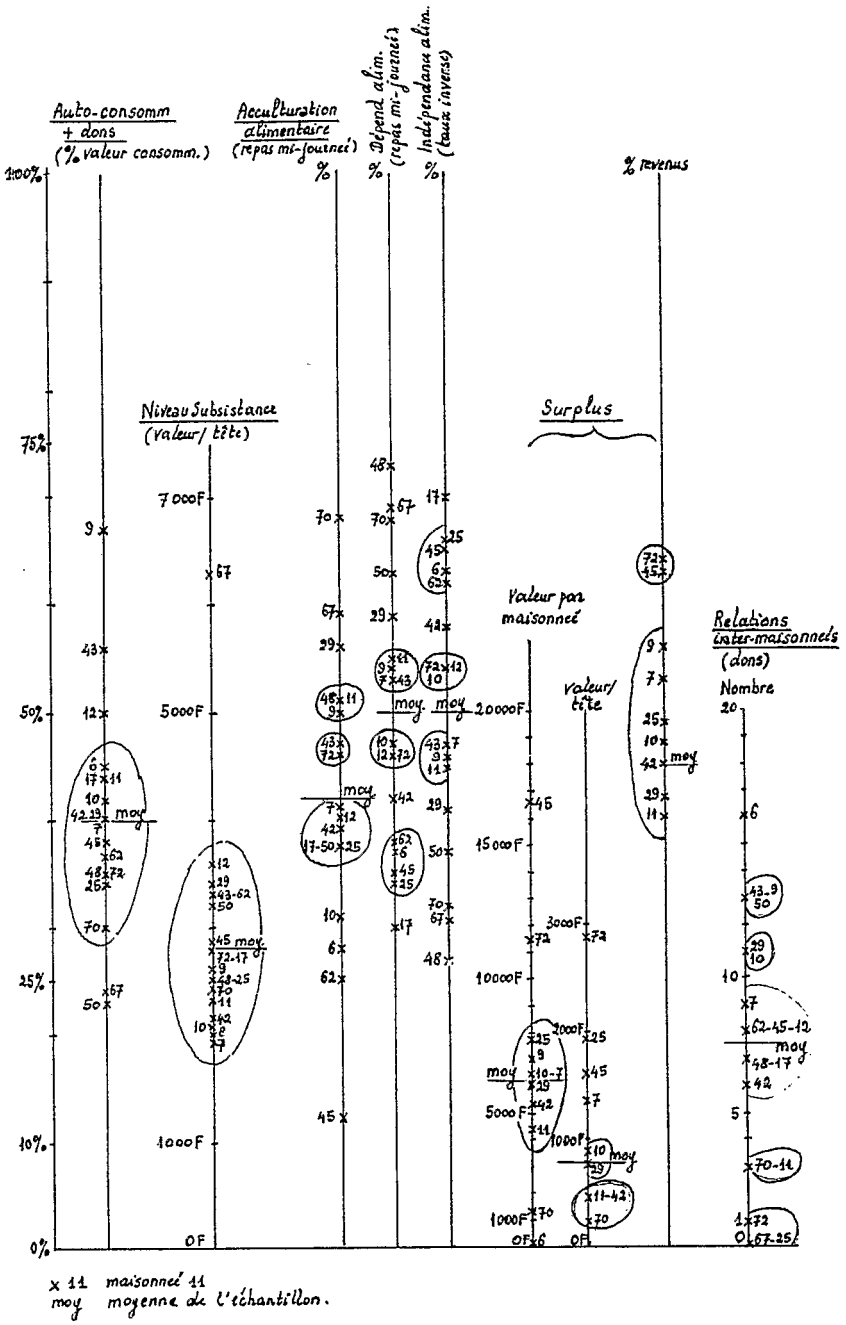
A l'inverse de ce que l'on a pu penser, en général, de l'évolution de l'agriculture polynésienne depuis l'installation du Centre d'expérimentations, la production autoconsommée n'est jamais nulle. Devant cette difficulté de cerner le volume global de la production, cette production a été calculée par rapport à la consommation totale de subsistance à travers deux indicateurs portant, l'un sur la part en valeur de l'autoconsommation, l'autre sur le pourcentage des repas faisant apparaître l'indépendance alimentaire des maisonnées. On a dit que du fait que le prix des produits locaux était plus élevé que celui des produits importés, une évaluation de l'autoconsommation par rapport à celle de subsistances achetées comportant une très grande part de produits étrangers devait aboutir à surévaluer l'autoconsommation. Aussi, avons-nous opté pour le second indicateur construit à partir des analyses de repas.

En 1967-1968, la moyenne de l'échantillon se situe au-dessus de 30 %, onze maisonnées allant de 6 à 30 %, deux noyaux se formant entre 30 et 40 % et autour de 45 % et deux maisonnées se plaçant au-delà de 60 % ; en 1974, la moyenne se situe à 50 % avec un noyau de cinq maisonnées à 45 %, cinq autres

Tabl. 65. — *Maatea - Maisonnées. Indicateurs économiques. Enquête 1967-1968*



Tabl. 66. — *Maatea - Maisonnées. Indicateurs économiques. Enquête 1974*



descendant jusqu'à 25 % mais non au-delà; au-dessus de la moyenne, deux noyaux, vers 55 et 65 %, le maximum étant atteint à 70 %.

La prise en compte de la production autoconsommée, lorsqu'elle n'est pas dérisoire, a permis de construire avec les autres composantes une formule simplificatrice de la production. Considérant les quelques grandes catégories de la production des maisonnées: A l'autoconsommation, P la production marchande (petite production, exportations traditionnelles, production de services), S la force de travail salariée, E les entreprises modernes, on obtient soit des formules à un terme S, P, E; soit à deux termes PS, AS, PE; soit une formule à composantes variées V lorsqu'il y a plus de deux termes.

La formule de la production au sein des maisonnées de Maatea peut s'écrire sur la base des échantillons retenus:

— en 1967-1968: 11 V + 2 AS + 1 E + 1 S + 7 PS + 1 PE + 1 P = 24;

— en 1974: 11 V + 5 AS + 1 E + 1 S = 18.

Ces formules soulignent la variété à laquelle recourent les maisonnées dans la formation de la production ainsi que l'importance des termes *salariat* et *production autoconsommée.*

Soulignons aussi au passage, mais nous y reviendrons lorsque nous examinerons les résultats des enquêtes, que le développement de l'autoconsommation entre 1967-1968 et 1974 s'est traduit par le passage de 6 maisonnées de formule PS à une formule V incluant en 1974 l'autoconsommation.

Le type de consommation

Ce développement de l'autoconsommation entre 1967-1968 et 1974 s'accompagne d'une diminution de l'acculturation alimentaire (cf. tableaux *Indicateurs économiques*). En 1967-1968, la moyenne se situe à un peu plus de 50 % mais à l'exception d'une maisonnée, le noyau acculturé se situe aux alentours de 60 % (7 maisonnées), tandis que huit maisonnées s'égrènent en dessous de la moyenne de 50 à 25 %; en 1974, moyenne à 40 %, sept maisonnées s'élevant, quatre jusqu'à 50 % et trois jusqu'à 70 %; six maisonnées forment un noyau entre 35 et 40 % et quatre autres s'égrènent de 30 à 10 %.

Niveau de subsistance

Les maisonnées présentent des différences considérables. Portant sur le calcul de la valeur globale de la nourriture par tête (par unité de consommation) et englobant l'autoconsommation et les dons consommés, il apparaît tant en 1967-1968 qu'en 1974 qu'une grande majorité de maisonnées situent leur niveau de part et d'autre de la moyenne:

— 1967-1968 ..... 20 maisonnées entre 1.000 et 2.500 F sur 24;
— 1974 ..... 17 maisonnées entre 2.000 et 3.500 F sur 18;

une seule atteignait 6.300 F; encore faut-il corriger ces chiffres de 1974 par l'indice du coût de la vie entre ces deux dates pour les comparer avec 1967. On avait chiffré à 67 % (cf. supra) cette augmentation du coût de la vie entre ces deux dates; on remarquera donc:

1. une certaine amélioration en valeur du niveau des subsistances entre les deux moments pour la plus grande partie des maisonnées (en francs de 1974, les 20 maisonnées de 1967-1968 auraient eu un niveau situé entre 1.670 et 4.025 F: or, il se situait entre 2.000 et 3.500 F);

2. mais au sein de cette majorité de maisonnées, l'éventail des niveaux s'est resserré : le maximum de 1974 est 3.500 F et non 4.025 F ;

3. enfin, ce resserrement est encore plus sensible pour les maisonnées hors de la majorité ; d'abord une seule sur 18, au lieu de 4 sur 24 ; ensuite, les niveaux de 1967-1968 traduits en francs de 1974 auraient été de 5.010 à 11.690 F or, la seule maisonnée hors de la majorité n'atteint pas 7.000 F.

Le surplus au-delà des subsistances

Il s'agit ici, rappelons-le encore pour éviter toute ambiguïté, d'un disponible théorique comptable entre la somme des revenus enregistrés des membres de la maisonnée et le montant des dépenses de nourriture effectuées au sein de la maisonnée ; ce disponible ne supporte pas les dépenses de subsistance ou autres des travailleurs de la maisonnée en poste hors de Moorea mais ceux versés à la caisse commune ou aux différents membres sur place de la maisonnée ; il comprend en revanche, outre ce qui touche tout l'équipement de la maisonnée et de ses membres, toutes les dépenses personnelles effectuées par ces derniers ainsi que les dépenses communes de la maisonnée autres que la nourriture. Ce surplus a été calculé par tête, en pourcentage des revenus et globalement par maisonnée (cf. tableaux *Indicateurs économiques*). L'équipement individuel ou de la maisonnée en habitation, moyens de transport, instruments de préparation, de conservation ou de loisirs qui en résulte n'en est donc pas directement fonction : il n'en constitue qu'un simple indicateur.

1967-1968 : surplus global s'étalant de quelques milliers de francs à près de 42.000 F ; *valeur par tête* concentrée entre 1.500 et 3.000 F pour treize maisonnées sur vingt-deux, trois maisonnées atteignant à peine 1.000 F, mais six autres allant de 4.000 F à 7.000 F ; *% des revenus,* de 75 % en moyenne avec onze maisonnées allant de 75 à 85 %, sept allant de 60 à 75 % et quatre se situant aux alentours de 50 % ou au-dessous de ce taux.

Le surplus, ainsi défini par cet ensemble de valeurs, est fonction de la taille relative de la maisonnée (rapport des actifs à la population totale), de l'étendue et du niveau de la production et du niveau de subsistance.

Les maisonnées 9, 42, 48 et 23 présentent un surplus important ; deux (42 et 48) connaissent un niveau de subsistance très faible ; pour 9, le niveau est faible ; pour 23, il est plus élevé ; dans le cas de cette dernière maisonnée, il s'agit d'une entreprise moderne productive de revenus plus élevés que les autres maisonnées. La maisonnée 42 qui a une taille relative du même ordre que 23 (44 % au lieu de 50 % d'actifs) a un niveau de production beaucoup moins élevé, de formule autoconsommation + salariat (AS), avec certes un nombre important de salariés pour une maisonnée (trois), mais avec la « fuite » de revenus que cela représente (part conservée et donc détournée de la maisonnée) : d'où la formation du surplus n'est possible qu'au prix d'un niveau de nourriture maintenu très bas. (A noter que la production autoconsommée est assez faible — 38 % — mais une autoconsommation plus élevée nécessiterait plus de bras au village, donc moins de salariés au dehors.) La maisonnée 9, dont le niveau de subsistance est un peu plus élevé, a une taille relative de 75 % d'actifs et une composition plus variée (de formule V). Quant à la maisonnée 48, dont le niveau de subsistance est plus bas que 9, qui a un nombre d'actifs inférieur (66 %) et une formule productive identique, le surplus qu'elle forme est plus élevé.

Inversement, les maisonnées 6, 7, 43, 62 et 25 présentent des indicateurs de surplus très faibles, notamment les trois dernières. 43 a un niveau de subsistance peu élevé, 62 se situe au-dessus de la moyenne. Si les maisonnées 43 et 25 ont une production variée, la maisonnée 62 repose sur un peu de salariat (une unité) et la production traditionnelle et locale. 43 et 62 ont un nombre d'actifs très faible (33 et 22 % de la population de la maisonnée) et cela explique l'extrême faiblesse du surplus formé. En revanche, le niveau de subsistance très élevé de la maisonnée 25 s'explique par le rapport favorable du nombre des actifs : 60 %. Les maisonnées 6 et 7 dont la production repose sur la production traditionnelle d'exportation (coprah) et un peu de salariat (une unité chacune) forment un faible surplus avec un niveau de subsistance très faible pour 6, faible pour 7 : mais le taux des actifs n'est que de 22 % dans la maisonnée 6 tandis qu'il atteint 50 % au sein de la maisonnée 7.

Que devient la formation de ce surplus en 1974 ? On a noté, d'une part, l'élévation relative de l'un de ces paramètres, le niveau de subsistance, d'autre part, la transformation de la composition de la production avec l'accroissement de l'autoconsommation. Du jeu de ces paramètres, l'on doit attendre une réduction du surplus.

1974 : surplus global s'étalant de moins de 1.000 F jusqu'à 16.000 F avec concentration autour de 6.000 F ; *valeur par tête* inférieure en moyenne à 1.000 F (2.600 F en 1967-1968) et allant de quelques centaines de francs à moins de 3.000 F ; *% des revenus* autour de 50 % (de 45 à 55 %).

Le surplus s'est considérablement amenuisé, notamment dans ses expressions monétaires, mais le taux de 50 % ne doit pas faire illusion : ce surplus au-delà des subsistances payées en argent de 50 % signifie que les dépenses autres que de nourriture auquel il correspond seront inférieures à la nourriture puisqu'aux dépenses concernant celles-ci il faut ajouter une autoconsommation accrue. *Ce surplus ne peut plus vraiment remplir la fonction d'équipement des maisonnées qui s'est développé dans la période 1967-1974.*

L'équipement des maisonnées et sa progression de 1967 à 1974

Que le surplus ait été faible ou élevé, toutes les maisonnées de l'échantillon ont connu, à une exception près, une progression de leur équipement, et une correspondance entre la formation du surplus et la progression de l'équipement s'établit ; cette progression correspondant soit à un surplus apparaissant déjà important en 1967-1968, soit à une formation importante de surplus en 1974. Il va de soi, qu'outre les réserves déjà faites sur cette notion de surplus, il ne peut pas y avoir de véritable corrélation, d'une part, parce qu'il aurait fallu pouvoir noter la formation du surplus et la progression de l'équipement tout au long d'une périodisation beaucoup plus fine que ne le permet la simple diachronie 1967-1968/1974, d'autre part, parce que les équipements peuvent apparaître de différentes façons par rapport à la formation du surplus et au phénomène d'accumulation, avec plus ou moins de retard selon que les agents économiques des maisonnées recourent ou non au crédit.

Mises à part deux maisonnées à l'équipement très sommaire eu égard au reste du village (une maison en *pinex*, aggloméré de bois, l'eau et le sanitaire dans la cour, un réchaud *primus* — à pétrole à pression — à un feu, une lampe à pétrole à pression, un cheval), toutes les autres maisonnées de l'échantillon présentaient en 1974, ou dès 1967 pour celles retenues lors de la première enquête, un certain taux d'équipement où se mêlaient éléments traditionnels et éléments plus modernes.

On pouvait ainsi distinguer :

1. Des maisonnées à l'équipement « *traditionnel* » : demeure en bois sur dalle de ciment, réchaud *primus*, lampe à pression, pirogue, filet de pêche, cheval, véhicule « deux roues » (*scooter*) ; à la place du *scooter*, on pouvait trouver un moteur hors-bord (pour équiper une pirogue), également une bicyclette, un poste de radio à transistor.

2. Des maisonnées dotées d'un *équipement notable* (par rapport à des maisonnées mieux dotées) : acquisition d'une cuisinière à pétrole ou à gaz, d'un poste de télévision ; possession d'un réfrigérateur à pétrole, d'un *boat* (coque moderne sur laquelle on adapte un moteur), d'un moteur hors-bord, d'un magnétophone (c'était en 1967 avant l'invasion des appareils à mini-cassettes).

3. Des maisonnées dotées d'un *équipement important :* concrétisé outre ces objets par la possession d'un véhicule « quatre roues », camion, *land-rover* par exemple ; ou encore par la possession d'une maison en dur avec eau et sanitaire dans la maison et d'autres objets, *scooter,* pirogue, etc...

4. Quelques maisonnées dont *l'équipement est très important :* on y trouve une accumulation d'équipements modernes : maison en dur, éclairage par groupe électrogène, possession de plusieurs véhicules, équipements domestiques en cuisinière et refrigérateur, possession de moteurs hors-bord, etc...

La progression de l'équipement en 1974 est d'autant plus sensible que l'état de cet équipement en 1967-1968 était plus modeste. Les maisonnées qui, en 1974, présentent un équipement très important tout en disposant dès 1967-1968 de possibilités déjà importantes et font état d'une progression remarquable sont peu nombreuses : ce sont les maisonnées 29, 50 et 67, auxquelles on peut ajouter la maisonnée 4 bien que l'on n'ait pu suivre son évolution après 1968.

Le surplus qui a permis ces accumulations de biens durables n'apparaît pas nettement. Pour la maisonnée 29, il est moyen tant en 1967-1968 qu'en 1974 ; pour la maisonnée 50, il est inférieur à la moyenne, tandis que pour la maisonnée 67, il lui est supérieur (il dépasse tout de même 10.000 F par mois pour la maisonnée 50, soit par tête 2.500 F environ, soit également 60 % des revenus).

Dans ces quatre maisonnées, *le niveau de subsistance n'est pas paradoxalement bas* sauf en 1967-1968 pour la maisonnée 29 : austérité sur la nourriture pour dégager un surplus moyen. En 1974, le niveau de subsistance s'établit au-dessus de la moyenne et dans les autres maisonnées, il est moyen ou s'établit en dessus, et même très en dessus en 1974 dans la maisonnée 67 (plus de 6.000 F par tête en regard d'une moyenne inférieure à 3.000 F).

L'acculturation alimentaire est également élevée, au moins en 1967-1968 (53 à 60 %) avec un taux d'autoconsommation variable, de 17 % à 45 % : donc, avec appel à la petite production marchande villageoise lorsque la production de la maisonnée destinée à la consommation est trop faible ; indice que les revenus sont abondants : si l'autoconsommation de la maisonnée 29 augmente de 1967 à 1974 (passant de 17 % à 41 %), celle des deux autres (maisonnés 50 à 67) diminue (de 45 à 37 % et de 33 à 21 %).

Donc, *abondance des revenus* liée à une base productive favorable de la maisonnée et à un taux d'activité favorable de la population de la maisonnée :

— la maisonnée 4 correspond à une entreprise moderne de cinéma accompagnée d'une production traditionnelle d'exportation et à un taux d'activité de 100 % ;

— maisonnée 29 : le taux d'activité est des plus faibles (18 %) en 1967-1968, mais se relève à 27 % en 1974. La production de la maisonnée repose surtout sur les produits d'exportation et le salariat (4 personnes) en 1967, puis la production destinée à la consommation plus que doublant de 1967 à 1974, le niveau de subsistance s'accroît également de façon notable, le surplus formé demeurant au

niveau de la moyenne : tout se passe comme si *la formation d'une certaine masse de surplus était le baromètre à partir duquel on ajusterait la consommation en fonction des possibilités productives ;*

— maisonnée 50 : surplus faible en 1967-1968, non calculé pour 1974. Le potentiel de production est varié, le salariat important (2 puis 3 unités) mais surtout comprenant en son sein un fonctionnaire titulaire du cadre de l'État, gagnant trois ou quatre fois le salaire d'un travailleur du secteur privé ; le taux d'activité s'améliore entre 1967 et 1974 (il double, de 40 à 80 %) et si l'acculturation alimentaire diminue de 59 à 37 %, paradoxalement, l'autoconsommation diminue aussi (de 45 à 37 %), indice que la maisonnée a suffisamment d'argent pour recourir à des achats de produits locaux ;

— la maisonnée 67 repose en 1967-1968 sur un potentiel de production varié dont la production locale constitue un élément important (la dame de la maisonnée 67 est l'un des quelques cultivateurs acharnés à Maatea), puis en 1974 sur le salariat (cette dame a alors un bon poste de cuisinière en chef de l'hôpital de Moorea) ; donc de l'argent et, en dépit d'un taux d'activité assez bas et décroissant (de 40 à 33 %), d'une faible autoconsommation (33 puis 21 %) et d'une acculturation alimentaire considérable qui, plus est, se maintient entre 1967 et 1974 (60 et 59 % respectivement), un niveau de subsistance élevé, un surplus important (qu'on n'a pu malheureusement calculer pour 1974) et un équipement important en 1967-1968, devenu très important en 1974.

Ajoutons pour achever ce panorama que trois de ces maisonnées sont constituées en familles élémentaires, que la quatrième formait en 1967 une famille élémentaire également, mais qu'en 1974, elle tendait vers la forme *'opu ho'e* ; qu'en 1967-1968, toutes ces maisonnées étaient gérées suivant le système de l'unité de décisions et de caisse, mais qu'en 1974, trois d'entre elles avaient un système mixte (unité de caisse coexistant avec une prise en charge directe par les participants de certaines dépenses) ; que pour trois maisonnées, l'idéologie polynésienne de *arofa, tauturu* n'apparaissait pas et que ces notions ne jouaient à plein avec celle de *feti'i,* de *'opu ho'e,* de réciprocité que dans une maisonnée.

En résumé

Ces quatre maisonnées dessinent un type caractérisé par le niveau élevé de monétarisation de l'économie domestique et l'objectif de développement d'un important équipement moderne. Cet objectif est rendu possible par le haut niveau des revenus monétaires qui permet, à la fois, la formation d'un surplus élevé et la jouissance d'un niveau de subsistance élevé, permettant lui-même de choisir le type de consommation alimentaire plutôt en référence aux goûts culturels des intéressés qu'à des contraintes monétaires pressantes. L'établissement de revenus monétaires à un haut niveau se trouve lui-même favorisé par un taux d'activité élevé, la variété de la production, le recours à un salariat important et de haut rapport (hauts salaires), l'exploitation d'une entreprise moderne, génératrice de profits plus élevés que les revenus des petits salariés, et aussi, peut-être par la forme sociale de la maisonnée, celle d'une famille élémentaire, permettant un système de gestion unitaire plus favorable à la mobilisation de l'argent en vue d'un objectif qu'un système de répartition des charges qui favorise la poursuite par chacun des membres d'objectifs individuels. Les aspects distributifs de

l'idéologie polynésienne qui pourraient contrecarrer une telle mobilisation tendent à être négligés. Naturellement, l'absence de certains de ces traits que l'on vient de sélectionner peut obliger, comme on l'a vu dans le cas de certaines maisonnées, à des contraintes et des choix particuliers.

Idéologie économique polynésienne

Les comportements économiques des maisonnées privilégient un certain nombre de thèmes que nous avons relevés lors de nos analyses précédentes de maisonnées. Nous en avons recensés six : *arofa* (la compassion, la pitié, notamment pour l'aide aux vieillards ou la prise en charge de petits-enfants — adoptés —) ; *tauturu* (aide, entraide à l'intérieur de la maisonnée ou entre maisonnées, lié ou non au *'opu ho'e* et à la parenté, jouant entre amis, voisins ou à l'échelle de la communauté villageoise tout entière) ; *feti'i* (le sentiment de la parenté) : *'opu ho'e* (l'aide, les relations entre parents associés dans ce rapport précis de parenté) ; la réciprocité stricte ; le prestige.

Il ne s'agit pas ici d'une étude exhaustive de ces concepts au niveau de l'échantillon, mais seulement de la notation de leur survenance dans le cours des analyses de maisonnées. D'une part, certaines notions comme le prestige auraient nécessité des analyses précises et longues que l'on n'a pu mener ; d'autre part, certaines notions étant par quelques-uns de leurs aspects, inclusives par rapport à d'autres, on n'a relevé à propos de ces dernières que les faits qui ne relevaient pas des catégories incluses : ainsi, le caractère « parenté » n'a été noté que lorsqu'il s'agissait d'une relation différente de celle de *'opu ho'e* ; le caractère *tauturu* (aide, entraide) n'a, lui-même, été noté qu'en dehors des relations de parenté (et naturellement de *'opu ho'e*).

Ces précisions étant apportées, ces notions relatives à l'idéologie polynésienne ont été retrouvées en ce qui concerne l'économie domestique des maisonnées avec les fréquences suivantes :

— *Arofa :* 9 maisonnées sur 26 ;
— *Tauturu :* 11/26 ;
— *Feti'i* (parenté) : 16/26 ;
— *'opu ho'e* : 17/26 ; donc, la notion de *tauturu* (aide, entraide) incluant les notions de parenté (au sens général) et en particulier de *'opu ho'e* concernait 20 maisonnées sur 26 ;
— réciprocité stricte : 14/26 ;
— prestige : deux maisonnées sûrement, deux autres éventuellement ; mais il s'agissait ici de manifestations de prestige caractérisées par une attitude spécifique des intéressés ; vivre largement, faire montre d'une belle maison, d'un gros équipement témoignent aussi de soucis de prestige et, à ce compte, la plupart des maisonnées, sinon toutes, auraient pu être caractérisées par ce trait.

A partir de l'examen détaillé de ces variables, nous sommes en mesure de dessiner un certain nombre de types de maisonnées liant leur mode de fonctionnement, et le volant des ressources dont elle disposent, aux résultats qu'elles obtiennent, tant dans le domaine des subsistances qu'en ce qui concerne leur équipement.

Les types de maisonnées

Un premier type a été dessiné, caractérisé par le niveau élevé de monétarisation de l'économie domestique et l'importance de l'équipement moderne que cette monétarisation permet d'obtenir.

Deuxième type: les maisonnées pauvres

Ce type peut être caractérisé par un niveau de subsistance très faible et la réalisation, cependant, d'un équipement moderne moyen (notable, voire important). Le point de départ est la constatation de la faiblesse du niveau de subsistance. C'est le cas des maisonnées 6, 10, 42, 7, 48 et 11; cinq sur six ont en 1967-1968 un niveau très peu élevé (autour de 1.000 F par tête) ; il passe à 2.000 F en 1974 (ce qui signifie, compte tenu d'une augmentation du coût de la vie de 67 %, une certaine amélioration); la maisonnée 7 évolue en sens inverse, passant de 1.742 F à 1.992 F (ce qui, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, signifie une régression). Le surplus dégagé au-delà des subsistances est moyen ou faible, voire très faible, à l'exception de la maisonnée 48; l'équipement qui en résulte est notable sans plus, avec quelques variantes, toujours la maisonnée 48 exceptée: la maisonnée 10 est déjà bien équipée en 1967-1968 (cuisinière, réfrigérateur, « deux roues », camion) et, en 1974, son équipement est différent et peut-être moindre: plus de camion, mais éclairage électrique par groupe électrogène et télévision; l'équipement de la maisonnée 42 était très sommaire en 1968; il est notable en 1974 (cuisinière, réfrigérateur, « hors-bord ») et la progression en est donc importante.

La production de ces maisonnées est variée (production d'exportation ou pour le marché local, force de travail salariée, production pour la consommation); pour trois d'entre elles, une production d'autoconsommation dérisoire en 1967-1968 devient importante en 1974; la force de travail salariée est moyenne (1 à 2 unités), sauf pour la maisonnée 42 pour laquelle elle est de 3 et 4 (mais cette maisonnée n'a d'autres ressources que l'autoconsommation, 38 % en 1967-1968, 58 % en 1974): donc et à l'exception de la maisonnée 48 en 1974 qui est devenue le siège d'une entreprise moderne, des ressources monétaires limitées; de plus, pour trois maisonnées sur six, le taux des actifs par rapport à la population en charge dans la maisonnée est bas (20 à 25 %) et pour les trois autres, moyen : 40 à 50 % pour les maisonnées 42 et 7, 66 et 31 % pour la maisonnée 48; l'équipement important de cette dernière en 1967-1968 vient, toutes choses égales par ailleurs, et aux prix d'un niveau de subsistance très faible, de ce taux d'activité plus favorable.

Quatre de ces maisonnées sont constituées en famille élémentaire, la maisonnée 48 résulte, nous l'avons dit, de la rupture d'une famille étendue et la maisonnée 11 évolue vers la structure d'une famille élémentaire en 1974.

Pour cinq maisonnées sur six, la maisonnée fonctionne avec un système d'unité de décisions et de caisse qui, avec la croissance de la jeune génération et sa scolarisation, évolue vers un système mixte. La maisonnée 48, qui connaissait ce système en 1967-1968, au sein de laquelle l'état de *'opu ho'e* prévaut en 1974, est passée au système de répartition des charges à cette date.

Il est certain que ce système, dans lequel chacun prend en charge un certain nombre d'achats pour la subsistance du groupe et dépense en fonction de

l'argent qu'il a en poche nécessite, pour le maintien d'une austérité alimentaire stricte, une coordination des décisions et de caisse.

Avec des ressources monétaires limitées et avec un niveau de subsistance très bas, ce type de maisonnées obtient pour son équipement des résultats notables, ce grâce à un système de gestion unitaire efficace.

Troisième type : les jeunes ménages de salariés

Il s'agit de deux maisonnées qui ont fait l'objet d'enquête seulement en 1974. L'une, la maisonnée 12, appartient au *'opu ho'e* [N_{21}], elle est située dans une enceinte résidentielle qui englobe aussi la maisonnée 11, autre terme du *'opu ho'e* ; la maisonnée 72 est postérieure à 1967-1968 et résulte d'une segmentation de la maisonnée 35 ; elle fait partie de l'ancien *'opu ho'e* [35-43], donc devenu [35-43-72]. Il s'agit dans les deux cas de familles élémentaires (le jeune couple et la progéniture), fonctionnant sur le plan économique selon un système unitaire et entretenant une fréquence moyenne de relations avec des maisonnées apparentées et voisines : maisonnée 11 pour la maisonnée 12 (*'opu ho'e*) ; maisonnée 70 pour la maisonnée 72 (descendants du *'opu ho'e* |Matoe 2| à la troisième et quatrième génération, groupe de parenté S).

Les ressources monétaires sont uniquement fondées sur le salariat (une personne par maisonnée). L'acculturation alimentaire est plutôt faible (40 à 46 %), l'autoconsommation importante (54 %) permet d'économiser l'argent. Le niveau de subsistance est plutôt plus élevé que la moyenne (3.605 F pour la maisonnée 12, 2.769 F pour la maisonnée 72 — moyenne : 2.819 F en 1974) ; cette maisonnée 72 forme un surplus important, largement au-dessus de la moyenne (cf. *Maatea, Indicateurs économiques, enquête 1974)*[44] ; pour la maisonnée 12, on n'a pu calculer le surplus mais il se peut que celui-ci soit moindre car la maisonnée 12, plus ancienne, a beaucoup plus d'enfants à charge que la maisonnée 72 (taux d'activité respectifs de 17 et 40 %). L'équipement de ces deux maisonnées n'est pas très important (demeure en *pinex* ou en bambou, cuisinière à pétrole...), mais la maisonnée 72 n'en est qu'à ses débuts de fonctionnement. L'équipement limité de la maisonnée 12 s'explique en raison de la charge familiale et de la modicité du revenu monétaire, en dépit de l'importance de l'autoconsommation. Si, comme cela est normal en Polynésie, en raison des comportements démographiques habituels, la charge familiale de la maisonnée 72 vient à s'accroître, il est probable que cette maisonnée se trouvera dans une situation économique identique à celle de la maisonnée 12.

Quatrième type : les maisonnées dont l'économie repose largement sur la petite production marchande et peut supporter un équipement important

Il s'agit essentiellement de la maisonnée 15 dont on fait l'analyse économique et souligné le succès lors de l'étude de la tarodière et de la maisonnée 25 dont la production est plus variée mais qui obtient les mêmes résultats. On pourrait aussi classer sous ce type la maisonnée 67 en 1967-1968.

Familles élémentaires, système d'unité de décisions et de caisse, relations inter-maisonnées faibles ou très faibles, petite production marchande importante

(44) Cf. supra, tabl. 66.

associée ou non à de la production traditionnelle d'exportation et à du salariat (faible : une unité), acculturation alimentaire et niveau de subsistance très élevés en 1967-1968, équipement important (en 1967 pour la maisonnée 15, en 1974 pour la maisonnée 25), notable en 1967-1968 et très important en 1974 pour la maisonnée 67 : tels sont les termes qui caractérisent un type de maisonnée dont l'économie repose sur des ressources monétaires élevées permettant, à la fois, le maintien d'un niveau de subsistance et la réalisation d'un équipement important. Ce type de fonctionnement de maisonnée est assez proche du premier type décrit plus haut, à ceci près que les ressources monétaires ne viennent pas d'une variété de la production assurant dans la plupart de ses composantes des revenus élevés, mais en grande partie, du recours important à la petite production marchande. On doit cependant noter que ces trois maisonnées bénéficiaient de taux d'activité favorables : de 40 à 60 %.

En 1974, la maisonnée 25 a abandonné une des bases de sa production : le coprah ; la production autoconsommée est passée alors de 38 % en 1967-1968 à 66 % et parallèlement, l'acculturation alimentaire a régressé de 62 à 37 %. C'est là un trait, déjà largement entrevu auparavant, de la plastique des comportements économiques polynésiens et de la souplesse d'adaptation dont les Tahitiens font montre dans les changements de situation, trait qu'il importait de souligner.

Cinquième type : la maisonnée traditionnelle

Toutes les maisonnées analysées jusqu'ici sont apparues constituées par des familles élémentaires ou des familles étendues ; la plupart d'entre elles fonctionnaient suivant un système de gestion unitaire parfois altéré (système mixte), rarement (une exception en 1974) selon un système de répartition des charges. Un assez grand nombre de maisonnées ne rentre pas dans les profils déjà décrits : elles ne présentent pas un fort taux d'équipement ; elles ne sont pas parmi celles qui ont un niveau de subsistance particulièrement faible ; il ne s'agit pas de jeunes salariés ; leur économie ne repose pas de façon essentielle sur la petite production marchande. En revanche, et à peu d'exceptions près, la plupart de ces maisonnées sont constituées par des *'opu ho'e* et gérées suivant un système de répartition des décisions et des charges déjà décrit : elles sont au nombre de six ; en outre, trois autres maisonnées qui sont constituées par des familles étendues sont également gérées selon ce système. On se propose donc de rechercher les traits dominants de fonctionnement et les résultats communs à cet ensemble.

Exceptée les maisonnées 48, 45 et 49, cet ensemble se caractérise en 1967-1968 par un équipement domestique modeste que nous avons qualifié de « traditionnel », voire même très faible (mais. 32) ; cet équipement se modernise et devient notable en 1974, atteignant le niveau en 1967-1968 des maisonnées 48, 45 et 49, pour les maisonnées 48 et 45, le niveau de leur équipement franchit, comme celui des autres maisonnées, un degré supplémentaire (on l'a qualifié d'*important*, signe : la possession d'un véhicule « quatre roues »).

Cet équipement modeste mais en progrès correspond à un *surplus également modeste,* en dessous de la moyenne à l'exception de la maisonnée 9 et surtout des maisonnées 48 et 45 ; mais en revanche, ce sont ces maisonnées qui présentent le niveau de subsistance le plus faible, les maisonnées à maigre surplus disposant, au contraire, de niveaux de subsistance plus élevés.

Tabl. 67. — *Équipement, surplus et subsistance dans les maisonnées traditionnelles*

Maisonnées	9	48	45	49	17	62	35	70	32
Équipement	trad. /	nota. /	nota. /	nota.	trad. /	trad. /	nota.	trad. /	très faible
Surplus	+	+	+	—	—	—	—	—	+
Subsistances	—	—	—	+	O	+	+	O	+

Source: Enquête personnelle Maatea 1967-1968 et 1974.
Notes: trad.: traditionnel; nota.: notable; /: en accroissement entre 1967-1968 et 1974; +: au-dessus de la moyenne; O: moyen; —: en dessous de la moyenne.

Trois maisonnées exceptées (48, 35 et 70), l'économie des six autres maisonnées est caractérisée par une *acculturation alimentaire faible* et une *autoconsommation élevée.* Le taux d'acculturation alimentaire ne dépasse pas 50 % (mais. 9 en 1974, 44 % en 1967-1968) et descend jusqu'à 12 % (mais. 45 en 1974, 47 % en 1967-1968); au contraire, on note pour les maisonnées 48, 35 et 70 des taux respectifs de 51, 59 et 68 %. Inversement, la part de l'autoconsommation s'établit pour les six maisonnées précédemment considérées de 42 à 70 % (elle passe de 21 % à 65 % dans la maisonnée 45 entre 1967-1968 et 1974) et elle s'accroît entre les deux moments d'enquête; au contraire, elle reste à peu près stable dans la maisonnée 70 (30-32 %) et diminue dans la maisonnée 48 (passant de 33 à 27 %); elle est très faible en 1967-1968 dans la maisonnée 35 (14 %).

C'est dans cet ensemble que la production se forme selon le plus grand nombre de combinaisons possibles et présente entre 1967-1968 et 1974 une évolution marquée: trois maisonnées ont une production qui demeure variée (V) entre ces deux dates, une maisonnée repose sur du salariat (S), une autre sur le couple AS (autoconsommation + salariat); une maisonnée évolue de la formule V à la formule AS; une autre, de V à E (constitution d'une entreprise moderne, il s'agit de la maisonnée 48); les deux dernières évoluent de la formule PS à V. Mise à part la maisonnée 48 qui a présenté, par ailleurs le plus souvent, des caractères s'éloignant de la moyenne du groupe, et que l'on pourrait peut-être rapprocher du premier type à forte monétarisation et à équipement important, la plupart a, en 1967-1968, une base productive variée faisant notamment appel à la production traditionnelle d'exportation dont le coprah forme l'essentiel et à la production pour l'autoconsommation (cette dernière entre dans la base productive de six maisonnées sur neuf). En outre, les schémas d'évolution V → AS et PS → V qui prévalent pour les trois autres maisonnées de cet ensemble tendent à privilégier la production d'autoconsommation, soit que la production se réduise au couple autoconsommation + salariat, soit au contraire qu'elle vienne « enrichir » le couple production locale et traditionnelle + salariat. Ce recours à l'autoconsommation, plus marqué que dans les autres types de fonctionnement économique des maisonnées de Maatea, manifeste le caractère traditionnel de cet ensemble. Et c'est aussi dans cet ensemble que les thèmes idéologiques plus proprement polynésiens se trouvent marqués : six de ces thèmes dans les comportements économiques au sein des maisonnées 9 et 48 ; cinq au sein de la maisonnée 50 qui relève dans une certaine mesure, comme nous l'avons vu, de cet ensemble; quatre pour les maisonnées 17, 45 et 35, trois pour les maisonnées 62, 70 et 49 et un pour la seule maisonnée 32.

Cette analyse socio-économique des maisonnées classées par catégories permet de sélectionner dans chaque type les traits qui paraissent dominants, de dessiner avec plus de précision le profil des types déjà esquissés, de comprendre le fonctionnement des maisonnées à l'intérieur de chacun de ces types et de voir comment peut s'effectuer le passage d'un type à un autre. On aboutit ainsi, *au plan socio-économique, à une dynamique interne des maisonnées* dont l'exemplarité dépasse le cadre de Maatea et concerne, au moins, les îles de la Société et les économies domestiques polynésiennes constituées sur la base des maisonnées.

Le tableau ci-après résume les résultats de cette sélection :

Tabl. 68. — *Types socio-économiques de maisonnée à Māatea*

Caractères dominants	I Maisonnées dynamiques modernes	II Maisonnées « pauvres	III Jeunes ménages salariés	IV Maisonnées traditionnelles-modernes	V Maisonnées « traditionnelles »
Taux d'activité	Élevé	Plutôt faible	Faible		
Forme sociale	Fam. élém.	Fam. élém.	Fam. élém.	Fam. élém.	*'opu ho'e*
Système de gestion	Unitaire	Unitaire	Unitaire	Unitaire	Répartition
Relations inter-maisonnées		Variables			Variables
Idéologie polynésienne à contenu économique	Faible			Variable	Forte
Acculturation alimentaire	Élevée			Élevée	Faible
Autoconsommation	Plutôt faible		Importante		Élevée
Production dominante	Salariat entreprise moderne	Variée	Salariat	Petite production marchande	Variée avec tendance vers autoconsommation
Ressources monétaires	Élevées	Limitées	Modiques	Élevées	
Niveau de subsistance	Moyen ou élevé	Très faible	Variable	Élevé	Variable
Surplus au-delà des subsistances.	Élevé	Moyen ou faible			Modeste, fonction du niveau de subsistance
Équipement 'domestique	Moderne, important ou très important	Moderne, moyen	Limité	Important	Modeste et en progrès

Chacun de ces types constitue un modèle cohérent de fonctionnement des maisonnées.

I. Des ressources monétaires élevées, obtenues par le salariat ou/et des revenus d'entreprise moderne permettent à la fois un niveau de subsistance moyen ou élevé et un surplus élevé, d'où un équipement domestique moderne et important ou très important.

Ce niveau de ressources élevé permet aussi de recourir à une acculturation alimentaire élevée et limite l'autoconsommation.

Ce niveau est obtenu, aussi, grâce à un taux élevé d'activité de la population de la maisonnée, et la constitution en famille élémentaire de la maisonnée, avec son corollaire de gestion unitaire, favorise efficacement la formation de surplus, la compatibilité d'un niveau de subsistance moyen ou élevé avec la constitution d'un équipement important ou très important dénotant le *dynamisme de la maisonnée.*

Quatre maisonnées de l'échantillon étudié n'ont pu être classées dans l'un des cinq types que l'on a dessinés : il s'agit des maisonnées 43, 58, 57 et 23. Après

relecture des éléments qui caractérisent la maisonnée 23 et confrontation avec les caractères dominants du type I, il apparaît que cette maisonnée peut y être rattachée.

Les maisonnées du type I constituent une réussite économique résultant de la disposition de ressources importantes et d'une attitude dynamique des membres de la maisonnée, ce dynamisme expliquant par ailleurs la possibilité de disposer de ces ressources monétaires importantes (acquisition d'une qualification — au sens large du terme — ouvrant droit à des salaires élevés, création d'une entreprise moderne). Ce ne sont pas de jeunes ménages de salariés qui peuvent arriver à ce résultat mais des couples plus âgés, ayant pu acquérir une certaine qualification ou ayant la maturité nécessaire pour se lancer dans une entreprise et ayant déjà pu commencer à accumuler ; mais de tels jeunes ménages pourront, si les conditions s'y prêtent, évoluer vers les maisonnées de ce type I.

II. Une production variée ou non, mais de rapport limité, procurant des ressources monétaires d'autant plus limitées que le taux d'activité est faible (charge familiale importante), ne permet de constituer un équipement moderne moyen qu'au prix d'un niveau de subsistance très faible, plus facilement obtenu par un système de gestion unitaire qu'engendre la constitution de la maisonnée en famille élémentaire, que par le système de répartition lié à la forme de *'opu ho'e* de la maisonnée.

C'est d'une certaine manière une réussite (obtenir un équipement moyen avec des ressources limitées) favorisée notamment par la sortie de *'opu ho'e* (la maisonnée nouvelle constituée en famille élémentaire résultant d'une segmentation opérée au sein d'une maisonnée initiale formée en *'opu ho'e*). Mais cela peut être aussi la suite normale de l'évolution d'une maisonnée de jeunes salariés qui n'ont pu atteindre les conditions permettant la réalisation du modèle de type I.

La maisonnée 58, jusqu'ici non classée, pourrait paradoxalement entrer dans cette catégorie. Il s'agit d'une famille élémentaire dont le taux d'activité est maximal (100 %) ; la production variée (mais sans salariat important et avec une autoconsommation relativement faible — 36 %), confrontée à la formation d'un faible surplus, peut laisser présager des ressources monétaires limitées qu'absorbe un niveau de subsistance très élevé. Tandis que les maisonnées du type II optent pour un niveau d'équipement moderne notable, la maisonnée 58 porte son choix sur l'alternative inverse, un niveau de subsistance élevé.

III. Une famille élémentaire au sein de laquelle la charge familiale s'accroît (multiplication des enfants), d'où un taux d'activité faible ou en diminution ; le salariat comme ressource monétaire, d'où, en l'absence de qualification, des ressources monétaires modiques, d'où également, le recours à l'autoconsommation ; un niveau de subsistance variable, parce que, d'une part, dépendant de la modicité des ressources monétaires, corrigée par l'autoconsommation, et de la charge familiale, mais d'autre part, subissant l'effet d'une *propension à consommer* qui affecte un jeune ménage ayant acquis une indépendance toute neuve à l'égard de sa (ou de ses) famille(s) d'origine et disposant de moyens monétaires dont il a le plein usage ; d'où un équipement limité, fonction du niveau de subsistance et aussi du peu de temps dont a disposé jusqu'ici le jeune ménage pour accumuler.

La maisonnée de type III se trouve dans un état de transition, provenant du démembrement d'une maisonnée de type V (indépendance de résidence acquise par une famille élémentaire à l'égard du *'opu ho'e*, de la famille étendue ou de la famille élémentaire d'origine de l'un des conjoints) et va évoluer avec le temps au mieux vers le type I, plus sûrement vers le type II, éventuellement vers le type IV.

IV. Ce qui caractérise le type IV et le distingue des autres types de maisonnées, c'est l'option économique prise sur ce que j'ai appelé la petite production marchande, c'est-à-dire la production des subsistances pour le marché local. Compte tenu de la demande intérieure liée à la salarisation généralisée de la population de Tahiti, cette production était en 1967-1968 très rémunératrice (on en a calculé l'avantage de revenu pour le *taro* à propos du cultivateur de la maisonnée 15) et elle pouvait être une alternative intéressante pour une maisonnée de type III (le jeune ménage salarié) non susceptible d'atteindre une position de type I (maisonnées dynamiques modernes à ressources monétaires élevées). D'autant que ces maisonnées de jeunes ménages salariés ayant tendance à compenser leurs ressources monétaires modestes par un recours important à l'autoconsommation, celle-ci pourrait devenir la base d'une production marchande future importante.

V. La famille élémentaire composant les maisonnées de type II doit tendre avec la croissance des jeunes générations, à devenir une famille étendue, puis avec la neutralisation des vieux parents, un *'opu ho'e*, à moins que ne surviennent auparavant des phénomènes de segmentation qui donnent naissance à des maisonnées du type III (jeunes ménages salariés). D'ailleurs, le système de gestion qui, à propos des maisonnées de type II et I, tend à évoluer, tout en restant dans le cadre de la famille élémentaire, d'un type unitaire à un type mixte (prise en charge directe de certaines dépenses concurremment avec la caisse unique), puis de ce type mixte à un système de répartition (voir le cas des maisonnées 48 et 70), ne fait que précéder l'évolution de la forme familiale de la maisonnée.

Ce qui caractérise les maisonnées économiquement organisées en *'opu ho'e*, c'est l'adoption du système de répartition des décisions et des charges entre les membres de la maisonnée et la forme de l'idéologie polynésienne à contenu économique. La formule économique du *'opu ho'e* ne paraît pas apte à une création collective d'entreprise moderne s'il n'existe au sein de celui-ci quelqu'un d'apte à en assurer le *leadership*. Dans la mesure où tous les mâles du *'opu ho'e* ne sont pas salariés en permanence, il est logique que la formule de *'opu ho'e* s'accompagne d'une autoconsommation élevée et d'une acculturation alimentaire faible. Par ailleurs, comme le système de gestion n'implique pas que les revenus individuels des membres du *'opu ho'e* entrent dans la maisonnée, la notion de surplus devient évanescente et l'équipement domestique de la maisonnée, concurrencé par les dépenses d'équipement personnel de chaque membre hors de la maisonnée, ne peut être que modeste, et ce ne peut être que le *prestige* vis-à-vis d'autrui qui invite les participants à ne pas négliger complètement la maisonnée.

Avec les maisonnées 43 et 57, d'abord non classées, ce sont onze maisonnées sur vingt-six qui ressortissent à ce type, les autres types étant respectivement illustrés :

— le type I (maisonnées dynamiques + modernes): cinq maisonnées;
— le type II (faibles ressources monétaires): six maisonnées;
— le type III (jeunes ménages salariés): deux maisonnées;
— le type IV (maisonnées traditionnelles-modernes): deux maisonnées.

Les maisonnées traditionnelles à *'opu ho'e du type V* constituent une sorte de type générateur d'où proviennent les maisonnées correspondant aux autres types, *ces maisonnées subissant au cours du temps une ou plusieurs métamorphoses successives les faisant passer par ces divers types pour aboutir à leur tour à ce type générateur,* d'où se détacheront, à nouveau, de jeunes maisonnées.

Une telle dynamique soulève deux interrogations quant à son degré de généralité dans l'espace et le temps: est-elle contingente à Maatea et n'est-elle pas liée à une certaine conjoncture économique?

En ce qui concerne la première question, il apparaît que la typologie qui résulte de l'analyse d'un échantillon de maisonnées de Maatea ne fait pas intervenir des variables spécifiques à cette communauté, mais repose sur des données qui sont, soit d'économie générale (taux d'activité, subsistance, autoconsommation, surplus, monétarisation), soit d'observation générale (production, équipement domestique, système de gestion), soit de sociologie polynésienne générale, du moins concernant les îles de la Société (*'opu ho'e, feti'i, tauturu, arofa,* etc...). Que d'autres types puissent être élaborés en fonction d'un champ d'observation plus large, que certains types dégagés ici puissent être affinés en faisant apparaître des sous-types n'infirme en rien la validité du modèle construit en vue d'explorer le fonctionnement de l'économie domestique villageoise, ni la validité du principe de construction analogue d'un autre modèle en vue de comprendre, par exemple, le fonctionnement de l'économie domestique urbaine.

En ce qui concerne le second point portant sur l'impact de la conjoncture, il apparaît, en revanche, que les données d'observation sur lesquelles repose pour partie la construction de la typologie sont contingentes d'une période au cours de laquelle le salariat intervient en force, limitant, voire oblitérant la production traditionnelle (d'où le caractère composite et variable de la formation de la production) et pendant laquelle la consommation (entendue au sens large) se transforme (acculturation alimentaire, modernisation de l'équipement domestique). Le modèle construit ici est un modèle actuel dont la validité repose sur la puissance de durée des processus économiques en cours. C'est l'examen de ces processus qu'il nous faut entreprendre à présent, d'une part, les processus de transformation récente dont la comparaison des résultats de notre enquête obtenus, tant en 1967-1968 qu'en 1974, fournira les éléments, d'autre part, la mise en situation de ces processus récents dans une perspective plus large qui les commande, le passage d'une économie de type traditionnel, dont nous avons aperçu çà et là les vestiges, à la domination salariale avec ses variantes dont l'économie domestique actuelle des maisonnées a déjà rendu compte.

L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE: 1967-1968 — 1974[45]

L'état de l'économie domestique en 1967-1968

Le tableau 69 résume les résultats des deux enquêtes pour une maisonnée moyenne de chacun des échantillons considérés.

En 1967-1968, ce qui frappe, c'est le montant des recettes et le décalage entre les recettes et les dépenses moyennes par maisonnée. Les recettes monétaires moyennes par maisonnée dépassent 260.000 F par an (21.888 F × 12), soit par tête plus de 41.000 F (41.040 F). Ce chiffre est cependant inférieur à celui dont fait état pour Moorea l'enquête réalisée à la même date pour le ministère

Tabl. 69. — *Situation économique des maisonnées à Maatea (1967-1968 et 1974)*

	1967-1968	1974
Recettes mensuelles par maisonnée (F)	21.888	13.933
Effectif par maisonnée (unités de consommation)	6,4	7,5
Recettes mensuelles par tête (unité de consommation) (F)	3.420	1.858
Rapport nombre actifs/population maisonnée (%)	47,29	38,17
Dépenses mensuelles de nourriture par maisonnée (F)	5.334	7.641
Nombre moyen de commensaux par repas	4,6	4,5
Dépenses mensuelles de nourriture par tête (par convive) (F)	1.160	1.698
Surplus au-delà des subsistances:		
— Total par maisonnée (F)	16.554	6.292
— Par rapport aux recettes de la maisonnée (%)	76	45
— Par tête (unité de consommation) (F)	2.586	839
Autoconsommation et dons reçus (F)	3.545	5.031
Estimation totale en valeur de la nourriture (F)	8.879	12.682
— Part dépense de nourriture (%)	60	60
— Part autoconsommation et dons reçus (%)	40	40
Estimation par tête (par commensal) valeur nourriture (F)	1.930	2.818
Achats effectués aux producteurs locaux (nourr.) (F)	1.551,25	1.205,28
— Part dans dépenses de nourriture (%)	29,08	15,78
— Part dans estimation valeur totale nourr. (%)	17,47	9,5
Dons reçus (nourriture) par maisonnée (F)	879	1.109
— Part des dons dans l'estimation totale de la valeur de la nourriture (%)	10	9
Dons effectués et reçus (nombre moyen/maisonnée)	10,3	7,6
Acculturation alimentaire (degré accultur.) (%):		
— Repas matin et soir	87	78
— Repas de la mi-journée	52	42
Dépendance alimentaire de la maisonnée (recours à des achats de nourriture): repas de la mi-journée (%)	68	50
Données complémentaires:		
Nombre de maisonnées, objet de l'enquête	24/59	18/67
Taille moyenne des maisonnées	7,6	9,8
Nombre d'entrepreneurs et de salariés (moyenne par maisonnée).	1,9	2,2
Dépenses totales enregistrées par maisonnée (F)	9.658	9.083

Source: Enquête directe à Maatea.
Note: Du fait de l'augmentation du coût de la vie, il faut augmenter de 67 % les francs de 1967-1968 pour les comparer aux francs de 1974.

(45) Cf. figures 42, 46 et 47.

d'État chargé des Territoires d'Outre-Mer par la S.E.D.E.S.[46] et qui s'élève à 49.182 F. On n'a pas exclu précédemment le risque que les revenus enregistrés dans nos enquêtes aient été minorés, mais nous pensons aussi que se retrouve là le fait que Maatea ne faisait pas partie des zones de Moorea les plus en expansion. Ceci dit, l'enquête de la S.E.D.E.S. a porté à Moorea sur 31 ménages (et non maisonnées, avec les risques de confusion qu'il pouvait en résulter au plan économique) sur un total pour Moorea de 939 ; ces 31 ménages ont fait l'objet de deux passages, mais sur les 62 questionnaires remplis, 49 ont pu être seulement exploités[47]. Aussi, pensons-nous que les résultats portant sur des strates plus importantes impliquant des échantillons plus volumineux sont davantage dignes de foi. Notre propre résultat concernant Maatea situe le village un peu en dessous du Tahiti rural (46.000 F environ)[48], au niveau des îles Sous-le-Vent (41.015 F) et au-dessus des autres archipels (Tuamotu, Gambier, Marquises, îles Australes) ; l'ensemble urbain et rural de la population d'origine (non expatriée) de la Polynésie française a, en 1967-1968, un revenu monétaire par tête de 55.665 F.

En ce qui concerne les dépenses, notre propre résultat — que nous n'avons pas retenu — nous conduit après un calcul par tête, puis par an, à une somme de 18.108,75 F (9.658 : 6,4 × 12), au lieu de 24.778 F obtenus par l'enquête de la S.E.D.E.S.[49] ; l'écart entre notre propre chiffre de recettes et celui de la S.E.D.E.S. était de 17 % (41.041/49.182 égale 83 %) et, pour les dépenses totales, il est de 27 % (18.108,75/24.778 égale 73 %) : compte tenu d'un certain décalage dans le niveau de vie existant entre Maatea et l'ensemble de Moorea, on peut estimer que notre résultat concernant les dépenses des maisonnées de Maatea se trouve moins minoré par rapport à la réalité que nous ne le pensions.

Nous limitant aux dépenses de nourriture, l'enquête de 1967-1968 fait apparaître à Maatea un surplus de 76 % par rapport aux recettes enregistrées. Si l'on se reporte à l'enquête de la S.E.D.E.S., il apparaît que ce surplus serait de 72,93 %[50]. Considérable, il correspond évidemment aux dépenses de nécessité autres qu'alimentaires (boissons, habillement, éclairage, hygiène et soins, transports), aux dépenses de distractions et de loisirs, aux dépenses nécessaires et de loisirs qu'effectuent à Papeete les membres des maisonnées qui y travaillent et qui ne versent à Maatea qu'une fraction de leur salaire, enfin, aux dépenses nécessitées par l'équipement domestique et la construction ou le renouvellement de la demeure.

En 1967-1968, on peut considérer que l'équipement domestique était en cours d'acquisition ou de modernisation :

Pour 36 maisonnées, il y avait 26 appareils de chauffage très simples (réchaut à pétrole à pression), mais déjà *10 cuisinières* à gaz ou à pétrole.

On comptait aussi déjà *12 réfrigérateurs à pétrole,* mais c'était surtout les congélateurs de la boutique chinoise qui servaient de réfrigérateurs collectifs moyennant redevance.

En ce qui concerne l'éclairage, on comptait sur 36 maisonnées, une seule ne disposant que d'une ou plusieurs lampes à pétrole simples, 29 qui avaient une ou plusieurs lampes à pression

(46) S.E.D.E.S. : Société d'Études pour le Développement Économique et Social.
(47) *Les Budgets familiaux en Polynésie française 1967-1968,* t. I : rapport général, pp. 37 et 113.
(48) Exactement Tahiti-Est : 46.331 F ; Tahiti-Ouest : 46.942 F.
(49) Ibid, p. 210.
(50) Ibid, p. 215 (dépenses monétaires d'alimentation : 11.833 — 1.726 = 9.005 F rapportées aux recettes, 49.182 F).

et 6 qui disposaient de l'éclairage électrique : *trois maisonnées possédaient un groupe électrogène* alimentant trois autres maisonnées.

Pirogues, petits ou moyens filets de pêche, chevaux sont assez nombreux : respectivement 22, 17 et 22 maisonnées en disposent. En revanche, on ne compte que deux grands filets de pêche, mais il y a aussi 14 machines à coudre et 13 moteurs hors-bord.

Les moyens de transport se composent de 13 bicyclettes, de 29 véhicules à moteur « deux roues », type *vespa* ou *mobylette* et on compte 9 véhicules utilitaires à quatre roues (*land-rover, truck,* camionnette). Seules 5 maisonnées sont dépourvues de tout véhicule.

Enfin, s'il y a 33 postes de radio à transistor dans 36 maisonnées, on compte aussi 9 magnétophones, 5 tourne-disques, 7 appareils de photo et un poste de télévision.

Réfrigérateurs, cuisinières à pétrole, lampes à pétrole à pression, groupes électrogènes, « hors-bord », *scooters,* véhicules « quatre roues », magnétophones, télévision sont d'acquisition récente et résultent de la disposition d'un certain surplus. C'est également à la possession de ce surplus qu'il faut attribuer *le mouvement de renouvellement des habitations* qui apparaît sensible en 1967-1968 :

Sur 45 maisons, 32 sont construites sur dalle bétonnée, 17 sont en bois industriel importé (planches peintes), 5 sont en matériaux durs (parpaings), 33 ont une toiture de tôle ondulée ou plate et peinte. C'est la *demeure classique* à Moorea, pimpante avec ses couleurs, ses massifs de fleurs qui l'entourent et dont elle paraît émerger, et qui a succédé à la *maison coloniale* dont nous avons déjà parlé, maisons coloniales à vérandas peu nombreuses à Maatea (trois unités vétustes en 1967-1968, deux disparues en 1975). Les autres maisons sont de plus humble facture avec ou sans dalle de support, construites en bois non peint, en fibre de bois (*pinex*) ou en bambou tressé avec un toit en palmes de cocotier tressées *(ni'au).*

La figure n° 45 montre l'ancienneté relative des demeures classiques béton-bois peint ou parpaing-tôle ondulée avec une importante poussée de la construction à partir de 1963.

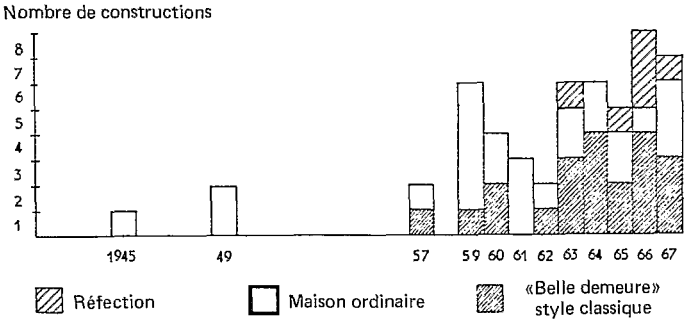


FIG. 45. — *Date de construction des maisons de Maatea*

On peut avancer, au vu des dates, que le surplus qui a servi à financer la construction et le renouvellement des habitations à partir de 1963, ainsi que l'équipement domestique modernisé dont nous parlions précédemment, repose sur la salarisation de la force de travail. En 1967-1968, sur la base d'un décompte portant sur 18 maisonnées de l'enquête, les salaires représentaient 76 % :

	F
— Recettes moyennes des 18 maisonnées (par mois)	23.617
— Salaires	17.918
— Pensions, allocations familiales	2.757
— Production commercialisée (exportations traditionnelles, petite production marchande à usage local)	2.941 (51)

On notera qu'il y avait en 1967-1968, 1,9 salariés en moyenne par maisonnée sur un effectif de 6,4 en unités de consommation, c'est-à-dire la population de moins de quinze ans comptée pour une demi-unité, selon les conventions en usage dans les enquêtes de consommation ; ou encore sur un nombre d'actifs moyen par maisonnée de 3,6 (taille moyenne des maisonnées : 7,6 ; taux d'activité 47,29 %, soit 3,59 actifs).

On verra dans le chapitre suivant la progression et l'ampleur du mouvement de salarisation de la force de travail de Maatea. Soulignons simplement ici l'importance de cette force de travail salariée pour la formation du surplus à l'âge des expérimentations atomiques et le rôle complémentaire joué à la fois par la modicité des dépenses de nourriture et l'importance de l'autoconsommation.

1.160 F, moyenne des dépenses monétaires mensuelles de nourriture par tête à Maatea, situe, dans l'enquête de la S.E.D.E.S., le village au-dessus de la moyenne de Moorea (750,42 F) et des îles Sous-le-Vent (860,17 F), à peu près au niveau des *mata'eina'a* ruraux de Tahiti (1.136,50 F) et en dessous de la moyenne du Territoire (1.324,50 F)(52).

L'estimation de la valeur totale de la nourriture que nous avons obtenue au cours de l'enquête atteint 1.930 F, l'autoconsommation et les dons reçus pour la nourriture représentant 40 % de cette valeur. Pour Moorea, l'enquête de la S.E.D.E.S. permet de calculer un taux d'autoconsommation voisin (42,13 %)(53). L'autoconsommation permet donc d'épargner d'autant sur les dépenses de nourriture et d'en grossir de son montant le surplus.

Le degré d'acculturation alimentaire (part de la nourriture non polynésienne) à Maatea s'élevait en moyenne à 87 % pour les repas du matin et du soir (les seuls éléments tahitiens en étant le poisson et le lait de coco), mais seulement à 52 % pour les repas de la mi-journée. Comme il apparaissait à l'analyse de ces repas de la mi-journée que les achats de nourriture (*la dépendance monétaire alimentaire*) représentaient 68 % de l'ensemble des repas, c'est donc qu'une partie de ces achats concernait les produits polynésiens : 17,47 % de la valeur totale de la nourriture. Donc, *le degré d'autosubsistance* de Maatea comportant l'autoconsommation stricte des maisonnées et l'appel à la petite production polynésienne marchande du *mata'eina'a* et des villages immédiatement voisins représentait plus de 57 % de la valeur totale de la nourriture.

(51) Comme il s'agit de moyennes arrondies par excès ou par défaut, leur somme est inférieure à une unité près à la moyenne du total.

(52) *Les Budgets familiaux*, op. cit., p. 215 : on a soustrait du groupe « alimentation et boisson » la part des boissons et on a transformé les valeurs annuelles obtenues en valeurs mensuelles.

(53) Les « dépenses monétaires et non monétaires » annuelles concernant l'alimentation s'élèvent à 74.377 F (ibid, p. 211) et donc par tête à 15.560 F (effectif de 4,78 unités de consommation par ménage, ibid., p. 45). Les dépenses monétaires (9.005 F), (ibid., p. 215), rapportées à cette somme, en représentent 57,87 %.

1974 et l'évolution avec 1967-1968

L'enquête de 1967-1968 montre, nous l'avons vu, dans ses résultats une concordance poussée avec l'enquête de la S.E.D.E.S. ; entreprise sur les mêmes bases et selon la même procédure (nous avons pu enquêter auprès de seize des maisonnées de 1967-1968), l'enquête de 1974 nous permet une comparaison fiable et valable témoignant de l'évolution économique qui a touché le milieu polynésien.

La salarisation s'est accentuée légèrement (2,2 contre 1,9), mais les recettes ont diminué considérablement (14.000 au lieu de plus de 21.000 F) : ceci ne correspond pas à une diminution des taux de salaires mais à la disparition ou à la diminution de l'appoint fourni par la production locale (les cultures d'exportation ne jouent aucun rôle, la petite production marchande a régressé, semble-t-il), à un certain taux de non-emploi périodique des salariés, et surtout au fait que nombre d'entre eux travaillant à Papeete tendent à se détacher de Maatea, ce détachement se manifestant moins par les visites hebdomadaires que par leur participation plus limitée aux charges de la maisonnée (qu'on se souvienne que onze des seize maisonnées observées en 1967-1968 et en 1974 sont passées à un système partiel de répartition que j'ai aussi appelé système mixte (cf. tableau *Maatea Maisonnées : variables de fonctionnement économique,* tabl. 64).

La taille des maisonnées a augmenté (de 7,6 à 9,8 personnes), le nombre moyen des unités de consommation également (de 6,4 à 7,5), tandis que le rapport du nombre des actifs à la population a diminué passant de 47 à 38 % ; de ce fait, les recettes enregistrées par tête se sont trouvées presque divisées par deux (1.858 F au lieu de 3.420 F), mais le nombre moyen des commensaux par repas est demeuré très stable (4,5 au lieu de 4,6), ce qui corrobore l'hypothèse du détachement progressif des jeunes travailleurs de Papeete à l'égard de leur maisonnée d'origine à Maatea. Les dépenses totales enregistrées par maisonnée, inférieures à celles de 1967-1968 (9.083 F au lieu de 9.658 F), formées essentiellement par les dépenses de nourriture, et davantage qu'en 1967-1968 (84 % au lieu de 55 %)[54], indiquent — outre ce que nous avons déjà dit de la difficulté à cerner la totalité des dépenses des maisonnées, que ce soit en 1967-1968 ou en 1974, mais pas davantage à l'une ou l'autre de ces dates — que les dépenses totales inhérentes à l'ensemble des membres de la maisonnée ont échappé à l'enquête en raison de l'autonomie accrue desdits membres en 1974, autonomie que la tendance à la généralisation du système des charges à déjà mis en lumière ; et que les maisonnées ont tendu à se réduire à n'être plus, dans leur aspect économique, que *des communautés de repas,* les dépenses communes se limitant aux seules dépenses de nourriture. Ce qui, d'ailleurs, ne veut pas dire que les aspects collectifs de l'économie domestique se sont renforcés entre 1967-1968 et 1974, mais que *les maisonnées observées ont tendu* à devenir résiduelles, leurs membres, notamment ceux travaillant à Papeete, ayant tendance à organiser leur vie ailleurs. Mais doit-on de cela en conclure à une sorte d'exode rural, insidieux, parce qu'opérant par des processus de départ « masqué » : l'augmentation du nombre des habitants du village entre 1967-1968 et 1974 (381 habit. en 1967, 502

(54) 7.641 F pour 9.083 F au lieu de 5.334 F pour 9.658 F.

en 1974-1975) et celui des maisonnées (passant de 59 à 67) indiquent le contraire. Cela signifie alors que notre échantillon est moins significatif en 1974 qu'en 1967-1968 et vient de ce que, par principe, nous nous sommes attachés à suivre lors des deux enquêtes les mêmes maisonnées: suivant la dynamique interne que nous avons mise en évidence, un certain nombre de maisonnées constituées de familles élémentaires a évolué vers des formes à *'opu ho'e* correspondant au plan de la gestion, à un passage du système unitaire au système de répartition[55], et un certain nombre d'autres maisonnées qui sont demeurées constituées par des familles élémentaires a vu évoluer son système de gestion unitaire vers un système mixte associant la gestion unitaire aux participations directes des jeunes travailleurs; et ces systèmes de gestion directe favorisent l'indépendance des membres par rapport à leurs maisonnées respectives et leur dégagement progressif de leurs charges, qu'ils aillent fonder leur propre foyer hors de Moorea, ou qu'ils viennent constituer à Maatea leur maisonnée particulière.

Les dépenses de nourriture (qui sont passées de 1.160 F à 1.698 F par tête, soit 46 % d'augmentation) ne se sont pas accrues dans les proportions du coût de la vie (67 %): *en francs constants, elles ont donc régressé;* il en est de même pour l'estimation totale par tête de la valeur de la nourriture qui n'a progressé en valeur nominale que de 46 % également (passant de 1.930 F à 2.818 F).

En dépit de certaines tendances, au niveau des maisonnées, à compenser la limitation des dépenses par un recours à l'autoconsommation et aux produits tahitiens, cette stratégie ne paraît pas émerger au niveau de l'ensemble: *les parts respectives de l'autoconsommation et des dépenses de nourriture demeurent identiques* en 1967-1968 et en 1974: 40 et 60 %, encore que l'on a noté par ailleurs:

— que le degré de l'acculturation alimentaire a un peu diminué (passant respectivement de 87 à 78 % et de 52 à 42 %);

— que le degré de dépendance monétaire des maisonnées calculé par repas (et portant sur les repas de la mi-journée) est passé de 68 à 50 %.

En 1967-1968, la part de l'acculturation alimentaire était de 52 % pour les repas de la mi-journée et le degré de dépendance monétaire pour ces repas était de 68 %: cela voulait dire qu'une certaine part des achats de nourriture était consacrée aux produits polynésiens de la petite production marchande locale (complétée par des achats au marché de Papeete). En 1974, ces taux respectifs ne sont plus que de 42 et 50 %; cela veut dire que les achats concernant la petite production marchande ont diminué mais que *l'autoconsommation au sens strict a augmenté:* pour ces repas de la mi-journée, elle est passée, entre 1967-1968 et 1974, de 32 à 50 %.

Peut-on trouver une explication à cette discordance dans l'appréciation de l'autoconsommation et de son évolution entre 1967-1968 et 1974? Rappelons que, dans un cas, le calcul porte sur le décompte de l'origine des produits (tahitiens ou non tahitiens) et que, dans l'autre, il porte sur leur valeur respective exprimée en prix. Nous savons qu'en 1967-1968, les prix des produits tahitiens étaient plus élevés, à quantité égale de nourriture, que ceux des produits importés, donc que l'autoconsommation calculée en valeur a dû être surestimée. Nous savons aussi qu'en 1974, l'inflation mondiale a contribué à accroître sensiblement

(55) Quatre maisonnées ayant la forme d'une famille élémentaire sur seize, auxquelles on doit ajouter une maisonnée à forme de famille étendue évoluant vers la forme *'opu ho'e.*

les prix de certains produits importés de première nécessité comme le riz et le sucre et a donc tendu à gonfler d'autant la part des dépenses de produits, même si le nombre des repas recourant aux produits importés a tendu à décroître.

L'augmentation des dépenses de nourriture, dont nous avons fait état, et la diminution des recettes ont abouti au *laminage du surplus*:

— 6.292 F par maisonnée, au lieu de 16.554 F en 1967-1968;
— 45 % des recettes, au lieu de 76 %;
— 839 F par tête, au lieu de 2.586 F.

Mais ces chiffres ne témoignent que d'un état à un moment donné (1974) qui s'inscrit dans une évolution dont on possède un autre terme: 1967-1968, moment auquel le surplus était considérable. Et si les résultats de 1974 indiquent une dégradation, rien ne permet de dire que cette dégradation a été brutale et la comparaison des équipements domestiques entre 1967-1968 et 1974 témoigne au contraire que la dégradation n'a été que progressive et que la formation du surplus, bien qu'allant s'amortissant d'année en année, *n'en a pas moins permis une accumulation qui s'est réalisée en biens durables.*

En ce qui concerne les demeures. — Si 2 des 3 *fare vanira* (demeures coloniales, « maisons de la vanille ») ont disparu, les maisons « *en dur* » sont passées de 4 en 1967-1968 à 10 en 1975; les maisons en bois ou en *pinex* sur dalle de ciment n'ont augmenté que d'une unité, mais celles de plus humble facture, sur pilotis en bambou, en bois ou en *pinex* ont augmenté de 13 à 18: demeures de jeunes ménages qui se sont séparés de leur propre famille, de leur *'opu ho'e.*

Ce qu'il est convenu d'appeler « confort domestique » s'est accru, correspondant à des investissements importants.

L'installation des salles à manger-cuisines dans la demeure concernait 40 maisonnées en 1975 au lieu de 23 en 1967-1968, et inversement, les salles à manger et cuisines installées dans la cour, hors de la demeure, n'intéressaient que 24 maisonnées, au lieu de 28 précédemment, ces 24 maisonnées englobant notamment des nouvelles maisonnées de jeunes ménages installés dans des demeures sommaires.

L'eau et le sanitaire dans la maison concernaient, en 1975, 18 maisonnées sur 65, alors qu'en 1967-1968, sur 36 maisonnées, 10 avaient l'eau dans la maison, mais aucune le sanitaire.

En ce qui concerne l'équipement domestique. — 27 maisonnées sur 65 (au lieu de 10 sur 36) ont un réfrigérateur, et presque toutes (63 sur 65) une cuisinière à gaz ou à pétrole.

Le nombre des groupes électrogènes est passé de 3 à 16 et 34 maisonnées sur 65 (plus de la moitié) ont l'éclairage électrique, au lieu de 6 sur 36 (1 sur 6).

Mis à part les *moteurs hors-bord* pouvant équiper les pirogues ou des canots modernes (qui sont passés de 13 à 26), les instruments de travail ont plutôt régressé (les filets de pêche notamment, au nombre de 29 en 1967-1968, qui ne sont plus qu'une douzaine en 1975).

Les moyens de déplacements se sont accrus, mais aussi ont évolué de façon imprévue: si l'on compte, en 1975, 28 véhicules à quatre roues (26 « utilitaires », *land-rover, truck,* camionnette et 2 voitures particulières) au lieu de 9 seulement en 1967-1968, il n'y a plus que 21 engins « deux roues » au lieu de 29.

Parmi les instruments de loisirs, notons les 31 postes de télévision au lieu de l'unique poste de 1967-1968.

L'aménagement des maisons modernes, la généralisation des biens durables, la multiplication de certains signes coûteux comme la télévision et la voiture constituent les marques indéniables d'un *surplus de masse* qui atteint les maisonnées d'un village comme Maatea, essentiellement imputable aux apports des salariés qui, par accumulation année après année, mais avec une tendance au « tassement », ont pu renouveller ou construire, ou moderniser leur demeure et acquérir un certain nombre de biens de consommation durables.

Mais, 1974, que marquent à la fois *la réduction radicale du surplus* dans ses différentes acceptions et *la régression en termes constants du niveau des subsistances* paraît constituer un tournant que la réduction du nombre des salariés inhérent au développement du chômage ne peut qu'accentuer.

UNE ÉCONOMIE DE MAISONNÉES

Maatea illustre une organisation économique au sein de laquelle se mêlent des éléments traditionnels et des éléments modernes.

Éléments traditionnels, l'utilisation des ressources tirées ancestralement d'un espace économique traditionnellement organisé (cour de la demeure, vallée, plaine littorale, lagon) ; propriété de la maisonnée d'être à la fois un cadre spatial et social défini des activités de subsistance et un lieu de confrontation d'unités économiques mouvantes formées par les individus qui la composent ou encore un espace économique strictement défini habité par une confédération fluctuante d'agents économiques ; le souci de prestige attaché à la demeure ; l'appropriation collective, par l'usage, de biens individuels ; la symbolisation du *ma'a tahiti* (la nourriture tahitienne) comme élément mythifié de la culture tahitienne, symbolisation d'autant plus forte que l'acculturation alimentaire est plus réelle ; l'idéologie tahitienne au plan économique avec ses différents thèmes (réciprocité, parenté-*feti'i, tauturu*-entraide, *arofa*-compassion, *'opu ho'e*) ; un système de gestion de la maisonnée fondé sur la répartition des décisions et des charges entre participants, « tour de dépenses » qui fait songer au « tour du coprah » — *rahui* — des propriétaires co-indivisaires d'une cocoteraie.

Éléments modernes, une acculturation alimentaire indéniable ; le travail salarié ; l'emploi de l'argent ; l'accumulation et la transformation en biens durables parfois au détriment du niveau de subsistance ; l'acquisition de biens durables dans tous les registres disponibles à Tahiti (outillage, transport, loisirs) ; la transformation considérable de la demeure impliquée par sa modernisation.

Mais des éléments modernes qui sont transformés, modifiés, réinterprétés dans leur utilisation et qui prennent alors une figure originale. Ainsi de l'argent dont le concept *moni* renvoie à toute une série de concepts d'utilisation : *moni vitiviti*, l'argent rapide, c'est-à-dire celui que l'on gagne, soit comme salarié, soit en faisant des récoltes rapides[56], d'où le primat que marquent aux yeux des Tahitiens les *'ohipa* (travaux, affaires, occupations) pour lesquels l'argent se gagne vite : le travail salarié notamment par rapport à l'agriculture ; *moni orara'a* l'argent pour la vie quotidienne, opposé à *moni faufa'a*, l'argent pour les grosses dépenses, pour acquérir la richesse, les biens durables...[57].

Avec toutes ces réserves, ces limites, l'économie des Tahitiens est organisée en maisonnées caractérisables par le support social qui les constituent (familles élémentaires, familles étendues, *'opu ho'e*) et un mode de gestion original qui oppose un système unitaire à ce système de répartition dont on parlait, tout en ménageant des organisations transitoires entre ces deux pôles opposés.

Mieux, ces maisonnées s'inscrivent dans une dynamique qui fait évoluer la forme sociale qu'elles prennent et, avec elle, le système de gestion qui lui correspond, de la famille élémentaire à la famille étendue, voire directement au *'opu ho'e*, puis de là, à nouveau et par segmentation, à la famille élémentaire, ces

(56) Par exemple la culture de la pastèque sur les *motu* (îlots) qui ceinturent l'île haute de Huahine, aux îles Sous-le-Vent, par opposition à une culture comme le *taro* qui nécessite une longue attente avant d'en percevoir le profit.

(57) Autres acceptions : *moni ma'a*, l'argent pour la nourriture, *moni tauturu*, l'argent pour l'entraide.

nouvelles maisonnées de familles élémentaires demeurant au village ou allant s'installer ailleurs, près du travail de l'un des époux, près des parents de l'autre, voire migrant de quartier en quartier jusqu'à ce que la stabilisation du travail en même temps que l'alourdissement de la famille par le jeu de multiplication de la progéniture n'incite à une stabilisation progressive de la demeure : alors, la mobilité jouera encore à propos du site de la maisonnée, mais à l'intérieur de la collectivité villageoise et du *'amuira'a* de référence de l'Église, jusqu'à ce que la stabilité n'atteigne la demeure elle-même, définitivement établie avec le temps et la maturation de l'âge de ses habitants sur une terre définie.

UNE ÉPOQUE RÉVOLUE : 1965-1975 OU L'EXPANSION PAR LE SALARIAT LIÉE A L'ÉTABLISSEMENT DE LA BASE ATOMIQUE (fig. 46 et 47)

L'enquête de consommation que nous avons menée en 1967-1968 et en 1974 nous a permis de cerner, au niveau de Maatea, une époque bien typée au sein de cette période de changements contemporains qu'a ouverte dans l'histoire tahitienne l'installation du Centre Français d'Expérimentations nucléaires. Époque de hauts salaires (par rapport à ceux perçus juste avant l'arrivée du Centre) qui viennent ajouter leurs ressources à la formation déjà complexe de la production, formation qui va, au fil des années, se simplifier par élimination de certains termes (les cultures traditionnelles d'exportation — la trilogie coprah, vanille, café —; parfois, la petite production vivrière marchande pour le marché local; dans certaines maisonnées, la production destinée à l'autoconsommation).

Cette époque de hauts salaires, qui aboutit à la formation d'un *surplus au-delà de la nourriture* important et à la modernisation, au renouvellement et à la transformation considérable de l'équipement domestique et personnel de travail et de loisir, demeure caractérisée à Maatea, à Moorea et pour le Tahiti rural — la correspondance des résultats de notre enquête concernant Maatea avec ceux de l'enquête S.E.D.E.S. portant sur toute la Polynésie française le confirme —, par un niveau d'existence modeste : 1.930 F *per capita* par mois pour toute la nourriture, autoconsommation comprise, pour 1967-1968 ne représentaient pas cinq fois la taxe d'aéroport que payaient à l'entrée et à la sortie de Tahiti les voyageurs internationaux[59] ; et les 2.819 F de l'enquête de 1974 représentaient à peine trois à quatre repas pris dans un restaurant moyen de la ville.

C'est donc, en moyenne, au prix d'une certaine frugalité du niveau d'existence qu'a pu se former le *surplus de masse* qui a permis la modernisation de l'économie domestique polynésienne. Même en 1974, l'analyse de l'équilibre économique des maisonnées décelait des signaux qui signifiaient la fin de l'expansion : régression en termes constants du niveau des subsistances par rapport à 1967-1968, recours un peu marqué vers l'autoconsommation et sa condition, la tahitianisation de l'alimentation. Très schématiquement, 1974-1975 marquait

(58) Taxe d'aéroport de 400 F perçue sur tout voyageur international entrant ou sortant de l'aéroport international de Tahiti-Faaa pour aller à l'extérieur du Territoire ou en venir.

donc, à Maatea, la fin d'une époque et nul doute que cette fin ne dépassait largement le cadre géographique et de Maatea, et de Moorea.

UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE VIVRIER PERSISTANT

Une collection de maisonnées simplement définies du point de vue économique ne forme pas un système économique. Plus exactement, ces maisonnées se

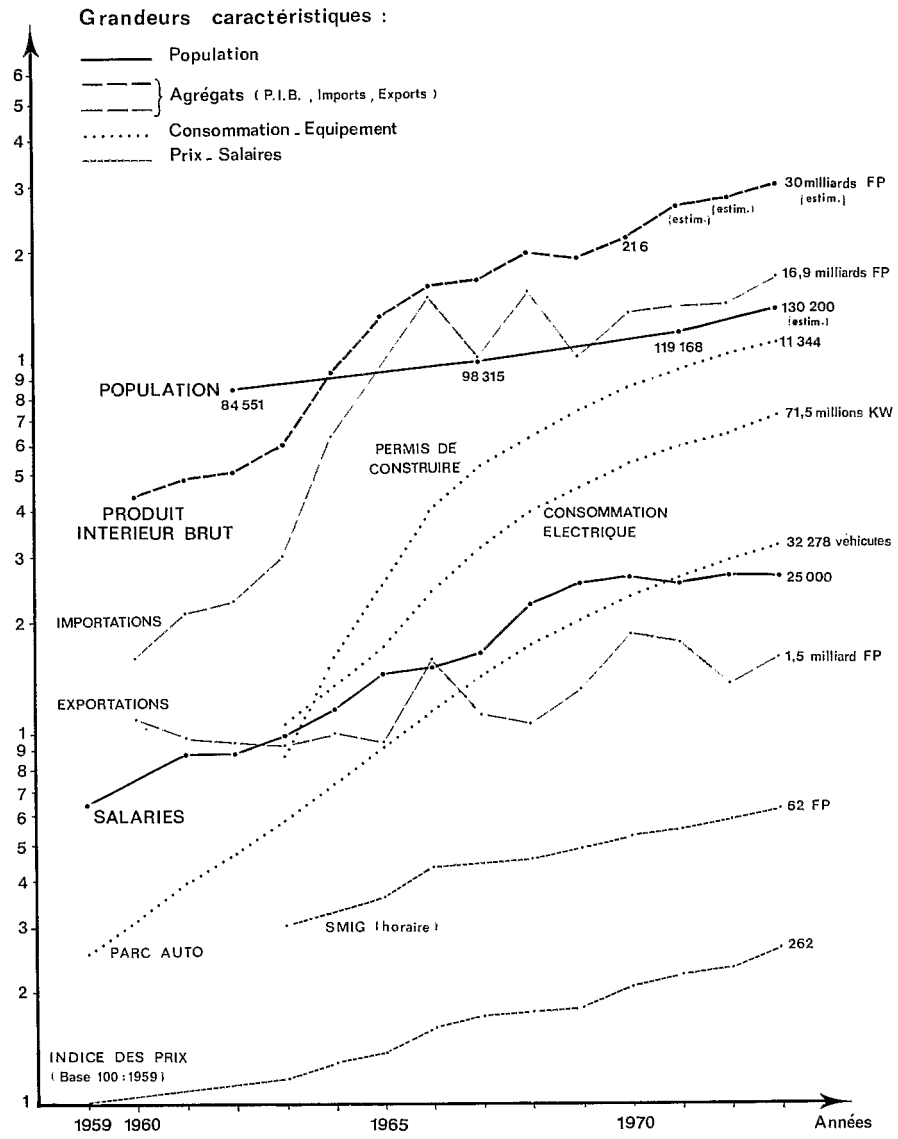


FIG. 46. — *Polynésie française. Évolution économique récente*

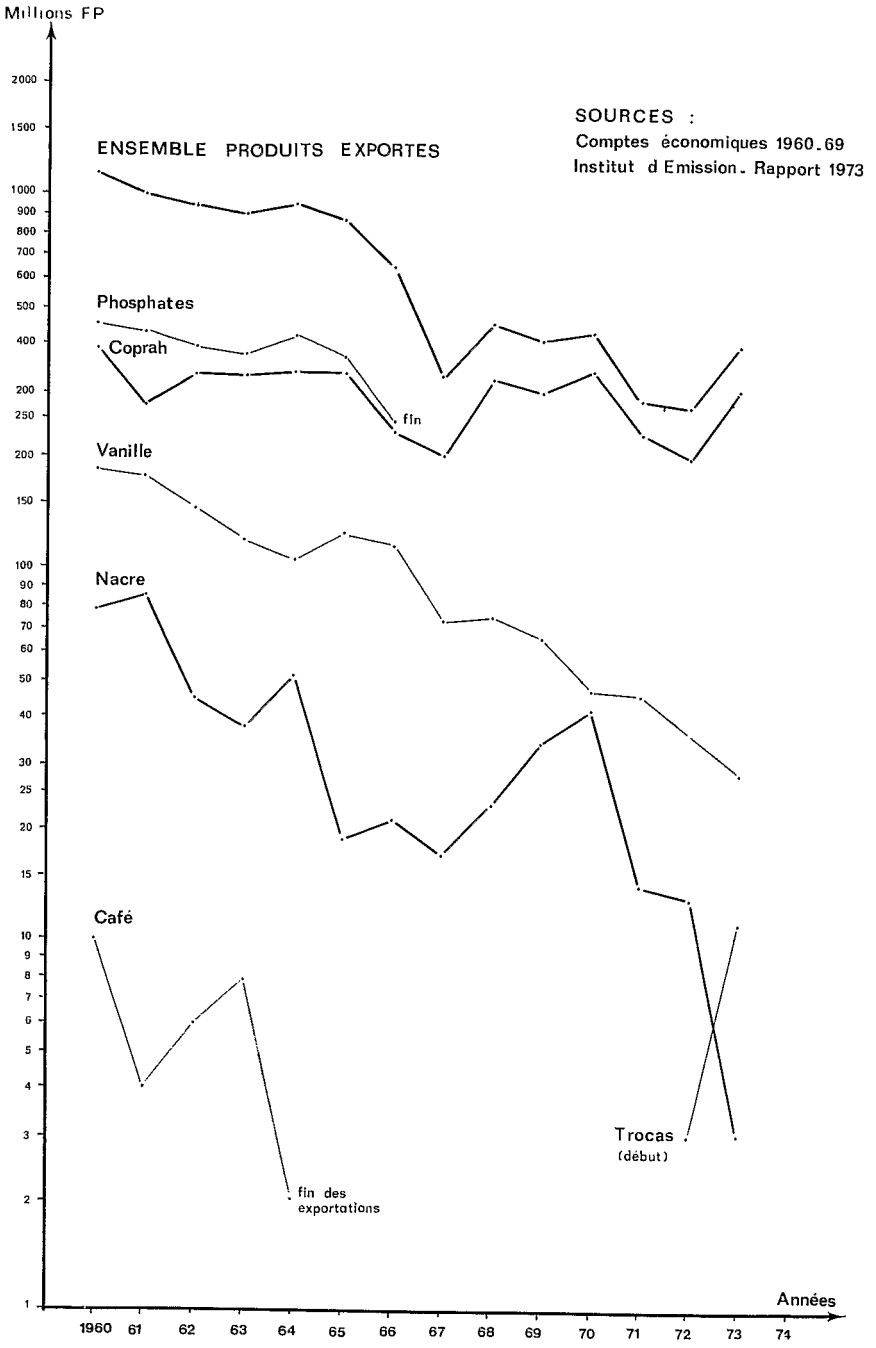


FIG. 47. — *Polynésie française. Exportations 1960-1973*

trouvaient prises dans un système monétaire, salarial et marchand qui englobait la Polynésie française, mais peut-on, à l'intérieur de ce système, à propos de Maatea ou de n'importe quelle collectivité villageoise, parler d'un *sous-système* formé par la collection de maisonnées qui la constitue?

C'est au niveau des subsistances que l'économie de Maatea apparaît organisée en système. Nous avons dit que l'autoconsommation des maisonnées, augmentée de la consommation de produits polynésiens achetés aux producteurs locaux tahitiens, représentait 57,47 % de la consommation alimentaire de la collectivité villageoise en 1967-1968 et encore 49,5 % en 1974. Cette autoconsommation, au sens large, repose sur un espace économique spécifique, organisé par des règles de répartition de la terre et d'allocation des ressources établies autour de la notion de *'opu ho'e*, et attribuant à chaque maisonnée une relation à la terre en fonction de sa relation au *'opu ho'e* détenteur éminent de la terre.

Cette autoconsommation, au sens large, repose aussi sur des règles et des principes spécifiques d'échanges entre maisonnées prises dans le double filet de la parenté et de la relation à la terre.

Règles selon lesquelles certains produits ne s'achètent ni se vendent mais seulement se donnent (les fruits de l'arbre à pain) ou se récoltent librement [les fruits qui ne proviennent pas de plantations spécifiques récentes telles que des bananes ou des pamplemousses, les *mape* (châtaignes tahitiennes par exemple), des produits tels que les *ni'au* (palmes de cocotiers destinées à être tressées), ou le *rauoro* (feuilles de pandanus destinées au même usage)]. Il suffira au collecteur de demander l'autorisation de récolter à l'un quelconque des ayants droit sur la terre sur laquelle se situe le produit, laquelle autorisation sera accordée libéralement, sans obligation de redevance, à moins que les ayants droit ne procèdent eux-mêmes pour leur compte à la récolte du produit.

Principes d'échanges entre maisonnées exprimant une idéologie polynésienne que nous avons longuement explicitée, et qui superposent au tissu de la parenté qui unit les maisonnées et au réseau de relations à la terre, un troisième réseau de flux de produits, lequel représente en dons reçus 9 à 10 % de la valeur totale estimée de la nourriture consommée, tant en 1967-1968 qu'en 1974; ou encore: en 1967-1968, et sur les 59 maisonnées existantes, 24 maisonnées seulement n'ont pas été touchées par les flux émanant des 23 maisonnées émettrices ou réceptrices de l'échantillon; et en 1974, 27 maisonnées sur un total de 67 n'ont pas été touchées par les flux émis par les 16 maisonnées de l'échantillon. Les diagrammes: *Parenté et échanges entre les maisonnées* I et II illustrent la fréquence de ces relations de subsistance (v. supra, fig. 43 et 44).

De ces relations, on a pu tirer un code des échanges en nature pour quelques produits *taro,* poisson, *tarua,* bénitier, manioc. Ainsi, les équivalences:

— 1 paquet de poisson .....2 paquets de *taro.*
4 fruits de l'arbre à pain.
— 1 paquet de taro .....2 touques de *pahua* (bénitiers).
1 sac de manioc.
— 1 ou 2 paquets de *taro* .....1 régime de bananes (selon la grosseur)[59].

(59) Il s'agit d'un code enregistré par observations. Malheureusement, les mesures telles que les sacs peuvent varier considérablement. La touque, ai-je déjà écrit, est le bidon de 4,45 l de pétrole s'il est australien, de 3,96 l s'il est américain, les 4 gallons *impériaux* étant plus grands que les 4 gallons américains.

Et à ce réseau d'échanges en nature se superpose un quatrième réseau unissant les maisonnées à travers les flux de la petite production marchande :

— en 1967-1968, les 24 maisonnées de l'échantillon ont été concernées peu ou prou par des achats de produits venant de maisonnées du village ; il y avait ainsi 21 maisonnées productrices spécialisées et les principales transactions ont porté sur les produits de la pêche (79 transactions sur 168), le *taro* (53) et les *fe'i* (15)[60] ;

— en 1974, 14 maisonnées seulement, sur les 18 de l'échantillon, ont été concernées par ces achats ; on a compté 14 maisonnées productrices et les produits de la pêche ont concerné 61 transactions sur 80, le *taro* 10 transactions seulement : avec une plus faible proportion de maisonnées acheteuses et vendeuses, beaucoup moins de transactions et, mis à part les produits de la pêche, la quasi-disparition de la production vivrière (*fe'i*, bananes, manioc, patates douces, légumes...), on a là un indice, sinon d'une certaine régression du système vivrier, puisque le taux de l'autoconsommation au sens strict (au niveau des maisonnées) est demeuré identique à 1967-1968, du moins du disponible monétaire que l'on a déjà fortement souligné, avec peut-être, du côté des petits producteurs une limitation de l'offre due aux effets d'une salarisation persistante.

Car ce système vivrier d'*économie en nature* s'est trouvé fortement oblitéré et recouvert, ainsi que l'enquête de 1967-1968 en témoignait, par le système salarial et marchand d'*économie en argent,* qui n'était pas traditionnellement inconnu au sein des collectivités villageoises avec l'existence des cultures d'exportation traditionnelles, mais qui venait seulement compléter les ressources tirées de l'économie vivrière, voire apporter, avec la vanille, des *aubaines.*

C'est le passage de cette économie traditionnelle aux nouvelles conditions créées par l'arrivée du Centre d'Expérimentations atomiques, à la salarisation forcenée qui en est résultée et aux processus d'évolution déclenchés que nous allons prendre en considération à présent.

(60) *Fe'i,* bananes spécifiques de l'Océanie.

CHAPITRE V

La dynamique de l'économie villageoise

A l'instar de l'économie de la maisonnée, l'économie villageoise peut être caractérisée comme un espace économique strictement défini — le territoire du village, abritant une confédération fluctuante de maisonnées, cristallisation dans une demeure et pour vivre ensemble de la rencontre de personnes dont l'appartenance à différents *'opu ho'e* est créatrice, pour elles et pour la maisonnée dont elles se réclament, de droits sur les terres qui forment, par agrégation, le territoire du village.

La dynamique interne des maisonnées se trouve englobée dans une dynamique propre à l'ensemble villageois qui découle du rapport à la terre de cet ensemble.

En 1960, date charnière que l'on peut considérer comme symbolisant la fin d'une époque, le rapport à la terre paraissait dépendre de deux facteurs :

1. un facteur d'ordre interne, tenant à la structure de parenté et aux règles d'attribution de la terre en fonction de la structure de parenté ;

2. un facteur d'ordre externe, tenant à la dynamique entretenue depuis plus d'un siècle entre la société tahitienne et les forces extérieures européennes, capitalistes, marchandes cristallisées dans le mouvement de colonisation engendré par l'établissement du protectorat français (1843).

Ce rapport colonial à la terre se trouve notamment marqué à Maatea.

Rappelons les résultats auxquels nous sommes déjà parvenus :

1. Inégalité caractérisée dans la détention des droits et l'utilisation de la terre. Les maisonnées 1 et 2 (le *'opu ho'e* [1-2]) ont des droits en tout ou partie sur 23 terres ; les maisonnées 11 et 12 (*'opu ho'e* [N_{21}]), sur 9 terres ; les maisonnées 26 et 29, sur 13 ; la maisonnée 32, sur 8 ; la maisonnée 65, sur 28 terres, les maisonnées 36 et 40, sur 27 : *10 maisonnées détiennent 108 terres sur un total de 178* en 1967 ; en revanche, cinq maisonnées n'ont absolument pas de terre ni droits potentiels sur des terres [cf. tableau *Répartition de la terre par maisonnées à Maatea* (tabl. 60)].

Cette inégalité prenait, en ce qui concerne les productions traditionnelles, encore plus de relief : nous avons dit que *plus de la moitié de la caféraie (141 ha) était aux mains de sept maisonnées* et que *la totalité de la caféraie était détenue par seulement un tiers des maisonnées* (20 sur 59). Quant à la cocoteraie,

et nous limitant à la cocoteraie littorale, la semi-cocoteraie de vallée se prêtant mal à des décomptes exhaustifs, nous pouvons rappeler que 17 maisonnées seulement sur 59 y avaient accès et que parmi ces 17 maisonnées, *trois seulement accaparaient 72 des 87 ha* approximativement plantés de la cocoteraie littorale.

2. Politique d'acquisition intensive de certaines familles. — Dans les paragraphes consacrés à l'étude de la tenure foncière à Maatea, nous avons étudié le cas du *'opu ho'e* [1-2] dont la *fortune foncière* a été constituée partie par héritage, partie par acquisitions. Rappelons ici comment d_0, fils d'un planteur-usinier de Tahiti, d'origine anglaise ou anglo-bordelaise et d'une dame appartenant à l'une, sinon la plus grande, des familles *demies* de Tahiti (d'origine anglaise également), par mariage avec une demoiselle de l'importante famille S (du *'opu ho'e* $|S_0|$) de Maatea donna naissance à une souche DS dont descend directement le *'opu ho'e* [1-2] (cf. supra). Par son mariage, d_0 obtient des droits sur une dizaine de terres venant du stock S (c'est-à-dire des terres sur lesquelles la famille S avait des droits à l'origine de la constitution de la propriété moderne) et lui-même, sa fille et son gendre δ acquirent en trente-cinq années 13 autres terres représentant 133 ha sur une superficie totale de 723 ha pour le territoire de Maatea ; et les droits sur ces terres précédemment indivises furent collectés, disais-je, auprès de *tous* les co-indivisaires *connus, morceau par morceau, année après année et ce, durant trente-cinq ans.*

Nous avons eu l'occasion de noter aussi comment Maatea s'était trouvé dans le champ d'acquisition foncière du *'opu ho'e* A, soit par inclusion dans des indivisions au sein desquelles la famille A était partie avec les *'opu ho'e* issus du *'opu ho'e* $|U_0|$, soit par dévolutions testamentaires concentrées autour de quelques années : 1917, 1919, 1930. La carte hors-texte : *La propriété à Afareaitu : structures et modes d'acquisition* illustre ces phénomènes de transferts (ventes, adjudications, donations, testaments) et la concentration de la propriété au profit des familles A et DS (ces propriétaires importants sont marqués par un signe particulier sur la carte).

Nous avions noté, également, que les principaux transferts de propriété opérés avant 1939 concernaient, outre la famille DS, le propriétaire u_1 mais qu'il ne s'était agi, pour ce dernier, que de transferts partiels de droits à l'intérieur d'indivisions et, qu'au surplus, ces transferts qui allaient constituer la propriété des familles U et N aboutissaient, non à une concentration de propriété entre un petit nombre de personnes, mais à une dilution de la propriété entre un assez grand nombre de parties prenantes [dix maisonnées, cf. tabl. *Généalogie de la terre à Maatea (suite)*, terres N/U (tabl. 58)].

Si nous faisons le tour des autres phénomènes importants de concentrations de terres à Maatea, les cas des maisonnées 36-40 et de la maisonnée 65 nous arrêteront. Le *'opu ho'e* au sens large (36-40) détient, soit en propriété, soit à titre de gardien ou d'exploitant 25 terres. Ce titre de gardien, *ti'a'au*, n'a économiquement de sens pour le propriétaire que s'il s'agit de propriétés plantées en cocotiers, exploitées par un gardien-métayer qui verse au propriétaire deux cinquièmes ou la moitié de la récolte selon les cas. Encore faut-il que le propriétaire se manifeste. S'il s'agit de caféraie, la moitié de la récolte revient au propriétaire une fois défalquées la part du ramasseur et celle du transporteur. Ces terres détenues par les maisonnées 36 et 40 avaient une superficie de 82 ha.

Dans le cas de la maisonnée 65, il s'agit essentiellement de l'héritage des

terres T au profit de la branche $|T_{22}|$ d'où est issue la maisonnée : 18 terres, soit 113 ha, mais pour quelques-unes, détenues en indivision, auxquels il faut ajouter une *terre* S passée par occupation antérieure à la maisonnée 65, une *terre* A détenue à titre de gardien, une *terre* Pomare, trois terres domaniales occupées, deux terres de propriété privée occupées et trois autres détenues à titre de gardien, soit vingt-neuf terres en tout et 144 ha.

La famille A, établie notamment dans le quartier d'Afareaitu, représentant à Maata avec ses 13 terres 27 ha, ce sont 386 ha que représentent avec elle ces quelques maisonnées : 1 et 2, 36 et 40 et 65, soit 53 % du territoire villageois.

En 1967, tant au plan de la propriété que de l'utilisation de la terre, *la domination potentielle de quelques-uns bien pourvus sur le plus grand nombre démuni était incontestable.* Cela signifiait que pour sa subsistance, l'autoconsommation particulièrement, *ce grand nombre devait se contenter de peu* et que pour les cultures de rapport (les cultures traditionnelles d'exportation, coprah, vanille, café), il devait sous une forme ou une autre *payer une rente* aux détenteurs du sol et de ses productions pérennes :

— assumer la garde, l'entretien, la récolte de la cocoteraie moyennant le versement des deux cinquièmes ou de la moitié de la récolte au propriétaire ou au détenteur de la cocoteraie ;

— récolter le café, c'est-à-dire, assumer le seul travail effectué dans la caféraie depuis sa plantation en assurant au propriétaire une rente sans travail de la moitié de la récolte ;

— ou encore faute de terre, louer sa force de travail à un taux qui, avant la venue du Centre d'Expérimentations du Pacifique, paraît bas puisqu'avec cette installation il doubla d'un coup dans l'agriculture et que, par rapport aux chantiers du Centre, il parut quadrupler[1].

Cela ne veut pas dire que le plus grand nombre était dénué de ressources ; la pêche, la possibilité de faire des cultures vivrières avec l'accord du propriétaire ou du détenteur de la terre sans avoir de rente à payer qu'un cadeau éventuel, la possibilité de planter une vanillière moyennant une rente d'un cinquième de la récolte (rente encore sans travail pour le propriétaire mais plus réduite que celle procurée par le coprah) étaient à la portée de tous.

Mais on comprend aussi l'attrait du salariat, lorsque l'embauche fut possible, pour la plus grande partie de cette communauté villageoise qui, bien que largement apparentée, ne disposait, que pour quelques-uns des mieux nantis, de ces richesses stratégiques de l'économie traditionnelle qui s'appelaient coprah et café.

LE SYSTÈME TRADITIONNEL

LE MAITRE DE LA MAISONNÉE 1

C'est le petit-fils de d_0, *Demi* de Tahiti et de $s_{0.2}$, Polynésienne de Maatea dont nous avons déjà parlé. Il est le fils de N. Vahine ($s_{1.2}$) descendante de d_0 et de $s_{0.2}$, et de N.T. (δ) du *mata'eina'a* de Mataiea, à Tahiti. Notre homme est le *sibling* mâle du *'opu ho'e* [1-2], la sœur aînée, qui habite la demeure 2, étant institutrice et devenue directrice de l'École de Maatea, la

(1) En 1964, les propriétaires employaient à Moorea des travailleurs à 250 F par jour et nourris au repas de midi ; en 1968, à 400 à 500 F par jour et nourris matin, midi et en fin de journée ; les salaires au C.E.P. allaient à 800 et 1.000 F par jour.

sœur cadette, mariée à un cultivateur de la famille S, habitant la demeure 1 (cf. fig. 27, *Maatea — Maisonnées. Composition généalogique).*

Cette demeure 1 était la plus imposante des « maisons coloniales », *fare vanira* (maisons de la vanille), *fare tupuna* (maisons des ancêtres) de Maatea. Elle datait de d_0 et ne fut démolie qu'après 1967, lorsque N. Vahine eut quitté ce monde. Elle symbolisait l'installation de la famille D à Maatea.

Nous avons vu comment cette installation s'était effectuée sur deux plans, matrimonial et foncier, l'alliance matrimoniale permettant, d'une part, à d_0 de s'introduire dans les *fenua feti'i* de la famille S (plus exactement du *'opu ho'e* $|S_0|$), d'autre part, de mener une politique d'acquisition foncière, non en étranger au village, mais en membre résident de la communauté, l'appartenance au *fare putuputura'a* de Maatea venant en quelque sorte sceller cette intégration dans la communauté ; et la possession foncière venant cristalliser cette intégration dans l'espace « maatéen » faisant accéder l'intéressé au rang des propriétaires notables de Moorea ; procurant du travail sur son propre domaine aux gens de Maatea, donc s'en faisant une clientèle.

Il y avait déjà eu des colons européens à Maatea, lorsque d_0, le septième fils de la famille D, vint s'y installer, vraisemblablement au moment des premiers achats (1895) ; le mariage avec la demoiselle de la famille S date de 1900 mais la naissance de la fille, celle qui sera N. Vahine est antérieure, datant de 1891, et cette naissance sera légitimée à la suite du mariage.

M^me^ M..., la sœur aînée du maître de la maisonnée 1, parlait d'une propriété Walker installée dans la vallée de Maatea et Herman MELVILLE [2], qui traversa la vallée et y chassa, dit y avoir été accueilli par des colons. Il dit aussi avoir été assailli par les moustiques, ce qui serait une constante de Maatea mais peut expliquer également que les premiers colons n'y soient pas demeurés. D'ailleurs, la première terre acquise par d_0, là où fut édifié, en bord de mer, le *fare tupuna* des D (ou plutôt des DS, bien que la culture des *Demis* adopte d'emblée l'idéologie à dominante patrilinéaire des Européens) se trouvait à l'écart du village, sur le sable de la plaine littorale, à la limite des deux quartiers de Maatea et de Haumi, loin du village, de la rivière qui le traversait par le milieu, des tarodières qui le flanquaient sur ses côtés, loin, aussi, de leurs moustiques.

Je ne sais pas si le choix de la famille S comme point d'ancrage a été conscient de la part de d_0, mais il est certain que c'était une grande famille de Maatea ; elle descendait du *'opu ho'e* |Matoe 1| dont un des membres, Matoe a Matoe, avait eu pour fils S a Matoe, né en 1831 à Maatea et membre du *'opu ho'e* |Matoe 2| (acte de notoriété de naissance n° 74 du 12 décembre 1866) ; par la suite, |Matoe 1| donna naissance, outre |Matoe 2|, à ce que j'ai appelé |Poheino| et |Teahu|, *'opu ho'e* que l'on retrouve parmi les ancêtres d'un grand nombre de maisonnées actuelles (cf. diagrammes 27 à 31 : *Maatea — Maisonnées*) ; de plus, ces tableaux montrent aux deux générations suivantes la place importante occupée par les *'opu ho'e* $|S_0|$ et $|S_1|$ dans les généalogies des maisonnées actuelles : nous avons dit, qu'ensuite, le développement de la famille U avait tendu à la limitation actuelle et de façon relative de cette importance des S dans la communauté villageoise, mais soixante ans avant, la prépondérance des S ne faisait pas de doute à Maatea (cf. chap. III précédent consacré à la parenté).

(2) Herman MELVILLE, *Omoo* [Omu], éd. 1951, p. 215 et suiv. : « La vallée de Maatea ».

Cette importance se retrouve, par ailleurs, dans les fonctions officielles ou sociales du *mata'eina'a:* ainsi, je relève qu'en 1889, $s_{0.3}$, frère de la demoiselle qui va s'allier à d_0, est *to'opae tauturu*, c'est-à-dire conseiller suppléant du district d'Afareaitu, qu'en 1893, il devient *to'opae mau,* c'est-à-dire conseiller titulaire, qu'en 1903, il est pasteur de la paroisse d'Afareaitu[3] et qu'il mourra à la tâche vers 1909 ou 1910[4]; également, je relève qu'en 1895, un autre frère, celui que j'ai appelé $s_{0.5}$ devient *to'opae tauturu*[5].

Une autre raison de cette alliance de d_0 avec une fille de famille notable de Maatea tient au rang que devait tenir un fils de colon planteur-usinier de Tahiti s'il voulait s'établir durablement dans le *mata'eina'a*: à chercher femme trop bas, il se fût aliéné cette puissante famille et vraisemblablement les familles alliées, à l'exception de celles qu'un différend séparait.

d_0 a bénéficié tout de suite des profits procurés par la cocoteraie plantée avant son arrivée: en 1967, les arbres sont estimés avoir 70, 80, 90 ans (dans quelques années, il faudra les couper et les *terres* 1 et 2 vont être loties). Il a également fait de la vanille. Le bon prix du coprah avant la guerre de 1914-1918 et le « boom » que connaît la vanille vers cette époque suffisent à expliquer la vague d'acquisitions vers 1916-1917-1918. Des acquisitions postérieures, vers 1923 seraient, à mon sens, à mettre au compte des effets de la grippe « espagnole » qui emporte bien des vieillards qui sont aussi propriétaires.

Après la Première Guerre mondiale, c'est la plantation de la cocoteraie de vallée — ce que j'ai appelé les « plaques de cocoteraie », la « semi-cocoteraie de vallée » dont les arbres ont trente ou quarante ans — et de la caféraie.

En même temps, le groupe familial s'accroît. Celle qui deviendra N. Vahine (qui est née en 1891) se marie dans une famille de Mataiea et le mari, N.T., vient s'installer à Maatea dans le *fare tupuna* auprès de ses beaux-parents; il en naîtra le *'opu ho'e* [1-2]. Mais également, un neveu de d_0, né d'un frère de ce dernier et d'une demoiselle *demie*, originaire d'une famille à présent bien bourgeoise de Papeete, vient s'installer à Maatea auprès de son oncle; va en descendre la maisonnée 7, dont le fils prendra pour femme une sœur du *'opu ho'e* que j'ai appelé [7-32-35]; et le maître de la maisonnée 1 montera un bonitier avec un équipage dirigé par l'aîné de la maisonnée 32 (un fils du *sibling* 32 du *'opu ho'e* [7-32-35]): *sous les relations économiques, on retrouve les rapports de parenté.*

Donc, voici une famille de *Demis* qui, par alliance matrimoniale et acquisitions foncières, a réussi son implantation dans une communauté villageoise que l'analyse de la parenté faite en 1967 nous a montré intensément soudée par les

---

(3) *Annuaire des Établissements français de l'Océanie,* respectivement, 1889, p. 100, 1893, p. 121, 1903, p. 170.

(4) Journal des Missions évangéliques de Paris, 1910-1916, lettre du pasteur Moreau intitulée: « Troupeaux sans bergers » qui trace un portrait du pasteur d'Afareaitu dont voici un résumé:

Teheiura a S. est décédé; il était entré dans l'Église comme auxiliaire d'un vieux pasteur infirme (il avait entrepris une grosse tâche, la construction d'un temple en pierres). *Après un accident d'intempérance pour lequel il fut sévèrement réprimandé et fit repentance, tout un parti se forma contre lui à l'occasion de la construction du nouveau temple.* (La construction dure depuis dix ans.) *Chacun des quatre groupes entre lesquels la paroisse est divisée devait à tour de rôle fournir les matériaux à pied d'œuvre et nourrir les maçons.*

Seul, le groupe d'Ephèse (*Efetia,* qui a pu devenir *Fetia,* nom d'un des quatre groupes de la paroisse, *Fetia* signifiant Étoile — note personnelle) *renâclait... et pour masquer sa paresse, s'avisa de mettre le pasteur en cause... et pour aller jusqu'au bout, le groupe demanda la révocation du pasteur, faute de quoi on appellerait les prêtres* (catholiques). (On se raccommoda, puis à nouveau, il y eut rupture.) *Des Mormons furent appelés, on refusa au pasteur et au consistoire* (le conseil des diacres) *l'entrée de la chapelle du groupe* (le *fare putuputura'a*), *mais lorsque les Mormons voulurent obtenir une décision définitive en leur faveur, Ephèse les renvoya et se réconcilia définitivement avec le pasteur.*

(5) *Annuaire,* op. cit., 1895, p. 127.

liens de sang multiples. Famille dont l'*accumulation foncière* a permis d'acquérir une certaine richesse. La richesse, elle l'obtient par une gestion de la cocoteraie qui est conditionnée, d'une part, par le statut de la terre qui la supporte, d'autre part, par la condition de la main-d'œuvre qui l'exploite. Lorsque la cocoteraie est indivise, chaque propriétaire fait récolter à son tour: c'est le système appelé *rahui,* dont le mot signifiait dans le Tahiti ancien l'interdiction de récolter à certaines époques des portions de terre mises en défens par les autorités; dans le système traditionnel, le *rahui* signifie que, sur une terre appartenant à quatre co-indivisaires, dont les droits d'utilisation sont toujours actuels, chacun récolte le coprah une fois par an, les récoltes se faisant généralement sur une cocoteraie tous les trois mois[6].

L'emploi de la main-d'œuvre (salariat ou métayage aux trois cinquièmes ou à la moitié, les trois cinquièmes pour le gardien-métayer) suscite une clientèle parmi la population du village qui, en l'absence d'autres emplois salariés pour se procurer de l'argent, a principalement la possibilité de s'embaucher auprès des propriétaires, secondairement, celle de faire le coprah ou de récolter le café de ses propres parcelles. Et, en période de boom de la vanille, de solliciter des propriétaires l'octroi d'une terre pour y faire une plantation qui demandera beaucoup de travail (préparer le terrain, planter et entretenir les lianes, planter et émonder les tuteurs, assurer la pollinisation, récolter); ce pour un résultat qui, fonction de la variation des cours, se révélera aléatoire pour le producteur, mais de toute façon sans risque pour le propriétaire avec la perspective d'une rente sans travail (le cinquième de la récolte) en cas de réussite.

On ne s'efforcera pas, à propos de Maatea dont le cadre est trop étroit, de cerner le surplus qui se dégage de l'exploitation par les propriétaires de leurs terres dans le système traditionnel de louage de main-d'œuvre ou de métayage.

On reprendra cette question à propos de l'ensemble de Moorea. Ce qu'on veut en revanche souligner, c'est l'asymétrie des rapports de production de seigneur à client que créent, et le régime d'inégalité de la répartition des terres tel qu'il se développera avec la succession et l'accroissement des générations et les acquisitions effrénées d'un petit nombre, et les limites de la monétarisation d'une économie qui demeure fondée sur l'exploitation de la terre et, finalement, oblige les habitants à entrer dans ce système de clientèle s'ils veulent sortir de l'autosubsistance, et, au-delà, des possibilités de la cueillette et de la pêche, gagner un peu d'argent.

Assise sur un domaine dont on a vu l'étendue considérable relativement à l'espace « maatéen », étroitement liée par ses alliances avec la principale famille de la communauté villageoise, vivant économiquement en symbiose avec celle-ci dans un système de rapports asymétriques, la famille éminente dont nous parlons se trouve dans la position du châtelain vis-à-vis des gens du commun et cette situation se concrétise, dans l'espace, par la position du *fare tupuna* au milieu de la cocoteraie, en bord de mer, à distance du village.

(6) Dans le système d'exploitation de la cocoteraie par tours qui traduit le mot tahitien *rahui,* le français met l'accent sur l'aspect total, circulaire du phénomène, tandis que le tahitien souligne la défense de récolter pour tous ceux dont ce n'est pas le tour. Aux Tuamotu, le mot *rahui* évoque la défense de récolter dans certains secteurs des atolls qui ne sont permis qu'à date fixe, ce pour éviter les vols de coprah que des producteurs trop isolés les uns des autres pourraient éventuellement commettre s'ils avaient l'autorisation d'aller récolter n'importe quand et n'importe où.

Et cette position va se trouver renforcée au cours des ans du fait que ses relations vont tendre, moins à la souder à la communauté, qu'à faire alliance avec de nouveaux venus, voire favoriser leur arrivée :

— C'est d'abord le mariage de l'héritière de d_0 et de $s_{0,2}$ avec N.T. du district de Mataiea (Tahiti). Cela tend à accroître l'audience de la famille hors de Maatea et à Tahiti mais c'est aussi lier la famille à un étranger au village. Au niveau du *mata'eina'a*, cela contribue à placer la communauté de Maatea dans une position ambiguë. L'autre pôle du district est le quartier d'Afareaitu et il tend à devenir parallèlement le fief de la famille A dont j'ai déjà parlé mais sur laquelle je reviendrai avec plus de détails à propos de Moorea du fait de la stature éminente de son dernier chef. Il va donc progressivement s'esquisser au niveau du *mata'eina'a* qui regroupe Maatea et Afareaitu une rivalité entre les deux familles qui verra leurs chefs alterner à la présidence du conseil de district (au poste de *tavana*) :

(a) avant la Deuxième Guerre mondiale, les *tavana* étant élus par le conseil (lui-même élu), c'est la famille Mataitai, installée pour partie dans le quartier d'Afareaitu[7] qui détient le poste[8], la famille A édifiant, un peu comme les D et selon des moyens analogues, un patrimoine foncier largement étendu dans le quartier mais aussi dans les quartiers voisins de Haumi et de Maatea ;

(b) après Mataitai, les *tavana* étant alors nommés, c'est N.T. de Maatea qui lui succède ;

(c) après la guerre, les *tavana* étant de nouveau élus, c'est le frère aîné du *'opu ho'e* A qui devient président du conseil de district.

Dans cette affaire et dans toutes les consultations électorales qui suivront, Maatea se trouve à la croisée de deux réseaux de clientèle, celui des DS et celui des A, et placé devant des différences quant à la portée effective que l'une ou l'autre allégeance implique :

1. la famille DS est plus proche de Maatea par ses alliances effectives, mais plus distante également, par sa situation marginale par rapport au village, par le système d'exploitation des terres, par ses affinités avec les étrangers à la communauté et les nouveaux venus : ce sera la dame de la maisonnée 2 qui me parlera après 1967, à propos des gens de Maatea « (de) ces pauvres indigènes (pour lesquels) il faut bien faire quelque chose » ;

2. A, bien que géographiquement plus lointain, paraît plus proche parce que plus polynésien (quoique les connexions *demies* des A soient aussi, sinon plus, intenses que celles des DS)[9], parce que les terres que les A possèdent à Maatea ne sont pas exploitées directement, mais toutes données à des gens de Maatea en gardiennage, et que relativement peu nombreuses et étendues[10], elles n'apparaissent pas aux habitants comme un instrument de domination, mais procurant des terres à quelques maisonnées, font naître entre ces dernières et les A un lien de fidélité qui contrebalance l'autorité morale des DS dans le village.

---

(7) Une autre branche des Mataitai est installée dans le quartier de Temae, *mata'eina'a* de Teavaro.

(8) Sur Mataitai, *tavana* d'Afareaitu, voir Gérard RINGON dans sa monographie du quartier d'Afareaitu in *Tahiti et Moorea*, 1970, livre II, pp. 72 et suiv., et *Journ. Soc. Océan.*, septembre et décembre, 1970, n^{os} 28 et 29.

(9) La mère du *'opu ho'e* A s'étant remariée avec un gendarme français, toute une progéniture issue de ce second lit s'est trouvée *demie*. En outre, A et une de ses sœurs se sont mariés avec des *Demis*, qui d'Arue, qui d'Afaahiti, à Tahiti, et deux autres sœurs se sont mariées avec des Européens ; finalement une sœur, sur l'ensemble du *'opu ho'e*, a pris un conjoint polynésien.

(10) Sept terres représentant 21 ha revenaient effectivement à A, les autres terres du stock A (en tout 14 terres représentant 27,8 ha) étant échues par indivision à des gens du village.

Après la Seconde Guerre mondiale, avec l'ascension politique progressive de A, puis la consécration politique qui suivra les événements de la fin des années cinquante, la position de celui-ci va se trouver renforcée au détriment de celle de la famille DS d'autant que le maître de la maisonnée 1 sera placé, pour d'autres raisons, dans une situation délicate propre à lui nuire dans l'esprit des habitants de Maatea.

Puis, c'est, pour revenir à ces nouvelles arrivées dont je parlais, entre autres la venue des N, originaires de Punaauia, qui viennent s'installer à Maatea selon le même processus que d_0: alliance avec la famille S, acquisition de terres,



17. Un séchoir à coprah. Les claies mobiles (sur rail) peuvent glisser sous l'abri autrefois couvert d'une toiture végétale (cf. ROBINEAU, 1971, *Moorea,* photo 24, p. 25).

construction d'un fare *tupuna.* Mais les N demeurant toujours en marge de la communauté, les enfants des *'opu ho'e* N_{21} et N_{22} iront chercher des conjoints hors du village et, de ce fait, la venue des N, installés dans le village un peu comme un corps étranger, ne contribuera pas à fortifier les relations de la famille éminente avec la communauté, mais à accroître leurs distances respectives (cf. avec les paragraphes consacrés à la parenté le diagramme : *Réseau des 'opu ho'e à Maatea,* fig. 34).

Il nous faut, à présent, venir à la vie propre de celui qui était en 1967 le maître de la maisonnée 1 de façon à voir comment Maatea est passée, à la fois, du système traditionnel à un système d'économie salariée prédominante, et de la domination sociale de la famille DS à la mise à l'écart de cette famille et à la chute de son leadership.

Le maître de la maisonnée 1 a été tour à tour ou à la fois cultivateur, pêcheur, éleveur, chauffeur de taxi, instituteur. Cette accumulation de qualifications peut faire illusion — ou plutôt inversement contribuer à dissiper certaines illusions sur la réussite de la capacité d'entrepreneur de l'intéressé. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de choses sont à mettre à son actif, un souci de *pédagogie* et un souci d'*innovation.*

C'est l'intéressé qui a appris son métier notamment au cultivateur de la maisonnée 15, c'est auprès de lui qu'il a appris la culture des tubercules et l'homme de la maisonnée 15 d'en parler avec émotion.

Dès que la politique de régénération de l'agriculture tahitienne est promulguée (après une mission d'inspection du Ministère dont le rapport date de 1956, cf. infra), l'intéressé adopte les propositions que le Service de l'Agriculture fait aux cultivateurs. Il se lance hardiment dans la régénération de ses cocoteraies (baguage des arbres sains contre les rats, débroussaillage régulier des plantations adultes, plantation de nouveaux arbres destinés à remplacer les sujets les plus vieux). Au système de séchage du coprah par claies mobiles, il substitue un four à coprah à air chaud alimenté par des bourres de coco. Il suit les conseils du Service concernant de nouvelles cultures, plante bananeraies, *fe'i,* orangeraie.

En 1967, alors que l'agriculture occupe à Maatea une place que nous avons vue bien réduite, il se livre encore à l'élevage des bœufs, des cochons, il cultive des *taro* et des *tarua* pour le marché de Papeete. Mais il cesse rapidement ces activités du fait qu'il ne trouve pas assez de main-d'œuvre disponible et que les travailleurs dont il pourrait disposer exigent un salaire beaucoup plus élevé. Car, à la différence du cultivateur de la maisonnée 15, son élève qui travaille de ses mains et seul, il n'a fait de l'agriculture qu'en patron, par « travailleur » (*ta'ata rave'ohipa* — homme prenant du travail) interposé, selon l'habitude de bien des propriétaires.

Il a fait de la pêche aussi, au thon, avec un bonitier qu'il a acheté. Cela a duré six mois. Il avait recruté un équipage à Maatea et avait pour chef de pêche un fils de la maisonnée 32, apparentée par alliance à la famille S.

Lors du « boom » de la vanille vers 1960, il faisait le chauffeur de taxi. Cela a correspondu, à Moorea, à une époque de folles dépenses pour les heureux planteurs de vanille : il y avait de l'argent, les planteurs allaient « faire la fête » dans les « hôtels » (les petites auberges qui existaient alors à Moorea) et lui-même transportait les gens avec une vieille *Citroën.* Il y avait encore extrêmement peu de voitures à Moorea et ceux qui en avaient les moyens étaient très fiers de monter en voiture et de s'y montrer.

Également, il organisa une affaire de transport par eau. Avec un grand *boat* (canot) qu'il avait acheté à B, un *Demi* que nous verrons être l'antagoniste de A, il transportait les gens par le lagon depuis Haapiti, à l'Ouest de Maatea, et depuis Maatea jusqu'à Vaiare, au Nord-Est, port d'attache d'une goélette de B qui ralliait tous les jours Papeete.

Tant pour l'affaire de pêche que pour ce transport par canot, il avait une équipe qui faisait fonctionner ces entreprises, lui-même étant accaparé par son métier d'instituteur.

Lorsque l'école de Maatea fut créée, sa sœur aînée vint l'y rejoindre et en devint plus tard la directrice. En 1967, toute la génération des gens de vingt ans était passée par l'enseignement des deux frère et sœur. L'un et l'autre avaient donc joué dans le village un rôle important.

C'était aussi l'instituteur qui était le président de l'association sportive de Maatea appelée *Te Manava* (Bienvenue). En 1967, il y avait deux équipes de « football », l'une d'adultes, l'autre de jeunes, qui participaient régulièrement à des rencontres dominicales avec les six autres clubs de Moorea, disputant un championnat et une coupe de l'île et participant par des sélections à un championnat et une coupe inter-îles.

C'était enfin, l'instituteur qui, avec son « truck » (véhicule de transport recarrossé en bois selon une mode locale) transportait les fidèles au service du culte du dimanche au Temple d'Afareaitu, Maatea n'étant qu'un *'amuira'a* au sein de la paroisse et étant, de ce fait, dépourvue de temple.

Le rôle social du maître de la maisonnée 1 n'est donc pas du tout inconsistant et, dans les milieux *demis* de Moorea et de Tahiti, il a une certaine notoriété. Parmi ses nombreux enfants, un certain nombre, des filles notamment, ont acquis une spécialisation professionnelle, des emplois de bureaux à Papeete ; une des filles s'est mariée avec l'un des fils du président de l'Église évangélique ; pour tout résumer, cela aurait dû lui donner (et cela lui donna) un certain prestige auprès de la communauté « maatéenne », si des problèmes délicats de conduite personnelle n'étaient pas venus barrer par la suite toute adhésion de la communauté ; non que celle-ci censure en soi certaines conduites mais, bien

plutôt, qu'elle ne condamne que parce que d'autres peuvent le faire et par crainte ainsi que la censure d'autrui ne rejaillisse sur elle.

En l'occurrence, l'intéressé n'apparaît pas avec une personnalité bien déterminée ; vis-à-vis de l'Église, les gens savent que la morale n'est pas sauve ; et puis, la famille de A est en cause, de sorte que le différend entre les deux familles, toujours latent, s'en trouve attisé. Par ailleurs, les mérites de l'intéressé — pédagogie, propension à l'innovation — ne sont pas de ceux qui frappent les foules d'autant qu'ils sont éclipsés par les velléités de l'homme entrepreneur que l'opinion transforme en échecs : l'affaire du bonitier qui ne dure que six mois, par exemple. Le *leadership est affaire de prestige* et en 1967 l'intéressé est en perte de prestige.

Ce qui n'arrange pas les choses, c'est du fait que sa propre femme est partie s'installer à Papeete, lui-même est souvent absent, au week-end, alors que vers cette date, tandis que beaucoup de gens de Maatea sont salariés, souvent hors de Moorea, c'est au week-end que tout le monde est présent au village. Or, il est toujours néfaste aux *chefs polynésiens* de ne pas être présents dans leur communauté lorsque celle-ci a besoin d'eux : ne serait-ce que pour l'animation sportive.

Maatea, qui forme une communauté parentale assez forte et une collectivité unie au sein de la paroisse, se trouve dans une fausse position à cause de ce leadership défaillant de la famille DS, défaillance dont A recueille le bénéfice :

— parce qu'antagoniste de DS au plan du *mata'eina'a* et par hostilité à DS, famille incapable d'assurer un leadership ;

— parce que, dans l'affaire personnelle que nous évoquons, les A se trouvent dans une bonne position ;

— parce qu'enfin, au début de 1967, A capitalise les espoirs de l'autonomie tahitienne (et que la seule alternative pour les DS est l'hostilité à l'autonomie).

Un indice de la perte du leadership de la famille DS est donné par les élections législatives françaises de mars 1967 qui opposent le candidat de l'opposition tahitienne (A) au candidat de l'Administration (que soutient la famille DS) : sur une population de Maatea qui représente, en 1967, 37 % de celle du *mata'eina'a*, le candidat des DS n'a obtenu que 27 % des suffrages exprimés et il y a eu au niveau du *mata'eina'a* 20 % d'abstentions ; par ailleurs, les bulletins nuls ont été de 3 sur 400 votants et les candidats autres que A et celui de la famille DS n'ont reçu que 7 % des voix[11]. Comme on peut raisonnablement supposer que ces 7 % se sont répartis de façon à peu près égale dans le *mata'eina'a* et que le candidat affiché par les DS — qui était celui de l'Administration — a obtenu aussi des voix dans les autres quartiers, on peut estimer qu'un bon tiers de Maatea, sinon plus, a voté pour A, ce qui eût été impensable si le maître de la maisonnée 1 avait été considéré par la communauté comme son chef[12].

Ce qui n'était qu'un indice, aussi sensible soit-il, devient une certitude aveuglante lorsque l'association sportive *Te Manava* exigea la démission du maître de la maisonnée 1 de ses fonctions de président. Par la suite, la famille DS conserva

(11) Résultats du premier tour des élections législatives de mars 1967 publiées par bureau de vote (à Moorea, il y avait un bureau de vote par *mata'eina'a*).

(12) Si seulement 5 à 7 % des suffrages obtenus par le candidat des DS s'étaient distribués hors de Maatea, dans les quartiers de Haumi et d'Afareaitu, 20 à 22 % concernaient Maatea, c'est-à-dire que 15 à 17 % des 37 % de voix que représentait Maatea s'étaient portés sur un autre candidat : en enlevant 3 % (sur 7 % pour le district) pour les candidats autres que A et celui des DS, il restait à A 12 à 14 % des 37 % de voix représentées par Maatea.

seulement la direction de l'école, la dame de la maisonnée 2 en demeurant titulaire jusqu'à sa retraite.

Après 1967, le *'opu ho'e* [1-2] partagea entre les trois siblings les terres qu'il détenait; le *fare tupuna* qu'avait bâti d_0, où étaient nés les trois siblings, fut abattu, la sœur cadette mariée à un Tahitien de la famille S se fit construire une maison moderne « en dur » à côté de la demeure 2 (celle de la sœur aînée, directrice de l'école), et le maître de la maisonnée 1 fit bâtir une petite maison « en dur » à la place de la vieille demeure « coloniale » en bois, sur pilotis, pourvue d'un escalier majestueux et d'une belle véranda, et qui avait servi de *fare tupuna* aux DS. En outre, les trois siblings, qui avaient besoin d'argent, lotirent les parties de la cocoteraie littorale qui leur revenaient et sur lesquelles s'édifièrent de nouvelles maisons « en dur »; ces maisons furent construites et habitées par des étrangers au village, une famille de *papa'a* établie à Moorea, une famille *demie* de Papeete qui y fit sa résidence de week-end et de vacances.

C'est surtout le maître de la maisonnée 2, le mari de la vieille directrice d'école qui manifesta un certain dynamisme: il continua certaines cultures, organisa une petite entreprise de transports et obtint à cet effet le monopole du transport des élèves de Maatea et d'une partie de ceux du centre d'enseignement secondaire organisé à Afareaitu. Mais on peut estimer que, dans les années soixante-dix, il ne restait de l'ancienne domination de la famille DS qu'un capital de terres partagées, en partie vendues (donc perdues) et destinées à se disperser entre un très grand nombre d'héritiers, terres qui, dans le système d'économie salariale prédominant, avaient au moins pour l'heure, moins de valeur qu'autrefois (les terres littorales, propres à lotir, exceptées).

L'exemple donné par l'évolution de cette famille DS dépasse le cadre du village de Maatea ; il est en quelque sorte l'archétype de l'implantation en communauté polynésienne de *Demis* ou Européens venus de la ville ou de l'extérieur, et de la suite de cette implantation qui évolue en plusieurs phases: phase d'installation, phase de domination, phase de dissolution.

— *Phase d'installation* opérée sur le double plan de l'alliance matrimoniale et de l'installation foncière, l'une s'appuyant sur l'autre et réciproquement. Dans le cas des DS, on en voit les excès qui, finalement, nuisent à la position de la famille implantée au sein de la communauté: excès dans l'acquisition de la terre, qui, réduisant de larges fractions de la communauté à la condition de dépendants économiques, fait apparaître les DS comme des accapareurs; excès dans l'intégration dans le milieu *demi* de Moorea qui nuit à l'intégration nécessaire au sein de la communauté polynésienne et fait apparaître les DS comme des seigneurs extérieurs à cette communauté, ce qui nuit à la nécessaire réciprocité des services qui caractérisent les relations traditionnelles entre une communauté polynésienne et son chef.

— *Phase de domination,* à la fois économique et sociale, économique par un contrôle optimum de la terre, donc de la production traditionnelle de rapport et des rapports de production, sociale par l'accroissement et le renouvellement des rapports de parenté. Ce qui a manqué aux DS, c'est le contrôle de familles-relais placées, économiquement et socialement, entre eux-mêmes et la communauté polynésienne. Mais également, la succession des générations qui multiplie la descendance constitue un phénomène ambivalent: s'il dilue le pouvoir économique, donc tend à limiter la domination économique, il renforce, surtout si des

alliances opèrent au sein de la communauté polynésienne, le poids du réseau familial au sein de cette communauté.

— *Phase de dissolution :* elle résulte de cette multiplication des générations qui disperse la propriété, et, par le jeu des alliances en milieu polynésien, tend à faire revenir la terre, instrument traditionnel de domination, au sein de la société polynésienne, en même temps que la situation de *demi* tend vers la tahitianisation avec cette succession des générations. Elle résulte aussi de la salarisation qui transfère le moteur de l'économie domestique de la terre sur l'emploi, rendant caduque la domination reposant sur la possession de la terre.

LE DÉVELOPPEMENT DU SALARIAT

Le système économique traditionnel, tel qu'il fonctionnait à Maatea avant les années soixante, consistait en une collection de maisonnées dont l'économie était d'abord fondée sur l'autosubsistance vivrière, étroitement apparentées entre elles sur la base de *'opu ho'e*, au point que l'on peut parler à ce propos de communauté villageoise, et entretenant sur la base des *'opu ho'e*, et dans le cadre des relations de voisinage des rapports de réciprocité vivrière. Et implantées par des alliances judicieuses sur cette collection de maisonnées, quelques familles d'étrangers les dominaient, l'une d'entre elles surtout, du fait de leur monopolisation du patrimoine foncier qui, tout à la fois, les enrichissait progressivement et rendait dépendante d'elles la communauté villageoise.

Car après presque deux siècles de présence européenne, l'argent peu à peu avait filtré vers les foyers polynésiens pour acheter l'habillement, le sel, le sucre, voire la bougie ou le pétrole (on utilisait encore cependant, il y a une quarantaine d'années, la noix de bancoul pour s'éclairer), ou le bois ; ce à l'aide des cultures traditionnelles d'exportation, c'est-à-dire, la trilogie coprah-vanille-café.

Surtout après 1920, lorsque la cocoteraie de la vallée fut plantée de façon systématique, chaque maisonnée avait bien quelques arbres à sa disposition ; de même pour la caféraie ; et puis l'on pouvait obtenir des revenus monétaires des propriétaires, soit en s'embauchant pour faire le coprah, soit en offrant ses bras pour la récolte du café, soit enfin, en sollicitant en métayage une parcelle pour créer une vanillière.

L'étendue des terres aux mains de quelques-uns, les rentes à payer lorsque les propriétaires allouaient des terres en métayage, le faible niveau des salaires lorsqu'on louait ses bras, enfin, les hasards inhérents à certaines de ces cultures comme la vanille, limitaient les disponibilités monétaires du plus grand nombre.

La promotion du salariat liée à la venue du Centre d'Expérimentations pouvait apparaître, à Maatea, sinon comme une libération, du moins comme une extension des possibilités et, en dépit de la condition salariée et ses réalités aliénantes dont les gens eurent vite conscience, la rapidité du mouvement montre que les habitants virent ainsi les choses.

Quelques données chiffrées permettent de rendre compte de l'importance et de la composante du mouvement.

En 1967, nous avions fait le relevé des salariés en notant l'entreprise qui les employait (et donc, le lieu de l'emploi), le temps durant lequel ils avaient exercé cet emploi, et, en remontant dans le temps — jusqu'à 1960 — les autres emplois qu'eux-mêmes ou leurs frères, sœurs et

parents avaient tenus, avec l'âge auxquels les uns et les autres avaient eu leur premier emploi salarié.

En 1975, nous avons opéré de la même façon pour couvrir la période 1968-1975. Le tableau suivant résume les résultats de ces relevés (fig. 48).

Parallèlement, nous avons mené à l'échelle de Moorea une enquête sur l'emploi, d'abord en 1968, puis en 1975. Les résultats et leur interprétation, qui sont présentés en annexes 4 et 5, seront discutés dans le chapitre suivant, consacré à l'économie insulaire, mais nous avons, dans le cadre du présent chapitre, exploité et présenté ce qui concerne le quartier de Maatea.

Tabl. 70. — *Évolution du nombre des salariés à Maatea de 1960 à 1975*

Année	Nombre	Année	Nombre
1960	13	1968	72
1961	15	1969	58
1962	18	1970	57
1963	25	1971	51
1964	26	1972	54
1965	38	1973	65
1966	56	1974	62
1967	73	1975	64

Source: Enquête directe à Maatea.

Cette seconde série d'enquêtes permet, d'abord, de situer la place de la communauté « maatéenne » à l'intérieur du *mata'eina'a.* Quelques traits caractéristiques apparaissent :

1. Moindre importance de l'agriculture traditionnelle à Maatea que dans le reste du *mata'eina'a.* Pour un nombre d'emplois inférieur de 10 % à celui du quartier d'Afareaitu, Maatea ne compte qu'environ les deux tiers du nombre des cultivateurs de ce quartier ; et pour un nombre d'emplois une fois et demi supérieur à celui de Haumi, Maatea ne compte pas un nombre plus élevé de cultivateurs (et même un peu inférieur).

2. En revanche, les catégories salariées (à l'exception des cadres) sont sensiblement plus nombreuses à Maatea qu'à Afareaitu, notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre non spécialisée : 38 au lieu de 28.

3. Au contraire, c'est le quartier d'Afareaitu qui possède le plus de « cadres » 27, contre 12 à Maatea et 3 à Haumi : cela traduit la fonction de chef-lieu de ce quartier, chef-lieu non seulement du *mata'eina'a* mais de l'île entière.

Une assez forte part du travail masculin des gens de Maatea se fait hors de Moorea : un tiers ; cela concerne les gens des tranches d'âge de 15 à 19 ans et surtout de 20 à 29 ans. Il s'agit de jeunes qui vont chercher du travail dans les entreprises à Papeete, au C.E.P. (Centre d'Expérimentations nucléaires) ou sur les sites mêmes d'expérimentations, aux Tuamotu (Hao essentiellement). Ceux qui travaillent à Papeete reviennent régulièrement ou non dans leur famille en fin de semaine. Puis, avec le temps, un certain nombre de jeunes vont se marier, le ménage vivra un temps chez les parents, d'un côté ou de l'autre, puis, suivant les emplois que le (ou les) conjoint(s) trouvera(ront), on verra le ménage se fixer, soit à Moorea dans une nouvelle maison, soit à Tahiti.

C'est Maatea qui a, des trois quartiers du *mata'eina'a,* la plus forte proportion d'emplois localisés hors de Moorea (près d'un tiers, pour un cinquième pour le quartier d'Afareaitu).

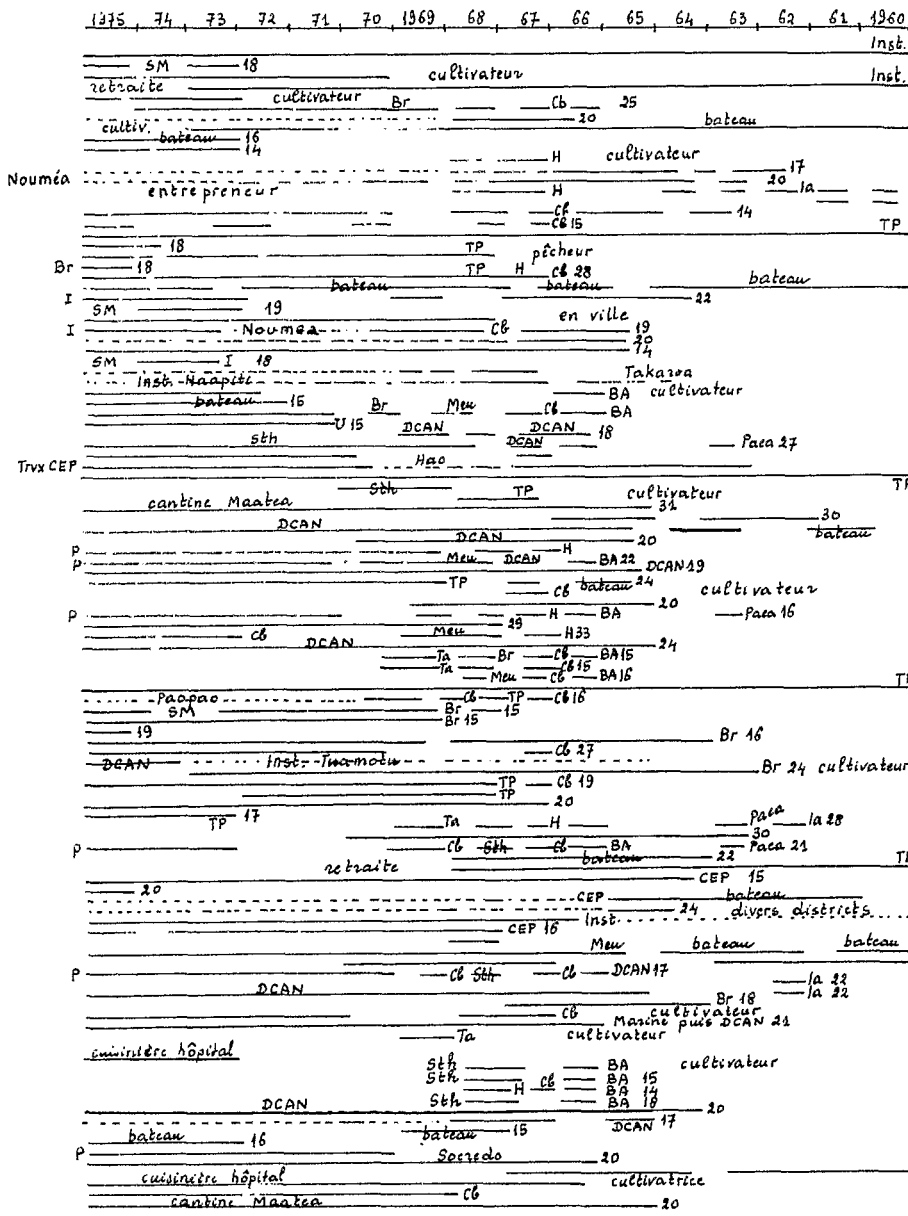


FIG. 48. — *Emplois à Maatea de 1960 à 1975*

Ces quelques notations dessinaient, en 1968, la place à part de Maatea au sein du *mata'eina'a*, d'être un village plus salarié que les autres avec, en outre, une plus forte proportion d'emplois à l'extérieur de Moorea. Cette situation introduisait un rythme de la vie quotidienne particulier au village — ou plus exactement — plus particulièrement ressenti dans ce village, avec une différenciation des journées en trois moments distincts, celui de la « morte-journée », dirai-je, une « mini-renaissance » de la soirée, enfin, le moment fort de la fin de la semaine (samedi et dimanche), donc ressemblant à un rythme de civilisation industrielle mais avec cette différence qu'un certain nombre de spécificités tahitiennes ne faisaient pas du dimanche un jour « vide » mais plutôt « plein ».

En semaine, le village paraît dormir, surtout la journée. Peu de bruit, excepté quelques véhicules qui traversent, un *scooter* qui s'arrête ici et là ; le matin vers six heures a régné une certaine animation, les vieillards qui sortent pour balayer les feuilles mortes, quelques camions qui passent prendre les travailleurs pour les amener sur leurs chantiers. Puis vers huit heures, ce sera le défilé des enfants vers l'école avec un arrêt à la boutique pour acheter chocolat, bonbons ou *chewing-gum.*

Vers dix heures, une voiture part pour le dispensaire ou l'hôpital, quelques femmes viennent faire des achats à la boutique ; la voiture reviendra vers midi. Passent aussi les trucks faisant la liaison avec les bateaux venant de Papeete.

C'est à partir de cinq, six heures le soir que tout s'anime : enfants qui reviennent de l'école, scooters de quelques employées de l'hôpital ou commises de magasin revenant d'Afareaitu, camions qui ramènent les hommes de leur boulot ou engins des travaux publics qui viennent remiser à leur garage de Maatea.

Quelques hommes s'en vont à pied pêcher à la ligne sur la jetée ou prendre la pirogue pour aller jusqu'au récif pêcher à la foëne ou au fusil sous-marin. La nuit venue — elle vient tôt sous les tropiques — quelques jeunes gens vont aller jouer au billard, des femmes vont aller regarder les images de la télévision de Papeete que l'on capte jusqu'ici.

Par contraste, le samedi et le dimanche vont paraître pleins de mouvement et de vie : dès le vendredi soir, c'est l'arrivée des bateaux de Papeete qui assurent spécialement le service en cette soirée, les trucks pleins de travailleurs revenant de la ville pour le week-end. Bientôt, une joyeuse agitation monte du village : on se retrouve en famille, entre voisins, à la boutique ; on organise une soirée de pêche, on a ramené de la bière d'Afareaitu ou de Haumi et l'on va se réunir pour bavarder, boire, voire chanter.

Le samedi matin est moment de bricolage et de farniente, également de cueillette des fruits de l'arbre à pain et des noix de coco, d'arrachage des *taro* ou des *tarua* pour les jours suivants, de pêche également. Dans certaines maisonnées, la femme profite de la présence du mari pour faire la lessive, tandis que ce dernier fait la cuisine. D'où, aussi, du fait que la famille est réunie, le repas sera assez souvent plus copieux qu'à l'ordinaire. J'ai constaté, au vu des relevés de consommation (cf. supra), que dans certaines familles, les repas du samedi midi étaient aussi abondants que ceux du dimanche.

L'après-midi sera consacré aux exercices sportifs. Maatea possède l'une des sept associations sportives de Moorea, dénommée *Te Manava* avec, en principe, deux équipes, l'une de jeunes qui sert d'entraînement et de réserve, l'autre d'adultes (de jeunes adultes) qui dispute les matches. On a déjà donné un aperçu de l'intensité de ces rencontres sportives qui se produisent le dimanche après-midi et qui, dans le cadre des coupes et des championnats, sont l'occasion pour les jeunes de Maatea d'affirmer la vitalité de la communauté villageoise à laquelle ils appartiennent à l'égard des autres communautés représentées par une équipe sportive :

Afareaitu (le quartier et Haumi) ; *Tohivea;*
Haapiti : *Tapuute* ;
Papetoai : *Mira;*
Paopao (quartiers de Paopao, Paraoro et Piheana) : *Tiare anani;*
Maharepa (quartiers de Maharepa et de Tiaia) : *Tiare tahiti;*
Teavaro : *Teara.*

Et le soir, ce sera l'occasion de livrer des parties de billard, d'aller au cinéma (l'entreprise de cinéma pour Moorea est gérée par le maître de la maisonnée 4 à Maatea), éventuellement d'aller faire la bringue dans les hôtels de l'île. Vers 1969-1970, le jeune Chinois qui a monté une entreprise de bonitier à Maatea et construit la salle de billard avec la télévision constituera aussi

avec les jeunes du village un orchestre de danse qui attirera les gens des autres quartiers et des *mata'eina'a* voisins.

Le dimanche (*tapati,* jour de *sabbat*) sera consacré (pour une partie de la population, du moins) aux exercices religieux (« école du Dimanche » le matin ; service du culte à 10 heures, au temple d'Afareaitu, jusqu'à 11 heures, midi, voire une heure de l'après-midi ; *tuaro'i*, le soir au *fare putuputura'a* — maison de réunion — du *'amuira'a* de Maatea). On a déjà dit, et la solennité des costumes, et l'animation des véhicules pour amener les gens au temple, et, aussi, la relative fréquentation du culte.

Le dimanche peut être, aussi, jour de *ma'a tahiti* (nourriture tahitienne) préparé et cuit au *ahima'a* (four tahitien), c'est-à-dire que dans un trou profond creusé à cet effet et pourvu de pierres de lave brûlantes, on disposera la nourriture soigneusement enveloppée dans des feuilles de bananiers, on recouvrira l'ensemble de terre et on laissera cuire à l'étouffée pendant quelques heures.

Ce sera, aussi, pour beaucoup, le soir, le temps de la séparation, le moment de prendre le truck qui déposera au bateau du soir, ou de nuit, les travailleurs se rendant pour une nouvelle semaine à Papeete.

Ce rythme de la vie quotidienne du village est le produit du rythme du travail salarié, qu'il s'agisse des travailleurs qui œuvrent à Moorea, ou de ceux qui « s'expatrient » chaque semaine à Papeete. A Moorea, c'est partir tôt le matin du village et rentrer tard le soir après un voyage cahin-caha en camion d'une ou deux heures consacrées à ramasser les ouvriers tout au long d'une route zigzagante ; à Papeete, c'est passer une semaine loin de la famille, entassé pour la nuit à plusieurs dans des chambres louées fort cher : d'où le sentiment de rancœur qu'expriment certains, tant sur le manque de liberté qu'implique le travail salarié que sur ces contraintes externes qui s'y ajoutent, et également sur la mystification que représente pour eux le pseudo-pouvoir de l'argent aussitôt dépensé que gagné.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi c'est le travail. On part à quatre heures, cinq heures du matin, on attend le camion, on part, cela dure une heure, deux heures jusqu'au Club (le *Club Méditerranée,* à la corne Nord-Ouest de Moorea : le village du Club fut doublé et l'on embaucha à cette occasion beaucoup de travailleurs). Tu rentres le soir, après une heure, deux heures de camion, tu es fatigué, tu dors et le lendemain, tu recommences.

Le samedi, c'est le repos, alors le vendredi soir, on se réunit, on boit, on chante, on se saoule.

Travailler à Papeete, ça gagne plus, mais tu dépenses plus aussi, pour manger, pour dormir.

Tu travailles, tu gagnes de l'argent, mais il faut payer, payer. Alors, à quoi bon ?

Cette insatisfaction procurée par la condition salariée est liée à la fois à l'aliénation physique du travailleur, à la frustration de sa vie familiale dont il est l'objet, hormis la période de *taure'are'a*, et également au pouvoir de l'argent ressenti comme une mystification ; nous en avions trouvé le négatif chez ceux-là même qui la refusaient, ce cultivateur de la maisonnée 15, par exemple, qui appréciait, et le travail qu'il faisait, et la liberté dont il disposait et pour lequel les gains ne lui paraissaient pas du *moni vitiviti*, argent rapidement gagné mais aussi vite dépensé.

Mais il fallait, ce cultivateur, lui répéter combien il avait raison de s'en tenir à l'agriculture, tant la généralisation du salariat créait vers 1967 à Maatea une sorte de pression qui faisait de l'agriculteur, à la limite, une personne non conforme aux impératifs sociaux du moment.

On verra, par la suite, d'autres agriculteurs de Moorea refuser pour les mêmes raisons le travail salarié. Pourtant, la plupart des gens de Maatea n'ont pas été jusque-là puisque, aussi bien l'une ou l'autre enquête le montre, le salariat a progressé en nombre dans la période sous étude :

Enquêtes 1968-1975	de 71 à 102[13]
Suivi du salariat de 1960 à 1975	de 13 à 64[14]

C'est le diagramme *Emplois à Maatea de 1960 à 1975*, qui retrace pour chaque salarié de 1967 puis de 1975 le suivi de son travail (de 1960 à 1967 et de 1968 à 1975), qu'il est particulièrement instructif de consulter. On y voit, du premier coup d'œil, et la multiplication des emplois et l'opposition de types dans le suivi du travail entre les gens à emploi stable (instituteurs, agents des travaux publics, subrécargue de bateau, agents de la marine puis du C.E.P.), représentés par une ligne continue et ceux avec emplois occasionnels, représentés par un trait discontinu (fig. 48).

Parmi les 13 emplois de 1960, 8 sont stables et 2 autres le sont quasiment ; en outre, un onzième salarié s'il quitte rapidement Moorea pour Papeete le fait, avec sa femme, pour vivre près de son lieu de travail. Cinq autres personnes seront, par la suite, dans leur cas.

Dans les années suivantes, d'autres salariats de type stable vont apparaître : à la D.C.A.N. (Direction des Constructions et Armes Navales de Papeete — l'arsenal de la marine qui travaille, outre les besoins militaires, pour des commandes civiles), à la *Brasserie de Tahiti,* l'une des brasseries de Papeete, dans quelques entreprises importantes de Papeete du bâtiment et de mécanique (cf. Meu et Sth), dans des emplois de cuisinière à l'hôpital d'Afareaitu ou à la cantine de l'école de Maatea.

Et il convient de voir que ces emplois permanents vont souvent se dessiner après une période de tâtonnements qui se traduit par l'occupation d'une série d'emplois temporaires. Il s'agit de gens jeunes, voire très jeunes (voir les âges : 14 ou 15 ans sont des âges fréquents), qui se trouvent donc dans la situation de *taure'are'a* et aiment les emplois courts, le changement.

Or cela correspond aussi, jusque dans les années 1968 et 1969, aux possibilités économiques du moment, caractérisées par la création de quelques chantiers d'abord, puis de nombreuses constructions par la suite, avec la venue en force du Centre d'Expérimentations et l'ouverture des programmes militaires et civils qui lui sont liés.

Une première mobilisation de la jeunesse de Maatea hors de Moorea se fait autour de la construction de l'hôtel *Ia Ora na Villa* qui sera repris peu après par les militaires : un adulte qui va devenir fabricant de parpaings par la suite et trois jeunes s'y engagent : 28 et 22 ans. C'était en 1962.

Ensuite (1963), c'est un chantier de maisons particulières à Paea, un *mata'eina'a* de la côte Ouest de Tahiti : âges 29, 27, 21 et 16 ans. Ce sont là des chantiers qui durent quelques mois et les jeunes de Maatea à la recherche de travail et d'argent (de travail pour avoir de l'argent *'ohipa moni*) y partent en petits « commandos ». L'embauche s'est faite par relation d'un contremaître avec l'un des embauchés qui, en fonction de la parenté, du voisinage ou du copinage emmènent les autres. Pour Ia Ora na Villa, l'initiateur a été le futur entrepreneur de parpaings appelé I sur le diagramme et qui est le maître de la maisonnée 13 ;

(13) Enquête Moorea 1968 (tabl. 3-1968) : cadres, 12 ; spécialisés bât. transp., 13 ; autres spécialisés, 8 ; manœuvres, 38 = 71. Enquête Moorea 1975 (tabl. 18-1975) : cadres, 8 ; spécialisés bât. transp., 2 ; autres spécialisés, 15 ; manœuvres, 46 ; trav. hors de Moorea ind., 31 = 102.

(14) Voir tableau *Évolution du nombre des salariés à Maatea de 1960 à 1975,* fig. 47, supra et diagramme *Emplois à Maatea de 1960 à 1975,* fig. 48, supra.

et parmi les quatre du « commando », deux jeunes d'une même maisonnée, nés de lits différents du père et de la mère de la maisonnée et de même âge (22 ans) ; ensuite, ces deux jeunes vont mener leur vie professionnelle différemment : tandis que l'un d'eux va demeurer cultivateur, pêcheur et tresser à l'occasion du pandanus pour la couverture des maisons nouvelles que l'on construit pour les gens aisés en style néo-polynésien, l'autre devient vers 1965 mécanicien à la D.C.A.N. et y restera jusqu'en 1975. Quant au dernier des quatre de Ia Ora na Villa, on le retrouve l'année suivante sur le chantier de Paea, puis après la construction d'une maison particulière, il participe à celle de l'hôpital d'Afareaitu puis, après un nouveau chantier sur le *motu* (îlot) de Temae, il se retrouve sur le chantier de l'hôtel Intercontinental Taharaa, à Tahiti ; ensuite (1970), il revient agriculteur à Maatea, pêche, élève des cochons pour le marché de Papeete et fait partie d'un groupe de tressage et de couverture en pandanus qui s'organise à cette époque à Maatea.

Parmi les trois autres du chantier de Paea, deux, après divers chantiers (Hôtel Bel-Air, Club Méditerranée, hôpital d'Afareaitu, entreprise Sth), vont se retrouver à partir des années 1970 dans l'entreprise appelée P sur le diagramme qui est celle d'un des fils de la maisonnée 48.

En 1965-1966, c'est un nouveau commando, pour la construction de cet hôtel Bel-Air : onze travailleurs y participent ; deux des quatre de Paea en sont ; six jeunes débutent dont les âges s'étalent de 14 à 22 ans : 14, 15, 15, 16, 18 et 22. Trois d'entre eux se retrouveront dans l'entreprise P par la suite ; quatre, après avoir travaillé au Club Méditerranée et à l'hôpital, se retrouveront dans l'entreprise Sth de Papeete et quitteront finalement Maatea à cause de leur travail à Tahiti. En examinant en détail le diagramme, on verra que bien des gens de Bel-Air vont faire, ensuite, les chantiers qui se présentent : le Club Méditerranée, l'hôpital d'Afareaitu, des chantiers des entreprises Meu et Sth, le Taharaa, ou occuper d'autres emplois temporaires à la D.C.A.N. ou à la Brasserie de Tahiti.

Ce qui se passe alors, c'est que des organismes comme la D.C.A.N., Meu, Sth, la Brasserie de Tahiti, et évidemment les travaux publics de Moorea (puisqu'ils sont installés, alors, à Maatea) sont colonisés par les travailleurs de Maatea : il y a un petit noyau de travailleurs auxquels les contremaîtres s'adressent lorsqu'ils ont besoin d'embaucher, ou inversement, qui servent d'intermédiaire à des *feti'i* ou copains de Maatea candidats à l'embauche. En réalité, les travailleurs de Maatea — et Gérard Ringon lors de son enquête sur le quartier d'Afareaitu avait constaté une chose semblable[15] — ne sont pas dispersés de façon anonyme sur le marché du travail de Papeete mais agglomérés dans quelques entreprises qui constituent pour la main-d'œuvre potentielle de Maatea, les jeunes arrivant sur le marché du travail, autant de pôles de travail vers lesquels les aînés de ces jeunes, déjà dans la place, pourront les orienter. On a ainsi, pour Maatea, un certain nombre de filières d'embauche qui canalisent les jeunes vers un certain nombre d'emplois et leur permet, d'une part, d'obtenir ces emplois plus facilement puisque tout se passe, non dans l'anonymat, mais dans un système de relations doublement personnalisées et, d'autre part, d'être intégrés dans une structure d'accueil familière puisque formée d'un segment de la communauté villageoise.

(15) RINGON, 1970, p. 213, et in FAGES et alii, 1970, livre II, p. 84.

Système de relations doublement personnalisées disais-je : entre, d'une part, l'intéressé et le noyau de travailleurs déjà en place dans l'entreprise, relations qui résultent des rapports de parenté, de voisinage, de copinage et de communauté existant à Maatea, et d'autre part, entre le noyau « maatéen » et l'entreprise, du moins, les chefs immédiats de celle-ci, travailleurs et chefs immédiats entretenant des rapports assez étroits qui viennent de la personnalisation que les Tahitiens confèrent à ces rapports.

Un travailleur me décrivait ainsi les rapports qu'il entretenait avec le patron au sein de l'entreprise de construction qui l'employait :

> *C'est un bon patron. On est vingt, tous d'Afareaitu. Le patron nous loge, il laisse une maison à notre disposition. Il nous paye bien. On est payé 3.800 F par semaine. On nous transporte sur les divers chantiers ici et là, on vient nous chercher au bateau (venant de Moorea), on nous y ramène à la fin de la semaine.*

Que se passe-t-il en fait ? Les relations sont cordiales entre le patron et ses ouvriers, mais peut-être que ce climat de relations fait ici contraste avec celui qui prévaut dans d'autres entreprises où, sinon le mépris, du moins la condescendance coloniale du patron européen à l'égard de ses ouvriers polynésiens se fait trop sentir. Cela dit, le salaire n'est pas excessif — c'était en 1968, époque de hauts salaires — et représente 760 F par jour pour des gens qui ont à vivre à Papeete, ville chère, et parfois une famille à entretenir à Moorea. Quant aux services rendus, ils apparaissent à l'observateur extérieur moins comme un effet de la bonté et de la générosité du patron qu'un souci bien marqué de ce dernier de son propre intérêt à s'attacher une équipe de gens travailleurs, qu'il s'agisse du logement, facile à réaliser pour un entrepreneur en construction, ou du transport, également facile dans une entreprise mobile par définition. Ce qui n'est que paternalisme chez le patron, c'est-à-dire jouer la cordialité et paraître donner plus que ce à quoi il est tenu alors qu'il ne fait que se conformer à son intérêt évident, devient, chez ses travailleurs, une attention de l'homme à leur égard, une certaine qualité de relations humaines qui appelle immédiatement réciprocité pour un esprit polynésien, d'où une certaine adhésion de cœur au patron, analogue à celle que l'on a — ou l'on avait — pour le chef, le leader.

Dans son étude du quartier d'Afareaitu, Gérard RINGON souligne à juste titre « le fait de cette population qui, arrachée à ses activités traditionnelles, n'est cependant pas intégrée dans le monde du salariat » (RINGON, 1970, p. 215). Je dirai pour ma part que cette population vit sa condition salariée d'une manière spécifique : à côté de ces ouvriers dont j'ai souligné la permanence, il y a ceux qui, cultivateurs au début, se retrouveront cultivateurs à la fin après une ou deux expériences de salariat ; il y a aussi ceux qui, participant à ces commandos successifs dont je parlais, tantôt finissent par acquérir un emploi stable, tantôt reviennent à la culture et à la pêche. Mais l'observation du diagramme montre que peu nombreux sont les cas où la succession des emplois ne fait pas place à la fixation sur un emploi et, donc où l'on puisse parler d'instabilité de l'emploi. Pour ma part, je parlerai plutôt de mobilité tendant avec l'âge à la fixation.

A partir de 1967, d'autres occasions de travail donnèrent lieu à des

(16) La citation complète de G. RINGON (op. cit., p. 215) est celle-ci : « l'instabilité professionnelle est aussi le fait d'une population, qui arrachée à ses activités professionnelles, n'est cependant pas intégrée dans le monde du salariat ».

embauches en commando : l'extension du Club Méditerranée au début de 1967, la construction de l'hôpital d'Afareaitu, la construction en 1969 de l'hôtel Taharaa à Tahiti : 16 travailleurs pour le Club, 7 pour l'hôpital, 4 pour le Taharaa.

Dans le « commando » du Club que trouve-t-on ? D'abord des très jeunes en premier emploi, quatre dont les âges se situent entre 15 et 19 ans ; puis participent aussi d'autres jeunes qui ont fait leurs « premières armes » — si l'on peut dire — à Bel-Air : quatre également qui avaient de quatorze à seize ans au moment de Bel-Air c'est-à-dire un an plus tôt ; il y a aussi un jeune qui a tâté, l'an passé, de la D.C.A.N. à l'âge de 17 ans. Il y a aussi quelques travailleurs plus âgés : un de 27 ans qui a été un an à Papeete conducteur d'engins dans une entreprise de levage et qui passera ensuite à la Brasserie de Tahiti jusqu'en 1975, un cultivateur qui limitera au chantier du Club de 1967 son expérience de salarié. Voici également un jeune qui a commencé à 21 ans avec le chantier de Paea (cf. supra), a poursuivi avec Bel-Air, ira un an chez Sth, la firme à multi-activités de Papeete, puis, de nouveau, au Club avant d'entrer dans l'équipe de P, l'entrepreneur de la maisonnée 48 de Maatea.

Si nous analysions à présent l'équipe qui a travaillé à la construction de l'hôpital de Moorea, à Afareaitu, nous obtiendrions les mêmes types de profils dans l'emploi : jeunes débutants disponibles souvent de la même famille, ou voisins, ou copains ; cultivateurs qui se laissent tenter par l'aventure salariale, ou ont des besoins momentanés d'argent frais et tentent cette aventure parce que le *moni 'chipa* est aussi le *moni vitiviti* (argent gagné au travail salarié égale argent vite gagné), aventure qu'ils interrompent très vite ou au contraire qu'ils transforment en métier.

Peut-on, en regard de ces seize années d'analyse de l'emploi à Maatea, parler d'instabilité ? D'une part, il y a les quelques salariés de l'année 1960 qui le restent, sauf retraite acquise entre-temps : il s'agit pour la plupart de gens d'âge mûr, ayant maison, famille, voire petits-enfants à Maatea, *installés* au plein sens du terme ; puis viennent ces commandos, surtout de jeunes qui sont, en fait, le résultat de trois facteurs : l'accélération de l'économie qui crée des chantiers un peu partout ; des besoins d'argent que créent à cette époque l'ouverture de la Polynésie sur l'extérieur, besoins d'argent vite gagné qui correspondent aussi à de nouveaux besoins chez les *taure'are'a*, enfin, l'arrivée de classes démographiques jeunes. D'où l'on prend les emplois qui se trouvent, mais également, l'on est très heureux que ces emplois soient d'une durée limitée. De cette façon, on peut revenir passer quelque temps à Maatea, aller à la pêche, aller cueillir le café, exhiber le scooter en quoi l'argent gagné s'est converti et épater les filles demeurées au village. Après les années 1969 ou 1970, les emplois de courte durée disparaissent (cf. fig. n° 48). Cela correspond en première analyse à la non-ouverture de chantiers mais l'on voit aussi que les jeunes débutants dans le salariat à 15, 16 ou 18 ans dans les années 1971 à 1972 tendent à conserver leur emploi (pour les années 1974 et 1975, on ne peut pas préjuger de la stabilité des emplois) : tout se passe comme si les contraintes économiques ayant changé (moins grande mobilité des créations économiques à cause de la récession), les jeunes désireux d'avoir un emploi salarié s'obstinaient à conserver celui qu'ils avaient acquis, et cette fixation, introduisant une rigidité inconnue auparavant dans l'acquisition et le transfert des emplois salariés, devrait être génératrice de

chômage avec l'arrivée de nouvelles classes démographiques de jeunes et la non-création d'emplois nouveaux.

Les jeunes des commandos de chantiers des années soixante ont, grosso modo, suivi deux profils différents: ou bien, retour à Maatea à des activités traditionnelles (pêche) mais aussi modernisées (pandanus, couvertures des maisons de style néo-polynésien), ou bien, ont pris un emploi permanent (travaux publics, D.C.A.N., entreprises locales). Dans ces conditions et plutôt que de parler de stabilité et d'instabilité, termes qui ont des résonances pathologiques, je préférerai parler, à propos de l'emploi à Maatea, de *mobilité* et de *fixation*, la mobilité étant plus le fait des jeunes et de l'irruption à une époque d'une certaine forme (mobile) de travail salarié dans une population presque totalement non salariée, la fixation étant à la fois la suite logique du vieillissement des tout jeunes salariés en relation avec leur établissement familial et enracinement (ou leur retour) au village, et également le résultat d'une attitude nouvelle des jeunes salariés dans un contexte économique où l'argent est nécessaire et le travail qui permet de l'obtenir, plus rare.

La recherche du travail: canaux et filières d'embauche

Nous avions remarqué, Gérard RINGON dans son quartier d'Afareaitu et pour ma part à Maatea, que la plupart des salariés, à quelques individus près, se regroupaient en noyau compact autour de quelques entreprises (au lieu de s'éparpiller dans le tissu industriel de Papeete) et que ces entreprises étaient le plus souvent différentes pour Afareaitu et Maatea.

Cela vient, les deux choses étant liées, que l'embauche ne se fait pas au hasard mais par des relations inter-personnelles.

Considérons le cas de l'entrepreneur I de Maatea (fabrique de parpaings, maisonnée 13) qui, auparavant, a fait divers chantiers (en remontant dans le temps) : la direction de la construction de la maison de paroisse d'Afareaitu (cf. supra), une maison sur le *motu* de Temae appartenant au frère d'un ancien instituteur d'Afareaitu dont on a déjà parlé, l'hôpital d'Afareaitu, deux maisons (à Maatea et, avant, à Arue dans l'île de Tahiti), à Ia Ora na Villa. Auparavant, il avait travaillé avec son père, le diacre de la maisonnée 8, à la réfection de la couverture de l'Hôtel Aimeo, à Moorea (v. supra) et le chantier de Ia Ora na Villa lui a été procuré par relations entre la direction de l'Hôtel Aimeo et les milieux d'entrepreneurs à Tahiti à la recherche de bons constructeurs et couvreurs de bungalows en style néo-polynésien. Et trois autres travailleurs qui ont travaillé avec son père partent avec lui à Ia Ora na Villa.

Pour le chantier de maisons de Paea, ce sera le même milieu qui va jouer, s'agissant ici d'un jeune entrepreneur tahitien que le milieu lié à l'Hôtel Aimeo lance et auquel il assure, par le diacre de la maisonnée 8 interposé, les services d'une équipe de Maatea.

Considérons également le cas de la filière que représente la D.C.A.N. Le point de départ est un mécanicien sur les bateaux (le *Tamari'i* Aimeo) qui devient ensuite chauffeur de truck. Il est de la maisonnée 29, du réseau de parenté M_2 U_2. Or l'une des sœurs s'est unie à une importante famille *demie* de Tahiti et une fille qui en est née s'est elle-même mariée avec le directeur d'une importante maison de commerce de la ville. Le *Demi* en question est un important homme

d'affaires en relation avec les milieux *papa'a* de l'Administration de la Marine et du C.E.P., d'où cette embauche à la D.C.A.N. qui devient le point d'ancrage de la filière ; par la suite d'autres viendront, certaines embauches ne dureront pas, mais d'autres encore, au contraire, seront le point de départ d'une carrière, notamment dans la famille.

L'embauche d'un nombre important de travailleurs au Club Méditerranée s'est faite différemment, parce qu'un jeune adulte de Haumi, le quartier voisin, appartenant à une famille connue (son demi-frère deviendra directeur de l'école d'Afareaitu et maire adjoint du *mata'eina'a*, section de commune, après la réforme municipale de 1972) est embauché comme chef du personnel des chantiers par l'entreprise qui s'occupe de l'extension du Club. Il fait naturellement appel à la main-d'œuvre disponible du *mata'eina'a*. Les embauches aux travaux publics localisés à Maatea se sont faites également directement entre les candidats et les contremaîtres qui étaient au village.

Pour nous résumer, disons que l'embauche ne se fait jamais de façon anonyme, mais par relations, directement lorsque le patron ou le contremaître qui embauche est connu, par filière lorsque celui-ci n'est pas connu, s'il s'agit d'une entreprise hors du *mata'eina'a* ou à Tahiti et d'une taille importante qui implique normalement en son sein un certain anonymat des relations.

Les *feti'i* (la parenté), mais aussi la camaraderie qu'implique l'appartenance à la même classe d'âge, la fréquentation quotidienne qu'implique la résidence dans le voisinage, l'amitié constituent le champ privilégié au sein duquel naissent les filières d'embauches. Le *'opu ho'e* n'apparaît pas pertinent à ce point de vue ; rares sont les membres d'un même *'opu ho'e* qui exercent continûment le même métier dans la même entreprise, mais c'est plutôt une notion de parenté plus large qui entre en jeu, et surtout, celle de communauté villageoise (d'ailleurs fortement marquée par la parenté) qui constitue le facteur pertinent en matière d'emploi, d'organisation et de conservation des filières d'embauche et de localisation de celles-ci au sein de quelques entreprises spécifiques. *Autrement dit, les salariés de Maatea — et des autres villages — tendent à reconstituer auprès de l'entreprise qui les emploie une mini-communauté villageoise* qui fait que l'individu mobile, changeant souvent de chantier, ne fera qu'aller d'une mini-communauté de son village à une autre mini-communauté de celui-ci, un ou deux ou trois salariés adultes demeurant de façon pérenne dans l'entreprise et constituant en son sein le noyau autour duquel viennent s'agréger des salariés plus ou moins éphémères dont l'ensemble forme la mini-communauté.

LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL A DOMICILE OU LE PHÉNOMÈNE P

Ces mini-communautés de travail que les salariés du village ont reconstituées dans les quelques entreprises de la ville que le hasard, les relations et le jeu des filières d'embauche ont élues sont évidemment un pis-aller dans la mesure où elles se situent dans le cadre d'un système contraignant qui ajoute à la non-liberté, lot du travailleur salarié, le dépaysement de la ville en large partie *papa'a* et *demie*, le rythme trépidant et ultra-mécanisé de la vie dans la civilisation urbaine et industrielle, et l'obligation de l'éloignement des attaches familiales, villageoises et familières cinq jours sur sept tout au long de l'année.

D'où le contraste saisissant bien des fois observé sur le bateau entre la fébrilité et l'allégresse des retours au village, le vendredi soir ou le samedi matin, et les mornes départs de l'après-midi ou de la soirée du dimanche pour une nouvelle semaine à passer à Papeete.

Aussi, la possibilité d'embauche qui apparaît avec la création par P de son entreprise de travaux a-t-elle eu sur la communauté villageoise un impact dépassant largement les effets proprement économiques de cette création.

P, nouveau maître de la maisonnée 48

Il appartient au *'opu ho'e* [P_2 S_2 E_2], étant le quatrième fils de la maisonnée 48. Son père, maître de la maisonnée 48, était déjà âgé de soixante-dix ans en 1967 et à la retraite du Service des travaux publics de Moorea, installé à Maatea et dont il avait assumé la direction. Bien que non originaire du village, il appartenait par son ascendance (*'opu ho'e* |P_1 S_1|) au grand groupe familial S de Maatea. Il s'était marié avec une dame du *'opu ho'e* |E_1|, donc mère de P, de sorte que leurs enfants (le *'opu ho'e* [P_2 S_2 E_2]) occupaient dans le village, tant par les parents que par leurs propres alliances, une place charnière entre la première nappe de parenté S et la nouvelle nappe U et ses développements MU et IU (cf. diagramme, *Réseau des 'opu ho'e à Maatea*, fig. 34).

Mais la mère — la dame E — avait eu d'un premier mariage avec le frère d'une notabilité politique de Papeete, qui avait été Président de l'Assemblée avant la montée au pouvoir des Autonomistes, en 1967, un fils qui vivait avec elle dans la maisonnée 48 et il est probable que ces attaches familiales dans la capitale auront facilité, par l'ouverture sur l'extérieur qu'elles ont apportée à la maisonnée, l'insertion du *'opu ho'e* de P, et de P lui-même, dans un milieu économiquement plus actif que celui qu'il pouvait connaître à Maatea.

Il y avait aussi dans la maisonnée 48 le jeune fils d'un frère défunt de la dame E.

Groupe charnière entre des réseaux de parenté beaucoup plus importants, la famille du maître et de la dame de la maisonnée 48 n'a pas beaucoup de terres à sa disposition, ceci parce que la composante PS de ce groupe PSE est étrangère au village (le maître de la maisonnée 48, bien qu'apparenté aux S, venait d'un autre quartier du *mata'eina'a* et donc ne se trouvait pas inclus à Maatea dans une chaîne de *dévolution* de la terre selon des mécanismes que nous avons explicités) et parce qu'également la composante E n'avait que peu de terres à sa disposition [cf. fig. 59 et 60, *Généalogie de la terre à Maatea (fin) : terre* Ē et *Répartition de la terre par maisonnée à Maatea*]. Les superficies les plus grandes détenues venaient des terres royales confiées en garde au maître de la maisonnée 48 par la Princesse, terres situées au centre du village sur lesquelles le maître de la maisonnée et un de ses fils édifièrent leur maison, où put s'établir la boutique chinoise, où le maître de la maisonnée fit installer le parc de matériel des travaux publics, enfin où l'on logea le terrain de football.

D'ailleurs, certaines parcelles de ces terres furent acquises par le maître de la maisonnée, et l'une d'entre elles fut vendue dans les années soixante-dix à un Européen, professeur au collège d'Afareaitu, qui y fit construire sa maison. La princesse héritière de Tahiti, Takau Pomare, se mit alors à revendiquer cette terre et cela mérite explication : s'agissant de ces fameuses terres d'apanage qui

défrayèrent la chronique vers 1850, qui avaient peut-être été acquises par la feue reine Pomare IV dans sa jeunesse en vertu de sa prérogative traditionnelle qui voulait que tout le sol qu'elle foulait lui appartînt, la Princesse avait voulu faire un geste vis-à-vis des gens de Maatea en rétrocédant (peut-être gratuitement, bien qu'il ait pu s'agir officiellement de vente) à son gardien certaines parcelles. Mais le geste, devait-elle estimer, ne s'adressait qu'à des Tahitiens, à son peuple, dans le but de redistribuer de la terre aux gens, et non dans celui d'en faire de l'argent en aliénant cette terre au profit d'étrangers, fussent-ils français.

Le maître de la maisonnée 48 avait, dans sa vie active, avons-nous dit, dirigé le Service des Travaux publics de Moorea et, de là, vient qu'il avait logé le parc de ce Service sur les terres de la princesse qui se trouvaient, de surcroît, au bord de la route. Il avait aussi fait rentrer aux travaux publics, en qualité de chef d'équipe, un de ses fils (maître de la maisonnée 45) et également un neveu de sa femme (l'homme de la maisonnée 10) et un petit-fils de celle-ci (de la maisonnée 32); le fils, de la maisonnée 45, fit également entrer deux de ses fils dans le Service, de sorte que celui-ci pouvait apparaître comme une colonie familiale. Mais si l'on se reporte aux autres personnes de Maatea travaillant dans ce Service, le même phénomène familial apparaît : ainsi de l'emprise du groupe N, avec le maître de la maisonnée 42 qui s'efforça de faire entrer son propre fils — mais cela ne dura pas —; avec celui de la maisonnée 25, frère adoptif du *'opu ho'e* [N_{21}], avec un membre de ce *'opu ho'e* (maisonnée 12) et le mari de sa sœur (maisonnée 11).

C'est encore ce caractère familial qui va apparaître dans l'entreprise de P.

Agé de trente-huit ans en 1975, il a monté son entreprise vers 1970-1971. Auparavant, il a bourlingué et en divers emplois dans la construction. Le milieu familial, professionnellement axé sur les travaux publics, a certainement joué un rôle dans son orientation active. Il a dû décrocher son certificat d'études comme la moyenne des Tahitiens et a travaillé à Papeete et Moorea comme aide charpentier, aide maçon. En 1960, ou juste un peu avant, vers 23 ou 24 ans, il se marie avec une demoiselle *demie* originaire de Raiatea (îles Sous-le-Vent) qui est institutrice. C'est un « mariage-mariage », c'est-à-dire officiel et religieux, fait important pour l'avenir de par le rôle qu'il jouera dans l'Église : être d'emblée admis parmi les membres d'Église — *etaretia* facilitera les choses.

Vers 1965-1966, sa femme étant nommée à un poste aux Marquises, il la suit comme bien d'autres suivent la leur, qui institutrice, qui infirmière, et il devient dans leur île, à Hakahau, chef de chantiers des travaux publics. La différence d'instruction entre l'homme et la femme, au détriment de l'homme, ne nuit pas à l'équilibre du couple du fait que les Tahitiens n'ont jamais privilégié les activités intellectuelles au détriment des activités physiques, manuelles ou sportives, et qu'en l'occurrence, P poursuit son ascension professionnelle. Par ailleurs, et lorsque P va monter son entreprise, la femme institutrice avec son traitement régulier permettra au couple de subsister et d'investir tous les gains de l'entreprise dans son extension.

En octobre 1967, retour à Maatea. Elle est en poste à Atiha, petit village de pêcheurs dans le *mata'eina'a* voisin d'Afareaitu à cinq ou six kilomètres de Maatea; lui, aide charpentier à Afareaitu, participe au chantier de construction de la chapelle catholique. En 1969, il est maçon et, un an plus tard, commence à monter son entreprise.

C'est une entreprise pratiquement familiale. En 1975, P a avec lui une dizaine d'ouvriers et de manœuvres du *mata'eina'a* dont un noyau de six personnes — en dehors de lui-même — est de Maatea, correspondant dans le village directement à autant de maisonnées et, par le biais des *'opu ho'e*, à un bien plus grand nombre de celles-ci. Noter l'habileté qui a consisté à ne pas limiter le recrutement de l'entreprise à Maatea mais à donner des emplois aux autres quartiers, Afareaitu et Haumi, et à se situer aussi, au-delà de la communauté de Maatea, dans le cadre du *mata'eina'a.*

(1) En ce qui concerne son propre *'opu ho'e,* il y a le frère aîné qui a été, ai-je dis, jusqu'en 1972 chef d'équipe des travaux publics ; atteignant presque la cinquantaine, à cette époque, il n'est pas entré dans l'entreprise. Mais jusqu'à la réforme de 1972, il était *to'o pae*, plus exactement *to'o pae mau*, c'est-à-dire littéralement « (un) des cinq », « les cinq » désignant les membres du conseil de district (*'apo'ora'a' mata'eina'a*) avant la réforme de 1972 qui a introduit l'institution communale en Polynésie française, et représentait à ce titre Maatea au sein du *mata'eina'a.* Ce frère aîné s'est avéré être une notabilité, ancien de surcroît et non négligeable lorsqu'il a fallu emporter, auprès de la nouvelle mairie, certains marchés de travaux publics.

Un cadet de cet aîné, à son tour de dix ans l'aîné de P, est entré dans l'entreprise (mais. 31). Cultivateur jusqu'en 1966, il est entré dans l'équipe qui a participé à la construction de l'hôpital d'Afareaitu, puis à celle de la maison particulière de ce notable de Temae, frère de l'ancien instituteur d'Afareaitu et fils de ce *tavana* (chef de district, président du conseil de district) qui gouverna Afareaitu durant près de cinquante ans. Devenu charpentier, c'est-à-dire un ouvrier spécialisé très précieux dans ce pays où la construction en bois a gardé, avec la mode de la construction en style néo-polynésien, une place importante, il est entré dans l'entreprise de son frère P dès que celui-ci l'a constituée. Ajoutons, bien que cela n'ait pas apparemment de rapports directs avec une entreprise de construction, qu'il devint un des diacres de Maatea, lorsque le vieux diacre de la maisonnée 24 eut disparu.

Enfin, appartenant au *'opu ho'e* et ayant vécu dans la maisonnée 48, son demi-frère, apparenté à cette notabilité de Papeete dont nous avons déjà parlé, maçon de son état, et qu'on trouve dès l'âge de 21 ans, en 1963, dans le « commando » de Paea, puis à Bel-Air, puis en 1967 dans le « commando » du Club, puis après le Club, en 1968 dans un « commando » de cinq travailleurs de Maatea sur un chantier de l'entreprise Sth à Papeete (il s'agit de la construction du palais de l'Assemblée territoriale), puis à nouveau au Club Méditerranée de Moorea (pour une nouvelle extension) ; et quelque temps après, il rejoint l'entreprise de P.

(2) Les *feti'i* et les autres - Dans l'équipe de P, il y a aussi l'un des fils d'une d'une demi-sœur, sœur germaine de ce demi-frère de P dont on vient de parler et qui est marié à un membre du *'opu ho'e* [7-32-35]. Cet homme, maître de la maisonnée 32 en 1967, maisonnée qui a par la suite éclaté du fait de la prise d'indépendance des fils et filles mariés, devint avant P lui-même, président de l'association sportive de Maatea, *Te Manava*, en 1967, en remplacement du maître de la maisonnée 1 « remercié » par les joueurs de l'association et, également, à la mort du vieux diacre de la maisonnée 24, l'un des nouveaux diacres.

Cette famille est, selon l'expression d'un observateur de la vie collective

« maatéenne », une famille qui monte. Le fils aîné de ce président-diacre est chauffeur aux travaux publics et c'est lui qui conduit un *truck,* emprunté à l'entrepreneur de cinéma (mais. 4), pour amener les enfants à l'École du Dimanche qu'anime une fervente protestante *papa'a* à laquelle P, lui-même, apporte son aide. Le dernier-né de cette maisonnée 32 est à la D.C.A.N. comme tôlier-mécanicien depuis l'âge de 19 ans, en 1965. Le troisième fils, né entre les deux précédents, fait partie de l'entreprise P après avoir participé au « commando » de *Bel-Air,* tâté un peu de la D.C.A.N., participé au chantier de la maison du *motu* de Temae, et été employé dans l'entreprise Meu de Papeete.

Dans la stratégie de la parenté à Maatea (cf. tabl. *Réseau des 'opu ho'e à Maatea,* fig. 34), les *'opu ho'e* [7-32-35], [35-43] et [35-65-67] occupent des points où s'articulent les grandes nappes U, S et T : or, il s'agit, au niveau des ces *'opu ho'e,* des milieux familiaux les plus dynamiques du village avec [P_2 S_2 E_2].

Dans le *'opu ho'e* [35-43], dont la mère appartient à [7-32-35] un des *siblings* fait partie de l'entreprise de P : Paea, *Bel-Air,* Hôpital, etc..., il a participé à ces chantiers au sein desquels une équipe de jeunes de Maatea a travaillé ensemble et a pu se faire valoir. Dans le recrutement de l'entreprise de P, on glisse insensiblement de la parenté à la camaraderie et aux antécédents de travail en groupe qui ont permis de mieux se connaître et se juger. Un des frères du *'opu ho'e* [35-65-67] est marié avec une fille [35-43] et habite la maisonnée 35 : il est mécanicien-tôlier à la D.C.A.N. depuis 1965 ; un frère du *'opu ho'e* [35-43] est chauffeur au Club, après avoir été chauffeur chez Meu ; une des filles est en ménage avec le jeune Chinois actif, propriétaire d'un bonitier, créateur de la salle de billard et initiateur d'un orchestre de danse.

Un autre membre de l'entreprise de P appartient au *'opu ho'e* [35-65-67], autre milieu dynamique ; enfin, le sixième membre de l'entreprise qui appartient au groupe de parenté MU a travaillé à la D.C.A.N., au Club, chez Sth, au Club à nouveau, suivant le jeu des embauches par « commando » dont nous avons parlé.

A partir des années soixante-dix, P a donc disposé d'une équipe permanente de spécialistes en construction (charpente, mécanique, maçonnerie) et de manœuvres, pour partie familiale avec l'un de ses aînés pour l'épauler et qui joue dans l'affaire le rôle d'un *alter ego* ; en outre, il retrouve autour de lui, du moins en ce qui concerne les travailleurs originaires de Maatea, une équipe de jeunes copains qui a fait à peu près ensemble les divers chantiers qu'ont fréquentés les gens du village. Enfin, le passé professionnel de son père et de son grand frère aîné — ce dernier passait aux yeux des gens pour le chef des travaux publics de Moorea —, son auréole de chef d'équipe ou de chantier aux Marquises, ont certainement contribué à asseoir sa réputation en milieu tahitien.

Il commence donc par réparer ou construire certaines maisons dans le village. Il enlève également certains marchés publics : construction de classes dans diverses écoles de Moorea, construction de cantines scolaires dont la généralisation s'impose à toutes les écoles de l'île[17]. Dans la construction de ces édifices, l'entreprise de P joue sur les deux registres moderne et traditionnel, ou néo-traditionnel : P bâtit des maisons modernes « en dur » ; il construit également

(17) Construction de deux maisons et réparation de trois maisons à Maatea ; nouvelles classes à Maatea, Afareaitu, Paopao ; cantines des écoles de Maatea, Haapiti, Papetoai, Paopao.

en style néo-polynésien dans lequel l'armature de l'édifice est en bois, les parois sont en bambous fendus et déroulés, les toitures en pandanus tressé. Ainsi, la cantine de l'école de Maatea rappelle avec bonheur le *fare tutu* (la maison-cuisine-salle à manger) traditionnel des Tahitiens.

Puis, deux types d'opérations soulignent la dimension sociale que l'entrepreneur acquiert dans le village de Maatea et le *mata'eina'a* d'Afareaitu avec, d'une part, la reconstruction de la maison du pasteur de la paroisse, l'aménagement de la maison de paroisse construite en 1967 et la construction d'une maison pour le pasteur dans son île d'origine Rurutu ; et, d'autre part, avec l'aménagement à Afareaitu et Maatea de terrains modernes de volley et de basket-ball : il s'agit de terrains bitumés et pourvus d'un éclairage pour les compétitions nocturnes. A cette occasion, P a pu obtenir de la seule entreprise de goudronnage par tapis enrobé qui existe dans le Territoire et travaille principalement sur les routes, qu'elle se déplace avec son matériel à Moorea : si la facture à régler a été élevée, la dépense n'en a pas moins été paradoxalement profitable à P, du fait du prestige que lui a conféré cette opération, laissant supposer, aux yeux des gens, qu'il avait de puissantes relations à Papeete, dans les milieux *papa'a* de la construction et des travaux.

Or, ces deux types d'opérations concernent des déterminants de la vie collective moderne des Tahitiens, la religion et le sport dont, outre l'attachement à la langue maternelle, on a vu l'importance.

P est un homme habile. Nous avons marqué combien il avait eu soin, dans la construction de son équipe, de ne pas négliger les autres quartiers du *mata'eina'a* ; et à l'intérieur de son propre quartier, remarquons combien, au-delà de ses proches, l'équipe recrute dans les divers réseaux du village, mais principalement aux points d'articulation entre nappes de parenté. Et dans les activités de son entreprise, il ne néglige pas les ressorts de la société tahitienne moderne mais ce ne sont là que les préludes à une double action plus précise dans ses deux domaines.

Du point de vue du matériel, l'entreprise est modeste — outre l'outillage (du petit outillage), une camionnette, à laquelle vient s'adjoindre en 1975 un second véhicule : il s'agit là d'un investissement polyvalent qui sert présentement à transporter outils, matériaux et ouvriers aux chantiers mais peut servir à toutes sortes d'autres entreprises, y compris faire du transport en commun.

Nous avions souligné aussi, pour le fonctionnement de l'entreprise, l'importance du facteur économique que constitue la famille élémentaire de l'entrepreneur, dont le conjoint a une activité professionnelle rémunérée parfaitement stable puisqu'il s'agit de la fonction publique. Comme dans bien d'autres activités micro-économiques s'appuyant sur le cadre social que constitue la famille élémentaire, le fonctionnariat fournit une base de revenus fixes qui permet à l'entrepreneur et à sa famille de subvenir à leurs besoins courants, voire d'investir sur le plan domestique (pousser la scolarité des enfants et les établir, maison, etc...) et à l'entreprise de survivre : pas besoin de crédit, ou, s'il y a crédit, des traites facilement remboursables ; des facilités de crédit consenties plus libéralement par les organismes prêteurs ; si besoin, des injections à fonds perdus dans l'affaire pour passer une période financièrement difficile, sans que l'équilibre financier de l'ensemble familial se trouve compromis ; et si l'entreprise marche, son profit devient un *surplus net* qui vient s'ajouter aux revenus tirés du fonc-

tionnariat : ainsi en est-il, à Papeete, de fonctionnaires qui ont, en même temps, des entreprises de transport ou de pêche. Dans le cas qui nous occupe, le fonctionnariat de l'épouse a servi de démarrage de l'entreprise, puis celle-ci a dû se révéler financièrement suffisamment solide pour que la dame abandonne son poste d'institutrice.

Nous venons de parler de l'ascension économique de cet entrepreneur dynamique ; il faut à présent envisager le volet social de cette ascension bien que l'une ait suivi l'autre pas à pas, et ce n'est que pour la commodité de l'exposition que l'on présente séparement les deux forces de l'activité de P.

On peut dire, dès l'abord, que P a la parole facile. Très volubile, il parle beaucoup lorsqu'il se trouve avec des Tahitiens ou connaît ses interlocuteurs ; également, il parle *bien* le tahitien — je veux dire par là, non qu'il connaisse parfaitement la langue tahitienne, ce qui va de soi puisque c'est sa langue maternelle, mais que ses qualités de locuteur font qu'il « accroche » ceux qui l'écoutent. Or l'Église est demeurée jusqu'ici le lieu privilégié de conservation et d'apanouissement de la langue et le lieu permanent par excellence de l'exercice des dons oratoires : bien parler dans un pays où les orateurs ne manquent pas est une qualité qui s'apprécie et valorise certainement sa position religieuse. J'avais déjà dit qu'il s'était marié religieusement et qu'il avait donc accédé à cette position de *mero etaretia* (membre d'Église, vulgairement *etaretia*) qui, dans les Églises protestantes comme celle de Polynésie, distingue dans la masse des fidèles un certain nombre d'élus. D'où le sous-diaconat qui lui a été conféré en même temps qu'à un ami (de la même classe d'âge que lui) appartenant au *'opu ho'e* [35-65-67], aux côtés de gens plus anciens, tels le maître de la maisonnée 2 et mari de la directrice d'école appartenant à la famille DS, tel aussi le maître de la maisonnée 10, du groupe de parenté E.

Cet ami sous-diacre, dont un des frères fait partie de l'entreprise P, a été mécanicien à Papeete, d'abord aux travaux publics, puis à l'électricité de Tahiti avant de revenir à Maatea en même temps que P. Sa femme est en 1975 institutrice à l'école d'Afareaitu et lui-même a un élevage de porcs et s'occupe de l'équipe de football de Maatea, *Te Manava.* Cet ami est l'homme de confiance de P pour l'association sportive tout comme l'aîné de P (dont on a déjà parlé, le maître de la maisonnée 31) est un homme de confiance pour l'équipe de travailleurs qui forme l'entreprise.

On avait déjà dit que dans le déclin de l'ancienne famille éminente *demie* de Maatea, les DS, une étape dans ce déclin avait été la démission du maître de la maisonnée 1, instituteur, ancien directeur de l'école et frère de la directrice dont on vient de parler (la dame de la maisonnée 2), de son poste de président de l'Association, démission exigée par les joueurs. On a dit l'importance des compétitions sportives en Polynésie et, pour Maatea en l'occurrence, il s'agissait d'une question de patriotisme local de la communauté villageoise, les compétitions sportives permettant à cette communauté représentée par ses jeunes et son club de s'affirmer vis-à-vis des autres collectivités de l'île, et au premier chef, vis-à-vis du village d'Afareaitu. Or, il ne semble pas qu'en 1967, le maître de la maisonnée 1 avait l'autorité nécessaire vis-à-vis de tous, et d'abord des joueurs, pour continuer à assumer la direction du club (car les résultats des compétitions étant naturellement fonction de la bonne forme et de l'entraînement des joueurs, il fallait être en mesure d'obtenir de ces derniers une certaine discipline, et quant

à l'entraînement, en dépit du travail quotidien, et quant à l'observation de la part de chacun d'une certaine discipline de vie).

Arrivant « sur le terrain » à Maatea au début de 1967, nous avions été sollicité de nous occuper de l'équipe sportive qui semblait être la grosse préoccupation du maître de la maisonnée 1. Par la suite, lorsque la démission eut lieu quelques mois plus tard, on nous l'apprit avec un large sourire qui en disait long sur la chute de prestige subie par l'intéressé. Ce fut alors le maître de la maisonnée 32 qui prit la suite avant que P, aidé de son homme de confiance, ne vienne prendre les choses en mains. Ce dernier est un bon joueur qui vient du club *Aorai* de Papeete. Il remet les équipes en place à la plus grande satisfaction du village et *Te Manava* devient une équipe des plus mordantes de Moorea. En outre, et grâce aux nouveaux terrains construits par l'entreprise P qui permettront de jouer des matches « en nocturne », des équipes de volley-ball et de basket-ball vont pouvoir être constituées dans le cadre du club dont P assure désormais la présidence.

Dernier point de l'action de P à Maatea: la Direction de l'École du Dimanche.

Il s'agit, on le sait, d'une institution au moins propre aux églises protestantes de France qui a été transportée dans l'église évangélique de Polynésie. Tous les dimanches de l'année scolaire, cette école du dimanche se tient à Afareaitu, au chef-lieu du *mata'eina'a*, avec des institutrices et instituteurs bénévoles. P en est le directeur officiel et une enseignante protestante *papa'a* habitant Maatea en assume, avons-nous dit, l'animation. Ce qu'il convient ici de remarquer, c'est le rôle éminent — même si, dans la pratique, les tâches sont accomplies par d'autres — de P auprès de la jeunesse. Sous-diacre, P n'est pas une personnalité éminente de l'Église de Maatea dont l'état-major, quoique rajeuni, se situe en moyenne dans les groupes des adultes d'âge mûr. En revanche, P se trouve, avec cette direction de l'École du Dimanche, en contact avec des jeunes qui seront demain les futurs cadres de l'Église.

Au début de l'année 1975, P se trouvait être inconstestablement à Maatea *l'homme qui monte*. Bien qu'il y ait eu déjà dans le village deux autres entrepreneurs en construction (mais. 13 et 23) déjà installés avant lui, il a su se tailler sa propre place sans se les mettre à dos. Chacun a sa sphère d'activité au sein de laquelle il évolue. Il a repris, par personne interposée, des mains défaillantes de la famille éminente de Maatea, la direction du sport dont il a, par l'action de son homme de confiance dans ce domaine, réhaussé l'allant et le prestige, et il s'est acquis, à ce titre, une popularité indéniable dans le village; d'ailleurs, loin de rompre avec la famille éminente ainsi évincée, il n'a pas manqué de lui offrir ses services; c'est ainsi qu'il a construit l'une des deux nouvelles maisons que la dame de la maisonnée 2, la vieille directrice d'école, a fait édifier sur ses terres et il a résulté de ces bonnes relations que la vieille dame s'est souvenue de ses relations de parenté avec la famille de P, parenté dont elle ne manqua pas de me faire part lorsque nous parlâmes un jour de ce dernier (ce que je savais déjà puisque P est du *'opu ho'e* [P_2 S_2 E_2] et qu'elle-même appartient à la famille DS. Enfin, une vie privée exemplaire qui lui vaut le sous-diaconat et la Direction de l'École du Dimanche constituent une assurance sur l'Église dont il recueillera dans le futur les profits auprès des fidèles. Entreprise économique créative d'emplois, action sportive mobilisatrice des jeunes et du prestige de la collectivité,

aide à cette église ominiprésente qu'est l'Église de Polynésie constituent les trois pièces de l'activité de P, inséparables les unes des autres. En 1967, Maatea était morne et abattue, pliant sous les contraintes du travail salarié et gémissant à la découverte de la mystification de l'argent-salaire : de sa fuite et de la nécessité d'en gagner à nouveau pour à nouveau le dépenser ; en 1975, Maatea, fière de ses terrains de sport, de ses victoires sportives, de l'entreprise de P et de son grand homme, ignorait à présent des contraintes de salariat qui n'avaient en rien disparu mais qu'on oubliait parce que s'était instaurée entre la collectivité et l'un de ses enfants une dialectique de réciprocité fondée sur le prestige : tel un chef polynésien, P donnait à sa collectivité, par son activité, du prestige qu'elle acquérait auprès des autres collectivités, de l'Église et de Moorea, voire Tahiti tout entier. Et en retour, Maatea faisait de lui son grand homme et était prête à le suivre dans ses cheminements, à lui accorder l'autorité sur elle pour de nouvelles actions dont elle retirerait un surcroît de prestige.

Un des signes de cette bonne santé sinon économique, du moins morale de Maatea en 1975 consistait, dans le sillage de P, dans la multiplication des groupes d'activités autour de la construction, en lien avec l'entreprise de P, ou par stimulation et analogie dans des domaines différents, celui de la pêche par exemple.

Un certain nombre de salariés est ainsi rentré au village et s'est remis à la culture, à la pêche et surtout à la cueillette et au tressage du pandanus, constituant un groupe de travail (*pupu*) pour la couverture des maisons. P a naturellement bénéficié des services du groupe mais d'autres également.

Ce groupe s'est constitué sous l'égide du maître de la maisonnée 59 à partir des années 1970, convenant du prix avec les propriétaires ou constructeurs des édifices à couvrir et fournissant la matière (les éléments de pandanus, *rauoro*) et le service (la couverture de la toiture).

En 1973, le groupe entreprit la couverture de la nouvelle aérogare de Bora-Bora, aux îles Sous-le-Vent ; en faisaient partie le cultivateur de la maisonnée 15 dont le père avait dirigé, au début des années soixante, ce groupe de travail pour la couverture de l'hôtel de la Baie de Cook dont nous avions déjà parlé à propos de l'entraide, le maître de la maisonnée 59 naturellement, un de ses neveux (de la maisonnée 36), un descendant du *'opu ho'e* $|T_{22}|$ installé à Haumi et venu à Maatea après 1967, le fils de la maisonnée 55, descendant du *'opu ho'e* $[M_2\ U_2]$, enfin le père de la dame de la maisonnée 25. Ce dernier, comme le cultivateur de la maisonnée 15, comme le chef du groupe, connaît le métier tandis que les trois autres sont des jeunes qui avaient 16 ou 17 ans vers 1965 et ont participé aux « commandos » divers que le village a lancés dans des chantiers et qui, passée cette période des chantiers, vers 1969-1970, plutôt que de se fixer comme salariés, ont préféré revenir à Maatea s'intéresser aux activités traditionnelles.

En 1973, également, le groupe, de composition un peu différente, a participé à la construction d'un hôtel à bungalows de style néo-polynésien à Huahine (îles Sous-le-Vent). Outre le chef du groupe (mais. 59) et le cultivateur de la maisonnée 15, ce sont trois frères du *'opu ho'e* $[U_3]$ (mais. 17, 20 et 21) qui y ont participé.

Le groupe a aussi œuvré à Maharepa et à Paroaro (*mata'eina'a* de Paopao) pour les grands hôtels, ainsi qu'au Club Méditerranée, en 1974.

Le groupe de pêche dont nous avons parlé se compose d'un certain nombre

de jeunes, apparentés des maisonnées 36, 38, 39 et 55 autour d'un pêcheur plus ancien de la maisonnée 37. Il s'agit là encore, pour deux des plus anciens, de jeunes qui ont œuvré dans la période des chantiers entre 1964 et 1970.

Ces groupes de travail ont certaines caractéristiques :

1. ils ont toujours un initiateur, qui prend la direction du groupe, du travail, des rapports avec l'extérieur ;

2. il y a autour du chef un noyau de parents, le reste du groupe s'étant constitué par agglutination sur la base du copinage, de la classe d'âge, de la camaraderie à l'école ou sur les chantiers précédents ;

3. à la différence de l'entreprise P, le groupe est peu formalisé, non institutionnalisé. Vient qui veut, on met en commun le matériel s'il y a lieu.

On retrouve ici, autour d'activités modernes ou en vue d'objectifs modernes ces groupes d'activité qui existaient dans les îles de la Société avant l'arrivée du Centre d'Expérimentations et la salarisation qui en a résulté, groupes qui paraissent renaître suivant leur forme traditionnelle, tout comme sur le plan des subsistances, un certain retour aux ressources villageoises s'est fait sentir.

Propos d'étape

Faisons, à présent, le point des apports de l'étude de communauté villageoise à laquelle nous nous sommes livrés.

Nous étions partis du phénomène insulaire et, à partir de ce fait premier de situation qu'est l'évolution démographique particulièrement typée qu'a connue la Polynésie, chute suivie d'un renouveau accéléré, nous avions été sensibilisés aux phénomènes de mobilité.

Une brève analyse du passé nous ayant conduit à souligner que l'ensemble insulaire consistait en une collection d'unités villageoises perdurables à travers les différentes phases de l'histoire polynésienne, nous avons été amenés à reprendre l'analyse de la mobilité au niveau de la collectivité villageoise, telle Maatea.

L'analyse au niveau de Maatea a fait apparaître, à la fois l'ampleur du phénomène — en termes statistiques — et, également, ses limites : la mobilité des gens — de certains — n'implique pas l'instabilité chronique de la population villageoise ; de plus, et en dépit d'une morphologie de l'habitat qui ne souligne pas toujours à l'intérieur du phénomène insulaire l'existence du fait villageois, c'est ce niveau villageois et non celui du *mata'eina'a* (district) qui l'englobe, qui constitue le cadre pertinent de cette mobilité.

La mobilité d'une population ainsi cernée dans ses dimensions et ses limites apparaît comme le résultat d'une double série de phénomènes auxquels elle renvoie :

— il y a une mobilité d'ordre socio-économique suscitée par le salariat contemporain, et plus généralement par la recherche d'un emploi, qui paraît le déterminant de l'économie polynésienne contemporaine, mobilité rendue possible par la plasticité de la demeure, en dépit de l'introduction de la technologie moderne tendant à rendre l'habitation plus durable ; et cette mobilité renvoie à la dynamique de la société ;

— à côté et parallèlement, jouent les faits d'ordre culturel, le caractère indifférencié de la parenté, l'absence de règle coutumière de localité des unions matrimoniales, l'importance des faits d'adoption, enfin l'organisation traditionnelle du cycle de vie individuel avec sa période de *taure'are'a* : toutes choses qui favorisent la mobilité et renvoient à la structure de la société.

C'est donc à une double analyse de structure et de dynamique de la collectivité villageoise que nous avons été finalement convié.

Analyse de structure

La parenté constitue encore en 1967 le phénomène total de la vie sociale et le *'opu ho'e*, groupe des siblings issus de même père et/ou de même mère, le phénomène central de la parenté.

L'étroitesse des relations de parenté — en dépit de la prohibition de l'inceste selon un comput précis des « sangs » — fait de la collectivité villageoise une communauté fortement endogame, mais cette endogamie, si elle se trouve plus fortement marquée à Maatea qu'ailleurs, n'en est pas moins présente ailleurs : ainsi s'explique la perpétuation des communautés villageoises à travers les âges et en dépit des vicissitudes de l'histoire.

Cette parenté ne repose pas sur un principe unilinéaire, bien que l'on puisse tirer des indices de patrilinéarité de l'examen des généalogies, mais sur l'importance du *'opu ho'e* (qui privilégie les aspects de génération sur ceux de filiation) et son rattachement à la terre familiale : *fenua feti'i, fenua 'opu.* La société tahitienne est un univers parental à l'intérieur duquel des constellations de parenté s'organisent du fait du renforcement et du relâchement des rapports de parenté. Ce renforcement ou ce relâchement vient naturellement des liens objectifs existants fondés sur le principe du *'opu ho'e* et de la détermination généalogique de la parenté de *'opu ho'e* en *'opu ho'e* ; également, de la résidence et du rapport à la terre : la non-résidence affaiblit les rapports de parenté de telle façon qu'ils limitent et vont jusqu'à dissoudre les droits sur la terre. C'est que le rapport à la terre se décompose en plusieurs droits superposés, un droit qu'on pourrait appeler « éminent » du *'opu ho'e* et des droits d'utilisation qui reviennent aux membres présents de ce *'opu ho'e* et à leurs descendants présents ; que ces membres présents vont transmettre à leurs héritiers, c'est-à-dire aux *'opu ho'e* auxquels ils ont donné naissance, les droits éminents détenus par leur propre *'opu ho'e* ; que le départ d'un membre et la non-résidence du *'opu ho'e* auquel il a lui-même donné naissance entraînent, sinon la perte, du moins la mise en sommeil des droits éminents qui vont à ceux qui restent : on n'a de droit d'utilisation qu'autant que le *'opu ho'e* dont on fait partie au sens large, a des droits sur la terre (en est le titulaire éminent) mais le *'opu ho'e* auquel on donne naissance n'héritera de ce droit éminent, générateur de droits individuels d'utilisation, qu'autant que les droits d'utilisation auront été exercés sur l'espace des trois dernières générations.

Dans un milieu océanique de petites îles où la terre est rare et où les situations de surpeuplement peuvent être très vite atteintes, la mobilité constitue ainsi le régulateur de ces situations et, en fondant des droits fonciers potentiels et effectifs sur l'utilisation et la résidence, le statut traditionnel de la terre enregistre

les faits de mobilité et évite ainsi l'émiettement des droits, ce que ne permettent pas les systèmes juridiques plus rigides importés d'Europe.

La parenté ainsi corrigée par les principes de résidence et d'actualisation des droits d'usage détermine, de façon étroite, le système économique traditionnel fondé sur l'utilisation de la terre (et du lagon).

Je n'ai pu parler à Maatea de propriété du lagon mais il est toujours convenu que la portion du lagon qui s'étend au droit du rivage ressortissant à une collectivité villageoise (quartier ou *mata'eina'a*) revient à cette collectivité ; d'ailleurs, l'on peut admettre que les droits sur le lagon sont des droits aussi forts que sur la terre puisqu'en certains point de Tahiti, la propriété des portions du lagon s'étendant devant le rivage de parcelles terrestres fut revendiquée, admise par les Conseils de Districts, confirmée par la Haute Cour tahitienne, le tout dans les délais prévus, et, de ce fait, devint propriété de droit français.

Si l'on fait abstraction du salariat, ou plus exactement de sa généralisation, l'analyse économique actuelle des maisonnées donne une image à peu près intacte du système économique traditionnel.

La maisonnée tahitienne, concrétisée par une demeure et des personnes apparentées qui y vivent, et du fait de ces personnes, par des droits sur des terres est, en outre, une réalité reconnue par le vocabulaire tahitien ; elle a pu être définie du point de vue social comme, d'une part, la rencontre de deux *'opu ho'e* dont l'alliance donne naissance à un nouveau *'opu ho'e* et, d'autre part, comme le point fixe d'une constellation de parents en mouvement, entre différents pôles de parenté, de travail ou d'autres occupations, et entre différentes résidences quasi simultanées ou successives dans le temps. D'un point de vue plus strictement économique, la maisonnée a été définie comme le cadre spatial et social des activités économiques de subsistances des individus, comme le lieu de confrontation, la confédération mouvante d'unités économiques individuelles qui la composent et qui conjuguent leur action de façon variée, également, comme un groupe fluctuant de personnes dans un espace économique strictement défini.

La composition sociale des maisonnées tahitiennes se ramène à trois types : le *'opu ho'e*, la famille élémentaire (ménage et les enfants en bas âge), la famille étendue. Cela résulte de ce que si les Polynésiens des îles de la Société pensent traditionnellement la famille en termes de groupe de siblings, l'institution familiale formelle découle des principes chrétiens de la famille que les missionnaires sont parvenus à imposer, formellement du moins, principes renforcés au plan juridique officiel par l'application du Code civil français et, plus récemment, par l'accélération de l'évolution privilégiant la famille-couple au détriment des autres formes de parenté.

Or, la forme sociale de la maisonnée réagit sur son mode de fonctionnement et l'on voit s'opposer deux modes de gestion ; ce que l'on a appelé le système d'unité de caisse et de décisions opposé à un système de répartition et de prise en charge directe des décisions et des charges, ceci de deux façons :

— d'une part, par une correspondance entre forme à *'opu ho'e* et système de répartition ;

— d'autre part, par une corrélation entre l'évolution constatée d'une même maisonnée de la forme élémentaire à celle de *'opu ho'e* — qui s'inscrit dans ce que j'ai appelé la dynamique de la forme sociale des maisonnées —, et le passage de la maisonnée considérée du système de gestion unitaire au système de répartition, correspondant à ce que j'ai appelé dynamique du système de gestion.

Le système économique traditionnel repose sur une mise en valeur par chaque maisonnée, en fonction de ses détentions foncières, des jardins vivriers et tarodières du village, de la plaine littorale plantée en cocoteraie et de la vallée, lieu d'élection d'une semi-cocoteraie, de cultures et collectes vivrières et de la caféraie ; il donne à la production domestique une composition variable reposant sur un élément d'autosubsistance, une petite production marchande, la production traditionnelle d'exportation (coprah, vanille, café) (ou le louage de la force de travail pour cette production), enfin, les salaires correspondant à quelques rares emplois hors du secteur primaire. C'est la petite production marchande alimentant un commerce vivrier local et le marché municipal de Papeete (qui existe depuis la seconde moitié du XIX[e] siècle), l'argent tiré des produits exportés ou le louage de la force de travail, qui ont permis une certaine monétarisation de l'économie, l'achat des biens manufacturés nécessaires (textiles et objets en fer notamment), la contraction d'habitudes alimentaires imitées des Européens : monétarisation lente qui va de pair avec l'apparition progressive des formes organisées de commerce, colporteurs d'abord, puis boutiques de districts, puis de villages ensuite.

Économie de maisonnées, le système traditionnel apparaît aussi comme une économie villageoise, d'une part, parce que la parenté unit les maisonnées distinctes et que la collectivité villageoise est une communauté parentale, d'autre part, parce que la collectivité villageoise, pour de grands travaux ou des travaux d'intérêt collectif, est organisée en *pupu,* groupes de travail décalqués du *'amuira'a* qui est la cellule religieuse villageoise. Les maisonnées sont unies par des liens de *'opu ho'e* et nous avons trouvé que les relations économiques vivrières, sous forme de dons et de contre-dons, étaient encore vivaces à travers une économie dominée par l'argent, que ce soit en 1967 ou en 1974. Par ailleurs, l'étude que nous avons menée à propos du concept de *taururu* montre la réalité de l'entraide avant que n'intervienne la mutation du milieu des années soixante ; elle souligne notamment que les structures religieuses ont servi de modèle, de moule, pour l'organisation des activités économiques collectives (construction de maisons, plantation de la caféraie, etc...).

Tel apparaît le niveau domestique du système traditionnel auquel se superpose un niveau cérémoniel incarné par l'Église et dont l'impact économique n'est pas négligeable, qu'il s'agisse de la collecte du *me* (denier du culte), de la construction des édifices cultuels, ou des fêtes et inaugurations religieuses. Ces diverses manifestations comportent la réalisation de travaux collectifs accomplis dans le cadre de l'entraide et assortis de repas en commun, l'organisation de festins collectifs et chaque fois, l'insertion dans un système de compétitions communautaires opposant et mettant en émulation à l'intérieur d'une même collectivité les parties qui la composent, et, dans un cadre social plus large, les collectivités de même rang.

Organisée comme une pyramide de collectivités emboîtées les unes dans les autres, l'Église évangélique perpétue en décalque l'ancienne organisation lignagère faite d'unités emboîtées les unes dans les autres, et, par le biais de leurs chefs respectifs, formant aux différents niveaux un système général de compétitions.

Ces compétitions reposent sur des prestations en nature mais aussi en argent. Elles mettent en valeur, à l'intérieur de chaque communauté, la place occupée par les personnalités éminentes dont les dons et les services qu'elles

rendent sont en proportion de l'autorité que le peuple leur reconnaît, ce dernier les créditant d'un prestige dont la contrepartie est le prestige qu'elles confèrent par leur action à la communauté dont elles assument le leadership. On a donc affaire à un système de prestations totales dépassant le cadre économique, débouchant sur la nature de l'autorité et le système des pouvoirs dans la société polynésienne, et reposant sur l'idéologie ancestrale des Polynésiens : prestige, entraide, réciprocité, etc...

Un troisième niveau de l'économie polynésienne est constitué après le niveau domestique et le niveau cérémoniel, par le système marchand qui a pénétré la société depuis le XIX^e siècle et dont la petite production marchande, les productions traditionnelles, le marché municipal de Papeete, les boutiques de district et de village, constituent aux niveaux précédemment décrits les éléments essentiels. C'est par ce système marchand que l'économie polynésienne s'articule, à l'époque traditionnelle, avec l'économie coloniale dont Tahiti et ses îles sont un modeste fleuron et que, depuis le XIX^e siècle, les facteurs extérieurs ont pesé sur la dynamique de la société modifiant l'évolution interne de cette société.

DYNAMIQUE DE LA COLLECTIVITÉ VILLAGEOISE

Périodisation

Le système traditionnel, avons-nous noté, incorpore une certaine dose de monétarisation des rapports économiques, monétarisation progressive depuis le XIX^e siècle et l'introduction du système marchand à Tahiti ; les rapports familiaux s'expriment de façon formelle à travers la conception évangélique — voire biblique de la famille, revue et corrigée par l'Église de la Réforme — et renforcés par l'application du Code civil, mais sont pensés, sinon vécus, à travers la conception polynésienne du *'opu ho'e* évidemment antérieure à l'apport de l'Évangile et du Code civil ; le rapport à la terre, qui s'exprime officiellement en terme de propriété de droit romain (apporté par le Code civil français), fait une large place à ce que ledit code dénomme *indivision* et les Tahitiens *fenua feti'i* (terre de famille), et était vécu encore en 1967 à Maatea comme un ensemble de droits complexes distinguant les droits collectifs (par le *'opu ho'e*, ce que j'ai appelé les droits « éminents ») de l'utilisation par les membres présents du *'opu ho'e*, tout ceci reflétant une conception polynésienne de la terre préeuropéenne mais n'empêchant pas le recours par certains à des techniques du Code civil. Ainsi, ce système traditionnel, dont les traces demeuraient présentes jusqu'au milieu des années soixante (et au-delà) apparaissait comme la juxtaposition d'éléments polynésiens anciens, préeuropéens, avec les institutions apportées par les missionnaires et la colonisation, ou sécrétées par l'introduction à Tahiti des rapports marchands ; comme un compromis élaboré par les Polynésiens entre leurs propres institutions ou comportements ancestraux (ou ce qui en restait) et les institutions qui leur étaient imposées du dehors à partir de l'installation à demeure des Européens. Autrement dit, le système traditionnel se trouvait correspondre à une époque bien distincte des temps préeuropéens qui naissait avec l'évangélisation et la colonisation, et trouvait sa fin dans la mutation toute récente que connaissait la Polynésie à partir des années soixante.

Domination coloniale

A partir de la seconde moitié du XIX[e] siècle, et notamment lorsque la législation foncière permet l'acquisition de terres par les étrangers, l'installation d'Européens, Anglo-saxons et Français surtout, s'en trouve favorisée et donne naissance, à la seconde génération, à un peuplement *demi* (métis) qui, tout en se trouvant plus proche des Tahitiens (surtout du fait de l'éducation dans le pays et dans les contacts avec les Polynésiens dès l'enfance qui permettent l'acquisition de la langue autochtone dès le plus jeune âge), n'en conserve pas moins les traits culturels européens du fait de la tendance à l'identification avec la strate dominante.

Le *Demi* qui s'installe à Maatea vers la fin du siècle dernier vient d'une famille de colons de Papeete qui, à l'imitation des autres familles, tend à essaimer dans les districts et les îles, et l'ancrage dans la communauté polynésienne se fait à la fois par une alliance matrimoniale avec le groupe familial principal, et par acquisition de terre. Ensuite, l'ascension sociale s'effectue par l'innovation économique (plantation de la cocoteraie pour le coprah, introduction de la culture de la vanille), les bénéfices économiques qu'elle procure, l'investissement de ces bénéfices en terres aboutissant à l'édification d'un patrimoine foncier, enfin, l'obtention de fonctions officielles de représentation et d'éducation. Liens matrimoniaux, assise foncière, fortune économique, fonctions sociales vont de pair et s'étayent mutuellement.

D'autres *Demis* viennent s'installer selon une procédure analogue et, avec quelques notabilités polynésiennes, ils forment une couche de propriétaires terriens qui tend à accumuler la propriété, soit au détriment des plus pauvres, soit en recueillant la succession des gens sans postérité. Parallèlement, d'autres familles polynésiennes, peu importantes en population au début et peu pourvues en terres, s'étoffent avec l'accroissement démographique considérable qui prévaut à partir des années vingt, et ce double phénomène d'accumulation de la terre en quelques mains et de multiplication démographique à partir de *'opu ho'e* au départ peu pourvus en terre aboutit, dans les années soixante, à constater une profonde inégalité dans la répartition de la détention de la terre entre maisonnées.

Et c'est cette inégalité, qui s'est progressivement développée mais remonte au début du siècle sinon à la fin du siècle dernier, qui fournit, par métayage ou louage de la force de travail, la main-d'œuvre nécessaire à l'entretien et à la récolte des plantations de coprah, de vanille et de café ; facteur de cette monétarisation progressive de l'économie polynésienne dont on parlait, mais aussi par suite de la rente foncière à laquelle elle donne lieu au profit des gros détenteurs de propriété, qui est, sur la base des productions traditionnelles d'exportation, créatrice d'un système de domination économique et sociale qui vient se superposer au système traditionnel et le compléter. On reprendra cette question de la domination au niveau insulaire au sein duquel l'importance et la diversité des plantations donnent au phénomène une ampleur inconnue au niveau de la communauté villageoise, mais l'exemple de Maatea permet de souligner, du fait des avatars que subit l'agent principal de cette domination, les vicissitudes que peut connaître le système.

Normalement, le principal bénéficiaire de cette domination, du fait de son apparentement avec le réseau des différents groupes familiaux, de son assise fon-

cière, garantie d'une clientèle de gardiens-métayers et de travailleurs, de ses fonctions officielles qui peuvent être de représentation, d'éducation, voire religieuses, des entreprises annexes pour lesquelles il a l'argent, les capacités et la clientèle pour les lancer, doit accéder au leadership de la communauté. Nous avons vu que ce qui avait pu être vrai, notamment pour le père du maître de la maisonnée 1 n'a pu l'être pour ce dernier, de sorte que le leadership a glissé de ces descendants de colons à la famille d'un entrepreneur particulièrement dynamique dans le contexte de la mutation contemporaine.

Maatea permet de souligner un autre phénomène, le processus de tahitianisation progressive des étrangers. Au fur et à mesure que se succèdent les générations, les descendants du colon se multiplient et l'éventail de leurs professions s'élargit en même temps que la distance sociale entre ces professions. La femme d'intellectuel cotoie le manœuvre ou le pêcheur et chacun tendant à s'allier dans son propre milieu, il en résulte une importante dispersion familiale qui dépasse le cadre de Maatea et qui conduit chacun à choisir les parents qu'il souhaite fréquenter du fait de la proximité des rapports de parenté mais aussi de ses affinités et de ses intérêts professionnels, sociaux et moraux; dans ce processus, l'on va donc avoir quelques descendants qui auront tendance à s'élever dans l'échelle sociale et à se rapprocher des grands *Demis* ou des *Papa'a* importants, une frange d'autres descendants, à l'opposé, se trouvera dans une situation particulièrement humble, mais la grande masse des descendants tendra à rejoindre le statut économique et social de la grande majorité des Tahitiens. L'exemple tiré de la descendance du maître de la maisonnée 1 illustre ce processus de digestion de l'ancêtre colon et de ses enfants *demis* par la société polynésienne.

La mutation contemporaine

Salarisation accrue, monétarisation de l'économie, urbanisation de l'habitat, du travail et du genre de vie sont les grands thèmes qui résument la mutation subie par la collectivité villageoise à partir des années soixante et particulièrement à partir du milieu de cette décennie, et dont l'analyse en a été menée entre les années 1967 et 1975.

Cette mutation est la résultante du mouvement qui atteint la Polynésie française sous l'empire de trois facteurs qui interviennent presque simultanément et ne sont pas d'ailleurs sans liens: l'avion à réaction long-courrier mû par un carburant alors bon marché qui, avec le transistor, désenclave les archipels océaniens faisant affluer les gens, les choses et les nouvelles du monde entier; les expérimentations nucléaires françaises qui introduisent massivement des gens et de l'argent et qui, avec les effets annexes de leur appareil sur la société civile, provoquent un mouvement massif de salarisation au détriment des milieux insulaires essentiellement ruraux jusqu'ici, mais aussi, créant une collectivité importante d'Européens qui refusent leur absorption par la société tahitienne, transforment l'ancienne société coloniale aux rapports traditionnellement paternalistes en une société bipolaire au sein de laquelle le racisme apparaît et génératrice d'incompréhension et de tensions; enfin, le développement du tourisme de masse qui déferle sur les archipels océaniens et dont les effets polluants ne peuvent être que sensibles dans des milieux insulaires étroits, représentant de faibles groupes de population aux équilibres fragiles.

Cette mutation n'atteint pas également tous les archipels de la Polynésie

française. Elle frappe de plein fouet Tahiti et, dans une moindre mesure, Moorea, de façon moindre encore les autres archipels. Le niveau insulaire, représenté par Moorea, permet d'obtenir une vision générale de cette mutation, sous les trois aspects de l'atteinte du milieu rural traditionnel, de la salarisation massive et du phénomène touristique, mais la collectivité villageoise permet, au niveau des familles et des maisonnées, d'en saisir les aspects de détail ; en outre, Maatea s'est trouvée être une collectivité particulièrement salarisée en liens étroits avec Papeete, d'où l'intérêt, ici, d'une analyse précise de la salarisation et de ses effets.

La salarisation est vécue à Maatea pour un assez grand nombre de maisonnées comme une libération sociale et l'acquisition corrélative par l'argent d'un pouvoir économique, lesquels mettent fin à cette domination traditionnelle des principaux détenteurs fonciers dont nous venons de parler. L'analyse permet de déceler une certaine maîtrise de l'argent et de son utilisation dans la vie domestique que traduisent les concepts tahitiens de *moni ma'a, moni orara'a, moni faufa'a, moni vitiviti,* mais il convient de souligner à ce propos que le développement d'une petite production marchande pour le marché de Papeete et la production traditionnelle des produits primaires pour l'exportation dès la fin du XIX[e] siècle ont provoqué une monétarisation progressive de l'économie rurale. Il ne faudrait peut-être pas non plus négliger, bien qu'il n'y ait pas de liens particuliers avec Maatea, le rôle joué dans le développement des comportements monétaires des Tahitiens par l'exploitation phosphatière de l'île de Makatea qui débuta au début du siècle et finit en 1964 après avoir utilisé tout au long de cette période une main-d'œuvre relativement importante.

Maatea illustre clairement cet axiome que l'*emploi* est désormais le déterminant essentiel de l'économie polynésienne, et en dépit du caractère aliénant du travail salarié (non-liberté du travail, expatriation forcée à la ville, piège du *moni vitiviti,* de l'argent vite gagné mais aussi vite dépensé), la salarisation est précoce et devient générale à Maatea. Elle opère, d'abord, par le savoir-faire concernant les techniques traditionnelles (bois et pandanus) sollicitées par la demande de construction en style néo-polynésien ; ensuite, par l'organisation de commando de jeunes sous la houlette d'un plus ancien vers les chantiers de Moorea et de Tahiti ; enfin, par l'ouverture dans le village du parc-atelier des travaux publics de l'île. Avec l'appel toujours plus important de main-d'œuvre dans les années soixante, quelques pôles de travail à Moorea et à Tahiti apparaissent, qui regroupent les salariés de Maatea, tout comme d'autres pôles concentrent ceux des autres quartiers et villages, Afareaitu par exemple, et ces pôles constituent à partir de Maatea autant de filières d'embauche : il y a une personnalisation poussée des relations de travail grâce à laquelle les travailleurs du village trouvent leur compte : liberté et mobilité des travailleurs (le groupe assurant à l'employeur le contingent qui lui est nécessaire) ; personnalisation des rapports patron-ouvrier (si le patron fait du paternalisme et en joue, le travailleurs n'y voient, eux, qu'un système de réciprocité-redistribution entre un chef polynésien et son groupe) ; recréation sur le lieu de travail de la communauté villageoise (parentale, de voisinage, d'école, de copinage, ecclésiale).

Lorsqu'un entrepreneur dynamique se découvre à Maatea même, alors les travailleurs du village font d'une pierre deux coups : au lieu que la communauté de travail soit ailleurs, à Moorea, ou à la ville, impliquant l'absence du foyer durant la semaine, ils la recréent sur place : communauté à domicile pourrait-on

dire, et le patron qu'ils voient comme un chef polynésien, de *papa'a* devient Tahitien, qui plus est, un enfant du village : l'adéquation entre le patron et le chef polynésien devient alors parfaite d'autant que ce dernier, dans ses rapports avec les travailleurs, ne joue pas seulement sur le plan du travail mais sur tous les plans : parental, sportif, ecclésial, de la jeunesse. De ce fait, l'aliénation salariale ressentie auparavant se trouve masquée par la représentation que la communauté se donne de son leader, qui flatte les soucis de prestige communautaires en échange d'une adhésion en actes sans nuances.

Monétarisation accrue

Dans la formule de la production des maisonnées, l'emploi salarié — le louage de la force de travail — occupe une place essentielle et cela en 1967 comme en 1974 ; la dépendance alimentaire en argent limite l'autoconsommation, l'acculturation alimentaire se développe et l'écart entre le niveau des subsistances, qui demeure relativement modeste dans l'ensemble, et le niveau des rémunérations, qui a été rapidement élevé avec l'arrivée du Centre d'Expérimentations, crée un surplus à peu près généralisé, un *surplus de masse*, qui se traduit par une modernisation de l'habitation et un accroissement considérable du confort domestique et des moyens personnels. Ce surplus, reposant sur des ressources monétaires stables (un ou plusieurs salaires), a pu être augmenté de crédits à l'habitation, à l'acquisition de biens durables et à la consommation largement consentis, accroissant d'autant les équipements domestiques et personnels. Ainsi à la *fonction de subsistance* assumée par les maisonnées dans le système traditionnel s'est ajoutée une *fonction d'accumulation* du fait de l'intégration poussée du système économique traditionnel dans le système capitaliste industriel mis en place à Tahiti avec la venue du Centre d'Expérimentations.

Mais la dépendance alimentaire villageoise liée à une acculturation alimentaire poussée était aussi dépendance alimentaire à l'échelle du territoire vis-à-vis de l'extérieur, ce qui signifie que l'inflation mondiale qui se développe à partir des années soixante-dix se répercute (avec résonance du fait des assurances que prend l'appareil commercial européen, chinois et *demi* en accroissant ses marges commerciales déjà substantielles) sur le niveau des prix, alors que le niveau des rémunérations tend au tassement ; d'où la quasi-disparition du surplus constatée à Maatea, des tendances à réduire la dépendance alimentaire par le retour à la consommation des produits tahitiens et à l'autoconsommation. Il ne s'agit, pas au niveau des quelques maisonnées observées, d'un mouvement général mais de tendances significatives.

Phénomènes significatifs aussi, ce retour que manifestent certains adultes et jeunes aux groupes de travail d'antan, mais à propos d'activités liées aux besoins actuels : pêche, construction en style néo-polynésien. Il se peut que cette substitution du *pupu* à l'emploi salarié n'ait pas de lendemains immédiats mais elle souligne, d'une part, que cette forme de travail polynésienne n'a pas disparu avec la mutation connue par la société depuis les années soixante et qu'elle peut toujours ressurgir à nouveau, surtout si la situation de l'emploi tend à se dégrader.

Urbanisation

Par l'habitat, le travail, le genre de vie, la condition des habitants de Maatea a tendu à se rapprocher de celle des gens des villes ; avec le développement du

phénomène touristique, l'exemple fourni par le niveau insulaire est encore plus net, mais, en revanche, ce qui paraît constituer l'originalité villageoise, c'est le lien très étroit avec la parenté, la terre, l'Église, toutes choses qui tendent à se distendre dans la société urbaine sans que cependant ces liens n'y apparaissent complètement rompus, tant la parenté paraît encore constituer le ciment solide de la société tahitienne, tant aussi les urbains entretiennent par leurs racines des liens étroits avec les districts et les îles.

CHAPITRE VI

La dynamique de l'économie insulaire
Novations et incertitudes

Tout comme Maatea, Moorea constitue, dans son ensemble, un exemple qui illustre, dans le fonctionnement et l'évolution de la société, le jeu relatif des structures et de l'histoire. Maatea constitue un microcosme de structures qui s'étoffe et s'épanouit dans l'île entière, Moorea est prise dans le triple mouvement de salarisation (et de prolétarisation), d'urbanisation et de la société de consommation qui submerge le village. La structure, nous l'avons vu à Maatea, est transformée par la dynamique : la salarisation et la transformation des rapports économiques qu'elle opère tend inéluctablement à affaiblir les anciennes solidarités familiales et communautaires, mais elle remodèle ses effets selon un cadre structural analogue au cadre ancien : les nouveaux rapports sociaux se constituent autour des maisonnées-ménages mais ces derniers, autonomes, voire indépendants, tendent à reconstituer de nouveaux clivages analogues aux anciens.

L'histoire de la famille éminente de Maatea nous a introduit à une espèce d'âge d'or de la société de Moorea quand il y avait des propriétaires terriens et des travailleurs : je veux dire quand la terre c'était quelque chose, que cela ouvrait plus à un statut social notable qu'à l'argent facile, à la spéculation et aux étrangers, quand il y avait des travailleurs pour cultiver les terres des propriétaires.

Ce fut l'âge du coprah dont le règne finit avec les années soixante, âge qui avait commencé à la fin du XIX^e^ siècle ; les deux autres ingrédients de la réussite économique étaient la vanille et, dans une moindre mesure, le café ; à ces cultures d'exportation, les « produits riches » de la colonisation, selon le verbe administratif, il fallait ajouter les denrées vendues au marché voisin de Papeete (tubercules, cochons, poisson). Ce *'ohipa moni* (travail pour l'argent) fournissait aux habitants de Moorea, et principalement aux propriétaires fonciers les plus importants, les moyens nécessaires pour construire la demeure, s'habiller, avoir la pirogue, le bateau ou la voiture nécessaires, et s'il se pouvait, festoyer dans les petits « hôtels » — je dirai auberges — de l'île. La structure, c'étaient les grandes maisonnées à famille étendue dont le poids économique était fonction de la fortune foncière ; c'était l'Église (protestante) avec ses groupes actifs de base (*pupu,*

'amuira'a) qui constituaient la véritable communauté supra-familiale, foyer de vie religieuse, d'activités économiques et de manifestations collectives ; c'était, à un moindre degré, le fonctionnaire-chef, le *tavana* héritier déchu au rang d'un rouage administratif colonial de troisième ordre des anciens chefs et *ari'i* des temps préeuropéens ; la chefferie était ce qu'était le chef ; en revanche, quel que soit le pasteur, l'Église restait la même, omniprésente, toute-puissante. Ce qui rythmait la vie sociale dans son ensemble rompait la monotonie d'une société tout entière tournée sur sa reproduction ; ce furent, d'abord, les guerres mondiales, faucheuses de soldats tahitiens et génératrices d'anciens combattants ; on peut leur rattacher la terrible épidémie de grippe survenue en 1918 qui fit tant de ravages dans les familles ; c'étaient aussi les crises agricoles, concernant le coprah et surtout la vanille, suivies parfois de remontées fulgurantes génératrices de pactoles dont les gens gardaient, quel qu'ait été leur bénéfice dans l'affaire, un souvenir émerveillé, bien que, pourtant, le confort dont quelques-uns, privilégiés, pouvaient disposer soit peu de choses par rapport à celui du plus grand nombre dans les années 1960.

J'ai fixé la fin de cette ère à 1960 pour tout un faisceau de raisons : crise de la vanille, arrivée du Centre d'Expérimentation nucléaire, développement sans précédent du salariat, chute de la production du coprah, développement sans précédent des services, début de l'ère touristique.

Ce n'est pas le lieu, ici, de s'appesantir sur les signes d'affaiblissement de l'économie dominée par le coprah. Disons simplement qu'à ces raisons que l'on vient d'évoquer et qui sont d'ordre externe, s'ajoutent des causes intrinsèques, principalement l'arrivée de la cocoteraie au seuil de baisse de ses rendements, baisse due à l'ancienneté de sa plantation. Cela est vrai de toutes les îles de la Société et de l'archipel voisin des Tuamotu, et détermina en 1954, de la part des autorités coloniales, une mission d'inspection agricole. Il en résulta une certaine stimulation de l'agriculture, et peut-être faut-il mettre à son compte ce mouvement d'installations d'agriculteurs dans les années 1950 et dont j'ai déjà souligné autre part le caractère novateur[1].

Mais il faut bien convenir, en 1975, que ce mouvement n'a finalement pas résisté à la pression de la transformation économique des années soixante et que, si dans la décennie suivante, on peut parler d'une nouvelle agriculture c'est dans la baie de Cook qu'il faut aller la chercher. D'une manière générale, le déclin de l'agriculture et la salarisation sont des corrélatifs, liés par une causalité directe mais qui ont joué, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre : la salarisation s'est nourrie du déclin de l'agriculture, puis elle a empêché un renouveau agricole jusqu'à ce que les conditions économiques défavorables des années 1970 n'invitent à un retour aux sources autochtones de la richesse.

Parmi les causes de la salarisation, il faut y placer l'essor touristique des vingt dernières années qui a changé le paysage humain et social de Moorea et même son paysage physique. Le développement du tourisme (de l'hôtellerie et des services commerciaux annexes) a été, à côté de la salarisation pure et simple de la population, un second vecteur d'urbanisation et le pôle de développement ainsi constitué dans le Nord de l'île a engendré cette seconde *nouvelle* agriculture dont nous parlions.

---

(1) In *Tahiti et Moorea*, 1970, pp. 69-70, livre II.

Telle est, en gros, l'évolution de Moorea dans les cent dernières années, qui a transformé une structure initiale en une autre dont nous apprécierons les termes. Reprenons en détail, à présent, chacun des points de cette évolution.

L'économie dominée par le coprah

MÉTHODE

Dans la revue des productions de Moorea, le coprah s'est imposé d'évidence non seulement à cause de l'omniprésence de la cocoteraie, mais parce que, lorsque j'ai commencé mon enquête en 1967, le coprah était, en dépit d'un salariat déjà très important, considéré par les gens de Moorea comme la richesse, la base de la richesse, dont la fragilité (la baisse des cours, l'élévation des coûts de la main-d'œuvre) commençait à leur donner des soucis.

Dans un article paru en 1966[2], et noté dans la partie méthodologique des préliminaires, on a souligné l'intérêt d'une attaque des phénomènes économiques et de leur « environnement » social par l'étude des produits. Certaines productions, en particulier dans des économies primaires, conditionnent à tel point les activités économiques, qu'elles dominent aussi la vie sociale au sein desquelles elles s'insèrent. Elles constituent alors un exemple du fameux « phénomène social total » dont la propriété est de permettre une explication de la société tout entière à partir de l'un quelconque de ses constituants. A Moorea, et dans le reste des îles de la Société notamment, le coprah mettait en cause la vie quotidienne, les aspects matériels de la vie des maisonnées, le statut de la terre, la composition des maisonnées, l'évolution de la propriété, la stratification sociale, la constitution d'une bourgeoisie terrienne, la « reproduction » même de la société.

Au cours de mes interviews et de mes discussions avec les propriétaires et les travailleurs, venaient tout de suite les problèmes évoqués plus haut (de cours et de coûts — on était en 1967 dans une période d'augmentation considérable des salaires et des prix, ne l'oublions pas — et, après le mythe de l'âge d'or — on vendait bien, on payait pour rien la main-d'œuvre ; on ne gagnait pas beaucoup mais on dépensait peu). Savoir quand avait été plantée la cocoteraie, par qui, comment, était beaucoup plus difficile ; le retour sur le passé évoquait plutôt ce qu'on appellera les « coups », les gros gains sur le coprah et surtout la vanille, génératrice des fameux *fare vanira* (maisons de la vanille), c'est-à-dire, ces demeures en bois à balustrade et véranda, de style colonial importé de l'Ouest des États-Unis, au siècle dernier, via San Francisco. Le texte ci-après, qui est une reconstitution de l'entretien que j'ai eu avec un éminent polynésien, chef du *mata'eina'a* d'Afareaitu, assisté de son oncle, le vénérable H. a T., souligne le caractère *total* pris par le coprah dans le système social qu'il gouvernait.

(2) L'étude des phénomènes économiques traditionnels et ses problèmes, *Bull. de liaison des Sc. hum.*, n° 4, février 1966, O.R.S.T.O.M., Paris, multigraph., pp. 1-21.

TEXTE DE TONI TEARIKI

Le **coprah** a succédé au coton.

Le coton fut la première culture d'exportation (travail pour l'argent, *'ohipa moni*) des Tahitiens. Il date du temps de la plantation d'Atimaono[3]. Toute la plaine côtière, actuellement occupée par la cocoteraie, était occupée en ce temps-là par la culture du coton.

Lorsque le coton disparut, ce fut la première grande plantation de la cocoteraie littorale (*itai*). Cette plantation s'est faite avant 1910. Ce sont les grands cocotiers actuels de soixante, soixante-dix, quatre-vingts ans. La plantation a eu lieu au début du siècle[4]. La plantation s'est faite en *pupu*[5]. Ce n'était pas des groupes spécialisés [spécialistes de la plantation de cocotiers] mais toute la section de paroisse *'amuira'a* du moins, c'est ce que pense T.T. approuvé en cela par H. a T.

Après cette première poussée, il y eut une période de stabilité durant laquelle il y eut la « crise » [c'est-à-dire l'apogée, le *boom*] de la vanille : crise en 1910-1913. C'est après le *boom* de la vanille qu'on s'est mis à nouveau à planter des cocotiers ; à partir de 1924, tout le monde plante, mais en petite quantité, plus en *pupu* ; c'est là qu'on a planté dans les vallées ; ce sont les cocotiers de trente, quarante ans d'âge. Après cette deuxième phase, on a fait de petites plantations jusqu'aux régénérations actuelles de la cocoteraie[6].

Dans l'ancien temps, on faisait le coprah beaucoup mieux qu'à présent. On avait de grands hangars où l'on faisait sécher le coprah. On ramassait les noix et on les groupait sous la cocoteraie ou, bien mieux, ceux qui avaient un cheval et un tombereau les transportaient sur une aire dégagée où ils les cassaient. Pendant un ou deux jours, le coprah séchait dans la coque ; le matin, on mettait au soleil les noix ouvertes ; le soir, on les rentrait et on les mettait, dans le hangar, à l'abri de la pluie. Le lendemain, on les sortait puis on décortiquait. Le premier four à coprah, bâti en chaux, fut édifié sur le domaine Pater (cf. infra).

On vendait au Chinois ; chaque boutique achetait le coprah ; on l'apportait souvent ou en charrette à cheval, ou en pirogue. Les gros propriétaires apportaient leur coprah directement à Papeete.

La grosse production de coprah date de 1920.

La vanille. — Il y eut une première « crise » (*boom*) dans les années 1910, 1913, 1915. Les lianes venaient de Papara ; en ce temps-là, Papara était le district le plus riche de Tahiti. En ce temps-là, la vanille poussait très facilement ; pas de maladie ; on mettait un pied sous un caillou et il prenait. Après [le *boom*], les Tahitiens se remirent au cocotier ; ensuite, on abandonna la vanille jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Les Chinois ne s'occupaient pas de vanille ; c'étaient les gens qui la séchaient et ils l'emportaient dans des paniers en feuilles de cocotiers jusqu'à Papeete.

Ce fut l'argent de [ce premier *boom*] de la vanille qui servit à construire les grandes maisons de bois, de tôle et de ciment, les *fare vanira* (maisons de la vanille).

Comment vivait-on ? Pour la nourriture, pas du tout de *ma'a papa'a* (nourriture de Blanc)[7]. Que mangeaient les gens ? Du poisson, des *'uru* (fruits de l'arbre à pain), le cochon pour les fêtes[8]. Lorsque ce n'était pas la saison du *'uru*, on allait cueillir des *fe'i* (bananes *Musa troglodytarum*). Les *fe'i* étaient très abondants au fond des vallées ; cela poussait très facilement, en mettant un rejet taillé à la base sous un caillou, pas besoin de faire un trou. On cuisait les *fe'i* au *hima'a* (four tahitien) avec la peau ; on en cuisait une bonne provision pour deux ou trois jours. On mangeait des *fe'i* quand il n'y avait pas de *'uru* ; il y en avait beaucoup sur le plateau au-dessus d'Afareaitu entre la grande vallée et la petite vallée Atira : c'était une réserve à *'uru*.

Le samedi était jour de *ma'a* : on allait à la pêche, on cueillait des *'uru*, on allait chercher des *fe'i*.

---

(3) Plantation de l'île de Tahiti lancée par un Américain pour faire du coton au moment de la Guerre de Sécession et de l'arrêt de la production cotonnière du Sud des États-Unis. Après cette guerre et la remise en état du Sud, le coton d'Atimaono périclita et la plantation fut reconvertie en canne à sucre. Ce fut la seule grande plantation industrielle de Tahiti.

(4) Ou à la fin du précédent (note personnelle).

(5) Groupement organisé, avec un ou plusieurs diacres et une maison de réunion, des fidèles d'un quartier ou d'un village à l'intérieur de la paroisse protestante (cf. chap. III, supra).

(6) Politique entreprise après la mission d'inspection de l'agriculture polynésienne de 1954. Voir infra.

(7) C'est-à-dire la nourriture européenne mangée par les Tahitiens : conserves (bœuf en boîte, lait condensé...), pain, poulet surgelé, beurre salé, café soluble, etc...

(8) Le cochon cuit au four tahitien avec les tubercules et les fruits cuits ensemble dans le four.

Les Tahitiens étaient heureux ; ils travaillaient peu, ils n'avaient pas besoin de *scooters* ou de « transistors ». Mais à présent, nous en avons besoin ; on a créé des besoins aux Tahitiens ; c'est l'évolution.

Pour la boisson, il n'y avait pas de bière industrielle : on faisait de la bière avec des produits locaux, du miel, des ananas, des oranges.

Dans le temps, les Tahitiens étaient une race de bringueurs.

Les orangers n'étaient pas encore attaqués[9]. On portait une barrique dans l'orangeraie, ou bien, on cueillait les oranges qu'on faisait macérer dans une barrique à la maison. Lorsqu'on faisait la bière dans l'orangeraie, on jetait à côté les épluchures qui faisaient des repousses et on avait ainsi, à nouveau, des bosquets d'orangers. On avait une orangeraie en bosquets ; c'est comme cela qu'on replantait les orangers. On buvait la bière d'oranges pour les fêtes et, en dehors des fêtes, lorsqu'on faisait des invitations entre *pupu*. La bière d'oranges se faisait en *pupu* : par barriques de deux-cents litres. Afareaitu, c'est-à-dire *Tireata* invitait *Fetia*, Haumi, Maatea[10]. Pour parfumer la bière d'oranges, on y trempait des couronnes de *maire*[11].

Avant, le matin, on ne prenait pas de café ; on mangeait du *fe'i* cuit avec la peau au four tahitien ; on le gardait plusieurs jours ; on mangeait des oranges. Le soir, ou bien du poisson et du *'uru* ; c'était le repas de la journée que l'on prenait vers trois heures après le travail des champs.

On se déplaçait à cheval, avec des charrettes et des tombereaux que possédaient les riches. On allait des villages au *wharf* en pirogues ; les *wharfs*[12] étaient en bois, construits par les travaux publics. Les *wharfs* en béton sont récents ; ils furent construits avec les crédits du Plan Marshall qu'on appela ensuite FIDES[13] : à Papetoai, Paopao, Vaiare, Afareaitu, Haapiti.

L'adduction d'eau a aussi été faite avec les crédits Marshall. Puis les travaux publics firent la route avec de la soupe de corail[14], avec le matériel récupéré à Bora-Bora sur la base américaine[15]. Ensuite sont venus les premiers hôtels[16], on a fait un dépôt de mazout à Tahiti [sous-entendu : on a pu avoir ainsi de l'essence pour les voitures], on a construit des écoles préfabriquées, ainsi, celle de Maatea, puis ce furent les travaux du C.E.P.[17]

Avant 1912, on allait à Papeete en pirogues (c'étaient de grandes pirogues). Puis, de ce temps, et jusqu'aux goélettes[18], il y eut de grandes embarcations à voile et à rames qui avaient chacune leur nom : *Haumi, Papai, Rere*[19]. Certains les possédaient, on pouvait les louer. Le *pupu Tireata,* un gros propriétaire d'Afareaitu, un de Maatea en avaient ; il y en avait aussi deux à Teavaro, une à Haumi. Il n'y avait pas de professionnels sur ces bateaux, l'équipage était composé des travailleurs du propriétaire ou de celui qui affrêtait. Pour aller à Papeete et lorsqu'on n'avait pas de produits périssables, on allait jusqu'à la passe de la Punaruu, puis on trouvait des vents qui poussaient jusqu'à Faaa ; ensuite, il fallait ramer jusqu'à Papeete ; c'était long, mais cela économisait de la peine. Pour revenir, c'était plus facile, avec les vents d'Est, on allait à la voile.

Quand on avait du poisson à envoyer à Papeete, on allait au plus court pour ne pas perdre du temps. Pour la pêche, on avait de grands filets[20]. On vendait le poisson à Papeete ; commencée dans la journée, la pêche était finie le soir. On envoyait le poisson par ces grandes embarcations.

---

(9) En 1967-1968 un certain nombre de plantes domestiques étaient attaquées par les insectes ou les vers : les cocotiers (par le *Brontispa longissima*), les bananiers, les *fe'i*, les arbres à pain, les *taro*.

(10) *Pupu* ou *'amuira'a* de la paroisse d'Afareaitu. *Tireata* (*Gileata*) est le *pupu* de l'auteur ; *Fetia* est le second *pupu* du village d'Afareaitu ; les autres correspondent à chacun des deux autres villages (ou quartiers) du district et de la paroisse.

(11) Fougère odoriférante.

(12) Mot courant utilisé à Tahiti pour traduire le tahitien *uahu*.

(13) Fonds d'équipement des Territoires français d'Outre-Mer qui a pu être financé, au départ, avec les crédits du plan Marshall.

(14) Corail extrait du lagon et utilisé comme matériau pour la construction des routes.

(15) Installée durant la guerre du Pacifique.

(16) Autres que les auberges locales déjà existantes. L'auteur fait référence aux premiers hôtels de tourisme.

(17) Centre d'Expérimentation du Pacifique.

(18) *Pahi*, c'est-à-dire des petits caboteurs à moteur, non des bateaux à voiles qu'évoque le mot goélette.

(19) *Haumi*, nom de village du district d'Afareaitu placé entre le village du même nom et Maatea ; ce pouvait être un bateau appartenant soit à la collectivité de Haumi, soit à un habitant de ce village. *Papai, Rere* sont des patronymes qui évoquent une appartenance individuelle.

(20) La pêche au grand filet (*'upe'a rahi*) est l'un des types de pêche encore pratiqué par les Tahitiens (cf. OTTINO, *La pêche au grand filet,* O.R.S.T.O.M., 1965). L'auteur ne développe pas cette pratique considérée comme connue. Elle mobilise toute une clientèle (une *faction* écrit Ottino) autour du propriétaire du filet. Dans les temps dont parle l'auteur, les *pupu* constituaient le cadre social adopté pour ce genre d'activité collective.

Il n'y avait pas beaucoup de boutiques à Moorea : une seule à Afareaitu ; il n'y avait pas de Chinois à Maatea. Il y avait des colporteurs avec des charrettes à chevaux. A Papeete, il y avait la *Société Commerciale* [Société commerciale de l'Océanie] avec des Allemands Godeffroy, Hort, Hoppensted et Pater[21], la *Compagnie navale*[22] et la Maison *Raoulx*[23]. On appelait l'argent la monnaie Micheli parce que c'était Micheli[24] qui avait introduit de la monnaie espagnole[25] à la plantation d'Atimaono pour payer les travailleurs.

Les maisons étaient en pandanus, certaines avec un sol de chaux, quelques-unes avec des murs de chaux. Le temple d'Afareaitu est en chaux. Cependant, il y avait en 1912 du ciment à Moorea.

La fabrication de la chaux était une affaire de *pupu.* Avec du corail et du bois de manguier, on faisait des fours qui étaient creusés dans le sol : on mettait une couche de corail, une couche de bois, une couche de corail et ainsi de suite ; on mettait le feu et on laissait brûler jusqu'à la combustion complète du bois.

Il y avait beaucoup d'affaires qui revenaient aux *pupu* : tout ce qui paraissait demander un gros travail, qui exigeait un travail à plusieurs en équipe. *L'organisation religieuse formait le cadre des pupu regroupant toute la population,* dit textuellement l'auteur (c'est moi qui souligne).

Commentaire

Teariki décrit une économie de subsistance qui fonctionne au niveau du village et dont le coprah, la vanille (et le café) constituent les *'ohipa moni* qui permettent de se procurer l'argent nécessaire à l'acquisition des quelques produits manufacturés nécessaires. Il y a, évidemment, un certain nombre de lacunes dans ce texte (le café, par exemple, dont le district d'Afareaitu était le premier producteur de Moorea, le vêtement, l'outillage et les ustensiles, etc...) ; quand il parle des *fa'a'apu* (champs), Teariki ne dit pas quelles cultures faisaient les Tahitiens, mais cela n'a guère d'importance : on connaît les cultures vivrières traditionnelles que faisaient les Tahitiens il y a deux siècles et l'on sait qu'à quelques exceptions près, elles n'ont pas changé ; donc, il y a cinquante ou soixante-dix ans, un *fa'a'apu* de l'époque avait beaucoup de chances de ressembler à un *fa'a'apu* d'aujourd'hui.

Cette économie fonctionnait avec la maisonnée comme unité de base de production et de consommation et la structure religieuse, le *pupu* ou *'amuira'a* notamment, comme unité sociale d'encadrement. Ce caractère *total* de la structure religieuse a toujours été (vers quelque informateur de quelque lieu que je me tourne) très fortement ressenti par les Tahitiens et *lors de nouvelles créations économiques,* c'est assez souvent vers elle ou un analogue que regardent les Tahitiens. On peut dire qu'elle fait actuellement partie de l'idéologie économique tahitienne[26].

---

(21) Pater n'était pas un Allemand mais un Français possesseur d'un grand domaine de cocoteraie au Nord-Ouest de Moorea. Hort était un Allemand qui eut entre les mains la grande plantation de Opunohu, au centre de Moorea. La *Société Commerciale de l'Océanie* était une filiale de la Maison Godeffroy de Hambourg ; les Godeffroy étaient issus de protestants français émigrés par suite des persécutions religieuses sous l'Ancien Régime. La *Société Commerciale* acquit Opunohu qui fut mis sous séquestre à la Première Guerre mondiale.

(22), (23) Maisons commerciales de Papeete aujourd'hui disparues.

(24) Marin et négociant italien qui amena de la main-d'œuvre chinoise à Atimaono (à Tahiti) puis acquit le domaine de Opunohu (à Moorea).

(25) Plus exactement des piastres sud-américaines. La monnaie française ne s'implante pas avant le début du siècle.

(26) Les manifestations de cette idéologie sont très communes et peuvent survenir à tout instant, tant cette idéologie est présente dans les esprits. Ainsi, me trouvant à Huahine avec un Chef de Service tahitien sur la petite route qui joint le col de Fitii à Talaveri (Kalaveri), à l'entrée de la baie dite de Port-Bourayne et du chenal qui sépare Huahine-nui et de Huahine-iti, j'ai entendu, dans une conversation « à bâtons rompus » sur l'agriculture tahitienne, cette évocation des potentialités sociologiques du *pupu* ou du *'amuira'a* négligées par les autorités responsables.

C'était une économie de subsistance largement tournée vers la satisfaction des besoins matériels, voire immédiats. Parmi les récoltes, il y en avait une d'importance : les *'uru* (fruits de l'arbre à pain) sans doute très abondants, comme à présent (dans un village comme Maatea, on n'achète ni ne vend les *'uru* ; cela se donne à charge de réciprocité selon les besoins futurs) ; également les bananes et surtout l'espèce océanienne à régime érigé, les *fe'i* ; l'auteur ne le dit pas ici, mais jusqu'à il y a une dizaine d'années, à l'époque où ce texte a été énoncé, les *fe'i* ne se cultivaient pas comme aujourd'hui en plantations de plaine, c'était une culture subspontanée de la montagne et le texte souligne qu'il s'agissait d'une production de soudure, qu'elle jouait le rôle de volant régulateur pour corriger les à-coups, dus à la nature, de la production vivrière ; il y avait aussi les tarodières, beaucoup plus nombreuses qu'à l'époque de cet entretien et les *fa'a'apu* (champs) qui produisaient *taro* de montagne, *tarua* (*Xanthosoma sagittifolium*), patates douces, manioc. L'habitat faisait largement appel aux possibilités locales : cocotier (l'auteur ne souligne pas son omniprésence dans ces maisons de végétal, mais cela était implicite), pandanus, chaux de corail ; l'auteur ne dit pas, non plus, si le bois nécessaire pour construire la charpente de la maison était acheté à Papeete comme aujourd'hui, ou tiré de la forêt locale ; ce qui est à peu près sûr, c'est ce que les *fare vanira,* les belles demeures « coloniales » dont on a déja parlé, étaient construites en bois importé (de San Francisco et de la Californie). Les pirogues étaient fabriquées en bois local, les grandes embarcations en bois, sinon importé, du moins acheté à Papeete et tiré de la forêt tahitienne beaucoup plus importante en superficie, espèces et nombre par espèces que celle de Moorea.

Il y avait donc un certain nombre de choses qu'il fallait se procurer à l'extérieur, le coton (pour les vêtements, la voilure des pirogues, le fil pour tresser les filets de pêche), le fer (outils, clous, ustensiles, les roues cerclées des charrettes, les fers des sabots de cheval), l'éclairage. Les gens riches s'éclairaient au pétrole, mais les pauvres utilisaient le *ti'a'ri,* la noix de bancoul.

D'où l'importance du *'ohipa moni*, qui impliquait Moorea dans deux réseaux distincts :

1. Moorea se trouvait intégré dans un système d'économie coloniale au sein duquel les produits primaires, coprah, vanille, café étaient vendus pour acheter des biens manufacturés aux métropoles économiques, l'Amérique, la naissante Australie, la lointaine Europe ; cela, par le relais de Papeete ;
2. Au niveau local, Moorea constituait une économie rurale fournissant en produits agricoles, d'élevage et de pêche le marché urbain, tout proche, de Papeete.

Cependant, le commerce à Moorea était bien moins développé qu'aujourd'hui, signe de l'importance de l'autosubsistance, du moins, en ce qui concerne les gens les plus pauvres.

Car il y avait des riches et des pauvres et, ainsi, une stratification par la fortune venait recouper les autres divisions sociales, d'ordre parental ou ethnique.

Les riches, c'était ceux qui avaient la terre, ou du moins plus de terres que d'autres. On a vu, au niveau de la structure foncière de Moorea, les traces des grands domaines constitués au cours du XIX^e^ siècle et principalement dans la seconde moitié : domaines de Opunohu (Hort, Micheli puis la Société commerciale de l'Océanie), de Tiahura (Pater), de Vaianae (la Corporation catholique de

l'Océanie puis Villerme). On a vu, aussi, au niveau de Maatea, la constitution de quelques grandes fortunes terriennes avec, pour le travail et parce que cette fortune terrienne avait des conséquences sur le plan politique, le réseau de clientèle qu'elle impliquait.

Les inégalités dans la disposition économique de la terre entraînaient des différences de fonction dans les produits d'exportation :

1. Tout le monde faisait peu ou prou du **coprah**. Par le jeu des alliances matrimoniales et des héritages, il n'y avait que peu de personnes qui n'avaient pas de droits sur des terres ou n'avaient pas de droits dans une indivision ; et, parce qu'au niveau de chaque localité, au niveau de chaque communauté de résidence (district ou village), il existait un système d'usage dans l'attribution des terres indivises aux fins de leur exploitation, il n'y avait que peu de maisonnées à n'avoir pas l'usage d'une cocoteraie, si petite soit-elle : on a vu cela à Maatea[27] ; d'ailleurs, cela se faisait et cela se fait encore, si l'on exploitait une cocoteraie en indivision, on avait deux solutions pour le faire :

— soit que l'on prenne un gardien-métayer *ti'a'au* et que les 40 ou 50 % des récoltes soient partagés entre les co-indivisaires ;

— soit que l'on organise les récoltes par tour au profit de chacun des co-indivisaires. Les gens qui avaient peu de terres étaient, soit *ti'a'au* soit *ta'ata rave 'ohipa* (travailleurs) pour la récolte du coprah sur les terres des moyens et grands propriétaires. De ce fait, il n'y avait que peu de maisonnées à ne pas tirer des revenus du coprah soit comme exploitants, soit comme propriétaires, soit comme travailleurs ; évidemment, le travail des uns et des autres n'avait pas la même rémunération, il s'en faut ; on reprendra cela un peu plus tard. D'ailleurs, l'historique de la plantation de la cocoteraie, telle que l'expose l'auteur du texte précité, avec ses deux phases du début du siècle et de l'après-guerre, correspond à cette stratification de la propriété ;

— la cocoteraie littorale de 1900 est, en grande partie, une cocoteraie de propriété individuelle et de gros propriétaires de la fin du siècle dernier qui, à présent (en 1967), se trouve souvent en indivision (à ce propos, on peut se demander comment cette cocoteraie put être plantée en *pupu* si ce n'est que les propriétaires commanditèrent les *pupu* avec rémunération en festivités, en produits et aussi en don de *me* à l'Église ?) ;

— la cocoteraie de vallée de 1920 est essentiellement indivise et est le fait à l'occasion des profits que rapportait le coprah, soit de propriétaires importants qui veulent tirer parti des parcelles individuelles — ou d'usage individualisé — qu'ils détiennent dans la montagne, soit de petits possesseurs de parcelles qui veulent, eux aussi, faire argent avec le coprah.

2. **La vanille** est une *aubaine* qui se renouvelle à chaque boom. Elle est gouvernée par la règle du métayage au cinquième, un cinquième pour le propriétaire de la terre, les quatre cinquièmes restants allant au cultivateur (*ta'ata fa'a'apu*). Celui-ci acquiert et plante des lianes qui produisent au bout d'un an ; le grand travail est de « marier » (*fa'atito*) la vanille, c'est-à-dire d'opérer la fécondation de la fleur[28] ; il demande beaucoup de main-d'œuvre à la charge de

(27) Ce qui ne limite en rien l'importance des flagrantes inégalités constatées.

(28) *Fa'atito* s'emploie pour la vanille ; pour les êtres humains on dit *fa'aipoipo*. *Fa'atito* paraît dériver d'un sens plus ancien qui était transvaser, remplir un vase, déverser un liquide dans un vase (DAVIES, 1851, p. 76).

l'exploitant ; mais lors des boom, les cours montaient très haut et laissaient un bénéfice considérable ; d'autant que, nous dit l'auteur, les producteurs faisaient sécher les gousses vertes de vanille et vendaient directement à Papeete, au lieu, comme aujourd'hui, de vendre en vert au commerçant chinois du village : assurant ainsi alors un profit plus grand au producteur. Mais ce n'était pas un profit régulier : les hausses étaient suivies de chutes, les unes aussi spectaculaires que les autres ; en quelque sorte, dans des économies domestiques où l'essentiel des revenus en argent était assuré par le coprah, la vanille était un jeu, susceptible avec un gros travail de procurer d'appéciables aubaines : ni le jeu, ni les « coups de collier » ne sont choses qui déplaisent aux Tahitiens.

3. **Le café**, qui vint surtout après la guerre de 1914-1918, fut planté en *pupu* dans les vallées (cf. Maatea). En profitaient, évidemment et surtout, ceux qui avaient de la terre. Cependant, la cueillette des cerises de café, nécessitant une nombreuse main-d'œuvre, débouchait sur une répartition moins inégalitaire de la production que ne le permettait la répartition de la terre[29] et assurait ainsi des revenus à de petites gens, aux moins favorisés que les autres quant aux autres richesses, coprah et vanille.

Ces fonctions des différentes richesses (*faufa'a*) impliquaient entre elles une corrélation étroite. Les *fa'a'apu taofe*[30] étaient secondaires pour le moyen propriétaire producteur de coprah, mais essentielles pour les pauvres maisonnées qui se tenaient discrètement, non pas sur le bord de mer, mais à l'orée ou à mi-parcours de la vallée. Pour qui travaillait (*rave 'ohipa*), la récolte de café intéressait plutôt celui qui n'était pas cultivateur de vanille, encore moins le propriétaire de cocoteraie. En ce sens, le coprah gouvernait finalement toute la production.

Il gouvernait aussi la consommation, tout ce qui n'était pas subsistance sur les ressources propres de la maisonnée, car, de ce qui précède, il apparaît que plus quelqu'un était riche, plus il l'était en coprah.

La richesse fondée sur le coprah était fonction de la répartition des terres et des inégalités prévalant dans cette répartition ; dans chaque *mata'eina'a* (district), et cela était vrai jusqu'en 1960, il y avait quelques propriétaires terriens éminents qui formaient, au niveau de l'île entière, une sorte d'aristocratie qui se distinguait fortement de la masse polynésienne par plusieurs traits :

— ils étaient ethniquement plutôt *demis* mais il y avait aussi des Polynésiens plus affirmés ;

— ils étaient culturellement ambivalents maîtrisant les deux langues (la tahitienne et la française, parfois parlant anglais), au fait des coutumes tahitiennes, mais souvent plus âpres à l'argent, plus calculateurs que les Polynésiens ;

— ils se pensaient Tahitiens vis-à-vis des métropolitains et des étrangers, mais *papa'a* (Blancs) à l'égard des « pauvres indigènes » dont ils me parlaient à Maatea ;

— après la guerre de 1914-1918 (et le *boom* de la vanille qui l'avait précédée), ils vivaient plutôt dans les fameux *fare vanira* dont le propriétaire éminent de Maatea fournissait l'archétype ;

— leurs enfants, surtout les filles, allaient plus à l'école et plus longtemps

(29) La cueillette du café ne se payait pas en argent mais en nature, par touques, une touque sur *n* récoltées allant au propriétaire. Voir supra.

(30) Plantation de café.

que ceux de la masse. Les enfants de cette aristocratie allaient aux écoles (catholiques) des Frères ou des Sœurs ou à l'École Viénot (protestante) de Papeete ;

— enfin, s'ils participaient comme membres éminents et bienfaiteurs de l'Église au cycle des festivités qu'impliquaient, et le rituel proprement religieux (collecte du *me*, inauguration de temples, de maisons de réunion, de pasteurs, etc.), et les manifestations profanes des *pupu*, ils formaient aussi, entre eux et en relation avec leur parentèle vivant hors de Moorea, une coterie qui se recevait, s'amusait, bringuait, allait festoyer dans les petites auberges polynésiennes existantes — à l'hôtel — en relation aussi avec les Européens implantés dans le pays.

Le coprah a ainsi été au centre d'un système de production qui, tout au long du siècle écoulé, a induit à Moorea un système de rapports sociaux gouvernés par une aristocratie de l'argent déterminée par la terre, la naissance et l'acquis économique et culturel des générations passées. On a vu, à Maatea, comment se faisaient à la fois le déclin de cette aristocratie et la montée d'une nouvelle classe. Gérard RINGON a montré comment, dans le village proprement dit d'Afareaitu, s'était constitué ce qu'il a appelé une « bourgeoisie terrienne »[31]. En d'autres lieux de Moorea, le même mouvement a opéré, toujours fondé sur la terre, le coprah et les autres cultures de rapport, en intégrant plus récemment les arrivées d'Européens qui se sont produites depuis la Première Guerre mondiale. Je me propose d'exposer ici un résumé de ces mouvements ; puis d'examiner d'un point de vue plus économique comment ont pu se faire, à partir des *trends* des produits, ces ascensions économiques ; enfin, de montrer à partir de la fortune édifiée sur le coprah, la vanille, le café un exemple remarquable de réussite économique et sociale.

LA BOURGEOISIE TERRIENNE DU QUARTIER D'AFAREAITU

L'étude de G. RINGON porte sur le village d'Afareaitu où il travailla durant les années 1967 et 1968. Elle montre l'implantation par alliance, adoption, achats de terre dans une collectivité polynésienne d'un certain nombre de migrants, ouverts aux innovations, notamment à la culture du coprah, qui ont constitué le noyau de familles qui se sont développées à la génération suivante et ont opéré un mouvement d'ascension sociale (par la fonction publique notamment). Ces gens sont bien implantés dans le village et se trouvent liés à des originaires du village (ou, du moins, à des gens implantés avant eux) ; par leurs intérêts économiques bien marqués et bien distincts, leur position entre deux cultures qui les fait bénéficier des avantages de l'une et de l'autre, et le réseau de sociabilité qui les unit entre eux et les sépare de la masse (hormis les manifestations religieuses), ils constituent une minorité agissante, dont le pouvoir repose en définitive sur la terre et que l'on peut qualifier de bourgeoisie, de classe moyenne ou même d'aristocratie, puisque plus que l'argent, c'est la terre et le pouvoir qui les déterminent au sein de la société polynésienne.

---

(31) RINGON Gérard, [1968], manuscrit dactyl., O.R.S.T.O.M., Papeete. Ce texte a été résumé in FAGES et alii, 1970, *Tahiti et Moorea* sous le titre : « Mutations et changements sociaux dans deux districts de Moorea... : Afareaitu et Paopao ». La partie du texte primitif concernant le village d'Afareaitu a été publiée dans le *Journal de la Société des Océanistes*, n[os] 28 et 29, 1970.

Dans la même publication, résultat d'une étude de terrain effectuée en 1968, l'auteur a montré comment la colonisation, par le biais de l'acquisition des terres par des Européens, principalement après la Première Guerre mondiale, a abouti à la constitution d'un milieu analogue qui, par alliance, adoption et avec la suite des générations, se fait « naturaliser », puis digérer par la société polynésienne. Ce sont là des phénomènes que nous avons déjà aperçus à Maatea.

Le moteur de ces mouvements est l'économie prédominante du coprah (et des autres cultures qui lui sont associées et il en subit les fluctuations).

LES FLUCTUATIONS DU COPRAH, DE LA VANILLE ET DU CAFÉ

Le coprah

On a déjà, dans des rédactions antérieures en partie inédites, étudié l'économie de la cocoteraie et du coprah, tant au niveau de la Polynésie centrale (française) tout entière qu'à celui de Moorea[32]. On résumera ici l'essentiel, renvoyant en annexe ce qui n'est pas strictement nécessaire à la logique de l'exposé (annexe 6).

L'essentiel de la cocoteraie forme une ceinture littorale particulièrement ample dans les zones qui forment presqu'île entre les deux baies de Cook et de Opunohu, et notamment, aux pointes Nord-Ouest et Nord-Est de l'île; à cette ceinture, il faut ajouter quelques plantations de montagne par plaques et les cocoteraies de villages et de vallées.

Cette ceinture cocotière est ancienne, ainsi qu'on l'a vu, datant de la fin du siècle dernier et du début de ce siècle. Je n'ai pu recueillir de témoignage humain direct car elle fut l'œuvre de la génération qui a précédé les gens qui avaient cinquante à soixante ans en 1967. Cependant quelques indices sont tangibles:

— quelques témoignages que l'on a déjà entendus;

— la vieillesse appréciable des arbres (60-70 voire 100 ans disent certains producteurs);

— la carte du Service hydrographique de la Marine de 1880 que l'on a analysée dans la présentation historique (cf. supra, chap. I);

— le fait qu'à Moorea, les champs de coton ont précédé les plantations de cocotiers pour le coprah; or, en 1895, la production de coton était considérable: c'est un indice que la cocoteraie n'était pas encore bien développée;

— la date — fin du XIX^{e} siècle, début du XX^{e} siècle — des mutations immobilières qui virent la constitution des actuels domaines cocotiers détenus par les milieux tahitiens aisés ou des familles *demies.* Ainsi, la première installation d'une famille *demie,* propriétaire notable en 1967 de cocoteraie littorale à Maatea et Patae (Afareaitu), date de 1889; celle d'une ancienne famille d'Afareaitu est à situer vers 1888; celle d'un grand domaine, au Nord-Ouest de Haapiti (et de Moorea), date de la fin du XIX^{e} siècle.

(32) Cf. « Contribution à l'étude de l'économie polynésienne » et « Moorea 1968 » in FAGES et alii, 1970, *Tahiti et Moorea,* livre II: Études, pp. 1-28 et 33-71. Voir aussi « Note jointe sur le coprah » in ROBINEAU, 1969, *Moorea 1968,* O.R.S.T.O.M., Papeete, multigraph.

La création de la cocoteraie littorale n'a pas concerné seulement quelques domaines, mais la totalité des terres de bord de mer, et l'on a vu qu'elle a dû se faire en *pupu* qui était le modèle de coopération adéquat pour le gros effort que représente la plantation ex nihilo de la cocoteraie.

Son extension date d'après la guerre de 1914-1918. C'est ce qui ressort du texte analysé plus haut. C'est également ce qui s'est produit à Maatea d'après les informateurs, et cela coïncide avec une vague de transferts immobiliers qui ont fait passer la terre aux mains de propriétaires déjà installés, lesquels ont ainsi arrondi leur patrimoine.

On a déjà souligné, pour la vallée de Maatea, l'opposition que m'avait signalée François RAVAULT entre la cocoteraie « au cordeau » plantée chez les *Demis* ou des Européens, et celle, beaucoup moins rectiligne, des petits exploitants tahitiens[33]. On a déjà vu cela à Maatea où, chez les petits exploitants, les arbres sont plantés dans un certain désordre de végétation et se mêlent aux manguiers, aux arbres à pain, aux *purau* (bourao, *Hibiscus tiliaceus*) ; dans la vallée, la cocoteraie, de petite dimension, apparaît au milieu de la végétation comme une tâche aux contours mal définis et la récolte est rendue difficile par l'épaisseur du sous-bois ; nulle piste d'accès pour l'exploitation, sinon le sentier rafraîchi au *tipi* (coupe-coupe, couteau) à chaque récolte : c'est ce que j'ai appelé la *semi-cocoteraie de vallée.*

Quand il s'agit d'un exploitant important, propriétaire tahitien, *demi* ou étranger, la cocoteraie a revêtu un aspect ordonné (alignement des arbres, élimi-

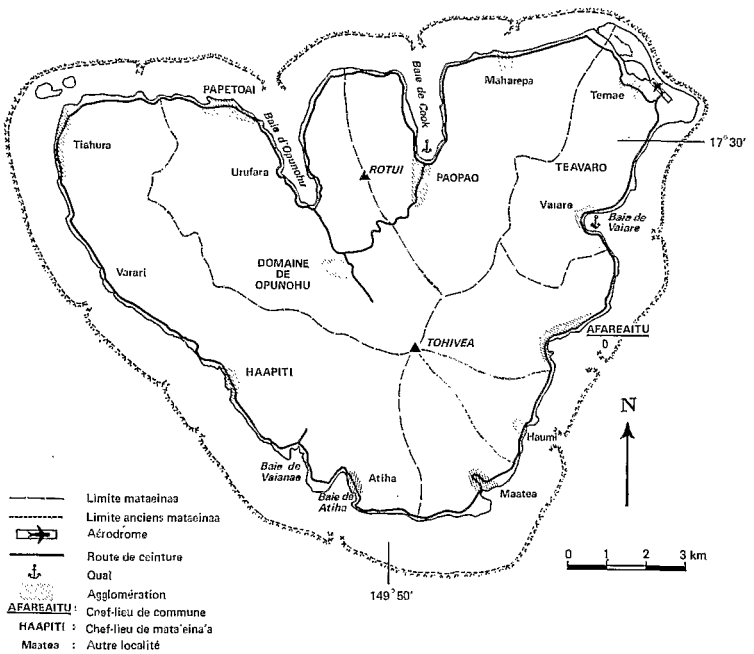


FIG. 49. — *Moorea - Carte*

(33) Des observations de cet ordre avaient été faites notamment à Papeari (Tahiti) par Fr. RAVAULT, géographe à l'O.R.S.T.O.M. qui est le premier, à ma connaissance, à avoir appelé l'attention sur la corrélation existant entre le dispositif de la cocoteraie et l'origine du planteur-propriétaire (communication orale).

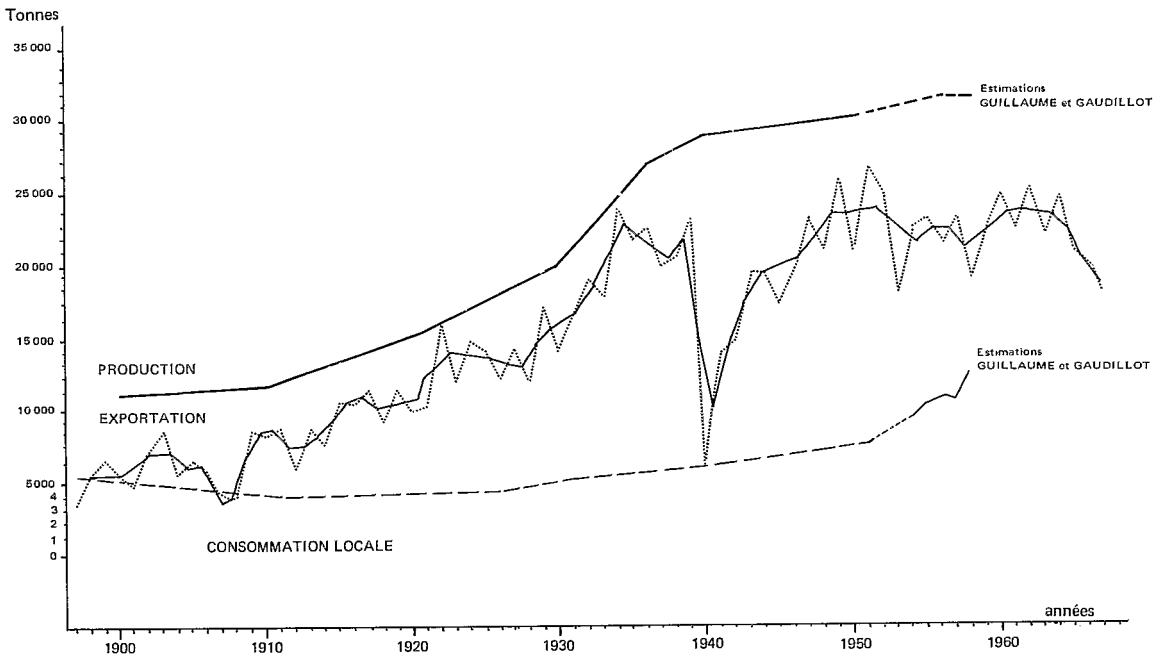


FIG. 50. — *Coprah - Évolution en tonnes* (C. ROBINEAU, *1970*).

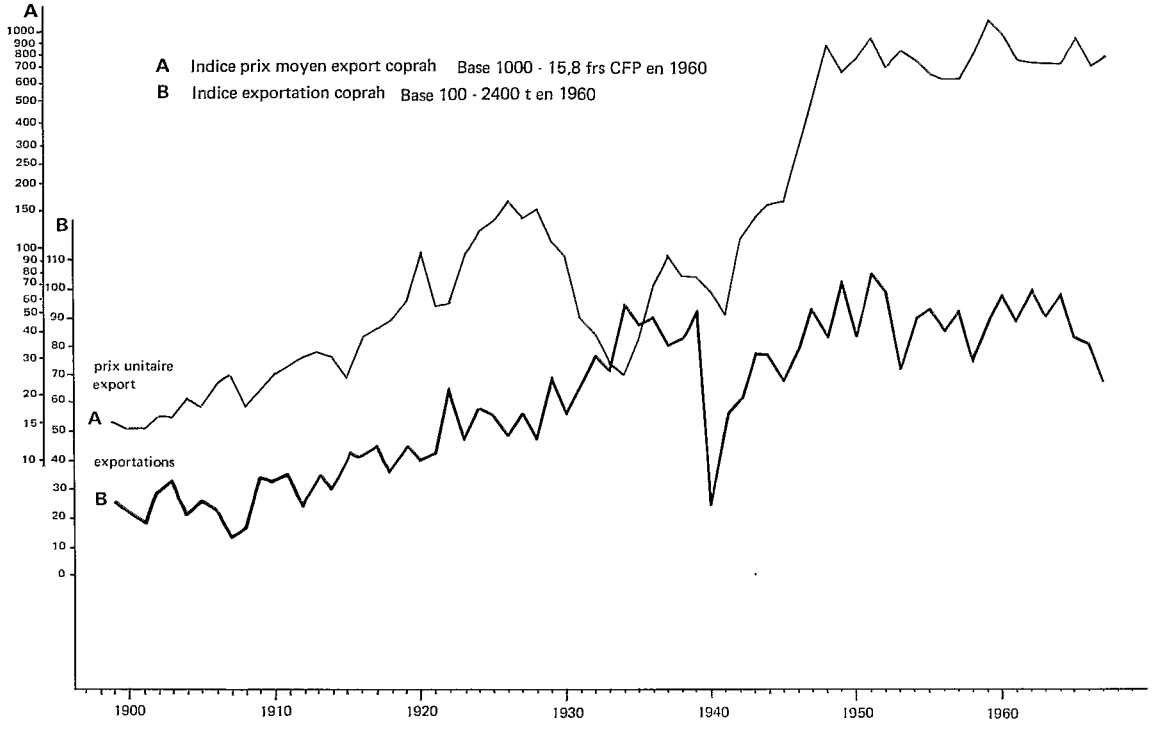


FIG. 51. — *Coprah - Évolution des exportations* (C. ROBINEAU, *1970*).

nation du sous-bois, débroussaillage du tapis gazonné); il s'agit de *plaques de cocoteraie*[34] de petites dimensions (200 à 300 m × 100 m), installées sur des pentes parfois raides mais pourvues d'un chemin d'exploitation permanent, et qui méritent le nom de cocoteraie de montagne: ainsi, par exemple, la vallée Atira, à côté de la grande vallée d'Afareaitu dont on a fait le relevé des cultures (cf. infra), la vallée de Maharepa étudiée en 1966 par F. RAVAULT[35], les plantations que l'on peut apercevoir sur les versants montagneux des grandes baies du Nord, celle de Paopao notamment.

Après la Première Guerre mondiale, une colonisation européenne s'est installée en bordure de ces baies et dans deux des trois vallées du bassin intérieur de Paopao et a abouti à la plantation rationnelle de cocotiers associés à l'élevage avec gardiennage-métayage par moitié ou aux trois cinquièmes[36].

Les statistiques disponibles pour la production de coprah commercialisé à Moorea sont établies en annexe. Elles ne portent que sur la période de 1957-1974; on y distingue très nettement deux phases: jusqu'en 1967, années pour lesquelles la production dépasse 1.000 t, et à partir de 1968, une dégringolade jusqu'au point de ne plus atteindre que 259 t en 1973. On analysera plus loin cette chute due à un faisceau de faits conjoncturels; durant la phase normale, la production a oscillé entre 1.050 et 1.650 t. Cela a représenté jusqu'à plus de 7 % de la production du Territoire, mais c'était en 1966, et les facteurs du déclin se sont, dans l'ensemble, manifestés avec retard à Moorea[37]; de sorte qu'il vaut mieux prendre référence seulement jusqu'en 1962-1963, avant l'arrivée du Centre d'Expérimentation (C.E.P.): Moorea représente alors 5 à 6 % de l'ensemble.

Pour avoir une idée du développement du coprah sur une plus longue période, force est de se rabattre sur les statistiques du Territoire. Les exportations sont passées de 6.500 t en 1899 à 17.000 t en 1967[38], avec des *maxima* de 25.000 t et plus en 1949, 1951, 1952, 1960, 1962 (maximum enregistré: 26.500 t en 1951). C'est en 1915 qu'elles passent le cap des 10.000 t, ce qui confirme bien 1900 comme date repère du début de la plantation, compte tenu, et de l'âge nécessaire des arbres, et des décalages locaux de la plantation; ensuite, il y a accélération entre 1920 et 1936, ce qui correspond pour Moorea à la plantation des cocotiers dans les vallées et, après 1936, ralentissement dans l'augmentation des exportations et tendance au plafonnement.

On a construit, à côté de la courbe des exportations, celle des prix moyens auxquels était acheté le coprah aux producteurs tahitiens[39]. Exprimée en monnaie constante, cette courbe montre les tendances suivantes:

---

(34) *Semi-cocoteraie de vallée, plaques de cocoteraie :* cf. ROBINEAU, 1969, *Moorea 1968,* pp. 26 et 88 et in FAGES et alii, 1979, *Tahiti et Moorea,* livre II, p. 47.

(35) RAVAULT, 1967, p. 49.

(36) Au profit du métayer.

(37) Cf. ROBINEAU, 1970, in FAGES et alii, *Tahiti et Moorea,* livre II, pp. 53-54.

(38) 1967 est déjà marquée par une baisse considérable de la production qui a débuté en 1964 (en 1974, on enregistrera 12.700 t).

(39) Prix F.O.B. exprimé en monnaie constante. Faute de disposer d'un système de prix de référence assez ancien (les calculs de l'indice des prix ne datent, à Tahiti et pour la première fois, que de 1948), on s'est basé sur le dollar-or; on a tenu compte de la dévaluation du dollar des États-Unis qui a fait passer l'once d'or de 20,67 $ à 35 $ (*Gold Réserve Act* du 31 janvier 1934) et des dévaluations subies par le franc dans le Pacifique en 1928, 1935, au 20 septembre 1949 et ultérieurement (cf. ministère de la France d'Outre-Mer: *Documents et statistiques. IV: La monnaie et le crédit dans les Territoires d'Outre-Mer,* 1950). Rappelons que le franc dans le Pacifique n'a pas subi les dévaluations du franc métropolitain de 1945 à 1948, qu'il en a résulté un écart de plus en plus marqué dans la parité de l'un et de l'autre et qu'une monnaie nouvelle appelée franc des Colonies Françaises du Pacifique (C.F.P.) ou Franc Crédit Pacifique (F.C.P.) ou plus simplement *franc Pacifique* est apparue, valant 0,055 F français actuel (1981).

— jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, *hausse continue* du prix unitaire (1918 représente trois fois le prix de 1900);

— après une première chute en 1921-1922, on assiste à une remontée avec stabilisation des cours aux deux tiers du *maximum* de 1918, ce de 1918 à 1928;

— dès 1929, la crise mondiale amène une *baisse continue* des cours dont le *minimum* est enregistré en 1941 (au quart du prix de 1900);

— à partir de 1946, on enregistre, avec le *boom* sur les oléagineux, la montée du prix du coprah à son *maximum*: quatre fois le prix de 1900;

— après 1948, le prix du coprah se maintient au-dessus de 0,16 dollar au kg jusqu'en 1960. De 1963 à 1965, il atteint à nouveau ce chiffre en moyenne pour les trois années avant de baisser ensuite à 0,13 puis 0,14 dollar.

Exprimées en monnaie constante, les variations des cours du coprah reflètent l'existence de possibilités d'une rente considérable de producteur à certaines époques privilégiées:

— avant et pendant la guerre de 1914-1918;

— après la guerre, jusqu'à la crise de 1939;

— après la guerre de 1939-1945 et durant les années cinquante.

Nous avons là un exemple de surplus diachronique allant aux exploitants et aux propriétaires non exploitants, d'autant plus considérable que les inégalités foncières étaient plus grandes, mais il est très difficile de le chiffrer parce que nous ne disposons ni des coûts de la main-d'œuvre, ni du coût de la vie au long de la période considérée.

En revanche, nous pouvons avancer davantage l'analyse pour la période récente 1948-1960: 1948 marque le démarrage du calcul de l'indice officiel du coût de la vie; 1960 ouvre la décennie qui voit prendre fin *l'ère du coprah.*

Rappelons, en préliminaire, ce que nous avons pu observer à Maatea concernant les modes d'exploitation de la cocoteraie, tels qu'on peut logiquement les classer (il ne s'agit pas d'une classification autochtone):

1. le faire-valoir direct dans lequel *le propriétaire est exploitant*; il y a deux cas:

(a) ou bien le propriétaire est seul exploitant, parce qu'il s'agit d'une *propriété individuelle:* cet exploitant a éventuellement un ou plusieurs *travailleurs;*

(b) ou bien il s'agit d'une *propriété indivise* au sein de laquelle les copropriétaires opèrent et bénéficient de la récolte à tour de rôle;

2. le faire-valoir indirect par lequel le propriétaire absentéiste (à Papeete) ou non (résidant à Moorea) confie l'exploitation à un *gardien-métayer* qui perçoit le plus souvent la moitié de la récolte[40].

Ceci dit, il convient de cerner, au plus près, les rendements de la cocoteraie (sa production moyenne par unité de surface) et les temps de travail nécessaires à l'entretien de la cocoteraie (réduit au *minimum*) et à la récolte. On a étudié ces questions dans un document précité[41] et l'on se bornera à en résumer les résultats.

Les rendements. — Théoriquement, les termes de base (surperficie et production) sont facilement accessibles; les parcelles sont cadastrées et tout le coprah de Moorea était acheminé par bateau à destination de Papeete, le frêt étant réglé au poids et donnant lieu, à chaque livraison, à la délivrance d'un bon mentionnant le poids et permettant ensuite, au producteur, de contrôler ce qu'il avait livré lors du paiement par l'acheteur, exportateur ou Huilerie de Tahiti. En fait, il n'a jamais été possible de maîtriser les deux termes à la fois et l'on a dû

(40) Dans son étude de Maharepa, François Ravault a déterminé et utilisé ces catégories d'usage général. Il m'a paru judicieux de les employer à nouveau ici.

(41) *Moorea 1968,* O.R.S.T.O.M., Papeete, 1969 a, multigraph. (note sur le coprah, pp. 87 et suiv.).

s'en tenir aux estimations des nombreux producteurs que l'on a interrogés en 1967-1968 : 750 kg à 1 t/ha pour la cocoteraie de la plaine littorale[42].

Le travail. — Les opinions des exploitants et des travailleurs concernant le travail sur la cocoteraie sont très variables et fonction, et de la consistance de cette dernière (homogène ou non, avec ou sans élevage), et de la conception que les intéressés se font de son entretien. Le travail est effectué au moment de la récolte (entretenir la pâture, réparer les clôtures pour le pacage du bétail, brûler les bourres de noix de coco). Le nombre des récoltes dans une année est très variable et va de 4 (tous les trimestres) à 10 ou 12 fois (tous les un ou deux mois) ; c'est ce que disent les gens : en pratique, il peut en aller très différemment ; il peut y avoir, sur un an, 10 récoltes mensuelles au lieu de 12, ou encore 5 à 7 récoltes bimestrielles ; cela dépend du temps : si le temps est pluvieux, tel qui récolte tous les mois peut s'en abstenir tout un trimestre ou, au contraire, s'il y a eu beaucoup de vent et que la récolte au sol se trouve très abondante, l'exploitant qui récolte tous les trois mois va intercaler des récoltes supplémentaires. Ajoutons que ce rythme peut varier aussi d'une année sur l'autre, mais que, de toute façon, l'exploitant aura, en dépit des variations fort importantes de la pratique, une opinion bien arrêtée sur ce qu'il croit qu'il fait. Cette conception *pratique théorisée,* très différente de la *pratique réelle* (celle qu'on pourrait observer), constitue un des lieux communs de la connaissance sociologique ou anthropologique. Je ne reviendrai pas ici sur les quelques exemples concrets que j'ai donnés à propos de Maatea, me limitant à la conclusion déjà formulée[43] qu'un travail de 3 à 6 semaines par hectare paraissait correspondre au temps que passent la plupart des agriculteurs sur leur cocoteraie.

Les revenus. — Dans le cadre de Maatea, des calculs de revenus ont été effectués pour différents types d'exploitation (petite exploitation directe — 1 ha, grande exploitation directe — 20 ha, grande exploitation — 20 ha, en faire-valoir indirect). Nous prendrons ici, pour simplifier les calculs, le modèle constitué par une cocoteraie littorale d'une dizaine d'hectares, exploitée par un propriétaire résidant avec l'aide d'un travailleur qui accomplit toutes les tâches de récolte et d'entretien. Un tel modèle n'a rien d'utopique, on en aurait trouvé en 1967, à Moorea, des dizaines d'illustrations.

Sur la base d'un rendement annuel de 1 t de coprah à l'hectare et d'un prix unitaire F.O.B. moyen de 12,9 F courants au kg, la valeur F.O.B. de la production était de 129.000 F de laquelle il fallait déduire le conditionnement et la commercialisation d'une part, le transport de l'autre.

— Conditionnement et commercialisation : en 1967, la marge bénéficiaire réglementaire des acheteurs de coprah était de 260 F par t. A défaut d'information sur ce point, j'ai considéré que la marge était la même pour la période de 1948-1960 compte tenu du coût de la vie ; ceci parce que, d'abord, il est probable

(42) En ce qui concerne les superficies, divers facteurs limitent la fiabilité du cadastrage : les surfaces de plantation, hormis dans la zone littorale, sont rarement homogènes et, encore dans cette zone, il faut déduire l'emplacement de l'habitat, les aires marécageuses, les tarodières ; d'une manière générale, les facteurs naturels, générateurs de variations de la production d'une parcelle à l'autre, sont nombreux : âge, sol, exposition, situation en plaine ou en altitude, etc... L'attaque de la cocoteraie par le *Brontispa longissima* tendra, encore, à fausser les résultats.

En ce qui concerne les quantités produites, il faut obtenir, pour une année complète, la série de tous les bons de livraison : or, bien des producteurs les égarent. De plus, les variations climatiques (année sèche ou pluvieuse) d'une année sur l'autre nécessiteraient de disposer de séries complètes portant sur plusieurs années consécutives.

(43) ROBINEAU, *Moorea 1968,* p. 96.

qu'il y avait une certaine proportionnalité entre la marge et le prix (la marge représentant un certain pourcentage à peu près fixe du prix), qu'ensuite, le cours moyen s'est situé à prix courant entre 10 et 18,50 F, soit en moyenne 12,9 F pour 1948-1960 et qu'il était à peu près le même : 12,8 F en 1967.

— Transport, par truck (camion tahitien) et goélette, du coprah de Moorea à Papeete : 500 F par t en 1967 et pour les mêmes raisons, coût identique pour 1948-1960, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie.

Le coût de la main-d'œuvre étant évalué à 140 F par jour[44] (c'était ce qu'on payait à Maatea avant la venue du Centre d'Expérimentation et cela m'a été plusieurs fois confirmé ailleurs à Moorea), on peut estimer le coût global de production à 35.000 F, ce qui laissait un revenu net d'environ 90.000 F pour le propriétaire[45].

En convertissant en francs 1967 et en comparant avec les conditions d'exploitation particulières à cette année-là, on peut établir le tableau ci-après :

Tabl. 71. — *Revenus comparés du coprah acheté à Moorea entre 1948 et 1967*

	Moyenne annuelle 1948-1960 (F 1967) (a)	Année 1967 (F 1967)
Valeur FOB de la production (b)	261.000	128.000
Coût :		
— Conditionnement et commercialisation	— 2.600	— 2.600
— Transport	— 5.000	— 5.000
— Main-d'œuvre (une année de manœuvre) (c).	— 70.000	— 125.000
Revenu net du propriétaire	183.400	— 4.600

(a) Calculée d'après l'évolution de l'indice du coût de la vie fourni depuis 1948 par le Service des Affaires économiques du gouvernement de la Polynésie française.
(b) Période 1948-1960 : le cours moyen F.O.B. au kg a évolué, en F 1967, entre 19,6 et 34,6 F. Année 1967 : 12,8 F.
(c) 25 j/ha, soit 5 semaines de 5 jours, et pour 10 ha : 50 semaines.

Il est bien convenu dans ce modèle que le travail tout entier est effectué par le travailleur. (Mises à part quelques personnalités remarquables — je pense en particulier à Ahutua, de Maatea — j'ai peu trouvé de gens, à Moorea, qui aient songé à cultiver la terre sans recourir à un *ta'ata rave 'ohipa* — litt. homme-qui-prend-le-travail — et sans se plaindre amèrement de n'en point trouver ou d'être obligé de payer des salaires « exorbitants » !)

Ainsi dans la période 1948-1960, le coprah laisse une *rente* annuelle remarquable ; deux fois et demi ce que touche le travailleur dans son année. Évidemment, au vu des résultats de 1967, on s'explique les lamentations recueillies à Maatea et ailleurs à Moorea : le travailleur absorbe le revenu ! Mais dans la période précédente, et si l'on admet que le coût de la main-d'œuvre agricole nécessaire représentait dans l'échelle des salaires un minimum, la rente du propriétaire apparaissait bien comme un *surplus above subsistance*[46] et elle était liée à trois éléments :

— l'existence d'un rapport de production ;

(44) Coût de la main-d'œuvre en 1967 : 500 F par jour.
(45) Valeur F.O.B. moyenne : 129.000 F moins : commercialisation : 1.300 F ; transport : 2.500 F représentant 5.000 F en 1967 ; coût de la main-d'œuvre : 35.000 F. Revenu net : 90.200 F.
(46) Marvin HARRIS, 1959, The Economy has no Surplus ? (*American Anthropologist*, 61, p. 186) citant Melville HERSKOVITS, 1952, *Economic Anthropology*, et Harry PEARSON, 1965, in *Trade and Market...*, p. 322.

— les fluctuations du marché international auquel est rattaché le cours du coprah ;

— enfin, la possession d'une plantation (ou d'un ensemble de parcelles plantées) d'une certaine taille au-dessous de laquelle la faiblesse des bénéfices obtenus interdirait de parler à leur propos de rente et de surplus.

Le recours à un modèle d'exploitation salariale facilite l'expression du phénomène. Le métayage (le travail par un gardien-métayer *ti'a'au*) favorise peut-être mieux la rémunération du travail, mais dans un modèle construit sur les données précédentes (une cocoteraie de 10 ha entretenue par un gardien), il aurait laissé entre les mains du propriétaire non exploitant un surplus égal à près d'une année et demie de salaire d'un travailleur à plein temps ; en outre, si le propriétaire exploitant — aidé d'un travailleur — a besoin d'être présent sur la plantation, rien n'empêche le propriétaire non exploitant d'être absentéiste, de résider à Papeete, d'y être fonctionnaire ou entrepreneur, et de cumuler les revenus de plusieurs plantations pourvues de gardiens, *d'accumuler des surplus équivalant à quatre ou cinq salaires de subsistance.*

Ce n'est pas évidemment le cas de tous les propriétaires, cela dépend de l'étendue et de la situation de la terre dont ils disposent ; en dernière analyse, de la structure foncière et de la répartition de la terre. Durant la période de référence, un gardien-métayer gagne une année et demie de salaire d'un travailleur à plein temps : il peut donc avoir lui-même un « homme-qui-prend-le-travail » et cumuler ainsi les gardiennages alentour, en particulier dans les zones de propriété absentéiste et vivre ainsi de surplus collectés çà et là. L'exemple de Maatea montre comment à la structure foncière se superpose un système d'exploitation du sol qui, du fait de la multiplicité des droits potentiels sur la terre, de l'activation de ces droits sur les terres les plus proches par le fait de la résidence, enfin par le jeu des affectations d'usages convenus, des prises de gardiennage et des embauches comme travailleur, corrige les inégalités de droit dans la répartition de la terre. Mais cette correction est limitée, car les rapports de production qu'elle met en jeu n'ont pas la même aptitude à produire des revenus.

Il faut donc voir que, pendant la période de référence 1948-1960, la cocoteraie de Moorea a sécrété un surplus considérable qui s'est réparti de façon inégalitaire, en fonction des rapports de production, en des flux de plus en plus petits allant du gros propriétaire souvent absentéiste jusqu'au travailleur percevant tout juste le salaire de subsistance, en passant par le propriétaire résidant, le gardien-métayer important et le petit propriétaire qui ajoute du métayage ou des salaires à ses revenus fonciers propres.

Peut-on, à présent, attribuer à la période 1900-1950 des résultats analogues à ceux auxquels nous sommes parvenus pour 1948-1960 ? Si les phases de cours élevés ont alterné avec celles durant lesquelles les cours étaient bas, on peut tenir pour vraisemblable, aussi, que le coût de la main-d'œuvre a été en s'élevant progressivement avec les années, et qu'au début du siècle, il devait être assez bas, ce qui devait dégager, en période de hauts cours, d'assez beaux revenus pour les propriétaires et exploitants pourvus d'une cocoteraie un peu importante.

Revenons à nos calculs pour avoir une idée de leur ordre de grandeur. Le cours sur lequel nous avons établi notre modèle de la période 1948-1960 était de

12,9 F, soit près de 20 cents 1935[47] ; au début du siècle, le cours était de plus de 7 cents 1935, soit deux fois et demi à trois fois moins élevé ; mais le coût de la main-d'œuvre n'était vraisemblablement que de quelques francs par jour, au lieu des 150 qui m'ont servi de base de calcul pour la période de référence, c'est-à-dire qu'il était dix à vingt fois moins élevé[48]. Dans notre modèle, le coût de la main-d'œuvre représentait entre le quart et le tiers de la valeur de la production[49] ; dans la situation du début du siècle, ce coût devait être bien moins grand : 2,5 à 12 % de cette valeur[50]. Même au cours de 1900, les revenus tirés du coprah étaient plus importants que durant la période faste 1948-1960, parce que le coût de production était faible et parce que, aussi, le coût de la vie étant peu élevé, à l'image, vraisemblablement, du coût de la main-d'œuvre, dégageait un fort pouvoir d'achat.

Mais en 1912, le cours a doublé atteignant 15,2 cents et en 1918, il arrive à 22 cents, dépassant le cours moyen des années 1948-1960 : dans des années comme 1918, les producteurs tiraient, à frais limités, des revenus comparables à ceux de 1948-1960 avec l'énorme pouvoir d'achat que conférait, avant la Première Guerre mondiale, le faible coût de la vie. En termes de subsistance, le surplus tiré du coprah par les propriétaires représentait, en termes extrêmes, huit à quarante fois le niveau vital ; ou encore, chaque travailleur fournissait un produit dont la valeur n'était pas moins de huit fois son propre coût de reproduction d'homme et de travailleur, mais pouvait aller jusqu'à quarante fois ce coût. Alors on comprend ce qu'étaient les *riches* dont parle Teariki, on s'explique la fureur de construction de belles demeures, les achats de terres, la constitution par certaines familles d'un véritable patrimoine. Mais avant de conclure, il nous faut tenir compte des revenus apportés par la vanille et le café.

La vanille

En 1967, la vanille à Moorea n'était plus, déjà, qu'un souvenir (tout comme à Tahiti)[51]. Cette chute, en laquelle il ne faut peut-être voir qu'une tendance conjoncturelle s'inscrivant dans un cycle plus complet de progression-déclin-reprise, se situait dans un mouvement de déclin plus général concernant l'ensemble des îles de la Société, ensemble au sein duquel Moorea se plaçait à mi-terme, entre une éradication presque complète à Tahiti et le maintien relatif de la culture aux îles Sous-le-Vent[52].

La vanille était la richesse essentielle du *mata'eina'a* (district) de Paopao, au Nord de l'île et cela, dès 1955, ainsi que le montrent les statistiques disponibles[53] ; en revanche, elle était peu importante dans les autres districts. La

(47) Moyenne des cours annuels exprimée en dollars de 1935.

(48) Une notice sur Tahiti publiée à l'occasion de l'exposition coloniale de 1889 indique des salaires de gens de maison de 3 F par jour (*Les colonies françaises : IV. Tahiti*, Paris, Maison Quantin, p. 53).

(49) 70.000 F 1967 sur 261.000 F. Cf. supra.

(50) Pour une production de 100 en 1948-1960, le coût de la main-d'œuvre représentait 25 à 33. Pour la même exploitation en 1900, nécessitant la même main-d'œuvre, le coût de cette dernière aurait été de 1,25 à 3,33 (dix à vingt fois moins) mais le produit dégagé n'aurait été que 33 à 40 (le % de la main-d'œuvre aurait été de 2,5 à plus de 12 %).

(51) Six tonnes de vanille verte en 1967 comme cent soixante tonnes six années plus tôt.

(52) Cf. ROBINEAU, 1970, in FAGES et alii, *Tahiti et Moorea*, livre II, p. 55.

(53) La plupart des statistiques par district datent de la création d'un service autonome de l'Agriculture en Polynésie française dans les années cinquante.

conjoncture favorable des années 1955-1960, sur laquelle nous allons revenir et qui a précédé une chute spectaculaire, fut à l'origine d'un engouement qui toucha les autres districts, sauf Afareaitu, peut-être parce que la caféraie occupait là une place très importante : c'étaient le bassin de Vaiare à Teavaro, au Nord-Est de l'île, celui de Opunohu au centre (district de Papetoai), enfin, les nombreuses vallées d'importance moyenne du district de Haapiti sur la côte Sud-Ouest ; le diagramme ci-joint montre bien ces différences de répartition géographique. Signalons aussi que, tant à Paopao qu'à Opunohu et à Vaiare, la culture de la vanille était l'œuvre de métayers d'origine chinoise.

A Moorea, écrivait un auteur qui avait séjourné aux îles de la Société de 1937 à 1945, *les rivages des magnifiques baies de Paopao et d'Opunohu sont couverts de vanillières*[54].

A Maatea — comme dans tout le district d'Afareaitu du reste —, il n'y avait à cette époque que quelques plaques de vanillières dont nous avons trouvé les traces à notre venue dans le district en 1967. Soulignons ici les aspects techniques de cette culture : plantation des tuteurs, sélection des lianes, travail de fécondation de la fleur, récolte des gousses, séchage et préparation de la vanille

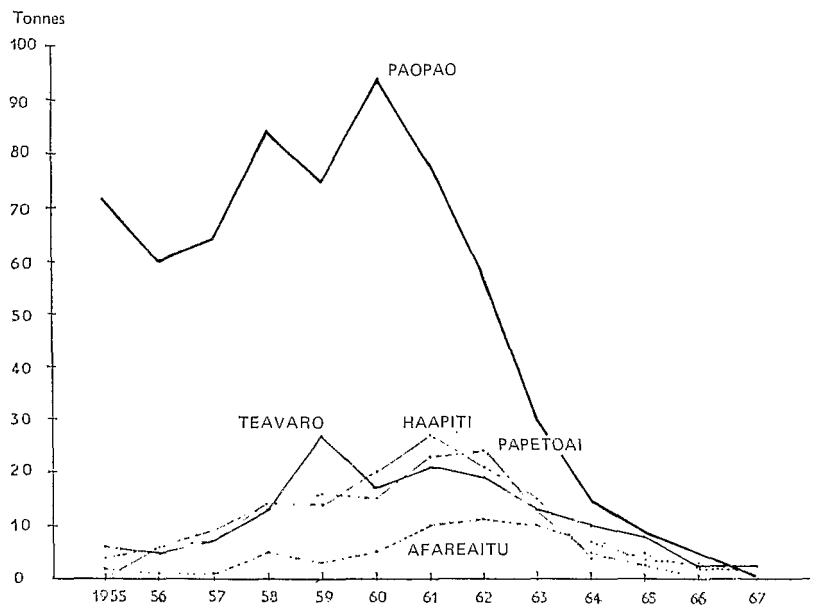


FIG. 52. — *Vanille Moorea - Production annuelle commercialisée vanille verte par district*
Source GUINNIER, *1968 : 38 (*C. ROBINEAU, *1970)*

(54) PETARD Paul-Henri [1960], p. 88.

verte. Rappelons aussi la pérennité des tuteurs appelés ici *piti* (*Stenobolium* Stans) qui, lorsque la vanillière a disparu depuis longtemps, continuent à former des buissons, de sorte que l'on peut, par observation de l'état du boisement de *piti*, en déduire l'ancienneté d'une plantation de vanille. Dans les vallées où nous avons procédé à des observations de ce genre (à Maatea, à Haumi, dans la petite vallée Atira d'Afareaitu), nous avons constaté la présence de peuplement de *piti* d'époque différente correspondant à différents cycles de la vanille dans la localité (cf. carte de Atira).

Introduite à Tahiti dans la seconde moitié de XIX^e siècle par des marins[55], la vanille prospéra, en tant que culture à grande échelle, à partir de 1880[56]. A Moorea, elle était suffisamment implantée pour que la mémoire des booms qu'elle provoqua et de leurs effets dans les premières décennies du siècle en soit conservée cinquante ans plus tard. Pour comprendre ce qui s'est passé à Moorea, force est de recourir aux données concernant l'ensemble du Territoire, c'est-à-dire, pour la vanille, essentiellement les îles de la Société[57].

A l'aide des données consignées dans les tableaux présentés en annexe, on a établi le diagramme ci-joint qui nous renseigne sur les fluctuations du produit.

En 1890, les exportations n'étaient que de 7 t, mais elles atteignirent 27 t en 1896, 59 t en 1899, 92 t en 1901, 131 t en 1903 pour en arriver en 1910 à 257 t. Ce chiffre ne sera dépassé qu'en 1946 (280 t), 1947 (272 t) et 1949 (300 t). Durant les années cinquante, les exportations baissent pour seulement reprendre au début des années soixante : 222 t en 1961. Après, c'est la chute : 111 t en 1966, 59 t en 1967, 28 t en 1970, 21 t en 1973.

Dans leur sécheresse, ces chiffres enregistrent des fluctuations (augmentation jusqu'en 1910, diminution jusqu'en 1933, reprise jusqu'en 1949, nouveau déclin jusqu'en 1955, reprise jusqu'à 1961 puis chute) qui traduisent plusieurs éléments :

— des variations importantes de la production sensibilisée aux fluctuations des cours mondiaux. Lorsque le produit se vend bien, les producteurs plantent ; la plantation ne durant pas plus de quelques années, on peut obtenir facilement des propriétaires des terres en métayage du fait que cette culture temporaire, à la différence d'une cocoteraie, n'immobilise pas longtemps le sol ; de plus, dans le système de culture tahitien de la vanille, l'investissement (achat des lianes et plantation des tuteurs et des lianes) n'est pas fait par le propriétaire mais par le cultivateur qui recueille quatre cinquièmes du produit[58] : ceci facilite l'allocation de terres en friche par les propriétaires qui ont tout à gagner à l'affaire. Il y a donc une certaine élasticité de la production aux cours mondiaux ; d'ailleurs, cette élasticité s'accroît encore de ce qu'en cas de chute momentanée, le producteur peut freiner la production : en fécondant moins de fleurs, ce qui épargne la plante et accroît sa durée, c'est-à-dire celle du capital productif ;

— mais entre la production et l'exportation, la technologie de la vanille interpose les opérations de séchage et de préparation du produit. Préparé, le

(55) Les premiers plants de vanille furent introduits en 1848 par l'amiral Hamelin. Plus tard, l'amiral Bonnard amena des lianes du Jardin des Plantes de Paris et, en 1874, des lianes du Mexique furent apportées par le commandant Pierre (PETARD, p. 87).

(56) PETARD, ibid.

(57) Exclue des atolls, relativement peu importante aux Marquises (par rapport aux îles de la Société), limitée par les plantations de café (et le climat) aux îles Australes.

(58) Le propriétaire recueille une sorte de redevance proportionnelle au produit.

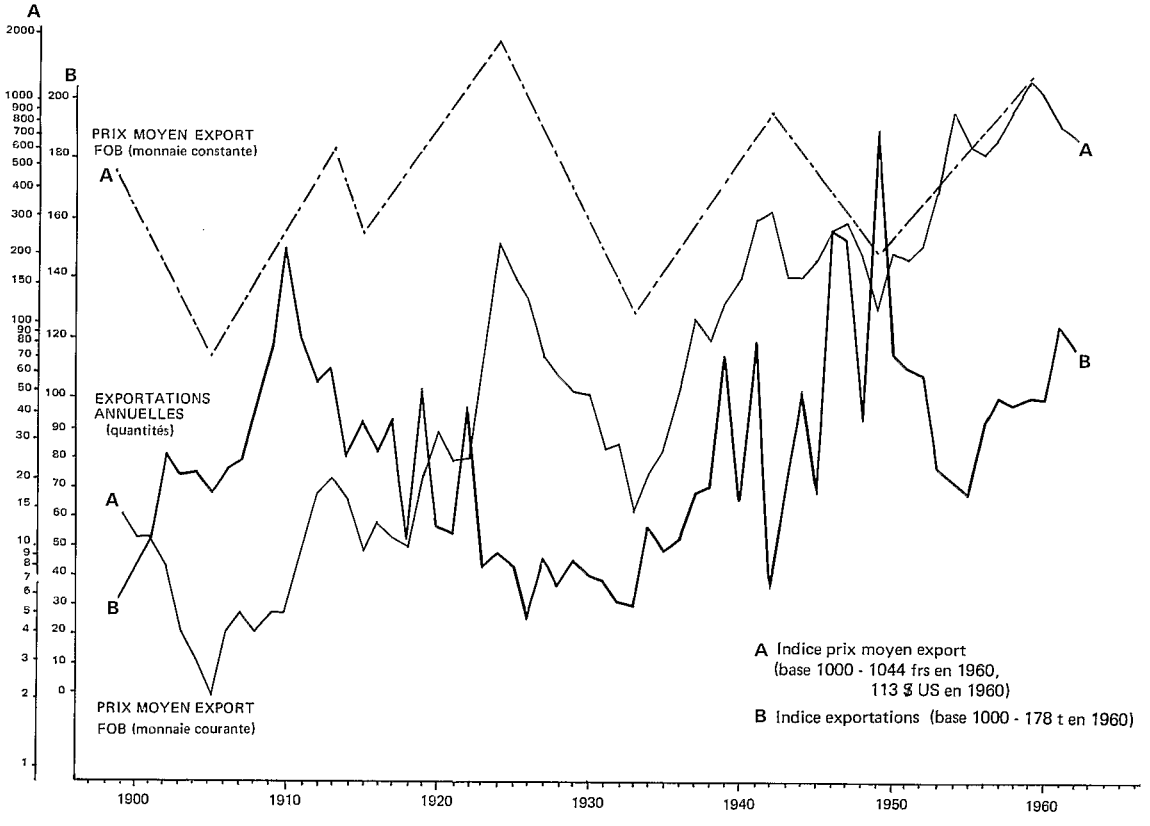


FIG. 53. — *Vanille - Exportations*

produit peut se stocker, de sorte que les exportations ne reflètent pas exactement les fluctuations de la production. Aux temps dont parlait Teariki, à Moorea, la préparation était le fait des producteurs, mais dans la période qui a précédé ma venue, c'était le fait des commerçants chinois, boutiques de quartiers et villages, ou négociants spécialisés : la technologie de la vanille favorise la sécrétion d'un appareil technico-commercial qui s'interpose entre le producteur et l'exportateur. Cela favorise évidemment la spéculation.

Avant que les Chinois ne s'intéressent à cet aspect, la spéculation était le fait, non évidemment de n'importe quel exploitant, mais des plus gros et surtout des propriétaires-exploitants. Ceux-ci, en effet, achetaient la vanille verte aux petits et la transformaient en vanille préparée avec leur propre production ; certains achetaient quand les cours étaient bas et revendaient aux exportateurs lorsque les cours étaient hauts ; cela supposait des variations assez brutales : or, elles étaient spectaculaires (cf. fig. 53).

Ainsi, en six ans (1899-1905), le cours chute de près de six fois. Mais il y avait encore peu de vanille. Les années 1912 à 1914 voient les cours remonter de huit fois, et à ce moment, il y a un gros potentiel de plantation : les exportations ont quadruplé ; aussi, de fortes quantités multipliées par de hauts cours procurent une belle aubaine pour les gros producteurs, d'autant que ces derniers maîtrisaient aussi la préparation et ajoutaient à cela les effets de leurs spéculations.

Mais 1924-1925 constituent plus encore, du moins apparemment, de belles aubaines : le cours atteint jusqu'à 21 dollars 14 cents ; plus près de nous, il ne remontera qu'à quelque 14 dollars en 1954. Mais à ce moment, la production doit être bien faible puisque les exportations (85 t et 77 t) sont seulement la moitié de celle des années 1912-1914, et puis, le coût de la vie à dû augmenter durant la guerre. Cependant, les informations recueillies à Moorea ont tenu ces années pour une période faste : commencé à partir de 1912, on a beaucoup construit de *fare vanira* et l'on a acheté beaucoup de terres (cf. structures foncières, chap. III).

Après 1925, c'est la chute, une période étale avec des hauts et des bas, et les cours n'atteignent des sommets qu'en 1954 : période de hautes cimes qui s'arrête en 1959 : après, c'est une chute, plutôt moins spectaculaire que les autres, avec une remontée en 1965-1966, mais alors, la vanille souffre du fait qu'il y a changement de structure économique en même temps que s'accélère l'inflation : celle-ci ronge le pouvoir d'achat que les producteurs pouvaient tirer de ces cours. Le niveau de vie et la conjoncture sont défavorables à la vanille.

Le café

Dans cette trilogie des *'ohipa moni,* les *fa'a'apu taofe* (la caféraie) occupent, par les revenus qu'ils procurent, une place bien modeste. Sans doute, n'est-il pas de vallée de Moorea où ne subsiste aujourd'hui une forêt de caféiers ; sans doute, le café occupe-t-il à Maatea, nous l'avons vu, une grande place ; sans doute, le *mata'eina'a* d'Afareaitu était-il à Moorea le district du café par excellence. La culture n'en était pas moins secondaire par rapport au coprah et à la vanille : parce que tard venue, porteuse de valeur moindre, objet de peu de soins.

On ne reviendra pas ici sur les aspects techniques et économiques de la caféraie qui ont été aperçus à Maatea ; il paraît préférable de montrer comment,

dans une autre vallée, le café s'inscrit dans un paysage cultural qui demeure dominé par la cocoteraie.

La vallée Atira (quartier d'Afareaitu)

Tandis que Gérard Ringon faisait la sociologie du village d'Afareaitu dans son ensemble, j'ai étudié, aux fins de comparaison avec Maatea, l'unité économique naturelle constituée par la vallée Atira dans le quartier d'Afareaitu.

Cette vallée, qui se situe au Nord de la grande vallée d'Afareaitu, est de dimensions modestes : de forme en V comme les vallées de Moorea, hormis les vallées-cirques[59], elle mesure quelques centaines de mètres de large et est cultivée sur un à deux kilomètres ; au-delà (plus à l'intérieur), c'est le domaine de la forêt. Son intérêt, par rapport à Maatea, m'a paru résider en ce qu'elle est plus densément cultivée (au lieu des « plaques » de culture que l'on trouve à Maatea) et que dans un espace limité, elle rassemble les différentes possibilités de l'économie agricole de Moorea.

Ce n'est pas un lieu d'habitat. Hormis quelques maisonnées à l'entrée de la vallée, qui n'ont pas toutes de rapport avec les terres qui la composent, il s'agit plutôt d'un hinterland agraire pour le village.

Il s'agit aussi, vraisemblablement, d'un lieu d'occupation ancien.

Ainsi qu'on l'a noté au premier chapitre, le Nord d'Afareaitu est occupé par un certain nombre de sites archéologiques (*marae,* plates-formes, vestiges lithiques de maisons) qui dénotent une implantation ancienne de l'habitat[60]. Par ailleurs, j'ai mentionné l'information fournie par les anciens chefs et consignée dans le Rapport du capitaine Ribourt concernant la division de l'actuel quartier d'Afareaitu en deux unités politiques anciennes[61]. Enfin, je rappellerai aussi que le quartier est divisé en deux *'amuira'a* (groupes internes à la paroisse dont l'un se situe au niveau du village actuel et de la grande vallée (c'est *Gileata* [pron. *Tireata*]) et l'autre, à un ou deux kilomètres au Nord, en regard de la vallée Atira et proche des sites archéologiques : c'est Fetia (Étoile), groupe au demeurant peu important à présent, mais qui l'était beaucoup plus autrefois. Peut-on inférer de ces correspondances que la vallée Atira était l'hinterland d'un village Afareaitu I qui aurait constitué l'une des quatre chefferies du Te-io-i-nia d'Orsmond et de Ribourt (l'actuel district d'Afareaitu)[62] et qui se serait perpétué dans un *'amuira'a* particulier ? Cela est possible mais non indubitable[63].

---

(59) C'est-à-dire la cuvette centrale, l'ensemble constitué par les bassins de Paopao et de Opunohu, le bassin de Vaiare et la grande vallée d'Afareaitu.

(60) *Marae Horora* sur la terre *Matiti,* ensemble de *marae,* plates-formes, site de maison sur la terre *Paevai.* Cf. Emory, 1933, *Stone Remains...* p. 102 et Gérard, 1974 a, *Contribution...*, p. 101.

(61) Ribourt, 1863, pp. 311-312.

(62) La division dualiste de Moorea par Orsmond (et Teuira Henry, 1962) et Ribourt (op. cit.) définit la moitié Te-io-i-nia par l'actuel district d'Afareaitu ; selon Handy (1930, *History and Culture...*), Te-io-i-nia aurait regroupé les actuels districts de Haapiti et d'Afareaitu, c'est-à-dire la domination *Marama* à un certain moment (cf. supra, chap. I).

(63) Il se peut que la division d'Afareaitu en deux ait été agencée non par la vallée mais par l'opposition littoral (*i tai*) / intérieur (*i uta*) ; le *'amuira'a Fetia* peut simplement dater du XIXe siècle et correspondre à un important foyer de colonisation dont il reste des vestiges : site de la mission protestante, demeures « coloniales ». Dans la partie du chapitre III consacrée à l'Église, j'ai fait état d'un groupe *Éphèse*, qui devait se traduire par *Efetia*, lequel nom a pu se transformer en un plus significatif, *Fetia* (Étoile).

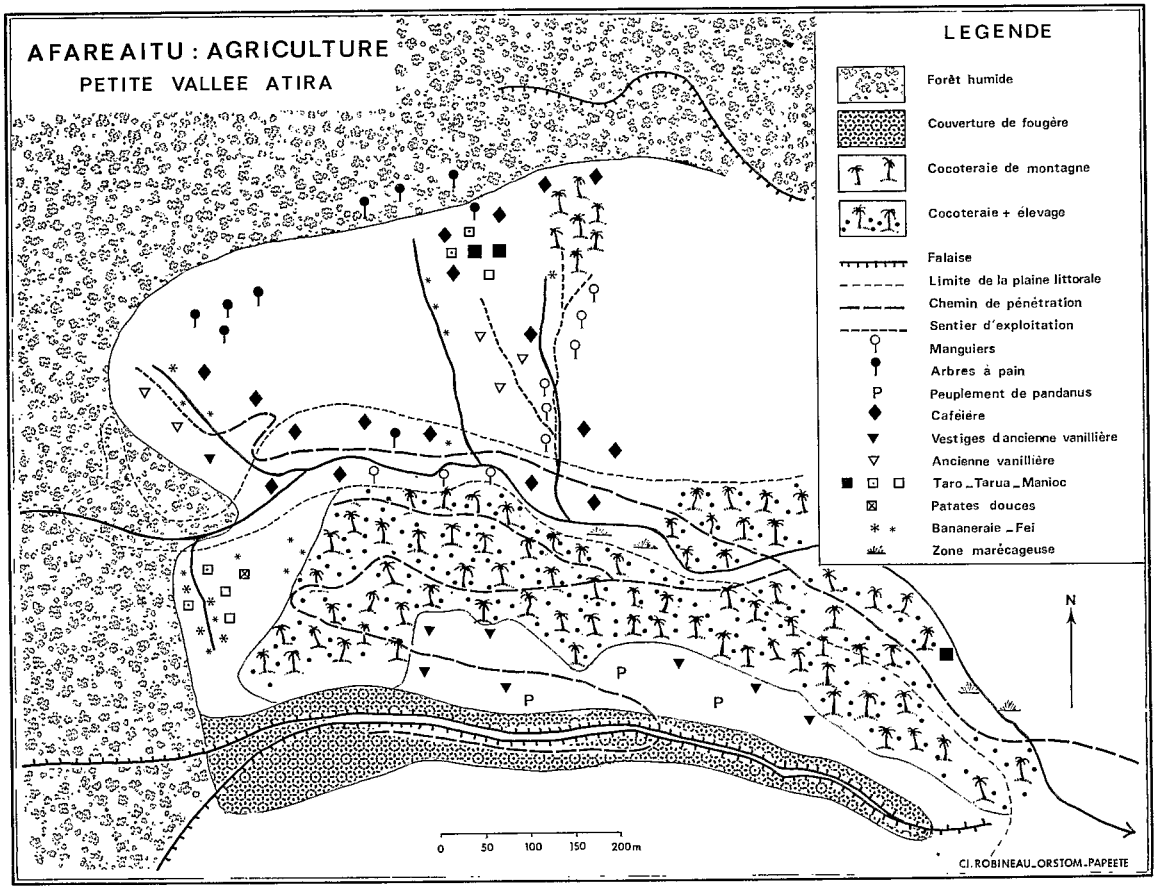


FIG. 54. — *Afareaitu: agriculture (petite vallée Atira)*

Le parcellaire n'apporte pas d'indication. Pour l'essentiel il s'agit de terres qui, lors des opérations de cadastre, en 1939, avaient fait l'objet de transactions et avaient été acquises par adjudication ; pour un quart, environ, on a affaire à des terres d'héritage, dont le titre repose sur un *tomite ;* pour le reste (plus d'un quart), on n'a pas d'élément sur l'origine de la propriété. De toute façon, le cadastre ne représente pas la moitié de la vallée ; pour le reste, il s'agit de forêt qui fait l'objet de droits ancestraux (appropriation en terres pourvues de noms mais pas toujours — ou plus exactement, que nous ne pouvons plus connaître parce que les titulaires sont morts ou disparus et que les voisins présents ignorent) ; mais ces droits ne sont pas officiellement repérés sur le terrain (cf. carte générale sur la propriété à Afareaitu).

La carte ci-jointe, que l'on a établie, montre la place respective des plantations dans la basse vallée Atira (la haute vallée étant occupée par la forêt). D'une manière générale, les cocotiers sont omniprésents : c'est la semi-cocoteraie de vallée déjà évoquée, excepté sur tout le versant Sud qui est occupé par une belle plantation avec pâturage sous les cocotiers : il s'agit de deux moyennes parcelles (de 5 et 11 ha) qui ont été acquises après la Première Guerre mondiale par des étrangers qui sont installés à Afareaitu et ont fait souche : un des fils de l'un d'eux occupe une place importante dans le secteur public ; un chemin d'accès accessible aux engins a été tracé à travers la cocoteraie à partir du chemin de pénétration traditionnel de la vallée, signe du modernisme de la plantation.

Au sommet du versant Sud, juste en dessous de la ligne crête occupée par les fougères, des peuplements de pandanus exploités[64] et les vestiges d'anciennes vanillières : buissons de *piti* avec quelques lianes visibles.

Sur le versant opposé (Nord) qui, lui, est de façon symétrique occupé à son sommet par la forêt, il existe une petite *plaque de cocoteraie de montagne.*

Sur ce versant, ainsi qu'en amont de la vallée, à la limite de la forêt, on trouve d'anciennes vanillières dont les *piti* sont encore demeurés à l'état de tuteurs disciplinés (au lieu du buisson qu'ils deviendront) et pourvus de l'entrelacement luxuriant des lianes de vanille que l'homme ne sollicite plus.

La caféraie occupe tout le bas-fond de la vallée (en-deçà du talus qui marque le niveau de la plaine littorale), en amont (à l'Ouest), jusqu'à la forêt, en aval (à l'Est) jusqu'aux marécages en lesquels s'écoule le cours d'eau de la vallée, ruisseau-torrent qu'on appelle pompeusement « rivière » ; dans ces marécages a été aménagée une tarodière. Mais la caféraie occupe aussi en longues digitations grimpant à l'assaut de la montagne les pentes du versant Nord ; en outre, sur ce même versant, elle borde la limite inférieure de la forêt, formant ainsi ceinture.

Les arbres utiles (manguiers, arbres à pain) s'éparpillent sur tout ce versant ; aux limites de la ceinture caféière et de la forêt qui la surplombe, on trouve une *plaque de cultures* avec champs de culture sèche de *taro* et de tarua[65] et manioc. Une autre plaque de culture, qui va de la crête au talweg, sépare, sur le versant Sud, la plantation de cocotiers de la forêt : on y trouve *tarua*, manioc et patates douces. En outre, dans les ravines proches de ces plaques, se dressent des peu-

(64) Le pandanus tressé est employé dans la construction de style néo-polynésien et procure ainsi des ressources à de pauvres gens.

(65) Tubercule appelé choux-caraïbe aux Antilles, *Xanthosoma sagittifollium*.

plements de bananiers et de *fe'i* (banane spécifique de l'Océanie, *Musa troglodytarum*).

Ainsi, il y a une corrélation nette entre la *cocoteraie organisée en plantation* et le statut de propriété individuelle de la terre et, à l'opposé, entre les terres à statut indivis[66] et la caféraie, les vanillières et les cultures vivrières : c'est ce qui ressort de la confrontation que l'on peut faire entre la carte de l'agriculture que j'ai dressée à Atira et la carte générale de la propriété à Afareaitu. La plaque de cocoteraie de montagne déjà signalée correspond également (ou plutôt correspondait, lorsque le cadastre a été dressé, c'est-à-dire une quinzaine d'années après qu'elle ait été plantée) à une terre à appropriation individuelle[67]. Dans la mesure où la propriété individuelle est le support économique, non des plus basses strates de niveau de vie de la population mais des plus élevées[68], il y a une corrélation entre ces dernières et la cocoteraie organisée. La vanille et le café — que ne dédaignent pas évidemment les plus gros propriétaires — sont aussi l'affaire de gens plus pauvres, soit qu'il s'agisse de propriétaires en indivision, soit qu'il s'agisse de métayers de vanillières, ou encore de main-d'œuvre pour le ramassage de la récolte de café. On vérifie ce que l'on a déjà évoqué concernant les fonctions différentes de chacun de ces trois produits dans l'économie domestique de Moorea.

Ce qui différencie également le café de la vanille et du coprah et explique sa fonction de ressource plus démocratique que ces derniers, c'est qu'il est aussi production domestique et peut, certaines années, n'être que cela : alors que le gros de la production de coprah va à l'exportation et que la vanille y va en quasi-totalité. Les exportations de café (cf. annexe) apparaissent en 1920. Hormis quelques années, elles sont notables (de l'ordre de la vingtaine de tonnes, mais avec de fortes variations : 17 t en 1935, 64 et 76 t en 1936 et 1938) dans les années trente et ne deviennent considérables (de l'ordre de la centaine de tonnes et avec, toujours, de fortes variations : 34 t en 1953 et 1954, 331 t en 1956) que dans les années cinquante. Après 1962, c'est la fin, du moins aux îles du Vent : en 1960, Moorea produit plus que Tahiti, mais en 1967, la production (récoltée) ne couvre pas les besoins domestiques.

Ces données confirment bien l'opinion des gens vivant sur place, à Moorea, selon laquelle ce qui donne (ou a donné) la richesse, c'est le coprah et la vanille ; le café a fourni, lui, des revenus beaucoup plus maigres et d'appoint, soit un surcroît de revenus à des propriétaires, soit un complément du nécessaire à des pauvres : c'est ainsi qu'il faut interpréter les rapports de production concernant le café, aux termes desquels les cultivateurs des villages louaient leurs bras pour la récolte aux propriétaires de la caféraie moyennant la moitié de cette récolte.

On avait calculé (ROBINEAU, 1968, p. 36) la valeur respective de ces productions à Moorea pour 1957 : la vanille avait cette année-là rapporté près de trois fois les revenus tirés du coprah, mais ce dernier plus de six fois ceux du café. Mais il faut, dans un calcul de ce genre, tenir compte des variations des différents

(66) Essentiellement les terres d'héritage dont le titre repose sur un *tomite* ; sans doute, également, dans la carte générale de la propriété à Afareaitu, les terres notées sous la rubrique « mode d'acquisition indéterminé ».

(67) Du fait que la division des terres entre héritiers lors des successions ne s'effectue pas de façon quasi automatique, telle propriété individuelle devient très souvent, à la génération suivante, une indivision. Mais cette indivision portant sur une ou deux générations est différente des terres originellement indivises (lors de la constitution de la propriété individuelle) pour lesquelles le statut indivis constitue un problème quasiment insoluble.

(68) Des Européens, des *Demis*.

termes d'une année sur l'autre : si le coprah est assez stable durant une période donnée, la vanille présente une variabilité extrême. On a donc fait à nouveau le même calcul mais sur cinq années dont les données étaient disponibles.

Tabl. 72. — *Coprah, vanille, café à Moorea*
(1957-1962 - Millions de F courants)

Année	Coprah	Vanille	Café	Total
1957	11,1	—	6,9	—
1958	13,6	24,5	5	43,1
1959	19,9	34,3	3,3	57,5
1960	18	31,4	6,2	55,6
1961	16,1	25,6	—	—
1962	18,1	18,2	—	—

Source : Productions de Moorea exprimées en prix F.O.B. (cf. annexes). Faute de données disponibles sur toute la séquence, je n'ai pu calculer les productions sur les prix payés à la production à Moorea. Comme les bénéfices faits sur la commercialisation de la vanille sont les plus importants, la part relative de la vanille dans l'ensemble se trouve un peu surévaluée.

Il apparaît ainsi que les revenus du café, tout en représentant peu par rapport aux autres productions, n'étaient cependant pas négligeables (entre le tiers et la moitié de la valeur du coprah, sauf pour 1959).

Quant à la vanille, sa supériorité éclatait dans ces années fastes qu'étaient 1958 à 1961, mais en 1962, elle ne représentait pas plus que le coprah. Faute de données pour Moorea, il faut recourir, pour aller plus loin dans le passé, aux résultats concernant l'ensemble du Territoire ; cela confirme l'idée que l'extrême variabilité de la vanille pouvait remettre souvent le coprah au premier rang :

Tabl. 73. — *Recettes comparées du coprah et de la vanille pour l'ensemble de la Polynésie française*

Produits	1910	1913	1924	1932	1940	1954	1958	1959
% recettes vanille	24	40	38	44	48	25	33	29
% recettes coprah	53	44	52	50	38	61	52	58
Autres importations traditionnelles (café, nacre)	23	16	10	6	14	14	15	13
Total exportations traditionnelles	100	100	100	100	100	100	100	100

Note : A l'échelle de la Polynésie française intervient aussi parmi les exportations celle de la nacre. Par comparaison avec Moorea, le poids des Tuamotu fait monter le rôle du coprah. En revanche, le prix F.O.B. intégrant le coût de la commercialisation tend à surévaluer, comme nous l'avons dit, la place de la vanille par rapport au coprah.

*
* *

Comme les autres îles de la Société, Moorea a connu un système d'économie fondée en partie sur la production faiblement commercialisée des cultures vivrières et de la pêche, en partie sur la production marchande des trois cultures d'exportation : coprah, vanille, café. Ces activités qui rapportent de l'argent,

'ohipa moni, s'opposent aux champs, *fa'a'apu*, qui fournissent la subsistance. A ces *'ohipa moni,* il faut ajouter des flux issus des cultures vivrières et de la pêche qui alimentent le marché de Papeete, et aussi peut-être des produits de l'artisanat vendus sur le marché : confection de chapeaux, de paniers et de nattes, pandanus tressé (*rauoro*) ; mais cette petite production marchande ne sera pas essentielle. De ces trois forces de l'économie monétaire de Moorea, le coprah est la plus constante et la plus ample : les crises du coprah ont vraiment été les crises de l'économie tout entière (1929 par exemple) et la constance, hormis ces crises, du coprah a permis d'éponger les chutes spéculatives de la vanille : si celle-ci, en fait de revenus, dépasse de loin, en période de boom, les performances de la cocoteraie, cette dernière, au contraire, fournit de non négligeables ressources lorsque la vanille chute. Accessible par le moyen du métayage à de pauvres gens, la vanille procure des aubaines, mais à la mesure de la richesse des protagonistes : car si les métayers connaissent, lors des boom et à la suite de leur travail, des *aubaines de pauvres*, les propriétaires importants qui ont de multiples métayers, connaissent, sans travail, des *aubaines de riches.* Le café ajoute aux revenus des propriétaires la moitié du produit de la caféraie ; l'autre moitié va aux nombreuses gens qui récoltent pour le propriétaire. Mais le café n'a rapporté — consultons encore les chiffres — qu'après la dernière guerre de 1939-1945, et beaucoup moins que les autres piliers de cette économie.

Si vanille et café constituent, dans un système de rapports de production inégalitaires gouverné par l'accès à la terre, une possibilité de répartition démocratique des revenus, le coprah, au contraire, sert de support à une aristocratie économique fondée sur la terre. Parce que libérant avec la vanille les plus forts revenus, il n'en distrait que 50 % (au lieu de 80 %) au profit du travail. Parce que, si quiconque peut, par son travail, créer sa vanillière, il n'est pas donné à quiconque de disposer d'une cocoteraie organisée : la cocoteraie la plus rentable est fille de la propriété individuelle, elle aura les plaines littorales et c'est bien pour cela que la ceinture littorale de Moorea fut plantée la première ; après la guerre seulement, les propriétaires plantèrent les plaques de cocoteraie dans la montagne, et après encore, un peu tout le monde planta un peu partout dans les vallées la semi-cocoteraie.

Il faut nous remémorer, aussi, les chiffres considérables de revenus que procurait le coprah, surtout avant et à la fin de la Première Guerre mondiale et, compte tenu du pouvoir d'achat de l'époque, et compte tenu aussi des limites de la consommation imposées par le niveau technique de l'époque. Le coprah, relayé par la vanille en période de boom, a permis aux possédants de tirer du produit du travail un surplus qui est à la fois structural (en raison des inégalités de la propriété) et conjoncturel (du fait des fluctuations des cours mondiaux) : *surplus historique et de classe* dont il importe à présent d'examiner les effets.

On prendra d'abord un exemple précis puis on envisagera l'ensemble des effets.

UNE ACCUMULATION AGISSANTE : LE COPRAH, ASSISE D'UN CHEF ET D'UN ENTREPRENEUR POLYNÉSIEN

Je prendrai l'exemple d'un personnage du *mata'eina'a* (district) d'Afareaitu qui, issu d'une famille de propriétaires, est devenu entrepreneur, homme politique et a acquis une stature qui dépasse les limites du Territoire.

Historique

L'intéressé descend, par sa mère, d'une famille de *'iatoai* (sous-chefs) de Te-io-i-nia qui recouvre les trois anciennes chefferies d'Afareaitu, du Haumi et de Maatea[69]. Dans l'introduction consacrée à l'histoire de Moorea, j'ai cru devoir souligner, chaque fois qu'il en était question, les éléments qui se rapportent au passé de cette famille, d'où les redites inévitables. La connaissance des origines a une importance car elle permet de comprendre les connexions du personnage avec le pays et l'ascendant dont lui et ses frères et sœurs — le *'opu ho'e* — ont été d'emblée crédités de la part de la population. Car la biographie — je dirai officielle, c'est-à-dire celle qui a cours à Papeete et à Moorea et que le R.P. O'Reilly et Raoul Teissier ont recueillie — met l'accent sur le travail et le caractère entreprenant et de l'intéressé et de son père ; elle ne souligne pas l'implantation parentale dans le district, à travers plusieurs groupes familiaux, pourtant vitale pour comprendre la place de l'intéressé dans le *mata'eina'a.*

Du côté maternel, le personnage-clé pour cette quête des origines est le frère, c'est-à-dire l'oncle de l'intéressé. On trouve les traces de la ligne ascendante de ce vieillard, outre dans les actes de l'état civil et dans les actes de notoriété qui, en 1866, ont permis la constitution de cet état civil, dans divers actes qui témoignent de l'exercice de fonctions publiques, donc de la notoriété locale de la famille :

— en 1886, à titre de *chef représentant*, c'est-à-dire *tavana*, gouverneur, chef du district d'Afareaitu[70] ;

— en 1863, à titre d'instituteur de l'école d'Afareaitu, de ministre du culte protestant et de chef du district[71]. L'unicité du nom employé ne permet pas de savoir si l'instituteur et le pasteur font une seule et même personne ou s'il s'agit de deux personnes différentes ; en ce qui concerne la chefferie, il s'agit d'une femme (indiquée par l'abréviation v. après le nom *vahine*) sur laquelle nous éclaire le manuscrit de 1855 présenté par le commandant Cottez.

Avant d'en venir à ce manuscrit, il faut signaler la déposition, en 1859, du ministre (c'est-à-dire du pasteur) sur plainte du révérend Simpson, chef du culte protestant à Moorea et sa réintégration, l'année suivante, à la demande des *huira'atira* (population) du district[72].

Le manuscrit de Cottez donne pour 1855[73] Hapoto a Hapoto Vahine comme cheffesse d'Afareaitu. Les actes de notoriété de 1866 établissent qu'elle est mariée au chef représentant de 1886, qui, toujours selon ces actes, venait de Teavaro, le district voisin. Il résulte des mentions surajoutées sur les actes de naissance et de mariage qu'elle mourut en 1872 et son mari, Terai a Faaroau se

(69) Communication personnelle d'Aurora Natua, Secrétaire de la Société des Études océaniennes, Papeete. « C'était une famille de *'iatoai* d'Afareaitu ; ils furent nommés chefs par Pomare II ; avant ce n'étaient que des *'iatoai* ».

(70) *Annuaire de Tahiti* de 1886. A cette époque, le district d'Afareaitu regroupait Afareaitu, Haumi et Maatea.

(71) *Annuaire de Tahiti* de 1863. Le district se limite au seul quartier d'Afareaitu, Haumi et Maatea constituant encore des districts distincts mais coiffés par une unité nouvelle le « village » qui ne correspond en rien à l'acception courante du mot et me semble simplement la traduction française du tahitien *'oire* (ville) que l'on emploie aujourd'hui pour *commune* (cf. supra, chap. I).

(72) *Messager de Tahiti* du 22 mai 1859 et du 22 avril 1860. L'Église (protestante) de Moorea, comme toutes les Églises (protestantes) tahitiennes, était officielle et le resta jusqu'en 1962 ; donc tout ce qui concernait les nominations religieuses relevait d'actes officiels. Simpson était un des rares missionnaires britanniques à être demeuré aux îles de la Société après le départ de la *London Missionary Society* comme suite à l'établissement du protectorat français.

(73) Approximativement. Cf. *B.S.E.O.*, 1955, n° 112, p. 455.

remaria. Je prends soin de mentionner tout ceci car les concordances sont précieuses, tant la multiplicité et l'enchevêtrement des noms en Polynésie peuvent conduire à des confusions. En 1855, donc, elle était en minorité, tenant la chefferie de son père appelé Hapoto par le manuscrit[74], sa mère, Hapoto Vahine — c'est-à-dire M^me^ Hapoto — administrant le district en quelque sorte comme régente[75]. Sa grand-mère paternelle était la fille d'un 'iatoai (sous-chef) du district d'Afareaitu et la sœur de Vara, chef d'Afareaitu[76]. On a trouvé ce Vara dans l'*Histoire de la mission tahitienne* du révérend John Davies comme chef d'Afareaitu et diacre de la paroisse placée sous l'autorité d'un missionnaire qui n'est autre que le révérend Orsmond[77]; Vara a porté aussi le nom de Tepauarii[78] qui n'est autre que le nom que portent traditionnellement les titulaires de la chefferie d'Afareaitu[79]. Ce Vara avait encore été nommé par Pomare II à cause des honneurs qu'il avait rendus à celui-ci, dit le manuscrit de Cottez (il avait immolé son propre frère pour le mettre sous les pieds du roi). On a cherché dans la chronique du règne de Pomare II, que constitue l'*Histoire de la mission tahitienne,* des traces de ce sacrifice mais je n'y ai trouvé aucune allusion précise: on doit dire ici que cela a pu peut-être se passer lors de la visite de Pomare II à Eimeo (Moorea) en septembre 1804[80]; des sacrifices ont été mentionnés par Morrison lors de la cérémonie de proclamation de Pomare II en qualité d'*ari'i rahi* du vivant de son père mais les rites décrits ne correspondent point tout à fait[81]. Quoi qu'il en soit, la branche de Hapoto recélait dans l'histoire du district une telle consistance que ses descendants se trouvaient potentiellement placés au premier rang des honneurs et des charges publiques.

Sans prétendre à une telle renommée, les autres branches formées par les ascendants de notre personnage ne sont pas, non plus, sans mérites:

— du côté maternel, je relève la possession d'un ou deux postes à l'école du district entre 1903 et 1915;

— du côté paternel, il y a un ascendant qui est *toopae mau* (membre élu du conseil de district) tant en 1906 qu'en 1915; le propre père de l'intéressé est, cette même année, secrétaire de l'état civil; le grand-père est, en 1904, pasteur à Teaharoa (Maharepa, paroisse du Nord de Moorea)[82].

Tous ces indices signifient au moins ceci: le réseau familial qui environne l'intéressé est constitué de gens dont quelques-uns, au moins, ont pu acquérir, au milieu du XIX^e^ siècle et au début du XX^e^ siècle, un certain degré d'instruction qui suppose, en ces temps où il y a assez peu d'écoles et très peu de bourses d'études, une certaine aisance économique.

Sur la propre vie de l'intéressé et son ascendance immédiate nous disposons

---

(74) Hapoto a Hioa selon l'*acte de notoriété*, n° 33 du 11 décembre 1866.

(75) Plus exactement Vahinehau a Tehau (acte ibid). En principe, les chefs étaient nommés par le gouvernement mais les vieilles règles de succession généalogique demeuraient présentes dans les esprits.

(76) Manuscrit, op. cit. Cela confirme ce qui a été dit plus haut.

(77) DAVIES, 1961, p. 237.

(78) DAVIES, ibid.

(79) Ce nom de titre est donné par Teuira Henry (1962, p. 97). Quand Marama acquit la chefferie d'Afareaitu, il en prit aussi le titre de ses *ari'i*, c'est-à-dire ce nom (MARAU TAAROA, 1971, p. 277).

(80) DAVIES, 1961, p. 73.

(81) MORRISON, 1966, pp. 91-92 et 172. Il s'agit d'une cérémonie qui se déroule à Pare (Tahiti) sur un *marae*; les victimes sont placées *aux pieds* de *l'ari'i* et les prêtres *lui* offrent les yeux des victimes; après quoi, les yeux sont placés sur l'autel c'est-à-dire le *fata* (cf. 2^e^ partie) et les victimes enterrées dans le *marae*. Les victimes furent offertes par Metuaaro. Si l'on prend, à présent, l'hypothèse de la visite de 1804 à Moorea, il est possible que la victime ait servi à «rouler» la pirogue royale sur la plage lors de l'arrivée.

(82) *Annuaire des E.F.O.* de 1904, 1906, 1915.

de l'ouvrage bibliographique du R.P. O'REILLY et de Raoul TEISSIER, *Tahitiens*[83]. Le père venait de Rimatara (îles Australes) et avait été élevé à Raroto'a (Rarotonga, aux îles Cook, au Sud-Ouest des précédentes). L'intéressé fera de même; cependant, les informations recueillies auprès de la famille (et, on l'a vu, les sources également) indiquent que le grand-père paternel avait été pasteur à Maharepa (paroisse de Teaharoa): l'usage est courant, dans l'Église évangélique de Polynésie, de choisir les pasteurs hors de leur district d'origine. Mais également, il est apparu que la mobilité individuelle n'est souvent qu'apparence temporaire à court terme: hormis les grands mouvements qui dépeuplent durablement quelques secteurs, l'intéressé ou ses descendants reviennent, le plus souvent, au point de départ; même s'ils s'installent à Papeete, ils gardent des contacts étroits (parenté, propriétés) avec le milieu rural d'origine.

L'installation (ou la ré-installation) à Afareaitu du père se fait par alliance avec une famille d'originaires (ou de gens déjà bien installés). On en a vu l'ancrage ancien, social et politique. C'est par une démarche analogue que les propriétaires éminents de Maatea ont procédé et prospéré. L'alliance locale « naturalise », en quelque sorte, l'immigrant; elle l'établit dans une famille déjà installée qui compte dans la localité; elle lui donne le contrôle de terres et lui permet d'en acquérir d'autres sans passer pour étranger; les enfants qui naissent de lui ont, sans conteste aucun, la qualité d'originaire, de *feia tumu,* et cette qualité rejaillit en quelque sorte sur le père.

C'est ce qui se passe avec le père de l'intéressé. Même s'il n'était pas étranger au district ou à Moorea, il avait besoin que, par une alliance locale, ses « droits » potentiels qu'il tenait de ses ancêtres soient réactualisés. Ces descendants de *'iatoai* d'Afareaitu, alliés aussi à une vieille famille de Haumi et qui ont acquis des fonctions dans le nouvel ordre qui s'établit après la chute de l'ancienne société tahitienne (instituteur, pasteur, *tavana*), constituent un ancrage idéal. De plus, quand on ajoute à cela le fait qu'on revient de Rarotonga et qu'on en ramène une appellation flatteuse (te *ari'i*, le roi), on concentre sur soi, et vis-à-vis de ses compatriotes, une bonne dose de prestige qui donne autorité sur autrui.

Ces conditions « politiques » sont renforcées par les conditions économiques et cela développe la puissance du groupe familial. Le point de départ est, au début du siècle, une douzaine d'hectares: il s'agit de parties littorales plantées en cocotiers, de terres de basse vallée favorables à l'élevage et à l'établissement de tarodières, et de parcelles de fonds de vallées. Ceci concerne la mère de notre personnage, le *'opu ho'e* de celle-ci, c'est-à-dire les tantes et les oncles maternels de l'intéressé, ayant de son côté un certain nombre de propriétés.

Le développement de la fortune foncière se fait en deux étapes, entre 1917 et 1921, puis entre 1924 et 1931: dans le quartier d'Afareaitu, 15 parcelles seront acquises, représentant environ 75 ha, soit 11 % de la superficie du quartier cadastré en 1939[84]; par ailleurs, des terres ont été acquises par héritage, alliance, donation ou testament, dans les autres quartiers — à Haumi et Maatea —, ces derniers modes d'acquisition de la propriété au profit des enfants (des siblings de l'intéressé)[85].

---

(83) Première édition 1962, nouvelle édition 1975.
(84) RINGON, n.d., *Changements sociaux à Afareaitu,* rapport O.R.S.T.O.M., Papeete, dactyl., p. 22.
(85) Le *'opu ho'e* de l'intéressé. On a noté l'importance de ce segment de parenté dans la possession et la dévolution de la terre.

Ainsi la base patrimoniale de la famille s'est considérablement accrue depuis le début du siècle jusqu'aux années trente, et après, demeurera étale ; avec une forte prédominance à Afareaitu et une présence plus ou moins importante dans les autres quartiers : nous avons vu un phénomène symétrique à Maatea. Dans chaque village ou quartier prévaut souvent un noyau familial éminent avec, à côté, une représentation des groupes éminents dans les districts ou quartiers voisins (cf. chap. Maatea).

Cette propriété a été acquise en grande partie par des ventes, ventes simples ou sur adjudication. La période correspond aux années favorables pour les propriétaires de cocoteraie et les dates, en particulier, aux boom de la vanille ; cette corrélation, objectivement établie, correspond aux informations fournies par les membres de la famille. Ce sont donc les surplus du coprah et de la vanille qui expliquent la croissance économique de cette dernière. D'autres terres sont aussi acquises à Tahiti par le groupe familial organisé autour de la mère. Du fait de la disparition de son premier mari et de son remariage, le groupe est complexe avec des enfants de deux lits différents ; c'est sur la base de cette différence que va s'opérer le clivage du patrimoine, la branche de l'intéressé, c'est-à-dire ses germains et lui-même, demeurant ancrée à Afareaitu, alors que l'autre branche va s'installer à Papeete tout en conservant des terres à Afareaitu.

Il faut donc voir que le patrimoine que révèle la carte générale concernant la propriété à Afareaitu n'est pas homogène et que son poids sur la vie de la population n'a pas la même force que s'il s'agissait d'une propriété concentrée dans la même main. Ce qui unit les différents détenteurs de ce patrimoine, c'est une solidarité de propriétaires socialement importants (*dans* le district, ou parce que *de* la ville) et unis par des origines parentales communes. C'est aussi que les enfants ont été — ou iront tous — à l'école du district puis à la ville, les uns chez les Frères ou les Sœurs, les autres à l'École protestante Viénot, c'est-à-dire qu'ils bénéficieront d'un embryon d'enseignement secondaire et seront donc, sinon propriétaires instruits et aisés, du moins des professionnels du secteur secondaire ou tertiaire : donc, des gens assez différents de la masse villageoise et perçus comme tels par celle-ci. Mais à l'intérieur de ce groupe, vont opérer tous les clivages que recèle sa composition : les nuances de la parenté[86], les solidarités de voisinage[87], l'évolution dans des milieux professionnels différents[88].

Concentrons-nous sur les siblings issus de l'immigré de Rimatara, le surplus tiré du coprah et de la vanille a induit une assise foncière dont le groupe a sa propre part. Un *fare vanira* qui sert de maison de famille a été construit également. Enfin et surtout, les enfants ont chacun reçu une éducation secondaire : des quatre sœurs de notre personnage, trois seront institutrices ; quant à lui, il épousera une institutrice de Tahiti. A la génération suivante, ses trois nièces seront bachelières, et tandis que l'une d'entre elles va devenir institutrice, puis directrice d'école, suivant en cela la démarche de plusieurs de ses tantes, les deux autres sortiront de faculté avec un diplôme d'études supérieures en poche. Tel est le phénomène général d'ascension sociale constatée.

C'est l'intéressé, lui-même, qui nous montre comment le surplus, acquis à la

(86) Les collatéraux issus des ascendants de la mère et de ses propres *siblings* ; dans le groupe des demi-frères et demi-sœurs issus de la mère, les *siblings* issus d'un même lit.

(87) L'un des groupes de *siblings* est installé à Tahiti ; dans l'autre groupe, certains éléments sont à Tahiti, les autres à Moorea, mais pour Afareaitu, tout le groupe est considéré comme étant de Moorea.

(88) L'un des groupes exerce ses activités dans le commerce ou la condition d'employé : dans le *privé* ; l'autre, par les femmes surtout et l'enseignement, concerne le secteur public.

génération précédente et accru à sa propre génération, s'est transformé en pouvoir, comment le pouvoir a aidé à naître et se développer de nouvelles entreprises, elles-mêmes génératrices d'une nouvelle accumulation.

Né au début de la Première Guerre mondiale[89], l'intéressé finit sa période de *taure'are'a* un peu avant le début de la seconde. Mobilisé sur place, il mène la vie du propriétaire terrien présent sur ses plantations et s'occupant de ses récoltes: coprah, vanille, café, élevage. Il a la réputation d'un rude travailleur: c'est un mécanicien qui répare les moteurs de ses mains: voitures, engins, moteurs de bateau. Car, à partir des années cinquante, il va se lancer dans le cabotage entre Moorea et Tahiti et devenir armateur vingt ans durant, sans cesser d'être propriétaire.

Les années 1950 voient aussi les débuts de la carrière officielle, politique de notre personnage: carrière est un mot impropre, il s'agit d'une des faces de ce personnage à plusieurs faces, agriculteur, mécanicien, entrepreneur. Mais tout ceci servi par un souci de s'engager à fond, de faire bien ce que l'on fait: un personnage réputé pour son honnêteté et sa droiture.

Comme on ne peut pas parler de tout à la fois, force est de considérer une face après l'autre.

Le cabotage et l'armateur

C'est, au départ, une conséquence de la situation de propriétaire terrien éminent du district, qui a des récoltes à amener à Papeete, qui a une situation dans le district (cela se concrétise par la chefferie du *mata'eina'a* d'Afareaitu qui lui échoit à cette époque)[90], et qui saisit ce que le bateau à moteur peut apporter à Moorea en fait de progrès dans les relations de cette île avec Tahiti et la capitale, Papeete. Il s'est agi de remplacer par ces caboteurs, appelés improprement « goélettes » — *pahi* en tahitien —, les grandes barques à rames et voiles dont nous a parlé précédemment Teariki.

Jusqu'en 1958 circule entre Moorea et Tahiti la première goélette à moteur de l'importante compagnie coloniale néo-zélandaise de la place de Papeete[91]. C'est évidemment le surplus du coprah — et surtout de la vanille, à l'époque — qui permet au nouvel entrepreneur de faire construire sa première goélette, que nous appellerons g 1, et qui unit Moorea à Papeete à partir du Nord de l'île, Paopao: là se trouvent près du tiers de la production de coprah et la plus grande partie de celle de vanille[92]; le passage de la « barque » à la goélette entraîne, de plus, un changement dans le trafic de collectage à terre: avant la goélette, les embarcations vont au plus près du produit, les wharfs (*uahu*, les jetées d'accostage) sont nombreux et le bateau les touche les uns après les autres; c'est aussi ce que fait au début la goélette mais, après la guerre de 1939-1945, se développe la voiture à moteur, *pereo'o* et surtout le *pereo'o mata'eina'a* (la voiture du district), ce truck qui est le mode de transport commun à Tahiti[93]. Si l'ont veut grossir la goélette pour lui faire transporter plus de frêt, elle ne pourra plus toucher, faute d'un tirant d'eau suffisant, qu'un nombre réduit d'escales (celles-ci se trouvent en

(89) Les deux guerres européennes dites mondiales ont marqué Tahiti à plus d'un titre, ne serait-ce qu'à cause des soldats tahitiens qui y ont combattu et y ont laissé la vie.

(90) A la suite d'un chef issu de Maatea qui avait été nommé par l'Administration (cf. supra, chap. V).

(91) Une compagnie d'*import-export*, seule survivante des compagnies du même type de la fin du XIX[e] siècle et du début du XX[e] siècle.

(92) Cf. infra les estimations de la production par zones de Moorea.

(93) Véhicule recarrossé en bois à la mode locale, le *truck* transporte à la fois personnes et marchandises.

bordure du lagon localement envahi par les coraux); le truck va permettre de prolonger le service de la goélette: possédé aussi par l'armateur, le truck va drainer toute une portion de littoral pour amener au wharf le frêt à embarquer et, en sens inverse, distribuer la marchandise débarquée du bateau.

La conjugaison de la technologie et de l'économie tend à réaliser autour de la goélette une intégration toujours plus poussée; à l'origine, il s'est agi pour le producteur de limiter les coûts de commercialisation en maîtrisant le transport: mais la goélette et sa logique vont constituer un investissement de plus en plus lourd et cette affaire navale va progressivement devenir plus importante pour l'intéressé que ce qui, jusqu'ici, a constitué la base du surplus: la plantation. D'autant que des rivaux ne vont pas tarder à surgir.

Au départ (à Paopao, sur la côte Nord de l'île), l'appui « politique » est venu seconder les efforts personnels de l'entrepreneur: faute d'appui local, il eût été plus difficile à ce dernier de s'implanter dans le secteur. Mais il y avait là une sœur institutrice, promise à devenir la directrice de l'École, et surtout, le *tavana* du district: mariée à un cultivateur de la localité, elle assure l'ancrage de son frère polynésien; en outre, une autre sœur, institutrice elle aussi, s'est mariée avec un Européen venu s'installer à Moorea et qui va se lancer dans l'hôtellerie et le tourisme: notre homme acquiert ainsi les bonnes grâces des *papa'a* (Blancs) de l'endroit et de la colonisation européennes qui y est puissante (cf. infra)[94].

Ainsi notre personnage se trouve pris à l'intersection de réseaux de relations à la fois polynésiens, européens et naturellement *demis*[95], les uns centrés sur le quartier d'Afareaitu auquel s'agrègent d'autres éléments des autres quartiers du *mata'eina'a*, les autres couvrant tout Moorea avec des antennes à Tahiti même. Dans ces réseaux, les individualités qui les composent suscitent l'opposition d'autres individualités qui s'insèrent dans leur propre réseau, ceci à raison de divergences d'intérêt foncier, de dissensions matrimoniales, de simples conflits d'ordre caractériel; ces différentes raisons finissent, par contamination des autres plans, par susciter une opposition *totale* où tout se mêle: intérêts, sentiments, terres, ambitions politiques, réussites ou déboires économiques, etc. De plus, telle opposition entre deux personnes affiliées à des réseaux différents engendre l'antagonisme d'éléments divers appartenant à chacun d'eux: sur la base du réseau s'édifie une coalition d'intérêts plus ou moins totale, une *faction* qui suscite une *contrefaction*.

Nous avons vu, à propos des relations entre Maatea et Afareaitu, s'établir ce phénomène. Notre personnage, plus exactement, le groupe dont il était le porte-parole s'y trouvait impliqué. Nous verrons aussi, dans la transformation de Moorea des années 1960 et 1970, de telles factions s'édifier et s'opposer; notre homme aura, sans y prendre directement part, sa place dans ce conflit de factions. Ce qu'il faut ici dire, c'est que l'affaire de cabotage dont nous parlions suscite un conflit de ce genre, qui se concrétise entre notre homme et un *Demi* qui devient, en quelque sorte, le porte-parole de la contrefaction.

Appelons ce dernier B et notre personnage A.
B est de souche *demie*[96], A de souche tahitienne.

(94) Cet Européen va aller ensuite à Afareaitu transformer le *fare vanira* de la famille en un petit hôtel polynésien.

(95) Ne serait-ce que parce que les enfants du second lit, demi-*siblings* de l'intéressé l'étaient?

(96) Le grand-père français a marié ses enfants dans la société européenne et *demie* de Papeete.

B est catholique, A protestant.
B n'a pas d'attache par le sang à Moorea, au contraire de A.

L'éminent propriétaire de Maatea, opposé à notre personnage A entretient, évidemment, des relations positives avec B: ils peuvent se dire appartenir à ce même milieu *demi*, cependant très divers; si cela n'était pas, leur commune opposition à A les lierait.

Évidemment, à Maatea même, l'opposition de certains à l'éminence du lieu détermine leur adhésion à A; cela peut être aussi le contraire: leur liaison avec A qui détermine leur opposition au seigneur du lieu.

A Paopao, où règne, en qualité de cheffesse, la sœur de A, B a, évidemment, des répondants locaux: les opposants à la sœur de A. De façon symétrique, les auxiliaires de B sont opposants à cette dernière.

En dehors de son propre réseau, le point d'ancrage à Moorea de B est le domaine de Vaianae, sur la côte Sud-Ouest de l'île. La famille de B avait acquis ce domaine (une vallée entière occupée par de la cocoteraie et des pâturages) de la Corporation catholique de l'Océanie, expression juridique de l'Église catholique. L'Église avait voulu constituer là, rappelons-le, un domaine du catholicisme au siècle dernier en y installant des Tuamotu et Pascuans (cf. chap. I).

Donc, A a lancé g 1, petite goélette à moteur, pour desservir Moorea à partir de Paopao. Alors B lance g 1 bis, mais à partir de la baie de Vaiare, au Nord d'Afareaitu, de sorte qu'un truck de B va drainer le district d'Afareaitu.

C'est provoquer A dans sa mouvance: celui-ci lance alors g 2, goélette un peu plus grosse que g 1 et g 1 *bis*, qui assurera le service à partir du village même d'Afareaitu.

Riposte de B quelques années plus tard (le temps de mobiliser les fonds et de faire construire): B lance sur la ligne de Vaiare une goélette encore plus grosse g 3, tandis que g 1 *bis* va aller desservir désormais la ligne de Paopao; double riposte, en vérité, puisque B, d'une part, met à flot une grosse unité pour surclasser A sur son nouveau terrain et, d'autre part, installe la compétition sur l'autre ligne, celle de Paopao. On peut aussi s'interroger sur la raison de B qui a fait substituer g 3 à g 1 *bis*: il y a des raisons logiques pour que B ait privilégié la ligne de Vaiare (frêt, proximité de Papeete, hinterland constitué par le Sud-Ouest de l'île, le fait que Vaiare dépend d'un district (Teavaro) non tenu par A ou ses siblings); le souci de prestige, de surclasser A en faisant plus gros, a, à mon sens, joué également.

A, alors, remplace sur la ligne de Paopao sa petite goélette g 1 par un bateau plus gros que g 3: g 4 qui desservira, dans le district de Paopao le wharf du village de Maharepa, le bateau de B (g 1 *bis*) desservant, lui, le wharf du village de Paopao proprement dit.

Mais g 1 *bis* coule: B la remplace alors par g 5, plus gros que g 4.

Mais un an après, le g 4 de A va au récif. Alors on parle du lancement par A d'un nouveau navire g 6 encore plus gros que g 5. Seulement, on est alors en plein boom du Centre d'Expérimentations, la production de coprah à Moorea va diminuer, donc touchant durement le frêt vers Papeete, tandis qu'un an plus tard, c'est l'avion qui, à la faveur de la construction de l'aérodrome de Moorea, va concurrencer les bateaux: on écrivait en 1968 que s'il naissait, g 6 risquait

d'apparaître comme le pur produit de la lutte de prestige que se livraient A et B[97]; or, g6 n'a jamais vu le jour.

Le schéma ci-après résume une dizaine d'années de concurrence:

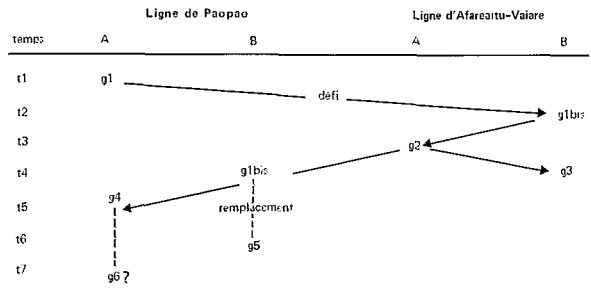


FIG. 55. — *Concurrence navale à Moorea*

A l'analyse, nous avions affaire à un duopole, c'est-à-dire, au point de vue économique, à une situation de compétition instable qui se résout en théorie et en fait, soit en une alliance (on dit qu'il y a oligopole, c'est-à-dire que les deux partenaires forment un seul groupe qui agit comme un seul agent), soit dans l'élimination de l'un des deux adversaires (il y a alors monopole pur et simple). Jusqu'en t7, aucune évolution de ce genre ne s'est produite, parce que le calcul économique, dominé par l'idée de rentabilité et de profit au moindre coût, a été oblitéré par le souci de ne pas rompre la lutte pour des raisons de prestige. C'est que A et B étaient (ou représentaient) des notabilités, avaient de la terre, de la fortune, une clientèle d'amis, de supporters et de dépendants, des options politiques naturellement opposées. Ils étaient engagés dans une *dialectique de la compétition,* chaque acte de l'un étant considéré par l'autre et *tous ses supporters* comme un *défi* qu'il était impérieux de relever. La sagesse a, finalement, commandé l'action de A mais c'est B dont le défi n'a pas été relevé qui est demeuré vainqueur, même s'il s'est partiellement retiré de l'affaire par la suite et si des outsiders sont survenus. Ceci est, sans nul doute, à compter dans la perte de prestige que A a subie à Moorea dans les années soixante-dix.

Entreprise et politique

La progression politique de notre personnage est pourtant remarquable: d'abord, *tavana*, puis conseiller à l'Assemblée territoriale à partir de 1953. Avec une sœur qui a la présidence du conseil du district du Nord (Paopao), c'est deux des trois grands *mata'eina'a* de Moorea qui sont aux mains de la famille. Celle-ci détient aussi deux postes de directrice d'école sur cinq[98]. Jusqu'en 1967, bien que possédant une demeure à Tahiti, le *tavana* vit à Afareaitu et la demeure

(97) ROBINEAU, 1968, p. 824.
(98) Une par district. C'est peu à peu que de nouvelles écoles de quartiers sont mises en place.

ancestrale, transformée en petit hôtel, devient un des foyers essentiels de la vie de relation à Moorea : les commerçants ambulants, les livreurs qui font le tour de l'île s'y arrêtent ; les fonctionnaires venus en tournée de Tahiti y descendent ; les guides, t'Serstevens, en parleront[99] ; ce sera un foyer de réunion pour les bringues de fin de semaine des gens du village, voire du district. Là tout se dit, tout se sait et ce sera encore vrai un quart de siècle plus tard.

En 1967, la dernière sœur de l'intéressé est la tenancière de cet hôtel. C'est un hôtel en indivision : en statut d'indivision juridique dans la famille, l'hôtel a été remis à la dernière sœur du groupe des siblings pour exploitation à ses propres fins, à charge d'accueillir les autres siblings et leurs descendants : particulière illustration du principe d'organisation par siblings qui règle le fonctionnement de cette société polynésienne, dont OTTINO a démontré l'existence et dont nous avons trouvé le principe extrêmement vivant dans notre analyse de Maatea.

Pour en terminer avec le panorama social au sein duquel se meut l'intéressé, disons que l'oncle — le frère de la mère de l'intéressé — est diacre de l'Église d'Afareaitu, c'est-à-dire, face à un pasteur venu d'ailleurs, le représentant et le porte-parole le plus élevé de la population des fidèles : on sait que les diacres animent ces unités de base des paroisses que sont les *'amuira'a* (groupes de prières de quartiers) et participent au conseil des diacres qui, aux côtés du pasteur et sous sa responsabilité, administre la paroisse et commande notamment le cycle des fêtes religieuses.

Ainsi, l'intéressé se trouve, à l'aube des années soixante, au centre d'un dispositif de production et de pouvoir, ce dispositif étant fondé économiquement sur la terre, l'exploitation agricole et les activités de cabotage et d'hôtellerie qui la prolongent dans le domaine du commerce et du tourisme naissant ; ce dispositif investit (au double sens du terme, à la fois militaire et économique) l'école et l'Église, dans l'école et dans l'Église ; le chef de ce dispositif est *la* personnalité du district qu'entoure un groupe de notabilités secondes parentes, alliées, amies ou fidèles et que les mandats électifs et politiques consacrent.

Moorea constitue aussi la base populaire d'une ascension politique qui se poursuit dans la décennie 1960. Cette ascension, dont nous allons voir un peu plus loin les étapes, suppose, à l'occasion du renouvellement périodique des mandats locaux, la constance dans la confiance de cette base populaire. Pour comprendre cet attachement populaire, il faut voir les choses à deux niveaux : il y a notre homme dans son village et le chef de ce village dans Moorea.

Au niveau du village ou du quartier, la présence de l'intéressé est très forte (propriété, goélette, hôtel, école, réseau de clientèle, Église). Il est puissant (propriété, clientèle, Église) ; il rend service à la collectivité (goélette, école, hôtel) ; il a un rôle social : donne généreusement à l'Église, donc à la collectivité dont il flatte l'orgueil (à cause de l'esprit de compétition qui anime les collectivités à l'intérieur de l'Église, cf. Maatea) ; il prête aux gens dans le besoin, sans intérêt naturellement : il passerait pour ladre, suprême péché. Au cercle des parents, alliés, amis s'ajoute toute une clientèle populaire pour laquelle il est ce qu'était autrefois le chef polynésien : nous verrons cela dans la seconde partie de cet ouvrage. En retour, le quartier, et aussi les fidèles clients qui existent dans les autres quartiers

(99) In *Tahiti et sa couronne*, 1951, vol. 1, p. 228.

(souvenons-nous à ce sujet des deux factions qui divisent Maatea), lui donnent leur appui, leur voix ; à noter que l'hôtel est un puissant poste d'écoute de l'opinion populaire. On a un vrai chef qui nous représente, beaucoup mieux que ces pâles personnages que l'on trouve à la tête d'autres districts : quelle fierté pour Afareaitu.

Au niveau de Moorea, il y a les parents, alliés, amis et clients répandus dans toute l'île ; et d'abord une sœur cheffesse qui dispose dans son propre district de la même autorité que notre personnage dans le sien ; également tout un parti, la faction A contre la faction B, qui anime la compétition maritime dont nous avons parlé. Il est évident que la force de notre personnage à l'échelle de Moorea repose sur la maîtrise de son district : lorsque celle-ci lui échappera, l'échec à Moorea interviendra sans retard (1977).

Mais à l'aube des années 1960, Moorea a son grand homme qui poursuit une compétition réussie avec un adversaire, cette réussite lui assurant, à chaque succès, un soutien de son prestige.

Celui-ci se renforce, à Moorea, de ses succès politiques hors de l'île et du fait que notre homme atteint à une réputation politique à l'échelle du Territoire, voire de la République.

Économiquement et même familialement lié à des *Demis* ou des Européens, notre personnage n'en demeure pas moins très polynésien par une manière d'être et de sentir, et son engagement politique, au moment de la réforme de 1957-1958 concernant les territoires d'outre-mer, dénote le besoin ressenti d'une émancipation polynésienne hors du paternalisme colonial dans lequel baigne le Territoire depuis la fin du XIX^e siècle. A la suite de ce que l'on a appelé l'affaire Pouvanaa, c'est-à-dire de cette tentative de gouvernement autonome étouffée par le pouvoir colonial au bout de quelques mois, il va apparaître comme le continuateur du *metua* Pouvanaa a Oopa, emprisonné puis assigné à résidence en France. Député, suppléant du fils du *metua*, Marcel Oopa, il lui succédera à sa mort en septembre 1961 puis sera élu député à l'Assemblée nationale française de 1962 à 1967.

Alors, dans cette ligne politique axée sur la revendication à l'autonomie, se place son opposition aux essais nucléaires français. « ...*Un des premiers,* écrivent le R.P. O'REILLY et Raoul TEISSIER, (il) *prend position... contre les expériences atomiques et s'y oppose systématiquement, voyant en elles un grave danger pour la santé des populations qu'il représente* »[100]. Il sera reçu, à ce sujet, par le général de Gaulle et demeurera inébranlable.

A ce moment, l'homme a acquis une surface politique à l'échelle du Territoire, il a tout un parti politique bien organisé et se représente lors de l'élection du député en 1967. A l'échelle du Territoire, il est battu parce qu'un outsider, qui va devenir une personnalité de premier plan de la Polynésie française, se présente, lui-aussi, comme autonomiste, mais passe, aux yeux des progouvernementaux opposants à l'autonomie, comme un des leurs. Et aux élections territoriales de 1967 qui suivent, le parti de notre personnage et celui du nouveau député constituent un front pour l'autonomie dont l'union perdurera jusqu'à l'obtention en 1977 d'un nouveau statut du Territoire.

A la faveur de cette alliance, notre homme gagne la présidence de

(100) *Tahitiens,* 1975, p. 547.

l'Assemblée territoriale en 1969 et 1971 et il devient, naturellement, en 1972, le premier maire de la nouvelle commune de Moorea-Maiao instituée par la loi municipale votée cette année-là pour la Polynésie française. Pourtant, il va perdre cinq ans plus tard, lors des élections municipales de 1977, la même mairie.

Revers et succès d'un chef polynésien

La commune de Moorea-Maiao (*'oire*) se compose, pour Moorea[101], de cinq sections de communes qui correspondent aux anciens districts et qu'on appelle du même mot tahitien *mata'eina'a.* Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste majoritaire par section, les conseillers élisant eux-mêmes dans chaque section un maire-adjoint qu'on appelle *tavana mata'eina'a* (chef de district), l'ensemble du Conseil municipal élisant au chef-lieu de la commune, Afareaitu, le maire (*tavana 'oire*). Ceci pour comprendre que, si en 1972, notre personnage a obtenu la mairie de la commune, la mairie adjointe de l'un de ses fiefs (celui de la sœur cheffesse) a échappé à son parti ; et dans le *mata'eina'a* d'Afareaitu, son protégé, instituteur et parent, ancien élève de sa femme, la directrice d'Afareaitu, n'a pas obtenu « haut la main » la mairie adjointe.

C'est que, depuis 1960, un certain nombre de changements, tant collectifs que personnels, ont modifié l'audience du réseau dont notre homme était le centre.

1) Il y a, d'abord, un changement des conditions générales prévalant dans l'économie et les rapports sociaux à Moorea. La crise de l'agriculture dans l'île, l'installation du Centre d'Expérimentation, le développement du tourisme modifient les rapports de production au profit de rapports salariés. En outre, la détérioration des conditions économiques dans l'ensemble du territoire, à partir des années soixante-dix, aggrave les tensions et tend à remettre en question l'autorité établie des notables.

2) L'emprise personnelle du chef et de son réseau s'est érodée. L'assise économique du personnage s'était trouvée renforcée, on l'a vu, du halo que lui procurait son ascension politique et sa fonction de continuateur du *metua.* Avec la défaite électorale et la constitution du front autonomiste qui a suivi, notre homme ne s'est plus trouvé être le seul à Moorea sur qui la ferveur populaire autonomiste allait se cristalliser. Or, c'est précisément à ce moment que se produit un décrochage économique et politique :

Avec un flair d'entrepreneur hors de pair, notre personnage saisit à la fois la dégradation proche inéluctable, structurelle de l'économie du coprah, là où d'autres — c'est-à-dire la quasi-totalité des planteurs de Moorea — ne voyaient que l'apparence (la baisse des cours, l'élévation des salaires de main-d'œuvre) et ne songeaient qu'à la revendication ; et le développement d'une agriculture commerciale pour le marché intérieur fondée sur les nouveaux besoins de consommation. D'où son acquisition à Tahiti, dans une zone agricole d'avenir, d'une belle propriété qu'il transforme en entreprise avicole modèle et le surplus du coprah et de la vanille, investi en goélettes et, au bout de la course, en profit de frêt, a été réinvesti en moyens de production dans l'industrie agricole ; évidemment, ces profits ont été augmentés, pour ce réinvestissement, de la capitalisation des

(101) Réforme municipale de 1972.

indemnités perçues par l'intéressé pour ses mandats publics, des traitements de l'épouse directrice et de loyers extraits de diverses maisons louées à Papeete. Je passe, à cette occasion, sur ces réinvestissements prometteurs de profits qu'a constitués, à la faveur du boom, la construction de maisons à usage locatif avec rentabilisation dans un maximum de cinq ans.

Cette délocalisation de l'assise économique oblige l'intéressé à se trouver de plus en plus longuement absent du village et de Moorea : la nouvelle entreprise, les mandats publics, la direction du parti dans le cadre du front autonomiste obligent à une présence quasi permanente à Tahiti. Déjà trop occupé dans la grande île, l'homme n'a plus de temps à consacrer à Moorea, d'autant que la disparition de la goélette g4 en 1967 n'a pas donné lieu à remplacement.

Lorsque l'épouse directrice prend sa retraite, c'est le futur maire adjoint d'Afareaitu qui la remplace, à l'école et à la chefferie. Mais l'absence du chef *titulaire,* pourrait-on dire, se fait d'autant plus sentir que la détérioration des conditions économiques devient plus sensible. Le sentiment des gens d'Afareaitu est que l'intéressé ne s'occupe plus d'eux. En revanche, à Maatea, du moins dans certains milieux hostiles, on exulte.

Cela coïncide aussi, à peu d'années près, c'est-à-dire à la fin des années soixante, avec le départ à la retraite de la sœur directrice cheffesse. Il y a bien une nièce institutrice et qui va devenir directrice de l'école mais elle se trouve sans doute trop jeune pour assumer la présidence du district, d'autant que l'institution communale bouscule les conditions habituelles de l'accès au pouvoir dans les districts. C'est un instituteur, allié à la faction B, qui l'emportera (il est vrai que, vers 1975, il a entamé un mouvement de ralliement à l'autre camp qui se concrétisera aux élections de 1977).

La perte de la mairie de Moorea en 1977 est venue d'un coup familial inattendu — une trahison — mais qui montre surtout la montée des forces jeunes et radicales à l'assaut de la forteresse que constituent les notables. Notre homme renversé, le pouvoir ne sort pas de la famille ! Renversement d'ailleurs bien circonscrit puisque la mairie adjointe de Paopao a été récupérée, et qu'en dépit d'Afareaitu, l'homme retient à nouveau la mairie de l'île en même temps que la présidence de l'Assemblée.

SURPLUS ET DYNAMISME DE GROUPE

L'exemple que l'on vient d'analyser longuement montre comment, à partir de la base économique qu'ont constituée le coprah et la vanille avant les années 1960, les groupes familiaux ont pu former un surplus qu'ils ont, dans un premier temps, utilisé à élargir cette base, d'une part, et de l'autre, à donner à la génération suivante un niveau d'instruction au-dessus du commun ; comment dans un deuxième temps, cette génération a d'abord réinvesti dans des branches intéressantes le surplus collecté à partir de la base élargie, ensuite, pris en charge la direction de l'éducation du peuple, en même temps qu'elle a donné à ses enfants un niveau d'études supérieures, enfin s'est faite le porte-parole du peuple et s'est imposée comme son guide.

Autour de ce cas particulier, exceptionnel, que constitue notre personnage, il faut voir que, sans connaître une telle ascension, un nombre important de

personnes ont localement réussi à des niveaux différents, formant ainsi entre lui et le reste du peuple des cercles de plus en plus larges de gens atteignant des niveaux de plus en plus modestes. Il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre de considérer la parenté étendue de l'intéressé qui présente toute la palette des situations sociales possibles à Tahiti. Ce phénomène était déjà apparu à Maatea et explique une remarque que me faisait un jour une Tahitienne avertie de ces problèmes lorsqu'elle me disait que, parmi sa nombreuse parentèle, elle choisissait d'emblée (et tout le monde faisait de même) le cercle des parents qu'elle fréquentait avec le plus d'assiduité dans la couche sociale (et économique) qui correspondait à son propre statut.

Sans atteindre le sommet auquel est parvenu notre homme, il y a eu suffisamment de personnes à Moorea qui, par la fortune acquise avec le coprah et la vanille et selon les voies par lesquelles cette fortune a été exploitée, se sont élevées au-dessus de la masse de la population, à raison des inégalités initiales dans la possession du capital terre et des distorsions ultérieures venant de ces inégalités.

En outre, et cela ressort tant des monographies de familles qui ont été faites par Gérard RINGON au quartier d'Afareaitu[102], et nous-mêmes à Maatea, ces familles ont expatrié vers Tahiti une partie de leurs enfants comme cadres et employés de l'Administration et du secteur privé ; ces enfants se sont alliés à des éléments issus des couches sociales tahitiennes analogues à celles dont ils sont originaires et, si l'on accepte le terme de « bourgeoisie » employé par RINGON, l'on peut dire que, par les emplois en ville et les alliances, la bourgeoisie terrienne de Moorea est venue s'intégrer à — ou réintégrer, lorsqu'il s'agissait de *Demis* dont l'ancêtre venait de Papeete — la bourgeoisie tahitienne. « Promotion par l'école et le fonctionnariat..., ...forme d'investissement... social », ai-je pu écrire en 1970[103].

En conclusion

1. Le développement d'une production commerciale pour l'exportation s'est accompagné de l'émergence en milieu rural d'une couche sociale de producteurs disposant des terres plates, littorales notamment, les plus propres à l'établissement de cette production et à la maximisation de sa rentabilité. Les études fines d'exploitations réalisées tant à Maatea par moi-même que par François RAVAULT à Maharepa[104], de même que les conclusions de RINGON pour le village d'Afareaitu, confirment l'existence d'une classe de propriétaires terriens aptes à dégager un certain surplus au-dessus de la subsistance des personnes engagées dans le procès de production, surplus structurel peut-on dire, découlant des structures et des rapports productifs.

2. Les fluctuations des cours des produits exportés ont donné lieu, à certains moments privilégiés s'étalant sur une certaine durée, à constitution d'une *rente de production notable* qui peut apparaître comme un surplus conjoncturel.

3. Jusqu'au début des années soixante, et sauf exception, la conjugaison de ces deux surplus a laissé entre les mains des moyens et grands propriétaires-

(102) RINGON, 1970, in *Tahiti et Moorea* et le *Journal de la Société des Océanistes*, nos 28 et 29.
(103) In Surplus ou Dynamique de groupe, *Cahiers internationaux de Sociologie*, n° 49.
(104) *Maharepa*, O.R.S.T.O.M., 1967.

producteurs des revenus dépassant très largement (couvrant même plusieurs fois) le montant des salaires payés à la main-d'œuvre nécessaire à leur apparition, constituant ainsi littéralement un surplus au-dessus de la subsistance (*surplus above subsistance)*[105]. C'est aussi un surplus historique lié à la période des profits coloniaux élevés tirés de plantations créées pour satisfaire les besoins occidentaux en matières premières.

4. La constitution de ce surplus n'a cependant pas limité une certaine ampleur des phénomènes de diffusion :

— d'abord, la structure de la propriété dans les cas étudiés et le panorama des situations familiales particulières qui résulte de l'analyse sociologique ne permettent pas d'induire l'existence d'une minorité hautement profiteuse, coupée des masses paysannes, assurant tout juste la reproduction de leurs besoins vitaux, mais au contraire, celui d'un continuum de situations socio-économiques allant des bénéfices d'un surplus zéro à ceux d'un surplus maximum, situations organisées suivant une forme pyramidale ;

— ensuite, les rapports de production eux-mêmes, à l'intérieur de chaque produit et de son procès de production, tendaient à instituer ce continuum ; le gardien-métayer, dans le cas du coprah, par exemple, constituait un moyen terme entre la situation du propriétaire exploitant en faire-valoir direct avec des salariés et la situation de ces mêmes salariés ;

— les différentes productions n'impliquant ni la même localisation, donc répartition des terres, ni les mêmes rapports de production, ni les mêmes potentialités de surplus, il en résultait que les inégalités découlant de l'exploitation du coprah pouvaient se trouver atténuées du fait des revenus tirés de la vanille ; celle-ci pouvait assurer la fortune de pauvres qui avaient de la chance ; le café donnait un peu d'argent aux plus pauvres, en dépit de leur pauvreté en biens fonciers ;

— mais également, et à cause du cumul de la terre et par le moyen des rapports de production fondés sur le faire-valoir indirect, il y avait aussi de grandes inégalités au sein de la classe des moyens et grands propriétaires.

Je crois que l'on ne peut pas nier que le coprah et les autres productions coloniales ont, en dépit des inégalités qu'elles ont sécrétées, opéré à Moorea une diffusion de surplus du haut en bas de l'échelle sociale. Ceci est dû à mon sens à ce que, hormis exceptions[106], le surplus extrait des productions coloniales des îles de la Société était peu capté — ou en tout cas beaucoup moins capté qu'ailleurs — par la métropole, ceci du fait de l'absence des grandes plantations européennes bien organisées, de l'existence sur place d'une bourgeoisie foncière locale qui occupait le terrain et, d'une manière générale, du fait du *colonialisme endormi* qui prévalait jusqu'aux années 1960 dans les Établissements français de l'Océanie[107].

5. Le surplus a donné lieu à une accumulation qui, dans les familles les plus dynamiques, a moins engendré un accroissement de la consommation que des investissements productifs donnant naissance à de nouvelles entreprises créatrices de nouveaux surplus, ou des investissements sociaux — en matière d'éducation essentiellement — se traduisant, d'une part, par une ascension économique et

(105) Cf. Marvin HARRIS, 1959, The Economy has no Surplus? *American Anthropologist,* n° 61, p. 386.
(106) Quelques grands domaines, surtout aux îles Sous-le-Vent, mal exploités ou non exploités.
(107) Comparer les effets de ce colonialisme avec celui, terriblement actif, des États-Unis à Hawaii.

sociale avec émergence à Papeete, le cas échéant, des jeunes générations de ces familles, et d'autre part, au travers de la fonction enseignante, par la prise de contrôle de la formation intellectuelle des masses populaires.

6. Le champ d'activités de ces familles a bénéficié d'un développement économique et social, se traduisant au long du siècle, et en dépit de l'isolement relatif des îles, par une adaptation constante — quelquefois avec retard peut-être — au progrès technique, une lente diversification des activités économiques et la constitution d'un encadrement social de la population dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la religion et de la politique.

7. Le lien de causalité entre, d'une part, ce développement économique et social et, d'autre part, l'existence du surplus que l'on vient de relater, repose sur le dynamisme d'un groupe social, une classe de propriétaires planteurs et d'entrepreneurs tahitiens et *demis* qui a émergé à Moorea depuis la fin du XIX[e] siècle.

Crise et reconversion

PREMIER TEMPS: CRISE DU COPRAH ET PLANS POUR UNE NOUVELLE AGRICULTURE

Dans l'histoire de l'économie agricole de la Polynésie française, la mission effectuée en 1956 par l'inspecteur général Guillaume occupe une grande place, parce qu'elle vient constater qu'à terme plus ou moins rapproché, l'économie de la cocoteraie va décliner, entraînant la dégradation rapide de l'équilibre économique du Territoire. C'est une époque où, dans la France d'Outre-Mer — c'est-à-dire, dans les colonies — on commence à s'occuper des rapports entre la population et les ressources. *Madagascar, population et ressources* date de 1952[(108)] et le « *Tiers-Monde* », *sous-développement et développement* est de 1956[(109)]. La guerre d'Algérie a commencé depuis deux ans et, dans la pensée des milieux officiels, la misère entre peut-être parmi les causes plus ou moins discutables qu'on lui attribue[(110)].

L'économie de la Polynésie reposant, selon les milieux dirigeants du ministère de tutelle[(111)] et les enseignements de l'agronomie tropicale officielle sur les *produits riches* (comme dans toute colonie qui se respecte)[(112)], il faut donc faire quelque chose pour obvier à la croissance rapide de la population: on n'en est pas encore au planning familial.

L'examen[(113)] de la cocoteraie polynésienne révèle qu'une partie importante de la production (un quart) est détruite par les rats; que, dans sa situation à l'Est

(108) CHEVALIER, *Cahier de l'I.N.E.D.*, n° 15, P.U.F.

(109) Sous la direction de G. BALANDIER, *Cahier de l'I.N.E.D.*, n° 27, P.U.F.

(110) Outre la thèse du complot, les « autres » qui veulent saper les positions de la France, il y a aussi celle de la « sous-administration »: si l'Algérie se trouve en insurrection, c'est par manque d'Administratifs.

(111) Le ministère des Colonies devenu ministère de la France d'Outre-Mer (« la F.O.M. »).

(112) L'agronomie officielle s'est plus souvent occupé des productions d'exportation que des produits locaux. Le riz est l'exception la plus notable, mais c'était aussi un produit d'exportation. En 1967, à Tahiti, personne ne s'occupait des produits vivriers et l'on passait pour un rêveur quand on suggérait aux responsables de s'y intéresser.

(113) GUILLAUME, 1956, *Étude de l'Économie rurale de l'Océanie française, rapport de mission*, t. I, p. 73. Dans son *Programme de développement de la Polynésie française* (mission d'inspection dans le Pacifique, B.D.P.A.

du Pacifique, elle risque les atteintes du terrible *Oryctes rhinoceros* qui sévit notamment à Fidji — coléoptère qui se nourrit du bourgeon terminal — ou de l'*Aspidiotus destructor,* cochenille transparente du cocotier; surtout que la cocoteraie est âgée et que ses rendements ne vont pas tarder à baisser[114]. Contre les rats, le baguage des arbres est préconisé et, pour empêcher le vieillissement des plantations, un programme de rajeunissement est entrepris[115]; en même temps, la mission prévoit la création d'une véritable administration de l'agriculture qui sera mise en place avec l'envoi, en 1959, d'une mission d'installation[116].

On a déjà étudié (Moorea 1968) les aspects techniques de cette politique cocotière et de ses effets à Moorea[117]. Le baguage des arbres fut terminé à Moorea fin 1962, mais le rajeunissement se heurta, selon les responsables agricoles, à ce qu'on a appelé « un barrage de comportement des producteurs »[118]. Cette critique qui trahit l'impuissance du technocrate à l'égard de la complexité et de l'ambiguïté des choses humaines me paraît correspondre, à Moorea, à un faisceau d'attitude que l'on a pu repérer chez la plupart des producteurs en 1967-1968:

— une certaine inertie des planteurs vis-à-vis du Service, reflétant, me semble-t-il, surtout le scepticisme et l'attentisme des Tahitiens à l'égard des initiatives de l'Administration en général;

— l'idée que ce qui vient de l'Administration devant profiter à tous, les opérations préconisées devaient être gratuites;

— quand a été faite notre investigation, jouait à plein le manque de travailleurs; or, l'on a rarement vu faire à Moorea de l'agriculture sans travailleur interposé, surtout chez les propriétaires de la cocoteraie; de plus, le coût de la main-d'œuvre, conjugué au cours du coprah, réduisait le profit à zéro (cf. supra); évidemment, en 1960, cette situation très défavorable, née de la conjoncture, n'existait pas;

— à partir de 1962, la cocoteraie de Moorea avait été attaquée, non par l'*Aspidiotus destructor* que le Service attendait de pied ferme, mais par le *Brontispa longissima* qu'il n'attendait pas, un autre coléoptère prédateur de jeunes feuilles. En 1967, la cocoteraie était, par endroits, bien attaquée, les soins préconisés pour lutter contre le prédateur n'étaient pas gratuits, et la conjoncture peu favorable à l'économie du coprah.

Moorea bénéficiait cependant d'agents de l'agriculture sérieux et actifs auxquels il faut rendre un juste hommage, surtout dans cette conjoncture anti-agricole de 1967 lorsque la politique gubernatoriale affectait, à la faveur du boom né des expérimentations nucléaires, de considérer l'agriculture comme quelque vestige suranné « datant de l'ère des caravelles ». En particulier, Pierrot T.

1960), Cl. GAUDILLOT rapporte qu'en 1959, après la campagne de dératisation entreprise, l'accroissement de la production commercialisée dans un cas de plantation des îles hautes fut de plus de 30 % (GAUDILLOT, 1960, p. 36).

(114) 43 % de la cocoteraie n'avaient plus que quinze années de production normale à fournir avant la baisse de rendement consécutive à la vieillesse et 35 % n'avaient plus que sept années de production normale [*Plan quinquennal 1961-1965.* Développement de l'économie agricole (Papeete), pp. 16-17].

(115) Abattage et remplacement des arbres trop vieux, régulation de la densité des plantations d'âge moyen, plantation des terres vierges [*Étude préliminaire au Plan 1964-1968,* (Papeete, Service de l'Agriculture), chap.: « Le Coprah », I, A-B].

(116) Mission d'inspection dans le Pacifique de Cl. GAUDILLOT.

(117) ROBINEAU, 1969, *Moorea 1968. Du coprah au tourisme,* note jointe sur le coprah, pp. 87-97.

(118) *Étude préliminaire pour le plan quinquennal de développement de l'économie agricole 1964-1968* (Papeete, Service de l'Agriculture), t. I, p. 20.

(« Pierrot ») s'efforçait, dans la débâcle générale, de conserver le contact avec un certain nombre d'agriculteurs dynamiques et de les soutenir matériellement et moralement. Il s'agissait de gens venus à l'agriculture avant la débâcle de celle-ci et dont la configuration constituait objectivement, dans les milieux ruraux de Moorea, une strate d'agriculture commerciale venue se superposer aux planteurs traditionnels et qui devait faire figure de relais entre cette agriculture de plantation traditionnelle et l'essor agricole ultérieur de la baie de Cook.

NOUVELLE AGRICULTURE I: 1950-1965

Il faut revenir sur la constatation que nous avons faite au chapitre I de cette étude, l'augmentation au-delà de l'accroissement naturel probable de la population de Moorea au cours des années 1950 et sa signification, l'installation de familles venant vivre de l'agriculture, en bref, un mouvement spontané de colonisation interne.

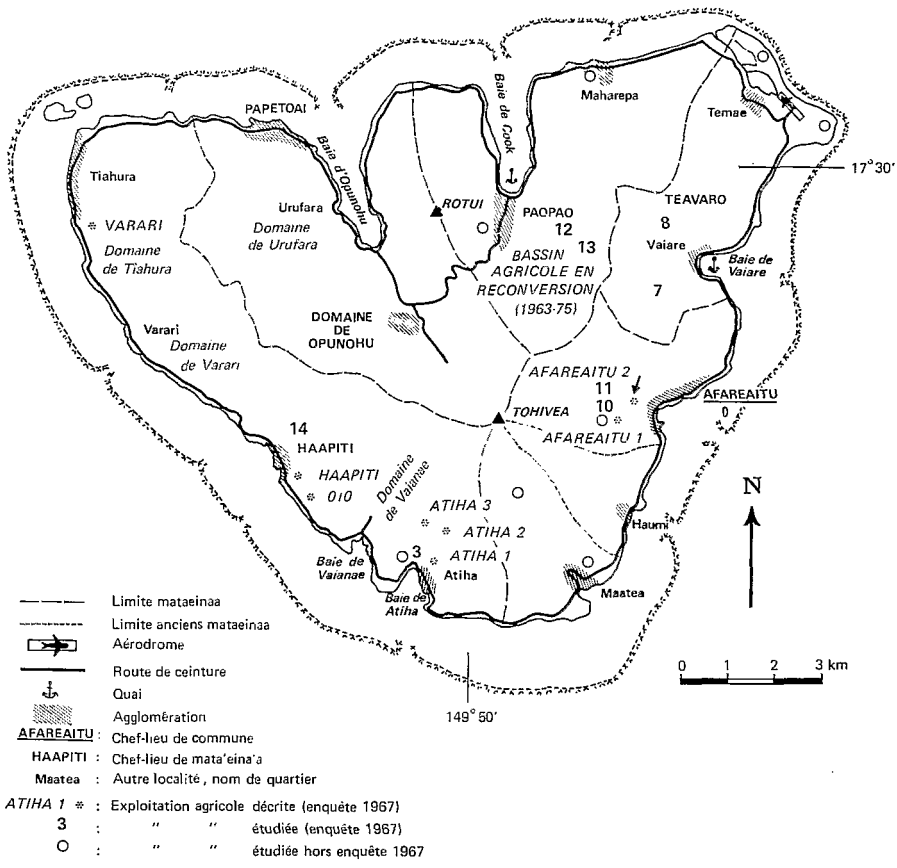


FIG. 56. — *Moorea 1967: nouvelle agriculture I (1950-1965). Carte*

On dispose de quelques exemples qui viennent à l'appui de cette hypothèse. Les cas dont nous disposons ont été étudiés en 1967-1968, c'est-à-dire largement dans le cours des transformations profondes de la décennie.

Dans la palette des situations dans lesquelles se trouvaient, à cette époque, les cultivateurs installés, j'ai choisi quelques exemples significatifs qui montrent les différences d'attitude en face des forces de transformation à l'œuvre et des possibilités d'ouverture agricole. Ces cas illustrent les tendances décelées au niveau de Maatea (cf. chap. IV et V).

UN CULTIVATEUR-PÊCHEUR: ATIHA 1

Il se dit cultivateur (*ta'ata fa'a'apu*) et pêcheur (*ta'ata rava'ai*). Vanille, coprah, café. Les difficultés viennent tout de suite à ses lèvres: le prix trop bas de ces récoltes par rapport à ce qu'il faut acheter à la boutique: aux denrées, *ma'a,* aux marchandises, *tao'a ho'o* (littéralement: aux marchandises à acheter); la difficulté pour avoir des travailleurs (*ta'ata rave 'ohipa*) et les salaires trop élevés par rapport aux revenus de la culture. Certains ont une activité salariée (*'ohipa moni,* littéralement un travail qui rapporte de l'argent) qui sert à faire vivre et à payer les frais de la culture. Ils ont une terre, des travailleurs et c'est la femme (qui reste à la maison) qui surveille les travailleurs.

Il vient de Faatoai (Papetoai), d'une famille très pauvre. Après avoir voyagé, il s'est fixé à Atiha (dans la partie Sud-Est du district de Haapiti) depuis vingt ans sur une terre qui appartenait à ses parents.

La pêche lui donne des revenus bien plus élevés et bien plus faciles. Il la pratique en collaboration avec des jeunes du voisinage. C'est le chef de l'affaire. Ces jeunes travaillent au *Club* (*Méditerranée*) et, lorsque le temps le permet, ils viennent avec lui (il a un filet et les jeunes lui servent d'aide; il y a partage des prises par moitié entre le propriétaire du filet et les aides).

Il a un fils qui travaillait avec lui au *fa'a'apu* et à la pêche. Il est parti à Papeete travailler au C.E.P.[119] depuis deux ans; il est venu en visite il y a neuf mois et depuis, n'en a pas de nouvelles: cela ne le préoccupe pas, c'est la jeunesse (*taure'are'a*). Il pense que dès qu'il aura des difficultés, il rentrera.

Voilà un cas d'économie domestique dans lequel les activités traditionnelles se trouvent supplantées, du fait de leur inadéquation à la conjoncture des années soixante, par des activités plus rémunératrices: ici la pêche (du fait de l'urbanisation accélérée depuis l'installation du Centre d'Expérimentations, l'accroissement de la demande urbaine de poisson a créé une rente de producteurs); dans d'autres maisonnées (à Maatea), c'était le salariat des jeunes.

LA « POLYACTIVITÉ » DE OIO[120]

C'est un homme de 57 ans, dont les parents étaient originaires de Faaa, à Tahiti; ils sont venus s'installer à Haapiti; il a trois *fenua* (terres) et trois *fare* (maisons). Il fait un peu de coprah (5 à 10 sacs tous les trois mois), un peu de vanille, du café et des cultures vivrières, *taro,* manioc, *tarua* pour lui-même. Autrefois, il avait un filet mais, à présent, il pêche seulement pour lui. C'est le pandanus (*rauoro,* c'est-à-dire le pandanus tressé pour faire des parois de maison ou des toitures) qui lui rapporte: lui cueille, sa femme prépare les paquets. Il vend au *Club* (au Club Méditerranée au Nord-Ouest de Haapiti qui avait alors un programme de construction de bungalowns) ou à B (les trucks de la goélette g 5 vont jusqu'à Atiha chercher le frêt et les clients)[121].

Il a une fille institutrice à Raiatea (aux îles Sous-le-Vent) qui vient aux vacances et leur laisse quelque chose (de l'argent, des provisions, des cadeaux — on a vu cela à Maatea). Il a

(119) Centre d'Expérimentations (nucléaires) du Pacifique.

(120) Il habite près de la petite vallée Oio, au Sud du village de Haapiti, dans le district du même nom.

(121) B et g 5 sont une traduction des noms réels prononcés dans la conversation. Ces symboles font référence à un personnage et à un bateau cités, supra.

travaillé dix-sept ans aux Travaux publics de Moorea ; c'est avec cela (le *moni 'ohipa*, l'argent du travail) qu'il a acheté le *fenua* (terre) sur lequel il vit présentement. Avec les revenus qu'il tire du pandanus, il se construit une maison en bois.

ATIHA 2. CULTIVATEUR DYNAMIQUE MAIS MALCHANCEUX

Il est originaire de Teavaro, district de la côte Nord-Est de Moorea et se trouve installé dans une des vallées d'Atiha sur une terre appartenant à des *feti'i* (parents, au sens le plus général du terme). Il a été docker à Papeete, puis travailleur (*ta'ata rave 'ohipa*) à Makatea (l'île des phosphates), puis, depuis 1958, il fait de la culture : *tarua, taro,* manioc qui sont vendus, soit à B[122], soit directement à Papeete. Il fait aussi un élevage de cochons qu'il vend de la même manière (B avait, à l'époque, 3 trucks avec 2 agents pour le ramassage des produits, l'un à Atiha, l'autre à Paopao. L'agent d'Atiha a un débit de boissons et fait la livraison de boissons autour de l'île : nous en avons parlé à propos de Maatea ; celui de Paopao est un entrepreneur polyvalent et l'homme de confiance dont nous avons fait état précédemment[122].

Il avait de la vanille, mais sa plantation a été détruite par suite de la divagation des cochons. Il a un peu de coprah.

Il a fait surtout de nouvelles plantations : vanille, *fe'i* (banane océanienne), *taro* et cacao. Pour la consommation, il a aussi une plantation de café et la plantation de *fe'i*. Le cacao a été une innovation vulgarisée par le Service de l'Agriculture. A côté de la régénération de la cocoteraie, les plans agricoles qui ont suivi la mission Guillaume ont préconisé une diversification des cultures : avec la régénération de la caféraie (cf. Maatea), ils ont recommandé le cacao comme spéculation nouvelle, et des agriculteurs obéissants comme Atiha 2 ont planté des cacaoyers. Las, la cacaoyère a été très lente à entrer en production et le prix payé au producteur a été, estime Atiha 2, décourageant pour celui-ci. (Comme personne n'a voulu se mettre à commercialiser le cacao, le Service de l'Agriculture, qui avait engagé des cultivateurs dans cette aventure, a dû se résigner à le faire. Cette aventure du cacao provoqua d'ailleurs, chez *Atiha 3*, le voisin d'*Atiha 2* qui s'était, lui-aussi, adonné à cette innovation, une grosse rigolade devant l'étranger que j'étais, occasion de prendre autrui à témoin de la légèreté, voire du caractère farceur des gens du service. Pierrot T., agent dudit service, n'en menait pas très large, car le rire pouvait n'être que manière décente d'exprimer que leur confiance avait été trompée.)

Atiha 2 emploie des travailleurs pour les gros travaux.

Il est venu à l'agriculture plutôt que d'acquérir un travail salarié parce que le travail (salarié) exige la vie en ville où il faut se nourrir, se loger et où l'on a la tentation de se distraire : on ne fait pas de gain ; également, dans la culture, on est libre, on n'a pas de chef sur le dos. Quand il est arrivé à la culture, la vanille était en plein essor, rapportait beaucoup et il a fait fortune avec la vanille ; mais un incendie a détruit sa maison, il a tout perdu et se trouve obligé de recommencer à zéro.

ATIHA 3

Atiha 3 se trouve à peu près dans la même situation qu'*Atiha 2*. Il était chauffeur en ville, employé par la maison de commerce néo-zélandaise. Originaire de Papara (côte Sud de Tahiti), il s'est installé dans le village de sa femme et sur une terre de *feti'i* (parents) de celle-ci.

Il fait les mêmes cultures que son voisin *Atiha 2*, vanille, *tarua, taro*, manioc et vend ses récoltes, mais beaucoup moins que ce dernier. Il fait l'élevage des cochons.

En outre, il pêche pour vendre, au filet, la nuit, à la traîne [avec la *morigaz* (lampe-tempête) pour attirer le poisson]. Il va à la pêche quand il a des besoins d'argent.

LE TRÈS ACTIF HAAPITI

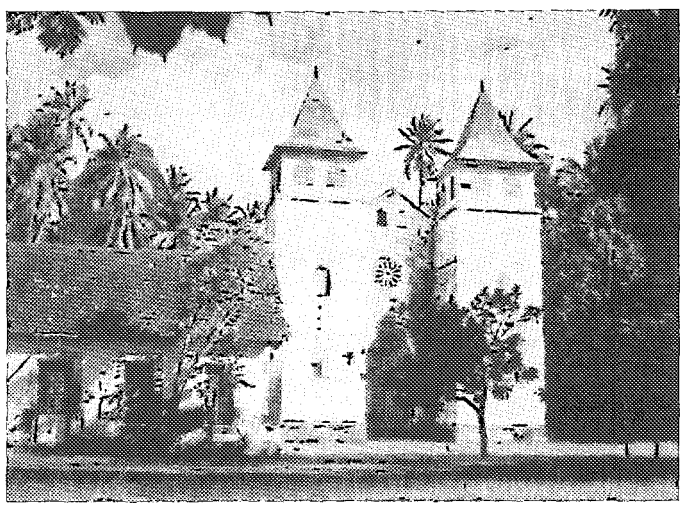
A l'âge de 30 ans, *Haapiti* fait de l'agriculture pour son compte depuis plus de dix ans. Installé dans la vallée de la Mission catholique, au Sud du village de Haapiti, sur une propriété

(122) Cette information sur B, qui m'avait été fournie à l'époque de l'enquête par Pierrot T., corrobore ce que j'appris par ailleurs de différentes sources. C'est par l'entrecroisement des sources que se fait le contrôle de l'information.

dont son père est gardien-métayer (*ti'a'iau*), il a commencé vers 1956-1957 par la culture des *taro*. Le père est originaire du district d'Afaahiti (à l'isthme de Taravao, à Tahiti).

Ensuite, il a commencé une plantation de vanille, en 1958. Il a fait, en 1960, 320.000 F de récolte. Quant au *taro*, il a approvisionné le marché de Papeete : il a eu jusqu'à 12.000 pieds vendus en paquets de trois ou quatre (*Haapiti* est d'origine *demie*, fier de son métier et qui, visiblement, a aimé étaler ses performances).

Vers 1962, avec l'argent gagné à la vente de la vanille et des *taro*, il a acheté un terrain dans la vallée de la Mission et est devenu gardien sur la propriété de la Mission (il s'agit de la propriété de Haapiti sur laquelle est édifiée une église qui, à mi-chemin entre les domaines de Varari au Nord et de Vaianae au Sud, devait desservir le peuplement catholique que les Pères voulaient mettre en place, sur la côte Ouest de Moorea, dans la seconde moitié du XIXe siècle) (cf. supra, chap. I).



18. Église catholique de Haapiti, construite en corail et chaux au siècle dernier à mi-chemin des domaines de Vaianae et de Varari acquis par l'Église catholique en vue d'établir à Moorea une colonisation de Tuamotu et de Pascuans.

Haapiti a laissé la vanillière à son père ; comme la maladie a atteint la tarodière, il l'a abandonnée et, sur son *fenua* (terre), a planté du poivre, des *fe'i* et fait une nouvelle tarodière. Le poivre n'a pas réussi (il s'agit de ces cultures de diversification que le Service de l'Agriculture a lancées) et, en 1966, il s'est mis à faire de la pastèque. Cette culture a été un succès, il a vendu sur place à Moorea ses pastèques en faisant le tour de l'île en voiture (les pastèques sont très consommées lors des fêtes sportives, en week-end ; or, il y a, à chaque fin de semaine, de nombreuses compétitions qui sont organisées, durant la saison, c'est-à-dire en gros, l'année scolaire). Entre-temps, les *fe'i* (bananes océaniennes) se sont mis à produire (au bout d'un an et demi à deux ans) et il les a vendus dans le district de Haapiti.

Depuis 1965-1966, il a planté une orangeraie. Avant de faire des pastèques, il s'adonnait à la pêche et allait vendre ses prises au marché de Papeete, tous les dimanches matin. Il fait de l'élevage de cochons qui sont vendus dans le voisinnage et a, aussi, un élevage de bovins : huit bêtes en 1967 qui étaient destinées à la boucherie, à Papeete.

Cette intéressante monographie mérite qu'on s'y arrête un peu. *Haapiti* illustre bien cette agriculture monétaire pour le marché intérieur qui s'est dessinée à Moorea avant la crise des années soixante.

A la base, il y a une individualité forte qui a envie de réussir et qui est extrêmement entreprenante.

L'ancrage dans le district, c'est la gardiennage-métayage mais auprès de la Mission, non d'un propriétaire. Plutôt que de dépendre d'un propriétaire près de ses intérêts, *Haapiti* (et son père) sont les hommes de confiance de l'Église pour la gestion de la propriété qu'elle possède dans le district. Dans le fond, c'est aussi sûr que les droits que donne l'usage à un co-indivisaire sur une propriété indivise, tant que les autres co-indivisaires n'en revendiquent pas l'usage pour eux-mêmes.

Puis, il y a un mouvement de progression régulier de l'exploitation: les premiers bénéfices se consolident en terres (capital), les rentes de production en nouveaux moyens de production qui élargissent les dimensions de cette exploitation.

A souligner aussi la variété des potentialités agricoles, la disponibilité de l'intéressé à saisir les possibilités qui s'offrent à lui, à capter et faire fructifier l'innovation, mais grâce à un labeur acharné.

Parti de rien, *Haapiti* dispose, en une quinzaine d'années, d'une petite exploitation polyvalente avec un minimum de matériel (filet de pêche, matériel d'arrosage pour les pastèques, pirogue à moteur).

Ceci a été possible, d'abord, parce que la vanille s'est bien vendue, mais aussi parce que l'argent des récoltes a pu servir à investir: ceci parce que la pêche a fourni le nécessaire monétaire pour subsister. On retrouve là la distinction entre l'argent qui sert à obtenir la richesse (*moni faufa'a*) et celui qui sert à la subsistance (*moni ma'a*, littér. argent pour la nourriture). *Moni faufa'a*, c'est le fonds d'accumulation opposé à *moni ma'a*, le fonds de subsistance.

En un sens, le dynamisme de *Haapiti* ressemble à celui de notre personnage d'Afareaitu; la différence entre eux vient de ce que la base productive était différente: nulle chez *Haapiti*, considérable chez notre homme d'Afareaitu. Chez ce dernier, nous avions affaire à un dynamisme cumulé de générations.

AFAREAITU 1

C'est un marin originaire de Maiao, petite île à l'Ouest de Moorea, qui, après avoir bourlingué sur diverses goélettes, s'est fixé, au début des années 1950, à Afareaitu sur une terre appartenant à sa femme. Il a six enfants, dont deux garçons; l'un reste avec lui, l'aîné étant parti travailler à Papeete.

Il vit bien, de la pêche et de l'agriculture vivrière (*tarua*, manioc, patates): il nourrit sa nombreuse famille et vend le surplus de ses productions à Papeete. Il a du café dans la vallée et élève des cochons qu'il vend le cas échéant (l'argent nécessaire à la vie courante est fourni par la pêche et les cultures vivrières, les cochons constituant une réserve, éventuellement réalisable en argent).

Travaillant en famille, il n'utilise pas de main-d'œuvre.

DE LA CULTURE AU TOURISME: VARARI

Originaire de Temae (Nord-Est de Moorea), l'homme (d'ascendance *demie*) a épousé l'une des nombreuses descendantes d'un colon établi au siècle dernier à Moorea, à la corne Nord-Ouest de l'île. Le père de ce colon était un Français arrivé à Tahiti comme soldat et qui y revint ensuite comme agriculteur, propriétaire d'un domaine et d'une sucrerie dans la vallée de Fautaua à Tahiti. Un de ses fils se marie avec une Polynésienne de Haapiti et constitue, dans le quartier de Varari (district de Haapiti), un beau domaine qu'il plante en cocotiers. Les trois enfants issus de ce dernier mariage s'allient avec des originaires de Moorea (d'une part, de Haapiti, ce qui ancre encore davantage la famille dans la localité; d'autre part, du hameau de Haumi des ascendants de notre personnage d'Afareaitu, ce qui la situe dans un certain milieu). A la génération suivante, il y a vingt et un descendants alliés à différentes familles (dont les

Teva-Salmon), installés partie à Papeete, partie à Moorea, les uns comme importants propriétaires terriens, d'autres comme employés ou fonctionnaires, d'autres, enfin, alliant la culture (le coprah) au commerce (des entreprises de distribution à Moorea de produits manufacturés: boissons, gaz butane, etc.).

En dépit d'une parentèle étendue vers des niveaux moyens de la société, notre homme est de (et évolue dans des) milieu(x) modeste(s). Par l'héritage de sa femme, il a obtenu 3 ha de cocoteraie et une partie de la vallée au débouché de laquelle il habite, près du Club Méditerranée, à la corne Nord-Ouest de Moorea.

Il pratique la pêche au filet; il est équipé, a acheté deux moteurs hors-bord, l'un en 1960, l'autre après[123]; il est associé à trois pêcheurs du voisinage: ils vont à la pêche le vendredi et le samedi pour le marché de Papeete du dimanche matin. Leur association fonctionne selon les principes actuellement en usage dans les milieux de la pêche: après avoir défalqué les frais de l'exploitation (carburant du moteur hors-bord, transport du poisson à Papeete), ils partagent les gains par moitié:

— une part pour *Varari* propriétaire du filet;

— l'autre pour les associés.

Le reste de la semaine (du lundi au jeudi), *Varari* fait de la culture.

Il a commencé à cultiver le *taro* à Temae (il y avait à Temae une grande tarodière qui approvisionnait le marché de Papeete). C'est avec l'argent gagné à cette culture qu'il a pu se payer le premier moteur marin.

Arrivé en 1960 à Varari, il a continué l'exploitation de la caféraie plantée sur les terres de sa femme en même temps qu'il s'est mis à cultiver la vanille. Après la chute des cours de la vanille (c'est-à-dire à partir de 1963), il s'est mis à faire du manioc en vue de la fabrication de l'amidon (l'amidon sert, chez les Tahitiens, à la fabrication d'un met recherché le *po'e* et il en est fait une grande consommation); mais le prix d'achat du manioc a baissé (par suite de l'importation sur le marché local d'amidon industriel, moins cher que celui qui était produit localement)[124].

Alors, il a remplacé le manioc par la culture de la pastèque, un produit dont la demande était alors forte mais l'offre rare[125]. C'est la culture de la pastèque qui lui a permis d'acheter son second moteur hors-bord. Puis, tout en continuant cette culture, il s'est mis à faire du *tarua*.

Telle était sa situation en 1967, mais à ce moment, le développement touristique de Moorea vient interférer. Installé à proximité d'un club de vacances, avons-nous dit, il ne tarde pas à ouvrir un petit débit de boissons alcoolisées qui est tenu par sa femme. Ensuite, ce sera, l'année suivante, l'organisation d'une petite entreprise d'excursion auto (le tour de l'île, pour les touristes); c'est la fin de l'exploitation agricole. Un peu plus tard, il monte une entreprise de taxi et de location de voitures: on est, après l'ouverture de l'aéroport, dans la grande vague touristique qui déferle sur l'île.

Cette monographie souligne l'extraordinaire adaptativité des Polynésiens aux opportunités qui leur permettent d'aller de l'avant. En somme, à partir d'une expérience agricole accumulée avant son mariage et d'une base productive qui lui a été donnée par son alliance avec la famille d'importants propriétaires de cocoteraie (membres de cette « aristocratie terrienne » dont on parlait précédemment), *Varari* s'est comporté comme un joueur qui utilise au mieux les combinaisons qui se présentent: il a d'abord joué la « carte » de l'agriculture jusqu'à l'époque du boom occasionné par la venue du Centre d'Expérimentations (il ne faut pas, dans ce genre d'analyse, raisonner en date précise, telle 1964-1965, l'installation du Centre, mais en plages de temps afin de tenir compte des délais de production à plein des effets: ce sera donc 1964-1968); puis, avec l'avenir touristique qui se dessine pour Moorea (équipement hôtelier, aéroport), il joue la carte touristique

(123) Moteurs montés sur pirogues à balancier.

(124) Il s'agit d'un phénomène plus complexe lié à la venue du Centre d'Expérimentations qui a produit une inflation par les salaires et, par l'augmentation du coût de la vie en résultant, rendu plus compétitives les importations de produits manufacturés par rapport à la production locale.

(125) Avant le développement de cette culture à Huahine.

dans le créneau que les investisseurs extérieurs laissent à la disposition des initiatives individuelles locales: les services touristiques annexes de l'hôtellerie. Et lorsqu'il a « joué » la carte agricole, *Varari* a encore « joué » toutes les occasions qui se sont présentées : vanille (à l'époque du boom de la vanille), manioc, pastèque, *tarua.*

A noter aussi que ces créations se font progressivement : dans la culture, on exploite le café et l'on étend ses activités à la vanille, puis tandis que la vanille décline, on se lance dans le manioc ; et lorsque le manioc ne rapporte plus assez, on passe à la pastèque et au *tarua.* Et durant tout ce temps, la pêche commercialisée a permis de vivre et d'aller d'une spéculation à l'autre. Lorsqu'on passe au versant touristique, notre entrepreneur y entre peu à peu : c'est d'abord un modeste débit de boissons (qui va se compléter très rapidement d'un petit service de restauration à l'usage des touristes), qui coexiste avec les activités agricoles antérieures. Puis, avec l'entreprise d'excursion, l'engagement dans la nouvelle direction devient net et c'est l'abandon des activités antérieures, y compris la pêche. On a ce qu'on avait observé dans quelques exemples à Maatea et chez notre personnage d'Afareaitu : une très grande mobilité d'entreprise, traduisant l'adaptativité des Polynésiens aux opportunités qu'ils s'empressent de saisir, mais opérant non par rupture brutale mais par glissement progressif d'une activité à une autre. On aura l'occasion de vérifier cela ailleurs.

AFAREAITU 2

Afareaitu 2 est un fonctionnaire affecté à Moorea et résidant au district d'Afareaitu. Originaire de Tiarei, il s'est marié dans la famille d'un entrepreneur polynésien de travaux publics, puis a connu diverses affectations avant Moorea. Agé d'une trentaine d'années en 1967, pourvu d'un foyer déjà bien étoffé (quatre enfants), il fait de la culture, en plus de l'exercice de son emploi administratif, et approvisionne en légumes le district. Il opère à partir d'une terre louée et utilise pour les gros travaux (préparation du terrain, plantation, grosses récoltes) un ou deux travailleurs qu'il emploie, le samedi sous sa direction, et durant ses propres journées de travail, sous le contrôle de sa femme. Ses premiers gains, ainsi que les facilités de crédit qu'il a pu obtenir en qualité de fonctionnaire lui ont permis d'acquérir une land-rover comme outil de travail, outil méticuleusement entretenu. Les gains ultérieurs (après 1967) lui ont permis de s'acheter un terrain dans le quartier de Haumi et d'y faire construire une maison, en même temps que faire donner une éducation secondaire à ses enfants.

Au nombre des *ekalesia* (*etaretia,* membres d'Église) de la paroisse, *Afareaitu 2* et sa maisonnée constituent un modèle de vie morale cité par les autorités tant civiles que religieuses du district.

Le tableau 74 résume les données collectées au cours de cette enquête, les monographies précédentes constituant une sélection de l'ensemble des cas étudiés.

Dans cet ensemble se dégage un certain nombre de réussites et d'exploitations dynamiques. Elles concernent surtout des Polynésiens et se rapportent à deux types de profils : celui qui a bourlingué, a été ailleurs, autre part auparavant, et autre : il se fixe ; ou bien, c'est le jeune qui aime ce métier pour la liberté qu'il procure, pour la créativité qu'il permet. Les entreprises créées se dégagent de l'exploitation traditionnelle, mais pas nettement : le plus souvent, il y a coexistence entre le système traditionnel, c'est-à-dire subsistance par les cultures vivrières et la pêche + les produits d'exportation et un système où le surplus des cultures vivrières est commercialisé et où la pêche (commercialisée) fournit les besoins courants d'argent. A la limite, c'est-à-dire lorsque les productions tradi-

Tabl. 74. — *Nouvelle agriculture I: résultats de l'enquête 1967*

N°	District (quartier) [nom codé]	Date d'instal-lation	Âge	Ethnie	Antécédents	Base productive	Activités	Aide extérieure
1	Haapiti (Atiha) [Atiha 1]	Depuis 20 ans	Mûr	Polyn.	A bourlingué	Terre fam.	Traditionnelles Pêche	
2	Haapiti [Oio]		Mûr	Polyn.	Ouvrier	Achat	Traditionnelles Pandanus	Occassionnelle (fille fonctionnaire)
3	Haapiti (Atiha)		Mûr	Polyn.	Cultivateur	Terre fam.	1. Cult. trad. 2. Pêche	Fils salarié
4	Haapiti (Atiha) [Atiha 2]	1958	Mûr	Polyn.	Ouvrier	Terre fam.	1. Vanille 2. Cult. vivrières Élevage porcin	
5	Haapiti (Atiha) [Atiha 3]	1960	Moyen	Polyn.	Ouvrier	Terre fam.	Vanille Cult. vivrières Élevage porcin Pêche occas. (argent)	
6	Haapiti [*Haapiti*]	1956	Jeune	Demi	—	Achat	1. *Taro,* pêche 2. Vanille + pêche 3. *Fe'i, taro,* poivre, pêche 4. + pastèques, pêche 5. + élevage bovin, porcin	
7	Teavaro (Vaiare)	1958	Moyen	Chin.	Riziculteur Armée	Métayage	Vanille Cult. vivrières	Capital (famille)
8	Teavaro (Vaiare)		Moyen	Polyn.	Cultivateur ailleurs	Terre fam.	1. Cult. vivrières 2. Vanille (7 ans) 3. Cult. vivrières	
9	Afareaitu [Afareaitu 1]	1951-1954	Mûr	Polyn.	Marin	Terre femme	Pêche, cult. vivr. café, élevage porcin	Fils salarié
10	Afareaitu	1958	Moyen	Polyn.	Cultivateur ailleurs	Métayage	Vanille cult. vivrières	
11	Afareaitu		Mûr	Polyn.	A papeete (f. instit. depuis)	Terre fam.	Café, pastèques, *fe'i* cult. vivr., élev. porcin	
12	Paopao	1939	Moyen	Polyn.	Ouvrier agricole	Métayage (de colon)	1. Café 2. Vanille 3. Ananas, élev. bétail	Travailleurs pour gros travaux
13	Paopao		Moyen	Polyn.	—	Métayage (de colon)	1. Vanille 2. Cult. vivrières 3. Cacao, vanille, coprah	
14	Haapiti	1931	Mûr	Polyn.	Ouvrier agricole	Terre fam.	1. Cult. vivrières 2. Vanille (1949), café 3. Cult. vivr., élev. porcin	
15	Haapiti (Varari) [*Varari*]	1960	Jeune	Demi	Cultivateur ailleurs	Terre femme	1. Vanille, café, pêche 2. Manioc, pêche 3. Pastèques, pêche, *tarua* 4. + débit boissons tourisme	
16	Afareaitu [Afareaitu 2]	Depuis 1960	Jeune	Polyn.	—	Location	Cult. vivrières	Fonctionnaire

Notes: Les cultures vivrières pour la subsistance n'ont pas été mentionnées parmi les activités, s'agissant, ici, d'agriculture commerciale, de production marchande. Les numéros d'ordre des différentes activités ont pour objet de situer celles-ci dans le temps. Les noms codés font référence aux monographies précédentes.

Abréviations: Polyn.: Polynésien; Chin.: Chinois; cultivat.: cultivateur; f. instit.: femme institutrice; fam.: familial(e); cult.: culture(s); trad.: traditionnelle(s); vivr.: vivrière(s); élev.: élevage; bov.: bovin; occas.: occasionel(le); fonctionn.: fonctionnaire; trav.: travaux.

tionnelles n'entrent plus en ligne de compte, on a un système dans lequel une activité régulière (la pêche le plus souvent) obvie aux besoins courants d'argent tandis que les autres pour lesquelles les rentrées d'argent sont plus espacées, voire plus aléatoires, sont affectées à la formation de la richesse (*moni faufa'a*), c'est-à-dire aux biens durables, à l'outillage, à l'investissement, aux biens de production.

Il y a une grande mobilité dans les activités principales : ce sont les bonnes occasions du moment qui se présentent (cours élevé, marché certain). Ce sont des spéculations. Souvent, les économistes ruraux emploient ce terme à connotation moderne boursière à propos de n'importe quelle culture de rapport en argent ; on fait ainsi des producteurs agricoles des joueurs, alors que le plus souvent, il s'agit de gens cernés par les nécessités monétaires, qui s'efforcent de s'en sortir comme ils peuvent, certainement sans esprit de jeu. Ici, au contraire, il me semble que le terme, eu égard au nombre et à la rapidité des changements dans les activités du même exploitant, n'est pas trop fort.

Cette agriculture, aussi, se fait surtout sur des terres familiales par le sang (*fenua feti'i*, terre parentale) ou par alliance (terre de la femme). Il s'agit de terres sur lesquelles l'un ou l'autre des époux a des droits juridiques (du fait de l'extrême mixage, par mariage, de la population et de l'application des règles de partage égal entre les héritiers légitimes, selon le droit français, règles qui définissent les parts sans entraîner de partage effectif du fait du maintien des terres, souvent, en indivision). Il s'agit, on l'a vu, dans l'usage tahitien, de droits potentiels seulement actualisables par la résidence et l'usage de la terre avec l'accord des co-indivisaires. S'il n'y a pas de spéculation foncière, s'il ne s'agit pas de terres littorales facilement réalisables en argent, mais de terres de l'intérieur, de vallée ou de montagne, il y a peu de risques qu'il y ait des problèmes. C'est la *plasticité* du système tahitien organisé sur la base de l'indivision qui a permis la plupart des installations que nous évoquons.

Il faut aussi souligner un autre facteur favorable, l'aide extérieure. Les enfants salariés fournissent les besoins courants d'argent et évitent de recourir à une activité subsidiaire telle que la pêche commerciale. Le cultivateur fonctionnaire constitue un autre cas d'espèce.

Les cas observés font apparaître la genèse d'une nouvelle agriculture tournée vers la production marchande intérieure. Il s'agit, comme le montre la manière dont cette agriculture nouvelle se trouve engluée dans le magma des activités traditionnelles, d'une tentative plutôt que d'un net mouvement. La crise agricole des années soixante, les effets économiques de l'installation du Centre d'Expérimentations, enfin l'essor touristique de Moorea ont contribué à en limiter l'ampleur. Ce que j'ai voulu montrer ici, c'est l'existence d'un dynamisme latent qui, dans les circonstances plus favorables du début des années soixante-dix et, dans la zone d'expansion de la baie de Cook, a permis l'éclosion, dans le bassin de Paopao, d'une véritable nouvelle agriculture. Cette première phase d'un renouveau agricole en était la préfiguration.

La crise vanillère et le déclin de l'économie traditionnelle Salariat et migrations

Si l'on regarde de près les séquences d'activités des entrepreneurs que nous venons d'observer, nous constatons ou l'abandon du coprah et des autres cultures traditionnelles, ou le désintérêt qui est marqué à leur égard. La vanille occupe souvent un rang dans ces séquences chronologiques, constitue un cycle dans les activités de ces entrepreneurs. Si l'on se réfère au diagramme d'évolution des récoltes de vanille de Moorea (cf. supra), on y voit une chute nette à partir des années 1959-1962 : en 1959, le district de Teavaro (bassin de Vaiare) atteint son apogée, il connaît une petite reprise vers 1960 ; l'année suivante s'amorce le déclin, sensible après 1962 ; à Paopao, de loin le plus gros producteur, le déclin est brutal depuis 1960 ; pour les autres districts (Haapiti, Papetoai-bassin de Opunohu, Afareaitu), le déclin se situe en 1961-1962, toujours sensible à partir de cette année-là.

Les raisons données par les cultivateurs de ce déclin sont la chute brutale des cours et la maladie. A la fin des années soixante, il régnait, chez les cultivateurs et les propriétaires qui s'occupaient d'agriculture, aussi bien polynésiens que *demis*, un climat de fin du monde : la vanille, les cocotiers, les *taro*, les *fe'i* avaient la maladie ; quelquefois, cela était mis en rapport avec les expériences atomiques ; objectivement, il y avait, à mon sens, le désarroi causé par l'afflux de métropolitains, l'exode massif de travailleurs à Papeete ou sur les sites nucléaires, le « bétonnage » accéléré d'une ville que ses enfants ne reconnaissaient plus, le passage au salariat et à l'argent comme nécessité quotidienne d'une grande partie de la population, l'inflation et l'afflux de marchandises importées : toutes choses constituant des effets (directs ou indirects) des expérimentations.

Les techniciens (Service de l'Agriculture) ont apporté une explication plus précise à la maladie de la vanille. Scientifiquement, il s'agit de la fusariose[126] dont les effets se sont trouvés multipliés du fait de l'appauvrissement des sols et de l'affaiblissement de la plante soumise à une exploitation trop intensive[127]. Cette explication, logiquement valable, a l'inconvénient de mettre en avant, une fois de plus, la critique des pratiques culturales paysannes par les services techniques agricoles, « tarte à la crème » desdits services pour expliquer la raison pour laquelle l'agriculture n'évolue pas selon les plans prévus. Cependant j'accorderai, ici, quelque crédit à cette explication du fait que l'agent tahitien de l'Agriculture à Moorea, qui connaissait bien son monde de cultivateurs, et qui était lui-même agriculteur, la trouvait, en l'espèce, fondée.

Aux yeux des gens de Moorea, cette crise de la vanille s'est aussi soldée par l'abandon de nombreuses exploitations et le départ, hors de Moorea, de la population concernée. Il s'agissait, notamment dans les bassins de Vaiare (Teavaro) et de Opunohu (Papetoai), de métayers chinois qui, n'ayant pas d'attaches locales

(126) Maladie de la liane de vanille, due à un champignon appartenant à la souche *Fusarium* qui entraîne la pourriture des racines. A. Guesnier (Rapport, 1968) mentionne aussi une nécrose due à des piqûres d'insectes non identifiés.

(127) Du fait que la vanille se vendait bien, les producteurs ont procédé à des fécondations trop nombreuses pour gagner plus, ce qui a affaibli la vitalité des lianes et épuisé les sols sur lesquels elles étaient plantées.

particulières (d'ordre familial ou foncier), sont partis en ville chercher un nouvel emploi. La crise a ainsi revêtu, aux yeux des gens, un aspect apocalyptique certainement amplifié par le phénomène d'isolement dû à l'insularité (même lorsque l'on se trouve à quelques milles marins de la capitale) et, aussi, parce qu'à la différence du passé, la dépression n'a pas été cyclique du fait, après 1963, du démarrage de la haute conjoncture d'emplois salariés liée à la venue du Centre d'Expérimentations : dans le passé, après une phase dépressive, la conjoncture redevenait plus favorable, et comme on n'avait rien d'autre à faire, si l'on voulait gagner de l'argent, on replantait. En réalité, les effets des expérimentations ont absorbé la crise vanillère.

Cette crise est corroborée, nous l'avons vu (chap. I) par les mouvements de la population que les différents dénombrements et comptages ont enregistrés. Rappelons-en, ici, les résultats :

1. Au niveau des chiffres bruts : la population passe de 4.006 habitants en 1960 à 3.834 en 1961-1962 (— 2 %, sur la base des dénombrements I.R.M.) ; le colmatage de cette baisse se fait par accroissement naturel et le chiffre de population de 1960 a dû être atteint, à nouveau, vers 1965 (dans la fourchette 1964-1966) ; par district, la baisse de population ou le ralentissement de son accroissement se fait sentir, fortement pour Paopao (entre 1960 et 1964), plus faiblement pour Teavaro et Papetoai : c'est là que se trouvaient les trois bassins vanilliers (respectivement Paopao, Vaiare, Opunohu) ; par ethnie, on voit le groupe chinois passer, pour l'ensemble de Moorea, de 11 % en 1960 à 4 % en 1971[128] : pour les trois *mata'eina'a* (districts) concernés, la baisse est éloquente : Paopao : 18,5 à 5,5 % ; Papetoai : 9,9 à 2 % ; Teavaro : 6,8 à 2 %.

2. Au niveau des mouvements, les analyses ont montré, d'une part, l'importance des départs vers Papeete (10 % de la population totale entre 1960 et 1962 et autant entre 1962 et 1964)[129] et, d'autre part, le glissement de la population de l'intérieur vers le littoral : pour 1960-1962, ce glissement atteint plus de 4 % de la population pour le district de Paopao.

Une partie de la population est donc partie, une autre s'est salariée sur place : car l'essor touristique commence, nous le verrons, à se dessiner avec quelques créations ; et puis, à partir de 1964, c'est le Centre d'Expérimentations qui s'installe en Polynésie. On peut, à présent (1977), tracer un bilan des effets économiques de cette installation dont on a déjà vu, à plusieurs reprises, la forte empreinte sur l'évolution de Moorea.

Le Centre d'Expérimentations nucléaires[130]

C'est à partir de l'année 1964 que la décision de relayer les sites d'expérimentations militaires du Sahara par des sites polynésiens est devenue effective et s'est traduite par la création d'une infrastructure et la venue en masse de militaires et de civils d'origine métropolitaine. Il fut nécessaire de créer plusieurs infrastructures : sur les sites atomiques (Tuamotu de l'Est) ; en base arrière (à Papeete), du fait de l'inexistence d'équipements modernes antérieurs ; pour l'accueil et l'implantation des masses civiles et militaires importées temporairement dans le Territoire et concentrées à Papeete ; pour les besoins de la population locale, les autorités désirant compenser par un flux d'investissements civils

(128) Exactement de 10,8 % à 3,7 % de la population totale.

(129) Exactement 10,4 % et 9,7 %. Pour le district de Paopao, les chiffres sont de 13,3 et 13,4 % de la population du district, ce qui représente 31,6 % et 33,7 % de l'ensemble des départs de Moorea.

(130) Cf. Robineau, 1977 b, pour un exposé complet du phénomène replacé dans l'histoire économique de Tahiti (pp. 181-184).

les inconvénients psychologiques résultant de l'installation en force d'une base atomique et atténuer aussi la disproportion qui allait apparaître entre des équipements militaires gigantesques et dispendieux et une infrastructure civile locale demeurant squelettique et vétuste.

Le Centre fut créé, rappelons-le, par décision du gouvernement français après échec de rallier au principe de cette création le député Teariki, décision seulement atténuée par le vote de l'Assemblée territoriale acquis grâce à un retournement de majorité.

On n'a jamais pu très bien savoir quels étaient les effectifs réels du Centre. Les recensements quinquenaux (le dernier avait eu lieu en 1962) s'étaient trouvés interrompus ; l'Administration locale fit alors un dénombrement en 1967 qui ne prit que partiellement en compte ces effectifs. Le recensement de 1971 faisait apparaître quelque 6.000 personnes mais il fallait y ajouter les ménages installés en ville. Un article du journal *Le Monde* de 1966 donnait le chiffre de 15.000 personnes en période d'essais[131].

Aux travaux d'infrastructure militaire et aux grands travaux civils, s'ajoutèrent donc des besoins en logement considérables et l'étoffement des services (publics et commerciaux). En outre, les grands travaux nécessitèrent la venue d'entreprises françaises de grande taille, donc aussi l'accueil de leurs cadres et de leurs familles.

Sur l'économie tahitienne en général, cette venue en force de gens et de capitaux eut des effets profonds :

— Transformation massive de la population en salariés ; cela fut obtenu par l'augmentation brutale des offres de salaires : à Moorea, avant la venue du Centre, les salaires des travailleurs de l'agriculture étaient de 200 F Pacifique plus la nourriture à midi ; après, les propriétaires n'obtinrent pas de main-d'œuvre à moins de 600, 700 voire 800 F ; par la suite, ces salaires se stabilisèrent jusqu'à ce que l'inflation mondiale fasse subir ses effets à Tahiti.

Cette salarisation fut de moins en moins sensible au fur et à mesure que l'on s'éloignait de la ville ; aux îles Sous-le-Vent, on n'avait plus affaire qu'à des contrats pluri-mensuels sur les sites d'expérimentations[132], mais Moorea, à une heure de bateau de Papeete, se situait dans la moyenne banlieue de la ville[133] et subit de plein fouet les effets de cette salarisation massive.

— Spéculation foncière effrénée dont bénéficièrent les propriétaires, surtout ceux dont les terres n'étaient pas en statut d'indivision et qui avaient des propriétés bien placées, sur le littoral ou sur les collines au-dessus de Papeete. Cette spéculation toucha les propriétaires surtout Européens et *demis*, beaucoup moins les Polynésiens, moins bien placés, qui se contentèrent souvent de vendre à des spéculateurs. Elle toucha, d'abord et surtout, Tahiti, essentiellement les communes et les districts urbains ; Moorea ne fut touchée qu'ensuite, en lien avec le développement du tourisme et le mouvement d'urbanisation qui s'ensuivit, à la fin des années soixante. Avec le crédit de la Banque de l'Indochine et de la

(131) *Le Monde* du 16 juillet 1966.

(132) Travailleurs recrutés sous contrat temporaire par le Centre et envoyés sur les sites, le plus souvent, par groupes. Par exemple, à l'instigation du pasteur de Fitii, à Huahine, le village envoya des travailleurs par contingents.se relayant l'un l'autre.

(133) La presqu'île de Tahiti (Tautira, Teahupoo) à une heure et demie, voire deux heures de *truck* de Papeete est moins proche que Moorea.

SOCREDO[134], la plupart des propriétaires fonciers de l'agglomération investirent dans la construction de logements[135], ce qui stimula l'activité des entreprises locales de bâtiment et la demande de travail.

Stimulation du commerce. La venue d'une clientèle européenne massive et la hausse locale des salaires accrurent de façon considérable la demande solvable et stimulèrent le commerce. Du fait de la salarisation de la main-d'œuvre dans le secteur secondaire, l'agriculture eut des difficultés à recruter des travailleurs. A l'arrivée du Centre d'Expérimentations, l'agriculture se composait de deux secteurs, celui des cultures traditionnelles d'exportation et celui de la production vivrière marchande (surtout pour le marché de Papeete et l'agglomération). A l'égard du premier, comme les cours ne suivirent pas la hausse des salaires, les rentes de production tendirent à devenir nulles (il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter aux calculs que nous avons effectués pour 1967 à propos du coprah): le boom nucléaire entraîna le déclin de ces cultures qui ne survécurent que dans les zones les plus déprimées parce que les plus éloignées du foyer d'expansion. A l'égard du second, l'élévation des salaires permit une hausse du coût de la vie, donc des prix, donc des marges commerciales à l'importation: par suite des super-profits réalisables, le commerce préféra importer plutôt qu'acheter la production locale. Les productions qui augmentèrent furent celles pour lesquelles on ne pouvait y substituer des importations, c'est-à-dire les cultures vivrières traditionnelles et la pêche, mais les structures commerciales d'un côté, les structures de production de l'autre contribuèrent à limiter l'offre, donc à maintenir des prix élevés.

On a vu, à Maatea, la concurrence victorieuse, au niveau de la consommation, des produits importés sur la production locale. L'étude du marché de Papeete, entreprise parallèlement à ce travail[136], a montré comment cette structure de commercialisation contribua à limiter l'offre de produits en dépit de l'accroissement de la demande potentielle.

Si le commerce tendit à anticiper les accroissements de la demande solvable espérés des hausses de salaires, l'écart entre ces hausses et le coût de la vie subsista, souvent pour les travailleurs issus des zones rurales et continuant à y vivre[137] et permit à ces travailleurs un équipement domestique aussi considérable (relativement) que rapide; c'est ce que, à Maatea, j'ai appelé « surplus de masse », qui était une rente de salarié urbain en milieu de vie rural.

1968 marque la fin de l'expansion fondée sur le Centre d'Expérimentations nucléaires. Après cette date, les effets nés de l'installation du Centre sont relayés par des flux qui naissent ou croissent et contribuent ainsi à amortir le ralentissement que le Centre a engendré en passant à un « régime de croisière ». Au niveau du Territoire et plus particulièrement de Tahiti et Moorea, c'est le développement du tourisme, l'accroissement du flux administratif civil par la poursuite d'une politique de grands travaux et l'exécution d'une politique différen-

(134) Société de Crédit et de Développement de l'Océanie.

(135) En 1967-1968, terrain non compris, un logement de trois pièces (living, cuisine plus deux chambres) s'amortissait en trois ans: coût de construction 800.000 à 900.000 F, loyer 25.000 F/mois, soit 900.000 F en trois ans.

(136) ROBINEAU, 1975, *Papeete, premier marché de Tahiti,* O.R.S.T.O.M., « Travaux et Documents », n° 44.

(137) Et se déplaçant chaque jour à leur lieu de travail, ou encore, « campant » à Papeete la semaine et rentrant à leur foyer à chaque week-end.

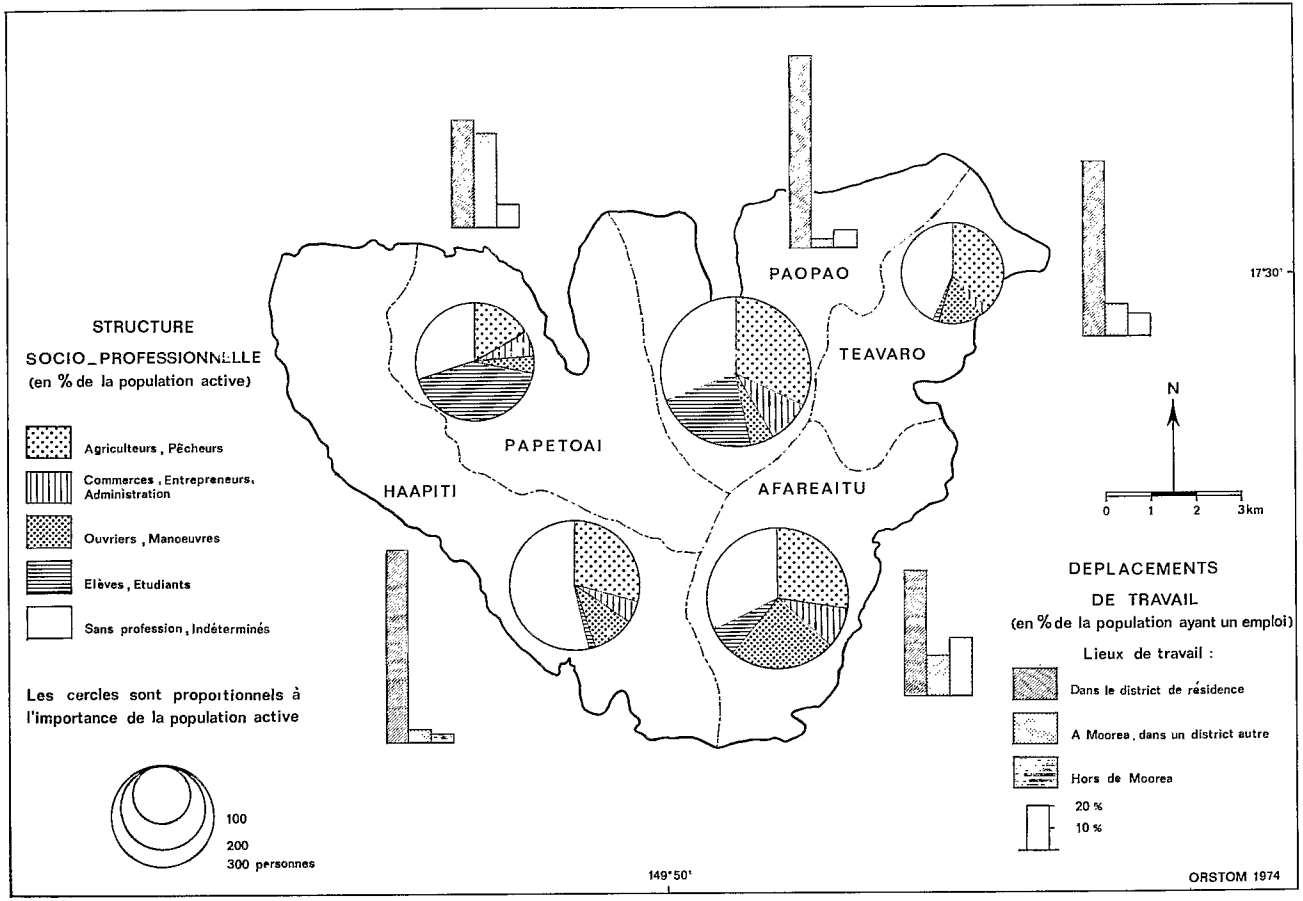


FIG. 57. — *Moorea: emplois (enquête 1968)*

tielle de hauts salaires et d'avantages sociaux, et le flux qui résulte des migrations de travail sur Nouméa liées au boom (passager) du nickel en Nouvelle-Calédonie.

Il y a, tout de même à partir des années soixante-dix, et parce que ces effets de remplacement sont moindres que les effets précédents, un amortissement de l'expansion, d'autant plus sensible que l'inflation mondiale atteint Tahiti, par suite de l'extrême dépendance commerciale du Territoire[138], et que ce sont les salaires qui vont devoir s'ajuster aux prix. Comme le boom du nickel en Nouvelle-Calédonie n'a pas duré et que des retours de Tahitiens se sont produits, comme le ralentissement économique à Tahiti engendre peu de créations d'entreprises, sauf peut-être en agriculture, comme enfin, l'accroissement démographique jette chaque année sur le marché du travail un contingent non négligeable de jeunes, la problématique de l'économie tahitienne tend, au milieu des années 1970, à se fixer sur l'emploi (cf. fig. 42, 46 et 47).

Il existe à Moorea un certain nombre de « soupapes » de sûreté dont nous avons parlé à propos de Maatea. Examinons quelle était la situation de l'« emploi », à Moorea, en 1967-1968, à notre arrivée.

L'EMPLOI EN 1968 A MOOREA

Cette enquête fut effectuée directement (sans enquêteur intermédiaire) avec l'aide, dans chaque district, d'une personne au courant des faits et gestes et des allées et venues de la population. On prit pour base le dénombrement administratif de 1967 corrigé à l'aide des états de l'I.R.M.[139] (cf. supra, chap. I et II) et l'on considéra la population âgée de plus de 15 ans[140]. Un résumé des résultats fut publié dans *Tahiti et Moorea*[141] et les résultats complets dans un texte provisoire multigraphié épuisé depuis[142]. Comme une nouvelle étude fut entreprise en 1974-1975, les résultats complets de ces deux enquêtes, avec leur interprétation, sont publiés en annexe (annexes 4 et 5).

Caractéristiques de structure

L'enquête fait d'abord apparaître un taux d'emploi de la population active de 58 % pour l'ensemble de Moorea[143], 82 % pour la population masculine, 29 % pour la population féminine, indices selon lesquels le secteur primaire demeure important au sein de l'économie de Moorea[144]. Les taux les plus élevés concernent les districts où il y a le plus de salariés, sauf à Paopao où un nombre

(138) Taux de couverture des importations par les exportations : 2/3 en 1960, environ 1/3 en 1965, 1/10e à 1/15e entre 1966 et 1968, 1/10e en 1973. Cf. ROBINEAU, 1970, *Tahiti et Moorea*, livre II, pp. 12 et 16 et 1977 fig. 4, p. 185.

(139) Institut de Recherches Médicales de Polynésie Française « Louis-Malardé ».

(140) Du fait qu'il existait à partir de 15 ans et dans cette conjoncture d'emploi élevé une forte proportion de jeunes travailleurs salariés.

(141) FAGES et alii, 1970, livre II, pp. 57 et suiv.

(142) ROBINEAU, 1969, *Moorea 1968*, pp. 41-46 et 78-86.

(143) Ce taux prend en compte et la population de 15 à 20 ans, et celle de plus de 60 ans, ceci du fait que nombre de vieilles personnes exercent une activité artisanale qu'il était intéressant de prendre en compte.

(144) Une grande indétermination réside toujours dans les enquêtes sur l'emploi, dans la qualification de l'emploi de femmes d'agriculteurs qui mêlent, le plus souvent, les tâches domestiques et ménagères avec quelques activités agricoles, selon un dosage variable, souvent même dans le temps.

non négligeable d'emplois est rempli par l'agriculture « moderne » (maraîchage) et par les professionnels de l'artisanat, du commerce et des services.

L'agriculture et la pêche occupent une place importante (49 % de la population ayant un emploi), ce en dépit de l'impact du Centre d'Expérimentations et du phénomène de salarisation qui en est résulté. Mais il est vrai, aussi, que l'agriculture s'oriente vers des productions marchandes que les nouveaux besoins locaux demandent : le maraîchage ; la pêche pour le marché urbain du poisson ; la fabrication de *rauoro*, pandanus tressé, pour la confection de toitures des constructions en style néo-polynésien, édifices qui sont construits par l'hôtellerie, les particuliers, le Centre d'Expérimentations, les militaires. En outre, la décroissance de la production du coprah qui va toucher durement l'agriculture de l'île n'intervient précisément qu'en 1968, année de l'enquête.

Évidemment, 1968 traduit le phénomène majeur : le développement du salariat industriel dans l'économie. Avec 43 % de la population ayant un emploi, le salariat devient aux côtés de l'agriculture l'un des deux paramètres principaux de cette économie, et cette promotion comporte plusieurs corollaires :

— le fait qu'il s'agit, pour une large part, de population non qualifiée (manœuvres) : 383 sur 610, soit 62,8 %[145] ;

— le travail hors de Moorea avec le phénomène bien connu des retours hebdomadaires de week-end, l'isolement des travailleurs de leur famille durant la semaine, le double rythme de vie des collectivités villageoises concernées : 133 sur 610, soit 21,8 %[145] ;

— l'importance des jeunes dans le salariat et dans le travail hors de Moorea : si les catégories d'âge jeunes (15-29 ans) représentent 37 % de la population ayant un emploi, leur proportion est de 52,3 % au sein de la population salariée, et dans les salariés travaillant hors de Moorea, elles représentent 72 %[146].

Répartition par zones

En 1968, les zones de faible emploi sont les districts de Teavaro et de Haapiti ; c'est là qu'il y a le moins de salariés, c'est là que le secteur primaire est le plus important ; c'est là que prédominent les activités traditionnelles d'agriculture et de pêche. Teavaro, c'est essentiellement le bassin de Vaiare intensément cultivé en vanille avant la crise du début des années soixante : Haapiti, c'est le grand district du littoral Sud-Ouest qui a vu s'installer, avant 1965, un certain nombre d'agriculteurs, précisément parce qu'il y avait là des possibilités, foncières notamment.

En revanche, les zones de fort emploi sont les deux districts du Nord, Paopao et Papetoai et le district du Sud-Est, Afareaitu. De ces trois districts, le plus agricole est Paopao ; c'est l'effet de la reconversion du bassin intérieur pour le marché local ; le moins agricole est Papetoai, soumis par la présence dans son voisinage du Club Méditerranée à une forte pression salariale. Quant à Afareaitu, le salariat y est aussi important qu'à Paopao mais avec exutoire sur Papeete (le phénomène du travail en ville avec retour hebdomadaire).

(145) Enquête 1968, tabl. A 9.

(146) 190 et 284 personnes de 15 à 29 ans ayant un emploi sur 1.308 (Enquête 1968, tabl. A 2 et A 4) ; 319 jeunes salariés sur un total de salariés de 610 (tabl. A 4) ; 96 sur 133 (documents d'enquête).

Une autre différence entre ces deux districts, c'est la « spécialisation » qui s'esquisse entre une zone de Paopao qui concentre, outre les unités hôtelières, la plus grande partie des commerces et des entreprises de services et une zone d'Afareaitu, particulièrement productive de cadres et d'élèves des lycées et collèges, à telle enseigne que l'on peut en parler comme d'un « pôle de promotion sociale »[147].

Conclusions

Cette investigation statistique rend compte du changement intervenu dans l'économie de l'île depuis 1960 et le confirme numériquement : société rurale économiquement fondée sur l'autosubsistance augmentée des flux traditionnels pour l'exportation et d'une petite production marchande pour le marché local, Moorea a été engagée dans un processus de salarisation, et 1968 en constitue une étape marquée par l'équilibre entre le système économique antérieur et le système salarial.

Étape aussi dans un processus de différenciation géographique qui tend à édifier des zones distinctes au sein desquelles l'équilibre économique présent repose sur une « formule » spécifique des différents paramètres qui composent la structure économique de l'île : avant 1960 celle-ci est placée, dans ses diverses parties, sous le signe de l'uniformité. C'est avec les oppositions : agriculture traditionnelle/salariat sur place/salariat hors Moorea que l'espace se différencie et qu'ainsi apparaissent diverses zones : tandis que la façade septentrionale connaissait un développement autonome, fondé sur l'extension (ou la reconversion) des activités existantes, et surtout sur les créations nouvelles apparues après 1960, principalement touristiques, le reste de l'île se trouvait placé sous la double dépendance de la puissance publique, dispensatrice d'emplois, et du marché du travail de Papeete ; l'économie du district d'Afareaitu reposait sur ces deux éléments et en concentrait l'essentiel, tandis que les districts qui l'encadrent demeuraient voués à l'agriculture traditionnelle et aux débordements touristiques résultant des extensions de la zone Nord[148].

Ce que les précédents décomptes soulignent aussi, c'est la place qu'occupe le tourisme dans le Moorea de 1968 : 16 % de salariat hôtelier, plus 12 % d'emplois dans la production et les services qui sont, peu ou prou, induits par le tourisme (transports des touristes à l'intérieur de l'île, une partie des transports vers Moorea — maritime — et du commerce de détail, enfin, la construction, pour une part directement touristique, pour l'autre part résidentielle locale, mais qu'on peut largement considérer comme induite par le tourisme). Un cinquième de la population de Moorea était, en 1968, lié au tourisme ; notre nouvelle enquête de 1975 donnera des chiffres plus élevés, témoignages d'un essor dont il faut à présent prendre de près la mesure.

(147) ROBINEAU, 1970, in FAGES et alii, *Tahiti et Moorea,* livre II, p. 58.
(148) ROBINEAU, 1970, in FAGES et alii, *Tahiti et Moorea,* livre II, p. 60.

UN PREMIER ESSOR TOURISTIQUE: LA BAIE DE COOK

La baie de Cook et la baie de Opunohu forment, sur le littoral septentrional de Moorea, deux profondes échancrures qui se prolongent, en arrière, par deux grands bassins propices aux activités humaines (plus exactement, c'est la caldeira de l'ancien volcan qu'était Moorea, qui se trouve divisée par une arête plus élevée). Les baies constituent des plans d'eau imposants ; le fond de ces baies est très pluvieux, mais le paysage montagneux, aux formes étranges de flèches, de tours et de créneaux, y est magnifique ; en revanche, entre les baies et, de part et d'autre, le littoral est fait de sable fin, le lagon y prend des couleurs d'émeraude et le climat y est plus sec et ensoleillé qu'ailleurs : tout cet ensemble a une vocation touristique indéniable.

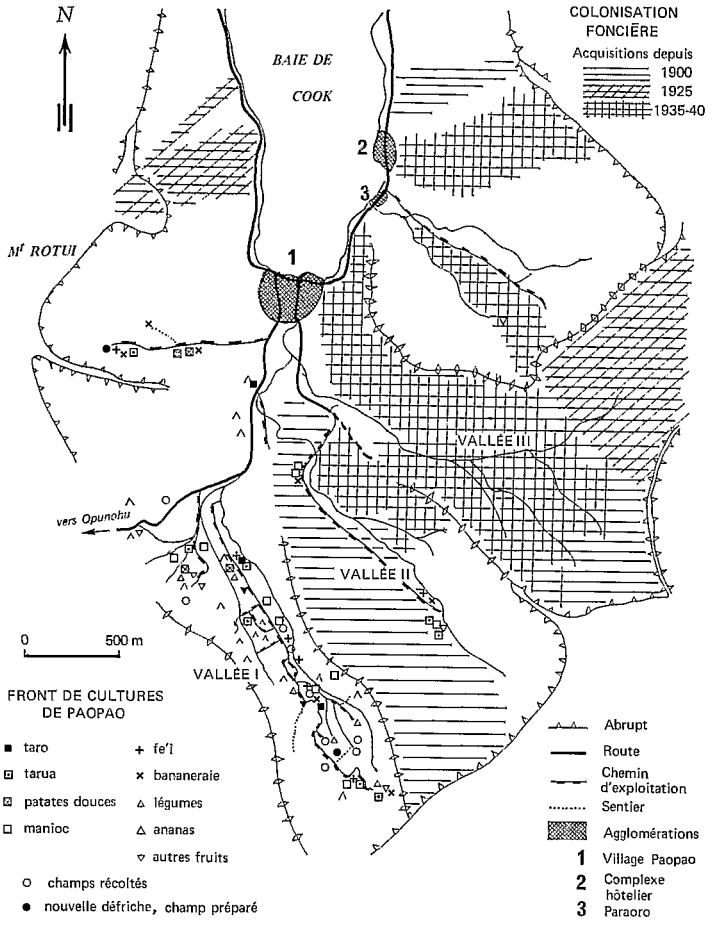


FIG. 58. — *Baie de Cook et bassin de Paopao en 1967*

Dans cette partie Nord de Moorea, les établissements sont aussi anciens, semble-t-il, qu'ailleurs, qu'il s'agisse, de part et d'autre des deux baies, de Faatoai (Papetoai) ou de Maharepa[149]. La gravure qui montre Cook relâchant dans la baie qui porte son nom (celle de Paopao), ou le port de Pomare I établi dans l'autre baie (Opunohu)[150], constituent aussi des indices d'une ancienne occupation humaine. Après, la colonisation s'empara du bassin de Opunohu, en arrière de cette baie, tandis que Paopao paraît être demeuré relativement vide d'habitants jusqu'au début du siècle (cf. chap. I, la partie consacrée à l'introduction historique).

Notre absence de sources est corroborée par la formation de la propriété foncière, telle que nous pouvons l'appréhender à partir du cadastre de 1939. Sur un tissu d'indivisions formé à partir de revendications sanctionnées par les *tomite*, selon la démarche classique, nous voyons apparaître, dès le début du siècle, par partages, testaments et ventes, une population d'acquéreurs plus tahitienne qu'européenne. Ainsi se forme, notamment en des mains *demies*, un grand domaine de 129 ha qui couvre l'une des très grandes vallées de Paopao.

Ensuite, une seconde vague d'aquéreurs, européenne, correspond juste à l'après-guerre 1914-1918; elle concerne notamment les années 1923 et 1924; ainsi, la haute vallée Paparoa (76 ha) échoit à des étrangers au pays.

La troisième vague s'établit dans les années trente et poursuit sa mise en place durant la guerre: les transactions concernent essentiellement des ventes sur adjudications dont on a dit les méfaits du procédé sur l'intégrité de la propriété autochtone[151]. Des Européens, locaux ou expatriés, des Chinois, parfois, constituent de belles propriétés: 41 ha dans un cas, 150 ha dans un autre furent acquis par vente sur adjudication en 1935 dans la basse vallée de Paparoa.

La période qui a suivi la fin de la guerre 1914-1918, la fin des années 1930, et celle qui a suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale constituent les étapes par lesquelles se constitue la colonisation européenne de la baie de Cook.

Le quartier de Paopao (c'est-à-dire le village du même nom, les trois vallées qui en constituent le bassin intérieur, la vallée Paraoro à l'Est et le littoral de la baie tout entière) a été l'objet, de la part de G. RINGON, d'une étude sociologique comparative avec le quartier d'Afareaitu, étude qui a été publiée dans le livre *Tahiti et Moorea*[152]. Elle souligne l'importance de l'arrivée des Européens entre les années 1930 et 1936 avec installation effective sur les terres; en fait une véritable colonisation de peuplement s'est installée, qui aboutit même à ce que les Tahitiens sont dépossédés de la chefferie du district; ceci à partir de 1938 et jusqu'en 1950-1953, date à laquelle la famille tahitienne d'Afareaitu prend le contrôle du *mata'eina'a*. Bien plus, ces colons sont assez puissants pour s'offrir le luxe de se diviser en factions qui se combattent; c'est que la configuration sociale du quartier, qui, en dehors des Européens, des *Demis* et des Polynésiens, fait place à un important peuplement chinois lié à la culture de la vanille, favorise la toute-puissance du groupe européen.

La substance des arguments rapportés par G. RINGON à propos des conflits

(149) Faatoai, siège du grand *marea Taputapuatea*; Maharepa, une des premières communautés chrétiennes constituées, cf. seconde partie.
(150) A Urufara, au Sud de Papetoai.
(151) Cf. chap. III, supra, la partie qui concerne la terre.
(152) FAGES et alii, 1970, livre II, pp. 89 et suiv.

agitant le groupe lors de la construction d'une école souligne, au-delà de sa formulation démagogique et des intentions prêtées aux protagonistes, le néant parfait dans lequel ils tiennent la masse polynésienne de la population : des maîtres délibérant sur le bien-fondé d'instruire leurs esclaves ne se seraient pas exprimés autrement[153].

Ces rapports colonialistes entre Polynésiens et Européens, que l'on ne retrouve pas — au moins exprimés de façon aussi brutale — dans le reste de Moorea, n'ont pas empêché un certain nombre d'unions, en particulier, d'unions de Polynésiens avec des femmes européennes, ce qui, à l'encontre du fait inverse, est relativement rare à Tahiti.

C'est dans ce milieu hétérogène, où la colonisation relativement ancienne a introduit des rapports de masse conflictuels, qu'a démarré le tourisme hôtelier de Moorea.

Le premier hôtel de tourisme naît en 1958 de la volonté de quelques personnalités de la colonie européenne de Paopao liées à quelques autres qui s'occupent de promouvoir le tourisme à Tahiti. Si la part des individus dans cette affaire n'est pas négligeable, celle des conditions générales qui favorisent un tourisme naissant est essentielle.

Jusqu'à présent, le tourisme, à Tahiti, a été un tourisme de mer et de croisières, un tourisme de voyageurs, gens assez fortunés qui viennent passer un séjour relativement long aux « îles du soleil » : ce furent, par exemple, à la fin du siècle dernier, l'historien américain Henri Adams et son ami le peintre John La Farge[154], après la Seconde Guerre mondiale, l'écrivain t'Serstevens[155] ; des Américains de la côte du Pacifique, plus proches, et de conditions plus modestes, vont et viennent plus rapidement, mais en assez petit nombre : les progrès de l'aviation pour le tourisme de masse vont mettre la Polynésie à la portée des foules en quête de loisirs des sociétés industrielles occidentales, principalement, de la société américaine.

On a d'ailleurs[156] décrit les étapes du phénomène qui intéresse toute la Polynésie centrale. Le modèle doit en être recherché à Hawaii à cause d'une similitude de situation des archipels et d'une ancienneté de la fréquentation américaine des parages tahitiens ; cette dernière qui remonte aux baleiniers du XIX^e^ siècle s'est affirmée dans le milieu du XIX^e^ siècle à travers le courant de modernisme qui filtre de Californie jusqu'aux îles de la Société et que l'implantation américaine en force à Hawaii, à partir du XX^e^ siècle, n'a fait que renforcer. Lorsque, sous un gouvernement particulièrement impulsif, une politique touristique officielle va être progressivement définie avec la mise en place d'un Office du Tourisme, c'est entre autres vers le modèle hawaiien de gros investissements hôteliers que se tournera naturellement son directeur, Tahitien d'éducation franco-américaine.

Le modèle, à présent bien connu, consiste, par des organisateurs de voyage[157] opérant en Amérique, à canaliser vers Tahiti des flux de vacanciers

(153) « Nous voulons *aider* les Tahitiens *à évoluer*. Les autres en refusant ce projet (la création d'une école) veulent maintenir les Tahitiens *dans l'ignorance* pour mieux les exploiter » (op. cit., p. 93).

(154) Cf. l'introduction de Marie-Thérèse et Bengt Danielsson aux *Mémoires de Arii Taimai,* édités par Henry Adams (ADAMS, 1964) et les *Lettres des Mers du Sud* du même auteur (1974).

(155) Auteur de *Tahiti et sa couronne,* 1950.

(156) In The Tahitian Economy and Tourism, *A new kind of sugar...,* Honolulu, 1975.

(157) *Tour operators,* selon la terminologie américaine en usage.

américains qui seront placés, soit directement dans les unités hôtelières liées (par contrat, voire par investissements) aux organisations américaines, soit directement dans d'autres unités par le canal d'agences locales de voyages. Les agences sont, au début, aux mains de Français du cru, d'Américains installés, puis avec la progression économique de la population chinoise dans les années soixante, également aux mains de représentants de cette ethnie.

Des créations hôtelières, à capitaux français, *demis*, chinois, viendront prolonger, par le placement de clients, la collecte des touristes effectuée par les agences : on aura ainsi des intégrations locales — de l'agence de voyages à l'hôtel — qui concerneront Moorea. Mais des résidents américains, ou des entrepreneurs venus des États-Unis chercher fortune, investiront aussi dans l'hôtellerie, en liaison directe avec les « opérateurs » américains : cela concernera aussi Moorea.

Si la politique de l'Office du Tourisme sera, à Tahiti, d'implanter des unités de plus en plus grosses, de telle façon que l'on peut, après presque vingt ans de pratique touristique, déterminer les étapes de la construction hôtelière, elle consistera, à Moorea, à s'en tenir à un style plus en harmonie avec l'habitat traditionnel que ne le sont les blocs édifiés à Papeete et dans sa banlieue.

Jusqu'en 1961, date de l'ouverture de l'aéroport international de Tahiti, le vecteur du tourisme a été surtout le paquebot, des lignes maritimes françaises et surtout américaines. Le paquebot touchait la rade de Papeete, puis l'une des deux grandes baies de Moorea, enfin le lagon de Bora-Bora. L'hôtellerie était relativement peu concernée. Il y avait quelques hôtels à Tahiti ; à Moorea existaient de petits hôtels polynésiens construits en bois ou dans le style néo-polynésien utilisant la paroi de bambou et la toiture de pandanus ou de palmes de cocotiers.

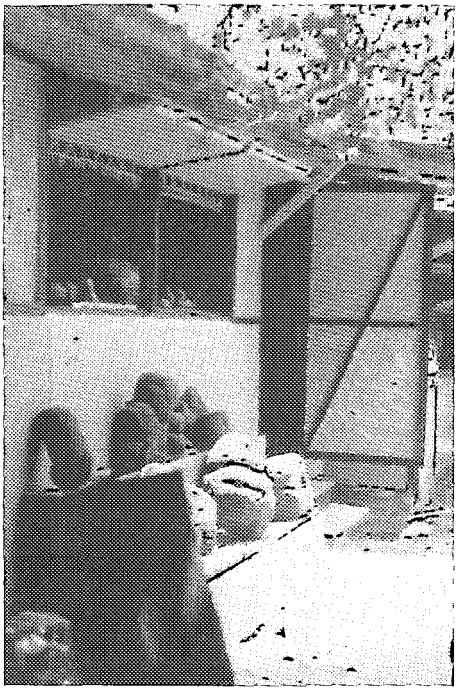
LE PETIT HOTEL D'AFAREAITU

Un des Européens qui est arrivé dans les années trente à Paopao et y a acheté quelques terres (9 ha en 1935, 3 ha en 1936) s'est marié avec l'aînée des sœurs institutrices de A, d'Afareaitu et, tandis que cette dernière dirigeait l'école de ce district, lui-même a transformé, comme nous l'avions dit, la maison de famille en hôtel, hôtel qui sera repris par la plus jeune sœur de A en 1945. Cet hôtel est encore composé de la belle demeure en bois, au style de maison coloniale ou *fare vanira* à véranda à colonnes et balustres, flanquée d'une exquise maison où l'on prend les repas, édifiée en style néo-polynésien et aménagée à la mode tahitienne (avec une profusion de meubles, de coussins, de rideaux, de tableaux) ; l'hôtel est propriété indivise entre les *siblings* de A (le *'opu ho'e* restreint) mais c'est la dernière sœur de A qui en a la jouissance : elle exploite l'hôtel à profits et pertes, doit entretenir les bâtiments et loger les siblings et leur famille qui se présenteront à Afareaitu ; elle dispose aussi de quelques terres, cocoteraie et caféraie, ou qui lui ont été affectées lors de la répartition des terres issues de la mère, ou qu'elle a achetées, ou encore qu'elle loue. Elle a un jardin potager, un élevage de cochons et divers arbres fruitiers sur ses terres, ce qui lui permet d'approvisionner le restaurant sur les ressources propres de la propriété ; elle a, aussi, les licences de boisson du quartier ; elle est en relation avec des pêcheurs du quartier de Vaiare, dans le district voisin de Teavaro, qui lui assurent l'exclusivité de leur production. Ce petit hôtel fonctionne donc sur un minimum de bases monétaires depuis sa fondation, grâce à une intégration très poussée avec les ressources de la propriété. C'est aussi un débit de boissons qui est demeuré le lieu privilégié des réunions, pour boire et chanter, de la jeunesse d'Afareaitu.

Depuis que Moorea est desservie régulièrement par avion (1968-1969), la fonction de ce petit hôtel a changé : il y venait auparavant toute la clientèle administrative en tournée dans

l'île, qui devait alors à peu près nécessairement y passer la nuit. L'avion a rendu les fonctionnaires plus casaniers, et ce sont plutôt des vacanciers de Papeete qui viennent s'y reposer, attirés par le renom de calme beauté du lieu, la cuisine de la tenancière, le charme vieillot de l'hôtel, la gentillesse simple des gens du district, l'éloignement des foules touristiques du Nord de Moorea.

Les « tours » organisés autour de l'île y restaurent leurs clients et le Club Méditerranée y envoie parfois ses pensionnaires pour un ou deux jours : cela ne fait que renouer avec les pratiques du fondateur de cet hôtel qui le faisait inclure dans les « tours » organisés depuis Paopao en liaison avec la création hôtelière de la baie de Cook dont nous avons parlée.



19. Entrée de la salle à manger du petit hôtel d'Afareaitu. Remarquer les panneaux tissés en pandanus, les volets à l'italienne caractéristiques des maisons tahitiennes en végétal.

L'HOTEL DE LA BAIE DE COOK

Cette création, qui devait revêtir en 1958 sa physionomie définitive d'hôtel à bungalowns édifiés en style néo-polynésien, avait démarré très modestement quelques années plus tôt dans un très beau site, à l'initiative du créateur du petit hôtel d'Afareaitu, et sur un imbroglio et un puzzle de terres individuelles et indivises, de tailles parfois ridicules, et pourvus de baux de longueurs différentes.

On a déjà dit en quoi consiste ce style d'hôtel, doté d'un hall de vastes proportions construit en bois et pourvu d'une couverture en pandanus, que le maître de la maisonnée 8 de Maatea, assisté d'une équipe de jeunes gens du village, édifia puis, dont quelques années après, il effectua la réfection. Une boutique ouverte dans le hall propose *curios* et *pareu* aux touristes, et dans un coin de la pelouse, sous une hutte couverte en pandanus, le *ahima'a*, four tahitien nécessaire pour la confection du repas folklorique de rigueur. Tel est le prototype de l'hôtel moderne des îles que l'on retrouvera un peu partout quelques années plus tard.

Le point de départ a été — et reste — une agence de voyages de Papeete qui concentre la clientèle qui se présente à ses guichets et celle que rabattent les organisateurs de voyages. Avant 1958, les clients sont amenés par la goélette qui fait le service de Moorea, et sont traités comme pour un « voyage organisé », selon la terminologie actuelle des agences de voyages : tour de l'île, *tama'ara'a* (repas tahitien) à Afareaitu, spectacle tahitien de chants et de danses au passage à Temae, village de danseurs royaux au XIX^e siècle. Après 1958, les goélettes qui amènent les voyageurs se multiplient, un service de desserte de la baie de Cook par hydravion est organisé, une entreprise se spécialise dans le transport de la clientèle touristique. Sur place le « voyage organisé » disparaît au profit d'une conception de séjour « normal » en hôtel de la clientèle, séjour agrémenté des ingrédients indispensables de la Polynésie touristique : tour de l'île dans un truck fleuri en compagnie de chanteurs et chanteuses de Moorea, *tama'ara'a* à l'hôtel, spectacle de danses à l'hôtel. Entre 1959 et 1967, l'hôtel de la baie de Cook a quintuplé ses activités. Il fonctionne selon des principes pas très éloignés de ceux de la petite auberge d'Afareaitu ; une grande propriété familiale exploitée en faire-valoir indirect (métayage) assure l'approvisionnement de l'hôtel en produits vivriers locaux : à l'hôtel, on se targuera toujours de donner à la clientèle une cuisine de qualité, fondée le plus possible sur les ressources locales.

Dans ce lent accroissement touristique de Paopao, deux faits notables se produisent :

1. l'inclusion, dans les « tours », de l'île de Bora-Bora, qui raccourcit le séjour des touristes à Moorea ;

2. l'ouverture d'un second hôtel repris par un groupe de capitaux américains, exploité par un encadrement américain et ayant finalement pour vocation d'accueillir la clientèle américaine. Le dynamisme de l'hôtel est remarquable, une clientèle nombreuse le fréquente, attirée par les possibilités de détente que l'hôtel lui offre (tours de l'île, plaisirs de la mer, spectacle de danses du groupe de Temae, *tama'ara'a...*). La clientèle est drainée en partie par les agences de voyages, en partie attirée par la renommée qu'a, en Amérique, l'établissement et par la recommandation des agences.

Les goélettes, un hydravion du service aérien local, un bateau pour touristes depuis 1966 desservent, avons-nous dit, les deux centres hôteliers. Chacun a son service de transport et son réseau de petites entreprises qui gravitent autour. Chacun emploie un personnel important, tant pour le fonctionnement (serveurs, femmes de chambre, personnel de cuisine, service de réparation, d'entretien et garage) que pour les extensions (maçons, menuisiers, charpentiers...). La troupe de danses de Temae s'est scindée entre les deux hôtels.

Le tourisme procure directement 43 % des emplois salariés dans le district de Paopao[158] et l'on peut estimer qu'il « induit » les deux tiers des activités de la population par sa demande indirecte et directe de travail.

Le tourisme de Paopao a ainsi créé son double à Maharepa. Ce village agricole de *Demis* et de Tahitiens, tel qu'il ressort de l'étude de Fr. RAVAULT[159], s'est mu en centre touristique du fait de l'implantation de l'hôtel en 1963 et de la polarisation des activités villageoises qu'il a opérées. L'hôtel a en quelque sorte tendu à « digérer » le village. Il a en outre attiré, suscité indirectement par ce que j'appellerai un *effet de suggestion*, un lot d'activités nouvelles liées au tourisme qui font de Maharepa un second Paopao.

En 1967, la construction bat son plein à Maharepa-Paopao. Maharepa est préféré à Paopao à cause de son temps souvent plus dégagé et de son climat plus

(158) En 1968, 89 emplois sur 203.
(159) *Maharepa, étude de structure agraire,* O.R.S.T.O.M., Paris, 1967.

sec. Certains Tahitiens bâtissent pour loger les nouveaux Européens qui arrivent (encadrement hôtelier, enseignants...) et parce que les week-ends commencent à attirer les gens de Papeete : profits à tirer d'éventuelles résidences de week-end et de vacances. Des Européens achètent du terrain et bâtissent. Le style néo-polynésien, fait de pandanus et de bambou, fait fureur. L'un installe dans son ensemble de bungalowns une boutique de *curios-pareu*, un autre l'imite ; l'une des deux boutiques s'annexe un atelier d'impression de *pareu*. A l'Est de Maharepa s'installe, à l'initiative d'un Européen, la première entreprise de fabrication de glace de Moorea. A l'Ouest, entre Maharepa et Paopao, de nouvelles constructions apparaissent qui vont combler le vide entre les deux complexes touristiques.

1967-1968 : le phénomène Maharepa, *l'effet de démonstration*[160] qui a abouti à créer dans ce village un double du complexe hôtelier de Paopao tend à se reproduire à la corne Nord-Ouest de Moorea avec le Club Méditerranée. Même clientèle, quasi-identité du séjour des « gentils membres » et du « tour » classique, profusion des services annexes (tour de l'île, plaisirs marins, cheval, fêtes...), prolifération d'entreprises pour le transport des touristes.

Concluons

Autour des créations touristiques de la baie de Cook et de Maharepa, s'est édifié depuis la fin des années 1950 un complexe d'activités portant sur la production maraîchère, les liaisons maritimes, les troupes de spectacles et de danses folkloriques, la construction, la réparation auto-cycles, et vers les années 1965 et 1966 sur les travaux publics, la location de voitures, le transport, la vente des curios et la fabrication touristico-artisanale (impression de *pareu*), enfin, le transport aérien. L'implantation d'un collège d'enseignement secondaire a fixé une population européenne consommatrice de légumes et de produits manufacturés, qui a ainsi pris le relais des hôtels et amplifié leur demande. L'installation du collège a stimulé la construction de bâtiments et de maisons particulières. La construction de résidences de la part d'Européens venus se fixer a correspondu à l'apparition de deux entreprises louant des camions et des engins mécaniques (bulldozers, scrapers...) et exécutant des travaux de terrassement. La flottille de la côte Nord s'est accrue d'une unité touristique (pour le transport des passagers de luxe) et d'un bateau mixte marchandises-passagers touristiques et locaux, sans compter le remplacement d'un vaisseau qui s'est perdu sur le récif. Avec trois liaisons quotidiennes avec Papeete pour la côte Nord, c'est Paopao qui est favorisé par rapport au reste de l'île qui se contente de deux liaisons. Le maraîchage a, depuis plusieurs années, cherché et trouvé ses débouchés en ville dans des boutiques attitrées et accessoirement sur le marché municipal. Une remarquable plantation moderne d'agrumes s'était localisée sur les pentes de la baie de Cook. Mais le maraîchage a, depuis 1967, marqué un nouveau progrès avec l'entreprise, par un agriculteur chinois, de « culture sans sol ». Depuis la fin des années 1950 le tourisme a crû, tourisme de « tours » organisés à l'intention des touristes étrangers et de vacanciers indépendants, tourisme de week-end des citadins de la

(160) Le concept *effet de démonstration* se rapporte généralement, en sociologie économique, au phénomène de consommation. Ici, nous avons un exemple remarquable en matière de production.

ville. L'hôtellerie s'est étoffée de nouvelles unités d'hébergement, les établissements ont grossi leur parc de véhicules de louage. L'accroissement du tourisme a stimulé le commerce des curios et des *pareu*, incité les hôtels à intégrer dans leur établissement une boutique spécialisée, décuplé le chiffre d'affaires de boutiques chinoises de marchandises générales de Paopao, enfin suscité deux entreprises de vente de *curios-pareu* dont une avait joint un atelier d'impression de tissus. Ce secteur curios de Maharepa, qui avait stimulé en 1967, plusieurs mois, les activités de construction avec l'édification d'un ensemble de bungalowns, a paru déborder de son domaine propre en joignant à ses propres activités la location de voitures pour le compte d'une entreprise de la ville.

Tout cet essor de 1967 n'est rien comparé à celui de l'année suivante, suscité par l'organisation de trois entreprises aériennes concurrentes qui proposaient, tant à Papeete qu'à Moorea, des avions à toute heure du jour. De nombreux chauffeurs de taxis, pourvus de minicars ou de voitures particulières, se proposaient alors pour transporter les voyageurs, de la pointe Nord-Est de Moorea (l'aérodrome de Temae) à Paopao et aux grands établissements touristiques, Club Méditerrannée compris. Car depuis 1967, cet organisme, localisé à la corne Nord-Ouest (district de Haapiti), avait accru ses dimensions, des périples quotidiens de l'île étaient proposés aux touristes, trois entreprises de minicars et taxis se créaient dans son orbite. En 1968, devant l'afflux de touristes des hôtels et du *Club* et de vacanciers venus de la ville, un nouveau restaurant touristique s'ouvrait à proximité : ainsi Paopao, avec le double noyau du fond de la baie de Cook et de Maharepa, débordait vers l'Est (Temae : troupes folkloriques, aérodrome) et l'Ouest (le Club Méditerranée et ses activités jointes). Un seul « vide » dans la façade nord : Opunohu que l'initiative gouvernementale comblait avec le projet d'installation (en voie de réalisation) de l'École de Moniteurs d'Agriculture du Territoire et d'une station agricole pilote. Ainsi s'est dessinée une zone de croissance qui déborde la région Nord proprement dite et s'oppose par son dynamisme au reste de l'île.

On a eu affaire dans cette zone à un type *d'innovations en grappe,* d'autodéveloppement dans lequel les initiatives individuelles se sont succédé, joignant leurs effets, créant de nouvelles dimensions économiques (un marché local de produits, une nouvelle demande de travail) qui ont attiré de nouvelles initiatives et de nouveaux capitaux.

Rendre compte de ce foisonnement d'innovations apparues récemment qui interféraient les unes les autres est complexe. Le phénomène touristique-vacancier et ses établissements (hôtels, Club) étaient le pivot central mais n'expliquaient pas la prospérité de la zone dans tous ses aspects. Dans le district de Paopao, le tourisme est né et s'est développé à partir d'initiatives individuelles liées à la présence d'une colonisation européenne ; il s'est étendu par émulation ; la crise de la vanille avait, par ailleurs, amené la reconversion de familles chinoises qui ont vu, dans le maraîchage et dans la culture fruitière (ananas), une activité de substitution qui a, au cours des années, été favorisée par la demande émanant de l'hôtellerie et des particuliers qui se sont fixés ; activité de substitution qui s'est trouvée stimulée dans le cadre d'une nouvelle politique agricole du Territoire prenant davantage en compte que par le passé les besoins du marché local.

A partir du terme de notre étude, 1975, on va, en référence à 1968, examiner la situation de l'emploi, puis à partir des enseignements de cette comparaison, reprendre un à un les vecteurs de transformation de la zone Nord de Moorea.

L'EMPLOI EN 1975

L'enquête a été effectuée selon les bases exposées en annexe et qui rendent possibles la comparaison avec les résultats obtenus en 1968. En outre, une analyse par branches d'activités, et non plus seulement par catégories socio-professionnelles, montre l'orientation économique de Moorea.

La situation en 1975 se caractérise par la rupture de l'équilibre entre les deux paramètres de l'économie de l'île: l'agriculture traditionnelle et la pêche d'un côté, le salariat de l'autre. L'agriculture et la pêche, qui occupaient en 1968 49 % de la population ayant un emploi, n'en occupent plus que 15 %; la population agricole a diminué des deux tiers. Inversement, le salariat, qui représentait en 1968 43 % de la population ayant un emploi, en représente en 1975 76 %. 1968 a donc constitué une étape intermédiaire dans le processus de salarisation de l'île.

Cette dominance du salariat recèle, en outre, des aspects inquiétants en ce qui concerne l'avenir de l'emploi.

D'une part, l'on constate en 1975 une légère diminution du taux d'emploi de la population, passant de 58 à 56 %, mais comportant une évolution inverse chez les hommes et chez les femmes, et dans la place occupée par les différents *mata'eina'a* de l'île:

1. le taux d'emploi de la population féminine a augmenté, passant de 29 à 34 %. Cette augmentation, cependant modeste (un sixième par rapport à 1968), s'accorde avec le développement du tourisme, car ce sont les femmes, davantage que les hommes, qui sont concernées par la création d'emplois hôteliers;

2. le taux d'emploi de la population masculine a baissé de 82 à 76 %. Cependant, comme le nombre des emplois masculins s'est accru passant de 1.025 à 1.378 (tout comme le nombre des emplois féminins est passé de 238 à 536), si le taux d'emploi masculin a baissé, c'est que les créations nouvelles n'ont pu suivre la progression des effectifs des jeunes gens en âge de travailler, n'ont pu suivre les effets de l'accroissement démographique; et c'est pourquoi également le taux d'emploi de la population féminine, incorporant en 1975 les effectifs de ces jeunes, n'a pas augmenté en proportion de l'accroissement des emplois féminins, supérieur à 100 % (de 238 à 536);

3. c'est dans le *mata'eina'a* d'Afareaitu que le taux d'emploi est le plus faible. En 1968, l'emploi dans ce district reposait pour une assez grande part sur le travail en ville et on avait souligné la nécessité de renforcer l'économie de cette zone en regard de l'expansion du pôle de croissance constitué par la zone Nord de Moorea et l'extension de ce pôle vers l'Est et l'Ouest[161]. En 1975, le « tissu » touristique et tertiaire de ce pôle s'est étoffé en son centre; ses extensions se

(161) In FAGES et alii, 1970, *Tahiti et Moorea...*, livre II, pp. 69-70.

prolongent, au-delà des cornes, en direction du Sud-Est et du Sud-Ouest, impliquant, dans cette croissance, une partie de plus en plus grande des *mata'eina'a* de Teavaro et de Haapiti, mais aucune création d'envergure n'est venue contrebalancer à Afareaitu cette expansion ; si ce n'est qu'à la faveur de la municipalisation de la Polynésie et du maintien à Afareaitu du chef-lieu de la nouvelle commune, un embryon de services municipaux centraux s'est développé, tandis que le collège de Paopao s'est dédoublé, une annexe s'installant au chef-lieu de la commune ; certes, les dernières informations (1979) que j'ai eues en ma possession soulignent la progression de l'annexe d'Afareaitu jusqu'à équilibrer la cellule initiale du collège de Paopao, mais le déménagement à Opunohu du Service des Travaux publics précédemment logé à Maatea est venu contrebalancer cette création[162].

On peut résumer, dans le tableau ci-dessous, ce renversement des positions des différents *mata'eina'a* dans la croissance :

	Nord Paopao Papetoai	Teavaro Haapiti	Afareaitu
1968	+	—	0
1975	+	0	—

(0 signifie une position intermédiaire entre + et —.)

Enfin, autre aspect inquiétant, l'augmentation du travail hors de Moorea qui passe de 10 % en 1968 à 16 % en 1975 de la population ayant un emploi. Il ne s'agit pas de gens de Moorea ayant obtenu un emploi ailleurs et ayant quitté l'île, ce fait témoignerait simplement de l'intégration plus grande de Moorea à l'économie territoriale, mais de ces travailleurs expatriés à Tahiti dont le foyer demeure à Moorea, travailleurs jeunes essentiellement, également souvent peu qualifiés, et dont l'augmentation correspond en partie à l'effet de l'accroissement démographique entre 1968 et 1975. C'est l'augmentation de ce taux d'expatriation qui peut expliquer qu'en regard de l'accroissement démographique, le taux global de l'emploi n'a baissé que de deux points (de 58 à 56 %). Autrement dit, la situation de l'emploi à Moorea tend à dépendre de plus en plus étroitement de l'expansion économique tahitienne et urbaine, une récession devant toucher en premier ces éléments jeunes, peu qualifiés et non installés à Tahiti, sans compter qu'une telle récession touchera aussi indirectement les entreprises installées à Moorea.

L'analyse par branches d'activités permet de mesurer la place des activités fondées sur le *tourisme* (hôtellerie, construction, transports, artisanat, agriculture commerciale, commerce, services). On peut estimer l'impact du tourisme à 40 à 50 % des emplois exercés à Moorea. Il faut y ajouter certaines activités, telles la pêche ou l'horticulture, déterminées par les besoins hôteliers et celles des services publics commandés par le trafic lié au tourisme ou par l'importance de l'encadrement hôtelier (aéroport, école, etc.). En outre, certaines activités, qui ne sont

(162) Dans cette situation globale du *mata'eina'a* d'Afareaitu, il faut évidemment faire la part des deux principales composantes, Maatea et le quartier d'Afareaitu. Les aspects positifs rencontrés à Maatea font que l'on doit rejeter sur le quartier d'Afareaitu le poids de la détérioration globale : qui expliquerait le mécontentement de la population enregistré lors des dernières élections municipales (1977).

pas liées aux besoins touristiques de l'île, dépendent en revanche des activités touristiques installées à Papeete, par exemple, la culture des fleurs de *tiare* (*tiare tahiti, Gardenia tahitensis*), la confection de produits de l'artisanat pour les touristes venus à Papeete (chapeaux tressés, vêtements en fibres locales), la confection des *rauoro* (pandanus tressé) pour les toitures en style néo-polynésien.

Une autre partie des emplois est liée à *l'urbanisation secondaire* qui fait de Moorea une grande banlieue de Papeete: il s'agit d'une très large partie de la construction et des transports, d'une partie du commerce et des services, d'une partie de l'agriculture commerciale, mais du fait que ces diverses fonctions économiques remplissent des objectifs différents (satisfaire les besoins de la population locale, du tourisme, des habitants des résidences secondaires), il est difficile d'imputer aux différents besoins le nombre des emplois correspondant à ces fonctions.

Est à souligner également la place de l'Administration (18 % des emplois: services publics, écoles, santé, domaine de l'agriculture de Opunohu, travaux publics), le reste des emplois se rapportant à la nouvelle culture de l'ananas dans le bassin de Paopao, à la production vivrière et à la pêche dont une partie de ces dernières est commercialisée (petite production marchande).

Hormis donc l'autoconsommation et le louage de la force de travail à l'extérieur, la base productive insulaire reposait sur les innovations agricoles liées à la reconversion de certaines parties de la zone Nord (bassin de Paopao, îlot ou *motu* de Temae), sur le développement de la petite production marchande et surtout sur les activités directes et induites découlant du développement du tourisme et de l'urbanisation secondaire.

Ce développement du tourisme et des résidences secondaires a consisté à multiplier les créations hôtelières et résidentielles, assorties d'une modernisation des commerces et de la multiplication des services, de façon linéaire, depuis le *motu* de Temae au Nord-Est de l'île jusqu'à la corne Nord-Ouest, tout au long du littoral Nord, et à déborder dans les moitiés septentrionales des façades Sud-Ouest et Sud-Est. Il ne s'agit ici que d'une répétition des processus à l'œuvre avant 1968 dans la baie de Cook. Leur description serait fastidieuse et on se limitera à consulter la carte de ces créations. En revanche, il nous a paru intéressant de regarder de plus près les processus qui ont abouti, d'une part, à la reconversion du bassin de Paopao, au Sud de la baie de Cook et, d'autre part, à l'édification d'un pôle secondaire autour de l'aéroport construit sur le *motu* (littéralement, îlot, bien qu'il s'agisse d'un faux îlot) de Temae.

NOUVELLE AGRICULTURE II: LA RECONVERSION DU BASSIN DE PAOPAO

Il s'agit en 1967-1968 d'une agriculture maraîchère et fruitière exercée par des cultivateurs d'origine chinoise, quelques Polynésiens et *Demis* et un Européen, pour la demande locale et urbaine. Elle constitue le troisième volet d'une expansion économique de la zone Nord de Moorea dont les deux premiers termes ont été, d'abord, cette colonisation européenne qui s'est dessinée à partir des années vingt, s'est maintenue après la Seconde Guerre mondiale et va consti-

tuer avec quelques-uns de ses éléments le noyau de l'essor touristique, second volet de cette expansion. S'inscrivant dans le cadre géographique formé par le bassin intérieur de Paopao, cette agriculture contribue au développement de l'agglomération qui a subi le contrecoup de l'activité touristique (rénovation de l'hôtellerie polynésienne ; accroissement des affaires et du commerce — modernisation des boutiques ; localisation d'entreprises annexes — garage, etc.). Exceptée l'exploitation européenne fruitière de Paraoro, créée ex nihilo dont nous avons parlé, le développement de cette agriculture va, d'une part, dans le sens de la tendance à commercialiser la production vivrière pour les besoins locaux et, d'autre part, correspond à une reconversion de l'économie de la vanille dont la production « dégringole » après l'année 1960, ainsi que nous l'avons déjà vu. Le tableau ci-après illustre les départs de maisonnées entières qui se sont produits à la suite de la crise de la vanille.

Tabl. 75. — *Évolution du peuplement de Paopao entre 1960 et 1967*

	1960-1962	1962-1964	1964-1966	1966-1967	1960-1967
	%	%	%	%	%
Évolution de la population des quartiers Paopao (a)	— 17	— 7	+ 9	— 3	— 18
Évolution du nombre de maisonnées de vallées et montagnes	— 15	— 15	+ 2	— 7	— 35
Évolution du nombre de maisonnées chinoises de vallées et montagnes (b)	— 13	— 26	— 20	0	— 49

(a) Littoral, agglomérations et vallées de Paraoro et Paopao proprement dits.
(b) Évolution du nombre de maisonnées chinoises des vallées de Paraoro et Paopao : 1960 : 31 ; 1962 : 27 ; 1964 : 20 ; 1966 : 16 ; 1967 : 16.

La moitié de la population chinoise de Paopao a émigré et le reste s'est reconverti au maraîchage : légumes européens et chinois, tubercules, *fe'i*, ananas, soit une vingtaine d'exploitations auxquelles il convient d'ajouter une dizaine d'exploitants polynésiens et *demis*.

Exemple d'un cas de reconversion : il y a vingt-six ans, les parents des exploitants actuels ont quitté Tahiti pour Paopao où ils ont créé des vanillières en métayage dans l'actuelle grande vallée maraîchère. L'atteinte de la vanille par la fusariose conjuguée à la chute des cours, les a incités vers 1960-1961 à abandonner les plantations et à se lancer dans la production de légumes pour les besoins du village (l'hôtel local, quelques familles tahitiennes et européennes...). Les enfants ont, depuis 1962, créé leur propre exploitation sur des terres en location, soit de forêt qu'ils ont défrichée, soit de vanillières qu'ils ont reconverties. Ils disposaient ainsi, jusqu'en 1967, de deux parcelles de montagne en location au fond de la vallée maraîchère et de deux parcelles en métayage, l'une dans la vallée de colonisation européenne de Paopao et l'autre sur le domaine de la Mission catholique dans la baie de Cook. Depuis 1967, ils ont formé une société familiale avec un oncle qui a loué une parcelle d'une dizaine d'hectares dans la vallée maraîchère. De son côté, le père possède toujours son exploitation de légumes et d'ananas.

Les reconversions ont été progressives. Les vanillières ont été épargnées jusqu'au moment où le manque de soins durant plusieurs années les a rendues irrécupérables. Alors, la conquête de terres maraîchères se faisait sur les anciennes vanillières dont on arrivait facilement à bout de la végétation plutôt que sur la forêt. Pendant les années qui suivirent, les facteurs d'augmentation de la demande de produits maraîchers se sont multipliés :

— les besoins locaux (hôtels, augmentation du nombre de résidents européens);

— la demande de Papeete liée à l'augmentation de la population européenne consécutive à l'implantation du Centre d'Expérimentations;

— les besoins du Centre et de l'Armée;

— l'augmentation constante du nombre de touristes, vacanciers et passagers des week-ends;

— les besoins massifs du Club Méditerranée.

On a en quelque sorte assisté, à partir des années 1964 et 1965, à la progression d'un *front pionnier* réduisant les anciennes vanillières, attaquant la forêt jusqu'à la falaise centrale et conquérant, par-delà les ravins, de nouvelles croupes. Les relevés de cultures que l'on a effectués permettent de localiser l'essentiel du front et de sa progression (carte « baie de Cook »).

D'importants moyens sont employés. Si les premiers défrichements ont été faits par la hâche et le feu (technique du brûlis forestier des régions chaudes « ray » ou « ladang »[163]), les engins à chenilles, les scies mécaniques sont à présent utilisés. Le véhicule tout terrain (jeep, Land-Rover) pour transporter travailleurs et produits est d'emploi généralisé et le réseau des chemins et pistes d'exploitation progresse avec l'annexion de nouvelles terres à la culture. L'eau d'arrosage est amenée par d'ingénieuses canalisations de bambou depuis les sources du pied de la falaise. Engrais et insecticides sont employés.

La mise en valeur systématique des hautes terres du bassin confère au paysage rural un aspect très différent, à la fois du littoral à cocotiers desservi par la route de ceinture et semé d'agglomérations et de la vallée classique, luxuriante et silencieuse. La densité des cultures, la conquête des pentes à la plantation, les bruits divers (véhicules, engins, scies...), la présence humaine dans les champs, la circulation sont autant de témoignages d'un monde actif en même temps que les vestiges de brûlis dans les champs, à leur bordure, dans les ravins irrécupérables, en suggèrent la fébrilité.

Les conditions de travail sont astreignantes eu égard aux habitudes du pays: 10 quelquefois 12 heures de travail par jour, du matin jusqu'à la fin de l'après-midi, quelquefois la tombée de la nuit. La localisation des champs au fond du bassin entraîne un délai d'acheminement assez long; une demi-heure en voiture, plus d'une heure quand la piste est détrempée; aussi, le repas de midi à la maison est-il remplacé par une simple collation prise aux champs, tandis que le principal repas a lieu le soir. Les contraintes agricoles sont impératives de sorte que le choix des tâches laisse moins de place à la fantaisie et à l'humeur du moment que dans le cas de l'agriculture traditionnelle où la seule condition est de faire le coprah lorsqu'il fait beau. L'époque des grands travaux se situe à partir de janvier (débroussaillage), les plantations interviennent vers avril-mars lorsque la saison est encore humide et que le temps est plus frais. L'entretien des cultures et la récolte sont absorbants: pour la culture des ananas, 4 débroussaillages par an, soit 2 à 3 semaines de travail à 5 personnes chaque fois; pour une récolte, en saison de 2 t par semaine, une journée et demie à 3 personnes est

(163) Il s'agit de techniques dont la connaissance a été largement vulgarisée par les travaux de géographie humaine: Le « ray » se rapporte plus particulièrement à l'agriculture des « Moi » d'Indochine, avant les cataclysmes liés à la seconde guerre d'Indochine, le « ladang » aux populations forestières d'Indonésie.

nécessaire pour le ramassage et 3 voyages de jeep pour le transport au bateau.

Les principales productions ont porté sur les légumes européens et chinois, les tubercules, les bananes, les *fe'i*, les papayes et les ananas. Le tableau suivant donne pour une exploitation l'état des productions à une époque donnée (mai 1968).

Tabl. 76. — *Productions d'une exploitation maraîchère de Paopao*

Prod. terminée	En production	Début de production	Plantés mais non en production	Terrain préparé
Concombres	Choux chinois	Papayes	Salades	Haricots chinois
Radis	Aubergines	Bananes	Poireaux	Haricots verts
Tomates		*Fe'i*	Courgettes	
			Taro	
			Tarua	
			Ananas	

Dans cet exemple, travaillent trois associés et trois ouvriers. La mécanisation, l'emploi de désherbants ont réduit le nombre de travailleurs nécessaires. Ils disposent d'une vingtaine d'hectares inégalement mis en valeur dont les frais de location atteignent près de 50.000 F. Les salaires versés se montent à plus de 300.000 F, les dépenses de bulldozer, engrais, insecticides, à 150.000 F. En saison, la production de légumes variait ces dernières années entre 500 à 600 kg par semaine, l'an passé, elle était montée à 1 t. La production d'ananas va de 1 à 2 t par semaine. Les débouchés consistent d'abord dans la petite clientèle de Paopao, le Club Méditerranée, des boutiques de Papeete qui ont l'habitude d'écouler la marchandise des intéressés, le C.E.P., accessoirement le marché. Notons à propos des débouchés la *personnalisation* des relations: le marché de Papeete, anonyme, n'intervient que résiduellement. Le C.E.P. n'est client que grâce à un parent des exploitants qui est en relation d'affaires. On peut cerner la prospérité de l'entreprise par le gros équipement dont elle s'est progressivement dotée sur ses propres réserves: une jeep, cinq ans auparavant; un second véhicule (Land Rover, prix: 200.000 F) et un groupe électrogène (prix: 150.000 F) un an avant. En 1968, les associés avaient en vue un motoculteur (prix 60.000 F).

Donc, une réussite indéniable, mais avec la base, un travail acharné, un effort d'imagination dans la recherche des possibilités agricoles et « ouvertures » du marché local et urbain comme autant de débouchés, la recherche dans l'efficacité de l'équipement, l'accumulation forcenée par la limitation du confort domestique et son affectation à l'achat d'équipements, enfin l'aide familiale et la solidarité de groupe, tant au niveau de l'entreprise (association exploitante), qu'à celui du marché (captage d'un secteur du marché urbain).

A Maharepa, existent aussi quelques exploitations maraîchères qui fonctionnent pour les besoins locaux et urbains. Une innovation remarquable était celle de la vallée Orovau où une expérience de culture sans sol devait donner une nouvelle impulsion au maraîchage des plantes de production fragile: tomates, salades.

Une des exploitations modernes les plus remarquables de Moorea était installée à Paraoro, essentiellement axée sur l'arboriculture, surtout la production d'oranges pour le marché urbain. Elle était le fait d'un Européen venu s'installer là dans les années 1950. Efficacement gérée, elle connaissait les difficultés des entreprises productives à Tahiti et les illustrait parfaitement:

— difficultés techniques, dues à ce qui apparaissait alors comme une recrudescence des maladies des végétaux, diminuant la production et les qualités de présentation du produit;

— difficultés commerciales qui se résument dans le snobisme des acheteurs, souvent Européens et récemment arrivés dans le Territoire, et prohibant la production locale de leurs achats comme indigne de leur style de consommation ;

— difficultés économiques qui tiennent à la fois à l'étroitesse du marché tahitien et à la concurrence des denrées importées, qui, plus que les produits locaux, laissaient de copieuses marges de bénéfices entre les mains du commerce urbain.

Le tourisme et l'agriculture commerciale sont les facteurs qui ont contribué à l'essor de Paopao et de sa zone. Installé en 1965, le Collège d'enseignement général vint renforcer le groupe européen avec ses habituelles conséquences d'accroissement de la demande de produits et de services, génératrices d'activités. Paopao avait opéré un *effet de démonstration* sur les vacanciers locaux, créateur d'une vogue dans certains milieux d'affaires de Papeete qui aboutit à de nouvelles implantations commerciales et résidentielles.

La constitution d'un complexe agro-industriel a Paopao

A partir de 1969, le Service de l'Économie rurale du Territoire entreprend dans le bassin de Paopao une action de vulgarisation des techniques rationnelles de culture de l'ananas qui aboutit à une répartition de la production tout au long de l'année et de façon plus conforme aux besoins, et, plus généralement, à une sensibilisation des agriculteurs installés à Paopao au développement de cette culture. La politique de ce service s'inscrit dans un objectif économique plus large : la limitation des importations par la substitution à celles-ci de la production locale. Elle connaît un succès indéniable puisque la production atteint 160 t en 1969, 269 t l'année suivante, près de 700 t deux ans après, dépasse 1.000 t en 1975 et dans les années qui suivent : 1976, 1.048 t mais 200 t n'ont pas été récoltées ; 1977, 1.032 t dont 450 qui n'ont pas été, non plus, récoltées. On en arrive donc à un plafonnement de la production commercialisée résultant de l'étroitesse des débouchés. Dès 1971, ce problème économique était apparu, les besoins locaux étaient évalués à 50-60 t par mois, soit 600 à 700 t par an. L'extension de la production ne semblait alors possible que si les producteurs parvenaient, par des accords avec le commerce local et les collectivités (formations scolaires, sanitaires, hôtelières, militaires, etc.), à s'assurer la couverture des besoins locaux, si l'exportation pouvait être envisagée, si, enfin, la mise sur pied d'une conserverie et d'une fabrique de jus d'ananas permettait de limiter les importations de produits fabriqués ; d'où l'organisation d'une coopérative agricole épaulée par le Service de l'Économie rurale et ayant pour objectif d'être l'interlocuteur unique des producteurs avec les acheteurs. La coopérative présidée par le *tavana mata'eina'a* de Paopao naquit en 1973 ; elle regroupait 22 membres et traitait à la fin de cette année 8 à 10 t (sur les 688 t produites) ; des accords de débouchés étaient passés avec les collectivités, quelques ventes aux commerçants de Papeete ou de Uturoa (Raiatea) — les deux centres urbains du Territoire — étaient effectuées, une prospection des débouchés en Nouvelle-Calédonie et en Nouvelle-Zélande entreprise ; enfin, dans les années 1974 et 1975, des pourparlers étaient entrepris pour l'installation d'une usine de traitement de l'ananas. Mais dès 1974, le sort de la coopérative et l'avenir de l'innovation développée dans le

bassin de Paopao se trouvaient en jeu. L'animateur des associations agricoles au Service de l'Économie rurale écrivait:

(La) *réussite* (de cette coopérative) *briserait... la liste des échecs en matière coopérative dans le Territoire et prouverait aux autres agriculteurs que, dans des conditions bien définies, une association démocratique d'agriculteurs, soutenue et encadrée, mais non dirigée par l'Administration, peut réussir à commercialiser elle-même ses produits en rémunérant mieux ses membres, tout en baissant globalement le prix sur le marché, ce qui intéresse bien sûr aussi les consommateurs.*

Et ceci redonnera confiance à de nombreux agriculteurs qui, actuellement, sont découragés par le fait que leurs produits se vendent mal, alors qu'ils les retrouvent à des prix très élevés sur le marché[164].



20. Triage du kapok, *vovai papa'a.* A l'arrière-plan, la maison de *pinex* sur pilotis de bois et à couverture de *ni'au* (palmes de cocotier tressées). Village de Paopao, Moorea.

Le dernier alinéa cité, le conditionnel utilisé dans le premier alinéa soulignent, ainsi que par la suite, l'incertitude des pourparlers concernant les objectifs de la coopérative, les difficultés et les limites probables de cette création économique: non-mobilisation complète des producteurs qui préfèrent poursuivre individuellement leurs objectifs plutôt que collectivement dans le cadre de la Coopérative, poids du commerce local qui préférait à l'époque importer à très bas prix — du fait du cours du franc Pacifique surévalué — plutôt qu'acheter à des prix leur assurant des marges normales de 30 %, difficultés de l'Administration à négocier efficacement des contrats d'exportation ou des créations indus-

(164) La Coopérative des producteurs d'ananas de Moorea, par T. Taina, président de la C.O.P.A.M. (Coopérative des producteurs d'ananas de Moorea) et J.-M. Cambacères, ingénieur du Service de l'Économie rurale, chargé des associations agricoles, journal *La Dépêche de Tahiti,* décembre 1973.

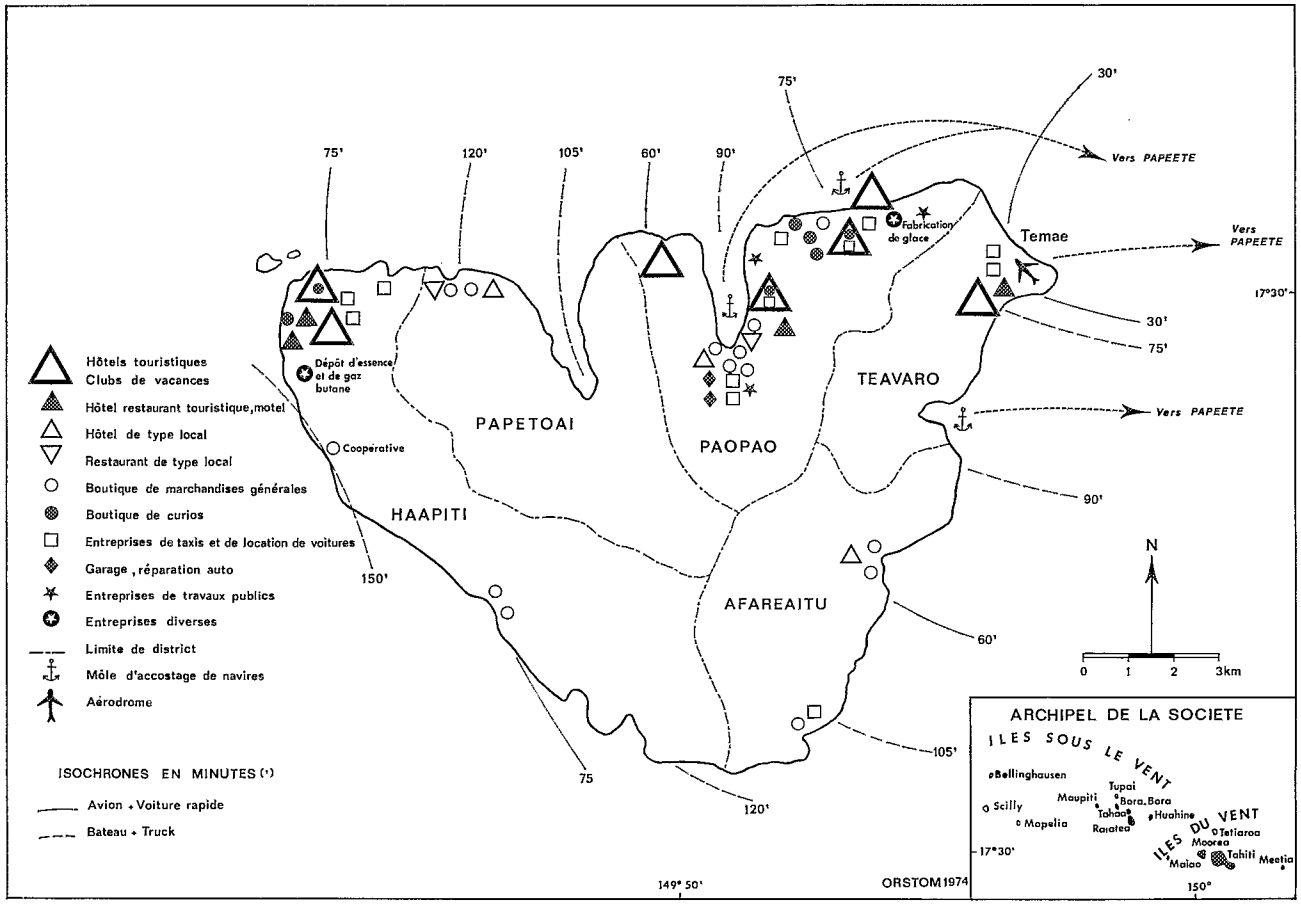


FIG. 59. — *Moorea - Distribution des services*

trielles. Il est certain que l'existence au sein des producteurs d'un leader dynamique aurait pu transformer la coopérative créée en une Communauté soudée à son leader et disposant sur ses interlocuteurs directs, commerce local, Administration, d'une force de pression plus efficace. Les difficultés de cette coopérative soulignent, en *négatif*, l'efficacité de la communauté polynésienne incarnée par un chef dynamique, dont nous avons vu de précédents exemples.

Le motu (îlot ou pseudo-îlot) de Temae

A partir de la baie de Cook et dans le cadre de l'expansion économique qui se développe dans la zone Nord, un certain nombre de créations ou de centres secondaires apparaissent dont certains vont tendre à devenir à leur tour des pôles d'entraînement. Ce sont :

1. vers l'Est, le centre de Maharepa, l'aéroport de Temae (1968), puis, d'une part, et progressivement, l'urbanisation de la côte Nord de la baie de Cook jusqu'à l'aéroport, et, d'autre part, la constitution d'un pôle secondaire à l'aéroport constitué par le groupement de services de transport, l'installation à proximité du service postal, l'urbanisation du *motu* de Temae et vers le Sud-Est, une grosse création hôtelière (1975-1976) ;

2. au centre, le bassin agricole de Paopao dont on a vu l'expansion et les limites, flanqué à l'Ouest du domaine agricole territorial éducatif, expérimental et de vulgarisation de Opunohu et, plus encore à l'Ouest, d'une création avicole pour les besoins de l'hôtellerie (à Urufara) (1970-1975) ; en outre, une création hôtelière apparaît entre les deux baies et les résidences se multiplient formant un ruban continu le long du littoral ;

3. vers l'Ouest, et à partir de l'installation et de l'extension du Club Méditerranée (en 1967, puis dans les années 1970), la concentration hôtelière (deux hôtels et des unités de vacances), l'agglomération des services de transport, de restauration et de distribution, et sur la façade Sud-Ouest, la multiplication des résidences à Varari et jusqu'à Haapiti.

Le long du littoral Nord de Moorea et, débordant sur les façades Sud-Est et Sud-Ouest, à partir de quelques créations initiales, de nouvelles créations hôtelières ou vacancières de formes variées s'agglomèrent, suivies des indispensables unités ou entreprises de transport ; le petit commerce (magasins de *curios*, de *pareu*, débits de boisson, restaurants, voire des boutiques de type traditionnel — le *fare toa*, magasin de marchandises générales) se multiplie dans *l'aura* des créations touristiques et, enfin, dans les « blancs » de ce *tissu touristique*, l'habitat résidentiel s'installe.

Il serait fastidieux de retracer dans tous ses aspects ce phénomène d'extension et il paraît préférable de s'en tenir à un exemple révélateur, le *motu* (îlot de Temae).

Ici, encore, et comme nous l'avons fait avec la petite vallée Atira dans le *mata'eina'a* d'Afareaitu, nous allons procéder à une analyse de micro-zone permettant d'évaluer dans le détail la profondeur des transformations en cours.

Dans la cocoteraie qui ceinture l'île, la bande de terre qui, au Nord-Est, sépare le lac de Temae et son déversoir de l'océan constitue en quelque sorte un

fragment d'atoll établi sur le récif-barrière et, plus que le reste du littoral cocotier, a présenté très tôt des problèmes de reconversion dont la solution illustre l'adaptabilité des Tahitiens aux conditions nouvelles venues de l'extérieur qui se présentent à eux.

Dans le langage des habitants, cette terre est qualifiée de *motu*, île: elle est repérée par ceux-ci comme les îlots que l'on trouve, de temps en temps, sur le récif-barrière et séparés de la grande île elle-même par le lagon. Le *motu* de Temae a l'aspect physique des *motu*, le sol corallien impropre à la culture sauf en fosses, la végétation utilitaire de cocotiers et de pandanus, et recèle leurs possibilités économiques: outre le coprah et l'exploitation des pandanus, la pêche est une activité essentielle, sur le lac et aux extrémités du lagon que le *motu* atteint au Nord-Ouest et au Sud-Est.

La terminologie tahitienne rejoint la morphogenèse[165] qui explique la formation actuelle du *motu* par le soulèvement de la corne Nord-Est du récif et l'exondation du lagon dont ne subsiste plus qu'un lac entouré de marécages et assorti d'un déversoir[166]. Le lac, qui recueille les eaux de la vallée de Temae, était riche en *ava*, poisson de la famille des *Chanidae* dont la pêche donnait lieu à de grandes fêtes.

Teuira HENRY (*Tahiti aux temps anciens,* 1962, p. 98) fait de Temae l'une des sept subdivisions de Teaharoa, cette chefferie dont l'archéologue R. GREEN attribue la création à Pomare I pour établir son autorité sur Moorea[167]; RIBOURT[168] place aussi Temae dans Teaharoa, ce d'après les limites qu'il indique de ce « district » ou « sous-district »; quant à l'ethnologue E. S. C HANDY[169], il fait de Temae un des huit « districts » de l'île occupé par l'un des huit « clans » appelé *Apitia*, d'après ce que lui a dit la reine Marau [*Apitia* est présentement encore un nom de *terre* (*fenua*) du quartier de Temae].

C'est l'analyse de la structure foncière, telle qu'elle se présentait en 1939 (date de l'établissement du cadastre à Moorea) qui permet de raccrocher le passé au présent. A cette date, c'est une zone de grosse propriété. Mises à part les micro-parcelles qui correspondent à l'aire du village de Temae, il s'agit ici de dix terres (*fenua*) dont aucune n'est inférieure à 3 ha, dont la moitié a une taille supérieure à 20 ha et dont deux dépassent les 50 ha: respectivement 115 et 158 ha.

L'origine de la propriété éclaire un peu plus ceci: mis à part trois parcelles acquises par vente ou échange et correspondant à une acquisition par des étrangers, le reste vient d'héritages (et partages éventuels). A l'Ouest, les titres de trois parcelles reposent sur des *tomite* et font référence à un notable de Moorea du milieu du XIX[e] siècle; à l'Est, deux terres sont détenues par une vieille famille polynésienne de chefs de Temae, guerriers des *Marama*[170] et dont on va parler à nouveau. Enfin, une propriété de 115 ha est détenue, et une autre de 8 ha est revendiquée par la descendance des Souverains de Tahiti. Les trois propriétés qui ont fait l'objet de transferts recouvrent respectivement 22, 36 et 158 ha; elles

(165) René PAPY, 1951-1954, *Tahiti et les îles voisines*, p. 41 et DENEUFBOURG. 1965, Notice explicative sur la feuille Moorea, p. 6.

(166) CAILLOT, 1910, *Histoire de la Polynésie Orientale,* p. 17. Voir aussi la carte du Service hydrographique de la Marine de 1880. Caillot parle aussi d'un second lac, Varea, que montre la carte de la marine.

(167) GREEN et alii, 1967, p. 224 et infra, seconde partie.

(168) État de l'île Taïti, 1850 et 1863.

(169) *History and Culture in the Society Islands,* 1930, p. 80.

(170) *Ari'i rahi* (chefs suprêmes) de Moorea (cf. introduction historique, chap. I).

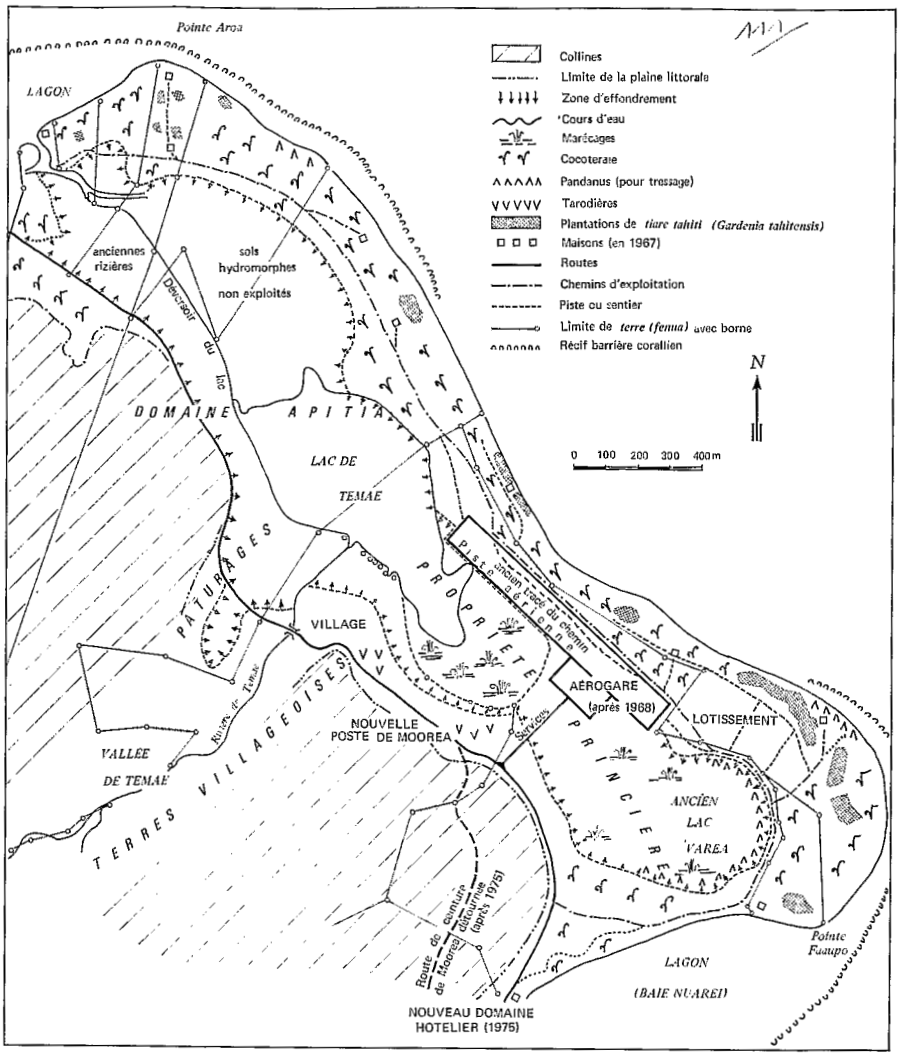


FIG. 60. — Motu *de Temae*

paraissent avait été constituées par agglutination de nombreuses parcelles, processus qui n'est pas rare à Moorea ; elles datent respectivement de 1939, 1941 et 1942 ; elles échoient à un Européen, un *Demi* issu d'une famille de missionnaires et à un parent de chef tahitien, celui-là même qui gouverna durant près d'un demi-siècle le *mata'eina'a* d'Afareaitu.

Le *motu* de Temae correspond donc à une zone de moyenne et de grande propriété qui enclave le village, rejette son terroir à l'intérieur de Moorea et souligne l'absence de maîtrise par sa population de l'espace naturel qui la sépare du rivage. Il est caractéristique :

1. que les plus grandes parcelles (115 et 158 ha) aient une origine douteuse; dans ces petites îles où la terre est rare et où les habitants sont très attachés à sa possession, l'existence de grands domaines n'est concevable — et n'a été opérée en fait — que par agrégation de multiples unités possédées jusque-là par un grand nombre de détenteurs souvent collectifs, agrégation nécessitant l'expression d'une volonté très forte d'aboutir à une telle concentration et l'usage de moyens qui, eu égard au très grand nombre de renonciations à la propriété qu'elle suppose, relève (ou a relevé) de la contrainte.

Par ailleurs, la succession des propriétés royales pose, eu égard à leur grande taille et aux droits potentiels des communautés villageoises sur l'espace naturel au sein duquel elles se situent, le problème de la validité de leur titre, ceci, tant ces propriétés sont nombreuses et, souvent, dépourvues dans leur dévolution à la reine des supports généalogiques indispensables[171];

2. une surface assez considérable (en tout quelque 40 ha) et située aux marges de la zone est détenue par des représentants de vieilles familles originaires de Temae. L'une d'elles, apparentée aux *Pomare*, donna un juge célèbre à la Cour de *Toohitu* (la Haute-Cour tahitienne) au cours du XIX^e^ siècle; l'autre descend, du côté maternel, d'un guerrier de *Marama* dans le Moorea ancien. La topographie des parcelles suggère l'exclusion du littoral, hormis ces deux familles, de la population du village et, en outre, le rejet à la périphérie des possessions de ces dernières qui, en qualité de familles éminentes de la localité, ont pu disposer précédemment d'un patrimoine foncier plus important;

3. cette concentration de la terre comme moyen de production principal implique des rapports de production créateurs de liens de dépendance (gardiennage, *ti'a'iau* ou salariat).

Par exemple, la grande propriété de 158 ha qui, avons-nous dit, appartenait à un parent de ce notable d'Afareaitu, *tavana* et de surcroît *fa'a'amu* (adoptif) du roi Pomare V, comporte une cocoteraie de 4.000 arbres (3.000 sur le *motu*, 1.000 dans la vallée de Temae), une tarodière, un élevage de bovins et une plantation de *tiare tahiti* (*Gardenia tahitensis,* 100 pieds). Ce propriétaire, qui est à présent un vieillard et a des enfants (*fa'a'amu*, adoptifs) installés en ville (dont un, entrepreneur en bâtiments), exploite sa propriété avec du salariat (*ta'ata rave 'ohipa*); c'est sa présence qui fait fonctionner l'exploitation; en saison, il fait récolter jusqu'à 100 paquets de *tiare* par jour qui sont vendus à des femmes de Papeete (qui en font des colliers ou des couronnes qu'elles vendent, le soir sur les quais ou à l'aéroport, aux arrivées et départs des avions); il vend ses *taro* aux habitants des districts voisins, à des travailleurs (qui n'ont pas le temps, du fait de leur travail, de s'occuper eux-mêmes d'une tarodière). Les enfants viennent voir ce vieillard le dimanche (pêcher, se baigner, passer la journée sur ce *motu* qui est un agréable lieu de week-end. Cela signifie, qu'après lui, cette exploitation à de fortes chances d'être transformée en propriété *absentéiste*, dépouillée des activités qui ne peuvent se satisfaire d'un propriétaire (collectif - les enfants) et absent, donc remise à un gardien; il y aura là un risque éventuel de sous-exploitation déjà perçu ailleurs; à moins que la propriété ne soit lotie et affectée à des résidences principales ou secondaires de gens de Moorea ou de la ville.

(171) Cf. à ce propos la querelle des « apanages » terres données par les souverains tahitiens à leur *tavana* en guise de dotation (voir chap. III, la partie consacrée à la terre).

Un autre cas est fourni par la famille descendant du guerrier des *Marama* qui occupe 29 ha à l'autre extrémité du *motu*. C'était de la cocoteraie (1.000 arbres) dont une partie a été coupée pour faire en 1960 un jardin de *tiare tahiti* (400 pieds en 1967). Les fleurs sont cueillies tôt le matin et en soirée, évitant le moment de grosse chaleur de la journée ; la force de travail se compose de la propriétaire et deux ouvrières (en 1967) payées à la journée et qui reçoivent en outre deux repas, midi et soir. Les fleurs cueillies sont apprêtées en paquets (il y a 80 fleurs par paquet) qui sont acheminés tous les jours (vers midi, c'est-à-dire après les deux récoltes de la veille au soir et de la matinée) à la goélette qui va à Papeete ; la marchandise est réceptionnée à Papeete à l'arrivée du bateau ; à la fin de la semaine, les acheteurs renvoient par bateau l'argent correspondant à leurs achats ; les cours varient selon la saison (la production) et la demande au cours de l'année ; l'exploitante se tient au courant des variations en cours ; elle est de bonne famille, a des parents à Tahiti, connaît du monde, connaît le milieu des acheteurs de *tiare* et des tresseuses de couronnes et de colliers, va au moins une fois par semaine à la ville : si le cours monte, elle le signale par lettre aux acheteurs qui payent selon le nouveau cours la semaine suivante, s'il baisse, elle leur écrit pour conserver le même prix jusqu'à la semaine qui suit.

Les relations entre vendeurs et acheteurs se trouvent fortement personnalisées et évoluent dans le cadre d'un « code de bonne conduite » si l'on peut dire ; pas d'anonymat, pas de transactions « sauvages » avec variations des cours au jour le jour. Ce commerce de *tiare tahiti* ainsi décrit fait penser à ces transactions régulières formalisées que l'équipe de POLANYI a appelé « commerce administré » (*administrated trade*)[172] : outre la taille, à la différence près qu'ici ce ne sont pas des puissances publiques et des négociants mandataires qui sont en relations, mais des personnes privées.

Il y a plusieurs facteurs de variation du marché : l'évolution saisonnière de la production (maximum, de fin septembre à mars-avril, à cause de la chaleur, inversement, minimum de mai à août à cause de la fraîcheur du temps) ; l'évolution de la demande en hausse au moment des fêtes, notamment à la période du *tiurai* (juillet) : la production a ainsi pu varier de 1.319 paquets au mois de novembre 1966 à 528 en juin 1967 ; quant aux prix, ils peuvent tripler entre la pleine saison où la demande correspond simplement aux besoins quotidiens réguliers qui se manifestent tout au long de l'année, et les moments de grosse demande (au « juillet ») où l'offre est rare.

En fait, il s'agit d'un marché où les acheteurs et les vendeurs sont peu nombreux, le produit extrêmement fragile ; un marché à la fois spontané et organisé, qui est venu heureusement relayer, sur le *motu* de Temae, la traditionnelle production de coprah en perte de vitesse, comme partout à Moorea.

A partir de 1968, la création d'un aérodrome dont la piste a été installée en partie sur la zone marécageuse est venue susciter l'installation en bordure du *motu* d'un nombre de plus en plus grand de services : contrôle aérien, compagnies, taxis, locations de voitures, restauration, stations d'essence, garage ; la poste de Moorea a été construite à proximité. En outre, une partie de la propriété de l'exploitante de *tiare tahiti* a été lotie et des résidents de Papeete ou

(172) POLANYI et alii, 1965, p. 115.

des gens travaillant à l'aéroport sont venus bâtir; enfin, à l'autre extrémité du *motu,* près du déversoir, d'autres résidences ont été édifiées par des gens de Moorea ou de Tahiti.

Le *motu* de Temae illustre ainsi un mouvement qui a fait passer son économie traditionnelle reposant sur le coprah et une structure de moyenne et de grande propriété à un type industriel et urbanisé impliquant salariat et développement des services; le village voisin de Temae, qui est borné vers la mer par cette structure de propriétés, fournit essentiellement des salariés et les danseurs pour les deux troupes folkloriques qu'utilisent les hôtels de grand tourisme. Grande propriété absentéiste existante ou à terme, plus culture industrielle à salariat, plus urbanisation résidentielle, plus aire de fonctionnement de services touristiques liés à l'aéroport d'un côté, village de cultivateurs de vallée fournisseur de salariés et de danseurs pour le tourisme de l'autre, le *motu* exprime en un saisissant raccourci la coupure en train de se consommer entre une zone entraînée par un pôle touristique et urbanisé d'un côté, et une population dévolue à servir de réservoir de main-d'œuvre de l'autre. Population évidemment en accroissement rapide comme partout en Polynésie centrale, à fort contingent de jeunes en quête d'emplois, donc, autrement dit, en voie de prolétarisation potentielle et en situation explosive latente.

C'est là le stéréotype de toute la zone touristique, dont les créations parfois luxueuses et peuplées de touristes, de vacanciers ou de résidents venus de la ville en week-end, côtoyent un habitat polynésien et *demi*, confortable pour quelques-uns, austère pour la plupart, voire misérable pour certains. Dans le système traditionnel, l'inégalité dans la répartition du niveau de vie et de la richesse était pyramidale: au sommet, quelques Européens et *Demis*; au milieu, le reste des Européens et la plus grande partie des *Demis*; au niveau inférieur, les Polynésiens et quelques *Demis*; elle apparaissait aux yeux des Polynésiens comme un état de fait: pour ces derniers, c'était au sein des collectivités villageoises tahitiennes que la hiérarchisation économique et sociale se faisait sentir; encore était-elle tempérée par l'idéologie unifiante et intégrative de l'Église. Et les premiers touristes, peu nombreux, n'étaient que de riches ou aisés visiteurs venus rendre hommage à la beauté des îles et de leurs habitants.

L'arrivée du C.E.P. et le développement du tourisme, en introduisant dans les îles *un phénomène de masse*, en même temps qu'il les intégrait plus étroitement au système capitaliste, transformant leur économie traditionnelle en une économie salariale gouvernée par l'argent et l'échange marchand, rendait sensible pour les Polynésiens la différence de leurs conditions et de leur niveau de vie avec celle des étrangers qui les visitaient ou les envahissaient. L'expansion touristique, c'est donc une expansion de capitaux, d'Européens (et Américains) et de *Demis*, voire de la population d'origine chinoise. Ce n'est, pour la plus grande partie de la population, *polynésienne*, que la salarisation dans les emplois inférieurs. Seules, les réussites individuelles constituent l'aspect positif de cette expansion, tels les agriculteurs du bassin de Paopao ou les horticulteurs du *motu* de Temae, ou d'autres encore, tel l'itinéraire que l'on relate ci-dessous. Mais il ne s'agit là que de cas numériquement limités.

Elle, est issue d'une famille *demie*, d'origine anglo-saxonne de Papeete ; lui se trouve, par son père, polynésien, originaire de Raiatea (îles Sous-le-Vent), et par sa mère, il est issu d'une famille *demie* de Maharepa (village du quartier Est du *mata'eina'a*). Elle a fait un premier mariage avec le fils d'un sujet allemand naturalisé américain et d'une Polynésienne de Temae issue d'une très vieille famille de chefs de ce quartier ; elle a donc des terres en propre qui iront aux enfants de son premier lit, et auxquelles s'ajoutent les terres familiales de son second mari, ainsi que celles acquises par le ménage durant son second mariage.

Le ménage a commencé en 1953 par faire de la vanille sur une terre familiale (du côté du mari) à Paraoro ; le mari était très jeune à l'époque ; elle était cuisinière à l'hôtel de tourisme voisin (celui de la baie de Cook dont on a déjà parlé). Puis, avec les profits de la vanille, ils ont acheté des terres en propre à Paraoro et, vers 1958-1959, comme les terres à vanille étaient épuisées, ils ont continué à faire de la vanille sur leurs propres terres en même temps que le mari faisait du coprah et élevait des porcs pour l'hôtel de la baie de Cook.

Il y avait au village de Paopao un petit hôtel qui appartenait au frère de cet ancien chef de district d'Afareaitu, qui avait été, lui-même, chef de district de Teaharoa-Teavaro et était l'important propriétaire des quartiers de Tiaia (extrémité Est du district de Paopao) et de Temae. Ce petit hôtel (une salle à manger ouverte à la mode tahitienne plus un bungalow en bois de deux chambres) fut mis en gérance et pris en main par le père du mari jusqu'à la mort de son propriétaire en 1961-1962 ; puis la licence et la patente ayant été rachetées (?), il fut déménagé de la terre de l'ancien propriétaire sur laquelle il se trouvait jusque sur une terre du beau-père de son fils aîné (le père de l'épouse du frère aîné du mari), terre qui fit l'objet d'une location, et il fut exploité par le père du mari jusqu'à sa propre mort en 1963.

Après 1963, le ménage prend l'hôtel en location-gérance, versant un premier loyer pour la gérance à la mère du mari et un second au propriétaire de la terre.

Cela dure jusqu'en 1967, date d'expiration du bail à l'issue duquel le propriétaire de la terre sur laquelle est bâti l'hôtel ne consent à le renouveler qu'à la condition que l'établissement soit géré par sa fille et son gendre, frère aîné de notre homme.

Ceci est l'explication de *Paopao Vahine* (nous appellerons ainsi la femme de l'intéressé, lui-même dénommé ici *Paopao Tane*) ; *Paopao v.*[173] est *demie*, donc de double culture tahitienne et française, c'est-à-dire française dans le « registre » français, autrement dit, ici, le domaine juridique : on peut donc lui faire confiance quant à la validité de son explication. Pour d'autres, en particulier, le frère aîné concerné de *Paopao t.*, il y avait une convention entre les deux frères : *Paopao t.* devait gérer l'hôtel durant sept années à l'issue desquelles son aîné devait reprendre l'affaire en mains : on devine la raison de cette explication, différente de l'aîné, si l'on se rapporte à celle qu'en a donnée *Paopao v.* : l'aîné qui a dépossédé son cadet à la faveur de sa parenté avec le propriétaire de la terre préfère taire cette raison et en donner une autre, moins attentive à la morale sourcilleuse imprégnée d'évangélisme primitif de la société tahitienne, et ainsi, moins dommageable à sa réputation, son honneur, son prestige. Et c'est certainement de ce propos que procède l'explication générale du départ inopiné de *Paopao t.*, qui émane de l'opinion locale : « l'hôtel était *en indivision* » (c'est moi qui souligne) ; pure construction gratuite de la part des commentateurs, mais qui fait référence à ce qu'il faut bien souligner comme une *idéologie implicite* : si les gens se réfèrent à l'indivision comme explication dernière probable du fait constaté, c'est parce que l'indivision constitue un modèle de perception de la réalité qui s'accorde bien avec leurs idées, qui renvoie indistinctement aux concepts polynésiens de *fenua feti'i* (terre des parents), de solidarité parentale et

(173) Pour *Paopao Vahine* ; cette écriture de l'abréviation s'inspire de celle en usage dans les actes tahitiens de l'état civil.

d'entraide (*tauturu*), telle qu'elle se manifeste encore au niveau des *siblings* (*'opu ho'e*), de gestion collective qu'impliquent les termes de *pupu* (groupe), de *'amuira'a* (rassemblement).

A l'hôtel de tourisme de la baie de Cook (dont on a déjà parlé), travaillait comme maçon-charpentier le jeune frère d'un entrepreneur tahitien de Punaauia (Tahiti) qui épouse une fille de notre couple et, à l'instar de l'exemple fraternel, se fit entrepreneur lui-même. Venu en 1964 à l'hôtel de la baie de Cook, il était déjà installé à son compte en 1967. C'est l'époque de l'expansion liée au C.E.P. et la construction s'en trouve stimulée. A l'époque de la vanille, le ménage disposait, à Paraoro, d'une toute petite maison qu'il a louée par la suite sans difficulté du fait de l'afflux de cadres lié au développement de Moorea et de la baie de Cook (un agent de l'O.R.S.T.O.M., des couples d'instituteurs et de professeurs y ont habité). Lors de la phase suivante (le petit hôtel de Paopao), le ménage s'est fait construire, grâce au gendre, une maison classique en dur, à côté du petit hôtel.

Paopao t. avait un autre aîné (il était le benjamin de trois *siblings*) qui avait cultivé la vanille avec lui. Par la suite, il a travaillé comme matelot sur les goélettes faisant le service de Moorea avant d'acquérir en 1969 un *minibus* pour faire le transport des touristes à partir du nouvel aérodrome (de la « Piste » ou de la « Base » comme on l'appelle). Le surplus de la vanille a donc servi, outre à *Paopao Tane* et *Vahine* pour acquérir des terres et leur permettre de construire, vraisemblablement à aider le gendre (qui vivait avec eux) à monter son entreprise, et également à l'aîné de *Paopao t. à bâtir sa maison et à acheter son minibus.*

L'abandon de l'hôtel de Paopao à coïncidé, pour le ménage, avec le démarrage du transport aérien et *Paopao v.* a pu se faire embaucher « à la base » de Temae par l'une des entreprises de transports. Elle y est, depuis, restée. *Paopao t.* et l'un de ses fils s'y sont fait employer également, comme bagagistes, puis *Paopao t.* a acquis deux taxis, puis finalement, monté une entreprise de location de voitures (vers 1972-1973). Le gendre a construit plusieurs maisons, des magasins de *curios*, des *bungalows* et, en outre, il a assuré de 1969 à 1976 le service itinérant de la Banque de l'Indochine à Moorea. C'est lui qui a construit, naturellement, la nouvelle maison du ménage *Paopao* « sur le *motu* », à Temae, dans le lotissement organisé sur leurs terres par les demi-*siblings*, *'opu ho'e* lato sensu du premier mari de Paopao v.[174].

L'ascension économique est évidente : si le point de départ constitué par la vanille (et aussi sans doute l'approvisionnement de l'hôtel de la baie de Cook) a été décisif, les activités successives — le petit hôtel de Paopao, les entreprises de taxis et de location de voitures — sont venues heureusement en prendre le relais. L'entreprise du gendre, financée vraisemblablement au départ par le ménage[175], a dû rapporter à ce dernier en retour, car la construction, dans l'expansion liée aux Expérimentations nucléaires, rapportait beaucoup. En outre, le ménage avait, depuis 1968 et les emplois « à la Base », des revenus réguliers qui permettaient de ne pas être obligé de vivre sur les revenus tirés des entreprises et, au contraire, de réinvestir ces derniers ou de les utiliser aux amortissements.

Avec le service itinérant de la banque, le ménage du gendre a pu opérer de la même manière. Enfin, cette réussite repose aussi sur les effets multipliés des efforts conjoints entrepris par le ménage de *Paopao Tane* et *Vahine* et celui de leur gendre. Jusqu'à la construction de la maison du *motu*, ils ont constitué une seule maisonnée ; après, le gendre a récupéré la maison classique en dur construite à Paopao aux temps de la période hôtelière des beaux-parents. La

(174) Il s'agit d'un lotissement des terres appartenant aux demi-frères et demi-sœurs du premier mari de *Paopao v.* Il existe ainsi une parenté par alliance entre elle et ces *siblings*, plus exactement ce *'opu ho'e*, qui a été naturellement le support de la tractation qui a conduit *Paopao v.* et son actuel mari à acquérir un lot sur ces terres. Cela vient encore illustrer la place toujours très grande que tient la parenté dans les relations et les transactions entre Tahitiens.

(175) La discrétion des intéressés n'a pas permis de déterminer cela avec certitude mais nombre d'indices inclinent à penser qu'il en fut ainsi : l'intimité des deux ménages durant de longues années de commensalité ; les différences dans les situations économiques respectives des deux ménages ; les besoins en capitaux d'un entrepreneur débutant. Lorsque *Paopao t.* avait le petit hôtel de Paopao, il était visible que le ménage du gendre vivait, avec les beaux-parents, sur l'hôtel, ne serait-ce que par le travail que les deux enfants y accomplissaient pour en assurer le service.

profession du gendre a naturellement permis d'obtenir des coûts avantageux lors de la construction des maisons.

En fait, la ténacité, l'activité soutenues des uns et des autres, la possession de revenus fixes, les aubaines de la vanille puis de la construction, les réinvestissements successifs, enfin les bénéfices conjoints de la cohésion familiale expliquent cette réussite.

Dans le sillage du benjamin, son aîné le plus proche a fait une réussite plus discrète peut-être, mais indéniable. Ces réussites contrastent avec l'action du premier aîné, la transformation du petit hôtel qu'il a récupéré, l'absence de toute innovation hormis quelques velléités, demeurées sans suite au moins jusqu'en 1975, de se lancer à nouveau dans la spéculation de la vanille.

CONCLUSION

Synthèse du système traditionnel

L'itinéraire individuel et familial que nous venons de relater témoigne de l'émergence, au sein de la société tahitienne contemporaine, d'un phénomène de « classe moyenne » se développant à la faveur du salariat, de l'étoffement du tissu secondaire, et surtout de la prolifération du secteur tertiaire. Il dessine une physionomie de l'emploi en rupture avec le modèle traditionnel fondé d'abord sur l'autosubsistance, complété par les cultures de rapport et, éventuellement, par la petite production marchande pour le marché local.

Les années soixante constituent nettement un tournant, le passage d'une formation sociale et économique tahitienne traditionnelle à la modernité de la seconde moitié du XX^e^ siècle.

L'analyse à un double niveau, voire un triple niveau, c'est-à-dire, de la maisonnée, de la communauté villageoise et de la collectivité insulaire nous a permis de faire apparaître le substrat social de cette formation et les mécanismes de la reproduction. Le niveau insulaire permet de placer les phénomènes étudiés au niveau villageois dans le cadre supravillageois qui, à Tahiti, correspondrait à une commune. Aux îles Sous-le-Vent, ce niveau supravillageois serait constitué également par les collectivités insulaires : on peut donc estimer, ce faisant, que nos analyses couvrent valablement le champ des îles de la Société.

Le substrat social de la formation tahitienne traditionnelle est constitué par la parenté par génération, à base de *'opu ho'e* (groupe des *siblings*) avec le conflit que cette conception de la parenté implique avec celle de la parenté légale, linéaire ; un second élément de ce substrat est formé par la terre dont le régime réel d'appropriation et de dévolution reflète les conceptions antagonistes polynésienne-coutumière et européenne-légale de la parenté avec les conflits que cela suppose entre les tenants de cette dernière (les Européens, les colons, les *Demis*) et la masse polynésienne de la population ; un troisième élément consiste dans la structure ecclésiastique, véhicule d'une idéologie « biblique » revue et corrigée par les conceptions des Églises protestantes et fondée sur la famille patrilinéaire, la propriété privée individuelle et une morale étrangère aux Tahitiens encore que certains aspects des conceptions tahitiennes (entraide-*tauturu* ; pitié-*arofa*) s'en rapprochent ; cette structure mobilise en permanence, selon leurs pos-

sibilités, les différentes classes d'âge et de sexe de la société et permet à cette dernière d'accéder, sous la houlette des missionnaires et dans un cadre linguistique autochtone, aux fonctions de direction ; mais cette structure, qui concerne pour l'ensemble des îles de la Société les masses polynésiennes, laisse de côté les milieux européens, colons et *demis* de sorte que le clivage entre ces milieux et les masses qui se dessine tant en ce qui concerne la parenté et la famille que la terre se retrouve au niveau de l'organisation ecclésiale suprafamiliale.

C'est la colonisation, politique, de peuplement, d'exploitation, qui est à l'origine et explique ce clivage.

Après ce qu'on peut bien appeler la conquête, c'est-à-dire l'établissement substantiel du protectorat faisant suite à la guerre pour l'Indépendance tahitienne (1844-1846), puis la dérive de ce protectorat vers l'administration directe que parachève l'annexion de 1880, la France envoie aux îles de la Société des fonctionnaires, des marins, des soldats, des artisans qui font souche et constituent « les gros bataillons » *demis*. Cette couche sociale qui se trouve entre deux cultures — qui allie la maîtrise de la langue et de la communication avec les Polynésiens aux conceptions européennes concernant la famille, la terre, l'économie (l'argent, le profit) — devient le moteur de l'économie et organise la reproduction de sa domination.

L'exemple de Maatea est caractéristique de cette stratégie : ancrage dans la société villageoise par alliance, par la terre et par le contrôle des fonctions d'autorité, chefferie administrative et sinon pastorat ou diaconat, du moins patronnage de la paroisse ; extension de la base économique familiale par confiscation de l'excédent procuré par le coprah, la vanille, le café et son réemploi en terres permettant la constitution d'un patrimoine foncier au détriment de la masse de la population villageoise polynésienne ; éducation urbaine des enfants leur permettant d'accéder à la fonction publique et aux moyens emplois du secteur tertiaire privé.

Ainsi en va-t-il des nombreuses autres installations d'Européens ou de *Demis* qui se produisent à partir des dernières décennies du siècle dernier et qu'évoquent, à une échelle plus grande que celle du propriétaire éminent de Maatea, les noms des domaines de cocoteraie qui ceinturent l'île : *Apitia, Urufara, Vaianae, Tiahura,* etc... (cf. chap. III, tableau : propriétés de 100 ha et plus).

L'exemple de la famille A d'Afareaitu est également caractéristique, et dans sa croissance économique et dans sa réussite sociale, de ce phénomène mais avec une stratégie plus heureuse, dans ses résultats, vis-à-vis des communautés villageoises polynésiennes dans lequelles elle s'insère et qui lui servent de marchepied pour une ascension politique au niveau du Territoire. Cet exemple souligne aussi (de même que celui de Maatea mais ce dernier a contrario) que le leadership en milieu polynésien est affaire de prestige ; que le prestige est affaire de naissance et de richesse sans doute, mais aussi d'aptitude personnelle à diriger la communauté, d'une certaine rectitude morale eu égard aux usages admis par la société, et pour tout dire d'une réciprocité de services entre le leader et sa communauté ; que le prestige, cela s'acquiert, mais aussi cela se perd.

C'est qu'au sein de ce système traditionnel qui superpose à la masse polynésienne une couche européenne, *demie*, voire polynésienne, de dominants, il y a une dynamique de la domination qui repose sur l'accaparement, par le moyen de la terre, du surplus procuré par le coprah (surplus historique ou de classe avons-

nous dit) et qui passe par différentes phases : installation, plénitude de la domination, dissolution. La reproduction des rapports de domination s'opère par le contrôle de la terre et donc de la production traditionnelle de rapport et du surplus qu'elle secrète, et par l'extension de la parenté des dominants au sein de la communauté villageoise qui est un des moyens d'éviter un affrontement en classes antagonistes, l'autre moyen étant constitué par la structure englobante et mobilisatrice de l'Église. La dissolution de la domination intervient avec la succession et l'accroissement des générations, la dispersion de la propriété qui en résulte, et le jeu des alliances en milieu proprement polynésien qui tend à tahitianiser à la fois les personnes et la terre.

Les différentes études que nous avons faites de diverses zones (*mata'eina'a* d'Afareaitu, bassin de la baie de Cook et de Paopao, *motu* de Temae) montrent bien la répétition du phénomène d'arrivées européennes-*demies* à plusieurs dates avec le processus ternaire d'installation-domination-dissolution qui s'ensuit :

— dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle, et au début de ce siècle-ci ;
— après la guerre de 1914-1918 ;
— après la guerre de 1939-1945.

La seconde moitié du XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle correspondent au sous-peuplement de Moorea (et des autres îles de la Société, cf. chap. I) et à la volonté des autorités du protectorat de dégager des terres pour la colonisation.

L'après-guerre de 1914-1918 correspond à l'extinction d'un certain nombre de familles due à l'épidémie de « grippe espagnole », mais aussi à un besoin de terres de colonisation dont l'Administration facilite l'acquisition par les procédures de vente sur adjudication et sur licitation qui seront, plus tard, condamnées tant elles sont efficaces dans le transfert de propriété qu'elles opèrent des mains polynésiennes aux mains européennes, *demies*, voire à celles de riches Polynésiens acculturés et liés à des *Demis*, ce que l'on a pu appeler « la bourgoisie tahitienne-*demie* ».

Après la guerre de 1939-1945, les terres sont plus rares, la population a crû considérablement et les nouvelles installations se font surtout par des rachats ou des reprises de grandes propriétés européennes ou *demies*.

Ce que je veux souligner ici, c'est que la reproduction des rapports de domination par le contrôle de la terre et des productions traditionnelles de rapport opère parce qu'à de nouvelles arrivées succèdent de nouvelles arrivées et que les bases de la domination, l'importance de la terre dans la formation d'un surplus au moyen du coprah (et des autres productions traditionnelles de rapport), ne changent pas. Mais au niveau des intéressés eux-mêmes et des générations qui leur succèdent, il y a émergence de quelques personnalités et pour quelques-unes d'entre elles leur absorption par la ville toute proche, maintien de quelques éléments dans leur position de propriétaires fonciers, mais avec moins de surface économique que leurs parents (parce qu'on a vendu des terres, parce que le coprah rapporte moins), et surtout, tahitianisation par l'alliance et par la condition économique (travailleur, petit producteur) de la plus grande partie des descendants. Dans le système traditionnel, *Tahiti digère les étrangers.*

La reproduction des rapports traditionnels fait que la masse polynésienne est toujours dominée. Elle a relativement peu de terres mais la pratique polynésienne qui sépare la propriété de l'usage lui permet, et de disposer d'un fonds de subsistances, et de pratiquer à une petite échelle les cultures traditionnelles de

rapport ou d'obtenir une petite production marchande pour le marché local. Son organisation familiale, l'organisation économique de la maisonnée qui en est la traduction et finalement le fonctionnement de l'économie villageoise qui en découle, oscillent entre la conception polynésienne de la parenté le *'opu ho'e* et sa traduction économique le système de gestion par répartition des décisions et des charges d'un côté, et de l'autre, la conception biblico-européenne de la famille patrilinéaire étendue ou élémentaire et son corollaire économique, le système de gestion d'unité de décisions et de caisse. Dans les comportements individuels et collectifs au niveau de la maisonnée et dans les rapports inter-maisonnées se dégagent les linéaments d'une *idéologie polynésienne*: *arofa* (pitié), *tauturu* (entraide), solidarité parentale, importance du *'opu ho'e*, réciprocité, prestige.

Cette idéologie que l'on retrouve encore au niveau des maisonnées, lors d'analyses effectuées sur des matériaux datant de 1967 et de 1974, peut sembler un phénomène attardé dans la mutation en cours, relégué au niveau domestique, puisqu'elle avait autrefois un champ beaucoup plus vaste: tout le travail en groupes (*pupu*) dans le cadre, le moule offert par la structure sociale supra-familiale essentielle de la Polynésie du XIX^e^ et du XX^e^ siècle: l'Église, Église elle-même à l'origine d'un système d'économie cérémonielle fondé sur l'entraide, la compétition et le prestige.

Cette idéologie dominante, et qui perdure, pose le problème de son origine. Est-elle le produit du système traditionnel fondé sur l'Église et ses valeurs ou n'est-elle pas plutôt « prétraditionnelle ». C'est ce que nous voudrions examiner dans la seconde partie de ce travail.

Revenons-en au système traditionnel et à sa reproduction. Cette tradition est rompue — ou interrompue — avec la grande mutation des années soixante et l'insertion de Tahiti dans le monde contemporain. Cette insertion se fait par trois vecteurs: l'avion à réaction et les médias, le Centre d'Expérimentations nucléaires, et le tourisme de masse. Les effets en sont la généralisation du salariat, le renforcement considérable de la petite colonie européenne et la modernisation de la vie quotidienne des Polynésiens. La colonie européenne, en s'étoffant d'éléments brutalement extraits de leur société d'origine, transporte à Tahiti des modes de consommation qui deviennent pour les Tahitiens (Polynésiens, *Demis*, Européens du cru, Chinois) des modèles, et le modelage sur les modes de consommation de l'Occident est d'autant plus impressionnant que la distance à la culture européenne — ou plus exactement euro-américaine — était plus grande. S'étoffant, cette colonie européenne devient aussi une société en réduction, de telle sorte qu'un clivage s'établit entre, d'une part, la société tahitienne avec ses nuances et ses catégories ethniques internes et, d'autre part, la société européenne expatriée et transplantée: clivage, rapports de masse, tensions politiques, culturelles, sociales. Le passage, grâce aux communications rapides ou ultra-rapides, de Tahiti dans la périphérie immédiate de l'« Occident » hyper-industriel (Amérique du Nord, France, Australasie, Japon) vient renforcer le poids du modèle de consommation occidental, de même que le tourisme de masse. La présence du Centre d'Expérimentations, l'existence d'une société européenne transplantée — et dont la modernité est toujours mise à jour du fait du renouvellement incessant de ses éléments —, enfin, le rôle de Papeete comme port, aéroport et plaque tournante du tourisme en Polynésie centrale, ont contribué à faire de la ville un pôle de croissance et de modernité qui diffuse ses modèles à l'ensemble des

archipels en fonction de la distance et de la fréquence des communications, c'est-à-dire, en premier lieu, à l'île de Tahiti et à Moorea, en second lieu aux îles Sous-le-Vent, en troisième lieu aux autres archipels. Usage généralisé de l'argent (monétarisation), modernisation des équipements domestiques, urbanisation du genre de vie, multiplication des activités tertiaires vont de pair. Mais la salarisation est aussi aliénation (aliénation du travail, mystification du salaire) et le tourisme générateur de pollution (par l'argent, par le dévergondage créé par les touristes ou organisé pour eux).

Moorea permet de nuancer le tableau de cet ensemble complexe de processus.

Le passage du coprah au salariat et au tourisme s'y fait sinon par transition, du moins par des détours. La crise du coprah se dessine dès les années cinquante et une première phase d'une nouvelle agriculture de rapport, orientée en partie sur les productions traditionnelles — coprah, vanille, café —, en partie sur les besoins du marché local, se met en place. On y voit l'esprit adaptatif et spéculatif des Polynésiens ainsi que la souplesse des institutions polynésiennes, en l'occurrence, en matière de terre : le *fenua feti'i* (la terre des parents, ce que les Européens appellent « indivision ») permet la concession de droits d'usage à des parents qui veulent s'établir dès que les propriétaires en titre ne sont pas entraînés à vouloir faire argent de leur terre.

Puis, au début des années soixante, c'est la crise de la vanille qui entraîne la reconversion de la baie de Cook et du bassin de Paopao vers le maraîchage et la culture de l'ananas, en même temps que le démarrage de l'hôtellerie pour le grand tourisme suscite la création d'un pôle d'entraînement pour l'économie de la zone septentrionale de l'île. La structuration de cette zone par le moteur touristique relayé par le phénomène de périphérie résidentielle et vacancière de la ville est encore en cours à la fin de l'année 1979.

La généralisation du salariat, qui s'est poursuivie durant la période 1967 1968-1974, a déterminé, par rapport à la période précédant la venue du Centre d'Expérimentations, la formation, au niveau des individus ou des maisonnées, d'un excédent ou surplus que j'ai appelé « surplus de masse » par opposition au « surplus de classe » dégagé par le coprah au profit des dominants dans le système traditionnel. Surplus de masse considérable qui a permis la modernisation de l'habitat, de l'outillage et du confort domestique, occasionné l'« urbanisation » du genre de vie et favorisé la scolarisation plus longue des enfants dont une partie pourra accéder aux fonctions de bureau.

A la lente monétarisation de la masse polynésienne qui prévaut dans le système traditionnel (l'argent est surtout la chose des dominants) s'oppose la brutale généralisation de l'emploi de l'argent dont les gens n'ont pas toujours acquis la parfaite maîtrise (le thème de *moni vitiviti,* l'argent vite gagné mais vite dépensé), encore que les concepts de *moni orara'a* (argent pour la vie quotidienne) et de *moni faufa'a* (argent pour les richesses) témoignent d'une assez remarquable adaptation dans ce domaine.

Cette généralisation de l'emploi salarié ne s'accompagne pas, bien au contraire, d'une rétraction des activités agricoles : celles-ci, orientées pour le marché local, se développent et se spécialisent (culture des fleurs, culture de l'ananas) ; ce dont le salariat s'est nourri, c'est de l'agriculture combinée avec la pêche traditionnelle ; également, il y a une polarisation du salariat sur le tourisme

qui représente 40 à 50 % des emplois de l'île et auquel il faut ajouter le rôle de l'urbanisation secondaire et celui de l'Administration (18 %) ; mais cette polarisation sur le tourisme n'empêche pas l'augmentation des emplois hors de Moorea qui résulte en fait de la pression démographique et contribue en 1974 à limiter un chômage menaçant.

Les constatations faites à Maatea vont aussi dans ce sens : plus de jeunes travaillant épisodiquement « en commandos », mais la recherche d'emplois stables à plein temps, mise à profit des formes possibles d'emploi par création d'entreprises reprenant les techniques traditionnelles pour les besoins actuels de la construction et du tourisme.

On peut parler d'une formation tahitienne nouvelle, axée sur le salariat et l'argent, en partie orientée sur les activités tertiaires et contenant l'embryon d'une nouvelle classe ; le déterminant en est la recherche d'emplois, non seulement parce que la monétarisation de l'économie est générale, mais parce que dans la conjoncture inflationniste qui prévaut depuis le début des années soixante-dix, les excédents qui avaient permis la modernisation domestique se trouvaient fortement réduits dès 1974 ; d'où, au niveau de certaines maisonnées, mais sans que cela apparaisse comme une tendance bien affirmée, un retour à l'autosubsistance que l'extension des cultures vivrières, constatée de visu en 1979, confirmait.

Dans cette société nouvelle où les rapports salariaux remplacent les rapports souvent quasi féodaux qui prévalaient dans le système du coprah, une certaine continuité se manifeste avec la formation traditionnelle au plan de l'idéologie : avec la reconstitution par les salariés au sein de l'entreprise qui les emploie d'une mini-communauté villageoise fondée sur les relations de parenté, de voisinage et de camaraderie existant dans la communauté villageoise d'origine ; et les notions de *tauturu* (entraide), *arofa* (pitié) trouvent leur place dans les rapports des travailleurs les uns avec les autres, tout comme le « bon patron » est crédité des vertus qu'ils attendent d'un chef polynésien. Que ce patron devienne un des leurs (de leur village), leur procure du travail, et ces travailleurs, l'analyse de Maatea le montre, sont prêts à le suivre, le créditer du prestige dont on crédite les chefs polynésiens, à charge de réciprocité, évidemment : que le chef donne du prestige à sa communauté.

Voici donc une raison de plus de rechercher les racines de tels comportements, même si l'on peut penser que les conditions économiques nouvelles finiront par les éroder et les faire disparaître.

Il nous reste, pour terminer la revue des thèmes abordés dans cette socio-économie actuelle, à justifier les expressions de phénomène villageois et de phénomène insulaire dont nous nous sommes servis.

LE PHÉNOMÈNE VILLAGEOIS

Dans les petites îles montagneuses de l'archipel de la Société, la réalité naturelle qui s'impose à l'observation est la vallée avec son débouché sur la plaine littorale et sa portion de cette plaine et du lagon adjacent ; c'est ce qui définit le territoire de Maatea, ancien district administratif (*mata'eina'a*) et ce terme tahitien est la seule réalité sociale, civile et profane, qui s'impose aux habitants entre

l'île et la famille. Que des *mata'eina'a* regroupent plusieurs petites vallées, que d'autres correspondent à des subdivisions naturelles d'une très grande vallée ne sont là qu'affaires d'agencements particuliers. Les Tahitiens ne disposent pas, comme les Maori de Nouvelle-Zélande, du mot *kainga* pour désigner la collectivité villageoise ; l'équivalent *'aï'a* de ce mot maori note l'idée de patrie, de pays natal, sens voisin mais différent de la réalité qui nous occupe. Il y a certes l'Église, structure suprafamiliale avec ses paroisses et ses groupes de prières, mais son organisation, calquée sur celle des chefferies administratives d'avant 1971, ne vient pas infirmer la réalité du *mata'eina'a* qui se trouve soit *'amuira'a* (groupe de prière) pourvu d'un ou plusieurs diacres, soit *paroita* (paroisse) pourvue d'un pasteur : autonome ou membre d'une confédération de *mata'eina'a* réunis dans une paroisse, ce *mata'eina'a* est de toute façon reconnu par l'Église à un certain niveau et entre dans le cadre des institutions de celle-ci.

Ce *mata'eina'a* est une collection de maisonnées unies par un certain degré d'endogamie : c'est avec plus ou moins de force une communauté de voisinage, de camaraderie et de parenté qui reconstituera son microcosme au sein des entreprises parmi les travailleurs qui ont dû s'en éloigner ; c'est aussi une école — une communauté scolaire et une équipe de sports — une communauté sportive. Ce recouvrement de diverses communautés fait de la collectivité villageoise une réalité communautaire qui s'exprimera notamment en compétition au sein de l'Église, des institutions sportives, en matière d'élections politiques.

Il n'y a pas à proprement parler, juridiquement ou socialement, de territoire villageois si ce n'est un espace délimité pour l'essentiel par des lignes naturelles et qui se compose d'un certain nombre de *terres* (*fenua*) appropriées. Les droits potentiels sur la terre s'actualisent par l'usage et la résidence dans le *mata'eina'a* où elle se situe. C'est la terre (les droits d'usage qui y sont détenus) qui, paradoxalement, sert de point d'ancrage à des maisonnées définies par ailleurs, du point de vue de leur contenu humain, comme des confédérations mouvantes d'individus apparentés. Ce droit prioritaire des résidents sur les terres dont ils ont la propriété potentielle aux côtés de nombreux autres ayants droit non résidents est complété par l'occupation des gens du village des terres vacantes ou dont le propriétaire est inconnu et par les droits de gardiennage que des propriétaires exploitants mais non résidents confèrent à certains habitants ; de sorte que cette collection de terres individualisées, non reconnue comme un ensemble juridique en constitue un de fait, et de telle façon que des décennies durant, cet ensemble a fait l'objet de pratiques collectives de culture dans le cadre de *pupu* (groupes) dérivés des *'amuira'a* (groupes de prières) de la paroisse.

A présent et hormis, vers 1975, un renouveau de quelques groupes de pêche et de fabrication de toitures de maison en pandanus, hormis aussi les toujours vivaces transactions cérémonielles concernant l'Église, les aspects d'économie communautaire qui subsistent consistent dans les échanges de produits entre maisonnées, lesquels s'ils demeurent vivaces et illustrent quelques thèmes de l'idéologie polynésienne n'en concernent pas moins un nombre limité de ces dernières.

Le problème de la communauté villageoise c'est de savoir lequel de ses membres sera le plus apte à assumer le rôle de leader. Ce n'est pas une question de commandement, c'est une question de service. On demande au chef polynésien moderne d'avoir suffisamment de relations hors du village pour qu'il pro-

cure à la communauté les emplois dont elle a besoin, en échange de quoi, chacun est prêt à suivre ses consignes de vote lors des élections. J'ai déjà insisté sur cette dialectique de la réciprocité entre un chef et son peuple, le prestige du leader et celui de la communauté étant liés l'un à l'autre. Ce phénomène n'est pas particulier à la communauté villageoise, on le retrouve au niveau des collectivités insulaires ou des nouvelles communes.

Le phénomène insulaire

C'est l'organisation supravillageoise à laquelle l'insularité donne davantage de relief. C'est une confédération de communautés villageoises en compétition. De plus, et parce que l'île est le niveau intermédiaire entre les villages polynésiens et cette nation économique que constitue le territoire de la Polynésie, l'île est aussi le lieu de formes économiques qui polarisent en zones différentes l'espace insulaire. C'est un champ de forces en mouvement : les Églises y apparaissent en corps structurés, l'Administration considérée comme un corps doté de moyens et jouant un rôle y est présente, de multiples entreprises y fonctionnent, des groupes socio-économiques se dessinent du fait de la différenciation des activités : pêcheurs spécialisés, agriculteurs mécanisés de Paopao, travailleurs des travaux publics, de l'agriculture, de l'hôtellerie et du tourisme, travailleurs expatriés hors de Moorea, gens de la classe moyenne installés à Tahiti mais qui retrouvent dans l'île leurs attaches familiales.

L'analyse de Moorea est intéressante car elle y montre, sur le plan social, la gestation d'un phénomène de nouvelle classe et, sur le plan économique, la formation et le jeu de véritables factions ou ligues. Dans l'exemple de Moorea, il suffit d'une opposition ou d'un antagoniste compétitif comme celui de A et de B que j'ai cité pour retrouver les différentes forces qui définissent la sociologie économique de Moorea, en situation de coopération ou d'affrontement, ce jusqu'aux formes hôtelières les plus européennes ou encore jusqu'aux compagnies d'aviation en rivalité.

Ce décalque des comportements autochtones sur les attitudes d'agents et de firmes expatriés s'est vérifié bien des fois dans l'histoire des rapports des peuples autochtones avec la colonisation.

Laissant cet aspect de côté, nous soulignerons ici que l'île considérée comme un champ de forces en compétitions organisées dualistes, mais fluctuantes, rappelle, dans l'ancienne société tahitienne, le jeu complexe des chefferies et principautés en compétition et le reproduit.

Au plan social, la salarisation, le surplus de masse, la généralisation de l'éducation publique ont abouti à un remaniement des couches sociales. A la première grossière division binaire de la formation traditionnelle opposant une couche de propriétaires fonciers dominants à la masse villageoise polynésienne, tend à se substituer une division plus fine, ternaire, qui, en dessous d'une petite classe moyenne en gestation, dégage au sein de la masse des travailleurs ceux, le plus souvent adultes, qui ont un emploi solide, et ceux, plutôt des jeunes, qui n'ont pas de travail ; tandis qu'une petite frange polynésienne et surtout *demie* accède grâce à l'évolution politique en cours au rang des dominants de la Poly-

nésie centrale aux côtés des cadres *demis* déjà installés, Chinois et Européens de la haute administration, de l'industrie et du grand commerce.

Mais comme on l'a dit, la parenté continue à recouper, à cause peut-être de l'insularité et de la petite taille humaine de l'ensemble territorial, les strates que l'analyse socio-économique dégage, limitant dans une certaine mesure la conscience de classe et les tensions entre classes qui sont susceptibles de se dessiner ; sans que le problème de l'emploi, non résolu et devenant toujours plus délicat du fait de l'arrivée de classes jeunes nombreuses sur le marché du travail, n'amène une radicalisation des rapports sociaux.

Table des matières

LIVRE I

DU COPRAH A L'ATOME

Préface, par Georges BALANDIER
Avant-propos 1
Avertissement. Sigles et abréviations employés 4
Note concernant l'écriture des mots vernaculaires 5

PRÉLIMINAIRES

1. **LE CADRE GÉOGRAPHIQUE** 9
Les îles de la Société 9
Le monde polynésien 10
Polynésiens, Tahitiens, Ma'ohi 14
Survol de l'histoire tahitienne 15
La dynamique tahitienne 18

2. **ÉTUDE DE LA DYNAMIQUE SOCIALE** 20
Tradition et modernité 20
L'anthropologie économique, instrument d'investigation 22
Une définition de l'anthropologie économique 23
Une définition « substantive » de l'économie 23
Une acception dynamique de l'anthropologie 25
Un objectif privilégié : le phénomène de transition 26
Un outil : le concept de surplus 27
Rôle de l'histoire : quelle histoire ? 29

3. **PLAN ET MÉTHODE DE LA RECHERCHE** 30
Travaux effectués 30
La démarche 32
Théorie et « terrain » 32
Historique de la recherche et démarche historique 33
Analyse socio-économique actuelle 35
Les fondements historiques 36
Points de méthode 37
Sources 38

CHAPITRE PREMIER

MOOREA : LE PHÉNOMÈNE INSULAIRE

1. **CADRE ET ORIENTATION DE L'ÉTUDE** 43

2. **LA POPULATION** 48
L'accroissement démographique 56
L'évolution démographique récente 60
Une population dynamique 67

3. **LE PEUPLEMENT** 71
La distribution géographique 71
Les bases historiques du peuplement : les origines 76
Les divisions anciennes de Moorea 79
Les vestiges lithiques : les marae 81
L'évolution du peuplement durant la période intermédiaire 86

4. **LA MOBILITÉ** 95
Mobilité intra-villageoise 98
Mobilité inter-villageoise 99
Mobilité extra-insulaire 100

CHAPITRE II

MAATEA : LE PHÉNOMÈNE VILLAGEOIS

Présentation 107
Historique du village 110
La population et les limites de la collectivité 113
La population du village : méthode et résultats 115
L'évolution de la population dans le temps 120
Présence, résidence, absence 122
Le mouvement démographique naturel 128
Mobilité 131
La mobilité dans le passé 143
La mobilité, phénomène ambivalent 145

CHAPITRE III

STRUCTURES ET IDÉOLOGIE : PARENTÉ, TERRE, ÉGLISE, TAUTURU

La parenté et l'alliance 147
Les maisonnées 156
Les 'opu ho'e 167
L'adoption 171
Les alliances : la communauté endogame 174
La terre à Maatea 181
Structure foncière 184
Caractéristiques du parcellaire 190
L'origine de la propriété foncière à Tahiti et Moorea 196
Les effets de la constitution de la propriété foncière à Maatea 200
La répartition de la terre 213

L'organisation supra-domestique: l'Église 221
L'inauguration d'une maison de paroisse à Afareaitu 221
Les inaugurations religieuses dans le passé 230
L'organisation actuelle de l'Église évangélique 234
La vie de l'Église à Maatea 242
Présent et avenir 248
Tauturu 250
Les maisons 251
La caféraie 255
Le cinéma 255

CHAPITRE IV

LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE VILLAGEOIS

Les ressources 260
La cocoteraie littorale 263
Le site villageois: cours et tarodières 265
Le cultivateur de la maisonnée 15 272
La vallée 273
La caféraie 277
Le cultivateur de la maisonnée 64 278
Le lagon et la mer 279
Fonctionnement économique de la maisonnée 282
La demeure polynésienne 282
Le fonctionnement de la maisonnée 287
La dépendance alimentaire 292
Le taux de dépendance alimentaire 295
Le réseau des échanges inter-maisonnées 295
L'idéologie polynésienne qui gouverne ces comportements 297
Échanges de nourriture 301
L'accumulation au sein de la maisonnée 304
Unité et diversité des maisonnées 308
Taille 309
Forme sociale des maisonnées 309
Système de gestion: par répartition des charges ou par unité de caisse 311
Relations inter-maisonnées 314
La formation de la production 314
Le type de consommation 317
Niveau de subsistance 317
Le surplus au-delà des subsistances 318
L'équipement des maisonnées et sa progression de 1967 à 1974 319
Idéologie économique polynésienne 322
Les types de maisonnées 323
L'évolution de l'économie domestique 1967-1968 - 1974 331
L'état de l'économie domestique en 1967-1968 331
1974 et l'évolution avec 1967-1968 335
Une économie de maisonnées 338
Une époque révolue: 1965-1975 ou l'expansion par le salariat liée à l'établissement de la base atomique 339
Un système économique vivrier persistant 340

CHAPITRE V

LA DYNAMIQUE DE L'ÉCONOMIE VILLAGEOISE

Le système traditionnel 347
Le maître de la maisonnée 1 347
Le développement du salariat 356
La recherche du travail: canaux et filières d'embauche 365
La communauté de travail à domicile ou le phénomène P 366
P nouveau maître de la maisonnée 48 367

PROPOS D'ÉTAPE 375
Analyse de structure 376
Dynamique de la collectivité villageoise 379
Périodisation 379
Domination coloniale 380
La mutation contemporaine: salarisation, monétarisation, urbanisation 381

CHAPITRE VI

LA DYNAMIQUE DE L'ÉCONOMIE INSULAIRE
NOVATIONS ET INCERTITUDES

1. **L'ÉCONOMIE DOMINÉE PAR LE COPRAH** 387
Méthode 387
Texte de Toni Teariki 388
Commentaire 390
La bourgeoisie terrienne du quartier d'Afareaitu 394
La baie de Cook 395
Les fluctuations du coprah, de la vanille et du café 395
Le coprah 395
Les rendements 400
Le travail 401
Les revenus 401
La vanille 404
Le café 408
La vallée Atira (quartier d'Afareaitu) 409
Une accumulation agissante: le coprah, assise d'un chef et d'un entrepreneur polynésien 414
Historique 415
Le cabotage et l'armateur 419
Entreprise et politique 422
Revers et succès d'un chef polynésien 425
Surplus et dynamisme de groupe 426

2. **CRISE ET RECONVERSION** 429
Premier temps: crise du coprah et plans pour une nouvelle agriculture 429
Nouvelle agriculture I: 1950-1965 431
La crise vanillère et le déclin de l'économie traditionnelle: salariat et migrations 440
Le Centre d'Expérimentations Nucléaires 441
L'emploi en 1968 à Moorea 445
Caractéristiques de structure 445
Répartition par zones 446

Un premier essor touristique : la baie de Cook 448
L'emploi en 1975 456
Nouvelle agriculture II : la reconversion du bassin de Paopao 458
La constitution d'un complexe agro-industriel à Paopao 462
Le Motu (îlot ou pseudo-îlot) de Temae 465

CONCLUSION

SYNTHÈSE DU SYSTÈME TRADITIONNEL

Le phénomène villageois 480
Le phénomène insulaire 482

IMPRIMERIE A. BONTEMPS
LIMOGES (FRANCE)
Dépôt légal: Mars 1984
IMP. N° 9040-83

Claude Robineau *est docteur d'État ès Lettres et Sciences humaines et directeur de recherches de l'O.R.S.T.O.M. Le présent travail est le fruit de sept années de recherches sur le terrain complété par différentes missions à Hawaii, en Nouvelle-Zélande et à Sydney, puis un travail de documentation aux Archives nationales. L'auteur, qui avait auparavant mené un travail socio-économique aux Comores et des recherches d'anthropologie sociale au Congo, se consacre à présent à l'anthropologie économique et historique des sociétés polynésiennes.*

Face aux assauts de la modernité véhiculée depuis deux siècles par le contact européen, dont le dernier avatar a consisté dans les expérimentations nucléaires menées dans l'archipel voisin des Tuamotu, les Polynésiens des îles de la Société se trouvent confrontés à un problème d'identité qu'ils résolvent en recourant à la tradition. Tout comme les éléments étrangers se trouvent digérés à la longue dans le milieu polynésien, « tahitianisés », la modernité finit par s'enraciner en tradition jusqu'au moment où une nouvelle modernité, faisant irruption, partira à l'assaut de cette tradition, l'oblitérera, avant à son tour de devenir elle-même, avec le temps, tradition.

Le premier livre, qui nous mène du coprah à l'atome, est consacré à la sociologie actuelle des Polynésiens des îles de la Société. L'analyse opère au triple niveau des maisonnées, de la communauté villageoise et de l'île autour des thèmes essentiels : la mobilité, la parenté, le rapport à la terre, le rôle de l'Église comme structure supra-familiale essentielle, le rapport à l'argent, la transformation des rapports de classes, le problème de l'emploi.

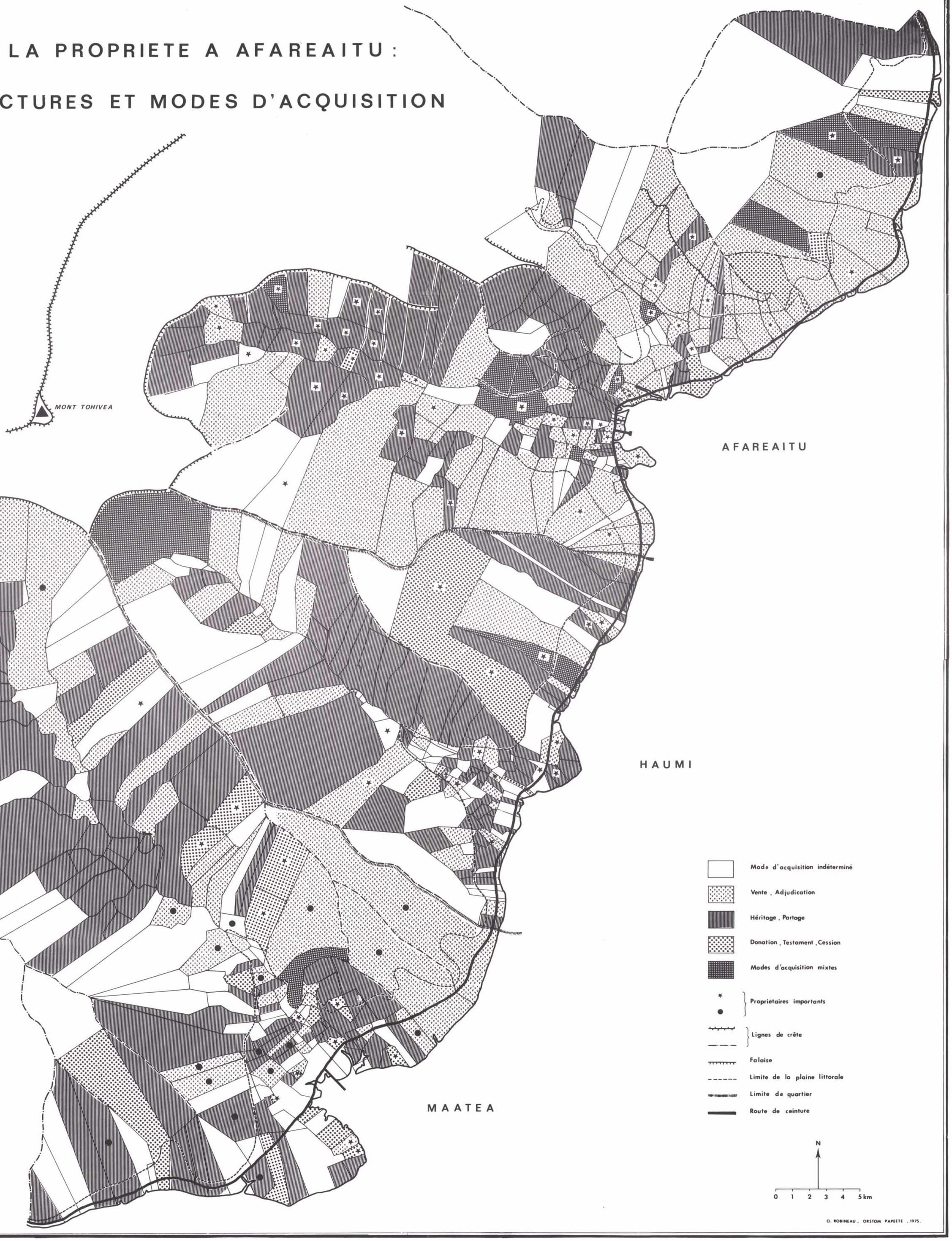
La recherche apporte, d'une part, un faisceau d'éléments qui font l'originalité de la sociologie polynésienne actuelle (idéologie du prestige, de l'aide et du don ; conception du leadership, le chef polynésien, et du pouvoir ; importance du concept de réseaux de relations ; elle expérimente, en outre, la méthode qui combine l'analyse structurale et l'analyse dynamique.

Le livre second recherche les racines, les fondements historiques de la société traditionnelle. Il montre comment cette société traditionnelle qui s'est effondrée il y a une vingtaine d'années est fille à la fois des novations ingérées par la formation tahitienne « moderne » au long du XIX^{e} siècle, celle apparue avec la Révolution technologique et sociale opérée à la suite de la découverte, et à la fois d'une idéologie de la société ancienne qui a survécu au naufrage de cette société.

I.S.B.N. : 2-7099-0685-6
2-7099-0686-4

LA PROPRIETE A AFAREAITU :

STRUCTURES ET MODES D'ACQUISITION



Cl. ROBINEAU . ORSTOM PAPEETE . 1975.